BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
F
27

MEMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE DES SIX PREMIERS SIECLES,

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ÉCLAIRCIR les difficultez des faits, & de la chronologie.

TOME QUATORZIEME,

QUI COMPREND

LES HISTOIRES DE SAINT PAULIN,

de S. Celeſtin Pape, de Caſſien, de S. Cyrille d'Alexandrie, & du Neſtorianiſme, &c.

PAR M. LENAIN DE TILLEMONT.

PREMIERE EDITION DE VENISE

Revuë, & corrigée.

A VENISE,
Chez FRANÇOIS PITTERI, dans la Mercerie, à la Fortune Triomphante.

MDCCXXXII.
AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU SENAT.

TABLE DES TITRES
CONTENUS EN CE QUATORZIEME VOLUME.

TABLE des Citations. page iv
Table des Articles & des Notes. xj
Saint Paulin, Senateur & Conſul Romain, puis ſerviteur de JESUS CHRIST; & enfin Eveſque de Nole. 1
Saint Martinien, Archeveſque de Milan. 146
Saint Celeſtin, Pape. 148
Jean Caſſien, Preſtre, & Abbé de Marſeille. 157
Saint Nil Preſtre, & Solitaire de Sinaï. 189
Acace, Eveſque de Berée en Syrie. 219
S. Heſyque, Pr. de Jeruſalem, & Docteur de l'Egliſe. 227
Sainte Melanie la Jeune, Veuve Romaine, avec Albine ſa mere, & Pinien ſon mari. 232
S. Pierre de Galacie, Anacorete, Preſtre d'Antioche. 253
Saint Poſſide, Eveſque de Calame, & Confeſſeur. 255
Saint Sixte III, Pape. 259
Saint Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, Docteur de l'Egliſe, & Confeſſeur. 267
Saint Arſene, Solitaire d'Egypte. 676
Saint Achillée, Solitaire de Sceté. 702
S. Procle, Archeveſque de CP. & Docteur de l'Egliſe. 704
Notes ſur S. Paulin. 720
Notes ſur S. Celeſtin. 737
Notes ſur Caſſien. 739
Notes ſur S. Nil. 742
Notes ſur S. Heſyque. 744
Notes ſur Sainte Melanie la Jeune. 745
Note ſur S. Pierre de Galacie. 747
Notes ſur S. Cyrille d'Alexandrie. 747
Notes ſur S. Arſene. 795
Notes ſur S. Procle. 797
Table des Matieres. 802

TABLE DES CITATIONS.

A

Acac.h.	ACacii hiſtoriæ breviculus per Sirmondum, cum Theodoſiani codicis appendice editus: Pariſiis anno 1631.		
Ado,I.6.t.7.p. 356.	Adonis chronicon in 6ª ætate: Bibliothecæ Patrum, tomo 7, Pariſiis anno 1634.		
Alber *ſeu* Alb. eus.	Edmundi Albertini de Euchariſtiâ: Daventriæ anno 1655.		
Alb.v.	Albini Cæſaris vita per Spartianum in hiſtoria Auguſta: Pariſiis edita anno 1620.		
Alex.t.5.	Natalis Alexandri Dominicani hiſtoria eccleſiaſtica, tom. ſeu volumine 5: Pariſiis anno 1677.		
Alf.123,ſ 5.	Alfordi annales Britannorum anno Chriſti 1233 Leodii an. 1663.		
All.de Sim.	Leonis Allatii diatriba de Simeonibus: Pariſus anno 1664.		
Amb.ep 46.	Ambroſii epiſtola 46, tom. 5: Pariſ. anno 1603.		
Amph.h.	Homiliæ Amphilochio Iconienſi tributæ per Combefiſium: Pariſiis anno 1644.		
Anal.g.	Analecta græca per Benedictinos edita: Lutetiæ an. 1688.		
Anal.t.4.	Joannis Mabillon Analectorum tomus 4: Lutetiæ an. 1685.		
Anaſ.c.97.	Anaſtaſius Bibliothecarius in vitâ Adriani, quem 97 pontificem numerat: Pariſiis anno 1649.		
Ante op L.	Joſephi Antelmii de veris operibus Leonis & Proſperi: Lutetiæ an. 1689.		
ſym.	...nova de ſymbolo Athanaſiano diſquiſitio: Pariſiis anno 1693.		
Apde P.R..4.	Apologie des Religieuſes de Port Royal, 4e partie; en 1665.		
Arn.ſer.	Arnobii junioris cum Serapione conflictus, poſt Irenæum editus: Pariſiis anno 1634.		
Ath.ad.Ant.	Athanaſii ad Antiocheuſes, to: 1: editionis Pariſiis an. 1634.		
	...apologia prima quæ eſt ad Conſtantium, to. 1.	ap.1.p.696.	
	...operum tomus 2.	t.2.	
	Auctuarium 2, ad Bibliothecam Patrum, per Combefiſium: Pariſiis anno 1648.	Auct.2.	
	Auctuarium 3: Pariſiis an. 1672.	3.	
	Auguſtini quæſtio 2. ad Simplicianum: Lov.t.4.p.264. Ben.t.6.p.89.	Aug.ad Sim q. 2.	
	Proſperi & Hilarii literæ ad Auguſtinum: Lov.t.7.p.542. Ben.t.2.	à Pr.	
	Hæc litera noviſſimam Auguſtini editionem notat per Benedictinos curatam; ſi abſit, eſt Lovanenſium an. 1586.	B.	
	...de civitate Dei: Lov.t.5. Ben.t.7.	civ.	
	...confeſſionum libri: Lov. & Ben. t. t.	conf.	
	...de cura pro mortuis agendâ: Lov. t.4.p.274. Ben. t.6.p.515.	cur.m.	
	...de doctrina chriſtiana: Lov. & Ben.t.3:	do.chr l.2.	
	...epiſtolæ: Lov. & Ben.t.2.	ep.	
	...de gratia Chriſti liber, qui primus eſt contra Pelagium & Cæleſtium: Lov.t.7.p.330. Ben.t.10.p.230.	gr.ch.	
	...in Fauſtum: Lov.t.6.p. Ben.t.8. p.183.	in Fauſt.	
	...contra Pelagium & Cæleſtium liber 2. qui eſt de pecato originali: Lov.t.7. p.334. Ben. t.10. p.253.	pec or.	
	...enarrationes in pſalmos: Lov.t.8. Ben. t.4.	pſ.	
	...ſermones quos ſemper & numeramus & citamus ex Ben.t.5, etiam B. non addito.	ſ.	
	Tradition de l'Egliſe ſur l'aumoſne chrétienne & eccleſiaſtique; à Paris en 1651.	Aum.	
	Auſonii epiſtola 12.	Auſ.ep.12.	
	...Vineti notæ in Auſonium.	n.	

B

Balſam. — THEODORI Balſamonis ſcholia in canones: Lutetiæ anno 1620.

Bar.34. §314. — Baronii annales in anno Chriſti 34, paragrapho 314: Antuerpiæ an. 1612

3aug.c. — ...in Martyrologium Romanum ad 3 auguſti diem nota c, ſeu 3: Antuerpiæ an. 1613.

Baſ.t.3. — Baſilii Magni operum, tomo 3: editionis Pariſiis en 1638.

Baſ.S v.Th.l.1. p.230. — Baſilius Seleucienſis in vita Sanctæ Theclæ: Pariſiis editus an 1622, cum Gregorio Thaumaturgo.

Baſil. — Baſilicon, ſeu juris Græco-Romani, tomi duo per Marquardum Freherum editi: Francofurti an. 1596.

Baud. — Dictionnaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand; à Paris en 1670.

Bed.de metr t.1. p.40. — Venerabilis Bedæ tractatus de metris tomo 1. ejus operum: Coloniæ anno 1612.

Bib.P. — Bibliotheca Patrum Pariſiis edita an. 1634, qua ſemper utimur.

Blond.p.154. — De la primauté en l'Egliſe par D. Blondel; à Geneve en 1641.

Boll.20 jan. — Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus.

pont.p.25. — ...conatus in catalogum Romanorum pontificum, parte prima p.15, in propylæo ad menſem maium.

Bona, *ſeu* Bon. lit. — Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. Romæ 1672.

Buch p. *ſeu* cycl. p. — Egidii Bucherii de cyclo Victorii, & aliis cyclis paſcalibus: Antuerpiæ an. 1633.

Bult.orl. — Hiſtoire monaſtique d'Orient par Mr Bulteau; à Paris en 680.

Byz.h pr. — Philippi Labbei prolegomena in hiſtoriæ Byzantinæ corpus, editum Pariſiis anno 1648.

C

Cang.de C. — URAIS Conſtantinopolitanæ deſcriptio una cum familiis Byzantinis edita per Carolum du Cange.

gr.K. — ...gloſſarium mediæ & infimæ græcitatis, litera K: Lugduni an. 1688.

Caſd.inſ — Caſſiodori Senatoris de inſtitutione Scripturarum, ſeu de divinis lectionibus.

pſ.21.v.18. — ...in pſalmum 21, verſu 18, tomo 2, noviſſimæ per Benedictinos editionis.

Caſn.col.1. — Caſſiani collatio 1: Pariſiis an. 1642.

de inc. — ...de Incarnatione contra Neſtorium.

inſt.l.7. — ...Inſtitutionum, ſeu de inſtitutis cœnobiorum.

n. — Gaſei notæ in Caſſianum.

pr.p. — ...prolegomena ſeu præfatio.

Cedr. — Cedreni hiſtoriarum tomo 1: Pariſ. anno 1647.

Chr A^l. — Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615.

Chry ad.In.p. 595. — Joannis Chryſoſtomi epiſtolæ ad Innocentium Papam, tomo 4: editionis Pariſienſis an. 1636. Cum verò utimur editione Anglicana Henrici Savilii, addimus literam S. vel Sav.

ep. — ...epiſtolæ, tomo 4.

S. *ſeu* Sav. — Græca Chryſoſtomi editio per Henricum Savilium: Etonæ an. 1612.

Cod.ori C. — Georgii Codini origines, ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ: Lutetiæ anno 1655.

Cod reg.t 2. — Codicis regularum per Benedictum Anianenſem collectarum pars ſecunda: Pariſiis an. 1663.

Cod.Th 9.t.40. l 13. — Codicis Theodoſiani lib. 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665.

16. — Gothofredi commentarii in hunc codicem, tomo 6, & ſic de cæteris tomis.

Coint.279, § 2 — Caroli le Cointe annales eccleſiaſtici Francorum, ad annum Chriſti 279: Pariſ. an. 1665.

Col r. — Veterum Romanæ Eccleſiæ monumentorum collectio ab Holſtenio edita: Romæ an. 1662.

Combef. act. — SS. Euſtathii, Petri &c. acta græca, ſeu lecti triumphi, per Franciſcum Combefis: Pariſiis anno 1660.

Conc.ap. — Conciliorum appendix per Baluſium: Pariſiis anno 1683.

Conc t.2. — Conciliorum poſtrema editio per Labbeum: Pariſiis an. 1671.

Conc.reg. — Benedicti Anianenſis concordia re-

gularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Parisiis anno 1637.

Cotel. *seu* Cotln. gr.t.3. — Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelerium: Parisiis an. 1686.

Cyp. p.vit. — Cypriani vitæ per Pontium Diaconum in prolegomenis editionis Oxonienſis an. 1682.

Cyr.Al.ap. Buch.p.73. — Cyrilli Alexandrini epistola ad Synodum Carthaginenſem, apud Bucherium in ſuo de cyclis paſcalibus opere edita: Antuerpiæ anno 1633.

dial 8.p.689. — ... dialogus octavus, tomo 5.

div.h 8. — ... homiliæ de diverſis, tomo 5. parte 2: Parisiis anno 1638.

ep. — ... epistolæ, editionis Parisienſis anni 1638.

glaph. — ... commentarius in Pentateuchum.

h.P.22. — ... homilia Paſcalis 22, t. 5. parte 2.

in Jo.13. — ... in Joannis Evangelii caput 13, tomo 4.

in Jul. — ... contra Julianum Cæſarem, tomi 6. parte 2.

theſ. — ... veritatis catholicæ theſaurus adverſus Arium & Eunomium, to. 5. parte 1.

D

Diur. — LIBER diurnus Romanorum Pontificum: Parisiis an. 1680.

Dorl.p.748. — Dorothei Archimandritæ de vitâ rectè & piè inſtituenda liber, ſeu doctrina: Bibliothecæ Patrum Pariſienſis, tomo 11.

Du P.p. — Bibliotheque des auteurs eccleſiaſtiques, par Mr Du Pin; à Paris en 1686. On ne s'eſt pas mis d'ordinaire en peine d'en marquer le tome: les endroits ſur leſquels on le cite en ſont aſſez juger. On ſuit ioujours la premiere edition.

E

Eclair. — ECLAIRCISSEMENT ſur le differend entre Jean d'Antioche & Saint Cyrille, en 1661.

Eun.car.18.p. 594. — Ennodii Ticinenſis epiſcopi carmen 18: Parisiis anno 1611.

... epigramma 8.

epig 8.p.602. — Epiphanii Panarium, ſeu opus adverſus hæreſes, ex editione Petavii: Pariſiis anno 1622.

Epi hær. — Prolegomena ad libros Epiphanii contra hæreſes. pr.

Evagr.l 3. — Evagrii ſcholaſtici hiſtoria eccleſiaſtica à Valeſio edita: Pariſiis an. 1673.

Euch.ad Val. — Eucherii Lugdunenſis Epiſcopi epiſtola ad Valerianum de contemtu mundi: Antuerpiæ anno 1621.

Eun.c.2.p.19. — Eunapii ſophiſtæ de vitis ſophiſtarum, cap. 2, quod eſt de vitâ Porphyrii: Genevæ an. 1616.

Euſſ.l.2. *seu* h.l.2. — Euſebii Cæſarienſis hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii: Pariſiis anno 1659.

n.p. — Henrici Valeſii notæ in hiſtoriam eccleſiaſticam, cui ſubjiciuntur in editione ſuâ: Pariſiis an. 1659.

F

Fac.l.1.c.3. — FACUNDI Hermianenſis pro defenſione trium Capitulorum: Pariſiis an. 1629.

n. — Sirmondi notæ in Facundum.

Ferr.p. — Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum: Pariſiis anno 1670. Quandoque adduntur literæ *l.r.&c.* aut *ſub qua litera quærendum ſit* diſtinguas.

18 may. — ... martyrologium univerſale ad diem 18 maii, & ita de ſingulis menſibus: Venetiis an. 1625.

Flor.p.536. — Florentini notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum: Lucæ an. 1668.

Foroj. — Eccleſiæ Forojulienſis initia per Joſephum Antelmium: Aquis-Sextiis an. 1680.

Fort.v.Mart.p. 341. — Venantii Fortunati de vita Sancti Martini: Bibliothecæ Patrum to. 8.

Ful.ex P.p.27. — Petri Diaconi epiſtola ad Afros, Fulgentii reſponſioni præfixa.

G

Gal.chr.t.3. — GALLIA Chriſtiana San-Marthanorum, to. 3: Lutetiæ an. 1656.

Gell. — Auli-Gallii noctes Atticæ: Amſtelodami an. 1651.

Gen.c.46. — Gennadii de ſcriptoribus eccleſiaſticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliothecâ Miræi: Antuerpiæ an. 1639.

dog.c.76 p. 384. ... de dogmatibus eccleſiaſticis, apud Auguſtinum in appendice, tomi 3. Lovanienſium.

Geo,ſac. Geographia ſacra; ſeu notitia antiquorum epiſcopatuum, per Carolum à S. Paolo Fulienſem: Pariſiis an. 1641.

ſac.n. Notitiæ quæ Geographiæ ſacræ ſubjectæ ſunt.

Greg.dial.l.1. Gregorii Magni dialogorum, lib. 1. tomo 2. edit. Pariſ. an. 1675.

in Job.l.33. ... in Job, ſeo Moralium lib. 33. Ib.

l.9 ep 4. ... lib. 9. epiſtolarum, epiſtola 4, t. 2.

paſt.l.3. ... curæ paſtoralis, lib. 3. Ibid.

Gr.T.gl.C. Gregorii Turonenſis de gloriâ Confeſſorum: Pariſiis an. 1640.

h.Fr. ... hiſtoria Francorum: Baſileæ an. 1568.

Grut p.434.2. Gruteri inſcriptiones Romanæ, pag. 434, inſcriptione 1: Typis Commelianis an. 1616.

Gueſn,maſ. Joannis Gueſnay Annales provinciæ Maſſilienſis: Lugduni an. 1657.

v.C. Joannes Caſſianus illuſtratus per Joannem Gueſnay: Lugdoni an. 1652.

H

Heſy l.6.p.446. HESYCHII Hieroſolymitani in Leviticum: Pariſiis an. 1681.

Hier B.p. Hieronymi poſtrema editio per Benedictinos curata. Pariſiis

ep.150.q 2. ... epiſtola 150 ad Hedibiam, quæſtione 4, tom. 3. editionis Baſileenſis, an. 1565. per Eraſmum, qua ſemper utimur.

ſal.18.p.99. Opuſculum 18, ex his quæ Hieronymo falsò tribuuntur, in 4 tomum abacta.

in Iſ.46. Hieronymi commentarius in Iſaiæ caput 46, t. 3.

in Ruf.l.2. ... lib. 2. contra Rufinum, t.2.

v. Hil. ... de vita Hilarionis, t.1.

v. ill. ... de viris illuſtribus, ſeo ſcriptoribus eccleſiaſticis, non numeratis qui ex græco additi ſunt Apoſtoli, ſeu Apoſtolici non ſcriptores, t. 1.

H l,fr.2. Hilarii Pictavienſis fragmentorum à Pithæo editorum: Pariſiis an. 1598, parte 2.

Holſ geo. Lucæ Holſtenii notæ in geographiam ſacram cum aliis ejus geographicis: Romæ an. 1666.

I

Idat. Idatiani faſti integri, Bibliothecæ Labbeanæ, t. 1: Pariſiis anno 1657.

Idat.ſeu Idat. faſt.

Jo.cl.4. 3.104. Joannes Climacus, ſcalæ ſuæ gradu 4, cap. 104: Lutetiæ an. 1603, capita ex gallicâ verſione ſunt.

Jo.D.im l.2. orth fid. Joannis Damaſceni de imaginibus lib. 2: Baſileæ an. 1575.

... de fide orthodoxa.

trif. ... de Triſagio.

Jo.M.dial.2.p. 477. Joannis Maxentii dialogorum contra Neſtorianos, lib. 2, Bibliothecæ Patrum, t. 4, parte 1.

fid p.437. ... fidei profeſſio de Chriſto, Ib.

If.H.ſcr.l.4. Iſidori Hiſpalenſis de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſiis an. 1580, item apud Mitæum, p.80.

If P.l 4.ep.69. Iſidori Peluſiotæ epiſtolarum, lib. 4, epiſt. 69: Pariſ. an. 1638.

Juſtel. Bibliotheca joris canonici per Chriſtophorum Juſtellum: Lutetiæ anno 1661.

L

Lab bib. PHILIPPI Labbei Bibliotheca nova manuſcriptorum: Pariſiis an. 1657.

ſcr. ... de ſcriptoribus eccleſiaſticis: Pariſiis anno 1660.

La Rue. Geographie du Pere de la Rue.

Laun.ep.7. Joannnis Launoii epiſtola 7.

Lauſ.c.67.p.999. Palladii hiſtoria Laoſiaca: Biblioth. Pat. to. 13: Pariſ. an. 1644.

Leo,n.ſeu Q.t.2. In Leonis opera diſſertationes, & notæ per Paſchaſium Qoeſnel, tomo 2: Lutetiæ an. 1675.

ſ.80. Leonis ſermo 80, Ib. t.1.

Leont.adſ.4. Leontii Byzantini de ſectis, actione 4: Bibl. Pat. to. 11.

in Eut ſeu in N. & Ed. In Neſtorium & Eutychem: Bibliot. Pat. to. 4, parte 2.

Liber.c.10. Liberati Diaconi breviarium cauſæ Eotychianæ: Pariſiis an. 1675.

Lloyd. Dictionarium hiſtoricum per Nicolaom Lloyd auctum: Oxoniæ an. 1675.

Lup.can. Chriſtiani Lupi notæ & ſcholia in canones: Bruxellis anno 1673.

ep. Diverſæ epiſtolæ anno ferè 432, ſcriptæ, per eundem Lupum editæ: Lovanii an. 1682.

M

Mabi.muſ. DOM JOANNIS Mabillon Muſæum Italicum: Pariſiis anno 1687.

Mar.con. Petri de Marca de concordia ſacerdotii & imperii: Pariſ. an. 1669.

Marc.an393 *ſeu* chr. Marcellini Comitis chronicon à Sirmondo editum: Pariſ. an. 1619, ad annum Chriſti 398.

Men.p.80. Menæa magna Græcorum die in textu notato, pagina ſeu columna ejuſdem menſis octogeſima: Venetiis an.

Menæa,1.jan. 1520. ... eadem die prima januarii, & ſic de ſingulis menſibus.

Merc.b. Marii Mercatoris opera ex editione Stephani Baluzii: Pariſ. an. 1684.

... Ejuſdem Mercatoris operum tom. 1 ex editione Garnerii, Pariſ. an. 1673.

Moſc,t,1,p.2018. Joannis Moſchi, ſeu Sophronii Pratum ſpirituale: *Biblioc. PP. tomo 13.*

Mſ. Diverſes pieces copiées ſur des manuſcrits.

N

Naz. GREGORII Nazianzeni oratio 16, tomo 11: Pariſ. an. 1630.

Nil.aſc,c.35. Nili monachi aſceticus ſermo, ſeu de exercitatione monaſtica inter ejus opera Romæ edita anno 1673.

ad Ag. ... ad Agathum monachum, de variis virtutibus.

ad Magnæ.21. ... ad Magnam Diaconiſſam de paupertate voluntaria.

de Th,c.7. ... de Theoduli filii captivitate: Pariſiis anno 1638.

l.2 ep.4. ... epiſtolarum lib. 2, epiſtola 4: Romæ anno 1662.

opuſ. ... varia opuſcula.

orat. ... de oratione tractatus in 153 capitula diſtinctus, in ejus opuſculis Romæ editis anno 1673.

P.ep. ... epiſtolarum pars per Poſſinum edita: Pariſiis anno 1656.

Nor.epo. Henrici Cardinalis de Noris de epochis Syromacedonum: Florentiæ an. 1689.

... hiſtoria Pelagiana: Patavii anno 1673. h P.

... de Quinta ſynodo, cum hiſtoria Pelagiana, lb. ſyn 5.

Notitia Galliæ per Adrianum Valeſium: Pariſiis anno 1675. Not.G.

Nicephori Patriarchæ Conſtantinopolitani chronicon editum cum Euſebii chronicis, cum Syncello &c. Nphr.chr.

Nicephori Calliſti hiſtoria eccleſiaſtica: Pariſiis anno 1630. Nphr.l.2.c.36.

P

ANTONII Pagi Franciſcani præfatio in diſſertationem de Conſulibus: Lugduni an. 1682. Pagi,pr.

Palladii dialogus de vita Joannis Chryſoſtomi à Bigotio editus: Lutetiæ anno 1682. Pall dial. *ſeu* v. Chry.

Chronicon paſcale ſeu Alexandrinum, ex editione Cangiana: Pariſiis anno 1688. Paſc.

Paulinus Nolanus ex editione N.le Bron: Pariſiis anno 1685. Paul.b.

Paulini carmen 24: Antuerpiæ anno 1622. c.24.

... epiſtolæ, Ibid. ep.16.

Vie de S. Paulin en françois, à Paris en 1686. fr.

Paulinus illuſtratus per P. Chiffletium: Divione anno 1662. ill.

Paulini poemata quatuor à Ludovico-Antonio Muratorio edita: Mediolani anno 1697. m.

Roſweidi notæ in Paulinum Antuerpiæ editum anno 1622. n.

Paſſio Sancti Geneſii Arelatenſis per Paulinum, ut putant, Nolanem. v.Gen.p.445.

Paulini vita per N. Sacchinum cum Paulino à Roſweido edita: Antuerpiæ anno 1622. vit.

Ejuſdem vita per N.le Brun digeſta, ſuæque Paulini editioni ſubjuncta. vit.b.

Paulini pœnitentis euchariſticon poema editum in appendice veteris Bibliothecæ Patrum apud Sonnium anno 1579. Paul.euc.

Joannis

Pearſ.poſt. Joannis Pearſonii epiſcopi Ceſtrienſis nperа poſtuma, Londoni anno 1688.

Pet.dog.t 5. Dionyſii Petavii dogmatum Theologicorum, tomo 5: Pariſ. anno 1650.

Pez.def. Defenſe de l'antiquité des temps par D. Paul Pezron, à Paris en 1692.

Philg.l.7.c.8. Philoſtorgii hiſtoriæ eccleſiaſticæ liber 7, ex editione Henrici Valeſii: Pariſiis anno 1673.

Philg.l.2 c.13. Philoſtorgii hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Jacobi Gothofredi: Genevæ anno 1643.

Phot.c.8. Photii Bibliothecæ caput ſeu codex 8. Genevæ anno 1612.

Poll. Julii Pollucis onomaſticon græcum: Francofurti anno 1608.

Pomer.l.2. Juliani Pomerii de vita contemplativa, inter opera S. Proſperi edita: Coloniæ anno 1632.

Pontaci. Arnaldi Pontaci in Euſebii chronicon notæ.

Poſſ.vit. Auguſtini vita per Poſſidium Calamenſem epiſcopom, inter Auguſtini Lovanienſium prolegomena.

Poſſ.c.2.ap *ſeu* Poſſev. Poſſevini apparatus: Coloniæ anno 1608. Paginas in tres partes diſtinguimus appoſitis literis a. b. c.

Poſſ.aſc.2. Theſauri aſcetici per Petrum Poſſinum editi opuſculum 2: Toloſæ an. 1684.

Proc.b.Van. Procopii de bello Vandalico, & ſic de cæteris bellorum libris.

Procl.h.*ſeu* or.2. Procli Conſtantinopolitani homilia, ſeu oratio 2: Romæ an. 1650.

n. Vincentii Richardi notæ in Procli homilias.

v. Procli vita per Richardum, Ibid.

Proſ.ad R. Proſperi Aquitani epiſtola ad Rufinum.

an.422. ...chronicon ad annum Chriſti 422.

ex Cel. Celeſtini Papæ epiſtola contra Semipelagianos, apud Proſperum.

in col. Proſperi contra collatorem.

P. ...chronicon ex editione Arnaldi Pontaci: Burdegalæ anno 1604.

n P.p.769. Pontaci notæ in idem chronicon: Ibid.

Proſ.T *ſeu* ti. p. 50. Tironis Proſperi chronicon, cum Hieronymiano à Scaligero editum in theſauro temporum. Amſtelodami anno 1658.

R

Recueil 1,61. RECUEIL de differentes pieces ſur les matieres agitées en ce temps-ci.

Rein. Thomæ Reineſii inſcriptiones Lipſiæ & Francofurti anno 1682.

Rigber. Marii Mercatoris opera per Rigberium, ſeu D. Gabrielem Gerberon edita: Bruxelis anno 1672.

Ripa.1. Joſephi Ripamontii hiſtoriarum Eccleſiæ Mediolanenſis decas prima: Madiolani anno 1617.

Riv,l.1. Andræa Riveti criticus ſacer: Genevæ anno 1617.

Ruf.l.1,c.9. Rufini hiſtoria eccleſiaſtica, ſeu ex Euſebio verſa, ſeu Euſebio addita: Antuerpiæ anno 1548.

ben.l.1. ...de benedictionibus Patriarcarum ad S. Paulinum, inter opera Rufini: Pariſiis anno 1580.

Rutil.l.1. Rutilii Numatiani itinerariom apud Onuphrium de republica Romana: Prancofurti anno 1597.

S

Sacr.n. HUGONIS Menardi notæ in Sacramentarium S. Gregorii: Pariſiis an. 1642.

Salv l.7 *ſeu* gub. l.7. Salviani Maſſilienſis presbyteri de gubernatione Dei, lib. 7: Pariſus anno 1663.

ep.9. ...epiſtolæ, Ib.

Sanſ.A.*ſeu*in Lab.2. Nicolai Sanſonis in pharum Labbei, A. ſive liber primus: Lutetiæ an. 1647.

Scal.iſag. Scaligeri iſagoge in canones chronicos, cum notis in Euſebii chronicon: Amſtelodami anno 1658.

Sid.car.9 v.5. Apollinaris Sidonei carmen 9. verſu 5, ex editione Sirmondi: Pariſiis anno 1652.

Six.S *ſeu* Sixt. l.4. Sixti Sinenſis bibliotecha ſancta: Coloniæ anno 1626.

Socr.l.9.c.22.p. 285. Socratis hiſtoria eccleſiaſtica ex editione Valeſii: Pariſiis anno 1668.

n. Valeſii notæ in Socratis hiſtoriam.

Soz.l.4.c.6. Sozomenis hiſtoria eccleſiaſtica,

ex editione Valeſii: Pariſiis an. 1668.

n. Prol. Valeſii notæ & prolegomena in hanc hiſtoriam.

Spic.t.3. Spicilegii veterum aliquot ſcriptorum per D. Lucam Dacheri, tom. 3. Pariſiis anno 1659.

Stra,l.14. Strabonis liber 14: Pariſiis anno 1620.

Suid π.β. Suidæ lexicon in litera α. β. & ſic de cæteris; Genevæ anno 1619.

Sulp.dia.1.c.2. Sulpicii Severi dialogus primus: Antuerpiæ anno 1574.

Mar. ... de vita S. Martini: Ib.

Sur,t.nov. Surius primo die novembris, & ſic de ſingulis menſibus; Coloniæ anno 1618.

Sym,l.9.ep 70. Symmachi epiſtolarum lib. 9. epiſtola 70: anno 1587.

Syn.ep.5.p.167. Syneſii Cyrenæi epiſtolarum quinta: Lutetiæ an. 1640.

T

Thdr,L,l.2. THEODORI Lectoris lib. 2, ex editione Valeſii cum Evagrio &c. Pariſiis anno 1671.

Thdr, ad Jo.p. 703. Theodoreti Cyrenſis epiſcopi epiſtola ad Joannem Germaniciæ epiſcopum, to. 4. editionis Sirmondi: Pariſiis anno 1642.

Preface de M: Couſin ſur ſa traduction de Theodoret. A Paris en 1676.

C p.33. ... dialogus 1. contra Eutychianos. Ib.

dial.1. ... epiſtolæ, tomo 3.

ep. Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium 1 Lutetiæ anno 1684.

G. ... hæreticarum fabularum liber 1; tomo 4. editionis Sirmondi.

h,l.1. ... hiſtoriæ eccleſiaſticæ lib. 3. tomo 3. ſi addatur v. deſignatur editio Valeſiis Pariſiis anno 1673.

l.3.c.6. ... hiſtoriæ eccleſiaſticæ liber 3. ut ſupra.

v.P. ... religioſa hiſtoria, ſeu de vitis Patrum, tomo 3.

Theod.ſym. Theodoti Ancirani commentarius in Symbolum Nicænum: Romæ an. 1669.

Thom.Jeun. Traité des jeûnes de l'Egliſe par le P. Thomaſſin de l'Oratoire: à Paris en 1688. premiere partie livre 2.

Thphn. Theopanis chronographia: Pariſiis anno 2665.

Triſag. Diſſertatio de Triſagii origine, autore Petro A. V. D. M. Rotomagi anno 1674.

V

Ugh.p.1140. BASILII menologium ab Ughello editum in ſua Italia ſacra, to. 6: Romæ anno 1653:

t.1.2,p. ... Italiæ ſacræ tomi 1. parte 2.

Vig.in Eut.l.4. Vigilii Tapſenſis in Eutichianos lib. 4. cum Victore Vitenſi: Divione anno 1665.

Vinc,L. Vincentii Lerinenſis commonitorium cum Salviano editum: Pariſiis anno 1667.

Vit,P. Vitæ Patrum per Roſweidum deitæ Antuerpiæ anno 1615.

Voſſ.h.gr. *v el* lat. *Voſſii de hiſtoricis græcis*, vel latinis: Lugduni Batavorum anno 1651.

h,P. ... hiſtoria Pelagiana.

Uran.p.286. Uranius de obitu S. Paulini apud Surium die junii 22.

Uſſ.v.Br. Jacobi Uſſerii Britanicarum Eccleſiarum antiquitates: Dublinii an. 1639.

Z

Zon,p.15 ZONARÆ annalium to. 2. in illius principii vita de quo ſermo eſt. Baſileæ anno 1557.

can.c.145. Zonaræ commentarii in canones: Pariſiis anno 1618.

Zoſ.l.2,p.685. Zoſimi Comitis hiſtoriarum lib. 2. in hiſtoria Auguſta: Francofurti anno 1590.

TABLE DES ARTICLES, ET DES NOTES.

SAINT PAULIN, SENATEUR ET CONSUL ROMAIN, PUIS HUMBLE SERVITEUR DE JESUS CHRIST; ET ENFIN EVESQUE DE NOLE.

ARTICLE I. *NAISSANCE de S. Paulin : Sa famille illuſtre & ſes richeſſes : De divers autres Paulins.* page 1

II. *Des études & de l'erudition de Saint Paulin: D'Auſone ſon precepteur.* 4

III. *Il epouſe Therasie, eſt elevé au Conſulat & à d'autres dignitez: Fait beaucoup d'amis.* 7

IV. *Sa vie ſeculiere: Dieu le degouſte du monde par diverſes afflictions, l'en retire par les prieres de S. Felix, & de pluſieurs autres Saints.* 9

V. *Saint Paulin s'en va en Eſpagne pour ſe preparer à renoncer au monde: De ſon batteſme: Il fait quelques poëſies.* 12

VI. *S. Paulin perd un fils qui venoit de naiſtre: Il ſe donne tout entier à Dieu, & embraſſe la vie monaſtique.* 15

VII. *Il quitte ſes biens, & les vend pour les diſtribuer aux pauvres.* 18

VIII. *Son humilité dans l'abandonnement de ſes biens.* 21

IX. *Eloge que les grands hommes de l'Egliſe ont donnez à ſa converſion & à ſa pauvreté.* 27

X. *Les gents du monde condannent ſa conduite: Il ſouffre leurs mepris avec generoſité.* 29

XI. *Auſone blaſme le changement du Saint, & ſe plain qu'il ne luy répond pas. Le Saint luy proteſte de ſon affection & de ſon reſpect.* 33

XII. *Union de S. Paulin avec S. Sulpice.* 37

XIII. *Saint Paulin eſt fait Preſtre malgré luy à Barcelone: Il en écrit à S. Sulpice & à S. Amand.* 39

XIV. *Il vient en Italie, eſt bien receu de S. Ambroiſe, & mal du Pape Sirice.* 43

XV. *Il s'arreſte pour toujours à Nole; auſteritez qu'il y pratique.* 45

XVI. *Son amour pour la pauvreté, la mortification, la retraite, & le ſilence: Eſtime que Saint Auguſtin fait de ſes lettres* 49

XVII. *Il ſent le poids de la concupiſcence, invoque Dieu, & ſe mepriſe luy meſme.* 52

XVIII. *Son extreme humilité.* 54

XIX. *Il ſe croit indigne d'expliquer la ſainte Ecriture.* 57

XX. *Sa devotion pour S. Felix & les autres Saints: Il va tous les ans à Rome.* 60

XXI. *Il s'unit avec Saint Auguſtin & les autres Saints de l'Afrique, & avec Saint Jerome.* 62

XXII. *Il fait le panegyrique de Theodoſe; écrit à Sanctle & à Amand.* 65

XXIII. *Il tombe malade, & répond à Saint Sulpice par Vigilance.* 67

XXIV. *Saint Auguſtin répond à Saint Paulin, qui luy écrit une ſeconde fois.* 70

XXV. *Puiſſance du Saint ſur les demons: Saint Auguſtin luy mande ſa promotion à l'epiſcopat: Il en temoigne ſa joie à Romanien.* 72

XXVI. *S. Paulin écrit à S. Jerome par Vigilance, qui réuſſit mal: Le Saint étudie l'Ecriture avec humilité.* 74

XXVII. *Il écrit à Saint Delphin & à Saint Amand: S. Sulpice luy envoie la vie de Saint Martin.* 76

XXVIII. *Saint Paulin fait ceſſer une violence faite à un bon Preſtre.* 78

XXIX. *Il conſole S. Pammaque ſur la mort de ſa femme, s'humilie dans la maladie de S. Delphin: Le Pape Anaſtaſe écrit en ſa faveur.* 80

XXX. *De Theride & Poſtumien amis du Saint, & de Jove ſon parent.* 82

XXXI. *Saint Paulin écrit une excellente lettre à Jove pour le porter à embraſſer la foy & la pieté Chrétienne.* 85

XXXII. *Il eſt malade, & preſſe Saint Sulpice de le venir voir: Il écrit à S. Victrice, cultive l'amitié de S. Jerome & de Rufin.* 89

XXXIII. *Il écrit à Saint Delphin, à Venere de Milan, & à Saint Sulpice.* 92

XXXIV. *Il écrit pluſieurs lettres à Saint Sulpice par Victor diſciple de Saint Martin.* 94

XXXV. *Il exborte un Officier d'armée à quitter le monde, ſe rejouit*

de la pieté de Sebaſtien ermite ; décrit l'hiſtoire & le naufrage de Martinien, 96
XXXVI. Les Gots font trembler l'Italie : Saint Paulin écrit à S. Sulpice par Poſtumien. 99
XXXVII. Saint Paulin eſt viſité par S. Nicetas & par Melanie. Il s'excuſe de répondre aux difficultez d'hiſtoire que Saint Sulpice luy propoſoit, & de luy envoyer ſon tableau. 101
XXXVIII. Il fait baſtir une nouvelle egliſe auprés du tombeau de Saint Felix. 104
XXXIX. Il embellit de peintures l'ancienne Egliſe de S. Felix, & fait beaucoup de baſtimens au dehors. 107
XL. Il fait encore baſtir une egliſe à Fondi, & envoie à Saint Sulpice des vers pour la ſienne. 109
XLI. Il écrit à Alethe & à Florent Eveſques de Cabors : Mort de ſon frere : Il ſe plaint de ce que Saint Victrice ne l'eſt pas venu voir. 111
XLII. Converſion d'Aper & d'Amande ſa femme. 114
XLIII. Aper elevé au ſacerdoce : Sa femme le decharge de ſoins domeſtiques, & des affaires civiles. 116
XLIV. Reflexions de Saint Paulin ſur la converſion d'Aper. Il le fortifie contre les perſecutions des gents du monde 118
XLV. Saint Auguſtin & S. Paulin s'écrivent diverſes lettres : Pelage & Aper écrivent auſſi à Saint Paulin. 121
XLVI. Saint Paulin écrit à Saint Sulpice & à Didier : Sulpice exborte Poſtumien à l'aller voir : Le Saint obtient de Rufin un ouvrage ſur les benedictions de Jacob. 123
XLVII. Il répond à Aper, écrit à S. Auguſtin ſur Melanie & ſon fils ; loue Saint Venerand de Clermont. 127
XLVIII. Saint Paulin eſt fait Eveſque de Nole : Sa conduite dans cette charge. 130
XLIX. Victor ſe ſauve miraculeuſement ſeul dans un vaiſſeau : Nole eſt priſe par les Gots : Un autre Paulin ſe retire auprés du Saint. 132
L. Le Saint eſt recherché par S. Eucher & S. Honorat : De ce qu'on dit qu'il s'eſt vendu. 135
LI. S. Auguſtin luy écrit contre les Pelagiens : On le ſouhaite pour appaiſer le ſchiſme de l'Egliſe Romaine. 137
LII. Mort de Saint Paulin. 138
LIII. S. Paulin aprés ſa mort appelle au Ciel S. Jean Eveſque de Naple Urane fait l'hiſtoire de la mort du Saint. 141
LIV. De quelques ouvrages de Saint Paulin qui ſont perdus :

De la lettre à Celancie, de l'hiſtoire de S. Genés & de quelques autres pieces qu'on luy attribue. 143

SAINT MARTINIEN, ARCHEVESQUE DE MILAN 146

SAINT CELESTIN, PAPE. 148

JEAN CASSIEN, PRESTRE, ET ABBE DE MARSEILLE.

ART. I. *CASSIEN eſt elevé dans un monaſtere à Bethléem: Il étudie les lettres humaines.* 157

II. *Son union avec Germain: Ils vont en Egypte voir les ſolitaires.* 160

III. *Ils viſitent les Anacoretes de Panephyſe, & le monaſtere de Paul à Diolque.* 162

IV. *Ils pratiquent à Diolque la vie des anacoretes; vont voir Pinufe.* 164

V. *Ils vont demeurer à Sceté: De Serene ſolitaire, & de Paul de Panephyſe.* 166

VI. *Caſſien & Germain viſitent Maquete & d'autres ſolitaires; vont en Thebaïde; retournent à Bethléem, & de là à Sceté.* 169

VII. *Caſſien va à Conſtantinople où S. Chryſoſtome le fait Diacre: Il travaille pour ce Saint: Mort de Germain.* 172

VIII. *Caſſien eſt fait Preſtre, vient demeurer à Marſeille, & y établit des monaſtere: De S. Caſtor Eveſque d'Apt.* 174

IX. *Caſſien écrit ſes Inſtitutions pour le monaſtere de S. Caſtor.* 176

X. *Il écrit ſes Conferences.* 178

XI. *Eſtime qu'on a faite des écrits de Caſſien: Il s'y méle quelques erreurs que l'on taſche de retrancher.* 181

XII. *L'Egliſe de Provence eſt troublée par la doctrine de Caſſien: Saint Proſper écrit contre luy.* 183

XIII. *Caſſien écrit contre Neſtorius à la priere de Saint Leon.* 185

XIV. *Mort de Caſſien: Honneurs rendus à ſa memoire: Quelques remarques ſur ſes écrits.* 187

SAINT NIL, PRESTRE, ET SOLITAIRE DE SINAÏ.

ART. I. *EN quel temps il a vécu: Sa patrie, ſes charges: Il quitte le monde:* 189

II. *Il ſe retire parmi les anacoretes du mont Sina: Leur vertu*

De S. Nicon : Extreme pauvreté du Saint. 191
III. *Il eſt tenté par les demons ; inſtruit & reprend diverſes perſonnes.* 194
IV. *Il combat les heretiques : Dieu luy donne l'eſprit de prophetie.* 196
V. *Gainas le conſulte : Il défend avec une extreme generoſité l'innocence de Saint Chryſoſtome.* 198
VI. *Les Sarrazins tuent pluſieurs ſolitaires dans le deſert de Sinaï ; emmenent captif Theodule fils de Saint Nil.* 200
VII. *Les Sarrazins tuent encore diverſes perſonnes : Ils veulent ſacrifier Theodule : Enfin ils le vendent, & l'Eveſque d'Eluſe l'achette.* 202
VIII. *Saint Nil retrouve ſon fils : Ils ſont tous deux faits Preſtres à Eluſe.* 203
IX. *Saint Nil & ſon fils s'avancent de plus en plus dans la pieté : Leur mort bienheureuſe.* 205
X. *Des trois premiers écrits de Saint Nil.* 208
XI. *Suite des écrits de Saint Nil.* 210
XII. *Des lettres de Saint Nil ſur les images.* 214
XIII. *D'Albien ou Albin ſolitaire de Nitrie, & de Leonce Eveſque d'Ancire.* 215

ACACE, EVESQUE DE BEREE EN SYRIE. 219

SAINT HESYQUE, PRESTRE DE JERUSALEM, ET DOCTEUR DE L'EGLISE. 227

SAINTE MELANIE LA JEUNE, VEUVE ROMAINE, AVEC ALBINE SA MERE, ET PINIEN SON MARI.

ART. I. *NAISSANCE illuſtre de Sainte Melanie : Son mari ; ſes enfans.* 232
II. *Sainte Melanie aſpire à la retraite : Elle porte ſon mari à embraſſer la continence : Melanie ſon ayeule vient de l'Orient pour les fortifier dans la pieté.* 235
III. *Sainte Melani & Pinien ſon mari renoncent au monde : Severe frere de Pinien les perſecute.* 236
IV. *Pinien & Sainte Melanie vendent leurs biens, & les diſtribuent aux pauvres.* 238
V. *Pinien & Melanie aſſiſtent les défenſeurs de S. Chryſoſtome : Ils quittent Rome, & continuent à vendre leurs terres.* 240
VI. *Rome priſe par Alaric : Pinien & Melanie vont en Sicile,*

XI. *De Theodote d'Ancyre, & d'Acace de Melitene.* 292
XII. *De Memnon d'Epheſe, & de Ruſe de Theſſalonique: Principales hereſies de l'Orient.* 295
XIII. *Chaleur de Neſtorius contre les heretiques. Il brule une egliſe des Ariens: Loy de Theodoſe contre les heretiques.* 297
XIV. *Neſtorius perſecute les Quartodecimans pour les rendre Neſtoriens: Antoine de Germe tué par les Macedoniens.* 299
XV. *Abregé de l'hiſtoire des Pelagiens: Sentimens de Theodore de Mopſueſte & de Neſtorius ſur la grace.* 301
XVI. *Les Pelagiens demandent un Concile: Neſtorius les appuie, & les reçoit meſme à la communion: Celeſtin écrit contre eux: Theodoſe les fait chaſſer de Conſtantinople.* 304
XVII. *Quelle eſtoit l'hereſie de Neſtorius.* 307
XVIII. *Preuves des mauvais ſentimens de Neſtorius: Sa vanité.* 309
XIX. *D'où Neſtorius a tiré ſon erreur: Il l'inſinue inſenſiblement: Anaſtaſe la preſche ouvertement.* 311
XX. *Neſtorius ſoutient Anaſtaſe: De ſon premier diſcours ſur ce ſujet: Il maltraite l'Abbé Baſile.* 313
XXI. *S. Procle défend fortement la verité dans un ſermon.* 315
XXII. *D'Euſebe de Dorylée, luy & beaucoup d'autres du Clergé & du peuple s'oppoſent hautement à Neſtorius.* 317
XXIII. *L'impieté de l'Eveſque Dorothée oblige Philippe Preſtre & beaucoup d'autres à quitter la communion de Neſtorius.* 319
XXIV. *Fermeté de S. Dalmace & des autres Abbez de Conſtantinople: Neſtorius trompe beaucoup de perſonnes.* 321
XXV. *Neſtorius fait condanner ſes adverſaires par un Concile, & les maltraite extremement: L'Abbé Baſile s'en plaint à l'Empereur, luy demande le Concile œcumenique.* 324
XXVI. *Placard affiché contre Neſtorius: Ses defauts dans la conduite de ſon Egliſe.* 327
XXVII. *Saint Cyrille écrit ſa lettre aux ſolitaires pour refuter Neſtorius.* 328
XXVIII. *Neſtorius s'offenſe de la lettre aux ſolitaires: Saint Cyrille luy écrit, & ſe conſacre à la defenſe de la verité.* 331
XXIX. *Neſtorius ſuſcite une accuſation contre Saint Cyrille.* 333
XXX. *Neſtorius fait ſemblant de vouloir appaiſer le trouble qu'il avoit cauſé.* 336
XXXI. *Saint Cyrille écrit à Neſtorius une ſeconde lettre tres belle: Neſtorius répond avec beaucoup de vanité, & perſiſte dans ſon erreur.* 337
XXXII. *S. Cyrille écrit contre Neſtorius à l'Empereur & aux Imperatrices.* 340

XXXIII. *Neſtorius envoie ſes homelies au Pape, luy écrit pour luy & pour les Pelagiens.* 342

XXXIV. *S. Cyrille & le Concile d'Egypte écrivent au Pape Celeſtin ſur Neſtorius.* 344

XXXV. *Saint Cyrille écrit à Acace de Berée & à d'autres contre Neſtorius.* 347

XXXVI. *Saint Leon fait refuter Neſtorius par Caſſien : Celeſtin eſtime beaucoup le courage de S. Cyrille : Il tient un Concile à Rome, où la foy de ce Saint eſt approuvée, & celle de Neſtorius condannée.* 348

XXXVII. *Neſtorius depoſé s'il ne ſe retracte dans dix jours : S. Cyrille commis pour executer cette ſentence : Celeſtin écrit diverſes lettres ſur ce ſujet.* 350

XXXVIII. *S. Cyrille écrit ſur la Condannation de Neſtorius à Juvenal de Jeruſalem, & à Jean d'Antioche : Jean écrit une belle lettre à Neſtorius, qui ne change pas pour cela.* 353

XXXIX. *Saint Cyrille avec le Concile d'Egypte écrit à Neſtorius, & luy envoie ſes douze anathematiſmes.* 356

LX. *Quel jugement on a fait des anathematiſmes de Saint Cyrille.* 358

XLI. *Les Catholiques demandent le Concile œcumenique : Neſtorius l'obtient, & Theodoſe l'ordonne.* 362

XLII. *Theodoſe indique le Concile à Epheſe ; écrit une lettre fort ample à Saint Cyrille.* 363

XLIII. *La ſentence de depoſition ſignifiée à Neſtorius : Il accorde à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu, & en rejette le ſens.* 366

XLIV. *Anathemes impies de Neſtorius refutez par Mercator : Jean d'Antioche ſe bleſſe de ceux de S. Cyrille, les fait refuter par André de Samoſates.* 368

LXV. *Theodoret écrit auſſi contre les anathematiſmes de S. Cyrille : Ce Saint meſme & Rabula d'Edeſſe luy répondent.* 372

XLVI. *Celeſtin conſulté par S. Cyrille, le porte à recevoir Neſtorius : Il depute au Concile d'Epheſe : Capreole de Carthage y envoie un Diacre.* 374

XLVII. *Des principaux Eveſques venus à Epheſe.* 377

XLVIII. *Nombre & qualité des Eveſques du Concile : L'Empereur commet Candidien pour y maintenir l'ordre & la paix.* 379

XLIX. *Occupation de S. Cyrille avant le Concile : Luy & Memnon accuſez d'agir par violences & par intrigues.* 382

L. *Neſtorius decouvre de plus en plus ſon hereſie.* 385

LI. Les Orientaux viennent tard au Concile, & pourquoi. 386
LII. Jean d'Antioche mande à Saint Cyrille qu'il eſt proche: Neſtorius & Candidien veulent qu'on l'attende : L'avis contraire l'emporte. 389
LIII. Le Concile s'aſſemble le 22 de juin : S. Cyrille y preſide. 392
LIV. Candidien demande inutilement qu'on attende les Orientaux: Neſtorius cité par trois fois, s'excuſe ſur leur abſence. 394
LV. On lit beaucoup de choſes pour s'aſſurer de la foy de l'Egliſe & des ſentimens de Neſtorius : La ſeconde lettre de Saint Cyrille approuvée ſolennellement. 397
LVI. Neſtorius eſt depoſé: Ceux d'Epheſe en témoignent une extreme joie : S. Cyrille & Theodote font quelques diſcours. 399
LVII. Candidien envoie à l'Empereur une relation fort deſavantageuſe au Concile : Neſtorius luy écrit auſſi : Divers Eveſques l'abandonnent : De Julien de Sardique. 402
LVIII. Saint Cyrille dreſſe les actes du Concile : Ils ſont envoyez à l'Empereur ; mais les partiſans de Neſtorius ferment les avenuës de la Cour : Ils font d'autres violences dans Epheſe. 405
LIX. Jean d'Antioche arrive à Epheſe avec les Orientaux : Il ne veut pas ecouter les Eveſques que le Concile luy avoit deputez. 408
LX. Les Orientaux depoſent Saint Cyrille & Memnon, & ſeparent de leur communion tout le reſte du Concile. 409
LXI. Le Concile ſepare Jean d'Antioche de ſa communion pour avoir maltraité ſes deputez : Les Orientaux écrivent en Cour: Comment ils ſe conduiſent à l'egard de Neſtorius. 413
LXII. Theodoſe écrit aux Eveſques ; deſapprouve la depoſition de Neſtorius : Réponſes que le Concile & les Orientaux luy firent. 417
LXIII. Les Orientaux veulent ordonner un nouvel Eveſque d'Epheſe, & ſont battus. 419
LXIV. Ceux de Conſtantinople apprennent par un mendiant ce qui ſe paſſoit à Epheſe, & ayant à leur teſte l'Abbé Dalmace, obtiennent de l'Empereur qu'il faſſe venir des deputez du Concile. 421
LXV. Le Concile envoie quelques Eveſques à l'Empereur : Les Orientaux luy deputent le Comte Irenée chargé de beaucoup de lettres. 424
LXVI. L'Empereur confirme la depoſition de Neſtorius, de Saint Cyrille, & de Memnon ; écrit pour cela à Epheſe, & y envoie le Comte Jean. 426

LXVII. *Les Legats du Pape arrivent à Epheſe, preſentent au Concile les lettres du Pape, ſignent la depoſition de Neſtorius: Les Eveſques demandent à l'Empereur de ſe pouvoir retirer.* 429

LXVIII. *Saint Cyrille & Memnon demandent juſtice au Concile, qui cite Jean, & caſſe la ſentence de ſon Concile: Les Orientaux affichent contre Saint Cyrille & le Concile.* 431

LXIX. *Le Concile aprés une troiſieme citation, ſepare les Orientaux de la communion.* 434

LXX. *Des Canons du Concile: Les Peres écrivent au Pape contre les Orientaux.* 436

LXXI. *De ce qui ſe fit à Epheſe touchant les Pelagiens.* 440

LXXII. *Le Concile condanne un ſymbole de Theodore de Mopſueſte, ſans nommer cet Eveſque; & défend de rien ajouter au ſymbole de Nicée.* 441

LXXIII. *Les Eveſques de Cypre pretendent contre ceux d'Antioche devoir ordonner leur Metropolitain: Le Concile juge en leur faveur.* 444

LXXIV. *Le Concile conſerve le nom d'Eveſque à Euſtathe qui s'eſtoit depoſé: Approuve que les Eveſques de Thrace gouvernent pluſieurs villes; condanne l'hereſie des Meſſaliens.* 448

LXXV. *S. Cyrille s'oppoſe à l'ambition de Juvenal de Jeruſalem, qui ſe vouloit faire Patriarche.* 451

LXXVI. *Divers diſcours prononcez par Saint Cyrille & par Theodote d'Ancyre: Neſtorius taſche de regagner Scholaſtique.* 453

LXXVII. *Le Compte Jean fait arreſter Neſtorius, S. Cyrille & Memnon: Les Orientaux abandonnent Neſtorius, puis reprennent ſa défenſe.* 455

LXXVIII. *La Cour ne peut ſouffrir Neſtorius: Le Comte Jean travaille inutilement à réunir les Eveſques. Les Catholiques ne veulent point donner de declaration de leur foy, & les Orientaux ne peuvent s'accorder pour dreſſer la leur.* 457

LXXIX. *Le Comte Jean ne pouvant faire ceder les Catholiques, les maltraite extremement: Leur fermeté genereuſe.* 462

LXXX. *Le Concile écrit à l'Empereur pour Saint Cyrille & Memnon: S. Dalmace empeſche qu'on ne les banniſſe.* 464

LXXXI. *Le Concile écrit de nouveau à l'Empereur, & demande le ſecours des Orthodoxes de Conſtantinople, qui preſentent une requeſte genereuſe à l'Empereur: Paix de Saint Cyrille dans ſa priſon: Il éclaircit ſes anathematiſmes.* 466

LXXXII. *Le Concile envoie à l'Empereur huit deputez, obligez de ſuivre leur inſtruction: Verinien de Perge demeure chef du Concile.* 470

LXXXIII. *Les Orientaux envoient auſſi huit deputez à l'Empereur: Neſtorius eſt banni.* 472

LXXXIV. *Les Orientaux exclus de l'Egliſe à Calcedoine, tiennent des aſſemblées particulieres où Theodoret preſche: L'Empereur vient à Calcedoine, & donne audience aux deputez: Les Orientaux ſe vantent d'y avoir vaincu les Catholiques.* 474

LXXXV. *Les Catholiques refuſent de conferer avec les Orientaux: Ceux-ci n'obtiennent rien pour Neſtorius: Ils veulent que Theodoſe les faſſe admettre à la communion.* 476

LXXXVI. *Les Orientaux taſchent de gagner l'Occident: Ils écrivent à Ruſe de Theſſalonique.* 479

LXXXVII. *Les Orientaux demandent par deux requeſtes ou une conference, ou la permiſſion de ſe retirer: L'Empereur accorde le dernier, & termine le Concile en rétabliſſant Saint Cyrille & Memnon: Il appelle les Catoliques à Conſtantinople pour y ordonner un Eveſque.* 481

LXXXVIII. *Derniere requeſte des Orientaux: Saint Cyrille s'en retourne en Egypte.* 485

LXXXIX. *Maximien eſt elu Eveſque de Conſtantinople: Son eloge.* 487

XC. *Ordination de Maximien: Saint Cyrille & tout le monde s'en rejouit: Il écrit en Epire contre les Orientaux.* 489

XCI. *Etat des Neſtoriens à Conſtantinople ſous Maximien & ſous Saint Procle.* 491

XCII. *Les Orientaux s'en retournent, tiennent divers Conciles; s'attachent de plus en plus à Neſtorius.* 494

XCIII. *Quatre Metropolitains & d'autres Orientaux depoſez.* 496

XCIV. *Etat deplorable de l'Egliſe: Saint Cyrille écrit à l'Empereur pour ſe juſtifier.* 499

XCV. *Celeſtin confirme l'ordination de Maximien, & meurt peu après: Sixte III. luy ſuccede.* 502

XCVI. *Hiſtoire de Rabula Eveſque d'Edeſſe: Il ſe joint à Saint Cyrille.* 504

XCVII. *André de Samoſates, Theodoret & Eutbere de Tyanes écrivent pour les Orientaux.* 507

XCVIII. *Sixte travaille pour la paix de l'Egliſe: Saint Cyrille luy depute les Eveſques Hermogene & Lampece: Eloge de ces deux Prelats.* 509

XCIX. *Sixte continue à travailler pour la paix: Domnus y diſpoſe Jean d'Antioche ſon oncle.* 511

C. *Theodoſe travaille fortement pour la réunion : Conditions propoſées pour cela.* 514

CI. *Le Tribun Ariſtolaüs eſt commis pour faire la paix : Il va à Antioche, ou Jean tient ſon Concile, & dreſſe quelques articles.* 516

CII. *Saint Cyrille declare ſa foy à Acace de Berée, refuſe de condanner ſes écrits, promet de les éclaircir : accepte la paix ſi on veut condanner Neſtorius.* 519

CIII. *La lettre de Saint Cyrille eſt bien receuë de Jean & d'Acace ; tres mal d'Alexandre d'Hieraple : Theodoret en approuve la doctrine, ne veut point que l'on condanne Neſtorius.* 522

CIV. *Hellade de Tarſe, Maximien d'Anazarbe, & Euthere de Tyanes, ſuivent Alexandre, malgré les efforts de Jean pour la paix.* 525

CV. *De Paul d'Emeſe : Jean l'envoie pour conclure la paix avec Saint Cyrille, malgré l'oppoſition d'Alexandre.* 527

CVI. *Jean écrit à Saint Cyrille par Paul, & luy envoie une declaration de ſa foy.* 530

CVII. *Saint Cyrille approuve la profeſſion de foy des Orientaux, en donne à Paul une pareille ; & éclaircit ſes anathematiſmes.* 532

CVIII. *S. Cyrille maintient la depoſition des quatre Metropolitains ; admet Paul ſeul à ſa communion aprés qu'il eut condanné Neſtorius, & le fait preſcher.* 536

CIX. *Saint Cyrille travaille à faire preſſer Jean d'Antioche de conclure la réunion.* 539

CX. *Les Orientaux ſignent l'acte de condannation de Neſtorius envoyé par Saint Cyrille ; & la paix eſt rétablie.* 541

CXI. *Que les Orientaux n'ont point eſté Neſtoriens : Avantage que l'Egliſe a tiré de cette diſpute.* 543

CXII. *Jean d'Antioche écrit ſur la paix au Pape & à Saint Cyrille ; qui luy répond par la lettre celebre* Lætentur cæli &c. 545

CXIII. *Jean d'Antioche & Saint Cyrille écrivent à diverſes perſonnes ſur la paix : Le Pape Sixte leur en écrit à l'un & à l'autre : Concile à Rome.* 548

CXIV. *Divers Orientaux ne veulent point accepter la paix : Sentimens de Theodoret.* 551

CXV. *Alexandre romp la communion avec Jean d'Antioche : André embraſſe celle de Saint Cyrille : Theodoret procure un Concile à Zeugma.* 554

CXVI. *Le Concile de l'Euphrateſienne tenu à Zeugma, reconnoiſt S. Cyrille orthodoxe, mais ne veut pas condanner Neſtorius ;*

& demeure neanmoins uni à Jean : Ceux de la premiere & de la ſeconde Cilicie, d'Anazarbe & de Tarſe s'en ſeparent : Melece de Mopſueſte tres oppoſé à la paix. 557

CXVII. *Eutbere de Tyanes & d'autres écrivent au Pape contre la paix : Lettre de Theodoret & Dorotheé.* 559

CXVIII. *André de Samoſates ſe reconcilie avec Rabula ; taſche inutilement de porter Alexandre à la réunion : Lettre d'Ibas à Maris.* 562

CXIX. *Les Neſtoriens taſchent de troubler l'Egliſe par de fauſſes lettres ; calomnient les Orientaux & Saint Cyrille : Quelques Catholiques auſſi n'approuvent pas la profeſſion de foy des Orientaux.* 565

CXX. *Saint Cyrille écrit à Acace de Melitene, à Euloge, à Valerien, & à Succeſſe, pour juſtifier ſa conduite & la foy des Orientaux.* 567

CXXI. *Saint Procle ſuccede à Maximien de Conſtantinople.* 571

CXXII. *Jean d'Antioche demande des loix contre les Eveſques de Cilicie ; ordonne deux Eveſques dans l'Euphrateſienne.* 573

CXXIII. *L'Euphrateſienne fait ſchiſme avec Jean d'Antioche : Melece de Neoceſarée travaille inutilement à la paix : Theodoret eſt maltraité par le General Denys.* 576

CXXIV. *Jean met un Eveſque à Sergiople dans le dioceſe d'Hieraple : L'Euphrateſienne s'en plaint à Pulquerie : Theodoſe defend aux Eveſques de venir en Cour, ordonne de chaſſer ceux qui s'eſtoient ſeparez de Jean, s'ils ne ſe réuniſſent.* 578

CXXV. *Theodoret ſommé de ſe réunir à Jean, eſt obligé par ſes moines de conferer avec luy : Il taſche inutilement de porter Alexandre à le faire auſſi.* 581

CXXVI. *Theodoret ſe réunit avec Jean, & travaille à luy réunir les autres, ſans condanner Neſtorius : Il s'unit auſſi à Saint Cyrille, ſans approuver jamais ſes douze anathematiſmes.* 585

CXXVII. *Les deux Cilicies ſe réuniſſent, hors Zenobe de Zephire qui eſt banni, & Melece de Mopſueſte.* 588

CXXVIII. *La depoſition des quatre Metropolitains executée à l'égard des ſeuls obſtinez, comme Dorothée & Eutbere : Les Iſauriens ſe réuniſſent : Acylin de Barbaliſſe eſt chaſſé.* 590

CXXIX. *Melece de Mopſueſte eſt depoſé, chaſſé, & banni à Melitene : Thomas eſt ordonné en ſa place.* 593

CXXX. *Jean d'Antioche & Theodoret font inutilement toutes ſortes d'efforts pour gagner l'eſprit d'Alexandre.* 596

CXXXI. *Alexandre eſt enfin chaſſé & banni : Ses bonnes & mauvaiſes qualitez.* 600

CXXXII. *Sort de Dorothée & de quelques autres obſtinez dans le ſchiſme: Eloge d'Hellade de Tarſe: Du nouveau recueil des pieces qui regardent le ſchiſme.* 603

CXXXIII. *Theodoſe bannit Neſtorius à Oaſis, fait un edit ſevere contre ſes livres & ſes diſciples.* 606

CXXXIV. *Neſtorius écrit pour ſon hereſie. Il eſt pris par les barbares, eſt maltraité de tout le monde, & perit miſerablement.* 610

CXXXV. *Ecrits de Neſtorius: Sa croyance ſur l'Eucariſtie: Le Comte Irenée écrit pour luy, ſe réunit enfin à l'Egliſe.* 612

CXXXVI. *Etat des Neſtoriens juſques a la fin du VI ſiecle.* 615

CXXXVII. *Ariſtolaüs demande de nouveau de la part de l'Empereur, que l'on condanne Neſtorius: Les deux Cilicies le font : Saint Cyrille dreſſe une nouvelle declaration de foy pour eſtre ſignée, fait un ouvrage ſur l'Incarnation.* 617

CXXXVIII. *Derniers ſentimens de Theodoret ſur Neſtorius: Divers malheurs à Alexandrie: Cycle paſcal de S. Cyrille.* 620

CXXXIX. *Saint Cyrille tolere l'amour des Orientaux pour Theodore de Mopſueſte; modere le zele de Maxime Diacre.* 624

CXL. *On fait courir des écrits de Theodore de Mopſueſte qui favoriſoient Neſtorius : Rabula d'Edeſſe & Acace de Melitene écrivent ſur cela aux Armeniens contre Theodore.* 627

CXLI. *Les Eveſques de Cilicie écrivent pour Theodore : Les Armeniens conſultent Saint Procle, qui leur répond par une excellente lettre.* 628

CXLII. *Procle envoie ſa lettre aux Orientaux pour la ſigner, & les propoſitions de Theodore ſans nom, pour les condanner: Il demande qu'Ibas d'Edeſſe ſe juſtifie du Neſtorianiſme : Baſile & quelques moines d'Armenie demandent partout que Theodore ſoit anathematizé.* 631

CXLIII. *Les Orientaux ſignent la lettre de Procle, mais refuſent de condanner les propoſitions de Theodore.* 634

CXLIV. *Procle & Saint Cyrille preſſent inutilement les Orientaux de condanner ou la perſonne, ou les propoſitions de Theodore : Saint Cyrille va à Jeruſalem.* 637

CXLV. *Saint Cyrille écrit ſur le ſymbole de Nicée; il conſent enfin qu'on ne parle plus d'anathematizer Theodore: L'Empereur aſſoupit toute l'affaire.* 640

CXLVI. *Des écrits de Saint Cyrille contre Theodore: Theodoret y répond.* 642
CXLVII. *Jean d'Antioche meurt: Domnus luy succede: S. Cyrille écrit à Domnus sur l'Evesque Pierre.* 644
CXLVIII. *Athanase de Perrhe accusé de crimes renonce à son evesché, & puis le reprend. Il tire des lettres de Saint Cyrille & de Proclepour faire revoir son affaire.* 647
CXLIX. *Athanase cité par divers Conciles, ne comparoist point. Il est deposé par le Concile d'Orient, dont l'Empereur exclud Theodoret: Sabinien est mis en sa place.* 649
CL. *Athanase est rétabli par le faux Concile d'Ephese, & deposé de nouveau à Calcedoine.* 652
CLI. *Mort de Saint Cyrille: Dioscore son successeur persecute ses parens.* 654
CLII. *Du courage intrepide de Saint Cyrille: De sa sagesse, de sa moderation, de son desinteressement.* 656
CLIII. *Estime qu'on a euë de luy & de sa doctrine: Il reçoit avec respect les avis de Saint Isidore de Peluse.* 659
CLIV. *Saint Cyrille recommande à ses suffragans le soin des ordinations: Il écrit contre les Anthropomorphites, les Melesiens, & les Origenistes.* 662
CLV. *Du style de Saint Cyrille: De ses neuf Dialogues sur la Trinité.* 664
CLVI. *De divers ouvrages contre Nestorius, particulierement des cinq livres contre ses homelies, & des scolies.* 666
CLVII. *Du traité contre les Anthropomorphites: D'un écrit contre les Pelagiens: Du Thresor: De l'ouvrage contre Julien l'apostat.* 669
CLVIII. *Des écrits de Saint Cyrille sur l'Ecriture.* 671
CLIX. *Des homelies de Saint Cyrille; & de quelques autres ouvrages vrais ou supposez.* 673

SAINT ARSENE, SOLITAIRE D'EGYPTE.

ART. I. *SAINT Arsene quitte la Cour de Theodose I, & se retire à Scete pour fuir les hommes.* 676
II. *Penitence & austerité de Saint Arsene dans le desert.* 678
III. *Saint Arsene fuit les hommes.* 681
IV. *Humilité de Saint Arsene: Il craint la mort, & pleure continuellement.* 683
V. *Amour de Saint Arsene pour la priere.* 585
VI. *Instructions que Saint Arsene donnoit à des solitaires.* 687

VII. *Suite des inſtructions de Saint Arſene.* 688
VIII. *Viſion de S. Arſene: Hiſtoire qu'il rapporte ſur l'Euchariſtie.* 690
IX. *Les Maziques ravagent Sceté : Saint Arſene va à Troé & à Canope, où il eſt viſité par une dame de Rome.* 693
X. *Saint Arſene retourne à Troé, & y meurt.* 695
XI. *Des diſciples de Saint Arſene.* 698
XII. *D'Ammoés ami de S. Arſene, & de Jean ſon diſciple.* 701

SAINT ACHILLEE, SOLITAIRE DE SCETE'. 702

SAINT PROCLE, ARCHEVESQUE DE CONSTANTINOPLE, ET DOCTEUR DE L'EGLISE. 704

NOTES SUR SAINT PAULIN.

NOTE I. *SUR le lieu d'Ebromague.* 720
II. *Que Saint Paulin n'a eſté que Conſul ſubrogé.* 720
III. *En quel temps il a eſté batizé.* 721
IV. *Si le poeme 31 eſt de luy.* 722
V. *Sur le poëme à Auſone.* 722
VI. *Que l'epiſtre 33 regarde ſa preſtriſe.* 723
VII. *Si Saint Paulin buvoit du vin en Careſme.* 723
VIII. *En quel temps il alloit tous les ans à Rome.* 723
IX. *Sur le temps de ſa naiſſance, de ſon ordination, & de ſa retraite.* 724
X. *Sur l'epiſtre 26 à Sancte.* 725
XI. *Sur la deputation des Eveſques d'Afrique à Saint Paulin.* 725
XII. *Sur les lettres à Pammaque & à Alethe.* 726
XIII. *Sur Saint Benoiſt & Saint Vivence.* 726
XIV. *De S. Apre Eveſque de Toul: Si c'eſt Aper ami de S. Paulin.* 727
XV. *Sur le voyage de Victor en 405.* 729
XVI. *Temps d'une lettre de Saint Sulpice à Saint Paulin.* 729
XVII. *Sur les lettres de Saint Paulin à Ruſin.* 730
XVIII. *Sur le Preſtre Paulin cité par Saint Gregoire de Tours* 730
XIX. *Que Saint Paulin a eſté fait Eveſque vers la fin de 409.* 730
XX. *En quel temps il a écrit à Saint Eucher.* 732
XXI. *Sur la captivité volontaire de Saint Paulin.* 733
XXII. *Sur Saint Jean Eveſque de Naple.* 736
XXIII. *Que le ſucceſſeur immediat de Saint Paulin s'appelloit Paulin* 736

NOTES SUR SAINT CELESTIN.

NOTE I. *S'IL a eſté Preſtre.* 737
II. *Si Saint Pallade a preſché en Ecoſſe.* 737
III. *Temps de la mort de Saint Celeſtin.* 737

NOTES SUR CASSIEN.

NOTE I. DE quel pays il eſtoit. 739
II. Temps de ſa naiſſance. 740
III. Sur les lettres de Saint Iſidore de Peluſe à Caſſien. 740
IV. Que Caſtor eſtoit Eveſque quand il portoit Caſſien à écrire. 741
V. Que les douze livres des Inſtitutions ne ſont qu'un ouvrage. 741

NOTES SUR SAINT NIL.

NOTE I. EN quel temps il a vécu. 742
II. Qu'il eſtoit de Galacie. 743
III. Sur le titre du traité adreſſé à Magna. 743
IV. Que Leonce maiſtre d'Albieu, n'eſt point celui de Ceſarée. 743

NOTES SUR SAINT HESYQUE.

NOTE I. S'IL y a eu un Heſyque Preſtre & Eveſque de Jeruſalem vers l'an 600. 744
II. Si le commentaire ſur le Levitique eſt du grand Heſyque. 744

NOTES SUR SAINTE MELANIE LA JEUNE.

NOTE I. QUE Voluſien n'eſt point ſon oncle paternel. 745
II. Sur les noms de Voluſien. 746
III. Sur la converſion de Pinien. 746
IV. Ce que c'eſt que l'Imperatrice nommée Verine dans la vie de Sainte Melanie. 746
V. Si Sainte Melanie s'eſtoit ſoumiſe à une Superieure. 747

NOTE SUR SAINT PIERRE DE GALACIE.

TEMPS de la mort du Saint. 747

NOTES SUR SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.

NOTE I. COMMENT Saint Cyrille eſtoit neveu de Theophile. 747
II. Sur le nombre des homelies paſcales de Saint Cyrille. 748
III. Quelques fautes de Socrate ſur Hypacie. 748
IV. Sur Eutyque Quartodeciman, & ſur Jacque. 748
V. Temps du ſermon fait par Neſtorius en preſence des Pelagiens. 748
VI. Si Neſtorius a cru que la mort de l'ame vient du peché : Son ſermon ſur les tentations de N. S. compoſé de deux. 749
VII. Quel eſt le ſermon marqué par Baſile. 749
VIII. Ce que c'eſt que Decani. 750
IX. Sur la declaration donnée par Neſtorius à Baſile. 750
X. Sur le Sermon de Saint Procle contre Neſtorius. 750
XI. Premiers emplois d'Euſebe de Dorylée. 751
XII. Temps du blaſpheme de Dorothée. 751
XIII. Sur le placard affiché contre Neſtorius. 752
XIV Suppoſitions peu fondées ſur la premiere lettre de S. Cyrille à Neſtorius, ſur ſa 7e homelie, ſur ſon epiſtre aux ſolitaires. 754
XV. Qui avoit condamné les accuſateurs de Saint Cyrille. 754

XVI. *Que Saint Cyrille écrit ſon epiſtre 8^e à ſes Nonces.* 755
XVII. *Sur le billet joint à cette lettre.* 755
XVIII. *Pourquoi Mercator y a mis quelques noms.* 756
XIX. *Que la ſeconde lettre à Neſtorius eſt ſynodique.* 756
XX. *Que Neſtorius ne parle point de la ſeconde lettre de Saint Cyrille dans ſon ſermon contre les Pelagiens.* 756
XXI. *Quand Saint Cyrille a écrit à Theodoſe contre Neſtorius.* 756
XXII. *Sur l'écrit de Saint Cyrille à Pulquerie.* 757
XXIII. *Que Neſtorius peut avoir écrit au Pape pour les Pelagiens, avant que de luy envoyer ſes homelies.* 757
XXIV. *Quand Saint Cyrille a écrit ſon epiſtre 12^e à Acace.* 757
XXV. *Sur Flavien Eveſque de Philippes.* 758
XXVI. *Si les anathematiſmes de S. Cyrille ont eſté approuvez par le Concile d'Epheſe.* 758
XXVII. *Si le Pape Celeſtin a eu part à la convocation du Concile d'Epheſe.* 759
XXVIII. *Que Theodoſe a écrit à S. Cyrille en 430, vers le 19 de novembre.* 760
XXIX. *Que Neſtorius receut les lettres de Celeſtin le 7 decembre 430.* 760
XXX. *Quand Saint Cyrille a répondu à André de Samoſates, & à Theodoret.* 760
XXXI. *Si S. Celeſtin a tenu un Concile pour deputer à celui d'Epheſe.* 761
XXXII. *Sur ceux qu'on accuſoit S. Cyrille d'avoir amenez à Epheſe.* 762
XXXIII. *Pourquoi on fait Baſile Eveſque de Lariſſe.* 762
XXXIV. *Sur le nombre des Eveſques du Concile d'Epheſe.* 762
XXXV. *Si Saint Cyrille a fait à Epheſe des extraits de Neſtorius.* 764
XXXVI. *Sur le voyage de Jean d'Antioche à Epheſe.* 764
XXXVII. *Que les deux Alexandres arriverent à Epheſe avant le 22 de juin.* 764
XXXVIII. *Que la citation faite à Neſtorius le 21 de juin, eſtoit juridique.* 765
XXXIX. *Si Saint Cyrille a eſté Legat du Pape au Concile d'Epheſe.* 765
XL. *Que Candidien a parlé au Concile le 22 de juin.* 766
XLI. *Sur quelques Peres citez au Concile d'Epheſe.* 766
XLII. *Que Neſtorius n'a point depoſé Saint Cyrille.* 767
XLIII. *Que Jean d'Antioche arriva à Epheſe le 26 ou 27 de juin.* 767
XLIV. *Combien Jean d'Antioche amena d'Eveſques avec luy.* 768
XLV. *Reproches faits aux Orientaux: Leur nombre.* 768
XLVI. *Sur la condamnation de Jean par le Concile.* 769
XLVII. *Sur la date de la lettre de Theodoſe au Concile envoyée par Palade.* 769
XLVIII. *Sur ce que les Abbez dirent à Theodoſe pour le Concile.* 770
XLIX. *Sur le diſcours d'Acace touchant la citation des Orientaux.* 771
L. *Difficulté ſur la troiſieme citation de Jean d'Antioche.* 771
LI. *Que Celeſtin n'a point rendu de nouveau jugement contre les Pelagiens.* 771
LII. *De quelques faux Canons en faveur des Pelagiens.* 771
LIII. *Difficultez dans la 6.^e ſeance du Concile d'Epheſe.* 772
LIV. *Sur Theodore maltraité pour l'Egliſe de Cypre.* 773
LV. *Qu'Euſtache a eſté ſimple Eveſque d'Attalie.* 774
LVI. *Sur les moines Meſſaliens convertis.* 774
LVII. *Ordre de deux lettres écrites par le Concile à l'Empereur pour Saint Cyrille.* 774

LVIII. *Sur une lettre du Concile à des Eveſques.* 774
LIX. *Sur la lettre du 13 d'aouſt.* 775
LX. *Endroit d'une lettre du Concile à l'Empereur corrigé.* 775
LXI. *Que la défaite d'Aſpar n'a point rendu Theodoſe favorable au Concile d'Epheſe.* 775
LXII. *Nombre des deputez envoyez à l'Empereur.* 776
LXIII. *Quand les deputez des Orientaux ſont partis d'Epheſe, & ſont arrivez à Calcedoine.* 776
LXIV. *Temps du premier exil de Neſtorius.* 776
LXV. *Sur Saint Martinien Eveſque de Milan.* 777
LXVI. *Que la lettre des Orientaux à Ruſe eſt écrite de Calcedoine.* 778
LXVII. *Sur la lettre à Acace.* 778
LXVIII. *Temps de la depoſition de Dorothée, Hellade &c.* 778
LXIX. *Pourquoi Sixte III. s'attribue des choſes faites ſous S. Celeſtin.* 779
LXX. *Que Theodoret n'a point défendu Theodore de Mopſueſte dans ſon Pentaloge.* 780
LXXI. *Conjecture peu fondée ſur ce Pentaloge.* 780
LXXII. *Fautes de Theophane ſur la declaration des Orientaux.* 781
LXXIII. *Sur un ſermon de Saint Cyrille.* 781
LXXIV. *Si Paul d'Emeſe a fait deux voyages en Egypte.* 781
LXXV. *Faute corrigée dans la 21^e homelie paſcale de Saint Cyrille.* 782
LXXVI. *Que la paix n'a eſté conclue qu'au mois de mars 433.* 782
LXXVII. *Que la lettre de Sixte à Saint Cyrille a eſté envoyée avant le 17 de ſeptembre.* 783
LXXVIII. *Sur une lettre attribuée à Theodore contre Saint Cyrille.* 783
LXXIX. *En quel temps l'Euphrateſienne s'eſt ſeparée de Jean d'Antioche.* 784
LXXX. *Sur une lettre & un ſermon qu'on attribue à Theodoret contre Saint Cyrille.* 784
LXXXI. *Sur une lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret.* 786
LXXXII. *Que Neſtorius a eſté banni à Petra en Arabie, & enſuite à Oaſis en Egypte.* 787
LXXXIII. *Sur Photius banni par Theodoſe.* 787
LXXXIV. *En quelle année Neſtorius fut banni d'Antioche.* 788
LXXXV. *Quand Theodoret a condamné Neſtorius.* 788
LXXXVI. *Epoque du trouble arrivé ſur Theodore de Mopſueſte.* 789
LXXXVII. *Que Rabula & Acace ont écrit à la grande Armenie contre Theodore.* 790
LXXXVIII. *Que la requeſte attribuée aux deputez de l'Armenie, eſt de Baſile.* 791
LXXXIX. *Fauſſe lettre de Saint Cyrille pour Theodore.* 791
XC. *Sur le trouble excité par Maxime.* 792
XCI. *Fautes du Pere Garnier ſur l'ouvrage de Saint Cyrille contre Theodore.* 792
XCII. *Sur une lettre de Saint Cyrille touchant la Paſque.* 793
XCIII. *Epoque de l'affaire d'Athanaſe de Perrhe.* 794
XCIV. *Que S. Cyrille eſt mort en 444, & apparemment le 27 de juin.* 794

NOTES SUR SAINT ARSENE,

NOTE I. QUE Saint Arſene n'eſtoit point Diacre. 795
II. Narrations fabuleuſes des Grecs ſur le precepterat de Saint Arſene. 796
III. Temps de la retraite de Saint Arſene. 796
IV. Sur la viſite que l'oncle de l'Archeveſque d'Alexandrie rendit à Arſene. 797
V. Quel Archeveſque d'Alexandrie vint voir S. Arſene à Canope. 797
VI. Sur Jean de Thebaïde. 797

NOTES SUR SAINT PROCLE.

NOTE I, S'IL y a des raiſons qui nous obligent de rejetter l'hiſtoire qu'on fait du Triſagion. 799
II. Temps de la mort de Saint Procle, & de l'origine du Triſagion. 799
III. Sur les ouvrages attribuez à Saint Procle. 800

APPROBATION.

J'Ay lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le quatorzieme volume des *Memoires pour ſervir à l'hiſtoire eccleſiaſtique*, de feu Monſieur l'Abbé Lenain de Tillemont ; contenant les vies de Saint Paulin Eveſque de Nole, de Saint Cyrille d'Alexandrie, & de pluſieurs autres Saints ou hommes illuſtres qui ſont morts depuis 430 juſques en 447, dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la pureté de la foy & des mœurs. Fait à Paris le trente-un aouſt mil ſept cens ſept.

ANQUETIL.

NOI RIFORMATORI
DELLO STUDIO DI PADOVA.

AVendo veduto per la Fede di Reviſione, ed Approbazione del *P. Fr. Tommaſo Maria Gennari Inquiſitore* nel Libro intitolato : *Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire Eccleſiaſtique Tom.* 16. *Et Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Empereurs in Cinque Volumi in* 4.° *di Monſieur Lenain de Tillemont* , non v'eſſer cos'alcuna contro la Santa Fede Cattolica , e parimente per Atteſtato del Segretario Noſtro , niente contro Principi , e buoni Coſtumi ; concedemo Licenza a *Franceſco Pitteri Stampatore* , che poſſi eſſer ſtampato , oſſervando gl'ordini in materia di Stampe , e preſentando le ſolite copie alle Publiche Librarie di Venezia , e di Padova.

Data 19. Settembre 1732.

(Gio: Franceſco Moroſini Cav. Riff.
(Alviſe Piſani Cav. Proc. Riff.
(Pietro Grimani Cav. Proc. Riff.

Agoſtino Gadaldini Segretario.

SAINT PAULIN,

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem in die mala liberabit eum Dominus ps. 49.

SAINT PAULIN,

SENATEUR ET CONSUL ROMAIN, PUIS HUMBLE SERVITEUR DE JESUS CHRIST; ET ENFIN EVESQUE DE NOLE.

ARTICLE PREMIER.

Naiſſance de Saint Paulin: Sa Famille illuſtre & ſes richeſſes: De divers autres Paulins.

CELUI qui eſt aujourd'hui ſi celebre ſous le nom de Paulin, a auſſi eſté nommé Ponce dans l'antiquité. Les manuſcrits l'appellent encore aſſez ſouvent Merope, auſſi-bien que les imprimez. Il eſtoit d'une famille fort illuſtre, [a] deſcendu de Senateurs du coſté de ſon pere & de ſa mere; [b] & de la maniere dont les anciens en parlent, [il eſt indubitable que c'eſtoit de Senateurs Romains.] Il eſtoit parent de Melanie l'ayeule, [dont la nobleſſe eſtoit tres illuſtre à Rome.] Il eſtoit auſſi parent de Celſe fils de Pneumace, ſur la mort duquel il a fait un poëme.

Auſ. ep. 23. p. 485.

Paul. vit. p. 653. ep. 26 p. 222. Amb ep 30. p. 959 Idat. a Uran p. 286. § 7.

b Paul. ill. p. 191. ep. 10. p. 121. car. 15. p. 534.

On remarque pluſieurs Paulins tres illuſtres ſous les premiers Empereurs. [c] Il y en eut deux Conſuls ſous Conſtantin, en 325 &

Auſ. ep. 19. p. 463. c.

c Bar. 194 § 81.

V. Conſtantin § 58. 73.

Prud.in.fy.l.1. p.221. 329. Prudence met les Paulins entre les familles Patriciennes qui avoient embraſſé des premieres la foy Chrétienne. [a] Puiſque la pieté de S. Paulin eſtoit déja celebre en ce temps là, il y a apparence, comme remarque Baronius, que c'eſt luy que Prudence a voulu honorer par cet eloge de ſa famille. Comme les deux Paulins ſous Conſtantin ſont nommez Anices, Baronius a cru que noſtre Saint pouvoit eſtre ſorti de cette famille illuſtre; [quoiqu'il n'y ait pas lieu d'en rien aſſurer.

a Bar. 394. § 82.

Il y a apparence que la branche des Paulins de Rome dont il eſtoit, s'eſtoit établie dans l'Aquitaine.] Car S. Ambroiſe dit qu'il ne cedoit à aucune perſonne des plus nobles de cette province.

Amb.ep.30.p. 259.k.

Uran.§ 1 p.285. b Auſ.n.p.465.b. 'Et il eſtoit 'originaire de Bordeaux, [b] où il y a encore un lieu qu'on appelle le [1] Puy Paulin. On croit que ç'a eſté autrefois la maiſon de cette famille: mais il y avoit apparemment dans l'Aquitaine meſme pluſieurs familles qui prenoient ce nom, car nous y trouvons des Paulins qui eſtoient dans l'alliance d'Auſone: [& nous avons encore 'un poëme de Paulin petit-fils de ce poëte. Cependant noſtre Saint & Auſone ne témoignent point dans les lettres qu'ils s'écrivent, qu'ils euſſent aucune parenté entre eux.

orlundus. 1.

p.128,129.

V. Honoré § 54.

Aug.ep.59.p.117 118. c Paul.car.13 p. 492. d Idat.chr. Nous verrons dans la ſuite] que Saint Paulin avoit avec luy à Nole deux autres Paulins, l'un Preſtre, & l'autre laïque. [c] Il parle d'un Paulin 'qui demeuroit à Rome avec Theride. [d] Il y avoit encore de ſon temps 'un Paulin Eveſque de Beziers, qui écrivit en 419 une lettre [qui eſt perduë. Paulin diſciple de Saint Ambroiſe s'eſt rendu celebre par la vie qu'il a écrite de ce Saint, & parce qu'eſtant Diacre, il fit condanner Celeſte en 411 ou 412, par le Concile de Carthage.] 'Gennade parle d'un Paulin auteur de quelques ſermons, qui ſelon qu'il les place, doit avoir vécu vers le milieu du cinquieme ſiecle [Sur la fin du meſme ſiecle il y eut encore 'un Paulin de Perigueux qui fit en vers la vie de S. Martin. Nous ne parlons point de Paulin d'Antioche ou de quelques autres qui ont vécu dans l'Orient.]

&c.

V.S.Jerome § 142.

Gen.c.63.

V.S.Martin § 18.

Auſ.ep.23.p. 485. ep.20.p.469. Sid.car.22.p. 174. 'Noſtre Saint, [le plus illuſtre de tous ceux qui ont porté ce nom,] eſtoit fils d'un Paulin 'qui vécut fort long-temps [C'eſt peut-eſtre ce] 'Ponce Paulin fondateur de la petite ville de Bourg ſur la Garonne, qui paroiſt avoir eſté Preſet des Gaules, & avoir laiſſé de la poſterité, ce qui ne convient pas à noſtre Saint. Ce Paulin & ſa femme eſtoient ſans doute Chrétiens; 'puiſque le Saint envoya depuis un de ſes affranchis à Bordeaux, pour ſervir l'Egliſe par les devoirs qu'il luy avoit ordonné de rendre à la me-

Paul ep.21.p. 203.

Auſ.n.p.461.b.

1. *Podium*, 'qui dans le latin barbare ſignifie un lieu elevé.

moire de ſon pere & de ſa mere. 'Il avoit une ſœur à laquelle il écrivit ſouvent ſur le mepris du monde, '& un frere qui laiſſa des enfans. 'Il avoit eſté battizé comme S. Paulin par Saint Delphin de Bordeaux; 'mais il ne vécut pas dans la ſainteté que demande le Chriſtianiſme, & témoigna moins d'amour pour les biens du ciel que pour ceux de la terre. Ce fut ce qui affligea le Saint dans ſa mort, 'd'ailleurs fort triſte ſelon le monde meſme; car il paroiſt qu'il perit, [engagé dans quelque affaire publique :] Ses biens furent confiſquez; & Saint Paulin fut en danger de ſe voir enveloppé dans ſon malheur. 'C'eſt à S. Felix qu'il ſe reconnoiſt redevable d'en avoir eſté garanti. Il recommande ſon frere aux prieres de S. Delphin & de S. Amand.

Gen.c.48. Auſ.ep.23.p. 487. Paul.ep.19.p. 188. p.188|20.p.190. m.p.91. p.90.

'Noſtre Saint eſtoit de Bordeaux, comme nous avons dit; [& ſans doute par ſa naiſſance.] [a] Saint Eucher l'appelle l'exemple heureux & particulier de nos Gaules. [b]Quelques uns croyent qu'il
1. appelle [1]ſa patrie le lieu nommé Ebromague auprés de Bordeaux; [mais cela n'eſt pas clair.] [c]Il naquit vers l'an 353, [ou 354,] [d]puiſqu'il eſtoit dans ſa quarante-unieme année lorſqu'il écrivit la
V. la note 9. premiere fois à Saint Auguſtin, ["ſur la fin de l'an 394; ainſi il
2. pouvoit avoir environ un an plus que ce Saint.] [2] Il ſe trouva poſſeder de grandes richeſſes, tant en terres que par le nombre de ſes
præſidio demorum. ſerviteurs, & "des perſonnes qui le reconnoiſſoient comme leur patron. [On peut juger de la qualité de ſes terres] 'par Auſone, qui ne pouvoit ſouffrir, dit-il, de voir partager entre cent differentes perſonnes, les Royaumes du vieux Paulin [ſon pere.]

Sur.22.jun.p. 285. § 1. a Euch.adVal. p.20. b Paul.vit.p. 653.654. c p.655. d ep.41.p.359| 111.p.130. Auſ.ep.23.p. 486.

'On voit qu'eſtant dans le ſiecle il demeuroit aſſez ſouvent en un lieu qui luy appartenoit, appellé Ebromane ou Ebromague.
Note 1. 'On croit que ce peut eſtre "Embrau ou Brau qu'on voit encore un peu audeſſous de Blaie & à ſix lieuës audeſſous de Bourg. [e]S. Paulin parle du lieu qu'il appelle Alingo, comme y ayant quelque droit & quelque autorité particuliere. 'On croit que c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui Alengon ou Lengon ſur la Garonne en Bazadois, quoiqu'il ſoit du dioceſe de Bazas, & qu'Alingo fuſt, ce ſemble, alors de celui de Bordeaux. Il appartenoit avant l'an 670, au Chapitre de Saint Severin de Bordeaux, & ſans doute par le don que Saint Paulin en avoit fait à cette Egliſe. 'Il y a apparence auſſi que le Saint avoit du bien à Narbonne, [& encore en Eſpagne, puiſqu'il y a demeuré.] 'Il marque expreſſément qu'il

p.487|21.p.493| 22.p.498. Paul. ep.5.p.92. Paul.n.p.769. 770|Auſ.n.p. 478. e Paul.ep.16.21 p.176.208. p.802|ſiot.A.6 Not.G.p.13. Paul.n.p.802. ep.1.p.16. ep.12.p.154.

1. 'Il en fait ſa patrie ou ſon patrimoine.
2. Sulp.Sev.vit.Mart.c.26.p.217|Aug.civ.D.l.1.c.10.p.8a.d|Euch.adVal. p.20|Proſp. chr|Greg. Tur.gl.C.c.107.p.536|Fortun.vit.Mart.l.2.p.304. Paul.ep.5.p.90.6

avoit eu des terres à Fondi, [alors dans le Latium, & aujourd'hui dans la terre de Labour,] & qu'il y avoit demeuré aſſez long-temps.

ARTICLE II.

Des études & de l'erudition de S. Paulin: D'Auſone ſon precepteur.

[ON peut aſſez juger du grand genie de Saint Paulin par les monumens qui nous en reſtent encore, auſſi-bien que par les eloges que Saint Ambroiſe & Saint Jerome luy donnent.[a] Il aima les lettres & la poëſie.[b] J'ay, dit-il, admiré juſques ici cette ſageſſe du monde, cette vaine ſcience, & cette prudence reprouvée, qui me rendoient ſou & muet devant Dieu, [c] en meſme temps que je parlois beaucoup des lettres & de ces fables qui ſont les amuſemens des hommes. Il eut pour maiſtre dans les lettres profanes le celebre Auſone, [d] qui aprés avoir profeſſé long-temps la grammaire & la rhetorique à Bordeaux, eut le ſoin de l'education de l'Empereur Gratien. Et ce Prince l'eleva enſuite aux premieres dignitez de l'Empire, le fit Prefet des Gaules & de l'Italie, & meſme Conſul ordinaire [en 397.] On voit par ſes vers qu'il eſtoit Chrétien; & entre les commoditez d'une terre qu'il avoit à la campagne, il marque qu'elle eſtoit auprés de l'egliſe. Mais une partie de ſes poëſies, & les efforts qu'il fit pour detourner Saint Paulin, lorſqu'il voulut ſe donner à Dieu, ſont plus dignes d'un payen que d'un Chrétien. Il avoit eſté intime ami de Paulin pere du Saint. [e] Il conſerva la meſme affection pour le fils, [f] & il s'appelle ſon pere & ſon nourricier. [g] Saint Paulin de ſa part reconnoiſt qu'il devoit tout à ſon Auſone, qu'il appelle ſon patron, ſon maiſtre, & ſon pere, & à qui il ſe reconnoiſt redevable de ſa bonne education, de la connoiſſance qu'il avoit des lettres, & de ſon elevation dans les charges & les dignitez. Il reconnoiſt encore autrepart qu'il devoit à Auſone tout ce qu'il avoit de bon, ſoit pour l'eſprit, ſoit meſme pour les mœurs.

[Quoique tous les ouvrages qui nous reſtent de luy, ſoient des marques du progrés qu'il avoit fait dans les lettres, auſſi-bien que de la grandeur de ſon genie, neanmoins le ſermon ſur l'aumoſne fait voir davantage la beauté de ſon ſtyle, lorſqu'il vouloit un peu retenir cette abondance qu'il laiſſe couler dans ſes lettres.] Saint Ambroiſe remarque ſa grande eloquence, auſſi bien que ſa nobleſſe & [h] l'elevation de ſon eſprit. Idace dans ſa chronique remarque ſa *Indolen.*

Amb. ep. 30. p. 259. Hier. ep. 13. p. 104. d.
a Paul ep. 46. p. 405. car. 10 p. 469.
b ep. 41. p. 369.
c ep. 26. p. 227.
Auſ. ep. 21. 22. p 473. 489. &c.
d vit. p. 2.
ep. 23. p. 485.
Bar. 394. § 84-86.
Auſ. ep 23. 24. p. 485. 488.
e ep. 23. p. 479. 485. 487.
f ep. 24. p. 489.
g Paul car. 10. p. 471.
car. 12. p. 475.
Amb. ep. 30. p. 259. b
Idat. p. 10.

nobleſſe & ſon eloquence extraordinaire. Saint Eucher l'appelle une ſource d'eloquence. Euch.adVal p. 20.

Saint Jerome dans une lettre qu'il luy écrit peu aprés qu'il ſe fut retiré à Nole, fait cet eloge de ſes ouvrages. J'ay lu avec plaiſir l'excellent & beau livre que vous avez fait pour l'Empereur Theodoſe, & que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Les diviſions ſurtout m'en ont beaucoup plu. Mais ſi vous excellez dans les premieres parties, vous vous ſurpaſſez dans les dernieres. Le ſtyle en eſt ſerré & net; les termes en ſont purs & choiſis, & tout y eſt parſemé de ſentences. Car comme dit quelque auteur, c'eſt peu de choſe qu'un diſcours dont on ne loüe que les paroles. De plus, il y a une grande ſuite dans le voſtre, & toutes les parties en dependent les unes des autres. On n'en ſauroit rien detacher qui ne ſoit ou la fin de ce qui precede, ou le commencement de ce qui ſuit. Heureux l'Empereur qui a pour apologiſte un tel orateur de JESUS CHRIST. Vous avez relevé l'eclat de ſa pourpre, & vous ferez reverer par la poſterité les loix ſi ſages & ſi utiles de ce Prince: ſoûtenez vous bien. Aprés de ſi beaux coups d'eſſai l'on attend tout de vous, lorſque vous aurez un peu plus d'experience. Hier.ep.13.p. 104.c.

Il témoigne enſuite qu'il ne luy manquoit plus que d'eſtre tout à fait inſtruit des myſteres de l'Ecriture. Si vous baſtiſſiez, dit-il, ſur ce fondement, ou pour mieux dire, ſi vous mettiez cette derniere main à vos ouvrages, nous n'aurions rien de plus beau, rien de plus docte, rien de plus agreable, rien de mieux écrit. Et aprés avoir remarqué divers defauts dans Tertullien, dans Saint Cyprien, dans Lactance, dans Arnobe, & dans Saint Hilaire, il ajoute, Voici auſſi ce que je penſe de vous: mais faites moy la juſtice de ne point accuſer mon amitié de flaterie. Croyez ſi vous voulez qu'elle me rend aveugle, & que je me trompe; mais ne me ſoupçonnez pas de me moquer de vous en vous flatant. Vous avez un grand genie, une fecondité inepuiſable, & une extreme facilité pour parler. La pureté de voſtre diſcours eſt jointe à un jugement ſolide. Si vous ajoutiez à ces grands talens l'étude & la connoiſſance des Ecritures, je vous verrois bien-toſt un des premiers hommes de l'Egliſe. S. Jerome loüe encore dans d'autres lettres la beauté agreable de ſon ſtyle, & ſon erudition dans les lettres humaines. Eraſme meſme l'appelle le Ciceron Chrétien. d[105.2. ep.103 p.910. ep.133 p.197.b. n.p.107.a.

Auſone loüe l'erudition qui eſtoit dans ſes lettres; mais il releve encore davantage ſa poëſie à l'occaſion d'un poëme écrit, dit-il, avec tant d'elegance, qu'il luy ſembloit eſtre l'unique écrivain qui Auſ.ep.19.21. p.465.479. a ep.19. p.466. 467.

ſe fuſt rendu court ſans eſtre obſcur. Il admire l'erudition, la beauté & les charmes de quelques endroits, & il proteſte qu'il n'y a pas de nouvel auteur parmi les Romains qui l'egale pour la poëſie. Vous, dit-il, le jugement que je porte de vous. Si je me trompe, c'eſt que je ſuis pour vous un vray pere. Neanmoins quoique j'aime avec tendreſſe, je juge dans la ſincerité & avec ſeverité. Il loüe
p.468. encore dans ſes vers une gayeté vive & elevée; & il dit qu'il s'eleve
ep.21.p.471. extremement, mais ſans tomber. 'Il releve encore la douceur agreable, & l'invention inimitable d'un autre de ſes poëmes;
ep.20.p.469. [Enfin, ce qui n'eſt pas peu pour un poëte,] il avoue que ſon diſciple a emporté la palme ſur luy pour les vers.

Paul.vit.p.656. 'On n'a pas de peine en effet à croire que la poëſie de S. Paulin eſtoit plus douce, plus agreable, & meſme plus magnifique que celle d'Auſone: car ſi cela ne paroiſt pas tant dans les pieces qui nous reſtent de luy, c'eſt qu'il y a preferé la ſimplicité de l'Evan-
car.10 p.469. gile à l'elevation de la poëſie; 'ayant renoncé aux Muſes en ſe convertiſſant, & ayant regret d'avoir demandé aux fontaines, aux bois, & aux montagnes ce don de parler qu'il ne recevoit que
car.1.2.p.440. 450. de Dieu. 'Les deux petits poëmes à Geſtide, à qui il envoie des oiſeaux & des huiſtres, doivent eſtre du temps qu'il eſtoit dans
Auſ.p.583.585. le monde, s'ils ſont de luy: 'car on en doute. [a] Il fit en ce temps
a ep.19. p.465. là un poëme ſur le s Rois qui eſtoit un abregé de l'ouvrage que Suetone avoit fait ſur le meſme ſujet en trois livres. [Nous n'avons rien du travail ni de l'un ni de l'autre que dans Auſone,] à qui S. Paulin avoit adreſſé le ſien. Auſone le releve extremement & en
p.471. raporte quelques vers. 'Le Saint luy envoya encore quelque autre poëme, qu'il le prioit de repolir. Auſone promet de le faire,
p.285. *quoique vous y ayez déja mis*, dit-il, *la derniere main*. 'Auſone luy envoya auſſi un de ſes poëmes.

Paul ep.9 p.115 'Il ne s'appliqua pas à l'hiſtoire; & quoiqu'il luſt beaucoup de livres qui ne meritoient pas d'eſtre lus, neanmoins il ne liſoit pas
car.30.p.639. les hiſtoriens. 'Le chemin qu'il fait faire à Saint Nicetas par Tomes en Scythie pour aller de Nole à Scupi dans la Dardanie, [fait juger auſſi qu'il n'eſtoit pas habile dans la geographie.]
Hier. ep.153.t. 3.p.197. 'Saint Jerome témoigne qu'il ſavoit le grec. [b] Saint Paulin dit au
b Paul.ep 48.p. 409.410. contraire que c'eſtoit une langue qui luy eſtoit inconnuë, & que meſme il euſt eu de la peine à l'apprendre, comme Rufin l'y exhortoit. Neanmoins il reconnoiſt en meſme temps qu'il avoit traduit Saint Clement, quoiqu'avec quelques fautes. [Ainſi l'on voit qu'il le ſavoit, mais aſſez mediocrement, auſſi-bien que Saint Auguſtin.]

ARTICLE III.

Il epouſe Theraſie ; eſt elevé au Conſulat & à d'autres dignitez : Fait beaucoup d'amis.

'SAINT Paulin epouſa une femme nommée Theraſie ou Theraiſe, ſemblable à luy, qui luy apporta diverſes terres. [a] Elle l'imita lorſqu'il prit la reſolution de quitter le monde ; & elle approcha bien prés de ſa vertu, & de ſa generoſité Elle vendit ſes terres comme luy pour l'accompagner dans ſa retraite à Nole, où elle ſe contenta du petit jardin qui reſtoit ſeul à ſon mari, ſe tenant heureuſe dans ſa pauvreté, & trouvant ſes richeſſes dans la grandeur de ſa pieté & de ſa ſimplicité. 'Ainſi au lieu de ſervir d'Eve à ſon mari, & de le porter au relaſchement & à la moleſſe, elle fit voir qu'elle avoit eſté tirée de l'os de l'homme ; & rentrant en quelque ſorte en luy par une union parfaite de cœur & de volonté, d'autant plus étroite qu'elle eſtoit plus ſpirituelle & plus chaſte, elle eſtoit la compagne de ſon amour genereux pour Dieu. Les deux ſexes trouvoient ainſi dans un ſeul mariage des exemples qui leur apprenoient à fouler aux piez la grandeur du ſiecle, & à eſperer de pouvoit arriver à la perfection du Chriſtianiſme.

Gr. T. gl. C. c. 107. p. 536. [a] Amb. ep. 30. p. 258. n. l.

Aug. ep. 32. p. 47. 2. a.

'Saint Jerome l'appelle la ſainte ſœur de Paulin, [à cauſe qu'elle vivoit avec luy en continence depuis ſa retraite.] [a] Elle pratiqua ſans doute [avec ſoin] ce que ce Saint luy recommande, d'eviter la converſation des Dames de qualité ; & on peut aſſurer qu'elle n'eut point de regret ni de confuſion de ſe voir avec des habits vils & pauvres, dans les compagnies où reluiſoient la ſoie & les perles, [tant parcequ'elle avoit ſoin de les eviter, que parcequ'elle ſe reſſouvenoit] que la ſimplicité des habits convenoit à la penitence qu'elle avoit embraſſée, & que la magnificence n'eſtoit qu'une ſource de vanité & d'orgueil. 'Auſſi Saint Paulin ne rougiſſoit point de la joindre avec luy à la teſte de ſes lettres, meſme en écrivant à des Eveſques, 'ni les Eveſques de leur répondre de la meſme maniere, [b] & de ſaluer Theraſie avec ſon mari [ce qu'on trouve juſqu'en 408 ou 409.

Hier. ep. 13. p. 103. b. [a] l.

Aug. ep. 31. 33. 35.

ep. 34. p. 48. 2. d. &c. [b] ep. 31. 250. p. 47. 2. a. 349 a. b.

'On croit que ce fut elle qui porta ſon mari à la vertu & à la retraite, & que c'eſt pour cela qu'Auſone l'appelle ſa Tanaquile, comme voulant dire qu'elle le dominoit. [c] & il pretend que Saint Paulin la craignoit. [d] Le Saint luy répond que ſa femme n'eſt

Paul. vit. p. 662. N. 662. Auſ. ep. 2. f. 480. [c] Paul. b. car. p. 33. [d] p. 476.

ep.11.p.133. point une Tanaquile, mais une Lucrece. 'Il envoya de ſa part à Baſſule bellemere de S Sulpice Severe un morceau de la vraie Croix que Melanie l'ayeule avoit apportée de Jeruſalem en 402.

Gr.T.gl.C.c. 107.p.537. 'Saint Gregoire de Tours raporte une rencontre où elle parut avoir moins de foy que ſon mari.[a] Mais il n'eſtoit pas tout à fait

a p.538. b Idat.chr.p.10. inſtruit de leur hiſtoire.[b] Idace qui ſuppoſe Therasie encore vivante lorſqu'Honoré mourut [en 423,] dit qu'elle n'avoit pas moins de merite, ni une moindre reputation que ſon mari. ['Il V. §10. paroiſt qu'elle eſtoit morte en 426]

Paul. car.15.p. 533. 'Ils vécurent long-temps enſemble ſans avoir d'enfans: Dieu leur en donna un enfin, lorſqu'ils eſtoient en Eſpagne; mais il le retira auſſi-toſt à luy. [Nous ne voyons point s'ils en eurent d'autres.]

ep.1.p.4. 'Saint Paulin ſe trouva d'abord engagé dans les affaires du ſiecle, & dans le tumulte du bareau. Il fut chargé d'honneurs &

Cod.Th. t.6.p. 21. de dignitez dés ſes premieres années. 'Il y avoit en 372 un Paulin gouverneur de la nouvelle Epire [ou Albanie. Si c'eſt le Saint, il n'avoit alors que 19 ou 20 ans; & je penſe que Symmaque, Volusien, & d'autres de cette qualité, n'en avoient guere davantage

Paul.m.p 89. quand on leur confioit le gouvernement des provinces.] 'Il eſt

Auſ.ep.23.25. p 483. certain qu'il a eſté elevé tout jeune au Conſulat, & avant Auſone [c'eſt à dire avant l'an 379.] [c] Mais comme ſon nom n'eſt point

c n.p.469.a] Paul.ill.d.131. 136 m.p.158. 159. marqué dans les faſtes, 'il faut qu'il ait eſté ſubrogé, ſoit à Valens Note 2. mort en 378, ſoit à quelque autre Conſul ordinaire. [d] Il dit en 406,

d Paul m p.89. que Saint Felix luy obtint la grace d'exercer ſon Conſulat ſans repandre de ſang. [Je penſe que c'eſt l'unique Conſul Romain que Dieu ait rendu venerable à ſon Egliſe par une ſainteté certaine & eminente. Car le nom du Conſul 'Clement neveu de V. S.te Domitille. Veſpaſien, eſt demeuré dans l'obſcurité, quoiqu'on ait tout ſujet

Cod.Th.t.5 p. 365.366. de croire [2] qu'il a meſme eſté elevé à la dignité du martyre] On 1.

e Bar.394.384 Paul.ill. p.131. trouve en 380 un Paulin Prefet de Rome, [e] & nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire que ce ſoit noſtre Saint, [f] ſi ce n'eſt

f Paul.m.p.161. g p.160-162. que ni luy, ni aucun auteur comtemporain n'en dit rien. [g] On croit au contraire avec aſſez de fondement, qu'il a eu la dignité de Conſulaire de la Campanie: & qu'il fit ſa reſidence non à Capoue qui en eſtoit la metropole, mais à Nole [où il conceut cet attachement religieux au tombeau de S. Felix.]

Auſ.ep 21.24. p.473 489. 'Auſone s'attribuë la gloire de luy avoir procuré les honneurs qu'il avoit eus, [& il ne faut pas douter qu'eſtant precepteur de Gratien, il n'euſt beaucoup de credit auprés de luy pour ſes

2. On le dit auſſi de Saint Gallican: mais on n'a rien de certain pour ſon hiſtoire.

amis.]

amis.] 'Auſſi Saint Paulin reconnoiſt que c'eſt à luy qu'il doit cet avantage humain, [a] & il proteſte qu'il l'a toujours aimé & honoré, & qu'il ne ceſſera jamais de le faire, & qu'il a toujours pris un tres grand ſoin de cultiver ſon amitié. 'Outre Auſone il avoit beaucoup d'autres amis dans le monde. 'S. Sulpice Severe dont nous avons parlé [V. ſon titre 3.] autrepart plus amplement, fut de ce nombre. Ils s'aimerent mutuellement avec beaucoup de fidelité, lors meſme qu'ils marchoient encore dans la voie de l'infidelité, & leur affection eſtoit ſi ardente, que l'amour ſeul de JESUS CHRIST eſtoit capable d'y ajouter quelque choſe. 'S. Paulin témoigne auſſi qu'il avoit fort aimé Sancte dans le ſiecle. La familiarité qu'il avoit avec Jove & avec Aper, avoit ſans doute auſſi commencé dans le meſme temps. [Il ne faut pas s'étonner que S. Paulin euſt beaucoup d'amis, puiſqu'outre l'eſprit, la ſcience, les richeſſes, les dignitez, & les autres avantages exterieurs qu'il poſſedoit, il avoit beaucoup d'autres qualitez qui le rendoient conſiderable, & digne d'eſtre aimé des gens d'honneur.] 'Car cette prudence, cette politeſſe, cette fidelité que l'on a loüée en luy auſſi-toſt aprés ſa converſion, [y paroiſſoient ſans doute dés auparavant] 'Auſone releve en effet la nobleſſe de ſon cœur, qui preferoit la ſatisfaction de ſes amis à la ſienne. 'Il loüe la cordialité mutuelle avec laquelle ils avoient vécu enſemble, & qui les avoit rendus des modeles d'une veritable amitié. 'Il fut toujours doux & bien faiſant durant meſme qu'il eſtoit encore dans la vanité du ſiecle: [Et il eſt aiſé de juger par ſes lettres que c'eſtoit le caractere naturel de ſon eſprit.]

Paul. car. 10. p. 471.
[a] car. 11. p. 472.
473.
ep. 5. p. 83. 84.
p. 80.
p. 83.
ep. 26. p. 223.
Hier. ep. 103. p. 9. 10.
Auſ. ep. 21. p. 471
ep. 23. p. 479. &c
Uran. ſ. 4. p. 286.

ARTICLE IV.

Sa vie ſeculiere: Dieu le degouſte du monde par diverſes afflictions: l'en retire par les prieres de S. Felix & de pluſieurs autres Saints.

'SAINT Paulin ſemble dire luy meſme qu'il avoit toujours paſſé dans le monde pour un homme reglé. [Et on peut juger que s'il y avoit fait quelque faute conſiderable, il l'auroit marquée plus d'une fois dans ſes ouvrages. Car on y voit partout des preuves de ſon humilité: Il parle ſouvent de ſes fautes] Il ſe plaint du temps qu'il a perdu dans la vanité du ſiecle, où il avoit vieilli par ſes ennemis, & conſumé ſa vie dans les pechez. 'Il s'appelle un grand pecheur. [b] Il ſe depeint comme ayant ſouvent fait naufrage dans la mer du ſiecle. 'Il redoute les jugemens de Dieu. [c] Il ſe

Paul. car. 12. p. 474. 475.
ep. 26. p. 227.
ep. 14. 41. p. 363. 369.
[b] p. 170.
ep. 17 p. 82.
[c] ep. 5. p. 83.

ep.21.p.202. plaint qu'il a marché dans l'infidelité, 'qu'il n'a eſté tiré que tard de la foreſt de ce ſiecle, que le grand nombre de ſes iniquitez le rend meſme indigne d'eſtre nommé par les Saints dans leurs prie-
car.12.p.474. res, qu'il s'eſt nourri des viandes de la mort, "qu'il n'a eu de gouſt *ſtulta des ſapiant.*
ep.41.p.369. que pour ce qui eſtoit une folie aux yeux de Dieu; 'qu'il a paſſé ſa vie dans l'iniquité, dans l'amour de la ſageſſe du monde, d'une prudence reprouvée, d'une ſcience & d'une eloquence qui eſtoient une vraie folie & une ſtupidité devant Dieu. [Mais jamais il ne ſpecifie rien en particulier. Ainſi on peut juger qu'il a vécu dans le monde comme tant d'autres qui ſe croient irreprochables, & qui ne doutent pas de leur ſalut, parcequ'ils ne tombent pas dans des crimes groſſiers & viſibles. Mais la lumiere de Dieu qui faiſoit parler Saint Paulin en des termes ſi humbles, en juge bien d'une autre maniere. Il aimoit le monde, & c'eſtoit aſſez pour gemir toute la vie d'avoir donné au demon ce qui n'appartenoit qu'à Dieu ſeul.

Salv.l.7.p.154. On peut remarquer ſur ce que dit Salvien,]' que comme l'Aquitaine & la Gaſcogne eſtoient "les plus riches & les plus &c.
agreables parties des Gaules, ceux de ces pays qui avoient plus receu de la liberalité divine, eſtoient obligez de reconnoiſtre cette
p.155-160. faveur par une pieté plus grande que tous les autres; 'mais que bien loin de le faire, ils abuſoient tellement des dons de Dieu pour l'offenſer, & qu'ils eſtoient auſſi-bien les plus corrompus de tous les Gaulois que les plus riches. Il excepte ſeulement un tres petit nombre de perſonnes qui avoient racheté leurs pechez par la profuſion de leurs aumoſnes, & qui eſtoient devenuës illuſtres par leur ſainteté & par leur vertu. Et l'on peut croire, dit-il, que ces perſonnes avoient meſme eſté les moins coupables parmi ce deluge effroyable de vices qui regnoit dans leur pays, puiſqu'ils "avoient eu le bonheur d'eſtre corrigez par la bonté de Dieu, & *meruerunt.*
qu'il leur avoit reſervé les effets de ſa grande miſericorde. De ce petit nombre il ne marque que Saint Paulin ſeul par un vers qu'il cite de luy.

[Mais quoiqu'il puſt eſtre en effet des moins criminels, il luy eſtoit cependant impoſſible par luy meſme de tirer de la tyrannie
Paul.vit.p.660. du demon ce cœur qu'il luy avoit une fois engagé.] 'Et tous les avantages temporels dont il joüiſſoit n'eſtoient qu'autant de nouveaux liens qui l'attachoient à la vanité du ſiecle. Toutes ces chaines ne purent neanmoins le retenir, & ne ſervirent qu'à faire eclater la puiſſance de la grace, & à relever le triomphe de JESUS CHRIST, qui en l'arrachant du monde, luy fit mepriſer comme du

fumier, [ce qu'il avoit recherché avec les amateurs du ſiecle comme un ſouverain bonheur.

Un des moyens dont il a accoutumé de ſe ſervir pour couvrir la toutepuiſſance de ſa grace, eſt l'affliction. Il en uſa envers luy:] & le Saint nous apprend luy meſme qu'il fut exercé par des peines & des afflictions aſſez frequentes, [peut-eſtre depuis que Maxime ſe fut rendu maiſtre des Gaules en 383, par la mort de Gratien.] *calomnies.* Il eut divers voyages à faire: il fut expoſé à de méchantes affaires qu'on luy ſuſcita, [& qui l'obligerent peut-eſtre de venir à la Cour de Valentinien II. en 387,] puiſque Saint Alype entendit parler de luy dans le temps qu'il receut le batteſme à Milan [avec Saint Auguſtin.] Il demeura aſſez long-temps à Fondi. Il vit S. Martin & S. Victrice Eveſque de Roüen à Vienne, eſtant encore engagé dans les ſoins du ſiecle. Il eut diverſes fatigues ſur la mer & ſur la terre. Ces diverſes peines ſervirent à luy donner du degouſt d'une vie où il ſe voyoit ſujet à tant d'accidens, & à luy en faire rechercher une autre avec plus d'ardeur.

ep 1. p. 4.
ep. 45. p. 399.
ep. 18. p. 154.
a ep 20. p 253.
car 17. p. 537.

Il avoit de plus le corps aſſez foible, ce qui diminuoit en luy l'amour des plaiſirs. [Sa femme, comme nous avons dit, le portoit auſſi à la pieté. Et de plus, il avoit un grand nombre de Saints pour amis.] Car il fut toujours entretenu & excité à [la vie] de la foy par Saint Ambroiſe qui l'aimoit, & il l'appelle [pour ce ſujet] *auteur.* ſon admirable pere, & la ſource de tout ce qu'il avoit de bien. [On peut aiſément preſumer qu'il eſtoit uni d'amitié avec S. Delphin de Bordeaux, & S. Amand ſon ſucceſſeur, dés devant qu'il fut battizé par l'un & inſtruit par l'autre, comme nous verrons dans la ſuite.]

p. 6.
ep. 45. p. 400.

Il ſe rejouit d'avoir eſté aimé par S. Martin, qu'il appelle ſon bienheureux pere, [& il témoigne partout une grande veneration pour luy. En effet, outre le reſpect que tous les fideles doivent avoir pour ce ſaint Eveſque, il luy avoit une obligation particuliere.] Car ayant un grand mal à un œil, ſur lequel il s'eſtoit déja formé une taie qui luy couvroit toute la prunelle, S. Martin le luy toucha ſeulement avec un linge, & auſſi-toſt ſon œil ſe trouva parfaitement gueri & ſans aucune douleur. Saint Paulin n'avoit pas encore donné à l'Egliſe ce grand exemple de la perfection evangelique, que Saint Martin releva ſi fort lorſqu'il l'eut appris. [On ne voit pas non plus où ce miracle arriva.] Il eſt certain, comme nous avons dit, que S. Paulin vit S. Martin à Vienne, & *V. ſon titre.* Saint Victrice avec luy. Saint Victrice avoit [comme S. Martin] la dignité de Confeſſeur auſſi-bien que celle d'Eveſque. C'eſt pour-

V. S. Martin § 6.
ep. 22. p. 146.
Sulp v. Mart c. 21. p. 206, 207.
c. 26. p. 217.
Paul. ep. 28. p. 253.

quoi S.Paulin ſe rejouit toujours depuis, de ce qu'il ſe pouvoit glorifier de l'avoir vu: Mais il ſe plaignoit en meſme temps d'avoir eſté aſſez malheureux par ſa negligence, & par les ſoins du ſiecle où il eſtoit alors engagé, auſſi-bien que par les tenebres que luy cauſoient alors ſes pechez, pour n'avoir pas uſé comme il devoit d'une occaſion ſi favorable. Il luy témoigna neanmoins tout le reſpect poſſible; ſe recommanda pour toujours luy & les ſiens à ſes prieres, & conceut pour luy un tres grand amour.

Mais ſon principal patron fut Saint Felix Preſtre de Nole, qui avoit confeſſé glorieuſement la foy de J.C. vers le temps de Dece. Ce Saint eſtoit celebre dans toute l'Egliſe par les miracles frequens qui ſe faiſoient à ſon tombeau. [Et neanmoins nous ne le connoiſſons preſque aujourd'hui que par le moyen de S.Paulin.] V.ſon titre.

car.28.p.631. 'Il dit que dés ſes premieres années Dieu l'avoit donné à ce Saint pour ſerviteur; [d'où l'on peut tirer qu'il eſtoit Chrétien dés ce temps là, c'eſt à dire dés ſon enfance, ſi c'eſt ce qu'il entend par ſes premieres années: Et il eſt en effet aiſé de croire que ſon pere & ſa mere eſtant Chrétiens, ils l'avoient fait recevoir au rang des catecumenes. Je ne ſçay neanmoins ſi cela ne ſe peut point raporter]

car.17.p.537. 'à ce qu'il dit [en 394,] que quinze ans auparavant, [c'eſt à dire vers la 27.e année de ſon âge, de J.C.379,] eſtant venu à Nole viſiter le tombeau de S.Felix à la meſme feſte, il luy conſacra ſon cœur & ſes vœux. Depuis ce temps là, dans tous les travaux & dans toutes les peines qu'il endura par mer & par terre, & dans tous les dangers où il ſe trouva, il eut toujours recours à l'aſſiſ-

p.537|16p.536. tance de ce puiſſant protecteur, & il en ſentit les effets. 'Mais il ne put jamais durant tant d'années venir de nouveau celebrer à Nole la feſte de ce Saint, ce qu'il regardoit comme un grand bonheur pour luy; s'eſtant toujours trouvé retenu par divers

car.17.p.537. empeſchemens qu'il attribuoit à ſes pechez. 'Ce fut dans ces quinze années qu'il fut engagé à divers voyages, qu'il fut traverſé par diverſes afflictions, & qu'il courut pluſieurs perils.

ARTICLE V.

Saint Paulin s'en va en Eſpagne pour ſe preparer à renoncer au monde: De ſon batteſme; Il fait quelques poëſies.

Paul.p.1.p.4. 'LE Saint ſe trouvant enfin en repos, degagé du tumulte du bareau, & des affaires publiques, [& des charges,] ſe retira à la campagne, où ſe tenant renfermé chez luy ſans ſortir que pour

ſe trouver aux aſſemblées de l'Egliſe, il gouſtoit les douceurs d'une vie privée. Il detachoit ainſi peu à peu ſon eſprit de tous les embaras du ſiecle, & l'accoutumoit à s'occuper de la loy de Dieu, pour pouvoir paſſer plus aiſément de cet état à un autre encore plus parfait, & juſqu'à renoncer entierement au monde pour ſe conſacrer uniquement au ſervice de J.C. 'On croit que cette premiere retraite fut en Eſpagne, 'où il paſſa quatre ans au moins, 'juſque vers le prim-temps de l'an 394. Ainſi il peut y eſtre entré en 389 ou 390. vit.p.667 p.667. ill.p 163.164.

Note 3. [Nous n'avons point parlé juſqu'ici de ſon batteſme, 'parce que nous n'en trouvons point le temps.] 'Il le receut certainement à Bordeaux par le miniſtere de S. Delphin Eveſque de cette ville. 'Il dit que ce Saint ne luy avoit pas ſeulement adminiſtré le ſacrement, mais qu'il avoit fait envers luy la fonction de peſcheur & de Pierre, qu'il luy avoit jetté la ligne pour le tirer des eaux ameres & profondes du ſiecle, afin qu'il mouruſt à la nature, par laquelle il avoit vécu juſqu'alors, & qu'il vécuſt à la grace du Seigneur, à l'égard du quel il eſtoit mort. [Ces paroles ſont bien fortes pour montrer que S. Paulin receut la grace & l'effet du batteſme avec le ſacrement, & qu'il abandonna deſlors le ſiecle; ſelon quoy il faut dire qu'il ne fut battizé que fort peu de temps avant que de ſe retirer en Eſpagne, où l'Eſprit de Dieu l'aura auſſi-toſt pouſſé, comme il pouſſa J.C. dans le deſert.] 'D'autres aiment mieux croire qu'il eſtoit déja battizé lorſqu'il ſe conſacra, comme il dit, à S. Felix dés l'an 379. ep.15.45.p.171. 400. 16.p.178. ill.p.140.141.

'Depuis qu'il eut receu le batteſme de S. Delphin, il conſidera toujours ce ſaint Eveſque comme ſon pere, '& l'on voit dans les lettres qu'il luy écrit, une modeſtie, un reſpect, une affection particuliere. 'Il luy joint quelquefois Saint Amand, [qui apparemment gouvernoit avec luy l'Egliſe de Bordeaux comme ſon Preſtre, & qui fut enſuite ſon ſucceſſeur.] 'Il dit que c'eſt de Saint Amand & par S. Amand qu'il a receu ſa naiſſance en J.C; qu'il ſera ſon opprobre, s'il eſt indigne[d'un tel pere,] & ſa gloire s'il en eſt digne. 'Que c'eſt luy qui a fait repoſer J.C. dans le vaiſſeau de ſon cœur, '& qui l'a planté en J.C pour nous ſervir de ſes termes tirez de S. Paul. [L'on peut donc juger que S Amand contribua à ſa converſion,] 'où qu'il luy ſervit de Catechiſte & peut-eſtre de parrain. ep.13.p.165. p.180. ep.22.p.205. ep.23.p.212. ep.22.p.205. p.208. ill.p.177.

[Saint Paulin voulant donc faire croiſtre la grace du batteſme qu'il venoit de recevoir, ou profiter des mouvemens que Dieu luy inſpiroit de ſe donner tout entier à luy, ſe retira, comme nous

vit.p.667. avons dit, en Eſpagne en 389 ou 390.] Car eſtant honnoré comme il l'eſtoit dans ſon pays, aimé de tout le monde, & engagé dans une infinité de connoiſſances, il avoit neceſſairement beſoin de
ep.1.p.4. fuir & d'abandonner ſa maiſon, & ſes amis, 'pour degager peu à peu ſon eſprit des troubles dont le ſiecle l'avoit rempli, pour s'accoutumer aux divins commandemens de l'Evangile, & pour ſe mettre en état de mepriſer [tout à fait] le monde pour eſtre tou-
car.12 p.476. jours avec J.C. 'Il vivoit dans des lieux agreables ſur le bord de
p.477. la mer, 'ou au prés des grandes villes. [a] Ce n'eſt pas qu'il n'euſt déja
[a] p 475. beaucoup d'eſtime pour la vie ſoliraire, & beaucoup de reſpect pour ces ſaints Anacoretes, qui tout appliquez, dit-il, à contempler Dieu & à mediter à fond les veritez [de noſtre religion,] ſe deſoccupent de toute autre choſe, ſe debaraſſent de toutes les vaines inquietudes, fuient le tumulte du bareau, ne peuvent ſouffrir l'embaras d'aucune affaire, & ont en horreur tout ce qui pourroit troubler leurs communications avec Dieu, vers qui ils tendent avec une foy [vive] & une [ferme] eſperance des recompen-
p.476. ſes [eternelles.] 'Ce ſont là, ajoute t-il, les penſées de ces hommes vraiment heureux, à qui la verité s'eſt manifeſtée clairement, & a montré les [ſeuls] biens [ſolides,] qui enviſagent l'eternité de l'autre vie, & qui connoiſſent la vanité de celle-ci. Mais pour moy je n'ay pas encore l'honneur d'eſtre de ce nombre.

[Ce fut peut-eſtre au commencement de cette retraite qu'il compoſa quelques poëmes, qui ne ſont pas d'une pieté auſſi grande
car.3.p.450. que celle qu'il a fait paroiſtre depuis,] 'comme la priere où il demande à Dieu une jouiſſance tranquille de ſes biens, & la vertu d'un honneſte homme du monde, de laquelle neanmoins il ſe promet la vie eternelle. Il y demande une heureuſe proſperité pour ſa maiſon & pour ſes enfans, [ce qui marque qu'il en avoit
car.4 p.451-453 alors, ou qu'il eſperoit en avoir.] 'Celle qui la ſuit paroiſt eſtre encore du meſme temps, & neanmoins on y peut remarquer un plus grand avancement dans la pieté, plus d'humilité & plus de crainte des jugemens de Dieu; [ce qui paroiſt eſtre aſſez le caractere de S. Paulin pour croire que cette piece eſt de luy plutoſt
r.451 [Auſ.p.85. que d'Auſone, à qui d'autres l'attribuent.] [b] Il ſemble [a] qu'il euſt 1.
[b] Paul p.453. alors des enfans.

car.5.p.458. 'Dans le poëme ſur S. Jean Batiſte, qui n'eſt qu'une paraphraſe de l'Evangile, il ſemble reconnoiſtre qu'il n'avoit embraſſé la pieté que depuis peu. Car en un endroit eſtant un peu ſorti de la ſimplicité de l'hiſtoire, il ſe reprend auſſi-toſt, & ajoute qu'il eſpere

1. *Sim ſemper genitor ſine vulnere nominis hujus.*

que quand il ſera un jour plus affermi dans la vertu & mieux inſtruit de la verité, il pourra alors donner quelque eſſort à ſon eſprit Juſque là, dit-il, je dois me renfermer à ne rien dire de moy-meſme. C'eſt aſſez pour des hommes mortels de traiter des choſes periſſables & fragiles. Il n'appartient qu'aux divines Ecritures de parler de Dieu.

'Baronius ſuppoſe que ce poëme eſt d'un autre Paulin qui avoit auſſi eſté Conſul. 'Mais dans la derniere edition de S. Paulin, on n'a pas jugé que ce doute meritaſt meſme d'eſtre remarqué. [S. Paulin n'euſt pas dit ſans doute, lorſqu'il fut tout à fait inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, ce qu'il dit dans la paraphraſe du premier pſeaume: Que ceux qui auront conſervé la foy, & qui ſe ſeront neanmoins ſouillez par divers crimes, ſeront ſauvez, & auront le ſalut eternel & la vie, (ce qu'il faut aſſurément entendre d'une vie heureuſe differente de celle des damnez,) mais n'auront pas la gloire.] 'Le poëme qu'on luy attribuë pour exhorter ſa femme à ſe conſacrer toute entiere à J.C. avec luy, [eſt tout à fait beau La poëſie meſme en paroiſt plus douce & plus coulante que dans ſes autres pieces. 'Mais il y a au moins ſujet de douter que cette piece ſoit de luy.]

Bar. 31. § 12.

Paul. b. car. 6. p. 6 | vit. p. 1 | car. 6. p. 465.

car. 31. p. 643.

Note 4.

ARTICLE VI.

Saint Paulin perd un fils qui venoit de naiſtre: Il ſe donne tout entier à Dieu, & embraſſe la vie monaſtique.

[COMME S. Paulin n'avoit point encore embraſſé l'etat de perfection lorſqu'il ſe retira en Eſpagne, on peut mettre durant ce temps là] 'la naiſſance de ſon fils qui mourut au bout de 8 jours Il l'enterra à Complute auprés des Martyrs, peut eſtre des ſaints enfans Juſte & Paſteur celebres en cette ville, [que l'on pretend d'ordinaire eſtre Alcala de Henarez Sanſon veut que ce ſoit Madrit. Il avoit ſans doute fait battizer cet enfant,] puiſqu'il l'appelle une poſterité ſainte, & qu'il le fait entrer dans la gloire & dans le Royaume des Cieux avec un autre enfant qui avoit eſté battizé. Il eſpere meſme que cette goute de ſon ſang l'aſſiſtera un jour pour avoir part à ſon repos, & luy obtenir le pardon de ſes pechez, & il dit qu'il l'avoit enterré auprés des Martyrs, afin qu'il tiraſt pour cela une nouvelle force de leur ſang. 'Il n'avoit point alors d'autre garçon, [& apparemment il n'en avoit jamais eu,] puiſqu'il dit qu'il avoit attendu long-temps celui-ci. Si ce que l'on

Paul. car. 15. 533.

p. 533.

car.4.p.453. conte pour le quatrieme de ſes poëmes eſt de luy, j'il y a apparence
Amb.ep 30.p. 259.l. qu'il avoit quelque enfant lorſqu'il le fit. 'Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'en avoit aucun lorſqu'il ſe retira à Nole, & ce manquement de poſterité ſelon la chair, luy fit deſirer avec plus d'ardeur la
Paul.car.15.p. 533. fecondité ſpirituelle des bonnes œuvres. 'Pour luy, il dit que Dieu luy oſta ſon fils, parcequ'il eſtoit indigne d'avoir des Saints pour enfans.

vit.p.668. 'Comme il peut avoir voulu eſtre inconnu dans cette premiere retraite, au lieu qu'il ne paroiſt point s'eſtre jamais voulu cacher à Nole, il y en a qui raportent au temps qu'il eſtoit en Eſpagne,
Gr.T.gl.C.c. 107.p.537.538. ce qu'on lit dans Saint Gregoire de Tours : 'Qu'il s'en alla avec ſa femme dans un pays étranger, ſans avoir aucun equipage ni aucune ſuite; que long-temps aprés, comme ceux de ſon pays le cherchoient, & ne le pouvoient trouver, un marchand qui le connoiſſoit vint [par hazard] au lieu où il ſervoit Dieu, & l'ayant vu il ſe proſterna en terre devant luy, & l'embraſſant par les piez, dit tout haut: Voilà le bienheureux Paulin ſi celebre par toute la terre, & que l'on a tant cherché Il commença enſuite à raporter ſa vie & ſes actions, de quoy tous les aſſiſtans furent extremement ſurpris. [Nous voudrions que cet evenement fuſt atteſté par quelque auteur plus ancien.]

L'AN DE JESUS CHRIST 392.

Paul.ep.1.p.4. 'Nous avons dit que S. Paulin s'eſtoit retiré en Eſpagne pour degager ſon eſprit des troubles du ſiecle, & ſe preparer à y renoncer abſolument. [Dieu qui eſt fidele à ceux qui le cherchent, & qui ſe haſte de ſe preſenter à ceux qui travaillent pour le trouver, ne manqua point de benir une volonté ſi ſainte qu'il avoit luy-meſ-
ep.43.p 363. me inſpirée à ſon ſerviteur.] 'Aprés avoir vieilli, dit-il, au milieu de mes ennemis, & m'eſtre egaré dans la vanité de mes penſées, j'ay levé mes yeux vers les montagnes, vers les preceptes de la loy & les dons de la grace, d'où le Seigneur m'a envoyé ſon ſecours. Car il ne m'a pas traité ſelon ce que mon iniquité meritoit. Il a éclairé mon aveuglement; il a briſé mes liens; il a abaiſſé ma pernicieuſe elevation, afin de me relever par une humilité
car.11.p.474. ſalutaire. Il changea entierement la vie qu'il avoit menée dans le monde, quelque innocente qu'elle euſt ſemblé eſtre; & il parut tellement tout autre, qu'il eſtoit viſible que Dieu ſeul avoit pu faire ce grand changement.

p.479. 'Penetré juſqu'au cœur de la crainte du jugement dernier, dont il eſtoit extremement frapé, il reſolut de travailler avec ardeur à ſe decharger, s'il eſtoit poſſible, de tous ſes pechez, avant que d'eſtre

» d'eſtre obligé de comparoiſtre devant Dieu. Mon ame eſt ſaiſie de
» frayeur, dit-il, lorſque j'enviſage des yeux de la foy, le dernier
» avenement de J. C. Car quand je penſe à cette heure terrible, je
» crains d'entendre retentir dans les Cieux ouverts la trompette qui
» doit aſſembler tous les hommes à ſon tribunal, dans un temps où
» mon ame ſoit encore enſevelie dans les ſoins du corps, & accablée
» ſous le poids des affaires de la terre, & qu'elle ne puiſſe s'elever
» dans le Ciel, pour aller à la rencontre de ſon Seigneur & de ſon
» Roy. Il exprime encore en ces termes le changement que Dieu fit
» en luy. En repandant, dit-il, ſa lumiere dans mon cœur, il a fait
» ſortir mon corps de cette nonchalance, où la molleſſe l'avoit
» plongé, & il a tout renouvellé l'état de mon ame. Les chaſtes
» delices qu'il m'a fait gouſter, m'ont rendu inſipide tout ce qui
» auparavant me faiſoit plaiſir. Comme mon Seigneur il a uſé de
» ſon droit, & s'eſt rendu maiſtre de tout mon cœur, de toutes mes
» paroles, & de tout mon temps: & il veut que je ne penſe, que je
» ne craigne, & que je n'aime que luy, que je n'etudie & que je ne
» liſe que pour le connoiſtre.

'Il changea en meſme temps d'eſprit & d'habit. [a] Il reſolut de renoncer au Senat, [b] d'abandonner ſa maiſon, ſa patrie, & ſa famille pour ſervir Dieu avec plus de perfection & de ferveur, [c] d'embraſſer le nom & la profeſſion de la vie monaſtique, [d] & d'aller paſſer le reſte de ſes jours dans la retraite [auprés] de la ville de Nole, hors du bruit & du tumulte, [e] en tenant le dernier lieu dans la maiſon du Seigneur. [f] Toute ſon ambition eſtoit de porter le joug de J.C. & de le ſervir au tombeau de S. Felix, d'eſtre le portier de ſon egliſe, d'en balayer le parvis tous les matins, de veiller la nuit pour la garder, & de finir ſa vie dans ce travail. [Car s'il eſtoit obligé d'entrer dans le miniſtere de l'Egliſe,] il ſouhaitoit de pouvoir commencer cette ſervitude ſacrée, par la qualité & par l'emploi de Portier.

ſecretum Nolana urbis.

[a] Hier. ep. 13. p. 102. c | Amb. ep. 30. p. 259. l.
[b] Amb. p. 259. l.
[c] n. 5.
[d] Hier. ep. 13. p. 103. a.
[e] Amb. p. 259. n.
[f] Paul. ep. 41. p. 370.
ear. 16. p. 536.
ep. 10. p. 101.

'Il reſolut encore de fortifier ſon ame par la chaſteté, & la continence, jugeant qu'il devoit bien faire pour la couronne du Ciel, ce que les athletes font pour une couronne temporelle. 'Ainſi Therafie ſa femme devint ſa ſœur.

ep. 2. p. 23.
Idat. p. 10.

'Il renonça meſme à l'amuſement de la poëſie, parcequ'ayant conſacré ſon cœur à J C, & ne voulant plus vivre que pour Dieu, il ne croyoit plus pouvoir employer ſon temps à cette vanité & à des fables. Auſſi il n'a plus fait de vers depuis ce temps là que ſur des ſujets de pieté, & apparemment ſans beaucoup de ſoin & d'étude. 'Il fait excuſe en un endroit d'avoir cité un mot de Vir-

Paul. car. 10. p. 469.
Bar. 394. § 85.
Paul ep. 7. p. 104.

gile, parceque ce n'eſtoit plus là ſon occupation, & il craint qu'on ne l'accuſe en cela d'avoir agi contre ſa profeſſion. 393.

ARTICLE VII

Il quitte ſes biens, & les vend pour les diſtribuer aux pauvres.

Hier.ep.13.p. 102.c. C'Est peu de choſe, dit S. Jerome, de feindre un viſage paſle, ou meſme d'en avoir un vraiment extenué par les jeûnes, & de ſe couvrir d'un méchant manteau, quand on jouit encore d'un grand revenu. Cratés ce philoſophe de Thebes, ne crut pas pouvoir poſſeder en meſme temps la vertu & les richeſſes. Et cependant accablez ſous le poids de l'or, nous voulons ſuivre J. C. pauvre. Nous conſervons ſoigneuſement nos richeſſes, ſous pretexte que nous en voulons faire des aumoſnes. [Paulin ne tomba pas dans ce defaut] Il n'affecta point la gloire d'un véte-ment humble & pauvre, durant que ſes cofres eſtoient pleins d'or. Il voulut purifier en meſme temps ſes mains & ſon cœur, & ſe pouvoir glorifier [en Dieu] d'eſtre pauvre d'effet & de volonté.

Aug ep 59.p. 117.2.d. 'Il n'attendit pas que la tempeſte [des malheurs humains] le jettaſt dans le port [de la pauvreté,] comme quelques autres de ſon nom. V. Honoré §. 53, 54. Il s'y retira volontairement, lorſqu'il jouiſſoit encore du calme, parcequ'il voyoit le danger dans ce calme meſme.

Gr T.gl.C.c. 207.n.536 Hier.p.102.c. 'Il ecout: [avec une humble ſoumiſſion] ce que J.C. dit dans l'Evangile: *Si vous voulez eſtre parfait, allez vendre tout ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres; & vous aurez un treſor dans le Ciel. Puis venez & me ſuivez.* Ces paroles penetrerent les oreilles [de ſon cœur.] 'Elles ne le rendirent pas triſte, comme le jeune homme de l'Evangile; mais au contraire il ſe haſta avec joie d'y obeïr. [a] Il ecouta à la lettre ce conſeil de J. C, [b] qu'il crut luy eſtre neceſſaire pour prevenir ſa juſtice. *verba veritis in opera.*

Gr V p.536 Aug ep.,4.p. 49.2.b. a Hier ep.13.p. 102.c b Paul.car.12. p.480.

Je ſuis, dit-il, dans la crainte & dans une apprehenſion conti- « nuelle, que le dernier jour ne me ſurprenne endormi dans les « tenebres, depourvu de bonnes œuvres, & perdant le temps dans « des occupations vaines & inutiles. Car que ferai-je, ſi je demeure « toujours dans ma tiedeur; ſi J. C. vient à paroiſtre dans le Ciel, « & qu'ebloui par le ſubit eclat de ce Roy de gloire je ſois obligé de « chercher à me cacher dans les tenebres & les ombres de la nuit? « C'eſt pour ne pas tomber dans ce malheur, ou par le defaut de foy, « ou par l'attachement à la vie, ou par l'amour des plaiſirs, ou par « les inquietudes & l'embaras des affaires, que j'ay pris la reſolution «

» de prevenir ce moment terrible, & de mettre fin à mes ſoins avant
» que de voir finir mes jours, afin qu'ayant remis mes biens entre les
» mains de Dieu, pour les retrouver en luy dans l'eternité, je puiſſe
» attendre la mort en paix & avec confiance.

'La foy, dit-il en un autre endroit, [& l'eſperance] de vivre eternellement avec Dieu, calme bien des mouvemens que l'on ſe donne en cette vie. Il ſemble qu'elle nous fait rejetter les richeſſes comme profanes & mepriſables: mais c'eſt plutoſt qu'elle nous apprend à les eſtimer leur prix, & à les mettre en la garde de J.C. noſtre Dieu, comme eſtant tres precieuſes. Si nous luy donnons quelque choſe, il nous promet bien davantage. Ce que nous mepriſons pour luy ici bas, ou plutoſt ce que nous luy mettons en depoſt, nous ſera rendu avec uſure par ce gardien ſi fidele. Ep.10.p.742.

'Il prefera la pauvreté aux richeſſes, ſur l'aſſurance de la promeſſe que J.C. fait à ceux qui cherchent premierement le royaume de Dieu & ſa juſtice, de leur donner encore tout ce qui eſt neceſſaire pour ſe nourrir & ſe vétir. Croyez-vous, dit-il à un de ſes amis, que celui qui met ſa confiance dans la terre, ſoit plus riche que celui qui ſe confie en Dieu? que celui qui attend tout du travail de ſes mains, ſoit plus aſſuré de ſa vie que celui dont Dieu meſme prend ſoin? Et que peut avoir celui qui ne ſe poſſede pas luy meſme? Or celui qui eſpere plus de luy meſme que de Dieu, ne ſe poſſede point certainement; & celui là eſt veritablement mort, qui craint de ne pas vivre, s'il met toute ſon eſperance en Dieu, & s'il s'abandonne entierement à ſa divine providence. Ep.5.p.91 92.

'Il vendit donc ſes biens, & ceux meſmes de ſa femme, & il en diſtribua l'argent aux pauvres.[a] Il leur ouvrit ſes greniers & à tous les étrangers qui eurent recours à luy. Car ſa charité n'eſtoit pas contente de nourrir les pauvres des environs: elle les appelloit de tous coſtez, pour repandre ſes liberalitez ſur un plus grand nombre. Il tira une infinité de miſerables de leur oppreſſion, racheta une multitude innombrable de captifs, paya pour un grand nombre de perſonnes qui avoient engagé leurs biens qu'il leur fit rendre, obligeant en meſme temps & les creanciers qui ſe voyoient rembourſez, & les debiteurs qui rentroient dans leurs poſſeſſions. Amb. ep 30. p. 852. [a] Uran. § 4. p. 286.

'Saint Gregoire raporte qu'un homme s'adreſſa un jour à luy, pour luy demander quelque aumoſne: Il dit à ſa femme de luy aller donner ce dont il avoit beſoin; mais ſa femme luy répondit
» qu'il n'y avoit plus qu'un ſeul pain dans la maiſon. Ne laiſſez pas
» de le donner, luy dit le Saint, car Dieu aura ſoin de nous envoyer Gr.T.gl.C.c. 107.p.537.

à manger. Neanmoins ſa femme crut qu'elle devoit eſtre plus prevoyante; & elle ne donna point le pain En meſme temps des gents vinrent luy dire qu'ils venoient de la part de leurs maiſtres, (qui pouvoient eſtre de ſes receveurs,) luy amener une certaine quantité de blé & de vin; mais qu'en chemin ils avoient perdu un de leurs vaiſſeaux chargé de blé, ſans quoy ils fuſſent venus pluſtoſt. Alors le ſerviteur de Dieu ſe tournant vers ſa femme, luy dit: Reconnoiſſez maintenant que vous avez volé le pain à ce pauvre, & que c'eſt pour cela que le vaiſſeau eſt peri. « « 392.

Fort v. Mart. t. 2. p. 304.

'Saint Paulin conſuma donc des ſommes infinies d'argent pour racheter ſes pechez? Il les repandit ſur la terre, pour les faire monter aux Cieux, & tranſporta la terre meſme dans les Cieux [pour s'y preparer une demeure] Il devint pauvre pour J. C, & ſa foy le rendit plus riche qu'il n'eſtoit auparavant. 'Il eſpera d'avoir part aux richeſſes du Paradis, en ne poſſedant plus aucun des biens paſſagers & periſſables: '& il crut tout poſſeder en ne poſſedant que celui qui eſt le maiſtre de tout. 'Il ſe dechargea de ſon or & de ſon argent comme d'un peſant fardeau, & abandonna toutes les cupiditez du ſiecle, pour ſuivre J. C. avec plus de liberté, 'pour monter avec plus de legereté l'échelle de Jacob, pour s'attacher tout nud à la croix nuë.

G. T. p. 536, 537

Paul. ep 5. p. 92. Amb. p. 259 & Gr. T. p. 536.

Hier. ep 13. p. 102. c.

Dans un ſiecle [ſi rempli d'hommes parfaits,] il accomplit preſque ſeul les commandemens [& les conſeils] evangeliques; [a] ſans s'arreſter à la fauſſe honte de la pluſpart des autres, qui rougiſſoient de paroiſtre exacts aux regles de noſtre religion ſacrée. 'Il donna cet exemple illuſtre de vertu à l'Egliſe du IV. ſiecle, [b] & J. C. luy fit la grace de luy rendre poſſible ce qu'il a dit luy meſme dans ſon Evangile n'eſtre pas poſſible aux hommes. 'Des peſcheurs, dit S. Auguſtin, pour avoir quitté leurs filets & leurs barques à la voix du Seigneur qui les appella, ont cru pouvoir dire qu'ils avoient tout quitté pour ſuivre noſtre Seigneur. Et en effet, c'eſt tout quitter que de quitter tout ce qu'on pourroit avoir, & tout ce qu'on pourroit jamais pretendre. Les hommes voient quand on abandonne ce que l'on a: mais il n'y a que Dieu qui voie quand on renonce à ce qu'on pourroit deſirer d'avoir. Or dans l'amour des choſes terreſtres & ſuperfluës, on eſt lié bien plus étroitement par celles qu'on poſſede, que par celles qu'on ne fait que deſirer. Car de vouloir bien ne ſe point incorporer, pour ainſi dire, ce que l'on n'a pas encore, c'eſt beaucoup moins que de s'arracher ce que l'on s'eſt déja incorporé. Dans l'un c'eſt comme vouloir bien nous priver des viandes qu'on nous preſente, & dans l'autre c'eſt

Sulp. v. Mar. c. 26. p. 217. [a] Amb. ep. 30. p. 259. m.

Sulp. c. 21 26. p. 206. 217. [b] p. 217. Gr. T. p. 537.

Aug ep. 34. p. 49. 2. e. b.

comme nous retrancher quelques membres.

'Saint Paulin ne ſe défit pas tout d'un coup de tout ſon bien, & cela eſtoit impoſſible en le vendant comme il faiſoit pour en diſtribuer l'argent aux pauvres. Il ſemble meſme qu'il ne l'ait vendu que peu à peu, & avec quelques precautions pour pouvoir plus aiſément nourrir les pauvres. 'Il eſt certain par les lettres qu'il écrivit d'Eſpagne, qu'il avoit commencé à le faire avant que de quitter ce pays, & avant que d'eſtre fait Preſtre. [Et il y a apparence qu'il commença en cette année, puiſque dans une lettre écrite, comme nous verrons, ſur la fin de 394, il dit que par raport à ſa naiſſance temporelle il avoit plus de 40 ans, mais que pour la formation de l'homme interieur, il eſtoit encore dans l'enfance, & qu'il n'avoit à l'égard de ſa naiſſance ſpirituelle que l'âge des SS. Innocens, 'c'eſt à dire environ deux ans: ["ce qui ne pouvant s'entendre de ſon batteſme, ne ſe peut mieux raporter qu'à la reſolution qu'il prit de renoncer au monde & à ſon bien. Car pour le ſacerdoce, quand meſme il l'auroit receu dés la fin de cette année, il ſemble que ces ſortes d'expreſſions n'y conviennent pas] 'Dans une autre lettre écrite auſſi en 394, il dit de luy meſme, qu'il n'y avoit pas encore bien long-temps que ce vieux pecheur eſtoit ſorti des tenebres & des ombres de la mort, qu'il reſpiroit l'air de la grace, qu'il avoit mis la main à la charuë, & qu'il portoit la croix du Seigneur, 'enfin qu'il eſtoit encore un nouvel appentif de la milice ſpirituelle.

Hier. ep. 103. p. 100.

Paul. car. 10 11. p. 470. 480 | ep. 6 p. 96.

ep. 41. p. 365.

V. la note 3.

vit. p. 664.

ep. 45. p. 400.

ep. 41. p. 369.

ARTICLE VIII.

Son humilité dans l'abandonnement de ſes biens.

'UNE vertu auſſi excellente & auſſi eclatante dés ſon origine que celle de Saint Paulin, eſtoit la gloire de J. C, la joie & l'edification de l'Egliſe. [Elle eſtoit neanmoins étrangement expoſée à la vaine gloire qui en euſt détruit tout le merite.]Car il vaudroit mieux garder ſes biens & ſe tenir dans l'humilité, que d'y renoncer & de s'en elever d'orgueil 'Mais Saint Paulin avoit entrepris ce grand ouvrage, par la confiance qu'il avnit en la puiſſance & en la miſericorde de Dieu, & non en ſes actions & en ſes forces. Et celui en qui il mettoit ſon eſperance, avoit aſſez de force pour porter juſqu'au comble de la perfection, l'edifice ſpirituel dont il avoit jetté en luy les fondemens.

Aug ep. 34. p. 491. 2. c.

Paul ep. 6 p. 100

'Il regarda donc l'orgueil comme ſon ennemi, & prit garde de

Aug. ep. 34. p. 492. b. c.

ne s'y pas laiſſer ſurprendre. Il fit voir par ſa douceur & par ſon humilité qu'il eſtoit veritablement diſciple de J.C, & ſa pieté luy fit connoiſtre que la gloire de ſon action appartenoit non à luy, mais au Seigneur. C'eſt le témoignage que S. Auguſtin luy rend; [& il nous en aſſure encore mieux par luy meſme. Car la charité d'une part & l'humilité de l'autre, ſont les deux caracteres de tous ep.106, p.187. a, b, c. ſes écrits.] Ils reſpirent tous cette pieté [humble] par laquelle il demandoit à Dieu avec des gemiſſemens continuels, qu'il ne le laiſſaſt point tomber dans la tentation. Mais c'eſt ſurtout lorſqu'il parle de l'abandonnement de ſes biens qu'on voit ſon humilité.

Paul ep 26. p. 231. a p.234. 'Il confeſſe avec plaiſir les miſericordes de Dieu, a & il reconnoiſt qu'il n'a rien qu'il n'ait receu de luy, & que c'eſt ſeulement en luy qu'il ſe peut glorifier. C'eſt ce qui luy faiſoit recevoir avec moins de peines les loüanges de ſes amis, puiſque n'ayant rien de bon par luy meſme, ils ne loüoient en luy que les œuvres & les dons de la bonté du Seigneur. [Et neanmoins comme ces louanges ne ep.2 p.17. laiſſoient pas d'eſtre une tentation,] il prie ſes plus intimes amis de n'en pas uſer, depeur de pecher par la charité contre la charité, & d'augmenter le fardeau de ſes pechez par le poids de ces eloges qu'il ne croyoit pas meriter. [Car il enviſageoit l'ennemi dans ſes amis meſme, par leſquels il s'efforçoit de le faire tomber; & il p.26. p.235. trembloit à la vuë de la vanité.] 'Si nous ne veillons ſoigneuſement, dit-il, pour regler les penſées de noſtre eſprit, l'humilité meſme nous deviendra un ſujet de vanité, & noſtre pieté diſparoiſtra comme un fantoſme, ſi nous nous elevons par les loüanges qu'on donne à noſtre pauvreté. Et que nous ſervira de nous eſtre depouillez de nos richeſſes, ſi nous ne nous depouillons pas de nos vices?

car.14.p.607. 'Il s'étonne en un endroit, de ce qu'on regardoit comme quelque choſe de grand, qu'il euſt acheté le ſalut par des biens periſſables, & qu'il euſt vendu la terre pour avoir le Ciel, aprés que Dieu l'avoit acheté en s'abaiſſant juſqu'à prendre la forme d'un eſcla- ep.13.p.156. ve, & à ſouffrir la mort de la croix. 'Que nous ſommes miſerables, dit-il autrepart. Nous nous imaginons donner quelque choſe, & nous ne faiſons que trafiquer. Nous paſſons pour liberaux, quoique nous ſoyons plus avares que les plus grands uſuriers, puiſqu'à donner les choſes de la terre pour avoir les biens du Ciel, & à acheter la felicité [eternelle] pour de [vraies] miſeres & des pauvretez, l'intereſt eſt bien plus exceſſif qu'à retirer des profits temporels pour des choſes temporelles, & à gagner par des choſes periſſables, d'autres choſes qui doivent auſſi perir avec elles. Nous

avons encore cet avantage, que c'eſt à Dieu meſme que nous preſtons à uſure, & non à des hommes. Il en parle comme d'une action qui luy avoit eſté neceſſaire pour ſe ſauver. Dans les inſcriptions publiques, dons nous parlerons dans la ſuite, il ſe propoſe comme le modele des coupables, qui doivent racheter leurs crimes par la perte de leurs biens. car.12 p.480. ep.14.p.142.143

'Au lieu que les autres le regardoient comme ayant accompli la perfection evangelique, 'il croyoit n'eſtre encore qu'à la porte du chemin qui y conduit. 'Abandonner, dit-il, ou vendre les biens » que l'on poſſede en ce monde, ce n'eſt pas eſtre arrivé au bout de » la lice, mais y entrer. ce n'eſt que le commencement de la carriere, » & non pas la fin. Car enfin un athlete n'eſt pas victorieux dés qu'il » s'eſt depouillé de ſes habits Il eſt ſeulement en état de combatre; » & il ne recevra la couronne qu'aprés avoir dignement combatu. » Un homme qui doit paſſer une riviere à la nage, ne ſe trouve pas » ſur l'autre bord auſſi toſt qu'il a quitté ſes habits Il faut auparavant que tout ſon corps travaille, que tous ſes membres s'agitent, » qu'il ſe pouſſe avec les piez, qu'il rame avec les bras, qu'il s'elance » de coſté pour fendre le fil de l'eau, & qu'il eſſuie ainſi toutes les » fatigues de la nage. 'Il continuë dans la meſme penſée par l'allegorie qu'il fait ſur Jacob, qui aprés avoir fait paſſer le Jourdain à tous ſes gents, combatit la nuit contre l'Ange. 'Ecrivant à Saint Auguſtin, il ſe compare à un homme qui ſe depouille pour paſſer » une riviere. Je me ſuis de meſme, luy dit-il, dechargé de toutes » choſes, afin qu'eſtant libre de tous les empeſchemens de la chair » & de ces ſoins du lendemain, dont J C. nous ordonne de nous » défaire, je puiſſe avec ſon ſecours paſſer la mer orageuſe de cette » vie, qui nous ſepare de Dieu, & dont nos pechez ſont comme les » tempeſtes, toujours preſtes de nous ſubmerger. p.22. ep.41.p.370.

» 'Il ſe ſert encore d'autres comparaiſons ſemblables. C'eſt là, » dit-il à S. Sulpice, cette perle precieuſe pour l'achat de laquelle » il faut vendre tout ce qu'on a. Mais on ne la poſſede pas dés que » l'on en prepare le prix. Car il ſe rencontre bien des difficultez » dans le commerce. Ou l'on trouve la mer à paſſer, ou l'on eſt volé » en chemin, ou l'on eſt prevenu par un autre plus ardent; ou l'on » ſe voit preferer un homme plus riche. Ne croyez donc pas que » nous ayons acquis cette perle, parceque vous voyez que nous en » avons preparé le prix, ni que nous ayons déja baſti la maiſon, » parceque nous en avons diſpoſé la place. Ces richeſſes exterieures, » ces meubles, cet argent, ces poſſeſſions que nous avons venduës, » ſont comme autant de monceaux d'ordures & de décombres ep.2.p.35.

incommodes que nous avons jettées dehors, afin qu'en ayant nettoyé noſtre cœur, nous y puſſions poſer comme en terreferme les fondemens d'un edifice ſolide. « 392. « « «

[*Il* croyoit donc n'avoir accompli que la premiere partie de la parole de JESUS CHRIST, en donnant tout ſon bien aux pauvres; & il craignoit de manquer à la ſeconde; *Venez & me ſuivez*, qui eſt aſſurément plus difficile, & plus importante que l'autre.] 'Vous voyez, dit-il à S. Sulpice, de quel poids eſt cette derniere parole dont l'accompliſſement nous manque encore. Conſiderez-en la difficulté: peſez la dans l'étenduë de voſtre cœur: & vous reconnoiſtrez que vous avez plus de ſujets de craindre & de trembler pour nous, que de nous congratuler ſur les demarches que nous avons faites. Il nous a eſté facile de nous decharger de nos biens, comme de fardeaux que nous avons laiſſé tomber ſans peine. Nous ne les avions pas apportez avec nous en ce monde, & nous ne pouvions pas les emporter avec nous. Ainſi nous les avons rendus au Seigneur, qui nous les avoit preſtez. Nous ne nous les ſommes pas arrachez comme la peau du corps, mais nous nous en ſommes depouillez comme d'un habit. Il nous faut à preſent donner à Dieu ce qui nous appartient veritablement, c'eſt à dire noſtre cœur & noſtre ame. *Il* faut luy offrir noſtre corps comme une hoſtie vivante, & luy faire de nous meſme un temple ſaint.' Ayez ſoin, dit-il à d'autres, de bien prier le Seigneur qu'il nous donne un cœur qui correſponde dignement à une ſi grande miſericorde, & qu'aprés nous avoir fait la grace de mepriſer les biens de la terre, il nous faſſe celle de nous mepriſer nous meſmes.' Son humilité ingenieuſe luy fait meſme trouver un ſens, dans lequel il croit pouvoir dire qu'il n'a pas encore vendu tout ce qu'il avoit. Car l'argent, dit-il, les fonds, & les terres ne ſont pas les ſeuls biens que nous poſſedions. Les richeſſes interieures de l'eſprit, ſont nos plus veritables richeſſes. Et pour nous en depouiller, il nous faut remporter ſur nous une victoire d'autant plus grande, qu'il nous eſt plus difficile de retrancher de nous ce qui fait partie de nous meſme, que de nous défaire de choſes étrangeres.

p.20,21.

ep.26.p.234.

p.235.

[Mais nous avons aſſez fait voir la verité] 'de ce que dit Saint Jerome: Que cet homme dont la foy eſtoit ſi fervente, s'offrit luy meſme à J C. en luy offrant ſes richeſſes; qu'il ne laiſſa aucun lieu au demon de dire qu'il ne donnoit à Dieu que les choſes exterieures qui ne le touchoient point; & qu'il luy conſacra ſon ame, ſon corps, & tout ce qui luy eſtoit de plus intime.

Hier.ep.34.[p. 207.b.

'Saint Paulin dit encore autre part: Le Seigneur ne nous a pas enſeigné

Paul.ep.2.p.24. 25.

enſeigné que le chemin de la vie & la perfection de la vertu fuſt de vendre ſes biens & d'en donner le prix aux pauvres; mais de le ſuivre Et parcequ'il avoit dit: Quand j'aurai eſté elevé de terre, je tirerai toutes choſes à moy, il dit ici: Venez & me ſuivez. Heureux celui qui le ſuit d'aſſez prés, pour pouvoir dire : Mon ame ſe tient attachée à vous. Mais il n'y a que cette charité, qui eſt l'accompliſſement de la loy, qui puiſſe tenir ce langage; cette charité, dis-je, qui procedant d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foy non feinte, eſt ſi bien entée & enracinée en Dieu, que n'aimant que luy ſeul, elle puiſſe dire qu'elle eſt toujours avec luy. C'eſt pourquoi, toute la difficulté & la plus grande affaire que nous ayons, eſt d'examiner noſtre cœur, & de le depoüiller de telle ſorte, que nous le puiſſions voir à decouvert. Mais nous n'en ſaurions percer les tenebres ni y decouvrir les retraites cachées de l'ennemi, ſi noſtre eſprit n'eſt degagé du ſoin des choſes exterieures, & tout appliqué à ſe conſiderer au dedans de luy meſme.

'Dieu, ajoute-t-il, eleve en nous ſon edifice, en nous conduiſant dans la voie ou il nous appelle à le ſuivre. Mais il nous y diſpoſe auparavant, en nous perſuadant de nous degager des choſes de la terre. Et parceque le ſoin & l'amour de ces choſes eblouit les yeux de l'eſprit, & porte l'ame à ſortir d'elle meſme pour ſe repandre au dehors, il nous dit encore par le prophete: Deſoccupez-vous, & appliquez vous à conſiderer que je ſuis le Seigneur. N'eſt-ce pas la meſme choſe que ce qu'il nous dit [dans l'Evangile:] Vous ne pouvez ſervir deux maiſtres. Car il ne veut pas par là, nous porter à l'oiſiveté, luy qui nous avertit de veiller & de prier continuellement, depeur que nous n'entrions en tentation; mais il nous porte à nous deſoccuper du ſiecle, & à nous debaraſſer de toutes ces affaires, au mileu deſquelles nous ſommes oiſifs à ſes yeux, pour ne nous plus occuper que de luy. C'eſt pourquoi, pour elever en nous l'edifice d'une nouvelle vie, il faut détruire l'ancienne. Et parceque les tenebres n'ont rien de commun avec la lumiere, ni le dieu des richeſſes avec J.C. il nous faut changer nos anciennes manieres de vie en de nouvelles, nous retirer de ce qui nous attachoit auparavant, & nous appliquer à ce qui ne nous touchoit point autrefois, mourir aux œuvres & aux inclinations dans leſquelles nous avons vécu juſqu'ici, & vivre à celles auſquelles nous eſtions morts, lorſque nous vivions dans un état de mort. p.16.17.

'Cette humilité de S. Paulin faiſoit qu'il ne s'elevoit point au-deſſus des autres, qui ne s'eſtoient pas rendu pauvres comme luy. Il ſe conſideroit comme faiſant avec eux un meſme corps, dont p.18.

l'harmonie conſiſte dans la diverſité des actions & des mouvemens de chaque membre; & il ſavoit que c'eſt Dieu qui en diſtribuant ſes graces comme il luy plaiſt, regle cette diverſité ſelon la proportion que chaque partie doit former dans le corps entier. [S. Sulpice avec lequel il avoit eſté tres uni dans le monde, s'eſtant donné à Dieu en meſme temps que luy, ſe contenta de donner ſes biens à l'Egliſe, en s'en reſervant la jouiſſance.] S. Paulin emploie toute l'adreſſe de ſon eſprit à le relever au deſſus de luy, en diſant qu'il y a plus de force à uſer en pauvre du bien qu'on poſſede, qu'à n'en point poſſeder du tout; que pour luy il s'eſt haſté de ſe défaire du ſien, depeur de ne s'en pouvoir pas detacher en le poſſedant; & qu'ainſi on ne le doit pas louer comme un homme parfait, "mais excuſer ſa foibleſſe. 392. V. ſon titre. p. 20. &c

p. 17. Il s'humilie encore d'une autre maniere dans les louanges que S. Sulpice luy donnoit: C'eſt peuteſtre, luy dit-il, que par un artifice ſecret de voſtre pieté [& de voſtre charité pour nous] vous voulez nous exciter par la honte, de vous voir louer en nous des biens que nous n'y reconnoiſſons pas; afin qu'en voyant dans vos lettres ce que nous devrions eſtre, nous apprenions à le devenir, & taſchions à faire voir par nos actions que nous ſommes tels que vous dites. Mais cependant comme nous n'en voyons encore rien en nous, la confuſion que nous en avons, ne nous permet pas d'ecouter vos louanges & de les recevoir comme veritables.

[Il y en a qui auroient tort de s'engager à une action ſi ſublime, parceque n'ayant pas une foy aſſez forte, ils ſont en danger, lorſqu'ils ſentent quelque incommodité, de tomber dans le decouragement, & de ſe repentir du bien qu'ils ont fait. Mais S. Paulin a toujours paru egalement genereux à aimer la pauvreté & à mepriſer les richeſſes.] *p. 5. p. 93. Saint Sulpice qu'il preſſoit toujours de le venir voir à Nole, luy ayant mandé un jour, qu'il croyoit que ſon ami ſeroit dans peu de temps ſi pauvre, qu'il n'oſeroit plus l'inviter à le venir voir; le Saint luy répond qu'aſſurément il diſoit cela pour ſe divertir; Que pour luy il preferoit cet état qui le mettoit dans une ſi heureuſe liberté, à toutes ſortes de richeſſes, & qu'il regardoit ce depouillement entier, comme une grande perfection. Je n'ay rien que J. C, luy dit-il; & voyez ſi je n'ay rien, lorſque j'ay celui qui a tout, & en qui je poſſede tout, ſi je me depouille de tout pour l'amour de luy.

ARTICLE IX.

Eloges que les grands hommes de l'Egliſe ont donnez à ſa converſion & à ſa pauvreté.

[L'ABANDONNEMENT que Saint Paulin fit de ſes immenſes richeſſes, fut comme cette lampe de l'Evangile, qui luit dans toute la maiſon de Dieu, & elle attira] à celui qui l'avoit fait, les louanges de toute la terre. [Mais ſur tout les grands hommes qui vivoient alors, en témoignerent une eſtime & une admiration extraordinaire.] Saint Ambroiſe ne l'eut pas plutoſt appriſe, qu'il voulut faire part de ſa joie à Saint Sabin Eveſque de Plaiſance, qui avoit aſſez de pieté pour ſavoir priſer un ſi grand miracle. Il joint la vertu de la femme à celle du mari, & il s'étend particulierement à relever le courage avec lequel un homme de cette qualité ne rougiſſoit point de confeſſer J. C. devant les hommes, & de faire une profeſſion publique de pieté.

Sulp.dial. 3.c. 20.p.330.

Amb.ep.30.p. 259.

Saint Auguſtin emploie auſſi avec plaiſir ſon eloquence à faire voir la grandeur & le merite de cette action [a] qu'il appelle la gloire de J.C. [b] Il dit que la charité voyoit avec une **merveilleuſe** joie accomplir en luy les paroles de l'Evangile. Tous nos freres, dit-il, ne ſe laſſent point d'admirer avec une joie que je ne ſaurois exprimer, les dons ſi excellens & ſi abondans dont il a plu à Dieu de vous combler. Non ſeulement ceux qui demeurent avec nous, & ceux qui vivent enſemble en divers autres lieux dans le ſervice de Dieu, mais preſque tous ceux qui nous connoiſſent, & avec qui nous ſommes unis en J.C. par quelque liaiſon particuliere, vous ſaluent avec beaucoup de reſpect, & ont un grand deſir de voir une perſonne dont le cœur paroiſt ſi plein de bonté, de droiture, & de ſainteté. Nous louons & nous beniſſons Dieu, dont la grace vous a fait ce que vous eſtes. On voit chez vous reveiller JESUS CHRIST, & le conjurer d'appaiſer les flots & les vents, & de vous donner le calme neceſſaire pour arriver à ſon repos [eternel.] On y admire une femme qui n'arreſte point le courage de ſon mari, mais qui l'anime encore à la vertu. On voit en vous deux, les cedres du Liban abatus par terre, & elevez par la charité dans la ſtructure de l'arche [de Dieu,] paſſer au travers des flots du monde ſans s'y corrompre. On voit des perſonnes qui mepriſent la gloire pour y arriver, qui renoncent au monde pour en devenir les maiſtres, & qui écraſent contre la pierre les enfans de Babylone, c'eſt à dire,

Aug.ep.34.p. 49.2.a.b. a c. b b.

ep.32.p.47.1.d.

p.48.1.d.

p.47.2.a.

tous les vices groſſiers & tout ce qui tient de l'orgueil du ſiecle. 392.

p.47. Mais on ne peut rien ajouter à l'ardeur de l'amour qu'il fit paroiſtre pour S. Paulin dés la premiere lettre qu'il luy écrivit
p.47.48. [en 395,] & il ne craignit point deſlors de luy recommander ſes plus intimes amis, dans l'eſperance que ſes diſcours & ſes prieres
p.47.2.d. opereroient leur entiere converſion. Il le prie de venir en Afrique
ep.4.p.49.2. pour voir combien il y eſtoit aimé. Il l'en preſſe & l'en conjure encore dans la ſeconde, luy témoignant qu'il le ſouhaitoit pour ſa ſatisfaction propre & pour celle de tous ceux qui l'aimoient, pour l'edification de toute l'Egliſe, & pour perſuader ce miracle de la
ep.39.p.56.2.c. grace à ceux qui ne le pouvoient croire ſans le voir. S'adreſſant à Licent qu'il conſideroit comme ſon fils: Allez dans la Campanie, luy dit-il, voir le tres ſaint & tres illuſtre ſerviteur de Dieu Paulin, & apprendre de quel poids du faſte & de la grandeur mondaine, il s'eſt dechargé pour baiſſer le cou ſous le joug de J.C, avec une humilité d'autant plus courageuſe qu'elle a eſté plus profonde.
civ.l.21.c.10.p.8. 2.d. Parlant autrepart de la conſolation qu'eut Saint Paulin [en l'an 410,] de ne pouvoir rien perdre au milieu des ravages des Gots, il l'appelle ce grand homme qui de tres riche qu'il eſtoit, s'eſt rendu volontairement tres pauvre, & qui [par là] eſt devenu tres riche en vertu & en ſainteté.

Hier. ep.13.p. 102.103. Saint Jerome ne manqua point de donner à ce depouillement du Saint, les eloges qui luy eſtoient dus, & il y ajouta des conſeils tres ſages pour regler ſa charité. [Mais nous avons déja raporté les uns;
ep.34.p.207. & nous pourrons parler des autres en leur lieu.] Il propoſe ſon exemple & celui de S. Pammaque, à Julien homme de qualité; & aprés avoir dit que ces deux Saints pouvoient le porter juſqu'à la plus haute perfection, auſſibien par leurs actions que par leurs paroles; il ajoute: Si vous eſtes noble, ils le ſont autant que vous [ſelon le monde,] & plus que vous en J.C; ſi vous eſtes riche & elevé dans les honneurs, ils ne vous cedent point en cela, ou plutoſt ils ont quitté les richeſſes & les honneurs pour embraſſer la pauvreté & la baſſeſſe. Mais ils ſont d'autant plus illuſtres & plus riches, qu'ils ſe ſont rendu pauvres & mepriſables pour l'amour de J.C.

[Nous ne pouvons manquer de joindre à ces trois Docteurs de
Sulp.v.Mar.c. 26.p.217. l'Egliſe latine,] le grand S. Martin, qui trouvoit ſon ſiecle heureux d'avoir donné ce grand exemple de foy & de vertu, & il luy ſembloit qu'il n'y avoit preſque que S. Paulin qui euſt accompli les preceptes evangeliques. Il ne manqua point de s'en entretenir avec S. Sulpice lorſqu'il le vint voir, & de l'exhorter à ſuivre ce grand modele.

'Nous avons parmi les œuvres de Saint Jerome un lettre qu'on reconnoiſt n'eſtre pas de luy.[a] Mais Gennade nous apprend qu'elle eſt d'un Eutrope Preſtre, qu'il met immediatement aprés S. Paulin. Hier. tal. 3. t. 4. p. 19. [a] Gen. c. 49.

'Et en effet, cette lettre eſt écrite lorſque S. Paulin & ſa femme vivoient encore Cet auteur aprés avoir dit que le ſepulcre double qu'Abraham acheta, marquoit non ſeulement celui où l'on met le corps des hommes aprés leur mort, mais encore le repos que ce Patriache s'eſtoit acquis par ſa foy & par le mepris de richeſſes, il ajoute, L'illuſtre Paulin & ſon epouſe ont acquis de nos jours par leurs richeſſes ce double ſepulcre, eſtant morts à la vie mondaine, & poſſedant le repos dans la ceſſation des œuvres du monde. Ce double ſepulcre eſt le repos de l'homme interieur & exterieur qu'ils ont acquis en renonçant aux dignitez, aux honneurs, & aux richeſſes, & en enſevelliſſant le vieil homme avec tout l'eclat & toutes les marques de ſa nobleſſe. Hier. p. 30. d.

'S. Eucher parlant de quelques perſonnes celebres qu'ayant de grands avantages dans le monde, avoient tout abandonné pour J.C. Paulin, dit-il, le plus grand & le plus illuſtre ornement de nos Gaules, où il poſſedoit des biens immenſes, & où il fleuriſſoit avec tant d'eclat par ſon eloquence, nous a donné l'exemple de la vie que nous avons embraſſée, & il a enrichi toute la terre par les riches productions de ſon eſprit. 'Idace ſur l'an 423, dit que cet homme apoſtolique s'eſtoit rendu plus illuſtre pas ſa converſion, qu'il ne l'avoit eſté par ſa nobleſſe & par ſon eloquence. Tiro Proſper dit de meſme, que ce Saint par un exemple admirable, vendit un nombre infini de terres qu'il poſſedoit, pour ſe donner tout entier à la pieté. 'Le Saint dit luy meſme, que lorſqu'il ſe fut retiré à Nole, toute la Campanie revera en luy l'ouvrage de Dieu. Euch. ad Val. p. 20. 21. Idat. chr p. 10. Paul. ep. 1. p. 10.

ARTICLE X.

Les gents du monde condannent ſa conduite : Il ſouffre leur mepris avec generoſité.

[MAIS autant que la converſion de S. Paulin combla de joie les grands hommes de l'Egliſe, autant fut-elle inſupportable aux grands du ſiecle, & à tous les amateurs du monde, parce-qu'elles les condannoit. S Ambroiſe l'avoit prevu par avance.] 'Que diront les grands du monde, diſoit-il, lorſqu'ils apprendront qu'un homme de cette qualité, qui avoit tous les avantages de la Amb. ep. 30. p. 959. l.

nature,& qui poſſedoit une ſi grande eloquence,a quitté le Senat, 392
& a diſperſé les grands biens d'une famille ſi illuſtre& ſi puiſſante?
Paul.ep.15.p. 16.83. Que diront-ils,ſinon que cette conduite n'eſt pas ſupportable? Le Saint dit luy meſme qu'il eprouva la verité de cette parole: Que l'homme aura ceux de ſa propre maiſon pour ennemis. Tous les riches l'abandonnerent. Ses eſclaves,ſes affranchis, ſes freres, luy
p.84. refuſerent les devoirs qu'il avoit ſujet d'attendre d'eux. 'Beaucoup de perſonnes avec qui il avoit eſté le plus uni, rompirent avec luy, parcequ'ils ne vouloient pas le ſuivre dans le chemin
p.81. qu'il prenoit. Il vit par experience combien les liens de la chair & du ſang ſont foibles. Où ſont maintenant,dit-il,mes proches & mes parens? Où ſont mes anciens amis & ceux qui me frequentoient autrefois? J'ay diſparu devant eux tous, je ſuis devenu comme inconnu à mes freres, & comme étranger aux enfans de ma mere. Mes amis&ceux qui eſtoient auprés de moy,en ſont preſentement eloignez. Ils s'arreſtent auſſi peu à moy qu'un fleuve qui coule avec rapidité,qu'un flot qui paſſe avec impetuoſité Il ſemble que je leur ſois un ſujet de confuſion,& qu'ils ils rougiſſent de venir à
p.82. moy. 'Il marque encore autrepart que ſon frere le negligeoit.

[Les gents du monde ne ſe contentoient pas de l'abandonner
p.6.p.94. avec mepris.] 'Ils aboyoient encore contre luy,s'il faut ainſi dire,
p.95. par des paroles profanes & inſenſées. 'Ils traitoient ſa pieté de
p.97. folie. 'Ils haïſſoient Dieu dans les œuvres de ſon ſerviteur,parcequ'ils le mepriſoient dans leurs propres actions Car c'eſtoient ou
p.98. des infideles,ou des perſonnes qui confeſſant J.C. de bouche, le renonçoient par leurs mœurs.

[Il eſtoit moins expoſé à ces contradictions à cauſe de ſa retraite. Mais S. Sulpice qui l'ayant imité dans ſa converſion, quoique
p.100. dans un degré inferieur,]n'avoit par quitté ſon pays,*ſe trouvoit
* p.96.97. fort embaraſſé lorſqu'il taſchoit de répondre à ces perſonnes,& de juſtifier devant eux ſa conduite propre & celle de S.Paulin.
p.94.95. 'Il s'en plaignit dans une lettre au Saint meſme,qui fait voir dans ſa réponſe par des paroles terribles,combien le crime des ces perſonnes eſt grand ſelon l'Ecriture [Mais ce qu'il ajoute enſuite eſt trop beau pour ne le pas raporter avec un peu d'étenduë.]
p.95.96. 'Bouchez vous oreilles,mon frere,luy dit il,fermez-les avec des épines, pour n'y point donner entrée à leurs paroles,qui ſont elles meſmes les épines & les dards du demon, lequel caché dans le fond de leur cœur, dreſſe des pieges en ſecret pour ſurprendre le pauvre de J.C. Pour vous,ſerviteur de Dieu, fuyez ces gents là,& ne vous mettez pas en peine de leur rendre raiſon de vos actions,

394. comme s'ils eſtoient plus ſages que vous, puiſque vous ſavez qu'en craignant Dieu comme vous faites, vous avez le principe de la ſageſſe dans vous meſme. S'ils prennent noſtre conduite pour une folie, rejouiſſez-vous-en, perſuadé par le témoignage de voſtre conſcience que vous faites l'œuvre de Dieu, & que vous accompliſſez le commandement de J. C. Souvenez-vous que Dieu a choiſi les moins ſages ſelon le monde, pour confondre les ſages, & que ce qui paroiſt en Dieu une folie, eſt plus ſage que la ſageſſe de tous les hommes. Vouloir ſe juſtifier devant ces ſortes de perſonnes, c'eſt eſtre capable de renoncer JESUS CHRIST, qui rougira à ſon tour de reconnoiſtre devant ſon Pere ceux qui auront rougi de le confeſſer devant les hommes. Vous donc qui vous efforcez, comme vous me le marquez dans voſtre lettre, de rendre raiſon de voſtre conduite & de la mienne, que ferez vous, ſi vous ne pouvez la faire approuver par des gents qui ne diſputent pas avec vous de l'œuvre de Dieu pour voſtre edification, mais pour voſtre ruine? la confuſion vous fera changer de couleur à tous momens. Tantoſt vous rougirez, & tantoſt vous paſlirez, comme ſi vous défendiez une tres méchante cauſe. Ainſi chancelant dans la voie du Seigneur, & détruiſant ce que vous avez edifié, vous retomberez du Ciel en terre. Il eſt tres important de bien diſcerner ceux à qui l'on doit rendre raiſon de ſa conduite. Si quelqu'un s'adreſſe à vous avec un deſir veritable de s'inſtruire, & qu'il vous faſſe un aveu ſincere de ſon ignorance, vous pouvez repandre ſur luy la ſemence de la foy, & luy faire connoiſtre les divins preceptes. S'il reçoit bien la parole de Dieu, vous aurez gagné un frere à l'Egliſe & une brebi à J.C Mais ſi au lieu d'eſtre le germe d'un bon grain, ce n'eſt qu'une herbe venimeuſe qui ne doit croiſtre que pour eſtre jettée au feu, fuyez-le, & evitez ſa vuë & ſon entretien, afin qu'au moins il ne vous bleſſe pas par ſon infidelité, ſi vous ne le pouvez guerir par voſtre foy. Quand ce ſeroit voſtre propre frere ou un ami qui vous ſeroit plus uni que ne l'eſt voſtre main droite, & plus cher que vos yeux, leur indignation eſt moins à craindre qu'à deſirer; puiſque tous les opprobres dont ils pourront nous couvrir, nous meriteront cette grande recompenſe que Dieu nous promet dans le Ciel. Pourquoi deſirons-nous la faveur du monde qui eſt la diſgrace de J. C? Rejouiſſons nous donc lorſque nous ſommes aſſez heureux de deplaire à ceux à qui Dieu meſme deplaiſt. Qu'ils jouiſſent de leurs plaiſirs, de leurs dignitez & de leurs richeſſes, ſi toute fois nous pouvons dire que tout cela ſoit à eux; qu'ils en jouiſſent, dis-je, puiſqu'ils aiment mieux

les poſſeder ſur la terre,où nous ne ſommes que pour un temps, que de ſe les reſerver pour l'autre monde,où nous demeurerons eternellement.Qu'ils gardent pour eux leur ſageſſe & leur bonheur; & qu'ils nous laiſſent noſtre miſere & noſtre folie. Qu'ils ſoient plus prudens que nous; il ne ſont pas enfans de lumiere, s'ils ſont ſages en ce monde qu'ils prennent pour leur patrie; dans l'autre pour lequel nous ſommes regenerez, ils ſe trouveront n'avoir eſté que des fous& des inſenſez Qu'ils ſoient heureux;que tout leur rie;qu'ils ſoient comblez de biens & de proſperitez dans ce ſiecle qui leur eſt ſi doux;qu'ils ſoient magnifiquement vetus; qu'ils ſoient bien venus à la Cour des Rois; qu'ils ne ſentent point les miſeres humaines,& qu'ils ne ſoient point chaſtiez comme le reſte des hommes; qu'ils ſoient riches ſelon le monde : Aux yeux de Dieu ils ſont dans la derniere indigence. Plaiſe à Dieu,mon frere, que nous ſoyons dignes d'eſtre chargez de maledictions, couverts d'opprobres, ſoulez aux pieds, & meſme tuez pour le nom de J.C, pourvu qu'on ne tuë pas J.C. en nous.Ce ſeroit alors que nous foulerions aux pieds l'aſpic & le baſilic, & que nous écraſerions la teſte de l'ancien dragon. Mais le mal eſt que nous aimons encore le monde lors meſme que nous le quittons,& nous recherchons nos aiſes& nos commoditez juſque dans le ſervice de J.C. Nous voulons bien eſtre louez à cauſe de luy, mais non pas eſtre affligez & perſecutez[pour l'amour de luy,]quoique ce dernier état nous ſoit plus avantageux. Souvenez vous que lorſqu'on broie le grain de moutarde, [figure de la ſemence evangelique] dont nous ſommes un fruit,ſa vertu s'en échaufe davantage & ſe fait ſentir dans toute ſa force. De meſme lorſque nous ſommes comme broyez par les medi ſances,noſtre ſoy en doit devenir plus ardente,& embraſer ceux meſmes qui nous veulent écraſer comme les moindres des hommes, & comme un grain de moutarde qui eſt la moindre de toutes les ſemences.Que ſi ceux qui ſont hors de l'Egliſe veulent vous faire rendre conte de voſtre conduite,& lancent de leur cœur de vipere contre le voſtre, les traits d'une langue empoiſonnée, gardez vous bien de donner le ſaint aux
ep.5.p.83. chiens 'Dans une autre lettre au meſme Sulpice,Le monde,dit-il, nous hait ; mais J.C. nous aime. Les hommes nous mepriſent; mais Dieu nous cherit. L'homme aura ceux de ſa propre maiſon pour ennemis : mais il aura auſſi pour amis les domeſtiques de la maiſon de Dieu.

ep 29.p.257. 'Ce qu'il dit ici à Sulpice pour luy meſme,il le dit depuis encore à un autre de ſes amis,qui eſtoit dans la meſme perſecution, & qui

qui la ſouffroit avec la meſme generoſité. Vous avez déja merité que noſtre Seigneur vous fiſt la grace d'eſtre haï de tout le monde; ce qui ne vous ſeroit pas arrivé, ſi vous n'aviez déja commencé d'eſtre un veritable imitateur de JESUS CHRIST. Car le monde ne vous haïroit pas s'il ne voyoit que vous n'eſtes plus à luy, & que vous luy eſtes meſme contraire. Rejouiſſez-vous & ſoyez ravi de joie. Vous ne faites que commencer, & vous eprouvez déja ce qui n'eſt que pour les plus avancez. On voit avec quelle fermeté vous avez cru en JESUS CHRIST, par la grace que vous avez receuë de ſouffrir pour luy. O l'heureuſe diſgrace de deplaire avec J.C.! Il nous eſt bien plus à craindre d'eſtre aimez de ceux à qui l'on plaiſt ſans luy. 'Conſiderez ce qui nous a fait tomber des p. 259.
le commencement, & vous admirerez les voies par leſquelles la ſageſſe & la bonté de Dieu nous rappelle à la vie. Nous ſommes tombez par orgueil en Adam: C'eſt pourquoi nous ſommes humiliez en J. C, afin d'effacer le crime de cet ancien peché par le moyen d'une vertu qui luy eſt contraire, & qu'ayant offenſé Dieu par un elevement orgueilleux, nous nous reconcilions avec luy par une humble ſoumiſſion. Rejouiſſons-nous donc, & glorifions-nous en celui qui a voulu combatre & vaincre par nous. 'Ne nous arreſtons point à repondre à ces ſortes de perſon- p. 260.
nes; & contentons-nous de parler au Seigneur par le ſilence de l'humilité & par la voix de la patience: & alors l'invincible combatra pour nous, & vaincra dans nous. Dieu n'aime pas moins celui qui n'a pas de honte de le ſervir, que celui qui a de la joie à donner l'aumoſne. C'eſt pourquoi en demeurant fermes & inebranlables dans la foy de la verité & dans la pratique de la vertu, nous nous defendrons mieux de leur haine & de leurs injures par la bonne vie que par les diſcours.

ARTICLE XI.

'Auſone blaſme le changement du Saint, & ſe plaint qu'il ne luy répond pas: Le Saint luy proteſte de ſon affection & de ſon reſpect.

[LA retraite de S. Paulin luy epargna, comme nous avons dit, la peine d'entendre les mauvais diſcours que firent ſur ſon changement ceux qui n'eſtoient ſes amis que pour le ſiecle. Mais elle ne le garantit pas des lettres d'Auſone qu'il conſideroit comme ſon pere,] '& qui meſme eſtoit Chretien, *mais un Chré- a Ir. 304. §. 6.
tien tout charnel, & qui n'avoit point de gouſt pour les choſes a §. 24.

ſpirituelles'. 'Luy & Saint Paulin avoient accoutumé de s'écrire. 392.
Auſ ep.24.p. 488.
[Mais le Saint n'écrivant plus depuis qu'il ſe fut retiré en Eſpagne,
ep 23 p 486, où les lettres n'eſtoient pas rendues.] 'Le bruit commençoit déja
n.p 571 573. à ſe repandre qu'il vouloit quitter le monde & vendre ſon bien, &
l'on ajoutoit meſme contre la verité, qu'il vivoit dans une retraite
ep.23 p.479 480. affreuſe & ſeparée de tout le monde. 'Auſone luy écrivit donc ſur
p 481. tout cela une grande lettre, où il ſe plaint de ce que le Saint rompt
l'amitié ſi étroite qui les uniſſoit, & ſur cela le traite meſme d'im-
pie, comme ayant violé la foy qu'il devoit à un ſi ancien, ſi fidele,
p.491-483. & ſi cher ami. 'Il le conjure de ne ſe point rendre coupable de
p.483.484. cette faute, 'ſe plaint de ce qu'il eſt en Eſpagne ſi loin de luy,
p.485. 'décrit le repos, les delices, & les commoditez dont il jouiſſoit
n. dans une terre qu'il avoit en Saintonge nommée Novere. On croit
p.485-487. que c'eſt le village des Nouliers près de S. Jean d'Angeli. 'Mais il
dit que tout cela ne luy eſt rien ſans ſon ami, qu'il conjure autant
qu'il peut de revenir.

Paul.car.9 p. 468. 'Il y avoit quatre ans que S. Paulin eſtoit hors de ſon pays, lorſ-
que cette lettre luy fut rendue : [a] de ſorte qu'Auſone ne recevant
a Auſ.ep.24.p. 488. point de réponſe, en écrivit une ſeconde où il ſe plaint extreme-
p.489. ment de ce ſilence, & pique encore le Saint ſur le ſujet de l'amitié.
'Il luy marque divers moyens, dont il peut uſer pour luy écrire,
s'il craint d'eſtre decouvert; mais qu'il ne faut pas que ſa Tana-
p 593. quile le ſache : C'eſt le nom odieux qu'il donnoit à Therafie. [Je
ne ſçay ſi c'eſt à cauſe d'elle qu'il pretend que S. Paulin pouvoit
craindre que ſes lettres ne fuſſent ſurpriſes, ou à cauſe de la
ep.25 p 490 n. revolte d'Eugene qui pouvoit ne s'eſtre pas encore rendu maiſtre
de l'Eſpagne.] 'Il en écrivit encore une troiſieme qui eſt perdue.
[C'eſtoit peuteſtre dans celle-là] 'qu'il ſe plaignoit de ce qu'il y
p 558. 560. avoit déja trois ans que Saint Paulin eſtoit hors de ſon pays, '&
ep.25.p.490. demandoit ſon retour aux muſes. 'Il en ajouta une quatrieme,
où il continuoit à ſe plaindre de la fierté, dit-il, avec laquelle S.
p.493. Paulin refuſoit de luy répondre. 'Il l'accuſoit enſuite d'avoir
changé de mœurs, & d'avoir perdu ſa douceur ordinaire, à force
de demeurer dans les Pyrenées, ou dans les foreſts, & les bourgs
p 494. les moins conſiderables de l'Eſpagne. Il diſoit qu'il eſtoit devenu
tout ſauvage, & luy attribuoit aſſez clairement un eſprit renverſé
par une noire melancolie, qui luy faiſoit fuir la compagnie & la
converſation des hommes. Il finiſſoit enfin en priant les muſes de
rappeller le Saint à l'amour de la poëſie.

L'AN DE JESUS CHRIST 393.

[Nous ne ſavons point ſi Auſone écrivit encore d'autres lettres

393. à S Paulin, pour le retirer de la vie dans laquelle Dieu l'avoit fait entrer. Mais on ſçait que le Saint fut quatre ans ſans recevoir aucune lettre de luy,[a] Dieu ayant ſans doute empeſché qu'il ne les receuſt avant que d'eſtre aſſez fort pour reſiſter aux pieges que le demon y avoit cachez. Enfin au bout de ces quatre ans, il en receut trois à la fois, [qui ſont apparemment la ſeconde & la derniere des trois que nous avons, avec une autre qui eſt perduë.]

[a] Paul car. 9. p. 468. [a] vit. p. 670. car. 9. p. 468.

Voyez la note 5.

Le Saint répondit donc à ces trois lettres par une lettre en vers, comme eſtoient celles d'Auſone. Il la commence par une eſpece de preface, où pour excuſer ſon ſilence, il declare qu'il a receu ces trois lettres à la fois au bout de quatre ans. Il s'excuſe de ſe remettre à la poëſie, comme le vouloit Auſone, parceque ce divertiſſement inutile ne convenoit pas à une perſonne comme luy, qui ne vouloit plus ſonger qu'à Dieu. Il fait enſuite une deſcription du changement que la grace fait dans le cœur. Il montre par quel eſprit il ſe défaiſoit de ſon bien. Et il ajoute à tout cela une grande proteſtation, de ne manquer jamais à ce que les obligations qu'il avoit à Auſone, demandoient de luy. Pour les autres reproches que luy faiſoit Auſone, il y repond en ce peu de mots. N'appellez point je vous prie, oiſif & impie celui qui ne s'occupe que de Dieu, qui ne ſonge qu'à luy plaire, & qui met toute ſa confiance en luy. Quant à ce que vous me demandez pourquoi je me tiens dans un pays ſi eloigné, j'ay à vous répondre que c'eſt ou parceque cet état me plaiſt, ou parcequ'il m'eſt utile, ou parcequ'il m'eſt meſme neceſſaire. Il n'y a rien en tout cela de fort criminel. Puis donc que vous m'aimez, pardonnez moy ſi je fais ce qui m'eſt utile; congratulez moy ſi je vis content.

car. 9. p. 468. p. 468. car. 10. p. 469. p. 470. p. 471. p. 470.

Note 5. Mais dans la ſuite il ſe defend plus fortement contre les reproches aigres d'Auſone. Aprés s'eſtre plaint de ce que ce poëte demandoit ſon retour aux muſes, plutoſt qu'à J. C. qui eſt le maiſtre unique de noſtre vie, il paſſe à dire qu'on ne peut blaſmer ſon changement, s'il l'a fait par la volonté de Dieu; & il montre qu'il l'a fait en cette maniere, parcequ'il eſt ſi grand que Dieu ſeul l'a pu faire en luy. Il dit qu'Auſone aura part s'il veut à cette grace, puiſqu'il eſt auteur du bien qui pouvoit l'avoir attirée en luy, (ce qu'il n'auroit pas dit lorſqu'il a eſté plus inſtruit,) & il le prie de ne s'en pas priver en la deteſtant.

car. 11. p. 468. car. 12. p. 474. p. 474 475.

Il declare enſuite qu'il n'a point embraſſé une ſolitude entiere, n'ayant ni la vertu des ſaints anacoretes, ni la noire melancolie de Bellerophon, comme Auſone le luy reprochoit; & c'eſt ſur cela qu'il dit: Pluſt à Dieu que je meritaſſe d'eſtre dechiré par

p. 475 476. p. 476.

l'envie. Tous les opprobres que je recevrai pour le nom de J. C. 393.
me ſeront agreables, & j'eſpere que Dieu me donnera la force de n'en point rougir. Les honneurs que je mepriſe maintenant me ſeront rendus au jugement de J.C.

p.476. Il demeuroit alors dans un lieu agreable au bord de la mer, [apparemment à Barcelone, où nous verrons qu'il eſtoit cette
p.476 477. année & la ſuivante.] Mais quand il euſt eſté parmi les Pyrenées, & les foreſts des Gaſcons, [qui eſtoient alors en Eſpagne,] la bar-
p.477.478. barie de ce pays ne l'euſt pas pour cela rendu barbare. Il montre à Auſone qu'il n'agreoit pas ces ſortes de railleries, & qu'il luy euſt eſté aiſé de le railler de la meſme maniere. On peut, dit-il, ſe jouer & ſe divertir en pluſieurs rencontres; mais mordre en careſſant, piquer en riant, & dechirer une perſonne en la flatant, c'eſt ce que peuvent peuteſtre faire quelquefois des poëtes, & ce que ne feront jamais des perſonnes qui ont de veritables *parentum.*
p.476. ſentimens de pere. Il n'oublie pas auſſi à défendre l'honneur de ſa femme.

p.479.480. Il rend enfin raiſon de ſon changement, & dit qu'il veut quitter le monde & ſon bien, depeur que l'amour ou les ſoins de cette vie ne l'empeſchent de ſe preparer au jugement redoutable de
p.479. J.C. Que ſi quelqu'un, dit-il, croit que c'eſt un egarement d'eſprit de vivre ſelon les loix de J.C, je me plais dans cet egarement, & je ne me repens point de m'y eſtre engagé. Je ne me mets aucunement en peine de paſſer pour un eſprit foible au jugement de ceux qui tiennent une autre conduite, pourvu que la mienne ſoit jugée ſage
p.480. par la ſouveraine ſageſſe: Et il conclut toute ſa lettre par ces paroles, qui rompoient toutes les eſperances que le monde euſt pu avoir de le regagner. Si vous approuvez mes ſentimens, conjouiſſez vous avec voſtre ami des grandes eſperances qu'il a conceuës. Si au contraire vous ne m'approuvez pas, laiſſez moy
car.t.1.p.471-473 en repos & content de la ſeule approbation de J. C. Il répondit neanmoins encore à Auſone par un autre poëme. Mais il ne s'arreſte plus à luy rendre raiſon de ſa conduite; & il ſe contente d'y faire une ample proteſtation de s'eſtre toujours acquité de ce qu'il devoit à Auſone, de s'en acquiter toujours, & de l'aimer en quelque lieu qu'il allaſt, meſme aprés ſa mort; croyant que les ames porteroient partout les affections & les ſentimens qu'elles
p.479. auront eu eſtant dans le corps. Ce poëme paroiſt répondre à la premiere lettre d'Auſone, & encore à quelque autre où il l'accuſoit de ſe laiſſer gouverner par ſa femme. [Il pouvoit avoir receu ces deux lettres enſemble, quelque temps aprés les trois autres.]

ARTICLE XII.

Union de S. Paulin avec S. Sulpice.

[NOUS avons vu ci-deſſus que S Paulin & S. Sulpice avoient eſté extremement unis enſemble dans le monde, & que le changement de Saint Paulin n'apporta point d'alteration à leur amitie, parceque Sulpice receut la meſme grace de Dieu.] 'Ils Paul.ep.1.p.85.
furent tous deux embraſez en meſme temps d'une meſme ardeur, qui produiſit en eux les meſmes effets de converſion, [de ſorte que Sulpice qui reconnoiſſoit ſans jalouſie une plus grande abondance de grace dans S. Paulin, 'luy ayant une fois écrit que de p.84.
deux qu'ils avoient eſté dans le champ, l'un avoit eſté choiſi; le Saint luy répond. Pourquoi vous ſervez-vous de ces termes qui ſont faux à voſtre égard, & qui m'obligent de rougir. Nous eſtions a la verité deux chacun de nous en particulier, lorſque la chair rebelle ſe revoltoit contre l'eſprit. Nous eſtions deux, mais c'eſt lorſque nous eſtions unis avec des perſonnes dont noſtre profeſſion nous a ſeparez. Mais maintenant par la grace de J. C, qui de deux peuples n'en a fait qu'un, de deux nous ne ſommes plus qu'un, parceque nous n'avons tous deux qu'un meſme eſprit. 'C'eſt ce qui nous doit faire rendre à la bonté de Dieu de plus p.83.84.
grandes actions de graces, de ce qu'il a daigné regarder noſtre baſſeſſe, & que nous ayant trouvé deux dans le champ, il nous en a tirez tous deux, comme deux jumeaux du ſein de leur mere. Nous eſtions vraiment deux dans le champ: mais j'oſe dire que par la miſericorde & la toute puiſſance de Dieu, l'un de nous a eſté tellement pris, que l'autre n'a point eſté laiſſé. Reconnoiſſons donc ce que nous devons à la bonté de Dieu, qui n'a pas fait ce terrible partage en ne prenant qu'un de nous, ou plutoſt qui n'en apris qu'un, lorſqu'il nous a pris tous deux.

'Il n'y a point de veritables Chrétiens entre leſquels cette union p.84.
ne ſe trouve: Mais elle eſtoit plus étroite entre ces deux Saints qu'entre les autres. Beaucoup de Saints aimoient Saint Paulin à p.83.
cauſe de la grace que Dieu luy avoit faite, & leur amitié luy tenoit p.82.
lieu de ſa patrie, de ſes parens, de ſon patrimoine. 'Mais il ne p.85.
croyoit pas avoir receu de Dieu en la perſonne d'aucun d'eux ce qu'il avoit receu en ſon Sulpice. Je regarde, luy dit-il, comme une grace ſpeciale que j'ay receuë en vous, que noſtre amitié contractée dans le ſiecle ait figuré celle que nous devions nous porter

l'un à l'autre en J.C. Car la liaiſon que cette amitié avoit formée entre nous, ſemble nous avoir diſpoſez à cette union [chrétienne] 393.

p.83. que l'amour de Dieu y a ſubſtituée. 'Si nous contions tous les biens que nous avons receus en voſtre perſonne, nous trouverions une compenſation ſurabondante, & beaucoup plus precieuſe

p.82. de tous ceux que nous avons ſacrifiez au Seigneur. 'Nous vous avons receu de Dieu pour nous tenir lieu de nos peres, de nos freres & de nos amis, vous qui avez pour nous la ſolecitude d'un pere, la tendreſſe d'un frere, & la fidelité d'un veritable & ſincere ami, qui eſtes plein de bonté & d'affection pour nous, qui nous viſitez continuellement par vos lettres, & qui nous comblez des plus

ep.3.p.39. douces conſolations. 'Vous prevenez tous les autres dans les bons offices que vous rendez à noſtre baſſeſſe: & je ne ſaurois me laſſer de vous repeter que vous nous eſtes plus acquis & plus devoué que tous nos autres amis, plus attaché que nos proches, & plus

p.37. affectionné que nos freres. 'Auſſi il dit en un endroit, qu'il ne peut pas l'aimer plus qu'il fait, parceque les choſes ne peuvent plus recevoir d'augmentation, lorſqu'elles ſont arrivées à leur

ep.1.p.16. perfection & à leur comble. 'C'eſt pourquoi il croyoit avoir un ſouverain pouvoir ſur luy.

ep.12.p.140. 141. 'Il luy dit dans une lettre, qu'il remercie Dieu de luy avoir donné un ami, par qui il puſt regarder comme une victoire d'eſtre vaincu. Car, dit-il, l'union de nos cœurs avec le ſien, nous fait tirer avantage d'eſtre ſurmonté en grace par celui que nous nous preferons pour la juſtice, & que nous nous egalons pour l'affection. C'eſt vous meſme, ajoute-t-il, c'eſt vous meſme dont nous parlons; vous, dis-je, qui eſtes la plus conſiderable & la meilleure portion de nous meſmes, vous qui eſtes noſtre conſolation & noſtre joie, vous enfin en qui noſtre eſprit & noſtre cœur ſe repoſent, non ſeulement pour le temps de cette vie, mais encore comme nous l'eſperons avec confiance de la miſericorde du Seigneur, pour y demeurer durant toute l'eternité dans ſon corps [myſtique] & dans ſon eſprit. C'eſt pourquoi ſi la grace de Dieu vous fait faire quelque choſe de plus que nous, ce c'eſt pas aſſurément ſans nous, & c'eſt auſſi certainement pour nous.

ep.6.p.101. p.100. 'Il paroiſt que S. Sulpice avoit reſolu de ſe retirer à Nole auſſi-bien que S. Paulin. 'S. Paulin luy écrivit cette année une lettre [qui eſt perduë,] où il luy mandoit qu'il eſtoit à Barcelone, & il

p.101.102. y demeura aſſez longtemps. Depuis S. Sulpice luy récrivit par un

p.102. de ſes gents qui arriva à Barcelone en huit jours. 'Il venoit d'un lieu de la Gaule Narbonnoiſe, nommé Eluſone, [où apparemment

S. Sulpice eſtoit alors.] 'L'Itineraire marque un lieu de ce nom [à "douze petites lieues de Toulouſe, & *à treize de Carcaſſone, & [à peu prés où eſt aujourd'hui la ville de Belpuech ſur le Lers, à l'extremité du dioceſe de Toulouſe.] On croit que c'eſt un lieu appellé Luz, qui eſt preſque à mi chemin de Toulouſe à Carcaſſone. [Il peut y avoir 82 lieues de là à Barcelone: de ſorte que le chemin s'en peut aiſément faire en huit jours.]

Notit.G.p.188.

29 milles. * 33 milles.

ARTICLE XIII.

Saint Paulin eſt fait Preſtre malgré luy à Barcelone: Il en écrit à S. Sulpice & à Saint Amand.

'LE deſſein de S Paulin avoit eſté, comme nous avons dit, de tenir le dernier rang dans l'Egliſe. *Il ne vouloit & n'oſoit pas, à cauſe de l'indignité qu'il trouvoit en luy, pretendre à eſtre mis au rang des domeſtiques de la maiſon du Seigneur, & a le benir ſolennellement dans l'Egliſe [avec les Preſtres.] 'Il vouloit commencer par celle de Portier, & l'aller exercer à Nole dans l'egliſe de S. Felix, au ſervice de laquelle il y avoit longtemps qu'il avoit reſolu de ſe conſacrer pour le reſte de ſes jours. bMais celui, dit-il, à qui il a plu de me choiſir, & de me ſeparer dés le ventre de ma mere pour me degager des affections de la chair & du ſang, & m'attirer à ſa grace, a voulu auſſi m'elever de terre, me tirer de l'abyſme de mes miſeres, & du fond de la corruption, pour me placer, pauvre & de pourvu que je ſuis de tout merite, entre les princes de ſon peuple, & pour me donner mon partage dans l'heritage de ſes Preſtres; 'afin qu'en courant à l'odeur de ſes parfums, je devinſſe une goute de ce parfum qui deſcend ſur la barbe d'Aaron.

Paul.ep.41.p. 70. a ep.23.p.210. car.16.p.536|hep 6.p.101. p.101|car.16.p 536. b ep.41.p.370. ep.24.p.210.

'Lors donc que Saint Paulin eſtoit dans l'egliſe de Barcelone le jour de la naiſſance de noſtre Seigneur, il ſe trouva ſaiſi inopinément par la multitude du peuple, qui demanda avec chaleur qu'il fuſt fait Preſtre, [comme S Auguſtin l'avoit eſté fait à Hippone prés de trois ans auparavant.] 'Il fut extremement ſurpris, & regardoit avec étonnement ce changement qu'il ſembloit que Dieu vouluſt apporter à la reſolution qu'il avoit priſe de ſe retirer à [Nole, parcequ'eſtant fait Preſtre à Barcelone, il eſtoit obligé, ſelon les Canons, de demeurer attaché à cette Egliſe.] Ce luy eſtoit une forte raiſon pour refuſer de conſentir à ſon ordination. Mais enfin on luy accorda qu'il luy ſeroit libre d'aller où il luy

ep.6.23.45.p. 100.101.210. 400. ep.6 p.101.

ep 13.p.210. plairoit. 'Et ainſi quoiqu'il ſouhaitaſt de ne point boire ce calice, neanmoins voyant que J. C. dit luy meſme qu'il eſtoit venu pour ſervir, & non pour eſtre ſervi, il fut contraint de dire à Dieu, ep.6.p.101. que voſtre volonté ſoit faite, & non la mienne, '& conſentit, ſuivaot la condition qu'on luy avoit accordée, à eſtre ordonné pour faire les fonctions du ſacerdoce, & non pour eſtre Preſtre d'aucune Egliſe. [Saint Jerome avoit eſté ordonné Preſtre de la meſme ſil.f.38. maniere à Antioche par Paulin vers l'an 378.] 'Pour S. Paulin ce fut à la fin de l'an 393, s'il eſt vray, comme nous le croyons, qu'il ne ſe ſoit retiré à Nole qu'en 394. [Que s'il s'y retira dés 392, il faut mettre ſa retraite en Eſpagne l'an 388, ou 389, & ſon ordination en 392.] 'Car il paroiſt aſſez que ce fut l'année de devant qu'il ep.6.101. p.100. vinſt demeurer à Nole. 'Que ſi le jour du Seigneur auquel il fut fait Preſtre, [marque le dimanche, & non en general un jour de feſte, c'eſt une preuve pour l'an 393, puiſque le 25 de decembre ep.45.p.400. eſtoit cette année là le dimanche. 'Il fut ordonné par Lampius, Hier.v Ill.c.106 p.299.2. [qui pouvoit avoir ſuccedé] à S. Pacien, mort ſous Theodoſe avant l'an 392.

Paul ep.6.p.101. 'La qualité de S. Paulin faiſoit qu'il eſtoit plus aiſé de preſumer du mepris en luy, que de l'ambition pour le ſacerdoce. [Mais il eſtoit bien eloigné de l'un & de l'autre de ces defauts. La violence qu'il avoit fallu luy faire pour le tirer du dernier rang qu'il ep.41.p.370. avoit choiſi, ne permet pas de le ſoupçonner d'ambition.] 'Il a peine à s'appeller le frere & le collegue de S. Auguſtin encore Preſtre, diſant qu'il eſtoit indigne de cet honneur, auquel Dieu l'avoit elevé par ſa volonté & par ſon ordre; parceque pour luy il n'euſt eu garde de s'y elever de luy meſme. [Pour ce qui eſt de tenir le ſacerdoce audeſſous de luy, outre ce que nous en avons déja dit, on ne peut mieux voir combien il en eſtoit eloigné, que par ce qu'il écrivit peu aprés ſon ordination, à celui qui eſtoit le ep.6 p.101. depoſitaire de toutes les diſpoſitions de ſon cœur.] 'Depuis, dit-il, que ce joug de J. C. m'a eſté impoſé, je me vois engagé dans des emplois qui ſont beaucoup audeſſus de mon merite & de ma capacité. Je me trouve admis dans les conſeils & les ſecrets de Dieu, & dans la participation des choſes celeſtes. Approchant ſi prés de Dieu, je me ſens comme au milieu de l'eſprit meſme, du corps, & de la ſplendeur de J.C. Mon eſprit eſt trop borné pour pouvoir encore bien comprendre le fardeau ſacré que l'on m'a impoſé: & le ſentiment de ma foibleſſe me fait fremir ſous un ſi grand poids. Mais celui qui donne la ſageſſe aux petits, & qui tire ſa louange de la bouche des enfans, & de ceux qui ſont à la mammelle,

mammelle, peut auſſi achever ſon ouvrage en moy, & honorer mon miniſtere en m'en rendant digne, d'indigne que j'en eſtois quand il m'y a appellé. [1] Il marque encore autrepart avec quelle humilité il s'acquitoit des fonctions du ſacerdoce. [1] ep.23.p.210.

L'AN DE JESUS CHRIST 394.

[1] Comme nous croyons que ce fut en cette année que S. Paulin ſe retira enfin à Nole, nous y pouvons mettre le premier poëme de ceux qu'il a faits à la loüange de S. Felix le jour de ſa feſte, c'eſt à dire le 14 de janvier. [1] Car il le fit avant que d'eſtre à Nole, en un pays où il en eſtoit ſeparé par la mer. [Je ne ſçay ſi c'eſt] l'hymne que S. Alype avoit vuë dés cette année. [2] Il l'emploie à prier S. Felix d'une maniere tres humble & tres ardente, de luy obtenir de Dieu la grace d'aller enfin paſſer tout le reſte de ſa vie à ſon tombeau, & de lever tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon deſſein. [Il n'avoit pas ſeulement à craindre les oppoſitions ſecrettes du demon; mais auſſi la guerre ouverte qui eſtoit entre Eugene uſurpateur de l'empire d'Occident, & Theodoſe. Car elle ne finit qu'en l'an 394 au mois de ſeptembre. [1] p.145. [1] car.16.p.537. [2] ep.45.p.401. [2] car.16.p.537. V. Theodoſe I. § 81. § 1.

Ce fut peut-eſtre dans les engagemens de cette revolte, que le frere de S. Paulin perit malheureuſement, comme nous avons dit.] [1] Il apprit cette triſte nouvelle dans le temps qu'il receut une petite lettre de S. Delphin, à laquelle il répond par ſon epiſtre 19e. Il ne voulut pas luy faire une longue réponſe, & ſe contenta de luy exprimer ſa douleur, moins de la mort de ſon frere, que du peu d'eſperance pour ſon ſalut, que luy donnoit une vie toute mondaine Il demande neanmoins les prieres de S. Delphin pour l'ame de ce malheureux frere, & pour luy meſme. [1] Il écrivit en meſme temps à Saint Amand une lettre un peu plus longue ſur le meſme ſujet. [Mais ni dans l'une ni dans l'autre, il n'exprime point ce qu'il marque dans le 13e poëme ſur S. Felix, que cette mort avoit eſté violente, ni que la confiſcation des biens l'avoit ſuivie. Peut-eſtre n'en eſtoit-il pas encore bien informé, ou que la douleur luy faiſoit ſupprimer une choſe que ces Saints pouvoient ſavoir. [1] ep.19 p.188.189. [1] ep.20.p.189.190

Nous avons vu l'année precedente, que S. Sulpice avoit écrit d'Eluſone à Saint Paulin. [1] Il luy mandoit par cette lettre ce qu'il faiſoit pour ſe detacher du monde & de ſon bien, & la peine qu'il avoit à répondre à ceux qui blaſmoient la conduite de S. Paulin & la ſienne. S. Paulin luy répondit quelque temps avant Paſque, & luy témoigna une extreme joie, tant de ſa lettre qui l'avoit beaucoup conſolé, que du progrés qu'il faiſoit dans la pieté. [1] ep.6 p.102. p.94. p.93.94.

[Pour ce qui eſt des mediſances que les gents du monde faiſoient d'eux, nous avons raporté ce qu'il luy dit ſur ce ſujet.] 394.

p.101. 'Il luy mande enſuite ſon elevation à la preſtriſe, qui n'empeſchoit point le deſſein qu'il avoit pris de ſe retirer à Nole. C'eſt pourquoi il luy mande qu'il le peut venir trouver dés avant Paſque, [qui en 394 eſtoit le 2 d'avril,] s'il vouloit luy voir faire les fonctions ſacerdotales en ces ſaints jours; ou qu'au moins il partiſt de chez luy aprés cette feſte pour le rencontrer ſur le chemin [de Nole. Ainſi, il eſt viſible que ſon deſſein eſtoit de partir de Barcelone aprés Paſque, & de paſſer par les Gaules pour aller en Italie.] Il dit neanmoins qu'il eſpere que Sulpice viendra avant Paſque, tant pour ſatisfaire à l'ardeur de ſon p.100. amitié, 'que pour fuir les contradictions qu'il trouvoit en ſon p.102. pays. 'Il l'aſſure qu'il ne trouveroit le chemin ni long ni difficile, puiſque ſon homme, par lequel il paroiſt que le Saint écrivoit, eſtoit venu d'Eluſone en huit jours. Mais pourquoi, dit-il, m'arreſtai-je à vous parler du chemin? Il eſt court, ſi vous deſirez de me voir: & il eſt long, ſi vous n'en avez pas d'envie.

ep.23.p.210. ['Ce fut peut-eſtre vers le meſme temps] 'qu'il écrivit la lettre 23 à Saint Amand, où il luy rend conte de ſon ordination comme d'une choſe nouvelle, & le prie enſuite de demander à Dieu qu'il luy donne avec abondance la foy, 'la parole, la ſcience, & la ſollicitude neceſſaire pour traiter comme il devoit le myſtere de p.210. la pieté. 'Il le prie auſſi de l'inſtruire ſouvent par ſes lettres, [a] & de a p.211. luy apprendre à travailler à l'edifice de la maiſon de Dieu, à conduire les ames à J. C, à luy ſoumettre l'orgueil qui s'eleve contre la ſcience de Dieu, à mettre la coignée de l'Evangile à la racine des arbres, & à tuer les pecheurs par l'épée de la parole p.211.213. divine. 'Il parle quelquefois comme à pluſieurs, [joignant avec S. Amand les autres Eccleſiaſtiques de Bordeaux, ou S. Delphin p.209. leur Eveſque.] 'Il paroiſt qu'il avoit un commerce ordinaire de lettres avec S. Amand, & celle-ci eſt une réponſe à une qu'il avoit receuë de luy aprés un long retardement. Il y proteſte qu'il veut toujours eſtre du corps de l'Egliſe [de Bordeaux,] quelque ſeparé qu'il en fuſt du lieu. Note 6.

ARTICLE XIV.

Il vient en Italie ; eſt bien receu de S. Ambroiſe, & mal du Pape Sirice ;

[TOUT nous porte à croire que S. Paulin executa le deſſein qu'il avoit pris de s'en aller à Nole aprés Paſque en paſſant par les Gaules.]Car on croit qu'il repaſſa par ce pays, ſoit afin de donner les ordres pour la vente de ſes terres, [ſoit ſeulement parceque c'eſtoit ſon chemin.]'Il dit dans une lettre [écrite l'année ſuivante,]qu'il croit avoir encore du vin vieux a Narbone,& il prie S. Sulpice de le luy faire tranſporter à Nole De Narbone il prit la mer pour paſſer en Italie, & fut agité de quelque tempeſte. [Car c'eſt ce qu'on peut juger] 'du poëme qu'il fit en l'honneur de S Felix au commencement de l'année ſuivante. Paul.vit.p.679. ep.1.d.16. car.17.p.537.

'Il vit ſans doute S Ambroiſe dans ſon voyage, [a] puiſque dans une lettre [écrite cette année meſme]il dit que ce Saint le ſoûtenoit & l'appuyoit, & qu'il l'avoit voulu aggreger à ſon Clergé; en ſorte qu'il paſſaſt toujours pour Preſtre de Milan en quelque endroit qu'il demeuraſt [Il ne marque pas preciſément s'il accepta cette offre,qui n'eſtoit pas tout à fait conforme à la regle ordinaire de l'Egliſe.]Neanmoins Baronius l'a cru: [Et il eſt aſſurément difficile de croire que S. Paulin ait voulu refuſer une grace & un honneur qu'un homme auſſi conſiderable que S. Ambroiſe, & qu'il ſe tenoit honoré d'avoir pour pere, jugeoit luy pouvoir offrir.] Quelques uns veulent que S. Ambroiſe ait ſouhaité de l'unir à ſon Clergé, afin qu'il puſt eſtre ſon ſucceſſeur [Neanmoins ce fut luy meſme qui deſigna S. Simplicien pour cette charge.] 'Baronius & d'autres ont cru que Saint Paulin avoit eſté à Milan voir S. Ambroiſe. Mais S. Ambroiſe avoit quitté Milan dés 393, pour eviter la rencontre du tyran Eugene;& il n'y revint que le premier d'aouſt 394. Ainſi Saint Paulin le vit apparemment à Florence, où il paroiſt que S. Ambroiſe paſſa une grande partie de ce temps là. Et ſi S. Paulin s'eſt embarqué à Narbone, il a dû naturellement ne prendre terre [qu'en Toſcane.] vit.p.p.680. a ep.45.p.400. Bar.394.§ 89. Paul.vit.p.680.

'Ce Saint s'approchant toujours de Nole, arriva enfin à Rome, 'où il fut ſans doute receu comme ſa qualité& ſa vertu le meritoient, par S. Domnion Preſtre de Rome, qu'il appelle ſon tres ſaint pere, [par S. Pammaque & S. Macaire grands ſeigneurs Romains, avec leſquels nous verrons qu'il eſtoit fort uni,& par les autres ſerviteurs de Dieu, qui y eſtoient en grand nombre.] 'Mais Ib. Bar.394.§ 92. Paul.ep 45.p. 399. ep.1.p.10.

il y fut auſſi eprouvé par la jalouſie& l'envie de quelque peu de perſonnes,toutes du Clergé, & par le ſuperbe diſcernement, dit-il, du Pape de la ville, qui témoignerent avoir de l'averſion pour luy, ſans qu'il leur en euſt donné de ſujet, & le ſeparerent de la compagnie de leur ſainteté. 'Baronius croit que Sirice qui eſtoit alors Eveſque de Rome, pouvoit trouver mauvais que S. Paulin euſt eſté elevé tout d'un coup de l'état laïque à la preſtriſe; ce qu'il avoit défendu,[comme la choſe en elle meſme eſtoit contre la regle ordinaire de l'Egliſe,]'& il pouvoit ſur cela avoir témoigné n'eſtre pas bien aiſe de le voir,'ou meſme avoir refuſé de luy donner dans l'Egliſe le rang de Preſtre,quoique s'il y avoit eu de la faute dans ſon ordination, elle ne tombaſt pas ſur luy qui ne l'avoit acceptée que par violence,& que les regles les plus generales ſouffrent des exceptions dans des occaſions extraordinaires, comme eſtoit celle-ci,celle de Saint Ambroiſe,[& celle de Saint Auguſtin, ſans parler de pluſieurs autres qu'on y pourroit joindre, & qui ont eſté tres avantageuſes à l'Egliſe.]

Bar.394.§ 91. Paul.vit.p.680. Bar,394.§ 91.

394.

'On ne peut donc au moins excuſer Sirice'd'un zele peu ſage & peu diſcret. 'Mais il paroiſt meſme par les termes de S.Paulin,que la veritable cauſe du mecontentement du Pape & des autres, fut l'eclat extraordinaire du Saint,qui paroiſſant au milieu de Rome non plus comme un Senateur, un Conſul, & un Prefet; mais comme un Preſtre & un moine, eſtoit ſuivi par la gloire autant qu'il la fuyoit, ſe trouvoit regardé de tout le monde comme un miracle,'& eſtoit viſité ſans doute par un concours extraordinaire de toutes ſortes de perſonnes.

Paul.vit.p.681. Bar.394.§ 91. Paul ep.1.p.10.

'Cet enfant de paix conſerva la paix,meſme avec ces perſonnes qui haïſſoient la paix. Il ne s'amuſa point à conteſter avec eux, parceque ſa coutume, auſſi-bien que celle de l'Apoſtre, eſtoit d'eviter les conteſtations & les diſputes. Mais ſachant que rien n'enflamme tant la jalouſie que la preſence & la vuë des perſonnes contre qui elle eſt irritée, 'il ſe haſta de quitter la ville de Babylone, & d'arriver au port pour lequel il ſoupiroit depuis ſi long-temps, dans l'eſperance d'y trouver la joie de ſon cœur & la tranquillité de ſon ame. 'C'eſt ainſi, diſoit-il quelque temps aprés, que j'ay éteint le feu de la jalouſie du Clergé de Rome: & que mon eloignement a fermé la bouche à l'injuſtice: Par ma retraite j'ay comme retiré la matiere dont le feu ſe nourriſſoit,& ralenti l'ardeur de leurs animoſitez. L'envie n'oſe plus eclater, quoiqu'elle puiſſe grincer les dents de rage. Elle a honte d'elle meſme

ep.10.p.130.vit. p.681.Bar.394.§ 91.

1. *Non ſine ſpecie quadam levitatis, aut certe parum conſiderati zeli.*

dans la vuë de ſon iniquité,& elle ne ſçait plus où jetter le feu de ſa paſſion. A peine en entendons-nous quelque bruit: & nous couvrons d'une haie d'épines nos oreilles, pour nous en garantir comme d'un vent froid, ou comme du bruit importun d'une gueſpe. [Je ne ſçay ſi c'eſt encore à cette perſecution qu'il faut raporter] 'ce qu'il dit dans la meſme lettre, que noſtre Seigneur nous a appris à nous taire dans des occaſions qui ſembleroient nous obliger à elever noſtre voix. Nous attendons donc dans le ſilence & avec ſoumiſſion noſtre juſtification de celui qui peut & ſe taire preſentement en nous, & parler quand il luy plaira pour nous. [Nous verrons par la ſuite qu'il y a ſujet de croire que cette petite jalouſie de Sirice contre le Saint, ceſſa peu de temps aprés.] p.7.

ARTICLE XV.

Il s'arreſte pour toujours à Nole; auſteritez qu'il y pratique.

V. S. Ambroiſe ſ 62, 75.

["CE fut apparemment en cette année,]'qu'un nommé Jacque ſe retira, auſſi-bien que noſtre Saint, dans la Campanie: ſurquoi Saint Ambroiſe écrit à l'Eveſque Severe. Jacque noſtre frere & noſtre collegue dans la preſtriſe, vient du fond de la Perſe chercher ſon repos ſur les rivages de la Campanie, & choiſit pour cela le lieu charmant de voſtre demeure. Vous voyez en quels lieux il croit pouvoir trouver un lieu de ſureté & comme exemt des tempeſtes de ce ſiecle, pour y paſſer le reſte de ſes jours aprés de longues fatigues & de longs travaux. Et il eſt vray que vos rivages ſont non ſeulement eloignez de tous dangers, mais encore de tout bruit. Les ſens y trouvent le calme: l'eſprit y reſpire degagé de ces faſcheuſes & cruelles inquietudes: enfin l'on y gouſte un honneſte repos; en ſorte que ce que David dit de la ſainte Egliſe, que le Seigneur l'a fondée ſur les mers,& qu'il l'a affermie ſur les fleuves, ſemble vous convenir d'une maniere plus particuliere qu'à tous les autres lieux de l'univers. Vous n'y eſtes point en effet troublez par les incurſions des barbares, ni par les cruautez des guerres: ce qui vous donne le moyen de vaquer à la priere, de vous occuper des choſes du Seigneur, & de ſervir Dieu dans la paix & dans le calme. Amb. ep. 32. p. 262, c. d.

[Ce Jacque de Perſe eſt demeuré inconnu dans l'hiſtoire: mais ce que S. Ambroiſe dit de luy, ne luy convient pas mieux qu'à S. Paulin.] 'La ville de Nole [où il avoit choiſi ſa retraite,]eſtoit une colonie ancienne& celebre dans la Campanie, qui s'eſt tou- Ughel t. 6. p. 280. b.

jours conſervée depuis plus de deux mille ans, ſans mer, ſans riviere, & meſme ſans pierres, toujours ſous le meſme nom & dans la meſme ſituation. Elle eſt aujourd'hui fort diminuée, & tient neanmoins un rang conſiderable entre les villes de la terre de Labour. Elle conſerve auſſi ſa dignité epiſcopale ſous l'Archeveſque de Naple, avec plus de veſtiges d'antiquité qu'aucune des environs. Elle n'eſt qu'à deux lieuës du mont Veſuve, à cinq de Naple, à huit de Capoue, & à [a] environ 50 de Rome. [a] On pretend que c'eſt de cette ville qu'eſt venuë l'invention des cloches, dont les plus petites ſont quelquefois appellées des Noles. [b] On en veut meſme attribuer l'origine à S. Paulin, mais ſans fondement, ou plutoſt ſans apparence. [c] Un nommé Ambroiſe Leon a fait l'hiſtoire de Nole. 194. a.

Ce qui rendoit cette ville conſiderable aux Chrétiens, mais ſurtout à S. Paulin, c'eſtoit le tombeau de S. Felix, [d] qui eſtoit un peu eloigné de la ville, environ à mille pas [ou un grand quart de lieuë,] & qui faiſoit comme une ſeconde ville. [e] S. Paulin avoit là auprés de l'egliſe de S. Felix un baſtiment aſſez long qui n'avoit que deux etages, avec une galerie diviſée en cellules pour recevoir ceux qui le venoient viſiter. Il y avoit d'un autre coſté un logement pour les perſonnes du monde qu'il eſtoit quelquefois obligé de loger. Il appelle luy meſme ſa maiſon une cabane [en comparaiſon des palais d'un Conſul Romain.] Il avoit auſſi un petit jardin, [& c'eſt ſans doute] celui qu'il appelle le jardin de S. Felix. [f] Il le décrit comme ſi petit & ſi ſterile, qu'à peine pouvoit-on y faire venir quelques choux. Il avoit un [autre] jardin de fruits, d'où il entroit par une porte particuliere dans la baſilique de S. Felix. [Voila le lieu qu'il choiſit pour ſa retraite.] Il avoit avec luy diverſes perſonnes, entre leſquelles il nomme Profore & Reſtitute [g] Juifs de naiſſance. *ex Hebrais*

Il appelle ſa maiſon un monaſtere, [g] & ceux de ſa compagnie une ſocieté de moines, [parceque luy & les autres qui y demeuroient, y pratiquoient toutes les regles & les auſteritez de la profeſſion monaſtique.] Il ſemble qu'il euſt accoutumé de chanter les loüanges de Dieu durant la nuit. On voit auſſi par l'hiſtoire de ſa mort qu'il celebroit tous les jours l'office de Matines au point du jour: (c'eſt ce que nous appellons maintenant Laudes,) & le ſoir celui de Veſpres.

[Il eſt aiſé de juger de la vie qu'on menoit dans ſa maiſon,] par

p.281.b. p.284.c. p.280.c. b. Paul.car 13.p.402.540. a Ughel t.6 p. 286 a b. b Bon.lib.1 c. 22.p.191. c Ughel.p.281. a. Paul car 21.p. 566. d car.24.p.611. Ughel.p 282.d Paul car 21.p. 566. e ep.10 p.129. 130 car.23.p. 597. car.23.p.597. ep.5.p.93. ep.1.p.11. f ep.30.p.269. ep.12.p.151. ep.1.p.14. p.11. g ep.3.p.46. ep.10.p.130. Uran.c.3.p. 286. Paul.ep.7.p. 103.

1. *duodena decem per millia.* L'Itineraire d'Antenin conte neanmoins 161. milles, qui font plus de 64. lieuës, Selon Sanſon il n'y a pas meſme 50 lieuës de droit chemin.

une de ſes lettres, où aprés avoir dit qu'eſtant moine, il eſt bien aiſe de ne pont voir chez luy des gents du monde, il ajoute : J'aime les viſites de ceux qui ſont profeſſion de ſervir Dieu comme nous dans la penitence & dans la mortification, non de ceux qui veulent s'elever par de beaux habits, mais de ceux qui s'humilient ſous de durs cilices ; non de ceux qui portent la caſaque & le baudrier, mais de genrs couverts de ſacs & d'habits pauvres; non de ces teſtes inſolentes qui ſe glorifient vainement d'une chevelure propre & bien ajuſtée, mais de ces perſonnes qui par une ſainte deformité portenr des cheveux fort courts & mal coupez, qui ont le front tout decouvert, qui n'ont point d'autre ornement que la pureté de leur vie, qui vivent dans une negligence tres décente, & dans un mepris honorable, qui mepriſant la beauté naturelle de leur corps, pour ne prendre ſoin que de la beauté interieure de l'ame, ſe defigurent à deſſein, & ſouffrent ſur leurs viſages une honneſte mal propreté, afin d'imprimer dans leurs cœurs une ſalutaire proprieté. 'Comment ceux à qui noſtre vie eſt une odeur de mort, peuvent ils ſe faſcher contre nous, ſi l'odeur de leur vie nous eſt reciproquement inſupportable Ils ont horreur de mon jeûne, & je ne puis ſouffrir leur crapule. Celui-ci evite l'haleine d'un moine qui parle: & moy je fuis le ſouffle d'un Thraſon qui regorge de vin. Si la ſechereſſe de noſtre bouche leur deplaiſt, le vin tout pur qui ſort de la leur ne nous degouſte pas moins. S'il ſont choquez de noſtre grande frugalité, nous ne le ſommes pas moins de leur intemperance. Ce n'eſt pas de ces gents qui ſont ivres dés le matin dont nous voulons recevoir des viſites, mais de perſonnes qui ſont encore à jeun au ſoir, non de ceux qui le lendemain ſont encore pleins du vio qu'ils ont pris la veille, mais de ceux qui n'en ont pas ſeulement gouſté dans la joumée; non de ceux dont les fumées du vin troublent tellement la teſte qu'ils ne peuvent ſe ſoûtenir, mais de ceux à qui les veilles ſaintes cauſent de ſaines bleſſures & de ſobres ivreſſes, & qui chancelent non par la trop grande repletion, mais plutoſt par inanition. p.103.104.

'Non ſeulement il jeûnoit tous les jours du Careſme juſques au ſoir, 'mais il continuoit meſme ſon jeûne aprés Paſque juſqu'à None au moins, & perſonne ne mangeoit chez luy avant ce temps là. 'Il paroiſt que le jeûne ordinaire de ſa maiſon eſtoit de ne manger qu'au ſoir. 'Les mets qu'on y ſervoit d'ordinaire eſtoient des herbes. 'En envoyant un pain de fleur de farine à S. Sulpice, il dit qu'il pourra trouver que cela paſſe l'état dont il fait profeſſion [ce qui marque que celui dont il uſoit d'ordinaire, n'eſtoit ep.25 p.210. p.221. ep.3.p.46. ep.17.p.184. ep.1.p.15.

pas ſi delicat.]Sa table eſtoit ſobre pour la quantité des viandes, 394.
comme pour la qualité, [& pour le boire auſſi-bien que pour le
ep.27.25.p.28. manger.] 'Car parlant d'un Cardamas qui n'avoit pas eſté accoutumé à cette ſobrieté,il dit qu'il a bien changé:qu'ayant toujours mangé à leur table, il s'eſt tellement fait à leur petit ordinaire, qu'il s'eſt contenté de leurs legumes & de la petite meſure de leur boiſſon; de quoy, dit-il, le decharnement de ſon corps & la paſleur de ſon viſage ſeront foy. Il dit encore de meſme, que quoiqu'il n'y buſt à leur table que rarement,& de ſi petits coups qu'à peine y avoit-il de quoy mouiller le bout des levres,il ne ſe
ep.25.p.220. plaignoit point d'avoir le ventre vide, ni la gorge ſeche. 'On y buvoit du vin, mais en y obſervant exactement la regle que Note 7.
Du Pin, t.3.p. preſcrit S. Paul.[Je ne ſçay ſi c'eſt à cauſe de cela,] 'que quelques
490. uns ont pretendu qu'il avoit mené une vie fort retirée & fort frugale, mais ſans faire beaucoup d'auſteritez.

Paul.ep.3.p.42. 'Il parle avec beaucoup de gaieté de quelques inventions que
46. Victor,dont nous parlerons dans la ſuite,luy avoit données pour
p.43. vivre avec plus de ſimplicité, d'epargne, & de penitence. 'Il dit que ſes mets eſtoient fort propres à abatre les degouſts & les delicateſſes d'un Senateur.[Ses gents meſmes ſe laſſerent bien-toſt de luy en accomoder.[Ayant appris, luy écrit Saint Sulpice, que tous vos cuiſiniers ne daignent pas vous appreſter de ſi pauvres mets, je vous envoie un jeune homme elevé dans noſtre cuiſine, & qui entend aſſez bien à faire cuire des feves,à faire une ſauſſe au vinaigre à des betteraves,& à faire de la bouillie propre pour remplir des moines qui ont grande faim. Il ne ſe ſert point de poivre, ni de ſemblables drogues: mais il ſçait parfaitement *laſeris.* bien battre avec grand bruit dans un mortier des herbes de bonne odeur.Il a un defaut,qui eſt d'eſtre un ennemi impitoyable de tous les jardins. Dés qu'on l'y laiſſe mettre le pié, il enleve avec ſon couteau tout ce qu'il rencontre, & ne ſauroit ſurtout faire grace aux mauves. Il ne vous ſera point importun pour vous demander du bois: il prend & jette au feu tout ce qu'il trouve à ſa main:Il ne ſera pas meſme difficulté de decouvrir pour cela la maiſon,& d'en arracher les vieilles planches.

car.13.p.529. 'Il témoigne aſſez qu'il portoit un ſac de poil de chevre fort
ep.10.p.317. rude, qui le couvroit & le piquoit en meſme temps. 'Et Sulpice luy ayant envoyé de ces ſortes de cilices, il ſe ſert de ce preſent pour entrer dans de grands ſentimens d'humilité & de penitence. [Ces auſteritez eſtoient d'autant plus ſurprenantes en luy, que
ep.37.p.334. outre la delicateſſe ordinaire aux perſonnes de ſa naiſſance;] 'il eſtoit

354. eſtoit toujours infirme, [& nous parlerons pluſieurs fois de ſes maladies.]

ARTICLE XVI.

Son amour pour la pauvreté, la mortification, la retraite, & le ſilence: Eſtime que Saint Auguſtin fait de ſes lettres.

[LEs meubles de Saint Paulin répondoient à l'auſterité qu'il gardoit pour ſa perſonne.] Car il aimoit la vaiſſelle de terre, qui luy repreſentoit ſa propre foibleſſe, & la matiere dont il avoit eſté formé. Il envoya à S. Sulpice une écuelle de bouis, comme un preſent de ſon feſtin ſpirituel, pour luy apprendre de quelle argenterie il devoit uſer. Paul.ep.1.p.15.

[On peut juger à quelle pauvreté il ſe reduiſit,] 'puiſqu'il ſuppoſe qu'il pouvoit meſme quelquefois manquer de ſel par indigence. 'Auſſi S. Sulpice avouoit qu'il admiroit ſa pauvreté, mais qu'il n'oſoit entreprendre de l'imirer. 'En effet, il n'avoit rien que J.C. Mais comme il croyoit avoir tout en poſſedant celui qui eſt maiſtre de tout, il eſtoit genereux dans ſa pauvreté, ne ſongeoit point au lendemain, & ne craignoit point d'inviter ſes amis à le venir voir, parceque ſachant que Dieu ne luy manqueroit pas, il n'apprehendoit point de manquer du neceſſaire. ep.30.p.269. ep.5.p.92. p.92. p.91.92.

'Il aimoit cet état de pauvreté, de mortification & d'humiliation, dans l'eſperance qu'il luy acquereroit un jour des richeſſes, une joie & une gloire eternelle: Faites moy la grace, o mon Dieu, dit-il dans un poëme, de pleurer preſentement, & de repandre dans cette vie la ſemence ſalutaire de mes larmes, afin que j'en recueille en l'autre le fruit d'une joie immottelle. Je m'eſtimerai heureux de paſſer dans les pleurs un temps où tout paſſe avec rapidité. Retirez-vous donc loin de moy, gents de joie & de plaiſirs: je recherche la compagnie de ceux qui pleurent, afin d'acheter par des larmes paſſageres une joie immuable & permanente. Si je parois maintenant revétu d'un ſac de poil de chevre qui me pique autant qu'il me couvre, j'eſpere qu'ayant appaiſé mon Pere [celeſte par ce moyen,] il me rétablira un jour dans les honneurs dûs [aux enfans de Dieu,] me rendra l'anneau [de ſa charité,] & me revétira de la robe d'une eternelle felicité. Alors comme un pere plein de tendreſſe, il tuera pour moy le veau gras, ſi je paſſe le temps preſent dans les jeûnes & dans la faim de la juſtice. [C'eſt pourquoi] j'aime mieux ſouffrir la faim du pain, car.15.p.529.

que celle de la parole de Dieu. J'abhorre une maiſon de vin : Je n'ay d'ardeur que pour cette eau "qui rejaillit dans la vie eternelle. Que je ſois ici bas preſſé de la faim, accablé de miſeres, couvert de pauvres habits: que le riche me foule aux piez à ſa porte, qu'il n'ait que du mepris pour moy; qu'il ne daigne pas ſeulement me donner les miettes de ſa table; je ne deſirerai pas pour cela de me voir revétu d'habits de ſoie, dont la couleur eclatante deſigne les flammes qui doivent bruler le corps qui en eſt paré, de crainte de paſſer de ces habits de pourpre dans les flammes eternelles, & d'en payer le prix [à la juſtice de Dieu] dans le feu [& dans les tourmens de l'enfer.] Il vaut bien mieux eſtre reduit à coucher ſur un ſale tas de fumier, & que les chiens viennent lecher nos plaies, afin qu'au ſortir de cette vie miſerable terminée par une heureuſe mort, les Anges viennent nous recevoir [& nous conduire dans le repos & dans le ſein d'Abraham. 394 *Iucit.*

La gaieté & la douceur agreable qui paroiſt dans ſes lettres, fait voir combien il eſtoit content dans la vie ſi penitente qu'il avoit choiſie.] 'Auſſi S. Auguſtin voulant comprendre en peu de mots la vie que ce Saint menoit dans la Campanie, dit qu'il y vivoit dans une paix, un contentement, & une joie ineffable uniquement appliqué à ſuivre J.C. comme ſon guide. Car il eſtoit peu occupé dans les affaires de l'Egliſe; quoiqu'il ſe trouvaſt quelquefois extremement chargé de ſoins & d'affaires, dans le temps que S. Auguſtin le croyoit jouir d'un ſaint repos

Aug.ep.39.p. 56.2.c.

ep 34.49.1.d.

[Il n'obſervoit pas moins la retraite que les autres actions de penitence.] Car s'excuſant à Saint Pammaque de ce qu'il n'avoit appris que tard la mort de Pauline ſa femme, il le prie de ne pas attribuer cela à ſa negligence, mais à l'eloignement des lieux, & au genre de vie qu'il avoit embraſſé, parceque dans la retraite & le ſilence qu'il gardoit, il ne pouvoit voir que peu de paſſans, & ne vouloit demander qu'à ſes amis des nouvelles de ſes ſaints freres. [Nous apprenons donc de là que ce grand concours de perſonnes qui venoient au tombeau de Saint Felix, ne troubloit point ſa ſolitude.] 'Il dit autrepart qu'il demeuroit dans un lieu à l'écart, où il gardoit la retraite & le ſilence; '& ce fut, comme nous avons dit, par ce moyen qu'il ſe défendit contre la jalouſie des Eccleſiaſtiques de Rome.

Paul.ep.37.p. 334.

ep.1.p.6. p.10.

[Une de ſes plus importantes occupations dans la joie de ſon repos, eſtoit l'action de graces.] 'Il ne ſe ſervoit plus des grands talens de ſon eſprit que pour offrir à J.C. des ſacrifices de loüanges, luy rapportant tout ce qu'il en avoit receu, depeur de tout

Aug.ep.39.p. 76.2.

perdre, s'il ne le raportoit à celui qui eſt l'auteur de toutes choſes. Il s'occupoit auſſi à veiller ſur ſon cœur, pour s'en depouiller entierement, comme il dit luy meſme, pour penetrer tous les replis de ſon ame, où l'ennemi s'efforçoit de ſe cacher, & pour appercevoir de loin tous les traits qu'il lançoit, afin de les eviter. C'eſtoit pour ſe donner tout entier à cette unique occupation, qu'il avoit quitté toutes les autres, & qu'il avoit vendu ſon bien. Paul. ep. 2. p. 24. 28.

Son humilité le rendoit fort retenu à écrire des lettres, comme ſa charité luy en faiſoit écrire de fort longues lorſqu'il s'y croyoit engagé. [S. Auguſtin nous a appris l'eſtime que nous devons faire de celles que la providence nous a conſervées, par les eloges qu'il donne à la premiere qu'il en receut; & ces eloges conviennent de meſme à toutes ſes autres lettres.] J'ay lu, luy dit ce Pere, voſtre lettre où l'on voit couler le lait & le miel, qui marquent ſi bien la ſimplicité de cœur avec laquelle vous cherchez Dieu dans le ſentiment que vous avez de ſa bonté, & où vous paroiſſez tout penetré d'amour & de reconnoiſſance pour luy. Tous nos freres l'ont luë auſſi-bien que moy, & ne ſe laſſent point de la lire. Car ceux qui l'ont déja luë, me l'enlevent encore, parcequ'elle les enleve toutes les fois qu'ils la liſent. Auſſi repand-elle la bonne odeur de J. C. avec une abondance & une ſuavité qui ne ſe peut dire. Plus elle nous decouvre ce que vous eſtes, plus elle nous donne le deſir de vous aller trouver. Car elle vous fait deſirer en meſme temps qu'elle vous fait connoiſtre, & nous fait porter voſtre abſence avec d'autant plus de peine, qu'elle vous rend plus preſent aux yeux de noſtre eſprit. Elle vous fait aimer de tout le monde, & fait que tout le monde deſire eſtre aimé de vous. On ne ſe laſſe point de loüer & de benir Dieu, dont la grace vous a fait ce que vous eſtes. Que cette lettre pleine d'une foy non feinte, d'une eſperance ſolide, & d'une charité tres pure, exprime bien cette ſoif ardente dont voſtre ame brule & ſe conſume dans le deſir qui la fait ſouprier aprés la maiſon du Seigneur! Quelles flammes du ſaint amour, quels tre ſors de charité ne fait-elle point decouvrir dans voſtre cœur? Combien eſt-elle pleine de reconnoiſſance envers Dieu, & combien capable d'en obtenir de nouvelles graces? On ne ſçait ce qui y paroiſt le plus de la douceur ou de l'ardeur, de l'onction ou de la lumiere. Car autant qu'elle repand de douceur dans l'ame, autant y jette-t-elle de feu: Autant qu'elle y fait tomber de roſée, autant y fait-elle luire de clarté & de ſerenité. ep. 37. p. 333.

ARTICLE XVII.

Il ſent le poids de la concupiſcence ; invoque Dieu , & ſe mepriſe luy meſme.

Aug.ep.10.p.187 2.b.c. Paul.ep.2.p.25.

SAINT Auguſtin remarque qu'on voyoit dans tous les écrits de S. Paulin , ces gemiſſemens de pieté par leſquels il conjuroit Dieu de ne le point abandonner dans les tentations. Car plus il travailloit à purifier ſon cœur dans le repos & le degagement de tous les ſoins de la terre, plus il decouvroit la force des tentations que noſtre propre foibleſſe nous cauſe, & le beſoin que nous avons de recourir ſans ceſſe à Dieu. Je croy, dit-il à Saint Sulpice, que vous ſçavez déja par experience , combien eſt penible le combat continuel que nous livre tous les jours noſtre ennemi , & combien il nous dreſſe d'embuſches ; combien les vices ſont puiſſans contre nous , & combien noſtre vertu eſt foible pour leur reſiſter; combien nous avons de penchant au mal , & combien nous ſommes laſches & pareſſeux à nous elever vers Dieu. Je ſens preſentement en moy le combat des deux loix oppoſées,que je n'y appercevois pas auparavant . Je ſens la violence de cette loy contraire qui veut me reduire ſous l'eſclavage & ſous la loy du peché . Je reconnois mon malheur dans la peine que ſouffroit le bienheureux Apoſtre, & le deplorable état où je ſuis dans le ſentiment de cette vive douleur qui le faiſoit crier. Malheureux que je ſuis! qui me delivrera de ce corps de mort? Mais le meſme Apoſtre me conſole, & me fortifie, en m'enſeignant le moyen de ſortir de ce combat avec avantage, pourvu neanmoins que je trouve en moy la volonté de faire le bien . C'eſt la grace de Dieu par J. C. N. S. qu'il faut prier de ſubjuguer nos ennemis , de diſſiper nos tenebres, & de détruire en nous tout ce qui n'eſt pas de luy , pour y elever ſon ouvrage.

b.33.34.

Comme, ajoute-t-il, lorſque l'on creuſe la terre pour faire les fondemens d'un edifice, on trouve ſouvent ou des ſouches d'arbres, ou des reſtes de ruines, ſouvent des animaux venimeux , & ſurtout des trous pleins de viperes: de meſme lorſque nous purifions noſtre cœur de la poſſeſſion & du ſoin des choſes temporelles , & que nous venons à le voir à nû & degagé de toutes les choſes qui nous repandoient au dehors , nous y decouvrons comme des ſouches de vices profondément enracinez , & des retraites ſecrettes des ennemis de noſtre ſalut . Alors nous commençons à connoiſtre noſtre maiſon interieure , & à y appercevoir une multitude innombrable de ſerpens . Nous commençons à recon-

394. noiſtre l'abyſme de nos miſeres, & à voir combien nous ſommes encore eloignez de Dieu, & que nous pouvons paſſer pour morts en comparaiſon des vivans. Si vous y faites bien reflexion, vous tremblerez & vous gemirez pour moy.

'S. Sulpice l'ayant une fois prié de luy envoyer ſon portrait il ſe défend de cette marque d'eſtime en s'humiliant, & en repreſentant pour cela la difformité qu'il trouvoit encore dans ſon homme interieur; '& pour l'exprimer, il ſe ſert de ces paroles que S. Auguſtin a raportées contre les Pelagiens. Pauvre & malheureux que je ſuis, que les defauts de l'homme terreſtre rendent tout difforme, & qui par mes ſentimens charnels & mes actions terreſtres, reſſemble beaucoup plus au premier Adam qu'au ſecond, comment oſerai-je vous faire mon portait, convaincu que je ſuis d'avoir défiguré en moy l'image de l'homme celeſte par la corruption de l'homme terreſtre? De quelque coſté que je me tourne j'y trouve ma honte. Je rougis de me peindre tel que je ſuis, & je n'oſe me peindre autre que je ne ſuis pas. Je hay ce que je ſuis, & je ne ſuis pas ce que je voudrois eſtre. Mais que me ſervira, malheureux que je ſuis! que me ſervira de haïr le peché & d'aimer la vertu, ſi je fais ce que je hay, & ſi ma laſcheté m'empeſche de faire ce que j'aime? Je ſuis dechiré par une guerre inteſtine: l'eſprit combat contre la chair, & la chair contre l'eſprit: la loy de la chair attaque la loy de l'eſprit par la loy du peché. Malheureux que je ſuis! encore une fois, à qui l'arbre de la Croix n'a pas encore fait perdre le gouſt envenimé de l'arbre funeſte. Je ſens encore l'effet de ce poiſon que j'ay receu de mes peres, & dont Adam par ſa prevarication a infecté toute la ſuite des ſes deſcendans. 'On ne peut rien dire de plus beau ſur le peché originel, ni reconnoiſtre plus clairement & plus fortement la corruption de toute la nature depuis Adam.

ep.8.p.105-109.

p.106 Aug.ep. 105 p. 87.1.a.b

Aug.p.187.1.a.

'Le Saint continuë encore enſuite à parler de la miſere de l'homme, à gemir de ce qu'il n'avoit pas encore obtenu la redemption qu'il attendoit de ſon corps, & à reconnoiſtre qu'il n'eſtoit encore ſauvé qu'en eſperance, & non en effet [La ſuite de cette humble reconnoiſſance, eſt] 'de demander à Dieu le ſecours neceſſaire pour s'avancer & pour bien vivre: Et c'eſt ce que le Saint fait dans le reſte de cette lettre, d'une maniere capable de toucher tous les cœurs [qui ne ſont pas encore tout à fait ſans ſentiment.]

b.

b Paul.ep.8.p. 108-109.

'Dans une autre lettre il dit, Qui nous mettra un jour à couvert de la colere de Dieu? Qui nous delivrera de nous meſmes?

Paul.ep.17.p. 132.

afin que purifiez de la corruption de nos ſens, nous conſumions par la foy tout ce qui ſert de matiere au feu de la colere de Dieu. Car nous ſentons en nous meſmes la cauſe d'une dannation eternelle, & que la racine des épines & des ronces eſt toute vivante dans noſtre cœur. 394.

ep.9.p.125. [Cette humilité qui eſt repanduë dans tous ſes ouvrages,] l'luy fait dire qu'il s'étonne comment ſes amis ont aſſez de charité pour ep.13.p.171. ne ſe point laſſer de ſes entretiens & de ſes écrits. Il mande à Saint Delphin qui l'avoit battizé, qu'il craint fort qu'il ne ſe ſoit trompé dans l'eſperance qu'il a de luy, à cauſe du peu de ſoin qu'il a eu de profiter de ſes inſtructions, de ſon exemple & des ſacremens qu'il en avoit receus; qu'ainſi tout ce qui luy reſte, c'eſt de faire pour luy la priere que le jardinier fait pour le figuier ſterile.

ARTICLE XVIII.

Son extreme humilité.

[IL faut donner encore de nouvelles preuves de l'humilité de S. Paulin, & nous n'en ſaurions donner trop: puiſqu'on peut dire que c'eſtoit le fondement & la baſe de toutes ſes autres vertus. Car ſi ſon cœur n'euſt eſté auſſi rabaiſſé devant Dieu que ſes actions eſtoient grandes devant les hommes, l'eclat meſme de ſa vertu l'euſt ebloui, & luy euſt fait perdre le bonheur que J. C. promet aux pauvres, mais aux pauvres d'eſprit & de cœur, c'eſt à dire aux humbles, qui voient & qui ſentent que n'ayant rien d'eux meſmes, ils ſont dans un beſoin continuel de recevoir ſans ceſſe de Dieu la vie de l'ame auſſi-bien que celle du corps.]

ep.14.p.169.170. 'Aprés donc que ce Saint a relevé le bonheur de S. Sulpice, dont la pieté s'eſtoit repanduë ſur ſa famille & ſes ſerviteurs. J'avoue, dit-il, que j'ay deploré mon malheur, de ce que mes iniquitez trop enormes m'ont rendu indigne d'avoir de ſemblables enfans. Mais je me ſuis en quelque ſorte conſolé, dans la penſée que voſtre bonheur eſt un bien qui me touche de prés. Et afin que mon iniquité ne m'eloigne pas tant de vous, employez toute cette ſainte jeuneſſe avec laquelle vous appaiſez jour & nuit la colere de Dieu, & faites leur tourner les armes de leurs prieres contre mes pechez, Qu'ils prient le Seigneur d'achever en moy ce qu'il y a commencé, afin que voſtre charité, en laquelle je trouve preſentement mon repos & ma gloire, m'obtienne pour l'autre vie les conſolations & les joies eternelles.

ep.11.p.102. 'En ſe recommandant aux prieres de S. Amand, il dit qu'il eſt

meſme indigne que les Saints le nomment devant Dieu, depeur que leurs levres n'en ſoient ſouillées. 'Ecrivant à un autre Preſtre: ep.35.p.315. Comme c'eſt ici, dit-il, la derniere heure, & que la coignée déja miſe au pié des arbres menace d'une juſte deſtruction le bois ſec & infructueux, je vous prie de demander pour moy du temps, afin que ma mort eſtant differée, je reçoive, ſi cela ſe peut, par les ſoins de voſtre charité, & par le moyen de voſtre ſollicitude, le ſuc de fertilité: Priez Dieu que ſa crainte creuſe juſqu'au fond de mon cœur; que la penitence qui m'eſt ſi neceſſaire engraiſſe les racines de toutes mes actions par le fumier de l'humilité, que la crainte & l'inquietude m'ayant reveillé de mon ſommeil, me faſſe tenir preſt à toute heure; & qu'enſuite je ne tremble que dans l'abſence du Seigneur, afin d'eſtre en ſureté à ſon arrivée. 'Nous deſirons cette arrivée, tout miſerables que nous ſommes, ep.17.p.182. dans l'eſperance de ſes miſericordes, & comme pecheurs nous la redoutons dans la crainte de ſa juſtice.

[Aprés avoir parlé dans un poëme du jugement dernier, & de la penitence de David,] il ajoute; Que ne devrois-je point faire, car.15.p.528. miſerable que je ſuis? Quelles penitences peuvent me purifier? Quelles ſatisfactions puis-je faire pour tous mes pechez? Quelle reſſource de ſalut puis-je encore trouver? Mon cœur tout de roche manque de larmes. La cendre me fait horreur à manger. J'aime les delices dans le beſoin que j'ay de mortifications. O qui me donnera une ſource capable de faire des fleuves de larmes pour pleurer ma vie paſſée & toutes mes actions? Car aprés une vie auſſi remplie de crimes qu'a eſté la mienne, il faut des fleuves pour laver de ſi grandes plaies. Briſez, o mon Sauveur JESUS, briſez la pierre de mon cœur: Faites le fondre en ruiſſeaux de larmes, mais des larmes d'amour. Venez, je vous en conjure, & prenez naiſſance dans mes entrailles, afin qu'il rejailliſſe en moy une ſource vive de voſtre eau.

'Sulpice l'ayant une fois qualifié ſon ſeigneur dans le titre d'une ep.1.p.16. lettre, il ne voulut point recevoir cette qualité, ni auſſi la luy donner dans ſa réponſe, parceque, dit-il, j'ay cru qu'il valoit mieux vous écrire avec verité. Prenez donc garde de vous dire dans la ſuite le ſerviteur d'un homme qui ne merite pas d'eſtre appellé voſtre frere & voſtre compagnon dans le ſervice de Dieu, vous qui eſtes le ſerviteur de J.C, & appellé à la liberté [des enfans de Dieu.] Car c'eſt plutoſt un peché de flaterie qu'une ſainte action d'humilité, de rendre à quelque homme que ce ſoit, pour ne pas dire au plus miſerable de tous les pecheurs, un honneur

qui n'eſt dû qu'au ſeul Seigneur, qu'au ſeul maiſtre que nous ayons ſur la terre, & qu'à Dieu ſeul. Il ſuffit de luy témoigner une charité qui vienne d'un cœur pur & d'une foy non feinte Le ſurplus vient du mal [Neanmoins il ne faiſoit pas difficulté de la recevoir, & de la donner lorſqu'il traitoit avec des perſonnes moins familieres; témoignant d'un coſté à quoy ſe portoit ſon humilité genereuſe & magnanime, & cedant de l'autre à la cou- 394.

ep.3.p.41. tume ou au reſpect dans une choſe preſque indifferente.] Il donnoit luy meſme à laver à ceux qui mangeoient avec luy, voulant au moins imiter S Martin en cette petite choſe. [Mais il donne encore une plus grande preuve de ſon humilité dans la maniere dont il parle de quelque ſervice qu'il avoit receu de Victor, dont la condition eſtoit aſſurément beaucoup audeſſous de la ſienne.]

p.40.41. 'Pour ne vous rien cacher, dit-il à S. Sulpice, des bonnes œuvres de Victor que je ſçay qui ſont voſtre joie, parceque le bien de voſtre ami vous eſt un bien propre, je vous dirai une choſe qui tourne à ma confuſion. Il m'a ſervi, oui, il m'a ſervi; & malheur à moy, miſerable que je ſuis, de ce que je l'ay ſouffert Celui qui ne ſert pas au peché, a ſervi un pecheur; & tout indigne que je ſuis, j'ay eſté ſervi par un ſerviteur de la juſtice. Mais j'eſpere que Dieu diminuera quelque choſe de la faute que j'ay faite en le ſouffrant, parceque je n'ay pas receu le ſervice de ce ſaint frere par un eſprit d'orgueil, mais que j'ay accepté ſon ſervice pour en recevoir une benediction particuliere, & pour animer mon [peu de] charité. Je regardois comme une vraie benediction d'eſtre ſervi par un Saint au nom [& pour l'amour] de Dieu, & de recevoir des ſervices de charité d'une perſonne qui me les rendoit dans l'eſprit de liberté. C'eſt ainſi que j'ay receu ces effets de ſa bonne volonté, & meſme pour ſon avantage propre, eſperant qu'il ſeroit d'autant plus en état de prier efficacement pour moy, qu'il auroit plus acquis de merite par la pratique des œuvres de religion. Et je m'aſſure qu'il obtiendra par ſes prieres que ce qui a augmenté ſes merites, n'augmente pas le conte que j'ay à rendre à Dieu. Car je vous l'avoue, j'ay aimé la benediction de ſon ſervice; & j'ay craint qu'elle ne s'eloignaſt de moy, ſi je l'avois refuſée.

[Quelque eminente vertu que les autres admiraſſent en luy,]

ep.10.p.120. 'il ne ſe confioit point ſur ſes bonnes œuvres, & il ſe regardoit toujours comme un ſerviteur inutile. Toute ſon eſperance n'eſtoit qu'en la puiſſance & en la miſericorde du Seigneur, duquel il attendoit la lumiere pour connoiſtre ſa voie & le ſecours pour y marcher. Il s'exhortoit ſouvent luy meſme à craindre les jugemens

mens de Dieu, meſme dans ſes bonnes œuvres. Peut-eſtre, diſoit-il, qu'en reconnoiſſant humblement nos defauts & nos imperfections, cette humilité nous fera trouver miſericorde devant le Seigneur, auprés de qui, laſches comme nous ſommes, nous ne pourrons rien eſperer de noſtre fidelité & de noſtre ardeur à ſon ſervice.

ARTICLE XIX.

Il ſe croit indigne d'expliquer la ſainte Ecriture.

[UN des effets de ſon humilité eſtoit de n'oſer entreprendre de parler des choſes relevées, ni d'expliquer l'Ecriture ſainte.] Le Preſtre Didier l'ayant prié de luy expliquer les benedictions que Jacob donna à ſes enfans, il luy répond en ces termes: Vous cherchez des eaux douces & en abondance dans un petit ruiſſeau deſſeché & plein d'amertume. C'eſt à vous meſme que je voudrois m'adreſſer pour avoir l'explication du ſujet que vous me propoſez. Pour moy je vous avoue que je n'oſe pas ſeulement toucher du bout du doit le poids de ces grands myſteres. Car j'ay lu que la ſageſſe n'entrera pas dans une ame *malignam.* pechereſſe: C'eſt pourquoi convaincu de ma propre corruption, je n'ay garde de m'imaginer que Dieu vouluſt bien ſe communiquer à moy [pour m'éclaircir de ſi grandes choſes.] Un cœur rempli de tenebres comme le mien n'eſt pas capable de recevoir la lumiere *prudentiæ.* de l'intelligence. Mais vous, *aptum.* mon ſaint frere, qui eſtes un vaſe tres pur & digne de Dieu, s'il vous a donné l'intelligence de cette benediction, inſtruiſez moy s'il vous plaiſt des miſteres du Royaume [de Dieu.] Il pria depuis Rufin de luy expliquer le meſme endroit: Je vous ſerai, luy dit-il, redevable des grands remerciemens & des loüanges que je recevrai, ſi au lieu des vaines idées de mon eſprit, voſtre lumiere me fournit *divina,* des choſes dignes de Dieu, pour répondre à ceux qui par une trop bonne opinion de moy, ont bien voulu me conſulter là deſſus. ep.35.p.313. ep.48.p.412.

S'eſtant un peu elevé dans un poëme en parlant de la mort de JC, il ſe reprend auſſitoſt comme d'une temerité. Il s'excuſe ſur S. Nicetas, dont la preſence luy avoit, dit-il, inſpiré cette ardeur extraordinaire; & il ajoute qu'il veut reprimer ces efforts preſompteux; qu'il n'entreprendra plus de parler de choſes qui ſont ſi fort audeſſus de ſa petiteſſe; qu'il revient ſur la terre qu'il avoit comme quittée, & qu'il ne parleta plus que de choſes communes. car.24.p.607.

ep.44.p 392. Il écrit à S.Auguſtin qu'il ne veut rien ajouter à l'eloge que ce 394.
Saint avoit fait de Melanie l'ayeule. Comme, luy dit il la b uche
impure d'un pecheur auſſi eloigné que je le ſuis des merites & de
la ſainteté de cette ame ſi pleine de foy & de religion n'eſtoit pas
capable d'en bien parler, Dieu y a pourvu, & luy a fait trouver
en vous un digne panegyriſte de ſa vertu, qui ne pouvoit eſtre
loüée comme elle le merite que par l'homme de J C; le docteur
du peuple de Dieu dans l'Egliſe de la verité, qui ayant une ſainteté
non moins eminente, eſtoit plus capable de penetrer tout ce que
la puiſſance du Tres Haut avoit fait dans cette grande ame, &
de rendre à ſa vertu & à ſa pieté les loüanges qui leur ſont dues.

[Comme le peu d'eſtime qu'il faiſoit de luy meſme, n'empeſchoit
pas que les autres n'euſſent beaucoup de reſpect pour ſes lumie-
p.392. res,] Saint Auguſtin meſme le conſulta une fois, & le pria de luy
mander quelle ſeroit l'action des Saints aprés la reſurrection.
p.393. C'eſt à moy, luy répond-il ſur cela, à vous conſulter comme mon
maiſtre & mon medecin ſpirituel, ſur l'état preſent de ma vie,
afin que vous m'appreniez à faire la volonté de Dieu, à marcher
ſur vos pas aprés J C, & à mourir de cette mort evangelique, qui
par un détachement volontaire des choſes corporelles, nous en
fait prevenir la ſeparation, & nous retire non de corps, mais de
cœur, de la vie de ce monde, qui n'eſt qu'un tiſſu de tentations,
ou plutoſt qu'une tentation perpetuelle, comme vous m'avez dit
autrefois. Plaiſe donc à Dieu de regler ſi bien mes voies ſur les
voſtres, que depouillé à voſtre exemple de mes anciennes atta-
ches, & degagé de mes liens, je puiſſe courir avec joie & avec
liberté dans la voie qui mene à cette mort, qui vous a fait mourir
au monde, pour ne plus vivre que pour Dieu, & pour J.C qui vit
en vous, & dont voſtre corps, voſtre cœur, & voſtre bouche
expriment ſi bien la mort & la vie. Car voſtre cœur ne gouſte
plus rien de terreſtre, & voſtre bouche ne parle point des ouvra-
ges des hommes; mais la parole de J.C habite avec plenitude dans
voſtre cœur; & l'eſprit de verité eſt repandu dans voſtre bouche,
d'où il fait couler ſur la ville de Dieu un fleuve d'eaux ſalutaires
qui la rempliſſent de delices. Or quelle vertu nous peut faire
mourir de cette mort, ſinon la charité qui eſt forte comme la
mort? Car l'effet de la charité eſt d'aneantir pour nous toutes les
choſes de la terre. Elle produit en nous l'effet de la mort par
l'amour de J C. Nous ne ſaurions nous tourner vers luy, qu'en
nous detournant des choſes de ce monde. Pour eſtre vivans en
J. C, il faut que nous ſoyons tellement morts à tout ce qui eſt du

ſiecle, que la vuë & l'uſage ne nous y faſſe jamais revivre. Noſtre partage [ici bas] eſt la mort de J.C, & nous n'aurons point de part dans la gloire à ſa reſurrection, ſi par la mortification de nos corps & de nos ſens nous n'exprimons pas la mort qu'il a endurée ſur la Croix, & ſi nous ne vivons, non ſelon noſtre volonté, mais ſelon la ſienne, qui n'eſt autre que noſtre ſanctification. S.Auguſtin approuva extremement cette réponſe. Aug. ep.251.p. 435.a.d|346.1.b.

Répondant à Alethe qui luy avoit demandé ce ſemble quelque écrit: La riche opinion, dit il, que vous avez de ma pauvreté, a fait voir la ſainte confiance de voſtre charité tres pure dans ce que vous avez cru pouvoir exiger de moy. Je croy neanmoins que c'eſt le bruit de l'ouvrage de Dieu [dans mon renoncement au monde,] qui vous a fait juger que j'avois un eſprit & un don de parole proportionné à la grace que Dieu m'a faite lorſqu'il m'a inſpiré de travailler à mon ſalut. Mais voſtre eſperance trompée par la fauſſe opinion que vous aviez de moy, a auſſi trompé le ſaint deſir que la grandeur de voſtre foy vous avoit fait concevoir. Car où trouverois-je autant d'eau qu'il en faut pour deſalterer voſtre ſoif? Où trouverois-je un vaiſſeau digne de vous y faire boire? Où trouverois je autant de pains que vous en demandez? Mais vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous meſme, de la peine que vous aurez d'avoir faim long-temps, vous qui deſirant au milieu de la profonde nuit de ce ſiecle la nourriture evangelique de la lumiere de la vie, vous amuſez à fraper à la porte d'un ami pauvre, & qui ne fait que dormir: vous qui ſoupirant aprés les fleuves d'eau vive, vous arreſtez à fouiller une petite veine deſſechée, & qui taſchez de faire ſortir de la liqueur d'une roche. Car ou mon ignorance me rend un fond aride, ou ma corruption fera qu'il n'en pourra rien ſortir que d'amer. Plaiſe à Dieu que la continuation de vos prieres & de vos lettres faſſe croiſtre en moy ces eaux, & les rende douces par le bois de voſtre foy, & la douceur de vos diſcours. Paulep.43 p. 286.

Voici comme il parle à S.Sulpice de deux ouvrages qu'il avoit faits, dont l'un eſtoit le panegyrique de Theodoſe [admiré par S Jerome] Pour vous obeïr en quelque choſe, dit il, je vous envoie des écrits que je crains qu'ils ne ſoient des preuves de mon incapacité & de mon imprudence, ou au moins des productions d'une ſageſſe toute humaine, plutoſt que des effuſions d'une lumiere receuë de Dieu. Je vous les envoie cependant, c'eſt à dire que je fais confidence de mes bagatelles à un homme que j'aime comme mon cœur, non afin que mes tenebres obſcurciſſent vos lumieres, ep.9.f.116.

mais afin que vos lumieres diſſipent mes tenebres. Par mes baga- 394.
telles, j'entends mes paroles & mes penſées particulieres: car pour la matiere elle eſt ſainte, & digne d'eſtre traitée avec voſtre eſprit & voſtre eloquence. Et ſi elle n'eſt revétuë de mes paroles que comme d'un habit noir & obſcur, elle ne laiſſe pas de conſerver ſous un voile ſi pauvre & ſi mepriſable, ſa beauté interieure, & l'eclat d'une lumiere divine.

ARTICLE XX.

Sa devotion pour S. Felix & les autres Saints: Il va tous les ans à Rome;

[ON peut juger de la reconnoiſſance que S. Paulin avoit des graces de Dieu, par ce qu'il témoigne partout pour Saint
Paul. car. 19. p. 342. Felix qu'il croyoit en avoir eſté le canal.] Il dit que le jour de ſa feſte eſtoit un jour de joie pour tout le monde, mais particulierement pour luy que J. C. avoit rendu le domeſtique de ce Saint. Ce n'eſt pas, dit-il, en s'adreſſant à ce Saint que vous meritaſſiez d'avoir des ſerviteurs ſi mepriſables, vous qui avez l'honneur d'accompagner Dieu dans ſes triomphes & dans ſa gloire eternelle. Mais ce Pere de miſericorde voyant combien nous eſtions pauvres de la juſtice & indignes du ſalut, a choiſi ce moyen pour nous enrichir. Il a voulu qu'aprés avoir eſté malheureuſement riches en crimes, par un heureux changement de nos richeſſes, au lieu de tous nos biens, de toutes nos attaches, de tous nos titres de grandeur, & de tous nos honneurs, toutes choſes entierement vaines, nous euſſions Felix pour heritage, pour patrie, & pour maiſon. Oui vous eſtes noſtre pere, noſtre patrie, noſtre maiſon, & noſtre poſſeſſion. Nous avons tranſporté noſtre berceau & noſtre nid dans voſtre ſein, où la douce chaleur que nous y trouvons nous fait croiſtre & changer de forme. Nous y quittons noſtre extraction terreſtre; & la ſemence de la parole de Dieu nous faiſant venir des ailes, nous nous transformons en oiſeaux. Nous reconnoiſſons par voſtre ſecours que le joug de J.C. eſt leger. Quelque miſerables & quelque indignes que nous ſoyons, vous nous rendez J.C. doux & favorable. Le jour de voſtre feſte nous doit donc eſtre bien ſolennel, puiſque c'eſt vous qui aneantiſſez nos maux, & qui nous faites mourir au monde pour renaiſtre en J C, & poſſeder en luy les biens eternels.

ep. 24 p. 615. Il dit qu'il ne doute point que ce Saint ne l'aime, au moins comme un petit chien eſt aimé de ſon maiſtre, puiſque par la grace

de Dieu ce Martyr eſt ſa vie, ſa maiſon, ſes richeſſes, ſon credit, ſa gloire. [Comme ſon logement eſtoit tout auprés de l'egliſe de ce Saint,] il l'appelle ſouvent "le maiſtre de ſa maiſon. [a] Il appelle de meſme ſa maiſon & ſon jardin, la maiſon & le jardin de Saint Felix. [b] Il avoit accoutumé luy & ceux de ſa maiſon de jeûner la veille de la feſte de ce Saint; & aprés qu'on avoit participé le ſoir aux ſaints Myſteres, & que l'aſſemblée du peuple eſtoit finie, il s'en revenoit chez luy, prenoit le repas & la nourriture dont il avoit beſoin, & aprés cela, paſſoit la nuit ou toute ou en partie à ſe rejouir en Dieu en chantant des hymnes & des pſeaumes.

Dominadinm.

ep.1.9.12.28.p. 11.116|149. 247 car.22.p. 578.

[a] ep.1.p.11.12 [b] car.12.p.578.

Il rendoit à ce Saint tous les jours de l'année tout le ſervice de corps & d'eſprit dont il eſtoit capable Mais le jour de ſa feſte il y ajoutoit un poëme à ſa loüange, ce qu'il appelle le tribut qu'il luy payoit avec joie pour marque de ſa ſervitude volontaire, l'hoſtie de loüange qu'il immoloit à JC, & les vœux qu'il avoit accoutumé de rendre au Tres-Haut. [Nous avons encore aujourd'hui quinze de ces poëmes qu'il à faits à la feſte de S.Felix, c'eſt de là que nous apprenons preſque tout ce que nous ſavons des actions & des vertus de cet illuſtre Confeſſeur: De ſorte que ſi S Paulin regardoit S.Felix comme ſa gloire, on peut dire reciproquement qu'il a eſté la gloire de Saint Felix. Nous verrons dans la ſuite comment il embellit & augmenta ſon egliſe.

ep.9.p.116.

Mais quelque devotion qu'il euſt pour S.Felix, & quoiqu'il ſe fuſt conſacré avec tant de joie à ſervir Dieu toute ſa vie à ſon tombeau,] il écrivoit à S. Auguſtin que la douceur qu'il trouvoit en ce lieu, ne l'empeſcheroit pas de rompre la reſolution qu'il avoit faite d'y demeurer toujours, ſi Dieu en diſpoſoit autrement, eſtant reſolu de preferer toujours la volonté divine à la ſienne. Il écrit de meſme à Sulpice, que la bouë de la terre ne le tenoit point attaché au petit jardin qui luy reſtoit [ſeul de toutes ſes grandes poſſeſſions.

Aug.ep.65.p. 121.2.b.

Paul.ep.7.p.97.

Comme la veneration qu'il avoit pour Saint Felix venoit de l'Eſprit de Dieu qui a fait egalement tous les Saints, & non d'un amour propre qui fait les devotions pueriles, ſuperſtitieuſes, capricieuſes, & meſme quelquefois ſchiſmatiques, il ne l'honoroit pas tellement qu'il n'euſt auſſi beaucoup de reſpect pour les autres Saints, comme on le peut voir dans ſes poëmes. Mais il en témoigne un tout particulier pour S. Martin, & pour S. Clair ſon diſciple.] Il alloit tous les ans à Rome ["le 29 de juin] à la feſte des Apoſtres [S.Pierre & S.Paul,] [c] afin d'y honorer & ces Apoſtres, & tant de Martyrs [qui y repoſent,] [d] & pour preſenter ſes vœux

Note 2.

ep.16.35. 44.p. 175 176.312 390 Aug.ep.250.p. 346 1.d.

[c] Paul.p.390. [d] ep.12.p.164.

[à Dieu] dans leurs memoires, [c'eſt à dire dans les egliſes où ils 394.
ep.44.p.390. eſtoient enterrez.] 'Il eſtoit accablé de monde, lorſqu'il venoit
ep.13.p.164. ainſi à Rome. 'Il employoit la matinée à viſiter les egliſes des Apoſtres & des Martyrs: & quand il eſtoit chez luy, il eſtoit occupé à recevoir les viſites qu'une infinité de perſonnes luy rendoient par pieté & par amitié; de ſorte qu'il n'avoit un peu de repos que quand la nuit avoit fait retirer cette foule, & en dix jours qu'il y eſtoit quelquefois, il ne pouvoit trouver le temps
ep.44.p.390. d'écrire une lettre, 'ni de lire quelque choſe de ſuite. [Il commen-
ep.16.p.175. ça cette coutume dés le temps de Sirice,] 'puiſque dés la premiere fois qu'il y fut ſous Anaſtaſe [en 399,] il dit que ce voyage luy eſtoit ordinaire. [C'eſt ce qui nous a fait dire que Sirice quitta bientoſt cette jalouſie qu'il avoit d'abord contre luy.] *ſolenni consuetudine.*

ARTICLE XXI.

Il s'unit avec S. Auguſtin & les autres Saints de l'Afrique, & avec Saint Jerome.

[IL y avoit aſſurément fort peu de temps que Saint Paulin eſtoit
Paul.ep.45.p. retiré à Nole,] 'lorſque S. Alype ayant ſçeu qu'un de ſes gents
397. nommé Julien s'en retournoit de Carthage trouver le Saint, luy
P.398. écrivit par cette occaſion pour lier amitié avec luy, & luy envoya 'le livre de S. Auguſtin ſur la veritable religion, avec quatre au- V S. Auguſtin § 80.
tres ouvrages du meſme Saint contre les hereſies des Manichéens
P.399. 'Il le prioit en meſme temps de luy envoyer la chronique d'Euſebe qu'il trouveroit à Rome chez Saint Domnion. Ainſi il ſavoit déja que le Saint eſtoit non en Eſpagne, ni dans les Gaules, mais à
ep.42.p.372. Nole ou à Rome meſme. 'Saint Aurele de Carthage luy écrivit
373. en meſme temps & luy parla auſſi de S. Auguſtin.

ep.45 P.397. 'S. Paulin receut ces lettres avec une extreme joie, [a] & il regarda
398. cette affection que des amis de Dieu avoient pour luy dans un
a ep.5.p.82. autre monde, comme une benediction que J. C. luy donnoit au lieu de ſes biens, de ſon pays, & de ſes parens qu'il avoit aban-
ep.45.p.358. donnez pour ſon amour. 'Mais il conceut deſlors une eſtime & une
P 398-401. veneration toute particuliere pour S. Auguſtin. 'Il envoya querir à Rome la chronique d'Euſebe, ce qui fit qu'il ne put pas répondre ſitoſt, & il l'adreſſa à Aurele pour la faire tenir à Alype, 'à qui V S. Auguſtin § 80.
il écrivit en meſme temps une lettre que nous avons encore, où il le prie de luy mander toute l'hiſtoire de ſa vie.

P 401. 'Il luy envoya auſſi un pain, qu'il le prie de recevoir comme une

394. Eulogie[& une benediction;] ce qui eſtoit une coutume aſſez ordinaire à Saint Paulin. S. Auguſtin, [à qui on oe voit pas que cela fuſt ordinaire,] en uſa neanmoins à ſon égard; & il dit que ce pain deviendroit une benediction plus abondante par l'affection avec laquelle il le recevroit: [de ſorte qu'il peut ſembler que ces pains que l'on envoyoit eſtoient benis, & le mot d'Eulogie le marque auſſi.] Saint Paulin qui en envoya une fois cinq à Romanien, luy parle en ces termes. Pour ne pas manquer aux devoirs de l'union & de l'amitié fraternelle, nous vous envoyons cinq pains de munition de la milice de JESUS CHRIST, ſous les étendars duquel nous combatons ſuivant les loix de la temperance & de la ſobrieté. Ils ſont pour vous & pour Licent que nous n'avons pas pu exclure de cette benediction, luy que nous deſirons nous voir uni dans une entiere participation des meſmes graces. [On peut donc juger que ces pains ne s'envoyoient pas indifféremment à tout le monde, mais ſeulement pour l'ordinaire aux fideles. Je dis pour l'ordinaire: Car il paroiſt que Licent n'eſtoit point battizé.

Aug. ep. 34. p. 50. l. c.

ep. 36. p. 51. l. d.

Pour revenir à la lettre de S. Paulin, il dit que le pain qu'il envoyoit à S. Alype, marquoit non ſeulement leur union, mais encore le myſtere de la Trinité, parcequ'il eſtoit peuteſtre diviſé en trois. Il qualifie Euſebe de Ceſarée un venerable Eveſque; [ce qui verifie] ce qu'il avoue luy meſme, qu'il n'eſtoit point inſtruit dans l'hiſtoire. Il n'emprunta ſa chronique chez S. Domnion que parcequ'il ne l'avoit pas. L'eſtime qu'il avoit conceuë pour Saint Auguſtin, fit qu'il luy écrivit en meſme temps ſon epiſtre 41 [que S. Auguſtin releve ſi fort] Il le fit pour lier entierement l'amitié qu'il ne doutoit pas que le S. Eſprit n'euſt formée entr'eux par le moyen de S. Alype, & luy demander tous ſes ouvrages.

Paul. ep. 15 p. 401.

n. p. 831.

p. 399.

ep. 9. p. 115.

ep. 45. p. 399.

ep. 41. p. 367. 371.

V. S. Auguſtin § 10. &c.

Il envoya ces lettres par un de ſes gents qui avoit charge d'aller ſaluer S. Auguſtin & d'autres amis de Dieu. Il les écrivit avant l'hiver; [& l'hiſtoire de S. Auguſtin ne nous permet pas de croire que ç'ait eſté ni pluſtoſt ni pluſtard qu'en 394]

ep. 42. p. 372.

NOTE 9.

Comme il envoya cette année viſiter les Saints qui eſtoient en Afrique, [ce fut peut-eſtre dans le meſme temps & dans le meſme deſſein,] qu'il envoya en Paleſtine un nommé Ambroiſe, qui porta de ſa part à S. Jerome quelques petits preſens & des lettres, où il témoignoit deſirer de penetrer par les inſtructions de ce Saint dans les myſteres de l'Ecriture. S. Jerome receut avec beaucoup de joie ces lettres du Saint, où dés le commencement de leur amitié, (ce qui ſemble marquer qu'ils ne s'eſtoient point encore écrit,) il trouvoit déja des marques d'une affection auſſi ferme & auſſi

p. 372.

Hier. ep. 103. p. 3. a b.

ſolide, que ſi elle euſt eſté commencée & entretenuë depuis long- 394.
p.9.10. temps. Il y reconnut auſſi la ſageſſe du Saint, & y admira l'ele-
p.9.b. gance de ſon ſtyle. 'Il rencontra meſme heureuſement auprés de
ſuy un Euſebe, (peut-eſtre celui de Cremone,) qui connoiſſant S.
Paulin d'ailleurs & l'aimant beaucoup, le luy rendit encore plus
conſiderable, & luy apprit comment il mepriſoit le ſiecle, quel
eſtoit ſon amour pour J C, combien il eſtoit ſincere & conſtant
dans ſon amitié, 'bon, civil, honneſte envers tout le monde. *honeſtatem morum.*

p.7.b. 'S Jerome luy écrivit donc ſur cela ſa lettre 103.e, où il louë le
ſoin & l'ardeur qu'il avoit pour s'inſtruire. Il luy dit qu'en effet
on ne peut pas entrer dans l'intelligence des ſaintes Ecritures,
p.5.6.9.b. ſans avoir quelqu'un qui nous conduiſe dans ce chemin. 'Que
pour luy, il ne ſe croit point capable de luy ſervir de guide & de
p.9.b. maiſtre, 'mais que s'il le veut prendre pour compagnon dans cette
étude ſi utile, il s'y offre de tout ſon cœur, & luy promet de
p.10.c. chercher avec luy, de demander, & de fraper à la porte. Il l'ex-
horte enſuite à ſe haſter de ſe défaire de ſon bien, & de l'abandon-
ner, plutoſt que d'eſtre trop long-temps à le vendre, qu'ayant à ſe
mettre en mer, il vaut mieux tout d'un coup couper le cable,
que de perdre le temps à le denouer; qu'il doit ſonger uniquement
à ſe donner luy meſme à Dieu, que J C. n'a pas beſoin de ſon bien
pour nourrir les pauvres, & qu'il doit ſe confier en luy, [& non
en quelque argent qu'il pourroit avoir reſervé. Cette exhortation
ſi ſainte marque que S Jerome apprehendoit que Saint Paulin en
conſervant encore quelque partie de ſon bien pour la diſtribuer
avec plus de ſageſſe, ni rattachaſt peu à peu ſon cœur. Auſſi
dans toute ſa lettre il ne louë point encore une action ſi eclatante,
voulant voir quelle en pourroit eſtre la ſuite. Mais depuis ayant
ſans doute eſté informé de la plenitude de cœur avec laquelle il
ep.13. p.102.c. donnoit à Dieu & ſon bien & ſa perſonne,] 'non ſeulement il le
p.104.c. releva par des eloges magnifiques, 'mais il luy donna meſme des
avis plus propres à temperer ſon zele dans la diſtribution de ſon
bien par une ſage diſcretion qu'à l'échaufer & à l'exciter davan-
tage.

Bar.394. § 96. 'Baronius a cru que la lettre 103 de S. Jerome, parloit à quelque
Paul.vit.p.734. autre Paulin plutoſt qu'à celui de Nole. Mais ceux qui ont exami-
né ce point depuis luy, ont cru que 'les raiſons ſur leſquelles il V. S. Jero-
me § 72.
appuie ſon ſentiment, devoient ceder à celles qui le combatent.

ART. XXII.

ARTICLE XXII.

Il fait le panegyrique de Theodoſe : écrit à Sanctе & à Amand.

[CE fut en ce temps-ci que S. Paulin compoſa le panegyrique de Theodoſe, s'il faut s'arreſter aux termes de Gennade,] 'qui dit qu'il l'adreſſa à ce Prince meſme, [puiſqu'il mourut dés le 17 de janvier 395.] Il le fit ſur les victoires que Theodoſe avoit remportées ſur les tyrans, [c'eſt à dire ſur Maxime & ſur Eugene, dont le dernier ne fut vaincu qu'au mois de ſeptembre 394.] Il accorda cet ouvrage aux inſtances d'Endeleque ſon ami qui eſtoit Chrétien. 'On croit que c'eſt ce Sanctus Severus Endelechius dont nous avons encore quelques vers. 'Saint Paulin accepta d'autant plus volontiers ce travail auquel ſon ami l'engageoit, qu'il avoit à loüer en la perſonne de Theodoſe, non tant un Empereur qu'un ſerviteur de J. C, non un ſouverain qui exerçoit ſa puiſſance en dominant avec orgueil, mais un Roy qui ne l'exerçoit qu'en obeïſſant à Dieu avec humilité, comme à ſon ſeigneur & à ſon maiſtre, un Prince qui eſtoit moins audeſſus des autres par ſon autorité royale, que par ſa foy vive & ardente. 'Il y faiſoit voir auſſi que ſes victoires eſtoient plutoſt l'effet de ſa foy & de ſes prieres que de ſes armes. 'Il y montroit encore la juſtice & l'utilité de ſes loix. Heureux Theodoſe, s'écrie S Jerome, d'avoir pour apologiſte un tel orateur de J.C, qui releve ſi dignement l'eclat de ſa pourpre! [Nous avons déja raporté "le reſte de l'eloge magnifique qu'il fait de cette piece celebre.] 'Mais il nous la repreſente plutoſt comme une apologie que comme un panegyrique.

Gen.c.48. Paul.ep.9.p.116. p.776. p.116. Gen.c.48. Hier.ep.13.p. 104.c. V.ſ 2. c.102.b.

'S. Paulin ne le publia pas. Neanmoins il en envoya des copies, non ſeulement à Endeleque, mais encore à quelques autres de ſes amis, comme à S. Sulpice & à S. Jerome, [a] en y mettant à la teſte la lettre par laquelle Endeleque le luy avoit demandé, & qui en faiſoit le ſujet. S. Auguſtin l'avoit auſſi vu ſans doute. Mais ſi c'eſt l'écrit contre les Gentils qu'il luy demande en 396, ſuppoſant meſme qu'il y pouvoit travailler encore, [il ne le fit pas du vivant de Theodoſe, & ne luy adreſſa pas comme veut Gennade. Saint Auguſtin marque ce ſemble ce panegyrique,] 'lorſqu'il dit que des Empereurs en mettant toute leur confiance en J. C, avoient remporté de tres glorieuſes victoires ſur leurs ennemis, qui eſperoient tout du culte qu'ils rendoient aux demons, les premiers ayant eſté aſſurez de leur victoire par les predictions des Saints, & les

Paul.ep.9.p.116. Hier.ep.13.p. 104.c. [a] Paul.p.116. Aug.ep.34.p. 49.50. in Pauſt.l.22.c. 76.p.280.a 2.

autres trompez par les fauſſes promeſſes des demons, comme quelques perſonnes l'ont déja remarqué dans leurs écrits. [On voit bien qu'il fait alluſion à la défaite d'Eugene & d'Arbogaſte.] 394.

Caſſ.inſ.c 21.p 240. 'Caſſiodore parle auſſi du livre que Saint Paulin avoit écrit ſur Theodoſe; [mais il ne paroiſt pas qu'il l'ait connu autrement que par ce qu'en dit S. Jerome.

Note 10. 'Il y a bien de l'apparence que Sancte Endeleque dont nous venons de parler, eſt different de Sancte à qui le Saint écrit ſon

Paul.ep.26.p. 225-227. epiſtre 26, quoiqu'ils fuſſent tous deux poëtes & ſes amis.] 'Nous ne ſavons donc point qui eſtoit ce ſecond Sancte, ſinon que le Saint parlant du temps qu'il avoit paſſé dans la corruption du

p.223. monde, ſemble parler conjointement de Sancte & de luy. 'Ils s'eſtoient aimez long-temps d'une amitié toute humaine, & qui n'eſtoit point du cœur, parcequ'elle n'eſtoit point fondée ſur J.C. Il paroiſt qu'ils s'écrivoient alors pluſieurs lettres; mais toutes ces lettres ne rempliſſoient point l'ame du Saint de cette onction [& de cette paix que la charité porte avec elle.] Il ne ceſſa point d'aimer Sancte [lorſqu'il abandonna le monde, auquel Sancte

p.224. demeuroit encore engagé;] mais il ceſſa de luy écrire. 'Il luy écrivit ſeulement une fois, & aprés en avoir receu une réponſe aſſez courte, il crut avoir ſatisfait à ſon devoir, & rentra dans ſon ſilence ordinaire qu'il garda aſſez long temps.

p.223.224. 'Enfin J.C. ayant touché le cœur de Sancte des flammes de ſa charité, il prevint le Saint & luy écrivit une lettre, compoſée, dit S Paulin, de paroles pleines de ſainteté & de foy, *remplies &c.

p.223. de la douceur de la parole de Dieu, '&qui ne reſpiroient que la *&c. charité d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foy non

c.224. feinte. 'Il y faiſoit de grands eloges de Saint Paulin, [a]ſur ce qu'il

[a] p.225. [b] p.224. avoit "accompli la parole de J.C. en vendant ſon bien. [b]Il joignit &c. avec luy pour écrire au Saint un nommé Amand, [different ſans doute de l'Eveſque de Bordeaux;] & il paroiſt meſme que Saint Paulin le connoiſſoit peu. Il l'appelle un bienheureux ſerviteur

p.236. de Dieu, & luy demande ſes prieres. 'Ils avoient mis au dos de leur lettre une liſte de quelques epiſtres de S. Paulin, qui ſe ſouvenoit ſi peu de la pluſpart de ces lettres, qu'il n'auroit pas ſçeu qu'elles euſſent eſté de luy, s'il ne l'euſt cru ſur leur témoignage. Sancte luy envoya en meſme temps quelques hymnes que le Saint ſouhaitoit d'avoir, & qui parloient, ce ſemble, de la parabole des dix vierges.

p.223. 'Le Saint receut cette lettre avec une extreme joie, & dans la réponſe qu'il leur fit à l'un & à l'autre, il dit qu'il la contoit pour

395. la premiere qu'il euſt receuë de [Sancte,] parceque c'eſtoit la premiere qui l'euſt ſatisfait ; mais qu'il ne vouloit pas que ce fuſt la derniere, 'pourvu ſeulement qu'ils s'abſtinſſent de luy donner des p.224. loüanges qu'il ne croyoit pas meriter . Il fait enſuite une fort belle exhortation à la pieté, comme pour s'y animer luy meſme, [& ſans doute auſſi dans le deſſein d'inſtruire Sancte ,] à qui il s'adreſſe nommément en divers endroits. 'Il y parle de luy meſme p.227.
V. la note 10. avec ſon humilité ordinaire. [Cette lettre eſt écrite "apparemment avant qu'il fuſt Eveſque , c'eſt à dire avant l'an 410. Mais ce ne fut peut-eſtre pas beaucoup pluſtoſt .]

ARTICLE XXIII.

Il tombe malade, & répond à Saint Sulpice par Vigilance.

L'AN DE JESUS CHRIST 395.

'LE poëme que S. Paulin fit ſur S Felix, la premiere fois qu'il celebra ſa feſte à Nole depuis qu'il s'y fut retiré, n'eſt qu'une Paul.car.27.p. 537. effuſion de joie , & une action de graces de ce que Dieu luy avoit enfin accordé cette faveur qu'il ſouhaitoit depuis ſi long-temps . 'Il prie le Saint à la fin d'obtenir de Dieu qu'il puiſſe toujours p.536. demeurer en ce port où il eſtoit abordé avec tant de peine; [& il le luy obtint effectivement .

La premiere lettre de S. Paulin paroiſt eſtre écrite en la ſeconde année de ſa retraite à Nole, & c'eſt ſans doute par cette raiſon] 'que le P. Chifflet la met en 395.[a] Nous y apprenons que le Saint ill p.168 16. avoit eſté malade, [b] apparemment au commencement de l'été. [c] Il a ep.1.p.8. b p.11. c p.8. receut cette maladie comme un chaſtiment que Dieu luy envoyoit pour ſes pechez. 'Comme toute la Campanie reveroit en luy l'operation de J. C, il fut continuellement viſité dans ſa maladie par les moines, par les Eveſques, par les Eccleſiaſtiques, & ſouvent meſme par les ſeculiers. 'Preſque tous les Eveſques de la Campanie p.10. p.11. le vinrent voir, & ceux meſmes qui furent retenus par quelque infirmité ou quelque autre neceſſité, le viſiterent par les lettres & par les Eccleſiaſtiques qu'ils luy envoyerent. 'Les Eveſques p.11.
Note 11. d'Afrique "envoyerent auſſi dés le commencement de l'été pour le viſiter; [ſoit ſur ſa maladie, ſoit pour répondre aux lettres qu'il leur avoit écrites l'année precedente . Ces Eveſques pouvoient eſtre Aurele & quelques autres de ſon voiſinage . Car pour Saint Auguſtin, Saint Paulin ne receut pas ſitoſt ſa réponſe.] Il ſe gloriſioit de ces marques d'affection que les gents de bien luy

rendoient : mais il ne s'en glorifioit qu'en Dieu, de la grace du quel 395.
p.6. il croyoit les recevoir. Il dit que c'eſtoit ſa grace qui luiſoit dans les tenebres, & que la clarté de ſon nom [qu'il avoit l'honneur de porter,] le faiſoit connoiſtre dans la ſolitude où il ſe tenoit [caché.]

p.8. Il receut une conſolation particuliere dans ſa maladie des lettres de S. Sulpice. [Ils avoient reſolu, comme nous avons vu, de s'en venir enſemble à Nole, & S. Paulin avoit exhorté S. Sulpice de le venir trouver pour cela à Barcelone, ou de le joindre en
p.7. chemin.] Mais S. Sulpice tomba malade, lorſqu'il vouloit ſortir
p.1. pour cela; & la meſme choſe luy arriva une ſeconde fois en cette année. Ainſi il fut contraint de luy faire ſes excuſes par une let-
p.2. tre, où il luy mandoit neanmoins qu'il ſe portoit mieux, * & luy
* p.11. promettoit de le venir voir avec beaucoup de freres & de ſerviteurs de Dieu.
p.4. Il y donnoit de grands eloges à la converſion & à
p.1. la vertu de S. Paulin. Il luy envoya cette lettre par quelques uns de ſes domeſtiques, joints avec luy par la pratique de la vertu.
p.8.9. C'eſtoit Vigilance & un autre qui n'eſtoit que catecumene. Vigilance fut malade dans la Campanie meſme, avant que d'arriver chez S. Paulin. Le Saint ne dit rien de luy, ſinon qu'il eſtoit battizé. [Ainſi ſi c'eſt le meſme qui eſtant Preſtre porta une lettre de S. Paulin à S. Jerome en 396, & qui devint depuis celebre par V. S. Jerome f 78.
ſes hereſies, il y a apparence qu'il fut fait Preſtre dans les Gaules
p.8. au retour de ce voyage de Campanie.] Saint Paulin admira que Saint Sulpice & luy euſſent eſté malades en meſme temps, & il attribua cet evenement à l'Eſprit divin, ſans l'ordre duquel rien ne ſe fait dans le monde, qui les gouvernant & les uniſſant tous deux interieurement, avoit auſſi voulu produire les meſmes effets dans leurs corps. Ainſi cette marque meſme de leur union qui paroiſſoit dans leur maladie, luy donna de la conſolation & de la joie. Mais afin que cette conformité fuſt plus entiere & plus agreable, comme S. Sulpice luy mandoit qu'il ſe portoit mieux, il commença auſſi deſlors à ſentir quelque ſoulagement dans ſon mal; à quoy la joie de ſavoir la convaleſcence de ſon ami pouvoit contribuer quelque choſe, auſſi-bien que les prieres des Saints & de Sulpice meſme, [qui ne ſavoit pas ſon mal, mais qui ne pouvoit pas manquer de prier pour luy.] Il demeura neanmoins encore long-temps infirme, ſans pouvoir reparer les forces de ſon corps epuiſé [par la maladie & par ſes auſteritez:] & il ſe glorifioit comme S. Paul dans cette infirmité, eſperant qu'elle augmenteroit la force de ſon ame; & que plus la chair ſeroit foible, moins elle ſeroit de reſiſtance à l'eſprit.

'Sa maladie l'empeſcha de répondre ſitoſt à Saint Sulpice : & p.8.
outre cela Vigilance retomba malade d'une fievre . 'Le catecu- p.9.
mene qui l'accompagnoit', ne fut point malade. Comme il n'eſtoit
pas encore un membre de noſtre corps, dit le Saint, il n'a point
ſenti nos plaies. Il s'eſt bien porté, & n'a point eu part à nos
langueurs, parcequ'eſtant encore étranger à noſtre corps, il n'en
pouvoit pas ſentir les douleurs. Vigilance vouloit partir dés qu'il
commença à ſe mieux porter. Mais le Saint le retint malgré luy,
en ne luy donnant point de lettres, juſqu'à ce qu'il fuſt aſſez fort
progredi. pour ce voyage qu'il fit 'ce ſemble a pié.

'Il luy donna donc enfin ſa réponſe pour Saint Sulpice, qu'il p.2.
remercie avec beaucoup d'humilité de l'affection qu'il avoit pour
luy. 'Et Dieu, dit-il, que vous reconnoiſſez en moy, vous en re- p.3.
compenſera d'autant plus abondamment, que je n'ay aucun
moyen de le faire. 'Il dit enſuite que ſe reconnoiſſant indigne des p.4.
loüanges qu'il luy donne, elles ne font qu'augmenter ſa peine &
condanner ſa pareſſe; & il taſche par l'humilité la plus ingenieuſe p.4.5 6.
à faire voir un plus grand miracle dans la converſion de Saint
Sulpice que dans la ſienne. 'Il paſſe de là à la promeſſe que Sulpice p.7.
luy avoit faite de le venir voir, & le prie de regarder les deux
maladies qu'il avoit euës, comme des tentations par leſquelles
Dieu avoit voulu eprouver la fermeté de ſa reſolution, & non pas
la condanner; qu'il eſpere que la foibleſſe de ſon corps ne l'ar-
reſtera point, parceque ſa foy luy donnera de la force. Aprés
avoir parlé de ſa maladie il revient au deſir qu'il avoit de voir ſon
ami chez luy, & il luy dit que l'amour meſme de la paix, le doit
porter à quitter ſon pays pour quelque temps, 'afin d'oſter tout p.11.
pretexte à ceux qui ne cherchoient que l'occaſion de parler
contre luy; [de quoy S. Sulpice ſe plaint ſouvent.] 'C'eſt ſur cela p.10.
qu'il parle de la mauvaiſe diſpoſition du Pape & de quelques
Eccleſiaſtiques de Rome à 'ſon égard. 'Il continuë encore à p.12-14.
l'exhorter de venir, & ſe rejouit déja par avance dans la joie qu'il p.11.12.
eſpere d'avoir en le recevant chez luy avec toute ſa compagnie.
Il luy promet de le faire jardinier de Saint Felix, mais ſans luy
donner de gages.

'Enfin aprés les complimens qu'il luy fait de la part de ſa femme, p.14.
conſervam in Domino. qu'il appelle ſa 'compagne dans le ſervice du Seigneur, & avoir fait
les ſiens à Baſſule bellemere de S. Sulpice, il le prie de ne le qua-
lifier plus ſon ſeigneur, '& d'excuſer la longueur de ſa lettre. Pen- p.15.
ſant à vous, luy dit-il, & m'occupant tout entier de vous lorſque
je la dicte, il me ſemble que je vous parle comme ſi vous eſtiez pre-

ſent malgré la diſtance des lieux qui nous ſepare, & je ne ſaurois 393.
penſer à finir un tel entretien. Il le prie d'accepter un pain qu'il
p. 16. luy envoyoit avec une écuelle de bouis, & de luy faire apporter du &c.
vin qu'il croyoit avoir encore à Narbone, ſans craindre meſme
de faire les avances d'argent neceſſaires pour cela. Il le charge
de cette commiſſion par le droit que l'amitié luy donnoit ſur luy,
& à cauſe que tous ceux qui euſſent dû le ſervir, luy manquoient.
Il ne luy dit rien en particulier de l'état où il eſtoit à Nole: [ce qui
donne lieu de croire qu'il luy en avoit écrit dés l'année de devant
comme ſans cela meſme il ſeroit toujours aiſé de le preſumer.]

ARTICLE XXIV.

Saint Auguſtin répond à Saint Paulin, qui luy écrit une ſeconde fois.

[NOUS avons vu que S. Paulin avoit écrit à S. Auguſtin ſur
la fin de l'année precedente, dans le deſir de contracter ami-
tié avec luy. S. Auguſtin ne refuſoit cette grace à perſonne: mais
il la pouvoit encore moins refuſer à S. Paulin, qui luy donnoit de
ſi grandes preuves de ſon affection, aprés en avoir donné de ſi
illuſtres de ſon amour pour J. C. Auſſi il ne ſe peut rien de plus
tendre & de plus ardent que la réponſe de S. Auguſtin. Outre ce V. S. Auguſ-
Aug. ep. 32. p. que nous en avons raporté ci-deſſus, il y temoigne un tres ardent tin 31.
47. t.
a. 2. 2.
b. deſir de le voir: [a]& aprés avoir repandu la joie de ſon cœur au
ſujet de la pieté ſi ſolide & ſi eclatante du Saint, [b]il dit qu'il ne
ſçait que luy donner pour reconnoiſtre ſon affection, ſinon, luy
dit-il, de vous aſſurer que je ſuis tout entier à vous en celui à qui
vous vous eſtes donné tout entier. Si c'eſt peu de choſe, c'eſt que
je n'ay rien de plus. Vous me feriez meſme croire que ce n'eſt pas
peu de choſe, aprés les grandes loüanges que vous m'avez données
dans voſtre lettre. Et ce ſeroit mepriſer voſtre jugement, ſi je
c. croyois vous donner peu, lorſque je me donne tout à vous. [c]Il dé-
crit enſuite comment ſon reſpect pour S. Paulin qui le loüoit, &
la connoiſſance qu'il croyoit avoir de ſes defauts, ſe combatoient
dans ſon eſprit, & ne s'accordoient que parcequ'eſtant aſſuré que
le Saint l'aimoit, il ne doutoit point que les loüanges qu'il luy
donnoit ne fuſſent ſinceres, quoiqu'elles ne fuſſent pas auſſi-bien
fondées que l'un d'eux le croyoit, [& que tous deux le ſouhai-
toient;] par où il ſatisfaiſoit à ce qu'il devoit, & à la verité à ſon
égard, & à la reconnoiſſance à l'égard du Saint.
d. 134. p. 42. 2. d. [d]Il luy écrivit cette lettre par Romanien ſon intime ami, qui

395. luy devoit porter tous ſes écrits. 'Il luy parle avec une extreme humilité de ſes ouvrages [ſi excellens,] & le prie de corriger ce qu'il y trouvera de mal. 'Il luy envoie auſſi un poëme de Licent fils de Romanien, & le prie de travailler par ſes inſtructions au ſalut du pere & du fils: mais de ne pas croire tout le bien que le pere luy pourra dire de luy; de crainte que le croyant meilleur qu'il n'eſt, il ne prie moins Dieu pour luy qu'il ne ſouhaite. 'Il luy envoie encore la réponſe qu'il avoit faite au poëme de Licent, où il parloit du Saint d'une maniere tout à fait digne de luy. 'Il le prie à la fin que s'il n'eſt point retenu par les fonctions eccleſiaſtiques, il veuille bien venir faire un tour en Afrique, pour jouir de l'affection que luy & beaucoup d'autres y avoient pour luy. 'Il y ſaluë Therafie.

ep. 32. p. 48. a. c. — c. — b. c. — p. 47. a. c. d. — p. 48. a. c. — ep. 19. p. 36. a. b. c — ep. 32. p. 48. d. — p. 47. a. a.

[Romanien qui apparemment alloit en Italie pour ſes procés] 'ne rendit pas ſitoſt à S. Paulin la lettre de S. Auguſtin; [& il ne fut peuteſtre à Nole que l'année ſuivante.] L'homme que S. Paulin avoit envoyé en Afrique l'année precedeote, n'eſtoit point non plus encore revenu: [& S. Auguſtin n'avoit point eſté ſans doute de ceux qui l'avoient envoyé viſiter au commencement de l'été; ſoit qu'il n'euſt pas pu eſtre averti de cette occaſion, ſoit] 'parce qu'il eſperoit que ſa lettre luy ſeroit renduë encore plus promtement par Romanien, comme il le ſouhaitoit extremement. 'Saint Paulin n'ayant aucune nouvelle de la lettre qu'il luy avoit écrite il y avoit ſi long-temps, "luy en écrivit une ſeconde [avant que d'avoir ſçeu ſa promotion à l'epiſcopat, qui ſe fit à la fin de l'an 395,] 'puiſqu'il le qualifie ſon frere. "Il luy écrivit par Romain & Agile qu'il envoyoit en Afrique pour une œuvre de charité, & qu'il dit eſtre d'autres luy meſmes.

ep. 34. p. 48. a. d. — ep. 33. p. 48. a. a. — ep. 34. p. 48. a. d. — ep. 33. p. 48. a. a. — V. S. Auguſtin § 81. — 1. d. — 2. c.

ARTICLE XXV.

Puiſſance du Saint ſur les demons: S. Auguſtin luy mande ſa promotion à l'epiſcopat: Il en témoigne ſa joie à Romanien.

L'AN DE JESUS CHRIST 396.

'LE troiſieme poëme de Saint Paulin ſur Saint Felix, qu'il fit, comme nous croyons, eo cette année 396, ne nous fournit rien d'hiſtorique. Il décrit ſeulement les grands miracles qui ſe faiſoient en ce jour, ſurtout pour la delivrance des poſſedez, avec le concours du peuple à cette feſte, & à la ſolennité qui s'y faiſoit. 'Il n'oublie point de remarquer les feſtons & les couronnes de

Paul. car. 18. p. 538-540. — p. 541.

fleurs qu'on mettoit à la porte de l'egliſe, & ſur le tombeau du Saint, non plus que le grand nombre de cierges & de luminaires qui bruloient autour de l'autel, auſſi-bien le jour que la nuit. 'Il adreſſe enſuite ſes vœux au Saint, & luy demande qu'il puiſſe le ſervir long-temps, & enfin mourir en paix à ſon tombeau, eſtre preſenté par luy à la majeſté divine, & obtenir place parmi les agneaux, par le moyen de ſes prieres & de ſes merites. 396.

p.541.

vit.p.730 Gen°c.48. 'On croit qu'il avoit ſouvent luy meſme beaucoup de part aux miracles qui ſe faiſoient au tombeau de S. Felix. 'Car Gennade nous aſſure qu'outre la ſainteté de ſa vie, & ſon erudition, il eſtoit encore fort celebre par la puiſſance qu'il avoit ſur les demons.

Aug.ep.36.p.51 1.a. 'Romanien à qui S. Auguſtin avoit donné l'année precedente ſa premiere lettre pour Saint Paulin, le vint voir enfin lorſqu'il attendoit déja avec inquietude le retour de ſes Saints freres [Romain & Agile.] Ils arriverent aprés que Romanien fut parti, & luy apporterent la nouvelle que S. Auguſtin avoit eſté elevé à l'epiſcopat, & des lettres tant de ce Saint que de pluſieurs autres ſaints Eveſques, qui eſtoient Aurele[de Carthage,] Saint Alype, Profuture[de Cirthe,] & Severe[de Mileve. De toutes ces lettres, il ne nous reſte] 'que celle de S. Auguſtin, qui luy recommandoit encore Licent. 'C'eſtoit la réponſe qu'il faiſoit à la ſeconde lettre du Saint, pour lequel il témoigne encore la meſme affection que dans la premiere qu'il luy avoit écrite[l'année precedente.] 'Il s'y ſert de quelques paroles de la lettre du Saint à laquelle il répondoit, '& il le fait à deſſein, parcequ'il les aimoit à cauſe de la verité qu'il y trouvoit, & meſme à cauſe qu'elles eſtoient de S. Paulin.

c.d[34.p.49.2.d p.49.

p.48.1.b.c[33.p. 48.2.b.

cp.34.p.49.1.c.

d. 'Il luy mande comment il avoit eſté fait Eveſque d'Hippone,

d[2. '& comme cette charge ne luy permettoit pas d'aller viſiter le Saint à Nole, il le preſſe extremement & encore plus que dans ſa premiere lettre, de venir luy meſme avec ſa femme en Afrique. Il va juſqu'à dire qu'il croit que la plus grande action de miſericorde qu'ils puiſſent faire, eſt de n'aimer pas moins à faire paroiſtre les dons qu'ils avoient receus de Dieu, qu'ils avoient eu d'ardeur pour les acquerir. [Il falloit qu'il fuſt bien perſuadé de leur humilité. Mais c'eſt ſans doute ſur les meſmes principes] 'que S. Gregoire a dit depuis, que quand on a aſſez de vertu pour eſtre audeſſus du deſir des loüanges, on manque à ce que l'on doit à l'edification du prochain, lorſqu'on luy cache le bien que l'on fait; & que d'oſter la connoiſſance de ce qui eſt digne d'imitation, c'eſt oſter le germe à une ſemence que l'on jette en terre.

Greg.paſt.l.3.c. 36.t.3.p.226.d.

terre. 'Et s'eſtant objecté le commandement que J. C. nous fait; f.
de ne pas faire nos bonnes actions devant les hommes, il répond, que celui qui fait publiquement une bonne action où il ne recherche pas ſa propre gloire, mais celle de Dieu, cache ce qu'il fait, puiſqu'il ne veut avoir pour témoin que celui à qui ſeul il a eu deſſein de plaire.

'S. Auguſtin recommande à S. Paulin dans ſa lettre un nommé Aug.ep.34.p.49 2.c.
Vetuſtin qui s'en alloit à Nole, ou pour ſervir Dieu avec luy, ou pour obtenir par les prieres de S. Felix d'eſtre delivré de quelques miſeres qui touchoient meſme les impies de compaſſion, & qui eſtoient ce ſemble, des punitions viſibles de Dieu. 'Il luy envoie d.
ſes trois livres du libre arbitre, '& un pain qui ce ſemble eſtoit p.50.1.a.
beni. Il le prie de luy envoyer l'ouvrage de S. Ambroiſe contre les philoſophes, ne doutant pas qu'il n'euſt tous les écrits de ce Saint.

'Il dit encore qu'il avoit appris de ſes freres, [qui ſont appa- ep.34.p.45.2.d.
remment Agile & Romain,] que Saint Paulin écrivoit contre les payens. 'Il le prie donc de ne point faire difficulté de luy envoyer p.50.1.a.
ce qu'il auroit fait. Car ce qui ſort, luy dit-il, [de l'abondance] de voſtre cœur, eſt pour nous comme un oracle de Dieu qui nous fournira, ainſi que nous nous en aſſurons, des réponſes claires & ſatisfaiſantes à tout ce que peut objecter la vaine eloquence des
V.§ 2. idolatres. [On pourroit croire que cet ouvrage ſeroit le panegyrique de Theodoſe. Car S. Jerome nous apprend qu'il y défendoit ce Prince & y parloit de ſes loix faites contre les payens, & que pour les juſtifier il répondoit aux objections ordinaires des idolatres contre la religion Chrétienne.] 'Mais nous croyons avec Paul.m.p.113.
M. Muratori, que c'eſt plutoſt un poëme contre les payens qu'il nous a donné le premier. Et tout le deſſein de cet ouvrage eſt de faire voir le ridicule, les abſurditez, & toute l'horreur du paganiſme.

'Saint Paulin apprit avec une extreme joie la grace que Dieu ep.36.p.51 1.b.
faiſoit à l'Egliſe d'Afrique, de luy avoir donné S. Auguſtin pour Evesque, & il ſe haſta d'en faire part à Romanien par la lettre qu'il luy en écrivit dés le lendemain qu'il eut receu cette agreable nouvelle. 'Il luy envoya cinq pains pour luy & pour Licent ſon d.
fils, à qui il écrivit en meſme temps, & apparemment dans le 2.1.2.
meſme papier, en proſe & en vers, ſelon que S. Auguſtin l'en avoit
V.S. Auguſtin § 108. prié, pour l'exhorter à quitter la vanité du ſiecle, & à ne ſonger qu'à ſon ſalut.

ARTICLE XXVI.

S. Paulin écrit à S. Jerome par Vigilance qui réuſſit mal: Le Saint étudie l'Ecriture avec humilité.

[IL ne faut pas douter que S. Sulpice n'ait écrit cette année à S. Paulin, & que le Saint ne luy ait répondu. Mais je ne croy pas que nous en ayons la lettre.] Paul ep.1 3.p. 163.

Autant que nous en pouvons juger par celle des autres années, S. Sulpice luy témoignoit qu'il ne croyoit pas pouvoir l'aller voir à Nole, & qu'il falloit ſe contenter de ſe conſoler par lettres, ce qui n'empeſcha pas ſans doute que S. Paulin ne le ſollicitaſt encore de venir. ep.5.p.91.

[Vigilance dont nous avons déja parlé, doit avoir apporté la lettre de S. Sulpice à S. Paulin, ſi c'eſt le Preſtre de ce nom qui fit bien du bruit en Paleſtine; "car nous ne croyons pas pouvoir mettre ſon voyage pluſtard qu'en 396.] Il y porta à S Jerome une lettre de S. Paulin [a] qui luy donnoit les loüanges qu'il meritoit pour ſon erudition, & pour le long-temps qu'il avoit paſſé dans le ſervice de JESUS CHRIST, luy demandoit par quel chemin il devoit marcher [dans l'état monaſtique qu'il avoit embraſſé,] & témoignoit, ce ſemble, quelque deſir d'aller viſiter les ſaints lieux de Jeruſalem, [peut-eſtre pour eſtre plus proche de S. Jerome,] & y recevoir les inſtructions ſur l'Ecriture que ce Saint luy avoit promiſes dans ſa premiere lettre. [Il luy envoyoit en meſme temps ſon livre ſur Theodoſe. Hier ep.75.p. 313.b. a ep.13.p.101.b. p.103.a. p.102. p.104.c. V.S Jerome §. 78,79.

'Dans cette lettre Saint Paulin marquoit de l'eſtime pour Vigilance. 'Et S. Jerome ne manqua point de recevoir avec toute ſorte d'amitié un Preſtre que Saint Paulin luy envoyoit [& luy loüoit. Mais comme S. Jerome eſtoit alors fort broüillé avec Jean de Jeruſalem & Rufin, "Vigilance ſe méla dans ce trouble, & parla contre S. Jerome. Neanmoins il luy demanda enfin pardon, & ſe reconcilia avec luy. Il ſe haſta enſuite de quitter la Paleſtine; & en s'en retournant dans les Gaules, il fit un écrit contre Saint Jerome, qui fut obligé de luy répondre "Il s'eleva meſme depuis contre la doctrine de l'Egliſe, & publia diverſes erreurs qui luy font tenir aujourd'hui le premier rang entre les heretiques des Gaules. Voilà juſqu'à quel abyſme il tomba, pour n'avoir pas ſçeu uſer de la grace que Dieu luy avoit faite, d'eſtre uni avec tant de Saints. Leur charité ne laiſſera pas d'eſtre recompenſée, pour avoir aimé en luy le bien qu'ils croyoient y eſtre, ou avoir ep.75.p.313.b. ep.13.p.105.a. Ibid. Ibid.

ſupporté des defauts qu'ils ne ſavoient pas devoir eſtre ſi pernicieux à l'Egliſe.

On ne voit pas bien ſi ce fut par luy, que S. Jerome répondit a à la lettre de S. Paulin qu'il luy avoit apportée. Il n'y dit rien contre luy, & meſme luy laiſſe à aſſurer le Saint de quelle maniere il l'a receu. Neanmoins il marque aſſez qu'il s'eſtoit paſſé quelque choſe de faſcheux. Il loüe beaucoup S. Paulin dans cette réponſe. p.101.102. Il ſuppoſe dans cette lettre auſſi-bien que dans celle qu'il luy avoit écrite auparavant, que S. Paulin avoit beſoin d'inſtruction pour entendre l'Ecriture ſainte: [ce qui peut eſtre vray des interpretations allegoriques que les Grecs y avoient données, ou de la connoiſſance que l'hiſtoire profane, les langues, & la critique peuvent encore y ajouter. Car du reſte, il n'y a peut-eſtre point de Pere qui paroiſſe avoir mieux poſſedé l'Ecriture, & qui l'emploie davantage que Saint Paulin. Il la méle partout, y fait ſans ceſſe alluſion, & y donne meſme de tres beaux ſens, quoiqu'il ſe contente pour l'ordinaire de les faire voir en paſſant. Et cela ſe peut remarquer de ſes premieres lettres. De ſorte qu'on ne peut ep.53.p.197.b. douter qu'il ne ſe ſoit extremement appliqué à la lire & à l'étudier dés ſa premiere retraite en Eſpagne; & que comme la pieté & la charité eſt la clef qui en donne l'intelligence, il n'y ait decouvert beaucoup de lumieres.] Saint Jerome meſme reconnoiſſoit peu d'années aprés qu'il eſtoit habile dans les lettres ſaintes & divines, auſſi-bien que dans les lettres humaines. [Mais comme il ne pretendoit point inſtruire les autres, il s'eſtoit ſans doute plus occupé à les lire avec ſimplicité pour ſon edification particuliere, qu'à en penetrer les principales difficultez.]

C'eſt pourquoi, lorſqu'on le conſultoit ſur cela, il s'excuſoit Paul.ep.35.p. de répondre, ſe croyant meſme indigne de recevoir de Dieu la 323. lumiere & la ſageſſe neceſſaire pour éclaircir ces endroits obſcurs; [& il conſultoit avec humilité dans ſes doutes ceux que Dieu avoit rendu celebres dans l'Egliſe pour la ſcience. Nous le verrons dans la ſuite à l'égard de S. Jerome, de S. Auguſtin, & de Rufin meſme.] Demandant une fois à Saint Auguſtin l'explication de Aug ep.58.p. quelques endroits. S'il n'y a point de difficulté, luy dit-il, quoique 109.a,b,c. j'y en trouve, j'eſpere que ce qu'il y aura d'enfans de lumiere autour de vous, lorſque vous lirez cette lettre, bien loin de rire des tenebres de mon ignorance, ſe ſentiront portez par un mouvement de charité fraternelle à contribuer à mon inſtruction, afin que je puiſſe eſtre admis au nombre des Voyans, dont l'eſprit éclairé de voſtre doctrine contemple les merveilles de la loy du Seigneur.

p.111.2.a. 'Il paroiſt qu'en liſant, il marquoit ce qu'il n'entendoit pas, 396.
ep.59.p 117.2.b. pour le demander. 'Mais en conſultant une difficulté, il la diſcutoit par avance d'une telle maniere, qu'il en facilitoit beaucoup la
p.112.2.b. ſolution. 'Vous me faites beaucoup de queſtions, luy dit Saint Auguſtin, & vous me faites remarquer qu'il y en a beaucoup à faire. Mais il eſt vray que vous m'inſtruiſez beaucoup en me les
p.117.2.b. faiſant. 'Car vous les examinez tellement en les propoſant, que vous en penetrez vivement les difficultez & en enſeignez humblement la ſolution. [Pluſt à Dieu que tous ceux qui ſe croient fort habiles dans l'Ecriture, la ſçeuſſent auſſi-bien que S. Paulin!]

ARTICLE XXVII.

Il écrit à Saint Delphin & à Saint Amand : Saint Sulpice luy envoie la vie de Saint Martin.

[CE fut peut-eſtre en cette année que Saint Paulin écrivit ſon epiſtre 22 à S. Amand, conjointement avec la 15.e à Saint
Paul.ep.23.p. 209. Delphin. Nous avons vu]que dans le temps meſme qu'il eſtoit en Eſpagne, il entretenoit un commerce de lettres avec S. Amand.
ep.21.22.p 193. 204. 'Il continua ce commerce lorſqu'il fut à Nole, tant avec ce Saint
* ep.22.p.204. qu'avec S. Delphin; * & le Saint dit du dernier que dans toutes les lettres qu'il luy écrivoit, il continuoit à le fortifier par le ſel de la ſageſſe divine, qu'il luy avoit fait gouſter d'abord dans le batteſme.

p.204.15.p.170. 'S. Paulin ſe contentoit à cauſe du reſpect qu'il avoit pour luy,
ep.22 p.204. de luy écrire des lettres de civilité. 'Il prenoit plus de liberté avec S. Amand, & laiſſoit plus aiſément couler de ſa plume ces paroles de graces qui luy ſont naturelles, & que ſon humilité luy fait appeller des paroles de temerité & de folie. Mais comme Saint Amand montroit à S. Delphin les lettres qu'il recevoit de luy; ce ſaint Eveſque demanda à S. Paulin qu'il luy écriviſt auſſi des
ep.5.p.170. lettres aſſaiſonnées d'un ſel ſaint & ſpirituel, '& qui outre les complimens ordinaires, continſſent quelques veritez tirées des Ecritures & du threſor de ſon cœur. Ce fut ſur cela qu'il luy écri-
p.171.172. vit l'epiſtre 15, qui eſt pleine de pieté & d'humilité. 'Car il dit que Saint Delphin avoit droit d'exiger de luy ce qu'il demandoit, puiſque ce n'eſtoit que le fruit des ſemences qu'il avoit repanduës dans ſon ame; "mais qu'il craint fort qu'il ne puiſſe recueillir de &c.
Du Pin,t.3.p. 471. luy que des épines. 'Il develope fort elegamment les degrez de la &c. chute de l'homme, & de ſa redemption par J. C. On trouve que

c'eſt une des plus excellentes lettres du Saint. Il écrivit en meſme temps à S. Amand, à qui il ſe plaignit en ami de ce qu'il montroit ſes lettres à S. Delphin, & il luy fait enſuite divers diſcours de pieté, auſquels on croit qu'il manque quelque choſe. Paul.ep.22 p. 204. p.205-208. III.p.283.

[Ce fut aprés la mort de Theodoſe, en 395 ou 396, que Saint Ambroiſe trouva à Milan le corps de Saint Nazaire Martyr.] Il en envoya quelques reliques à S. Paulin, qui receut ce preſent avec beaucoup d'humilité. [Il avoit peut-eſtre encore receu du meſme Saint] les reliques qu'il avoit de S. Vital & S. Agricole, & de S. Gervais & S. Protais. car.24.p.610. ep.12.p.155.

L'AN DE JESUS CHRIST 397.

S. Paulin emploie le quatrieme poëme ſur S. Felix, à raporter le commencement de l'hiſtoire de ce ſaint Confeſſeur, aprés avoir invoqué non les muſes, mais la toute puiſſance du Verbe qui avoit autrefois fait parler une aſneſſe. Il cite ce poëme dans celui de l'année 398. car.19.p.543. 552. p.543. car.20.p.553.

[Il ne faut pas douter que S. Paulin n'ait eu autant d'empreſſement de ſe rejouir avec Saint Auguſtin meſme de ſa promotion à l'epiſcopat, que d'en témoigner ſa joie à Romanien. Mais ſes lettres en furent perduës.] Car dans deux lettres écrites vers la fin de 397, S. Auguſtin & S. Alype ſe plaignent à S. Paulin meſme de ce qu'ils n'avoient point receu de réponſe à celles que Romain & Agile luy avoient portées de leur part: & ils s'en plaignent avec toute la chaleur que leur amitié leur inſpiroit. S. Auguſtin luy dit dans la premiere qui n'eſt que de luy, que ceux qui ne ſe mettroient que peu en colere de ſon ſilence, n'aimoient pas aſſez un homme ſi digne d'eſtre aimé. Il luy demande dans la ſeconde ſon ouvrage contre les payens [qu'il luy avoit déja demandé par Romain. Il n'avoit pas non plus encore receu de luy l'ouvrage de S. Ambroiſe contre les philoſophes, peut-eſtre parceque Saint Paulin ne l'avoit pas. Mais il le receut dés cette année, puiſqu'il le cite dans ſa Doctrine chrétienne. [Ainſi il peut bien avoir receu des lettres de S. Paulin preſque en meſme temps qu'il ſe plaignoit de n'en pas recevoir. Mais nous ne les avons pas, non plus que beaucoup d'autres effets d'une amitié auſſi ardente qu'eſtoit celle qui lioit ces Saints. V.S.Auguſtin ſ 115 Aug.B.ep.42. 45.p.88.107. p.88.c. p.107.c. doc.chr.2.c.28 p.17.1.a. Ibid.

Nous raportons à cette année l'epiſtre 5 de S. Paulin adreſſée à S. Sulpice.] Ce Saint menageoit non ſeulement toutes les occaſions qu'il rencontroit pour écrire à S. Paulin, mais luy envoyoit meſme exprés de ſes gents, qui ayant imité ſa pieté, eſtoient devenus, de ſes ſerviteurs, ſes enfans. Ce fut ce qu'il fit [cette année] en ep.5.p.82.

p.84. envoyant au Saint une lettre, où il ſe rabaiſſoit beaucoup au deſſous de luy. C'eſt celle où il luy dit, qu'ayant eſté tous deux dans le champ [& dans la voie large du ſiecle,] Dieu avoit pris l'un & p.91. laiſſé l'autre. Il avouoit qu'il admiroit ſa pauvreté & ſon denuement de toutes choſes, mais qu'il ne l'admiroit qu'avec frayeur; qu'il ſouhaitoit de l'imiter, & ſe reduire à n'avoir que le vivre & le vétement, ſans penſer au lendemain; mais qu'il n'en avoit pas p.92. la force, & il ajoutoit, en riant ſans doute, qu'il croyoit que dans peu de temps le Saint ſeroit ſi pauvre, qu'il n'oſeroit plus l'inviter à le venir voir. [C'eſtoit auſſi dans le meſme air qu'il luy reprochoit] d'avoir quitté ſon Ebromague pour ſon petit jardin [de p.90. Nole.] Il luy envoya, ce ſemble, en meſme temps la vie qu'il avoit écrite de Saint Martin [encore vivant.]

p.80-83. S. Paulin commence ſa réponſe par le remerciement qu'il luy fait de l'amitié qu'il avoit pour luy, ſurquoi il s'étend beaucoup. p.84-90. Il releve enſuite la vertu de Sulpice par de grands eloges, [a] dans a p.90. leſquels il fait entrer ſon hiſtoire de S. Martin. Mais il reprend ſerieuſement le peu de foy qu'il ſembloit avoir fait paroiſtre en p.92. parlant de ſa pauvreté, & il proteſte que quelque pauvre qu'il ſoit, il ne ceſſera jamais de ſouhaiter qu'il le vienne voir & de l'en preſſer. [Il ne témoigne point du tout que Sulpice luy promiſt de venir: ce qui fait que nous ne mettrons l'epiſtre 13 que deux ans aprés.]

Sulp dial. 1. c. 16. p. 273. Il porta le premier à Rome la vie de S. Martin, [dans le voyage ſans doute qu'il avoit accoutumé d'y faire à la Saint Pierre:] & dial. 3 c. 20. p. 330. tout le monde s'empreſſa d'avoir ce livre. Saint Paulin le repandit de meſme par toute l'Italie, & meſme par toute l'Illyrie, car l'amour qu'il avoit pour S. Felix, ne luy faiſoit pas porter envie à la gloire de S. Martin, & ne l'empeſchoit pas d'eſtimer avec ſa pieté ordinaire, les vertus admirables que J.C. avoit miſes dans ce grand Eveſque.

ARTICLE XXVIII.

Saint Paulin fait ceſſer une violence faite à un bon Preſtre.

Paulep. 21. p. 203. [Nous croyons devoir mettre en 397, la lettre 21, à cauſe] de b p. 193. l'affaire d'un bon Preſtre dont elle parle à la fin. [b] Elle eſt écrite à Saint Amand, qui bien loin de s'ennuyer des lettres que le Saint luy écrivoit, quelque longues qu'elles fuſſent, luy en demandoit ſans ceſſe de nouvelles & de plus longues. C'eſt pour-

397. quoi pour le ſatisfaire, le Saint fit celle-ci plus longue que les autres. 'C'eſt dans cette lettre qu'il parle ſi excellemment de la fauſſe humilité, & du ſaint orgueil qui mepriſe toutes les grandeurs du monde, pour ne s'aſſujettir qu'à Dieu ſeul. 'Il envoya cette lettre par 1 Marius ſon eſclave qu'il avoit affranchi, mais à condition d'aller ſervir ſous l'autorité de l'Egliſe de Bordeaux au lieu où repoſoient ſon pere & ſa mere. Il en écrivit en meſme temps à S. Delphin: [mais la lettre eſt perduë] il prie S. Amand d'obtenir du Preſtre Exupere qu'on donne à ce Marius quelque petite partie de la terre de l'Egliſe pour en pouvoir vivre. [C'eſtoit peut-eſtre le Saint meſme qui avoit donné cette terre à l'Egliſe, où ſon pere & ſa mere eſtoient enterrez, & dont cet Exupere pouvoit-eſtre le Curé.] Baronius croit que ce peut eſtre le grand Exupere de Toulouſe, [ce qui au moins n'eſt pas fondé.]

p.199.200.

p.203.

Bar.405 §61.

V.S.Exupere note 1.

'Le Saint parle encore à Saint Amand d'un tres ſaint Preſtre, venerable par ſes mœurs & par ſon âge, qui ſouffroit une grande violence, & eſtoit relegué dans une maiſon étrangere. [C'eſt ſans doute] 'Baſile de la tres celebre Egliſe de Capoue, dont le Saint parle dans les lettres de l'année ſuivante, & qu'il appelle un tres ſaint vieillard. 'Il avoit une petite maiſon, qui luy fut enlevée pas [les gens de] quelques perſonnes riches, 'qui avoient du bien dans la Campanie, 'de ſorte qu'il fut obligé de s'en aller demeurer hors de chez luy, comme en exil; 'ce qui luy cauſoit beaucoup de douleur, & donnoit lieu à des perſonnes malignes de luy inſulter. [Ceux au nom deſquels on luy faiſoit cette violence eſtoient apparemment Chretiens,] 'puiſque S. Paulin les appelle ſes freres, '& ſes enfans. [a] Ils venoient aſſez ſouvent à Bordeaux. [b] Ainſi Saint Paulin crut devoir employer l'entremiſe de Saint Delphin & de Saint Amand pour appuier la demande qu'il leur vouloit faire en faveur de ce ſaint Preſtre. Il écrivit donc à Caduce, [qui eſtoit ſans doute le principal d'entre eux,] & envoya la lettre ouverte à S. Amand, afin qu'il viſt l'importance de cette affaire, & combien il eſtoit neceſſaire de n'y pas perdre de temps. Il le pria d'y joindre une lettre de ſa part auſſi-bien que Saint Delphin, [à qui il en écrivoit ſans doute,] & d'avoir ſoin que Saint Delphin l'envoyaſt promtement en cas que Caduce fuſt dans les Gaules, par quelque perſonne diligente & fidele, ſoit de ſon Clergé, ſoit de [la terre] de Lengon, [que Saint Paulin pouvoit poſſeder encore, ou l'avoir donnée comme on a vu à l'Egliſe de Bordeaux.]

Paul.ep.11.p. 203.

ep.1[8].p.187.

ep.25.p.219. 220.

ep.18.p.187.

ep.25.p.220.

ep.1.p.203.

ep.23.p.219.

p.219.

en 21 p.203.

[a] ep 2[4]. p.219. [b] 219[18].p.187.

'La lettre de Saint Paulin accompagnée de la recommandation

ep.25.p.219.220

1. ou *Sanctmarius* ſelon l'edition de M.r le Brun, ep.12.p.66.

ep.18 p.187. des deux Saints, eut le ſuccés qu'on ſouhaitoit. 'Dieu aſſiſta le 397.
Saint dans ſa pauvreté, humilia le cœur, & éclaira l'eſprit des
riches, qui pour avoir quelque place dans la maiſon eternelle de
celui qui s'eſt fait pauvre pour nous, reſtituerent à ce Preſtre la
ep.25.p.220. maiſon qu'on luy avoit oſtée. 'Et ainſi non ſeulement ils ne firent
pas le mal qu'ils pouvoient faire, mais ils témoignerent meſme
qu'ils eſtoient diſpoſez à aller audelà de ce que la rigueur de la
juſtice pouvoit exiger. Car ils ordonnerent que quand meſme le
Preſtre ne pourroit pas prouver que la maiſon luy appartinſt, on
ne laiſſaſt pas neanmoins de la luy rendre, afin qu'il la tinſt ou de
ſon droit ou de leur grace.

p.219 ep.18.p. 187. 'Saint Paulin receut cette bonne nouvelle l'année ſuivante, par
les lettres de S. Delphin & de S. Amand, [qui apparemment luy
envoyoient meſme l'ordre de Caduce.] Ainſi la douleur du Preſtre
Baſile fut changée en joie; & ceux qui s'eſtoient rejouis de ſon
p.220. affliction demeurerent confus. 'Ce ſaint Preſtre publioit partout
qu'il ne ſe tenoit pas moins obligé à ceux qui luy avoient fait
p.219. juſtice, que s'ils luy euſſent accordé une grace; '& non ſeulement
luy & ceux de ſa famille ne pouvoient ſe laſſer de loüer la miſeri-
ep.18.p.187. corde du Seigneur: mais l'Egliſe, '& meſme, preſque toute la ville
ep.25.p.219. de Capoue joignoit ſes actions de graces aux ſiennes. 'Saint Paulin
pria Saint Amand d'aimer ces ſeigneurs plus qu'il n'avoit encore
fait, & de les remercier de bouche s'ils venoient bientoſt à Bor-
deaux, ou par une lettre qu'il leur écriroit tant de ſa part que de
p 220. la ſienne, 'quoiqu'il euſt reſolu de leur en écrire luy meſme lorſque
quelqu'un de leurs gents iroit de la Campanie les trouver.

ARTICLE XXIX.

Il conſole S. Pammaque ſur la mort de ſa femme; s'humilie dans la maladie de S. Delphin: Le Pape Anaſtaſe écrit en ſa faveur.

[PAULINE fille de Sainte Paule & femme de S. Pammaque,
Paul. ep.37.p. 334. mourut 'vers la fin de l'année 397.] 'S. Paulin ne ſçeut ſa mort V. S Pam-
qu'aſſez long-temps aprés, à cauſe que dans ſa retraite * il avoit maque § 2. * &c.
P.333. peu de nouvelles. 'Il l'apprit par une lettre d'Olympe ſon ami.
p.334. 'C'eſtoit durant l'hiver: de ſorte que la rigueur de la ſaiſon jointe
à la foibleſſe ordinaire de ſa ſanté, l'empeſcha d'aller trouver
p.335. Pammaque, comme il témoigne qu'il euſt voulu faire. 'Car il fut
ſenſiblement touché de cette affliction qui eſtoit arrivée à ſon
ami. Ne pouvant donc l'aller trouver, il luy écrivit une grande
lettre,

397. lettre, où il loüe d'abord les larmes de tendreſſe qu'il avoit verſées
Note 12. ſur les cendres de ſon epouſe, & enſuite les aumoſnes extraordi- ep.3;.p.287.
naires par leſquelles il avoit travaillé pour le ſalut de ſon ame.
Saint Paulin avoit toujours eu Saint Pammaque dans l'eſprit, ep.37.p.334.
& neanmoins il s'eſtoit toujours tenu avec luy dans un ſilence p.333.334.
modeſte, juſqu'à ce que la charité luy fit prendre la plume, & l'obligea de faire paroiſtre l'amour qu'il avoit toujours eu pour luy dans ſon cœur. [C'eſt une grande preuve de ſon humilité, & de ſa ſageſſe à attendre le temps & l'ordre de Dieu.]

L'AN DE JESUS CHRIST 398.

Saint Paulin acheva dans le cinquieme poëme ſur Saint Felix, car.20.p.553.
l'hiſtoire de ce Saint qu'il avoit commencée dans le precedent.
V. ſon titre. Il recita le 5e en preſence de Nicetas Eveſque [de Romatiane dans car.24.p 603.
la Dace,] qui l'eſtoit venu viſiter, & qui ſe rencontra chez luy à la feſte de S. Felix. [Car c'eſt en cette année qu'il faut mettre le
V. §37. premier voyage de ce Saint à Nole,] puiſque dans le ſecond qu'il p.607.
y fit au bout de quatre ans en l'an 402, il s'y rencontra encore à p.603.
V. S. Nicetas. la feſte de S. Felix. [Nous parlons autrepart plus amplement de ce Saint] Il ſuffit de dire ici que S. Paulin contracta avec luy une union tout à fait intime.

[A la fin de l'année precedente ou au commencement de celle-ci,] S. Paulin receut une lettre que Saint Sulpice luy envoyoit ep.13.p.163.
par ſes gents, où il paroiſt qu'il luy promettoit de le venir voir cette année meſme. Car il luy promit plus d'une fois de faire ce p.165.
voyage. [S. Paulin luy récrivit ſans doute, quoique nous n'ayons pas la lettre,] & renvoya ſes gents avant l'été, & avant la feſte p.163.
de Saint Pierre.

[Nous croyons auſſi que ce fut en cette année,] deux ans avant ep.17.p.180.
la lettre 17, que Cardamas, arriva chez Saint Paulin durant le ep.25.p.220.
Careſme, & luy apporta des lettres de S. Amand & de Saint ep.28.p.285.
Delphin. Ils luy mandoient le ſuccés de l'affaire du Preſtre Ba- p.187.219.
ſile, [dont nous avons aſſez parlé l'année precedente,] & outre p.187.218.
cela une maladie longue & faſcheuſe qu'avoit euë S. Delphin, ayant eſté tourmenté par la fievre, & puis par des rhumes & des fluxions. Mais il apprit en meſme temps ſa maladie & ſa gueri- p.187.219.
ſon. Il prit ſujet de cette maladie de s'humilier, en conſiderant p.186.
ce qu'il meritoit, luy qui ne ſe conſideroit que comme un méchant & un pecheur, puiſqu'un ſi grand Saint ne pouvoit eviter les chaſtimens de la juſtice divine. La lettre de Saint Delphin eſtoit ep.17.p.180.
fort courte; mais S. Paulin ne laiſſa pas d'y trouver beaucoup de ſatisfaction.

ep.25.p.221. 'Il répondit à l'un & à l'autre aprés Paſque, [& ſans doute par 398.
p.220|24.p.225. Cardamas,] qu'il avoit retenu juſque là. 'Ce Cardamas avoit apparemment eſté ſon eſclave, & donné par luy à Saint Delphin
ep.17.25.p.184. ou à Saint Amand. 'Il ſemble qu'il euſt fait autrefois le métier de 2.
220. boufon, & qu'il euſt encore eſté ſujet au vin. [a] Mais il change
a p.220. tout à fait ſous la diſcipline de Saint Amand, en ſorte qu'il fut meſme fait Clerc. Saint Paulin le receut en cette qualité comme
ep.17.p.180. unfrere. 'Il l'appelle ſon conſerviteur, '& il ſe glorifie en quelque ſorte de ce qu'il avoit bien voulu manger preſque tous les jours à ſa table. Il le dit principalement pour faire voir combien
ep.25.p.221. Cardamas eſtoit devenu ſobre. 'Il n'eſtoit pourtant pas content de ce que quand Paſque fut venu, on ne le faiſoit encore manger que ſur le ſoir, [apparemment ſur les trois heures. Il n'eſt point
ep.18.p.184. marqué quel degré de la clericature il avoit.] 'Dans des lettres que nous croyons écrites deux ans aprés, il eſt dit que S. Delphin
ep.24.p.217. l'avoit fait Exorciſte. 'Il eſtoit déja vieux & avoit les cheveux
p.216. blancs: '& neanmoins il faiſoit aſſez ſouvent le voyage de Bor-
ep.25.p.221. deaux à Nole. 'Comme il ſe plaignoit que ſa femme eſtoit trop foible pour luy rendre le ſervice dont il avoit beſoin, le Saint aprés s'eſtre un peu diverti ſur luy dans ſa lettre à S. Amand, prie ſerieuſement qu'on luy donne "quelque petit valet. *mancipio-lum.*

[Le Pape *Sirice mourut cette année le 26e jour de novembre, * V. ſon titre.
ep.16.p.175. Anaſtaſe qui luy ſucceda dés la meſme année.]n'eut pas pluſtoſt le pouvoir de marquer ſon affection envers S. Paulin, qu'il luy en donna toutes ſortes de témoignages. Le Saint luy écrivit ſur ſon election, & Anaſtaſe receut fort bien cette marque de ſon amitié. Peu de temps aprés ſon ordination, ce Pape écrivit des lettres en faveur de Saint Paulin aux Eveſques de la Campanie, leſquelles eſtoient pleines de ſentimens de religion, de pieté, & de paix, où il faiſoit parioſtre l'amitié qu'il avoit pour Saint Paulin, & apprenoit aux autres par ſon exemple combien ce Saint eſtoit digne d'eſtre aimé.

ARTICLE XXX.

De Theride & Poſtumien amis du Saint, & de jove ſon parent.

L'AN DE JESUS CHRIST 399.

Paul.car.21.p. 563. 'SAINT Paulin ayant achevé, dans les poëmes des deux années pecedentes, tout ce qui regardoit la vie de S. Felix,

2. *vidicula inimici nominis levitas &c.*

399. 'raconte dans le ſixieme la pompe de ſes funerailles, parle du tombeau qu'on luy avoit dreſſé d'abord, & de l'egliſe magnifique qu'on luy avoit baſtie depuis. 'Il parle auſſi en general des miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau, mais il s'étend beaucoup ſur l'hiſtoire d'un payſan, qui ayant eu recours à ſon interceſſion, recouvra par un miracle viſible ſes deux bœufs que les voleurs avoient emmenez. P.564-566. P.567. P.568-575.

'Ce fut en cette année qu'arriva la nuit meſme de la feſte de S. Felix, la bleſſure & la gueriſon miraculeuſe de Theride, que le Saint décrivit au long dans le poëme de l'année ſuivante. Ce Theride qu'il appelle ſon frere, 'avoit quitté ſon pays quelque temps auparavant; & mepriſant les perils qui ſe rencontrent ſur la mer & ſur la terre, il eſtoit venu demeurer à Nole pour ſe conſacrer à Saint Felix avec les autres ſerviteurs de Dieu. [C'eſt ſans doute celui meſme] 'que Saint Paulin joint autrepart avec Poſtumien, les appellant tous deux des Saints & des hommes de pieté, qui avoient quitté leur patrie, (c'eſtoit apparemment la Gaule,) & eſtoient venus dans la Campanie pour l'amour de luy. [Je croy neanmoins qu'il faut diſtinguer ce Theride] 'de celui que le Saint appelle en un endroit ſon Theride; l'homme qui luy a eſté donné par J C, l'homme de paix, l'homme de la loy, & l'homme de la grace, ſon repos, ſon plaiſir, & ſon cœur: Car il ſemble que celui-ci euſt accoutumé de demeurer à Rome, & y euſt meſme une maiſon à luy. car.22.p.578. P.582. ep.38.p.342. car.23.p.491. 492.

[Nous ne voyons point de difficulté à croire que Poſtumien compagnon de Theride, eſt celui meſme] qui eſt ſi celebre dans les dialogues de S. Sulpice, où l'on voit qu'il eſtoit d'Aquitaine, [& qu'avant ce temps-ci,] il avoit fait un voyage en Orient, où il avoit connu S. Jerome à Bethleem. 'Luy & Theride avoient eſté envoyez de Dieu à Saint Paulin avant qu'il les connuſt. Il trouva en eux beaucoup de vertu; & dans la joie qu'il avoit de les poſſeder, il n'eſtoit faché que de ce qu'ils luy avouerent qu'ils n'avoient point fait connoiſſance & amitié avec S. Sulpice; dequoy il les reprit comme d'une faute. 'Lorſqu'ils s'en retournerent de Campanie en leur pays, 'il leur recommanda ſurtout de l'aller trouver pour reparer enfin le tort qu'ils s'eſtoient fait à eux meſmes, d'avoir eſté ſi long-temps ſans le connoiſtre; & de preferer ſa connoiſſance à toutes les affaires qu'ils pouvoient avoir en leur pays. [Ils n'y manquerent pas, comme nous le verrons dans la ſuite.] Sulp.dial.1.c.20.p.278. c.4.p.249. Paul.ep.14.p.168. ep.38.p.342. ep.14.p.168.

'S. Paulin leur donna à luy & à Theride une lettre pour Jove, ep.38.p.342.

P.157. qui eſtoit une perſonne celebre dans les Gaules, & ſon parent. 399.
Zoſ.l.6.p.824. [Je ne ſçay ſi c'eſt]celui que Zoſime appelle un homme illuſtre par ſon erudition, & par ſes autres grandes qualitez, lorſqu'il marque que Conſtantin Empereur des Gaules le deputa en 409 V. Honoré
Cod.Th.t.6.p. 368. à Honoré. Il y avoit encore alors un*autre Jove Prefet d'Italie ſ 38.
* Ibid. ſ 34. ſous Honoré l'an 409, & celebre dans les brouilleries de ce temps là. Mais le parent de S Paulin eſt plutoſt le premier, que ſon nom doit apparemment faire diſtinguer de Jovin "qui prit la pourpre Ibid. ſ 46.
Paul.ep.38.p. 347. en 411, pour perir auſſi-toſt aprés. Quel que fuſt [ce Jove à qui S. 47.
Paulin écrit,]c'eſtoit un homme qui avoit beaucoup de prudence & naturelle & acquiſe, qui avoit beaucoup d'amour pour les
P.348. belles lettres, 'qui liſoit les poëtes, les orateurs, les philoſophes, & qui poſſedoit ce qu'ils avoient de plus beau, qui ſavoit le grec auſſi-bien que le latin, qui avoit beaucoup d'erudition & d'elo-
P.353. quence, & une grande reputation pour la poëſie. * Il avoit natu-
* P.355-357. rellement l'eſprit grand & elevé.

P.351. Mais il ſuivoit beaucoup les philoſophes Academiciens, 'qui formant ſans ceſſe de vaines diſputes ſur la divinité, la cherchoient toujours & ne la trouvoient jamais, parcequ'ils n'eſtoient ni aſſez purs, & aſſez intelligens pour voir Dieu, ni aſſez humbles
P.349. pour le croire ſans le voir. 'Il avouoit que les lettres ſaintes meritoient d'eſtre preferées aux ſciences humaines; & neanmoins
P.348. il eſtoit plus attaché à celles-ci qu'aux autres. 'Il reconnoiſſoit
P.342. J. C. pour la ſource de la lumiere, '& témoignoit par l'amour qu'il avoit pour S. Paulin, qu'il n'avoit point d'eloignement pour
P.348. les Chrétiens, ni meſme pour la profeſſion des moines. 'Mais il differoit d'embraſſer la lumiere qu'il voyoit, diſant qu'il eſtoit trop foible, & par conſequent incapable de contempler Dieu, & que les ſoins des choſes de la terre dont il eſtoit accablé, formoient comme des nuées qui l'empeſchoient de porter plus haut ſa vuë & d'enviſager les choſes celeſtes. [Mais c'eſt qu'il eſtoit ſuperbe, s'imaginant que c'eſtoit par ſes propres forces qu'il devoit aller à Dieu, & non par celles de Dieu meſme.] Il s'excuſoit encore ſur ce qu'il eſtoit embaraſſé à payer des tributs, [dont les plus grands ſeigneurs n'eſtoient points exemts. Cependant comme Saint Paulin ſouhaitoit & eſperoit toujours ſa
P.342. converſion,]'il entretenoit avec luy un commerce d'amitié, & luy écrivoit dans toutes les occaſions qu'il en rencontroit,

ARTICLE XXXI.

Saint Paulin écrit une excellente lettre à Jove pour le porter à embraſſer la foy & la pieté Chrétienne.

'IL eſtoit arrivé quelque temps auparavant, qu'un vaiſſeau où il y avoit beaucoup d'argent, ayant eſté fort agité de la tempeſte fut neanmoins conſervé au milieu des flots, & vint aborder juſtement ſur une coſte où Jove avoit des terres prés d'une ville où S. Paulin eſtoit fort connu, en ſorte qu'encore que celui qui eſtoit chargé de cet argent fuſt mort, il ſe trouva neanmoins tout entier & ſans aucune perte, malgré la violence de la tempeſte & l'avarice des matelots. S. Paulin en parle comme ſi cet argent luy euſt appartenu, ou à luy ſeul, ou conjointement à Jove & à luy. 'Mais puiſqu'il l'appelle l'argent d'un ſaint commerce, [il y a apparence qu'il luy appartenoit à luy ſeul, & que c'eſtoit l'argent de quelque terre qu'il avoit venduë pour en diſtribuer le prix aux pauvres.] Paul. ep. 38. p. 343. 348. p. 343.

'Ce fut Jove meſme qui manda à S. Paulin cet accident, qui paroiſſoit tout miraculeux, & où l'on voyoit de grandes marques de la providence de Dieu ſur les hommes. 'Le Saint voulut profiter de cette occaſion, & en ſe rejouiſſant avec Jove de la conſervation de l'argent, il l'exhorta à n'attribuer point cette faveur de Dieu au hazard, mais à reconnoiſtre qu'une ſi grande merveille eſtoit un ouvrage de la ſageſſe divine, & non d'une fortune vaine & aveugle. 'Mais Jove laiſſa perdre une occaſion ſi favorable de rendre gloire à Dieu; '& il récrivit au Saint que c'eſtoit faire injure à ſa bonté de luy attribuer les mortalitez, les naufrages, les tempeſtes, & les autres accidens funeſtes, qui ne pouvoient eſtre l'ouvrage que des deſtins ou de la fortune, c'eſt à dire ſelon luy de certaines puiſſances ſecrettes à Dieu. p. 341 348. p. 343. p. 348. p. 343.

'C'eſt à cette lettre que le Saint répondit par Poſtumien & par Theride, n'ayant pas voulu manquer d'écrire à Jove par ces Saints, comme il les appelle, depeur qu'il ne ſemblaſt le croire ennemi des perſonnes de leur profeſſion. 'Il luy montre que le monde ne pouvant ni avoir eſté fait, ni eſtre conſervé que par Dieu ſeul, on ne peut douter que ce ne ſoit luy qui en regle tous les mouvemens, avec tous les effets qui s'y produiſent. 'Que s'il y a des choſes dont nous ne puiſſions comprendre la raiſon, il eſt plus ſeur de croire non qu'il n'y en a point, mais qu'elle ſurpaſſe p. 342. 343. p. 344. 345. p. 345.

P.347.348. la foibleſſe de nos penſées. 'Qu'en effet ces accidens meſmes qui paroiſſent incompatibles avec la bonté de Dieu, en ſont tres dignes, puiſqu'ils ſervent à exercer ou à faire paroiſtre la vertu; les grands hommes ſi illuſtres dans l'hiſtoire n'ayant jamais tant 399.

P.345. eclaté que dans les perils & dans les adverſitez. 'Que ſi par le deſtin on entend les effets des aſtres, ces aſtres ne ſont que de petites parties du monde qui n'ont garde de s'oppoſer au vouloir de Dieu; Que hors ce ſens, les deſtins, les parques, & la fortune ne ſont que des noms en l'air, qui n'ayant point d'eſtre, n'ont

P.346. garde de produire des effets reels; & qu'il eſt étrange que Platon meſme ait ſi fort abuſé de l'eſprit des hommes, & de la hardieſſe que luy donnoit ſa vaine eloquence, qu'il ait oſé méler ces fables dans des écrits où il parle de la nature divine avec autant d'aſſurance que s'il l'euſt vuë de ſes yeux.

P.346.347. 'Aprés avoir ainſi montré que Dieu eſt le Createur & le maiſtre abſolu de nous & de toutes choſes, il ajoute: Et parcequ'il eſt par eſſence la bonté meſme, la ſageſſe meſme, & le principe de la raiſon, il n'a rien fait qu'avec raiſon, & n'a rien creé où il n'ait imprimé quelque effet de ſa bonté. Donnons luy tout ce que nous ſommes. Taſchons d'apprendre, & ayons ſoin de faire ce qui luy eſt agreable. Alors noſtre eſprit purifié verra clairement cette verité, que tout ce qui eſt vient de Dieu; que tout ce que Dieu fait eſt parfaitement beau, & que ce qui a pour auteur la bonté meſme, ne peut pas eſtre mauvais, eſtant creé par celui qui a fait pour noſtre uſage & pour noſtre bien tout ce qui eſt dans le monde, & qui a diſpoſé de telle ſorte tout le corps des creatures, qu'il a fait les uns pour ſervir, les autres pour exercer, & les autres pour commander.

P.348. 'Il continuë à le preſſer encore davantage de ſe rendre à la verité. Il luy repreſente qu'il ne manque pour cela ni de capacité ni de temps; que ſes occupations ni les tributs ne l'empeſcheront pas, s'il veut, d'apprendre la ſageſſe de Dieu, puiſqu'elles ne l'empeſchent pas d'étudier les orateurs & les philoſophes

P.348.349. Grecs & Latins. 'Vous avez bien, luy dit-il, le loiſir d'eſtre philoſophe, & vous n'avez pas le loiſir d'eſtre Chrétien. Changez plutoſt de diſpoſition, changez d'études. Car vous pouvez ne pas bannir de voſtre eſprit l'amour de la philoſophie, pourvu que vous l'aſſaiſonniez par la foy, & que vous vous en ſerviez plus ſagement en la joignant avec la religion, pour devenir un philoſophe & un orateur de Dieu. Soyez ſage non en cherchant Dieu, mais en l'imitant: & faites conſiſter voſtre erudition,

391. moins à ſavoir bien parler, qu'à ſavoir bien vivre, & à ne dire rien de plus grand que ce que vous ferez. 'Et pour tirer quelque uti- P. 349.
lité des fables des poëtes; il compare enſuite le vain amuſement des lettres humaines & tous les plaiſirs de la terre, au chant des Sirenes, & aux racines des Lotophages.

'Il ſouhaite qu'il puiſſe ſe depouiller abſolument de toutes P. 149 350.
choſes, pour ne s'occuper que de Dieu, & ſe ſauver nud de la mer du monde: 'mais il conſent neanmoins qu'il partage avec P. 350.
Dieu, qu'il conſerve toutes ſes richeſſes pour luy & pour les ſiens, pourvu ſeulement qu'il ſe donne luy meſme à Dieu, & qu'il luy conſacre ſon cœur, ſon eſprit & ſa langue. 'Dés que vous vous P. 350.
ſerez appliqué, luy dit-il, à contempler les choſes du Ciel, la verité ſe decouvrira à vous, & vous ſera connoiſtre à vous meſme ce que vous eſtes: 'Car l'homme, continue-t-il, en ne voulant pas P. 351.
connoiſtre Dieu, a merité de ne ſe pas connoiſtre luy meſme.

'Il ajoute que l'homme eſt ſuperieur à toutes les creatures qui P. 351.
ſont deſtituées de la raiſon, qu'il eſt egal à toutes les autres, & qu'il n'eſt inferieur qu'à Dieu ſeul. Quand l'homme, dit-il, ſe tient dans ce milieu, il eſt dans la voie de ſalut, & conſerve la dignité de ſa nature. En cet état, il ſçait diſcerner la verité, il poſſede la ſageſſe, il devient eſclave de la juſtice, mais libre & affranchi de l'erreur, & maiſtre des vices auſquels une ame qui ne ſert pas Dieu eſt aſſervie. Car dechuë de ſon état naturel, elle court en aveugle dans les routes egarées de ſes penſées propres ou des opinions étrangeres. Son inconſtance la rend incertaine & errante parmi les philoſophes. Sa curioſité la fait recourir aux devins & aux magiciens. Un reſte de religion la fait paroiſtre ſuperſtitieuſe: & ſa propre corruption la rend impie; toujours flotante entre l'eſperance & la crainte, & ne ſachant à quoy s'attacher. De la vient qu'elle ſe laiſſe emporter à tout vent de quelque doctrine que ce ſoit, parceque vide de la crainte de Dieu, elle n'a point le principe de la ſageſſe. 'Il finit en l'exhortant encore P. 352.
de renoncer à l'egarement & à l'incertitude de la philoſophie, & de n'en retenir autre choſe que les ornemens de l'eloquence, comme une eſpece de depouilles remportées ſur l'ennemi; afin que degagé de leurs erreurs & enrichi de leur elegance, il employaſt pour des choſes ſolides ce fard de l'eloquence, dont la fauſſe ſageſſe ſe ſert pour impoſer, & qu'au lieu de s'amuſer à orner un vain fantoſme & à rechercher des diſcours uniquement propre à flater l'oreille, il s'appliquaſt à faire paroiſtre la beauté
mediteris. reelle de la verité, & 'à travailler ſur des ſujets utiles aux hommes.

[Outre cette lettre où la beauté de ſon eſprit & ſa ſcience paroiſ- 399.
P 352-357. ſent plus que dans les autres,] il adreſſa encore un poëme à Jove, dans lequel il l'exhorte auſſi à employer les talens qu'il avoit
P. 353. pour écrire, à loüer les grandeurs & les miracles de Dieu. 'Commencez, luy dit-il, à donner toute voſtre application aux choſes de Dieu, & à retirer vos penſées de la terre pour les elever au Ciel. Vous le verrez auſſi-toſt s'ouvrir pour vous & vous éclairer d'une nouvelle lumiere. L'Eſprit ſaint ſe communiquera à vous d'une maniere inviſible, & animera voſtre cœur par la douceur de ſon ſouffle. L'execution de ce deſſein vous acquerera bien plus de gloire. Ces divins objets fourniront à voſtre eloquence une ample matiere pour s'exercer, & de quoy vous remplir l'eſprit de penſées ſaintes. Vous ne ſauriez rien faire de plus loüable ni de plus propre à bien regler voſtre conduite. Liſant avec attention les vrais miracles du Toutpuiſſant, & en prenant la matiere de vos diſcours, vous apprendrez à vous approcher de Dieu, & à luy devenir plus cher. La foy vous le repreſentant comme le ſeul objet digne de voſtre admiration, vous commencerez à l'aimer, & vous ne pourrez l'aimer ſans en eſtre reciproquement aimé.

P. 354. 'Il luy dit que la Geneſe luy enſeignera la veritable origine du monde; qu'il apprendra dans Saint Jean "ce que nous devons &c.
P 355-356. croire de Dieu & de J.C; qu'il reconnoiſtra 'dans le paſſage de la mer rouge & dans l'hiſtoire de Jonas, que c'eſt Dieu qui eſt le
P. 356. maiſtre de la mer & des tempeſtes, & non la fortune; que l'hiſtoire de Joſué & d'Ezechias, luy prouveront que le ſoleil & les aſtres luy obeïſſent, & que ce n'eſt point le deſtin qui regle le cours de noſtre vie.

[Nous ne ſavons point quel effet eurent ces exhortations ſur l'eſprit de Jove. Mais il eſt certain qu'elles augmenterent encore la charité du Saint dont elles ſortoient. "Son poëme à Jove eſt V. S Ma-
quelquefois attribué à Claudien frere de S. Mamert: ce qui ne mert note 3.
paroiſt avoir aucun fondement. Il porte le nom de Saint Paulin dans tous les manuſcrits auſſi-bien que dans les imprimez. On le joint quelquefois avec la lettre, & quelquefois on l'en ſepare. Nous ne voyons point en effet ni quand ni comment il a eſté envoyé.]

ART. XXXII.

ARTICLE XXXII.

Il eſt malade, & preſſe S. Sulpice de le venir voir : Il écrit à S. Victrice, cultive l'amitié de S. Jerome & de Rufin.

'SAINT Paulin avnit toujours attendu Saint Sulpice l'année precedente depuis le depart de ſes gents juſqu'à l'hiver ; mais n'en ayant point receu de lettres ni dans le reſte de cette année là ni dans le commencement de celle-ci, il crut qu'il n'écrivoit point, parcequ'il vouloit venir luy meſme ; de ſorte qu'il l'attendoit tous les jours. 'Enfin la feſte des Apoſtres approchant, il s'en alla à Rome 'ſelon ſa coutume ordinaire, [a] dans l'eſperance d'y embraſſer celui qu'il aimoit de tout ſon cœur. [b] Le Pape Anaſtaſe l'y receut avec toute ſorte d'affection & d'honneur. [c] Mais il n'eut pas la joie d'y voir S. Sulpice Ainſi il fut reduit à ſe conſoler par les lettres qu'il y receut de ſa part, 'où Sulpice s'excuſant ſur ſon infirmité, 'luy témoignoit qu'il ne pouvoit point eſperer de l'aller voir. Paul. ep. 13. p. 163. p. 163. ep. 16 p. 175. [a] ep. 13. p. 163. [b] ep. 16. p 175. [c] ep. 13. p. 163. 164 p. 165. p. 163.

'Cette lettre fut renduë à S Paulin par un homme dont l'habit ni le viſage ne reſſembloient guere à ceux d'un moine, & des perſonnes dont luy & Sulpice avoient accoutumé de ſe ſervir. Auſſi il ſe trouva que c'eſtoit un valet de ſes amis nommé Sabin, qui eſtoit proche parent de Sulpice : ce que Saint Paulin ayant appris par cette occaſion, il en aima encore davantage ce Sabin. [Pour ſon valet, je ne ſçay ſi c'eſt] 'ce Marracin, que le Saint depeint autrepart de la meſme maniere, & par lequel il dit qu'il avoit receu une fois des lettres de S. Sulpice. Il ſemble neanmoins que Marracin appartenoit à S. Sulpice meſme, qui luy avoit commandé de contrefaire le moine, comme dit le Saint, [voulant peut-eſtre marquer par là que S. Sulpice faiſoit ce qu'il pouvoit pour le rendre tel qu'il ſouhaitoit qu'il fuſt, ſans y pouvoir pourtant réuſſir.] 'Auſſi Saint Paulin l'appelle un moine fort peu ſpirituel. p. 164. ep. 7. p. 102. 103. p. 102.

'Le valet de Sabin demanda au Saint, s'il ne vouloit point faire réponſe à Sulpice : mais il fut trop accablé dans les dix jours qu'il paſſa à Rome. Eſtant revenu chez luy il fut tourmenté d'une grande maladie, & qui luy dura long-temps Mais Dieu qui eſt la vie & la reſurrection de ceux qui le ſervent, ne le voulut pas livrer à la mort, & aprés l'avoir chaſtié comme pecheur, il le delivra parcequ'il avoit confiance en ſa miſericorde. ep. 13. p. 164.

'Aprés donc qu'il fut relevé de cette maladie, il répondit à 399.
p.164. S. Sulpice, '& ſe plaignit de l'avoir ſi long-temps attendu inutile-
p.163. ment, 'luy proteſtant qu'il ne ceſſeroit jamais de deſirer ou
p.165. d'eſperer qu'il le viendroit viſiter, aprés tant de promeſſes qu'il
p.165.166. luy en avoit faites ; 'Qu'il ne pouvoit y manquer ſans offenſer
p.165. S. Felix, '& qu'il ne pouvoit s'excuſer ſur ſa foibleſſe, puiſqu'il faiſoit tant d'autres voyages ; & qu'il alloit meſme pluſieurs fois l'année à Tours pour viſiter S. Martin [vivant ou mort : car on
p.164.165. n'en ſauroit juger par ce qu'il en dit.] 'Il envoya ſa lettre par Amaque Soudiacre de S. Delphin, & fort connu de S Sulpice. [Il y a apparence qu'il écrivit en meſme temps à S. Delphin & à Saint Amand : Neanmoins de toutes les lettres qui leur ſont adreſſées, nous n'en voyons aucune que nous puiſſions mettre en cette année plutoſt qu'en une autre.]

p.164. 'La rencontre de la longue maladie qu'il eut cette année au
ep 28.p.246,247 retour de Rome, [nous porte à y mettre] la lettre 28 à S. Victrice de Roüen, où il marque la meſme choſe. [On a vu en particulier l'hiſtoire de ce ſaint Eveſque, celebre par les eloges de S. Paulin, de qui nous tenons preſque tout ce que nous ſavons de luy.]

p.248.249. 'Non ſeulement il établit une admirable pieté dans ſon Egliſe, mais il alla meſme preſcher la foy dans la Flandre. Saint Paulin
p.245.246. apprit avec joie cette nouvelle, '& chercha auſſitoſt l'occaſion de luy écrire. Quelque temps aprés eſtant allé à Rome, comme nous venons de voir, il y trouva Paſcaſe Diacre de Roüen, "qu'il *ſuſcepimus.* receut avec tout le reſpect & toute l'affection poſſible, non ſeulement comme ſon collegue par le diaconat, mais encore comme membre du Clergé de Saint Victrice, autant par ſa vertu que par ſon ordination. Il ne luy permit pas meſme de s'en retourner de Rome trouver S. Victrice comme il le vouloit, & il le contraignit par la violence de l'amitié de s'en venir avec luy à Nole, afin de jouir davantage de celui qu'il regardoit comme l'image de cet
p.247. admirable Eveſque. 'Il ne put pas neanmoins tirer tout l'avantage qu'il eſperoit de ſa converſation, à cauſe de la maladie qu'il eut en ce temps là, [comme nous venons de dire.]

p.247. 'Cette maladie "& quelques autres accidens obligerent Paſcaſe V.S.Victrice.
p.248. de demeurer long-temps à Nole. 'Et quand il fut preſt à s'en re-
p.245.246. tourner, 'S. Paulin écrivit par luy ſon epiſtre 28, à Saint Victrice,
p.246.247. 'où aprés luy avoir rendu raiſon pourquoi il avoit retenu ſi long-temps Paſcaſe, qui eprouva en la perſonne d'Urſe qui l'accompa-
p.247.248. gnoit le pouvoir que S. Felix avoit auprés de Dieu, 'il parle de
p.249.250. l'Evangile que S. Victrice avoit preſché dans la Flandre, 'de la

399 maniere dont il avoit reglé ſon Egliſe, '& comment Dieu l'avoit p.251.252.
tiré par divers miracles de la profeſſion des armes, où il avoit
autrefois eſté engagé. 'Il luy témoigne enſuite la joie qu'il auroit p.253.
de le voir, & de luy rendre les reſpects qu'il croyoit devoir ren-
dre à J. C. en ſa perſonne, & combien il avoit de regret de ne
l'avoir pas fait, lorſqu'il l'avoit vu à Vienne avec S. Martin.

[Sur la fin de cette année] 'le Pape Anaſtaſe voulant celebrer ep.16.p.175.
l'anniverſaire de ſon aſſomption au pontificat, invita S. Paulin
à cette ſolennité, quoique les Papes n'euſſent accoutumé de faire
cet honneur qu'à des Eveſques. S. Paulin s'en excuſa, [peut-eſtre p.176.
ſur ce que c'eſtoit l'hiver:] & au lieu d'y aller il écrivit au Pape,
qui receut ſa lettre avec une affection de pere, & ne s'offenſa
point de ce qu'il n'eſtoit point venu.

[Nous avons vu le commerce que S. Paulin lia peut-eſtre dés l'an
394 avec S. Jerome. Il le continua dans les années ſuivantes, quoi-
que les lettres que ces deux Saints s'écrivirent ſoient preſque
V.S. Jero- toutes perduës.] 'Mais nous en avons encore "une de Saint Jerome, Hier.ep.153.p.
me 193. écrite vers ce temps-ci, où nous voyons que S. Paulin luy avoit 197.198.
demandé un commentaire ſur Daniel. S. Jerome le luy promit,
mais differa d'y travailler, pour quelque raiſon qui ne nous eſt
pas connuë. Il voulut s'y appliquer en 398, mais il fut obligé de
differer encore pour traduire le Periarchon d'Origene. Saint
Paulin luy écrivit de nouveau pour l'exhorter d'écrire, & ſe
plaindre qu'il ne luy envoyoit que de petites lettres: S. Jerome
luy fit la réponſe dont nous parlons, où il s'excuſe de n'avoir pu
encore faire ce qu'il luy avoit promis, & luy dit qu'il n'a pas le
loiſir d'écrire des lettres fort longues & fort travaillées; outre
que l'eloquence de Saint Paulin qui egaloit preſque celle de
Ciceron, l'empeſchoit meſme de luy écrire tout ce qu'il euſt écrit
pileolum. à d'autres perſonnes moins habiles. 'Il le remercie d'une "calotte p.198.
qu'il luy avoit envoyée.

'Saint Paulin le conſultoit par la meſme lettre ſur les paſſages p.197.
de l'Ecriture qui ſemblent combatre le libre arbitre, & ſur la
ſanctification que S. Paul attribuë aux enfans des fideles. Saint
Jerome répond au dernier point par le ſentiment de Tertullien,
& pour l'autre il le renvoie au Periarchon d'Origene, dont il
trouveroit la traduction qu'il en avoit faite chez S. Pammaque,
quoiqu'il puſt ſe contenter du texte grec. Et il l'avertit en paſſant
qu'il ne condanne point tout ce qu'a fait Origene, quoiqu'il
n'approuvaſt pas auſſi tout ce qu'il avoit écrit, comme ſes enne-
mis le publioient. [Il diſoit cela au ſujet de la diſpute qu'il avoit

avec Rufin, à laquelle il ne paroiſt pas que S Paulin ait pris de part, non plus que S. Auguſtin. Car il eſt certain qu'il fut toujours ami de Rufin qui revint en Occident à la fin de 397. C'eſt luy ſans doute que marque Saint Paulin,] lorſqu'il dit qu'il avoit appris quelques particularitez ſur le pellican d'un de ſes intimes amis, homme ſaint & tres docte, & qui s'eſtoit inſtruit de beaucoup de choſes, non ſeulement dans les livres, mais auſſi dans les divers pays où il avoit voyagé.

Paul.ep.26.p. 228.

400.

ARTICLE XXXIII.

Il écrit à Saint Delphin, à Venere de Milan, & à S. Sulpice.

L'AN DE JESUS CHRIST 400.

Paul.car.22.p. 577.

SAINT Paulin dans ſon ſettieme poëme ſur S. Felix, parle du pouvoir que ce Saint avoit pour tourmenter les demons. [a] Il remarque particulierement un demoniaque qui eſtoit poſſedé depuis long-temps. Mais ce qui fait le principal ſujet de ſon poëme, eſt l'hiſtoire de Theride arrivée un an auparavant.

a p.577.578.

p.578-585.

ep.17.p.180.

Il y avoit prés de deux ans que Saint Paulin avoit receu une petite lettre de S. Delphin par Cardamas, & il n'en avoit receu aucune depuis. Il avoit attendu durant tout l'été un nommé Urane, qui apparemment luy en devoit apporter. Mais il ſe trouva fruſtré de ſon eſperance, parceque [Urane] s'acquita mal de ſon devoir, & demeura où il ne devoit pas. Le Saint n'eut pas de regret de ne pas voir une perſonne dont la preſence ne luy pouvoit apporter aucun bien: mais il fut faſché de ce que ſon infidelité l'empeſcha de ſatisfaire la faim de ſon ame par les inſtructions de S. Delphin, qui eſtoient pour luy un pain tres delicieux.

p.181.

p.180.

Aprés avoir attendu inutilement ce bonheur durant l'été, il l'eſperoit encore moins pour l'hiver. Mais Dieu qui nourrit ceux qui ont faim, luy donna cette conſolation qu'il n'attendoit plus, par le retour ineſperé de Cardamas, qui l'aſſura de la ſanté de S Delphin, & luy rendit des lettres tant de ſa part que de celle de S. Amand. Il eſtoit alors Exorciſte. [b] Le Saint répondit à l'un & à l'autre. Il employa preſque toute la lettre à Saint Amand à loüer Cardamas de ce qu'il marchoit ſi bien, & celle à S Delphin &c. à luy demander qu'il obtienne de Dieu qu'il ne faſſe rien d'indigne de la grace du batteſme qu'il avoit receu par ſon miniſtere.

p.181.

ep.24.p.216.

p.217|17.p.184.

b ep.24.p.212. 217.

ep 17.p.182-184.

ep.16.p.174.

Quoique cette lettre ſoit aſſez longue, neanmoins comme le Saint ne trouvoit que rarement l'occaſion d'écrire à S. Delphin,

il y en ajouta une ſeconde, 'qui eſt certainement écrite entre l'anniverſaire de l'election du Pape Anaſtaſe, & le temps que S Paulin avoit accoutumé d'aller à Rome, [c'eſt à dire entre la fin de l'an 399, & le 29 juin de l'an 400. C'eſt par cette epoque que nous avons marqué le temps de quelques autres epiſtres à S. Delphin & à S. Amand, quoique nous ne pretendions point que cela ſoit tout à fait certain.] 'Comme Cardamas avoit ordre de S. Delphin de ſavoir l'état où il eſtoit, il luy mande dans cette ſeconde lettre qu'il eſt dans une ſanté aſſez bonne, quoique peu robuſte, & il luy raconte les marques d'affection qu'il avoit receuës du Pape Anaſtaſe. 'Il ajoute que quand il ira à Rome, il eſpere tirer de ce Pape une lettre par laquelle il le recommanderoit à S. Delphin meſme. p.175-176. p.175 p.176.

V. S Simplicien note 3. 'Venere Eveſque de Milan, "qui avoit ſuccedé depuis peu [à S. Simplicien,] avoit écrit à S. Paulin aprés ſon ordination. Saint Delphin avoit prié le Saint de luy écrire pour luy. Le Saint luy écrivit donc, & ordonna à Cardamas de paſſer par Milan en s'en retournant, pour luy rendre ſa lettre, & luy offrir de porter la ſienne à S. Delphin s'il vouloit luy écrire. p.176.

'S. Delphin avoit mandé au Saint qu'il avoit fait baſtir une nouvelle egliſe à Lengon, & qu'il l'avoit meſme dediée, ou eſtoit ſur le point de la dedier. Le Saint en témoigne une extreme joie, & il paroiſt par ſes termes que c'eſtoit à ſes dépens qu'on la baſtiſſoit. 'S. Delphin luy parloit auſſi de quelques perſonnes qui murmuroient ce ſemble contre luy au ſujet meſme du baſtiment de cette egliſe. Il répond que cela n'eſt point nouveau, & qu'il ne s'en étonne pas, parcequ'il met ſa confiance en Dieu: '& il prend de là occaſion de demander à S. Delphin, comme à ſon pere ſpirituel qu'il prie Dieu pour ſon ame, "& pour l'edifice de ſon ſalut. &c. p.176. p.177. p.177-179.

[Je ne voy rien qui nous empeſche de mettre en cette année l'epiſtre 7 qui doit avoir precedé la 14.] 'Severe avoit donné une lettre pour le Saint à Marracin, dont nous avons parlé ci-deſſus, Mais Marracin eſtant venu juſques à Rome, donna la lettre à Sorien, ravi de n'eſtre pas obligé de venir à Nole, & de paroiſtre devant Saint Paulin, & Sorien au contraire qui eſtoit un ſaint moine, & un homme veritablement ſpirituel, ayant oui parler du Saint à Saint Sulpice, & ſouhaitant de le voir, fut ravi d'en trouver une occaſion favorable. Ainſi il prit la lettre, & la porta à S. Paulin, 'qui fut tres ſatisfait de luy. C'eſt pourquoi dans la réponſe qu'il fit à S. Sulpice, aprés avoir fait l'idée d'un veritable moine, il dit que c'eſt l'image de Sorien, qui apparemment devoit eſtre le porteur de cette lettre. p.103.104.

ARTICLE XXXIV.

Il écrit pluſieurs lettres à S. Sulpice par Victor diſciple de S. Martin.

Paul ep 3. p. 35. [CE fut apparemment en cette année] que S. Sulpice, qui avoit accoutumé de n'écrire qu'une fois l'an à S. Paulin, voulut faire plus qu'à l'ordinaire pour luy témoigner davantage ſon amitié. Il luy écrivit donc une ſeconde fois, & ce ſemble vers l'hiver; car il luy envoyoit des manteaux. [a] Dans cette lettre il prie le Saint de l'aimer toujours de plus en plus. [b] Il donne de grands eloges à ſa vertu & à l'abandonnement entier qu'il avoit fait de ſes biens, & au contraire il parle de luy meſme avec beaucoup de modeſtie. Il luy avoue auſſi qu'il publioit autant qu'il pouvoit les lettres qu'il recevoit de luy.

p. 40. [a] p. 37. [b] ep. 2. p. 17, 18. p. 16.

p. 39. p. 40. Il choiſit pour porter cette lettre un des Saints aſſociez [de ſa retraite,] nommé Victor, qui avoit eſté l'un des enfans ſpirituels de S. Martin, & un des compagnons de la vie ſainte de S. Clair. Il avoit autrefois porté l'épée. [c] S. Sulpice l'avoit qualifié dans ſa lettre un homme de Dieu. Auſſi S. Paulin le receut avec une extreme joie, & une entiere ouverture de cœur; & il aſſure qu'il avoit reconnu par experience que c'eſtoit veritablement un homme de Dieu, humble de cœur, & elevé en grace, un vaſe de miſericorde, & le tabernacle du Tres-Haut, qui ſe plaiſt à habiter dans la demeure tranquille d'une ame qui le revere avec tremblement; & que non ſeulement ſon habit, mais encore la douceur de ſon eſprit, & la modeſtie de J. C. qu'on voyoit dans ſes paroles & dans ſon ſilence, le faiſoient paroiſtre comme une pure brebi.

ep. 39. p. 358. [c] ep. 3. p. 40.

p. 41. Il s'efforçoit de rendre à S. Paulin tous les ſervices les plus humbles & les plus bas. S. Paulin conſentit qu'il luy lavaſt les piez, mais une ſeule fois, & qu'il luy frotaſt le corps avec de l'huile, parcequ'il crut que ce ſeroit une benediction pour luy de recevoir ce ſervice d'un homme dont il honoroit la pieté, & il l'accepta meſme pour luy donner cette marque de ſon affection.

p. 42. Mais pour imiter auſſi de ſon coſté quelque petite choſe de ce que le livre de S. Sulpice luy avoit appris de la vertu de Saint Martin, il obligea Victor avec bien de la peine à ſouffrir qu'il luy donnaſt à laver. Victor luy donna auſſi quelque invention pour ſervir ſa table avec moins de depenſe & de ſenſualité. Et pour cela il fit quelque temps la cuiſine pour toute la maiſon,

p. 42. 46. p. 46.

400. n'ayant pour l'aider qu'un vieux payſan battizé depuis peu, que le Saint nourriſſoit chez luy. 'Le Saint dit que Victor luy rendit ep.4.p.47. encore un grand ſervice, qui fut de luy couper les cheveux, ce qu'il faiſoit, diſoit-il, par ordre de S. Sulpice, pour luy montrer ce qu'il ſavoit. 'Ce Victor fit ſouvent depuis le voyage des ep.9 33.p.110. Gaules à Nole; & il le faiſoit comme reglément tous les ans. 111.287.

ſolenne ſolatium. 'Ce qui fait que S. Paulin écrivant à Saint Sulpice, l'appelle "ſa ep.9.p.110. conſolation annuelle, & ſon ſecours ordinaire. Il paroiſt qu'il faiſoit ce voyage à pié.

[Ce fut apparemment par luy que le Saint répondit à Saint Sulpice, ou cette année meſme s'il en eut le temps, où en la ſuivante.] Il ſe louë d'abord extremement de l'amitié de Sulpice, ep.3.p.37-39. & l'aſſure reciproquement de la ſienne, '& puis il s'étend beaucoup ſur Victor. [C'eſt tout ce que contient la lettre troiſieme.

1. Mais[1] les premiers mots qui commencent la quatrieme, font voir clairement que c'eſt une ſuite de l'autre, & qu'apparemment ces deux lettres n'en font qu'une.] 'Dans cette quatrieme lettre, ep.4.p.79. aprés avoir montré la neceſſité indiſpenſable d'aimer Dieu & le prochain, il finit par ces mots: Nous n'avons point de plus grand
» ſujet de nous glorifier dans le Seigneur, que voſtre charité, qui
» ſeule nous fait acquiter au moins d'une des grandes & innombrables dettes dont nous ſommes redevables envers Dieu. Car à
» peine ſommes-nous novices dans l'exercice des autres bonnes
» actions: Il n'y a que dans le point de vous aimer où nous ſomms
» parfaits.

'Cette fin de ſa lettre où il parle de la perfection & de la ep.2.p.17. charité, luy donna ſujet d'en écrire encore une autre à S. Sulpice qui fait la ſeconde des imprimez. 'Il s'y plaint de ce que l'amitié p.17-36. exceſſive de S Sulpice pour luy, le portoit à luy donner trop de loüanges; & pour s'en défendre il releve beaucoup la vertu de S. Sulpice, & decouvre excellemment la ſienne en s'efforçant de la cacher. C'eſt une de ſes plus belles pieces, & peut-eſtre la plus ſainte de toutes. Aprés avoir montré les difficultez & les miſéres ſous leſquelles il gemiſſoit encore, lorſque les autres le croyoient
» déja arrivé au comble de la perfection, il dit à S. Sulpice: N'ayez p.35-36.
» point de moy, je vous prie, des ſentimens ſi elevez, & n'en parlez
» point en des termes ſi avantageux, pendant que je ſuis encore
» dans la lice; que je ne voy audehors que combats, & que ſujets
» de crainte audedans. Tremblez plutoſt pour moy, & uniſſez-

1. *Venio nunc ad majorem fratris ergà me Victoris operam &c.* M^r le Brun les joint & en fait l'epiſtre 2 34.p.227.

vous d'eſprit à moy pour m'aider dans mes travaux & m'aſſiſter « 400.
de vos prieres; afin que celui qui a choiſi ce qu'il y a de plus foible «
dans le monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort, con- «
fonde par moy l'ennemi. Demandez luy inſtamment qu'il me «
donne la lumiere neceſſaire pour me conduire dans la voie où il «
nous appelle; qu'il affoibliſſe en moy la force du peché; & qu'il «
y fortifie l'eſprit de ſa force, qu'il me depouille des vices, & qu'il «
me reveſte des vertus; qu'il me faſſe la grace de me ſecourir «
contre [la corruption de] ma propre volonté, & qu'il ne me livre «
pas aux deſirs [dereglez] de mon cœur.

ARTICLE XXXV.

Il exhorte un Officier d'armée à quitter le monde, ſe réjouit de la pieté de Sebaſtien ermite; décrit l'hiſtoire & le naufrage de Martinien.

[CE fut ſur les entretiens que le Saint eut avec Victor, qu'il écrivit les lettres 39. & 40. Mais nous n'en voyons pas l'année.] La 39 eſt adreſſée à une perſonne qui n'eſt point nommée. On voit que c'eſtoit un homme d'épée, qui eſtoit le patron & le protecteur de ſon pays, & qui avoit la charge de lever les impoſts deſtinez à la paie des ſoldats. Il eſtoit à la fleur de ſon âge, marié ou preſt à marier.[a] Victor avoit demeuré avec luy lorſqu'il ſuivoit la meſme vie. Il le fit connoiſtre au Saint, qui crut que ce luy eſtoit un aſſez grand engagement pour luy écrire par le meſme Victor une lettre, où il l'exhorte fortement à renoncer à toutes les cupiditez & à toutes les eſperances du ſiecle, pour ne ſervir plus que JESUS CHRIST. Il ſemble qu'il ne fuſt pas meſme Chrétien.

Paul. ep. 39. p. 358. p. 363. p. 361. p. 360. 361. p. 362. a p. 358. p. 361.

Sebaſtien à qui la lettre 40 eſt adreſſée, eſtoit un fidele ſerviteur de Dieu, qui s'eſtoit retiré au pié d'un torrent, pour y vivre dans le ſecret de la ſolitude, occupé au jeûne & à la priere. Un Diacre nommé Benoiſt, qui, ce ſemble, eſtoit ſon frere ſelon la chair, auſſibien que par la vertu, avoit ſoin de l'y venir ſouvent viſiter & de luy apporter le peu de choſes dont il avoit beſoin pour ſoûtenir la vie de ſon corps. Le Saint les ayant connus par le moyen de Victor, (ce qui marque qu'ils eſtoient dans l'Aquitaine,) écrivit conjointement avec Theraſie à Sebaſtien pour le congratuler de ſa pieté & luy demander ſes prieres. C'eſt pour cela, luy dit-il, que le Seigneur plein de bonté & de miſericorde,

ep 40. p. 364. 365. p. 365 p. 36. p. 367.

a. *cum conjugatus fueris, legendo cognoſces.*

accorde

accorde aux pecheurs à qui il veut faire grace, la connoiſſance & l'amitié de ſes Saints, afin que par leur puiſſante interceſſion, ils ſoient delivrez de la condannation qui leur ſeroit inevitable à cauſe de leurs crimes.

'Il releve beaucoup la vertu de Benoiſt auſſibien que celle de Sebaſtien, '& il dit que l'un repreſentoit Saint Jean criant dans le deſert, & l'autre J. C. enſeignant les Juifs dans le temple : [de ſorte qu'il ſemble que les Diacres euſſent alors le miniſtere de la predication dans les Gaules, ſi l'on ne veut dire que l'un preſchoit ſeulement par ſon exemple auſſibien que l'autre. Je ne ſçay ſi ce ſeroit un] S. Benoiſt qu'Uſuard & d'autres enſuite mettent le 23 d'octobre, avec le titre de Confeſſeur, dans le Poitou. [Sanſon marque un ville ou bourg de S. Benoiſt au dioceſe de Luçon en Poitou, ſur l'embouchure de la riviere du Lay.] On croit que ce peut eſtre à cauſe d'un Saint Benoiſt dont on dit bien des choſes, Note 13. ['mais toutes tres incertaines.]

'Saint Paulin donne à Sebaſtien le titre de moine. [Neanmoins comme il y a quelque lieu de croire qu'il ne ſortoit point de ſa retraite; je ne ſçay ſi l'on pourroit dire que c'eſt] 'le moine Sebaſtien qui vint voir S. Sulpice [en 405,] pour entendre le recit des actions de S. Martin. 'S. Auguſtin écrit auſſi à un Sebaſtien moine, mais il eſtoit Superieur d'un monaſtere. *Ces deux lettres de S. Paulin, [la 39 & la 40,] ſont parmi celles que l'on attribuë fauſſement à S. Jerome.

VJ 38. 'S. Paulin commença cette année "de grands baſtimens à l'egliſe de S. Felix, qui ne furent achevez que trois ans aprés ſur la fin de l'an 402.

'Il remarque dans le poëme de l'année ſuivante, que diverſes perſonnes venoient tous les jours ſe proſterner devant l'autel de Saint Felix, & luy rendre graces de ce que par la miſericorde de Dieu & par l'aſſiſtance de ce Saint, ils avoient eſté delivrez des naufrages où ils eſtoient preſts de perir. [Je ne ſçay s'il fait alluſion à l'hiſtoire de Martinien qu'il décrit dans ſon poëme à Cythere, & dont nous ne ſavons point autrement le temps.] Ce Cythere eſtoit un homme illuſtre dans le ſiecle par ſa naiſſance, par ſon eruditron, & par les honneurs qu'il y poſſedoit. Mais Dieu qui voulant tirer toutes choſes à luy, ne dedaigne pas de choiſir quelquefois les grands du monde, luy avoit donné un cœur humble pour le faire grand dans le Ciel, '& luy avoit inſpiré d'aimer les pauvres. 'Il eſtoit marié, & ſa femme avoit ſoin d'elever ſes enfans dans la chaſteté. 'Il y en eut meſme un que

Boll. 23. Jan p. 809. f.

Paul. ep. 40. p. 366.

Sulp. dial. 2. c. 1. p. 306.

Aug. ep. 245. p. 257. 258

* Du Pin, t. 3. p. 478.

Paul. car. 28. p. 625.

car 23. p. 596.

car. 23. p. 494.

p. 495.

p. 501.

p. 493.

Cythere conſacra à Dieu, preſque au ſortir du ventre de ſa mere, 400.
p.501. en le donnant à Saint Sulpice pour eſtre elevé chez luy ſous ſa
p.503. diſcipline. Il ſemble que ce fuſt pour entrer dans l'état eccle-
ſiaſtique, [où l'on admettoit les plus petits enfans en qualité de
Lecteurs.]

p.493 Martinien dont nous parlons eſtoit un de ſes amis, [a]mais appa-
a p.496. remment aſſez pauvre. [b]S. Paulin l'appelle ſon frere ſelon l'eſprit
b p.480. & ſelon la foy, [c]& un ſaint frere, dont la pieté interieure paroiſſoit
c p.493. par ſes paroles. Il paroiſt qu'il ſouhaite de venir voir S. Paulin,
quoiqu'il ne fuſt pas connu de luy. Ce fut pour cela que Cythere
p.480. luy donna des lettres qu'il écrivoit au Saint, avec leſquelles il
p.481. l'envoya le trouver. Il vouloit d'abord venir par terre, mais
n'oſant entreprendre un ſi long voyage à pied, il s'embarqua à
Narbone; [ce qui marque que luy & Cythere vivoient dans les
p.488. Gaules.] C'eſtoit vers le commencement de l'autonne.

p.482.486. Il eut le vent favorable: mais le vaiſſeau qu'il avoit pris eſtant
pourri, s'ouvrit au milieu de la nuit, & tous ceux qu'il portoit
furent noyez, hormis ceux qui purent gagner l'eſquif. Martinien
fut de ce nombre avec tous ceux qui eſtoient Chrétiens, & quel-
ques autres qui ne l'eſtoient pas: mais tous ceux qui perirent
eſtoient ou Juifs ou ſchiſmatiques. Le maiſtre meſme du vaiſſeau
qui eſtoit Novatien, ſe noya le premier de deſeſpoir: car il euſt
p.488.489. pu ſe jetter auſſi dans l'eſquif. Martinien ſe ſauva preſque nud,
n'ayant pu prendre de toutes ſes hardes que les epiſtres de Saint
p.488. Paul: encore les prit il ſans y penſer. Il ſe trouva dans l'eſquif
placé tout au fond & dans l'eau: Neanmoins ni cette incommo-
dité, ni le froid, ni toutes les ſuites d'un ſi faſcheux accident,
ne l'empeſcherent point de dormir juſqu'à ce que l'eſquif fuſt
prés d'aborder; ce qui ne ſe pouvoit faire humainement.

p.489.490. Il arriva ainſi à Marſeille, où il fut receu ce ſemble par des
ſolitaires fort charitables, mais ſi pauvres qu'ils ne purent luy
p.490. donner que des ſouliez; de ſorte que la honte & la crainte de
paſſer pour un de ces impoſteurs qui courent les villes, en faiſant
ſemblant d'eſtre moines, ou d'avoir fait naufrage, l'obligerent
p.491. de s'expoſer encore aux perils de la navigation. Il aborda heu-
reuſement à Civita-Vecchia, & fit par terre ce qui luy reſtoit
p.491.492. de là à Rome. Il y fut receu dans une maiſon que tenoit ce ſemble
un Paulin & Theride, tous deux amis de noſtre Saint; & Theride
eſtoit alors à Nole avec luy. Martinien trouva là des perſonnes
de ſa connoiſſance & de ſon pays; & Paulin l'habilla entierement
en ſe depouillant luy meſme.

p.492. Il continua enſuite à pié ſon chemin vers Nole. A Capoue qui

n'en eſt qu'à huit lieues, il loua un mulet qui s'en retournoit à vide : mais comme ſi Dieu l'euſt voulu punir de ſa pareſſe, le mulet le jetta par terre au bout de quelque chemin. Il tomba ſur le viſage parmi des pierres & des ronces, & neanmoins il ne ſe fit aucun mal : ce que S. Paulin attribuë à une protection particuliere de S. Felix. 'Il arriva enfin chez S. Paulin, qui n'eut pas P. 493. pluſtoſt fait connoiſſance avec luy, qu'il l'aima de tout ſon cœur, comme un homme de bien, & comme un ami de Cythere, quoiqu'il ne puſt pas luy donner les lettres, les ayant perduës avec tout le reſte. 'S. Paulin écrivit enſuite un poëme à Cythere, où P. 480. aprés avoir raporté l'accident de Martinien, & les miracles par leſquels Dieu l'avoit ſauvé, il s'étend fort ſur l'education de l'enfant que Cythere avoit donné à S. Sulpice.

ARTICLE XXXVI.

Les Gots font trembler l'Italie : S. Paulin écrit à S. Sulpice par Poſtumien.

L'AN DE JESUS CHRIST 401.

['LE huittieme poëme de S. Paulin ſur S. Felix, doit ſe raporter ſelon noſtre ſuite, au commencement de l'an 401. Et cela s'a juſte fort bien avec l'hiſtoire.] 'Car il eſt fait au milieu du bruit de la guerre, & dans l'apprehenſion generale que l'on avoit des ennemis étrangers, & nommément des Gots. [Or nous liſons V. Honoré § 16. dans la chronique de S. Proſper, "qu'Alaric General des Gots, & Radagaiſe, firent l'an 400 une deſcente en Italie:] 'Et nous apprenons par S. Jerome, qu'Aquilée fut aſſiegée par les barbares en 400 ou 401. Paul. car. 23. p. 587. Hier. in Ruf. l. 3. c. 6. p. 339. b.

'Dans cette epouvente les uns mirent leur confiance dans la puiſſance des legions, les autres dans la force de leurs villes, dont ils faiſoient reparer les murailles. Mais S. Paulin ne vouloit pour défenſe que le ſigne de la Croix, & la vertu du ſaint Confeſſeur [Felix,] parceque rien ne nous oſte davantage la crainte de tous les maux du monde, que de craindre Dieu. 'Ainſi la guerre P. 585. que l'on apprehendoit, ne l'empeſcha point de celebrer à ſon ordinaire la feſte de S. Felix comme un jour de paix & de joie. 'Il s'appliqua ſeulement à la priere avec plus de ferveur qu'il P. 587. n'euſt fait en un temps plus calme. Paul. car. 23. p. 588.

'Outre la protection que Dieu a accoutumé de donner à ceux P. 594. qui mettent toute leur confiance en luy, il voyoit qu'il ne ſeroit pas difficile à S. Felix de repouſſer les barbares, luy qui faiſoit

tous les jours tant de miracles, & qui avoit tant de pouvoir ſur 401.
p.594. les demons meſmes. 'Il remarque particulierement la gueriſon d'un payſan de là auprés, poſſedé d'un demon qui luy cauſoit une faim prodigieuſe. Il en avoit eſté delivré peu auparavant, & cultivoit alors ſon petit champ avec une ſanté parfaite de corps
p.597. & d'eſprit. 'Il remarque encore comme des effets de la puiſſance de S. Felix, qu'un torrent qui avoit accoutumé de paſſer prés de ſon egliſe, & de mettre en danger les maiſons voiſines, entre leſquelles eſtoit la ſienne, avoit pris un autre cours aſſez loin de
p.599.597. là; '& qu'un grand embraſement qui ſembloit aller conſumer toute ſa maiſon, n'avoit brulé qu'un méchant toit, s'eſtant rencontré par bonheur qu'il ne faiſoit aucun vent.

ep.14 p.168. [Nous mettons en cette année] l'epiſtre 14 du Saint, par la-
p.167. quelle il répond à pluſieurs lettres de S. Sulpice, '& au moins à deux, dont il avoit receu la premiere par Poſtumien & Theride,
p.168. & la ſeconde par Virin & Sorien. ["Nous avons remarqué] 'que V. § 30.
Poſtumien & Theride s'en retournant dans les Gaules, avoient eu charge expreſſe de S. Paulin d'aller viſiter S. Sulpice. [Ils ne
p.168.169. manquerent pas de le faire,] '& furent tres aiſes d'avoir ſuivi en cela le conſeil du Saint: Car ils trouverent dans S. Sulpice tout
p.168. ce qu'ils pouvoient ſouhaiter & d'amitié & de vertu. 'Sulpice fut
p.169. auſſi tres ſatisfait d'eux, '& les regarda depuis ce temps là comme ſes amis intimes. [L'on voit par ſes dialogues combien luy & Poſtumien eſtoient étroitement unis.

Je ne ſçay ſi S. Paulin qui les avoit poſſedez le premier, leur
p.167. témoigna de les ſouhaiter encore.] 'Il eſt certain qu'ils revinrent
p.168. le trouver, '& luy apporterent une lettre de Saint Sulpice, qui ſe plaignoit de ce que le Saint les luy avoit enlevez, & l'avoit
p.167. laiſſé tout ſeul. Peu de jours aprés qu'ils furent arrivez, Virin & Sorien arriverent auſſi, & luy apporterent encore des lettres de S. Sulpice. [C'eſt à toutes ces lettres qu'il promet de répondre dans ſa 14.e; mais il n'acheve pas ſeulement de ſe juſtifier ſur les reproches que Saint Sulpice luy faiſoit dans la premiere. Ainſi il s'en faut beaucoup que cette lettre ne ſoit entiere.

Sulp.dial.2.c.2. p.242. Poſtumien s'en retourna fort peu aprés dans les Gaules,] puiſqu'il s'embarqua à Narbone aprés avoir dit adieu à S. Sulpice pour paſſer en Orient, [ou cette année meſme, ou "au pluſtard en V. S. Jerome §
la ſuivante. C'eſt à ce ſecond retour de Poſtumien dans les Gaules
Paul ep.9.p.114 que nous raportons] 'ce que dit Saint Paulin, qu'il rencontra à Narbone Victor que Sulpice envoyoit au Saint, afin qu'il paſſaſt l'hiver chez luy. [Ainſi ce pouvoit eſtre vers l'autonne.] Poſtu-

mien le renvoya à S. Sulpice, d'où il repartit pour Nole dans le temps qu'il euſt dû déja y eſtre, [c'eſt à dire au pluſtard au commencement de l'hiver,] & il y arriva à la fin de cette ſaiſon [en l'an 402, ayant eſté obligé d'en paſſer une partie ou à Rome ou en quelque autre lieu de cette route. Ainſi il vaut mieux dire que Poſtumien ne fit le voyage d'Orient qu'en 402.].

ARTICLE XXXVII.

S. Paulin eſt viſité par S. Nicetas & par Melanie: Il s'excuſe de repondre aux difficultez d'hiſtoire que S. Sulpice luy propoſoit, & de luy envoyer ſon tableau.

L'AN DE JESUS CHRIST 402.

'SAINT Paulin dans le neuvieme poëme ſur S. Felix, fait un long diſcours ſur les feſtes des Chrétiens. [a] Il marque en particulier celle de la Nativité de N. S, celle dans laquelle on celebroit l'adoration des Mages, ou le Batteſme de J. C, ou les noces de Cana; celle de Paſque, & la Pentecoſte. Il y ajoute pour luy celle de S. Felix, qu'il ſolenniſa cette année avec une double joie, à cauſe de la preſence de S. Nicetas qu'il appelle ſon pere & ſon maiſtre. [a] Ce Saint eſtoit déja venu à Nole quatre ans auparavant, & S. Paulin ne ceſſoit jour & nuit de le revoir. [b] Mais il n'oſoit pas eſperer que cette joie fuſt jointe avec celle de la ſolennité de S. Felix. 'Et il apprehendoit meſme que la guerre & la crainte des Gots ne l'empeſchaſſent tout à fait de venir.]Sa joie l'animant donc plus qu'à l'ordinaire, il fit un poëme ſur S Felix plus long & plus elevé que les autres années. Il y faut remarquer ces paroles ardentes, où l'on voit que ſa charité le portoit juſqu'à deſirer le martyre:]Ma vie, dit-il, a eſté attachée au bois [de la Croix], afin que je trouvaſſe ma vie en Dieu. Que puis-je vous rendre, o J. C. ma vie, pour la vie que vous m'avez acquiſe? Je prendrai le calice de ſalut. Je vous l'offrirai en ſacrifice: & je me purifierai par le breuvage ſacré d'une mort precieuſe. Mais que ferai-je en cela? Quand j'abandonnerois mon corps aux flammes, quand je ſouffrirois les dernieres ignominies, quand je repandrois juſques à la derniere goute de mon ſang, je ne vous rendrois pas encore ce que je vous dois, parceque je ne puis que me rendre pour le prix de moy meſme. Et ainſi quelque choſe que ie faſſe, je vous demeurerai toujours infiniment redevable, o mon JESUS, qui avez payé mes dettes & non les

Paul. ear. 24. p. 599-602.
[a] p. 599.
p. 602.
p. 603.
p. 606. 608.
[a] p. 607.
[b] p. 603.
p. 608.
p. 606.

voſtres, en ſouffrant pour de méchans ſerviteurs.

p.608. 'Il décrit dans le meſme poëme comment il menoit S. Nicetas voir les baſtimens qu'il faiſoit à l'egliſe de S. Felix, qui n'eſtoient p.608 615. encore achevez qu'en partie, & par ce moyen il en fait une grande ep.10 p 131. deſcription. 'Il entretint auſſi S. Nicetas de la vie de S. Martin, & luy lut l'hiſtoire que S. Sulpice en avoit écrite. [Il l'en avoit ſans doute entretenu dés ſon premier voyage: & ce fut peut-eſtre Sulp.dial.3.c 20.p 330. par luy] 'qu'il repandit cette hiſtoire dans toute l'Illyrie.

a Paul.car.30. p.633. [a] Lorſqu'il s'en retourna à ſon Egliſe, le Saint fit un poëme que nous avons encore, comme pour luy ſouhaiter un heureux voyage, & l'aſſurer qu'il le retenoit toujours dans ſon cœur. [Mais on ne voit pas s'il regarde le ſecond voyage de S. Nicetas ou le premier: "Et il ſemble meſme ſe pouvoir plus aiſément raporter à l'an 398, où l'on ne voit point que les barbares ſe remuaſſent encore, qu'à ce temps-ci, où ils eſtoient toujours en armes. V.S Nicetas note 2.

S. Paulin receut encore cette année une viſite qui luy fut tres agreable; ſavoir celle de S.te Melanie l'ayeule, qui revenant de Jeruſalem à Rome, & eſtant abordée à Naple, vint voir le Saint à Nole. Nous ne marquons point le détail de cette hiſtoire, Paul ep.11.p. 132. parcequ'on le peut voir "ſur le titre de Melanie.] 'Cette illuſtre V.ce titre 6. veuve luy fit preſent d'un morceau de la vraie Croix, que Jean Ugh.t.6.p 282. a. Eveſque [de Jeruſalem] luy envoyoit. 'On pretend que c'eſt une Croix compoſée de pluſieurs petites pieces qu'on garde aujourd'hui dans la grande egliſe de Nole. [Je ne ſçay ſi cela s'accorde aſſez avec S. Paulin, qui ne parle que d'un ſeul petit morceau.] Paul.ep.10 p. 121. 'Melanie luy donna encore une tunique de laine qu'il deſtina pour S. Sulpice dés qu'il l'eut receuë. Melanie venoit particulierement pour achever d'arracher entierement du ſiecle la jeune Melanie ſa petite-fille, & Pinien ſon mari. [S. Paulin avoit ſans Sur.31. dec.p. 379.§ 14. doute contribué à leur converſion,] 'puiſqu'il eſt appellé leur pere ſelon l'eſprit. C'eſt pourquoi lorſqu'ils quitterent Rome [vers la fin de 409,] pour ſe retirer en Sicile, ils ne manquerent point de viſiter ce tres ſaint Eveſque.

Paul.ep.9 p. 114. Victor que Sulpice avoit envoyé [l'année precedente à Saint Paulin, arriva, comme nous avons dit, à Nole à la fin de l'hiver,] ep.10.p.121. 'vers le meſme temps que Melanie y vint viſiter le Saint; [mais ep.9.p.115. ſans doute quelques temps auparavant] Sulpice mandoit par luy à S. Paulin, qu'au lieu d'avoir eſté ennuyé par tant d'écrits que Victor luy avoit apportez de ſa part, (ce qui ſe raporte fort bien aux deux ou trois grandes lettres que le Saint luy avoit écrites

le voyage precedent,) il en avoit receu beaucoup de conſolation, & qu'ainſi il le prioit de luy en envoyer encore davantage s'il pouvoit, '& il luy faiſoit ſans doute un grand eloge de ceux qu'il luy avoit déja envoyez. 'Il le prioit de luy donner encore quelque inſtruction ſur ce qu'il pouvoit ignorer touchant l'hiſtoire de toutes les nations, parcequ'il s'occupoit alors à cette recherche; particulierement ſur la difficulté qui ſe trouve à accorder [les livres des Rois avec les Paralipomenes touchant] la chronologie des Rois de Juda & d'Iſrael. [C'eſtoit ſans doute pour ſervir à ſon hiſtoire univerſelle qu'il termine à l'an 400; mais qu'il peut n'avoir achevée que depuis.] 'Il luy envoyoit des manteaux de poil de chameaux. ep.10 p.117. p.115. p.117.

'Il écrivoit de l'année precedente, & pretendoit que Victor paſſeroit l'hiver avec le Saint pour revenir auſſitoſt aprés. Car, diſoit-il au Saint, comme vous eſtes vraiment plein de la chaleur de l'Eſprit de Dieu, vous l'échauferez davantage durant le temps du froid par l'ardeur brulante de voſtre foy. Et pour moy qui ſuis tout de glace, je luy ſerai plus propre durant les chaleurs de l'été. 'Mais comme Victor n'arriva qu'à la fin de l'hiver, Saint Paulin le retint tout le primtemps. Ce temps luy ſembla encore trop court, & d'ailleurs il fut fort infirme durant ce temps là, & hors d'état d'écrire. Ainſi il retint encore Victor une partie de l'été, & on ne le laiſſa aller que pour arriver en autonne chez S. Sulpice, & y paſſer l'hiver. 'Il luy donna à apporter la lettre neuvieme à S. Sulpice, avec ſon panegyrique ſur Theodoſe qu'il n'avoit point encore publié, & un de ſes poëmes ſur la feſte de S. Felix. 'Pour les difficultez d'hiſtoire qu'il luy propoſoit, il luy répond qu'il n'a jamais étudié cette matiere, mais qu'il a envoyé ſon memoire à Rufin; que s'il luy fait réponſe il la luy envoyera promtement, & que s'il ne le peut pas ſatisfaire, il ne croit pas qu'il y ait perſonne en ces quartiers là qui le puiſſe. 'Il luy envoya la tunique de laine qu'il avoit receuë de Melanie, aprés s'en eſtre neanmoins un peu ſervi, afin de témoigner en cela meſme qu'il n'eſtoit qu'un avec ſon ami, & que tout leur eſtoit commun. ep.9.p.114. p.114. p.116. p.115.116. ep.10.p.121.

'Les louanges que Sulpice luy avoit données, luy ſervent à s'humilier dans ſa réponſe. 'Mais à cette premiere lettre il en joignit une ſeconde, où il prend ſujet des manteaux de poil de chameaux que Sulpice luy avoit envoyez, de ſe reconnoiſtre pour un pecheur qui a beſoin de penitence, & il s'étend beaucoup ſur cela. 'Il emploie tout le reſte de cette lettre à faire l'eloge de Melanie, 'pour laquelle il tremble neanmoins, quoiqu'elle euſt p.117.9 p.114. 115. ep.10.p.117-120. p.121-130. p.130.131.

vieilli dans la vertu, parcequ'elle eſtoit à Rome ;

[Ce fut en cette année au pluſtard que le Saint écrivit encore à Saint Sulpice l'epiſtre huittieme,] que S. Auguſtin a citée ſur le peché originel : [& nous en avons déja parlé ci-deſſus.] [a] Il écrit ſur ce que S Sulpice l'avoit prié de luy envoyer ſon tableau, & [b] apparemment auſſi celui de Therasie. Le Saint luy répond donc que ce qu'il luy demande eſt une folie, & que l'excés de ſon affection pour luy, luy fait preſque perdre la raiſon. [c] Il tourne enſuite à dire que c'eſt le tableau de ſon homme interieur que Sulpice veut avoir, ſurquoi il trouve une ample matiere de s'humilier. [d] A la fin il luy dit, que ſi ſon amour veut meſme quelque conſolation viſible, il peut faire faire ſon portrait, en décrivant à un peintre l'idée qu'il avoit de ſon viſage. Que ſi, ajoute-t-il, le peintre n'eſt pas aſſez habile pour bien rencontrer là-deſſus noſtre reſſemblance, & que ſon portrait ne nous repreſente pas aux autres, quelque viſage qu'il nous donne, vous ſaurez toujours bien que c'eſt nous que vous avez voulu faire peindre. [Sulpice prit ſans doute ce parti,] [e] puiſque l'année ſuivante il avoit fait peindre le Saint dans une egliſe. [Et c'eſt ce qui nous oblige de dire que cette lettre fut écrite cette année ci au pluſtard. Ce ne fut pas auſſi beaucoup pluſtoſt, puiſque Severe ne demanda ſans doute le portrait du Saint, que lorſqu'il ceſſa d'eſperer de le venir voir. On n'y trouve point par qui elle fut portée, ni aucune autre marque hiſtorique.]

Aug. ep. 106. p. 187. 1 a.

a Paul. ep. 8. p. 105.

b nostrat.

p. 106.

c p. 110.

d ep. 12. p. 141.

ARTICLE XXXVIII.

Il fait baſtir une nouvelle egliſe auprés du tombeau de S. Felix.

[NOUS avons vu que] [a] Saint Paulin avoit commencé en l'an 400, à ajouter de nouveaux edifices à l'egliſe de S. Felix. [b] Ils furent enfin achevez la troiſieme année, [c] & dediez ou tous ou en partie le 14 de janvier 403. [d] On avoit dreſſé à S. Felix, aprés qu'il fut mort, un tombeau conforme à l'état où l'Egliſe eſtoit alors, opprimée ſous la perſecution des payens. Mais la vertu enfermée dans ce petit tombeau, eclata d'une telle maniere, qu'enfin il ſe trouva environné de cinq baſiliques, qui paroiſſoient de loin comme une ville. Saint Paulin parle de ces cinq baſiliques dans ſes vers dés le commencement de l'an 399. [Mais il y comprenoit ſans doute quelque chapelle à qui on pouvoit donner ce nom, quoique ce n'en fuſt pas proprement une,] [e] puiſque

a Paul. car 25. p. 625.

b p. 617. 622.

c car. 11. p. 566.

d ep. 12. p. 149. 150.

que parlant d'une nouvelle qu'il acheva cette année, il dit qu'il l'ajouta aux quatre anciennes.

'Ces [quatre ou cinq] baſiliques que Saint Paulin trouva en arrivant à Nole, ne ſuffiſoient point encore à la quantité du peuple qui venoit au tombeau de S. Felix. 'Ainſi il en fit baſtir une nouvelle, qui avoit au haut une voute ou une coupole, dont le bas & les murailles eſtoient toutes incruſtées de marbre. Le haut de la voute eſtoit d'un ouvrage à la moſaïque, où la Trinité eſtoit repreſentée, le Pere "par des paroles ſortant d'une nuée; J C. par un agneau, & le S. Eſprit par une colombe. Il y avoit auſſi une croix environnée d'une couronne, ou d'un cercle de lumiere, & autour de ce cercle, il y avoit des colombes qui marquoient les douze Apoſtres. On y voyoit de plus une roche d'où ſortoient quatre ruiſſeaux pour figurer J. C. & les quatre Evangeliſtes. Car les vers qui y eſtoient peints expliquoient toutes ces choſes. 'Sous cette coupole eſtoit l'autel "à trois faces: & dans l'autel, il y avoit des cendres des Apoſtres, & des reliques des Martyrs, avec un petit morceau de la vraie Croix [tiré de celui] que Melanie luy avoit apporté de Jeruſalem [cette année meſme.]

car. 21. 24. p. 567. 612.
ep. 12. p. 150.
vox cælo tonat.
trichora.
p. 150. [n] p. 894.

'Le reſte de l'egliſe eſtoit une grande nef voutée, fort elevée & fort large, accompagnée [1] de deux ailes, ſoûtenuës par deux rangs de colonnes. Ces ailes avoient chacune quatre "chapelles diſpoſées le long de l'egliſe, qui ſervoient à ceux qui vouloient prier & mediter en particulier, & encore pour enterrer les perſonnes de pieté. 'Aux deux coſtez de l'autel il y avoit de meſme deux autres petites coupoles, qui faiſoient comme deux chapelles, dont celle qui eſtoit à gauche, ſervoit encore à ceux qui vouloient prier & étudier les livres ſaints, & l'autre à droite ſervoit pour le celebrant lorſqu'ils vouloit ſacrifier. Car c'eſtoit une ſacriſtie où l'on ſerroit tout ce qui eſtoit neceſſaire pour le miniſtere ſacré, & d'où on le tiroit [pour le porter à l'autel.]

p. 151.
1. cubicula.
p. 152. 154.

'Il fit peindre dans cette nouvelle egliſe l'ancienne loy, [a] c'eſt à dire l'hiſtoire du Pentateuque, de Joſué, de Ruth, [b] avec des inſcriptions qui marquoient le ſujet de chaque hiſtoire. [c] C'eſtoit une choſe extraordinaire en ce temps là de peindre des animaux [& des hommes] dans les egliſes. S. Paulin le fit en faveur des payſans, qui faiſoient le plus grand nombre de ceux qui venoient tous les ans à la feſte de S. Felix. Comme c'eſtoient des gens fort groſſiers, ils s'imaginoient honorer les Saints, de boire ſur leurs

car. 25. p. 622.
[a] car. 24. p. 613.
[b] p. 615.
[c] p. 614.

1. *geminis utrimque porticibus*, [qui ſembleroit devoir marquer qu'il y avoit deux ailes à chaque coſté. Neanmoins l'autre nous a paru le meilleur,] parceque l'egliſe n'avoit que trois portes, [& non cinq.] Paul. ep. 12. p. 152

tombeaux. Ainſi ils paſſoient la nuit à ſe rejouir, & à faire de petits feſtins dans l'egliſe: comme ſi, dit-il, les Saints pouvoient approuver aprés leur mort ce qu'ils ont condanné durant leur vie, & que S. Pierre agreaſt qu'on fiſt ſur ſon tombeau ce qu'il a défendu dans ſes inſtructions. 402.

[Cet abus qui eſtoit fort commun dans l'Egliſe avoit eſté retranché à Milan "par Saint Ambroiſe, & en beaucoup d'autres endroits par les Eveſques des lieux.] V. S. Ambroiſe §. 9.

Aug. ep. 64. 120. 2. b. S. Auguſtin faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour le bannir de l'Afrique. Mais il vouloit qu'on l'aboliſt par l'inſtruction & par la douceur, & non par une autorité abſoluë. Saint Paulin animé du meſme eſprit prit la meſme voie; Paul. car 24. p. 615. '& c'eſt pour cela qu'il fit peindre toute l'egliſe, afin que les payſans s'arreſtaſſent à regarder ces peintures, & ſongeaſſent moins à leurs debauches ordinaires; & afin encore que ces hiſtoires ſaintes leur imprimaſſent peu à peu l'amour d'une vie plus ſainte & plus ſobre.

ep. 12. p. 151. 152. 'Saint Paulin dit que ces egliſes en ce temps là [1] regardoient ordinairement l'Orient, [ce qui ſemble marquer que la grande porte eſtoit à l'Orient:] '& on voit par Euſebe, que la grande Euſ. v. Conſt. l. 3. c. 37. p. 502. d. egliſe de Jeruſalem eſtoit de cette ſorte; [quoique cela ſoit difficile à accorder avec la coutume generale de l'Egliſe, de ſe tourner à l'Orient pour prier, ſuppoſé que l'autel fuſt placé comme il l'eſt aujourd'hui dans nos egliſes, comme il paroiſt qu'il l'eſtoit dans Paul. ep. 12. p. 150. celle de Jeruſalem,] '& dans celle meſme que S. Paulin fit baſtir. [a] p. 151. 152. [b] p. 152. [a] Quoy qu'il en ſoit, le Saint ne ſuivit pas l'uſage ordinaire, & tourna la ſienne du coſté de celle de Saint Felix. [b] Elle en eſtoit ſeparée par un mauſolée, qui eſtoit ouvert du coſté de celle de S. Felix par trois arcades & trois portes: & le Saint ouvrit de meſme la ſienne ſur ce mauſolée 'par trois arcades & trois portes qui répondoient aux autres; & toutes n'eſtoient fermées que par des treillis: de ſorte que l'on paſſoit & l'on voyoit d'une egliſe à l'autre; ce qui faiſoit un effet tres agreable. Sur les deux portes des coſtez, le Saint fit peindre une croix en rouge, envi- p. 153. ronnée d'une couronne de fleurs, & des colombes au deſſus. 'Dans l'eſpace du mauſolée qui ſeparoit les deux egliſes, il y avoit une n. p. 798. 814. fontaine où l'on ſe lavoit les mains en entrant, '& ces ſortes de fontaines à l'entrée des egliſes eſtoient ordinaires en ce temps là, ep. 31. p. 289. pour ſe laver les mains, '& meſme la bouche. [c] C'eſt de là qu'eſt [c] n. p. 815. venuë l'eau benite que l'on met aujourd'hui à l'entrée de l'egliſe. [Outre cette entrée qui eſtoit du coſté de l'egliſe de S. Felix, il

1 *proſpectus baſilicæ Orientem ſpectat.*

ſemble qu'il y en euſt encore une autre,] ſur la porte de laquelle eſtoit peinte une croix avec une couronne audeſſus. ep.12.p.151.

ARTICLE XXXIX.

Il embellit de peintures l'ancienne egliſe de S. Felix, & fait beaucoup de baſtimens audehors.

OUTRE cette nouvelle egliſe, le Saint changea encore entierement celle où eſtoit le corps de S. Felix. Il y fit en haut à la voute un lambris qui reſſembloit à de l'ivoire, d'où pendoient des chaines de cuivre, pour y attacher des lampes. Paul.car.24 p. 609.

Cette egliſe eſtoit ſoûtenuë par des pilaſtres fort groſſiers, & qui tenoient beaucoup de place. Mais il changea ces pilaſtres en colonnes, qui donnerent beaucoup plus de jour & d'eſpace. Il ſemble meſme qu'elles fuſſent de marbre. On voit encore aujourd'hui dans cette egliſe une inſcription en vers, miſe ſans doute par S. Paulin, qui porte qu'on l'avoit renduë plus grande & plus claire. S. Paulin y fit auſſi peindre [a] des hiſtoires du nouveau Teſtament, [b] en ſorte qu'elle paroiſſoit auſſi nouvelle que l'autre. [c] Il mit ſous la table de l'autel, des cendres & des reliques de S. André, de S. Jean Batiſte, de S. Thomas, de S. Luc, des SS. Agricole, Vital, & Procule, de S^te Euphemie, & de Saint Nazaire. p.609.25 p.623 car.24.p.609. n.p 795.796. car.24.25 p.609 623. a p.622. b p.623. c p.610.

Cette egliſe eſtoit ouverte par trois endroits. [d] Il y avoit trois portes du coſté de la nouvelle egliſe, [e] une petite d'un autre coſté, par où l'on y entroit du jardin de S. Paulin. Il y en avoit auſſi apparemment deux grandes à la principale entrée, laquelle eſtoit accompagnée d'un ancien veſtibule, que le Saint fit relever & peindre. Il ſemble qu'il ne fuſt pas couvert. [e] Il y avoit là auprés un méchant jardin, [f] & quelques maſures que le Saint fit nettoyer; & il en employa le terrain à faire de nouveaux baſtimens, avec une grande place qui donnoit à l'egliſe tout le jour dont elle avoit beſoin. Cette place eſtoit enfermée par des galeries avec des maiſons à deux étages qui environnoient le veſtibule. Il y avoit une autre place plus petite, mais plus ornée. Elle eſtoit plus audedans, & comme enfermée entre trois [des cinq] baſiliques, à qui elle ſervoit d'entrée. Elle eſtoit auſſi environnée de galeries, qui eſtoient ſoûtenuës par des colonnes de marbre blanc; & audeſſus eſtoient des maiſons à deux étages appuyées ſur l'egliſe meſme de S. Felix; de ſorte qu'on y avoit p.611. d ep.12.p.151. e p.151. car.24.p.609. p.608. car.25.p.617. e p.608 625. f p.625. car.24.p.608. 609. car.25.p.618. p.618. car.24.p.609.

p.609.611. fait des feneſtres deſquelles on voyoit l'autel. 'C'eſtoit 'pour les 402.
perſonnes de pieté qui venoient pour adorer Dieu au tombeau
25 p.618. du ſaint Confeſſeur. 'Dans la place il y avoit diverſes fontaines
p.618. faites de diverſes manieres, '& entr'autres un baſſin environné
p.611. d'un tour d'airain percé à jour. 'Le Saint avoit fait faire plu-
ſieurs citernes pour recueillir les eaux de la pluie & fournir à
ces fontaines. Car c'eſtoit trop loin de la ville pour en faire venir
aſſez par les aqueducs.

p.612&25.p.617 'D'un autre coſté il y avoit une galerie ſoûtenuë au milieu par
p.612. ſes colonnes, & qui formoit diverſes "ſales de coſté & d'autre. 'Il *aulas.*
y avoit encore un long baſtiment, diviſé de meſme en pluſieurs
"ſalons qui avoient vuë ſur une prairie envirronée de murailles, *area.*
depeur, dit le Saint, que les profanes ne viſſent cette maiſon
car.25.p.617. ſainte. 'S. Paulin marque encore quelque petites "chambres, où *cellas.*
l'on alloit par trois entrées. A la premiere entrée l'on voyoit en
peintures les hiſtoires de Job & de Tobie; à celle du milieu les
images de pluſieurs martyrs de l'un & de l'autre ſexe; & à la
troiſieme, les actions de Judith & d'Eſther.

p 622. En un coin de la "grande egliſe, il y avoit comme une nouvelle *majoris*
egliſe ſous une triple voute, dont le ſond repreſentoit un ciel *aula.*
éclairé par quantité d'étoiles. Il y avoit un autel pour offrir la
ſainte hoſtie. Au milieu eſtoit la fontaine du battiſtere qui
n'avoit point encore ſervi pour le batteſme. [Mais pour le lieu,
S. Paulin l'avoit peuteſtre ſeulement racommodé & embelli,]
ep.12.p.140. 'puiſqu'il dit que S. Sulpice le ſurpaſſa en ce qu'il avoit baſti un
battiſtere. [Voilà ce que nous avons pu comprendre dans la
deſcription que S. Paulin fait des augmentations & des decora-
tions qu'il avoit faites pour honorer le tombeau du Saint qu'il
avoit pris pour ſon patron. Des perſonnes plus intelligentes y
trouveront ſans doute de plus grandes lumieres.

Saint Paulin raporte un miracle que Dieu ſembla faire pour
car.2.p.619. témoigner qu'il agreoit ces baſtimens.] 'Car dans la grande pla-
ce, il y avoit devant la porte de l'egliſe deux méchantes maiſons
de bois qui en oſtoient le jour, & qui défiguroient toute la beauté
du lieu. On vouloit les abatre, mais celui à qui elles apparte-
noient, juroit qu'il mourroit plutoſt que d'en ſortir. On pouvoit
bien ſe moquer de ſon opiniatreté: & neanmoins le Saint ne
pouvoit s'y reſoudre, & ne vouloit pas l'emporter par des procés.
p.619.620. 'Mais une nuit le feu ſe mit à une de ces maiſons, & s'embraſa
tellement qu'on crut qu'il conſumeroit l'egliſe meſme, avec
toutes les maiſons du voiſinage. Tout ce qu'on fit pour l'arreſter

fut inutile, juſqu'à ce que S. Paulin ayant eſté prier au tombeau de S. Felix, & invoquer les Apoſtres dont les cendres eſtoient ſous l'autel de l'egliſe voiſine, & eſtant enſuite retourné chez luy, il prit le morceau de la vraie Croix [que Melanie luy avoit apporté,] & l'oppoſa aux flammes, qui ceſſerent auſſi-toſt, & ſe renfermerent dans le lieu où elles avoient commencé, & où ne trouvant plus que de la cendre, elles s'éteignirent tout à fait. 'Le jour eſtant venu, on trouva qu'il n'y avoit rien de brulé qu'une de ces deux maiſons mais le maiſtre de dépit mit auſſi-toſt l'autre par terre: Ainſi le Saint eut ce qu'il demandoit, & ſans procés. p.621.

Cette autre egliſe où le Saint fut invoquer les Apoſtres, ſemble eſtre la nouvelle qu'il avoit fait baſtir: & comme les reliques eſtoient déja miſes ſous l'autel, il y a apparence qu'elle eſtoit déja dediée. 'Car pour la vraie Croix, outre ce qu'il en mit dans cet autel, il en avoit encore un autre morceau qu'il envoya l'année ſuivante à S. Sulpice. [Mais ſoit que cette egliſe ait eſté dediée cette année ou en la ſuivante,] 'elle fut dediée par l'Eveſque 1. Paul qui gouvernoit alors l'Egliſe de Nole. ep.12.p.150. ep.10.p.153.

ARTICLE XL.

Il fait encore baſtir une egliſe à Fondi, & envoie à S. Sulpice des vers pour la ſienne.

L'AN DE JESUS CHRIST 403.

'LA ſolennité ordinaire de la feſte de S. Paulin fut augmentée cette année par une autre ſolennité extraordinaire. [Il ſemble que ce fut la dedicace de tous les ouvrages que le Saint avoit fait faire dans l'egliſe de Saint Felix, & autour.] 'Mais ce fut au moins celle du battiſtere, que l'Eveſque [Paul] conſacra pour le batteſme & pour le ſacrifice de l'autel; & il y adminiſtra ce jour là meſme l'un & l'autre ſacrement. [Ces nouveaux baſtimens avec le feu qui eſtoit arrivé peu auparavant, ſont le ſujet du dixieme poëme ſur Saint Felix.] 'Mais il y joint des reflexions morales ſur le renouvellement que nous devons faire en nous meſmes de l'edifice de noſtre ame, & il finit tout ſon poëme par ces beaux mots: 'Que la vuë de ces baſtimens nouveaux nous porte donc à nous renouveller nous meſmes. Détruiſons noſtre ancienne vie, pour ne pas perdre la vie future. Abandonnons volontiers le monde, dont nous ſerons privez malgré nous, ſi Paul.car.25 p. 617. p.622. p.613.-626. p.626.

1. Ughellus n'en parle point.

nous ne le quittons de nous meſmes. Mourons pour ne pas mourir. Couvrons noſtre vie mortelle par une mort vivifiante. Effaçons entierement l'image de l'homme terreſtre, pour imprimer en ſa place l'image de l'homme celeſte. Qu'Adam prenne la figure de J. C. Transformons nous dés cette vie, ſi nous voulons eſtre transformez en l'autre. Quiconque demeurera toujours le meſme dans le temps, ne doit point eſperer d'eſtre changé dans l'eternité. 403.

ep.12.p.154. 'S. Paulin fit auſſi baſtir une egliſe à Fondi, où il avoit eu une terre; & il y avoit autrefois demeuré aſſez long-temps. Ainſi pour marque d'affection envers ceux de ce lieu, qu'il conſideroit comme ſes concitoyens, il leur fit baſtir une nouvelle egliſe, parceque la leur eſtoit preſte à tomber, & trop petite. [Cette
p.154. nouvelle egliſe n'eſtoit pas neanmoins bien grande,]' puiſqu'il
p.155. l'appelle quelquefois une petite baſilique. 'On voit par l'inſcription qu'il envoya à Saint Sulpice, comment il en fit peindre la
n.p.799. voute; '& l'on dit que l'on voyoit encore à Rome il n'y a pas
ep.12.p.155. long-temps un partie de cette peinture. 'Sous l'autel il fit mettre des reliques de S. André, de S. Luc, de S. Nazaire, de S. Protais. & de S. Gervais.

p.155[ep.11.p. 132. 'Cette egliſe eſtoit prés d'eſtre achevée, & d'eſtre dediée au nom de J. C, le Saint des Saints, le Martyr des Martyrs, & le Seigneur des Seigneurs, lorſque S. Paulin écrivit [cette année]
ep.12.p.140.149. ſon epiſtre 12 à Saint Sulpice, 'qui ſe trouvoit occupé de ſon coſté
p.140. aux meſmes ouvrages de pieté. 'Il fit faire entr'autres choſes un
p.141.142. battiſtere, 'où il fit peindre d'un coſté S. Martin, & S. Paulin de
p.143. l'autre, 'avec quelques vers [que nous n'avons pas,] où il parloit
ep.9.p.114. de lumiere & de rayons de miel. '& écrivant au Saint par Victor,
ep.12.d.143. qui avoit dû paſſer l'hiver chez luy, 'il luy manda qu'il effaceroit ces vers, s'il luy en vouloit envoyer d'autres.

ep.11.p.132[12. p.147. 'Victor témoigna auſſi au Saint, que Sulpice ſouhaitoit avoir des reliques des Saints pour mettre dans cette egliſe. [a]Mais le
[a] ep.11.p.132. Saint n'en avoit plus dutout, que celles dont il l'avoit beſoin pour
p.133. l'egliſe qu'il eſtoit prés de faire dedier [à Fondi.] 'Il avoit ſeulement une partie du morceau de la vraie Croix que Melanie luy avoit donné. Il l'avoit fait enchaſſer d'or, & il l'envoya à Baſſule [bellemere de Sulpice] de la part de Therafie ſon epouſe; ce qui
ep.12.p.147. eſtoit la donner à Sulpice meſme. 'C'eſt pourquoi il dit autre-
p.147. part qu'il la luy avoit envoyée. 'Il luy conſeille de la mettre ſous l'autel de ſon egliſe avec les reliques qu'on luy envoyeroit, s'il n'aimoit mieux la luy reſerver pour s'en pouvoir ſervir toutes les

401. fois [1] qu'il pourroit en avoir beſoin. En la luy envoyant, il luy ep.11.p.133.134.
2. marque le reſpect qu'on doit avoir pour une choſe ſi ſainte, & p.134-139.
luy raporte comment la vraie Croix a eſté trouvée par Sainte Helene.

Cette lettre ne rempliſſant pas tout ſon papier, pour l'achever, ep.12.p.140.
2. il commença [2] une ſeconde lettre, beaucoup plus longue que l'autre, où il ſe plaint d'abord que Sulpice luy fait ou trop p.141.142.
d'honneur ou trop d'injure, de le joindre avec Saint Martin. Neanmoins il prend le parti de dire que Sulpice avoit voulu p.142.143.
marquer en S. Martin la vertu parfaite; & en luy le moyen de racheter ſes pechez par l'aumoſne, & qu'ainſi l'un eſt le modele des Saints, & l'autre celui des coupables. Il luy envoya deux p.142.143.
epigrammes faites ſur ce ſens; mais il le prie que s'il veut les faire mettre dans ſon battiſtere, il n'efface pas neanmoins les vers qu'il y avoit déja mis. Il proteſte que c'eſt ſon amour pour p.143.
luy qui le force de luy envoyer ces inſcriptions, parcequ'il craint plus de pecher contre la charité en luy deſobeïſſant, que de tomber dans l'excés des paroles qui nous eſt défendu par l'Ecriture.
Ce fut par la meſme raiſon qu'il luy envoya, à la priere de Victor, p.149.
les inſcriptions qu'il avoit miſes dans ſes deux egliſes de Nole & de Fondi, & qu'il en compoſa meſme de nouvelles pour ſervir p.143.144.147.
aux egliſes de Sulpice, ſelon que Victor luy en fit la deſcription, 148.
& particulierement pour mettre ſur le tombeau de S. Clair qui p.155-162.
eſtoit dans l'une. Aprés avoir ainſi parlé de ces edifices materiels, il paſſe à l'edifice ſpirituel de la vertu, ſurquoi il dit à ſon ordinaire de fort belles choſes. Salvien cite un endroit de cette lettre. Salv.l.7.p.156.

ARTICLE XLI.

Il écrit à Alethe & à Florent Eveſque des Cabors: Il ſe plaint de ce que Saint Victrice ne l'eſt pas venu voir.

[CE fut peut-eſtre dans ce meſme voyage que] Victor leur Paul.ep.33.p.
courrier ordinaire luy apporta une lettre d'Alethe, [a] qui 286.
luy demandoit apparemment quelque ouvrage. [b] Le Saint receut a p.287. b p.286.
avec beaucoup de joie cette marque de ſon amitié, à laquelle il ne s'eſtoit pas attendu: mais pour ce qu'il luy demandoit, il s'en p.287.
excuſe avec beaucoup d'humilité. [Sa lettre n'eſt pas entiere.
V. la note 12. Car tout ce qui y regarde la fille de S.te Paule, eſt le reſte de la lettre 37 à Pammaque.]

1. *ad quotidianam tutelam atque medicinam.*
2. Il y en a meſme qui n'en font qu'une meſme lettre.

'Le P. Chifflet croit que S. Paulin ne laiſſa pas d'accorder ce qu'Alethe luy demandoit, & qu'il luy envoya le diſcours intitulé *de Gazophylacio*, à cauſe que dans des manuſcrits il ſe trouve intitulé *à Alethe*. 'Neanmoins le Saint y parle non à une ſeule perſonne, mais à pluſieurs. [Ainſi c'eſt un ſermon plutoſt qu'une lettre. Et il n'eſt pas difficile de juger que l'Eveſque Paul obligeoit quelquefois S. Paulin d'inſtruire ſon peuple, ſurtout ſur la matiere de l'aumoſne, dont il eſtoit un ſavant maiſtre. Car c'eſt de quoy traite excellemment ce diſcours, qu'on peut dire eſtre une des plus belles & des plus dignes productions de l'eſprit de S. Paulin. Le ſtyle meſme en eſt plus beau que dans ſes lettres, parceque s'eſtant cru ſans doute obligé de le compoſer avec quelque ſoin, il s'eſt beaucoup plus ſerré, & s'eſt moins laiſſé aller à l'abondance naturelle de ſon eſprit.] 'M.r du Pin juge que c'eſt une des plus excellentes pieces de l'antiquité ſur l'aumoſne. [Il eſt intitulé *de Gazophylacio*, ou *du Tronc*,] ſans doute à cauſe que dans le commencement il parle du tronc, ou comme il l'appelle aprés Tertullien, de la table que l'on mettoit dans l'egliſe pour recueillir ce que les fideles donnoient pour les pauvres.

[Nous ne marquons point ici en particulier qui eſtoit Alethe. Nous l'avons fait ſur S. Jerome, "qui en parle tres avantageuſement en 407, lorſqu'il n'eſtoit encore que Preſtre. Car il paroiſt qu'il fut depuis Eveſque de Cahors aprés Florent ſon frere, à qui S. Paulin écrit auſſi une lettre, dont nous ne pouvons pas parler ici, puiſque nous n'en ſavons pas le temps.] 'Il ne connoiſſoit pas ce Florent, qui ne laiſſa pas neanmoins de luy écrire le premier avec toute la cordialité d'une amitié déja ancienne. Le Saint luy répondit avec la meſme cordialité, "& benit Dieu de luy avoir acquis l'amitié & la charité d'un Eveſque, qu'il ne ſe croyoit ſeulement pas digne de connoiſtre.

[Nous ne trouvons rien de particulier de ce Florent.] 'Le Saint loüe beaucoup la lettre qu'il en avoit receuë, & dit que le ſel apoſtolique dont elle eſtoit aſſaiſonnée, faiſoit voir la force & la vigueur de la grace que Dieu avoit repanduë dans ſon ame, comme la douceur de ſes paroles montroit combien le Seigneur eſtoit doux en luy. 'Il dit qu'il avoit ſans doute merité de devenir paſteur, en pratiquant la douceur de la brebi, & l'innocence de l'agneau. Il luy attribuë une ame tres ſublime, parcequ'il avoit le cœur humble; & il dit qu'il s'acquitoit tous les jours de la peſche ſpirituelle, pour laquelle Dieu l'avoit appellé à la fonction & à la grace des Apoſtres. 'Quelques uns ont appellé ce Florent

III.p.47.48.

ep.34.p 302.

Du Pin,t.3.p. 462.

V. S. Jerome § 119.

ep.32.p.280.

p.281. &c.

p.281.

p.282.

III.p.10,11.

Florent Eveſque de Tivoli, parcequ'il y en avoit alors un de ce nom, comme on l'apprend de la 8e epiſtre de S. Innocent. Mais l'autorité de trois manuſcrits qui l'appellent Eveſque de Cahors, eſt preferable à cette foible conjecture.

L'AN DE JESUS CHRIST 404.

Nous n'avions que quelques fragmens du poëme que Saint Paulin fit au commencement de cette année à la loüange de S. Felix. M^r Muratori nous l'a donné en 1697, tout entier avec trois autres poëmes de noſtre Saint, deſquels nous n'avions non plus que des fragmens. S. Paulin y parle beaucoup des reliques des Saints que Dieu avoit comme ſemées par toute la terre, afin de la ſanctifier. Il y fait auſſi l'hiſtoire d'un vol fait dans l'egliſe de S. Felix, & de la maniere dont le voleur fut pris, & le vol retrouvé. cur.16.p.627. 628. m.p.n. p.30.41.

S. Victrice de Roüen vint à Rome dans les derniers jours de l'an 403, [a] ce qui fit eſperer à S. Paulin qu'il le viendroit voir à Nole. Il n'y vint pas neanmoins: de quoy S. Paulin avoue qu'il fut attriſté & meſme confus; & il dit que jamais rien n'avoit fait voir davantage à luy & aux autres la grandeur de ſes pechez, que quand ils avoient empeſché ce Saint, qui eſtoit ſi proche, de venir juſque chez luy. [Saint Victrice s'en eſtant donc retourné chez luy,] envoya quelque temps aprés en Italie un nommé Candidien, avec une petite lettre pour S. Paulin, qui la receut avec une extreme joie, & quitta la triſteſſe qu'il avoit euë de ce que S. Victrice ne l'eſtoit pas venu voir. Il luy en fait neanmoins une plainte fort douce & fort humble dans ſa réponſe. Il ajoute qu'eſtant malade, il eſtoit de ceux à qui cette conſolation eſtoit duë. Ne nous croyez pas, dit-il, ſi bien gueris de toutes les maladies de noſtre ame, qu'il vous ſemble inutile de vous en mettre davantage en peine. Si nos pechez nous ont rendu autrefois fort malades, les fautes journalieres que nous commettons, nous tiennent toujours devant Dieu dans une grande langueur. Il s'étend ſur ce ſujet à ſon ordinaire, en demandant à S. Victrice le ſecours de ſes prieres, & il emploie le reſte de ſa lettre à parler ſur une perſecution que ce Saint avoit ſoufferte. Coint.t.2.p. 125 2 c. [a] Paul.ep.27.p. 240. p.239. p.240. p.240. p.241. p.241-245.

V. Saint Victrice.

S. Auguſtin parle vers l'an 424, d'un Candidien Preſtre qu'il avoit connu par le moyen de S. Paulin, & par lequel il luy envoya un livre. [Celui qui apporta la lettre de S. Victrice, n'eſtoit pas encore Preſtre,] puiſque S. Paulin l'appelle ſon fils, & il paroiſt qu'il eſtoit alors plutoſt à S. Victrice qu'à luy. Aug.cur.m.c. 18.t.4.p.294.2. d. Paul.p.239.

ARTICLE XLII.

Converſion d'Aper & d'Amande ſa femme.

Sulp.dial.3.c.1. p.306. ENTRE ceux qui aſſiſterent cette année meſme ou la ſuivante, à l'entretien de Gallus qui fait le ſujet des dialogues de S. Sulpice, il y a un moine nommé Aper. [Si cet] Aper eſt le meſme que celui à qui S. Paulin écrit, il ne peut l'avoir fait pluſtard que cette année, puiſqu'Aper n'avoit quitté la vie ſeculiere que depuis aſſez peu de temps. Mais il y a aſſez d'apparence que ce n'eſt pas le meſme, puiſque celui à qui S. Paulin écrit, eſtant une perſonne de qualité & déja Preſtre, S. Sulpice ne luy auroit pas donné le ſimple titre de moine. [Ainſi nous aimons mieux avouer que nous ne voyons rien d'aſſuré pour le temps de ſa converſion, ni des lettres que S. Paulin luy écrivit]

Paul.ep.29.p. 261. a p 262. b p 263. p.256. ep 30.p.266. p.267. ep.29.p.263. Aug. pſ.61.v.5. E.p.595.e f. Paul.ep.30.p. 267. ep.29.p.265. p 261. p.262. p.263. Cet Aper eſtoit un homme riche, ſage, & eloquent, [a] tres eſtimé pour ſa prudence & pour ſon erudition, [b] mais ſuperbe, en ſorte que Saint Paulin le compare, ſuivant l'expreſſion de l'Ecriture, à un taureau gras. Il paroiſt meſme qu'il eſtoit auſſi peu Chrétien de profeſſion que d'eſprit. Il epouſa une femme nommée Amande, dont il eut une fille & quelques autres enfans. Il avoit plaidé dans les tribunaux, & avoit eu quelque charge de judicature, que le Saint appelle le ſiege injuſte de la puiſſance, comme S. Auguſtin appelle toutes les dignitez ſeculieres, des magiſtratures de la Babylone. [Il demeuroit apparemment dans les Gaules,] puiſque depuis ſa converſion, S. Paulin ne recevoit de ſes lettres que tous les ans. [Il l'avoit ſans doute connu lorſqu'ils eſtoient encore tous deux dans le monde; & il ſemble que S. Paulin, aprés avoir renoncé au ſiecle, luy ait écrit quelques lettres pour le porter à embraſſer la foy Chrétienne. [Sa charité obtint ce qu'elle demandoit.] Dieu fit enfin eclater dans Aper la vertu de ſa ſageſſe, & l'operation de ſa puiſſance. Car il n'y a que la ſouveraine ſageſſe qui puiſſe faire changer à un ſage de ce monde de ſentimens & de conduite. Il changea [en meſme temps] d'eſprit & de vie; & eſtant converti il gemit, & ſe rendit agreable à Dieu. Il fut abatu comme ſuperbe, & elevé pour eſtre humble. Sa teſte rebelle devint docile & ſoumiſe au joug de J. C. Ce taureau indomptable prit la douceur de ce bœuf qui a reconnu ſon maiſtre. Ce lion furieux depoſa toute ſa ferocité; & aprés avoir paru un ſanglier dans le monde, il fut un agneau devant

Dieu. Son humilité luy fit tourner contre le ſiecle les meſmes armes que ſon orgueil luy avoit fait porter pour le ſiecle. 'En ſe depouillant du vieil homme, il quitta cette dureté, cette ſechereſſe, cette legereté de cœur, [qui ſont les ſuites du peché.] 'C'eſt » à cette heure, luy dit S. Paulin, que vous eſtes vraiment ſage, » vraiment eloquent, vraiment puiſſant, depuis que vous vous » eſtes rendu fou & muet à l'égard du monde, afin de faire ſervir » à la gloire de voſtre Createur voſtre langue & voſtre eſprit, » l'eloquence & la ſageſſe que vous avez receuës de luy. Vous » plaiderez pour vous meſme preſentement que vous eſtes mieux » inſtruit du droit divin. Maintenant que vous eſtes un juge plus » juſte, vous vous jugerez vous meſme, & vous vous condannerez, » afin que vous meritiez d'eſtre abſous, & que vous vous rendiez » non ſeulement digne de pardon, mais meſme digne de la gloire, » aprés avoir plaidé voſtre cauſe en vous accuſant, aprés vous » eſtre juſtifié en vous condannant. Car vous ſavez que c'eſt ce qui » plaiſt à Dieu, & non ce qui plaiſt aux hommes, qui eſt ſaint & » innocent.

ep.31.p.272.

ep.29.p.263. 264.

'Il commença a gouſter le froment [de Dieu, &] à faire ſa nourriture de la vertu, à s'engraiſſer des fruits d'une vie toute ſainte, à chercher dans les ſaintes Ecritures des armes propres à détruire toutes les embuſches du demon. 'Il rejetta cette ſcience profane que Dieu condanne de folie, parcequ'elle s'attribuë à elle meſme le bien qu'elle a receu de luy, & que cette arrogance luy fait trouver de la folie dans la ſageſſe divine. Il aima mieux eſtre le compagnon de ceux que J. C. appelle ſes petits enfans, que des ſages de ce monde. 'Il embraſſa l'humilité que les ſuperbes mepriſent, & meſme l'exterieur de l'humilité

p.263.

p.257.

p.258. p.260.

'Il ſe dechargea auſſi du poids de ſes grandes richeſſes, & diſſipa cette enflure que luy cauſoit l'abondance de toutes ſortes de biens où il vivoit auparavant, pour s'enrichir des veritables richeſſes d'une ſainte pauvreté. 'Mais il ne put pas aller en ce point auſſi loin qu'il ſouhaitoit, [ni imiter le depouillement entier de Saint Paulin.] 'Car quoiqu'il deſiraſt de ne penſer qu'aux choſes du Ciel, il fut neanmoins obligé de prendre encore quelque ſoin de celles de la terre à cauſe de ſes enfans.

p.263.

ep.30.p.267.

p.267.

[Pour ſa femme, elle le preceda ou le ſuivit dans le chemin de la vertu.] Au lieu de le porter à la delicateſſe & à l'avarice, elle fit voir par la force de ſa pieté qu'elle avoit eſté tirée des os de l'homme. 'Ainſi ils embraſſerent enſemble la continence & la chaſteté, de ſorte que ne ſe connoiſſant plus ſelon la chair, ils paſſerent de

ep.31.p.274.

ep.20.30.p.258. 267.

a ep.31.p.274.

leur corps dans le corps de J.C, imiterent le mariage de Dieu & de l'Egliſe, & furent unis entre eux dans la charité de J. C, par des liens d'autant plus forts, qu'ils eſtoient plus ſpirituels & plus chaſtes.

ARTICLE XLIII.

Aper elevé au ſacerdoce: Sa femme le decharge des ſoins domeſtiques & des affaires civiles.

[QUOIQU'APER ne fuſt encore, ce ſemble, que dans le commencement de ſa converſion, lorſque S. Paulin luy
Paulep. 30. p. 204. écrivit,] il eſtoit déja neanmoins elevé au ſacerdoce, [c'eſt à dire apparemment à la preſtriſe,] & placé par la volonté de Dieu, &
P. 263. par les ſuffrages des hommes, dans le ſiege, & dans le throne de la juſtice & de la paix. [Et il ne faut pas s'étonner que des peuples qui voyoient des perſonnes tres capables de ſervir l'Egliſe, par l'éloquence, la ſageſſe, & les autres grandes qualitez qu'ils avoient fait paroiſtre dans des emplois civils, fiſſent violence à leur modeſtie, & meſme aux loix de l'Egliſe. Ces violences criminelles dans ceux qui s'appellent eux meſmes d'une vie mondaine à un état redoutable aux Anges, ſont bien excuſables, pour ne pas dire tres ſaintes lorſqu'elles viennent de la part des peuples, & qu'elles forcent d'entrer dans le ſacerdoce, un Saint Ambroiſe, un S. Paulin, un S. Germain d'Auxerre, & d'autres perſonnes de ce merite.

Aper eſtoit ſans doute de ce nombre; & il fit bien voir qu'il
P. 264. n'eſtoit pas entré par ambition dans le ſacerdoce.] Car il ſe retira à la campagne pour y vivre en ſolitude, ſans venir que rarement dans les villes. Ce n'eſt pas qu'il preferaſt l'oiſiveté au travail, ni qu'il refuſaſt de ſervir l'Egliſe: mais il eſtoit bien aiſe d'eviter les aſſemblées eccleſiaſtiques, où il ſe trouvoit deſlors, ſelon Saint Paulin, autant de confuſion & de trouble, que dans celles où ſe traitent les affaires ſeculieres. Dieu le preparoit meſme à rendre de plus grands ſervices à l'Egliſe, par le deſſein ſalutaire qu'il luy avoit inſpiré de s'inſtruire des choſes de la religion. Car en s'appliquant à l'étude des ſaintes lettres, à quoy rien ne convient mieux que la ſolitude, il formoit en luy meſme J. C, & l'y fortifioit tous les jours; il devenoit un ſerviteur plus utile & un maiſtre plus habile; & il ſe rendoit ainſi plus digne du poſte où la volonté de Dieu l'avoit elevé. Il travailloit à de-

404. venir egalement puiſſant en œuvres, & en paroles, afin qu'en formant ſes diſcours ſur les ſentimens de ſon cœur, il ſe rendiſt un veritable modele de la diſcipline apoſtolique, & qu'il accompliſt luy meſme les commandemens du Seigneur en les enſeignant. Il s'eſtoit retiré dans une de ſes terres, dont il paroiſt meſme qu'il prenoit ſoin. ep.30.p.268.

'On peut juger par les lettres de S. Paulin, qu'il paſſa au moins un an dans cette retraite; [enſuite de quoy il vint] 'exercer le miniſtere qui luy avoit eſté confié, & multiplier avec ſageſſe les talens qu'il avoit receus de Dieu. 'Il avoit dans ſa maiſon ſa femme & ſes enfans, qui y eſtoient nourris pour Dieu des bons exemples qu'ils voyoient dans leur pere & dans leur mere, & elevez ſans doute dans la retraite, comme les enfans des Prophetes, pour environner un jour la table du Seigneur. 'Il y avoit entr'autres une fille deſtinée pour la ſainte virginité. p.268|29.p.264 ep.2 1.p.276. p.277.278. ep.30.p.267.

'Aper vivoit donc ainſi dans le repos, hors des ſoins du ſiecle, & des tempeſtes des affaires, ſe regardant dans l'Egliſe comme dans un port où il pouvoit continuellement s'appliquer à la meditation & à la pratique des choſes ſaintes. 'La confiance qu'il avoit en ſa femme luy donnoit une liberté entiere pour s'occuper de ce qui regardoit le Ciel, & il n'avoit aucun ſoin ni aucune inquietude de ce qui ſe paſſoit dans ſa maiſon. Amande voulant arriver au meſme bonheur, que luy; mais par un autre chemin, 's'occupoit aux travaux du corps, & aux ſoins des choſes exterieures pour en decharger ſon mari. "Elle ſouffroit le monde, de crainte que ſon mari ne le ſouffriſt, 'preferant non le ſiecle à J.C, mais ſon mari à elle meſme. Ce n'eſtoit pas ſon inclination qu'elle ſuivoit en cela, & elle ne regardoit que ce qu'elle jugeoit eſtre plus avantageux à celui à qui elle devoit obeïr ſelon l'ordre de la nature. Elle le ſervoit ainſi, 'croyant qu'elle ſe rendroit agreable à Dieu, ſi elle s'oppoſoit comme une tour poſée ſur un rocher inebranlable, à toutes les neceſſitez & à tous les flots du ſiecle, qui euſſent pu troubler la tranquillité dont ſon mari eſtoit bien aiſe de jouir. p.275. &c. p.277. p.275. p.274.275.

[Il ſemble qu'Aper luy euſt laiſſé la jouiſſance de ſes terres.] Elle ſe chargeoit des ſoins du ſiecle pour l'en decharger. Elle ſembloit poſſeder les choſes du monde, afin qu'il n'en fuſt pas poſſedé, & que J.C. le poſſedaſt tout entier. Quoiqu'elle agiſt d'une maniere differente de luy, elle n'avoit pas neanmoins un deſſein different du ſien. Et ce qui eſt aſſez admirable, c'eſtoit meſme l'union de leur foy & de leur volonté qui formoit cette conduite differen- p.275.276.

te. Car ſans avoir l'ame eſclave, elle s'occupoit à des ouvrages d'eſclaves dans une entiere liberté d'eſprit. Elle faiſoit ſervir ſes mains à des choſes penibles & laborieuſes. Elle employoit ſes bras à des travaux utiles, & ne mangeoit pas ſon pain dans l'oiſiveté. [Comme la femme forte,] elle tenoit lieu à ſon mari d'un vaiſſeau qui auroit trafiqué pour luy dans les pays les plus eloignez: & par un partage neceſſaire, elle rendoit par *elle* meſme à Ceſar ce qui appartient à Ceſar, afin de rendre à Dieu par ſon mari, ce qui eſt dû à Dieu. Car après avoir payé le tribut à qui il eſtoit dû, elle ouvroit ſes mains aux pauvres, & repandoit ſur eux le fruit de ſes travaux, comme un tribut ſpirituel. Elle depenſoit ainſi le revenu de ſon bien en bonnes œuvres, qui eſtoient comme la ſolde de la milice de ſon mari. Elle eſtoit plus avare de ces pertes & de ces profuſions ſalutaires, que les avares ne ſont
p.276. paſſionnez pour leurs gains pernicieux & mortels. 'Elle n'amaſſoit pas des threſors en terre de ces biens de la terre qu'elle gagnoit par ſon travail: & ſon menage n'alloit pas à fomenter en elle la paſſion dannable de l'avarice, mais à exercer des œuvres de miſericorde dignes de la profeſſion ſainte de ſon mari.

ARTICLE XLIV.

Reflexions de Saint Paulin ſur la converſion d'Aper: Il le fortifie contre les perſecutions des gents du monde.

Paul.ep.39.p. 262. 'SAINT Paulin dit que Dieu à qui il appartient de changer l'homme, parcequ'il peut ſeul rétablir ce qu'il avoit fait [ſeul,] operoit alors un plus grand nombre de ces miracles de grace qui ſont la converſion des pecheurs, comme s'il ſe fuſt haſté d'arracher les ſiens à la colere du dernier jour. [Il pouvoit enviſager en cela non ſeulement la grace qu'il avoit receuë luy meſme avec ſa femme, & S. Sulpice ſon intime ami, Aper à qui il écrivoit & ſa femme; mais encore S. Pammaque, Pinien & la jeune Melanie ſa femme; Saint Conſtant & Macaire qui avoient exercé des charges tres conſiderables, & divers autres ſans doute que nous ne connoiſſons pas; auſquels il faut joindre S. Germain d'Auxerre qui fut appellé par un Saint des charges du ſiecle à la clericature, d'une maniere tout à fait extraordinaire & ſurpre-
p.262. nante.] 'Dieu donnoit en la perſonne de ces Saints des exemples de vertu qui pouvoient eſtre utiles à ceux qui voudroient s'en ſervir. Car plus ils eſtoient eminens en ſageſſe & en prudence

naturelle, plus leur converſion faiſoit voir la grandeur de la puiſſance de Dieu, [& la ſainteté du Chriſtianiſme.] 'Auſſi Saint Paulin euſt voulu avoir des ailes pour voler vers Aper, ſe repoſer dans ſon entretien, & loüer Dieu en luy de toute la plenitude de ſon cœur. p.161.

'Mais ce qui ſervoit d'exemple aux uns, eſtoit aux autres un témoignage qui les condannoit, & meſme qui les endurciſſoit &c. davantage. 'C'eſt pourquoi des gens qui mettoient toutes leurs eſperances en ce ſiecle, & en qui la crainte de Dieu n'avoit point encore éteint l'amour de l'argent & des plaiſirs, traiterent de folie le changement que Dieu avoit fait dans Aper. 'Ils mepriſerent ſon humilité qui bleſſoit leur orgueil, & n'eurent que de l'horreur pour la chaſteté qu'il avoit embraſſée. 'Dés que le monde le vit s'oppoſer à ſa corruption [par ſes mœurs,] il conceut de la haine pour ce deſerteur, & fit voir par ſa jalouſie qu'Aper commençoit à eſtre un veritable ſerviteur de J. C. p.161. p.158.160. p.157.

'Aper n'eſtoit encore que dans l'enfance de ſa nouvelle vie, lorſqu'il eprouva cette tentation, qui n'eſt ordinairement que pour les parfaits. Mais il avoit déja aſſez de force pour la ſoûtenir. Il s'eſtima heureux de ſe voir haï de tout le monde, parce qu'il ſervoit J.C. & il commença à avoir quelque aſſurance qu'il eſtoit Chrétien, lorſqu'il ſe vit haï de ceux qui l'avoient aimé, & mepriſé de ceux qui le craignoient auparavant, ſachant bien que s'il n'euſt point eſté changé, il n'auroit point trouvé de changement dans leur amitié & dans leurs reſpects. Ce fut ce qu'il manda à S. Paulin dans une lettre qu'il luy écrivit 'lorſqu'il eſtoit encore dans ſa retraite à la campagne. [Il faiſoit ſans doute dans cette lettre toute l'hiſtoire de ſa converſion;] '& à la fin il y aſſuroit le Saint qu'il embraſſoit la croyance Catholique d'une foy tres ferme, & qu'il la publicit ſans rien craindre. Il s'y traitoit d'enfant & d'ignorant dans tout ce qui regardoit Dieu. p.157. p.156. p.164. p.156.

'Saint Paulin receut cette lettre avec beaucoup de joie; [& ne pouvant voler pour aller embraſſer Aper & ſe rejouir avec luy de ſon bonheur, il luy en témoigna ſes ſentimens par une excellente lettre,] où il luy dit que la perſecution qu'il enduroit de ſi bonne heure pour J. C, faiſoit aſſez voir avec quelle force & quelle perfection il croyoit en luy. 'Il l'exhorte extremement à ſouffrir cette perſecution [qu'il avoit autrefois eprouvée luy meſme,] 'à ne ſe défendre contre tous ſes adverſaires qu'en perſeverant dans la meſme humilité qui les bleſſoit, à confondre leur haine & leurs injures plutoſt par ſa vie que par ſes paroles, & à ne parler p.159. p.157. p.157-162. p.160.

qu'à Dieu par le ſilence de l'humilité, & par la voix de la patience. 'Il paſſe enſuite au changement admirable que Dieu avoit fait en luy, '& l'exhorte à la fin de travailler avec ardeur pour s'avancer dans la pieté, "& pour trouver autant ſa joie en Dieu, qu'il la trouvoit auparavant dans le peché. 'Il luy demande qu'il prie Dieu pour luy, & qu'il luy écrive dans toutes les occaſions qu'il en aura, parcequ'il trouvoit beaucoup de conſolation dans ſes lettres, & qu'il eſtoit ravi de voir ſon progrés dans la pieté. [Aper n'avoit garde de rejetter ces offres.] Nous voyons en effet qu'il luy écrivoit tous les ans; 'S. Paulin appelle cela le revenu & la rente que ſa charité luy devoit. [C'eſt de ce commerce que viennent encore deux autres lettres que le Saint & Therasie écrivent à Aper & à Amande. Nous les mettrons dans les deux années ſuivantes.] Et en effet, comme les barbares entrerent à la fin de 406 dans les Gaules, qu'ils ravagerent entierement en fort peu de temps; & que Conſtantin les avoit tout à fait ſouſtraites à l'autorité d'Honoré dés l'an 407, il ſemble qu'il faille finir à l'an 406, ou au pluſtard au commencement de 407, le commerce ſi doux que S. Paulin avoit avec ſes amis des Gaules. 'Le titre de la 29e lettre du Saint, addreſſée à Aper le nom d'Eveſque: ce qui donne lieu de croire qu'il le fut dans la ſuite: [& il eſt aiſé de le croire.] On ſuppoſe meſme aſſez communément, que c'eſt S. Apre Eveſque de Toul, [honoré le 15e de ſeptembre, "que quelques uns mettent vers le commencement du V. ſiecle. D'autres le mettent à la fin, & de plus on en dit diverſes choſes qui ne conviennent point à l'ami de S. Paulin.] 'Salvien qui fleuriſſoit en Provence [depuis l'an 430 au moins, juſque vers la fin du V. ſiecle,] écrit conjointement à Aper & à Vere ſes amis, mais qu'il dit eſtre beaucoup audeſſus de luy. 'Il aſſure qu'ils avoient acquis la perfection de l'humilité & preſque toutes les bonnes œuvres; & que leur pieté les avoit mis dans une telle eſtime, qu'on ne pouvoit preſque douter qu'une choſe ne fuſt bien faite, lorſqu'ils la faiſoient. ["Nous ne ſaurions dire ſi cet Aper eſt l'ami de noſtre Saint ou non.] Pour Aper de Lion dont parle Sidoine, & qui eſtoit encore laïque [vers l'an 475, il eſt bien poſterieur.]

p.262.264. p.265. p.264. &c. p.30 p.276. p.266. ill.p.277. Note 14. Salv.ep.7.p.212.213. p.213. V.S.Sidoine n.§ 27. Sid.l.4.ep.21.p.216§5.ep.14.p.144.

ART. XLV.

ARTICLE XLV.

S. Auguſtin & S. Paulin s'écrivent diverſes lettres ; Pelage & Aper écrivent auſſi à S. Paulin.

[CE fut apparemment vers cette année qu'arriva à Hippone un grand ſcandale [a] au ſujet de Boniface Preſtre, & d'un laïque nommé Spes. Saint Auguſtin ne pouvant éclaircir cette affaire, ou au moins en éclaircir les autres,] [b] reſolut d'envoyer Boniface & Spes en quelque lieu celebre pour les miracles, afin qu'il pluſt à Dieu de faire connoiſtre qui des deux eſtoit innocent & qui eſtoit le coupable. Il choiſit pour cela le tombeau de S. Felix de Nole, parcequ'il pouvoit apprendre de là avec plus de facilité & plus d'aſſurance, que d'aucun autre endroit, ce que Dieu voudroit decouvrir touchant cette affaire ; [ce qu'il diſoit ſans doute à cauſe de Saint Paulin, avec lequel on ne peut douter qu'il n'euſt toujours continué le commerce qu'il avoit commencé en 395, quoique nous n'en trouvions point de marque depuis l'année 397 juſqu'à celle-ci.

[a] V. S. Auguſtin § 153. [b] Aug. ep. 137. p. 251. l. a.

Nous ne ſavons point ce qui arriva de l'affaire de Boniface & de Spes. Ce fut peut-eſtre dans cette occaſion,] que S. Auguſtin écrivit à Saint Paulin la lettre dont il parle dans une lettre de l'année ſuivante, où il luy propoſoit ce ſemble quelques difficultez ſur l'obligation que nous avons de ſuivre la volonté de Dieu. Surquoi S. Paulin luy manda que pour luy, quelque reſolution qu'il euſt faite de demeurer à Nole, & quelque ſatisfaction dont il y jouiſt, neanmoins s'il plaiſoit à Dieu de luy demander autre choſe, il eſtoit preſt de preferer la volonté du ſouverain maiſtre à la ſienne. [c] S. Auguſtin dit qu'il parloit dans ſa lettre avec une lumiere & une pieté vraiment Chrétienne, mais qu'il ne s'étendoit pas aſſez ; & il euſt voulu qu'il euſt expliqué davantage comment nous pouvons connoiſtre cette volonté de Dieu que nous devons preferer à la noſtre. [Nous n'avons ni la lettre de S. Auguſtin, ni la réponſe de S. Paulin,] qu'il envoya apparemment par un de ceux qui demeuroient avec luy, nommé Celſe.

[c] ep. 65. p. 121. a. b.

L'AN DE JESUS CHRIST 405.

[d] Dans le 12.e poëme ſur S. Felix que S. Paulin fit cette année, il décrit l'hiſtoire de trois vœux qu'avoient faits divers particuliers de donner quelques beſtiaux pour la nourriture des pauvres entretenus au tombeau de S. Felix. Le premier dont il parle fut

[d] n. p. 51-67.

puni en chemin d'avoir voulu remporter une partie de ſon offrande pour ſon uſage propre. Mais ayant reconnu ſa faute, & eſtant revenu auſſi-toſt en demander pardon [à Dieu] ſur le tombeau du ſaint Confeſſeur, & reſtituer aux pauvres ce qu'il leur avoit enlevé, il obtint la gueriſon de la plaie dont il avoit eſté frapé. 405.

ep.65.p.121.2.a. ["Dés les premiers mois de cette année,] 'Saint Auguſtin luy écrivit deux lettres, l'une [qui eſt perduë,] par Fortunatien Preſtre de Tagaſte qui s'en alloit à Rome, & l'autre par Celſe, qui ſe haſtant de s'en retourner à Nole, ne luy donna pas le loiſir d'entretenir S. Paulin par une auſſi longue lettre qu'il euſt voulu. Il le prie de luy mander quelles marques on pouvoit avoir pour connoiſtre la volonté de Dieu dans les occaſions ordinaires de la vie humaine, où il eſt ſouvent difficile de la diſcerner. On voit dans cette lettre qu'il avoit beaucoup d'eſtime pour les lumieres de S. Paulin. Il dit qu'il n'a pu, & qu'il n'a pas meſme dû retenir Celſe, parcequ'il ſeroit mieux avec S. Paulin qu'avec luy. V. S. Auguſtin § 157.

ep.250.p.345.2.b c. 'L'Egliſe d'Afrique eſtoit ſouvent obligée d'envoyer des Eveſques en Italie pour diverſes neceſſitez faſcheuſes. Il paroiſt que ces Eveſques alloient ordinairement à Nole pour y rendre viſite à S. Paulin; & c'eſtoit une conſolation & une joie pour Saint Auguſtin de voir cet illuſtre ami par les yeux de ſes amis. [Theaſe & Evode qui furent tous deux depuis Confeſſeurs, & dont le dernier eſtoit 'intime ami de S. Auguſtin, *avoient eſté deputez l'année precedente par le Concile de Carthage pour demander des loix contre les violences des Donatiſtes. Ils les obtinrent ep.65.p.121.2.a. dés le mois de fevrier de celle-ci.] 'Ils allerent viſiter S. Paulin; & S. Auguſtin qui les attendoit, lorſque Celſe partit, dit que le Saint le viendroit voir dans le cœur, & dans les diſcours de ces Prelats, & qu'aprés qu'il ſe ſeroit comme raſſaſié de luy autant qu'il pourroit par ce qu'ils luy en diroient à leur retour, il luy écriroit une longue lettre, à laquelle il ſe reconnoiſſoit obligé. [Nous n'avons point aujourd'hui cette lettre, ni aucune de celles qu'ils ſe purent écrire juſqu'en 408. V. Evode. * V. S. Auguſtin § 152.

Le moine Pelage qui avant que ſon hereſie fuſt reconnuë, eſtoit ep.106.p.181.2.c. d. ami de beaucoup de Saints,] 'eſtoit auſſi aimé de S. Paulin comme un ſerviteur de Dieu. 'S. Auguſtin dit qu'il avoit des lettres de cet hereſiarque à S. Paulin, où il pretendoit reconnoiſtre ſuffiſamment la grace, parcequ'il avouoit que c'eſt Dieu qui nous a donné la volonté & le libre arbitre. [C'eſt apparemment la meſgr.ch.c.15.t.7.p. me] 'lettre à S. Paulin longue d'environ trois cents lignes, comme 331.2.a.

406. il conte, que Pelage meſme citoit en 417, pour pretendre juſtifier ſa croyance. S. Auguſtin ne dit point qu'il y euſt rien de formellement mauvais: mais il ſoûtient qu'il n'y parloit de la grace que d'une maniere tres foible, & qui ne pouvoit nullement le juſtifier. Pelage diſoit qu'il avoit écrit cette lettre prés de 12 ans auparavant. [Ainſi vers l'an 405.

Nous avons parlé l'année precedente de la converſion d'Aper, de la lettre qu'il écrivit à S. Paulin, & de la réponſe que luy fit le Saint.] 'Aper luy écrivit [une ſeconde fois,] & luy témoigna Paul. ep. 30. p. combien il avoit de peine de prendre ſoin de ſes terres à cauſe de 267. ſes enfans, [au lieu de les vendre.] 'Il loüoit au contraire la pau- p. 268. vreté de S. Paulin, '& décrivoit avec eloquence ſon petit jardin p. 269. de Nole. 'Le Saint fit ſa réponſe au nom de luy & de Theraſie, & p. 266. l'adreſſa de meſme à Aper & à Amande ſa femme. 'Il les exhorte p. 267. à faire ſervir le ſoin qu'ils prenoient de leurs terres à l'inſtruction de leur ame, 'de conſiderer qu'ils eſtoient eux meſmes le champ p. 268. de Dieu, & de faire pour leur avancement ſpirituel, ce que les regles de l'agriculture vouloient qu'on fiſt pour amender les terres, & leur faire porter du fruit. 'Il ſe rabaiſſe enſuite luy p. 269, 270. &c. meſme, & parle de ſes tentations.

ARTICLE XLVI.

Saint Paulin écrit à Saint Sulpice & à Didier : Sulpice exhorte Poſtumien à l'aller voir : Le Saint obtient de Rufin un ouvrage ſur les benedictions de Jacob.

Note 15. ['NOUS croyons que S. Sulpice écrivit encore "cette année Paul. ep 35 p. au Saint par Victor. Nous ne ſavons rien du contenu de 312. ſa lettre, ſinon qu'il demandoit qu'on luy renvoyaſt auſſi-toſt Victor, en ſorte qu'il puſt eſtre revenu pour les vendanges. Victor apporta en meſme temps à S. Paulin des lettres du Preſtre Didier, [dont nous avons parlé ſur Saint Jerome.] 'Didier luy p. 313. demandoit, ce ſemble, l'explication des benedictions que Jacob donna en mourant à ſes enfans.

'Victor aprés avoir paſſé peu de temps à Nole, voulut abſolu- p. 311 312. ment s'en retourner : de ſorte que S. Paulin fut contraint d'écrire promtement deux petites lettres à Sulpice & à Didier, [que nous avons perduës toutes deux.] 'Mais lorſque Victor eſtoit prés de p. 311. partir, il luy arriva tout d'un coup divers obſtacles qui l'arreſterent juſques au temps que la ſaiſon ne luy permettoit pas de

hazarder à paſſer la mer. [a]La crainte [de Radagaiſe qui ravagea cette année une partie de l'Italie, & des troupes qu'il fallut luy oppoſer,] luy ferma en meſme temps le chemin par terre: Ainſi il fut contraint de demeurer encore long-temps à Nole, [& à y paſſer tout l'hiver. 405. V. la note 15.

Sulp.dial.1.c.2. p.142. a c.1 p.140. Ce fut, ce ſemble, en cette année] [a]que Poſtumien revint d'Orient aprés y avoir paſſé trois ans. [a] Il arriva en 30 jours d'Egypte à Marſeille, au lieu où eſtoit Saint Sulpice. [Ce Saint forma ſes dialogues des premiers entretiens qu'ils eurent enſemble.] [a]Et comme Poſtumien devoit encore retourner en Orient, Sulpice l'exhorta de ne pas manquer à paſſer par la Campanie, quand meſme il ſeroit obligé de ſe detourner beaucoup pour cela. Contez pour rien, luy dit-il, tous les plus longs retardemens pour aller voir Paulin, cet homme illuſtre dont la reputation eſt celebre par toute la terre. Que ce ſoit luy, je vous prie, qui ait le premier la lecture des deux entretiens que nous avons eu enſemble hier & aujourd'hui. Racontez luy toutes choſes; repetez luy tout, afin qu'il faſſe au plutoſt connoiſtre à Rome les vertus admirables de S. Martin, comme il a fait courir noſtre premier livre de la vie de ce Saint, non ſeulement dans Rome, mais meſme dans toute l'Illyrie. Ce grand homme qui ne regarde pas d'un œil de jalouſie la gloire de Saint Martin, & dont la pieté ſçait eſtimer les merveilles que J. C. opere dans ſes Saints, ne refuſera pas de donner place à noſtre ſaint Prelat avec S. Felix ſon patron. [a]S. Paulin avoit à ſa mort dans ſon Clergé un Preſtre nommé Poſtumien. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit le meſme qui aprés eſtre encore revenu d'Orient, ſe ſeroit attaché auprés de luy.]

l.3.c.20.p.330.

Sur.22 jun.p. 285 §2.

L'AN DE JESUS CHRIST 406.

Paul car.27.p. 630. [a]Le treizieme poëme de S. Paulin ſur S. Felix, [qui ſelon noſtre ſuite doit avoir eſté fait pour l'année 406,] eſt intitulé dans les anciens imprimez: *Sur le carnage de l'armée des Gots tuez avec leur Roy.* [a]Cela marque clairement la défaite de Radagaiſe, [[a]que l'on a conſiderée comme un effet miraculeux de la protection de Dieu ſur l'Empire Romain, & ſur la religion Chrétienne.] [a]Et en effet tout le commencement de ce poëme fait voir l'extremité où l'Empire Romain avoit eſté reduit, & les douceurs de la paix qu'il gouſtoit, aprés avoir eprouvé toutes les frayeurs menaçantes d'une ruine prochaine. [a]Noſtre Saint attribuë la défaite de ces barbares à l'efficace des prieres des ſaints Apoſtres & des Martyrs de Rome, & des autres villes de l'Empire.

n.p.367/m.p.68 V. Honoré §21. m.p.72.73. p.73.74. car 27.p.630. [a]Ce poëme dont nous n'avions auparavant que quelques vers,

'nous a eſté donné tout entier à Milan en 1697. C'eſt un des plus beaux ouvrages de noſtre Saint. Il le compoſa de trois ſortes de vers. S. Paulin & Therasie avoient alors avec eux diverſes perſonnes tres illuſtres, [qui avoient peut-eſtre quitté Rome lorſque tout le monde y trembloit aux approches de Radagaiſe, ou qui eſtoient venus rendre graces à Dieu de leur delivrance ſur le tombeau de S. Felix.] Ces perſonoes eſtoient Apronien & Avite ſa femme, avec deux enfans Aſtere & la vierge Eunomie; Pinien & Melaoie la jeune ſon epouſe, avec Albine mere de Melanie. 'Emile [ſans doute l'Eveſque de Benevent,] faiſoit le dixieme de cette illuſtre compagnie. 'Saint Paulin aprés avoir fait l'eloge de chacun d'eux en particulier, releve les diverſes graces qu'il avoit receuës par l'interceſſion de S. Felix, & particulierement celle d'abandonner tous les biens de la terre pour meriter de poſſeder ceux du Ciel.

[Nous avons vu que Victor envoyé l'année precedente par S. Sulpice, & par Didier, avoit eſté obligé d'attendre à Nole que le prim-temps fuſt venu pour pouvoir s'en retourner dans les Gaules.] 'Durant qu'il attendoit ainſi il tomba dans une grande maladie, qui le reduiſit à l'extremité. 'S. Paulin ſouffrit beaucoup de le voir ſouffrir. Mais quoique les autres deſeſperaſſent de ſa gueriſon, il l'eſpera toujours, dit-il, de la foy & des merites de S. Sulpice. 'En effet Victor gueric: mais il fut plus long-temps à rétablir ſa ſanté qu'il n'avoit eſté malade, '& il ne ſe trouva tout à fait rétabli qu'un peu avant la feſte des Apoſtres. S. Paulin ne voulut point encore le laiſſer aller ſitoſt, & il l'obligea d'attendre qu'il le puſt mener à Rome dans le temps qu'il avoit accoutumé d'y aller tous les ans, afin qu'il partiſt de là pour s'en retourner dans les Gaules, & arriver chez S Sulpice vers les vendanges, comme S. Sulpice le luy avoit recommandé. Mais c'eſtoit un an pluſtard que S Sulpice ne pretendoit. 'Il luy donna à porter les deux petites lettres qu'il avoit écrites à Sulpice & à Didier l'année precedente, lorſque Victor s'en vouloit aller; mais il y en ajouta deux autres plus longues & écrites avec plus de ſoin, pour les meſmes perſonnes. Celle à Sulpice eſt perduë [Et il ne nous reſte pas meſme de memoire de toutes celles qu'il luy a pu écrire depuis] 'Nous avons dans le Spicilege une lettre ſous le nom de Severe à S. Paulin, qui eſt aſſurément une de celles que S. Sulpice a écrites à noſtre Saint; c'eſt pourquoi nous l'avons employée ci-deſſus.

Note 16. "Elle peut eſtre écrite aſſez peu aprés qu'il ſe fut retiré à Nole, [mais nous n'en pouvons rien dire de plus particulier, ne voyant

m.p.72-112. p.74. p.75-87. p.87. p.89-98. ep 3 5.p.311.312. p.312,313. p.311.312. p.312. p.311.312. Spic.t.5.p.532

point que le Saint y réponde par aucune des lettres que nous avons.] Sulpice la luy écrivit pour luy envoyer, & luy donner meſme de ſes gents, tres propres a faire une cuiſine telle que la ſienne; en luy proteſtant qu'il euſt voulu luy aller rendre luy meſme ce ſervice, "parcequ'il y avoit plus de bonheur à eſtre ſon domeſtique & ſon "eſclave, que d'eſtre le maiſtre des autres. &c. " *mancipium.*

P.532. 'La lettre qui ſuit celle-ci dans le Spicilege eſt encore attribuée à Severe: & le P. D. Luc croit qu'elle s'adreſſe auſſi à S. Paulin

P.533.534. [Ce ſeroit un illuſtre monument de ſa pieté,] 'puiſque c'eſt un remerciement qu'une perſonne luy fait pour elle & pour d'aurres, qui eſtoient ce ſemble, des gents de la campagne, à cauſe qu'il luy avoit fait connoiſtre la verité & le culte de Dieu par ſes exhortations, ſans les epouventer par des menaces. [Mais eſtant certain que la lettre n'eſt point de S. Sulpice, nous n'oſons pas attribuer à S. Paulin ſur cette unique autorité, des choſes qui ne luy conviennent peut-eſtre pas.]

Paul ep.35.p. 313. 'Nous avons la grande lettre de S. Paulin à Didier, où aprés luy avoir rendu conte des raiſons qui avoient contraint Victor de revenir un an pluſtard qu'il ne devoit, il s'excuſe avec une extreme humilité de l'ouvrage que Didier luy demandoit ſur les benedictions des douze Patriarches, & le prie de les luy

P 408.p 411 412. vouloir expliquer luy meſme. 'Il avoit encore demandé cette explication à Rufin en témoignant que d'autres la luy demandoient, ["& Rufin ne la luy put pas refuſer. V. S. Jerome ſ 129.

Mais comme S. Paulin ne dit point à Didier qu'il euſt receu cette explication, & qu'il ne témoigne pas meſme qu'il l'euſt encore demandée, on peut juger qu'il ne la demanda à Rufin que quelque temps aprés. Et il ſemble en effet qu'il ne l'ait fait

ep 47 p.409. que par occaſion.] 'Car Rufin luy ayant écrit qu'il venoit à Ro-

p 410. me pour quelque affaire, 'le Saint qui ſe rencontroit par l'ordre de ſes lecteurs ſur l'endroit de ces benedictions, "pria Rufin de Note 17.

ep.48 p.411. luy expliquer celle de Juda. 'Il luy en écrivit encore depuis, &

Gen.c.17. luy demanda meſme qu'il l'expliquaſt ſelon les trois ſens, l'hiſ-

Paul.p.412. torique, le moral, & l'allegorique; '& il l'en preſſa tellement que Rufin qui s'en eſtoit excuſé d'abord, ceda enfin, & fit ce

p.412. qu'il ſouhaitoit. 'Le Saint ayant ce commencement, luy demanda encore qu'il luy expliquaſt de la meſme maniere les benedictions des autres Patriarches. [Rufin le fit, & nous avons encore ces deux ouvrages, avec les lettres qu'il écrivit à S. Paulin en les luy adreſſant. C'eſt pourquoi ſans parler de l'autorité de Gennade,

If.H.ſ.r.c.4. nous ne pouvons point nous arreſter à S. Iſidore,] 'qui attribuë cet ouvrage à S. Paulin meſme.

*post tempus.

'S. Paulin témoigne qu'il avoit fait *autrefois quelque demande Paul.ep.47.p. 410.
ſemblable à Rufin, & Rufin reconnoiſt qu'il luy avoit déja accor- a Ruf.ben l.2.p
dé quelques écrits ſur l'explication des Ecritures. [Mais nous 9.a.
n'en avons rien aujourd'hui.] 'S. Paulin avoit traduit quelque Paul.p.409.410
choſe de S Clement [Pape,] ſurquoi Rufin l'exhorte d'étudier
davantage le grec. Le Saint luy répond dans ſa premiere lettre
qu'il ne le peut faire, ſi Rufin ne vient paſſer un temps conſidera-
ble avec luy, pour luy enſeigner cette langue. 'La derniere fois ep.48.p.410.
V. S. Jerome ſ 127. qu'il écrivit à Rufin, ce fut par Cereal. ["Rufin eſtoit alors au
monaſtere de la Pinaie prés de Ravenne. Mais il devoit bientoſt
venir à Rome pour s'en retourner en Orient. Ainſi ce ne pouvoit
Ibid. ſ 128. guere eſtre qu'en 407. "Car il paroiſt que Rufin ſortit de Rome
en 409 ou 410, & c'eſtoit apparemment dans ce deſſein.]

ARTICLE XLVII.

Il répond à Aper ; écrit à S. Auguſtin ſur Melanie & ſon fils ; loue Saint Venerand de Clermont.

[CE fut, comme nous ſuppoſons, en l'an 406,] 'que S. Paulin Paul.ep.31.p.
écrivit ſa troiſieme lettre à Aper & à Amande pour répon- 271.272.
dre à celle qu'ils luy avoient adreſſée. Il releve extremement & cette lettre, '& ceux qui la luy écrivoient; & il ſe ſert pour cela p.273.274.
preſque des propres termes de la lettre que S. Auguſtin luy avoit
écrite à luy meſme en l'an 395. 'Le reſte de ſa réponſe eſt particu- p.274-277.
liérement pour repreſenter la vertu d'Amande, qui prenoit la
conduite de tout le dehors de la maiſon, pour laiſſer à ſon mari
la liberté de s'appliquer entierement aux choſes ſpirituelles, & aux fonctions de ſon miniſtere. 'Il les exhorte tous deux à avoir p.277.
grand ſoin de l'education de leurs enfans.

L'AN DE JESUS CHRIST 407.

'Il ne nous reſte que quelques fragmens du 14e poëme de Saint car.28.p.631.
Paulin ſur Saint Felix. Il ſemble qu'il l'employaſt à décrire les
graces qu'il avoit receuës de Dieu par ſon moyen: [ce qui nous
fourniroit beaucoup de choſes pour l'hiſtoire de ſa vie, ſi nous
avions le poëme entier. Mais ce peu meſme que nous en avons,
ſuffit pour remarquer l'eſprit de reconnoiſſance & de gratitude
que Dieu avoit mis dans noſtre Saint, qu'on peut dire avoir eſté
l'effet de ſa generoſité naturelle, & de ſa profonde humilité.

Ce fut, comme nous croyons, en cette année que Melanie l'ayeule fit un voyage en Afrique, où elle apporta peut-eſtre la

lettre par laquelle S. Paulin faiſoit à S. Auguſtin l'eloge du fils unique de cette illuſtre veuve, lequel mourut vers ce meſme temps.]

L'AN DE JESUS CHRIST 408.

tom 29. p. 632. 633. 'Le 15e poëme de S. Paulin ſur S. Felix, paroiſt, autant que nous en pouvons juger par le peu qui nous en reſte, avoir eſté fait pour celebrer les miracles de ce Saint. [C'eſt le dernier que nous ſachions qu'il ait fait, ſoit que les autres ſoient tout à fait perdus, ſoit qu'il n'en ait pas fait davantage. Car il eſt vray que les trois années ſuivantes ont eſté aſſez pleines de troubles, pour ne luy pas donner le loiſir de penſer à ces ſortes de divertiſſemens. Et depuis qu'il fut Eveſque, il ſe crut peut-eſtre obligé d'exercer ſa devotion d'une autre maniere. Au moins il ne pouvoit pas avoir beaucoup de loiſir à la feſte de S. Felix de penſer à

Aug. ep. 250. p. 346. c. faire des vers:] 'Dés cette année meſme, quoique S. Auguſtin le crut eſtre dans le repos, il ſe trouvoit accablé d'un nombre incroyable d'affaires.

[Ce furent peut-eſtre ces affaires qui l'obligerent à faire ſon voyage ordinaire de Rome pluſtoſt qu'il n'avoit accoutumé.]

ep. 249. p. 343. a. b. 'Car il y alla aprés Paſque, [a] & il en eſtoit revenu dés devant le 15 de may. [b] Il y trouva le Diacre Quinte que Saint Auguſtin avoit chargé d'une lettre pour luy, & il y avoit déja long-temps qu'il eſtoit à Rome. 'Comme S. Paulin vouloit lire la lettre de Saint Auguſtin de ſuite, il n'en put trouver le temps qu'à Formies, où il arreſta un jour en s'en retournant à Nole, comme il paroiſt qu'il avoit accoutumé de faire. Il employa la journée entiere à cette lecture ſi agreable pour luy. "S. Auguſtin luy parloit de la conſtance de Melanie dans la mort de ſon fils unique. V. S. Auguſtin §. 17.

a p. 345. 1. a. b p. 343. 2. c. c. d.

p. 345. 1. a. c p. 344. 2. b. 'Il y 'répondit le 15 de may par ſon epiſtre 44. [c] Il ſemble croire &c. que les hommes loüeront Dieu aprés la reſurrection, meſme d'une voix corporelle, quoique fort audeſſus de ce que nous pouvons concevoir. 'Il attribuë des corps aux Anges, & une eſpece de parole dont ils loüent Dieu; mais non pas une langue pour parler comme les hommes; '& il avoit dit auparavant que c'eſtoit une creature purement ſpirituelle.

p. 344. 2. b.

[Saint Auguſtin répondit à cette lettre l'hiver ſuivant par ſa lettre 250. Elle fut apparemment portée par Saint Poſſide, qui eſtant obligé d'aller à la Cour pour les affaires de ſon Egliſe, ne manqua point de venir viſiter noſtre Saint. S. Paulin écrivit vers le meſme temps à l'Eveſque Memor, & luy parla de Julien ſon fils, qui devint depuis heretiarque, & qui eſtoit alors Diacre. Il avoit

avoit eſté marié, & Saint Paulin qui eſtoit ami du pere & du fils, auſſi-bien que S. Auguſtin, s'eſtoit meſme rabaiſſé juſqu'à faire un epithalame ſur ſon mariage, mais un epithalame digne de ſa pieté.

Note 18. Nous croyons pouvoir mettre vers ce temps-ci] la lettre que Saint Gregoire de Tours cite du Preſtre Paulin, où il diſoit que parmi les malheurs de ſon ſiecle, il ne laiſſoit pas d'y avoir encore des Eveſques dignes de Dieu, qui eſtoient de tres ſages & de tres fideles gardiens de tous les articles de la foy & de la religion : Vous n'avez qu'à voir, diſoit-il, Exupere de Toulouſe, Simplice de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogenien d'Albi, Dyname d'Angouleſme, Venerand de Clermont, Alithe [ou Alethe] de Cahors, & maintenant Pegaſe de Perigueux. [On peut voir en d'autres endroits ce que l'hiſtoire nous apprend de Saint Exupere, de Simplice, de Saint Amand & d'Alethe. Nous ne trouvons rien autrepart touchant Diogenien, Dyname & Pegaſe.] Gr. T h. Fr. l. 2. c. 13 p. 69.

S. Gregoire de Tours parle un peu davantage de Venerand. Il eſtoit Senateur, [apparemment de la ville de Clermont.] Il ſucceda à Saint Arteme, [& fut le 7e Eveſque de cette Egliſe. On ne ſçait rien de ſa vie hors le témoignage de Saint Paulin.] On dit qu'il mourut la veille de Noël, & que ſon convoi qui ſe fit le lendemain, ſervit [a] de proceſſion ſolennelle pour la feſte. S. Gregoire de Tours dit qu'il ſe faiſoit pluſieurs miracles à ſon tombeau. Il eſtoit dans une egliſe de ſon nom, où eſtoient les corps de pluſieurs autres Saints, [b] entr'autres ceux de S. Nepotien [cinquieme Eveſque de Clermont,] & de S. Limine Martyr. [c] Cette egliſe ſe voit encore aujourd'hui dans les jardins de l'abbaye de S. Allire, mais il n'y reſte plus qu'une petite partie des reliques de S. Venerand, le reſte ayant eſté tranſporté le 22 decembre 1311, dans l'egliſe de Saint Allire qui en eſtoit proche. [d] On les a miſes dans la chaſſe meſme de S. Allire, mais ſeparément. [e] On fait à Clermont memoire de cette tranſlation le 22 decembre, [f] & la feſte de Saint Venerand le 18 de janvier. [g] Dieu luy donna Saint Ruſtique pour ſucceſſeur. p. 69.

16 a Gl. C. c. 37. p. 412. 413.
b c. 35. 36. p. 407. 412
c c. 36. 37. p. 412
d Boll. 18. jan p. 194. § 6.
Gr. T. gl. C. c. 36. p. 410.
e Boll. § 6.
f § 7.
g § 1.
Gr. T. h. Fr. l. 2. c. 13. p. 69.

a. On appelloit proceſſion, *procedere*, la marche de l'Eveſque avec tous ſes miniſtres, ou de la ſacriſtie à l'autel ; ce qui ſe faiſoit avec beaucoup de ſolennité, ou de l'egliſe en laquelle le peuple eſtoit aſſemblé, à celle où l'on devoit celebrer le ſacrifice.

ARTICLE XLVIII.

S. Paulin eſt fait Eveſque de Nole. Sa conduite dans cette charge.

L'AN DE JESUS CHRIST 409.

[IL ne nous a paru juſqu'ici aucune marque que S. Paulin fuſt Eveſque: & nous avons meſme des preuves aſſez fortes qu'il n'eſtoit encore que Preſtre dans les premiers mois de l'an 409.] Note 19.

Sur. 31. dec. p. 379. § 14. 'Mais il paroiſt qu'il eſtoit Eveſque [à la fin de cette année là, ou au commencement de 410,] lorſque Pinien & Sainte Melanie ſa femme ayant abandonné Rome, qui eſtoit prés d'eſtre ſaccagée par Alaric, le vinrent viſiter comme le pere de leur vie ſpirituelle, avant que de paſſer en Sicile. 'Il fut fait Eveſque de Nole, [comme perſonne ne l'ignore, & ſucceda apparemment à l'Eveſque Paul, qui gouvernoit en l'an 402 & 403, cette Egliſe aſſez peu nombreuſe;] puiſque le Saint meſme ſe qualifie paſteur d'un petit troupeau. [a] Dans ce ſupreme degré du ſacerdoce, il chercha plutoſt à ſe faire aimer de tout le monde, qu'à ſe faire craindre d'aucune perſonne. Les occaſions qui le portoient le plus à la colere, ne luy firent jamais oublier ſa douceur & ſa bonté. Et un homme qui mepriſoit les injures, & qui evitoit les animoſitez & les haines, ne pouvoit pas ſe laiſſer aller à la colere. Dans ſes jugemens il joignoit toujours la miſericorde à la juſtice, ſachant bien que la miſericorde vaut mieux que le ſacrifice, & que parmi des Chrétiens la juſtice doit eſtre revétuë de miſericorde, ſelon ce qui eſt dit dans l'Ecriture ſainte: Seigneur je rendrai gloire à voſtre miſericorde & à voſtre juſtice. Il moderoit toujours la rigueur de la juſtice par ſes manieres pleines de douceur & de clemence; parcequ'il ſavoit que ſi le S. Eſprit aime l'equité & la juſtice, il n'inſpire pas moins la bonté & la douceur à ceux en qui il habite. C'eſt pourquoi il eſtoit exact dans l'examen de la juſtice, & indulgent dans la punition des coupables. Cet homme admirable raſſembloit en luy toutes les vertus les plus loüables. Il eſtoit fidele comme Abraham, docile comme Iſaac, doux comme Jacob, liberal comme Melchiſedec, prudent comme Joſeph, raviſſant comme Benjamin: Car il raviſſoit aux riches pour donner aux pauvres: & cependant par là meſme il ſervoit plus les riches que les pauvres, puiſque pour un ſoulagement temporel qu'il menageoit aux indigens, il theſauriſoit dans l'eternité pour leurs bienfacteurs. 'On voit qu'à ſa mort il receut encore de l'ar-

Paul. ep. 36 p. 330.

[a] Uran. § 5. & p. 286.

§ 2. p. 235.

gent qu'on luy envoyoit de loin pour des charitez. 'Il eſt vray que S. Jerome luy avoit conſeillé de ne ſe pas rendre le diſtributeur des aumoſnes des autres. [Mais il y a bien de la difference entre ce que la prudence fait conſeiller à un particulier, qui ne ſait que commencer à ſe donner tout à Dieu, & ce que la charité fait faire à un Eveſque fondé dans la pieté par un long exercice de vertu. Hier. ep 13 p. 102. 103.

Et en effet, ſa charité n'eſtoit nullement imprudente.] 'Car aprés avoir vendu ſes biens immenſes, & les avoir diſtribuez aux pauvres, il ne prodigua pas les biens de l'Egliſe lorſqu'il fut Eveſque; mais il en fut un fidele diſpenſateur, apprenant par cette conduite, que ſi pour arriver à la perfection l'on doit mepriſer ce que l'on poſſede en propre, l'on peut auſſi conſerver les biens de l'Egliſe qui ſont certainement communs à tous, ſans que ce ſoit un obſtacle à la perfection. 'S. Gregoire de Tours dit que l'Egliſe de Nole eſtoit fort riche, & il ſemble vouloir que S. Paulin en devenant Eveſque euſt receu le centuple de ce qu'il avoit quitté pour J. C. [C'eſt ce qu'il auroit un peu de peine à perſuader.] Pomer l. 2. c. 9. p 226. Gr. T. gl. C c. 107. p 538.

'Mais pour revenir aux qualitez de ce ſaint Prelat, il avoit la douceur de Moyſe, la vigueur ſacerdotale d'Aaron, l'innocence de Samuel, la douceur de David, la ſageſſe de Salomon, la vie apoſtolique de S. Pierre, les manieres aimables de S. Jean, la circonſpection de S. Thomas, la lumiere de S. Eſtienne, & la ferveur d'Apollo. Pour ce qui eſt de la ſollicitude paſtorale & du ſoin des Egliſes, il imita tous les Apoſtres & les [plus ſaints] Eveſques dans leur foy & dans leur charité. Il poſſeda toutes ces grandes qualitez, & les conſerva ſoigneuſement depuis le commencement de ſa converſion juſqu'à la fin de ſa vie. 'Et veritablement il eſtoit tel que tout le monde l'aimoit. Sa vie eſtoit un modele dont la vuë animoit tout le monde à travailler à ſon ſalut. Il eſtoit le conſolateur de tous ceux qui eſtoient affligez. Ce n'eſt pas là le témoignage que luy a rendu quelque particulier: c'eſt ce que publioient toutes les nations barbares qui l'avoient connu par la renommée. Et ce n'eſt pas ſans raiſon qu'un homme qui aſſiſtoit tout le monde fuſt aimé de tout le monde. Qui eſt celui qui eſtoit tombé & qu'il n'ait pas relevé? Qui a eu recours à luy, ſans en recevoir toutes ſortes de conſolations? Il eſtoit bon, miſericordieux, doux, & humble. Il ne mepriſoit & ne rejettoit perſonne. Tout le monde avoit part à ſes faveurs & à ſes liberalitez. Il encourageoit les timides, & Uran. ſ 6. p. 286. 17.

moderoit ceux qui eſtoient violens & emportez. Il edifioit les uns par ſes paroles & les autres par ſon exemple. Il aidoit les uns de ſes conſeils, & aſſiſtoit les autres par ſes aumoſnes. Il n'eſtimoit point d'autres richeſſes que celles que J. C. a promiſes à ſes Saints: & il diſoit ſouvent que l'or, l'argent, & les autres richeſſes, n'eſtoient pas faites pour eſtre conſervées par la cupidité, mais pour eſtre diſtribuées avec liberalité. En un mot, il poſſedoit tous les biens, parcequ'il poſſedoit l'amour de J. C. Il avoit une foy vive, une extreme douceur, un grand ſoin du prochain, une continuelle ſollicitude pour les miſerables, une tendre compaſſion des infirmes, & n'avoit point d'autre vuë que la paix & la charité. Il ſe reduiſoit à la derniere indigence pour fournir abondamment aux beſoins des autres. Il n'y avoit point de pays, point de lieu ſi deſert où ne ſe repandit le torrent de ſes bienfaits; & les mers n'eſtoient pas capables d'en arreſter le cours. Tout le monde ſouhaitoit avec ardeur de le connoiſtre. Tout le monde avoit de l'empreſſement de le voir. Il n'y avoit perſonne qui ne fuſt ravi en l'abordant, perſonne qui ne le quittaſt avec regret & avec le deſir de le revenir voir. Ceux qui ne pouvoient avoir le bonheur de le voir, deſiroient par reſpect de toucher au moins quelques unes de ſes lettres: car elles eſtoient auſſi-bien que ſes poëmes, pleines de bonté, de douceur, & d'honneſteté. Enfin, on auroit eu peine à croire tout ce qu'on en diſoit, ſi ſes grandes actions n'euſſent prouvé qu'on n'en diſoit rien que de vray.

ARTICLE XLIX.

Victor ſe ſauve miraculeuſement ſeul dans un vaiſſeau: Nole eſt priſe par les Gots: Un autre Paulin ſe retire auprés du Saint.

Paul.ep.36.p. 330. SAINT Paulin eſtoit déja paſteur d'un petit troupeau, [c'eſt à dire Eveſque de Nole,] lorſqu'arriva l'hiſtoire tout à fait extraordinaire du naufrage & de la conſervation de Valgius, nommé depuis Victor à cauſe de cet accident. [Nous n'en ſavons

P 318-325. point plus particulierement le temps:] & pour le detail de cette hiſtoire, on le trouvera tout de ſuite dans une lettre de S. Paulin,

Du Pin, t.3.p. 485. qu'on regarde comme ſon chef d'œuvre. Il ſeroit en effet difficile de faire une deſcription plus agreable, & une peinture plus naturelle, que celle qu'il fait de toutes les circonſtances de ce

Paul.p.320. naufrage. Comme J. C. avoit ſauvé cet homme par le miniſtere de S. Felix, ou ſous ſa figure, [ce fut peut-eſtre ce qui l'obligea de

venir à Nole,] 'où Saint Paulin pour honorer les marques des miracles de Dieu, fut preſque cruel, comme il dit, envers cet homme, & luy euſt volontiers coupé une partie de l'oreille pour la garder. 'Ce fut luy, ce ſemble, qui le battiza aprés ſon naufrage, '& qui luy donna au batteſme le nom de Victor, qu'il avoit déja receu de Dieu meſme dans ſon naufrage. [Car on ne voit point qu'on changeaſt alors ordinairement de nom au batteſme.] P. 330. P. 330. P. 329.

'Le vaiſſeau où il fut ſauvé ſeul, & qui appartenoit à un Chrétien nommé Secondinien, 'aborda avec toute ſa charge ſur les coſtes de la Lucanie, [qui eſt aujourd'hui la Baſilicate, Jou "de la Calabre, en un endroit des terres de Poſtumien Senateur Romain. Le receveur de Poſtumien n'epargnant pas ce que la tempeſte meſme avoit epargné, ſe ſaiſit auſſi-toſt du vaiſſeau, & en enleva toute la charge, 'qui appartenoit partie au fiſc, & partie à divers particuliers. 'On ſe plaignit ſouvent de ce brigandage au Gouverneur de la province: mais le receveur ſe défendit par la force ouverte contre ſes ordres & ſes miniſtres, & puis s'enfuit à Rome. Secondinien s'y en alla donc avec Victor; & S. Paulin écrivit à Macaire l'un de ſes amis, pour le prier de porter Poſtumien à faire ce que ſa pieté & ſa juſtice donnoient lieu d'eſperer de luy. Et on ſe contentoit meſme qu'il fiſt rendre ce que ſon receveur avoit pris. Car pour ce qui eſt de punir ce receveur, S. Paulin veut meſme que Macaire taſche de l'empeſcher, quoiqu'il ne laiſſe pas de l'appeller un pirate & un Pharaon. [Macaire à qui il écrit eſt apparemment celui qui ayant eſté Vicaire des Prefets, eſtoit celebre à Rome en ce temps-ci par ſa pieté & par ſa ſcience,] '& à qui S. Auguſtin nous apprend que noſtre Saint avoit écrit une grande lettre pour le conſoler ſur la mort de ſa femme. P. 317. 318. 319. P. 324. *Brutiorum.* P. 326. P. 332. V. S. Jerôme ſ. 83. Aug. ep. 125. p. 243.

L'AN DE JESUS CHRIST 410.

[Cette année eſt celebre par la priſe de Rome, où Alaric entra à la teſte des Gots le 24 d'aouſt On pretend qu'il en ſortit dés le 26.] Il alla enſuite ravager la Campanie. *Et c'eſt ſans doute à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que dit S. Auguſtin; que Nole fut aſſiegée par les barbares, & que durant le ſiege, S. Felix s'apparut aux habitans de cette ville, à qui il avoit déja donné tant de preuves de ſon affection par ſes miracles. S. Auguſtin dit l'avoir appris non par le bruit commun, mais de témoins aſſurez. 'Baronius a conclu de ces apparitions, que le peuple de Nole ne ſouffrit rien en cette occaſion [Neanmoins S. Auguſtin V. Honoré ſ. 411. Phil. h. 12. c. 4. P. 163. *a* Bar. 410. ſ. 46] Aug. cur. m. c. 16. t. 4. p. 293. 2. b. Bar. 410. ſ. 46.

Aug.civ.l.1.c. 10.p.8.2.d. a Bar.410 §45. 46. ne le dit pas,] & il dit meſme en un autre endroit, que la ville fut priſe & ſaccagée par les barbares; a ce que Baronius meſme rapporte à ce temps-ci avec les apparitions de S. Felix. 413.

Aug.p.8.2.d. Saint Paulin fut pris [comme les autres.] Mais comme dés auparavant il avoit quitté volontairement les grandes richeſſes qu'il poſſedoit, & qu'il ne luy en reſtoit plus d'autres que celles de ſon eminente vertu; ce malheur ſi ſenſible à ceux qui aiment les biens du monde, luy fit gouſter davantage le plaiſir qu'il avoit eu d'avoir tranſporté tous ſes biens par les mains des pauvres, en un lieu où les barbares ne pouvoient atteindre. Ainſi c'eſtoit avec grande confiance qu'il adreſſoit à Dieu cette priere dans ſon cœur, comme S. Auguſtin dit l'avoir appris de luy meſme: Mon Dieu, ne ſouffrez pas qu'on me tourmente pour me faire « donner de l'or & de l'argent. Car vous ſavez où j'ay mis tout ce «
p.9.1.b. que j'ay. [Dieu l'exauça ſans doute,] puiſque Saint Auguſtin dit « auſſi-toſt aprés, qu'il ne ſçait point qu'aucun de ceux qui avoient quitté leur bien pour l'amour de J. C, ait eſté tourmenté par les barbares, comme ayant de l'argent. [Ces ravages des barbares augmenterent plutoſt la charité de S. Paulin, qu'ils ne la refroi-
Greg.dial.3.c.1. p.279. dirent,] & il employa tout ce qu'il pouvoit avoir comme Eveſque au ſoulagement des pauvres & des captifs.

L'AN DE JESUS CHRIST 411, 412.

[Ce fut vers 411 ou 412, qu'il écrivit à Saint Auguſtin l'epiſtre 43, pour luy demander la ſolution de diverſes queſtions. Saint Auguſtin luy répondit auſſi-toſt: mais la lettre fut perduë. Saint Paulin luy écrivit donc une ſeconde fois ſur le meſme ſujet, & Saint Auguſtin luy ayant encore répondu, la lettre fut encore perduë. S. Paulin ne ſe laſſa pas neanmoins, & écrivit de nouveau ſur les meſmes difficultez, & ſur quelque deſſein de charité qu'il avoit.]

L'AN DE JESUS CHRIST 413.

Aug.ep.59.p. 112. Saint Auguſtin luy répondit en 413, par ſon epiſtre 59, [qui fut
p.117.118. ſans doute renduë à S. Paulin, puiſqu'elle eſt arrivée juſques à nous.] On y voit à la fin que Saint Paulin avoit alors chez luy un autre Paulin qui eſtoit Preſtre, & encore un troiſieme, qui ayant apparemment perdu tout ſon bien par les malheurs du temps, s'eſtoit retiré chez noſtre Saint, & taſchoit d'y profiter de ſes pertes ſous la conduite d'un ſi ſage directeur. Il avoit ſans doute prié Saint Auguſtin de luy donner quelque inſtruction; mais ce Saint ſe contenta de l'exhorter en peu de mots à rendre graces à Dieu de l'état où il eſtoit: Car, dit-il à S. Paulin, tous les livres,

toutes les inſtructions, & toutes les exhortations que je pourrois luy faire pour l'encourager & pour l'animer au bien, ne peuvent pas faire ſur luy de plus fortes impreſſions que la vuë de voſtre exemple. [On a vu autrepart l'hiſtoire de Paulin petit-fils d'Auſone, qu'une effroyable tempeſte de malheurs jetta auſſi-bien que celui-ci dans le port de la pieté. Mais ce bonheur ne luy arriva que quelques années pluſtard.]

V. Honoré 52, 53.

ARTICLE L.

Le Saint eſt recherché par S. Eucher & S. Honorat : De ce qu'on dit qu'il s'eſt vendu.

Note 10. ["C'EST apparemment à l'an 413, qu'il faut raporter le commerce qu'eut Saint Paulin avec les ſaints habitans des iſles de Lero & de Lerins. On ſçait que S. Honorat ayant quitté le monde, ſe retira dans la ſolitude de l'iſle de Lerins ſur les coſtes de la Provence, & y établit ce monaſtere qui a depuis eſté ſi fameux. S. Eucher depuis Eveſque de Lion, l'ayant imité dans ſa converſion, ſe retira auſſi avec ſa femme Galla dans l'iſle de Lero, qui eſt tout auprés de celle de Lerins. Ce fut de là qu'il envoya quelques perſonnes pour viſiter S. Paulin, qui dit que s'eſtant connus l'un l'autre par une faveur particuliere de Dieu, ils s'eſtoient liez enſemble par une amitié tres étroite, & par les entrailles de la charité de J. C. Ce fut par ces envoyez de Saint Eucher qu'il apprit le lieu où luy & S. Honorat demeuroient. [Nous n'avons point la lettre que le Saint écrivit ſans doute alors à S. Eucher, & nous ne ſavons point s'il écrivit en meſme temps à S. Honorat.]

V. ſon titre: aujourd'hui S.te Marguerite.

Paul. ill. p. 61.

p. 61.

p. 61.

Mais l'année d'aprés, Saint Honorat pouſſé par l'exemple de S. Eucher, envoya trois perſonnes de ſa congregation pour le viſiter. S. Eucher ne ſçeut point leur depart, & ainſi il n'écrivit point au Saint par cette occaſion ſi favorable. S. Paulin ne laiſſa pas de s'informer ſoigneuſement de ſa ſanté, & il luy écrivit enſuite une lettre d'amitié par ces meſmes ſolitaires de Lerins. Il le prie de luy écrire auſſi quand il en auroit l'occaſion, ſeulement pour ſe conſoler & ſe rejouir l'un l'autre, n'ayant du reſte nul beſoin d'avoir de ſes lettres pour s'aſſurer de ſon affection. Le P. Chifflet nous a donné cette lettre depuis peu d'années. [Il eſt aiſé d'y remarquer l'eſprit & le caractere de S. Paulin ; & je ne penſe pas que perſonne doute qu'elle ne ſoit veritablement de luy.]

p. 62.

p. 61.

p. 62.

p 61. Il l'adreſſe à S. Eucher & à Galla ſa femme [& neanmoins ni 413.
dans le titre, ni dans toute ſa lettre il ne fait aucune mention de
Therasie. Cela donne grand ſujet de croire qu'elle eſtoit morte.]
p. 215. On ne ſauroit au moins douter qu'elle ne ſoit morte avant ſon
mari, puiſqu'Urane ne parle point dutout d'elle dans l'hiſtoire
qu'il a faite de la derniere maladie & de la mort de S. Paulin.

L'AN DE JESUS CHRIST 414, 415, 416.

[Nous ne trouvons rien dans l'hiſtoire touchant Saint Paulin
juſqu'à l'an 417. Mais on peut placer dans cet eſpace l'exemple Note 21.
Greg. dial. l. 3. c. 1. p. 128-132. ſi celebre de charité que S. Gregoire raporte de luy.] Car il dit
que les Vandales ayant ravagé l'Italie & la Campanie, en ayant
emmené en Afrique un grand nombre de captifs; Saint Paulin
n'ayant plus rien à donner à une pauvre veuve, dont le fils uni-
que, pris comme les autres, avoit eſté fait eſclave du gendre du
Roy des Vandales, luy perſuada de l'emmener luy meſme en
Afrique, & de l'echanger pour le fils de cette veuve. Le Vandale
l'accepta, & luy donna le ſoin de ſon jardin. Les réponſes que le
Saint luy faiſoit ſur ſon travail, luy firent aimer peu à peu ſon
entretien: Et comme il luy parloit ſouvent ſeul à ſeul, le Saint
luy dit un jour qu'il l'avertiſſoit de donner ordre à ſes affaires,
& de prendre garde à ce que deviendroit l'Etat des Vandales,
parceque le Roy ſon beaupere devoit mourir dans tres peu de
temps. Son maiſtre le redit au Roy qui voulut voir l'auteur de
cet avis, & vint pour cela diſner chez ſon gendre, parceque le
Saint avoit accoutumé de luy apporter des herbes durant qu'il
diſnoit. Le Roy trembla dés qu'il l'apperceut, & avoua à ſon
gendre meſme qu'il avoit vu cet homme & divers autres aſſis
comme ſes juges, & qu'ils luy avoient oſté le foüet qu'il tenoit
entre ſes mains. Alors ſon maiſtre l'obligea de luy avouer qu'il
eſtoit Eveſque de Nole, & ayant fait chercher dans l'Afrique
tous ceux de ſa ville qui eſtoient captifs en Afrique, (car le Saint
luy avoit demandé leur liberté,) il les renvoya à Nole avec leur
Eveſque, & autant de blé que les vaiſſeaux qui les portoient en
purent tenir.

[Nous ne raportons cette hiſtoire qu'en abregé, parcequ'on la
peut voir de ſuite toute entiere dans les dialogues de S. Gregoire.
Mais nous ſommes meſme obligez d'avouer que ce n'eſt pas ce V. la note
qu'il y a de plus aſſuré dans la vie de S. Paulin, ni ſurquoi il faut 21.
fonder ſes eloges. Il en faut au moins abandonner quelques cir-
conſtances, & dire que la choſe n'arriva pas en Afrique, mais
en Eſpagne. Le fond meſme reçoit de fort grandes difficultez.

Mais

Mais ſi l'hiſtoire n'eſt pas certaine, il eſt certain que Saint Paulin doit avoir donné une grande idée de ſa charité & de ſon humilité, puiſqu'on l'a cru capable d'une action telle que celle là.]

ARTICLE LI.

S. Auguſtin luy écrit contre les Pelagiens: On le ſouhaite pour appaiſer le ſchiſme de l'Egliſe Romaine.

L'AN DE JESUS CHRIST 417.

[NOUS avons remarqué ci-deſſus que Saint Paulin avoit lié amitié avec Pelage avant qu'on decouvriſt ſes erreurs, & avec Julien Eveſque de la Campanie, qui eſt devenu l'un des plus
apud vos. zelez ſectateurs de cet ennemi de la grace.] 'Dans 'la famille meſme de S. Paulin, ou au moins dans la ville de Nole, il y avoit des perſonnes qui combatoient la foy du peché originel avec un emportement extraordinaire. Ce fut ſur cela que S. Auguſtin luy écrivit ſon epiſtre 106, & luy envoya meſme une partie des pieces qui s'eſtoient faites contre les Pelagiens; 'afin qu'outre les prieres qu'il feroit pour eux, il euſt encore des armes pour ſe combatre. 'Il les refute par les lettres meſmes de S. Paulin; & c'eſt ſur cela qu'il cite un endroit de ſa 8.e lettre à S. Sulpice, qui eſtoit paſſée des Gaules en Afrique.] 'Vos lettres, luy dit-il, repandent la bonne odeur de J.C. dans toute ſa pureté, & vous y paroiſſez
confeſſor comme un fidele amateur & "un genereux défenſeur de ſa grace. [Il n'y a rien aſſurément de plus contraire au Pelagianiſme que S. Paulin. Pour ce qui eſt du Semipelagianiſme, qui conſiſte à attribuer à l'homme le commencement de la bonne volonté,] 'il y a peuteſtre des endroits où il ſemble ne s'en eſtre pas aſſez eloigné, [lorſque la queſtion qui fut depuis agitée par les Preſtres de Marſeille, n'avoit pas encore eſté bien éclaircie par Saint Auguſtin.

Aug. ep. 106 p. 185. 1. b. c.

p. 181. 2. a.

p. 186. 2. b.

p. 187. 1.

p. 186. 2. d.

Paul. ep. 5. p. 85. car. 12. p. 474. 475.

L'AN DE JESUS CHRIST 418.

Il peut avoir eu quelque part à ce qui ſe fit à Rome & à Ravenne contre le Pelagiens au mois d'avril 418, dont la depoſition de Julien fut une ſuite: mais l'hiſtoire ne nous en a rien conſervé.

L'AN DE JESUS CHRIST 419.

V. S. Boniface § 1. Le Pape Zoſime eſtant mort ſur la fin de 418, 'l'Egliſe Romaine ſe trouva diviſée par un ſchiſme, parceque Boniface fut elu Pape par les uns pour luy ſucceder, & Eulale par les autres. L'Em-

pereur Honoré aſſembla pluſieurs Eveſques à Ravenne le 8 de 419.
Bar.419.§ 17. fevrier 419, pour terminer ce differend.] 'S.Paulin fut prié de
s'y trouver: mais il s'en excuſa ſur la foibleſſe de ſa ſanté, [qui ne
§ 18. luy permettoit guerre de faire ce voyage dans l'hiver.] 'L'affaire
n'ayant pu eſtre terminée par ce Concile, fut remiſe à un autre
§ 7. plus nombreux, indiqué à Spolete pour le 13 de juin. 'L'Empe-
reur Honoré, [ou plutoſt le Patrice Conſtance ſon beaufrere,
§ 17. qui gouvernoit alors toutes les affaires,] 'pria S. Paulin de s'y
vouloir trouver, & luy écrivit pour cela une lettre tres reſpec-
tueuſe, où il témoignoit faire une eſtime toute particuliere de
ſon merite. Il l'appelle d'abord ſon ſaint & venerable pere. Il
attribuë à ſon abſence le peu de ſuccés qu'avoit eu le premier
Concile, & il dit que l'affaire a eſté differée, afin que la deciſion
en fuſt prononcée par ſa bouche venerable; n'y ayant perſonne
qui fuſt plus digne de declarer ce qui ſe devoit faire ſelon les
commandemens de Dieu, & les regles de la diſcipline apoſtoli-
que, que celui qui pratiquoit les uns & les autres ſi exactement. Il
le conjure donc de quitter tout pour ſe trouver au Concile, & y
rendre les ſervices qu'on attendoit de luy. [Nous ne ſavons point
ſi le Saint ſe reſolut à ſe trouver au Concile. Mais il n'eut pas la
peine d'y aller, "parceque le ſchiſme ſe trouva terminé d'une V.S.Boni.
autre maniere dés le mois d'avril.] face § 4.

L'AN DE JESUS CHRIST 421, ou 424.

[Depuis cela l'hiſtoire ne nous fournit rien pour la vie de
S.Paulin, juſqu'au temps que 'S Auguſtin luy adreſſa ſon livre A.S.Auguſ-
intitulé, Du ſoin qu'on doit avoir des morts. Ce fut Paulin * qui tin § 314.
l'obtint de luy par le Preſtre Candidien, en recourant à ſa * &c.
lumiere ſur la difficulté qu'il trouvoit à accorder les prieres que
l'Egliſe fait pour les morts, avec ce que l'Ecriture enſeigne par-
Aug.cur.m c. 18.t.4.p.194.2.c. tout, que nous ſerons jugez ſelon nos œuvres.] 'S.Auguſtin fit cet
ouvrage aſſez long, par la joie qu'il avoit de s'entretenir long-
temps avec luy. Il le prie de luy demander quel ſentiment il en au-
roit. [Il fit ce livre vers l'an 421, ou au pluſtard en 424.]

ARTICLE LII.

Mort de S.Paulin.

[IL faut venir enfin à la mort de S. Paulin, dont un témoin
Uran.§ 3 p.286. oculaire nous a fait la relation.] 'Il y avoit longtemps que
ce Saint ſouhaitoit de quitter la terre, pour aller demeurer avec

421, ou 424. les Saints, lorſqu'il fut attaqué d'un violent mal de coſté [qui le *eſtimibus.* reduiſit à l'extremité.] Les medecins luy firent appliquer "des ventouſes, qui ne ſervirent qu'à l'abatre davantage.

Trois jours avant qu'il mouruſt, il fut viſité par deux Eveſ- § 1. p. 285.

2. ques, Symmaque [1] & Acyndine. [Nous ne trouvons rien du dernier.] On croit que l'autre peut eſtre Symmaque de Capoue Paul. III. p. 193 honoré le 22 d'octobre, & ſous le nom duquel il y a diverſes egliſes Ugh. t. 6. p. 389. conſacrées à Capoue & aux environs. On ne ſçait rien du reſte de ce qui regarde ce Saint. Ces deux Prelats trouverent S. Paulin Uran. § 1. en un état où l'on n'eſperoit plus rien de ſa vie. Neanmoins il fut ſi rejoui de les voir, qu'oubliant ſa maladie, il les entretint [comme s'il euſt eſté en ſanté,] de diſcours tout ſpirituels, plutoſt comme un ange que comme un homme mourant. [Le lendemain apparemment] il offrit avec eux le ſacrifice, ayant fait apporter les vaiſſeaux ſacrez auprés de ſon lit, & rétablit dans la paix & la communion de l'Egliſe, ceux que l'ordre de la diſcipline avoit obligé de ſeparer des myſteres.

Aprés que cela fut fait, il demanda tout d'un coup où eſtoient § 2. ſes freres. On luy dit que les deux Eveſques qui l'eſtoient venu voir eſtoient là preſens. Non, dit-il, je demande mes freres Janvier & Martin, qui viennent de me parler, & qui m'ont dit qu'ils alloient revenir. [Ainſi l'on reconnut] que la ſplendeur de ſa ver- Gr. T. gl. C. c. tu, & le ſoin qu'il avoit eu de multiplier les graces qu'il avoit 107. p. 517. receuës de Dieu, luy avoient fait meriter de voir ces deux illuſtres Eveſques, dont l'un ayant eſté Eveſque [de Benevent,] & Uran. § 2. martyr [vers l'an 305,] rendoit alors illuſtre l'Egliſe de Naple [par ſes reliques,] & l'autre eſtoit cet homme apoſtolique qui faiſoit la gloire de l'Egliſe Gallicane.

[Il arriva enſuite une choſe où l'on voit d'une part juſqu'à quelle pauvreté il s'eſtoit reduit, & de l'autre que ni l'âge ni la maladie n'avoient point diminué dans ſon cœur l'amour des pauvres, non plus que ſa foy & ſa confiance en Dieu.] Le Preſtre § 2. Poſtumien le vint avertir qu'il eſtoit dû quarante pieces d'argent à des marchands pour des habits que l'on avoit donnez aux pauvres. Le Saint ſourit, & dit à Poſtumien: Ne craignez rien pour cela, mon fils, & aſſurez-vous qu'il y aura quelqu'un qui payera la dette des pauvres. En effet, il arriva fort peu aprés un Preſtre de Lucanie, qui luy apporta 50 pieces de la part d'un Eveſque & d'un laïque. Le Saint rendit graces à Dieu de ce qu'il

1. [1] Surius a *Benedictus Hyacinthinus*, & un manuſcrit *benedictus ac indignus*; d'où le Pere Chifflet a tiré *Acyndinus*, ce que Mr le Brun a ſuivi, p. 143. Paul. III. p. 192.

ne l'avoit point abandonné dans la confiance qu'il avoit euë en luy, donna deux de ces pieces au Preſtre qui les avoit apportées, & fit payer du reſte ce qui eſtoit dû aux marchands.

13. 'La nuit eſtant venuë, il dormit un peu juſques à minuit. Car ſon mal de coſté, & la douleur des ventouſes qu'on luy avoit appliquées, ne luy permirent pas de prendre plus de repos. Lorſque le jour commença, une heure ou deux avant le lever du ſoleil, il reveilla tout le monde pour dire "Laudes, comme il avoit accoutumé de faire. Il exhorta enſuite tout ſon Clergé à la paix, & puis demeura en ſilence, juſqu'à ce que le ſoir eſtant venu, [& les lampes eſtant allumées,] comme il vit l'heure où il avoit accoutumé de dire "Veſpres, il étendit ſes mains, & dit d'une voix baſſe [ces paroles du pſeaume 31:] *J'ay preparé une lampe à mon Chriſt*, & il rentra enſuite dans ſon ſilence.

matutinum.

lucernaria.

14. 'Sur les dix ou onze heures de la nuit tous ceux qui eſtoient dans ſa chambre, & qui veilloient auprés de luy, ſentirent le lieu agité par un ſi grand tremblement, qu'ils ſe jetterent auſſitoſt par terre pour prier Dieu. Aucun de ceux qui eſtoient dans le reſte de la maiſon, ne s'apperceut de ce tremblement. Auſſi il ne regardoit que la perſonne de Saint Paulin, & marquoit la douleur que tout le monde alloit reſſentir par la mort de ce Saint, qui rendit alors ſon eſprit à Dieu, pour luy eſtre preſenté par les mains des anges.

15. 'Dés qu'il fut mort, ſon viſage & tout ſon corps devint ſi "blanc, que tous ceux qui eſtoient preſens, mélerent les louanges de Dieu & les actions de graces à leurs larmes & à leurs ſoupirs.

nive candore.

§ 1. 'Ainſi l'on reconnut le merite de ſa vie par la gloire de ſa mort, comme on eſtoit aſſuré du bonheur de ſa mort par la ſainteté de ſa vie. 'Voilà les fruits de ſes aumoſnes : voilà la mort que Dieu accorde à ceux qui l'ont aimé en la perſonne des pauvres ; bien differente de celle des avares, [& des amateurs du ſiecle.] 'Il mourut à Saint Felix, [c'eſt à dire dans la maiſon d'auprés de l'egliſe de S. Felix, où il demeuroit avant que d'eſtre Eveſque. Et peuteſtre qu'il avoit toujours continué à y demeurer, quoique ce fuſt à un grand quart de lieue de la ville.] 'Le jour de ſa mort fut le [lundi] 22 juin de l'an 431; [celui meſme auquel le Concile d'Epheſe depoſoit Neſtorius.] 'C'eſt en effet au 22 juin que tous les martyrologes marquent ſa feſte, meſme [1] ceux qui portent le nom de S. Jerome, & que l'Egliſe la celebre encore aujourd'hui. [Il ſuivit S. Auguſtin au bout de prés de ſix mois, eſtant à peu prés dans la 78.e année de ſon âge.]

§ 8 [Gr. T. 9 l. C. c. 107. p. 540.

Uran. § 1.

§ 9.

Bar. 22 jun [Flor p. 619.

Florent. p. 619, 620.

1. 'Quelques exemplaires le qualifient Confeſſeur. [Ainſi il peut bien avoir eſté ajouté.]

'Toute la terre fut touchée de douleur à la nouvelle de ſa mort. Les fideles & les infideles la pleurerent. 'Les Juifs & les payens accoururent à ſes funerailles ayant leurs robes dechirées; & tous croient d'une meſme voix, qu'ils avoient perdu leur tuteur, leur défenſeur, & leur patron. 'Il fut enterré dans l'egliſe de S. Felix, [qu'il avoit toujours regardée comme le canal des graces de Dieu ſur luy, & dont il avoit pris tant de plaiſir à celebrer les louanges.] 'Et il paroiſt que le cimetiere de S. Felix eſtoit le lieu ordinaire de la ſepulture des Eveſques, ou meſme de tous les habitans de Nole. Uran. § 3. § 6. § 7. Ugh. t. 6. p. 282. 283.

ARTICLE LIII.

S. Paulin aprés ſa mort appelle au Ciel S. Jean Eveſque de Naple: Urane a fait l'hiſtoire de la mort du Saint.

'URANE qui nous a donné la relation de la mort de S. Paulin, en remarque une apparition que l'on croit eſtre arrivée l'année ſuivante 432. 'L'Egliſe de Naple avoit alors pour Eveſque un nommé Jean, qu'eſtant endormi la nuit de devant le jeudi ſaint, vit paroiſtre devant luy S. Paulin 'qui avoit la ſplendeur & la majeſté d'un ange, & qui tenoit en ſa main un rayon de miel extremement blanc. Ce Saint luy dit: Mon frere Jean, que faites vous ici. Rompez ces liens dont vous vous ennuyez ſi fort, » & venez vous-en avec nous. Car nous avons en abondance de » cette viande que je tiens. Il embraſſa en meſme temps l'Eveſque » Jean, & luy mit de ce miel dans la bouche, que Jean trouva d'un gouſt & d'une odeur ſi excellente, qu'il euſt voulu ne quitter jamais les pieds du Saint qu'il tenoit embraſſez. Paul. ill. p. 214. 215. Uran. § 8. &c.

'Il ſe reveilla ſur cela, paſſa le jour ſuivant à ſon ordinaire, celebra la ſolennité de la Cene du Seigneur, & traita [à ſouper,] comme il avoit accoutumé, tous les pauvres & les Eccleſiaſtiques, ſans ſentir aucune incommodité. Il employa le vendredi à la priere. Le ſamedi il vint fort gay à l'egliſe dés ſept heures du matin, il monta dans ſon ſiege, ſalua le peuple [en luy ſouhaitant la paix,] en receut le ſalut, ordonna la priere, & aprés l'avoir concluë à l'ordinaire, il rendit l'eſprit. 'On fit neanmoins la nuit ſuivante les ceremonies accoutumés de la veille [& du batteſme,] & le dimanche de la Reſurrection, aprés que les lampes eurent eſté allumées [le ſoir,] il fut conduit à la ſepulture par tout le peuple, & par une grande troupe de neophytes. § 8. § 9.

Paul.lil. p.198| Ugh.t.6 p.60. Ce Jean eſt conté pour le 14.e Eveſque de Naple, ou le 16.e ſelon Ughellus. On ne dit rien de luy, ſinon qu'avant ſon epiſcopat, il fit apporter de Marciane prés de Pouzolles à Naple le corps de S Janvier, & le mit de ſes propres mains dans un oratoire, où il fut luy-meſme enterré aprés ſa mort. [Encore cette tranſlation de S. Janvier n'eſt-elle pas trop aſſurée.] On dit que le corps de cet Eveſque a depuis eſté mis dans une autre egliſe. Baronius remarque qu'il y a à Naple beaucoup d'egliſes dediées ſous le nom de S. Jean : Et quoiqu'elles aient aujourd'hui Saint Jean Batiſte pour patron, il croit qu'il y en a quelqu'une dont ce meſme Saint Eveſque de Naple, l'a eſté originairement. Son nom a eſté mis dans le martyrologe Romain le 22 de juin avec S. Paulin, de quoy Baronius dit qu'il ne ſçait pas la raiſon, eſtant certain qu'il eſt mort le ſamedi ſaint, qui en 432 eſtoit le 2 d'avril. On voit par les anciens monumens de l'Egliſe de Naple, & de quelques autres des environs, [1] qu'on en a fait autrefois le premier & le 2 d'avril. Ughellus croit qu'on ne l'a mis le 22 de juin que pour le joindre avec S Paulin. Note 22. V. S. Janvier. Bar.22.jun.g. Paul.lil.p 215. Ugh.t.6 p.103. a.b. 1.

P.281.d|296.a. P.283.d. P 302.c|Bar. 1000.§ 6.8|22. jun. Depuis longtemps l'Egliſe de Nole regarde S. Paulin avec S. Felix comme ſes patrons. Il y a dans la ville une egliſe particuliere de ſon nom. Mais pour ſon corps on pretend qu'il a eſté tranſporté à Benevent, & de là à Rome en l'an 1000, où on le conſerve encore dans l'egliſe de S. Barthelemi. [Son ſucceſſeur fut ſans doute un ſecond Paulin,] appellé Paulin le jeune dans le cimetierre de S. Felix. Nous y apprenons qu'il mourut le 10 de ſeptembre ſous le Conſulat de Dioſcore, [c'eſt à dire en 442. Ainſi il ne peut avoir gouverné qu'onze ans.] Il paroiſt qu'on le regarde auſſi [2] comme un Saint. [Je ne trouve pas neanmoins dans Ferrarius ni dans Ughellus qu'on en faſſe aucune feſte.] Note 23. Ugh t 6 p 283. b|295.b|Uran.§ 2.9. 2.

Ibid. Auſſitoſt que le grand Paulin fut mort, un nommé Pacatus prit le deſſein d'écrire ſa vie en vers. [Nous ne ſavons point s'il l'executa : car nous ne voyons point que perſonne cite cet ouvrage.] & meſme Gregoire de Tours dit qu'il n'avoit rien lu ſur la vie de S. Paulin. [Nous ne ſavons point non plus qui eſtoit ce Pacatus, ſinon qu'on peut conjecturer que c'eſtoit quelque Chrétien des Gaules, laïque & de qualité, celebre pour les belles lettres, deſcendu peuteſtre de Latinus Pacatus qui prononça le pane-

Gr.T.gl C.c. 107.p.540.

1. Ughellus le dit de Jean IV, à qui il attribuë la mort du premier. *V. la note* 22.

2. Ughellus cite ainſi ſon epitaphe, *Dep. S. Paulini &c.* Ne faudroit-il point *S. M.* pour *ſanctæ memoriæ? Vidimus quomodo tollitur juſtus .... Una nobiſcum voce planxerunt.*

gyrique de Theodoſe en 389.] Tout ce que nous trouvons de luy, Uran.§ 1.
c'eſt que dans le deſſein qu'il avoit d'écrire la vie de S. Paulin, il pria un Preſtre nommé Urane de luy envoyer la relation de ſa mort à laquelle il avoit eſté preſent. § 3.6.

Urane fit donc cette relation & l'adreſſa à Pacatus qu'il § 1.
appelle ſon illuſtre ſeigneur, & ſon tres cher fils. Il l'exhorte à § 3.
executer promtement ſon deſſein, & luy dit qu'ayant à paſſer a § 9.
la mer dans peu de temps, il ſera bien aiſe de pouvoir lire auparavant un ouvrage qui pouvoit eſtre ſi utile. Comme il ne commence ſa relation qu'à la viſite que les deux Eveſques rendirent § 2.
à S. Paulin trois jours avant ſa mort, [il ſemble plutoſt avoir Ugh.t.6. p.294.
eſté du Clergé de l'un de ces deux que de celui de S. Paulin. Cela a.
n'empeſche pas que ce ne puiſſe eſtre un Urane Preſtre enterré à Nole dans le cimetiere de S. Felix le 22 de decembre, comme Paul.ill.p 192.
on l'apprend de ſon epitaphe. Quelques uns ont cru que c'eſtoit Bar.22.jun.a.
le meſme Urane qui devoit apporter à S. Paulin une lettre de S. Delphin vers l'an 400, mais qui ne le fit pas: [& il ſe peut faire
qu'il ait merité depuis l'amitié & l'approbation du Saint,] qui à Paul.ep.17.p.
l'occaſion de cette lettre en parle d'une maniere tout à fait deſa- 181.
vantageuſe. [Son ouvrage quoique fort court a eſté; celebre dans
l'antiquité.] Saint Gregoire le grand en cite un endroit. [b] Saint Greg.dial.3.c.4. p.132.d.
leſſio. Gregoire de Tours dit qu'il avoit vu une grande relation ſur la b Gr.T.gl.C.c.
mort de S. Paulin, [c] & parle de l'apparition de S. Janvier & de S. 107.p.540.
Martin. [d] S. Iſidore de Seville parle auſſi de l'hiſtoire de ſa mort c p.539.
donnée par Urane. [e] Pour les endroits que quelques uns veulent d If.H. ſcr.c.4.
ajouter ou retrancher à cet écrit, le P. Chifflet en traite fort e Paul.ill.p.179. 180.197.200.
bien.

ARTICLE LIV.

De quelques ouvrages de Saint Paulin qui ſont perdus : De la lettre à Celancie, de l'hiſtoire de S. Genés, & de quelques autres pieces qu'on luy attribuë.

MONSIEUR du Pin fait un grand eloge des ouvrages de Du Pin,t.3.p.
S. Paulin, & de ſa maniere d'écrire. [f] Il dit entre autres 488.489.
choſes qu'ayant étudié avec application dans ſes premieres an- f p.470.
nées les auteurs de la belle latinité, il s'eſtoit fait un ſtyle fort
approchant d'eux. Il juge qu'il excelle dans les deſcriptions & p.489.
dans les portraits. Il trouve que ſes lettres ont beaucoup d'agrément, mais que neanmoins elles divertiſſent plus qu'elles

n'inſtruiſent. Et dela eſt vray pour ce qui regarde la ſcience des dogmes & de queſtions difficiles ; [à quoy ſon humilité l'a empeſché de s'appliquer : mais elles inſtruiſent extremement pour l'edification, pour les mœurs, & pour la ſcience du cœur. On a vu ci-deſſus l'eſtime toute extraordinaire qu'en faiſoit Saint Auguſtin & les autres Saints de l'Afrique. Et c'eſt particuliere-
P.490. ment par ſes lettres,] 'qu'il a fait, comme dit le Cardinal du Perron, les delices de ſon temps. [Je ne ſçay auſſi ſi l'on peut dire]
P.488,489. 'que tous ſes écrits ſont faits avec ſoin, & compoſez avec beaucoup d'art. [Ils ſemblent plutoſt ſortir de l'abondance, & du bon threſor de ſon cœur : & je penſe que ſon plus grand art eſtoit le feu de ſa charité.

Nous croyons avoir ſuffiſamment parlé de ceux qui nous reſtent aujourd'hui. Mais nous avons perdu une grande partie de ceux qu'il avoit faits & des plus conſiderables. Car outre ce qu'il avoit
Paul.b.dif.6.p. 334. traduit de S. Clement, outre le panegyrique de Theodoſe,] 'outre &c. diverſes lettres importantes qu'on ſçait, qu'il a écrites à Saint Auguſtin, à Saint Jerome, à Macaire, "& à d'autres, [outre un grand nombre de ſermons qu'il a faits au moins depuis ſon epiſcopat, & qui eſtoient aſſurément dignes de paſſer à la poſterité.]
Gen.c.48. 'Gennade luy attribuë beaucoup de lettres à ſa ſœur ſur le mepris du monde, & un Sacramentaire, [qui ſeroit ſans doute un ouvrage tres important pour nous apprendre les anciennes pratiques de l'Egliſe dans l'adminiſtration des ſacremens, & dans les ceremonies exterieures.
c.48. 'Gennade parle auſſi d'un livre d'hymnes, [qui n'eſt peuteſtre que le recueil de celles qu'il faiſoit tous les ans ſur Saint Felix. Mais nous devons regretter particulierement] ſon livre ſur la penitence, & ſur la louange des Martyrs en general, puiſque Gennade nous aſſure que c'eſtoit le plus conſiderable de tous ſes
Aug ep.34.p.40 2.d. écrits. [Nous n'avons point non plus] l'ouvrage contre les payens, qu'il écrivit vers l'an 395, comme Saint Auguſtin dit qu'il l'avoit
Gr.T.m.M.l.1. c.47.p.109. appris. 'S. Gregoire de Tours cite une lettre du tres heureux Paulin, où l'on voyoit que S. Martin avoit receu beaucoup de reliques de S. Gervais & de S. Protais.

[Nous ne voyons rien qui nous empeſche de croire, que l'hiſtoire du martyre de S. Genés d'Arles eſt effectivement de S. Paulin, à qui on a accoutumé de l'attribuer, ſinon qu'il eſt difficile de voir quelle occaſion particuliere S. Paulin auroit pu
Paul.n.p.834. avoir de l'écrire.] 'Roſweide doute en effet qu'elle ſoit de luy, & il ſemble avoir plus d'inclination à l'attribuer à un autre Paulin qui

V.S.Gen. qui eſtoit Eveſque de Beziers en 420. 'M.r le Brun l'a laiſſé "parmi b.p.332.
les veritables ouvrages de celui de Nole.

'Il a ajouté dans ſa nouvelle edition un poëme ſur le nom de ap.p.24.
JESUS', qui avoit eſté donné par Barthius; '& il apporte pluſieurs diſc.p.137.
raiſons pour croire qu'il eſt de S.Paulin. 'Il ne luy a neanmoins ap.p.24.
donné rang que parmi les pieces douteuſes ou fauſſes. [Je ne ſçay
en effet ſi S. Paulin ni aucun autre de ſon temps auroit cru qu'il
luy fuſt permis] 'd'appeller J.C. le veritable Apollon. [Si ce poë- p.25.
1. me eſt fait 1pour la feſte du nom de JESUS, c'eſt à dire du jour de
la Circonciſion, comme il me ſemble que cela eſt aſſez clair dans
le commencement, on ne croit pas que cette feſte ſoit ſi ancienne.
' M.r du Pin ſoûtient que c'eſt la paraphraſe d'un ſermon de Saint Du Pin.t.3 p.
Bernard ſur les Cantiques.] 488.

'Quelques uns ont cru que les epiſtres 38 & 45 de S.Auguſtin, Paul.vit.p.733.
V.S.Auguſtin § 116. pouvoient eſtre plutoſt de Saint Paulin que de luy. ["Mais il n'y a
aucun moyen de douter qu'elles ne ſoient de S.Auguſtin.

On a mis dans l'edition des œuvres de S. Paulin à Anvers les epiſtres à Celancie & à S.te Marcelle, qui ſont auſſi parmi les œuvres de S.Jerome. Celle à Celancie eſt aſſurément un des plus beaux monumens de l'antiquité pour le ſtyle, mais ſurtout pour la matiere. Car elle contient de tres belles inſtructions.] 'Elle Paul..ep 50 p.
s'adreſſe à une Dame de qualité qui eſtoit dans les engagemens 420.
du monde, & mariée à un Chrétien. 'Elle vivoit neanmoins p.439.
depuis pluſieurs années dans la continence, & il paroiſt qu'elle
s'y eſtoit engagée par vœu, ſans en avoir cependant le conſen-
tement de ſon mari. 'C'eſtoit depuis l'hereſie de Jovinien, mais p.440.
il ſemble que le paganiſme duroit encore. [Ainſi l'on peut dire
que la lettre eſt digne de S.Paulin, & que le temps n'y repugne
pas. Mais pour le ſtyle quoiqu'il ſoit fort beau en ſon genre,] & vit.p.735|Dul'.
qu'Eraſme ait cru avant Sacquin, qu'il avoit du raport à celui t.3.p.339|Hier.
de S.Paulin, [neanmoins il y a une gravité qui paroiſt differente t 1.p.106.c.
de la gaieté & de la liberté de ce Saint pour croire que la lettre
ſoit de luy.] 'Auſſi Sacquin ne croit point dutout qu'elle en ſoit. Paul.vit.p.735.
V. S. Jerome note 26. 'Il ſemble le croire davantage de celle à S.te Marcelle.a Mais "il eſt p.733.734.
difficile d'ajuſter cela avec l'hiſtoire du Saint, comme Roſweide a n p.834.
l'a remarqué.

[Pour ce qui eſt de la vie de Saint Ambroiſe & du poëme ſur l'hiſtoire de S. Martin, que quelques uns ont attribué à noſtre Saint, perſonne ne doute que ces ouvrages n'aient eſté faits par d'autres Paulins, dont l'un n'eſtoit que Diacre en 411, lorſque

1.' Barthius le croit fait à Paſque. [Je ne voy point ſurquoi cela ſe peut fonder.] Paul.b.diſc.p. 137

S. Paulin eſtoit déja Eveſque, & l'autre écrivoit vers l'an 480.]

Cod.reg.t.4.p. 51. 'Dans le recueil des Regles fait par S. Benoiſt Abbé d'Aniane au IX. ſiecle, il y a un fragment attribué à un S. Paulin, qui eſt une réponſe à cette queſtion, Comment les moines doivent faire

p.12. penitence. [Il eſt aſſez elegant. Mais S. Paulin auroit-il] 'decidé comme la choſe du monde la plus aſſurée, que depuis le jour qu'un homme a renoncé au ſiecle, & a promis à Dieu de nouveau de vivre ſelon les regles de ſa juſtice, il ne doit plus faire difficulté de recevoir le corps de J. C, & qu'on ne ſe ſouvient plus des pechez qu'il a commis dans le monde depuis ſon batteſme. [Cela convient-il à S. Paulin, qui eſtant moine & Preſtre, ne laiſſe pas de gemir ſi ſouvent dans le ſouvenir des fautes qu'il

Sid.l.4.ep.3. avoit faites dans le ſiecle ? Il ne faut pas oublier] 'que S. Sidoine marquant les differens dons des Peres de l'Egliſe, dit que Saint Paulin "excite, ['ce qui convient fort bien à cette douceur ſainte, *provocat.* ſi vive & ſi animée, qui ſe voit partout dans Saint Paulin, & qui eſt tres propre à exciter les ames & les porter à la pieté.]

Mabil.lit.p.386. 387. 'Jean Diacre écrit que juſqu'au Pape Jean VIII, il n'y avoit point de leçons propres pour la feſte de S. Gregoire Pape ; mais qu'à Rome meſme on avoit accoutumé d'y lire de S. Paulin. [Il ne marque point ce qu'on en liſoit.]

S. MARTINIEN.

ARCHEVESQUE DE MILAN.

Conc.t 3.p.730. 1741 a. THEODORET & d'autres Eveſques Orientaux du parti de Jean d'Antioche, écrivant [en 431] à Theodoſe le jeune contre S. Cyrille, l'aſſurent [fauſſement] que la doctrine de ce Saint eſtoit rejettée dans l'Italie. Pour le montrer, ils diſent que les Eveſques de cette province avoient envoyé à Theodoſe un livre de Saint Ambroiſe, qui détruit, diſent-ils,

p.736.a. cette ſuperſtition naiſſante. 'Les meſmes écrivant à Ruſe Eveſque de Theſſalonique ; & voulant montrer la meſme choſe, diſent que le tres ſaint & tres aimé de Dieu Martin Eveſque de Milan leur avoit écrit, & avoit envoyé à Theodoſe le traité du

bienheureux Ambroiſe touchant l'Incarnation, qui eſt tout contraire, diſent-ils, aux articles heretiques de Cyrille.

[La doctrine de S. Cyrille n'eſtant autre que celle de l'Egliſe, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne fuſt auſſi conforme à celle de S. Ambroiſe, & qu'ainſi c'eſt ſans fondement qu'ils tirent de ces lettres de l'Eveſque de Milan une pretenduë contrarieté entre Saint Cyrille & l'Italie. Mais de dire qu'il n'y avoit point en ce temps là d'Eveſque de Milan appellé Martin, & que ces Eveſques impoſent à toute la terre dans une choſe auſſi facile à prouver, & qui leur eſtoit auſſi peu importante que celle là, c'eſt ce qui ne ſemble pas pouvoir tomber dans la penſée d'aucune perſonne:]

'Et c'eſt neanmoins ce que Baronius ſoûtient en termes formels, & ſans en avoir la moindre preuve; [au lieu que quand il auroit meſme des preuves pour luy, il faudroit qu'elles fuſſent bien fortes pour rejetter une autorité ſi conſiderable & ſi formelle.] Bar.431.§ 169.

'Il n'a pas eſté ſuivi par Bollandus, qui raporte de Ripamontius que ce Martin eſt celui que d'autres appellent Martinien ou Maternien, & que l'on conte pour le 17.e Eveſque de Milan. 'On le met au nombre des Saints, & le martyrologe Romain en fait memoire le 2 de janvier. [S. Ennode Eveſque de Pavie, qui vivoit ſur la fin du V. ſiecle, a fait une epigramme à ſa loüange, comme il en a fait auſſi ſur quelques autres Eveſques de Milan.] 'Il luy donne cette loüange d'avoir uni enſemble la prudence du ſerpent & la ſimplicité de la colombe. 'On tient par une tradition populaire qu'il avoit beaucoup de majeſté & de pudeur ſur le viſage; 'ce que Ripamontius dit qu'on ne ſauroit ſavoir, parcequ'on n'a point ſon portrait. 'Neanmoins Ennode dit [1] que la pureté de ſon ame paroiſſoit par la douceur de ſon viſage. Boll.2.jan.§ 16. p.89. Rip.l.6.p.402. Boll.§ 1.p.89. Enn.car.81 p. 623. Boll.2.jan.§ 8. p.90. Rip.l.6.p 404. Enn.p.623.

'Ceux qui ont fait l'hiſtoire de l'Egliſe de Milan, diſent qu'il fut ſucceſſeur de Marole. 'Il paroiſt par S. Ennode qu'il fut elu malgré luy, & avec beaucoup de crainte & de repugnance, par le conſentement de tout le peuple, malgré l'oppoſition d'un ambitieux qui aſpiroit luy meſme à cette dignité. 'Il baſtit deux egliſes durant ſon epiſcopat. 'Il écrivit comme nous avons vu aux Eveſques de Syrie, [a] peut-eſtre à cauſe que, comme remarque Ennode, Marole ſon predeceſſeur eſtoit de cette province. [b] Nous avons vu qu'il envoya à Theodoſe le jeune, un livre de S. Ambroiſe touchant l'Incarnation. [C'eſtoit apparemment à cauſe de l'hereſie de Neſtorius. On ne ſçait pas bien quand il a eſté fait Eveſque, ni combien il l'a eſté. Tout ce que l'on peut dire, c'eſt qu'il l'eſtoit Boll.p 89. Enn.p.614. p.614. Conc.t.3.p.741. c. [a] Enn.car.80 p 347.2. [b] Conc.t.3.p.741. a.

1. *Mens nivei lactis, ſpecies manifeſta columbæ.*

en 431, comme il eſt aiſé de le juger des lettres des Orientaux dont nous avons parlé: & s'il eſt mort le 2 de janvier auquel on en fait memoire, il faut qu'il ait vécu aumoins juſqu'au commencement de l'an 432.]

S. CELESTIN, PAPE.

[DIEU ayant tiré du monde le ſaint Pape Boniface "le 4 de ſeptembre 422, S. Celeſtin fut mis en ſa place, * & apparemment dés le dimanche ſuivant, c'eſt à dire le 10 du meſme mois.] 'On le fait Romain, fils d'un nommé Priſque. 'Il dit luy meſme aſſez clairement qu'il n'entendoit pas le grec. 'Il ſemble qu'il ait paſſé quelque temps à Milan auprés de S. Ambroiſe: "Il y entendit chanter à Noël par tout le peuple l'hymne *Veni redemtor genitum*, [faite par ce Saint.] 'Innocent I. témoigne en 416 que le Diacre Celeſtin ſon fils luy avoit écrit ſur quelque difficulté qu'avoit Decence Eveſque d'Eugube. 'Il paroiſt auſſi que "le Diacre Celeſtin, * à qui S. Auguſtin répond d'une maniere aſſez reſpectueſe par ſa lettre 62, eſtoit Diacre de Rome en l'an 418. Quelques uns luy raportent encore la 63 adreſſée auſſi à un Celeſtin, ["écrite apparemment avant que S. Auguſtin fut Preſtre: Et il pourroit avoir connu S. Celeſtin à Rome en 383 ou 388. Neanmoins il n'en marque rien dans la 62.]

'Dieu luy ayant donné par ſa grace beaucoup d'avantages pour defendre dans l'Egliſe la foy Catholique, [voulut qu'il y tinſt le premier rang.] 'Il y fut elevé ſans aucune diviſion du peuple, [a] quoique le ſchiſme formé par Eulale contre Boniface duraſt encore, [b] & quelques uns pretendent meſme "que le Clergé & le peuple avoient demandé qu'on rappellaſt Eulale.

[Ce fut au commencement de l'epiſcopat de Celeſtin, que S. Auguſtin luy écrivit "ſur l'affaire d'Antoine Eveſque de Fuſſale: Enſuite de quoy * Celeſtin s'eſtant laiſſé aller à recevoir l'appel pretendu du Preſtre Apiarius condanné par les Eveſques d'Afrique, & meſme à l'admettre à la communion, & à envoyer en

Bar. 423. § 11. Conc. t. 3. p. 353. d. e.

Ara. ſer. p. 548. d

Conc. t. 2. p. 1247. c.

Aug. ep. 62. p. 119 Nor. h. P. l. 2. c. 20 p. 237. c.

Prosp. in col. c. 41 p. 410.

Aug. ep. 261. p. 364. 2. d. a Bar. 423. § 11 Cod Th. t. 6 p. 284. b Conc. t. 2. p. 1581. a.

V. ſon titre note 4. * V. la note 3.

recorder.

Note 1. * V. S. Auguſtin § 191.

Ibid. § 58.

V. S. Boniface note 2.

V. S. Auguſtin § 326. * Ibid. § 323.

ſa faveur en Afrique Fauſtin Eveſque de Potentia; les Eveſques d'Afrique luy écrivirent apparemment en 426 une grande lettre, où ils témoignerent ne vouloir plus ſouffrir que les Papes connuſſent des affaires des Eccleſiaſtiques, ni meſme des Eveſques d'Afrique.

Le commencement du pontificat de Celeſtin fut troublé par la mort d'Honoré arrivée au mois d'aouſt 423, & ſuivie par l'uſurpation que Jean fit du diademe. Il fut tué en 425, & Placidie ſœur d'Honoré eſtant demeurée maiſtreſſe de l'Occident, comme
V. Valentinien III. tutrice de ſon fils Valentinien III, fit diverſes loix dés le mois de juillet 425, pour la défenſe de l'Egliſe.] Il y en a une entr'autres adreſſée le 17 de juillet à Fauſte Prefet de Rome, qui luy ordonne de chaſſer de la ville les Manichéens, les heretiques, les ſchiſmatiques, & toutes les ſectes ennemies des Catholiques; mais de veiller ſurtout ſur ceux qui ſe ſeparant de la communion du venerable Pape, diviſoient le peuple par un ſchiſme dangereux. Placidie veut donc qu'on les ſomme de ſe réunir à la communion; & que s'ils n'obeïſſent dans 20 jours, ils ſoient bannis à cent mille de la ville. [C'eſt la derniere choſe que nous trouvions du ſchiſme d'Eulale.

Cod. Th. t. 6 p. 184.

Attique Archeveſque de Conſtantinople mourut le 10 octobre de la meſme année 425.] Celeſtin eut peur que celui qui luy ſuccederoit, ne luy ſuccedaſt pas dans la pureté de la foy. L'e-
V. Attique 17. lection de Siſinne ["qui fut ſacré le 28 fevrier 426,] l'oſta de cette peine. Mais il pleura bientoſt ſa mort, [arrivée le 24 decembre 427,] comme s'il euſt preſenti les maux que devoit faire à l'Egliſe Neſtorius, qui fut fait Eveſque de Conſtantinople le 10 d'avril 428. [a] Neanmoins comme cet hereſiarque avoit alors une fort grande reputatation, & que Celeſtin n'en apprenoit rien que de bon, tant par les premieres nouvelles qu'il en eut, que par la lettre qu'il receut bientoſt aprés des Eveſques qui avoient aſſiſté à ſon ordination; il eut de la joie de ſa promotion, & la témoigna dans la reponſe qu'il fit aux Prelats qui luy en avoient écrit. [Elle eſt perduë. La conduite de Neſtorius effaça bientoſt la bonne opinion qu'on avoit euë de luy. Mais nous croyons que l'hiſtoire de S. Cyrille d'Alexandrie ſera plus favorable pour traiter ce qui regarde ſon hereſie, & tout ce qui en depend: Et nous y verrons combien Celeſtin prit de part en cette affaire pour défendre la verité de l'Incarnation.]

Conc. t. 3. p. 353. b.

c 365. c.

Bar. 428. § 18. ex Socr.

a Conc. t. 3. p. 153. c.

Aprés la mort de Siſinne, on parla de mettre en ſa place Saint Proclе qu'il avoit fait Eveſque de Cyzic, mais que ceux de Cyzic

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b.

n'avoient pas voulu recevoir : [Ce fut peut-eſtre à cette occaſion]
t.40.p.385. 'que Celeſtin écrivit, comme dit Socrate, à Saint Cyrille d'Alexandrie, à Jean d'Antioche, & à Ruſe de Theſſalonique, qu'il n'y avoit point de difficulté à mettre dans une Egliſe un Eveſque nommé pour une autre, & meſme [en de certaines occaſions] qui en gouvernoit une autre : Et ce fut ſur cela que Procle fut fait Eveſque de Conſtantinople en 434. Cette letrre doit avoir eſté écrite avant le Concile d'Epheſe, puiſque Celeſtin ne l'auroit pas adreſſée depuis à Jean d'Antioche. Ce ne fut pas neanmoins auſſi avant l'election de Neſtorius, puiſque Jean n'eſtoit pas encore alors Eveſque.

[Les troubles que cauſa Neſtorius n'eſtoient pas encore com-
Col.t.1.p.85. mencez,] 'lorſque Celeſtin écrivit à Perigene, Dynate, Baſile, & quelques autres Eveſques d'Illyrie, [puiſqu'il ne leur en parle
Conc.t.3.p.452 a|478 e|597.d. point.] On trouve dans le Concile d'Epheſe Perigene de Coriothe, Donat de Nicople en Epire, Baſile de [Lariſſe en] Theſſalie, tous
Col.t.1.p.85. 87. metropolitains [d'Illyrie, 's'il n'y a faute dans le dernier.] 'Le ſujet de cette lettre de Celeſtin n'eſt que pour recommander aux Eveſques d'Illyrie la ſoumiſſion à l'Egliſe Romaine, & à celle de Theſſalonique. C'eſt pourquoi Celeſtin y declare, qu'il commet à ſa place Ruſe de Theſſalonique pour juger les affaires de la province, & luy faire raport de toutes choſes. Il ne veut point que ſans luy on ordonne aucun Eveſque, ni qu'on aſſemble aucun Concile; [reſervant ainſi à l'Egliſe de Theſſalonique des droits que le Concile de Nicée donne à tous les metropolitains & aux Conciles, qu'il leur commande d'aſſembler deux fois l'année : De ſorte qu'il eſt difficile de voir comment il pratiquoit] 'cette belle parole qu'il dit dans la meſme lettre : Nous devons nous aſſujettir aux regles, & non par les aſſujettir à nos volootez : Nous devons eſtre ſoumis aux Canons, & obſerver ce qu'ils nous preſcrivent.

VS. Cyrille d'Alex. note

p.88.

p.85. 'Il parle dans cette lettre d'un Felix Eveſque de la province de Duras [en Epire,] qui auroit eſté opprimé en ce temps là par la
Conc.t.3.p.535. a. faction de ſes accuſateurs, ſans le ſoin qu'il en avoit pris. 'Il y avoit dans le Concile d'Epheſe un Felix Eveſque de deux villes, Apol-
Geo.ſac.p.209. lonie & Belide. 'Et Apollonie eſtoit une ville de la province de Duras ou de la nouvelle Epire.

Conc.t.2.p.1621 d. p.1620.e. [Celeſtin paroiſt plus exact à ſuivre les Canons, dans] 'la lettre qu'il écrivit le 25 juillet 428, aux Eveſques de la Viennoiſe & de la Narbonoiſe : 'Car il veut que chaque province ſoit gouvernée par ſon metropolitain ſelon les decrets des Canons, & ſelon ce

que Boniface avoit écrit à Hilaire de Narbone [contre les pretentions de l'Egliſe d'Arles].] 'Il blaſme fort ceux qui elevoient des laïques à l'epiſcopat ſans les avoir fait paſſer par les degrez inferieurs, pour y apprendre la conduite & la ſcience de l'Egliſe, & il attribuë à ce deſordre les fautes que ces Eveſques commettoient dans leur adminiſtration. 'Il ne veut point qu'on ordonne un *ordinis.* Eveſque qu'avec le conſentement du Clergé, du peuple, & 'du corps de ville, ni qu'on prenne un étranger au prejudice de ceux qui ont vieilli dans la clericature, à moins que tous les Eccleſiaſtiques du lieu ne fuſſent incapables. 'Il condanne auſſi ceux qui refuſoient d'admettre à la penitence ceux qui la demandoient à la mort; [ce qui ſe doit ſans doute entendre d'une penitence qui devoit auſſitoſt eſtre ſuivie du Viatique.] Il combat ceux qui la refuſoient, par des raiſons [qui ſont moins fortes que l'autorité du Concile de Nicée, qu'il ne cite pas.]

a.b|162.b.c.

p.1619.a.b.

p.1621.a.

p.1619.d.e.

'Quelques Eveſques de France introduiſoient alors un nouvel *pallia.* uſage, de porter 'des manteaux & des ceintures à l'imitation des moines. 'Et non ſeulement ceux qui avoient accoutumé de porter cet habit le gardoient dans l'epiſcopat, 'mais beaucoup d'autres Eveſques & des plus anciens le prenoient auſſi en quittant le leur. 'Comme toute nouveauté a quelque choſe de dangereux, & peut ouvrir la porte à des ſuperſtitions inutiles, Celeſtin reprend celle-ci avec beaucoup de vehemence, 'voulant que des Eveſques vivent en Eveſques. Nous devons, ajoute-t-il, nous diſcerner du peuple & des autres par la doctrine, & non par les vétemens, par la ſainteté de nos mœurs, & non par nos habits, par la pureté de l'ame, & non par l'exterieur du corps.

b.c.

b.

c.

b.c.

p.1619.c.

[Cet endroit eſt bien fort pour montrer que les Eccleſiaſtiques & les Eveſques eſtoient encore alors habillez comme les laïques,] 'meſme quand ils eſtoient dans les fonctions ſacrées du miniſtere, à quoy Denys le Petit veut raporter cet endroit. 'Et cela revient toujours à la meſme choſe. Car le Pere Sirmond ſoûtient que les Eccleſiaſtiques n'avoient point d'autres habits dans l'egliſe que dans leur uſage ordinaire, ſinon que ceux qu'ils portoient à l'autel eſtoient plus riches ou au moins plus propres. Mais les habits ordinaires tant des Eccleſiaſtiques [que du peuple,] s'eſtant changez peu à peu, les habits plus riches qui eſtoient pour l'autel, [& qui ne s'uſoient pas auſſi viſte que les autres, parcequ'on les conſervoit avec ſoin,] ſe ſont trouvez inſenſiblement fort differens des habits communs. [Et quand il en a fallu faire de neufs, on n'a pas voulu en avoir qui fuſſent tout à fait differens

Juſtel.t.1.220.

Conc.t.2.p.1287.c.d.

d,e. de ceux auſquels on eſtoit accoutumé.]C'eſt de meſme que l'Egliſe a conſervé dans ſon Office la langue latine, qui eſtoit autrefois celle du peuple dans l'Empire [d'Occident.]

p.1619.b. 'Celeſtin dit encore ſur le meſme ſujet, que ſi l'on veut porter une ceinture pour pratiquer l'Evangile à la lettre, il faut donc auſſi avoir des lampes à la main avec un baſton [ce qui fait voir que l'uſage des croſſes n'eſtoit point encore en ce temps là.]

p.1610.c,d. 'Il parle fort d'un Daniel, qui aprés avoir gouverné un monaſtere de vierges en Orient, avoit quitté le pays, & s'en eſtoit venu dans les Gaules. Tout le monaſtere qu'il avoit gouverné, ſe ſouleva contre luy. On l'accuſa de divers crimes, & d'avoir meſme trompé des vierges par un inceſte abominable. Comme il n'eſtoit plus en Orient, on envoya à Celeſtin les informations faites contre luy, le priant de s'informer du lieu où il eſtoit caché, & de le faire ſommer de comparoiſtre en jugement, s'il ne ſe vouloit reconnoiſtre pour coupable. Celeſtin [ayant ſçeu qu'il eſtoit dans les Gaules,] en écrivit à l'Eveſque d'Arles, (qui pouvoit eſtre Saint Honorat,) par Fortunat Soudiacre, afin qu'on l'envoyaſt aux Eveſques qui le devoient juger. [Mais ſoit que Daniel ne fuſt pas dans la province d'Arles, ſoit par quelque autre maniere que cela ſoit arrivé,] il trouva moyen, à ce que p.1621.d. l'on diſoit, de ſe faire ordonner Eveſque 'à l'inſceu de ſes accu- p.1620.d,e. ſateurs. [On ne dit point par qui, ni de quelle Egliſe.] 'Celeſtin ſe plaint fortement de cela, & menace de depoſition celui qui avoit ordonné un homme accuſé de tant de crimes, dont il leur e. envoyoit les informations, '& qui eſtoient connus de preſque p.1621.d, toutes les provinces. 'Il veut qu'il vienne ſe preſenter devant luy pour juſtifier ſon innocence, s'il le pouvoit ; & que cependant il demeure ſeparé de la communion des autres Eveſques. [Le cas de Daniel eſtoit aſſez particulier, pour ne pas s'étonner que Celeſtin en ait voulu prendre connoiſſance : Et il eſtoit bien naturel qu'il ſouhaitaſt de voir ce qu'il avoit à répondre ſur les crimes dont on l'accuſoit, pour ſavoir ce qu'il auroit luy meſme à en écrire aux Eveſques d'Orient en le leur renvoyant comme à ſes juges naturels, ſuivant l'ordre des Canons.]

d. 'Mais il laiſſa au jugement des Eveſques des Gaules l'Eveſque de Marſeille, qu'on diſoit s'eſtre rejoui du meurtre de ſon frere, & avoir eſté meſme audevant du meurtrier encore tout couvert Bar.428.§ 18. de ſang, comme pour prendre part à ſon homicide. 'Baronius raporte cela à la mort de Patrocle d'Arles, tué en l'an 426. [Pour l'Eveſque de Marſeille, il faut que ce ſoit Venere, 's'il eſt vray V. S. Prof. qu'il per §7.

qu'il ait eſté Eveſque dés 419, comme il y a quelque apparence. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il eſt toujours demeuré Eveſque de Marſeille juſqu'en 452.

'Denys le Petit a mis cette lettre dans le Code des Canons. [Elle ne contient rien qui ne ſoit ſaint & juſte en ſoy. Mais je ne ſçay ſi Celeſtin en défendant les regles generales de l'Egliſe, n'auroit point voulu condanner des elections tres ſaintes quoique moins regulieres, prevenu par des perſonnes dont les intentions pouvoient n'eſtre pas ſi droites que la ſienne, & peut-eſtre par quelques vieux Eccleſiaſtiques ambitieux, faſchez de ne ſe pas voir chargez du fardeau de l'epiſcopat. Car à conſiderer ce que l'hiſtoire nous apprend de l'état où eſtoit alors l'Egliſe de France, nous n'y voyons rien qui ait plus de raport à ce que dit Celeſtin, que les elections de S. Honorat d'Arles, de S. Hilaire ſon ſucceſſeur, de S. Loup de Troies, & des autres qu'on tiroit alors du monaſtere de Lerins pour les faire Eveſques. Ils tomboient tous dans l'irregularité de n'eſtre pas pris de l'Egliſe dont on les faiſoit Eveſques, & il ne paroiſt pas meſme que S. Hilaire & S. Loup, aient eſté autre choſe que moines & laïques juſques à leur epiſcopat, quoique leur ſainteté admirable, '& un miracle viſible en faveur de S. Hilaire, juſtifient leur election. Celeſtin meſme marque aſſez ce que nous diſons,] 'lorſqu'il ſe plaint, qu'il ſembloit qu'au lieu du Clergé des Egliſes, on vouloit faire un nouveau Seminaire d'Eveſques. 'Il dit auſſi qu'ils vouloient garder eſtant Eveſques l'habit qu'ils avoient auparavant. [Or puiſque cet habit n'eſtoit ni celui des Eveſques & des Eccleſiaſtiques, ni celui du peuple, il eſt aiſé de juger que c'eſtoit celui des moines qui en effet portoient tous des ceintures.] 'Et Celeſtin dit qu'on pouvoit peut-eſtre ſouffrir cet habit dans ceux qui demeuroient ſeparez des autres, en des lieux fort écartez, quoiqu'ils le priſſent plus par coutume que par raiſon. [Cela ne ſe peut mieux raporter qu'aux moines, & ſurtout à ceux de Lerins & des autres iſles de la Provence.

Juſtel, p. 219.

Sur. 5. May, p. 783.

Conc. p. 1621. a

p. 1619. b.

c.

Il eſt encore auſſi difficile de croire que l'on refuſaſt la penitence, à moins que ce ne fuſt à ceux qui l'auroient déja faite une fois publiquement, qu'il eſt aiſé de ſoupçonner qu'on avoit voulu décrier par là dans l'eſprit du Pape, ceux qui vouloient pratiquer avec quelque exactitude cet examen que le Concile de Nicée veut qu'on faſſe de ceux qui demandent la communion à la mort.

Quoy qu'il en ſoit, ce Pape eſt loüable] 'd'avoir eſté ſenſible, p. 1618. b.

comme il dit au commencement de cette lettre, à tout ce qui arrivoit aux fideles, quelques eloignez qu'ils fuſſent. d'avoir eſté touché de joie lorſqu'ils avançoient dans le bien, & de douleur lorſqu'on luy raportoit qu'ils faiſoient des fautes contre les regles de l'Egliſe. [Que s'il a eſté ſurpris, c'eſt un malheur inevitable à tous les hommes, & aux plus grands encore plus qu'aux autres.]

p 1621. Il y a un endroit dans cette lettre qui pourroit porter à croire que les Eccleſiaſtiques peuvent regarder l'epiſcopat comme une recompenſe duë à leurs ſervices: [ce qui ne s'accorderoit pas avec la frayeur reſpectueuſe, par laquelle il faut que le cœur s'eloigne d'une dignité auſſi perilleuſe qu'eminente & ſainte, lors meſme qu'il paroiſt que Dieu y appelle.] Je croy neanmoins qu'on le peut entendre du jugement que les autres doivent faire du merite des anciens Eccleſiaſtiques, plutoſt que de ce qu'ils en doivent penſer eux meſmes.

Nous n'avons point à craindre de preventions ni de faux raports dans la vigueur avec laquelle ce Pape s'oppoſa à Celeſte.

Proſ. in col. c. 41. p. 410. [Ce celebre aſſocié plutoſt que diſciple de Pelage,] demandoit encore à eſtre entendu, comme s'il ne l'euſt jamais eſté. Mais Celeſtin ſachant que des [heretiques] condannez ne peuvent demander que les remedes de la penitence, non de nouvelles diſcuſſions & de nouveaux jugemens, maintint les decrets de ſes predeceſſeurs, & l'honneur des Conciles qui avoient condanné les Pelagiens: Il fit meſme chaſſer Celeſte de toute l'étenduë de l'Italie.

p. 410. Il n'eut pas moins de ſoin de maintenir la foy dans l'Angleterre, où divers Pelagiens qui en eſtoient originaires, [en leur

chr. an 431. perſonne ou en celle de Pelage leur chef,] s'eſtoient retirez. On remarque particulierement un Agricole fils de Severien Eveſque Pelagien; il paroiſt que Celeſtin y envoya d'abord S. Pallade alors Diacre, & ſans doute de l'Egliſe Romaine. [Mais le mal qui eſtoit fort grand, demandant un plus puiſſant remede, "& les Egliſes d'Angleterre ayant imploré le ſecours de celles de France,] Celeſtin par l'avis de Pallade meſme, commit pour y aller de ſa part en

V. S. Germain d'Auxerre.

Sur. 31 jul. p. 363 / 19. 429, le celebre S. Germain d'Auxerre, qui y fut [encore] deputé avec S. Loup de Troies par un Concile de France, [& y eut le ſuccés qu'on pouvoit attendre de ſa ſcience, de ſa pieté, & de ſes miracles.]

Proſ. in col. c. 41. p. 410. S. Celeſtin en travaillant à conſerver dans la foy Catholique une iſle de l'Empire, attira meſme à la foy Chrétienne une iſle barbare. [Car S. Pallade ayant apparemment paſſé en Hibernie

Note 2.

durant qu'il eſtoit en Angleterre, & y ayant converti aſſez de perſonnes pour y envoyer un Eveſque,] fut conſacré luy meſme par Celeſtin en 431, premier Eveſque de cette nation, où il fut envoyé [de nouveau, tant] pour inſtruire ceux qui y croyoient déja en J. C, [que pour convertir les autres] On croit que Saint Proſper marque dans ſon poëme contre les Ingrats, la converſion de l'Irlande par S. Pallade. Les auteurs Hibernois pretendent que S. Pallade trouva ceux de ce pays tres obſtinez, parceque Dieu reſervoit leur converſion à S. Patrice: De ſorte qu'n'ayant fait que peu ou point de fruit dans l'iſle, il s'en retourna, & mourut en chemin dans le pays des Pictes, qui eſt aujourd'hui celui des Ecoſſois, où ſes reliques ſont encore reverées. [a] Ferrarius marque ſa feſte le 27 de janvier à Fordun ville d'Ecoſſe, où il dit que ſes reliques ſont gardées avec grand reſpect: D'autres martyrologes plus anciens la mettent le 6 de juillet.

Les Hibernois ajoutent que Saint Patrice eſtoit à Rome en ce temps-ci, où il pourſuivoit inutilement la permiſſion d'aller preſcher en Hibernie: mais que quand Celeſtin eut ſçeu la mort de S. Pallade, il conſentit à la demande de S. Patrice, & l'ordonna Eveſque d'Hibernie, ou le fit ordonner en ſa preſence huit jours ſeulement avant ſa mort, [c'eſt à dire le 30 juillet 432, environ un an ſeulement aprés l'ordination de S. Pallade;] cela paroiſt bien precipité. Auſſi il ne ſe faut guere fier aux hiſtoriens d'Hibernie; & ſelon les meilleurs monumens que nous avons de S. Patrice, il peut aiſément n'avoir eſté fait Eveſque que pluſieurs années aprés la mort de S Celeſtin.

[La ſuite de l'hiſtoire de S. Pallade nous a fait quitter celle de Celeſtin.] Le 21 juillet 429, il écrivit une lettre aux Eveſques de la Pouille & de la Calabre, ſur ce qu'il avoit appris que quelques Egliſes vouloient demander des laïques & des ſeculiers pour Eveſques. Elles avoient beſoin pour cela du miniſtere du Pape, & des autres Eveſques, [du Pape comme de leur metropolitain pour confirmer l'election, & des Eveſques pour l'election & la conſecration.] Celeſtin proteſte donc que pour luy il ne conſentira jamais à ce violement des Canons, exhorte les Eveſques à l'imiter en cela, & à inſtruire les peuples de leurs devoirs, au lieu de ſuivre leurs inclinations, & menace ceux qui deſobeïront de leur faire ſentir la ſeverité du ſiege Apoſtolique. Cette lettre a eſté inſerée par Denys le Petit dans le Code des Canons.

V. Zoſime 5. [Ce fut en l'an 430, que Saint Brice chaſſé par ceux de Tours dont il eſtoit Eveſque, ſur une calomnie atroce, vint chercher

p. 410. chr. Uſſ. Br. p. 798. p. 811-815. Boll. 17. mars, p. 545. § 22. Bar. 420. § 4. [a] Ferr. p. 48. Boll. 27 jan. p. 761. e. Boll. 17. mars, p. 529. b. c. Conc. t. 2. p. 1612. Juſſel, t. 2. p. 228

ſa conſolation auprés du Pape. Juſtinien mis en ſa place, voulut le ſuivre pour juſtifier ſon intruſion; mais il mourut à Verceil. Neanmoins S. Brice ne put retourner à Tours qu'en 437. Nous ne raportons point ici tout ce que Celeſtin fit dans l'affaire de Neſtorius: On en verra le détail dans l'hiſtoire de S. Cyrille.

Une des dernieres actions de Celeſtin fut de prendre la défenſe de Saint Auguſtin mort le 28 aouſt 430, de ſa doctrine, & de ſes diſciples, dans cette lettre celebre qu'il écrivit aux Eveſques de France, pour impoſer ſilence aux Semipelagiens: & il avoit écrit ſur le meſme ſujet un peu auparavant à l'Eveſque Tuence une autre lettre qui eſt perduë. V. S. Proſper § 7.

Socr.l.7.c.11.p. 347.c. Il n'eut pas moins de zele contre les Novatiens, qui s'eſtoient toujours maintenus puiſſans dans Rome, y poſſedoient pluſieurs egliſes, & y eſtoient ſuivis de beaucoup de peuples. Mais Celeſtin les depouilla de leurs egliſes, & reduiſit Ruſticule leur Eveſque à tenir ſecrettement ſes aſſemblées dans des maiſons particulieres. c.d. Un hiſtorien de ce temps là dit que les Eveſques de Rome & d'Alexandrie prenoient depuis long-temps une autorité qui paſſoit celle de l'epiſcopat. [Mais pourvu qu'un Eveſque n'uſe de ſon autorité que pour oſter aux heretiques la liberté d'enſeigner publiquement leurs erreurs, on ne peut point ſe plaindre qu'il en ait trop. Nous ne ſavons point quand Celeſtin oſta les egliſes aux Novatiens.]

Conc t.2.p. 1614-1637. Le 15 mars de l'an 432, il écrivit diverſes lettres en Orient ſur l'election de Maximien mis à la place de Neſtorius: [& c'eſt la derniere choſe que nous ſachions de luy. Auſſi il ne vécut pas long-temps depuis, eſtant mort certainement la meſme année, Prof.an.432. "& apparemment le 26 de juillet,] aprés avoir gouverné neuf Note 3. Boll.6.apr.p. 516.c.f. ans, dix mois & 17 jours. On marque neanmoins ſa feſte le 6, le 7 & le 8 d'avril: [a] & on dit que ſon corps fut porté ce jour là au cimetiere de Priſcille, où il avoit fait peindre l'hiſtoire du Concile d'Epheſe, ſi nous en voulons croire Adrien I. Paſcal I. le fit tranſporter dans l'egliſe de S.te Praxede vers l'an 820. Ceux de Mantoue pretendent ſans preuve l'avoir dans leur Cathedrale.

a d[Anaſ.p.25. p 547.a. d. gr.p.4[Menæa, p.70. Les Grecs honorent auſſi S. Celeſtin le 8 d'avril, & luy donnent de grands eloges, fondez la pluſpart ſur le ſervice important qu'il a rendu à l'Egliſe, en pourſuivant la condannation de Neſtorius.

Boll.6.apr.p. 547.c. Nous avons ſon epitaphe [aſſez bien faite pour croire qu'elle eſt originale: mais elle ne nous apprend aucun fait particulier.] Elle nous le repreſente ſeulement comme un excellent Eveſque reveré de tout ſon peuple, qui par la mort eſtoit allé jouir de

la vuë de J. C, & des honneurs eternels qui ſont dûs aux Saints. [On peut juger qu'il avoit eu grand ſoin d'entretenir l'union dans ſon Egliſe,] puiſque Sixte III. qui luy ſucceda fut elu par un conſentement unanime de toute la ville de Rome. Prof.chr.

'Pour les conſtitutions qu'Anaſtaſe luy attribuë, & les preſens qu'il dit qu'il a faits aux egliſes de Jule ou de Julie, & de Saint Pierre ou de S. Paul, [nous ne croyons pas nous y devoir arreſter: Et je ne ſçay meſme ſi nous devons croire,] que juſqu'à luy on ne chantoit point à Rome de pſeaumes à la Meſſe. 'On juge qu'il écrit d'une maniere preſſante, ſerrée, pleine de ſens, mais un peu embaraſſée. Conc.t.2.p. 1610 Boll.6.apr. p.544. c.546.c. Du P.t.4. p.74

'Nous apprenons d'une inſcription, que l'Egliſe de Sainte Sabine fut baſtie de ſon temps par un ſaint Preſtre de Rome nommé Pierre, natif d'Illyrie, & elevé dans la maiſon de Dieu dés l'enfance. Il mepriſoit les biens de la vie preſente; & eſtant pauvre pour luy meſme, il eſtoit riche pour les pauvres. Anal.t.4.p.490 Bar.432.§ 37.

JEAN CASSIEN, PRESTRE, ET ABBE' DE MARSEILLE.

ARTICLE PREMIER.

Caſſien eſt elevé dans un monaſtere à Bethléem: Il étudie les lettres humaines.

LA chronique de Saint Proſper nous apprend, que le celebre auteur des conferences eſtoit appellé Jean, & ſurnommé Caſſien: & Caſſien luy meſme ſe donne le nom de Jean. [Tous les autres anciens qui en parlent, ſe contentent de le marquer par le nom de Caſſien.] 'Il y a d'aſſez grandes difficultez ſur ſa patrie: mais le plus probable eſt qu'il eſtoit de la petite Scythie, l'une des provinces de la Thrace, "où il peut eſtre né Prof.an.434. Caſſ. coll.14.c. 9.p.597 inf 1. 3.c.35.p.126.

Note 1.

Note 2.

coll.24.c.1.p.] 798. vers 350, ou 360.]'Il dit que "ſes parens ou ceux dont il avoit tiré *parentes.* la naiſſance, vivoient dans une ſi grande pieté, que quoiqu'il fuſt moine, il croyoit que leur compagnie luy ſeroit plutoſt utile que deſavantageuſe, qu'il s'edifieroit avec eux, & qu'ils n'auroient point de plus grande joie que de luy fournir abondamment tous ſes beſoins, ſans qu'il ſe miſt en peine de rien. Ils avoient depuis long-temps dans leur famille une terre, dont la ſituation eſtoit inſ.l.11.c.17.p. 231. tout à fait agreable. 'Il parle d'une ſœur qu'il avoit.

a pr.p.2. [On ne voit pas par quelle occaſion] a il fut elevé "des ſon en- *à pueritia.* fance parmi les moines de la Paleſtine & de l'Egypte, qui l'animoient tous les jours à embraſſer la vertu par leurs exhortations coll.17.c.7.p. 632. & par leurs exemples, qui luy donnoient "deſlors le gouſt du bien *à parvulis.* qu'ils pratiquoient, & qui allumoient dans ſon cœur une ſoif coll.11.c.1.p. 521. ardente de la perfection [& de la juſtice.] 'Ce fut dans le monaſtere de Syrie qu'il receut les premieres inſtructions de pieté, inſ.l.5.c.23.p. 118. & où il commença à faire quelques progrés dans la vertu, 'c'eſt b coll.11.c.3.p. 524. à dire dans la Paleſtine, b au monaſtere de Bethléem, c qu'il appelle ſon monaſtere. d Ce fut là que J. C. qui y avoit voulu naiſtre c inſ.l.3.c.4.p. 47. l.4.c.31.p.87. enfant, ſoûtint par ſa grace e ſon enfance ſpirituelle: f car c'eſtoit d p.87. aſſez prés de la caverne où il eſt né.

e l.3.c.4.p.47. f l.4.c.31.p.87. g n.p.48.1. gAinſi ce n'eſt pas ſans quelque fondement qu'on a cru qu'il avoit eſté elevé dans le monaſtere que Saint Jerome établit au meſme lieu. ["Neanmoins celui de S. Jerome ne fut baſti qu'en Gueſn.p.21.22. 389.] 'Et la ſuite de l'hiſtoire ne nous permet pas de croire que Caſſ.inſ.l.3.c. 4.p.47. Caſſien ſoit entré ſi tard dans le monaſtere de Bethléem. 'Il en *V. S Jerome §* 52. b n.p.47.2. parle meſme comme d'un monaſtere tres ancien. b Il eſt viſible pr.p.2. auſſi que c'eſtoit ou avant luy, ou au moins durant qu'il y eſtoit, que l'on y inſtitua la priere de Prime; & neanmoins on remarque que S. Jerome qui parle aſſez ſouvent des autres heures, ne fait point de mention de celle-ci; [ce qui eſt une grande preuve qu'elle n'eſtoit pas meſme receuë dans ſon monaſtere, bien loin d'y inſ.l.7.c.25.p. 1036,1037. avoir eſté inſtituée.]'Il faut ajouter à cela, que quoique Caſſien parle quelquefois de S. Jerome, & avec de grands eloges, [il ne dit pas neanmoins qu'il luy ait aucune obligation particuliere, luy qui reconnoiſt aſſez ſouvent celle qu'il avoit au monaſtere de Bethléem. Ainſi il vaut mieux dire qu'il y avoit pluſieurs monaſtere à Bethléem; ce qui n'eſt pas difficile à croire.]

Lauſ.c.77.p. 1004.a. 'Pallade dit qu'il avoit demeuré un an à Bethléem avec un Poſſidoine, qui aſſurément n'eſtoit pas diſciple de Saint Jerome. [Il eſt difficile de dire ſi Caſſien étudia les lettres humaines dans Caſn.inſ.pr p 2. coll.17.c.7.p. 632. le monaſtere de Bethléem, ou avant que d'y entrer,] 'quoiqu'il

diſe bien expreſſément qu'il y entra au ſortir de l'enfance, ou plutoſt dés l'enfance meſme. Il eſt certain qu'il les étudia: & il ſe plaint en un endroit, qu'outre les autres miſeres interieures qui luy eſtoient communes avec toutes les perſonnes foibles, il avoit encore un empeſchement particulier de ſon ſalut, qui eſtoit cette connoiſſance, quoique petite, comme il dit, qu'il avoit acquiſe » des lettres humaines. [1] La lecture continuelle, dit-il, des auteurs » profanes, que nos maiſtres nous ont tant preſſé de faire autre- » fois, a tellement rempli mon eſprit, qu'eſtant infecté & poſſedé » de ces poëſies, il ne s'occupe que de fables, que de combats, & des » autres niaiſeries dont je me ſuis entretenu dans ma jeuneſſe. C'eſt » pourquoi lorſque je ſuis occupé à la priere, ou que je chante des » pſeaumes, ou que je gemis devant Dieu pour mes offenſes, tantoſt » des vers d'un poëte me reviennent dans l'eſprit, ou les images » des combats de ces heros des fables ſe preſentent à moy; & mon » imagination eſt tellement remplie de ces fantoſmes, que mon » ame ne peut s'elever à Dieu, ni les bannir de ſoy par les larmes » qu'elle verſe tous les jours. coll. 14. c. 11. P. 602.

[Comme il parle toujours de luy d'une maniere fort humble,] il dit qu'il n'avoit qu'une mediocre connoiſſance des lettres. p. 602.
Et meſme il s'appelle autrepart un homme ſans parole, deſtitué inſt. pr. p. 2. b.
imperito ſtylo. de ſcience & d'eloquence, dont l'ignorance paroiſſoit dans ſa maniere d'écrire. Neanmoins S. Proſper meſme, ſi cet endoit de ſa Pontac. p. 785.
chronique eſt de luy, l'appelle un écrivain illuſtre & eloquent. b.
Il eſt certain qu'il le reconnoiſt pour le plus habile ſans difficulté Prof. in coll. c.
de tous ceux avec qui il vivoit, tant pour la ſcience des Ecritures, 12. p. 363.
diſputandi uſu. que pour traiter une queſtion. Caſſiodore l'appelle auſſi un auteur tres eloquent, & qui s'exprimoit parfaitement bien.

[On venoit alors de tous les endroits du monde pour voir les ſaints lieux de la Paleſtine, & ſouvent meſme pour y demeurer: Ainſi il eſt aiſé qu'il ſe ſoit trouvé quelques Occidentaux dans le monaſtere de Bethléem, de qui Caſſien ait appris la langue latine. Car la liberté avec laquelle il écrivoit, fait juger qu'il l'avoit appriſe de jeuneſſe, & non pas depuis l'an 405 qu'il vint à Rome.]

1. Cet endroit eſt mis ſous le nom de Germain; mais c'eſt une faute; & ces termes *Ad hæc ego; hæc inquam*, font voir que Caſſien y parle en ſa perſonne.

ARTICLE II.

Son union avec Germain: Ils vont en Egypte voir les ſolitaires.

Caſn.coll.1.c. 1.p.182.
a coll.16.c.1.p. 627.

DE s que Caſſien commença à embraſſer la milice ſpirituelle [& la vie ſolitaire,] il s'unit avec un nommé Germain, [a] qui n'eſtoit ſon frere que ſelon l'eſprit & non ſelon la chair; [mais qui eſtoit neanmoins ce ſemble ſon proche parent,] puiſqu'il attribuë egalement à Germain & à luy ce qu'il dit de ſa patrie & de ſa famille. Ils eſtoient certainement de meſme pays. [b] Caſſien eſtoit le plus jeune des deux. [c] Ils furent toujours depuis unis inſeparablement, tant dans le monaſtere de Bethléem, que dans les divers voyages qu'ils firent enſuite en Egypte: [d] Et tous ceux qui ſavoient dans quelle union ils vivoient, avoient accoutumé de dire qu'ils n'eſtoient qu'une ame en deux corps.

coll.14.c.9.p. 797|18.p.815.
coll.18.c.1.p. 678
b coll.14.c.9.p. 797.
c coll.16.c 1.p. 627.
d coll.1.c.1.p. 282.

Ce fut dans leur cellule que demeura Pinuſe, qui eſtant Preſtre & Abbé d'un grand monaſtere auprés de Panephyſe en Egypte, ſe retira ſecrettement, & vint demander à eſtre receu comme novice dans le monaſtere de Paleſtine où ils eſtoient. Caſſien faiſant parler Pinuſe, luy fait dire qu'il avoit eſté alors le témoin & l'admirateur de leur vertu, & qu'il leur avoit vu pratiquer preſque toutes les vertus les plus eminentes, auſquelles on peut porter les autres dans une exhortation.

coll.20.c.1.p. 716.717|inſt.l.4. c.31.p.87.
coll.20.c.4.p. 718.

Pinuſe fut bien-toſt decouvert dans le monaſtere de Bethléem, & obligé de s'en retourner à celui de Panephyſe. & peu de temps aprés, Caſſien & Germain eurent la penſée d'aller eux meſmes en Egypte, dans le deſſein d'y faire un nouveau progrés dans la pieté, [e] en y apprenant les maximes des ſaints ſolitaires, [f] d'y pratiquer eux meſme la vie des anacoretes, [g] d'y recevoir leurs inſtructions, [h] & de penetrer juſque dans les deſerts les plus reculez de la Thebaïde, pour avoir au moins la ſatisfaction de connoiſtre des hommes ſi celebres par leur ſainteté s'ils ne pouvoient pas les imiter.

c.1.p.717.
e.3.p.717.
p.717| 14.c.1.p. 521.
e inſt.l.5.c.24.p. 118.
f coll.19.c.11. p.710.
g coll.11.c.5.p. 524.
h c.1.p.521.

Ils n'eſtoient pas encore alors tout à fait inſtruits & formez à la vertu: & ils avouent par la bouche de Germain qu'ils avoient quitté un peu trop toſt les avantages de l'obeïſſance & de la vie commune, pour vivre dans la ſolitude du deſert. [On verra par la ſuite que c'eſtoit au pluſtard vers 390.] Caſſien eſtoit encore alors aſſez jeune, [âgé peut-eſtre de 25 ans ou de 30,] & Germain meſme eſtoit encore aſſez long-temps aprés dans la force, & comme

inſt.l.5.c.36.p. 127.
coll.19.c.11.13. p.710.711.
14.c.9.p.597.b.
21.c.21.p.745.

comme il dit, dans la vigueur de ſon âge. 'Ceux du monaſtere de Bethléem taſcherent de les retenir par prieres, à cauſe de l'amour qu'ils avoient pour eux. 'Enfin neanmoins ils conſentirent qu'ils allaſſent viſiter les Saints & les monaſteres de l'Egypte, pourvu qu'ils revinſſent promtement. Ils promirent donc qu'ils reviendroient le pluſtoſt qu'il leur ſeroit poſſible, n'oſant pas le refuſer, 'depeur d'attriſter les Peres de ce monaſtere; [a]& ils en donnerent leur parole en preſence de tous les freres devant J. C. qui en fut le témoin, & dans la caverne meſme où il avoit pris naiſſance; 'eſperant pouvoir revenir pratiquer dans leur monaſtere ce qu'ils auroient appris dans leur voyage.

'Ils partirent donc de Syrie, & vinrent par mer en Egypte. 'Partout où ils alloient on les recevoit avec une extreme joie, & on rompoit meſme le jeûne ordinaire, à moins que ce ne fuſt le mécredi ou le vendredi; au lieu que dans la Paleſtine on n'avançoit jamais le temps du repas pour les ſurvenans. 'On les preſſoit meſme quelquefois de manger plus qu'ils ne vouloient. 'Ils parloient ordinairement aux ſolitaires par des interpretes, en trouvant peu qui ſceuſſent le grec.

'Ils aborderent à la ville de Tenneſe, [b]qu'on met preſque à l'extremité de l'Egypte à "ſeize lieues d'Oſtracine. [c]Elle eſtoit tellement environnée d'eaux par la mer & par des étangs [ou des marais,] que les habitans n'ayant point de terre qu'ils puſſent cultiver, eſtoient obligez de s'appliquer entierement au commerce. [Sanſon marque un ville appellée aujourd'hui Thenexa à l'embouchure la plus orientale du Nil.] Germain & Caſſien y furent receus par Arquebe excellent Eveſque de Panephyſe, qui eſtoit alors à Tenneſe pour l'election d'un Eveſque. 'Cet Arquebe avoit eſté 37 ans anacorete dans une "ſolitude qui n'eſtoit pas loin de Panephyſe. [Ainſi c'eſt apparemment l'Abbé Arquebe qui alloit viſiter un ancien ſolitaire avec un autre annacorete nommé Paul qui demeuroit prés de la meſme ville. 'Ayant eſté fait Eveſque de Panephyſe, qui avoit eſté autrefois "une ville fort riche, il conſerva toujours avec l'habit de moine l'amour de la vie retirée dont on l'avoit arraché: Il en continua meſme les exercices ſans en vouloir rien relaſcher; & de la maniere dont il parloit de ſon monaſtere [ou de ſa cellule, il ſemble que ce fuſt encore ſon ſejour le plus ordinaire] 'La dignité de l'epiſcopat ne diminua rien non plus de ſon ancienne humilité. Il croyoit avoir eſté élevé à ce haut rang, non parcequ'on l'en avoit jugé digne, mais parceque la ſolitude meſme l'avoit rejetté comme indigne

40 milles.

monaſterio.

&c. V. Joſeph de Panepho.

17 c.2 p.650.
c 3.p 651.651.
c.2.p 650.
c.13 p.658.
a c.3.p.652.
p.651|14.p.682.
coll.11.c 1 p. 521.
inſ.l.5.c.24.p. 118.
c.25.p.110.
coll.16.c.1 p. 627.
coll 12.c.1.p. 521.
b Gueſn.p.54.
c Caſn.coll.11. c.2.p.521.
c.2.p.522.
c.2.3.p.522.
coll.7.c.26.p. 429.
11.c2.3.p.522.
c.2.
c.24.p.522 523.
c.2.p.522.

d'un état ſi heureux, dont en 36 années il n'avoit pu acquerir [l'eſprit &] la pureté.

If.P.l.2 ep.234. p.229. al 4 ep.266.p. 507.

'S.Iſidore de Peluſe écrit ſur les mauvais Eveſques à un Preſtre nommé Arquibe, *pour prouver que J. C. n'eſt point un ſimple homme, mais vraiment Dieu. [Mais ſi la derniere de ces lettres regarde Neſtorius, cet Arquibe eſt poſterieur à celui de Panephyſe, auſſibien] 'qu'à celui de Diolque, dont Caſſien ne parle pas moins avantageuſement que de celui de Panephyſe, mais en nous apprenant qu'il eſtoit encore anacorete depuis 50 ans, lorſque l'autre eſtoit Eveſque, & ordonnoit des Eveſques.

ARTICLE III.

Ils viſitent les anacoretes de Panephyſe, & le monaſtere de Paul à Dioloque.

Caſn. coll.11.c. 2.p.522.

'LE tres ſaint Eveſque Arquebe s'eſtant donc heureuſement rencontré à Tenneſe, lorſque Germain & Caſſien y arriverent, & ſachant qu'ils avoient deſſein de paſſer plus avant dans l'Egypte pour voir les ſolitaires, prit pour les conduire ſon baſton & la peau qui luy ſervoit de beſace: car c'eſt là, dit Caſſien, c.3.p.522. l'equipage des moines de ce pays quand ils font voyage. 'Il les mena ainſi chez luy à Panephyſe, [qui eſt meſme au delà de Peluſe ſelon la Ruë,] & de là chez les anacoretes Queremon, Neſteros, pr.p.519. & Joſeph, 'qui furent les premiers qu'ils connurent [en Egypte. Nous en parlons ſur Joſeph de Panepho. Caſſien leur attribuë ſept de ſes conferences, la 11, la 12, & la 13 à Queremon, la 14 coll.14.c.9.p. & la 15 à Neſteros, la 16 & la 17 à Joſeph.] 'Neſteros exhorte 507. nommément Caſſien, comme, eſtant le plus jeune, à veiller tres exactement ſur ſes paroles, & à obſerver extremement le ſilence. coll.17 c.2.7.p. 'Aprés que Germain & luy eurent eu leur premiere conference 650.652. avec Joſeph, ils firent reflexion ſur le beſoin qu'ils avoient non c.2.5.p.650.652 ſeulement de recevoir les inſtructions de ces Peres, mais meſme de paſſer un temps conſiderable avec eux. 'Mais d'autre part ils e.3.p.651. eſtoient retenus par la promeſſe qu'ils avoient faite de retourner c.4.p.651.652. promtement à Bethléem. 'Ainſi aprés que Joſeph les fut venu c.9.7.p.652. revoir, & qu'ils eurent fait enſemble les prieres de la nuit, 'ils luy propoſerent leurs difficultez, '& comme ils l'aſſurerent qu'ils c.8 p.653.10.p. eſtoient perſuadez qu'il leur eſtoit beaucoup plus avantageux 656. pour leur ſalut de demeurer en Egypte, 'au lieu que s'ils retour- c.8 p.653. noient à Bethléem, ils eſtoient en danger de demeurer dans un tiedeur perpetuelle; 'il leur dit qu'ils ſeroint excuſables & meſ-

me louables de ne point executer une promeſſe qu'ils avoient faite avec trop de temerité. [C'eſt ſur cela qu'eſt la 17e conference.]

'Et Caſſien dit qu'eſtant perſuadez par ſon diſcours ils reſolurent de demeurer en Egypte, & y demeurerent en effet ſept ans entiers. [Ce n'eſt pas à nous à examiner ici ni leur conduite en ce point, ni les raiſons ſur leſquelles ils la fonderent.] 'Comme Panephyſe eſt ſelon les Geographes audelà de Peluſe en venant de la Paleſtine, [il eſt aiſé que Caſſien en y allant de Tenneſe ait vu le grand Iſidore de Peluſe; & il peut encore l'avoir vu ou connu en d'autres occaſions. "Nous avons diverſes lettres de ce Saint à un Caſſien. Mais il n'y a point de marques que ce ſoit celui dont nous parlons: & il y a meſme grand ſujet de croire que c'eſt à un autre.]

Note 3.

'Queremon, Joſeph, & Neſteros, demeuroient, comme nous avons dit, aupres de Panephyſe, [& ainſi ne pouvoint pas eſtre bien eloignez du monaſtere de l'Abbé Pinufe,] 'qui eſtoit auſſi aſſez prés de la meſme ville. [Mais aſſurément Germain & Caſſien ne le ſavoient pas encore,] 'puiſqu'ils ne furent voir Pinufe que peu de temps avant que d'aller à Sceté, '& qu'aprés avoir entretenu les trois anacoretes dont nous avons parlé, ils allerent à Diolque "qui eſt plus avant dans l'Egypte.

Caſſ. coll. 11. c. 3. p. 322. 20. c. 1. p. 728. c. 1. p. 728. coll. 18. c. 1. p. 678.

V. Piammon.

'Il y avoit en ce lieu pluſieurs anciens monaſteres, & auſſi divers anacoretes, [a]Germain & Caſſien qui eſtoient encore alors peu inſtruits, entendant dire à tout le monde beaucoup de bien de ces anacoretes, '& ayant déja le deſſein de paſſer des exercices de la vie cenobitique au degré plus eminent des anacoretes & des ſolitaires, 'ils les allerent viſiter, & furent fort bien receus par le Preſtre Piammon qui eſtoit le plus ancien de tous. Caſſien luy attribuë la 18e de ſes conferences, 'laquelle l'enflamma encore d'un plus grand amour pour la vie des anacoretes.

p. 678. [a] inſt. l. 5. c. 36. p. 126. 127. [a] inſt. l. 5. c. 36. p. 126. coll. 18. c. 17. p. 699. c. 1. p. 678. c. 17. p. 699.

'Fort peu de jours aprés, il fut avec Germain au monaſtere de l'Abbé Paul, [qui eſtoit apparemment dans le meſme canton de Diolque,] pour y recevoir auſſi quelque inſtruction. Il s'y rencontra à l'anniverſaire du dernier Abbé, & fut témoin de la patience d'un jeune religieux, qui fut admiré non ſeulement de luy qui n'eſtoit venu de Syrie que depuis peu, mais meſme de ceux qui eſtoient plus accoutumez à voir de ces ſortes de miracles. Car comme les religieux qui eſtoient en fort grand nombre, mangeoient tous enſemble dans une grande cour, douze à chaque table, celui-ci ayant un peu fait attendre un plat qu'il devoit ſervir, l'Abbé qui eſtoit partout pour donner ſes ordres, voulut

c. 1. p. 700.

exercer ſa patience, & en faire voir la grandeur aux autres, luy donna un ſi grand ſoufflet que tout le monde en entendit le coup: & cet humble moine le receut ſans dire un mot, ſans changer meſme de viſage, & ſans rien perdre de ſa modeſtie ordinaire.

ARTICLE IV.

Ils pratiquent à Diolque la vie des anacoretes; vont voir Pinufe.

Caſſ coll.19.c.1 p.700. 'CASSIEN trouva dans le monaſtere de Paul un ſaint vieillard nommé Jean, qui avoit quitté la vie eremitique pour V. Jean ſe nain § 8.
c.2.p.702. ſe ſoumettre de nouveau à l'obeïſſance des cenobites. 'Ce fut pour rendre raiſon à Germain & à Caſſien de cette conduite aſſez extraordinaire, qu'il leur fit un diſcours dont Caſſien a fait ſa 19e conference. [Mais ni ſon diſcours, ni ſon exemple ne purent éteindre en eux l'amour de la vie anacoretique, que l'exhortation
cinſt.l.5.c.37.p. 127. de Piammon, '& la vu des autres anacoretes de ce deſert avoient allumé dans leur cœur.
127. 'L'un des plus ſaints d'entre eux nommé Arquebe, [comme l'Eveſque de Panephyſe,] les attira par ſa civilité dans ſa cellule; & quand ils y furent, il les pria de l'accepter pour y demeurer avec tous les meubles, & toutes les choſes dont elle eſtoit garnie, parceque pour luy il vouloit aller demeurer autrepart. Ils accepterent ſon offre, & peu de temps aprés s'ils reconnurent qu'il &c.
ne leur avoit voulu quitter ſa cellule que pour avoir la peine d'en baſtir une autre, & que c'eſtoit une ſainte ruſe dont ſa charité
c.38.p.129. avoit accoutumé d'uſer envers ceux qui venoient demeurer en ces quartiers là. 'Caſſien raporte encore d'autres circonſtances conſiderables de ſa vie & de ſa vertu.
p.129. 'Ce fut donc à [Diolque] que Germain & Caſſien commencerent à apprendre les regles de la vie ſolitaire [& eremitique ſous
c.1.p.678. la conduite de l'Abbé Piammon.] Ils y furent témoins de divers
c.37.p.127. miracles que fit Piammon, meſme en leur preſence, 'de la charité avec laquelle Arquebe ceda ſa cellule à d'autres de la meſme
c.38.p.129.130. maniere qu'il la leur avoit cedée, 'du moyen qu'un autre trouva pour aſſiſter Simeon ſolitaire Italien & ami de Caſſien, qui ne ſavoit rien faire que d'écrire, & qui n'entendoit point le grec.
Cotel g t.1.p. 683. [Il l'apprit ſans doute depuis, ſi c'eſt] le ſolitaire Simon ſi celebre que deux Gouverneurs du pays vinrent viſiter. 'Il fit ſi bien qu'il &c.
ne fut point connu de l'un, & qu'il fut mepriſé de l'autre. Saint
p.615. Pemen citoit de l'Abbé Simon cette parole: 'Veillez ſur vous

&c. „ dans voſtre cellule : Veillez ſur vous hors de voſtre cellule, '& „ vous y pourrez ainſi rentrer auſſi recueilli que vous l'eſtiez en „ en ſortant.

[Ce fut apparemment dans le deſert de Diolque qu'il vit l'Abbé Abraham, dont le diſcours fait la 24e de ſes conferences.] 'Car on y voit que luy & Germain eſtoient contraints d'aller querir de l'eau ſur leurs epaules à trois milles de là, '& Abraham l'alloit querir dans le Nil à quatre milles; 'comme faiſoient les ſolitaires de Diolque, qui l'alloient prendre dans le Nil à trois milles & plus: '& c'eſtoit dans un lieu fort de ſagreable, differents des ſolitudes de Calame, de Porphyrite, & de Sceté. 'Nous apprenons de cette conference que Germain & Caſſien gagnoient leur vie par le travail de leurs mains, qu'ils alloient nus-pieds, & qu'ils eſtoient vetus d'une maniere ſi pauvre, qu'ils n'auroient pas oſé paroiſtre en cet état devant leurs parens. Caſſ.coll.24.c. 10.p.808. c.2 p 800. inſ.l.5.c.36.p. 127. coll.4.c.4 p.801. c.10.p.808.

'Ils furent neanmoins tentez dans leur ſolitude du deſir de retourner en leur pays chez leurs parens, ſous pretexte que leurs proches eſtant des perſonnes de pieté, ne pourroient que les edifier, & les delivrer de la peine qu'ils avoient de ſonger à avoir de quoy vivre, dans l'eſperance de pouvoir procurer le ſalut à beaucoup de perſonnes, en les conduiſant dans la voie de la pieté par leurs exhortations & par leur exemple: '& s'imaginant qu'ils y pourroient mener une vie plus egale & plus retirée, parcequ'il n'y avoit point de ſolitaires; au lieu que dans le deſert où ils eſtoient, les viſites des freres les obligeoient ſouvent de rompre leur ſilence, & la regle de vie qu'ils s'eſtoient preſcrite, 'Ils decouvrirent leur peine à l'Abbé Abraham, 'qui leur fit voir &c. qu'elle ne venoit que de ce qu'ils 'n'avoient pas encore aſſez mortifié leur concupiſcence, '& de la tentation du demon. [a] Il leur parle dans cet entretien de S. Jean de Lycople comme vivant. [Ainſi c'eſtoit avant la fin de l'an 394, auquel ceſaint prophete mourut. c.1.p.798. c.1.p.798. c.1.p.800. c.17.ep.816. [a] c.26.p.823.

Ce fut peut-eſtre à Diolque que Germain & Caſſien apprirent la demeure de l'Abbé Pinuſe,]dont ils s'informerent avec grand ſoin. [b] Ainſi avant que de s'engager à aller dans le deſert de Sceté, où ils eſtoient attirez par la reputation [des grands Saints qui l'habitoient,] [c] ils furent voir Pinuſe dans ſon abbaye à Panephyſe. [d] Il les receut avec une joie & une humilité toute particuliere; & comme il avoit auparavant logé chez eux à Bethléem, il les voulut auſſi loger dans une petite cellule qu'il avoit à l'écart en un coin du jardin. 'Ils entendirent le diſcours 'qu'il faiſoit à un coll.2.c.2.p 717 inſt.l.4.c 32.p. 87 [b] 10.c.11.p.728. [c] c.2.p.717. [d] p.717. p 717 inſt l.4.c. 32-44.p.87-93

coll.20.c.23 p. 717. religieux qu'il recevoit dans ſon monaſtere ; '& comme il y parla de la perfection d'une maniere fort elevée, ils entrerent dans une eſpece de decouragement qu'ils furent obligez d'avouer à Pinufe : 'Il leur fit ſur cela une exhortation, dont Caſſien a fait ſa 20.e conference. 'C'eſt luy qui nous a appris l'hiſtoire edifiante de ce ſaint Abbé, qui quitta par deux fois ſon monaſtere pour ſe retirer à Tabenne, & depuis "à Bethléem, pour pouvoir vivre dans l'humilité & l'obeïſſance, où il trouvoit ſon repos & ſa ſureté.

c.24.&c.p.718. c.1.p.716.717|inf l.4.c.30.31 p.85. 87. V.§ 2.

ARTICLE V.

Ils vont demeurer à Sceté : De Serene ſolitaire, & de Paul de Panephyſe.

Caſſ.coll.20.c. 21.p.718. 'PINUFE pria inſtamment Germain & Caſſien de vouloir choiſir ſon monaſtere pour leur demeure ; mais ils s'en excuſerent par le deſir qu'ils avoient d'aller à Sceté, 'où eſtoient les plus ſages de tous les Peres des deſerts, & les plus parfaits de tous les moines. 'Ce fut donc à Sceté qu'ils acquirent une connoiſſance plus entiere de la vie ſolitaire qu'ils avoient déja commencé à pratiquer dans le deſert de Diolque [a]. 'On voit qu'ils y vivoient avec beaucoup d'auſterité, puiſqu'ils y mangeoient à peine par jour deux petits pains chacun de ſix onces au plus.

coll.1.c.p.282. 19.c.17.p.699. 2.c.19.20.p.328| n.

[Entre les autres Saints de ce deſert, ils y virent Moyſe, Paphnuce, Daniel, Serapion, Theodore, Serene, & Iſaac, auſquels Caſſien attribuë ſes dix premieres conferences :] 'Car elles ſont toutes des Peres & des anacotetes 'qui demeuroient dans le deſert de Sceté. [Moyſe peut bien eſtre auſſi "celui qui ayant eſté chef de voleurs, ſe rendit ſi celebre par ſa penitence.]

coll 1 pr p.279| 11.pr.p.49. V.S.Moyſe.

2 c.21.p.305. 'Saint Jean de Lycople vivoit encore lorſque Caſſien l'entretint.

3.c.1.p.332. 'Paphnuce eſtoit le Preſtre de la congregation de Sceté où demeuroit Caſſien. 'Car il y avoit quatre egliſes dans ce deſert qui avoient chacune leurs Preſtres. 'Ce Paphnuce eſtoit celui qui eſtoit ſurnommé Bubale, "& il eſt particulierement celebre par les eloges de Caſſien. [Daniel n'eſt auſſi connu que par Caſſien,] 'qui nous apprend qu'il fut Diacre & Preſtre de Sceté ſous Saint Paphnuce, dans l'hiſtoire duquel nous avons parlé de luy, auſſibien que de Serapion, de Theodore, & d'Iſaac.

10.c.2ep.503. 1.c.1.&c.p.332. &c. V.Saint Paphnuce. 4.c.3.p.349

[Il y avoit apparemment aſſez peu de temps que Germain & Caſſien eſtoient à Sceté,] 'lorſque le deſir de recevoir les inſtructions du ſaint Abbé Paphnuce, les porta à l'aller viſiter un ſoir

3.c.2.p.333

Paphnuce leur témoigna eſtimer beaucoup le deſſein ſi genereux qui les faiſoit renoncer à leur pays pour l'amour de J. C, traverſer tant de provinces, chercher un vaſte deſert où l'on manquoit de tout, ſe faire une ſi grande violence pour imiter leur auſterité, & embraſſer une maniere de vie qui eſtoit preſque inſupportable à ceux meſmes qui y eſtoient nez, & y avoient toujours eſté nourris. Ils répondirent à cela d'une maniere tres ſage & tres humble, le ſuppliant d'epargner leur foibleſſe & leur inclination à la vaine gloire, dont ils n'eſtoient que trop tentez dans le ſecret de leurs cellules, & de leur dire plutoſt des choſes qui les portaſſent à une humilité ſincere & à la componction du cœur. 'Ainſi il leur parla du triple renoncement auquel un ſolitaire eſt obligé; ce qui les humilia extremement, & leur fit connoiſtre qu'au lieu qu'ils croyoient pouvoir arriver aſſez aiſément à la perfection, ils n'avoient pas meſme commencé à ſe former une idée de la perfection d'un ſolitaire. c.22.p.349.

[Pour Serene dont nous n'avons encore rien dit,] 'Caſſien témoigne plus de veneration pour luy que pour aucun de tous ceux qu'il avoit vus. 'Il eſtoit admirable pour ſon auſterité & ſa penitence: Il eſtoit eminent en toutes les autres vertus communes à ces ſaints amis de Dieu, 'leſquelles eclatoient dans ſes actions, & meſme dans la ſerenité de ſon viſage. 'Mais il excelloit ſurtout pour la pureté de l'ame, & pour la chaſteté entiere du corps. 'Il employa pour obtenir la premiere, des jeûnes & des veilles ſans relaſche, avec une application infatigable à prier la nuit comme le jour. Et aprés avoir obtenu cette faveur, que nul travail & nul effort humain ne peut acquerir, comme il ſavoit que c'eſtoit l'effet non de ſon merite, mais de la grace de Dieu, la joie d'avoir eſté exaucé en ce point augmenta ſa confiance & ſon ardeur, redoubla ſes prieres, ſes jeûnes, ſes larmes, & obtint enfin de ne ſentir meſme aucun mouvement involontaire dans ſon corps, 'comme Dieu luy avoit promis 'dans une viſion. [a] Il aſſura à Caſſien qu'il avoit oui un demon confeſſer ouvertement qu'il avoit inſpiré à Arius & à Eunome les blaſphemes qu'ils avoient publiez [contre J.C.] coll.7.c.1.p.406. c.1.2.p.406, 407. c.1. c.1.2.p.406. c.2.p.406. &c. p.407. [a] c.32.p.434.

'On raporte d'un Abbé Serene, qu'un autre ſolitaire luy diſant que chez luy il obſervoit avec ſoin la regle qu'il s'eſtoit preſcrite pour le manger, mais que chez les autres il s'accommodoit à leurs manieres; & que Serene luy répondit qu'il y avoit encore plus de vertu à garder ſa regle hors de chez ſoy. Ce Serene travailloit beaucoup à ſcier les blez, à coudre, à faire des nattes, Cotel.g.t.1.p.611.

Caſſ coll.8.c.1. p.439. & ne mangeoit neanmoins que deux pains [de ſix onces.] 'Celui dont parle Caſſien joignoit à ces "deux pains un peu *d'eau ſalée avec une goutte d'huile, qui ne ſervoit qu'à empeſcher la vanité de s'en abſtenir entierement: & il paroiſt que c'eſtoit la pratique ordinaire de ceux de Sceté. 'Ayant à traiter Germain & Caſſien un dimanche de Careſme, [a] au lieu d'eau ſalée il ſervit "de la ſaumure, un peu d'huile, [1] du ſel ſeché au feu, neuf olives, & pour le deſſert une corbeille où il y avoit des pois chiches roſtis, dont chacun en prit cinq, ſix pruneaux & trois figues. Voilà ce qui paſſoit parmi eux pour un grand feſtin.

p.439.7. c.2.p. 407. a p.439.11. &c. * *muria.* *liquamen.* 1.

7.c.3 p.457. c.34.p.438. 'Ils l'eſtoient venu trouver la veille pour luy demander quelque remede contre la mobilité & les diſtractions de leur eſprit. 'Leur entretien ayant duré une bonne partie de la nuit, Serene voulut qu'ils employaſſent ce qui en reſtoit, à prendre un peu de repos, pour aller enſuite enſemble à l'egliſe celebrer le ſaint dimanche. 'Aprés que la ſolennité de ce ſaint jour fut finie, & que l'on eut terminé l'aſſemblée, Serene les ramena chez luy, leur fit le feſtin que nous avons dit, '& leur fit la nuit ſuivante l'inſtruction qui fait la 8.e conference de Caſſien, [comme celui de la nuit de devant fait la 7.e]

8.c.1.p.439. P.439.7.c.34. 7.c.26.p.429. 'C'eſt dans ce dernier que Serene raporte l'hiſtoire de Paul anacorete prés de Panephyſe, qui eſtant ſorti avec Arquebe pour aller viſiter un ancien Pere, & ayant rencontré une femme en ſon chemin, "il s'en retourna auſſitoſt à ſa cellule tout en courant. &c. Serene loue en cela ſon amour pour la chaſteté, mais juge qu'il y avoit de l'indiſcretion & de l'excés. Il croit meſme que ce fut pour le punir & le purifier de ce defaut, qu'il tomba auſſitoſt dans une paralyſie "qui luy oſta l'uſage de tous ſes membres, & le &c. reduiſit en un tel état, que n'y ayant point d'homme qui puſt ſuffire à tous ſes beſoins, il fallut avoir recours au ſoin & à la charité des femmes. On le porta donc en un monaſtere de vierges, de qui il receut toutes les aſſiſtances imaginables durant quatre ans qu'il vécut encore, n'ayant plus que la forme d'homme. Cependant dans cet état meſme, l'huile qu'il avoit touchée gueriſſoit toutes ſortes de maladies: De ſorte que juſques aux infideles chacun eſtoit obligé d'avouer que c'eſtoit un Saint que Dieu affligeoit, parcequ'il l'aimoit. [Il eſtoit mort apparemment avant que Caſſien vinſt à Sceté.] 'On trouve une hiſtoire "aſſez &c. ſemblable à celle-ci dans les Vies des Peres, où l'on ajoute que quelques uns ayant conceu des ſoupçons faſcheux contre la

Vit.P.l.3.c.24. p.500.

1. *ſalem friſtum olivas ternas*, al. *ſale friſtas*, des olives confites dans le ſel.

chaſteté

&c. chaſteté du malade, Dieu pour l'atteſter fit un *miracle, dont celui qui le raporte avoit en quelque ſorte eſté témoin. Rufin ſe glorifie d'avoir receu [vers l'an 375] la benediction de deux Pauls ſolitaires, l'un à Apeliote, l'autre à Foces. [Je ne ſçay ce que c'eſt.]

* Ruf.l.11.c.8.p. 481.a.

ARTICLE VI.

Caſſien & Germain viſitent Maquete & d'autres ſolitaires; vont en Thebaïde; retournent à Bethléem, & de là à Sceté.

[Les trois conference que Germain & Caſſien eurent avec Theonas qui les eſtoient venu voir dans leur cellule au temps de Paſque, ſont apparemment du temps qu'ils eſtoient au deſert de Sceté, *dont il paroiſt que Theonas eſtoit œconome. Mais tant ces trois conferences que quelques unes des dix autres, peuvent appartenir au ſecond voyage qu'ils firent en Egypte, comme nous le verrons en ſon lieu. Outre ceux à qui Caſſien attribuë ſes conferences,] ils virent encore l'Abbé Paul, [qui aſſurément demeuroit en Sceté aſſez prés de l'Abbé Moyſe.][a] Car Caſſien eſtant tourmenté par l'ennui, lorſqu'il commençoit à demeurer dans le deſert, il ne trouva point d'autre moyen pour s'en delivrer que d'aller voir ce Paul. Le lendemain il alla voir l'Abbé Moyſe, qui luy dit qu'en cedant ainſi à l'ennui, au lieu de s'en delivrer, il s'y eſtoit encore aſſujetti davantage. Caſſien & Germain ſe plaignent d'eſtre quelquefois tourmentez *par cette tentation, au lieu que d'autres fois ils ſe trouvoient dans une diſpoſition toute differente.

V. Saint Paphnuce.

Caſſ.inſt.l.10. c.25.p.218. a p.218.

coll.4.c.2.p. 350|9.c.7.p. 470|c.28.p.492. 493

&c.

Durant qu'ils eſtoient à Sceté, les Sarrazins ayant fait une courſe dans la Paleſtine, y tuerent auprés de Thecua pluſieurs ſaints ſolitaires, [qui ne ſont pas neanmoins *ceux dont parle Saint Jerome en l'an 421.] Germain & Caſſien furent trouver ſur cela l'Abbé Theodore qui demeuroit dans la ſolitude des Cellules à 32 lieuës de Sceté. Theodore leur fit voir avec combien de ſageſſe Dieu permet ces ſortes d'evenemens; & ſon diſcours fait la 6e conference de Caſſien. Caſſien parle autrepart fort avantageuſement de l'Abbé Theodore, [b] qui le vint une fois ſurprendre lorſqu'il s'eſtoit endormi auſſi-toſt aprés l'office de Veſpres, & l'exhorta fort à veiller. [Si c'eſt le meſme Theodore, il faut dire que Caſſien fit quelque ſejour dans les Cellules au commencement qu'il demeura à Sceté.] Car il eſtoit alors tout

coll.6.c.1.p. 389.

V. S. Jerome ſ 131.

* P.389.

inſt.l 5.c.33.34. p.123. b c.15.p.186.

nouveau dans les exercices des anacoretes.

[Durant qu'il demeura à Sceté, il fut témoin non ſeulement de la vertu d'un grand nombre de Saints, mais auſſi de la chute
coll.2.c.24.p. 330. de quelques ſolitaires,] 'comme de Benjamin qui eſtoit de ſon
a c.5.p 311.313. pays,[a] & d'Heron, qui eſtant trompé par le demon, ſe jetta dans
l.inſt c.31.95 p. un puits. 'Pallade parle auſſi d'un Heron ſolitaire trompé vers
950.1016.a. le meſme temps par le diable, mais d'une maniere differente.[b] Il
b p.951. rentra meſme enfin en luy meſme, confeſſa aux ſaints Peres tout ce qui luy eſtoit arrivé; & neanmoins il n'eut pas le loiſir d'en faire penitence, eſtant mort peu de jours aprés.

inſt.l.5.c.25.26. p.120.4.c.29.p. 85. 'Caſſien parle encore de quelques autres ſaints ſolitaires qu'il avoit vus: [mais il ne dit point où ils vivoient.][c] Il parle nommément de l'Abbé Maquete,[d] qui demeuroit en un lieu eloigné de
c l.5.c.29.p. 121. tous les autres ſolitaires.[e] Il avoit blaſmé autrefois "diverſes cho- &c.
d c.29.p.121.
e c.30. ſes dans les autres, qu'il s'eſtoit vu enſuite contraint de faire luy meſme, particulierement de benir de l'huile pour une foule de peuple qui ne le vouloit point quitter ſans cela: & il regarde ces evenemens comme des punitions de ce qu'il avoit eſté trop libre à juger ſes freres, "ce qui le rendit depuis extremement reſervé &c.
c.29. ſur ce ſujet. 'Il avoit obtenu de Dieu par beaucoup de prieres de ne s'endormir jamais ni la nuit ni le jour quand on parloit de choſes ſaintes. Mais dés qu'on s'entretenoit des defauts des autres, ou de choſes inutiles, il ne manquoit point de s'endormir.
c.31.p.122. 'Un jour qu'il donnoit quelques inſtructions à des perſonnes, il vit qu'elles s'endormoient ſans s'en pouvoir empeſcher: il ſe mit à leur faire quelque hiſtoire, & ils ſe reveillerent auſſitoſt. Cela le fit gemir, & luy ſervit neanmoins à leur faire comprendre "combien le demon hait les entretiens ſerieux & ſpirituels, & &c.
aime les inutiles.

l.10.c.24.p.216. [Caſſien avoit apparemment vu] Paul de Porphyrion excellent ſolitaire, qui demeuroit dans une caverne [1] à ſept *journées loin
1. * manſionibus. de tous les pays habitez: de ſorte que pour porter vendre ce qu'il faiſoit, on luy demandoit plus que les choſes ne valoient. Il vivoit donc d'un petit jardin, & du fruit des palmiers [qui croiſſoient dans ſon deſert.] Il ne laiſſoit pas neanmoins, pour fuir "l'oiſiveté & la diſſipation de l'eſprit, de faire reglément tous les &c.
jours une certaine quantité de nattes, qu'il bruloit au bout de l'année.

[Si le deſert de Porphyrion eſtoit dans la Thebaïde, ce Paul
Cotel.g t.1.p. 651. peut eſtre] 'celui qui y demeuroit, quoiqu'il fuſt de la baſſe Egypte, "& qui par ſa grande pureté avoit obtenu la grace de &c.

Caſſ.inſt.l.10.c.24 p.227. 1. [Ce n'eſt donc pas] 'celui qui demeuroit aſſez pres de Moyſe.

manier les ſerpens les plus dangereux, ſans qu'ils luy fiſſent de mal.

'On parle d'un Paul de Galacie, qu'on appelle le grand Paul, qui paſſa tout un Careſme enfermé dans un lieu où il n'avoit qu'un litron de lentilles, une cruche d'eau, & une corbeille qu'il faiſoit & défaiſoit[pour s'occuper.] "Avec cela il paroiſt qu'il eſtoit extremement humble. 'Jean Moſc parle d'un Paul de Galacie ſolitaire à Porphyrite, qui manioit les ſerpens: mais c'eſtoit à la fin du VI. ſiecle ſous Apollinaire Eveſque d'Alexandrie. p.652. mar. &c. Moſc c.124.p. 1110.

[Si Porphyrion n'eſt point dans la Thebaïde, Caſſien ne nous apprend rien de ce qu'il a vu dans cette province, oú nous avons neanmoins tout ſujet de croire qu'il a eſté.] 'Car il eſtoit venu en Egypte dans le deſſein d'aller viſiter auſſi les ſolitaires de la Thebaïde. 'Il parle fort amplement des monaſteres de l'ordre de Tabenne, en les diſtinguant de ceux d'Egypte: & il parle en particulier du grand monaſtere de Tabenne en Thebaïde. 'Il parle auſſi beaucoup de S. Jean de Lycople. 'L'Eveſque Caſtor luy écrivant à luy meſme, dit qu'il connoiſſoit particulierement la doctrine des monaſteres de la Thebaïde & de l'Egypte. Caſſ coll.11 c. 1.p.521. inſt.l.4.c.1.p.61 c.23-26.p.81-83. pr.p.1.

'Germain & Caſſien s'eſtoient reſolus, comme nous avons dit, de demeurer en Egypte nonobſtant le ſerment qu'ils avoient fait de retourner à Bethléem. Il paroiſt que ceux de ce monaſtere leur écrivirent pluſieurs fois par l'amour qu'ils leur portoient, pour les preſſer de revenir, & ils ne ſe ſatisfirent point des frequentes lettres que Germain & Caſſien leur écrivoient pour ſe juſtifier de ce qu'ils ne le faiſoient pas Sept ans s'eſtant paſſez de la ſorte, enfin Germain & Caſſien furent bien aiſes d'accomplir[en quelque ſorte]leur promeſſe, & s'en retournerent au monaſtere de Bethléem, croyant pouvoir alors obtenir une liberté entiere de retourner dans le deſert. Ils rendirent donc aux Superieurs de cette maiſon l'honneur qu'ils leur devoient; ils rallumerent dans le cœur de ceux qui n'avoient pu ſe ſatisfaire de leurs lettres, l'ancienne charité qu'ils avoient euë pour eux: & s'eſtant entierement degagez du ſcrupule que leur euſt pu donner leur promeſſe[par une permiſſion abſoluë d'aller où il leur plairoit,]ils s'en retournerent en Egypte; & ceux meſmes qui avoient blaſmé le long ſejour qu'ils y avoient fait, les conduiſirent avec joie[une partie du chemin.] 'Ils s'en revinrent encore à la ſolitude de Sceté 'dans la congregation de l'Abbé Paphnuce,[où l'on ne ſçait pas combien ils demeurerent. Nous verrons par la ſuite qu'ils y eſtoient encore, lorſqu'une lettre coll 17.c.31.p. 676. p 676. 10.c.1.p 503.

paſcale de Theophile y excita le trouble que décrit Caſſien dans
Pall.dial.c.14. p.27. ſa 10e conference, [en l'an 399, comme nous croyons,] & qu'ils V. Theophile § 9. eſtoient à Conſtantinople en l'an 403. [Ainſi quoique nous ne puiſſions pas dire preciſément en quel temps Caſſien eſt venu dans l'Egypte, neanmoins il eſt aſſez probable qu'il y vint au pluſtard vers l'an 390, qu'il s'en retourna à Bethléem en 397, qu'il revint la meſme année en Sceté, & qu'il y demeura juſque vers l'an 400. Nous diſons au pluſtard, parceque s'il a demeuré en Egypte, depuis qu'il en avoit la liberté toute entiere, autant ou plus que lorſqu'il eſtoit preſſé par ſa promeſſe, & par les lettres de ſes amis de s'en retourner à Bethléem; il faudra dire qu'il y vint pour la premiere fois long-temps avant l'an 390. Et en effet il ne témoigne point qu'il ait vu Saint Jerome, qui vint demeurer à Bethéem en 385.

Nous ne pouvons raporter qu'en ſon retour en Sceté la 9 & la 10e de ſes conferences, qu'il eut avec l'Abbé Iſaac vers le temps de la lettre paſcale de Theophile. Il y faut mettre auſſi la 7 & la
7.c.2.p.407. 8e avec Serene,] puiſqu'il y avoit alors long-temps qu'il demeu-
c.3.p.407. roit dans le deſert, quoiqu'il diſe que cette longue retraite ne luy avoit ſervi qu'à connoiſtre ce qu'il devoit & ne pouvoit faire. [Nous mettons encore en ce temps là les conferences 21, 22, &
11.c.9.p.736. 23e avec l'Abbé Theonas,] puiſque Theonas eſtoit, ce ſemble, alors œconome de Sceté : Et il avoit ſuccedé en cette charge à Jean, & Jean à Elie, [qui n'y eſtoit entré qu'aprés l'an 336.] V. Saint Paphnuce.

ARTICLE VII.

Caſſien va à Conſtantinople où S. Chryſoſtome le fait Diacre : Il travaille pour ce Saint : Mort de Germain.

[VOILA ce que nous trouvons des voyages que Caſſien fit en Egypte en la compagnie de Germain. Il eſt certain, comme nous avons dit, qu'ils eſtoient à Conſtantinople en 404. On ne voit point le ſujet qui les fit paſſer de Sceté en un lieu ſi different. Ce ne fut pas aſſurément cette celebre tempeſte qui contraignit pluſieurs ſolitaires de Nitrie de faire le meſme voya-
Pall.dial.p.23. ge en l'an 401,] puiſque dans les troubles qui s'en enſuivirent
14 d. Germain y fut employé, [ce qui fait juger qu'il n'eſtoit point parti, & meſme qu'il avoit quitté l'Egypte avant ce trouble,
Caſſ.coll.10.c. auquel luy & Caſſien auroient bien pu eſtre enveloppez.] Car ils
4.p.5 06. n'eſtoient point Anthropomorphites, [& meritoient ainſi d'eſtre traitez d'Origeniſtes par Theophile.]

'Germain eſtoit Preſtre en l'an 403:[& il avoit ſans doute receu cette dignité des mains de S. Chryſoſtome. Car Caſſien le fait toujours recevoir & parler en Egypte comme un ſimple moine, & non comme un Preſtre.]Pour Caſſien, il ſe glorifie d'avoir eu S. Chryſoſtome pour maiſtre & pour docteur, de ſe pouvoir qualifier ſon diſciple, & de pouvoir dire que ſa doctrine eſtoit celle de ce grand Eveſque, & comme un ruiſſeau de cette ſource feconde. Il nous aſſure auſſi luy meſme que ce fut S. Chryſoſtome qui l'offrit à Dieu, & qui l'adopta pour le ſacré miniſtere, 'c'eſt à dire pour le diaconat. [C'eſt ſans doute ce qu'il a voulu marquer,]'lorſqu'il dit qu'il n'a pu eviter les mains de l'Eveſque, & il ſe plaint auſſi-toſt que ceux qui ſe trouvent engagez dans la familiarité d'un Eveſque ne peuvent plus jouir du repos de leur cellule, ni s'appliquer avec liberté à la contemplation des choſes ſaintes. Il dit la meſme choſe des femmes; & il ſe plaint ſur cela de n'avoir pu eviter non plus la compagnie de ſa ſœur; [ce qui regarde ſans doute le temps qu'il fut à Conſtantinople, s'il eſtoit de Scythie.

Chry ad Inn. t. 4. p. 594. d.

Caſſ. de inc. l. 7. c. 11 p. 1066.

p. 1065.

Pal. dial. c 3 p. 27. Genn. c. 61. a Caſſ. inſt. l. 11. c. 17. p. 231.

p 23.

'Lorſque Theophile entreprit de condanner S. Chryſoſtome dans ſon aſſemblée du Cheſne, [tenuë en 403 vers le mois de juillet,]ce Saint y envoya trois Eveſques avec les Preſtres Germain & Severe, pour declarer qu'il ne pouvoit le reconnoiſtre pour ſon juge. 'Il paroiſt que le Saint avoit confié à luy & à Caſſien la garde du threſor & des vaſes ſacrez de l'egliſe, & ce threſor ayant eſté conſervé par une providence particuliere "dans l'embraſement qui conſuma l'egliſe le jour meſme que S. Chryſoſtome en fut chaſſé,[ce qui eſtoit le 20 juin 404,]Germain & Caſſien en firent faire un inventaire authentique, qu'ils porterent enſuite à Rome lorſqu'ils y allerent[en l'an 405.] 'Ils s'eſtoient auſſi chargez des lettres que tout le Clergé de Conſtantinople écrivit au Pape Innocent ſur l'exil de S. Chryſoſtome. ["Innocent répondit à cette lettre la meſme année, & peut-eſtre auſſi par Germain & Caſſien.] 'Pallade parlant d'eux à cette occaſion, les appelle deux perſonnes "d'une grande pieté.

Pal. dial. p. 13. 14.

p. 27. 32.

V. S. Chryſoſtome § 31.

p. 27 Soz. l. 8. c. 26. p. 794. d.

V. Innocent § 5, & ſuiv.

Pal. dial. p. 27.

[Nous ne trouvons plus rien depuis cela touchant Germain, ſi l'on ne veut dire que c'eſt] 'celui dont Innocent dit qu'il s'en retournoit en Afrique, [où il pouvoit s'eſtre habitué depuis] 'qu'Attique eut obligé en 406, tous les Preſtres qui ne vouloient pas le reconnoiſtre pour Eveſque de Conſtantinople, à s'y tenir cachez ou à s'enfuir. 'Innocent témoigne qu'il aimoit extremement ce Preſtre Germain; & ne voulant pas le laiſſer aller ſans

Conc. t. 2. p. 1163. e.

Pal. p. 196.

Conc. ut ſup.

lettres, il luy donna un compliment d'amitié pour Aurele de Carthage & pour S. Auguſtin. Gueſnay veut qu'il ſe ſoit venu habituer à Marſeille avec Caſſien qu'il y ait vécu dans la retraite ſans faire les fonctions du ſacerdoce, & qu'il y ſoit mort peu de temps avant que Caſſien écriviſt ſes conferences. C'eſt ſur cela qu'il en fait un des Saints de Marſeille. [Mais il n'allegue aucun fondement de tout ce qu'il dit. Caſſien honore ſon ami en le faiſant preſque toujours parler dans ſes conferences.

Gueſ. maſſ. p. 599.

Nous ne ſavons point non plus ce que devint Caſſien depuis ſon arrivée à Rome en 405, juſqu'au temps de la réunion d'Alexandre d'Antioche avec le Pape Innocent. On peut juger qu'il ne retourna point dans les monaſteres de Bethléem ou d'Egypte, parcequ'outre qu'il n'euſt pas eſté en ſureté en Egypte,] il dit qu'il eut peine à écrire ſes Inſtitutions, parcequ'il eſtoit ſeparé depuis tant d'années des Saints avec qui il avoit eſté elevé, qu'il ne pouvoit pas ſe ſouvenir exactement de ce qu'il avoit appris d'eux. 'Il parle en un endroit des monaſteres de la Meſopotamie. [S'il eſt allé dans cette province, ç'a peut-eſtre eſté en ce temps-ci.]

Caſſ. inſt. pr. p. 2.

p. 3il. 3 c. 1. p. 38.

ARTICLE VIII.

Caſſien eſt fait Preſtre; vient demeurer à Marſeille, & y établit des monaſteres: De S. Caſtor Eveſque d'Apt.

['CE fut en 414 ou 415, que l'Egliſe d'Antioche ſe réunit avec celle de Rome.] Nous voyons que lorſqu'on traitoit cette réunion, Caſſien Preſtre eſtoit à Rome, & y agiſſoit en faveur d'Alexandre, moins neanmoins comme deputé, que comme entremetteur & ami commun. Il expliquoit les ſentimens d'Alexandre; [ce qui marque qu'il eſtoit venu d'Antioche peu de temps auparavant.] Si ce Caſſien eſt celui dont nous parlons, comme le croit Blondel, il peut avoir eſté fait Preſtre à Rome ou en Orient. 'Hors cela le texte de Gennade pourroit porter à croire qu'il fut ordonné à Marſeille, [où l'on voit qu'il a paſſé les dernieres années de ſa vie; l'ordre des Canons eſtant que les Eccleſiaſtiques ne quittent point le lieu où ils ont eſté ordonnez.] 'Et le Concile de Rome ſous Gelaſe l'appelle Preſtre des Gaules.

Conc. t. 1. p. 760. 2. c. 761. 1. f.

V. S. Innocent § 9.

Blond. prim. p. 280.

Genn. c. 61.

Conc. t. 3. p. 663. 1. f.

[Quoy qu'il en ſoit, tout le monde convient que Caſſien ſe retira à Marſeille, ſoit peu aprés l'an 404, ſoit ſeulement aprés

415.] 'Il fonda dans cette ville deux monaſteres qui ſubſiſtoient encore à la fin du V. ſiecle, l'un d'hommes & l'autre de filles. 'M.rs de S.te Marthe veulent que ce dernier ſoit celui de S. Sauveur appellé autrefois de S. Cyriaque qui eſt dans Marſeille, [a] & dont Gueſnay parle. [b] Cet auteur aime mieux dire que c'eſt celui [1] de Veaune, ruiné depuis ſix cent ans. [c] Il parle d'une Euſebie Abbeſſe de ce lieu, qui y fut tuée vers l'an 450, par les pirates, avec 39 de ſes religieuſes. [Mais ni luy ni Ferrarius ne marquent point le jour de leur feſte:] ce qui fait juger qu'on n'en fait aucune memoire à Marſeille.

Genn. c 61.
Gall.chr.t.4.p. 930.2.2.
a Gueſn.v.Caſ. p.410.
b p.409.410. 508[mſſ p. 585.
c maſſ.p.585. 600[v.Caſ.p. 725.

'Pour ce qui eſt du monaſtere d'hommes que Caſſien y établit, on convient que c'eſt la celebre abbaye de S. Victor, où eſt encore ſon corps, '& de la grandeur de laquelle Gueſnay parle amplement. [Je penſe que c'eſt à cauſe des moines qu'il conduiſoit,] 'qu'il eſt appellé le pere des ſerviteurs de Dieu par Caſtor. [d] Paulin petit-fils d'Auſone, dit qu'il y avoit beaucoup de Saints à Marſeille lorſqu'il s'y retira, ['vers l'an 420 ou aprés] [e] Il eſt certain que Caſſien* avoit établi une regle pour des hommes; '& il eſt marqué que dans le monaſtere de S Arede (ou Hirier) à la fin du VI. ſiecle, on ſuivoit les regles non ſeulement de Caſſien, mais auſſi de Saint Baſile & des autres Peres qui ont établi des monaſteres [Cette expreſſion *non ſeulement de Caſſien*, ſemble marquer que c'eſtoit ſa regle que l'on ſuivoit alors ordinairement.] 'S. Benoiſt d'Aniane la cite dans ſa concorde des regles. Mais ſelon ce qu'en dit le Pere Menard, c'eſtoit une regle tirée de divers endroits de Caſſien, particulierement du 4.e livre de ſes Inſtitutions, abregez & changez ſelon le beſoin, plutoſt qu'une regle faite exprés par Caſſien.

Gall.chr.p.930.
Gueſn.v.Caſ.p. 409.&c.
Caſn.inſ.pr.p. 1.
d Paul.euch.p. 291.d.
e Caſn.inſ.pr.p. 1.
Gr.T h.Fr.l. 10.c.29 p.586.
Conc.reg.p.57.

V. Honoré § 53, 54. * *ſervanda ſanxiſſi.*

'Pour Caſtor dont nous venons de parler, Caſſien le qualifie Pape '& Pontife, [f] & les manuſcrits l'appellent Eveſque d'Apt, ville de Provence dont la cathedrale a long-temps eſté appellée de Noſtre-Dame & de S. Caſtor. [g] On raporte de divers monumens [qui paroiſſent peu aſſurez, [qu'il eſtoit de Niſme, d'une famille riche & conſiderable, qu'ayant renoncé au monde, il baſtit dans une de ſes terres un monaſtere dont il fut Abbé; que l'Eveſque d'Apt nommé Quintin eſtant mort, & tout le monde ayant elu Caſtor pour luy ſucceder, il s'enfuit & ſe cacha en un lieu où il fut decouvert par des chaſſeurs; qu'il continua eſtant Eveſque de conduire ſon monaſtere de Niſme, qu'il ſe ſignala durant ſon epiſcopat par de tres grandes vertus, & par divers miracles,

Caſn.inſ.pr.p. 2.
coll.pr.p.279.
f n.p.3.2.
g Gall.chr.t.2. p.174.1.c.
hh c[Gueſa.v. Caſ.p.161.162. 1709.1710.

1. en latin *Tvelina aqua.*

entre leſquels on remarque qu'il ouvrit une priſon pour delivrer les priſonniers, à qui le magiſtrat ne vouloit pas donner la liberté pour la ſolennité de Paſque; que Dieu luy revela le jour de ſa mort, & que l'Egliſe d'Apt où l'on conſerve encore ſon corps, & celle de S. Victor à Marſeille, l'honorent comme Saint le 21 de ſeptembre, auquel Ferrarius marque auſſi ſa feſte. [C'eſt apparemment le meſme que] [a]Caſtor à qui le Pape Boniface écrit en 419 ſur l'affaire de Maxime Eveſque de Valence. [Nous verrons par la ſuite qu'il eſt mort avant l'an 426.]

Conc.t.2.p. 1284 b.
[a]Noris,h.P.l.2. p.163.

Caſn.inſ.pr.p.1. p.1. p.2. p.3. Prof.T.p.51.

'Ce que nous en trouvons dans Caſſien, c'eſt [1]qu'il ſemble avoir eſté dans la vanité du monde. 'Il dit luy meſme [2]qu'il n'avoit pas eſté elevé dans les ſciences & dans les lettres. [& aſſurément ſon ſtyle eſt fort obſcur & peu latin,] 'quoique Caſſien diſe qu'il eſtoit fort inſtruit dans la beauté de la langue. 'Mais c'eſtoit aſſez que ſes diſcours fuſſent capables d'apprendre le chemin de la perfection à ceux qui avoient recours à luy: Et l'exemple ſeul de ſa vie ſuffiſoit pour cela, parcequ'il avoit acquis luy meſme la perfection des vertus & de la ſcience [des Saints,] & qu'il eſtoit rempli de toutes les richeſſes ſpirituelles. 'Caſſien l'appelle un modele unique de pieté & d'humilité. 'Tiro Proſper dit qu'il gouverna avec beaucoup de reputation un monaſtere. Et comme il le dit en le joignant à d'autres qui n'eſtoient point Eveſques, [cela peut favoriſer ce que l'on dit de ſon monaſtere de Niſmes.]

1. *Mundialis pompa accurationibus illectus.*
2. *Nos ſcientia inopes, idiota.*

ARTICLE IX.

Caſſien écrit ſes Inſtitutions pour le monaſtere de Saint Caſtor.

Caſn.inſ.pr.p.2.

'IL n'y avoit point encore de monaſteres [dans la ſeconde Narbonoiſe où Caſtor eſtoit Eveſque.] Car ſi celui de Lerins eſtoit de cette province auſſi-bien que la ville d'Apt, c'eſtoit hors le continent, & à l'autre extremité de la province.

p.2. [b]Gueſn.v.Caſ. p.162.163.

'Caſtor en établit donc un, [b]qu'on croit avoir eſté auprés de la ville d'Apt, & dont on dit que les moines s'eſtant depuis retirez dans la ville à cauſe des guerres, on a fait de leur maiſon un hoſpital qui ſubſiſte encore. Gueſnay juge que c'eſt ce monaſtere qui a produit dans les ſiecles ſuivans un S. Marcien Abbé, que l'Egliſe d'Apt honore le 25 d'aouſt, parcequ'elle poſſede ſon corps. Il ne dit point plus particulierement quand il à vécu.

Ferrarius

'Ferrarius en parle ſans en rien dire de plus. [Je n'en trouve rien dutout dans M.r du Sauſſay, ni dans l'hiſtoire monaſtique de M.r Bulteau.] Ferr 25.aug.

'Comme les perſonnes qui ont peu de ſcience ſont ſujettes à faire des fautes dans la conduite des autres, & ſe laiſſent aiſément porter à des choſes qui ne ſont pas conformes à la raiſon, Caſtor pour eviter ce defaut 'voulut regler ſon monaſtere ſur la diſcipline qui s'obſervoit dans ceux de l'Orient, & principalement dans l'Egypte. 'Il eut recours pour cela à Caſſien, & luy écrivit une lettre tres humble que nous avons encore, où il le prie de vouloir mettre par écrit pour luy & pour ſon nouveau monaſtere, les regles qu'il avoit vu pratiquer dans la Paleſtine & dans l'Egypte, & qu'il avoit établies [dans ſon monaſtere de Marſeille] Il le "prie de le faire avec ſa douceur ordinaire, mais dans un ſtyle clair & ſimple. "Il ſemble qu'il ne fuſt Eveſque que depuis peu, puiſqu'il s'appelle un neophyte, [ſi nous ne voulons dire qu'il parle au nom des moines de ſon nouveau monaſtere.] Caſſ.inſ.pr.p.1. p.2. p.1. Note 4.

'Caſſien témoigne dans ſa réponſe qu'il avoit eu beaucoup de peine à ſe reſoudre de faire ce qu'il luy demandoit ; mais que le deſir de luy obeïr l'avoit emporté ſur toutes ſes difficultez, dans l'aſſurance qu'il agreroit ſes niaiſeries, comme il dit, & que les freres de ſon monaſtere pour qui il écrivoit, auroient aſſez de charité pour excuſer les fautes qu'il pourroit commettre. 'Il ſe reſolut donc de repreſenter quels eſtoient les inſtituts & les regles des monaſteres de l'Orient, temperant neanmoins par la pratique de ceux de la Paleſtine & de la Meſopotamie, ce que ceux d'Egypte pouvoient avoir de trop auſtere & de trop difficile pour les Gaulois. 'Il crut auſſi devoir corriger ce que ceux qui avoient établi les monaſteres des Gaules, avoient retranché ou ajouté aux pratiques des Orientaux, qui eſtant les plus anciens devoient ſervir de regle à ceux qui eſtoient encore tout nouveaux; [par où il ſemble avoir voulu attaquer le celebre monaſtere de Lerins. Voilà proprement ce qu'il traite dans les quatre premiers livres de ſes Inſtitutions. p.2. p.3 ll.3.e.1. p.38 Du P.1.4.p.34 39. Caſſ.inſ.pr.p 3

Dans les huit derniers,] il explique avec ſoin les cauſes & les origines des principaux vices, qu'il reduit au nombre de huit, & la maniere de les guerir. 'Comme ſon deſſein eſtoit de recueillir ce qu'il avoit appris des ſolitaires pour la correction des mœurs, & pour arriver à la perfection de la vertu, & non de relever les merveilles de Dieu, il ne ſe mit pas en peine d'y raporter un grand nombre de miracles & de prodiges de ces p.3 Du P p 39. 40. Caſſ.inſ.pr.p.3

Saints qu'il avoit appris des autres, & dont il en avoit vu beaucoup de ſes yeux. 'Il adreſſa ſon ouvrage à Saint Caſtor, par une preface qui eſtoit comme une réponſe à la lettre de cet Eveſque.

p.1.3.

l.1.c.1.p.5|l.2.c.9.p.28|coll.pr.p.279|Phot.c.197.p.516.

'Ces douze livres ſont proprement pour les cenobites. [a] Il y promet ſes livres de Conferences. [b] On voit qu'ils ont eſté écrits dans le temps des diſputes de la grace, & Caſſien y paroiſt déja peu favorable à S.Auguſtin, eſtant prevenu de ſon faux principe, que nous commençons l'œuvre de noſtre ſalut, en nous donnant la bonne volonté, & que Dieu l'acheve, [c'eſt à dire que nous nous diſcernons nous meſmes, que nous avons quelque choſe que nous n'avons pas receu, & qu'ainſi nous avons un juſte ſujet de nous glorifier. Mais on juge que c'eſtoit avant qu'Innocent & Zoſime euſſent condanné les Pelagiens en 417 & 418, aprés quoy il n'auroit pas oſé dire avec ces heretiques,] 'qu'on peut croire que le ſecours de Dieu n'eſt autre choſe que la loy.

Note 5.

a Caſn. inſ.l.2. c.9 p.28.
b inſ.l.12.c.14. p.247|Nor.h. Pel.p.162.163.

Caſn.inſ.l.12. c.18.p.254.

[On croit qu'ils ont eſté traduits en grec.] 'Photius dit en effet qu'il avoit lu un ouvrage de Caſſien ſur les regles des cenobites d'Egypte, & un autre ſur les huit pechez capitaux. On ne peut rien voir de plus honorable pour Caſſien que le jugement qu'il fait de ſes livres, ſoit pour la matiere, ſoit pour le ſtyle. [Mais il ſemble qu'il n'en ait vu qu'un abregé,] 'puiſqu'il appelle tout cet ouvrage un petit livre; '& Gennade dit que Saint Eucher a fait un abregé de quelques ouvrages de Caſſien. 'Caſſiodore exhorte ſes Religieux à lire avec ſoin, & à ecouter avec plaiſir ce que le Preſtre Caſſien avoit écrit de l'Inſtitution des vrais moines. Il nous apprend, ajoute Caſſiodore, qu'il y a huit vices que ceux qui ſe donnent à Dieu doivent fuir avec un ſoin tout particulier; & il nous décrit ſi parfaitement les mouvemens dereglez de noſtre eſprit, qu'il nous fait preſque voir des yeux nos propres defauts, & nous excite fortement à eviter des excés, dont les tenebres de noſtre ignorance ne nous permettoient pas de nous appercevoir auparavant.

Phot c.197.p. 516|DuP.p.55. 56.

Phot.p.516.a.

Genn.c.63.

Caſſ.inſ. c.29. p.245.a.

ARTICLE X.

Il écrit ſes Conferences.

[ON peut juger de quelle maniere Caſtor receut ſes Inſtitutions,] 'puiſqu'il pria inſtamment Caſſien de vouloir écrire de la meſme maniere les conferences ſpirituelles qu'il avoit euës avec les anacoretes de Sceté. [Ce fut apparemment dans le deſir

Caſn.coll.pr.p. 279.

de le ſatisfaire,] 'que Caſſien fit ſes dix premieres conferences des Peres de Sceté.[a] Ecrivant, non plus pour inſtruire des cenobites, mais pour former des anacoretes, il les eleve à la ſublimité de la contemplation, & de l'oraiſon continuelle. p.279|Du P.p. 40-43. [a] Caſn.coll.pr. p.279.

'Caſtor avoit quitté la terre en l'an 419 au pluſtoſt, pour aller vivre avec J. C. avant que cet ouvrage fuſt achevé. C'eſt pourquoi Caſſien l'adreſſa à Leonce & à Hellade, dont il traite le premier de tres ſaint Pape, parcequ'il eſtoit Eveſque, & l'autre de frere, ce qui marque qu'il ne l'eſtoit pas: [b] mais il le fut depuis, [& apparemment de quelque metropole.] [c] Car Caſſien le met toujours avant Leonce. [d] Il y a un Hellade entre les Eveſques de France qui écrivent à S. Leon, & à qui Saint Leon répond le premier fevrier 452. [e] Caſſien dit de cet Hellade qu'il s'eſtoit engagé à la vie eremitique, non comme quelques uns par le mouvement de ſa preſomption, mais ſelon l'ordre legitime; qu'il n'avoit pas pluſtoſt appris les maximes du S. Eſprit, qu'il les avoit embraſſées, aimant mieux ſe conduire par les regles que les anciens anacoretes nous ont laiſſées, que par ſa propre lumiere. [Ces paroles, ſelon la doctrine de Caſſien, doivent marquer qu'il s'eſtoit long-temps exercé dans le monaſtere, avant que de paſſer à la ſolitude.] Ib|Nor.h.P.p. 163. Caſn.n.p.472.1. [b] coll 11.18.pr.p. 519.677. [c] p.519.677. [d] Conc.t.1.p. 95.96. [e] Caſn.coll.pr. p.279.

'Pour Leonce qui eſtoit frere, ou au moins parent de Caſtor, [on ne voit point qu'il en puiſſe marquer d'autre que le celebre Eveſque de Frejus, dont nous pourrons parler en particulier.] 'Caſſien dit que Hellade & Leonce luy avoient demandé les dix conferences qu'il leur adreſſe, '& qu'il n'euſt pas oſé entreprendre ni cet ouvrage ni les autres, où il avoit comme offert à Dieu ſon eſprit en ſacrifice, s'il n'y avoit eſté contraint par le commandement des Eveſques. p.279. coll.11.18.p. 519.677. inc.pr.p.899.

'Ces dix conferences ne ſuffirent point encore à l'ardeur des Saints Honorat & Eucher, [qu'on ne peut douter eſtre les celebres Eveſques d'Arles & de Lion.] 'Ainſi pour les ſatisfaire, Caſſien fut obligé de leur en dreſſer ſept autres, qu'il dit avoir euës avec les trois ſolitaires [de Panephyſe,] qu'il vit les premiers 'en arrivant de Syrie en Egypte. [Ainſi je ne ſçay pas pourquoi] ſon pretend que ces ſolitaires eſtoient dans la Thebaïde [[g] Saint Honorat eſtoit encore alors Superieur de ſon grand monaſtere de Lerins:] & Caſſien en le traitant de frere 'montre aſſez qu'il n'eſtoit point encore Eveſque d'Arles. De ſorte que ces ſept conferences ont eſté achevées avant ſon epiſcopat, "c'eſt à dire en 426 au pluſtard. [On ne peut pas dire auſſi qu'elles l'aient eſté coll.11.pr.p.514. p.519|Du P.p. 44-46. Caſn.coll.11.c. 3. p.521.522. [f] p.519. [g] p.519.676. Nor.h.Pel.1.c. 1.p.165.

V.S. Honorat § 8.

beaucoup auparavant,] puiſque Saint Honorat eſtoit Eveſque lorſqu'il acheva ſes ſept dernieres, [a] qu'il promet déja en luy envoyant les autres.

Il crut devoir adreſſer ces ſept dernieres aux Saints qui demeuroient dans les iſles appellées Stoccades, [aujourd'hui d'Hyeres, ſur la coſte de Provence,] c'eſt à dire à Jovinien, Minerve, Leonce & Theodore, par le moyen deſquels on voyoit les cenobites & les anacoretes fleurir en grand nombre, non ſeulement [dans la terre ferme de] l'Occident, mais meſme dans les iſles. [c] Le ſecond ou le dernier des quatre avoit établi dans les provinces des Gaules l'inſtitut des cenobites dans toute ſa pureté & ſa vigueur: & les autres avoient excité tout le monde par leurs ſages inſtructions, à deſirer non ſeulement la vie commune d'un monaſtere, mais encore la vertu la plus ſublime des anacoretes. De ſorte qu'au dehors de leurs monaſteres on voyoit pluſieurs ermites qui vivoient dans la ſolitude, & pratiquoient déja les exercices que Caſſien taſchoit de leur enſeigner. La chronique de Tiro Proſper met vers l'an 422, que Minerve & Jovien qui conduiſoient chacun un monaſtere, eſtoient alors fort celebres dans les Gaules. Elle dit la meſme choſe de S. Honorat & de S. Caſtor. S. Jerome releve beaucoup la vertu de Minere ou Minerve moine des Gaules, à qui il adreſſa quelques écrits vers l'an 406.

[c] poſterior.

v. S. Jerome § 127.

S. Honorat eſtoit Eveſque lorſque Caſſien fit ces ſept dernieres conferences: & Caſſien ne témoigne pas qu'il fuſt mort, [b] comme il fait autrepart en parlant de Saint Caſtor. [Ainſi on peut juger] que Caſſien qui avoit promis ſes conferences dés l'an 426, les acheva avant l'an 429, auquel [au pluſtard] mourut Saint Honorat dés le 16 de janvier. Caſſien dit que quand il écrivit contre Neſtorius [en l'an 430,] il y avoit long-temps qu'il avoit achevé ſes conferences. Il les rendit luy meſme publiques.

[Ce ſont ces 24 conferences, avec les 12 livres des Inſtitutions, qu'on peut appeller avec ſujet les Aſcetiques de Caſſien,] que l'on pretend ſe trouver en grec dans la bibliotheque du Vatican. S. Jean Climaque cite en effet le diſcours que Caſſien avoit fait ſur la diſcretion [qui eſt ſa deuxieme conference.] L'auteur grec du 5.e livre des Vies des Peres, cite auſſi de Caſſien l'hiſtoire de Marquete qui eſt dans le 5.e livre des Inſtitutions. [c] On trouve pluſieurs autres endroits du meſme livre citez dans les apophthegmes grecs des ſolitaires, avec un du ſettieme, [d] & un autre que M.r Cotelier n'a point trouvé.

Caſn.coll.18. pr.p.677.
[a] coll 11.pr.p. 519.
P.519 [Du P.p. 46-50.
Caſn.coll.18. pr.p.677.
Prof.T.p.52.
Hier.ep.152.p. 179.b.&c.
Caſn.coll.18. pr.p 677.
[b] coll.1. p.279.
coll.11.p 518.
Nor.h.P.p.165.
Caſn.de inc.pr. p.899.
Prof in coll.c. 2.p 363.
Gueſn p.188.
Jo.Cl.l.4 c.104
Vit.P.l 5.c.18. p.609.
Caſn p 111 112.
[c] Cotel g t.1.p. 504 512
[d] p 512.513.

ARTICLE XI.

Eſtime qu'on a faite des écrits de Caſſien: Il s'y mêle quelques erreurs que l'on taſche de retrancher:

NOUS avons déja dit que Photius avoit lu les Inſtitutions au moins en abregé: Il dit auſſi qu'il avoit vu de luy un autre petit diſcours adreſſé à Leonce, qui comprenoit deux entretiens avec Moyſe, & un avec Serene. Il en raporte le ſujet; [& l'on voit que ce ſont les deux premieres conferences de Caſſien avec la ſettieme.] Il dit en general que ces diſcours meritoient les meſmes eloges que les Inſtitutions. Phot.c.192.p. 516.

[Il n'eſt pas le ſeul qui ait témoigné de l'eſtime pour ſes ouvrages; & l'on peut voir dans les prolegomenes qui ſont à la teſte de Caſſien, & dans la preface de la traduction qu'on en a faite, que les plus illuſtres perſonnes de l'Egliſe, comme Gennade, S. Fulgence, Caſſiodore, S.Benoiſt, S.Jean Climaque, S.Gregoire le grand, Pierre Damien, S.Dominique, & S.Thomas d'Aquin, ſans parler des autres moins conſiderables, ont marqué un reſpect tres particulier ou pour les écrits de Caſſien en general, ou en particulier pour ſes conferences, & en ont ſouvent recommandé la lecture.

Nous trouvons meſme dans la chronique de S.Proſper l'an 453, Que le moine Jean ſurnommé Caſſien, ſe rendoit illuſtre à Marſeille par ſes eloquens écrits.] 'Mais on a peine à croire que cet endroit ſoit de Saint Proſper, parcequ'il manque dans divers manuſcrits. 'Et d'ailleurs quoique Saint Proſper ne faſſe aucune difficulté de reconnoiſtre que Caſſien eſtoit conſiderable dans l'Egliſe par le rang de Preſtre, qu'il y tenoit, par la reputation de pieté qu'il s'eſtoit acquiſe, par l'eſtime de ſon eſprit, par ſa ſcience dans les Ecritures, par ſa capacité à écrire & à traiter les matieres [de doctrine,] 'neanmoins comme il a eſté obligé de le combatre ſur la grace, il n'y a point d'apparence qu'il ait voulu autoriſer ſa perſonne & ſes écrits par cet eloge, qui n'eſtoit nullement neceſſaire en cet endroit. Pont.n.p.585. b. Prof. in coll.c. 1.p.362. c.2.p.363. Pont.p.585.b] Voſſ.h.P.l.2.c. 7.p.321.

[Car quelques loüanges que Caſſien ait receuës, & qu'il ait meritées, il eſt certain neanmoins qu'il a tenu divers ſentimens ou faſcheux, ou tout à fait mauvais, comme ſur la grace & ſur le menſonge. On y peut ajouter] 'ce qu'il met comme une choſe indubitable, que les Anges ont eſté créez avant le monde, [a] de ce Caſſ.coll.8.c. 7.p.445. a inſt.l.5.c.40. p.131.

qu'il loüe ſans reſtrictions deux enfans qui s'eſtoient laiſſé mourir de faim plutoſt que de manger des figues qu'on leur avoit dit de porter à une perſonne; [ce qu'il dit qu'il faut faire pour examiner ſi on a la chaſteté, & d'autres choſes que l'on y pourroit remarquer encore.] 'Auſſi le Pape Gelaſe a jugé devoir mettre ſes ouvrages au rang des livres apocryphes, [particulierement] à cauſe de ce qu'il enſeigne ſur la grace. [a] Le Concile d'Orange [qui a achevé la victoire de l'Egliſe contre les ennemis de la grace,] condanne pluſieurs de ſes ſentimens. [b] Caſſiodore en citant ſa 10.e conference, a ſoin d'avertir que c'eſt un auteur qu'il ne faut pas toujours ſuivre. 'Et quelques uns croient que S. Benoiſt & Saint Dominique ne les ont eſtimez & n'en ont recommandé la lecture, que parceque les erreurs qui s'y rencontrent ne ſe trouvoient pas dans leurs exemplaires.

Conc. t. 4. p. 1265. c.
Du P. t. 4. p. 57.
a Nor. h. P. l. 2. c. 23. p. 330. a.
b Caſſ. pſ. 69. p. 233. a.
Caſſn. prol.

'Car nous avons vû que Saint Eucher avoit abregé quelques ouvrages de Caſſien & les avoit reduits en un ſeul volume, ſoit à cauſe qu'ils eſtoient fort diffus, qui eſt la ſeule raiſon qu'en marque Gennade, (& le ſtyle de Caſſien eſt aſſurément peu ſerré,) ſoit auſſi pour retrancher ce qui pouvoit nuire dans des écrits d'ailleurs tres utiles. 'Victor Eveſque de Martyrite en Afrique, oſta auſſi de Caſſien ce qu'il y avoit de mauvais touchant la grace, & y ajouta les veritez qu'il avoit omiſes. C'eſt pourquoi Caſſiodore avertit ſes moines de ne lire Caſſien qu'avec diſcernement ſur cette matiere, en attendant qu'on luy euſt envoyé cet ouvrage de Victor, qu'il eſperoit recevoir bien-toſt d'Afrique. [Mais ſoit qu'on ne le luy ait pas envoyé, ſoit qu'il n'en ait pas eſté entierement ſatisfait,] il retrancha luy meſme diverſes erreurs de Caſſien ſi nous en croyons Adon, & il ne put neanmoins encore les oſter toutes; [eſtant bien difficile de corriger entierement une choſe mal faite d'abord.]

Genn. c. 63.
Caſſ. inſ. c. 29. p. 215. a.
Ado, l. 6. t. 7. p. 356. d.

'Pierre Damien dit aſſez clairement que l'on avoit encore de ſon temps l'abregé de Caſſien par S. Eucher. 'On pretend qu'il ne ſe trouve plus aujourd'hui, 'ſi ce n'eſt cet abregé des livres de Caſſien ſur l'Incarnation dont M.r Pithou a eu un manuſcrit fort nouveau. [Je ne croy pas non plus qu'on ait rien de ce que Victor de Martyrite ni Caſſiodore ont pu faire pour en oſter les erreurs.] 'Il eſt vray que Baronius paroiſt avoir cru que le Caſſien que nous avons eſt corrigé. 'Mais puiſqu'on y trouve mot à mot tout ce que S. Proſper y condanne, il eſt viſible que nous l'avons tel que l'a eu ce Saint, & tel qu'il eſt ſorti des mains de l'auteur. [Les autres erreurs qui s'y rencontrent,] & ſon ſtyle diffus, marquent aſſez la meſme choſe.

Gueſn. p. 269.
Caſſn. p. 265.
Voſſ. h. Pel. p. 33. Hiſt. fr. pr. p. 25. a.
Bar. 433. § 29.
Voſſ. h. Pel. l. 2. c. 7. p. 33.

ARTICLE XII.

L'Egliſe de Provence eſt troublée par la doctrine de Caſſien: S. Proſper écrit contre luy.

[L'ERREUR de Caſſien ſur la grace eſtoit ſans doute beaucoup plus dangereuſe que toutes les autres, tant pour l'importance de la matiere, qu'à cauſe des circonſtances du temps. V. S. Auguſtin p. 282. 'Car les Pelagiens venoient d'eſtre condannez à Rome en 418, & bien-toſt aprés par divers Conciles de l'Orient meſme, lorſqu'il publia en 426 au pluſtard ſa 13.e conference,] 'ou cette erreur eſt particulierement renfermée, quoiqu'elle ſoit déja marquée dans la troiſieme. 'Ainſi une perſonne autoriſée, comme l'eſtoit Caſſien, venant apporter dans la chaleur de la diſpute une doctrine nouvelle, comme remarque Saint Proſper, qui n'eſtoit pas tout à fait la meſme que celle que l'Egliſe venoit de condanner, mais qui auſſi n'eſtoit pas conforme à S. Auguſtin qui avoit eu le plus de part à la condannation des Pelagiens, [il eſtoit impoſſible que cela ne cauſaſt du trouble. Car Caſſien ne pouvoit pas rejetter ſur l'Abbé Queremon,]qu'il fait parler dans cette conference, les erreurs qui s'y trouvoient, puiſqu'il témoignoit recevoir & approuver entierement les opinions qu'il luy attribuoit: 'Car il pretendoit en publiant ſes conferences, faire voir quels eſtoient ſes ſentimens propres, & il donnoit de grands eloges à la doctrine de ceux qu'il y faiſoit parler. Il pouvoit meſme témoigner poſitivement en d'autres rencontres qu'il approuvoit ce qu'il faiſoit dire à Queremon: & enfin c'eſtoit aſſez pour cela qu'il ne témoignaſt jamais le deſaprouver, & qu'il n'y fiſt pas meſme la moindre objection pour laiſſer la choſe en doute.

Nor h.P.p.163. 164. Proſ. in coll c. 1.p.366. c.2.p.363 | Du P. p.56. Caſſ. coll.11. Pr.p.519. coll 17.c.31.p. 676.

'Auſſi il ſe trouva pluſieurs perſonnes dans les Gaules, particulierement entre les ſerviteurs de Dieu, (terme qui marque ordinairement les moines,) qui eſtoient à Marſeille, leſquels s'eleverent contre la doctrine de S. Auguſtin, '& on ne doute point que ce ne ſoit l'autorité de Caſſien qui ait entrainé dans l'erreur & eux & divers autres qui les ſuivirent. 'Ces moines de Marſeille eſtoient, ſelon S. Proſper, des hommes celebres & eminens en toutes ſortes de vertus, & beaucoup de perſonnes avoient un tel reſpect pour eux par l'eſtime qu'elles faiſoient de leur probité, qu'elles ne croyoient rien de plus ſeur que de ſuivre leur ſentiment ſans l'examiner. 'Caſſien paſſoit ſans conteſtation pour le

Aug à Pr.t.7.p. 542.544. Nor.h.P.p.158. Aug.à Pr.p. 542. Proſ. in coll c. 2.p.363.

plus habile d'entr'eux ; & il paroiſt qu'il fut le ſeul qui oſaſt mettre ſes penſées par écrit.

Ibid. 'Ces Marſeillois furent d'abord plus moderez, & ils aimoient mieux accuſer leur defaut d'intelligence, que de reprendre ce qu'ils n'entendoient pas dans les écrits de Saint Auguſtin. Quelques uns meſme vouloient luy écrire & luy demander quelque

Amb.ep.33.p. 267. éclairciſſement [Cependant la ſuite fit voir que] l'orgueil où les perſonnes dont la vertu paroiſt davantage audehors, tombent encore plus aiſément que les autres, [avoit autant de part à leurs

Aug. à Pr.p. 542. tenebres que l'ignorance & l'infirmité naturelle.] 'Car il ſe rencontra que l'on apporta en ce temps là dans les Gaules le livre de la Correction & de la grace, que S. Auguſtin avoit fait [en 427 pour les moines d'Adrumet,] où il répondoit preciſément ſans le ſavoir, à toutes les objections des Marſeillois : Et neanmoins au lieu de profiter de la lumiere qu'ils y trouvoient, & qui euſt dû lever tous leurs doutes, ils en devinrent encore plus ennemis de la verité qu'ils n'eſtoient auparavant. Ils objectoient entr'autres choſes, qu'aucun écrivain eccleſiaſtique n'avoit expliqué S Paul

P.543. au ſens de la Predeſtination, comme faiſoit S. Auguſtin ; 'ce qui convient principalement à Caſſien nourri dans la doctrine des Grecs, qui donne plus de lieu à cette objection. ['S Proſper & Hilaire ayant écrit ſur cela à S. Auguſtin en 428 ou 429, ce Saint, leur répondit par ſes deux livres De la predeſtination des Saints, & Du don de la perſeverance. On ne ſçait point preciſément comment ces livres furent receus dans les Gaules: Il eſt certain ſeulement que le trouble y continua toujours.] V.S.Auguſtin § 344.

Prof.ad Ruf. p.303.304. a P.304.305. 'S. Auguſtin vivoit encore lorſque S. Proſper écrivit ſa lettre à Rufin, [a] où il dit qu'il eſperoit des richeſſes de la miſericorde de Dieu, qu'il ne priveroit pas toujours de la connoiſſance de la verité, ceux qui s'en écartoient alors par leur libre arbitre, & qui abandonnoient le chemin de l'humilité ; qu'il croyoit meſme qu'il n'attendoit ſi long-temps à rappeller celui qui alloit encore plus loin que les autres, que pour faire glorifier davantage la puiſſance de ſa grace, lorſqu'on verroit qu'elle ſe ſeroit ſoumis les cœurs meſmes de ſes ennemis, aprés que leurs bonnes œuvres les avoient mis en danger de ſe perdre, & que la ſainteté de leur vie avoit preſque eſté cauſe de leur entiere damnation. [Je ne ſçay ſi celui qu'il marque ainſi ſeroit Caſſien. Il eſt certain qu'il alloit plus loin que les autres, ſinon pour les dogmes, au moins pour la maniere de les ſoûtenir.]

ex Cel.c.2.p. 888. b c.1.p.887. 'Aprés la mort de Saint Auguſtin, [b] Saint Proſper & Hilaire s'adreſſerent

s'adreſſerent au Pape Celeſtin pour ſe plaindre du trouble que certains Preſtres avoient excité dans les Gaules contre la doctrine de la grace,[& contre la reputation de S. Auguſtin:]& Celeſtin dans ſa réponſe celebre, ſe plaint particulierement de ce que de ſimples Preſtres ſe pretendoient rendre maiſtres de la doctrine de l'Egliſe, & uſurpoient un pouvoir qui appartenoit proprement aux Eveſques. [Il ſemble que cette plainte tomboit principalement ſur Caſſien; & d'autant plus,] que le premier des Eveſques à qui Celeſtin adreſſe ſa lettre, eſt Venere 'qui eſtoit Eveſque de Marſeille, comme on le voit par Gennade.

p.587.888.

Genn.c.79|Gall. chr.t.3.p.643.1. c.d.

[La lettre de Celeſtin ne donna point encore la paix à l'Egliſe de Provence] 'Lors donc que Sixte III. eut ſuccedé à Celeſtin, 'le 26 avril 432, ſelon Baronius,[ou peu de mois aprés;]bS. Proſper fut contraint d'écrire encore pour défendre la doctrine de S. Auguſtin, que l'on ne ceſſoit point de vouloir rendre odieuſe par des calomnies: 'Et afin de faire voir les erreurs où s'engageoient ſes adverſaires, il entreprit de refuter la 13e conference de Caſſien, parceque c'eſtoit le plus habile de tout ce parti, & qu'il ne pouvoit deſavouer les écrits qu'il avoit publiez luy meſme. Il ne le nomme pas neanmoins dans cet ouvrage, qui eſt ſeulement intitulé, *Contre l'auteur des Conferences.* 'Il eſt viſible que Caſſien vivoit encore. [Voilà ce que nous trouvons dans l'hiſtoire du Semipelagianiſme qui regarde perſonnellement Caſſien.]

Proſ.in coll.c. 42.p.411.412. a Bar.432.§21. b Proſ.c.1.p.361

c.2.p.363.

p.353|Nor.h.P l.2.c.10.p.239.2

ARTICLE XIII.

Caſſien écrit contre Neſtorius à la priere de Saint Leon.

[POUR achever le reſte de ſa vie,]il dit luy meſme qu'il avertit Leporius des erreurs Pelagiennes & Neſtoriennes qu'il repandoit dans les Gaules. Il ſemble attribuer la converſion de Leporius à ſes avis["Mais il eſt certain qu'elle arriva en Afrique vers 428, par les inſtructions & la charité de Saint Auguſtin,& d'Aurele de Carthage.

Caſſ.de inc.l.1 c.4.p.908.

V. S. Auguſtin §329-331.

L'hereſie de Neſtorius commença à paroiſtre vers le meſme temps dans l'Orient.] 'Caſſien la combatit par ſept livres qu'il fit exprés, & que nous avons encore. c Il y cite à la fin des paſſages de divers auteurs de l'Egliſe; ſavoir de Saint Hilaire, de Saint Ambroiſe, de S. Jerome, de Rufin, de Saint Auguſtin meſme, de Saint Gregoire de Nazianze, de S. Athanaſe, & de S. Jean Chryſoſtome. 'Mais au lieu qu'il donne de grands eloges à tous

l.6.c.2.p.983| Du P.p.51-55. c Caſſ.l.7.c.24-31.

c.27.p.1058.

les autres, il ne dit rien de S. Auguſtin, ſinon que c'eſtoit un grand
c.31.p.1065.1066 Eveſque d'Hippone. Il releve ſurtout S. Chryſoſtome, & exhorte fort les fideles de Conſtantinople à s'attacher à la pureté de ſa
c.30.p.1064 doctrine. 'Il dit meſme que ſa perſecution luy a acquis le merite du martyre. [C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il ne parle point d'Attique qui avoit eſté l'adverſaire de ce Saint.]

pr.p.899. 'Il adreſſe cet ouvrage à Leon Diacre de Rome, qui l'avoit, dit-il, obligé de l'entreprendre, lorſqu'il ne ſongeoit qu'à expier par le ſilence les fautes qu'il avoit faites dans ſes ouvrages prece-
Du Pin, t 4. p. 57. dens, par une temerité qui le faiſoit rougir. 'Nous voudrions pouvoir dire que c'eſt une preuve qu'il avoit regret d'avoir écrit, comme il avoit fait, contre la grace. Mais la neceſſité où Saint
Caſſ.p.899 Autel.ſym.p.14 15. Proſper ſe trouva depuis de le combatre, ne le permet pas. 'Et la maniere meſme dont il parle de ſes Inſtitutions & de ſes Conferences dans ſon écrit ſur l'Incarnation, ne donne pas lieu de croire qu'il y condamnaſt aucune faute de doctrine.

Bar.430.§ 94. 'Ce Leon qui le pria d'écrire contre Neſtorius, eſt ſelon Gennade, le grand S. Leon alors Archidiacre & depuis Eveſque de Rome, comme portent les meilleures editions. [Car il y en a où il
§ 92. eſt ſimplement appellé Eveſque de Rome.] 'On croit qu'il pria Caſſien de faire cet écrit, tant parcequ'ayant eſté du Clergé de Conſtantinople, ceux de cette ville pourroient avoir plus de
§ 91. [Voſſ.h.Pel. l.1.c.7 p.34.] croyance en luy, 'que pour l'engager luy & les autres Semipela-
Leo, t.2.p.254. giens à embraſſer la cauſe de l'Egliſe, & faire voir aux Orientaux, que quoiqu'il y euſt du raport entre les erreurs de Neſtorius & celles de Pelage, neanmoins ceux meſmes qui ne s'eloignoient pas tout à fait de Pelage dans l'Occident, ne laiſſoient pas d'eſtre
Caſſ. de inc. pr. p 899. entierement oppoſez à Neſtorius. 'Caſſien dit à Saint Leon, que puiſqu'il luy avoit impoſé ce travail, c'eſtoit à luy à demander à
l.7.c.31.p.1066 Dieu qu'il puſt l'executer comme il ſouhaitoit, '& il le finit en demandant luy meſme à Dieu qu'il luy pluſt d'inſinuer dans les fideles par le don de ſon amour, les veritez qu'il luy avoit fait la grace d'écrire.

Genn.c.61. 'Il fit cet ouvrage à Marſeille; ce fut le dernier auquel il s'occupa. Il ſemble meſme ſelon les termes de Gennade, qu'il ſoit mort auſſi-toſt aprés l'avoir achevé. [Mais il n'eſt point neceſſaire de prendre ce ſens, & meſme nous ne le pouvons pas. Car nous
Bar.430.§ 90. Nor.h Pel.l.2. c.10.12.p.238. 262. avons vu 'qu'il vivoit encore en 432 ſous Sixte: & il paroiſt avoir fait cet écrit avant le Concile d'Epheſe, [c'eſt à dire avant l'an 431.] Car il ne parle jamais de ce Concile, ni meſme qu'on ſon-
Caſſ.de inc.l.5. c.2.p.958. geaſt encore à l'aſſembler. 'Il marque meſme fort clairement

que Neſtorius n'eſtoit point encore condanné que par la condannation prononcée generalement contre les erreurs des Pelagiens, '& qu'il eſtoit dans la poſſeſſion de ſon Egliſe. [a] C'eſt pourquoi il exhorte les fideles de Conſtantinople à ſe ſeparer de luy; [ce qu'il n'euſt pas eu beſoin de faire ſi l'Egliſe n'euſt déja commencé à ſe declarer contre luy.] 'De ſorte qu'il écrivoit apparemment en l'an 430, [auſſi-toſt aprés] [b] la lettre que Celeſtin envoya à Neſtorius datée du 11 aouſt 430, par laquelle il luy declaroit, que ſi aprés avoir receu ſa lettre il ne ſe retractoit dans dix jours, il ſe ſepareroit entierement de ſa communion. [C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner] 'que Caſſien le traite [c] d'heretique, [d] d'impie, d'impudent, [e] & [f] de nouvel ennemi de la foy.

a l.6.c.10.p.998.7 c.30.p.1064. a l.7.c.31.p.1065

Du P.t.4.p.457. Ner.h P.p.165. c. b Bar.430.§ 21.

&c. &c.

Caſſn l.3.c.12.d. 916. c l.7 c.30 p.1064 d pr.p.899.

ARTICLE XIV.

Mort de Caſſien: Honneurs rendus à ſa memoire: Quelques remarques ſur ſes écrits.

'GENNADE dit que Caſſien mourut ſous Theodoſe & Valentinien, [c'eſt à dire entre 425 & 450. Il eſt certain, comme nous avons dit, qu'il vivoit encore en 432, & peut-eſtre en 433, ſi nous voulons nous arreſter aux exemplaires de la chronique de S. Proſper qui en parlent ſur cette année là.]

Genn.c.61.

Diverſes Egliſes, dont on peut voir le denombrement dans Gueſnay, l'honorent aujourd'hui comme un Saint le 23[e] de juillet, [auquel Ferrarius le met auſſi: & on l'auroit mis ſans doute dans le martyrologe Romain ſans les erreurs qui ſont en quelques endroits de ſes ouvrages.] 'Le Pape Urbain V. fit enchaſſer richement ſa teſte & ſon bras droit; & l'on met aujourd'hui ſa teſte ſur l'autel dans l'abbaye de S. Victor de Marſeille. Le reſte de ſon corps eſt dans une chapelle ſous terre de la meſme egliſe, en un tombeau de marbre, où il eſt honoré comme celui d'un Saint. 'Divers Papes & d'autres perſonnes conſiderables luy ont donné ce titre. [a] Il y a auſſi diverſes egliſes conſacrées ſous ſon nom, [f] & meſme S. Gregoire le grand écrit à une Reſpecte Abbeſſe à Marſeille, dont le monaſtere eſt, dit-il, conſacré en l'honneur de S. Caſſien.

Gueſn.p.295, 298. p.303. p.258-280.286. 290. e p.300.301.c. f p.411 Greg.l. 6 ep.12.p.202.c.

'Quelques nouveaux auteurs pretendent que Caſſien a écrit en grec; [ce qui ne ſe pourroit ſoutenir au plus que pour les livres ſur l'Incarnation, où il parle à ceux de Conſtantinople. Mais pour les Inſtitutions & les Conferences qu'il a faites pour

Caſn.n.p.281.2.

les moines des Gaules, dont il n'y en avoit peut-eſtre pas dix qui ſceuſſent le grec,] c'eſt une choſe indubitable qu'il les a écrites en latin. Il dit luy meſme que c'eſt en cette langue qu'il écrivoit ſes conferences. [a] Il marque en divers endroits les differences du texte grec d'avec la Vulgate: & quoiqu'il ſe ſerve dans l'ancien Teſtament de la verſion des Septante, comme toute l'Egliſe faiſoit alors, il marque neanmoins quelquefois ce que porte l'hebreu ſelon la meilleure verſion; c'eſt à dire ſelon celle de S. Jerome. Pour ce que l'on dit que les huit derniers livres des Inſtitutions & quelques conferences ſe trouvent en grec dans le Vatican, on voit que c'eſt une traduction du latin, mais tres mauvaiſe.

Poſſ. ev. p. 834. b. Caſn. coll. pr. p. 280. [a] Guesn. p. 193. p. 194.

Quelques uns luy attribuent un ouvrage ſur le moyen d'éteindre les paſſions, dont on raporte un fragment; mais on juge que ce n'eſt point le ſtyle de Caſſien. On ſçait que le quatrieme livre des Vies des Peres eſt tiré partie du premier dialogue de Sulpice Severe, partie des ouvrages de Caſſien. On ignore l'auteur de cette compilation; [& cela n'eſt auſſi d'aucune importance. Il eſt certain ſeulement que ce n'eſt point l'ouvrage de Victor marqué par Caſſiodore,] quoique Gueſnay ſemble en douter. [b] Il paroiſt que quelques uns luy attribuent une Confeſſion theologique, & un livre Du combat des vices & des vertus. [Cela n'eſt point dans l'edition de Gazée, & je ne ſçay ce que c'eſt. M.r du Pin n'en dit rien dutout.] Gueſnay dit qu'on ne ſçait point l'auteur de ces ouvrages, mais qu'aſſurément ils ne ſont point de Caſſien.

p. 188. p. 188, 189. p. 190. [b] p. 190. p. 190.

SAINT NIL, PRESTRE, ET SOLITAIRE DE SINAÏ.

ARTICLE PREMIER.

En quel temps il a vécu: Sa patrie, ſes charges. Il quitte le monde.

SAINT Nil que les Grecs qualifient le Sage par un titre particulier,[a] a acquis beaucoup de gloire & par ſa ſcience & par ſa vertu,[b] & il a eſté l'un des plus grands ornemens du nom des ſolitaires & des Aſcetes. Un Eveſque dans le VII. Concile œcumenique, le traite de Saint & de divin Pere.[c] [Nous ne trouvons pas neanmoins que les hiſtoriens aient parlé de luy avant ce temps là. Nous voyons ſeulement que les Vies des Peres, écrites, ce ſemble, ſur le milieu ou la fin du V. ſiecle, J'citent une ſentence de l'Abbé Nil;[e] & que Photius en parlant de quelques uns de ſes écrits, luy donne le titre de moine,[d] & de bienheureux. [Il faut donc tirer de luy meſme tout ce que nous voulons ſavoir de luy; & marquer en meſme temps ce que les nouveaux Grecs en diſent, ſans pretendre le donner pour aſſuré.]

Note. 1

'On voit par ſes lettres, que la reputation de ſa pieté eſtoit tres grande & tres établie dés le commencement du V. ſiecle;[1] & c'eſt ce qui nous fixe le temps où il a vécu, qui ſans cela ſeroit aſſez incertain.] 'Nicephore dit qu'il eſtoit de Conſtantinople, d'une famille tres illuſtre, qu'il avoit beaucoup d'eloquence, de grands biens, une tres grande autorité, & qu'il fut meſme Prefet de cette ville imperiale. [Le martyrologe Romain] & les menologes des Grecs luy ont attribué la meſme charge. [Nous verrons dans la ſuite qu'il peut meſme avoir eſté Prefet du Pretoire, ce que les modernes auront aiſément confondu avec la Prefecture de Conſtantinople. Mais pour ce qui eſt de ſa patrie,] 'la lettre que le ſecond Concile de Nicée cite de luy, nous obligé de recon-

Boll. 14. jan. p. 967. § 2.
a Nphr. l. 14. c. 53 p. 478. d.
b d 30. p 457. a.
Conc. t. 7. p. 229. c.
Vit. P. l. 5. c. 2. § 11. p. 564. 2.
e Phot. c. 201. p. 524.
d c 276. p. 1528.
Nil. l. 2 ep. 265. p. 254.
Nphc. l. 14. c. 54 p. 569. 2.
Men. 12. nov. p. 188 | Nil. ep. n. p. 8. 1 | 15. 1.
Conc. t. 7. p. 124 d.

noiſtre qu'il eſtoit du lieu où S. Platon a ſouffert, [c'eſt à dire d'Ancyre en Galacie, ſelon les martyrologes.] Et la lettre ſuffit pour faire voir au moins que ce Martyr eſtoit de Galacie. Note 2.

Nphr.l.14.c.53 p.566.b. Nicephore ajoute que Saint Nil avoit eu S. Jean Chryſoſtome pour maiſtre en l'une & en l'autre philoſophie. [S. Nil a aſſurément fort bien jugé du merite de ce grand Saint. Mais s'il l'a connu par luy meſme, & s'il a eſté ſon diſciple, il ſemble que ç'ait eſté à Antioche depuis ſa retraite. Car eſtant celebre en pieté dés l'an 400, il eſt difficile de croire qu'il n'ait quitté le monde que depuis l'an 398, auquel S. Chryſoſtome fut fait Archeveſque de Conſtantinople. Et pluſieurs de ſes lettres, qui ſont ſans doute des fruits de ſa ſolitude, paroiſſent écrites avant l'an 391.] V. la note 2.

Nil.de Th.c.7. p.13. Il ſe maria; & aprés que Dieu luy eut donné deux fils, il crut n'en devoir pas ſouhaiter davantage, & renonça à l'uſage du 1.

p.14. mariage. Il ne ſe contenta pas de cela, & il conceut un tres grand deſir de [quitter le ſiecle pour] vivre dans le repos & le ſilence de

c.3.p.4. la ſolitude, & d'abandonner ſa maiſon, [a] ſon pays, ſa famille, ſes amis, ſes parens, ſes richeſſes, & generalement toutes choſes, pour ſe donner tout entier à cette vie ſainte, dont il connoiſſoit déja

c.7.p.15. l'utilité. Ne pouvant donc plus reſiſter à ce deſir, il prit ſes deux enfans encore tout petits, & en retenant un pour luy, donnant l'autre à ſa femme, il luy declara qu'il avoit reſolu de ſe retirer, & qu'il luy ſeroit inutile de l'en diſſuader, parceque c'eſtoit une

c.8.p.315.16. choſe abſolument arreſtée. Elle qui eſtoit déja accoutumée à ne luy point reſiſter, vit bien à ſon viſage qu'il n'y avoit rien à faire. Et ainſi elle le laiſſa aller avec la douleur & les larmes qu'on pouvoit attendre dans une ſeparation ſi ſenſible; & en meſme temps neanmoins avec une conſtance qui ſurprit meſme ſon mari.

c.7.p.19. S. Nil partit donc de ſon pays, avec l'un de ſes enfans [a] nommé

a c.3.p.5. Theodule, [b] qui le ſuivit toujours dans le long voyage qu'il fit

b c.5.p.10.11. [pour s'eloigner de ſes connoiſſances,] qui partagea avec luy toutes les incommoditez qu'il eut à ſouffrir dans un pays où ils eſtoient étrangers, qui fut le compagnon de tous les travaux de ſa ſolitude, & qui comme un autre Iſaac, luy eſtoit ſoumis en toutes choſes.

Men.22.nov.p.188

1. Les Grecs diſent un fils & une fille.

2. Il eſt clair donc dans la Galacie, à moins qu'il n'appelle ſa patrie le lieu où il s'eſtoit établi. Il pouvoit auſſi eſtre retourné en Galacie aprés ſa Prefecture.

ARTICLE II.

Il ſe retire parmi les anacoretes du mont Sina : Leur vertu : De S. Nicon : Extreme pauvreté du Saint.

[SAINT Nil ayant reſolu de renoncer à tout pour poſſeder J. C. ſeul,] 'ſ'en alla demeurer ſur la montagne de Sinaï, [a] & ſe joignit aux Saints ſolitaires de ce deſert, dont il fait un bel eloge: [& l'on y voit la vraie idée auſſi-bien d'un parfait Chrétien que d'un excellent ſolitaire.] Il y loue encore moins leur auſterité extreme, [b] que leur parfaite humilité, fondée ſur ce qu'ils attribuoient toute leur vertu non à eux meſmes, mais à la puiſſance & à la grace de Dieu. 'Ils demeuroient dans des cellules ou des cavernes eloignées les unes des autres d'une lieue au moins, '& s'aſſembloient le dimanche dans une meſme egliſe, pour y participer aux ſaints Myſteres, & s'animer mutuellement par des entretiens de pieté. 'Il ſemble qu'il y avoit auſſi un monaſtere où l'on travailloit en commun, & où l'on mangeoit à trois heures aprés midi; [mais puiſque S. Nil ne parle que des anacoretes,] 'ce fut ſans doute parmi eux qu'il ſe retira. 'Il demeuroit ſur la montagne meſme, d'où il deſcendoit quelquefois pour viſiter les Saints qui demeuroient au Buiſſon, 'où Dieu "s'eſtoit apparu à Moyſe. 'L'egliſe y eſtoit.

Nil. de Th. c. 22 p. 46.
[a] c. 16. 21. p. 30. 45. Bult. ori. p. 222.
Nil. de Th. c. 16. p. 30. 34.
[b] c. 17. p. 35. 36. 42
c. 18. p. 37.
c. 18. 19 p. 38.
Cotel. g. t. 1. p. 680.
Bult. ori. p. 221.
Nil de Th. c. 22. p. 46.
&c. c. 25. p. 54. 55.
c. 22. p. 46.

]Nous avons lieu de croire qu'il entra dans cette ſolitude dés l'an 390 au pluſtard.] 'Car voulant montrer à un nommé Diocletien, que quelque vertu que nous ayons, nous n'avons point ſujet de nous aſſurer de perſeverer juſques à la fin, il luy propoſe
„ l'exemple d'Apollinaire, que vous avez vu, luy dit-il, avoir
&c. „ vieilli "dans une vie pure & ſainte, & qui cependant enſeigne des
„ hereſies manifeſtes, trompé par le demon, 'dont l'envie cherche
„ à faire tomber ceux que l'on admire le plus, pour attriſter &
„ troubler l'Egliſe. [Apollinaire vivoit donc encore:] '& il eſtoit
V. Theodoſe l. 16 60. mort en 392. 'Tous 'les ſacrifices des idoles avoient auſſi eſté défendus par diverſes loix de Theodoſe en 391 & 392; [c] & S. Nil ſe plaint qu'ils continuoient encore, & eſtoient meſme tres communs à la campagne.

t. 1. ep. 257. p. 96. p. 97.
Hier. v. ill. c. 104
Cod. Th. 16 t. 10 l. 10. 12. p. 272.
[c] Nil. l. 1. ep. 75. p. 33. l. 2. ep. 280. p. 260.

[Silvain illuſtre entre les Peres du deſert, pouvoit eſtre alors Superieur de Sinaï. Nathyr qui fut enſuite Eveſque de Pharan, & Zacarie, ſont celebres entre ſes diſciples.

Nous n'avons pas de preuve que Nicon ſolitaire de Sinaï ait

Cotel.g t.1.p. 577.a. vécu du temps de Saint Nil.] Neanmoins puiſque ſon hiſtoire eſt raportée dans le recueil des paroles remarquables des Peres des deſerts, & comme déja ancienne, [on a ſujet de croire qu'elle n'eſt pas arrivée pluſtard que ſur la fin du IV. ſiecle.] Tout ce

P.578.a. qu'on dit de luy, c'eſt qu'il demeuroit ſur le moint Sina, lorſqu'un miſerable qui avoit abuſé de la fille d'un habitant de Pharan, luy perſuada d'accuſer de ſon crime le ſolitaire Nicon. Sur cela le pere de la fille vint pour le tuer. Mais lorſqu'il levoit l'épée pour le fraper, ſa main devint ſeche. [Il eſt étonnant que ce miracle ne luy ait pas fait reconnoiſtre l'innocence du Saint.] Cependant on ajoute qu'il l'alla accuſer devant les Preſtres de Pharan, qui le manderent; [& comme il ne ſe juſtifioit point,] ils luy donnerent bien des coups, & voulurent le chaſſer de tout le pays. Il demanda par grace de demeurer pour faire penitence. Ainſi on le ſepara pour trois ans [de la communion de l'Egliſe,] en ordonnant meſme que perſonne ne luy parlaſt : & durant ces trois ans [1] μαραβάλλ. il venoit tous les dimanches [à la porte] de l'egliſe demander avec les penitens, à chacun des fideles, qu'il priaſt pour luy.

P.578. Enfin il plut à Dieu de faire connoiſtre ſon innocence. Le vray fornicateur fut poſſedé du demon, & avoua tout enſemble en pleine egliſe, & ſon crime & ſa calomnie. Tout le peuple alla auſſi-toſt demander pardon au Saint, & n'eut pas de peine à l'obtenir: mais il proteſta qu'il ne pouvoit plus demeurer avec eux,

P 579. parcequ'il ne s'eſtoit pas trouvé une ſeule perſonne qui euſt fait paroiſtre quelque charité & quelque compaſſion pour luy. [Il craignoit auſſi ſans doute les reſpects qu'on luy euſt rendus: mais il aima mieux leur dire ce qu'il leur jugeoit le plus utile.

On ne dit pas où il s'en alla : & nous voudrions avoir quelque fondement pour dire que c'eſt le S. Nicon que les Grecs hono-

Bar.26.nov. rent le 26 de novembre, ſans dire en quel temps il a vécu,] & que Baronius a mis ſur leur autorité dans le martyrologe Ro-

Men.p.422. main. Ils diſent qu'il eſtoit fils d'un grand ſeigneur d'Armenie, & qu'ayant eſté touché des promeſſes que J. C. fait à ceux qui quittent tout pour luy, il ſe retira en un monaſtere, où il vécut dans une grande auſterité, pendant que ſon pere le faiſoit chercher partout; que depuis il parcourut tout l'Orient pour exhorter les peuples à la penitence, d'où vient qu'ils le ſurnomment *Nicon de la penitence;* qu'il paſſa de l'Orient en l'iſle de Crete, τὴν μετανοίαν. & dans le Peloponneſe, où il parcourut toutes les villes & la [1].

1. Il n'eſt pas bien clair ſi on ne luy ordonna que trois ans de ſeparation & de penitence, ou ſi c'eſt qu'au bout de ce temps Dieu juſtifia ſon innocence.

campagne;

campagne ; & qu'enfin ayant baſti une egliſe à Lacedemone, il s'y rendit illuſtre par divers miracles,& y acheva ſa vie dans les exercices de la ſolitude.

[Nous ne ſaurions mettre pluſtard que vers l'an 390,] la demeure de Joſeph de Peluſe à Sinaï, & l'hiſtoire que l'on en raporte, puiſque c'eſt Crone qui nous en a donné la connoiſſance, [& nous ne connoiſſons point d'autre Crone] que celui qui eſtoit diſciple de S. Antoine, & qui eſtoit déja âgé de 110 ans vers 395: [de ſorte qu'il n'a pas apparemment paſſé de beaucoup ce temps là. Nous mettrons ici toute cette hiſtoire, parcequ'elle peut bien regarder S. Nil.] Cotel.g.t.1.p. 515.b. Vit.P.l.2.c.25. p.79.1.

Crone diſoit donc que ce Joſeph avoit paſſé quelque temps au mont Sina, où il avoit trouvé un ſolitaire tres bien fait de corps, mais encore plus admirable par la beauté & la ſainteté de ſon ame. Neanmoins il ne venoit à l'egliſe qu'avec de vieux habits, pleins de pieces & fort indecens. Joſeph qui le remarqua, luy demanda pourquoi il n'eſtoit pas habillé dans l'egliſe comme les autres qui y paroiſſoient comme des anges, [& qui eſtoient, ce ſemble, vétus de blanc.] Il luy proteſta qu'il n'avoit point d'autre habit que celui qu'il luy voyoit. Alors Joſeph le mena dans ſa cellule, où il luy donna un habit de lin, & toutes les autres choſes dont il pouvoit avoir beſoin. Le ſolitaire s'en ſervit; & à le voir on euſt dit que c'eſtoit un ange. Crone avoit appris ceci de Joſeph meſme, auſſi-bien que ce qu'il en ajoute enſuite. Cotel.g.t.1.p. 515.b. Vestimenta.

Les Peres de Sinaï, diſoit-il, ayant à deputer dix des leurs à l'Empereur pour quelque affaire, & ayant nommé celui-ci entre les autres, il obtint par de tres humbles prieres qu'on l'exemtaſt de ce voyage, parcequ'il eſtoit, diſoit-il, eſclave d'un grand ſeigneur de la Cour, qui le contraindroit, s'il venoit à le reconnoiſtre, de reprendre ſon premier état, & de le ſervir comme auparavant. [Ce grand ſeigneur eſtoit l'Empereur meſme.] Car on ſçeut depuis par une perſonne qui le connoiſſoit tres bien, qu'il avoit eſté Prefet du Pretoire: [& un Prefet ſolitaire à Sinaï, peut bien n'eſtre pas fort different de S. Nil. p.516.a.

Nous n'avons pas beſoin neanmoins de cette conjecture pour ſavoir que S. Nil s'eſtoit reduit à une extreme pauvreté,] puiſqu'écrivant à un Eveſque nommé Ariſton, il connoiſt qu'il a receu de luy une infinité de graces, & qu'il eſtoit hors d'état de les reconnoiſtre comme il ſouhaitoit. Mais il ſubſtituë Dieu en ſa place, pour luy rendre avec uſure tout ce qu'il avoit fait en ſa faveur. Nil.l.2.ep315.p. 274.

ARTICLE III.

Il eſt tenté par les demons, inſtruit & reprend diverſes perſones.

Nil.de.Th.c.8. p.17. SAINT Nil vécut long temps à Sinaï avec beaucoup de douceur & de tranquillité, [malgré les combats exterieurs & interieurs que les demons luy livrerent. Car ils ne l'epargnerent pas, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à trois ſolitaires l.3.ep.98.p.347 nommez Laurent, Fauſte, & Epinique.] "Ne vous epouventez point, leur dit-il, & ne vous effrayez point des menaces des eſprits malins, & de tout ce qu'ils font pour vous donner de la crainte. Ne vous étonnez point ni d'entendre des voix, & de voir voſtre maiſon trembler, ni des éclairs & des étincelles qu'ils font paroiſtre ſans ceſſe à vos yeux, ni quand ils vous repreſenteront des barbares, des chameaux, ou des dragons [qui viennent ſe jetter ſur vous,] ni de les voir entrer eux meſmes durant la nuit dans vos cellules, avec des vacarmes, des bruits & des ſifflemens effroiables, ni de les entendre rire ou danſer comme des fous, ni de toutes les autres choſes que ces eſprits impies peuvent inventer, & que vous me mandez avoir eprouvées. Vous avez lu ce que je [vous] ay déja écrit, & je vous ay déja dit qu'il ne falloit pas craindre, ni vous epouventer pour tout cela. Nous avons eu ſouvent les meſmes attaques, & de plus grandes encore. Nous ſavons que d'autres les ont ſouffertes avant nous. Ne vous abatez & ne vous effrayez donc point pour toutes ces choſes qui ne ſont rien, & qui ne ſauroient rien produire. Prenez courage, & confiez-vous au Seigneur. Servez-vous de la foy, de la patience, de la priere, du chant des pſeaumes, des genuflexions, de la lecture, de la douceur, du repos, de l'humilité, de la paix, du ſigne de la Croix, & vous verrez tous vos ennemis s'evanouir comme la fumée."

ep.99-101.p348. 349. Les meſmes ſolitaires l'ayant conſulté une autre fois ſur les penſées de blaſphemes dont les demons les tourmentoient, il les conſole par une lettre, [qui eſt peut-eſtre celle dont il parle dans la precedente,] & les exhorte à prendre courage, à recourir à J. C, & à ne point negliger le travail des mains, que S. Paul meſme ep.102,p.349. 350. ſe glorifioit d'avoir pratiqué. Ces ſolitaires luy témoignerent par leur réponſe, que les peines dont leur eſprit eſtoit troublé, s'eſtoient diſſipées depuis qu'ils s'eſtoient ouverts à luy, & il leur récrivit qu'il n'en eſtoit pas ſurpris: "Car vous vous eſtes

„ decouverts, dit-il, à un homme qui a eu mille combats de cette
„ nature à ſoûtenir contre les demons, & qui y a ſouvent receu
„ des bleſſures. Il cite quelquefois un Pere fort experimenté, [& l.3.ep.33.p.311.
c'eſtoit ſans doute celui qui luy avoit ſervi de Moyſe pour le conduire dans ce deſert; mais on ne voit pas qui ce pouvoit eſtre.]

Ce fut dans le repos de ſa ſolitude qu'il acquit la lumiere, la ep 242.p.272.
ſcience, & la connoiſſance de Dieu, que l'on n'acquiert point parmi le trouble & les épines des ſoins du ſiecle. Il communiqua l.2 ep.50,p.132.
aux autres avec charité la grace qu'il avoit receuë, craignant d'eſtre puni par le juſte jugement de Dieu, s'il cachoit dans la terre ce talent ſpirituel. Auſſi il dit luy meſme qu'il n'eſtoit point l.1.ep.2.p.1.
pareſſeux à écrire. [Nous parlerons de ſes ouvrages dans la ſuite.]
On voit que l'Eveſque Philon qui avoit un monaſtere à gouver- l.2.ep.160.p.196
ner, le conſulta pour ſavoir comment il le devoit regler pour la nourriture; [& toutes ſes lettres ne ſont preſque que des réponſes aux conſultations qu'on luy faiſoit, ſoit ſur l'Ecriture, ſoit ſur la doctrine de l'Egliſe, ſoit ſur le reglement des mœurs. Elles ſont pour l'ordinaire d'un ſtyle aſſez ſimple; mais elles contiennent de fort belles inſtructions, ſurtout pour les perſonnes tentées & affligées, à la conſolation deſquelles il ſemble que ce Saint s'appliquaſt particulierement.

Il y a neanmoins auſſi des reprimendes tres fortes & tres ſeveres, meſme à des Eveſques,] comme à Theodule, dont il con- ep.285.p.261.
damne ouvertement les violences & l'avarice. Un autre Eveſque 262.
nommé Olympe traitoit les pecheurs avec trop de dureté, par- ep 190.p.217.218
ticulierement deux perſonnes nommées Philemon & Soſandre, qu'il avoit anathematizez, au lieu de leur impoſer la penitence preſcrite par l'ordre des Canons. Saint Nil luy mande qu'il craignoit que ſa rigueur envers les autres ne luy fiſt eprouver à luy meſme la rigueur des jugemens de Dieu; & il luy raporte ſur cela une viſion qu'avoit euë autrefois un Eveſque du temps des Apoſtres, nommé Carpe. [L'endroit n'eſt pas entier: mais on voit que c'eſt à peu prés la meſme hiſtoire qui eſt raportée dans l'epiſtre 8 de celles qui portent le nom de S Denys l'Areopagite.]
Saint Nil marque enſuite excellemment à cet Eveſque de quelle maniere il ſe doit conduire à l'égard de ces deux pecheurs. Privez-les, dit-il, de l'entrée de l'egliſe durant le temps preſcrit par les Canons des Apoſtres; reprenez-les; inſtruiſez-les; exhortez-les; impoſez leur [une penitence convenable.] Attirez ſur eux par vos prieres la miſericorde de J. C. Renouvellez-les; fortifiez-les; lavez-les dans leurs propres larmes. Ornez-les [du merite] de

leurs jeûnes; purifiez-les par de frequentes veilles, & faites leur recouvrer par la priere les divins vétemens [de la ſainteté & de l'innocence,] dont la malice du demon & l'iniquité des méchans hommes les ont depouillez. Soutenez-les dans une ferme eſperance lorſque vous les verrez prier, gemir, faire l'aumoſne, & travailler à ſe rendre propice J.C. noſtre Sauveur, qui ſeul eſt plein de miſericorde & de clemence.

l.1.ep.301.p.114. Il falloit qu'il euſt ſouvent repris un officier nommé Evethe, puiſque cet homme luy demandoit pourquoi il ne ceſſoit point de crier & d'abboyer contre luy. Le Saint luy répond que c'eſt à cauſe de ſon avarice, & du peu de compaſſion qu'il a pour les pauvres.

ARTICLE IV.

Il combat les heretiques: Dieu luy donne l'eſprit de prophetie.

[ON voit auſſi que S. Nil avoit un grand zele pour la verité, & beaucoup de ſoin pour la pureté de la foy. Car il combat ſouvent dans ſes lettres les payens qui reſtoient encore de ſon temps. Nous parlerons dans la ſuite des lettres qu'il écrivit contre les Ariens à Gaïnas.] Il condanne en écrivant à l'Eveſque Romain, la dureté ſuperbe des Novatiens, qui en refuſant la penitence multiplioient les pechez. Il prouve la reſurrection des corps à un Aphtone Samaritain [de ſecte,] non par le nouveau Teſtament, ni par les Prophetes, mais par la Geneſe & l'Exode. [Car les Samaritains recevoient le Pentateuque:] Il écrit à un Juif nommé Benjamin ſur l'abolition du ſabbat, & ſur la divinité de J.C.

Nil.l.2.ep.195. p.193.

l.1.ep.109-113.p. 47-49.

p.124-128.p.93-95.

ep.234.p.87.78. Un heretique Valentinien nommé Carpion, ayant eu la hardieſſe d'enſeigner publiquement ſa doctrine, & de debiter entr'autres reſveries, que toutes les eaux eſtoient venües des pleurs de ſon Acamot; un Catholique luy demanda ſi les eaux ſalées en eſtoient venües auſſi-bien que les eaux douces. Carpion ne ſçeut que répondre à cette queſtion, & demanda delai pour y penſer. Surquoi le Saint pour ſe moquer de ſa doctrine ridicule, luy écrivit deux jours aprés, qu'il devoit répondre que les larmes d'Acamot avoient produit les eaux ſalées, & que ſa ſueur avoit produit les eaux douces. Il refute encore les Eons des Valentiniens, en écrivant à un Theoclien qui eſtoit ſans doute de cette ſecte.

ep.234.p.93.

Il reprend un Philon qualifié Preſtre, qui ſous pretexte d'expliquer l'Ecriture au peuple de Dieu d'une maniere ſpirituelle, enſeignoit dans une egliſe écartée les folies des Manichéens. Il témoigne à un nommé Diocletien beaucoup de compaſſion d'une part pour la chute d'Apollinaire, & de l'autre beaucoup d'horreur pour ſon hereſie. Il combat [aſſez ſouvent les erreurs attribuées à Origene, comme] la préexiſtence des ames en écrivant à l'Archidiacre Leucade qui la tenoit, & il la refute par le peché originel. Il dit qu'il y a des heretiques qui oſent dire que J. C. ſera un jour crucifié pour les demons. Il reprend le Preſtre Silvain, & Diomede œconome, qui pretendoient qu'il y auroit encore des revolutions aprés le dernier jugement, & que les Bienheureux ſeroient encore capables de peché.

l.1.ep.321.p.177. l.1.ep.257.p.96. 97. ep.189.190.p.72. 73. ep.254.p.77. l.2.ep.247.p.247 250.p.248.

[Dieu ne luy communiqua pas ſeulement les lumieres ordinaires qu'il donne à ceux qu'il deſtine à l'inſtruction des autres: Il l'eleva meſme à la grace extraordinaire de la prophetie. On en voit des preuves en pluſieurs endroits de ſes lettres.] Un ancien ſolitaire nommé Nemerte, qui eſtoit accoutumé depuis long-temps à vivre dans une entiere retraite, ſe trouva livré par la providence de Dieu qui vouloit exercer ſa vertu, à une tentation de timidité qui ne le quittoit ni jour ni nuit; en ſorte qu'il n'oſoit plus demeurer ſeul. Le Saint qui ſçeut ſa peine, luy manda qu'il pouvoit prendre quelque perſonne de pieté pour demeurer avec luy, pour prier, pour chanter, pour veiller enſemble, juſqu'à ce qu'il pluſt à Dieu de chaſſer ce demon de crainte. Il l'exhorta cependant à ne ſe point decourager, & à invoquer Dieu par la priere & par des larmes continuelles. Mais enfin il luy dit poſitivement qu'il ſe tenoit aſſuré que l'Ange du Seigneur chaſſeroit quelque jour cet ange de tenebre, cet eſprit de timidité. Et en effet le demon aprés l'avoir tourmenté durant huit mois, fut chaſſé par la grace & par la puiſſance de J. C, & laiſſa Nemerte dans la liberté de demeurer ſeul comme auparavant.

ep.130.p.175. ep.129.p.175. ep.130. ep.129.p.175. ep.131 p.175. ep.132.p.176.

Lycurgue qui eſtoit apparemment l'une des premieres perſonnes de l'Empire, puiſqu'on luy donne le titre d'*Illuſtre* avoit une paſſion furieuſe pour amaſſer des richeſſes; & il les vouloit laiſſer à un jeune homme de ſes parens, à qui il avoit déja fait une donation entiere de tous ſes biens. Le Saint luy fait voir combien ſa paſſion pour l'argent eſt vaine & ridicule; & puis il luy annonce une nouvelle bien faſcheuſe, qui eſt que dans peu de temps il verra mourir avant luy cet heritier pretendu; & que meſme avant cela, Dieu exercera le meſme jugement ſur deux

ep.147.p.187. 188.

autres perſonnes de ſa qualité, nommez Ariſtophane & Creſcent.

ep.252.p.192. Un nommé Lauſe n'avoit ni enfans ni freres, & ne ſe laſſoit pas neanmoins d'amaſſer ſans ceſſe de l'argent. S. Nil luy mande ſur cela qu'il y en a ſelon l'Ecriture, qui ſe donnent beaucoup de peine à amaſſer des richeſſes dont les juſtes jouiront au lieu d'eux; Qu'il ne croit pas qu'il ſoit de ce nombre, parcequ'il en eſt meſme indigne, mais qu'il verroit ce qu'il avoit acquis par des crimes, ſe diſſiper auſſi par des crimes.

ep.278.p.210 2n. Taurien qui avoit eſté Prefet [de Conſtantinople ou du Pretoire,] & qui eſtoit payen, avoit fait enlever & mettre en priſon quelques perſonnes qui s'eſtoient refugiées dans l'egliſe de Saint Platon Martyr [à Ancyre.] Saint Nil luy écrivit une lettre vehemente, où il rabaiſſe ſon orgueil par les termes les plus forts, & l'avertit de ſe preparer aux maux par leſques Dieu vouloit le punir, & venger ſon ſaint Martyr. Il luy declare donc qu'il tombera dans la diſgrace de l'Empereur, & ſera contraint de chercher ſa ſureté dans l'egliſe meſme de S. Platon qu'il a violée; qu'enſuite & luy & tous ceux qui luy ſont les plus chers, tomberont dans une maladie tres faſcheuſe; qu'aprés tout cela les grands biens dont il jouiſſoit ſeroient confiſquez, & qu'il verroit alors ſi ſon Saturne pour qui il avoit tant de reſpect, viendroit le conſoler dans ſon malheur.

ep.319.p.276. Il declare à Neron qualifié Grand-Maiſtre, & qui avoit eſté Conſul [ſubrogé,] qu'il n'eviteroit point les chaſtimens que meritoient ſes impietez & ſes crimes, & que vers la fin de ſa vie il ſe trouveroit accablé par une chute effroyable. [Il eſt certain qu'un homme ſage n'euſt point fait ces menaces aux premieres perſonnes de l'Empire, ſans en eſtre aſſuré par une lumiere extraordinaire.]

μαγίστρ.

ARTICLE V.

Gainas le conſulte: Il défend avec une extreme generoſité l'innocence de Saint Chryſoſtome.

[GAINAS ce celebre General des Gots, qui fit trembler l'Empire Romain en l'an 399 & 400, & qui perit malheureuſement à la fin de l'an 400, écrivoit aſſez ſouvent à Saint Nil, comme on le peut juger par les réponſes de ce Saint, que nous avons encore. [Il l'avoit ſans doute connu avant ſa retraite.] Il

V. Arcade 14-19.

Nil.l.1.ep.70. 79.114-116,205. 206.286.

luy faiſoit diverſes queſtions ſur la divinité de J.C, qui luy eſtoient ſuggerées par les Ariens dont il ſuivoit la croyance. Le Saint y répondoit en peu de mots, & evitoit neanmoins d'entrer bien avant dans cette matiere ſi ſublime & ſi ſacrée; voyant bien, comme il le mande nettement à Gaïnas, que ce qu'il diroit ne ſerviroit de rien à des oreilles mortes, & corrompuës par le venin pernicieux de l'Arianiſme.

V.S.Chryſoſtome § 235.

[Il témoigne en divers endroits beaucoup de reſpect pour Saint Jean Chryſoſtome.] Il en fait de grands eloge dans une lettre; l.2.ep.183.p.216. Et quoiqu'il releve Nicephore & Philemon comme deux hommes admirables en ſon temps, qui poſſedoient la lumiere la plus pure, & la pieté la plus parfaite; il leur preſere neanmoins encore ce ſaint Eveſque de Conſtantinople. [Ce grand Saint ayant eſté chaſſé de cette ville l'an 403, & rappellé auſſitoſt, fut abſolument banni l'année ſuivante, & relegué à Cucuſe en Armenie. S. Nil ne put pas diſſimuler l'injure qu'on faiſoit à un ſi grand homme, & en ſa perſonne à toute l'Egliſe, où ce banniſſement excita de tres grands troubles; & il en écrivit ces

» lignes à Arcade meſme qui regnoit alors 'Vous avez banni Jean l.3.ep.279.p.
» Eveſque de Byzance, la plus grande lumiere de la terre, & vous 435.
» l'avez banni ſans ſujet, vous laiſſant aller par une extreme lege-
» reté à des Eveſques qui n'ont pas les ſentimens qu'ils devroient
» avoir. Aprés donc avoir privé l'Egliſe Catholique d'un docteur
» qui luy donnoit des inſtructions ſi pures & ſi orthodoxes, au
» moins ne ſoyez pas inſenſible à voſtre faute.

'Le jour meſme que S.Chryſoſtome partit de Conſtantinople, Chr.Al.p.714. &c.
l'egliſe & une partie de la ville fut conſumée d'un feu qui vint du Ciel; & peu de mois aprés tout le pays voiſin fut affligé d'une greſle extraordinaire, qui fut auſſitoſt ſuivie de la mort d'Eudoxie la plus cruelle ennemie de S Chryſoſtome. Arcade effrayé de tant de marques de la colere de Dieu, eut recours à Saint Nil, & luy demanda ſes prieres pour la ville de Conſtantinople: Mais

» voici ce que ce genereux ami de la verité luy répondit. 'Com- Nil.l.2.ep.265.
» ment pretendez-vous voir Conſtantinople à couvert de ces fre- p.254.
» quens tremblemens de terre & des feux du Ciel, puiſqu'il s'y
» commet un ſi grand nombre de crimes, & que l'injuſtice y do-
» mine avec une pleine autorité, depuis que l'on en a banni le tres
» heureux Eveſque Jean la colonne de l'Egliſe, la lumiere de la
» verité, la trompette de J.C. Comment me demandez-vous d'ac-
» corder mes prieres à cette ville, que la colere de Dieu punit par
» les tremblemens qui l'agitent, & par les foudres du Ciel dont

elle attend tous les jours d'eſtre conſumée, pendant que mon « cœur eſt conſumé par le feu de l'affliction, & mon eſprit agité « d'un tremblement continuel, à cauſe des excés qui ſe ſont com- « mis en ce temps ci à Conſtantinople? [Ce ſeul article de la vie « de S. Nil ſupplée à une infinité d'autres marques de ſa vertu, que Dieu tient cachées dans le ſecret de ſon threſor, & qu'il decouvrira un jour à la vuë de l'univers.]

l.1.ep.309. p.214. 'Il défend encore la liberté genereuſe, avec laquelle Saint Chryſoſtome s'elevoit contre les pecheurs. Il dit qu'il n'avoit fait qu'imiter J.C. meſme; & que ceux qui l'accuſoient pour ce ſujet de colere & d'emportement, devoient faire le meſme repro-

l.3.ep.199.p.392 che à S Jean Battiſte. 'Il dit que les Eveſques qui ont ſurpris la ſimplicité d'Arcade pour bannir cet homme divin, ne l'ont perſecuté que parcequ'ils eſtoient jaloux de cette vertu ſi parfaite.

p.393. 'Il ajoute qu'aprés ſon exil, beaucoup de ſes ennemis ont eſté punis de Dieu, & ont avoué en pleurant qu'ils avoient commis

p.392. un grand peché contre ce juſte. 'Il écrit cela à Severe qui avoit

Cod.Th.t.6.p. 384. eſté Prefet 'de Conſtantinople en l'an 398.

ARTICLE VI.

Les Sarrazins tuent pluſieurs ſolitaires dans le deſert de Sinaï, emmenent captif Theodule fils de S. Nil.

Nil.de Th.c.8. 22.p.17.46. 'LE Saint jouit long-temps, comme nous avons dit, du repos de ſa ſolitude dans une parfaite tranquillité, juſqu'à ce que Dieu l'eprouva par l'affliction [la plus ſenſible qu'il puſt recevoir, & qui ſe termina neanmoins par de nouvelles preuves de ſa bonté & de ſa miſericorde pour luy. L'hiſtoire en eſt celebre: La

c.22.p.46. voici en peu de mots] 'S. Nil, comme nous avons dit, demeuroit avec ſon fils Theodule ſur la montagne de Sinaï. Plus bas [ſur la meſme montagne,] il y avoit d'autres ſolitaires au lieu que l'on appelloit encore le Buiſſon. S. Nil qui avoit accoutumé de les

p.48. aller ſouvent viſiter, ſoupant une fois avec eux, un autre Theodule, qui eſtoit le Preſtre du lieu, leur dit à tous en leur parlant avec encore plus de bonté qu'à ſon ordinaire; Que ſavons nous ſi nous nous retrouverons jamais à manger enſemble avant noſtre mort.

p.48. 'L'evenement fit bientoſt voir la verité de cette parole. Car dés

p.46. le lendemain, 'auſſitoſt que les hymnes du matin [& les Laudes] furent achevées, ils ſe virent attaquez d'une bande de Sarrazins, qui

qui aprés avoir tué le Preſtre Theodule, avec un vieillard ſon compagnon, & un garçon qui les ſervoit, nommez l'un Paul, & l'autre Jean, laiſſerent aller les autres perſonnes [agées,] qu'ils avoient mis tout nuds en un rang, comme pour les tuer l'un aprés l'autre, [& retinrent les plus jeunes.] c.23.p.48.49. c.28.p.60. c.23.p.50. a c.22.p.48.

Ceux qu'ils renvoyerent, ſe haſterent de gagner le haut de la montagne, dont les Sarrazins n'oſoient approcher, perſuadez que la majeſté de Dieu y reſidoit: [Et ce ſentiment ne venoit pas ſeulement] de ce qu'il y eſtoit autrefois apparu aux Iſraelites, [mais encore apparemment de ce qui eſt raporté dans l'hiſtoire que le moine Ammone a faite de quelques autres ſolitaires du meſme lieu, tuez auſſi par les Sarrazins en l'an 373, comme nous croyons.] Car il eſt dit dans cette hiſtoire, que comme les Sarrazins eſtoient prés de prendre une tour où Ammone meſme & quelques autres s'eſtoient retirez, la montagne parut toute couverte de fumée, & le haut jettoit une flamme qui s'elevoit juſques au Ciel, ce qui leur donna une ſi grande terreur, qu'ils s'enfuirent à l'inſtant, laiſſant la pluſpart leurs armes & leurs chameaux. c.23.p.50. V.SS. Paul, Iſaïe &c. Combef.act.p.91. 92.

S. Nil fut l'un de ceux à qui ces barbares donnerent la liberté de ſe retirer: mais ils le retenoient en retenant ſon fils Theodule; de ſorte qu'il s'arreſta quelque temps ſans ſavoir à quoy ſe reſoudre, juſqu'à ce que ſon fils meſme luy fiſt ſigne de s'en aller, & ainſi il ſe ſauva avec les autres ſur le haut de la montagne, regardant toujours vers ſon fils qu'on emmenoit, juſqu'à ce qu'il l'euſt perdu de vuë. Les Sarrazins s'en allerent piller d'autres endroits, où ils tuerent encore un grand nombre de perſonnes. S. Nil & les autres qui s'eſtoient retirez au haut de la montagne, en deſcendirent le ſoir pour enſevelir les corps de leurs freres. Le Preſtre Theodule reſpiroit encore; & il eut la force d'exhorter les autres à adorer, ſans ſe troubler, les jugemens de Dieu, & de leur donner le baiſer de paix avant que de rendre l'eſprit. Aprés l'avoir enterré, ils ſe retirent avant le jour dans la ville de Pharan; où S. Nil s'eſtant rencontré avec quelques perſonnes qui eſtimoient beaucoup la vie ſolitaire, il ne put s'empeſcher de faire connoiſtre par ſes larmes la douleur exceſſive où il eſtoit, de la captivité de ſon fils qu'il croyoit plutoſt mort que vif. Cela donna lieu aux autres de luy en demander l'hiſtoire; & il leur raporta ce que nous venons de dire en abregé. Nil.de Th.c.24 p.50. p.50.25.p.53. c.27.p.58-60. c.1.p.1.2.

ARTICLE VII.

Les Sarrazins tuënt encore diverſes perſonnes : Ils veulent ſacrifier Theodule : Enfin ils le vendent ; & l'Eveſque d'Eluſe l'achette.

Nil.de.Th.c.29 p.60.61. *a* c.43.p.89. *b* c.30.p.63.

COMME ils s'entretenoient encore, il arriva là un eſclave échapé des mains des Sarrarins.[a] Il ſervoit un Senateur de Pharan nommé Magadon,[b] qui eſtoit allé en quelque commiſſion avec un officier de la police. Comme ils revenoient, ils furent rencontrez par les Sarrazins: L'officier ayant voulu faire reſiſtance, fut mis en pieces avec tous ſes gents; & Magadon fut pris avec ſon fils [& ſes valets.] Ils luy donnerent eſperance de le laiſſer aller avec ſon fils, & ils les firent mettre à table avec eux. Mais il eſtoit bien aiſé de voir quelle courtoiſie ils pouvoient attendre de ces barbares. Car durant qu'ils le faiſoient manger avec eux, ils tuerent deux de ſes * valets. Aprés ſouper, ils le renvoyerent en effet ; mais avec ordre à deux des leurs qu'ils luy avoient donné comme pour ſa ſeureté, de le tuer en chemin avec ſon fils.

p.64. p.66. c.31.p.66.67. c.30.p.64.65. &c. * παῖδες.

c.33.38.p.70. c.43.p.89.

Le lendemain ces barbares coururent encore divers endroits du deſert, où ils tuerent huit ſolitaires. [Ce ſont ſans doute] les huit qui ſont nommez dans la ſuite, où il eſt dit qu'ils avoient tué Procle à Bethrambé, Hypace à Geth, Iſaac dans le monaſtere, ou ſimplement dans le lieu de Salael, Macaire & Marc dans la ſolitude de dehors, Benjamin dans l'endroit d'Elim le moins reculé, Euſebe à Thole, & Elie à Azé. Au lieu de Benjamin, il y ena qui liſent Euſebe, & le mettent au fond du deſert d'Elim.

ἐν τῷ μονῷ. ἐν τῷ ἐξω τῇ Αἰλίμ.

Combef.auct.p. 343. Nil.de Th.c.35 p.72.

Le troiſieme, (c'eſt à dire Iſaac,) fut celui dont le courage parut le plus grand: Car il ne voulut ni leur decouvrir où eſtoient les autres ſolitaires, quoiqu'ils luy promiſſent pour cela la vie, ni ſeulement ſortir de ſa cellule, ni ſe depouiller de ſes habits, ne voulant pas expoſer ſon corps aux yeux des autres, aprés s'eſtre toujours abſtenu de le voir luy meſme.

&c.

c.30.p.63.&c. c.29.p.61. c.15.p.28.

Le ſerviteur de Magadon, (car il ne s'eſtoit pas encore échapé,) fut ſpectateur de tous ces meurtres. Mais il fut encore bien plus effrayé, lorſqu'un autre captif qui entendoit la langue des Sarrazins, l'avertit le ſoir qu'ils avoient reſolu en ſoupant de le ſacrifier le lendemain, luy & Theodule fils de S. Nil. Car c'eſtoit la coutume de ces barbares de ſacrifier à l'étoile Venus lorſqu'elle paroiſſoit, & avant que le ſoleil fuſt levé, les jeunes gents les mieux faits, & qui eſtoient en la vigueur de leur âge: & c'eſt

ce que S. Nil avoit le plus apprehendé pour ſon fils. Ce ſerviteur ayant donc ſçeu leur deſſein, en avertit Theodule & luy témoigna que pour luy il eſtoit reſolu de s'enfuir. &c. Il l'executa durant la nuit, & fut aſſez heureux pour ſe ſauver à Pharan. c.19.p.62.

Theodule qui craignoit d'eſtre repris en s'enfuyant, aima mieux s'abandonner à la providence de Dieu, qu'il pria toute la nuit avec la ferveur qu'on ſe peut imaginer; & Dieu exauça ſa priere: Car les Sarrazins &c. ne s'eveillerent qu'aprés que le ſoleil fut levé; lorſque le temps de leur ſacrifice eſtoit paſſé. Theodule reconnut cette grace par la conſtante fidelité avec laquelle il refuſa de manger de leurs viandes criminelles, & de faire d'autres choſes contre la pieté, auſquelles ces barbares vouloient l'obliger. p.6 155.p.111. c.55-57.p.111. c.58.p.117. &c. &c.

Ils le menerent enſuite à un village nommé Suque pour le vendre; & perſonne n'en offrant ce qu'ils demandoient, enfin ils luy pendirent une épée au cou, pour dire que s'ils ne pouvoient le vendre, ils l'alloient tuer. Ainſi à force de prieres & de larmes il obtint que quelqu'un l'achetaſt. Il paroiſt que celui là le revendit; & il tomba heureuſement entre les mains de l'Eveſque d'Eluſe, ville de Paleſtine à demi barbare & remplie de Sarrazins, **à qui S. Hilarion avoit autrefois enſeigné** la foy & tracé leur premiere egliſe. Là il donna en peu de temps de ſi grandes preuves de ſa vertu, que l'Eveſque l'eleva à la clericature, & luy confia le miniſtere* de Sacriſtain & de Portier, en attendant qu'il l'elevaſt encore davantage, comme tout le monde s'attendoit qu'il feroit bientoſt, & le ſouhaitoit. p.118 c.52.p.103. Hier.v.Hil.t.1. p.247.a. Nil.de Th.c.52. p.103.

*ἱεραγικῶν ταγμάτων τῶν πυλώρων.

ARTICLE VIII.

S. Nil retrouve ſon fils: Ils ſont tous deux faits Preſtres à Eluſe.

CEPENDANT la nouvelle que le ſerviteur de Magadon avoit apportée à S. Nil de l'état de Theodule, accabla ſon eſprit d'affliction: Et ſa douleur s'augmenta encore par un ſonge qu'il eut la nuit ſuivante, s'eſtant imaginé qu'on luy avoit rendu une lettre de ſon fils, avec le nom de bienheureux, [titre que l'on donnoit alors plus communément aux morts.] Neanmoins il reprit un peu courage en voyant la generoſité de la mere [d'Iſaac,] qui ayant apris la mort de ſon fils, en rendit à Dieu des actions de graces avec une joie [qui ne paroiſtroit pas croyable, ſi l'on ne ſavoit combien la grace eſt plus forte que la nature.] S. Nil reprit Nil.de Th.c.39. p.78.79. c.40.41.p.87. c.41.p.87.

donc courage par ſon exemple. [Et Dieu le conſola encore d'une
c.59 p.120. autre façon.] 'Car luy ayant promis de le ſervir d'une maniere plus exacte, & plus auſtere qu'il n'avoit fait, s'il luy plaiſoit de luy rendre ſon fils vivant; il entendit en ſonge une voix qui luy dit; Dieu confirmera la parole que vous luy avez donnée, & il " vous en fera voir l'effet. [Voici de quelle maniere cela arriva.] "

c.42.p.87.88. 'Les Officiers de la ville de Pharan ayant ſçeu les courſes que les Sarrazins avoient faites ſur les terres de l'Empire, avec lequel ils eſtoient alors en paix, reſolurent de s'en plaindre à leur
c.49.p.97. Roy 'nommé Ammane, [a] & luy deputerent deux couriers, pour
a c.42.p.88. ſavoir s'il vouloit faire juſtice de cette infraction. [b] En attendant
b c.43 p.88.89. la réponſe, S.Nil & d'autres allerent enterrer les corps de ceux qui avoient eſté tuez, qu'ils trouverent ſans aucune corruption,
p.89.90. quoiqu'il y euſt déja cinq jours qu'ils eſtoient morts. 'Ils en trouverent un qui reſpiroit encore: mais il mourut auſſi-toſt.
c.44.p.90.91. 'Ammane ayant témoigné vouloir entretenir la paix, & eſtre preſt de reparer tout le dommage cauſé par ſes gents, les Romains luy envoyerent des ambaſſadeurs pour renouveller le traité, & mener tous ceux qui avoient quelque choſe à redemander. S.Nil fut de ce nombre pour chercher ſon fils; '& durant le
c.45-47.p.91. voyage qui eſtoit de douze journées, il tomba encore entre les
c.48.p.95.96. mains des Sarrazins; 'mais quelques ſoldats Romains ayant paru, ils le laiſſerent avec tout leur bagage pour s'enfuir.

c.49-51.p.97. 'Eſtant arrivé à la Cour du Roy, il y apprit l'état où eſtoit ſon fils, & on luy donna deux perſonnes pour le mener à Eluſe où il
c.52.p.102. eſtoit. 'Il trouva un jeune homme en chemin qui luy en apportoit
c.53.p.104. des lettres; '& enfin eſtant arrivé à Eluſe, aprés avoir eſté d'abord à l'egliſe, il receut la conſolation qu'il ſouhaitoit ſi fort, & eut encore la joie de voir celle que tout le monde luy témoignoit
c.61.62.p.123. d'une ſi heureuſe rencontre. 'Il trouva auſſi dans l'Eveſque qui avoit acheté ſon fils, toute la civilité & la bonté qui ſe pouvoit deſirer, & il n'uſa, dit-il, de ſon autorité de maiſtre que par la violence qu'il fit à Theodule & à ſon pere, de leur impoſer malgré eux avant que de les laiſſer retourner, le joug de l'ordre
Boll.14.jan.p. 966.d. ſacré. 'Bollandus l'a entendu du ſacerdoce, [& ſans doute de la
c p.967. preſtriſe:] [c] Car il donne à Theodule le titre de Preſtre. [d] En effet,
d Nil.de Th.c. 52.p.103. il eſtoit dés auperavant dans les degrez inferieurs de la clericature. [e] Les Grecs diſent auſſi que S.Nil a eſté elevé au ſacerdoce.
e Men.22.oct. p.189. [Ainſi nous avons cru leur pouvoir donner à l'un & à l'autre le tit re de Preſtre.]

Nil.l.2.ep.5. 92. S.Nil eſtoit déja vieux lorſque ceci arriva; [f] & il y avoit un
f c.8.p.17.

temps conſiderable qu'il vivoit dans la ſolitude. Theodule ſon fils, qu'il y avoit amené tout enfant, 'eſtoit déja arrivé à la fleur de ſon âge; [& il ne pouvoit guere avoir moins de trente ans, s'il fut fait Preſtre à Eluſe. Il y a apparence que c'eſtoit vers le commencement du V. ſiecle; mais il ſeroit difficile d'en déterminer le temps plus preciſément. "Les Sarrazins coururent les deſerts proche de Thecua en Paleſtine, & y tuerent divers ſolitaires vers l'an 395, & encore en 411.]

c.7.p.15. c.15.p.28. V. S Jerome ſ 131.

'Le ſaint Preſtre Theodule & ſes deux compagnons furent tuez le 14 janvier, [& huit autres peut-eſtre le lendemain.] 'Les Grecs & les Latins les celebrent tous enſemble le 14 janvier. Le martyrologe Romain leur donne le titre de Martyrs; [& les Grecs les honorent ſans doute en la meſme qualité,] puiſque Nicephore appelle leur mort un martyre. [a] On en faiſoit la feſte à Conſtantinople dans une egliſe de Saint Paul qui ſervoit à l'hoſpital des orfelins, 'où l'on tenoit que Juſtin [le jeune] avoit fait apporter leurs corps. 'Il y a apparence qu'on en celebra la feſte à Sinaï auſſi-toſt aprés leur mort, & qu'on la joignit à celle qu'on faiſoit dés auparavant en memoire de divers autres ſaints ermites qui avoient eſté tuez long-temps auparavant, le meſme jour, au meſme lieu, & par une incurſion ſemblable des Sarrazins [vers 373, comme nous 'croyons:] & on n'en voulut point faire deux ſolennitez, à cauſe du peuple qui y accouroit en foule de fort loin.

c.28.p.60. Bar.14.jan.c. Nphr.l.14.c.54. p.479.d. a Men.14.jan.p. 267. 22 nov.p.189. Nil.de Th.c.28. p.60. V.SS.Paul, Iſaïe &c.

ARTICLE IX.

S. Nil & ſon fils s'avancent de plus en plus dans la pieté: Leur mort bienheureuſe.

'SAINT Nil qui eut tant de part à la couronne des derniers, en écrit auſſi l'hiſtoire en faiſant celle de la captivité de ſon fils. Elle eſt celebre parmi les Grecs, comme on le voit par leurs Ménées & par Nicephore qui l'ont marquée. 'Le dernier dit qu'il la fit pour ſervir d'un divertiſſement ſpirituel aux perſonnes d'étude, & y repreſenter d'une maniere vive & touchante la douleur qu'il reſſentit de la captivité [1] de ſes enfans, '& qu'en effet elle eſt ſi belle & ſi pathetique, qu'elle ſuffit pour faire juger combien il excelloit & en eloquence & en pieté. [On y peut en effet admirer ſon humilité:] Car il n'y cache point l'abatement

Boll.14.jan.p. 953.§ 2. Nphr.l.14.c.54 p.479.c. d. Nil.de Th.c.i-5 25.39.

1. S. Nil ne parle que de Theodule.

où il ſe trouva, peu digne, ce ſemble, de ſa reputation, & qui alla meſme juſques à murmurer en quelque ſorte contre la providence divine, ce qu'il excuſe ſur la violence de ſa douleur.[a] Les Grecs avouent dans l'office de ſa feſte, qu'il y a de l'excés dans ſes plaintes. Du reſte on y trouve de fort belles choſes pour l'eſprit auſſi-bien que pour la pieté. Mais il faut avouer qu'elle eſt quelquefois chargée de quantité de reflexions & de mouvemens qu'il euſt pu omettre ſans que ſa piece en euſt eſté moins belle & moins grave.] L'edition que le P. Pouſſin en a donnée, & qu'il a diviſée en ſept parties ou narrations, comme il les appelle,[b] eſt encore plus pleine de ces ſortes de digreſſions que celle de Bollandus,[c] & que quelques manuſcrits grecs dont Leo Allatius nous a donné les diverſes leçons. Le P. Combefis croit que ce ſont des Grecs meſmes qui ont retranché une partie de ces ſortes de choſes. [J'aimerois mieux] que ce fuſt Meraphraſte ou d'autres ſemblables qui les euſſent ajoutées comme quelques uns l'ont cru, [& qu'on trouvaſt de bons manuſcrits qui en retranchaſſent encore davantage.] Saumaiſe avoit voulu donner cette piece.

'S. Nil y témoigne qu'au ſortir d'Eluſe il s'en retourna chez ſoy avec ſon fils, [c'eſt à dire apparemment ſur la montagne de Sinaï où il demeuroit auparavant.] Car il louë les autres ſolitaires de ne vouloir point quitter leur ſolitude nonobſtant le danger qu'ils y avoient couru. Il y trouva la tranquillité & le repos [dont il y avoit joui d'abord. Nous ne trouvons rien davantage de ſes actions. Ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'on ne doit pas douter qu'il n'ait accompli] le vœu qu'il avoit fait à Dieu dans ſon affliction, d'embraſſer une pieté encore plus parfaite & plus auſtere qu'il n'avoit fait juſques alors. Il declara ce vœu à ſon fils dés qu'il eut le loiſir de luy parler, & Theodule ſe joignit à luy avec joie, pour accomplir tous deux enſemble un ſi loüable deſſein en reconnoiſſance de la grace qu'ils avoient receuë, & y employer tout ce que Dieu leur donneroit de forces.

[Nous verrons dans la ſuite] qu'il y a ſujet de croire que S. Nil écrivoit encore vers l'an 430. pour l'edification & l'inſtruction des moines. [Ainſi il aura paſſé 40 ans au moins dans la ſolitude, ce qui n'eſt nullement difficile à croire.] Quelques uns luy donnent le titre de Martyr, à cauſe qu'il fut prés d'eſtre tué par les Sarrazins. [Ainſi ce titre conviendroit encore mieux à ſon fils.] On luy donne auſſi celui d'Eveſque: & quelques unes des ſentences qui portent ſon nom, ſont attribuées dans des manuſcrits à Saint Nil Eveſque & Martir: ce qui fait croire à quelques uns

c.26 p.56.
[a] Men. 14. nov. p.189.
Nil de Th n.p. 149.
[b] Boll 12. jan p. 1111 1.1115.
[c] Nil ep.n.p.515
Combef act p. 139.
Nil ep.n.p.23.2.
p.27.1.
de Th.c.62.p. 125.
c.26.p.57.
c.59.p.220.
n.60.p.220.1.2.
ep.3.c.21.p. 260.
p.33.2.
p.19.20.

à Paris en 1658.

V. S. Pierre d'Alex. 313. qu'elles ſont d'un ſaint Eveſque d'Egypte martyrizé ["en l'an 310.] 'Nous ne doutons point que S. Nil n'ait merité d'eſtre elevé à l'epiſcopat. [Mais les preuves que l'on nous en donne ne ſont pas des raiſons ſuffiſantes pour le croire, puiſque tous les anciens qui le citent ne luy donnent point d'autre qualité que celle de moine. Nicephore meſme, ni ceux qui ont travaillé aux menologes des Grecs, n'ont point reconnu ſon epiſcopat: Et il eſt d'autant plus ſuſpect,]qu'on veut auſſi qu'il ait eſté Eveſque de Conſtantinople [ce qu'il eſt tout à fait impoſſible de ſoûtenir.] p.33.1. p.21.2 32.1.

'L'Egliſe l'honore au nombre des Saints le 12 de novembre, '& S. Theodule ſon fils le 14 de janvier, [le rejoignant ainſi aprés ſa mort avec les ſaints martyrs auſquels il avoit eſté ſi uni durant ſa vie, & au martyre deſquels il auroit peut-eſtre eu part ſi Dieu ne l'euſt reſervé pour la conſolation de ſon pere.] 'Nicephore dit que Juſtin le jeune qui regna depuis la fin de 565, juſqu'au 4e octobre 578, 'tranſporta le corps de Saint Nil de là, (il ſemble entendre de Sinaï,)à Conſtantinople, où il le mit ſous l'autel de l'egliſe de S. Pierre & de S. Paul qu'il avoit baſtie pour l'hoſpital des orfelins. 'Les Ménées qui appellent cette egliſe tantoſt des Apoſtres, tantoſt de S. Paul, confirment la meſme choſe & ils y joignent le corps de S. Theodule. 'Ils diſent auſſi que Juſtin fit mettre ſous le meſme autel pluſieurs autres Aſcetes [Ce ſont ſans doute]ceux que les Sarrazins avoient tuez en prenant Theodule, dont nous avons vu qu'on honoroit la memoire dans la meſme chapelle. Bar. 12. nov. 1. Boll. 14. janv. p. 967. P. 967. c. Nphr. l. 14. c. 54. p. 569. c. d. Boll. 14 jan. p. 967. d 2. Cang. de C. l 4. p. 114. c. Men. 12. nov. p. 89. 14 jan. p. 167.

[Parmi les epiſtres de S. Iſidore de Peluſe, il y en a pluſieurs qui s'adreſſent à un Nil, tantoſt à un Diacre, 'tantoſt à un grammairien. Il y en peut avoir à noſtre Saint, comme il eſt certain qu'il y en a qui ne le regardent point; mais je ne voy pas qu'on puiſſe rien aſſurer de celles qui ſont pour luy: & aprés tout il y a dans toutes peu ou point de particularitez pour l'hiſtoire. Parmi les epiſtres meſme de S. Nil, il y en a pluſiurs adreſſées à d'autres qui portoient le meſme nom.] &c.

'Joſeph Suarés Eveſque de Vaiſon, a joint une aſſez longue vie de S. Nil aux ouvrages qu'il nous en a donnez. [Mais on en tire peu ou point de ſecours, parcequ'il eſt bien difficile d'y trouver Saint Nil mélé parmi une infinité de choſes toutes excellentes, comme je croy, mais qui ne le regardent pas.] Nil. op. n. p. 641.

ARTICLE X.

Des trois premiers écrits de S. Nil.

[C'En'a pas eſté ſans ſujet que S. Nil a merité de porter parmi les Grecs le ſurnom de Sage.] 'Car eſtant fortifié par la grace divine, il employa l'eloquence en laquelle il excelloit, à compoſer divers ouvrages propres à porter les ames à la vertu, & en meſme temps ſi agreables pour le ſtyle & pour les penſées, qu'on les liſoit avec beaucoup de ſatifaction & de plaiſir. 'Ainſi outre l'hiſtoire de la captivité de ſon fils dont nous avons déja parlé, il laiſſa à la poſterité pluſieurs autres diſcours excellens, où l'on trouvoit une beauté & un agrément tout ſpirituel. 'Il a compoſé, dit Photius, pluſieurs traitez conſiderables ſur divers ſujets, en forme tantoſt de lettres, & tantoſt de livres; où l'on voit d'une part juſqu'à quelle perfection alloit ſa vertu, & de l'autre ce qu'il pouvoit faire pour l'eloquence.

Nphr.p.569.a.b. — Phot.c.201.p.524.

'Entre ſes ouvrages, Nicephore a particulierement eſtimé celui qui eſtoit intitulé, Contre les gentils, & ce qui eſtoit adreſſé à Euloge. [Je ne ſçay point que nous ayons aujourd'hui rien de luy contre les gentils, hors quelques lettres.] 'Mais nous en avons deux à Euloge moine, qui font le 9 & le 10 de ceux que Joſeph Suarés Eveſque de Vaiſon à recueillis "en un meſme volume. Le premier contient des conſeils & des avertiſſemens utiles aux moines: & le ſecond [qui eſt fort court,] eſt une oppoſition des vices & des vertus.

Nphr.l.14.c.54. p.509.c. — Nil.op.p.408. 451. — Du P,t.4.p.65. — à Rome en 1673.

'Le premier ouvrage de ce recueil eſt ce qu'on appelle l'Aſcetique, parcequ'il regarde la vie monaſtique "& les devoirs des moines, particulierement des Superieurs. Le Saint s'y applique beaucoup à reprendre les defauts de ceux de ſon temps, 'qu'il dit eſtre fort dechus de la pieté de premiers moines, [a] &eſtre devenus par là l'objet du mepris des ſeculiers. [b] Il blaſme ſurtout le deſir qu'ils avoient d'acquerir des biens, des troupeaux, de grandes terres, [& de ſe charger de la conduite des autres. Il faudroit voir ſi l'état où il décrit qu'eſtoient tombez les moines, peut convenir au commencement du V. ſiecle. Mais je ne ſçay perſonne qui conteſte ce traité qui eſt tres rempli de pieté, & de ſentimens de S. Gregoire de Nazianze. Avec cela il eſt aſſez bien écrit,] 'ayant beaucoup de feu & de vivacité: & l'on y trouve des reflexions tres judicieuſes. [Il explique en des ſens moraux diverſes hiſtoires de

p.61.62. — Nil.aſc.c.5.6.p.56. — a c.7.p.8. — b p.7. — Du P,p.61.62. — &c.

de l'Ecriture.] 'Ceux des Juifs qu'on appelloit Jeſſéens ſubſiſtoient encore: & il dit que c'eſtoient les [Recabites] deſcendans de Jonadab, leſquels s'eſtoient unis tous ceux qui avoient voulu embraſſer leur maniere de vivre ſimple & auſtere. Il releve extremement leurs mœurs, & les plaint de travailler beaucoup pour n'avoir point de recompenſe, parcequ'ils rejettoient J. C. qui les doit donner, & pretendoient n'avoir pas beſoin de luy pour bien vivre. Nil.aſc.c.2 p.2 30.

'Le traité ſuivant adreſſé au moine Agathe, eſt fait par un homme qui aimoit la ſolitude, [a] mais qui aimoit auſſi à écrire. [Le ſtyle en paroiſt moins pur, & les penſées moins belles que dans l'Aſcetique. Il y a bien plus de mots, & bien moins de choſes: & pour dire la verité, ces deux ouvrages n'ont aucun raport l'un avec l'autre; ce qui n'empeſche pas qu'il n'y ait auſſi de &c. 'bonnes inſtructions dans celui-ci. [Il pourroit eſtre d'un autre Nil:] 'Car on remarque qu'Anaſtaſe Sinaïte cite diverſes choſes d'un écrit du moine Nil à Agathe ou Agathon, qui ſe trouvent dans celui-ci, quelquefois d'une maniere fort differente. 'Suarés a donné à cet ouvrage le titre du Periſterie, à cauſe que le ſujet en eſt pris d'une dame de ce nom, qu'Agathe avoit fort loüée. 'Il y en avoit une à Alexandrie qui mourut du temps de Dioſcore. vers 450. [b] J.C. y eſt appellé 'l'homme du Seigneur, [de quoy S. Auguſtin a cru ſe devoir retracter;] & il y eſt dit aſſez poſitivement qu'il a eu beſoin de prier non ſeulement pour nous, mais pour luy meſme. 'L'auteur dit qu'il avoit alors entrepris un ouvrage ſur les Pſeaumes: '& on dit qu'on en trouve quelques fragmens [ſous le nom d'un Nil ſans doute.] ad Ag.l.1.c.1. p.85. a c.2.p.86. n.p.637.1.2. Du P.p.62.63 Nil.ad Ag. l.1. c.3.p.87. Conc.t.4.p. 402.2. b Nil.ad Ag.l. 4.c.9.p.107. L1.c.2.p.86. n.1.p.603.1.

'Le troiſieme traité cite viſiblement l'Aſcetique, aprés lequel il eſt mis dans un manuſcrit: & il paroiſt meſme n'en eſtre qu'une ſuite. Car aprés avoir écrit l'un pour combatre les vices de ceux qui ne vivoient pas dans la profeſſion monaſtique avec la ferveur qu'elle demande, il fit l'autre pour louer & animer de plus en plus l'ardeur de ceux qui obſervoient inviolablement la regle de la pauvreté religieuſe: c'eſt particulierement de quoy il traite dans cet ouvrage. Il y recommande auſſi l'obeïſſance, la concorde, & l'humilité. 'En y louant l'eſprit de pauvreté qui met toute ſa confiance dans l'amour de Dieu pour ceux qui l'aiment, & dans le ſoin qu'il a promis de prendre d'eux, il ne veut pas que cette confiance ouvre la porte à la pareſſe & diſpenſe du travail, meſme ſous pretexte de s'appliquer ſans ceſſe à la priere: Et ſur cela il blaſme Adelphe de Meſopotamie, & Alexandre qui avoit troublé op.3.c.23 p. 606.1. Du P.p.63. Nil.op.3.c.21. p.260.

durant quelque temps la ville de Conſtantinople. [Il marque ſans doute Adelphe chef des heretiques Meſſaliens, condanné vers l'an 390 par le Concile d'Antioche & Alexandre* Acœmete chaſſé de Conſtantinople vers l'an 426. Ainſi ſi ce traité eſt de S. Nil, (& je ne croy pas que rien nous empeſche de le croire,) il doit avoir vécu au moins juſqu'en l'an 430.] Ce traité eſt adreſſé ſelon le titre à Magna Diaconiſſe de l'Egliſe d'Ancyre, celebre dans Pallade, [ſoit qu'illuy en ait envoyé une copie aprés l'avoir fait pour des moines, ſoit que ce ſoit le titre de quelque autre ouvrage qu'il avoit fait pour elle, mais qui eſt perdu.] Nicetas metropolitain d'Heraclée qui vivoit en l'an 858, (ſi c'eſt Nicetas David,) a tiré diverſes choſes, tant de ce traité que de l'Aſcetique, pour les mettre dans ſa chaine des Peres Grecs ſur Job imprimée en Angleterre l'an 1637.

V. les Meſſaliens.
* V. ſon titre.
Lauſ. c. 134. p. 1038.
Note 3.
Nil. op. p. 636. 2.

ARTICLE XI.

Suite des écrits de Saint Nil.

Nil op. 4. p. 321. Du P. p. 63.

Le quatrieme ouvrage du recueil de Suarés, eſt comme un ſermon de morale dont le ſujet eſt fort vague, & qui n'a rien de remarquable. [Le ſtyle en eſt meſme bien barbare pour le croire de S. Nil.] Il paroiſt combatre directement la doctrine de S. Paul & de S. Auguſtin ſur la predeſtination, & mettre dans l'homme la cauſe du diſcernement de ceux qui obeïſſent à la vocation de Dieu, & de ceux qui n'y obeïſſent pas.

Nil. op. 4. c. 4. p. 325.

p. 327. 602. 2. Du P. p. 64.

Le cinquieme traité eſt le Manuel ou Enchiridion d'Epictete, celebre entre les philoſophes payens, [où un Chrétien a changé & retranché quelque choſe.] Suarés dit que c'eſt S. Nil: mais il n'en donne point de preuve. & Allatius en donne pluſieurs pour montrer que c'eſt une choſe indigne de luy.

Nil. ep. n. p. 32.

op. p. 355. Lauſ. p. 946. a Nil. p. 358.

L'hiſtoire de Pacon attribuée auſſi à Evagre, n'eſt que le 29.e chapitre de l'hiſtoire Lauſiaque de Pallade. a Le ſettieme traité eſt une epiſtre ſur la Trinité, que Saint Nil écrivit ſelon le titre à ceux de ſon pays, lorſqu'il eſtoit à Conſtantinople avec Saint Gregoire de Nazianze. [Cela conviendroit mieux à Evagre,] à qui d'autres attribuent effectivement cette lettre. b Mais M.r Cotelier a fort bien remarqué que c'eſt la lettre 141.e de Saint Baſile, adreſſée à ceux de Ceſarée en Cappadoce vers l'an 363.

Du P. t. 3 p. 5. 64. Cotel. g. t. 3. p. 548. Baſ. t. 3 p. 163.

[Le huittieme traité eſt pour preferer les moines qui vivent en retraite dans les deſerts, à ceux qui demeurent dans les villes,

quoique ceux-ci fuſſent plus eſtimez par beaucoup de perſonnes qui ne ſavoient pas aſſez ce que c'eſt que la vraie vertu. Nous avons déja parlé du 9 & du 10.e à Euloge.]

L'onzieme ſur les huit eſprits de malice, c'eſt à dire ſur les huit pechez capitaux, a eſté auſſi donné en 1672, par le P. Combefis, & en 1680 par M.r Bigot, ſur un manuſcrit de Florence plus correct que ceux de Combefis & de Suarés. M.r Bigot y a joint une verſion latine faite il y a plus de mille ans, qu'il juge eſtre auſſi bien la meilleure que la plus ancienne de toutes celles que nous avons. En 1668, M.r Cotelier a donné un autre traité ſur le meſme ſujet, qui porte auſſi le nom de S. Nil dans un manuſcrit, & qui avoit eſté donné par l'Abbé de Billi dans le S. Jean Damaſcene, mais ſeulement en latin. M.r Cotelier croit que tous ces deux traitez ſont de S. Nil. M.r du Pin juge que le premier eſt l'original de S. Nil, & que celui de M.r Cotelier a eſté fait par quelque autre, qui s'eſt ſervi des penſées de ce Saint, & y a joint auſſi ce qu'il avoit trouvé ailleurs. On y voit en effet un endroit terminé par la glorification, comme ſi c'eſtoit la fin d'un traité : & ce n'eſt pas neanmoins la fin de l'ouvrage.

Auct.3.p.303. Pall.dial.4. 356[pr.p.16.17. Cotel.g.t.3.p. 185.369.a. p.558.c. Du P.t.4.p.65. Cotel.g.p.194.c.

Le 12.e traité marqué par Photius comprend 153 articles ſur la priere, [a] par alluſion aux 153 poiſſons de l'Evangile de Saint Jean. [b] C'eſt de ce traité qu'eſt tiré preſque tout ce que l'on a remarqué de S. Nil dans les apophthegmes des Peres. [c] Il eſt precedé d'une preface, ou plutoſt d'une lettre, par laquelle le Saint l'adreſſe à un ami qui le luy avoit demandé. C'eſtoit un homme qui aimoit la [contemplation de] Rachel, & qui avoit beaucoup travaillé [dans la ſolitude] pour l'obtenir, mais qui ſe trouvoit neanmoins engagé avec Lia [dans la vie active.] Il conſoloit
" ſouvent le Saint par des lettres pleines de Dieu, qui me ſont, dit
" S. Nil, d'excellens remedes contre la fievre de mes paſſions, &
" contre les maux qui me reduiſent à l'extremité ; en quoy vous
" imitez [1] heureuſement un excellent maiſtre. [Cette lettre qui n'eſt point parmi les autres, eſt fort bien écrite, & pleine d'eſprit; ce qui nous eſt un grand ſujet, avec le témoignage de Photius, de nous aſſurer que cet ouvrage eſt de S. Nil.] Auſſi l'on trouve que tous les articles qui le compoſent, [quoique tres courts,] ſont autant de maximes ou d'inſtructions tres utiles pour nous apprendre à bien prier. Il eſt beaucoup plus court que l'écrit de Diadoque [d] dont parle Photius, qui n'eſt partagé qu'en cent cha-

Phot.c.101.p. 524.b. [a] Nil.op.t.2.pr. p.479. [b] Cotel.g.t.1.p. 573-574. [c] Nil.op.t.2.p. 475. Du P.p.65. Bib.P.t.5.p. 293.337.338. [d] Phot.c.101. p.324.

1. μακαρίως ; qui n'eſt guere grec. Ne faudroit-il point Μακαρίου ? Car S. Nil pouvoit avoir vu Saint Macaire d'Alexandrie, & meſme celui d'Egypte, & avoir pris leurs avis pour ſa conduite,

pitres. Et neanmoins Photius dit que Diadoque eſt plus court ; Mais il paroiſt qu'il le compare avec tous les ouvrages de S. Nil enſemble.

Nil. p. 512. 624. Du P. p. 65. 'Le 13.e ouvrage traite en 27 chapitres de pluſieurs mauvaiſes penſées ou des tentations du demon, & des moyens de le ſurmonter. On l'auroit pu joindre à celui des huit pechez capitaux.

Du P. p. 66. 'Les cinq ſuivans ſont des recueils de ſentences attribuées auſſi à Evagre, & qu'on croit eſtre plutoſt de luy, ſi l'on ne veut dire qu'elles ſont de l'un & de l'autre; Saint Nil ayant pu ſe ſervir ou dans ſes inſtructions, ou dans ſes ouvrages, de ce qu'Evagre avoit déja dit. V. Evagre §. 10.

Nil. p. 543. 548. p. 550. 551. p. 552. 553. p. 557. 'Le premier recueil eſt de 33 ſentences, le ſecond de 25, rangées ſelon les 24 lettres de l'alphabet grec. Mais il y en a deux ſur le T, qui ne diſent pourtant que la meſme choſe. Le troiſieme recueil eſt de 26 ſentences, le 4.e de 33, le 5.e de 135 qui ſont belles & elevées. Mais depuis la 99.e c'eſt plutoſt un diſcours ſuivi que des ſentences detachées.

p. 555. 'Il y a peu de choſes dans le 4.e qui ne conviennent mieux à Evagre, parcequ'elles ſentent plus le temps de l'Arianiſme.

p. 635. 'Outre toutes ces ſentences, on en a encore quelques unes en latin que l'on attribuë auſſi à S. Nil, partie ſur les artifices par leſquels les demons trompent ceux qui les adorent par leur orgueil, partie ſur les mauvais Preſtres.

p. 575. 'Le 19.e & dernier ouvrage du recueil de Suarés, eſt un diſcours ſur l'endroit de S. Luc, où J. C. ordonne de vendre ſa tunique pour acheter une épée. c. 2. p. 578. 'Il dit que cette tunique eſt la douceur & l'humilité que nous devons garder ordinairement à l'égard de tous les hommes, & qui eſt comme un vétement qui nous honore devant le monde, rien n'eſtant ſi propre pour nous faire aimer & eſtimer de toutes ſortes de perſonnes, & leur faire enſuite recevoir les veritez dont nous avons à les inſtruire. Mais que quand J. C. eſt attaqué dans ſa verité [& dans ſon Egliſe,] il faut vendre cette robe, renoncer [non à la charité, mais] aux marques exterieures de condeſcendance & de douceur, & prendre l'épée de la parole de Dieu pour combatre ſes ennemis avec une force toute ſainte, avoir un viſage [& des paroles de feu] qui les epouvantent, & qui les mettent en fuite,] ſans craindre d'eſtre accuſé d'aigreur & d'emportement par ceux qui ont autant de froideur pour les choſes de Dieu, qu'ils ont d'ardeur pour les moindres intereſts temporels. Il joint encore quelques autres explications à celle là. c. 3. p. 580.]

Phot. c. 276. p. 1528. 1540. 'Photius nous a conſervé quelques extraits de deux ſermons

de S. Nil ſur la feſte de Paſque, & de trois autres ſur celle de l'Aſcenſion. [Tout cela eſt fort bien écrit. Il y faut joindre l'hiſtoire de la captivité de ſon fils, avec la vie d'Albien & ſes lettres, de quoy nous parlerons en particulier.] 'Un Diacre nommé Polychrone luy ayant demandé quelque inſtruction ſur la compoſction, il en fit un livre entier pour luy & pour les ſerviteurs de Dieu qui demeuroient avec luy. 'On trouve pluſieurs endroits citez de S. Nil dans la Chaine des Peres Grecs ſur S. Luc donnée par le Pere Cordier. 'On dit qu'Anaſtaſe Sinaïte cite un traité du moine Nil à Eucarpe. 'Et parmi les lettres de S. Nil il y en a une à Pione jeune ſeculier, où il ſe croit obligé de reprendre ſon luxe avec d'autant plus de liberté, qu'Eucarpe Pere de Pione avoit eſté ſon intime ami. [Il a fait ſans doute quelque ouvrage conſiderable ſur les Cantiques.] 'Car nous avons un commentaire ſur ce livre, dont le titre porte qu'il eſt tiré des expoſitions que S. Gregoire de Nyſſe, S. Nil, & S. Maxime ont faites. Mais elles y ſont jointes en un ſeul corps, ſans qu'on puiſſe ſavoir ce qui vient de luy ou d'un autre. 'Il ſemble que ſon commentaire ſur les Cantiques ſoit dans la bibliotheque du Roy. [a] Sixte de Sienne luy attribuë un commentaire ſur Job, dont on ne voit pas qu'aucun autre parle. [b] On dit auſſi qu'on a imprimé à Padoüe ſous ſon nom en 1655, un petit diſcours contre les barbares. [M.r du Pin n'en parle pas;] 'mais il remarque qu'on a encore dans les manuſcrits, un Manuel de la penitence, un Horloge monaſtique, & quelques autres ouvrages qui portent le nom de S. Nil. [c] Nicephore dit qu'il a ramaſſé ou compoſé divers articles, les uns plus étendus, les autres plus abregez, où il preſente au lecteur d'une maniere courte, facile à entendre, & fort agreable, les fruits ſpirituels de ſa doctrine. [Je ne ſçay ſi ces articles courts ſont les recueils de ſentences dont nous avons parlé avec ſon livre de l'Oraiſon, & ſi les longs ſont le reſte de ces ouvrages.

Nil.l.3.ep 11.p. 293.294.

frag.op.n p. 536.2.

p 637.1.

L.3.ep.31.p. 307.

Bib.P.t.13.p.68

Nil.ep n.p.22. 29.1.2.

a DuPin,t.4 p. 67|Sixt. l.49. p. 348.2.

b Lab.ſcrif.t.2. p.126.

Du P t 4 p.67| Nil.ep.n.p 16.2] 29.2.

c Nphr.l.14.c. 54.p 369.c.

'Les Proteſtans le blaſment d'avoir dit qu'un verre d'eau froide juſtifie celui qui l'a donné par miſericorde. Mais quand cette parole ſeroit plus difficile à expliquer qu'elle n'eſt, on ne la trouve point dans les ouvrages de S. Nil. Il paroiſt qu'on l'a priſe d'un endroit de la vie de S. Nil de Roſſane en Italie, beaucoup poſterieur à l'autre; Et cet endroit n'a rien que de tres innocent & de tres bon.

Nil.ep.n.p 9.10.

ARTICLE XII.

Des lettres de S. Nil ſur les images.

Du P. t. 4. p 67. 'LE Pere Pouſſin a fait imprimer en grec & en latin 355 lettres de S. Nil: Leo Allatius les a données de nouveau avec un beaucoup plus grand nombre d'autres diviſées en quatre livres: [entre leſquelles neanmoins il faut avouer que la premiere du 4.e livre eſt trop barbare pour eſtre attribuée à S. Nil. Je ne voy pas auſſi que les deux à Nicandre ſtylite puiſſent eſtre de Saint Nil, qui fleuroiſſoit dés devant l'an 400;] 'S. Symeon ayant commencé le premier cette ſorte de vie ["vers l'an 423.]

Theodr. L. p. 553. c| 565. d| Eva. l. 1. c 13. p 269. c.

a Nil. ep. 9. p. 282.

[a] La 36.e du premier livre eſt tirée du commentaire de S. Baſile ſur le pſeaume 32, ce qui n'empeſche pas qu'on ne la croie eſtre de S. Nil, qui eſtoit bien aiſe d'emprunter les ſentimens & meſme les expreſſions des autres Saints, comme on le voit encore par divers exemples. 'On remarque que quand il cite dans ſes lettres quelque choſe de l'Ecriture, il s'arreſte plutoſt aux ſens qu'aux paroles. 'Il écrit quelquefois à des Défenſeurs de l'Egliſe; [b] & meſme on y voit quelques lettres intitulées à des Chanceliers, [c] & à des Referendaires. [d] On peut voir auſſi les remarques critiques que Suarés fait ſur quelques lettres particulieres, [e] & ce que M.r du Pin dit tant de quelques unes des lettres que de toutes en general. Il en fait un jugement tout à fait avantageux; [f] nonobſtant quelque faute qu'il y remarque: [g] & il conclut que c'eſt comme un magazin d'une infinité de belles & bonnes penſées ſur toutes ſortes de ſujets.

V. ſon titre.

Nil. P. n. p. 344.

l. 1. ep. 71. p 3 ſſ. 3 ep. 6. p. 289.

b l. 1. ep. 59 p. 27 ſſ. l. 2. ep. 16. p. 196. &c.

c l. 3 ep. 1. p. 285 ſſ. 3 p. 343.

d op. n. p. 628-635.

e Du Pin, p. 68-71 | Bult. ori. p. 227. 230.

f Du Pin, p. 71.

g p. 68.

'Les heretiques Iconoclaſtes ſe ſervoient de l'autorité de S. Nil pour appuyer leur ſentiment, & citoient pour cela une lettre de luy au Preſet Olympiodore, dont ils raportoient quelques paroles tronquées & falſifiées; & cela avoit fait tomber pluſieurs Eveſques dans leur erreur. Mais la meſme lettre ayant eſté luë dans le ſecond Concile de Nicée ſur deux differens exemplaires, il fut aiſé de voir qu'elle autoriſoit l'uſage des images, bien loin d'y eſtre contraire: 'd'où vient que Conſtantin Eveſque de Conſtancie en Cypre dit tout haut, que les heretiques qui avoient pretendu auoir pour eux ce ſaint & divin Pere, eſtoient des parricides & des impoſteurs qui calomnioient les Saints.

Conc. t. 7. p. 228 229.

p. 229. e.

p. 228. b. c.

'Le ſujet de cette lettre eſt qu'Olympiodore voulant baſtir une grande egliſe en l'honneur de J. C. & des Martyrs, avoit écrit à

εἰκόνας. ἀνάθεμα. S.Nil, pour luy demander s'il ſeroit bien de mettre des images dans le ſanctuaire, de faire peindre ſur les murailles de la maiſon de Dieu, (peuteſtre du chœur,) des hommes qui chaſſoient & qui peſchoient toutes ſortes d'animaux, avec divers ouvrages de plaſtre; & dans la maiſon commune, d'y faire planter un grand nombre de croix avec des figures de toutes ſortes d'animaux & d'arbres. 'S.Nil luy répond ſur cela que c'eſtoit une badinerie & c. une enfance, d'amuſer les yeux des fideles par ces ſortes d'enjolivemens; qu'il eſtoit plus digne de la gravité & de la ſolidité de ſon eſprit, de ſe contenter de mettre ſeulement une figure de la croix 'dans le ſanctuaire du coſté de l'Orient, 'de faire peindre d. * dans tout le reſte du chœur des hiſtoires de l'ancien & du nouveau Teſtament, pour l'inſtruction de ceux qui ne ſavoient pas lire; & pour la maiſon commune, (je ne ſçay s'il entend la nef,) où il y a quantité de petites maiſons, [qui pouvoient eſtre des priédieu ou des chapelles,] de planter ſeulement dans chacune la croix ſacrée, '& de laiſſer là tous les ornemens ſuperflus. e.

εἰ τῷ ἱερατείῳ + τὸν τόπον τῶν ἁγίων. ἀπὸ τὸν ἅγιον.

'On lut dans le meſme Concile une autre lettre de S.Nil, où il p.224.225. raportoit que des barbares payens ayant couru les deſerts de la montagne de Sinaï, & en ayant emmené captif un jeune homme de Galacie qui y vivoit en ſolitude avec ſon Pere, S.Platon que ce jeune ſolitaire avoit invoqué, s'eſtoit apparu à luy monté ſur un cheval, & en tenant un autre à la main, ſur lequel il luy dit de monter: & auſſitoſt ſes liens s'eſtant rompus il monta à cheval, & ſe trouva à l'inſtant auprés de ſon pere accompagné du ſaint Martyr, qui diſparut aprés l'avoir ramené. [Cela peut eſtre arrivé dans la meſme incurſion des Sarrazins dont nous avons parlé; & peuteſtre que S.Nil ne ſavoit pas encore ce miracle lorſqu'il écrivit l'hiſtoire de cette incurſion.] 'On lut cette lettre dans le p.225.b.d. Concile à cauſe de ce qui y eſt dit, que ce jeune ſolitaire reconnut S.Platon parcequ'il avoit vu ſouvent ſon image.

ARTICLE XIII.

D'Albien ou Albin ſolitaire de Nitrie, & de Leonce Eveſque d'Ancyre:

'LE P.Pouſſin en donnant en grec l'hiſtoire de la captivité de Nil. de Th.p. Theodule, y a ajouté une vie d'Albien ſolitaire de Nitrie, 128. 'faite par S.Nil, ſelon le titre du manuſcrit dont elle eſt tirée: p.182. Et le ſtyle, dit ce Pere, avec divers autres caracteres, ne nous permettent pas de douter que ce ne ſoit un veritable ouvrage de

ce Saint. [Je ne voy pas en effet que perſonne le conteſte. Et aſſurément ſi on trouve peu de faits dans cette vie, elle contient de fort belles inſtructions. Le ſtyle en eſt long, & un peu ennuyeux.]

p.134. 'Cet Albien qu'il releve extremement, eſtoit originaire d'Ancyre en Galacie. [C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner que S. Nil qui en eſtoit auſſi, ſe ſoit occupé à écrire ſa vie, quoiqu'il
p.134.135. n'allegue pas cette raiſon.] 'Eſtant encore tout jeune, comme il paroiſſoit déja en luy beaucoup de vertu, & ſurtout une tres
p.135.136. grande pureté, 'on voulut l'engager dans l'état eccleſiaſtique. [a]Et
a p.135.138. il paroiſt qu'on l'obligea à en recevoir le caractere, mais non pas
p.137. à en faire les fonctions. 'Pour s'en degager, il ſe retira avec quelques ſolitaires qui demeuroient ſur une montagne proche de la
p.137. ville, en noſtre pays, dit S. Nil, [c'eſt à dire à Ancyre,] '& qui eſtoient conduits par Leonce alors Preſtre, & depuis Eveſque [de la meſme ville.]

p.138. 'Aprés y avoir demeuré quelque temps, il s'en alla à Jeruſalem pour viſiter les ſaints lieux & les ſolitaires de la Paleſtine; & de là
p.138. il paſſa au deſert 'de Nitrie, où il s'étudia ſur toutes choſes à ſe
p.138. cacher & à ſe rendre inconnu aux hommes, 'ayant meſme caché
p.140. autant qu'il put le rang qu'il tenoit dans la clericature. 'Il s'occupoit continuellement en luy meſme pour trouver les moyens de ſe ſauver, ne parlant & ne voulant jamais entendre parler des
p.142. choſes du monde. 'Il ne recevoit rien de perſonne, & ne mangeoit
p.142. que ce qu'il gagnoit par le travail de ſes mains. 'Sa nourriture ſe
p.142. reduiſoit à un peu de pain & d'eau. 'Il ne portoit ni ſouliez ni ſandales, & il n'eut jamais d'autre habit que celui avec lequel il
p.142. eſtoit entré dans la ſolitude. 'Il manioit ſi peu d'argent, que
p.142. meſme il ne le connoiſſoit pas. 'Il ne poſſedoit pour toutes choſes
p.143. qu'un ſeul livre. 'Il ſemble que c'eſtoit l'Ecriture ſainte.

p.133.134. 'Ainſi aprés avoir vécu inconnu preſque à tout le monde, [b]il
b p.147.148. alla jouir des biens veritables au lieu où l'on en trouve une poſ-
p.140. ſeſſion ſolide, & où on ne craint plus de les perdre, 'laiſſant à ceux parmi leſquels il avoit vécu, une eſtime & une admiration
p.83. extraordinaire de ſa pieté. 'Les martyrologes ni les hiſtoires ne parlent point de cet Albien.

p.133. 'Le P. Pouſſin croit que ce peut eſtre [a]Albin dont parle Pallade; Αλβῖνα.
ep.n.p.27.1. 'ces noms & d'autres approchans ſe prenant fort aiſément l'un
Lauſ.c.43.p. pour l'autre. 'Et en effet, cet Albin eſtoit ſolitaire dans le deſert
963.a. de Nitrie, où il eſtoit étranger. 'Il eſtoit Diacre; [& il paroiſt
c c.91.p.1015.d. avoir eſté aſſez particulierement uni avec Pallade qui eſtoit de Galacie,

Galacie,& qui vint en 390 à Nitrie,& en 391 dans les Cellules que l'on comprend aſſez ſouvent dans le deſert de Nitrie.] 'Ils allerent enſemble recevoir les inſtructions d'un ſaint ſolitaire nommé Paphnuce Cephale, '& viſiter le deſert de Sceté, où en 16 lieuës de chemin, ils burent trois fois de l'eau & mangerent deux fois. 'Pallade alla viſiter S Jean de Lycople [en 394 au pluſtoſt,] aprés un entretien qu'il avoit eu avec Albin, Evagre, & Ammone. 'Ces trois ci firent le meſme voyage deux mois aprés qu'il fut revenu.

d. c.31.p.950.c. c.43.p.963.a. p.965.b.

'Nous trouvons encore qu'Evagre dans une grande tentation, envoya vers Albin, homme tres doux qui demeuroit prés de luy, & en qui il avoit une confiance particuliere, [pour le prier de le venir voir.] Il luy decouvrit ſon état; & Albin luy conſeilla de ne pas demeurer ſeul. [Il paroiſt donc qu'Albin eſtoit plus ancien qu'Evagre dans le deſert, & qu'ainſi il y eſtoit entré avant l'an 382.]

Cotel.g.t.3.p. 120.

'Pour Leonce ſous qui Albin ſe forma d'abord dans la vie ſolitaire auprés d'Ancyre, Saint Nil dit que c'eſtoit un homme illuſtre pour l'action & pour la contemplation; Qu'il eſtoit plus parfait que ceux qui s'exercent dans les deſerts; & que neanmoins il ſavoit ſupporter les imperfections des enfans, & s'accoutumer à conduire ceux qui commençoient encore à pratiquer la vertu; parceque dans le monaſtere qu'il gouvernoit ſur la montagne prés d'Ancyre, il y avoit toujours quelques novices mélez parmi ceux qui eſtoient plus avancez dans la pieté.

Nil.de Th.p. 137.

NOTE 4.

'Il fut depuis Eveſque, ["& nous ne voyons pas lieu de douter que ce n'ait eſté d'Ancyre meſme où il eſtoit Preſtre,] 'puiſque nous trouvons qu'un Leonce en eſtoit Eveſque du temps d'Arcade, [ayant ſans doute ſuccedé] à Arabien qui tenoit ce ſiege en 394 [a] & en 400, [& ayant peut-eſtre pour ſucceſſeur Theodore qui aſſiſta au Concile d'Epheſe en 431. Il eſt vray qu'il ſemble que ce Leonce n'ait pas merité les loüanges que Saint Nil luy donne,] 's'eſtant declaré "contre * S.Chryſoſtome [en l'an 404,] [d] & ayant meſme eſté, ſelon Pallade, l'un des plus cruels "perſecuteurs des Eveſques de ſa communion. [C'eſt luy ſans doute que marque S.Chryſoſtome,] l'orſqu'il dit qu'il avoit eſté delivré du Galate, qui l'avoit preſque menacé de la mort.

p.137. Thdrt.l.5.c.27. p.742. Conc.t.2.p.1151. c.1221. a Pall.dial.p. 126. V.S.Chryſoſtome t. 1. p. &c. p 77-80. Soer.l. 6.c 18.p.327.b. b Pall.dial.p. 200. en l'an 406. Chry. ep.14.p. 679.c.

[Neanmoins cela n'a pas empeſché Theodoret qui honoroit ſi fort la memoire de S Chryſoſtome,] 'de mettre ce Prelat au nombre des plus illuſtres de ſon ſiecle, comme ayant eclaté par un grand nombre des vertus. 'Pallade auteur de l'hiſtoire Lauſia-

Thdrt.l.5.c.27. p.742.a. Lauſ.c.115 p. 1029.d.

que, [perſecuté pour S. Chryſoſtome,] dit que l'Eveſque d'Ancyre eſtoit un homme tres ſaint, [& le temps ſemble obliger de le raporter à Leonce.]

Thdrt.l.5.c.31. p.743.c. 'Theodoret dit avoir vu des lettres de Saint Chryſoſtome à Leonce d'Ancyre, pour luy donner avis de la converſion des Gots, & le prier d'envoyer des perſonnes capables d'inſtruire ces nouveaux fideles: [& il ſemble qu'il ne ſe ſeroit pas adreſſé pour cela à un Eveſque d'Ancyre, s'il euſt eſté à Conſtantinople;

Chry.ep.14.p. 684.685. d'où l'on pourroit tirer qu'il s'eſtoit réuni avec Leonce,] 'de meſme qu'on voit qu'il taſcha de ſe réunir avec S Maruthas "qui avoit auſſi eſté dans le parti de ſes adverſaires. [Nous ſouhaiterions neanmoins que cette preuve fuſt plus forte qu'elle n'eſt. Mais nous n'avons que trop d'exemples des fautes que les preventions ou de malheureux engagemens font faire aux Saints meſmes.]

V.S.Chryſoſtome p 106.

Soz.l.8.c.1.p. 755.c.d| Socr.l. 6.c.22.p.331.a. 'On remarque encore de Leonce Eveſque d'Ancyre, qu'il oſta aux Novatiens l'egliſe qu'ils avoient dans ſa ville. Eſtant venu enſuite à Conſtantinople, Siſinne qui en eſtoit Eveſque pour ceux de cette ſecte, voulut la luy redemander. Il refuſa abſolument de la leur rendre; des gents tels que des Novatiens ennemis de la miſericorde de Dieu, qui ne vouloient point qu'on fiſt penitence & qu'on ſe repentiſt de ſes fautes, n'eſtant pas dignes d'avoir des egliſes; ce qui fit dire à Siſinne, [par une pointe aſſez froide,] qu'il faiſoit pourtant une bonne penitence, & qu'il ſe repentoit extremement de l'avoir vu. [Il eſt difficile de ne pas

Soz.l.6.c.34.p. 403.f. raporter au meſme Leonce,] 'ce que dit Sozomene ſelon l'edition de Chriſtophorſon, qu'entre tous les ſolitaires de la Galacie, de la Cappadoce, & des provinces voiſines, il n'en avoit point connu de plus illuſtres que Prapide, & Leon qui fut depuis Eveſque d'Ancyre. [Cela revient fort bien à ce que S.Nil dit de

Soz.p.693.a. Leonce maiſtre d'Albien:] '& l'edition de M.r Valois a Leonce en cet endroit au lieu de Leon.

ACACE,
EVESQUE DE BEREE
EN SYRIE.

[ACACE de Berée s'eſt rendu tres celebre, & par ſes bonnes, & par ſes mauvaiſes qualitez.]

Theodoret qui ſe declare ſon diſciple, en diſant qu'il l'avoit eu pour pere, [a] & qui l'alloit quelquefois viſiter à Berée, [b] l'appelle l'athlete de la vertu, qui a gouverné tres ſagement l'Egliſe de Berée, [c] qu'il avoit rendu illuſtre par ſa prudence & par ſes mœurs, [d] & dont on chantoit partout les loüanges ſur la mer & ſur la terre. Il le qualifie ce grand Prelat, cet homme apoſtolique, ce grand, cet illuſtre, ce divin, ce fameux Acace, dont la vertu avoit paru grande durant qu'il eſtoit ſolitaire, & avoit jetté des rayons encore plus eclatans depuis qu'il avoit eſté elevé à l'epiſcopat. C'eſt luy ſans doute qu'il appelle cette teſte blanche pour laquelle il avoit tant de reſpect, qui avoit eſté arroſée par les ſueurs de la vertu, & qui avoit toujours conſervé la foy ancienne dans l'Egliſe de Berée.

Thdrt.ep.74.p. 943.
[a] v.P.c.21.p.858 a.b.
[b] hiſt.l.4.c.17.v. p.190.c.
[c] l.5.c.27.p.235. c.
[d] c.23.p.231.b. ep.74.p.943.a. v.P.c.2.p.777.d.
ep.74.p.943.b.

Sozomene loüe la vie qu'il avoit menée eſtant ſolitaire, & dit qu'eſtant Eveſque il travailloit à ne rien faire qu'il ne vouluſt bien eſtre vu de tout le monde. Jean d'Antioche écrivant à Neſtorius l'appelle *noſtre commun pere*, [e] & luy donne encore le meſme titre en d'autres rencontres. [f] Il le fait meſme en écrivant avec tout ſon Concile à Theodoſe II, où il l'appelle encore un Eveſque tres ſaint & tres aimé de Dieu, qui avoit alors paſſé 110 ans toujours dans les travaux & dans les ſueurs *evangelicis* pour pratiquer ou pour défendre l'Evangile. L'Empereur Theodoſe luy écrivit [en 432,] afin qu'il obtinſt de Dieu la paix de l'Egliſe par ſes prieres.

Soz.l.7.c.8.p. 751.a.b.
Conc.t.3.p.398 a.
[e] p.1094.c.a.
[f] Lud.ep.17.p.51
Conc.t.3.p. 1087.a.b.

Saint Cyrille d'Alexandrie en ſe plaignant de luy, l'appelle neanmoins le tres pieux Acace, dont la vieilleſſe eſt ſi venerable. Pallade meſme auteur de la vie de Saint Chryſoſtome, dans une

Cyr.Al.ep.40 p 152.a.
Pal.dial.c.4.p. 39.

occaſion où il ne pouvoit pas le loüer, fait dire de luy à Theodore, Qui eſt plus venerable par ſes cheveux blancs? Qui marque plus de douceur & de ſageſſe ſur ſon viſage? ἡμερώτερος

[Il paſſa ſes premieres années ſous la conduite d'un ſaint Abbé: Lorſqu'il fut luy meſme Abbé & Preſtre il merita l'eſtime des Saints, & la perſecution des heretiques. Durant un epiſcopat de 58 ans, il vécut avec une edification preſque generale. Il fut deux fois l'inſtrument & le mediateur de la paix generale de l'Egliſe. Son âge & le reglement de tout ſa conduite luy attirerent le reſpect de tout le monde: En un mot, ce Prelat euſt eſté l'honneur de l'Egliſe du IV. & du V. ſiecle, s'il n'euſt point eu le malheur de ſe rendre l'inſtrument de la paſſion de Theophile, & le premier chef aprés luy de la perſecution du grand Chryſoſtome. C'eſt ce qui obſcurcit l'eclat de toutes ſes grandes qualitez, & quelques eloges qu'on luy donne, ils peuvent ſervir à couvrir un peu une faute de cette importance, mais ils ne peuvent pas l'effacer dans l'eſprit des hommes. C'eſt au juge ſouverain qui penetre le fond des cœurs, & qui voit ſouvent dans nos actions beaucoup plus de bien ou beaucoup plus de mal que les hommes n'y en voient, à peſer dans ſa juſte balance & les fautes & les vertus d'Acace, & à decider qui ſont celles qui determinent le jugement qu'on doit faire de ſa perſonne. Il ſuffit que la lumiere de ſon Evangile nous faſſe voir ce que nous devons blaſmer, & ce que nous devons loüer en luy, pour fuir l'un, & imiter l'autre.]

Lup.ep.17.p.51 Bar.431 § 124

[Il eſt né vers l'an 322,] puiſqu'en 431 ou 432, les Eveſques d'Orient aſſurent qu'il eſtoit âgé de cent dix ans. [Il faut qu'il ait eu une force de corps & de ſanté extraordinaire pour ſoûtenir la fatigue des grands voyages que nous verrons qu'il fit à

Soz.l.7.c.28.p. 751.a.

l'âge de prés de 80 ans, & meſme audelà.] Il fut elevé dés l'enfance dans les exercices de la vie monaſtique, dont il s'acquitoit

T. hdrt.v.P.c.2. p.777.c.d.

avec beaucoup d'exactitude. Ce fut dans le monaſtere qu'Aſtere diſciple de S. Julien Sabas avoit établi auprés du bourg de Gindares dans le territoire d'Antioche. Car ce grand homme l'attira

c.4.p.795.798.

dans la ſolitude, & luy en apprit les exercices. Il fut témoin de la vertu d'Euſebe Abbé de Teledan, & Theodoret avoit appris de luy meſme un entretien qu'ils avoient eu enſemble.

c.2.p.780.d|781. b|782.c|hiſt.l.4. c.27.p.190.c.

Durant que Valens perſecutoit l'Egliſe d'Antioche en 371, il fut avec Aſtere prier Saint Julien Sabas de venir à Antioche. Theodoret luy donne meſme la principale part dans cette deputation:

v.P.c.3 p.784.a.

Et c'eſt de luy qu'il avoit appris les circonſtances de

voyage de S. Julien. Il eſtoit apparemment deſlors Preſtre, & Abbé d'un monaſtere aux environs de Berée & de Calcide. Car vers ce meſme temps là, l'Egliſe de Berée perſecutée par Valens, V. S. Baſile § 115, 121. "deputa à S. Baſile le Preſtre Acace, pour recevoir de luy quelque conſolation. 'Et S. Epiphane eſtant allé viſiter les Abbez Acace & Paul qui gouvernoient des monaſteres vers Calcide & Berée, & qui eſtoient Preſtres, ils furent ſi ſatisfaits de ſa pieté & de ſa ſcience, qu'ils luy écrivirent en l'an 374, 'pour le prier de faire un ouvrage contre les heretiques. 'Nous avons encore la lettre qu'ils en écrivirent à S. Epiphane, & la réponſe que ce Saint leur fit en leur accordant ce qu'ils ſouhaitoient de luy. 'Il fit pour cela ſon grand ouvrage, intitulé *Panarium*, qu'il leur adreſſa aprés l'avoir achevé, l'an 376 au pluſtoſt.

Bar. 375 § 13. 15. Baſ. ep. 299 p. 290. c. Epi. prol. p. 18. p. 19. d. p. 28-30. hær. p. 5. a. b.

'L'année ſuivante auſſi-toſt aprés Paſque, des impies, (c'eſt à dire apparemment les Ariens,) vinrent piller le monaſtere des Preſtres Acace & Paul, & de quelques autres, conſumerent tous leurs travaux par le feu, & les contraignirent de ſe retirer en d'autres endroits. Saint Baſile leur écrivit pour ſe rejouir avec eux de leurs ſouffrances, & leur témoigner qu'il les euſt receus avec une extreme joie, s'ils euſſent voulu ſe retirer chez luy, comme il l'avoit eſperé. [C'eſt ſans doute ce qui a fait dire,] 'qu'Acace avoit eſté Confeſſeur dans le temps des Ariens. [Theodoret qui ne parle d'Acace que par occaſion, ne dit point qu'il ait eſté Preſtre & Abbé.] 'Il marque neanmoins aſſez que lorſqu'il amena Saint Julien Sabas à Antioche, il ne demeuroit plus avec Aſtere.

Baſ. ep. 200. p. 218. Lup. ep. 41. p. 109. Thdrt. v. P. c. 2. p. 781. a.

'Il eſtoit à Rome lorſqu'on y traita de l'hereſie d'Apollinaire devant le Pape Damaſe, ["en 377, ou 378,] & il eut part à ce qui ſe fit ſur ce ſujet, [ayant ſans doute eſté deputé pour cela par les Catholiques de Syrie.] 'Car il eſtoit voiſin des Apollinariſtes, & V. les Apollinariſtes § 21. 2. tres bien inſtruit de leur doctrine. 'Il [a] ſoûtint en cette occaſion la verité des deux natures en J. C, quoique les défenſeurs d'Apollinaire pretendiſſent que c'eſtoit établir deux fils.

Lup. ep. 57. p. 136. ep. 17. p. 51. ep. 57. p. 136. 137.

'S. Euſebe de Samoſates eſtant revenu d'exil [ſur la fin de 378,] donna divers Eveſques aux Egliſes de Syrie, tous celebres par leur pieté, à la teſte deſquels on met Acace. ["Et comme Saint Euſebe mourut vers l'an 380, on ne peut guere mettre l'ordination d'Acace qu'en 379.] Il fut fait Eveſque de la ville de Berée [dans la premiere Syrie,] à l'Orient d'Antioche. [a] Il paroiſt que c'eſtoit une ville plus grande que celle de Cyr. [b] Theodoret dit

V. ſon titre § 9. Ib § 10. Thdrt. hiſt. l. 5. c. 4. p. 203. a. v P. c. 4. p. 794. d. a ep. 32. p. 921. d. b d.

1. *nobis duas naturas confitentibus*. Je penſe qu'il faut *vobis*.

qu'elle eſtoit nourrie dans la pieté. ["Le peuple y avoit fait paroiſtre beaucoup de zele & de generoſité ſous Julien l'apoſtat, "& durant la perſecution de Valens.] 'Elle pouvoit avoir alors Theodote pour Eveſque, [dont Acace aura eſté le ſucceſſeur.]

V. la perſecution de Julien § 40. V. les Ariens § 118.

Baſ.ep.310.p. 301.

Thdrt.v.P.c.2. p.777.d.

'Acace eſtant elevé à cette dignité, ne changea point la maniere dont il avoit accoutumé de vivre dans la ſolitude; mais il ajouta aux vertus des monaſteres celles que demande la demeure des villes, & il joignit l'exactitude de la vie reguliere avec les ſoins & les travaux de l'epiſcopat. Sozomene remarque particulierement en luy, qu'il vouloit que ſa maiſon epiſcopale fut toujours ouverte, & que tout le monde puſt entrer librement juſque dans ſa chambre, meſme lorſqu'il dormoit ou qu'il prenoit ſes repas. Il admire cette conduite comme la marque d'une vertu extraordinaire; ſoit que ſa vie fuſt ſi reglée qu'il ne faiſoit rien dont il ne vouluſt bien avoir tout le monde pour témoin; ſoit qu'il le fiſt pour eſtre obligé de veiller davantage ſur luy meſme, & pour combatre les inclinations qu'il pouvoit avoir pour le mal, par la crainte d'eſtre ſurpris dans quelque action moins ſeante à un Eveſque, & dans quelque occupation moins ſerieuſe: 'Auſſi nous avons vu que ſon exterieur eſtoit extremement grave & compoſé. S. Auguſtin nous apprend que S. Ambroiſe vouloit auſſi que ſa chambre fuſt ouverte à tout le monde.

Soz.l.7.c.28.p. 751.a.b.

Pall.dial.c.4.p. 29.

Aug.conf.l.6.c. 3.

'Acace ſe trouva à un grand nombre de Conciles: [a] & nous ſavons qu'il aſſiſta [l'an 381] au Concile œcumenique de Conſtantinople. [b] Il eut une grande part à l'ordination de Flavien, qui fut fait Eveſque d'Antioche fort peu aprés ce Concile. [Cette ordination eſtoit improuvée par les Occidentaux, & par les plus ſages de l'Orient, pour les raiſons que l'on a vuës en d'autres endroits.] C'eſt pourquoi Acace en fut fort blaſmé, & meſme les Occidentaux furent aſſez long-temps ſans vouloir avoir de communion avec luy, & avec Diodore de Tarſe, à qui il s'eſtoit joint pour cela. On marque qu'Acace vint une fois avec Flavien & d'autres Eveſques voir Saint Marcien ſolitaire [mort vers l'an 385.

Lup.ep.17.p.51. a Thdrt.l.5.c. 8.p.207.a. b Soz.l.7.c.11. p.717.c.

c.

V. S. Flavien § 3.

Thdrt. v.P.c.3. p.789.b.

Ce fut ſeulement "vers l'an 392,] que le Concile de Capoue accorda la communion aux Eveſques du parti de Flavien. [c] Mais comme il y avoit plus de difficulté pour la perſonne meſme de Flavien, S. Chryſoſtome qui fut fait Eveſque de Conſtantinople le 26 fevrier 398, travailla à rendre une entiere paix à l'Egliſe. Ainſi Acace, [quoiqu'âgé de 76 ans,] ayant eu la commiſſion honorable de porter au Pape Sirice le decret de l'election de Saint

V. S. Ambroiſe § 68.

Amb.ep.9.p. 190 c Pall.dial.p. 39 51 Soz.l.8. c.3.p.759.d] Thdrt.l.5.c.23. p.231.b.

V. Saint Flavien §2. Chryſoſtome, 'il fut encore chargé de travailler avec d'autres à reconcilier Flavien avec le Pape & avec les Occidentaux. Il réuſſit dans cette negociation, & il raporta des lettres de communion de la part du Pape. [C'eſt ainſi que la paix ſe trouva entierement rétablie dans l'Egliſe; ce qui ne s'eſtoit point vu depuis le ſchiſme que les Euſebiens avoient formé l'an 330 dans l'Egliſe d'Antioche, par la depoſition de S. Euſtathe. 'Et ce fut particulierement par les travaux & par les ſueurs d'Acace, que Dieu accorda une ſi grande grace à ſon Egliſe. 'Dans ce voyage qu'il fit à Rome, ſes cheveux blancs, & l'extreme modeſtie de ſon viſage, luy attirerent beaucoup de veneration & de reſpect.

[Mais il ruina luy meſme une paix qui luy eſtoit ſi glorieuſe.] 'Car on aſſure que ce fut luy qui mit le trouble dans l'Egliſe pour ſe venger de S. Chryſoſtome, dont il ne croyoit pas avoir eſté &c. traité avec le reſpect qu'il meritoit, 'qu'il fut l'un des chefs, ou meſme le chef de la faction qui opprima l'innocence de ce Saint; '& qu'il anima meſme Theophile contre luy, parceque les informations qu'il avoit fait faire à Antioche, ne luy avoient fourni aucun pretexte contre une vie auſſi innocente & auſſi pure qu'eſtoit celle de ce Saint. [Theophile vint à Conſtantinople au prim-temps de l'an 403, dans le deſſein formé de depoſer Saint Chryſoſtome.] Acace s'y trouva auſſi, [ſans eſtre au moins arreſté par ſon âge de plus de 80 ans, & il eut part à tout ce qui ſe fit en cette rencontre.] Il fut preſent dans l'aſſemblée que l'on tint chez Eugraphie, pour chercher les moyens d'opprimer le Saint. 'Il aſſiſta dans le conciliabule du Cheſne, où l'on executa cette reſolution; & il fut un de ceux que Saint Chryſoſtome exclud nommément du nombre de ſes juges, comme eſtant ſon ennemi declaré.

[Ce Saint ayant donc eſté condanné par ce conciliabule, chaſſé de Conſtantinople, & auſſi-toſt rappellé, parceque Dieu parla ſenſiblement en ſa faveur;] 'ſes ennemis peu de temps aprés animerent de nouveau Theophile contre luy, '& s'offrirent de faire tout ce qu'il voudroit contre le Saint. 'Il eſt viſible par la ſuite qu'Acace eſtoit de ce nombre. 'Il s'eſtoit raſſemblé à Conſtantinople avec les autres dés devant la feſte de Noël. * Ils pretendoient tous que S. Chryſoſtome eſtoit criminel, parcequ'ayant eſté depoſé par un Concile, il s'eſtoit rétabli de luy meſme, contre le Canon d'Antioche [de l'an 341.] 'Et comme on leur ſoûtenoit que ce Canon avoit eſté fait par des Ariens, ils le nierent, & s'engagerent meſme à ſigner qu'ils eſtoient dans la meſme foy

Conc. t. 3. p. 391.
2.
Pall. dial. c. 4. p. 39.
P. 15. 48. 49.
P. 19. 49.
P. 49.
c. 8. p. 66.
P. 72. Conc. t. 2. p. 1324. c.
Pall. p. 75.
P. 76.
P. 78.
Socr. l. 6. c. 18. p. 316. 317. Soz. l. 8. c. 20. p. 785. d.
* Pall. c. 9. p. 78.
P. 78. 80.

que ceux qui avoient fait ce Canon. Mais ils aimerent mieux manquer à leur promeſſe, que de ſe declarer Ariens.

p.81. 'Ce fut ſur leurs inſtances qu'Arcade ſe reſolut à chaſſer le
p.82,88. Saint,'& il ne l'oſa executer qu'aprés qu'Acace & Antioque[de Ptolemaïde]l'eurent aſſuré devant tout le monde le ſamedi ſaint [de l'an 404,]qu'ils chargeoient leur teſte d'un peché auſſi enor-
p.84. me qu'eſtoit la depoſition du grand Chryſoſtome; '& ils y ajouterent le menſonge, en l'aſſurant qu'il n'y avoit plus perſonne qui aimaſt, diſoient-ils, un homme dur & intraitable comme il eſtoit. On attribuë particulierement aux inſtances & à l'or d'Acace, la violence & le maſſacre qui ſe fit la nuit de Paſque dans le ſacré battiſtere : & ce furent les Clercs d'Acace qui y conduiſirent les ſoldats. *Zozom.*

p.88. 'Non contens de tout cela, comme Saint Chryſoſtome eſtoit encore dans la ville, Acace & les autres de ſon parti allerent trouver Arcade le 10 de juin : & en luy renouvellant leur proteſtation, qu'ils prenoient ſur eux la depoſition du Saint, ils obtinrent de luy l'ordre qu'ils ſouhaitoient pour le faire ſortir de
c.3.p.25. Conſtantinople, & l'envoyer en exil. 'Il ſe joignit auſſi aux autres Eveſques, qui eurent l'effronterie d'écrire au Pape Innocent pour ſe declarer accuſateurs de ce Saint, & le rendre coupable par une calomnie toute viſible, d'avoir mis le feu à ſon egliſe.

c.9.p.83. [Il ne faut pas s'étonner aprés cela,]'ſi Pallade qui a écrit la vie de S. Chryſoſtome, le conte parmi ces vieux ſeducteurs, &
p.35. ces hommes d'un eſprit corrompu & dereglé, 'qui eſtant accoutumez à n'entendre parler d'eux qu'avec des eloges qu'ils ne meritent pas, ne peuvent ſouffrir qu'on leur faſſe les juſtes reproches qu'ils meritent ; qui n'avoient point dans le cœur la
d. chaleur de la foy, mais le vin & la fureur[de la paſſion & de la
Iſ.P.l.1.ep.152. p.47.c. haine. S. Iſidore de Peluſe le contoit ſans doute entre]'ces quatre compagnons des deſſeins, ou plutoſt de l'apoſtaſie de Theophile, qui avoient eſté cauſe de la perſecution de S. Chryſoſtome.

P.l.c.15.p.145. 146. [A tant de fautes qu'il avoit faites à l'égard de S. Chryſoſtome, il en joignit une nouvelle la meſme année 404,] en ordonnant Eveſque d'Antioche ſecrettement contre la volonté du peuple, & contre les formes de l'Egliſe, un homme auſſi indigne de cette dignité qu'eſtoit Porphyre.

['Cette ordination, avec la perſecution de S. Chryſoſtome, firent qu'Acace & les autres qui avoient eu part aux meſmes crimes, demeurerent long-temps ſeparez de la communion de l'Egliſe Romaine, & peut-eſtre auſſi de tout l'Occident. Alexandre

V. Saint Chryſoſtome] 101.

V. Saint Innocent

dre qui ſucceda à Porphyre, ne travailla qu'à rétablir la paix & dans l'Orient, & dans toute l'Egliſe, en rétabliſſant vers l'an 414 la memoire de Saint Chryſoſtome.] 'Acace témoigna alors Bar.405.36.37. deſirer auſſi de ſe réunir avec l'Egliſe Romaine, & il écrivit une lettre au Pape Innocent, qu'Alexandre envoya avec les ſiennes. Innocent la receut par la conſideration d'Alexandre, & il luy écrivit meſme une lettre de communion qu'il envoya à Alexandre, luy permettant de la rendre à Acace, pourvu qu'il accompliſt Ibid. 'les conditions marquées dans un memoire qu'on avoit dreſſé pour cela. 'Acace promit ſans doute toutes choſes, & rentra ainſi dans la communion du Pape. 435.

[Cependant Alexandre eſtant mort peu aprés vers l'an 416,] '& Theodote ſon ſucceſſeur ne témoignant peut-eſtre pas autant de zele pour Saint Chryſoſtome, Acace écrivit à Attique de Conſtantinople, & à S. Cyrille d'Alexandrie, d'une maniere qui donne lieu de juger qu'il ne ſe repentoit nullement de ce qu'il avoit fait contre Saint Chryſoſtome, qu'il honoroit ſa memoire quand le parti qui luy eſtoit favorable eſtoit le plus fort, & qu'il euſt eſté fort aiſe que les choſes euſſent changé de face pour changer auſſi de conduite Cyr.Al ep.56.57 p.302.e|207.b.c.

'Nous trouvons qu'il ordonna Eveſque avec Alexandre d'Antioche un nommé Diogene, quoiqu'il fuſt bigame. [a] Entre les Eveſques d'Orient qui vinrent à Epheſe l'an 431, pour le Concile œcumenique, il y a un Diogene de Seleucobele. Thdrt.ep.110.p. 980. [a] Conc.t.3.p. 600.a.

'Lorſque Neſtorius commença à publier ſon hereſie, S. Cyrille en écrivit à Acace vers le milieu de l'an 430. Acace luy fit réponſe, & témoigna approuver entierement & ſon zele & ſa doctrine. Mais il ne voulut pas auſſi condanner abſolument Neſtorius, ni meſme l'anatheme prononcé contre ceux qui appellent la S.te Vierge *Mere de Dieu*: & il exhorta Saint Cyrille à aſſoupir cette affaire plutoſt que d'en venir aux extremitez. 'N'ayant pu venir l'année ſuivante au Concile d'Epheſe, à cauſe de ſon extreme vieilleſſe, 'il donna quelque commiſſion à Paul d'Emeſe pour agir en ſon nom. 'Il écrivit meſme à l'Empereur, ou plutoſt au Concile, en exhortant tout le monde à aimer & à rechercher ce qui pouvoit procurer la paix de l'Egliſe; & l'Empereur envoya cette lettre au Concile comme le modele qu'il falloit ſuivre. 'Mais par cette lettre meſme [b] qu'il écrivoit au Concile, il témoigna ne pas approuver les anathematiſmes de S. Cyrille contre Neſtorius, & trouver qu'ils avoient quelque choſe de l'hereſie d'Apollinaire; ce que les Orientaux fort oppoſez à ces anathe- P.379-386. P.721.c. P.724.c. P.722.c. Lup.ep.41.p. 109. [b] ep.17.p.51.

matiſmes, ne manquerent pas de citer pour eux.

[La condannation de Neſtorius par le Concile, & de Saint Cyrille par les Orientaux, ayant cauſé un tres faſcheux ſchiſme dans l'Egliſe, l'Empereur reſolu de faire ſon poſſible pour l'éteindre, 'en écrivit peut-eſtre plus d'une fois à Acace, afin qu'il V. Saint Cyrille.
ep.41.p.109. obtinſt de Dieu cette grace par ſes prieres] 'Le Pape meſme [Celeſtin ou Sixte,] & S. Cyrille, luy écrivirent durant ce temps
p.110. là des lettres fort reſpectueuſes. 'On voit neanmoins par une lettre qu'il écrit à Alexandre [d'Hieraple,] qu'il entroit tout à fait dans les ſentimens des Orientaux contre S. Cyrille, ſuivant les impreſſions que luy en avoient données Jean d'Antioche, Theodoret, & quelques autres qui l'eſtoient venu voir au retour d'Epheſe.

[Les Orientaux preſſez neanmoins par l'Empereur de travailler à l'accommodement, s'aſſemblerent l'an 432 à Berée auprés Ibid.
d'Acace, & le porterent à écrire à S. Cyrille pour luy faire des propoſitions, qui aſſurément eſtoient deraiſonnables. Auſſi S. Cyrille ne manqua pas de les refuſer par la réponſe qu'il luy fit. Enfin les Orientaux, & nommément Acace, reſolurent de luy envoyer Paul d'Emeſe avec une confeſſion de foy Catholique. Et cette deputation produiſit la paix entiere de l'Egliſe au commencement de l'an 433.

[On voit par cette ſuite qu'Acace vivoit encore à la fin de 432.
Theret v. P.c.a. Et il faut qu'il ait meſme vécu juſqu'en l'an 437,] puiſqu'il fut
p 717.d. Eveſque durant 58 ans. Ainſi il eſt mort âgé d'environ 116 ans.
ep 32.p 921.d] 'Theoctiſte qui eſtoit Eveſque de Berée [vers l'an 442,] eſtoit
Lup.ep.n p.201. ſans doute ſon ſucceſſeur.

[Nous ne ſavons point qu'Acace ait rien écrit; & nous n'avons
Conc.ap.p.930. de luy que quelques lettres,] avec une confeſſion de foy qui porte
931. ſon nom, mais qui ne peut eſtre de luy [ſi l'on ne dit qu'il y a faute, comme cela pourroit eſtre,] dans l'endroit où Saint Cyrille eſt r.
appellé de ſainte memoire, n'y ayant aucune apparence qu'Acace ait ſurvécu S. Cyrille mort en 444, [ou plutoſt n'y ayant aucun moyen de le dire, puiſqu'il auroit eſté Eveſque non pas 58 ans,
p.931.b. mais 65 au moins.] Cette confeſſion regarde les myſteres de la Trinité, & encore plus celui de l'Incarnation, parcequ'elle eſt faite dans un temps où il y avoit de grandes diſputes ſur ce ſujet, entre ceux meſmes qui paſſoient pour Catholiques. [Elle peut

r. *Ita credo* [*juxta*] *Cyrillum &c.* Ce *Cyrillum* pourroit bien eſtre une marge miſe dans le texte, avec un *Vide* omis par le copiſte. Car *juxta* eſt imprimé en italique dans Lupus p.456. comme n'eſtant point du manuſcrit. Toute la confeſſion paroiſt d'un homme qui ne pretend point ſuivre S. Cyrille.

aiſément eſtre faite vers l'an 432, par quelqu'un du parti des Orientaux Et elle ſemble meſme d'abord eſtre tout à fait oppoſée à S. Cyril e] 'declarant que Dieu eſt impaſſible, & incapable de ſouffrir, ſoit en ſa ſubſtance, ſoit en quelque autre choſe que ce ſoit. 'Cependant dans la ſuite elle s'explique d'une maniere qui revient tout à fait à la croyance Catholique ſoûtenuë par S. Cyrille. Mais la Vierge n'y eſt point appellée Mere de Dieu. 'Elle ne veut point qu'on diſe que le Fils procede du Pere. [Nous ne l'avons que dans une ancienne traduction latine.] P.930. P.931.932. P.931.a.

SAINT HESYQUE,

PRESTRE DE JERUSALEM,

ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

'EGLISE de Jeruſalem a eu au commencement du V. ſiecle, un Preſtre illuſtre en pieté & en ſcience, nommé Heſyque, qui brilloit alors dans l'Egliſe, comme un aſtre dont la lumiere éclairoit tout l'univers. Il accompagna Juvenal ſon Eveſque lorſqu'il vint l'an 428 ou 429, dedier l'Egliſe de la Laure de S Euthyme; & ce ſaint Abbé receut une extreme joie de voir chez luy ce Thelogien, & ce maiſtre de l'Egliſe: car c'eſt ainſi que le qualifie l'auteur original de la vie de S. Euthyme: '& d'autres auſſi le ſurnomment le Thelogien. 'Quelques modernes le font diſciple de S. Gregoire de Nazianze: [& ſi cela ſe trouvoit autoriſé par les anciens, on le croiroit.] 'Outre le titre de preſtre de Jeruſalem, on luy donne encore la qualité de garde des chartres de la ſainte Reſurrection, [qui eſtoit alors la cathedrale de Jeruſalem] Anal.g.p.31. 32. Auct 1.p.743. Boll.28.mars.p. 713 & 3. All.de Syn.p. 100.

Theophane dit qu'il fut fait Preſtre de Jeruſalem en meſme temps que S. Cyrille fut fait Eveſque d'Alexandrie, [c'eſt à dire en 412,] & qu'il ſe fit auſſitoſt admirer dans les inſtructions [qu'il faiſoit au peuple.] Il ajoute qu'il mourut la meſme année que Valentinien III. vint à Conſtantinople epouſer Eudoxie, & que Sainte Melanie la jeune mourut à Jeruſalem. [Cela ne s'ac- Thphn.p.71.e. p.79.c.

corde pas: car Valentinien epouſa Eudoxie à la fin de 436 ou 437, & Sainte Melanie mourut le 31 decembre 439. Ainſi cet endroit nous apprend ſeulement à peu prés le temps de la mort d'Heſyque, qu'on peut mettre ainſi vers 438. Mais ce ſoin que Theophane a eu de nous marquer le temps de l'ordination & de la mort d'un ſimple Preſtre, montre qu'il faut qu'il ait eſté fort illuſtre dans l'Egliſe. C'eſt pourquoi nous n'avons pas de peine à luy attribuer les écrits que l'on cite ſous ſon nom, & à croire que c'eſt celui meſme que l'Egliſe Greque honore publiquement le 28 de mars.]

Boll. 28. mars, p. 873. 874.

'Elle dit de luy qu'eſtant né à Jeruſalem, la connoiſſance de l'Ecriture, & la ſcience de Dieu dont il eſtoit plein, le porta à ſe retirer dans les deſerts, où il ramaſſa en luy meſme les diverſes vertus qu'il admiroit dans chacun des ſolitaires avec qui il eſtoit. L'Eveſque de Jeruſalem, (c'eſtoit Jean en 412,) connoiſſant ſa vertu, le contraignit d'accepter le rang de Preſtre, & de venir demeurer dans les ſaints lieux, où il repandit comme des fleuves les threſors de ſa ſcience & de ſa ſageſſe. Il expliqua toute l'Ecriture d'une maniere tres nette & tres utile, ce qui luy acquit l'eſtime & l'admiration de tout le monde. Et enfin aprés avoir ſervi Dieu avec toute ſorte de perfection, il alla avec joie jouir de luy dans le Ciel. 'Metaphraſte dit auſſi qu'il a eſté illuſtre entre les ſolitaires: [a]& on tire de ſes écrits meſmes qu'il a vécu dans un monaſtere ſous l'obeïſſance d'un Superieur.

Cotel. g. t. 2. p. 231. a Bult. ori. p. 630. 631.

Phot. c. 269. 275. p. 1485. 1524.

'Photius cite quelques diſcours d'Heſyque Preſtre de Ieruſalem; [& nous avons aujourd'hui divers ouvrages qui portent ſon nom. On doute s'il faut raporter tout cela à celui qui vivoit au commencement du V. ſiecle, parcequ'il eſt aiſé qu'il y ait eu pluſieurs Heſyques non ſeulement en divers endroits, comme Photius en marque un Preſtre de Conſtantinople,] 'mais à Jeruſalem meſme, où on pretend en effet en trouver un ſecond ſur la fin du VI ſiecle. [Cependant on peut dire que ce ſecond Heſyque n'eſt point fondé, de ſorte qu'il n'y a point de difficulté à attribuer à l'unique que nous connoiſſions, les ouvrages qui portent ſon nom, à moins que des raiſons particulieres ne nous obligent à dire que l'inſcription eſt fauſſe, ou qu'il y a eu en effet un ſecond Heſyque Preſtre de Jeruſalem, puiſque cela peut eſtre, quoique nous ne le ſachions pas.

Lab. ſcri. t. 1. p. 826.

Note 2.

Le plus celebre des ouvrages que l'on attribuë à Heſyque Preſtre de Jeruſalem, [c]eſt le commentaire ſur le Levitique; & ce peut eſtre un reſte de cette explication de toute l'Ecriture

Note 2.

que le menologe des Grecs dit qu'il a faite.] 'L'auteur adreſſe cet ouvrage à un Diacre nommé Eutychien, qui l'avoit prié, non de luy éclaircir comme d'autres avoient déja fait, quelques endroits de ce livre, mais de l'expliquer de ſuite tout entier; ce qui n'avoit encore eſté fait par perſonne, & de le faire ſelon le ſens ſpirituel & allegorique, afin d'en mettre le texte audeſſus de toutes les difficultez que des ennemis [de l'Egliſe] formoient contre [le ſens ſimple & judaïque. C'eſt ce qu'il fit dans les ſept livres que nous en avons encore en latin.] 'Il s'y qualifie Preſtre, & marque aſſez en quelques endroits qu'il écrivoit à Jeruſalem. • La maniere dont il parle du Concile des Apoſtres ſur la Circonciſion, convient auſſi fort bien à un homme qui vouloit relever l'Egliſe de Jeruſalem: [& il cite ſouvent S Jacque.] [b]Il paroiſt avoir écrit durant les diſpures ſur l'Incarnation, [& ainſi aprés 428.] 'Il combat aſſez clairement Neſtorius en quelques endroits. 'Il donne deux fois en trois lignes le titre de Mere de Dieu à la Sainte Vierge. 'Il combat auſſi l'hereſie d'Eutyche, [mais ce peut n'eſtre que dans Apollinaire.] 'Il y avoit encore alors des payens, & ils pratiquoient encore quelques unes de leurs ceremonies. 'Il rejette auſſi tres fortement les réveries des Millenaires, [dont je penſe qu'on n'a guere parlé depuis le V. ſiecle.]

Hesy in Lev. pr. l.1. p.1.2.
p.1.
p.14. l.6.7. p. 495.667. Lab. ſcri.t.1.p.636.
• Alb euch. l.2. p.848. Hesy. l. 4. p 322.
b Hesy. p.324.
p.61.
p.23.
p.136.
p.118.460.461.
p.136.137.

'Il y a toute apparence que cet ouvrage a eſté écrit en grec, & que le texte que nous en avons, eſt une ancienne traduction fort mal faite, d'où vient que le ſtyle en eſt ſi barbare & ſi obſcur; [outre les fautes qui ſont ſans nombre dans l'edition de Paris en 1581.] 'Il ſemble quelquefois parler dans l'Egliſe devant un peuple. [Et il pourroit avoir fait entrer dans ſon ouvrage des ſermons qu'il avoit faits ſur la meſme matiere] Son ouvrage porte au commencement & à la fin le nom d'Heſyque ou Iſyque Preſtre de Jeruſalem, '& il eſt cité ſous ce nom par des auteurs du IX. ſiecle. 'Il parle toujours de luy meſme avec beaucoup de modeſtie, & il ſe plaint de ce qu'Eutychien demande une choſe ſi difficile à une perſonne qui en eſt ſi peu capable. Il eſpere neanmoins que Dieu luy fera la grace d'y réuſſir, pour faire mieux paroiſtre ſa force dans la foibleſſe de ſon organe, & que toute la gloire luy en ſoit renduë. 'M.r du Pin trouve en effet qu'il s'eſt bien acquité de ſon deſſein, & que ſon commentaire eſt clair & net.

Lab. p.637. Aib. p 847.2.
Lab. p.633.
Hesy. p 253. 254.416.524.
p 635.
Hesy. pr. p.1.2. l.4.5. p.254.328
Du Pin, t.7. p. 80.

'Il fait eſperer un travail ſemblable ſur l'Exode: [mais nous ne voyons pas s'il s'eſt acquité de cette promeſſe. Il ne nous reſte

Hesy. l.2. p.156.

t.5.p.386. Lab.p.640. rien non plus] du commentaire ſur Ezechiel, qu'il avoit fait avant que de travailler ſur le Levitique. On a imprimé ſous ſon nom en grec l'an 1602, quelques explications ſur Iſaïe, & ſur les petits Prophetes. Dans le 8.e tome des Critiques ſacrez, on trouve des argumens & des abregez de tous les articles des meſmes petits Prophetes, donnez d'abord par Haſchelius, dont on louë l'elegance & la netteté. Le P. Martianay croit qu'il a fait une edition des Prophetes diſtinguée par verſets. On veut auſſi qu'il en ait fait un commentaire.

Hier.B.pr.p.49. a]Du Pin,p.31. Hier p.19.c. Cotel.g.t.3.p. 521.a. p.1-52.

M.r Cotelier nous a donné un recueil de 60 queſtions ou difficultez ſur l'Evangile, tiré de la concorde Evangelique, faite, dit-il, par S. Heſyque Preſtre de Jeruſalem, ce ſavant & eloquent Pere du V. ſiecle. Il y ajoute ſeparément une 61.e queſtion du meſme Saint, [& qui eſt auſſi du meſme genre que les autres.] Le Pere Combefis le fait auteur d'un diſcours ſur la Reſurrection, attribué d'ordinaire à S. Gregoire de Nyſſe, pour accorder ce que diſent les Evangeliſtes touchant ce myſtere. Il y joint un petit fragment pour accorder auſſi S. Marc & S. Jean ſur l'heure que J. C. fut crucifié. On croit que ce ſont encore des fragmens de ſa concorde. a Sixte de Sienne dit qu'il a commenté l'epiſtre aux Hebreux.

p.521.a. p.521.a. Auct.t.p.743. 773. P 773. Cotel.g.p.521.a] 521.b a Sixt.4.p 300. c. Her B.t.1.p. 1186.

Usſerius cite d'Heſyque des Hypotheſes manuſcrites ſur Job, & d'autres livres ſacrez, ſans vouloir neanmoins aſſurer qu'elles ſoient de luy. M.r Cotelier ſuppoſe qu'elles ſont du grand Heſyque, mais n'explique pas ce que c'eſt que ces Hypotheſes.

Cotel.p.521.a.

Outre ſes commentaires ſur l'Ecriture, il a fait bien des homelies. Photius cite de luy un diſcours ſur Saint Thomas, & neanmoins le paſſage qu'il en cite eſt certainement d'un panegyrique de S. André. b On trouve au moins une partie de ce paſſage dans une oraiſon ſur S. André, qui eſt ſeulement en latin dans la bibliotheque des Peres, où elle eſt attribuée à Heſyque Preſtre de Jeruſalem. Allatius cite auſſi ce panegyrique de S. André du meſme Heſyque. c Photius en cite encore un diſcours ſur Saint Jacque le Mineur, & ſur David. d On voit par ce qu'il en raporte, que ce diſcours eſt fait dans Sion, [c'eſt à dire dans Jeruſalem.]

Phot.c.260.p. 1487.1488.Du P p.32. b Bib.P.t.15 p. 822. All.de Sym p. 344. c Phot.c.275.p. 1524. d p.1515.

On luy attribuë deux diſcours ſur la Vierge, qui ſont dans la bibliotheque des Peres. e Allatius cite de luy deux diſcours ſur Lazare frere de Marie, f & un ſur la feſte de l'Hypapante ou de la Chandeleur, g un autre ſur S. Pierre & S. Paul, h un autre ſur Saint Michel, i un autre ſur S. procope Martyr.

Bib.P t.12 p. 662.665. e All.de Sym.p. 84.213. f P 95. g p.98. h p.100. i p 108.

k M.r du Cange a trouvé dans des manuſcrits, un fragment

k Paſc.p.424.

attribué à un Heſyque ſur la naiſſance de N.S. qu'il met l'an ſix mille ou 5967 du monde, le vendredi 25 de decembre, & à la 7.e heure du jour, [c'eſt à dire un peu aprés midi.] Il cite pour cela les Antiochiens. 'Si ce fragment eſt d'Heſyque contemporain de S. Jerome, comme le P. Pezron le ſuppoſe, [il peut eſtre tiré de ſa concorde, ou de ſon hiſtoire eccleſiaſtique.] 'Car le V. Concile œcumenique cite un endroit de l'hiſtoire eccleſiaſtique d'Heſyque Preſtre de Jeruſalem, où Theodore de Mopſueſte qui eſtoit mort alors eſt extremement maltraité. [Et il n'eſt pas étonnant qu'un Preſtre de Juvenal tout à fait uni à S. Cyrille, ait eſté fort oppoſé à Theodore.

Pez def. p. 14.

Conc. t. 5. p. 470

'Photius parle d'un Heſyque hiſtorien. Mais il eſtoit de Milet, écrivoit ſous Juſtin, ou ſous Juſtinien, [a] & parloit ſi peu des choſes de l'Egliſe, qu'il donnoit meſme lieu de croire qu'il eſtoit payen. 'On peut voir ce qu'en dit le P. Labbe. [b] Voſſius en parle amplement, [& ne dit rien dutout de l'hiſtorien Eccleſiaſtique.] [c] On cite un Heſyque ſurnommé le Notaire, comme ayant auſſi écrit quelque choſe de l'hiſtoire, mais de la profane; & on le met entre ceux qui ont vu la fondation de Conſtantinople, [avant que le grand Heſyque fuſt né.] On le met cependant, non ſeulement aprés Eutrope, mais encore aprés Troïle, [ce que je ne comprens pas, Si ce Troïle eſt celui qui vivoit du temps d'Arcade, comme ce qu'on dit donne tout ſujet de le croire.] 'Auſſi le Pere Labbe croit cet Heſyque bien poſterieur.

Phot. c 69. p. 101. l. 24. a Suid. t. 3. p. 1106. a. b.

Byz. h. pr. p. 43. b Voſſ. h. g. l. 2. c. 22. d. 268 c. c. 17. p. 249.

πλωτάριον.

Byz. h. pr. p. 43.

'Nous avons en grec dans la bibliotheque des Peres 200 ſentences ſur la vigilance, & ſur la vertu, attribuées à Heſyque Preſtre de Jeruſalem, & adreſſées à un Theodule, qu'il appelle ſon fils. 'L'auteur meſme marque à la fin ſon nom d'Heſyque. [d] C'eſt par cet ouvrage qu'on apprend qu'il a vécu dans un monaſtere, & il y vivoit alors actuellement. [Ainſi ce peut eſtre le plus ancien de ſes écrits, fait avant l'an 412.] 'Il y cite S Baſile en l'appelant la bouche de J. C, la colonne de l'Egliſe, noſtre grand [& illuſtre] Pere. Photius parle de ce livre des ſentences d'Heſyque Preſtre de Jeruſalem, qui faiſoit partie d'un corps d'ouvrages ſur les ſolitaires.

Bib. P. t. II. p. 985 p. 987. c. p. 1018. d. d p. 990. a. p. 956. b. Phot. c 198. p. 521.

'M.r Cotelir dit qu'il y a encore divers paſſages du grand Heſyque dans les Chaines ſur l'Ecriture. Il en avoit auſſi ramaſſé pluſieurs choſes qui ne ſont point encore imprimées, & qu'il euſt données au public ſi Dieu luy euſt accordé aſſez de vie.

Cotel. g. t. 3. p. 521. a. b.

'Bollandus nous a donné une hiſtoire de S Longin, à la fin de laquelle l'auteur ſe nomme Heſyque Preſtre de Jeruſalem, &

Boll. t. 5 mars, p. 738. f.

témoigne qu'il a beaucoup cherché les actes du martyre de ce Saint ; & qu'aprés avoir pris bien de la peine pour cela, il en a enfin trouvé un petit cahier dans la bibliotheque de la ſainte Reſurrection, ſur lequel il a compoſé cette hiſtoire. [Je ne ſçay pas s'il faut dire que cette note eſt abſolument ſuppoſée, ou s'il eſt d'un autre Heſyque bien poſterieur à l'autre. Mais cette piece n'a rien de l'erudition qu'on louë dans le grand Heſyque, & ne ſera point d'honneur à quiconque on l'attribuera.]

Phot.c.51.p.37. 'Photius, comme nous avons dit, parle encore d'un Heſyque Preſtre orthodoxe, mais de Conſtantinople, [& non pas de Jeruſalem,] qui avoit fait quatre diſcours ſur le ſerpent d'airain. &c.

DuPin,t.7.p.33 'Nous ne les avons pas ; & ſelon ce que Photius en dit, la perte n'en eſt pas fort conſiderable. [Il ne marque point le temps qu'il vivoit. Nous avons parlé ci-deſſus de deux Heſyques qui ont écrit l'hiſtoire profane.]

S.TE MELANIE LA JEUNE,

VEUVE ROMAINE,

AVEC ALBINE SA MERE, ET PINIEN SON MARI.

ARTICLE PREMIER.

Naiſſance illuſtre de Sainte Melanie : Son mari ; ſes enfans.

Sur.31.dec.p. 377. [NOUS aurons peu de peine à faire l'hiſtoire de Sainte Melanie la jeune,] puiſque nous en avons déja une vie toute écrite dans Surius. Car quoiqu'elle ſoit tirée du recueil de Metaphraſte, [neanmoins l'exactitude de ſa narration, & la conformité qu'elle a avec les auteurs du temps,

Bar.434.§ 7. font juger qu'elle a eſté priſe d'un tres bon original.] 'Baronius

Phot.c.53.p.44 dit que le ſtyle en eſt bas & ſimple, mais qu'elle eſt vraie. 'Photius

Aum.p.373. paroiſt l'avoir connuë. 'On l'a qualifiée une hiſtoire tres ancienne & tres fidele. [Le ſtyle fait voir qu'elle eſt écrite originairement

ment par un Grec; & elle peut bien eſtre de quelque moine des monaſteres qu'elle a fondez à Jeruſalem]

'Leo Allatius en a eu effectivement une entre les mains, fort bien écrite en grec, par un Preſtre que la Sainte meſme avoit tiré du monde pour l'offrir à Dieu, [en le faiſant elever au ſacerdoce; ce qui fait peut-eſtre] qu'il l'appelle ſa mere, & qui demeura enſuite long-temps avec elle. Ainſi il eſtoit parfaitement inſtruit de ſon hiſtoire, en ayant vu une partie de ſes yeux, & ayant eu ſoin de s'informer exactement du reſte. Il ſavoit meſme fort bien ſa famille, & comment elle avoit commencé d'entrer dans la vie angelique qu'elle mena depuis qu'elle eut foulé aux pieds le faſte du monde. Il avoit appris de la propre bouche de la Sainte diverſes particularitez de ſa vie, qu'elle raportoit ſouvent aux autres pour leur edification. Il l'écrivit aprés la mort de la Sainte, à la priere d'un "Eveſque à qui Dieu inſpira de luy demander ce diſcours. [Nous ne doutons pas que ceux qui travaillent à la recherche des anciens monumens de l'Egliſe, ne trouvent quelque jour celui-ci, & n'en enrichiſſent le public. Mais en l'attendant il faut nous contenter de ce qu'on en trouve dans Surius. Nous n'aurons preſque qu'à marquer la ſuite de cette hiſtoire, à en fixer la chronologie, à corriger quelques fautes qui s'y ſont gliſſées, & à y ajouter ce que nous trouvons de plus dans Saint Auguſtin & dans Pallade.]

All. de Sim. p. 93.

ἀφ' ἑαυτ.

'Le pere de Melanie s'appelloit, comme nous croyons, Publicola. [a] Mais il eſt certain qu'il eſtoit fils "d'une autre Melanie, [ſi celebre par ſa vertu, & par les differentes manieres dont Saint Jerome en a parlé. C'eſt pour diſtinguer ces deux Melanies que nous appellons l'une l'ayeule, & l'autre la jeune.] 'Publicola epouſa une femme d'une naiſſance illuſtre nommée Albine. [b] Et ainſi la jeune Melanie tiroit ſon origine de l'un & de l'autre coſté des plus illuſtres Senateurs de Rome. 'Voluſien ſon oncle qui fut Preſet de Rome, [eſtoit ſans doute frere "d'Albine ſa mere,] 'puiſque Publicola ſon pere "eſtoit demeuré unique. [c] On croit en effet que c'eſt ce meſme Rufius Voluſianus, dont Rutilius [payen auſſi-bien que luy,] parle comme d'un de ſes meilleurs amis, & qu'il dit avoir eu pour pere un Albin. 'Rutilius ſemble luy donner encore 'le nom de Venerius. 'Il fait remonter ſa nobleſſe juſques aux Rois des Rutales.

Lauſc. in S. t. 13. p. 1034. d. e.

V. Sainte Melanie l'ayeule note 4.

a b.

b.

c.

b Sur. 31. dec. p. 377. § 1.

Phot. c. 53. p. 44

Note 1.

V. Sainte Melanie l'ayeule § 1.

Lauſ. p. 1034. a

Hier. chr. c Bar. 412. § 17.

Rutil. p. 131.

1.

Rutil. p. 135.

Note 2.

p. 131.

[Rien n'empeſche de croire qu'Albin pere de Voluſien & d'Albine, eſt le meſme que] 'Celonius Rufius Albinus, Preſet de Rome pour la ſeconde fois ſous un des Valentiniens; [d] & "Albin

Grut. p. 285. 8. 385. 3.

V. Severe § 4.

d Alb. 6 p. 79. d] 80. c. d.

1. Symmaque écrit à un Albin. l. 8. ep. 25. p. 310.

Grut.p.285. 102.9.286.2. 387.5. Rein.p.240. fait Ceſar par Severe en 193, eſtoit de la famille des Ceiones. On voit auſſi diverſes inſcriptions des Ceionius Rufius Voluſianus, & une de Flavius Rufius Sabinus Voluſianus. [Ainſi Albine mere de S.te Melanie aura eſté de cette famille des Ceiones, "d'où Ibid. ſont ſortis pluſieurs Princes. Son pere pourroit bien eſtre encore] le pontiſe Albin "pere de Læta, qui epouſa Toxoce fils de S.te Paule. Car cet Albin eſtoit environné d'une troupe de fils & de petits-fils [preſque] tous Chrétiens. Sa femme eſtoit Chrétienne: & ſi Voluſien frere d'Albine eſt celui à qui écrit Saint Auguſtin, comme il y a beaucoup d'apparence, il avoit une mere qui eſtoit digne de porter le nom de Sainte, & d'eſtre honorée en J. C. Elle ſouhaitoit & demandoit beaucoup à Dieu la converſion de ſon fils, encore engagé dans le paganiſme, & prioit les perſonnes capables de l'inſtruire, de le voir ſouvent pour cela. [Mais la grace de ſa converſion eſtoit reſervée à ſa niece, comme nous le verrons en ſon lieu, où nous parlerons auſſi de ſes emplois.]

Hier.ep.7.p. 54.c. Bar.412. §17. Aug.ep.3.p 7. 2.b. ep.4.p.7.2.c.

Lauſ.c.122 p. 1037 a. a Paul.ep.10.p. 221. b Sur.31 dec.p. 377. §2. c Lauſ.c.118. 119.p.1034.b 1036.c. d Sur.p.380.§5. e Lauſ.c.119 p. 1035.c,d. Cod.Th.t.6.p. 384.2. f Sur.p.377.§2. g Boll.11.may, p.616.a. Bar.302. §12. Sur.31.dec.§2. Lauſ.p.1036.a. h Sur.31.dec.§2. i §2.

'Melanie ou Pinien ſon mari eſtoient parens de S. Pammaque: [a]'& elle l'eſtoit auſſi de Saint Paulin par ſon ayeule. [b]Sa vie porte qu'elle eſtoit unique: [c] Mais on voit qu'elle avoit un frere nommé Publicola.

['Elle naquit vers l'an 382 au pluſtard. [d] Elle ſavoit parfaitement le grec avant que de paſſer en Orient. [e] Elle conceut [dés ſon enfance] le deſir d'imiter ſa grande mere, & de ſe conſacrer toute entiere à J. C. C'eſt pourquoi il fallut uſer de violence pour la marier à [1]Pinien le premier de Rome, qui eſtoit fils de Severe Preſet d'Italie & d'Afrique en 382, [f]& ſorti d'une race Conſulaire. [g] On trouve du temps de Diocletien un Faltone Pinien Proconſul d'Aſie, [moins heureux de deſcendre d'une ancienne nobleſſe que d'avoir merité "d'eſtre honoré par l'Egliſe le 10 de may.] 'Baronius croit que celui dont nous parlons en eſtoit deſcendu. 'Il n'avoit qu'environ 17 ans [2] lorſqu'il epouſa Melanie, [vers 395,] & elle ſeulement 13 [h]ou quelque choſe de plus.

V. Sainte Melanie l'ayeule §6

1.

V. Sainte Lucine.

2.

[i] L'amour que Melanie avoit pour la chaſteté s'augmenta encore aprés ſon mariage. "Elle preſſa ſon mari de luy permettre de vivre en continence: ce que Pinien promit de luy accorder, dit ſa vie, aprés qu'ils auroient eu un fils: [Pallade ne parle point de cette promeſſe.] 'Ils eurent deux garçons ſelon luy, [k]ou premierement une fille, "que Melanie conſacra dés qu'elle fut née, au &c.

Note 3.

Lauſ.c.119.p. 1035 d. k Sur.31.dec.p.3

Sur.21.dec.p. 377. §2.

1. Savie l'appelle Apenien. [C'eſt une faute de copiſte, ou une mauvaiſe prononciation de quelques Grecs.]

2. Ainſi, ce n'eſt par celui qui eſtoit Preſet du Pretoire en 386, comme l'a cru Baronius 385. §5.

Dieu de la chaſteté, pour le ſervir en qualité de vierge, & enſuite un garçon qui mourut auſſi-toſt qu'il fut venu au monde, aprés avoir neanmoins eſté battizé. L'autre enfant le ſuivit bien-toſt aprés. § 4. § 5 [Lauſ. p. 1035 d.

ARTICLE II.

S.te Melanie aſpire à la retraite: Elle porte ſon mari à embraſſer la continence: Melanie ſon ayeule vient d'Orient pour les fortifier dans la pieté.

APRES la naiſſance & la mort de ſon premier enfant, Melanie ſe ſentit plus animée que jamais à l'amour de la continence & de la retraite. Elle en ſollicita de nouveau ſon mari, qui ne voulut point encore ſe rendre. Elle luy offrit de luy laiſſer tout ſon bien, pourvu qu'il luy permiſt de ſe retirer. [a] Et elle eut meſme la penſée d'abandonner & ſon mari, & ſon pere, & tout ſon bien, pour s'enfuir [& ſe cacher quelque part :] Mais des perſonnes de pieté luy repreſenterent ſur cela les regles que S. Paul preſcrit aux femmes mariées, & luy firent eſperer que ſa patience pourroit meſme enfin gagner ſon mari à Dieu. Ainſi elle ſe reſolut de ſouffrir une neceſſité qui luy eſtoit ſi penible & de &c. mener cependant une vie auſtere & retirée autant que ſon état le pouvoit permettre. Sur § 3 [Lauſ. p. 1035. d. e. Lauſ. p. 1035. d. e [Sur. § 2. a Sur. § 3.

Enfin, il plut à Dieu d'avoir pitié de Pinien, & il luy inſpira &c. le deſir de ne ſervir plus que luy ſeul. Ce fut enſuite des prieres extraordinaires que fit Melanie à la feſte de S. Laurent, & au milieu meſme des douleurs de ſa ſeconde couche. Car eſtant accouchée auſſi-toſt aprés, & ſe trouvant enſuite extremement mal, Pinien preſque mort de douleur, courut à l'egliſe, pour demander au pied des Autels la vie de ſa femme. Melanie jugeant que l'occaſion eſtoit favorable, luy envoya dire [qu'elle eſperoit] que Dieu la tireroit de ce peril, s'il luy vouloit promettre avec ſerment de garder la continence, & de vivre non ſelon les regles du monde, mais ſelon celles de l'Evangile. Pinien le promit, & elle commença auſſi-toſt à ſe mieux porter. Le changement de Pinien arriva donc [le 10 d'aouſt, ou fort peu aprés,] lorſqu'il n'avoit encore que 24 ans, & Melanie 20 ſept ans aprés qu'ils eurent eſté mariez. [& ainſi en l'an 401.] [b] Quelque temps aprés, leur premier enfant mourut: & ſa mort fit naiſtre dans Pinien un [nouveau] deſir de ſuivre entierement la volonté & la pieté de ſa femme. Lauſ. p. 1035. e. Sur 31. dec. p. 377. § 4. § 5. § 5 [Lauſ. p. 1036. a. b Sur. § 5.

Lauſc.118.p. 1034.b. 'Melanie l'ayeule ayant appris [à Jeruſalem] une nouvelle ſi agreable, & craignant d'autre part que[dans un âge ſi foible] ils ne tombaſſent dans quelque hereſie & quelque fauſſe doctrine, ou"qu'ils ne vécuſſent pas d'une maniere aſſez conforme à leur

p.1033.c. profeſſion ; elle crut devoir quitter l'Orient, 'où elle vivoit

p.1034.b. depuis 37 ans,'& revenir à Rome à l'âge de 60 ans qu'elle avoit, [pour les affermir & les inſtruire dans la veritable pieté."Ce fut apparemment en l'an 402 qu'elle fit ce grand voyage: & c'eſt ce qui nous a obligé de ne mettre pas le changement de Pinien pluſtard qu'en 401, puiſqu'il eſt arrivé à la S. Laurent : comme auſſi il n'y a pas d'apparence de le mettre beaucoup pluſtoſt.]

κατοικία.

V. ſon titre note 2.

Paul ep.10.p. 128. 'Melanie l'ayeule aborda à Nole, où elle trouva ſes fils & ſes petits-fils qui l'attendoient, "& qui la conduiſirent de là à Nole

Ibid. §6.

p.128,129. chez Saint Paulin, & enſuite à Rome.'S. Paulin dit qu'ils témoignoient"un tres grand reſpect pour Melanie l'ayeule, nonobſtant la pauvreté de ſes habits & de tout ſon exterieur. Mais du reſte il les décrit comme des perſonnes qui eſtoient dans toute la magnificence & toute la pompe de leur condition [Et il ſe peut bien faire que Pinien & ſa femme n'euſſent encore rien changé dans

Ibid.

Lauſc.118.p. 1034.c. leur exterieur.] 'Mais leur ayeule les fortifia tellement, qu'elle les fit reſoudre à vendre leur bien, à quitter Rome, & à chercher le port & la tranquillité de la ſolitude ; [ce qu'ils n'executerent

c. neanmoins que peu à peu, comme nous l'allons raporter.] 'Albine mere de la jeune Melanie, perſuadée par les exhortations de ſa bellemere, ſe joignit à eux dans ce deſſein: [& il paroiſt que ces trois perſonnes demeurerent toujours unies enſemble tant qu'il plut à Dieu de les laiſſer ſur la terre.]

ARTICLE III.

Sainte Melanie & Pinien ſon mari renoncent au monde : Severe frere de Pinien les perſecute.

Sur 31.dec.p. 377.§ 5. 'MELANIE la jeune ſe trouvant donc dans la liberté de ſuivre les mouvemens de ſa pieté, elle quitta tous les ornemens & les parures, reſoluë de vivre dans la ſimplicité & la pauvreté. 'Elle commença par donner pour orner les Autels, toutes

Lauſc.119.p. 1036.a. les étoffes de ſoie 'qui avoient ſervi à couvrir & orner ſa teſte, &

1.

1. [ἀμπέχεια, qui eſt toujours expliqué *un demi vêtement*,] '& eſt traduit dans Heraclide *maverti*, 'c'eſt a dire une grande coëffe fort ample & forte large, qui avec la teſte couvre auſſi toutes les epaules, [un voile, une cape ou une echarpe.]

Vit P. p.373.2. p.1027.

une partie de ſon corps. Pallade remarque que Sainte Olympiade avoit fait la meſme choſe à Conſtantinople. Pour ſes autres habits de ſoie, Melanie les diſtribua encore aux egliſes pour y ſervir à divers uſages, comme pour faire des rideaux. 'D'abord elle §. paſſoit quatre jours & davantage ſans rien manger; depuis elle ſe regla à manger de deux jours l'un.

'Pinien conſervoit encore quelque affection pour le luxe & pour Sur. 31. dec. p. &c. la pompe du ſiecle: mais ſa femme "par ſes exhortations tantoſt 378. §. 6. ſerieuſes, tantoſt accompagnées de railleries, le retira peu à peu de cette baſſeſſe. Ils alloient enſemble viſiter & panſer les pauvres & les priſonniers; payoient pour ceux qui eſtoient retenus à cauſe de leurs dettes, recevoient les étrangers à leur table: & peu à peu ils s'accoutumoient à vendre meſme leurs biens, pour devenir pauvres en enrichiſſant les autres, & n'avoir plus d'eſperance ni de threſor qu'en Dieu ſeul.

'Ils ne furent pas long-temps ſans eprouver la rage du demon, §. 7. [& la tentation, à quoy l'Ecriture les avoit avertis de ſe preparer.] Pinien avoit un frere nommé Severe [comme leur pere,] qui voyant [non avec des yeux Chrétiens, mais avec un eſprit tout charnel,] que Pinien commençoit à vendre les biens & les terres &c. de ſa maiſon, "s'empara de pluſieurs de ſes terres, comme ſi elles &c. euſſent eſté à luy. Pinien & Melanie ſouffrirent "avec patience & avec douceur cette injuſtice d'un frere. 'Mais l'Imperatrice §. 8. en ayant oui parler, obligea Melanie, dont elle connoiſſoit & eſtimoit la vertu, de la venir voir. 'Elle y fut donc avec ſon mari, §. 9. &c. "habillée avec ſa ſimplicité ordinaire, & la teſte couverte d'un voile, aimant mieux obeïr en cela à Saint Paul, qu'aux regles de la Cour qui le défendoient. 'L'Imperatrice l'en eſtima d'autant §. 9. plus, "luy fit beaucoup d'honneur auſſi-bien qu'à ſon mari, & leur §. 10. &c. promit de punir Severe pour les torts qu'il leur avoit faits. Mais ils ſe rendirent ſes interceſſeurs, & la prierent d'empeſcher ſeulement qu'il ne continuaſt ſes violences, parceque tout ce qu'ils avoient n'eſtoit plus que le bien des étrangers & des pauvres. Elle fut fort edifiée de cette moderation, & leur fit donner par l'Empereur [Honoré,] comme ils l'en avoient priée, une ample permiſſion de vendre toutes leurs terres, ſans que perſonne s'y puſt oppoſer. [Si cette Imperatrice eſt Marie fille de Stilicon, V. Honoré §. 8. 'qu'Honoré epouſa en 398, il faut mettre ceci à la fin de 403, ou * Ibid. §. 20. peu aprés, * lorſqu'Honoré eſtoit à Rome; '& il paroiſt en effet §. 10. qu'Honoré meſme y eſtoit alors. [Mais je ne ſçay ſi ce ne ſeroit Note 4. point plutoſt "Serene mere de Marie, & femme de Stilicon, qui

eſtoit couſine germaine d'Honoré, & qui juſqu'en 408 avoit tout le pouvoir d'une Imperatrice, quoiqu'elle n'en euſt peut-eſtre pas le nom.

Je penſe que c'eſt de la meſme viſite plutoſt que d'une poſte-
§ 10. rieure, qu'il faut entendre ce que la vie met un peu aprés,] Que Melanie crut devoir offrir quelques preſens à la ſœur de l'Empereur, qui ne les voulut point recevoir, diſant que c'eſtoit un ſacrilege de prendre quelque choſe d'un bien conſacré à J. C.
§ 10. 'Pinien & Melanie prirent donc congé d'elle, & elle les fit reconduire avec des honneurs extraordinaires. &c.

ARTICLE IV.

Pinien & Sainte Melanie vendent leurs biens, & les diſtribuent aux pauvres :

Sur § 10. SI Pinien & Melanie avoient commencé dés auparavant à vendre leurs terres, ils le firent avec bien plus de liberté & de promtitude depuis qu'ils furent autoriſez en cela par l'Empereur : & ils trouvoient ſans peine des acheteurs qui les payoient tres promtement, [chacun ſe haſtant d'acheter des biens dont l'Empereur autoriſoit la vente ; ce qui en rendoit l'acquiſition plus aſſurée.]

§ 10. 'Ils avoient beaucoup de terres non ſeulement autour de Rome, & en divers endroits de l'Italie, mais auſſi dans la Sicile, dans
Lauſ. c. 119. p. 1036. c. l'Eſpagne, dans l'Angleterre, 'dans l'Aquitaine, dans [le reſte]
a Sur. 31. dec. p. 377. § 11. des Gaules, & dans l'Afrique, [a] qui leur produiſoient par an 'juſqu'à douze mille[pieces]d'or, ſomme ſi conſiderable qu'il n'y 1. avoit que l'Empereur qui en puſt avoir davantage. Ils employerent d'abord tout ce grand revenu en charitez & en aumoſnes, & enſuite ils firent le meſme uſage de l'argent des fonds meſmes qu'ils avoient vendus.

Lauſ. c. 119. p. 1036. a. 'Melanie confia ce qu'elle avoit d'or & d'argent à un moine de Dalmacie nommé Paul, qui eſtoit Preſtre, & l'envoya par mer en Orient, où elle fit diſtribuer dix mille écus dans l'Egypte *νομίσματα* & la Thebaïde, autant à Antioche & dans les environs, quinze mille dans la Paleſtine, dix mille aux egliſes des iſles[de l'Archipel,]& à ceux qui y eſtoient releguez. Et elle en employa quatre fois autant, [qu'elle envoya ou] qu'elle diſtribua de ſes propres mains aux egliſes, aux monaſteres, & aux hoſpitaux de l'Occi-

Phot. c 80. p. 197. b. 1. 'Un auteur du temps fait monter le revenu des plus riches familles de Rome à 4000 livres pesant d'or, *τεσσαράκοντα κεντηνάρια*, outre ce qui ſe conſommoit en nature qui pouvoit aller au tiers.

dent, & generalement à tous ceux qui avoient beſoin de ſon aſſiſtance. [Et il paroiſt que tout cela ne s'entend que de ce qu'elle fit avant l'an 410:]ainſi la charité de Melanie & de Pinien eſtoit comme un fleuve qui ſe repandoit avec abondance ſur toutes les nations. La Meſopotamie, la Phenicie, la Syrie, l'Egypte, le lever & le coucher du ſoleil en furent arroſez. Et il y en a qui diſent, qu'ayant obtenu de l'Empereur des iſles toutes entieres qu'il leur avoit venduës en partie, & données en partie, ils établirent dans les unes de ſaints ermites, & baſtirent des monaſteres de Religieux & de Religieuſes dans les autres. Quant aux riches ornemens & aux vaſes precieux qu'ils avoient, ils les donnerent aux Eveſques pour en parer les egliſes. 'Ces charitez immenſes epuiſerent bien-toſt leurs grandes richeſſes, '& ils les ravirent ainſi par leur foy & par l'inſpiration de Dieu à l'avarice d'Alaric, qui peu aprés vint ravager l'Italie, & Rome meſme [en l'an 410.]

Sur. 31. dec. p. 379. § 14.

§ 11.

Lauſ. c. 119. p. 1036. b.

'Melanie vendit d'abord les terres qu'elle avoit dans l'Eſpagne, dans les Gaules, [& dans l'Angleterre,] & ſe reſerva celles de la Campanie, de la Sicile, & de l'Afrique, [juſqu'à ce qu'aprés la mort de ſon pere elle ſe reſolut de paſſer en Orient.] Elle en employoit le revenu à l'entretien des monaſteres & de tous les indigens.

c.

c.

'Elle donna la liberté à tous ſes eſclaves qui voulurent la recevoir; mais [la pluſpart] aimerent mieux paſſer au ſervice de ſon frere [Publicola,] & elle les luy laiſſa. 'La traduction latine & le Paradis d'Heraclide, portent qu'il y en eut huit mille qui accepterent la liberté; [mais il faudroit bien changer le grec pour y trouver cette addition.] 'Elle rendit ſes ſervantes les compagnes de ſes exercices de pieté: '& elle vouloit avoir ſon jour auſſi-bien qu'elles pour leur rendre toutes ſortes de ſervices. Le latin ajoute au grec de Pallade & au Paradis d'Heraclide, Qu'elle porta de telle ſorte pluſieurs de ſes proches à embraſſer la pieté, qu'ils l'imiterent en ſa ferveur & en ſon amour pour Dieu. 'Voilà, dit en l'an 420. Pallade, 'quelle eſt la conduite & la ſageſſe de cette femme ſi cherie de Dieu, qui par la maniere dont elle ſe decharge du fardeau de ſes biens terreſtres, fait voir que dans un âge ſi peu avancé elle a déja receu de Dieu la prudence des perſonnes les plus âgées.

b. Vit. P. p. 774. a. 973 a.

Lauſ. p. 1036. c. d.

1.

e.

'Le demon qui avoit taſché de les renverſer d'abord par la ten- Sur. § 7.

1. [C'eſt proprement le ſens du grec, οἷς ἐφυλετείνετο ἑαυτὴν πέμπειν,] '& le Paradis d'Heraclide traduit, *Faciebat & diurnas cum ancillulis ſuis miniſterii ſui vices.* Vit. P. p. 974 1.

§ 11,12. tation exterieure de leur frere Severe, ne manqua pas de les attaquer ſouvent luy meſme par des tentations interieures. Mais Dieu les ſoûtenoit, les fortifioit, les conſoloit, & quelquefois meſme d'une maniere qui paroiſſoit extraordinaire & miraculeuſe. [Outre les inſtructions qu'ils recevoient de l'autre Melanie leur ayeule, & des perſonnes de pieté qui eſtoient à Rome en § 14. grand nombre, ſ'ils avoient hors de Rome [non] en Sicile, [mais à Nole dans la Campanie,] le tres ſaint Eveſque Paulin, qui eſt Aum. p. 347. 359. qualifié leur pere ſpirituel, & qui, [comme nous avons vu,] eſtoit leur parent. [Il leur avoit donné l'exemple d'acheter par la perte Sur. § 14. des plus grands biens le threſor de la pauvreté,] & ils l'alloient quelquefois viſiter, [pour recevoir ſes avis. Nous verrons bien-toſt qu'il prenoit beaucoup de part aux graces que Dieu repandoit ſur leur famille.]

ARTICLE V.

Pinien & Melanie aſſiſtent les défenſeurs de S. Chryſoſtome: Ils quittent Rome, & continuent à vendre leurs terres.

Sur. 31. dec. § 5. PINIEN & Melanie ne vouloient pas ſeulement conſacrer leurs biens à Dieu, mais s'y conſacrer eux meſmes, renoncer entierement au monde, & embraſſer l'habit & la vie des moines: mais leurs peres s'oppoſerent à ce deſſein, au moins Publicola pere de Melanie. Ainſi ils furent obligez d'attendre les momens que Dieu avoit deſtinez pour rompre leurs chaines. Et il paroiſt qu'en attendant, ils continuerent à faire leur ſejour ordinaire à Rome.

Lauſc. 121. p. 1037. a. [Ce fut peut-eſtre dans ce temps là, que] Pallade Eveſque d'Helenople en Bithynie "vint à Rome pour l'affaire de Saint Chryſoſtome, [en l'an 404 ou 405,] & y demeura juſqu'au commencement de 406. Il y fut receu avec beaucoup d'honneur & d'affection par cette ſainte famille: Ils le pourvurent de logement, & luy fournirent abondamment toutes les choſes neceſſaires. Il paroiſt qu'ils agirent de meſme à l'égard de tous ceux qui vinrent alors en grand nombre à Rome pour la meſme affaire de S. Chryſoſtome: eſtant ravis d'amaſſer un grand nombre de fruits pour la vie eternelle par leur pieté admirable, & par les excellentes actions que Dieu leur donnoit [la grace] de faire. V. ſon titre § 6.

a.

Sur. 31. dec. p. 378. § 5. "Comme le deſir d'une entiere retraite ne les quittoit point, ils eurent la penſée de ſortir de Rome ſecrettement & à l'inſceu de

de leurs proches: Ils s'inquietoient cependant, & eſtoient dans
&c. une grande affliction. Mais 'une marque extraordinaire de la
preſence favorable de Dieu ayant changé leur triſteſſe en joie, ils
ſe reſolurent encore d'attendre les effets de ſa providence: &
peu de temps aprés Dieu rompit tous leurs liens par la mort du
V. S. Auguſtin § 171. pere de Melanie, [qui arriva "vers la fin de l'an 407,] durant que Paul.ep.44.p. 391.
ſa ſainte mere eſtoit allée faire un voyage en Afrique. [Ce fut apparemment S. Paulin qui en manda la nouvelle à Melanie l'ayeule par S Auguſtin. Nous ne nous arreſtons point à raporter ici] 'ce qu'il dit de la pieté de ce Senateur, [a] qu'il aimoit beaucoup. p.391.392.
[Nous nous contentons de remarquer] qu'il répond preſque ab- [a] P 392.
&c. ſolument de ſon ſalut, [b] & "qu'il attribuë meſme à ſa pieté la bene- [b] p.391.392.
V. Sainte Melanie l'ayeule § 8. diction ſpirituelle que Dieu repandoit ſur ſa famille, ["quoiqu'il [c] P.391.
n'euſt pas encore une foy aſſez forte pour renoncer au faſte de la dignité de Senateur, & pour permettre à ſa fille & à ſon gendre de l'abandonner, & de ſe retirer dans la ſolitude.]

'Auſſi-toſt qu'il fut mort, Pinien & Melanie abandonnerent Sur 31.dec.p. 378.§ 5.
Rome, & ſe retirerent dans les terres qu'ils poſſedoient aux environs, pour y vivre dans la retraite, & dans une philoſophie toute divine. 'Ils eſtoient ſouvent dans la Campanie [où eſtoit S. Lauſ.c.120.p. 1036.d.
Paulin,] & paſſoient [peut-eſtre] quelquefois juſqu'en Sicile où
ils avoient auſſi du bien. 'Albine veuve [de Publicola] les ſuivoit [d]
dans cette retraite, pratiquant avec eux tous les exercices de pieté, & diſſipant comme eux tous ſes biens pour en enrichir les pauvres. 'Elles vivoient enſemble elle & ſa fille Melanie, accom- [d]
pagnées de quinze eunuques, de pluſieures vierges, & de quelques ſervantes. 'Pinien alors le frere de celle dont il avoit eſté le mari, c.121.p.1036.c.
& ſon aſſocié dans la pratique de la vertu, vivoit [de ſon coſté] en la compagnie de 30 ſolitaires, liſant l'Ecriture ſainte, s'occupant aux ſoins du jardinage, & à des conferences [de pieté.

Ils ne s'arreſtoient apparemment en Italie, que pour vendre les biens qu'ils y avoient, & paſſer enſuite en Orient. Car il y a bien de l'apparence que Melanie l'ayeule qui vouloit y retourner, leur inſpira le meſme deſir, & nous verrons que] Rufin qui leur Euſeb p 129.1.c.
tenoit compagnie en Sicile, 'devoit s'en retourner en Orient. Paulin,ep.48.
&c. [d] Entre les terres de Melanie, il y en avoit une' tout à fait agreable, qui luy fut un grand ſujet de tentation. Mais elle ſurmonta l'attache, qu'elle y avoit, & la vendit comme les autres. 'Elle & § 11.
Pinien mirent auſſi en vente la maiſon ou plutoſt le palais qu'ils avoient dans Rome. Mais il eſtoit ſi beau & ſi magnifique, que perſonne n'en pouvant donner ce qu'il valoit, il ne put eſtre

P 411.
[d] Sur.31.dec p. 379. § 3.

vendu qu'aprés que les Gots y eurent mis le feu [à la priſe de
§ 14. Rome en 410,] ce qui en diminua le prix. 'Le Prefet de Rome taſcha de s'emparer de ce palais, & des autres biens que Pinien laiſſoit encore en ces quartiers là; mais il fut bientoſt puni de ſon avarice. Car dans une famine le peuple ſe ſouleva, & le mit en pieces. Il ſemble que ce fuſt dans le temps que les barbares ravageoient tous les environs de Rome, [c'eſt à dire durant le premier ſiege de la ville par Alaric à la fin de 408. 'Un payen nommé Pompeien eſtoit Prefet de Rome durant ce ſiege.] V Honoré § 32.

ARTICLE VI.

Rome priſe par Alaric: Pinien & Melanie vont en Sicile, ſauvent une iſle pillée par les barbares.

Sur. 31. dec. p. 379. § 14.

'L'EVENEMENT fit donc bien-toſt voir que Pinien & pluſieurs autres, à qui Melanie l'ayeule avoit conſeillé de quitter Rome, ſauvoient par cette retraite la vie de leur corps, auſſi-bien que celle de leur ame, & avoient ravi aux barbares les biens qu'ils avoient mis en depoſt dans les ſacrez threſors du Ciel, 'comme Melanie meſme l'avoit predit en quelque ſorte.

Lauſ. c. 118. p. 1034. d.

['Car dés la fin de l'an 408, Alaric mit le ſiege devant Rome, & l'obligea de ſe racheter en luy donnant tout ce qu'elle avoit de plus riche. Il l'aſſiegea de nouveau en 409, & enfin en 410 il l'aſſiegea encore, la prit, la pilla, la ſaccagea, & fit enſuite le meſme traitement au reſte de l'Italie. Ibid.

c.

Ce fut peut-eſtre en partie pour eviter] 'cette tempeſte, comme l'appelle Pallade, 'que Pinien paſſa d'Italie en Sicile avec ſa ſainte compagnie, [a]puiſqu'ils y vinrent chercher une retraite pour conſerver leur pudicité. [b]Mais ils y vinrent auſſi pour vendre le bien qu'ils y avoient. [c]Ils y furent témoins de l'embraſement de la ville de Rhege, ſeparée de la Sicile par le ſeul petit détroit de Meſſine. Le barbare [Alaric] y mit le feu ["ſur la fin de l'an 410.

Sur. 31. dec. p. 379. § 14.
a Euſ. n. p. 129. a. c.
b Sur. 31. dec. § 14.
c Euſ. n. p. 129. a.
V. S. Jerome § 125.

Je ne ſçay s'il avoient amené avec eux en Sicile Melanie l'ayeule, qui d'Afrique pouvoit eſtre revenuë à Rome] 'Pallade dit qu'elle emmena en Sicile ou toute ſa famille, ou au moins le jeune Publicola ſon [petit-] fils, qu'elle avoit inſtruit dans la pieté, & que de là elle paſſa à Jeruſalem, où elle mourut au bout de 40 jours. [On ne dit point ſi le jeune Publicola y fut avec elle, ni ce qu'il devint depuis.] 'Le celebre Rufin d'Aquilée accompagnoit en Sicile Pinien & ſa famille, & Pinien ne ſouffroit pas, au milieu meſme d'un ſi grand trouble, qu'il demeuraſt ſans faire

Lauſ. p. 1034. d. e.

Euſ. n. p. 129. a. b.

Ibid. quelque nouvel ouvrage. [ᵘMais il mourut peu de temps aprés dans cette meſme iſle.

Ce fut apparemment aprés ſa mort, que]Pinien accompagné de ſa femme[& d'Albine ſa belle-mere,]ſe mit en mer pour paſſer &c. de Sicile en Afrique.ᵛUne tempeſte les pouſſa hors de leur chemin en une iſle que les barbares venoient de piller, & ils menaçoient de tuer ceux qu'ils avoient pris, & de mettre le feu dans toute l'iſle, ſi on ne leur donnoit une certaine ſomme d'argent. Il parut bien alors pourquoi Dieu avoit emmené la Pinien & Melanie: ʷcar l'Eveſque leur ayant fait ſavoir le danger où l'on eſtoit, ils luy donnerent beaucoup audelà de ce qu'il leur demandoit, & delivrerent ainſi cette iſle de la fureur des barbares. [Cette iſle aſſez conſiderable pour avoir un Eveſque, pouvoit eſtre celle de Malte. Car ſi Pinien s'eſtoit embarqué au Cap de Lilybée, qui eſt le plus proche de Carthage, il falloit ſe detourner pour paſſer à Malte. Mais je ne ſçay pas d'où les barbares y pouvoient eſtre venus. Les iſles Baleares pouvoient eſtre plus ſujettes aux incurſions des Sueves, des Vandales, & des autres barbares qui tenoient l'Eſpagne. C'eſtoit bien plus loin de leur chemin:]ˣmais la tempeſte dura pluſieurs jours, [juſqu'à leur faire manquer l'eau.]

Sur. 31 dec. p. 379. 15.

ſ 16.

ſ 15.

ARTICLE VII.

Pinien & Melanie viennent en Afrique: Eloges que leur donne S. Auguſtin: Vie ſainte & auſtere de S.te Melanie.

ʸDE cette iſle Pinien & ſa compagnie arriverent heureuſement à Carthage, & de là ils paſſerent à Tagaſte[en Numidie,]dont S. Alype eſtoit Eveſque. [C'eſtoit dans l'hiver, ſur la fin de 410 au pluſtoſt. On peut voir dans S. Auguſtin ce qu'ils firent à Tagaſte, & particulierement la violence que le peuple d'Hippone voulut faire à Pinien pour le faire ordonner Preſtre, par la ſeule eſtime qu'on avoit de ſa vertu.]

Sur. 31 dec. p. 379. 16.

ᶻD'abord qu'ils furent arrivez à Tagaſte, Saint Auguſtin ne pouvant les y aller voir, quoiqu'ils fuſſent venus de ſi loin [en partie]pour le voir, il leur écrivit une lettre ᵃadreſſée à Albine, Pinien, & Melanie.

Aug. ep 227 p. 334. 1. b. c.

ep. B. 124. p. 363 b| Poſſ. ind.

ᵇIl les appelle une ſource abondante de conſolations dans les maux extremes que l'on ſouffroit alors, de vives lumieres que le Pere des lumieres faiſoit luire au milieu des tenebres d'une

Aug. ep. 227. p. 334. 1. c.

nation corrompuë, qui eſtoient d'autant plus elevées qu'elles ſe rabaiſſoient davantage, & qui brilloient d'autant plus, qu'elles mepriſoient plus l'éclat. Il dit que ce que Dieu avoit fait en eux par ſa grace eſtoit ſi grand, qu'on n'oſoit preſque le dire, depeur qu'on ne le cruſt pas. [d] Dans une autre lettre il les appelle des ames ſaintes, des perſonnes qui luy eſtoient tres cheres, des lumieres de l'Egliſe. [e] Il dit que ce ſont des Saints de Dieu, dont le cœur eſtoit plein de charité, que le cœur d'Albine eſt un cœur venerable & vraiment conſacré à Dieu.

d. ep.224 p.330.2. b.

e ep 225.p 333.1. b. P.331.2.a.

Il dit que le peuple d'Hippone ſouhaitoit d'avoir Pinien pour Preſtre, parcequ'il aimoit en luy le mepris qu'il faiſoit de tous les attraits & de tous les avantages des richeſſes & des eſperances du ſiecle, un homme riche qui mepriſoit l'argent & ne ſouhaitoit qu'à s'en decharger & à le donner aux autres. [a] Il dit qu'il avoit quitté de ſi grands biens, que quand on luy euſt donné le plus riche eveſché de l'Egliſe, & qu'il s'en fuſt conſideré non comme le diſpenſateur, mais comme le maiſtre, il euſt encore eſté tres pauvre; qu'on ne doit attendre d'une ſi grande ame que ce que la crainte de Dieu & l'excellence de la ſainteté à laquelle il l'avoit elevée, pouvoient luy inſpirer; que c'eſt un ſerviteur de Dieu d'une vertu eminente, un moine qui couroit à la perfection des commandemens de Dieu par la diſtribution de ſes biens.

P.332.2.b.c.

a ep.224.p.330.2. a. ep.225.p.332. 2.c. P.333.2.d.

Melanie eſtoit avec Pinien à Hippone lorſqu'on l'y voulut faire Preſtre. Il a apparence qu'Albine eſtoit demeurée à Tagaſte. Il ſemble par la vie de ſa fille, qu'elles y avoient établi leur demeure pour le temps qu'elles devoient paſſer en Afrique: & elles y trouvoient beaucoup de conſolation en la perſonne de S. Alype. Neanmoins cette meſme vie ſemble dire en un autre endroit qu'elles demeuroient à Carthage. Pallade nous donne auſſi quelque lieu de croire qu'elles faiſoient divers voyages, tantoſt en Sicile, & tantoſt juſques en Campanie, prenant leur logement plutoſt à la campagne que dans les villes. Pour Pinien, nous ferions tort à ſa foy & à ſa pieté, ſi nous ne croyions qu'il obſerva le ſerment qu'il avoit fait de demeurer à Hippone, juſqu'à ce que Saint Auguſtin l'ait fait decharger de ce ſerment, comme il y a apparence qu'il fit.

V.S.Auguſtin 191.

Sur.31.dec.p. 379 § 16. § 20. Lauſ.c.120.p. 1036. Aug.ep.224.p. 332.d.e.

V.S.Auguſtin § 154.

Pinien & Melanie firent en Afrique ce qu'ils avoient accoutumé de faire autrepart, qui eſtoit de donner une partie de leurs terres & de leur argent aux egliſes & aux monaſteres: & de repandre le reſte avec profuſion ſur les pauvres. Les Egliſes de Tagaſte [b] & d'Hippone ſe reſſentirent particulierement de leurs &c.

Sur.31.dec.§ 16 § 16 Aug.ep. 224.P.332.2.b. 332.2.b. b Aug.p.332.2.d

liberalitez . 'Ils fonderent & renterent deux monaſteres, l'un Sur. § 16.
pour 80 Religieux,& l'autre pour 130 filles.Il ſemble que ce fut
Note 5. à Tagaſte, '& que Melanie ſe fuſt miſe dans le dernier, "pour y § 18.
obeïr à la Superieure comme les autres.

'Outre tout cela, Melanie conſacroit ſon corps à Dieu par § 16-19.
des auſteritez qui paroiſſent incroyables. Car aprés avoir paſſé
quelque temps à manger tous les jours au ſoir,elle ne le fit enſuite
que de deux jours l'un,puis de trois, & continuant ainſi à s'avan-
cer toujours, juſqu'à ce qu'elle arriva à ne plus manger qu'une
fois la ſemaine.'Elle entreprit meſme de jeûner huit jours. Mais § 18.
comme cela comprenoit le dimanche & le jour de la joie de la
V. la note 5. reſurrection, elle ceda aux raiſons & à l'autorité "de ceux qui
crurent devoir moderer ſon zele. 'Elle ne rompoit ſon jeûne que § 16.18.
par un peu de pain ſec, auquel elle ajoutoit quelquefois de l'hui-
le. Sa boiſſon eſtoit de l'hydromel : Car pour le vin elle n'en
buvoit point dutout. 'Elle s'enferma meſme dans une cellule ſi § 19.
petite qu'elle ne pouvoit s'y tenir debout, ni s'y tourner.

'Elle employoit la plus grande partie du jour à écrire : Elle § 17.
liſoit enſuite, & meditoit quelque livre ſaint,dont elle apprenoit
par cœur [les plus beaux endroits.] 'elle liſoit trois fois par an § 18.
toute l'Ecriture, dont elle recherchoit le ſens avec un grand
ſoin, & elle liſoit encore tous les bons ouvrages des auteurs
poſterieurs, grecs & latins.'Aprés ſa lecture elle s'entretenoit de § 17.
ce qui regarde le ſalut avec des perſonnes de pieté, 'particuliere- § 15.
ment avec S. Alype.

'Elle donnoit encore beaucoup de temps à la priere, & y em- § 17.
ployoit preſque toute la nuit, ne prenant que deux heures pour
ſon ſommeil, couchée à terre ſur un ſac. 'Elle n'interrompoit § 19.
point ni ſes prieres, ni ſes lectures, non pas meſme pour ſa mere
quand elle la venoit voir. Et Albine au lieu de s'en offenſer, s'en
edifioit meſme & rendoit graces à Dieu de l'avoir rendu mere
d'une telle fille.

'Elle ne veilloit pas moins ſur le particulier de ſes actions[que § 17.
ſur la regle generale de ſa vie.] Elle prenoit extremement garde
qu'il ne luy echapaſt rien contre la gravité, ou quelque parole
inutile, ou un ris moins modeſte, ou quelque penſée qui ne fuſt
pas ſelon Dieu : & quand cela luy arrivoit, elle s'en puniſſoit
ſeverement.

[Nous n'avons garde d'oublier,]que comme elle copioit par- § 17.
&c. faitement bien, 'elle vendoit "ce qu'elle écrivoit, & en donnoit § 18.
l'argent aux pauvres. Elle leur faiſoit quelquefois des habits de
ſes propres mains.

§ 17. 'Elle avoit, comme nous avons dit, pluſieurs vierges avec elle,
§ 19. [dont elle augmentoit ſans doute le nombre] 'par les converſions que ſes exhortations pleines de ferveur, jointes à ſes liberalitez,
§ 19. operoient dans pluſieurs filles. 'Elle convertit meſme quelques jeunes gents, & attira divers payens non ſeulement au Chriſtianiſme, mais à une parfaite pieté. Sa vie dit la meſme choſe des Samaritains. [Je ne ſçay s'il faut l'entendre "des Celicoles qui avoient paru en Afrique quelque temps auparavant.] V. S. Auguſtin § 121.
§ 18. 'Parmi ſes extremes auſteritez, elle conſervoit une tres grande douceur d'eſprit; '& comme il n'y avoit rien de plus pur que
§ 19. ſa vie, il n'y avoit auſſi rien de plus modeſte & de plus humble. Sa douceur paroiſſoit ſurtout dans les exhortations qu'elle faiſoit aux perſonnes qui vivoient [avec elle] dans la retraite. Mais pour les heretiques, l'amour ardent qu'elle avoit pour J. C, luy en donnoit une telle horreur, qu'elle ne vouloit ni en parler, ni en entendre parler, [à moins qu'il ne s'agiſt de travailler à leur converſion.]

ARTICLE VIII.

Pinien & Melanie vont en Paleſtine: Ils viſitent les ſolitaires d'Egypte.

Sor. 31. dec. p. 380. § 20. 'VOILA de quelle maniere Melanie vécut [en Afrique] durant ſept ans, au bout deſquels elle ſe reſolut de s'eloigner encore davantage de ſon pays, & de paſſer en la Terre ſainte avec ſa mere & ſon mari. [C'eſtoit donc vers la fin de l'an 417. Et nous verrons bientoſt qu'ils eſtoient dans la Paleſtine au commencement de 418, comme d'autre part "il n'y a pas d'appa- V. S. Au-
§ 20. rence qu'ils y fuſſent encore en 415.] 'Ils arriverent heureuſement guſtin § par mer à Alexandrie, où ils virent Saint Cyrille qui en eſtoit 194.
Eveſque [depuis l'an 412,] & un nommé Theodore qui eſt qualifié
§ 20. un homme prophetique. 'S'eſtant rembarquez, ils arriverent en Paleſtine ſans autres richeſſes que celles de leur pieté. Melanie y tomba auſſitoſt malade. Quand elle fut guerie, elle alla viſiter le ſaint Sepulcre, & enſuite les autres lieux ſaints de Jeruſalem & des environs". &c.
§ 20. 'Elle vécut dans ce pays comme elle avoit fait en Afrique, travailloit des mains, paſſoit les nuits entieres en prieres dans
§ 21. l'egliſe du ſaint Sepulcre. 'Ayant receu l'argent de la vente de quelques biens qui luy reſtoient encore à Rome à elle & à Pinien,
§ 20. ils le diſtribuerent aux pauvres, 'eſtant bien aiſes de ſe reduire

eux meſmes au rang des pauvres. 'Ils ne cherchoient la compagnie que des Eccleſiaſtiques les plus illuſtres [par leur vertu &] par leur ſcience, & dont la converſation les pouvoit edifier. § 20.

'Ils furent bien aiſes neanmoins de conferer avec l'hereſiarque Pelage [qui eſtoit encore alors en Paleſtine,]pour le porter à condanner par écrit toutes les erreurs qu'on l'accuſoit de tenir. 'Ils crurent effectivement avoir tiré de ce fourbe, qu'ils ne connoiſſoient pas encore aſſez, la condannation de ſes erreurs, & ils s'en rejouirent.[Mais pour eviter d'eſtre ſurpris dans une matiere ſi importante & ſi difficile,]ils crurent qu'ils en devoient conſulter Saint Auguſtin, & ils luy en écrivirent. 'Ce Saint receut une extreme joie d'apprendre des nouvelles de la ſanté de leurs corps, & encore plus de la bonne diſpoſition de leurs ames; & il leur répondit par ſes deux livres De la grace de J.C, & Du peché originel, 'adreſſez à Albine, Pinien & Melanie, [a] ne craignant point d'ennuyer des perſonnes qui ne ſe raſſaſioient jamais de lire tout ce qui ſervoit à edifier ou à confirmer la foy. ["Il écrivit ces livres en l'an 418, vers le mois d'aouſt au pluſtard: ce qui nous a obligez de dire que Pinien eſtoit déja dans la Paleſtine au commencement de l'an 418.

Aug.gr.Chr.c. 3.p.325. 2.b. pec. or.c.5.p. 334.2.b. b. gr.Chr.c.1.p. 325.1.a. a. [a] pec.or.c.41.p 343.2.c. V. S. Auguſtin § 302. Ib § 312.

"L'an 419, J'S. Jerome écrivant de Bethléem à S. Auguſtin & à S. Alype, il leur fait les complimens d'Albine, Pinien & Melanie, qu'il appelle ſes fils & les leur [Ainſi l'on voit qu'il n'avoit pas fait deſcendre juſqu'à eux l'eloignement qu'il avoit eu pour Melanie l'ayeule dans ſes dernieres années. Ils jouirent peu de la compagnie & des inſtructions de ce grand Saint. Car il mourut le 30 octobre de l'an 420. Hier.ep.79.p. 317.d.

Lorſque S. Jerome ſaluoit S. Auguſtin de la part de Pinien & de Melanie, ils pouvoient bien eſtre revenus]d'un ſecond voyage qu'ils firent en Egypte pour y viſiter les ſolitaires, & diſtribuer le reſte de leurs richeſſes, tant à eux, qu'aux autres perſonnes qui en pouvoient avoir beſoin. Mais ils trouverent pluſieurs de ces Saints qui ne voulurent rien recevoir d'eux, & entr'autres un nommé Epheſtion, "qui jetta dans l'eau l'or que Melanie avoit mis ſecrettement dans ſa cellule. [Je ne trouve rien de cet Epheſtion dans Roſweide]Pallade raporte que Melanie ayant envoyé 500 pieces de monnoie à un Preſtre nommé Dorothée, ſolitaire prés d'Antinople en Egypte, tant pour luy que pour les diſtribuer aux ſolitaires des environs, qui eſtoient prés de 1200, il n'en voulut jamais prendre que trois pieces, & voulut qu'on portaſt le reſte à un autre ſolitaire qu'il diſoit eſtre plus Sur.31.dec.p. 360 § 21,22. &c. Lauſ.c.96.97.p. 1019.

capable que luy de faire cette diſtribution. [Mais je penſe qu'il vaut mieux raporter ceci au temps que Melanie envoyoit de Rome en Orient de grandes ſommes d'argent pour ces aumoſnes. Car Pallade ne paroiſt pas avoir connu ſon ſejour en Orient, ni rien peut-eſtre de ce qu'elle a fait depuis l'an 410]

Sur. 31. dec §22. 'Pinien & Melanie, aprés avoir ainſi viſité preſque toute l'Egypte, revinrent à Alexandrie, [où ils eſtoient peut-eſtre venus d'abord, comme ils avoient fait dans l'autre voyage] §22. 'Ils y virent un grand nombre de perſonnes de pieté qui y eſtoient, paſſerent de là à la ſolitude de Nitrie, & puis s'en retournerent à Jeruſalem.

ARTICLE IX.

Grande retraite de Sainte Melanie : Elle fonde des monaſteres : Mort d'Albine & de Pinien.

Sur. 31. dec. p. 380. §21. 'ALBINE ne fut point de ce voyage d'Egypte à cauſe de ſon grand âge. Melanie la laiſſa à Jeruſalem, & la pria de luy faire preparer cependant une cellule ſur la montagne des olives.

22. 'Ainſi quand elle fut revenuë d'Egypte, elle s'enferma dans cette cellule le jour de l'Epiphanie, [apparemment en 419 ou 420,] *dit Lumi-num.* & là elle ne voyoit qui que ce ſoit, hormis ſa mere & ſon mari, qui la pouvoient venir voir une fois en cinq jours & une couſine qu'elle inſtruiſoit depuis long-temps, & qu'elle avoit fait monter du faſte romain dont elle eſtoit pleine, juſqu'au comble de l'humilité. [Cette couſine n'eſt point nommée dans les divers endrois

Lauſ. c. 118. p. 1034. c. où l'on en parle. Il eſt certain que ce n'eſt point] 'Avite femme

a Col. 32. p. 1038. c. d'Apronien, couſine germaine du pere de Melanie, 'ni Eunomie fille de cette Avite, puiſque Pallade dit qu'elles eſtoient mortes

Sur. 3. dec. p. 383 §6. toutes deux avant qu'il écriviſt, [en 420 au pluſtard,] au lieu que cette couſine vivoit encore 20 ans aprés.

P. 381. §23. 'Melanie paſſa 14 ans dans cette cellule, & n'en ſortit que pour rendre les derniers devoirs à ſa mere Albine, qui mourut alors

§23. [en 432 ou 433] Elle ſe renferma enſuite dans une autre cellule

§23. qui n'avoit point de jour. 'Elle en ſortit au bout d'un an, '& ce &c. ſemble pour ſatisfaire au deſir que pluſieurs filles vierges & penitentes avoient de profiter de ſa conduite. Elle leur baſtit donc un monaſtere, 'auquel elle fit mettre une autre Abbeſſe: Et pour &c.

§25.26. elle, elle y voulut demeurer en qualité de ſervante. 'Elle ne laiſ- &c. ſoit pas neanmoins de leur donner les inſtructions qu'elle jugeoit neceſſaires ;

neceſſaires : On en raporte quelques unes. [Je ne comprens pas] 'ce que porte ſa vie, que quand la Superieure ordonnoit des jeû- § 23.
nes un peu rigoureux, Melanie portoit ſecrettement du pain à celles qui eſtoient plus foibles. 'Elle baſtit depuis une egliſe pour § 26.
ce monaſtere, & y mit des reliques du Prophete Zacarie, de Saint Eſtienne, & des Quarante Martyrs [de Sebaſte.] 'Il eſtoit ſans § 31.
doute à Jeruſalem, ou auprés.

'Quatre ans entiers avant ſa mort, [& ainſi vers la fin de 435,] § 27.
elle envoya au Ciel Pinier ſon mari devenu ſon frere. 'Dans la § 27.
&c. penſée qu'elle avoit qu'elle le ſuivroit bientoſt, "elle s'appliqua plus que jamais dans ces quatre années au jeûne & à la priere. 'Elle fit baſtir dans ce temps là un monaſtere d'hommes ; & § 27.
n'ayant plus d'argent pour cette depenſe, ſon humiliré & ſa foy luy en firent trouver dans les richeſſes d'un autre.

ARTICLE X.

S.te Melanie va à Conſtantinople pour y convertir Voluſien ſon oncle.

'A Ce travail il en ſucceda un autre plus grand; & ce fut le voyage de Conſtantinople, qu'elle entreprit [ſur la fin de l'an 436 ou 437,] pour le ſalut de Voluſien ſon oncle, [dont nous avons parlé au commencement de cette hiſtoire. Il eſtoit demeuré dans le paganiſme comme Albin ſon pere ; ce qui n'avoit pas empeſché les Empereurs Chrétiens de l'elever aux plus grandes charges.] 'Car on croit que c'eſt le meſme qui fut Proconſul Sur. 21. dec. p. 381. § 27. Bar. 412. § 17.
V. S. Auguſtin § 224, 225. d'Afrique eſtant encore fort jeune, ſelon Rutilius, "& à qui Saint Auguſtin écrivit une excellente lettre dans les premiers mois de l'an 412, ſans que ni les puiſſantes raiſons de ce Saint, ni les exhortations du Tribun Marcellin, ni les prieres de ſa ſainte mere, auſquelles Albine ſa ſœur ne manqua pas de joindre les ſiennes & celles de ſes enfans, puſſent encore le rirer des folies du paganiſme.] 'Il eut depuis la charge de parler au nom du Prince, [& de dreſſer les loix en qualité de Queſteur.] 'Si c'eſt celui que Rutilius appelle Venere, il fut fait Preſet de Rome lorſque ce poëte quitta l'Italie pour retourner dans les Gaules, & luy adreſſa le poëme qu'il fit ſur ſon retour, [c'eſt à dire en 417. Je ne ſçay s'il l'auroit eſté juſques en l'an 421,] 'auquel l'Empereur Conſtance beau-frere d'Honoré, adreſſa un reſcrit à Voluſien Preſet de Rome pour en bannir Celeſte & les autres Pelagiens. 'Voluſien dans l'edit qu'il publia pour ce ſujet, appelle Celeſte § 3.
Rut. p. 131. Bar. § 2.

l'ennemi de la loy divine. [Mais on n'en peut pas conclure qu'il
Phot c. 53. p. 44. a. fuſt Chrétien:] 'Et Photius aſſure en effet que ce Voluſien eſt
a Cod. Th. t. 6. p. 492. 2. l'oncle de S.te Melanie, & qu'il eſtoit payen. a On croit auſſi que
Sur. 31 dec. p. 381. § 27. c'eſt celui qu'on trouve avoir eſté Prefet du Pretoire en 428 & 429. 'La vie de S.te Melanie, s'il n'y a point de faute dans la traduction, porte qu'il eſtoit [encore] Prefet de Rome lorſqu'il mourut à Conſtantinople, quoique la fonction des Prefets ne leur permiſt guere de s'eloigner.

§ 27. Phot. c. 53. p. 44. Sur. § 27. 'Ce qui eſt certain, c'eſt que Placidie l'ayant envoyé en ambaſſade à Conſtantinople, [ſoit pour le mariage de Valentinien III. ſon fils, ſoit pour quelque autre ſujet,] 'il écrivit une lettre à Melanie pour luy témoigner l'extreme deſir qu'il avoit de la voir, [& la prier ſans doute de vouloir venir pour cela à Conſtantinople.] 'Rien ne ſembloit plus oppoſé à ce voyage que la vie qu'elle menoit à Jeruſalem. 'Elle s'y reſolut neanmoins par l'avis de quelques perſonnes de pieté qu'elle conſulta, dans l'eſperance de gagner ſon oncle à J. C. & ainſi elle partit de Jeruſalem pour aller à Conſtantinople. V. Theodoſe II. § &c.

§ 28 § 27. Phot. c. 53. p. 44. Sur. § 27. 'Elle fut receuë par toute la route avec de tres grands reſpects, 'quoique'elle n'euſt rien changé dans ſon exterieur ſi humble & ſi pauvre. 'A Calcedoine elle receut dans l'egliſe de S.te Euphemie une marque de la protection de Dieu, par une odeur excellente qui ſortit du tombeau de cette Sainte, aprés quoy elle ne craignit plus de s'engager dans le trouble & le tumulte de Conſtantinople. 'Elle y logea chez Lauſe grand Chambellan, auſſi grand en vertu qu'en dignité, & alla auſſitoſt voir Voluſien qu'elle trouva extremement malade. Elle ſe ſervit de la pauvreté meſme où il la voyoit & qui le ſurprit, pour luy faire concevoir combien ſont grands les biens que les Chrétiens eſperent de Dieu. Ses exhortations firent peu à peu l'effet qu'elle ſouhaitoit. 'Elle luy fit auſſi parler par diverſes perſonnes, particulierement par S. Procle alors Eveſque de Conſtantinople, pour qui Voluſien conceut une grande eſtime: 'et elle y euſt employé l'Empereur meſme, ſi Voluſien ne l'euſt prié de ne le pas faire, depeur que ſa converſion ne paruſt forcée. V. Pallade. § 10. &c.

§ 29. 30. Phot. c. 53. p. 44. a. b Sur. § 29. 'Quelques jours aprés, il tomba dans un accident qu'on crut le devoir emporter: ce qui l'obligeant de ne plus differer, il demanda de luy meſme le batteſme, & le receut des mains de Saint Procle. b Melanie ne s'y trouva pas à cauſe d'un grand mal de cuiſſe qui luy eſtoit ſurvenu, à ce qu'on croyoit, par la malice de l'ennemi, & qui l'empeſchoit de ſortir depuis ſix ou ſept jours. &c.

De ſorte que Voluſien qui la demanda pour eſtre ſa conductrice, § 30.
(c'eſt à dire apparemment ſa marreine,) fut obligé de prendre
une autre perſonne. Elle s'eſtoit neanmoins fait mettre malgré § 30.
ſes douleurs dans une littiere pour le venir trouver, dés qu'elle
eut appris ſon extremité: Mais elle apprit en chemin qu'il avoit
receu le batteſme, & en meſme temps qu'elle eut appris cette
nouvelle, toute ſa douleur ſe diſſipa, & elle fit le reſte du chemin
à pied. Elle fit recevoir à ſon oncle le Corps & le Sang du Sau-
veur, & elle l'envoya ainſi à Dieu plein de joie & d'eſperance.

Son ſejour à Conſtantinople fut encore utile à beaucoup d'au- § 30.
tres perſonnes: & on le dit particulierement de l'Empereur
Theodoſe II, & de l'Imperatrice [Eudocie] qu'elle exhorta fort § 31.
à venir viſiter les ſaints lieux de Jeruſalem. Elle ramena auſſi à § 29.
&c. la verité par ſes inſtructions, pluſieurs perſonnes engagées dans
les erreurs de Neſtorius.

ARTICLE XI.

Dernieres actions de Sainte Melanie, & ſa mort.

L'AMOUR du repos & du ſilence fit partir Sainte Melanie de Sur. 31. dec. p.
&c. Conſtantinople au milieu de l'hiver, ſans ſe mettre en pei- 381. § 31.
ne de la neige ni du froid extraordinaire qu'il faiſoit alors. Elle
&c. ne voulut point non plus s'arreſter nullepart ſur les chemins,
pour pouvoir celebrer à Jeruſalem la feſte de la Paſſion, [qui en
437 eſtoit le 9 d'avril, & en 438 le 25 de mars.] Elle y arriva en § 31.
effet pour ce temps là.

Elle fit enſuite baſtir une chapelle au lieu, dit ſa vie, où J.C. § 31.
a ſouffert la mort de la croix; [ce que je ne comprens pas: Car
V. Sainte Helene § 5. n'eſt-ce pas là que Conſtantin avoit fait baſtir l'egliſe de la Re-
ſurrection?] Elle ajouta enſuite à cette chapelle un [ſecond] mo- § 31.
naſtere d'hommes, [qui fut uni ſous un meſme Superieur avec le
premier.] Car un Geronce eſt appellé Superieur des monaſteres Cotel. g.t.2.p.
de Sainte Melanie: [Il n'eut, ce ſemble, cette charge qu'en 440, 307. § 124.
aprés la mort de la Sainte,] puiſqu'il eſt appellé ſon ſucceſſeur. Il Anal. g.p.56. §
eut le malheur de s'unir à Theodoſe heretique Eutychien, qui 74.
uſurpa le ſiege de Jeruſalem [en 452,] & il demeura obſtiné dans p.59.67.86.576.
ce parti, [a] de ſorte qu'il fallut le chaſſer, & luy oſter ſa charge 86.113.
qu'il avoit exercée durant 45 ans. C'eſtoit du temps de Martyre a Cotel g.t.2.p.
qui fut Eveſque de Jeruſalem [depuis 479 juſqu'en 487. 307. § 123, 124.
b § 123.

Ce Geronce, ou quelqu'un de ſes moines, peut bien avoir

Suf.3. dec.p. 382. §. 29. compoſé la vie de Sainte Melanie :] 'Car l'auteur de cette vie pretend qu'à Conſtantinople, beaucoup de ceux qui eſtoient dans le miniſtere de la parole, ſuivoient les erreurs de Neſtorius. [L'Imperatrice Eudocie dont il parle beaucoup, fut auſſi engagée durant quelque temps dans le parti des Eutychiens & de Theodoſe. Au contraire il n'y eſt jamais parlé de Juvenal de Jeruſalem, que Theodoſe pretendoit depouiller de l'epiſcopat. Mais quoy qu'il en ſoit, cela ne touche point Sainte Melanie, qui eſtoit morte avant tous ces troubles.]

§ 31, 32. 'Durant que Melanie travailloit à établir ſon dernier monaſtere, & avant qu'il fuſt dedié, Eudocie vint à Jeruſalem. "Melanie alla audevant d'elle, & peut-eſtre juſqu'à Antioche. ["Eudocie vint apparemment en 438, & s'en retourna en 439,] 'aprés avoir aſſiſté à la dedicace du monaſtere [dont nous venons de parler,] 'avoir eprouvé en ſa perſonne meſme la puiſſance de Dieu dans la Sainte. Car s'eſtant demis le pied elle le luy remit ſans aucune douleur. 'On marque quelques autres miracles de S.te Melanie, que ſon humilité luy faiſoit raporter à d'autres Saints. &c. V. Theodoſe II. §

§ 34. 'Enfin ſachant qu'elle eſtoit proche de ſa fin, elle voulut faire encore une fois la viſite des ſaints lieux, non ſeulement de Jeruſalem & des environs, mais encore de la Galilée. 'Elle paſſa le jour de Noël à Bethléem, où elle declara que c'eſtoit pour la derniere fois qu'elle celebroit cette feſte. Le lendemain elle vint [à Jeruſalem] viſiter l'egliſe de Saint Eſtienne, où enſuite d'une priere tres humble & tres ardente, le friſſon la prit, & quand il parut que la maladie eſtoit mortelle, elle receut les Sacremens de J.C. 'Quand on ſçeut ſa maladie, preſque tous les Eccleſiaſtiques, les ſolitaires, les Religieux, & les peuples des environs y accoururent. L'Eveſque d'Eleutherople, [dont nous ne ſavons point le nom,] y vint avec tout ſon Clergé. Elle les conſola tous, particulierement "ſa couſine, & mourut enfin le dimanche 31 de decembre, ce qui ſe raporte à l'an 439.] 'On chanta des hymnes ſur ſon corps toute la nuit [ſuivante,] & le lendemain au point du jour on le mit en terre. [Elle avoit environ 57 ans.] §. 35. §. 36. &c.

Theophan. p. 79. c. 'Elle s'endormit [au Seigneur] dans la ville de Jeruſalem, aprés avoir mené une vie parfaite, & pratiqué tous les exercices de pieté, dit Theophane, [qui ſe trompe neanmoins en mettant ſa mort en la 26.e année de Theodoſe, c'eſt à dire en 433.]

Anal. g. p. 56. § 74. 'La vie de S. Euthyme parlant du malheureux Geronce qui gouverna aprés elle ſes monaſteres, luy donne le titre de Bienheureuſe.

Men. p. 551. 569 | Ugh. t. 6. p. 1175. L'Egliſe greque en marque la feſte le 31 de decembre:

mais comme elle emploie ce jour à l'Office de la naiſſance du Sauveur, elle chante le loüanges de la Sainte dés le 30. [Le martyrologe Romain la met auſſi le 31 de decembre; & on peut dire qu'avec Saint Melanie il canonize Pinien ſon mari. Albine ſa mere meritoit bien encore le meſme honneur:] & Baronius luy donne le titre de Sainte. Bar. 302. § 112.

SAINT PIERRE DE GALACIE,

ANACORETE PRES D'ANTIOCHE.

SAINT Pierre qui fut ſurnommé *de Galacie*, Thdrt. hiſt. l. 4. c. 25. p. 700. b.

Note. [a] parcequ'il eſtoit né ["vers l'an 330,] dans cette province de l'Aſie mineure, [b] y commença à pratiquer [c] dés l'âge de ſept ans, dit Theodoret, les exercices de la vie ſolitaire qu'il continua durant tout le reſte de ſes jours, c'eſt à dire durant 92 ans, puiſqu'on croyoit qu'il en avoit 99 quand il mourut. a 2. p. c. 9. p. 819. 820. b p. 820. b. c a.

&c. ['Le deſir de ſatisfaire "ſon ardent amour pour J.C, en viſitant les lieux qu'il a conſacrez par ſa preſence & par ſes myſteres, le porta à faire le voyage de Jeruſalem. '& au retour, la pieté qu'il trouva, dit Theodoret, dans la ville d'Antioche, fit qu'il s'y arreſta pour le reſte de ſes jours. c. d. p. 821. n. 2.

Il y fleuriſſoit dés le regne de Valens, & eſtoit l'une de ces fleurs qui faiſoient regarder la montagne voiſine de cette ville comme une prairie ſpirituelle, [a] agreable aux yeux de Dieu.] Il y avoit pour compagnon un autre Pierre Egyptien de naiſſance, 'qu'on croit eſtre celui que les Grecs honorent le 27 de janvier, [d] ſans en dire autre choſe, ſinon qu'il ſe repoſa en paix aprés avoir vécu fort long-temps. [e] Bollandus remarque qu'il le faut diſtinguer d'un Pierre l'Egyptien [f] que Pallade appelle un homme admirable, mais qu'il dit avoir demeuré à Bethléem, & n'en &c. eſtre ſorti "qu'aprés que S. Jerome y fut revenu demeurer [en 386, long-temps aprés la mort de Valens.] hiſt. l. 4. c. 25. p. 700. b. a v. P. c. 14. p. 841. b. Boll. 27. jan. p. 771. d Menæ. p. 449. e Boll. 27. jan. p. 771. f. f Lauſ. c. 78. p. 1005. b.

Pour S. Pierre de Galacie, il demeura fort long-temps enfermé Thdrt. v. P. c. 9. p. 821. a.

ſur [1] une plateforme qui faiſoit le deſſus d'un tombeau, & qui eſtoit environnée d'une baluſtrade, [ſans avoir apparemment aucun toit.] Toute ſa nourriture eſtoit reduite à du pain & de l'eau, qu'il prenoit de deux jours l'un. Theodoret donne une grande idée de ſa vertu, [& s'arreſte particulierement ſur ſes miracles.]

1.

b.

p.820.a,b. &c.

p.821.d|823.b. Vers l'an 385, il guerit d'un grand mal d'yeux, la femme de
p.821.822. Pergame Comte d'Orient: ce que la mere de Theodoret affligée
p.823.a. d'un ſemblable mal, ayant appris, elle eut recours à luy; & il la guerit auſſi, en faiſant le ſigne de la Croix ſur ſon œil malade.

p.822.823. Mais il fit un plus grand miracle, en la gueriſſant par la ſageſſe de ſes diſcours & la force de ſes prieres, du luxe & des vanitez ordinaires aux jeunes dames. Elle accoucha de Theodoret ſept
p.823.b. ans aprés, & tomba enſuite dans une maladie mortelle, dont le
p.825.826. Saint la guerit encore, l'eſtant venu voir, & ayant demandé que tous les aſſiſtans priaſſent avec luy pour elle.

V. Theodoret § 2.

p.821.c. Elle alloit toutes les ſemaines recevoir ſa benediction avec ſon fils, que le Saint mettoit ſouvent ſur ſes genoux, & luy donnoit
p.826.b c. du pain & des raiſins. Il coupa une fois en deux ſa ceinture faite de gros lin, & luy en donna une partie dont il luy ceignit les reins, [comme pour le deſtiner déja à la vie ſolitaire qu'il embraſſa dans la ſuite :] & Dieu fit pluſieurs miracles par cette ceinture, auſſibien que par celle de S. Paul.

&c.

&c.

p.823.c. La grande mere de Theodoret eſtoit, ce ſemble, auſſi de ſes
p.824.a.b.c. diſciples. Elle luy amena un payſan poſſedé du demon, qu'il guerit aprés avoir prié pour luy pluſieurs fois. Il fit quelques
p.823.824. demandes au demon avant que de le chaſſer, ce qu'il fit encore à l'égard d'un cuiſinier d'une maiſon d'Antioche, dont le demon s'eſtoit ſaiſi, parcequ'en badinant il avoit pris un habit de moine, & avoit fait ſemblant d'exorciſer d'autres domeſtiques avec qui il ſe jouoit, pour imiter ce que les ſaints ſolitaires avoient accoutumé de faire alors. Le Saint aprés avoir tiré du demon cette confeſſion, le contraignit auſſi de ſortir.

&c.

&c.

p.821.b.c. Theodoret ſemble dire [2] qu'il avoit vu luy meſme dans ſa premiere enfance, le miracle par lequel il guerit un nommé Daniel que le demon rendoit furieux. Daniel, veritablement reconnoiſſant de cette grace, voulut abſolument demeurer auprés de luy pour le ſervir, & le Saint ne put ſe diſpenſer de le recevoir.

2.

1. On ne voit pas bien par Theodoret, ſi le Saint eſtoit dans le tombeau ou ſur la plateforme. Mais à quoy bon faire la deſcription de cette plateforme, ſi ce n'eſt parceque le Saint y demeuroit ?

2. Je ne voy point quel autre ſens on peut donner à ce qu'il dit, Ἐθαύμασε, μέμνημαι.

Il ne guerit pas une ſainte vierge extremement tourmentée d'un cancer, & qui en mourut enfin, [parcequ'elle avoit aſſez de vertu pour ſupporter ſon mal, & en profiter.] Mais toutes les fois qu'il la venoit voir, ſes douleurs s'appaiſoient en un moment, & luy donnoient tout le loiſir d'ecouter ſes ſaintes inſtructions: de ſorte qu'elle l'envoyoit prier aſſez ſouvent de la venir viſiter. Theodoret raporte encore d'autres particularitez de cette vierge, & marque un miracle que Dieu fit pour conſerver ſa chaſteté contre la brutalité d'un homme puiſſant dont elle eſtoit eſclave, Il l'avoit enlevée d'un monaſtere de filles où elle s'eſtoit retirée. & où elle retourna enſuite. p.823.b.c. p.824.825.

[Voilà en abregé ce que Theodoret nous apprend de ce Saint, auquel on peut dire qu'il devoit ſon ſalut, puiſqu'il avoit retiré ſa mere de la vanité du ſiecle.] Il mourut [vers l'an 440, âgé, comme nous avons dit, de 99 ans.] Les Grecs en honorent la memoire le premier de fevrier, & font un abregé de ſa vie tiré de Theodoret, mais avec le peu d'exactitude qui leur eſt aſſez ordinaire. Ils honorent encore le neuvieme d'octobre un S. Pierre de Galacie, moine comme celui-ci, mais qui vivoit 400 ans aprés, ſous le regne de Theophile & de Baſile. V. la note. p.810.2. Menæa, p.8.9. Boll. 1. feb. p. 94. c.

SAINT POSSIDE,

EVESQUE DE CALAME EN NUMIDIE,

ET CONFESSEUR.

1. [NOUS ne ſavons point ce qu'eſtoit Poſſide ſelon les hommes par ſa naiſſance:] mais nous ſavons qu'il fit profeſſion par la grace du Sauveur de ſervir par la foy la Trinité divine, premierement en qualité de laïque, & puis dans les fonctions de l'epiſcopat. Ce fut S. Auguſtin qui le nourrit, non de ce que les hommes du ſiecle appellent les belles lettres, mais du pain & de la ſcience de Dieu. Poſſide fut uni à ſa charité durant beaucoup d'années; & par une grace particu- Poſſ. pr. Aug. ep. 231. p. 246. 2 d. Poſſ. pr. c. 31.

1. nommé quelquefois Poſſidoine par les nouveaux. Boll. 17. may. p. 27, 28.

liere de Dieu, il vécut avec luy dans une familiarité tres agreable, & ſans aucune diſſenſion faſcheuſe durant prés de 40 ans, c'eſt à dire autant que S. Auguſtin a eſté Preſtre & Eveſque, [depuis 391 juſqu'en 430.] Il ne parle de l'ordination de ce Saint à la preſtriſe[1] que ſur le raport qu'il luy en avoit fait. Il fut d'abord dans le monaſtere de ce Saint [à Hippone,] & puis dans ſon Clergé [en 396. Car S. Auguſtin ne fut Eveſque qu'à la fin de 395.

c 4. c. 12. 1.

Megale Eveſque de Calame & Primat de Numidie, qui avoit ordonné Saint Auguſtin, [e]eſtant mort en 397, Poſſide fut établi quelque temps aprés Eveſque de la meſme ville,] [f]qui eſtoit une colonie [a] entre Cirthe & Hippone, mais plus prés d'Hippone. [C'eſt ce qui fait que le ſoin de cette Egliſe] [b] n'empeſche pas Poſſide de dire qu'il avoit toujours vécu en la compagnie de S. Auguſtin. [Il fut ſans doute de ceux] [c]qui établirent dans leurs Egliſes la vie monaſtique, dans laquelle Saint Auguſtin les avoit formez: [d]d'où vient qu'il eſt parlé des ſerviteurs de Dieu, [e] & des pauvres tres religieux de Calame. [d] Il preſcha auſſi [avec zele] ce que ce Saint luy avoit appris pour la paix de l'Egliſe, & la deſtruction du ſchiſme des Donatiſtes, qui eſtoient puiſſans à Calame, ayant pour Eveſque Criſpin l'un des plus anciens & des plus celebres de leur ſecte.

V. S. Auguſtin l. 16.

Aug. civ. l. 22. c. 8. p. 298. a. d. a lit. P. l. 2. c. 99. p. 121. 2. e. b v. Poſ. c. 31. e. 11.

Aug. ep. 202. p. 324. 1. d. ep. 254. p. 351. 2. a. d v. Poſ. c. 12.

[Ce fut peut-eſtre dans les premieres années de ſon epiſcopat, [f]mais neanmoins aprés l'an 401,] [g]que S. Auguſtin luy répondant ſur une conſultation qu'il luy avoit faite, luy mande qu'il ne faut pas condanner ſi generalement les ornemens dans les perſonnes mariées, hormis le fard & tout ce qui ſentoit la ſuperſtition & la magie. Que pour ces choſes, il ſe faut moins mettre en peine de prouver qu'elles ſont mauvaiſes, [puiſqu'elle le ſont manifeſtement,] & que ſi l'Ecriture ne les condanne pas toutes en particulier, elle les condanne bien clairement en general; mais qu'il faut ſeulement voir de quelle maniere on doit traiter ceux qui y ſont attachez, & ne les veulent point quitter. Les occupations dont il eſtoit alors accablé, & le peu de temps que l'envoyé de Poſſide luy donnoit, ne luy permirent pas d'examiner & de traiter un point ſi important. Et ainſi il ne dit autre choſe ſur cela, ſinon qu'il faut porter au moins ces miſerables à ne pas défendre leurs ſacrileges, depeur de ſe rendre encore coupables d'un plus grand crime.

ep. 73. p. 129. 2. b c.

V. S. Auguſtin l. 101.

[d]Poſſide luy demandoit auſſi s'il pouvoit ordonner un homme battizé par les Donatiſtes. [e]Le Concile de Carthage du 16 de juin

d. Conc. t. 2. p. 1084 e.

1. *ut nobis ipſe retulit*,

401,

401, l'avoit permis pour ceux qui avoient eſté battizez eſtant enfans. Mais comme ce n'eſtoit qu'à cauſe que l'on manquoit de Clercs, & contre la diſcipline ordinaire de l'Egliſe, 'S. Auguſtin dit qu'il ne le luy peut pas conſeiller, mais que s'il y eſt contraint il ne l'en empeſchera pas. 'Poſſide ſe trouva le 25 aouſt 403 au Concile de Carthage. Aug.ep.73.p. 129.a.d. Conc.t.2.p. 1105.a.

Ibid.§150. [''Ce fut en 404 qu'arriva la grande affaire qu'il eut avec Criſpin, où il acquit pour la premiere fois le titre de Confeſſeur, convainquit ce vieux Donatiſte dans une conference publique à Carthage qui dura trois jours; & le fit decharger enſuite de l'amende à laquelle l'Empereur l'avoit condanné.] 'Il nous a marqué luy meſme cet evenement ſi conſiderable de ſa vie: mais il en parle comme ſi c'euſt eſté un autre, [& en omet diverſes circonſtances que nous n'apprenons que de Saint Auguſtin, particulierement pour le danger où il fut d'eſtre brulé.] Poſſ.c.12.

[Il aſſiſta peut-eſtre le 13 juin 407 au Concile de Carthage, où il fut commis avec Saint Auguſtin & divers autres, pour juger Conc.t.2.p. 1117.b.

Ibid.§169. ''l'affaire de l'Eveſque Maurence.

Ibid.§171. &c. [Ce fut apparemment 'le 9 juin 408, qu'il acquit une ſeconde fois le titre de Confeſſeur par une emotion des payens de Calame qui brulerent l'egliſe, ''& chercherent l'Eveſque meſme pour le tuer, à cauſe du ſoin qu'il avoit eu, ſelon le devoir de ſa charge, de procurer l'execution des loix de l'Empereur. Cela l'obligea d'aller en Italie demander juſtice.] 'S. Auguſtin ne voulut point le laiſſer partir pour l'Italie ſans luy donner une lettre pour l'Eveſque Memor, à qui il mande qu'il le verroit preſque tout entier en la perſonne de Poſſide. Il vit S. Paulin dans ce voyage; & il paroiſt que dés auparavant ils eſtoient unis d'une amitié tres étroite. 'S. Auguſtin n'avoit point encore appris le 27 mars ſuivant que Poſſide euſt rien obtenu [Poſſide ne parle point du tout de cet accident, ce qui marque ſon humilité. Car il avoit aſſez de ſujet d'en parler, puiſque Saint Auguſtin y avoit pris beaucoup de part.] Il fut encore deputé à l'Empereur le 14 juin 410, par le Concile de Carthage; ['' & ce fut apparemment ſur cette deputation qu'Honoré renouvella les loix faites contre les heretiques & les payens, & qu'il accorda la conference qui ſe tint à Carthage en 411, où Poſſide fut l'un des ſept choiſis pour ſoûtenir la cauſe de l'Egliſe contre les Donatiſtes.] Aug.ep.131.p. 246.a.d. ep.150.p.345 1. b.c. ep.154.p.350.a. e. Conc.t.2.p. 1121.a.

'S Auguſtin dans ſa grande lettre à Voluſien [en 412,] ſaluë ce ſeigneur de la part de Poſſide ſon ſaint frere & ſon collegue. [a] Il écrivit en 416 au Pape Innocent contre les Pelagiens, avec les Aug.ep 3 p.7. a.b. [a] ep.92.p.159. a.b.

ep.95.p.161.2.d. autres Eveſques du ſecond Concile de Mileve, '& encore avec
inEm.p.250.1.b Aurele, S. Alype, S. Auguſtin, & Evode. 'Il fut à Alger avec
Conc.2.p. S. Auguſtin en 418. 'Il aſſiſta au Concile tenu à Carthage ſur la
1132.c. fin de may 419, & fut du nombre des deputez nommez pour
Aug.civ.l.22.c. juger les affaires qui reſtoient aprés le Concile. 'Il apporta à ſon
8.p.298.1.2. Egliſe 'des reliques de S. Eſtienne, qui y firent * une infinité de V.S Eſtienne § 8. * &c.
miracles.

[Les Vandales eſtant deſcendus en Afrique en 428, "& ayant V. S. Auguſtin § 3375. 38.
pris dés 430, toutes les villes d'Afrique à la reſerve de trois, celle
de Calame fut du nombre de celles qui tomberent entre leurs
mains, aprés avoir apparemment eſté abandonnée de tous les
Poſſ.c.28.31. habitans.] Ainſi Poſſide ſe refugia à Hippone, où il fut preſent à
c.28. la mort de S. Auguſtin le 28 aouſt 430. Il demeura dans la ville
durant les 14 mois que les Vandales la tinrent aſſiegée, ["juſque Ibid. § 351.
vers la fin de juillet 431.] Le ſiege ayant enſuite eſté levé, les 335.
habitans abandonnerent la ville, que les Vandales brulerent,
[apparemment en l'an 432, auquel le Comte Boniface mourut.]

c.28. 'Ce fut aprés cela que Poſſide écrivit la vie de Saint Auguſtin,
avant que Cirthe & Carthage fuſſent priſes par les Vandales,
Praf. [c'eſt à dire avant l'an 439.] Il écrivit cette vie ſur ce qu'il avoit
appris de la bouche de S. Auguſtin, ou ſur ce qu'il en avoit vu
luy meſme, & il proteſte qu'il y emploie une foy non feinte, &
toute la ſincerité neceſſaire pour ſervir, & pour plaire tant à
Dieu qu'aux hommes ſes ſerviteurs, taſchant de ſatisfaire d'une
part à la charité des fideles enfans de l'Egliſe, & de ne point
bleſſer de l'autre la verité du Pere des lumieres, & n'ayant pour
but que d'employer à l'edification de l'Egliſe les talens que Dieu
luy avoit donnez. Il dit qu'il imite en cela l'exemple de quel-
que perſonnes tres ſaintes, que l'inſpiration du S. Eſprit avoit
porté avant luy à faire voir quels avoient eſté les dons de Dieu
dans les Saints qu'ils avoient connus. [Il marque apparemment
S. Ponce & Paulin qui ont fait la vie de S. Cyprien & de Saint
c.1. Ambroiſe.] Il joignit à l'hiſtoire de ſa vie une table de ſes écrits,
["qui a auſſi eſté celebre dans l'antiquité, & qui n'eſt pas peu Ibid. 354.
utile à l'Egliſe.

Nous avons lieu de croire qu'il acquit encore aprés cela pour
la troiſieme fois le titre de Confeſſeur, en combatant pour la
Prof.L.p.51. divinité de J. C. [Car la chronique de S. Proſper porte dans l'edi-
tion du Pere Labbe, que Poſſide, Novat, & Severien eſtoient les
plus illuſtres d'entre les Eveſques que Genſeric chaſſa en 437
de leurs Egliſes & de leurs villes, parcequ'ils avoient trop de

conſtance pour ceder à ſes menaces inſolentes, & qu'ils l'empeſchoient de ruiner la foy Catholique dans ſes Etats [Nous avons, dis-je, tout ſujet de croire que ce Poſſide eſt celui de Calame; & nous ne ſavons point qu'il y euſt alors dans l'Afrique aucun autre Eveſque de ce nom.]

'Les Chanoines reguliers qui l'honorent avec ſujet comme un de leurs plus illuſtres Peres, en font la feſte le 17 de may, [a] & marquent que ſes Reliques ſont depuis l'an 810 ou environ, dans une egliſe qui porte ſon nom prés de Mirandole en Italie, ayant eſté apportées de l'Apouille premierement à Rege, où l'on en fait auſſi l'Office, & puis en ce lieu. On ajoute à cela que Saint Poſſide avoit eſté chaſſé de l'Afrique par les Vandales, & s'eſtoit retiré dans l'Apouille. [Tout cela eſt poſſible;] mais on ne voit pas qu'on en ait de preuve. L'Egliſe de Rege, & la ville de Mirandole qui l'honore comme ſon patron, en font le 16 de may
1. ſous le nom de 'S. Poſſidoine. Les Chanoines regulieres qui ſont ſuivis par les Ermites de S. Auguſtin, en font le 17, 'parceque le 16 eſt occupé par un autre Saint.

Boll. 17. may, p. 28. a. b. [a] p. 28. 29.

p. 34. c.

S. SIXTE III, PAPE.

LE Pontifical dit que le Pape Sixte III. eſtoit de Rome meſme, fils d'un pere qui portoit le meſme nom de Sixte, [ou plutoſt Xiſte, comme les anciens l'écrivent ordinairement; celui de Sixte que l'uſage a autoriſé, ne ſignifiant rien ni en latin, ni en grec.]

Conc. t. 3. p. 1257. d.

'Le ſaint Pape dont nous parlons, eſtoit Preſtre de Rome, lorſque Zoſime condanna les Pelagiens en 418. Ces heretiques faiſoient courir le bruit qu'il eſtoit pour eux. Mais dés qu'ils eurent eſté condannez, il fut le premier qui leur dit anatheme. Il écrivit pluſieurs lettres & à S. Auguſtin, & à d'autres, pour ſe declarer

Prof. in cole. 44. p. 412.

1. 'On marque que quelques monumens le qualifient Preſtre: [ce qui pourroit eſtre venu de l'equivoque du mot de *Sacerdos*, pris ordinairement par les anciens pour un Eveſque, & par les nouveaux pour un Preſtre.]

Boll. 17. may, p. 28. c.

l'ennemi de leur doctrine, & employa meſme contre eux la terreur & les menaces: de ſorte que "S. Auguſtin eut plus à moderer ſon zele qu'à l'animer. 'On voit qu'il avoit deſlors beaucoup de credit & d'autorité. [Mais de croire] *qu'il gouvernaſt tout ſous Zoſime, & qu'il ait eſté auteur de tout ce que fit ce Pape, [c'eſt deviner, & ne luy pas faire beaucoup d'honneur.

V. ſon titre ſ. 282. 1.

Aug. Ep. 191. p. 709. c.

a Merc. t. 1. p. 362. 1.

Lorſque le bruit de l'hereſie de Neſtorius ſe repandit dans l'Egliſe vers l'an 430,] 'Sixte travailla par les avis qu'il luy donna, à le retirer du malheur où il eſtoit preſt de ſe precipiter, [b]luy écrivit pour cela, & taſcha de luy faire comprendre, qu'encore qu'il y ait deux natures parfaites en J. C, il n'y a neanmoins qu'une perſonne

Conc. t. 3. p. 1178. c.

b Genn. c. 54.

'Le Pape Celeſtin eſtant mort en l'an 432, [vers le 26 de juillet,] Sixte fut mis en ſa place, & ordonné [apparemment le dimanche 31 & dernier jour du mois,] avec un conſentement unanime, & un accord admirable de toute la ville, [comme nous le liſons dans une edition de la chronique de Saint proſper]. Et on peut aſſurer qu'elle eſt en ce point preſcrable aux autres, qui raportent ceci au retour du Comte Boniface.] 'Sixte nous aſſure luy meſme de cette union de cœur, d'ame & de voix qu'on avoit vu dans tout le peuple, pour l'établir, comme il dit, le predicateur de la foy. Il eut encore la conſolation de voir l'Orient aſſiſter à ſon election & à ſon ordination, "par deux ſaints Eveſques que Saint Cyrille d'Alexandrie avoit deputez à Rome, Hermogene & Lampece.

Lab. bib. t. 2. p. 51.

Cotel. g. t. 1. p. 44. 45.

V. S. Cyrille ſ 98.

[En entrant dans l'epiſcopat, il trouva l'Egliſe victorieuſe des hereſies de Neſtorius & de Pelage, mais dechirée "par la diviſion d'entre les Orientaux & S. Cyrille ſoûtenu par le reſte des fideles.] 'Il prit part à la victoire de l'Egliſe, & écrivit ſouvent tant à Maximien mis à la place de Neſtorius, que'à "pluſieurs autres Eveſques de l'Orient, pour témoigner qu'il joignoit ſes ſentimens à ceux du Concile d'Epheſe & de Saint Cyrille, pour confirmer tout ce que ce Concile avoit fait, & pour achever de ruiner l'erreur de Neſtorius. 'Il n'e travailla pas moins pour la réunion des Orthodoxes; & nous avons depuis peu deux lettres qu'il écrivit pour cela auſſitoſt aprés ſon ordination, 'l'une circulaire pour divers Eveſques de l'Orient, "l'autre particuliere pour S. Cyrille. [On pourroit deſirer dans ces deux lettres, qu'il y témoignaſt davantage ſentir & craindre le poids de la charge qu'on venoit de luy impoſer.

Ibid.

Conc. t. 4. p. 1178. a.

c p. 1130. a. b.

Ibid. ſ 99.

Genn. c. 54.

Cotel. g. t. 1. p. 44.

p. 42.

Ib. ſ 98. 99.

Les ſoins qu'il prit pour la paix de l'Egliſe ayant eſté appuyez

a. *magni momenti patronus.*

de toute l'autorité de Theodoſe II, produiſirent enfin l'effet qu'il ſouhaitoit. Preſque tous les Orientaux ſe réunirent avec S. Cyrille l'an 433, vers le mois d'avril. S. Cyrille manda cette nouvelle au Pape Sixte, qui la receut dans le temps meſme qu'il celebroit avec divers Eveſques dans l'egliſe de S. Pierre, l'anniverſaire de ſa promotion au pontificat. Et nous avons encore la lettre qu'il récrivit à S. Cyrille au nom du Concile. Il receut quelque temps aprés la lettre que Jean d'Antioche luy écrivit ſur le meſme ſujet. & nous avons auſſi la réponſe qu'il luy fit le 17 ſeptembre de la meſme année. Elle fut citée auſſi-toſt par Vincent de Lerins, comme une piece veritablement apoſtolique. Cette reconciliation fut d'autant plus agreable à Sixte qu'elle juſtifioit la ſageſſe avec laquelle il n'avoit rien voulu precipiter dans cette affaire, ſans ſe mettre en peine des faux bruits que ſa moderation & ſon amour pour la paix donnerent occaſion de publier. Quelques Eveſques d'Orient qui ne vouloient point encore ſe réunir, luy écrivirent une grande lettre pour le faire entrer dans leurs raiſons, & luy demander ſa protection: ce qu'ils n'obtinrent aſſurément pas, & ils ſe réunirent enfin eux meſmes quelque temps aprés.

Conc.t.4.p. 1175. Ibid. ſ 113. p.1178. Ibid. Vinc.L.c.43.p. 378. Conc.p.1177.b. Ibid. p.1130.a. ap.p.817-821. Ib. ſ 117. Ibid.

Nous ne touchons qu'en un mot toutes ces affaires de l'Orient. On les verra traitées plus amplement ſur S. Cyrille, meſme ce qui y regarde perſonnellement Saint Sixte.

Pour ce qu'il fit contre les Pelagiens, nous le remettons à la derniere année de ſa vie. Baronius met à la fin de l'an 433, une accuſation honteuſe formée par Anicius Baſſus Conſul en 431, contre l'honneur du Pape Sixte, 20 mois aprés ſa promotion ſelon le Pontifical, avec les actes d'un Concile ou d'une aſſemblée, où l'on pretend que Sixte ſe declara luy meſme innocent, & une lettre qu'il écrivit enſuite aux Orientaux. Toutes ces pieces ſont ſi mal faites, que Baronius & Binius meſme les abandonnent abſolument. Il n'eſt point neceſſaire de marquer leurs raiſons en particulier, ni celles que l'on y pourroit encore ajouter. Blondel les met au rang du Concile de Sinueſſe, & des Conciles de Rome ſous Silveſtre. Ce n'eſt qu'un tiſſu de contes & d'impertinences, & il ne faut que les lire pour eſtre perſuadé de leur fauſſeté.

Bar.433. ſ 30. &c. Conc.t.3 p. 1263.1273. Blond.p.628. Du Pin, t. 4. p. 168.

Baronius veut qu'on ait recours pour cette hiſtoire à une ſource plus pure qui eſt le Pontifical attribué à Anaſtaſe, dont les eaux ramaſſées de tous coſtez entrainent ſouvent beaucoup de bourbe, comme Baronius meſme l'avoue. Anaſtaſe eſt neanmoins autoriſé en ce point, par un catalogue qu'on pretend eſtre

Bar.433. ſ 16. Boll apr. t.1.p. 33.d.

du VI ſiecle, parcequ'il finit à Felix IV, mais où l'on trouve toutes ſortes de fables] Ce catalogue porte que Sixte ayant eſté accuſé par un certain Baſſus, il ſe tint un Concile par ordre de l'Empereur Valentinien, où la choſe ayant eſté fort examinée, Sixte fut declaré innocent par 54 Eveſques, & Baſſus privé de la communion. 'Anaſtaſe ajoute encore à cela quelques autres circonſtances que l'on peut voir, '& dont on trouve une partie dans les martyrologes d'Adon & de Notker. [S'il eſt vray que cette affaire ſoit arrivée un an & 8 mois aprés la promotion de Sixte, comme le dit Anaſtaſe, il vaut mieux la mettre au commencement de 433.]Mais il vaut encore mieux dire qu'elle n'eſt jamais arrivée, puiſque dans une accuſation aſſez ſemblable, formée contre le Pape Symmaque, où l'on alla chercher des exemples juſque dans le ſchiſme d'Eulale contre Boniface, qui n'y avoit point de raport, perſonne ne ſongea à citer ce qui s'eſtoit paſſé ſous Sixte III.

Bar.4 3. ſ 36. Bol'.28.mars, p.717.1414. Du Pin, p.169 Bar 431. ſ 37. 38. Conc. t. 3. p. 1271-1283 Boll.pont.p.63-1.

[A cette accuſation de Sixte on joint celle d'un Polychrone de Jeruſalem, qui ne fut jamais jugée par Sixte; c'eſt une piece autant ou plus inſoûtentable que l'autre, quoiqu'elle ait eſté citée comme legitime par le Pape Nicolas I,]& la ſeule lecture en decouvre la ſuppoſition.

Du Pin, p.169.

[Sixe continua ce que Damaſe avoit commencé, & ce que les autres Papes enſuite n'avoient point interrompu, qui eſtoit d'établir l'Eveſque de Theſſalonique Vicaire du ſaint Siege, & vouloir qu'il euſt en cette qualité une grande autorité ſur tous les Eveſques & les Metropolitains de l'Illyrie. Rufe de Theſſalonique qui avoit deputé au Concile d'Epheſe, eſtant donc mort,]& Anaſtaſe luy ayant ſuccedé, [a]Sixte qui croyoit trouver en luy autant de merite que dans ſes predeceſſeurs, [b]luy attribua auſſi le meſme pouvoir qu'ils avoient eu, 'afin, dit-il, que des membres auſſi ſaints que les Prelats d'Illyrie, ne demeuraſſent pas ſans chef. 'Il voulut que chaque Metropolitain ordonnaſt ceux de ſa province, mais ſeulement aprés en avoir averti Anaſtaſe, & en avoir eu ſon conſentement, 'luy attribuant un droit particulier d'examiner ceux qui eſtoient appellez à l'epiſcopat. 'Il ordonna de meſme que l'on ſoumettroit à ſon jugement toutes les grandes affaires, 'tous les procés & les differends des Eveſques, & generalement tout ce que chaque Prelat auroit fait, afin qu'il l'examinaſt & en jugeaſt, ſoit par luy meſme, 'avec les Eveſques qu'il jugeroit les plus propres pour l'aider dans cette fonction, ſoit par ceux à qui il en commettroit la connoiſſance, 'à

Cotel. t.1. p.101.
a p.91.
b p 89-91.102.
p.101.
p.91.
p.91.92.99.
p.91.
p.99.100.
p 92.
p.101

condition que s'il y avoit quelque choſe qu'il ne puſt pas terminer, il en écriroit à Rome, & y renvoyeroit l'affaire. Il luy donna p.99.100.
auſſi le pouvoir d'aſſembler quand il jugeroit à propos le Concile de l'Illyrie, auquel tous les Eveſques de ce departement ſeroient obligez de ſe trouver, & dont il manderoit le reſultat à Rome, p.99.
afin qu'il y fuſt confirmé. Il ne voulut point non plus qu'aucun p.94.95.
Eveſque d'Illyrie allaſt à Conſtantinople ſans le conſentement d'Anaſtaſe, & ſans en avoir eu de luy des lettres formées.

[Les Metropolitains d'Illyrie ne s'eſtoient jamais bien ſoumis à ce joug que le Concile de Nicée ni l'ancienne coutume ne
V. Boniface I. 5 8. leur avoit pas impoſé.] Perigene Eveſque de Corinthe qui tenoit p.88.90.92.
en quelque ſorte ſa dignité de la faveur de Rome & de Theſſalonique meſme, donnoit ſur cela ſujet à Rome en ce temps-ci de p.88.92.
l'accuſer d'ingratitude. C'eſt pourquoi Anaſtaſe ayant convo- p.90.
qué ſon Concile à Theſſalonique, Sixte y envoya des deputez p.92.
ſavoir Martinien Preſtre & Lollien Diacre, en qui il avoit une p.88.
entiere confiance, pour aſſiſter de ſa part à tout ce qui s'y feroit, * p.92.
& y ſoûtenir les droits attribuez à l'Egliſe de Theſſalonique. p.88.
Il écrivit par eux le 8 juillet 435, aux Eveſques qui ſe devoient p.92.93.
trouver à ce Concile, pour leur recommander à tous, mais ſurtout à Perigene, de ſe ſoumettre à Anaſtaſe, declarant qu'il auto- p.92.
riſoit tout ce que ſes Legats approuveroient. Cette lettre n'eſt p.90.91.
pas entiere.

Les Legats aſſoupirent ce que Perigene vouloit entreprendre: p.88.
1. Et quelque temps aprés un Eveſque nommé Luc eſtant venu à p.88.90.
Rome, le Pape écrivit par luy à Perigene, & l'avertit [encore] de rendre le reſpect qu'il devoit à Anaſtaſe, & de ſe ſouvenir de l'obligation qu'il avoit aux Egliſes de Rome & de Theſſalonique, [comme ſi un Eveſque qui ſçait ce que c'eſt que l'epiſcopat, eſtoit fort obligé à ceux qui ont contribué à l'en charger.] Cette lettre n'eſt point datée, & meſme elle eſt miſe avant celle du 8 juillet 435. Neanmoins il eſt fort naturel de la mettre aprés. Si elle a neanmoins eſté écrite auparavant, il faut dire que toutes les remontrances du Pape ne purent obliger Perigene à ſe ſoumettre à Anaſtaſe. Erafiſtrate eſtoit Eveſque de Corinthe en Conc.t.4.p.115.
449 [Luc qui devoit rendre cette lettre à Perigene, eſtoit ce c.
ſemble Eveſque de quelque ville voiſine de Corinthe. Ainſi ce n'eſt point celui de Duraz, ni celui de Berée en Macedoine, qui p.117.c.d.
aſſiſterent en 449 au faux Concile d'Epheſe.

[Les Eveſques d'Illyrie eſtant encore convoquez à un Concile Cotel.p.98.

1. *ad vos* Je penſe qu'il faut lire *ad nos*.

p.102. pour l'an 438,]Sixte y envoya Arteme Preſtre,'& leur écrivit le
p.99. 18 decembre precedent, 'pour les exhorter à demeurer fermes dans les regles de la tradition, c'eſt à dire à ſe ſoumettre à Anaſta-
p.100. ſe de Theſſalonique. 'Il dit qu'ils ne doivent pas s'arreſter à ce qu'il avoit plu au Concile d'Orient d'ordonner ſans la volonté du ſaint Siege, & qu'on n'eſt obligé de le ſuivre que dans le decret qu'il a fait ſur la foy avec le conſentement de Rome [Je ne voy
Conc.t.3.p. 802.c. point que cela puiſſe avoir raport] 'qu'au decret du Concile d'Epheſe, fait pour la liberté de l'Egliſe de Cypre, par lequel il eſt ordonné que generalement aucun Eveſque ne pourra s'aſſujettir aucune province, ſi elle n'a eſté de tout temps ſous ſa juriſdiction; & que ceux qui en auront uſurpé quelqu'une par violence, ſeront obligez de la laiſſer en ſon ancienne liberté. [Ce decret fut fait aprés l'arrivée des Legats de Celeſtin,& on ne lit point qu'ils s'y ſoient oppoſez. Ainſi les Metropolitains d'Illyrie avoient quelque droit de s'en ſervir contre Rome & contre Theſ-
Cotel. p.98.99. ſalonique.]Le Pape releve dans ſa lettre la moderation, le zele, l'adreſſe du Preſtre Arteme ſon Legat.

P.93-99. 'Le meſme jour 18 decembre 437, Sixte écrivit à Procle Eveſque [de Conſtantinople,] pour le prier de maintenir les Canons, en empeſchant qu'on n'obtinſt[de l'Empereur]par ſurpriſe des diſpenſes & des graces qui troublaſſent l'ordre & l'union de l'Egliſe, & de traiter comme violateurs des Canons les Eveſques de l'Illyrie, qui viendroient [à Conſtantinople] ſans avoir des
P 96. lettres formées de l'Eveſque de Theſſalonique. 'Il luy parle d'un Idduas Eveſque, qui avoit apparemment eſté accuſé devant Procle, & par luy declaré innocent. L'affaire ayant eſté portée à Rome, Sixte avoit ordonné que le jugement rendu par Procle ſeroit executé, 'n'ayant pas voulu, dit-il, faire aucun prejudice, 1.
Conc.t.3.p. 543.c. à voſtre ſentence: [de ſorte qu'il ſemble n'avoir pas voulu prendre connoiſſance de cette affaire.] 'Nous trouvons un Iddua
t.4.p.229.c. Eveſque de Smyrne dans le Concile d'Epheſe, 'Etheric gouvernoit cette Egliſe en 448. [Ce fut peut-eſtre en la meſme année
Gr.T.h. Fr.l.2. c.1.p.42|10.c. 31.p.592. 437,]'que Sixte III. renvoya "S. Brice à Tours avec des lettres où il rendoit témoignage à ſon innocence. [Nous ne parlons point "de la maniere miraculeuſe dont on pretend qu'il fit Saint Pierre Chryſologue Eveſque de Ravenne, ne voyant en cela rien de fondé.] V. Zoſime §. 4. 5. V.S.Pierre Chryſologue.

Prof. in col.c. 44 p.412. 'S. Proſper en écrivant contre Caſſien, ſe promet que Sixte ſe ſouvenant de ce que Saint Auguſtin luy avoit écrit autrefois, ne

1. *Cognitioni tuæ facere nolentes injuriam.*

ſouffroit

ſouffriroit point que l'hereſie Pelagienne ſe renouvellaſt dans l'Egliſe, par les reſtes que les Semipelagiens en conſervoient, qu'il s'oppoſeroit aux deſſeins funeſtes de ces hypocrites, & que Dieu luy reſervoit la gloire de chaſſer de l'Egliſe ces loups cachez [ſous l'apparence de brebis,] comme ſes predeceſſeurs en avoient chaſſé ceux dont la rage & l'impieté eſtoit manifeſte. [Nous ne voyons point ſi Sixte fit en effet quelque choſe contre les Semipelagiens, ſeulement il ne paroiſt point que leur dogme ait fait aucun bruit durant ſon pontificat.] 'mais pour les Pelagiens, le Cardinal Noris croit que ce fut luy qui fit tenir le Concile contre les Pelagiens & les Neſtoriens dont parle Photius, & que ce Concile eſt celui meſme qui ſe tint l'an 433, à l'anniverſaire de ſon election au pontificat. 'S. Proſper met ſur l'an 439, qui eſt le dernier de Sixte, ce qu'il nous apprend de Julien "le plus fier, & le plus vain défenſeur de l'hereſie Pelagienne. Il avoit perdu [en 418, à cauſe de ſon erreur,] l'eveſché d'Eclane [en Italie,] & il ne pouvoit encore s'en conſoler au bout [de plus de 20 ans.] Ainſi pour ſe rétablir dans la communion de l'Egliſe [& dans ſon ſiege,] il fit ſemblant de ſe corriger, uſant pour cela de toutes ſortes d'artifices. "Mais le Pape Sixte animé par Saint Leon alors ſon Diacre, oppoſa ſa vigilance aux artifices de ce fourbe, & ne ſouffrit point que ſes efforts pernicieux luy puſſent ouvrir l'entrée de l'Egliſe. Cette nouvelle "condannation d'un homme auſſi dangereux qu'eſtoit Julien, ne donna pas moins de joie à tous les Catholiques, que ſi c'euſt eſté la premiere victoire remportée ſur cette hereſie ſuperbe, par l'autorité Apoſtolique [du Siege de Rome.

Nor.h.Pel.l.2. c.12.p.255|Phot. c.55.p.44.

Prof.chr.

Jaſſantiſſimus.

V. Saint Auguſtin § 308

dejectis falacis beſtiæ.

Ce fut donc là une des dernieres actions du Pape Sixte. Car on demeure d'accord qu'il mourut en l'an 440. "Il faut mettre ſa mort au mois d'aouſt, & apparemment le 18; s'il eſt vray qu'il ait gouverné 8 ans & 19 jours, comme on le lit dans S. Proſper. 'Adon & les martyrologes ſuivans marquent ſa feſte le 28 de mars, [a] qu'on croit pouvoir eſtre le jour de ſa ſepulture. [b] Anaſtaſe dit qu'il fit baſtir avec la permiſſion de Valentinien l'egliſe de Saint Laurent; ce qu'on dit ſe devoir entendre de celle qui eſt appellée *in Lucina*, & qu'il fut enterré auprés du corps de ce ſaint Martyr, 'ſur le chemin de Tivoli.

V. S. Leon note 3.

Boll.mars.p. 717.§ 14.

a pont.p.63.c. *b* 28.mars,p.11.

apr.t.1.p.23.

'Il ſemble auſſi que tout le monde demeure d'accord qu'il fit rebaſtir l'ancienne egliſe qui portoit le titre de Libere, & la conſacra de nouveau ſous le nom de la Sainte Vierge, de quoy l'on aſſure qu'il ſe trouve encore aujourd'hui diverſes marques

28.mars,p.716.§ 9.

Florent.p.714. dans cette egliſe. Elle porte le nom de S.te Marie Majeure. [a]Des martyrologes fort anciens en mettent la dedicace le 5 d'aouſt.

Boll.28.mars,p 16.§ 10. [a]Pour les indulgences qu'on pretend qu'il y donna, Bollandus en voudroit un meilleur garant que le Pape Nicolas IV. [b] On l'a quelque fois appellée la Baſilique de Sixte. [c]Florentinius en a fait une longue diſſertation, qui proprement ne nous apprend rien.

a Florent.p. 719. b p.716.734. Leo,t.1.p.341-344. c p. 344. d Flor.p.710.a.

[d]Un homme ſavant croit que c'eſt la dedicace de cette egliſe par Sixte, qui eſt marquée dans le ſermon 82 de S Leon, [e]ou il loüe beaucoup celui qui l'avoit baſtie, [d] & qui pouvoit bien eſtre un Pape. Mais il me ſemble que les termes de Saint Leon marquent quelque choſe de plus ancien que ce qui s'eſtoit fait ſous ſon predeceſſeur immediat. [Ainſi ce ſermon ne ſeroit pas une grande preuve que Sixte inſtruiſoit ſon peuple par ſa parole & par ſes predications,] [f]ſi l'eſtime que nous avons de ſa pieté ne nous donnoit lieu de le preſumer.

Leo,n p.256.§ 9

Bar.440.§ 5. [a]Sixte fit encore un ornement de marbre & de porphyre pour couvrir le battiſtere de la baſilique de Conſtantin, [ou de S Jean de Latran.] Baronius raporte les vers que le Pape y fit mettre ſelon Anaſtaſe. [Ils marquent nettement la croyance du peché originel Ils ſont plus beaux] que ceux que Bollandus raporte ſur Sainte Marie Majeure. [e] Anaſtaſe marque encore divers preſens que Sixte fit ou fit faire par Valentinien à quelques egliſes de Rome.

Boll.28.mars,p. 716.§ 9. e § 10.11.13.

Bib.P.t.5.p. 575 656. f Bar.440.§ 7.12 & 1111. g Merc.t 2.p. 366.§ 6. [a]Nous avons dans la bibliotheque des Peres trois ouvrages attribuez à ce Pape, [f] mais qui ne peuvent eſtre de luy, eſtant remplis des erreurs des Pelagiens. [g] Le P. Garnier pretend neanmoins qu'ils en ſont, mais écrits avant la condannation de Pelage & de Celeſte par Zoſime [Saint Auguſtin n'auroit pas dit ſimplement que le bruit public eſtoit *fama jactabat*, que Sixte favoriſoit les Pelagiens, s'il l'euſt cru auteur de ces livres ; & il ſeroit fort difficile de croire qu'il euſt fait ce qu'il fit contre les Pelagiens, dés que Zoſime les eut condannez, s'il s'eſtoit auparavant declaré ſi hautement pour leurs erreurs par des ouvrages publics.]

p.362.365. [a]Le P. Garnier ajoute, que Sixte pour reparer la faute qu'il avoit faite en ſoûtenant l'erreur des Pelagiens, (car il n'en doute pas,) écrivit contre eux l'Hypognoſticon, qui eſt dans l'appendix du 5.e tome de Saint Auguſtin. Il allegue à ſon ordinaire un grand nombre de conjectures, qui toutes enſemble ſont moins fortes, que la difference de ſtyle qu'il avoue eſtre entre cet ouvrage, & les trois livres Pelagiens qu'il veut auſſi eſtre de Sixte. [Il faudroit avoir examiné ces ouvrages pour en parler plus aſſuré-

ment.] 'On peut voir ce que les Benedictins diſent de l'Hypognoſticon, qu'ils aiment mieux attribuer à Mercator qu'à Sixte: & ils reconnoiſſent neanmoins que ce n'eſt pas tout à fait le ſtyle de Mercator. 'On pretend meſme qu'il a des ſolutions fort differentes de celles de cet auteur.[a] M.r du Pin allegue quelques conjectures pour le luy attribuer, [mais rien de fort.] [b] Le P. Garnier marque diverſes perſonnes du meſme temps, dont il ſoûtient qu'il ne peut eſtre, & met Mercator de ce nombre. [Les Benedictins n'ont pas eſté fort convaincus] 'des raiſons par leſquelles il pretend avoir preſque demontré qu'il eſt de Sixte. [Ainſi il vaut mieux arreſter noſtre curioſité ſur l'auteur de cet ouvrage, pour nous contenter de profiter de ce que la verité nous y apprend, par quelque main qu'elle l'ait fait écrire, & pour rejetter ce que l'ignorance & la foibleſſe humaine peuvent y avoir ajouté.] 'Car les Saints qui ont défendu la grace dans le IX. ſiecle, y ont remarqué des choſes qui ne s'accordoient pas avec la doctrine de S. Auguſtin, ſous le nom duquel quelques uns pretendoient alors le faire paſſer.

Aug. Bened. t. 10. p. p. 1. 3.

Merc. t. 1. p. 358. 1.

a Du Pin, t. 3. p. 816 817.

b Merc. t. 1. p. 359-361.

p. 364. 1.

Aug. ut ſup. p. 3.

SAINT CYRILLE,

PATRIARCHE D'ALEXANDRIE,

DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Famille & études de S. Cyrille: Il eſt elevé à l'epiſcopat: Son grand pouvoir: Il perſecute les Novatiens: Ses homelies paſcales.

NOTE 1.

[SAINT Cyrille dont le nom eſt ſi connu dans l'Egliſe par les grands combats qu'il a ſoûtenus pour défendre le myſtere de l'Incarnation,] 'eſtoit neveu de Theophile Patriarche d'Alexandrie, [c] fils de ſon frere ſelon Nicephore: ["car les anciens ne determinent rien ſur cela.]] [d] Il eut pluſieurs ſœurs, [e] dont l'une nommée Iſidore fut mere d'Athanaſe Preſtre d'Alexandrie, & de Paul qualifié d'illuſtre memoire, [f] qui

Soer. l. 7. c. 7. p. 343. d. [Iſid. Pel. l. 1. ep. 310. p. 83. 2. &c.

c Nphr. l. 14. c. 25. p. 490. d.

d Theod. r. l. 5. c. 30. p. 241. a] Conc. t. 4. p. 410. c.

e p. 406. e.

f ap. p. 746.

t.4.p.404.c. avoit tenu [1] un rang honorable à la Cour. Saint Cyrille avoit des biens en propre, & d'assez considerables. 413.

t.3.p.649.d.e. Lup ep.56.p. 132|n.p.314. 'Il fut nourri dés l'enfance dans l'étude des lettres sacrées, instruit dans les dogmes purs & apostoliques de l'Eglise, sans avoir jamais esté engagé dans aucune heresie. Il fut elevé par les mains de personnes saintes & orthodoxes, à qui il donne le nom de Peres, [ce qui semble marquer les Prestres ou les Evesques

Lup.ep.n p.314 d'Alexandrie ses predecesseurs,] 'ou les peres des deserts, puisqu'il peut avoir pratiqué quelque temps la vie monastique, [& en avoir esté tiré par Theophile pour estre mis dans le Clergé.]

Boll.28.jan.p. 884.885. [a] p.845 § 16. [b] Isid.P.1.2.ep. 25.p.8.d.e. 'Mais nous ne nous amusons pas à prouver [2] qu'il n'a jamais esté Carme. [a] Bollandus croit qu'on luy peut raporter une lettre de Saint Isidore de Peluse [qui ne luy seroit pas honorable.] [b] Car il reproche au moine Cyrille d'oublier l'exemple de la retraite de S. Jean, laquelle il avoit autrefois imitée avec une grande ferveur; d'avoir l'habit & l'exterieur d'un solitaire, & de s'embarasser du soin des affaires du monde; de vivre dans le desert, & de porter dans son ame par le tumulte d'une infinité de pensées, le bruit & la confusion des villes. Il paroist qu'il s'inquietoit pour

Lup.ep.56.p.131 ses affaires domestiques. 'Ce qui est certain, c'est que S. Cyrille se trouva [l'an 403] au conciliabule du Chesne, où [Theophile son oncle] fit condanner S. Chrisostome.

Cyr.h.Pas.p.4.b c. 'Il nous assure qu'il ne s'estoit pas exercé dans les combats de l'eloquence, qu'il ne pretend point faire paroistre dans ses discours la politesse des Atheniens, & qu'il laisse les ornemens & la magnificence du style à ceux qui mettent en cela leur honneur

16.19.p.210.b. 235.d|247.c,d. & leur étude. 'Il en parle en plusieurs endroits de la mesme maniere. [Ce qu'on pourroit desirer en luy ne seroit pas plus d'eloquence & plus d'ornement, mais plus de clarté, & un grec

ep.35.p.138.c. plus pur.] 'Il étudia les livres des anciens Peres pour regler ses sentimens par les leurs, & ne rien dire que ce qu'ils avoient dit avant luy. [On voit par tous ses écrits qu'il avoit extremement

Conc.t.3.p.1177 d. étudié l'Ecriture.] 'Il semble en un endroit qu'il eust écrit en latin au Pape Sixte. [Ses livres contre Julien font voir qu'il avoit mesme une grande connoissance des auteurs profanes.]

Soer.l.7.c.7.p. 343.d. 'Theophile estant mort le 15 octobre de l'an 412, il y eut de grandes disputes pour l'election de son successeur. Les uns de-

Conc.ep.p.746. [1] 'Comes consistorianorum, dit Acace de Berée, qui le fait fils d'un frere de S. Cyrille. Mais on ne doute pas qu'il ne se trompe.

Possev.ap.p.407 [2] 'On marque qu'il y avoit un Cyrille Carme à la fin du XII. siecle, [qui peut avoir esté le fondement de ceux qui ont voulu que les deux SS. Cyrilles fussent Carmes, par une anticipetion de quelques siecles.]

413. mandoient Timothée qui eſtoit Archidiacre, les autres Saint Cyrille; & la diſpute alla juſqu'à former une ſedition parmi le peuple: 'Abondance [Comte ou] General des troupes d'Egypte, y prit part en faveur de Timothée. Cependant trois jours aprés la mort de Theophile, [& ainſi le vendredi 18 d'octobre,] S. Cyrille fut inthronizé. p.344.a.

L'AN DE JESUS CHRIST 413.

ἀρχιπάτριον. 'Socrate dit que S. Cyrille uſa de ſa dignité "avec encore plus d'empire que ſon oncle, les Eveſques d'Alexandrie commençant deſlors à paſſer les bornes de la puiſſance eccleſiaſtique, & "à ſe rendre maiſtre des affaires, [meſme civiles] 'en quoy ils imitoient, dit-il, les Eveſques de Rome, dont l'autorité ſacrée eſtoit paſſée depuis long-temps en domination & en empire. 'Et comme l'augmentation du pouvoir des Eveſques diminuoit celui des Gouverneurs que l'Empereur envoyoit à Alexandrie, ceux-ci avoient peine à vivre bien avec les Eveſques, & eſtoient bien aiſes d'avoir occaſion de les rabaiſſer & de leur nuire. [C'eſt ce qui cauſa des rencontres aſſez faſcheuſes pour S. Cyrille, & ce qui a produit depuis des maux infinis dans l'Occident.] p.344.a. κατὰ σύνοδον. c.11.p.347.c.d. c.13.p.349.350

'Socrate ajoute que S. Cyrille commença à uſer de ce pouvoir contre les Novatiens, [auſquels cet hiſtorien eſt toujours fort favorable] Il ferma les egliſes qu'ils avoient à Alexandrie, s'empara de tous les vaſes & de tous les meubles qui y ſervoient, & depouilla leur Eveſque nommé Theopempte de tout ce qu'il poſſedoit. c.7.p.344.a.b.

'On voit qu'une des premieres actions de Saint Cyrille fut de tranſporter à Manuthe village prés d'Alexandrie, & encore plus prés de Canope, les reliques de S. Cyr & de S. Jean, par où il rendit ce lieu celebre, & le delivra des demons qui l'infeſtoient. Cela ſe fit le 28 de juin, enſuite d'une revelation qu'en eut Saint Cyrille, qui avoit long-temps prié pour cela. La revelation luy ordonnoit de tranſporter auſſi à Manuthe "les reliques [ou des reliques] de S. Marc. [On ne dit point s'il le fit.] "Cette hiſtoire eſt raportée par un auteur qui vivoit aprés l'an 603. Boll.28.3 t.jan. p.845 845.1088 § 28.22.

reliquias. V. S. Cyr & S. Jean.

V. S. Denys d'Alexandrie.

"On ſçait que depuis long-temps les Eveſques d'Alexandrie avoient accoutumé de faire tous les ans un diſcours ou une lettre ſur la feſte de Paſque. Nous avons quelques fragmens de celles de S. Denys d'Alexandrie: Nous en avons une de S. Athanaſe: S. Jerome en traduit trois de Theophile.] 'Poſſevin nous aſſure que dans la bibliotheque du Vatican, il y avoit autant d'epiſtres Paſcales de S. Cyrille, qu'il a gouverné d'années. [Ce ſont ſans Poſſev.p.405.

c.5.part.2. doute les meſmes que celles qu'on a imprimées depuis.] Car nous en avons aujourd'hui 29, depuis l'an 414 juſqu'en 442. On leur donne le nom d'Homelies. [a] Et il paroiſt en effet que S. Cyrille les prononçoit publiquement, [a]quoiqu'il les appelle quelquefois un diſcours ou une lettre, [peut-eſtre parcequ'il les envoyoit aux Egliſes d'Egypte avant que de les prononcer dans Alexandrie.] [b] On trouve qu'elles ſont languiſſantes & ennuyeuſes. [b]Un de ſes adverſaires qui les appelle des epiſtres, a pretendu qu'elles eſtoient infectées des erreurs d'Apollinaire: [mais il ne l'a pas montré.]

Note 2.

Cyr.h.p.8.16.p. 210.b,18.p.235.d] 19.p.247.c. 4 1.p.4.a]22.p. 269.e.

Du Pin,t.4.p. 106.

b Conc.ap.p.762 § 57.

[a] La premiere eſt pour l'an 414. Et il paroiſt que S. Cyrille n'en a point fait auparavant, puiſqu'il y parle de ſon entrée à l'epiſcopat, & de la mort de Theophile: [Ce qui peut faire juger que ces homelies s'écrivoient & s'envoyoient aſſez long-temps avant Paſque, & qu'ainſi Theophile mort le 15 octobre 412, avoit déja compoſé, ou meſme envoyé celle de l'an 413.] Mais il paroiſt que S Cyrille ne les prononçoit qu'à la fin de l'hiver. [Il y dit quelquefois des choſes qui ſe raportent preciſément au temps où il les prononçoit,] comme quand il parle dans la 21e, de la maladie qui l'empeſchoit alors de ſe trouver à l'egliſe avec le peuple: [d'où il eſt aiſé de juger que celles qu'il envoyoit dans l'Egypte, n'eſtoient pas toujours les meſmes qu'il prononçoit; & que ce ſont celles-ci que nous avons, & non les autres. Il les prononçoit avant le Careſme, dont il marque toujours le commencement, avec le lundi & le ſamedi de la ſemaine ſainte, & le dimanche de Paſque. Il donne ſix ſemaines au Careſme, & le commence par le lundi. Il ſe ſert des mois Egyptiens, qu'il eſt aiſé de reduire aux mois Romains, en ſachant que le mois de Mechir commence le 26 de janvier, Phamenoth le 25 de fevrier, & Pharmuthi le 27 de mars. Dans les années biſſextes, les deux premiers commencent un jour pluſtoſt.]

Cyr.h.P.1.p 4. a.b.

2.p.18.d]5.p.108 c.

21.p.265

ARTICLE II.

Les Juifs ſont chaſſez d'Alexandrie: Diviſion entre S Cyrille & le Prefet Oreſte.

L'AN DE JESUS CHRIST 414.

[IL faut commencer en l'an 414, une hiſtoire qui dura juſques en l'an 415. Elle eſt peu favorable à S. Cyrille, de la maniere dont la raporte Socrate: & neanmoins c'eſt le ſeul de qui nous la

puiſſions apprendre.] Le peuple d'Alexandrie eſt, dit-il, plus porté à la ſedition que nul autre, & quand il eſt une fois échaufé, il en vient ordinairement aux dernieres extremitez, & ne s'appaiſe point qu'il n'ait repandu du ſang. Cette occaſion-ci fait bien voir qu'il ne falloit pas grande choſe pour l'emouvoir; car c'eſtoit ſeulement pour les ſpectacles des baſteleurs, qui eſt un deſordre repandu preſque dans toutes les villes. Un baſteleur avoit donc accoutumé de danſer le ſamedi, & d'amaſſer une grande multitude de peuple, parceque les Juifs qui ne travaillent point ce jour là, le donnent à leur divertiſſement au lieu de l'employer à la lecture de la loy. Le Prefet Oreſte avoit travaillé à abolir ce deſordre dans Alexandrie. Mais les Juifs demeurerent toujours fort animez contre le parti contraire: & quoiqu'ils ſoient toujours les ennemis jurez des Chrétiens, la défenſe des baſteleurs les échaufa plus que jamais contre eux. Un jour que Oreſte eſtoit au theatre pour faire des ordonnances de police, quelques partiſans de S. Cyrille s'y trouverent pour ſavoir ce que le Prefet ordonneroit. Il y eut entr'autres un profeſſeur de grammaire nommé Hierax qui eſtoit fort aſſidu aux ſermons de S. Cyrille, & qui y faiſoit toujours grand bruit par ſes applaudiſſemens. Dés que les Juifs l'apperceurent, ils s'écrierent qu'il n'eſtoit venu à cette aſſemblée que pour y cauſer du trouble. Oreſte qui depuis long-temps regardoit avec jalouſie le pouvoir que s'attribuoient les Eveſques, comme une uſurpation de l'autorité de ſa charge, faſché de ce que Saint Cyrille ſembloit examiner ſa conduite, fit arreſter Hierax, & commanda qu'on luy donnaſt la queſtion ſur la place meſme. Socr. l. 7. c. 13. p. 349.

S. Cyrille ayant eu avis de cela, envoya querir les principaux d'entre les Juifs, & les menaça de les chaſtier, s'ils ne ceſſoient d'exciter des ſeditions contre les Chrétiens. Bien loin d'apprehender l'effet de cette menace, ils en devinrent plus furieux, & ne ſongerent qu'à maltraiter les Chrétiens, uſant contre eux de toutes ſortes de malices & de fraudes. Mais n'en pouvant aſſez faire pour contenter leur animoſité, ils formerent cette conjuration pour laquelle ils furent chaſſez d'Alexandrie. Ils convinrent entre eux de mettre à leur doit un anneau d'écorce de palmier [pour ſe reconnoiſtre,] & de fondre la nuit à main armée ſur les Chrétiens. Ils envoyerent donc une nuit pluſieurs perſonnes crier dans tous les quartiers d'Alexandrie, que le feu eſtoit à l'egliſe de S. Alexandre. Là deſſus les Chrétiens accoururent de tous coſtez pour l'éteindre. Et les Juifs ſe jetterent ſur tous

ceux qu'ils purent rencontrer, & en firent un horrible carnage, 414.
prenant garde à la marque qu'ils avoient priſe pour n'y pas enveloper ceux de leur parti. Les meurtriers ayant eſté auſſitoſt decouverts, S. Cyrille mena dés la pointe du jour une grande troupe de gents dans les ſynagogues des Juifs, leur prit ces lieux de prieres, les chaſſa de la ville, & permit de piller leurs biens. Cette nation fut ainſi chaſſée d'Alexandrie, où elle s'eſtoit établie dés le temps d'Alexandre le grand, & elle en ſortit ainſi depouillée de tout ſon bien pour ſe repandre de coſté & d'autre.

Thphn.p.70.c. d|Cedr p.336. b.c. Theophane qui raporte la meſme hiſtoire en abregé, dit que ce furent les "magiſtrats Chrétiens qui chaſſerent les Juifs, & en vendirent publiquement les biens. [Nous voudrions que cet auteur fuſt plus ancien, & avoir des preuves bien certaines que S. Cyrille ne fit qu'exhorter les magiſtrats civils, à qui ces ſortes d'executions appartiennent, à s'acquiter de leur devoir. Car les Juifs meritoient bien d'eſtre punis ſeverement. Mais il faut avouer que Socrate ne donne guere lieu de le croire, & qu'il n'y a ſurtout aucune apparence qu'Oreſte ait employé ſon autorité pour chaſſer les Juifs. S. Auguſtin a peut-eſtre marqué cet evenement, Aug.ſ.6.p.32.b. lorſque parlant du miſerable état où les Juifs eſtoient reduits depuis la mort de J. C; Lorſqu'ils ont voulu, dit-il, à ſon « peuple, faire la moindre emotion contre les Chrétiens, vous « ſavez ce qui leur eſt arrivé, & encore depuis peu. «

Socr.l.7.c.13.p. 350.c.d. 'Un profeſſeur en medecine nommé Adamance, chaſſé comme les autres Juifs, profita de ſon malheur. Car s'eſtant retiré à Conſtantinople, il embraſſa la religion Chrétienne, & revint depuis à Alexandrie.

d. 'Le Prefet Oreſte fut tres ſenſiblement touché, dit Socrate, de l'expulſion des Juifs, & il fit de grandes plaintes, de ce que l'on avoit depeuplé la ville d'un ſi grand nombre d'habitans. Il en écrivit à l'Empereur: S. Cyrille fit la meſme choſe de ſa part, & repreſenta les violences que les Juifs avoient faites contre les Chrétiens. [L'Empereur confirma ſans doute leur expulſion:]

c.d|349.a.b. 'Car il paroiſt aſſez par Socrate qu'ils ne furent point rétablis. [Auſſi c'eſtoit Pulquerie qui gouvernoit alors les affaires ſous le nom du jeune Theodoſe ſon frere: & elle a toujours eſté fort favorable à l'Egliſe.

L'inimitié d'Oreſte pour Saint Cyrille, devint publique par les p.350.d. plaintes que ce Prefet faiſoit de l'expulſion des Juifs.]'S. Cyrille "à la priere du peuple, envoya témoigner à Oreſte qu'il ne ſou- καταλύσα-
p.350.351.a. haitoit que de vivre avec luy en ami. 'Mais Oreſte rejetta ſes ζειν.
offres,

offres, & le reſpect des ſacrez Evangiles par leſquels S. Cyrille le conjura d'appaiſer ſa colere, ne put vaincre ſon obſtination. Ainſi leur diviſion continua toujours: Et voici l'effet funeſte qu'elle produiſit.

Quelques moines des montagnes de Nitrie d'un naturel fort bouillant, & les meſmes dont Theophile s'eſtoit autrefois ſervi pour ſatisfaire ſa paſſion injuſte contre Dioſcore & ſes trois freres, eſtant encore alors tranſportez par un zele trop ardent, prirent les armes pour la défenſe de S. Cyrille. Eſtant donc ſortis de leurs monaſteres au nombre d'environ cinq cents, ils vinrent à Alexandrie, où ayant rencontré le Prefet porté ſur ſon char, ils s'approcherent de luy, & l'appellerent payen & idolatre. Le Prefet jugeant que c'eſtoit un piege qui luy avoit eſté dreſſé par S. Cyrille, s'écria qu'il eſtoit Chrétien, & qu'il avoit eſté battizé à Conſtantinople par l'Eveſque Attique. Les moines faiſant peu d'attention à ſes paroles, un d'entre eux nommé Ammone luy jetta une pierre à la teſte, & le bleſſa de telle ſorte qu'il le mit tout en ſang. Ses gardes apprehendant d'eſtre lapidez, s'enfuirent preſque tous de coſté & d'autre, & s'allerent cacher parmi la foule. Cependant le peuple accourut au ſecours du Prefet, écarta les moines, ſe ſaiſit d'Ammone, & le mit entre les mains du Gouverneur, qui le mit publiquement à la queſtion, & le fit tourmenter ſelon toute la rigueur des loix, & avec tant de violence qu'il en mourut. Il écrivit en meſme temps en Cour tout ce qui s'eſtoit paſſé. Saint Cyrille y écrivit auſſi de ſon coſté, mandant tout le contraire du Prefet. Il redemanda le corps d'Ammone, le fit enterrer dans une egliſe, changea ſon nom, & luy donna celui de Thaumaſe. Il le faiſoit meſme honorer du titre de martyr, fit ſon eloge publiquement dans l'egliſe, & loüa ſon courage, comme s'il avoit perdu la vie pour la défenſe de la religion. Mais les plus moderez d'entre les Chrétiens meſmes ne purent approuver ces loüanges d'Ammone, parcequ'ils ſavoient bien que ce moine, bien loin d'eſtre mort pour avoir confeſſé J. C, n'avoit ſouffert que le juſte chaſtiment de ſon inſolence. Auſſi S. Cyrille eut ſoin dans la ſuite d'étoufer cette affaire par le ſilence. c. 14. p. 351. 352.

ARTICLE III.

Hypacie philoſophe payenne eſt maſſacrée.

L'AN DE JESUS CHRIST 415.

Socr.l.7.c.14.p. 352 a. a Thphn.p.70. 71. b Socr l.7.c.15. p.352.a. c p.352.b. d n.p.961 c. e Suid.voc p. 977 d. p.976.f.

LA meſme diviſion produiſit encore depuis un autre malheur [plus celebre que les precedens,] [a]qui arriva l'année ſuivante,[b]c'eſt à dire l'an 415 au mois de mars, durant le Careſme.[c]Il y avoit à Alexandrie une fille nommée Hypacie, fille de Theon philoſophe, [d] & mathematicien [d]celebre du temps de Valens. [e]On dit qu'elle eſtoit d'une ſecte oppoſée à Saint Cyrille, [c'eſt à dire payenne:& il me ſemble que tout le monde le ſuppoſe.] [f]Elle eſtoit née à Alexandrie avec un cœur genereux,& une grande elevation d'eſprit: De ſorte qu'aprés les inſtructions qu'elle receut de ſon pere à Alexandrie, & s'eſtre renduë tres habile dans l'aſtronomie, [f]elle voulut encore penetrer dans les autres parties de la philoſophie[& des ſciences.Ce fut peut-eſtre pour cela]qu'elle alla paſſer du temps à Athenes.[f]Elle ſe rendit ainſi ſi habile dans la Geometrie, dont il ſemble qu'elle faiſoit une profeſſion particuliere, [g] & dans les autres ſciences, qu'on pretend qu'elle ſurpaſſoit tous les philoſophes de ſon temps.[h]Elle parloit fort bien, raiſonnoit juſte. [i] Elle tint meſme l'ecole de la philoſophie de Platon établie[à Alexandrie]depuis [[d]Ammone &] Photin,& inſtruiſoit encore tous ceux qui le vouloient dans les autres patties de la philoſophie: de ſorte que l'on accouroit de toutes parts à ſon ecole. [f]Elle ne rougiſſoit pas de paroiſtre en public avec le manteau[des philoſophes.] [f]Elle a auſſi compoſé quelques ouvrages.

p.977.a. c. f Phot.c.242.p. 1057.b.c. g Socr.p.352.b. h Suid.p.977.c. i Socr.p.352.b. n.p.86.1.d. l.7.c.13 p.352. b.c. Suid.p.977.a. p.976.c.

Note 3. V. Theodoſe l.5 100. &c. V. Ammone.

[d]On louë ſes mœurs auſſi-bien que ſon eſprit & ſa ſcience. Elle eſtoit [d]ſage & fort prudente dans ſa conduite, aimoit la juſtice, [f]eſtoit extremement chaſte,& converſoit avec tout le monde avec une liberté honneſte, ſans donner aucune occaſion à la mediſance. [f]On aſſure meſme qu'elle demeura [f]vierge.Cependant comme elle avoit auſſi de la beauté, [f]ſa modeſtie ne put pas arreſter la paſſion d'un de ſes diſciples. Mais on pretend qu'elle l'en guerit, en luy montrant les marques hideuſes des infirmitez naturelles & ordinaires des femmes,& luy demandant ſi c'eſtoit là ce qu'il

d.977.a.c. Socr.p.352.c. Suid.p.977.a. b.

πολιτικὴ. 1.

1. [Suidas [qui le dit,] la fait cependant femme d'un philoſophe nommé Iſidore. [Auroit il eſté trompé] par le εἰσαγωγικὸν de Damaſcius, [qui ne ſignifie rien moins,] [a]& qui cependant en a trompé d'autres, comme on le voit par la marge & la table de Photius. [Je croy que cet Iſidore eſt moins ancien.]

Suid.p.976.e. Phot c.242.p. 1057.b.c. a p.1058.b.

415. aimoit. Quelques uns diſoient qu'elle avoit éteint ſon feu par la
1. muſique: mais [1]un ancien auteur aſſure que cela ne peut eſtre, & que la muſique [qu'on pretend avoir eu la force d'allumer & de calmer les paſſions,] eſtoit perie depuis long-temps.

'Hypacie devint ainſi tres celebre. [a]Nous avons encore pluſieurs lettres que Syneſe luy écrivit, où l'on voit qu'il la reſpectoit comme ſa maiſtreſſe. 'Dans le temps qu'elle deſcendoit à Athenes, lorſque les Gouverneurs de la province y arrivoient, leur premiere viſite eſtoit chez elle. On luy rendoit le meſme honneur à Alexandrie. p.276.c. [a] Syn. ep.15.16. 23 81.124.154. Suid p.977.c.

'Elle eſtoit ſouvent avec Oreſte & avec les autres Preſets: mais on pretend que ce fut la cauſe de ſon malheur, & que ſa familiarité avec Oreſte donnant lieu au peuple de croire qu'elle l'empeſchoit de ſe reconcilier avec S. Cyrille, quelques perſonnes, dont le zele eſtoit aſſurément trop violent, conjurerent de la tuer. 'Les payens diſent, que comme ſa maiſon eſtoit toujours aſſiegée d'une foule de perſonnes qui la venoient viſiter, Saint Cyrille ayant vu en paſſant cette foule, & ſçeu ce que c'eſtoit, il en conceut une jalouſie ſi violente, qu'il ſe reſolut de la ſatisfaire par le plus abominable de tous les crimes [Mais ſans nous arreſter à ce qu'ont dit les ennemis de noſtre religion,] 'on convient que lorſqu'Hypacie ſortoit en chaire de chez elle ou eſtoit preſte d'y rentrer, une troupe de furieux qui l'obſervoient, conduits par un Lecteur nommé Pierre, ſe jetterent ſur elle, la tirerent de ſa chaire, la trainerent juſqu'à la [grande] egliſe appellée la Ceſarée, où aprés l'avoir depouillée ils la maſſacrerent à coup de tuiles, la dechirerent en pieces, trainerent ſes membres par toute la ville avec mille outrages, & aprés les avoir ramaſſez, ils les brulerent en un lieu appellé Cinaron. 'Cette action parut étrangement odieuſe, & fit un grand tort à l'Eveſque, & aux Chrétiens d'Alexandrie, auſſi-bien dans l'eſprit des Chrétiens, que dans celui des payens. 'L'Empereur [à qui Oreſte ne manqua pas de la mander,] témoigna en eſtre tres irrité, & la vouloir punir [rigoureuſement.] Mais on pretend qu'un nommé Edeſe [2]ſceut ſi bien gagner [ſes miniſtres] à force de preſens, qu'enfin l'Empereur donna une abolition aux coupables; & en pardonnant un ſi grand crime, merita, dit un auteur, d'en eſtre puni luy meſme dans les perſonnes qui luy eſtoient les plus che-

Socr. p.352.c.d.

Socr.p.352.d. [e]Socr.p.352.d.

Socr.p.352.d.

ἐφ' ἑνὶς αἰτίαν. [d]Suid. p.976.e.

[d]977 [e]Socr.p. 352-353.

Suid.p 977.e.f.

1. 'On pretend que c'eſt Damaſcius [philoſophe payen, qui écrivoit ſur la fin du V. ſiecle. V. *l'Empereur Anaſtaſe* § 3.] Socr.n.p.862.a.

2. ἐδωρήσατο, qui devroit plutoſt ſignifier qu'il receut les preſens. Neanmoins l'autre ſens que prend M.r Valois aprés la traduction de Suidas, convient aſſez bien à l'hiſtoire. Socr.n.p.862.c.

Socr.l.7.p.356.c.d. res: 'Ce que quelques uns raportent aux malheurs où tomba Valentinien III, couſin & gendre de Theodoſe. [Et Theodoſe ſe peut dire avoir eſté tout à fait malheureux les dix dernieres années de ſon regne.

Cyr.ep.56 p. 202.c. Edeſe eſt apparemment] un Diacre d'Alexandrie qui pouvoit eſtre à Conſtantinople en ce temps là meſme, avec un autre

Nphr.l.14.c.26. p.493.494. Diacre nommé Pierre. 'Ils y eſtoient ſans doute de la part de S. Cyrille [pour prendre ſoin de ſes affaires à la Cour:] & Attique s'accommodoit beaucoup mieux avec eux, qu'il ne fit avec ceux

Boll.28.jan.p. 847. § 28. qui leur ſuccederent dans cet emploi. 'On marque quelques

Iſid.P.l.3.ep. 177.p.317. lettres que Saint Iſidore de Peluſe écrit à un Pierre Lecteur.

a Boll. § 28. 'Il luy parle comme à un homme qui avoit beſoin de remedes forts pour guerir les plaies de ſon ame. [a] Ainſi il merite qu'on le croie auteur du maſſacre d'Hypacie.

Lup.ep.n.p. 352. 'Le P. Lupus nous donne une lettre d'Hypacie à S. Cyrille, où l'on voyoit, dit-il, qu'elle penſoit à embraſſer le Chriſtianiſme, mais qu'elle eſtoit arreſtée par ce que diſoient les Chrétiens, que Dieu eſt mort pour les hommes. [Cette lettre a quelque choſe

ep.216.p.449. d'aſſez vif:] 'mais ſon principal ſujet eſt pour ſe plaindre de ce que S. Cyrille avoit fait condanner & bannir Neſtorius, dont la doctrine s'accordoit mieux avec la raiſon, & avec les écrits

Conc.4.p.p.924 des Apoſtres, que celle de S. Cyrille. 'Ainſi puiſqu'Hypacie eſt morte 16 ans avant la condannation de Neſtorius, nous ne pouvons regarder cette piece que comme une fiction [de quelques Neſtoriens.]

ARTICLE IV.

Des Parabolans d'Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 416.

Boll.28.jan.p. 847. § 28. Bar. 416. § 39. Cod. Th.t.6.p.83. 'ON croit avec aſſez d'apparence, que les principaux auteurs ou miniſtres de ces violences, dont on accuſe les Eveſques d'Alexandrie, eſtoient ceux que les loix appellent *Parabalans*, ou plutoſt *Parabolans*; [a] ces noms & d'autres qu'on leur donne encore, ſignifiant tous dans le grec, ceux qui s'expoſent volontairement à un grand danger. Auſſi on croit qu'on

Cod.Th.16.t.2. l.43.p.85. b l.42.p.82. leur donnoit ce nom à cauſe des dangers où ils s'expoſoient, 'en ſe conſacrant à prendre ſoin des malades. [b] Ils faiſoient un corps, avoient un Syndic pour leurs affaires communes, & une matricule où tous leurs noms eſtoient écrits. *brevi.*

a On pretend qu'ils ſont encore appellez *Paraboli* ou *Parabolarii*;

V. S. Denys d'Alexandrie § 21.

[C'eſtoit peut-eſtre une ſuite de ce qui eſtoit arrivé du temps de Gallien l'an 263,] lorſque beaucoup de Chrétiens d'Alexandrie ſignalerent leur pieté en aſſiſtant les malades, & en enſevelif- Euſ.l.7.c.22.p. 269.a.
ſant les morts durant la peſte. Il ſemble meſme qu'ils firent deſlors quelque eſpece de corps, de confrerie ou de ſocieté, pour s'unir plus particulierement dans un ſi ſaint exercice.

hunc locum redimunt. [Les Empereurs avoient aſſurément accordé des privileges & des exemptions à ces Parabolans.] Car on voit que les perſonnes Cod.Th.16.t. 2.l.42.p.82.
riches & qualifiées achetoient ce titre [C'eſt une raiſon qui peut empeſcher de croire] qu'ils paſſaſſent pour Clercs, comme on p.83.1[Bar.416. § 39.
t. le pretend: [& l'endroit meſme ſur lequel on le pretend, marque plutoſt qu'on regardoit leur état & celui des Clercs comme deux états differents.] L'Empereur diſpoſe meſme d'eux, & en laiſſe Cod.Th. t.6.p 82.
le choix aux magiſtrats civils; [ce que jamais les Princes n'ont entrepris à l'égard des Clercs.

Baronius a ſans doute plus de raiſon] de croire que comme ces Bar.416.§ 39.
gents s'attachoient tout à fait à l'Eveſque d'Alexandrie, & eſtoient preſts d'entreprendre tout ce qu'ils croyoient luy eſtre agreable, leur parti le rendoit extremement puiſſant. Les Para- Conc.t.4 p.251. 2.b.
bolans ſont mis avec les moines de Barſumas entre ~~les miniſtres~~ de la fureur de Dioſcore d'Alexandrie, dans le conciliabule d'Epheſe. Auſſi nous trouvons que la ville d'Alexandrie envoya Cod.Th. t.6.p 82.
l'an 416 une deputation à l'Empereur, en partie pour demander quelque remede contre la puiſſance redoutable des Parabolans. On ne voit pas bien quel remede elle ſouhaitoit, parceque l'endroit eſt corrompu. Godefroy croit qu'elle demandoit que l'Eveſque d'Alexandrie fuſt obligé de ne point ſortir de la ville, afin qu'au moins il arreſtaſt l'excés des violences des Parabolans, [& qu'il ne puſt s'excuſer d'en répondre.] p.83.2.

Theodoſe répondit aux Alexandrins par ſon reſcrit du 29 p.82[12.t.12.l. 13.p.598.
ſeptembre ou du 5 octobre 416, dont nous avons quelques fragmens. Il paroiſt que leur deputation fut aſſez mal receuë à la Cour. Neanmoins pour ce qui eſt des Parabolans, l'Empereur p.82.
ordonna que les Clercs, [qui les faiſoient agir] ne ſe méleroient
Curiam. en aucune maniere de tout ce qui regardoit ou les affaires publiques [des Prefets,] ou le Corps de ville; Que les Parabolans ne pourroient non plus ſe trouver, ni aux ſpectacles publics, ni dans les lieux où l'on traitoit les affaires de la ville, & ou l'on rendoit la juſtice, hormis les particuliers qui y auroient des affaires, ou leur Syndic dans les affaires communes de leur corps; & cela

1. Theodoſe y parle d'abord des Clercs: Et puis il ajoute: *Praterea eos qui Parabolani vocantur &c.* Cod.Th.t.6.p.82.

ſur peine d'eſtre rayez pour jamais de la matricule, & punis ſelon qu'ils le meriteroient; Qu'il n'y en auroit point plus de cinq cents, qui ſeroient pris du nombre des pauvres & choiſis, [pour cette premiere fois] par les corps des métiers; [a] Que leurs noms ſeroient donnez au Prefet d'Egypte, & par luy envoyez au Prefet du Pretoire: Et que quand il en mourroit quelqu'un, le Prefet d'Egypte en nommeroit un autre en ſa place.

a 14.t.27.l.2.p. 273.2. a t.6.p.82.

p 84.1. 2. l.43.p.85.

'Cette loy qui paroiſt une ſuite des troubles arrivez à Alexandrie ſen 414 & 415, donne quelque ſujet de croire que la Cour meſme n'approuvoit pas en cela la conduite de S. Cyrille. 'Mais Theodoſe en adoucit quelques articles par une ſeconde loy, datée du 3 fevrier 418. Car il y étend le nombre des Parabolans à ſix cents, ayant appris que le nombre de cinq cents ne ſuffiſoit pas. Il en laiſſe la nomination pour le preſent & pour l'avenir à l'Eveſque, qui pourra prendre tous ceux qu'il jugera capables de cet emploi, à l'exception des perſonnes qualifiées & de ceux du corps de ville. Et il ordonne que ces Parabolans ſeront dans la diſpoſition & dans la dependance de l'Eveſque, & confiez à ſes ſoins.

honoratis & Curialibus.

ARTICLE V.

De Valerien le Pelagien: S. Cyrille demeure ſeul ennemi de S. Chryſoſtome.

L'AN DE JESUS CHRIST 417, 418.

Bar.417. §15. 'ON pretend que vers l'an 416, un nommé Valerien diſciple zelé de Pelage, & eſclave du Comte Valere, s'eſtant ce ſemble enfui à Alexandrie, y avoit eſté receu par S. Cyrille, & admis peut-eſtre par luy dans le Clergé, & luy avoit perſuadé de regarder Pelage & Celeſte comme dignes d'entrer dans ſa communion. Euſebe qui par la qualité de frere qu'il ſe donne, [paroiſt plutoſt avoir eſté un Eveſque] qu'un ſimple Preſtre, comme l'a cru Baronius, luy écrivit ſur ce ſujet. S. Cyrille luy fit réponſe, & luy parla de Valerien comme d'un homme libre. Euſebe luy récrivit en 417, & luy témoigna qu'il s'étonnoit que l'Egliſe d'Alexandrie admiſt à ſa communion Pelage & Celeſte condannez par le Pape Innocent, & rejettez par tous les Orientaux. Il luy proteſte que Valerien eſt eſclave, & le prie de l'eloigner d'auprés de luy, & de le renvoyer à ſon maiſtre. 'Cette lettre ne nous paroiſt pas aſſez aſſurée pour nous apprendre quelle part S. Cyrille prit dans l'affaire du Pelagianiſme: de quoy nous ne

V. S. Auguſtin § 269 note 66.

V. S. Auguſtin § 282.

trouvons rien au repart, ſinon "que le Pape Zoſime envoya en Egypte la condannation qu'il avoit faite des Pelagiens en 418. Elle y fut ſans doute receuë, & peut-eſtre meſme confirmée par les ſouſcriptions des Eveſques. S. Auguſtin écrivit auſſi à Alexandrie contre les Pelagiens. [Mais nous ſavons que dans le Concile d'Epheſe, où S. Cyrille preſidoit, cette hereſie fut entierement rejettée & condannée. Et entre tous les Peres Grecs il n'y en a point qui ait parlé ſi exactement de la grace que S. Cyrille.

Aug. op. imp. l. 4. c. 87. p. 196. a. c.

V. le Pape Innocent § 12.

Ibid. §4.

Ce que nous venons de dire, que Zoſime envoya l'an 418 en Egypte la condannation des Pelagiens, "eſt une grande preuve que ces deux Egliſes communiquoient alors l'une avec l'autre. "Leur communion avoit eſté rompuë l'an 406, à cauſe de la depoſition injuſte de Saint Chryſoſtome par Theophile & ſes partiſans.] Et aprés la mort de Theophile, Saint Cyrille ſembla vouloir entretenir la diviſion, comme s'il y euſt eſté obligé en qualité d'heritier [& de neveu] de ce Prelat. [L'Egliſe d'Antioche s'eſtoit réunie dés l'an 414 avec celle de Rome, aprés que l'Eveſque Alexandre eut mis le nom de S. Chryſoſtome dans les Diptyques. Theodote qui ſucceda à Alexandre vers le commencement de 417, "fut obligé par le peuple de faire la meſme choſe.]

Ibid. § 11.

Ifi. P. 1. 1, ep. 370. P. 97. a.

'Mais Acace Eveſque de Berée manda à S. Cyrille qu'il l'avoit fait par contrainte; qu'il en avoit regret; qu'il cherchoit les moyens de s'en relever; & qu'il euſt bien voulu avoir une lettre de S. Cyrille qui l'aſſuraſt nettement qu'il ne devoit point ſe laiſſer aller aux inſtances de ceux qui le vouloient obliger à celebrer la memoire de S. Chryſoſtome. 'Il n'eſt pas difficile de juger de la réponſe que S. Cyrille luy fit, s'il luy en fit quelqu'une.

Cyr. ep. 57. p. 207. b. c.

Ibid.

"Mais il arriva en meſme temps qu'Attique intrus à la place de Saint Chryſoſtome, fut tellement preſſé & par le peuple, & meſme par la Cour, de rétablir la memoire de ce grand Saint, qu'il ne s'en put défendre; enſuite de quoy il n'eut pas de peine à obtenir la paix & la communion du Pape.] Il écrivit en meſme temps à S. Cyrille une lettre que nous avons encore, pour luy rendre raiſon de ce qu'il avoit fait, & le perſuader de faire la meſme choſe. 'Il écrivit auſſi à Edeſe & à Pierre Diacres d'Alexandrie, afin qu'ils portaſſent S. Cyrille à l'union: & il les prie en meſme temps de taſcher à revenir à Conſtantinople, parcequ'il s'accommodoit fort peu de l'humeur de ceux que S. Cyrille avoit envoyez en leur place, & de la maniere dont ils vivoient avec luy. [Car il paroiſt que les Eveſques des principaux ſieges tenoient toujours quelques Eccleſiaſtiques à Conſtantinople, pour pren-

ep. 56. p. 201-203.

Nphr. l. 14. c. 26. P. 493 494.

dre ſoin de leurs affaires à la Cour de l'Empereur. On les appelloit d'ordinaire Apocriſaires, c'eſt à dire deſtinez pour faire des réponſes: & c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui des Nonces.

S. Cyrille fit à Attique une réponſe qu'on peut dire eſtre tres belle, ſi on n'y regarde que le courage & la vigueur epiſcopale qu'il y témoigne. Mais il eſt faſcheux qu'il n'ait employé alors ſa fermeté & ſa force que contre la verité & la charité. Car tout le ſujet de ſa lettre n'eſt que pour ſoûtenir qu'on ne peut legitimement mettre S. Chryſoſtome dans les Diptyques au rang des Eveſques morts dans la communion de l'Egliſe; & il ſe ſert pour cela des termes les plus durs, & des comparaiſons les plus odieuſes. Cette lettre eſt traduite dans la vie de S. Chryſoſtome par M.r Hermant, avec une réflexion fort chrétienne. [a] Facundus dit qu'il n'y a que la neceſſité qui puiſſe permettre de raporter des paroles que des Chrétiens ne peuvent entendre ſans horreur. Quelques uns ont écrit que S. Cyrille brula quelques ouvrages de Saint Chryſoſtome, & a ainſi eſté cauſe que nous les avons perdus.

Cyr. ep. 57. p. 204.

Chry. vie, l. 9. c. 8.

a Fac. l. 4. c. 1. p. 142-145.

Nphr. l. 14. c. 28. p. 499. d.

ARTICLE VI.

S. Cyrille rétablit enfin la memoire de S. Chryſoſtome: L'Egypte affligée pour les pechez du peuple: Le Prefet Calliſte tué.

[Saint Cyrille demeura donc le dernier à aimer mieux eſtre ſeparé de l'Egliſe Romaine, & peut-eſtre de pluſieurs autres, que de ſe reconcilier avec la memoire d'un Saint que Theophile avoit haï. Mais il ne demeura pas long-temps en cet état. Car ce que nous avons dit d'Attique ne pouvant ſe mettre avant l'an 417, il faut, comme nous avons dit, que Saint Cyrille fuſt déja reconcilié avec Rome, lorſque Zoſime luy adreſſa ſa lettre contre les Pelagiens vers le mois de may de l'an 418.] Comme ſon eloignement pour S. Chryſoſtome ne venoit point d'envie, ni d'une opiniatreté diabolique; mais d'ignorance, & d'un zele mal reglé; Dieu eut pitié de luy comme d'un homme ſujet à la miſere, & à la foibleſſe des hommes; & comme il luy avoit donné d'ailleurs une ſcience & une vertu extraordinaire, il voulut le perfectionner, & luy donner ce qui luy manquoit encore en ce point.

Nphr. l. 14. c. 28. p. 499. 2. b.

c. d.

Nicephore dit que Dieu ſe ſervit meſme pour cela de la voie extraordinaire d'une viſion, où il vit Saint Chryſoſtome revétu d'une

d'une gloire, & d'une majeſté celeſte, qui le chaſſoit de l'autel, & la Sainte Vierge qui prioit ce Saint de ne le point chaſſer, à cauſe qu'il avoit beaucoup combatu pour ſa gloire. 'Cette hiſtoire eſt encore raportée par d'autres Grecs des derniers temps. [Mais comme les viſions qui ne ſont pas appuyées d'autoritez tres conſiderables ſont toujours ſuſpectes, que celle-ci ne ſe lit pas meſme dans George d'Alexandrie, qui a écrit vers l'an 620 une grande vie de S. Chryſoſtome, déja mélée de bien des fables, & qu'elle iroit à differer le changement de S. Cyrille juſqu'aprés le Concile d'Epheſe, ce qui ne ſe peut; nous aimons mieux nous contenter] 'de ce que dit le meſme Nicephore, Que Saint Cyrille [b] ceda enfin aux remontrances que luy firent beaucoup de perſonnes, & particulierement S. Iſidore de Peluſe.

Chry. ſ.t. 8. p. 293. 365 in. p. 963.

b.

'Cet illuſtre ſolitaire, pour qui Saint Cyrille avoit un ſi grand reſpect qu'il l'appelloit ſon pere, [a] luy en écrivit ſouvent, tantoſt pour l'exhorter, tantoſt pour le reprendre: [b] & nous en avons encore une fort belle lettre qu'on raporte à ce ſujet-ci, 'où il l'exhorte à quitter tout eſprit de contention, à ne pas former dans l'Egliſe une diviſion eternelle ſous un faux pretexte de pieté, & à ne pas venger ſur cette divine mere des fideles qui ne meurt point, les injures particulieres qu'il pretendoit avoir receuës des hommes mortels. 'S. Cyrille ayant donc aſſemblé les Eveſques d'Egypte, mit le nom de S. Chryſoſtome dans les ſacrez diptyques: [& ayant ſans doute enſuite envoyé à Rome, il obtint ſans difficulté la communion de cette Egliſe, qui avoit pour lors Zoſime pour chef.]

If. P. l. 1. ep. 370. p. 96. c. a Nphr. p. 499. b. b Bar. 412. § 61. If. P. l. 1. ep. 370. p. 97. a.

'Il cite S. Chryſoſtome parmi les ſaints Eveſques dont il allegue l'autorité contre Neſtorius. [c] 'Ecrivant au Clergé de Conſtantinople, il demande à Neſtorius s'il pretend eſtre plus eloquent que Jean, ou avoir plus d'intelligence que le Bienheureux Attique. 'Neſtorius dit à la fin de 430, que S. Cyrille reveroit alors les cendres de S. Chryſoſtome. Il dit qu'il le faiſoit malgré luy; [ce qu'il eſt aiſé de regarder comme la parole d'un ennemi. Mais il eſt faſcheux,] 'que S. Cyrille meſme parlant en 432, de la condannation du Saint, le fait en des termes qui peuvent porter à croire, qu'il ne deſapprouvoit point encore ce qui s'eſtoit fait dans le [malheureux] conciliabule du Cheſne, où il avoit eſté preſent. 'Quelques nouveaux Grecs pretendent cependant qu'il avoit meſme fait quelque choſe pour la vie de S. Chryſoſtome, dont George s'eſtoit ſervi dans la ſienne. 'Mais puiſque George

Conc. t. 3. p. 128. d. c Cyr. Al. ep. 8. p. 34. b. c.

Merc. t. 2. p. 56.

Lup. ep. 36. p. 131.

Chry. ſ. t. 8. p. 293.

p. 158.

meſme ne cite point un auteur ſi conſiderable, [il n'y a point d'apparence qu'il l'ait pu faire.] 418.

Sur. 31. dec. p. 380 & 20. S. Cyrille receut [vers la fin de 417,] la viſite de Sainte Melanie la jeune, qui paſſoit d'Afrique en Paleſtine avec Albine ſa mere, & Pinien ſon mari. Ils tirerent un grand profit tant de ſon entretien, que de celui d'un homme prophetique nommé Theodore, qu'ils trouverent auſſi à Alexandrie. [Seroit-ce Saint Iſidore de Peluſe? Peu de temps aprés] Pinien & Melanie revinrent encore à Alexandrie, pour y voir un grand nombre de perſonnes de pieté qui y demeuroient.

§ 22.

Cyr. h. P. 7. p. 87. Dans l'homelie que S. Cyrille fit pour Paſque de l'an 419, il ſe plaint fort de l'inſolence des jeunes gents, qui armez d'épées & de maſſuës, excitoient des querelles en divers endroits de l'Egypte, pour avoir occaſion de tuer & de piller, ou ſe mettoient à voler. Il dit que c'eſt pour punir ces crimes que Dieu avoit brulé par une ſechereſſe extraordinaire la recolte de cette année

p. 88.

p. 89. a. b. là, [c'eſt à dire de l'an 418,] qu'on eſperoit de voir eſtre tres abondante; ce qui avoit cauſé une grande famine dans tout le pays.

p. 89. 90. Il ſe ſert de cet evenement pour exhorter les peuples à la penitence, leur faiſant eſperer, s'ils ſe corrigeoient, les effets de la

p. 90. a. b. miſericorde de Dieu meſme pour les biens de la terre: de quoy il

§ p. 98. 99. marque que Dieu leur avoit déja donné un gage, en faiſant deborder le Nil plus qu'à l'ordinaire. Mais comme les pechez continuerent, les chaſtimens de Dieu continuerent auſſi. La greſle perdit toute la moiſſon de l'an 419, en ſorte qu'il n'y avoit perſonne qui ne fuſt dans l'affliction & dans les larmes.

ep 81. p. 212. 213. [La meſme année 419,] S Cyrille receut une deputation des Eveſques d'Afrique, qui le prioient de leur envoyer les Canons de Nicée le plus authentiques, & de leur marquer le jour qu'il falloit faire Paſque l'an 420. Saint Cyrille ſatisfit à ce qu'ils ſouhaitoient, & leur récrivit une petite lettre que nous avons encore. V. S. Auguſtin ſ 293.

Thphn p. 72. d. Au mois de ſeptembre 422, Calliſte Prefet d'Egypte fut tué dans Alexandrie par ſes gents meſmes. [Il ſemble qu'on y peut raporter] un endroit de l'homelie faite pour Paſque de l'an 423, où S Cyrille exhorte le peuple à ne pas inſulter au malheur des

Cyr. h. P. 11. p. 158. c. d. morts, & à témoigner de la compaſſion & de la charité pour ceux qui eſtoient dans l'affliction, de peur d'irriter Dieu contre

Thphn p. 73. a. eux meſmes. On marque qu'en 425, il y eut à Alexandrie beaucoup de ſeditions & de meurtres.

[Voilà ce que nous trouvons de la vie de Saint Cyrille juſqu'à l'an 428, auquel il faut commencer l'hiſtoire de l'hereſie Neſtorienne, qui en doit faire la plus grande & la plus importante partie.]

ARTICLE VII.

De la naiſſance, des premiers emploi, de l'eloquence, de la reputation, & des defauts de Neſtorius.

L'AN DE JESUS CHRIST 428.

V. Attique ſ 7. [a] SISINNE qui avoit eſté ordonné Eveſque de Conſtantinople aprés Attique le dimanche 28 de fevrier l'an 426, mourut dés le 24 decembre de l'année ſuivante.] [1] Beaucoup demandoient pour Eveſque S. Procle, [dont on verra l'hiſtoire en particulier ;] & d'autres Philippe de Side, [a] comme on les avoit déja demandé tous deux aprés la mort d'Attique.] Mais la Cour pour arreſter toutes ces brigues, reſolut de prendre quelqu'un qui ne fuſt point du Clergé de Conſtantinople, & jetta les yeux ſur Neſtorius, [2] alors Preſtre d'Antioche, [3] qui avoit une tres grande reputation. [b] Et c'euſt eſté agir contre les Canons, dit un ancien auteur, de faire un Preſtre d'Antioche Eveſque de Conſtantinople, ſi ſa doctrine, & ſes mœurs ne luy euſſent acquis une eſtime extraordinaire.

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b.

Ibid.

a.

Thdrt hær. l. 4. c. 12. c. 4. p. 244.

[3] Vinc. L. c. 16. p. 339.

[b] Conc. ap. p. 803. a.

Il eſtoit de Germanicie, [c] ville de la Syrie Euphrateſienne, nommée dans les medailles *Cæſarea Germanica*. Et l'on croit qu'Antiochus [dernier] Roy de Comagene luy avoit donné ce nom, à cauſe de Germanicus Cæſar pere de Caius Caligula, en reconnoiſſance de ce que Caius luy avoit rendu ſes Etats. C'eſt pourquoi cette ville avoit une epoque particuliere, qui commençoit en la 2 ou 3.[e] année de Caius, & en la 38 ou 39.[e] de J. C. [Elle n'eſt guere connuë dans l'hiſtoire que pour avoir eſté le premier eveſché d'Eudoxe, l'un des plus méchans des Ariens, & pour avoir donné la naiſſance à Neſtorius. C'eſt pourquoi il faut dire que Caſſien & Marcellin dans ſa chronique, ont confondu le lieu où Neſtorius avoit long-temps demeuré, avec celui de ſa naiſſance,] lorſqu'ils ont dit qu'il eſtoit né à Antioche: [d] à quoy le premier ajoute qu'il avoit eſté battizé dans la meſme ville. [e] Baronius dit qu'il eſtoit de la race de Paul de Samoſates, [f] trompé par ceux qui l'ont appellé fils de Theodore de Mopſueſte, & petit-fils de Paul, à cauſe qu'il en tenoit les erreurs. [Il paroiſt

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b. Thdrt. hær. l. 4. c. 12. p. 244. b.

[c] Nor. epo. p. 122. 476. 477.

Caſſ. de Inc. l. 6. c. 3. 5. 6. p. 983. 990. 993.

[d] c. 6. 11. p. 991. 1001.

[e] Bar. 428. ſ 20.

[f] Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 7. ſ 3. p. 35.

qu'il eſtoit d'une extraction fort mediocre,] puiſque S. Cyrille dit que Dieu l'avoit elevé de la baſſeſſe aux dignitez les plus eminentes. Il [1] donne meſme lieu de croire que ſa naiſſance eſtoit honteuſe. 428.

Cyr.div.h.4.t. 3. c. 307 c.

P.383.a.

Theodoret dit qu'il ne ſçait pas de quelle maniere il avoit eſté elevé, ni quelles ſciences il avoit appriſes d'abord. Aprés avoir parcouru divers pays, il s'arreſta à Antioche, & y acquit une ſcience mediocre des belles lettres. Le Pape Celeſtin luy applique ces paroles de Feſtus à Saint Paul, Que ſa trop grande ſcience le rendoit inſenſé: & en meſme temps neanmoins il l'appelle un ignorant. [Car on peut avoir beaucoup lu & beaucoup étudié, & ne rien ſavoir.] Il avoit naturellement une grande facilité à bien parler[a] ſur le champ. [b] Il avoit meſme la voix fort belle, & extremement forte; ce qu'il avoit acquis en partie en l'exerçant: [& ce ſont de grandes qualitez pour impoſer à un peuple.]

Thdrt.hær l.4. c.12.p.244.b.

Conc.t.3.p. 1079.c.

Socr.l.7.c.32.p. 374.b.

a Conc.c.53.

b Socr.c.29 p. 370.b[Thdrt. hær. p 244.b.

Evag.l.1.c.7.p. 262.d.

Il paroiſt qu'il demeura quelque temps dans un monaſtere prés d'Antioche: Et on croit que c'eſt celui qu'on appelloit du temps d'Evagre le monaſtere d'Euprepe à deux ſtades de la ville. [2] Ayant eſté elevé à l'état Eccleſiaſtique dans Antioche, [c] il y fut Diacre & Preſtre, & on luy confia le ſoin d'inſtruire le peuple: de quoy il paroiſt qu'il s'acquita long-temps, & juſqu'à un âge fort avancé.

Thdrt. p.244 c. d.

c Cain. de Ecc. l.6.c.6.n.p.998 1001.

Sa vie eſtoit tres exemplaire, & ſa pureté le faiſoit eſtimer d'un grand nombre de perſonnes. [d] Son habit eſtoit fort brun, ſon air modeſte & recueilli: il evitoit les lieux de trouble & d'aſſemblées; la paſleur de ſon viſage & de ſon corps eſtoit une marque de ſa ſobrieté: il eſtoit preſque toujours chez luy appliqué à la lecture, & renfermé en luy meſme dans le repos [& dans le ſilence] Theodore de Mopſueſte ayant avancé en preſchant à Antioche quelque propoſition qui n'eſtoit pas aſſez exacte, Neſtorius fut le premier à la deſapprouver, & à témoigner avec liberté ſon zele pour la veritable doctrine:

σωφρονῶν.

Socr.l.7.c.29. p 370.c.

d Thdrt.p.244 d.

Conc.t.3.p. 392.b.

Il acquit par ce moyen une fort grande reputation, qui le fit envier à Antioche par les autres villes. [e] On le regardoit comme une perſonne dont la foy eſtoit pure & ſans tache, & exercée à [défendre] la doctrine des Evangiles & des Apoſtres, [f] capable d'exciter les autres à la pieté, & tres propre pour inſtruire les peuples. [g] C'eſt le ſentiment que l'Empereur Theodoſe II. avoit

P 373.c'Vinc. Le 16.p.339.

e Conc p.1037 c.

Socr.l.7.c.29.p. 370.b.

f Conc t.3p. 1037.c.

Balt.ori.p.329.

τελείως.

1. On l'appelle μίασμα & ἀκρρητῶ.
2. On ne ſçait point qui eſt cet Euprepe.

de luy, qu'en avoit S.Cyrille, & qu'en avoient tous les Prelats de l'Egliſe. 'On ne doutoit point qu'il n'euſt toutes les qualitez d'un bon Paſteur & d'un excellent Eveſque. d.e.

Neanmoins Vincent de Lerins dit de luy, qu'il ſe faiſoit plus admirer qu'il ne ſe rendoit utile, qu'il avoit plus de reputation que d'experience, & que s'il parut grand durant quelque temps, ce fut plus par la faveur des hommes que par la grace de Dieu. Vinc.L. c.16.p. 339.

'En effet, Theodoret dit que toute la vertu exterieure qu'il faiſoit paroiſtre, n'eſtoit qu'une vaine apparence pour s'acquerir l'eſtime des hommes, & qu'il preferoit ſa propre gloire à celle de J C. meſme; 'que dans ſes diſcours ſon langage n'avoit rien de maſle, rien de naturel, rien de touchant, rien qui puſt échauſer le cœur de ſes auditeurs, & qu'il ne s'appliqua qu'à leur plaire & à flater leurs oreilles, afin de s'attirer leurs loüanges & leurs applaudiſſemens, de gagner leur eſtime, & de ſe faire ſuivre par la foule du peuple. Thdrt. hær.l.4. c.12.p.244.d. c.

'Socrate dit auſſi qu'il n'eſtoit pas ſi ſavant qu'on le croyoit; Qu'eſtant enflé de ſon eloquence, & croyant qu'elle le mettoit audeſſus de tout le monde, il ne s'eſtoit pas mis en peine de lire les interpretes, ni d'étudier ſolidement les anciens [Peres.] 'Qu'il eſtoit tout enſemble vain, violent, & peu judicieux. 'C'eſtoit un eſprit bouillant, qui ſe portoit avec feu à tout ce qu'il entreprenoit. [Que ſi l'orgueil eſt la porte & le caractere de l'hereſie, il ne faut pas s'étonner qu'eſtant ſuperbe & peu inſtruit de la Tradition, il ſoit devenu hereſiarque.] Socr.l.7.c.32.p. 374.b. c.29.p.370.d. Conc.t.3 p. 1014 b|Cyr. 'Marcellin dit qu'il avoit aſſez d'eloquence, & peu de ſageſſe. Marc.an.428. 'S. Cyrille l'accuſe d'avoir eu plus d'attache à l'or & à l'argent, qu'aux veritez de l'Ecriture: & il doute s'il n'avoit point étudié les curioſitez impies de la magie. Cyr.Al.div.b.4. t.5.p.357.a.

ARTICLE VIII.

Neſtorius eſt fait Eveſque de Conſtantinople : Tout le monde s'en rejouit : S. Cyrille luy en écrit.

'LA reputation qu'avoit Neſtorius, fut donc cauſe que la Cour ſe determina à le faire Eveſque de Conſtantinople, 'particulierement à cauſe de ſon eloquence, & 'de la vie auſtere dont il faiſoit profeſſion. 'Le peuple de la ville "le nomma avec joie pour ſon Eveſque, à cauſe de l'amour & du reſpect qu'il conſervoit encore pour S Chryſoſtome, eſperant qu'eſtant tous deux tirez d'une meſme Egliſe, il retrouveroit en l'un ce qu'il Socr.l.7.c.29.p. 370.b. *abſtinentia.* *elegit.* Gen.c.51. Caſſ.de Inc l. 7.c.30.p.1603.

Marc.p.21. avoit perdu par l'exil & la mort de l'autre. [C'eſt pourquoi] 428.
Cyr.ep.9.p.37.e 'ceux de Conſtantinople faiſoient tous leurs efforts pour l'avoir pour leur Eveſque.

[Neſtorius fut donc mandé d'Antioche,] d'où il mena avec luy
Socr.l.7.c.32.p. 373 b. divers Eccleſiaſtiques, 'comme le Preſtre Anaſtaſe qu'il conſide-
a Evag l.1.c.2. p.257.d. roit extremement, & qu'il conſultoit en toutes choſes. a Ils paſſe-
rent enſemble par Mopſueſte [en Cilicie,] où ils confererent avec
l'Eveſque Theodore, ["qui mourut auſſitoſt aprés.] Neſtorius V. ſon titre
arriva à Conſtantinople trois mois aprés la mort de Siſinne, & f 3.
il en fut ordonné Eveſque le [mardi] 10 avril de l'an 428, ſelon
Pet.dog t.4.l.1.c.7 & 2.p.35. Socrate; 'ce que le P. Petau a ſuivi. b Nous liſons neanmoins dans
b Liber.c.4.p.12. Liberat, que ce fut le premier d'avril; c ce que le Cardinal Noris
c Nor.h P.l.2 c.4.p.188.310. a ſuivi, à cauſe que c'eſtoit le [quatrieme] dimanche [de Careſme]
d c.24.p.336. d Mais les ordinations de S. Chryſoſtome & de S. Cyrille font
Liber.m.p.16. voir que les Grecs ne s'attachoient pas au dimanche pour l'or-
dination des Eveſques. 'C'eſt pourquoi le Pere Garnier ſoûtient
que ce fut le 10 d'avril.

Conc.t.3.p. 353.c. 'Les Eveſques qui aſſiſterent à cette ordination, en manderent
p.1038.d. la nouvelle au Pape Celeſtin, & luy rendirent un témoignage
tres avantageux de Neſtorius. 'Ils manderent la meſme choſe à
S. Cyrille, [& ſans doute auſſi aux autres principaux Eveſques
p.353.b.c. de l'Egliſe.] 'Celeſtin avoit appris la mort de Siſinne avec beau-
coup de douleur, dans la crainte que le ſucceſſeur de 'ſon ſiege
ne fuſt pas ſucceſſeur de ſa foy, parceque le bien eſt ordinaire-
rement ſuivi du mal. Mais ayant appris l'ordination de Neſtorius
par quelques perſonnes qui venoient [de Conſtantinople,] & enſuite par la lettre des Eveſques; ſa douleur ſe changea en joie,
& ſa crainte en eſperance: de ſorte que dans la réponſe qu'il fit
aux Eveſques, il les aſſura qu'il prenoit une grande part à la joie
p.1038.d. [de l'Egliſe d'Orient.] 'S. Cyrille ſe trouva dans la meſme diſpo-
ſition: il récrivit [à Neſtorius] ſans differer, pour luy témoigner
ſa joie, pour le loüer, pour luy ſouhaiter de la bonté de Dieu les
biens les plus excellens.

Vinc.L.c.16.p. 338 339. 'Tous les autres Eveſques & tous les Saints ne témoignoient
de meſme pour luy que de l'amour & de l'eſtime. Les peuples le
cheriſſoient & ecoutoient avec joie les diſcours qu'il leur faiſoit
tous les jours, ſoit pour leur expliquer les divines Ecritures, ſoit
pour combatre les erreurs des Juifs, des payens, & des hereti-
Conc.t.3.p. 1018.b ques. 'Car il ne manquoit pas d'inſtruire tres ſouvent les peuples,
e p.1080.b.c. & de témoigner en tout beaucoup de ſoin & de vigilance. e Les
payens meſmes l'eſtimoient beaucoup [ſans doute à cauſe de ſon

eloquence,t] & diſoient qu'il n'y avoit jamais eu un tel Eveſque.

ARTICLE IX.

Etat de l'Empire en 428, & des Egliſes de l'Occident.

[AVANT que d'entrer dans le détail de l'hiſtoire de Neſtorius, il faut repreſenter en peu de mots l'état où l'Egliſe & l'Empire ſe trouvoient alors. L'Empire Romain obeïſſoit encore à la poſterité du grand Theodoſe. Honoré, ſecond fils de ce Prince, mourut ſans enfans l'an 423, & laiſſa l'Empire d'Occident à Valentinien III, fils de l'Empereur Conſtance à qui il avoit marié ſa ſœur Placidie. Mais comme Valentinien né le 2 ou le 3 juillet de l'an 419, n'avoit pas encore neuf ans, toute l'autorité eſtoit entre les mains de l'Imperatrice Placidie ſa mere. C'eſtoit elle qui gouvernoit le peu que les barbares laiſſoient aux Romains dans l'Occident, ce qui eſtoit preſque reduit à l'Italie & à l'Afrique. Car l'Illyrie Orientale eſtoit alors poſſedée par les Empereurs d'Orient, & l'Occidentale n'eſtoit preſque que le theatre des courſes & des ravages des Barbares. Les François, les Bourguignons, & les Gots partageoient entre eux preſque toutes les Gaules. Les meſmes Gots, les Vandales, & les Sueves ne laiſſoient aux Romains que tres peu de choſe dans l'Eſpagne. La grande Bretagne avoit ceſſé dés l'an 409, de reconnoiſtre l'Empire pour jouir de ſa liberté, qu'elle perdit peu apres avec ſon nom, & avec la religion Chrétienne. Mais cette année meſme, la revolte du grand Comte Boniface fit entrer les Vandales dans l'Afrique, & en moins de deux ans ils ſe rendirent maiſtres de cette grande province, à la reſerve de trois villes qui reſiſterent quelque peu de temps : & toutes les forces de l'Empire d'Orient & d'Occident ne les en purent chaſſer qu'au bout d'un ſiecle.

L'état de l'Empire d'Orient eſtoit plus heureux, & il ſe conſervoit encore aſſez entier dans toutes ſes parties, qui eſtoient l'Egypte, la Syrie, l'Aſie mineure, le Pont, la Thrace, l'Illyrie Orientale, & peut-eſtre encore l'Occidentale. "Les Romains avoient meſme remporté des avantages conſiderables ſur Vararane Roy des Perſes, dans la guerre qu'ils avoient entrepris contre luy l'an 421, plutoſt que de luy livrer les Chrétiens, qui fuyant la cruelle perſecution qu'il leur faiſoit, s'eſtoient retirez ſur les terres de l'Empire. Les barbares qui avoient voulu atta-

V. Theodoſe II.

quer la Thrace, en avoient eſté repouſſez par des effets viſibles de la protection de Dieu. Ainſi l'Empire d'Orient jouiſſoit d'un aſſez grand calme ſous le gouvernement du jeune Theodoſe, qui avoit ſuccedé à Arcade ſon pere le premier jour de may de l'an 408, âgé ſeulement de huit ans. Il avoit quatre ſœurs, Flaccille, Pulquerie, Arcadie, & Marine, qui embraſſerent toutes la virginité. Mais Pulquerie a rendu ſa pieté & ſa prudence tres illuſtres dans l'hiſtoire. Elle eſtoit née le 19 janvier 399. Antheme Preſet du Pretoire gouverna l'Empire dans les premieres années de Theodoſe, & juſqu'en l'an 414, auquel Pulquerie fut declarée Auguſte le 4 de juillet, & prit enſuite la conduite des affaires. Elle fit epouſer à Theodoſe le 7 juin 421, Eudocie nommée auparavant Athenaïde, plus conſiderable par ſa beauté & par ſa ſcience dans les lettres humaines, que par ſa nobleſſe, eſtant fille d'un ſophiſte nommé Leonce. Elle ne receut le batteſme qu'en devenant Imperatrice. 428.

Theodoſe avoit plus les vertus d'un particulier que les qualitez neceſſaires pour gouverner un Empire. Il avoit beaucoup de pieté, de bonté, & de douceur; aimoit les livres, reſpectoit les perſonnes ſacrées, & tout ce qui regardoit la religion, s'occupoit beaucoup à la priere, faiſoit beaucoup d'aumoſnes. Mais il avoit en meſme temps beaucoup de foibleſſe & de timidité, & s'occupant peu des affaires de l'Etat, il s'en dechargeoit ſur ſes eunuques, qui y cauſerent de grands maux.

Pour ce qui regarde l'état de l'Egliſe, elle avoit alors pour premier Eveſque le Pape S. Celeſtin, dont la pieté eſt honorée publiquement le 6 d'avril. Chacun ſçait le ſervice qu'il rendit à l'Egliſe en défendant la memoire de Saint Auguſtin contre les calomnies des Semipelagiens. Mais rien ne l'a rendu ſi celebre que la Vigilance & la force avec laquelle il s'oppoſa à Neſtorius, comme nous le verrons dans la ſuite. V. ſon titre.

Les Egliſes de France, d'Angleterre, d'Illyrie, & d'Eſpagne n'ont rien qui entre dans noſtre ſujet. La derniere eſtoit ce ſemble tout à fait accablée par les guerres & par les barbares, ce qui y étouffoit meſme le bruit que les hereſies de Priſcillien y avoient fait peu auparavant, & y firent encore depuis. Quoique la France fuſt ſujette au meſme malheur, elle eclatoit neanmoins par pluſieurs illuſtres Prelats, comme S. Honorat & S. Hilaire d'Arles, S. Germain d'Auxerre, S. Eucher de Lion, & quelques autres, tirez la pluſpart du celebre monaſtere de Lerins. Nous ne voyons point que la pureté de la foy y fuſt alterée que par le Preſtre

Preſtre Caſſien, & quelques autres qui y ſoûtenoient une partie de l'hereſie Pelagienne.

L'Afrique eſtoit depuis 35 ans la plus belle & la plus ſainte partie de l'Egliſe. Les ravages des Vandales qui y entrerent cette année avec l'hereſie Arienne, ſemblerent l'avoir entierement defigurée. Mais ſi elle perdit ſon eclat aux yeux des hommes, le ſang de ſes Martyrs ne la rendit pas moins belle aux yeux de Dieu, qu'elle l'eſtoit auparavant par la ſcience de ſes docteurs, & par la pureté de ſa diſcipline. Elle avoit encore en ce temps-ci pour chef le grand Aurele de Carthage, & pour ame Saint Auguſtin, dont nous verrons que la reputation avoit penetré juſque dans le palais de Conſtantinople. [Ce fut particulierement par le moyen de ce Saint que Dieu diminua beaucoup en Afrique les folies des Manichéens, qu'il y éteignit preſque tout à fait le ſchiſme des Donatiſtes qui y dominoient auparavant, & qu'il abatit dans toute l'Egliſe l'orgueil des Pelagiens.]

ARTICLE X.

Des Egliſes de Conſtantinople & d'Egypte : Des Eveſques Theodote d'Antioche, Juvenal de Jeruſalem, & Firme de Ceſarée en Cappadoce.

[LEs principales Egliſes de l'Orient, eſtoient celles de Conſtantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jeruſalem, de Ceſarée en Cappadoce, d'Epheſe, & de Theſſalonique. Nous n'avons rien de particulier à dire ici de Neſtorius & de S. Cyrille qui gouvernoient les deux premieres. Mais il ne faut pas ignorer que Conſtantinople, qui dans ſon origine n'eſtoit qu'un ſimple eveſché ſoumis à la metropole d'Heraclée, avoit eſté tirée de ce rang par le Concile œcumenique de Conſtantinople en 381, qui en fit le ſecond ſiege de l'Egliſe, & le premier de tout l'Orient. L'autorité que donnoit à cette Egliſe la preſence des Empereurs, ajouta bien-toſt la juriſdiction à ce rang d'honneur, & l'Eveſque de Conſtantinople devint en peu de temps chef & Patriarche des Egliſes de Thrace, de l'Aſie mineure, & du dioceſe du Pont, ſans autre titre que parceque ces Egliſes en eſtoient bien aiſes, ou n'oſoient s'y oppoſer. [a]Attique avoit auſſi taſché de ſe ſoumettre l'Illyrie Orientale: mais le Pape Boniface l'avoit empeſché.

[a] V. S. Boniface § 9.

Pour l'Egliſe d'Alexandrie, il y avoit long-temps qu'elle eſtoit en poſſeſſion de gouverner toutes celles de l'Egypte, de la The-

baïde, & de la Libye Cyrenaïque: Et le Concile de Nicée l'avoit maintenuë dans ce droit. L'Egliſe d'Egypte eſtoit illuſtre alors par la fermeté que les Eveſques & les peuples y avoient témoignée pour défendre la divinité du Verbe, à l'imitation du grand Athanaſe. Et elle n'eſtoit pas moins celebre par ce grand nombre de ſaints ſolitaires qui en peuploient les deſerts, dont les plus conſiderables en ce temps-ci eſtoient S. Arſene, S. Pemon, & Saint Iſidore de Peluſe. C'eſt particulierement à ces ſaints ſolitaires qu'on peut raporter]ce que dit Saint Cyrille, Qu'on voyoit encore alors de ces hommes venerables, qui delivroient les hommes des maladies dont ils eſtoient affligez, & qui par la vertu de J.C. & du Saint Eſprit, & par la force de leurs prieres, tourmentoient & mettoient en fuite ces eſprits de malice, dont les payens faiſoient leurs ſauveurs & leurs Dieux.

Cyr in Jul. l. 6. t 6. p. 201. c, d.

[Toute la Syrie, la Meſopotamie, & la Cilicie, reconnoiſſoient l'autorité de l'Egliſe d'Antioche. On y joint la Paleſtine & l'iſle de Cypre. Mais je ne ſçay ſi la Paleſtine obeïſſoit à d'autres qu'à l'Eveſque de Ceſarée. Pour l'Eveſque de Salamine ou Conſtancie metropolitain de l'iſle de Cypre, il eſt certain qu'il ne pretendoit point avoir de Patriarche audeſſus de luy. Theodote Eveſque d'Antioche qui mourut 'cette année meſme, ſemble *n'avoir pas aſſez bien agi au commencement de ſon epiſcopat à l'égard de S. Chryſoſtome.] 'Cependant il n'a pas laiſſé d'eſtre fort loüé par Theodoret, qui commença à preſcher ſous luy à Antioche [l'an 422,] 'un an avant que d'eſtre fait Eveſque de Cyr. [a] Il l'appelle le devin Theodote, [b] un homme qui excelloit en douceur, d'une vertu tres exacte, un modele de pureté, [c] qui eclatoit & par la ſainteté de ſes mœurs, & par ſa connoiſſance dans la doctrine de l'Egliſe. 'Ce fut ſous luy que les Apollinariſtes d'Antioche ayant honte du petit nombre où ils ſe trouvoient reduits, demanderent preſque tous à eſtre receus dans l'Egliſe: ce que Theodote leur accorda aprés beaucoup de prieres. Mais Theodoret ſe plaint que beaucoup d'entre eux n'avoient pas pour cela quitté leurs mauvais ſentimens, & qu'au contraire ils en infectoient pluſieurs autres.

V. Theodore de Mopſueſte note, 2.

Thdrt. ep. 83. p. 957 p.

ep. 113 p. 986. d.

a hi. v. l. 5. c. 40 p. 248 c.

b c. 38. p. 244. c.

c ep. 83. p. 957. d.

*V. S Innocent § 11.

'L'hiſtoire de l'Abbé Alexandre inſtituteur des Acœmetes, raporte que cet Abbé eſtant venu à Antioche, y reprit avec une grande liberté Theodote de ce qu'il negligeoit beaucoup de choſes qui eſtoient de ſon devoir. ["Mais il eſtoit capable de reprendre des choſes qui n'eſtoient nullement reprehenſibles.] 'On ajoute que Theodote le maltraita extremement, ſoit par luy

Boll. 15. jan. p. 1026 § 39.

§ 38. 42.

V. ſon titre.

meſme, ſoit par un Soudiacre nommé Male, qui ne ſubſiſtoit, dit cette vie, que par l'autorité que ſon Eveſque luy donnoit dans la deciſion des affaires, ou par l'autorité du General des troupes [de l'Orient.] Il ne faut pas oublier que *Theodote tint un Concile avec Prayle de Jeruſalem, où Pelage fut condanné, peut eſtre dés l'an 418.] On luy attribuë quelques écrits contre les Meſſaliens. Il obligea par ſes exhortations le ſaint ſolitaire Baradate à ſortir d'une cage plus petite que ſon corps, où il s'eſtoit enfermé.

ex judicio-rum poteſta-te

* V S. Auguſtin ſ 285.

Poſſ.t.2.p.501. Thdrt.v.P.c.27. p.890.a.

Il eut Jean pour ſucceſſeur, [comme tout le monde en convient: & nous aurons ſouvent à en parler dans la ſuite.] Acace de Berée dit, que dés le commencement de ſon adminiſtration il s'acquitoit avec honneur de tous les devoirs d'un Eveſque, en ſorte que tous les Prelats de ſon patriarcat ſe rejouiſſoient, & ſe glorifioient meſme de l'avoir pour chef. Facundus l'appelle un homme tres ſage. a Il fut fort uni avec S. Cyrille juſqu'aux troubles arrivez au ſujet de Neſtorius, quoiqu'ils ne ſe fuſſent peut-eſtre jamais vus. [La Syrie avoit ſous luy pluſieurs illuſtres Eveſques, comme Acace de Berée, Theodoret de Cyr, dont il faut voir les hiſtoires particulieres. Elle avoit auſſi un grand nombre de ſolitaires, comme on le peut voir dans Theodoret, qui décrit particulierement ceux de ſon dioceſe, & ceux qui eſtoient autour d'Antioche. S Simeon Stylite eſtoit le plus celebre de tous.

Bar.427.§24. Conc.t.3.p. 386.a. Fac.l.2.c.2.p. 60 b|65.c. a Lup.ep 80.p. 173.174.

L'Egliſe de Jeruſalem qui eſtoit la mere de toutes les autres, tenoit un rang illuſtre, & ſon Eveſque eſtoit toujours placé entre les premiers Prelats. Elle n'avoit neanmoins eu juſques ici aucune juriſdiction. Mais nous la verrons en ce temps-ci meſme s'acquerir le droit & l'autorité patriarcale ſur toute la Paleſtine ſous ſon Eveſque "Juvenal.] Ce Juvenal avoit ſuccedé à Prayle avant [l'an 428,] auquel Theodoret finit ſon hiſtoire, [& aprés l'an 421, "auquel il paroiſt que Prayle vivoit encore. Nous le verrons toujours uni avec S. Cyrille dans la défenſe de la veritable foy, & preſider meſme quelquefois au Concile œcumenique d'Epheſe. Mais il trahit la verité ou par ignorance ou par foibleſſe dans le Concile tenu au meſme lieu, l'an 449, & il eut beſoin de l'indulgence du Concile de Calcedoine pour n'eſtre pas depoſé. Entre les Saints qui honoroient alors la Paleſtine, le plus celebre eſt Saint Euthyme Abbé, qui y vint de la petite Armenie en 406, & y demeura juſqu'à la fin de ſa vie en 473.

V. ſon titre.

V. S. Jerome ſ 142.

V. S-Leon.

Thdrt.v.l.5.c. 40.p.249.a.c.

Boll.10.jan. p.300,301.

[On croit que l'Egliſe de Ceſarée en Cappadoce, que S. Baſile a rendu ſi celebre, n'eſtoit pas ſeulement metropole de la pre-

miere Cappadoce, [a]mais qu'elle avoit encore quelque juriſdiction ſur toutes les onze provinces qui compoſoient le dioceſe du Pont.] [a]Elle avoit alors pour Eveſque Firme, [qu'on voit avoir eu beaucoup de part à ce qui ſe fit dans le Concile d'Epheſe. Il fut l'un des deputez que le Concile envoya pour ſoûtenir ſa cauſe devant l'Empereur,& qui enſuite ordonnerent Maximien Eveſque de Conſtantinople, comme nous le verrons dans la ſuite.] Jean d'Antioche qui l'avoit vu à Conſtantinople, témoigne avoir une grande idée de ſa vertu. Il loüe particulierement ſa douceur, ſa bonté, ſon humilité jointe à une ame grande & elevée. [a]S. Cyrille luy écrivit [vers l'an 438,] pour luy communiquer l'affaire de Theodore de Mopſueſte. [Il eſtoit mort l'an 439,] [a]auquel Procle de Conſtantinople ordonna Thalaſſe Eveſque du meſme ſiege.

418. V. S. Baſile 444.

Conc.t.3.p.446. c.

Lup.ep.4.p.20.

Conc.t.3.p.467. 468.

Socr.l.7.c.48.p. 391.

ARTICLE XI.

De Theodote d'Ancyre, & d'Acace de Melitene.

Conc.t.3.p.446 c.

[a]LA Galacie[qui faiſoit une partie du Departement du Pont,] avoit pour premier Eveſque Theodote d'Ancyre. [S'il a eſté,comme il y a bien de l'apparence,le predeceſſeur immediat d'Euſebe,] [a]ordonné Eveſque d'Ancyre par S. Procle; il paroiſt qu'il fut ordonné à Conſtantinople, & qu'il en couta beaucoup d'argent, dont Euſebe paya encore de grandes ſommes. [Theodote eut encore plus de part que Firme à tout ce qui ſe fit contre Neſtorius.] [a]Il eſtoit ami de cet hereſiarque, [b] & travailla autant qu'il put à luy faire reconnoiſtre la verité. Mais voyant qu'il ne luy répondoit que par des blaſphemes, il prefera à ſon amitié le zele qu'il devoit avoir pour la verité, & vint raporter ces blaſphemes au Concile d'Epheſe: ce qu'il ne put faire qu'en verſant des larmes. [Il fut comme Firme du nombre des deputez que le Concile d'Epheſe envoya à l'Empereur, & S. Cyrille luy écrivit auſſi ſur l'affaire de Theodore de Mopſueſte.] [a]Avant le Concile d'Epheſe, Jean d'Antioche avoit écrit à l'un & à l'autre ſur les anathematiſmes de Saint Cyrille. [Nous verrons encore dans la ſuite quelques autres choſes qui regardent Theodote.]

t.4.p.818.a.

t.3.p 503.506. a.p.506 a[561.b] 1039.

Theodr.ep.112.p. 983.b.c.

Theod.ſym. [a]Nous avons de luy un traité imprimé à Rome [1] en 1669, intitulé *Explication du Symbole des trois cents dixhuit Peres du Concile de*

Du.P.t.4.p.163. c.

1. [a]Mr du Pin dit que le P. Combefis l'a donné en 1675. [Il n'eſt point dans ſon 3.e Auctuarium. Dans l'edition de Rome je ne voy point qui le donne. Ce n'eſt pas Holſtenius.]

Nicée. 'Le Diacre Epiphane l'a marqué dans le VII. Concile œcumenique, [a] & on écrit qu'il y en a un paſſage cité dans une chaine des Peres Grecs ſur les Actes. [b] Ce diſcours eſt contre Neſtorius, qu'il combat nommément comme un ennemi declaré de l'Egliſe. 'Il paroiſt en effet qu'il eſtoit déja depoſé: [Ainſi c'eſtoit aprés le Concile d'Epheſe;] & Theodote marque meſme ce Concile aſſez clairement. 'Il cite quelques paroles des ſermons de cet hereſiarque, & particulierement de ſa lettre à S. Cyrille, [c] à qui il donne deux fois de ſuite le titre de Grand. [d] Il y a quelques endroits dans cet ouvrage qui pourroient favoriſer l'hereſie d'une ſeule nature. Et il ne vouloit pas aſſurément qu'on ſe ſerviſt du terme des deux natures. 'On voit cependant que dans le fond il les croit & les établit. 'Auſſi l'on à cité Theodote contre les reſtes des Eutychiens pour prouver la double operation de J.C. 'Il adreſſe cet écrit à un particulier qu'il ne nomme point. [e] Il y cite trois livres qu'il avoit faits pour prouver la divinité du S. Eſprit, [deſquels nous n'avons point d'autre connoiſſance.

Conc.t.7.p.493 c. [a] Theod.pr. [b] p.32. p.35.36.64. p.32. p.15. p.18.43.74. [c] p.74. [d] p.7.26.37.56. 65. p.46.47 &c. Phot.c.231.p. 889. [e] Theod.ſym. p.19. p.90.

Son ſtyle dans cet ouvrage eſt clair & elegant: mais trop diffus; & il repete pluſieurs fois les meſmes choſes. Il a auſſi quelquefois des raiſonnemens peu ſolides, avec des comparaiſons défectueuſes, & dont il ſeroit meſme aiſé d'abuſer.]

'Gennade qui l'appelle Theodore, dit qu'avant que de ſortir d'Epheſe, il compoſa un écrit, où il combatoit & refutoit Neſtorius, premierement par beaucoup de preuves tirées de la raiſon, & enſuite par divers paſſages des Ecritures. [Je ne voy point que cela ait de raport à ſon explication ſur le Symbole. Je ne ſçay ſi ce ſeroit] 'un autre ouvrage contre Neſtorius dont parle Epiphane, diviſé en ſix tomes ou livres adreſſez à Lauſe, [peut-eſtre au grand Chambellan,] 'qui eſtoit celebre par ſa pieté, auſſi bien que par ſa dignité.]

Genn.c.55 Conc.t.7.p.493 b. V. Pallade §. 10.

'Nous avons encore deux homelies de Theodote, 'qui furent luës dans le Concile d'Epheſe, '& une troiſieme qu'il prononça devant les Peres du meſme Concile. 'Le Diacre Epiphane cite de luy un diſcours ſur [la feſte] des Lumieres, un ſur Elie & la veuve [de Sarepte,] un ſur Saint Pierre & S. Jean, un ſur le boiteux qui eſtoit aſſis à la belle porte du Temple, un ſur ceux qui avoient receu les talens, & un ſur les deux aveugles [de Jerico.] 'Le Pere Combefis a eu le ſermon ſur la feſte des Lumieres, & quatre autres encore, [qui n'ont pas eſté imprimez.] Le quatrieme de ceux que ce Pere attribuë à S. Amphiloque, mais comme pouvant bien n'eſtre pas de luy, & qui eſt ſur la Vierge & ſur Simeon,

V. 176. t.3.p.987.1007. p.1023. t.7.p.493.c. Du Pin, t.4.p. 164. Amphi.p.36.

Du P.p.163.164. 'porte dans un manuſcrit le nom de Theodote, [a] à qui Saint Ni-
a Auct. t.p.473. cephore [de Conſtantinople,] dans un ouvrage contre les Iconoclaſtes, qui n'eſt pas encore imprimé, attribuë un ſermon du meſme titre, qu'il ſoûtient eſtre tres certainement de luy. Il en
Conc.t.7.p.492. d.e. raporte un paſſage. 'Les Iconoclaſtes citoient de luy un paſſage aſſez formel contre la coutume d'avoir des tableaux des Saints.
f.493.a c. 'Mais Epiphane ſoûtient dans le VII. Concile que ce paſſage
b.c. n'eſt point de Theodote, & que luy & beaucoup d'autres l'avoient cherché dans ſes ouvrages ſans le trouver. 'C'eſt ſur cela qu'il fait l'enumeration de ſes écrits, [où il oublie neanmoins les trois livres ſur le S. Eſprit, & quelques autres.] Nous avons encore un fragment d'une lettre à Vital moine de Cappadoce.

Sixt.l.4.p.383. b. 'Sixte de Sienne l'accuſe d'écrire d'une maniere dialectique,
b Theod.ſym. pr. & fort obſcure; [b] ce que ceux qui ont publié ſon explication ſur le Symbole rejettent tout à fait, donnant au contraire de grands
Du P.p.164. eloges au ſtyle de cet auteur. 'M.r du Pin l'eſtime auſſi. [c] Saint So-
c Phot.c 231.p. 880. phrone de Jeruſalem cite Theodote entre les Peres de l'Egliſe, &
d Boll.6 apr p. 531.c.d. meſme il luy donne le titre de Saint. [d] Pierre des Noels & quelques autres l'ont mis au nombre des Saints, & ont marqué ſa feſte le
Conc.ap p.740. 138. 6 d'avril. 'Les Orientaux qui favoriſoient Neſtorius, ſemblent attribuer principalement à luy & à Firme [de Ceſarée,] tout ce qui s'eſtoit fait contre eux à Epheſe, à Calcedoine, & à Conſtantinople.

[Acace de Melitene ou Melitine, metropole de la ſeconde Armenie, qui faiſoit auſſi partie du Departement du Pont, eſtoit
Boll. 30.jan.p. 303 §6. §16. encore fort celebre en ce temps là.] 'Il paroiſt qu'il eſtoit conſiderable par ſa naiſſance. [a] Il tenoit le rang de Lecteur dans l'Egliſe de Melitene vers l'an 390, & il s'y rendoit illuſtre tant par ſa prudence & par ſa moderation, que par la grande connoiſſance qu'il avoit des lettres ſaintes. Il n'avoit pas negligé non plus les belles lettres. Ce fut pour cela qu'Otrée alors Eveſque de Melitene, [b] dont le nom eſt celebre dans l'Egliſe,] luy confia le ſoin V. S. Baſile §105. & l'inſtruction de Saint Euthyme alors encore enfant, [& qui
§6. devint depuis ſi illuſtre dans la Paleſtine.] 'Il eſt marqué que S. Euthyme travailla autant à imiter la vie & la conduite d'Acace, qu'à ecouter & à retenir ſes inſtructions, & n'eut pas moins de zele pour profiter de l'exemple de ſa pieté, que pour s'avancer
§67. ſous luy dans la ſcience des livres ſaints. 'Ainſi Acace a part à tout ce qui ſe lit de la vertu de S. Euthyme, mais particulierement à la vie ſainte & auſtere qu'il menoit dans ce premier âge.

[Nous ne ſavons pas quand il fut fait Eveſque. Il eſt ſeulement

certain qu'il l'eſtoit en 431.] Il ſemble qu'il n'ait pas ſuccedé immediatement à Otrée. Il fut elevé à cette dignité aprés avoir ſoûtenu beaucoup de combats pour J.C. Il rendit ſon epiſcopat celebre par beaucoup d'actions dignes d'un Eveſque, & utiles au ſalut des ames, qui conſerverent long-temps ſa memoire dans ſon Egliſe. Auſſi le Concile de Melitene [en 458,] l'appelle *le grand Acace noſtre pere & noſtre docteur*. [Nous verrons dans la ſuite le zele qu'il témoigna contre l'erreur de Neſtorius, & dans le Concile d'Epheſe, & dés devant, avec les autres choſes que nous ſavons de ſon hiſtoire.] Il avoit compoſé au commencement de 431 un écrit contre Neſtorius, pour défendre, ce ſemble, les anathematiſmes de S. Cyrille. Nous en avons une lettre à S. Cyrille [écrite vers la fin de 432.

§ 9. Conc. t. 4. p. 9 c. § 16. app. 763. c. p. 785. § 3.

Il vivoit encore durant le bruit qui s'eleva vers l'an 438, au ſujet de Theodore de Mopſueſte.] Il eſtoit mort en l'an 449,[a] & Conſtantin eſtoit alors Eveſque de Melitene, [b] dont il paroiſt qu'Otrée II. fut le ſucceſſeur. [Ainſi Synode que la vie de Saint Euthyme joint preſque toujours avec Acace, & qui eut ſoin avec luy de l'education de ce Saint, doit eſtre placé entre Acace & Conſtantin,] eſtant certain qu'il a eſté Eveſque de Melitene, [c] & que ce n'a eſté qu'aprés Acace. [d] Baronius ne dit pas ſeulement que le grand Acace eſtoit illuſtre par ſa ſcience & ſa ſainteté, mais il ſemble luy attribuer l'eſprit de prophetie. [e] Il le qualifie un tres ſaint Prelat. On ne voit pas neanmoins qu'il ſoit honoré publiquement par l'Egliſe, [f] ſi l'on ne veut dire que c'eſt celui que les Grecs, & quelques nouveaux Latins, marquent le 17 d'avril, en le qualifiant Archeveſque de Melitene, & Thaumaturge: & je ne voy rien qui nous empeſche de le dire.

a t. 4. p. 173. c. b p. 117. b. b p. 891. b. 894. a. 952. c. Boll. 20. jan. p. 303. § 6. c p. 310. § 4. d Bar. 431. § 143. e § 160. Boll. 20. jan. p. 311. d. f 31. mars, p. 903. § 3. 5.

ARTICLE XII.

De Memnon d'Epheſe, & de Rufe de Theſſalonique: Principales hereſies de l'Orient.

[ON pretend que l'Eveſque d'Epheſe eſtoit non ſeulement le Metropolitain de la province particuliere de la petite Aſie,] où l'on conte juſqu'à quarante-deux villes epiſcopales [g] mais encore l'Exarque des onze provinces qui compoſoient le Departement d'Aſie. [Memnon poſſedoit alors cette dignité, ayant peut-eſtre ſuccedé à celui que le faux Concile du Cheſne avoit mis l'an 403 à la place d'Heraclide.] On voit que ſon ordi-

Geo. ſac. p. 136-238. g p. 213. 227. 228. Conc. t. 4. p. 699. c.

nation avoit eſté faite à Epheſe, & confirmée par l'Eveſque de Conſtantinople. [Il ſe trouva parfaitement uni avec S. Cyrille contre Neſtorius, & merita avec luy le titre de Confeſſeur par la priſon qu'ils endurerent tous deux pour J C. Les partiſans de Neſtorius l'accuſerent d'avoir uſé de beaucoup de violences durant le Concile qui ſe tint en ſon Egliſe,] '& d'avoir apprehendé la punition que meritoit ſa negligence dans la conduite de ſon dioceſe. 'Que ſi Baſſien raporte avec ſincerité la maniere dont il dit que Memnon l'avoit fait malgré luy Eveſque d'Evazes 'dans la province d'Aſie, [elle eſt aſſurément tres mauvaiſe. Il paroiſt que c'eſtoit peu auparavant la mort de Memnon] 'Au contraire le Concile d'Epheſe le repreſente comme un Prelat digne de recevoir des eloges de la part des hommes, & des couronnes de la main de J.C meſme ; il admire ſon zele pour la veritable foy. 'Il le juge luy & S. Cyrille dignes d'une grande gloire, ayant eſté les premiers & les ſeuls qui avoient témoigné plus que tous les autres eſtre brulez du zele de Dieu, & qui s'eſtoient donnez tout entiers à purifier l'Egliſe de la honte & de la tache qu'elle recevoit de Neſtorius. [On verra dans la ſuite le reſte de ce qui le regarde. Nous avons une lettre qu'il écrivit durant le Concile d'Epheſe.] Il mourut durant l'epiſcopat de S Procle & de Saint Cyrille, [entre les années 434 & 444,] '& eut pour ſucceſſeur Baſile, 'qui fut ordonné à Conſtantinople par Procle. L'on marque que l'Empereur Theodoſe & S. Cyrille meſme contribuerent à cette ordination. 'Mais on aſſure que comme elle ſe faiſoit à Conſtantinople, au lieu de ſe faire à Epheſe, cela cauſa divers meurtres.

t.3.p 605.e.
t.4 p.687.c.d.
Holſt.geo p. 135.
Conc.t.3.p.757. c.
p.769.a.b.
t.4.p.699.d.
p.687.d.
p 699.c.d.
c.

[L'Illyrie Orientale eſtoit compoſée de tout ce que nous appellons la Grece, avec cinq autres provinces compriſes autrefois dans la Pannonie. Les Papes depuis Damaſe y avoient établi pour chefs les Eveſques de Theſſalonique, leur donnant le titre de Vicaires du ſaint Siege, avec divers droits qu'on auroit peine à trouver dans les Canons : & ils les maintenoient dans cette autorité malgré la reſiſtance que les Metropolitains faiſoient à cette innovation. Ruſe de Theſſalonique eſtoit donc alors chef de ce dioceſe, "ayant ſuccedé à Saint Anyſe dés l'an 408, ou peu aprés.] 'Le Pape Celeſtin l'eſtimoit particulierement comme un homme qui avoit beaucoup d'experience, & dont la capacité avoit eſté eprouvée en toutes ſortes d'affaires. ["Les Eveſques Pelagiens depoſez taſcherent inutilement de le ſurprendre en 418. Le Pape "Boniface luy écrivit ſur diverſes affaires, & particulierement ſur Perigene, qui n'ayant pu eſtre receu par ceux de

Col.r.t.1.p.87.

V.s. Innocent § 7 note 3.

V. S. Auguſtin § 284

V.ſon titre § 8.

de Patres en Acaïe, pour qui il avoit eſté ordonné Eveſque, fut
V. ſon titre enſuite demandé par l'Egliſe de Corinthe. "Celeſtin écrivit aux
Eveſques d'Illyrie pour leur recommander de luy obeir.] 'Saint Leo. ep. 4. c. 2. p. 418.
Leon exhorte Anaſtaſe ſucceſſeur de Ruſe, d'imiter les bons exemples que ſon predeceſſeur luy avoit donnez.

[L'Eſpagne, preſque toutes les Gaules, & enſuite l'Afrique, eſtoient, comme nous avons dit, ſous la puiſſance des barbares, tous Ariens, hors les François encore payens, & les Bourguignons encore Catholiques. Dans l'Orient la foy Catholique regnoit partout: mais il ne laiſſoit pas d'y avoir un grand nombre d'heretiques, ſurtout d'Ariens & de Novatiens. Ils avoient en beaucoup de lieux des egliſes & des Eveſques, particulierement à Conſtantinople. Les Ariens eſtoient ſoûtenus par quelques ſeigneurs Gots, qui tenoient les premieres charges de l'Empire dans la milice, comme Plintha, Aſpar, & Ardabure. Mais eux & les Novatiens eſtoient diviſez en pluſieurs ſectes.]
'Les Macedoniens avoient auſſi alors des egliſes à Conſtantino- Socr. l. 7. c. 31. p. 372. 373.
ple, & dans les pays voiſins. [Pour les Apollinariſtes, nous venons de voir,] 'que preſque tous ceux qui reſtoient à Antioche, Thdrt. v. l. 5. c. 3. 38 p. 201. a] 244. d.
V. leur titre. s'eſtoient réunis peu auparavant à l'Egliſe. [Il y avoit auſſi "des Meſſaliens qui infectoient particulierement la Pamphylie.]

ARTICLE XIII.

Chaleur de Neſtorius contre les heretiques: Il brule une egliſe des Ariens: Loy de Theodoſe contre les heretiques.

[VOILA l'état où eſtoit l'Egliſe, lorſque Neſtorius fut elevé ſur le ſiege de Conſtantinople, avec un conſentement & une joie univerſelle tant de cette Egliſe, que des autres: car tout le monde eſperoit qu'il s'acquiteroit des devoirs d'un veritable paſteur, & qu'on verroit revivre en luy le grand Chryſoſtome.] 'Il parut d'abord avoir un grand zele contre les hereti- Socr. l. 7. c. 29. p. 370. c. d.
ques, mais un zele que les plus ſages trouverent un peu indiſcret & trop violent. Auſſi-toſt qu'il fut ordonné, & dés le premier ſermon qu'il fit, [le propre jour de ſon ordination,] il dit ces paroles en s'adreſſant à l'Empereur en preſence de tout le peuple: Faites, grand Prince, que la foy orthodoxe regne ſeule dans toute la terre, & moy je vous ferai regner avec Dieu dans le Ciel: Aidez-moy à exterminer les heretiques, & j'exterminerai les Perſes avec vous. Cette parole fut extremement remarquée.

Diverſes perſonnes du peuple zelées contre les heretiques, l'approuverent extremement. Les plus ſages, dit Socrate, jugerent qu'il euſt mieux fait de differer un peu à parler en cette maniere; & qu'une ſi grande precipitation marquoit qu'il y avoit beaucoup de preſomption, & de vanité dans cet eſprit.

d'371.a.b. 'Cependant Neſtorius continua avec la meſme chaleur: & cinq jours ſeulement aprés ſon ordination, avant que d'avoir pu connoiſtre l'état de la ville & des eſprits, il entreprit de faire abatre l'egliſe où les Ariens faiſoient ſecrettement leurs aſſemblées: La nouvelle qu'il en eurent les jetta dans un tel deſeſpoir, qu'ils y mirent eux meſmes le feu, qui aprés l'avoir conſumée s'étendit aux maiſons voiſines. Cet embraſement cauſa un grand trouble dans la ville; & les Ariens ſe diſpoſoient déja à ſe venger. Mais Dieu par un effet de ſa bonté pour la ville fit que cela n'eut pas d'autre ſuite. Depuis ce temps là Neſtorius fut toujours appellé incendiaire auſſi-bien par les Catholiques que par les heretiques. 'Il y avoit pluſieurs loix qui défendoient aux heretiques d'avoir aucune egliſe. *Mais Socrate dit que Theodoſe I. ſouffroit que les Novatiens s'aſſemblaſſent meſme dans les villes, & les autres heretiques hors des villes. [Je croy que c'eſt ce qui ſe pratiquoit encore ſous Theodoſe II,] & cela fut établi par la loy du 30 de may, dont nous allons bientoſt parler. [Mais il y a apparence que cette egliſe des Ariens eſtoit dans la ville,] 'puiſqu'ils s'y aſſembloient en ſecret. [Et ce fut ſans doute pour cela que Neſtorius crut ne la devoir pas ſouffrir.]

Cod Th. c6.p. 123.126.
* Socr.l.5.c.20. p.280.b.
Cod.Th.16.t.5. l65 p.287.
Socr.l 7.c.29.p. 371.a.

b. 'Il perſecutoit ſous divers pretextes tous les autres heretiques auſſi-bien que les Ariens, & il euſt volontiers, dit Socrate, renverſé pour cela toute la ville. 'Il dit luy meſme qu'auſſitoſt aprés ſon ordination, 'il fit faire une nouvelle loy contre ceux qui tenoient que J. C. eſt un pur homme, [comme les Paulianiſtes,] & contre toutes les autres hereſies. [Ainſi c'eſt avec ſujet] qu'on attribuë à ſes ſollicitations la loy que Theodoſe publia dés le 30 de may contre les heretiques, par laquelle il leur défend d'ordonner aucun Clerc ſur peine d'une amande de dix livres d'or; leur défend ſur la meſme peine de rebattizer meſme leurs eſclaves battizez dans l'Egliſe, ni d'empeſcher qui que ce fuſt d'embraſſer la foy orthodoxe, les prive du pouvoir de donner quoy que ce ſoit ou entre vifs ou par teſtament; renouvelle toutes les anciennes loix faites contre eux, qui les privoient du droit de teſter, de s'aſſembler, de baſtir des egliſes, d'entrer dans les charges, & caſſe toutes les graces que divers particuliers avoient obtenuës au prejudice de ces loix.

Lup.ep.6.p.23.
Bar.428. § 25. 26 Cod.Th.t.6. p.189.2.

legem innovavi.

Elle ordonne que les Manichéens comme les plus deteſtables de tous les heretiques, ſeront chaſſez hors des villes; & qu'on ne ſouffrira point qu'ils tiennent nulle part aucune aſſemblée, non plus que les Eunomiens, les Valentiniens, les Montaniſtes, les Meſſaliens, les Marcionites, les Photiniens, les Paulianiſtes, les Donatiſtes, les Audiens, & divers autres heretiques. Mais pour les Ariens, les Macedoniens, & les Apollinariſtes, elle leur défend ſeulement d'avoir des egliſes dans les villes. Et meſme pour les Novatiens, & les Sabbatiens [qui eſtoient un ſchiſme des Novatiens,] on leur défend ſeulement toute innovation, c'eſt Cod. Th. p. 169. à dire de baſtir de nouvelles egliſes. [Ainſi cette loy n'eſt pas encore auſſi ſevere que Neſtorius l'euſt voulu.] Les Pelagiens Bar. 428. §. 22. n'y ſont point nommez, ſoit que Neſtorius les favoriſaſt deſlors, comme il eſt certain qu'il fit depuis, [ſoit plutoſt parcequ'ils eſtoient en tres petit nombre, & ne paroiſſoient peut-eſtre pas faire un corps de communion, ſurtout en Orient.]

Baronius raporte auſſi aux ſollicitations de Neſtorius la loy Bar. 428. §. 26. adreſſée dés le 21 d'avril à Florent Prefet du Pretoire, contre ceux qui proſtituent l'honneur de leurs ſervantes, ou de leurs propres filles. Elle veut que les Eveſques & les magiſtrats puiſſent affranchir celles à qui on veut faire cette injure, de l'autorité de leurs peres ou de leurs maiſtres; & que ſi ceux-ci vouloient continuer à leur faire violence, ils ſeront proſcrits, bannis, & condannez aux mines.

ARTICLE XIV.

Neſtorius perſecute les Quartodecimans pour les rendre Neſtoriens: Antoine de Germe tué par les Macedoniens.

[NESTORIUS non content de ce qui avoit eſté ordonné contre les heretiques,] cherchoit encore à tourmenter les Novatiens, jaloux, dit Socrate toujours favorable à cette ſecte, de ce que Paul leur Eveſque avoit quelque reputation de pieté; mais la Cour adoucit un peu ſon zele. Socr. l. 7. c. 29. p. 371. b.

Socrate dit qu'il ne veut point raporter les maux qu'il fit ſouffrir dans l'Aſie, dans la Lydie, & dans la Carie, aux Quartodecimans. C'eſtoient ceux qui faiſoient toujours Paſque le 14 de la lune comme les Juifs. Et il y en avoit beaucoup dans la Galacie & dans la Phrygie. Il paroiſt que Neſtorius avoit envoyé pour cela en Lydie, Antoine & Jacque Preſtres, qui apporterent aux b. Soc. l. 7. c. 38. p. 731. a. b. a Conc. t. 3. p. 673. c. 673. b.

Eveſques de Lydie des lettres de recommandation, par leſquelles Anaſtaſe & Photius Preſtres de Neſtorius atteſtoient de la pureté de leur foy. 'Zenon Coreveſque des Quartodecimans, [a]Patrice un de leurs Preſtres, qui neanmoins ne ſavoit pas lire, [b]un "Avocat, [c]deux Senateurs ou Conſeillers de Ville, [d]& pluſieurs autres de la meſme ſecte, ſe convertirent à Philadelphie, & ſe réunirent à l'Egliſe, jurant par les Empereurs Theodoſe & Valentinien, & conſentant, s'ils retomboient, d'eſtre traitez ſelon la rigueur des loix. C'eſtoit Theophane Eveſque du lieu à qui ils s'adreſſoient pour eſtre receus dans l'Egliſe. 'Il y eut deux Novatiens qui firent la meſme choſe.

'Mais en renonçant à une erreur, ils s'engagerent ſans y penſer dans une autre plus dangereuſe. 'Car Antoine & Jacque ayant gagné quelques Eccleſiaſtiques de Philadelphie, peu inſtruits & peu éclairez; 'firent ſigner à ces nouveaux convertis, non le ſymbole de Nicée, comme on le devoit, mais un nouveau ſymbole plein d'erreurs [contre l'Incarnation, que l'on croyoit eſtre de 'Theodore de Mopſueſte. Cela arriva avant le Concile d'Epheſe: mais l'année n'en eſt pas marquée: Et il paroiſt qu'Antoine mourut durant ce temps là, ou s'en alla en quelque autre lieu; car dans la ſuite on ne parle que de Jacque, "qui pouvoit eſtre Coreveſque autour de Conſtantinople. L'Eveſque Theophane pouvoit bien conſentir à cette ſurpriſe criminelle,] 'puiſque dans la ſuite il ſe joignit à ceux qui favoriſoient Neſtorius. 'Mais Cariſe Preſtre & œconome de cette Egliſe s'y oppoſa. [Cela fit du bruit juſques à Conſtantinople,] [e]d'où les Preſtres Anaſtaſe & Photius écrivirent pour declarer que Jacque eſtoit orthodoxe, & qu'il falloit priver Cariſe de ſon miniſtere, & de la communion comme un heretique: de quoy Cariſe porta depuis ſes plaintes au Concile d'Epheſe.

Ce fut au ſujet de Neſtorius, [& ce ſemble à l'occaſion de la perſecution qu'il faiſoit aux Quartodecimans,] qu'il ſe fit des ſeditions vers Milet & Sardes, dans leſquelles un grand nombre de perſonnes perdirent la vie.

'Socrate remarque avec ſujet, que Neſtorius ſe rendit fort odieux par cette conduite ſi oppoſée à l'eſprit & à la coutume de l'Egliſe, [qui aime mieux ſouffrir la violence que la faire: en ſorte que lors meſme qu'elle a eſté obligée d'implorer le ſecours des Princes Catholiques pour arreſter l'inſolence des heretiques, elle a eu ſoin en meſme temps d'empeſcher qu'ils ne ſe portaſſent aux dernieres rigueurs, & qu'ils n'employaſſent pour la verité des voies qui euſſent fait honte à ſes défenſeurs.]

p.688.d.
a p.685.d.
b p.684.d.
c d.e 681.b.
d p.681-688.
p.687.688.
p.673.b.c.
p 676.c.
c 673.c.d.
p 653.b.
p 673 e Rigb. in Merc.p.212.
e Conc.p.676.d.
p.673 e.
Socr l.7.c.29.p. 371.c.
c.31.p 372.c.

Note 4. χορεπίσκοπος.

V. ſon titre.

V. la note 4.

'A ces efforts que faiſoit Neſtorius pour éteindre toutes les hereſies, afin d'avoir plus de facilité à faire recevoir la ſienne, dit Vincent de Lerins, 'il faut joindre ce qui arriva l'année ſuivante. 'Antoine Eveſque de Germe dans l'Helleſpont perſecuta cruellement les Macedoniens, ſous pretexte qu'il agiſſoit en cela ſelon les intentions & les ordres du Patriarche. Ces heretiques le ſouffrirent durant quelque temps. Mais enfin pouſſez à bout par cet Eveſque qui redoubloit toujours ſes violences, ils ſe porterent à un dernier coup de deſeſpoir, & apoſterent des gents pour l'aſſaſſiner. Ce meurtre donna ſujet à Neſtorius d'exercer contre eux ſa fureur. Il obtint de l'Empereur qu'on leur oſteroit leurs egliſes, tant celle qu'ils avoient à Conſtantinople vis à vis des vieilles murailles de la ville, que celle qu'ils avoient à Cyzic & pluſieurs autres en divers lieux de l'Helleſpont. Pluſieurs d'entre eux revinrent enfin à l'Egliſe, & embraſſerent la foy de la Conſubſtantialité du Fils de Dieu. [On a eu raiſon de ne pas mettre dans le martyrologe cet Antoine, ou Antonin, comme l'appelle Marcellin, qui nous apprend encore plus clairement que Socrate, que l'egliſe des Macedoniens eſtoit hors des murs de Conſtantinople. Je penſe que c'eſt en cet endroit qu'on trouve pour la premiere fois le mot de Patriarche au ſens que nous le prenons aujourd'hui.

Vinc.c.16.p. 339. Marc.chr. Socr.l.7.c.31.p. 372.373.

Ce fut ſans doute par les ſollicitations de Neſtorius,] 'qu'on commença l'an 428, à celebrer à la Cour la memoire de Saint Chryſoſtome le 26 de ſeptembre, [ſi l'on ne veut lire 'le 14 qui eſtoit le jour de ſa mort.] 'Entre les differens jours où les Grecs font memoire de ce grand Saint, on ne marque point le 26 de ſeptembre.

Marc.chr.

XIV. au lieu de XXVI.

Boll.27.jan. 760.761.

ARTICLE XV.

Abregé de l'hiſtoire des Pelagiens: Sentimens de Theodore de Mopſueſte & de Neſtorius ſur la grace.

L'AN DE JESUS CHRIST 429, 430.

[POUR ne pas embrouiller ce que nous avons à dire de l'hereſie de Neſtorius, nous raporterons à part ce qui regarde l'appui qu'il donna en meſme temps aux Pelagiens. Ces heretiques aprés avoir combatu quelque temps la grace du Sauveur par des diſcours & par des écrits, parurent enfin ennemis publics de l'Egliſe en 411 ou 412, lorſque Celeſte le diſciple, ou plutoſt

le compagnon de Pelage, refuſa devant le Concile de Carthage 429.430.
d'avouer la verité du peché originel, & de ſes effets: ce qui obligea le Concile de prononcer contre luy l'anatheme dont il s'eſtoit rendu coupable par ſon erreur. Pelage accuſé l'an 415 devant le Concile de Paleſtine, eut aſſez de credit & d'artifice pour ſe faire declarer innocent, mais ne put empeſcher que ſes opinions ne paſſaſſent pour des blaſphemes. L'abſolution de ſa perſonne n'euſt pas laiſſé de faire un grand tort aux foibles, ſi la verité n'euſt eſté puiſſamment ſoûtenuë par les Conciles d'Afrique & par le Pape Innocent, que Dieu avoit reſervé juſque là pour rendre cet important ſervice à l'Egliſe.

Zoſime qui luy ſucceda, ſe laiſſa ſurprendre d'abord par Pelage & par Celeſte, & penſa ruiner par une abſolution precipitée tout le fruit des travaux des ſaints défenſeurs de la grace. Mais S. Auguſtin & toute l'Egliſe d'Afrique fit de ſi puiſſans efforts pour le ſoûtenir, qu'ayant honte de s'eſtre vu ſi prés du precipice, il condanna les Pelagiens avec un eclat prodigieux, & en publia la condannation par toute la terre. L'Orient & l'Occident receurent cette condannation avec un conſentement unanime. Les deux Empereurs mepriſerent les inſtances que firent les condannez pour faire examiner leur cauſe de nouveau dans un Concile œcumenique; & ils furent rejettez par les Egliſes de Conſtantinople, d'Epheſe, & de Theſſalonique, & par des Conciles tenus en Orient & en Cilicie. L'Empereur Honoré joignit pluſieurs fois l'autorité des loix imperiales aux decrets de l'Egliſe, fit chaſſer Celeſte de Rome, & bannit d'Italie Julien & dixſept autres Eveſques, qui aimerent mieux perdre leurs Egliſes que renoncer à leurs erreurs.

Ces Eveſques depoſez & bannis, aprés avoir erré en divers endroits, trouverent enfin quelque repos auprés de Theodore de Mopſueſte, dont on croyoit qu'ils avoient meſme tiré leur erreur. On l'a accuſé en effet d'avoir nié l'une des preuves les plus claires de la toutepuiſſance de la grace, & de la predeſtination gratuite, en ſoûtenant que J. C. n'avoit pas receu la perfection dés le moment de ſa conception par une grace que nulles actions ne peuvent meriter,] 'mais qu'il l'avoit acquiſe par le progrés qu'il avoit fait peu à peu dans la vertu. [Ce qui eſt tres certain, c'eſt qu'il a combatu ouvertement S. Jerome & Saint Auguſtin ſur le peché originel, voulant que la mort & tous les autres effets de ce peché, ne fuſſent que les ſuites naturelles de l'état où Dieu avoit creé l'homme.]

Leont. in N.& E. l. 1. f. 34 35. p. 1008. d.

'On accuſe Neſtorius d'avoir ſuivi la doctrine de Theodore pour le premier point, [a] & on veut meſme qu'il ait cru que les merites par leſquels J.C. avoit acquis la perfection, fuſſent des effets de ſon libre arbitre, & non de la grace: ce qui eſt tomber à l'égard du chef dans la meſme hereſie, qui fait l'eſſence & le fond du Pelagianiſme à l'égard des membres. C'eſt ce qui fait le ſujet de l'epitaphe que S. Proſper fait de ces deux hereſies, où il appelle celle de Neſtorius la mere, quoique poſterieure pour le temps, parcequ'elle regardoit le chef, & l'autre la fille, parcequ'elle regardoit les membres. 'Photius cite la meſme choſe des actes d'un Concile d'Occident, où il eſtoit dit encore que non ſeulement l'hereſie Neſtorienne eſtoit la meſme que celle de Celeſte, comme S. Cyrille l'avoit écrit à Theodoſe; mais que la &c. Neſtorienne n'eſtoit qu'une ſuite de l'autre, & une conſequence de ce grand principe des Pelagiens, Que Dieu veut que tous les hommes acquierent le ſalut par les merites de leur libre arbitre. 'Le P. Garnier pretend que les anciens qui ont attribué cette erreur à Neſtorius ſe ſont trompez, & qu'il a cru comme nous que J.C. a eu ſa perfection dés le moment de ſa conception: [Nous n'examinons pas ici ſon ſentiment. Mais il faut des preuves bien claires & bien fortes pour contredire ſur un fait pluſieurs auteurs contemporains, & des Conciles entiers:] 'Et il paroiſt qu'on ne demeure point dutout d'accord que celles du P. Garnier ſoient de ce genre.

'Pour le peché originel, le Pape Celeſtin dit, qu'il ſavoit par la lecture [des ouvrages de Neſtorius,] qu'il ſuivoit en cela la foy de l'Egliſe, qu'il ſoûtenoit que la nature eſtoit redevable [à la juſtice de Dieu,] & que [la mortalité] qu'elle avoit heritée de ſon premier pere, eſtoit une dette que l'on exigeoit d'elle avec raiſon. 'Mercator dit auſſi que ſes ſentimens & ſes diſcours eſtoient tout à fait oppoſez [ſur ce point capital,] à la definition impie de Pelage & de Celeſte. Il preſcha publiquement contre eux en preſence de Julien meſme, & des compagnons de ſon hereſie, Note 5. ["peut-eſtre dans les premiers jours de l'an 430.] 'Et dans ce ſermon, dont Mercator nous a donné une partie, il dit que les peines que ſouffrent les hommes & les femmes dans les miſeres de cette vie, ſont l'effet de la ſentence que Dieu prononça contre Adam & Eve enſuite de leur peché.

'Dans d'autres ſermons, il dit nettement que la nature eſt devenuë mortelle par le peché, & que le demon eſt auteur de la Note 6. mort du corps "auſſibien que de celle de l'ame; 'Que le peché

Conc.t.3.p.113. d|Merc.t.2.p. 181. g|Proſp. chr. Proſ.p.346.

Phot.c.54.p.44. 45.

Merc.t.2.p.81.

Antel.op. L.p. 412-417.

Conc.t.3.p.361. 2.

Merc.t.2.p.73.

p.76.77.

p.83.

p.80.

d'Adam eſt une obligation qui aſſujettit tous les hommes au demon ; Qu'Eve a fait paſſer ſa condannation à tous ſes deſcendans ; p.81. Que cette condannation qui nous exclud du royaume des Cieux, n'eſt levée que par le batteſme ; p.84. Que la nature a eſté renverſée par la chute d'Adam, & eſt tombée ſous la puiſſance du demon. [Mais je ne ſçay pas s'il a reconnu que nous ayons toujours en nous la concupiſcence & l'inclination au mal par un effet du peché d'Adam.] p.78. Dans le ſermon qu'il fit en preſence de Julien, il releve beaucoup la ſainteté & l'innocence du mariage, [comme s'il euſt voulu juſtifier les Pelagiens contre S. Auguſtin.]

p.84.t.2. Le P. Garnier croit que s'il s'eloignoit des Pelagiens ſur le peché originel, il les ſuivoit ſur la grace, la reduiſant à la loy & à l'inſtruction exteriere, & mettant la mort de l'ame dans la privation de la ſcience, au lieu qu'il devoit la mettre dans la privation de la charité : & il dit que dans tous ſes ouvrages, il n'a trouvé aucun endroit qui favoriſaſt la veritable grace de J. C; mais qu'il en a trouvé beaucoup qui la combatoient. Caſn.de Inc.l.1. c.3.p.506. Caſſien remarque auſſi qu'en prenant les Pelagiens ſous ſa protection, il donnoit lieu de croire qu'il entroit dans leurs ſentimens & dans leurs blaſphemes. [Et il eſt vray que ſi J. C. n'eſtoit pas Dieu, il auroit bien pu nous donner les regles & l'exemple d'une vie parfaite, mais non pas nous reconcilier avec Dieu, ni nous meriter par ſa mort, & nous communiquer par la participation de ſon Corps, la grace de vaincre la corruption & la foibleſſe de la nature.]

ARTICLE XVI.

Les Pelagiens demandent un Concile : Neſtorius les appuye, & les reçoit meſme à la Communion : Celeſtin écrit contre eux : Theodoſe les fait chaſſer de Conſtantinople.

[SOIT que les erreurs de Neſtorius euſſent quelque raport avec celles des Pelagiens, ſoit qu'il jugeaſt ces heretiques capables d'entrer dans ſes ſentimens, & de l'aider à combatre la doctrine de l'Egliſe ;] ſoit par un deſſein malicieux, dit Mercator, Merc.t.1.p.73. ſoit "par un aveuglement groſſier ; il eſt certain qu'il s'unit avec eux plus qu'il ne pouvoit s'unir legitimement avec des perſonnes condannées, & depoſées par l'Egliſe. *vecordia.*

[Depuis que les Pelagiens s'eſtoient vus condannez par Zoſime, "ils avoient toujours demandé un Concile œcumenique.] V. S. Auguſtin § 284.

Proſp. in col. c. 41.p.410. Celeſte avoit encore eu la hardieſſe de le demander au Pape Celeſtin.

Celeſtin. 'Il ſemble qu'ils s'eſtoient adreſſez pour cela à Siſinne predeceſſeur de Neſtorius, [comme s'ils euſſent eſperé plus de faveur auprés des nouveaux Eveſques, les croyant plus capables d'eſtre ſurpris.] 'Ils perſiſtoient toujours dans leur demande, [& il ne leur falloit point de ſujet particulier pour venir faire de nouvelles inſtances auprés de Neſtorius.] Conc.t.3.p.361. a. p.1071.e.

· Julien vint donc à Conſtantinople avec ſes complices, les Eveſques Oronce, Flore, & Fabius. [a] Celeſte s'y trouva auſſi. Ils y vinrent au pluſtard en 429. 'Ils adreſſerent leurs plaintes à l'Empereur, & à Neſtorius, pretendant avoir eſté chaſſez ſans ſujet de leurs Egliſes, par une perſecution injuſte qu'on leur avoit ſuſcitée, parcequ'ils défendoient la foy de l'Egliſe; [& ils demandoient que leur cauſe fuſt examinée de nouveau dans un Concile.] Ils repetoient tous les jours les meſmes plaintes, & ne ceſſoient point d'en importuner tout le monde. [Nous verrons dans la ſuite que Theodoſe les fit enfin chaſſer de Conſtantinople.] p.349.d|Merc. t.1 p.73. a Merc.p.5. Conc.t.3.p. 349.d|351.e.d.

· 'Pour Neſtorius, il ſeignoit d'ignorer entierement ce que c'eſtoit que cette affaire, quoiqu'il y euſt aſſez de perſonnes, comme il l'avoue, qui l'aſſuraſſent que c'eſtoient de veritables heretiques. [Nous allons voir] 'que Mercator preſenta meſme ſur cela un memoire à l'Egliſe de Conſtantinople, & à divers particuliers, où il faiſoit un abregé de toute l'hiſtoire du Pelagianiſme, qu'il s'offroit de prouver par toutes les pieces originales. 'Neſtorius ne pouvoit ignorer non plus comment Attique, & peut-eſtre encore Siſinne, avoient rejetté les meſmes demandes de ces Eveſques. 'Il écrivit ſouvent au Pape Celeſtin, comme pour luy demander quelque inſtruction ſur ces perſonnes, & le ſujet de leur condannation: '& il nous reſte encore deux de ces lettres, ['dont la premiere peut eſtre écrite ſur la fin de l'an 429.] 'Il y pretend qu'il n'avoit agi avec eux, que comme on peut agir avec des perſonnes dont on ignore la faute ou l'innocence; 'qu'il les avoit toujours remis ſans leur donner de réponſe preciſe, en attendant l'éclairciſſement qu'il demandoit au Pape, '& meſme qu'il les avoit ſouvent rejettez. p.349.d|351.e.d. Merc.t.1.p.5. Conc.t.3.p. 361.a. p.351.e. p.349.351. V. la note 17. p.349.d. p.351.e|352.a. p.349.d.

'Mais nous apprenons de Mercator, qu'il les receut dans ſon amitié, qu'il leur fit eſperer leur abſolution [& leur rétabliſſement,]& qu'il leur promit [d'y employer ſes ſollicitations & ſon credit.] 'Il ſouffroit, comme nous avons dit, qu'ils aſſiſtaſſent publiquement dans l'egliſe à ſes predications. [Neanmoins comme l'egliſe eſtoit ouverte à tout le monde durant le ſermon, ce Merc.t.1.p.73.

n'eſt pas une preuve qu'il les admiſt à la celebration des myſteres & à la communion.] Mais l'epiſtre qu'il écrivit à Celeſte ſur la fin de l'an 430, pour le conſoler ſans doute de ce qu'on l'avoit chaſſé de Conſtantinople, [eſt une preuve bien forte qu'il les avoit receus à ſa communion.] Car il luy donne le ſalut avec la qualité de frere, & de tres religieux Preſtre. Il ne rougit pas de comparer les juſtes peines de cet hereſiarque aux ſouffrances de S. Jean Battiſte, de S. Pierre, & de S. Paul; de dire qu'il ſoûtient la verité, & qu'il a raiſon de fuir la communion des gents impurs & ſouillez. Il ſemble l'exhorter à défendre communément la verité qu'il ſoûtenoient, [comme ſi les Pelagiens euſſent embraſſé ſes erreurs : & cela n'eſt pas fort difficile à croire.] Il luy demande enfin ſes prieres, & ſalue tous les freres, c'eſt à dire, comme on croit, les Eveſques Pelagiens, & les autres fauteurs de Celeſte. [Nous verrons meſme] qu'il porta Celeſte à ſe rendre denonciateur contre un Preſtre qu'il n'aimoit pas, comme contre un Manichéen. [Et quoique les Canons defendent d'ecouter en ces occaſions un excommunié, il receut la requeſte,] & cita le Preſtre, qui comparut pour ſe défendre. Mais Celeſte deſtitué de preuves, aima mieux demeurer caché, que ſoûtenir ſa calomnie.

p. 71.
p. 72. a
Conc. ap. p. 380

Celeſtin fut aſſez long-temps ſans répondre aux lettres de Neſtorius ſur les Pelagiens: [a] & il ne le fit que le 15 aouſt 430, en luy écrivant ſur ſon hereſie. [b] Il ſe moque de l'ignorance où il feignoit eſtre ſur l'affaire des Pelagiens, & ſe contente de luy declarer qu'ils ont eſté juſtement condannez pour leur mauvaiſe doctrine, [ſans entrer dans une plus grande diſcuſſion, depeur ſans doute de donner lieu à de nouvelles chicanes.

Conc. t. 3. p. 353. d.
a p. 364 a.
b p. 360. 361.

Dans le danger où eſtoit l'Egliſe de ſe voir expoſée à un nouveau trouble par l'appui que donnoit Neſtorius aux ſollicitations des Pelagiens, Dieu ſuſcita l'eſprit d'un ſimple fidele nommé Marius Mercator, dont juſqu'ici on avoit à peine connu le nom, quoiqu'il ait fait pluſieurs ouvrages, qu'on a depuis peu donnez au public. Cet homme qui eſtoit d'Occident ſe rencontra alors à Conſtantinople; & comme il avoit beaucoup d'ardeur & de zele,] il dreſſa un memoire en grec, où il fit un petit abregé de l'hiſtoire, & des erreurs de Celeſte & de Pelage, & de la maniere dont ils avoient eſté condannez par les Eveſques d'Afrique, par les Papes Innocent & Zoſime, & par Theodote d'Antioche. Il le fait d'une maniere fort courte & fort ſimple; mais il offre d'en faire voir les pieces originales qu'il avoit en

V. ſon titre

Merc. t. 1. p. 5. 26.

main, à quiconque le voudra. Il raporte plus en particulier divers paſſages des écrits de Pelage condannez par le Pape Zoſime dans ſa lettre contre cette hereſie.

'Il ajoute que Julien & ſes aſſociez ont eſté condannez par les loix eccleſiaſtiques & imperiales, depoſez & bannis de l'Italie, pour avoir refuſé de ſouſcrire à cette lettre de Zoſime. 'Que ſi neanmoins ils veulent encore à preſent donner à l'Egliſe la ſatiſfaction qu'elle leur demande, en condannant Pelage & Celeſte, dont ils ne ſauroient ignorer les erreurs; ils peuvent eſperer la meſme miſericorde, dont on avoit uſé envers pluſieurs de leurs collegues, qui ayant reconnu leur faute, en avoient obtenu le pardon, '& avoient eſté rétablis dans leurs ſieges. [a] Comme les Pelagiens ſe plaignoient d'avoir eſté perſecutez injuſtement, parcequ'ils ſoûtenoient la foy orthodoxe, 'il les ſomme de deſigner nommément ceux qu'ils croient eſtre dans des ſentimens heretiques, leur promettant de ſatisfaire à leurs plaintes, ſelon l'ordre de l'Egliſe, & autant qu'il en ſeroit neceſſaire; ou de leur faire donner tout l'éclairciſſement neceſſaire par ceux meſmes qu'ils accuſeroient: 'ce que quelques uns croient ſe raporter particulierement à S. Auguſtin.

p.18.f.v. I
p.37.
p.18.
[a] Conc.t.3 p. 751.d. Merc.t.1.p.27. § 1.
n.p.28.1.

'Mercator fit ce memoire en 429. [b] Il le preſenta à l'Egliſe de Conſtantinople, & à beaucoup de perſonnes de pieté; il le preſenta meſme à l'Empereur Theodoſe: [& il eut tout le ſuccés que l'on en pouvoit eſperer.] Car ce memoire ayant fait connoiſtre l'erreur [impie des Pelagiens,] l'Empereur fit chaſſer de Conſtantinople Julien, & les autres [Eveſques] de ſa faction, [c]quelques mois aprés apparemment, vers le commencement ou le milieu de 430:] & il fit encore enſuite chaſſer Celeſte. 'Ce fut apparemment pour conſoler Celeſte, ſur les plaintes qu'il avoit faites à Neſtorius de cette expulſion, que Neſtorius luy écrivit ſur la fin de 430, la lettre dont nous avons parlé, & qui montre la grande union qu'il continuoit toujours à avoir avec les Pelagiens. 'Nous verrons en effet qu'ils le ſuivirent au Concile d'Epheſe pour y eſtre condannez avec luy.

p.5.
[b] P.5.
Voïez la note 3.
p.171.1.
Conc.t.3.p. 1080.c.d.

ARTICLE XVII.

Quelle eſtoit l'hereſie de Neſtorius.

[AVANT que d'entrer dans l'hiſtoire des troubles que cauſa l'hereſie de Neſtorius, il faut marquer en quoy conſiſtoit

ſon dogme. L'hereſie des Apollinariſtes qui avoit commencé vers l'an 370, vouloit que J.C. n'euſt point d'autre ame ou d'autre raiſon que le Verbe divin qui eſtoit en luy, que ce Verbe

Lup.ep.5.p.21. euſt eſté changé pour ne faire qu'une ſeule nature avec le corps, [& qu'il euſt ſouffert la mort de la Croix, meſme dans ſa nature divine. Comme cette hereſie avoit principalement infecté l'Egliſe d'Antioche & la Syrie, les fideles de ces quartiers là s'appliquoient plus particulierement à la combatre. C'eſt pourquoi il paroiſt qu'ils recherchoient plus que les autres les expreſſions qui diſtinguoient en J.C. la nature humaine & la nature divine, & qu'ils evitoient au contraire celles qui pouvoient y mettre trop d'union. Et comme il eſt tres difficile de garder un juſte milieu dans des veritez qui ſont ſi fort elevées audeſſus de la connoiſſance des hommes, il ne faut pas s'étonner ſi quelques uns des Orientaux en voulant diſtinguer les deux natures de J.C, ont paru les ſeparer, ou les ont effectivement ſeparées.]

Pet.dog.t 4 l.1. c.7. § 4. p.36|c. 9.p.43-47| Conc.t.3.p. 1124 a.b| 1150. b|ap.p.377| Cyr.ep.38 p. 136.

C'eſt ce dernier malheur où eſt tombé Neſtorius. Il pretendoit tellement que Dieu & l'homme fuſſent deux natures en J. C, qu'il vouloit que J. C. ne fuſt veritablement qu'un pur homme, uni au Verbe, & rempli de la vertu divine beaucoup plus que tous les Saints: d'où il s'enſuivoit que le Verbe s'eſtoit bien uni à l'homme, mais ne s'eſtoit point fait homme, n'eſtoit point né de la Vierge, & n'eſtoit point mort, & que la Vierge n'eſtoit point mere de Dieu, mais mere de l'homme, ou comme il l'appelloit, mere de Chriſt, voulant que ce mot de Chriſt marquaſt non un homme Dieu, mais un homme uni à Dieu.

Ibid. Il vouloit neanmoins qu'à cauſe de cette union, on puſt donner à J. C. la qualité de Dieu, l'adorer meſme, luy attribuer les autres titres avantageux que l'Ecriture & la Tradition luy donnent, mais il vouloit que ce fuſt en un ſens impropre, comme quand l'Ecriture appelle Moyſe le Dieu de Pharaon, & à peu prés de la meſme maniere que la pluſpart de ces titres ſont quelquefois

Pet.l.5.c.9. § 5. 10.p.43.47. attribuez aux Saints. C'eſt pourquoi encore qu'il miſt un des principaux fondemens, ou plutoſt une des principales conſequences de ſon dogme, à refuſer à la S.te Vierge la qualité de

Conc.t.3.p. 351 a|Merc.t.2. p 86| Lup.ep.3. p.16. Mere de Dieu, il conſentoit quelquefois qu'on le luy donnaſt, pourvu qu'on diſt que c'eſtoit en un ſens impropre, & ſeulement parceque J. C. eſtoit inſeparablement le temple de Dieu.

Conc. p.498.d| Merc.t.2.p. 17.t. Merc.t.2.p. 286.]Pour répondre à beaucoup d'objections qu'on luy faiſoit,] il diſtinguoit le Verbe du Fils de Dieu, voulant bien que J.C. fuſt Fils de Dieu & Emmanuel, mais non pas qu'il fuſt le Verbe. Il

ſemble dire quelquefois qu'il avoit eſté uni au Verbe dés le moment de ſa conception, & le P. Garnier ſoûtient que c'eſtoit ſon ſentiment, quoiqu'on luy attribuë auſſi le contraire. [a] Il vouloit qu'il euſt receu la divinité en la maniere qu'il la luy vouloit bien accorder, par un progrés de grace, & [b] par le merite de ſa vertu. Le fond de ſon erreur eſtoit, que le Fils de Dieu s'eſtoit uni au fils de l'homme, mais ne s'eſtoit pas fait fils de l'homme.

p.49.c|Pet.dog. t.4.p.44.45. 46.§ 9.

[a] Conc.t.3.p. 113.d.

[b] ἐκ προκοπῆς.

Leo,ſ.27.c.5. p.171.

» Saint Gregoire paroiſt luy attribuer cette parole impie: Je ne » porte point envie à J.C. de ce qu'il eſt devenu Dieu, puiſque je » le puis devenir moy meſme ſi je le veux. On l'a reprochée à Ibas d'Edeſſe, qui l'a deſavouée. [Mais je ne voy pas que Saint Cyrille la reproche jamais à Neſtorius : Et neanmoins c'euſt eſté une conviction de ſon hereſie plus claire que tout ce qu'il luy a reproché.

Greg. in Job.l. 18.c.27.p.546. a.

Nous n'entrons point dans un grand nombre de queſtions & de difficultez qu'on pourroit faire ſur le dogme de Neſtorius. Elles ſemblent regarder plutoſt la theologie que l'hiſtoire; & on les peut trouver dans le 4e volume des dogmes du P. Petau, & dans les notes du P. Garnier ſur Mercator, ſi l'on croit que la maniere dont le dernier traite l'hiſtoire & la theologie, y puiſſe donner quelque éclairciſſement.]

ARTICLE XVIII.

Preuves des mauvais ſentimens de Neſtorius : Sa vanité.

Merc.t.2.p.53. §21.

SAINT Cyrille paroiſt avoir encore eſté plus perſuadé de l'hereſie de Neſtorius par ſa conduite, que par ſes expreſſions. [Car Neſtorius vit d'abord qu'il ne pouvoit établir ſon dogme qu'en ruinant la doctrine qui eſtoit receuë communément dans l'Egliſe.] Ainſi il n'oſa le produire que d'une maniere fort obſcure, pleine d'ambiguitez, d'equivoques, [b] & meſme de contradictions, comme Mercator l'en accuſe, [& qu'en le revétant autant qu'il pouvoit de termes orthodoxes & catholiques. Cette obſcurité affectée a eſté cauſe que beaucoup de perſonnes ont cru qu'on avoit eu tort de l'accuſer d'hereſie, & qu'il avoit plutoſt erré dans l'expreſſion que dans le dogme. Nous verrons que les Eveſques du patriarcat d'Antioche, & pluſieurs autres, parmi leſquels il y en avoit au moins beaucoup de Catholiques, entreprirent ſa défenſe.] Soc ate, qui d'ailleurs ne luy eſt pas favorable, pretend qu'il y avoit en luy plus d'ignorance que

Conc.t.3.p. 748.749.

[b] Merc.t.2.p. 129.1.

Soc.l.7.c.32.p. 374.

d'erreur; que ſon ſentiment n'eſtoit point que J. C. ne fuſt qu'un pur homme, mais qu'il avoit ſeulement averſion du terme de Mere de Dieu, par une vaine terreur, ne ſachant pas que les Peres s'en eſtoient ſervis. [Il s'eſt encore trouvé depuis peu des perſonnes habiles qui ont cru qu'on pouvoit ſoûtenir ce ſentiment.] 429, 430.

Cyr.ep.8.p.34. b.c. 'Cependant il eſt certain que Neſtorius avouoit que la doctrine qu'il vouloit qu'on ſuiviſt, n'eſtoit point celle dans laquelle le peuple de Conſtantinople avoit eſté inſtruit juſques alors. [Quoique S. Cyrille luy propoſaſt la doctrine de l'Egliſe dans ſa ſeconde lettre, d'une maniere tres diſtincte, & plus claire que dans ſes anathematiſmes, au lieu de reconnoiſtre que c'eſtoit la verité, comme fit Jean d'Antioche, au lieu de declarer qu'il tenoit la meſme doctrine, & qu'on avoit tort de l'accuſer d'en enſeigner une autre; il s'emporta dans ſa réponſe en injures contre Saint Cyrille, & l'accuſa d'hereſie.] 'Auſſi ce fut particulierement cette réponſe qui le fit juger heretique dans le Concile d'Epheſe. [S'il n'euſt erré dans le dogme, & s'il n'euſt meſme eſté fort attaché à ſon erreur, il euſt aſſurément cedé] à l'excellente lettre que Jean d'Antioche luy écrivit [ſur la fin de l'an 430,] pour l'obliger à confeſſer que la Vierge eſt mere de Dieu.

Conc.t.3.p. 494.502.506.a. p.387.

Outre les autres paroles qu'on pourroit citer de ſes écrits, & particulierement de ſes anathematiſmes, peut-on donner un bon ſens à ce qu'il dit eſtant à Epheſe un peu avant ſa condannation, Qu'il ne falloit point dire qu'un [enfant] de deux ou trois mois fuſt Dieu. 'Un des Eveſques qui eſtoient avec luy, dit encore alors en ſa preſence, Que le fils qui avoit ſouffert la mort, & le Verbe Dieu, eſtoient deux: ce qui obligea Acace de Melitene, ami particulier de Neſtorius, & qui luy avoit fait promettre quelques jours auparavant de changer de ſentiment, de ſortir de cette aſſemblée d'impies.

p.506.a. e.d.

[Neſtorius avoit en effet ce qui a accoutumé de faire tomber les hommes dans l'hereſie, l'ignorance & la vanité.] 'Ils s'imaginoit qu'eſtant Eveſque de Conſtantinople, il avoit aſſez de credit pour obliger tout le monde à ſuivre ſes ſentimens, par la crainte des mauvais offices qu'il pouvoit rendre à ceux qui s'y oppoſeroient. 'Sa vanité paroiſt extremement dans la lettre qu'il écrivit à Saint Cyrille. " Il pretend l'inſtruire comme un ignorant, & un homme qui ne ſavoit & n'étudioit les choſes que ſuperficiellement. 'Vincent de Lerins dit qu'il ſe vantoit d'eſtre le premier & le ſeul qui entendiſt l'Ecriture, "que tous ceux qui avoient eſté &c.

Cyr.ep.9.p.38. e. Conc.t.3.p.322. 327. " p.332.e. Vinc.L.c.42.p. 377.

avant luy, Docteurs, Confeſſeurs, Martyrs, peuples, & Eveſques, avoient tous eſté des ignorans. S. Cyrille aſſure qu'il ſavoit bien que tous les peuples & tous les Prelats eſtoient dans un ſentiment contraire au ſien; & que cependant il aimoit mieux croire qu'ils eſtoient tous dans l'erreur, que de reconnoiſtre qu'il ſe trompoit, tant il eſtoit perſuadé qu'il eſtoit plus habile que tout le reſte du monde, & que luy ſeul eſtoit capable de penetrer le ſens des Ecritures, & la profondeur de nos myſteres. Conc.t.3.p. 343.cr.

Il ſe plaint, écrivant au Pape meſme, qu'il avoit trouvé la foy d'un grand nombre de perſonnes, meſme du Clergé, fort corrompuë. Dans un de ſes ſermons, il dit qu'il trouve beaucoup de pieté dans ſon peuple, & un zele ardent pour la religion: mais » beaucoup d'ignorance ſur les veritez de la foy. Ce n'eſt pas, » ajoute-t-il, la faute des peuples: mais eſt-il permis de le dire? c'eſt » que les maiſtres n'ont pas le loiſir de vous apprendre avec aſſez » d'exactitude ce qui regarde les dogmes. C'eſtoit accuſer bien nettement ſes predeceſſeurs, & Saint Chryſoſtome meſme, d'une ignorance ou d'une negligence criminelle. Et Saint Cyrille veut que nous remarquions encore en ces paroles non ſeulement ſon orgueil inſupportable, mais encore que c'eſtoit avouer clairement que ſa doctrine eſtoit nouvelle, & n'eſtoit point celle que l'on avoit accoutumé de preſcher dans l'Egliſe Catholique. p.349.e. Merc.t.1.p.8.9. Caſſ. de Inc.l. 7.c.10.p.1064. Cyr.ep.8. p.34. b.c.

Il pretend qu'en venant à Conſtantinople, il y avoit trouvé divers Catholiques partagez en deux factions; les uns voulant qu'on ne donnaſt à la Vierge que le titre de Mere de Dieu, & les autres que celui de Mere de l'homme: & que pour concilier ces deux factions, [dont perſonne n'a jamais parlé,] il l'avoit appellée Mere de Chriſt, parceque ce mot marque Dieu & l'homme; accordant neanmoins à ceux qui le vouloient, de l'appeller Mere de Dieu, pourvu que ce ne fuſt pas dans le ſens d'Arius & d'Apollinaire. [Mais l'anatheme de ſon Dorothée, dont nous parlerons dans la ſuite, fait voir qu'il ſe declaroit abſolument contre le titre de Mere de Dieu.] Lup.ep.3.p.16.

ARTICLE XIX.

D'où Neſtorius a tiré ſon erreur: Il l'inſinuë inſenſiblement: Anaſtaſe la preſche ouvertement.

IL y avoit long-temps que l'on avoit oſé enſeigner que J. C. n'eſtoit pas Dieu. Ebion, Artemas, Paul de Samoſate Eveſque

d'Antioche, Photin Eveſque de Sirmich, en avoient fait ou le capital, ou l'un des points de leur hereſie.] 'S. Jerome dit que de ſon temps, beaucoup par une erreur tres dangereuſe, croyoient que J.C. homme eſtoit un autre que le Verbe & le Fils de Dieu. 'Mais celui dont on croit que Neſtorius a particulierement tiré ſon erreur, eſt Theodore de Mopſueſte, [auquel on joint quelquefois 'Diodore de Tarſe ſon maiſtre.][a] S. Cyrille dit en un endroit, que Neſtorius avoit eſté diſciple du dernier. Mais il s'explique auſſi-toſt, en ajoutant qu'il avoit tiré de ſes livres les tenebres & les erreurs qu'il repandoit dans les ſiens. [Car Diodore eſtant mort vers l'an 290 au pluſtard, il ne ſeroit pas poſſible que Neſtorius euſt eſté inſtruit par luy.

Je ne ſçay auſſi ſi l'on a des preuves qu'il ait eſté d'une autre maniere diſciple de Theodore.] 'Evagre cite, des lettres d'un Theodule, que Neſtorius paſſant par Mopſueſte lorſqu'il fut appellé à Conſtantinople, s'y entretint avec Theodore ſur le ſujet de la doctrine de l'Egliſe, & que cet entretien le fit tomber dans l'erreur. [Mais ces changemens ne ſe ſont pas ainſi tout d'un coup. Nous avons déja remarqué que les diſciples de Neſtorius faiſoient ſigner en Aſie une profeſſion de foy heretique, qu'on croit eſtre de Theodore.] 'On pretend auſſi que Neſtorius empruntoit quelquefois ſes expreſſions.

'Tous ceux qu'il avoit amenez d'Antioche, parloient d'une maniere peu conforme à la verité, [ſoit qu'il les euſt engagez dans ſon erreur, ſoit que l'oppoſition qu'ils avoient toujours euë pour les Apollinariſtes, leur fiſt eviter les expreſſions qui marquoient davantage l'union des deux natures.]

2. 'Auſſi-toſt donc que Neſtorius fut Eveſque de Conſtantinople, au lieu d'inſtruire ce grand nombre de perſonnes qui l'ecoutoient, en leur diſant des veritez edifiantes, il n'employoit les frequens ſermons qu'il faiſoit, qu'à des choſes extraordinaires, & peu conformes à la tradition de l'Egliſe. [Auſſi n'ayant eſté Eveſque que trois ans, trois mois, & 12 jours,] S. Cyrille dit qu'il publia ſes blaſphemes dans l'Egliſe durant environ trois ans. 'Ainſi il commença à le faire dés qu'il commença à eſtre Eveſque, 'oubliant que ceux qui ne ſont pas parfaitement inſtruits dans les dogmes de l'Egliſe, ne doivent point entrer dans le detail des myſteres, mais ſe contenter d'edifier les peuples par des diſcours de morale.

[Aprés qu'il eut durant quelque temps inſinué ſon hereſie d'une maniere plus couverte,] 'elle eclata enfin, & commença à exciter

V. ſon titre.

Hier. in Iſ. 55. v. 5. t. 4. p. 94. d.
Merc. t. 2. p. 93. § 1 | Rigb. p. 218 | Cyr. ep. 52. 53. p. 197. 198.
a Cyr. ep. 38. p. 135. c.
Evag. l. 1. c. 2. p. 257. d.
Merc. t. 2. n. p. 288. 2.
Cyr. ep. 9. p. 37. e.
Conc. t. 3. p. 1050. d | Lup. ep. 56. p. 131.
Thphn. p. 76. a.
Cyr. ep. 12. p. 63. 2.
Socr. l. 7. c. 32. p. 373. b | Evag. l. 1. c. 2. p. 257. c | Thphn. p. 76. b.

exciter du trouble par l'inſolence du Preſtre Anaſtaſe, qu'il avoit, comme nous avons dit, amené d'Antioche, qu'il conſideroit extremement, & qui luy ſervoit de conſeil en toutes choſes. Theophane l'appelle le Syncelle de Neſtorius, [terme qui eſt devenu celebre dans les ſiecles ſuivans, pour marquer celui qui eſtoit toujours dans la chambre de l'Eveſque, comme ſon miniſtre & ſon conſeil ordinaire.] Cet homme dont la foy eſtoit fort corrompuë, avoit un zele ardent pour Neſtorius, & pour ſa doctrine judaïque: & ce fut luy qui pour repandre partout ſon impieté, envoya en Aſie le Preſtre Jacque dont nous avons parlé, rendit témoignage de la pureté de ſa foy, voulant qu'on traitaſt comme heretiques ceux qui s'oppoſoient à luy, l'admettoit à ſa table, & le traitoit comme ſon ami particulier. Thph. p. 76. a. Evag. l. 1. c. 2. p. 257. c. d. Conc. t. 3. p. 676. b. d.

Cet Anaſtaſe donc qui eſtoit un homme extremement hardi & entreprenant, preſchant un jour dans l'egliſe, y profera ces paroles: Que perſonne n'appelle Marie, Mere de Dieu: elle eſtoit „ ἀνθρωπος. „ une femme: & il eſt impoſſible que Dieu naiſſe d'une femme. Comme tout le peuple eſtoit accoutumé à adorer J.C. comme Dieu, cette parole excita auſſi-toſt un grand trouble. Beaucoup de laïques & d'Eccleſiaſtiques ſe ſouleverent, en témoignerent leur indignation, & l'accuſerent de blaſpheme. [a] On marque que le celebre Euſebe de Dorylée fut celui qui s'eleva le premier contre cette parole d'Anaſtaſe. Thph. p. 76. b. a Socr. l. 7. c. 32. p. 373. b | Evag. p. 257. d | Liber. c. 4. p. 12. Socr. p. 373. c | Liber. p. 12. 13. Evag. l. 1. c. 2. p. 257. 258. a Thphn. p. 76. a. c.

ARTICLE XX.

Neſtorius ſoûtient Anaſtaſe: De ſon premier diſcours ſur ce ſujet: Il maltraite l'Abbé Baſile.

QUELQUE emotion que Neſtorius viſt dans le peuple & dans le Clergé, il ne ſe put reſoudre à condanner & à reprendre dans un homme qu'il cheriſſoit ſi fort, une impieté dont il eſtoit luy meſme l'auteur. [b] Et ſi nous en croyons Theophane, c'eſtoit luy qui avoit compoſé le diſcours dont cette parole eſtoit tirée, & il l'avoit donné [à Anaſtaſe] pour le prononcer. Ainſi dans les frequens ſermons qu'il fit enſuite, & où il affectoit de faire entrer cette matiere, au lieu d'appuyer l'ancienne doctrine de l'Egliſe, il ſoûtenoit viſiblement celle d'Anaſtaſe, combatoit toujours le terme de Mere de Dieu, & y ajoutoit encore de plus grands blaſphemes. Socr. l. 7. c. 32. p. 373. c. d | Liber | Evag. l. 1. c. 2. p. 258. a. b Evag. p. 258. a. b Thphn. p. 76. a. Socr. p. 373. d | Evag. p. 258. a | Liber. p. 13. Evag. p. 258. a.

Le P. Garnier nous donne treize de ces ſermons de Neſtorius, Mere. t. 2. p. 5-93.

dont il en a compoſé quelques uns de divers paſſages raportez par les anciens, & les autres nous ont eſté conſervez ou entiers, ou dans ce qu'ils avoient de plus important par Mercator, qui les traduiſit mot à mot en latin, afin que ceux de cette langue en connuſſent & en evitaſſent la doctrine corrompuë. Le premier de ces ſermons eſt celui par lequel il tomba malheureuſement, [c'eſt à dire celui dans lequel il commença à decouvrir plus clairement ſon impieté;] & qu'il fit peut-eſtre auſſi-toſt aprés le diſcours d'Anaſtaſe. Il y témoigne avoir appris depuis peu que beaucoup de perſonnes vouloient ſavoir de luy s'il falloit appeller la S.te Vierge *mere de Dieu* ou *mere de l'homme*. Il ſe declara auſſi-toſt fort ouvertement contre le premier, & dit que d'appeller la Vierge, Mere de Dieu, "ce ſeroit juſtifier la folie des payens, &c. qui donnoient des meres à leurs Dieux. Ce ſermon a eſté tres celebre dans l'antiquité: il a eſté connu & condanné par Mercator, par Caſſien qui en refute divers endroits, par S. Cyrille, par Euſebe de Dorylée, par Theodoret, par le Prædeſtinatus, par Arnobe & Serapion, par S. Procle. Le P. Garnier pretend qu'il fut prononcé l'an 428, le jour de Noël. [Au moins on ne peut guere le mettre pluſiard,] puiſque S. Cyrille emploie à établir le dogme de l'Incarnation, l'homelie qu'il fit pour Paſque[a] de l'an 429, & qu'il prononça avant le premier de Phamenoth, [qui eſt le 25 de fevrier.] Le Pere Garnier remarque qu'il y refute ce ſermon meſme, & encore les deux ſuivans.

P. 3. P. 3. [124. 1. & 4. P. 4. 2. P. 5. 2. P. 4. P. 25. 2. [15. 2. [7 p. 7. Cyr. h. P. 17 p. 227. &c. a p. 235. a. Merc. t. 2. p. 133. 2.

[Le diſcours de Neſtorius excita ſans doute autant de trouble qu'avoit fait celui d'Anaſtaſe.] Les peuples ſe trouvoient partagez [entre leur Eveſque & la verité.] Et comme il arrive dans des combats de nuit que chacun ne ſçait preſque ce qu'il fait, ici chacun ne ſavoit ce qu'il diſoit, parlant tantoſt d'une ſorte & tantoſt de l'autre, affirmant & niant auſſi-toſt la meſme choſe. [Il ſemble qu'on puiſſe raporter à ce trouble] ce que nous trouvons; Qu'aprés l'homelie impie de Neſtorius, ſes partiſans furent preſts de remplir l'egliſe de ſang, ſi la providence divine ne l'euſt empeſché.

Socr. l. 7. c. 32. p. 373 d. Conc. t. 3. p. 427. c.

Baſile Diacre & Abbé [dans Conſtantinople,] Thalaſſe Lecteur & moine, & pluſieurs autres moines, deſirant ſavoir ſi ce que l'on diſoit de leur Eveſque eſtoit veritable, il les exhorta, & leur ordonna meſme de le venir trouver en ſa maiſon epiſcopale. Cependant lorſqu'ils y furent venus, il les remit deux & trois fois. Il les fit entrer enfin, & leur demanda ce qu'ils deſiroient. Ils répondirent que [ſelon ce qu'on leur avoit raporté,] il avoit dit

P. 426. b. P. 427. c. P. 428. a.

que la Vierge n'avoit enfanté qu'un homme "conſubſtantiel à elle ; parceque ce qui eſt né de la chair eſt de la chair ; [qu'ils doutoient que ces paroles fuſſent de luy,] puiſqu'elles n'eſtoient pas d'un Orthodoxe. Auſſi-toſt Neſtorius commanda qu'on les
Note 8. arreſtaſt: & une troupe "de ſergents s'eſtant ſaiſie d'eux, les battit outrageuſement, & les mena en la priſon de l'eveſché. Là on les
1. depouilla, [1] on les lia comme des criminels, on les étendit par terre [pour les battre ſur le dos & ſur le ventre,] on leur donna des coups de piez; en un mot, des Eccleſiaſtiques, des Abbez, & des moines furent traitez dans l'egliſe, par un Eveſque, d'une maniere plus cruelle & plus ignominieuſe, qu'on ne traite les laïques dans les tribunaux des juges ſeculiers.

'Ils demeurerent aſſez long-temps en ce lieu, gardez "dans un b. cachot, où on leur faiſoit ſouffrir la faim, & pluſieurs autres miſeres: & on ne les en tira que pour les livrer ſur une calomnie entre les mains du Prefet de la ville; 'Procule l'eſtoit en 428.[a] Ils Cod Th.t.6.p. 381 1.
furent donc transferez en la priſon [publique] chargez de chaines, a Conc.p.428.b c.
& en cet état preſentez [à la vuë de tout le monde] devant le tribunal du Prefet. Cependant perſonne ne comparut pour les accuſer : de ſorte que les officiers du Prefet les ramenerent en la priſon de l'eveſché. Neſtorius les y maltraita encore, juſqu'à leur donner des ſoufflets. Neanmoins aprés leur avoir parlé, il fit quelque accord avec eux, leur proteſta contre ſa conſcience, comme la ſuite le fit voir, qu'il croyoit que le Fils du Pere eternel
Note 9. eſtoit né 'de la Sainte Vierge Mere de Dieu, & les laiſſa ainſi aller.

ARTICLE XXI.

S. Procle défend fortement la verité dans un ſermon.

[Les choſes n'eſtoient pas ſans doute encore tout à fait aigries, lorſque] 'Neſtorius pria S. Procle de vouloir preſcher Procl.n p.69| Thphn.p.76 b|
un jour de feſte [b] dans la grande egliſe de Conſtantinople, [c] qui b Merc.t.2 p 10. Conc.t.3.p.9.d.
portoit le nom de Sainte Sophie, [ou de la Sageſſe eternelle.] c Socr.l 2.c.16. p.94.a.
Note 10. [d] C'eſtoit en une feſte de la Vierge, ["dont nous ignorons le jour, d Merc.t.2 p 19
mais ce ſemble, vers le commencement de l'an 429.] [e] Nous avons e Socr.l.7 c 28. p.369.c.d.
vu ſur Attique, que Procle ayant eſté conſacré Eveſque de Cyzic par Siſinne, ceux de Cyzic ne le voulurent point recevoir, & en

1. ἐφύλαξαν, ἐπεβάστασαν, *vinxi ad palum & ſtrati ſumus*, porte le latin : & M^r du Cange approuve ce ſens. Cang.gr.k p.750

elurent un autre de ſorte que Procle demeura à Conſtantinople, s'occupant à inſtruire les peuples dans les Egliſes ; de quoy il s'acquitoit avec reputation, 'prenant neanmoins le titre d'Eveſque de Cyzic, [a] qu'on luy donne quelquefois, [juſqu'à ce qu'il fut enfin elevé ſur le ſiege de Conſtantinople.

Merc.n.t.2.p. 25.'.
[a] Conc.t.3.p.9. d.

Comme il avoit beaucoup de zele & de pieté, il ſe ſervit avantageuſement de cette occaſion,] '& fit un diſcours eloquent en preſence meſme de Neſtorius, [b] dés l'entrée duquel il donna à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu. [c] Il continua à montrer quelle meritoit ce titre, & que ſon fils n'eſtoit ni ſeulement Dieu, ni ſeulement homme, mais Emmanuel, Dieu & homme, ſans aucune confuſion, & Dieu fait homme ſans changement, & ſans alteration de ſa nature divine. 'Tous les hommes, dit-il, engagez « au demon & au peché par la chute d'Adam, tomboient neceſſairement dans la condannation & dans la mort [eternelle,] s'ils « n'avoient eſté rachetez par une victime egale à la grandeur de « leur dette. Aucun homme ne pouvoit les racheter, puiſqu'ils « eſtoient tous coupables, & avoient tous beſoin d'un Sauveur : « Aucun ange ne le pouvoit, parcequ'il n'euſt point trouvé de « victime propre. Il falloit donc que Dieu meſme ſe livraſt à la « mort pour nous racheter. 'Mais Dieu demeurant ſeulement Dieu « ne pouvoit mourir. Il a donc fallu que Dieu ſe ſoit fait homme pour ſauver les hommes, '& qu'il devinſt tout enſemble & noſtre victime en donnant ſon ſang & ſon corps à la mort, afin de nous delivrer de la mort, '& noſtre Pontife pour ſe pouvoir preſenter [au Pere en noſtre faveur, & luy offrir une victime auſſi grande que luy meſme.] 'Il ajoute que c'eſt eſtre Juif, & ſoumettre J C. au peché, de dire qu'il ſoit un pur homme, '& que de dire que le Chriſt & le Verbe divin ſont deux, c'eſt meriter d'eſtre diviſé & ſeparé de Dieu meſme, & établir une quaternité au lieu de la Trinité que nous adorons.

p.9 d|Nphr.l. 14.c.32.p.509.a.
[b] Conc.p.12.a.
[c] p.9 d.
p.13.d.e|16 b.
p.17.c|16 c.
p.16.d.
p.12.c|16.b.
p.16.e.
p.17.a.

'Ce diſcours de Procle a eſté mis à la teſte des actes du Concile d'Epheſe. [Outre les hiſtoriens Grecs qui en ont marqué l'occaſion,] 'il eſt cité par Leonce de Byzance, par Anaſtaſe Sinaïte qui aſſure que les heretiques Severiens en avoient voulu corrompre quelques endroits, '& par S. Jean de Damas.

p.9.
Procl.n.p.86.
p.97.

'Le peuple le receut avec de grands applaudiſſemens : [d] mais Neſtorius en fut extremement choqué. [e] Il prit auſſitoſt la parole, & fit un diſcours que Mercator nous a conſervé, pour répondre à celui de Procle, & taſcher de montrer qu'on ne doit pas dire que Dieu & le Verbe ſoit né de la Vierge, ni qu'il ſoit mort, mais ſeu-

Merc.t.2.p.26 27.
[d] Nphr.l.14 c. 32 p.509 a.
[e] Merc.t.2.p.26 27.

lement qu'il eſtoit uni à celui qui eſt né & qui eſt mort. 'Il ne peut ſouffrir non plus qu'on diſe que Dieu ſe ſoit fait noſtre Pontiſe. [Je croy qu'il marque l'eſtime que le peuple faiſoit de Procle, & des autres qui combatoient ſon hereſie,] 'lorſqu'il ajoute, J'en dirois davantage: mais je voy bien qu'on s'imagine que je veux m'oppoſer à la doctrine des docteurs & des maiſtres de l'Egliſe. 'Depuis cela il ſe declara abſolument ennemi de Procle. [a] Le P. Garnier croit que ce fut encore pour le combatre, que Neſtorius fit les trois ſermons que ce Pere a mis enſuite de celui-ci. [Il eſt certain au moins qu'il les fit contre l'Egliſe. Il y traite ſon adverſaire "d'heretique, de miſerable.]

p.227.a.§ 5. § 6. [a] Nphr.p.509.a. [a] Merc.t.2.p.29 &c.

ARTICLE XXII.

D'Euſebe de Doryle; luy & beaucoup d'autres du Clergé & du peuple s'oppoſent hautement à Neſtorius.

'CE fut une grande tentation aux fideles de Conſtantinople, de voir un Eveſque qu'ils avoient ſouhaité avec tant d'ardeur, receu avec tant de joie, ecouté avec tant d'applaudiſſemens; qui s'eſtoit acquis l'amour & l'eſtime des Prelats, des Princes & des peuples; qui témoignoit tant de zele contre toutes les hereſies; de voir, dis-je, cet Eveſque leur preſcher une doctrine nouvelle, & differente de celle qu'on leur avoit appriſe juſques alors. 'Mais le ſouverain paſteur des ames ne les abandonna pas dans cette tentation: Ils reconnurent que la doctrine qu'on leur preſchoit n'eſtoit point la verité apoſtolique dont on avoit accoutumé de les nourrir; & ils furent aſſez heureux de recevoir de Dieu la grace de juger des paſturages où on les menoit.

Vinc.L.c.16.p. 358.359. Conc.t.2.p. 1077.a,b,c. p.365.2.

[Ils s'oppoſerent, comme nous avons vu, à Anaſtaſe dés qu'il commença à faire paroiſtre cette nouvelle impieté: & l'autorité de Neſtorius qui entreprit de le défendre, ne fut pas ſi forte ſur eux, que celle de la verité.] 'Il avoue luy meſme qu'on l'accuſoit de ſuivre les ſentimens de Photin. [b] Il y eut pluſieurs Preſtres aſſez genereux pour reprendre leur Eveſque dans les aſſemblées [de l'Egliſe,] meſme en ſa preſence; 'ce qui leur acquit l'honneur de ſouffrir beaucoup de mauvais traitemens.

Merc.t.2.p.27. § 3. [b] Conc.p.427.b d. d.

'Il y en eut d'autres qui parlerent contre ſa nouvelle doctrine dans l'egliſe de la Paix 'qui eſtoit proche de la mer. Neſtorius leur ayant défendu de preſcher, le peuple ſe plaignit hautement qu'on c. 1.

1. 'Il y avoit une [autre] egliſe de la Paix tout auprés de celle de Sainte Sophie. Socr.l.2.c.16.p. 94.a.b.

luy oſtoit la doctrine Catholique qu'il avoit accoutumé d'entendre, & s'écria, en ces termes[equivoques:]*Nous avons un Roy, & nous n'avons point d'Eveſque.* Neſtorius fit prendre par ſes gents, & mener en la priſon de l'eveſché pluſieurs de ceux qui crioient ainſi, & on les y foüetta au milieu de Conſtantinople avec une inhumanité qui n'a point d'exemple parmi les barbares meſmes, ſans que neanmoins perſonne oſaſt punir cet attentat. d. 'Il arriva un jour comme on faiſoit l'office, que Neſtorius voulant entrer [au Chœur,]un moine fort ſimple, mais fort zelé, s'avança tout au milieu de l'egliſe pour l'empeſcher, [diſant] que c'eſtoit un heretique. Neſtorius le fit foüetter, & puis le mit entre les mains des Preſets, qui aprés l'avoir fait foüetter de nouveau, & l'avoir fait mener par la ville avec un trompette qui marchoit devant, l'envoyerent en exil. πάρεργος.

Merc.t.2.p.12. 13.|Cyr.in Neſt. l.1.c.5.t.6.p.20. 21. 'Durant qu'il repandoit un jour ſes hereſies au milieu de l'egliſe, dans un diſcours que nous avons encore, & qu'il ſoûtenoit que le Verbe n'eſtoit pas né de Marie, mais qu'il habitoit, & eſtoit uni inſeparablement avec le fils de Marie; ce qui eſtoit nettement en faire deux; un ſimple laïque, mais qui avoit beaucoup de ſcience & de pieté, & beaucoup de zele & d'amour pour Dieu, eleva ſa voix, & dit tout haut, Que le meſme Verbe[né du Pere] avant tous les ſiecles, eſtoit né une ſeconde fois [de la Vierge ſelon la chair.] Cette parole fit un grand bruit parmi le peuple. Les plus inſtruits, & qui faiſoient auſſi le plus grand nombre, la releverent par de grands eloges: les autres au contraire s'emporterent avec fureur contre celui qui l'avoit dite. Neſtorius lotia ces derniers, & traita avec injures celui qui n'avoit pu ſouffrir ſes blaſphemes, l'appellant un miſerable & un deteſtable; ajoutant à cela que s'il y avoit deux naiſſances dans J.C, il falloit qu'il y euſt deux fils.

Cyr t.6 p.20.e. Merc t.2.p.16.t. 'Celui qui fit cette action eclatante, eſtoit encore laïque, dit S. Cyrille; 'ce qui marque aſſez qu'il ne demeura pas toujours laïque. Auſſi le P. Garnier ne doute pas que ce ne ſoit le celebre

Leont in Eut.l. 3 p.1023.b|Eva. l.1.c.9.p 266.a. Euſebe Eveſque de Dorylée, à qui l'on attribuë l'honneur d'avoir le premier reconnu, & confondu par le zele qu'il avoit pour Dieu, les deux hereſies oppoſées de Neſtorius & d'Eutyche, & qui merita meſme le titre de Confeſſeur, par les ſouffrances

Acac.h.p.112. dont ſes travaux [contre Eutyche] furent couronnez. 'Un ancien auteur dit qu'eſtant encore dans les emplois civils, ſon zele pour la foy luy fit reprendre Neſtorius, qui diſoit des impietez dans l'egliſe. Il eſtoit des officiers de la Cour qu'on appelloit Agents

429 430. dans les affaires du Prince. [Mais outre cela,] c'eſtoit un homme Thphn. p 76. a.
Note 11. de lettres : & il avoit enſeigné l'eloquence dans Conſtantinople. Evag. p. 166. a.
V. ſ 19. Ce fut luy, comme nous avons dit, qui s'eleva le premier contre Thphn. p. 76. a.
la parole impie d'Anaſtaſe. [C'eſt ſans doute à cauſe de l'honneur
qu'il avoit eu de combatre le premier cette hereſie,] qu'on dit Conc. t. 4 p. 172
dans le Concile de Calcedoine, que c'eſtoit luy qui avoit depoſé c.
Neſtorius. L'Egliſe de Dorylée dont il fut fait Eveſque, eſtoit Geo. fac. p. 242.
dans la Phrygie Salutaire.

[Il ſemble qu'on ne peut pas dire qu'il y euſt encore une rupture entiere de communion dans l'Egliſe de Conſtantinople, lorſque tout ce que nous avons dit arriva, & qu'ainſi il le faut mettre avant le diſcours de l'Eveſque Dorothée, dont il faut maintenant parler.]

ARTICLE XXIII.

L'impieté de l'Eveſque Dorothée oblige Philippe Preſtre & beaucoup d'autres à quitter la communion de Neſtorius.

Quoique Neſtorius paruſt eſtre ſi fort engagé dans l'here- Cyr ep. 9. p. 37.
ſie, on ne laiſſoit pas d'eſperer encore qu'il s'en pourroit c.
retirer, lorſqu'il arriva un nouvel accident, qui ruina entierement toute l'eſperance qu'on pouvoit avoir. Il avoit avec luy, & dans tous ſes ſentimens, Dorothée Eveſque de Marcianople metropole de la ſeconde Meſie, [a] homme hardi à parler, & preſt en meſme temps à faire toutes ſortes de baſſeſſes & de flateries pour ſon intereſt. [b] Un jour donc que Neſtorius eſtoit aſſis en ſa place daas l'egliſe, & que tout le peuple eſtoit aſſemblé, cet Eveſque ſe leva, & parlant de toute ſa force, il dit ces paroles : Si quelqu'un dit que Marie eſt mere de Dieu, qu'il ſoit anatheme: c'eſt à dire qu'il anathematizoit S. Athanaſe, Saint Baſile, & tous les autres Eveſques, tant de ce ſiecle là, que des precedens.

Conc. t. 3 p. 567 b|725. c|Geo. fac. p. 202. 203.
a Cyr. ep. 9. p. 37 c. d.
b d|39. c. d|ep. 6. 12. p. 30. 44. c. d.

Tout le peuple jetta un grand cri à cette parole, & s'enfuit ep. 9. p. 37. d.
de l'egliſe, pour ne point communiquer avec des perſonnes qui avoient des ſentimens ſi impies. Pour Neſtorius il demeura dans ep. 6. p. 30. c.
le ſilence: Et meſme eſtant deſcendu de ſon throne pour celebrer c|9. p. 39. d.
les divins myſteres, il y admit Dorothée, & le receut à ſa communion. [Il paroiſt qu'il luy donna l'Eucariſtie. Par cette conduite il donna lieu de juger que] Dorothée n'avoit agi que par ep. 9. p. 39 c. d.
ſon ordre ; qu'il avoit fait par la bouche d'un autre ce qu'il n'avoit oſé faire par la ſienne; & qu'il avoit eſté auſſi-bien l'auteur c|6. p. 30. c.

que le témoin d'un anatheme prononcé contre toute l'Egliſe. 429. 430.

ep.13.p.64. 'Il ſe trouva aſſez d'Eccleſiaſtiques & de laïques, ſoit à Conſtantinople, ſoit ailleurs, qui chercherent à excuſer & Neſtorius & Dorothée meſme, pretendant qu'ils s'eloignoient plutoſt des expreſſions que de la foy de l'Egliſe. [Mais les fideles de Conſtan-

ep.9.p.37.d.e. tinople en jugerent avec plus de ſimplicité & de prudence.] 'Et ceux que ce blaſpheme avoit fait ſortir de l'egliſe, n'y rentrerent plus depuis, depeur de ſe ſouiller par les erreurs que Neſtorius y enſeignoit, avec tous ceux qu'il avoit amenez d'Antioche. Ainſi preſque tout le peuple de Conſtantinople ne venoit point à l'egliſe. La pluſpart des monaſteres avec leurs Abbez, & beau-

Conc.t.3.p.427. b.c. coup de Senateurs n'y venoient point non plus. 'Divers Preſtres aprés l'avoir averti pluſieurs fois de ſe corriger, renoncerent [ouvertement] à ſa communion. D'autres ſe contenterent de ne

p.1038.1039. ſe point trouver avec luy. 'Ainſi les egliſes eſtoient vides, dit

Cyr ep.9.p.37. e. S. Cyrille, '& l'on n'y voyoit que quelques eſprits legers, ou ceux

ep.12.p.42.e. qui vouloient menager les bonnes graces de Neſtorius. 'C'eſtoit au contraire ceux qui avoient le plus de vertu & de merite qui n'y venoient pas.

Conc.p.356.d. 363.d. 'Il ſemble qu'ils aient écrit aux autres Eveſques pour demander [le conſeil &] l'aſſiſtance dont ils avoient beſoin dans une

p.1077.e. occaſion ſi perilleuſe. 'Et S. Cyrille leur avoit "déja en quelque Note 12. ſorte appris par avance ce qu'ils devoient faire, par les lettres qu'il avoit écrites à Neſtorius [vers le milieu de 429,] pour le

Cyr.ep.17.p.80. b. reprendre de ſon erreur. 'Auſſi ce Saint ne manqua point de loüer la charité & le zele que les fideles de Conſtantinople avoient

Conc.p.356.d. 1077.a.b.c. témoigné en cette rencontre pour l'honneur de J. C. 'Le Pape

a p.369.a. Celeſtin loüe auſſi leur prudence. [a] Il loüe particulierement la fermeté des Eccleſiaſtiques & des moines, comme de ceux dont le courage ſoûtenoit la foy du peuple.

p.356.d. 'Neſtorius ſe trouva ainſi preſque abandonné de tout le monde.

p.331-335. [Et ce fut peut-eſtre ce qui l'obligea] à témoigner ſur la fin de l'an 429, qu'il eſtoit preſt à pacifier toutes choſes. Mais il falloit pour cela qu'il juſtifiaſt la pureté de ſa foy par une declaration nette & preciſe, [à quoy il y a apparence qu'il ne ſe trouva pas diſpoſé.]

Conc.ap.p.380. 'Entre ceux qui reprirent hautement Neſtorius, & qui ne voulurent plus avoir de 'communion avec luy à cauſe de ſon hereſie, S. Cyrille nous a conſervé la memoire du Preſtre Philippe, [ſans nous marquer autrement qui il eſtoit.] Neſtorius pour ſe venger de luy, le fit accuſer par Celeſte, [qui eſtoit ſans doute l'hereſiarque,

l'hereſiarque,] & qui preſenta une requeſte contre luy, où il ne manqua point de l'accuſer d'eſtre Manichéen: [car c'eſtoit le crime de tous ceux qui eſtoient oppoſez aux Pelagiens. Les Canons ne ſouffroient point qu'on admiſt des excommuniez, tel qu'eſtoit Celeſte, à accuſer des Preſtres. Mais Neſtorius ſans s'arreſter à cela receut la requeſte, [& cita Philippe devant l'aſſemblée [de ſon Clergé.] Philippe y comparut preſt à rendre raiſon de ſa foy ſelon les regles des Canons. Mais Celeſte n'ayant point de preuve de ce qu'il avoit avancé, n'oſa ſe preſenter devant l'aſſemblée, & ſe tint caché.

'Neſtorius vit par là ſes meſures rompuës: mais tournant d'un p. 380.
παρεύναξη. autre coſté, il demanda à Philippe pourquoi il avoit tenu "des aſſemblées particulieres en offrant le ſacrifice dans une maiſon; [par où l'on peut juger que les Preſtres qui ne venoient pas à l'egliſe à cauſe de Neſtorius, ne ſe jugeoient pas pour cela privez du droit d'offrir le ſacrifice, eſtant joints de communion aux Eveſques orthodoxes. Mais c'eſtoit un pretexte aſſez plauſible à Neſtorius, de le traiter comme un violateur des Canons.] Et neanmoins preſque tous les Eccleſiaſtiques ſe declarerent pour Philippe, proteſtant qu'il n'y en avoit aucun d'eux qui ne celebraſt ainſi dans les maiſons particulieres, lorſque l'occaſion & la neceſſité le demandoient. Cependant Neſtorius ne laiſſa pas de prononcer une ſentence de depoſition contre Philippe, [qui ſans doute ne s'en mit pas beaucoup en peine.

V. Theodoſe § 41. "Philippe de Side eſtoit alors celebre entre les Preſtres de Conſtantinople. Mais un ſuperbe & un ambitieux tel qu'il eſtoit, ne meritoit pas la grace d'avoir un vray zele pour la foy. Quand il auroit ſouffert pour elle, il n'en auroit pas eſté le Confeſſeur; quiconque n'a pas l'humilité, ne pouvant avoir la charité.]

ARTICLE XXIV.

Fermeté de S. Dalmace & des autres Abbez de Conſtantinople: Neſtorius trompe beaucoup de perſonnes.

'SAINT Cyrille releve le zele avec lequel les Abbez avoient Conc. t. 3. p. 369. a | 421. d.
ſoûtenu la gloire de J. C. contre Neſtorius, auſſibien que ceux du Clergé. [Outre ce que nous avons vu de Baſile & de ſes moines,] l'Abbé Dalmace ſignala auſſi ſon zele pour la foy dans Merc. t. 2. pr. p. 38.
un temps ſi dangereux. "Les Grecs qui l'honorent [avec raiſon] a Menæa, p. 37.
ἐπὶ βυσίμῳ σχολῇ le 3 d'aouſt, diſent qu'eſtant officier "dans les Gardes ſous Theo-

doſe I, marié, & avec pluſieurs enfans, & vivant dans cet état meſme avec beaucoup de pieté, il abandonna tout, hormis Fauſte l'un de ſes fils qui le voulut ſuivre, & ſe retira auprés de S. Iſaac, celui qui predit à Valens ſa mort malheureuſe, & qui gouvernoit un monaſtere à Conſtantinople. Dalmace ſe forma ſous luy en toutes ſortes de vertus; de ſorte qu'Iſaac preſt à quitter la terre [en l'an 383,] le recommanda au Patriarche [Notaire,] comme digne de gouverner ſa maiſon, [quoiqu'il ne ſe fuſt retiré que depuis deux ou trois ans.

V. Valens § 28. &c.

Conc.t.3.p.560 d|756.a.e|t.5.p. 513.d.
a t.3.p.752.d|t. 5.p.513.d| Merc p.38.
b Conc.t.3.p. 560.d.
c p.756.c.
d Men.p.38.
e Merc.t.2 pr. p.38.b.
f Cang.de Cl. 4.p.155.

Ce que nous en trouvons dans les auteurs originaux, c'eſt qu'il eſtoit Preſtre, [a] Abbé & Superieur de pluſieurs moines de Conſtantinople, [& peuteſtre meſme le chef de tous ceux de cette ville,] [b] puiſque S. Cyrille le qualifie l'Abbé des Monaſteres, [c] & il ſemble prendre luy meſme cette qualité. [d] Les Grecs pretendent que le Concile d'Epheſe le confirma dans cette qualité luy & tous ſes ſucceſſeurs. [e] Et le P. Garnier en a trouvé un decret inſeré dans une lettre du Concile au Saint. Mais il ne l'a pas donné, parcequ'il eſt, dit-il, contraire à l'hiſtoire. [f] On voit cependant que les Abbez de S. Dalmace, (car ſon monaſtere prit ſon nom,) eſtoient effectivement chefs de tous les monaſteres de Conſtantinople ſous Juſtinien. Du temps de Conſtantin Copronyme, il paſſoit pour le premier & le plus ancien de tous ceux qui eſtoient alors dans la ville. C'eſt pourquoi on ſe plaint beaucoup de ce que ce prince ennemi de l'Egliſe en avoit chaſſé les moines pour ſe donner aux ſoldats. Les nouveaux Grecs en attribuent ſans fondement la fondation à Dalmace neveu du grand Conſtantin.

propter.
ἀνεψιόν.

Merc.p.28| Conc. p.752.d.

Conc.t.3.p. 752.d.

d.e.

d.

sp.p.909 a.

c.5.p 513.d.

Ce que les anciens remarquent particulierement de S. Dalmace, c'eſt qu'il demeura 48 ans enfermé dans ſon monaſtere, ſans en ſortir jamais, [depuis l'an 383 ou 384,] juſques en 431. Dans divers tremblemens qui arriverent, l'Empereur le pria ſouvent de ſortir pour ſe trouver aux prieres & aux proceſſions publiques, mais il ne put jamais s'y reſoudre. & il ne ſortit enfin que pour aſſiſter, comme nous verrons, au Concile d'Epheſe, & par un ordre exprés de Dieu. L'Empereur meſme quand il le vouloit voir, le venoit trouver en ſon monaſtere. Les Officiers du palais avoient, auſſibien que Theodoſe, beaucoup de reſpect pour ſa pieté. [On peut juger de l'eſtime qu'on faiſoit de luy par la lettre que S. Procle écrivit l'an 435 au pluſtoſt, à Jean d'Antioche, où il dit que ſi Ibas Eveſque d'Edeſſe veut éclaircir les doutes que l'on avoit de ſa croyance, il s'acquerrera l'eſtime des autres, & *meſme de noſtre tres Saint pere l'Abbé Dalmace*, à qui ſa charité & le

ἀναπαύεται.

V. 464.

zele qu'il a pour la vraie foy, fait recevoir avec une extreme douleur les mauvais bruits que l'on fait courir contre luy.

'On trouve dans une lettre qu'on croit eſtre du Concile d'Epheſe, qu'avant meſme que Neſtorius fuſt venu à Conſtantinople, Dieu luy avoit revelé les maux qu'il devoit faire à l'Egliſe: de ſorte qu'il diſoit [enſuite] à tous ceux qui le venoient viſiter dans ſa cellule: Prenez garde à vous, mes freres, car nous avons maintenant ici un ſeducteur tres dangereux, qui bleſſera beaucoup de perſonnes par ſa doctrine corrompuë. [Nous verrons en ſon lieu, que Dieu ſe ſervit de luy pour faire triompher la verité lorſqu'elle ſembloit opprimée par les artifices de ſes ennemis.] 'Les Grecs diſent qu'il fut enterré dans ſon monaſtere. 'Ils honorent avec luy Fauſte ſon fils, mais n'en diſent rien de particulier. Pape. brok dit qu'il a des actes de S. Dalmace, avec les lettres qu'il a écrites au Concile d'Epheſe, & qu'il en a receuës.

Merc. t.2.pr.p. 38.

Men.3.aug p. 37. p.37. Boll.may,t.1.p. 37.1.

'Les partiſans de Neſtorius diſoient l'année ſuivante, que tout le Clergé & les moines de Conſtantinople, eſtoient tres animez contre luy; mais que tout le peuple luy eſtoit fort favorable: [ce que nous avons vu, & ce que nous verrons encore enſuite, fait voir que cela eſt faux, au moins en partie. Il ne faut pas douter neanmoins qu'un grand nombre de perſonnes ne ſoient demeurées dans la communion de Neſtorius, ou n'y ſoient rentrées peu à peu par la crainte de ſes violences. Le plus grand nombre ſuit preſque toujours le parti de ceux qui ont pour eux les Souverains. Et il eſt certain que Theodoſe porta toujours Neſtorius juſqu'à ſa condannation.] 'Acace de Berée écrit à S. Cyrille, que beaucoup d'Eccleſiaſtiques & de laïques qui venoient de Conſtantinople, excuſoient meſme la parole impie de Dorthée. 'Theodoſe declare au meſme Saint que les Egliſes eſtoient unies. 'Quand les deputez du Concile d'Egypte preſenterent à Neſtorius les lettres de S. Cyrille & de Celeſtin, ils le trouverent dans l'egliſe avec tout le Clergé, (ce ſont leurs termes,) & preſque toutes les premieres perſonnes de la Cour. [Mercator qui paroiſt avoir eſté l'un des plus ardens à ſe declarer contre luy,] 'avoue que le peuple ignorant ſoûtenoit ſon Eveſque, & accuſoit ceux qui le combatoient d'eſtre des calomniateurs & des envieux. [Neſtorius n'euſt pas dit dans un ſermon, s'il n'en euſt eu quelque fondement,] 'que ſes auditeurs ſe preſſoient & s'incommodoient par leur multitude.

Conc.t.3.p.732. c. p.435.a. p.503.b. Merc.t.2.p.117. §.7. p.93. §.2.

[Mais il ne faut pas croire que tous ceux qui ne ſe ſeparoient pas de ſa communion, ſuiviſſent ſes erreurs.] Car on voit que

p.117. §.7.

ceux qui le défendoient, le croyoient innocent, parcequ'ils prenoient en un ſens catholique les paroles ambiguës par leſquelles il taſchoit de deguiſer ſon ſentiment, '& qu'ils croyoient qu'il s'eſtoit corrigé. Et il paroiſt que ceux qui aſſiſtoient meſme à ſes ſermons, s'elevoient contre luy, lorſqu'il parloit plus clairement contre la foy.

Ep. 88, p. 119.

ARTICLE XXV.

Neſtorius fait condanner ſes adverſaires par un Concile, & les maltraite extremement: L'Abbé Baſile s'en plaint à l'Empereur, luy demande le Concile œcumenique.

[NESTORIUS n'avoit garde de ſouffrir ceux qui condannoient ſi hautement ſa doctrine & ſa conduite, en ſe ſeparant ouvertement de ſa communion. Comme il eſtoit impoſſible quun Eveſque de Conſtantinople ne trouvaſt pluſieurs Eveſques plus attachez à ſa fortune qu'à la verité,] il aſſembla un Concile, où, comme il dit luy meſme, il depoſa divers Eccleſiaſtiques, comme ſectateurs des impietez des Manichéens: & il avoüe en meſme temps qu'ils pouvoient bien n'avoir point d'autres ſentimens que S. Cyrille. [Ainſi ces Manichéens ne ſont que les Catholiques qui s'eſtoient ſeparez de luy, quoiqu'il ſoit difficile de voir pourquoi il leur donnoit le nom de Manichéens,] 'plutoſt que ceux d'Ariens ou d'Apollinariſtes, ſous leſquels il a accoutumé de decrier ſes adverſaires. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il depoſa & excommunia les Preſtres, les Diacres, & les laïques qui s'oppoſoient à ſes erreurs; & il ſemble meſme qu'il ait paſſé juſqu'à depoſer quelques Eveſques, [ce qui ne ſe pouvoit pas ſans un Concile.]

Conc. t. 3. p. 327. b.

p. 350. c | 352. b.

p. 388. c, d | 372. c. d.

p. 373. a | 376. c.

'Saint Cyrille declare [à la fin de 403,] qu'il tient cette ſentence pour nulle, qu'il s'unit de communion avec ceux contre qui elle a eſté prononcée, qu'il loüe leur zele, & qu'il les eſtime heureux d'avoir ſouffert cet opprobe pour J. C. 'Il ſuivit en cela l'exemple du Pape Celeſtin, qui declare que quiconque aura eſté depoſé ou excommunié par Neſtorius, depuis qu'il a commencé à preſcher contre la verité, il ne faut avoir aucun égard à ſa depoſition ou à ſon excommunication, parceque Neſtorius s'eſtant rendu luy meſme digne d'eſtre depoſé en tombant dans l'hereſie, il avoit dit-il, perdu le pouvoir de depoſer les autres. [Cette raiſon, dont on pourroit tirer des conſequences faſcheuſes, doit s'expliquer

p. 398. a. b | 422. b. c. &c.

p. 349. a | 362. c.

p. 373. a. b | 376.

par ce que dit S. Cyrille,] 'Qu'il communiquoit avec tous ceux que Neſtorius avoit excommuniez, parcequ'il avouoit luy meſme dans ſes lettres que le ſujet de leur excommunication eſtoit qu'ils s'eſtoient oppoſez à ſa doctrine. p.398.a.b.

'Celeſtin traite de meſme ceux qui pouvoient avoir eſté depoſez par les autres [Eveſques] qui eſtoient dans l'erreur de Neſtorius, [ſoit qu'il veuille ſeulement rejetter par là l'autorité du Concile où Neſtorius les avoit condamnez, ſoit que Dorothée & quelques autres perſecutaſſent auſſi les Catholiques dans leurs egliſes.] p.373.a|376 e.

'Celeſtin declara à Neſtorius en 430, que s'il vouloit eviter d'eſtre luy meſme chaſſé de l'Egliſe, il falloit qu'il y rappellaſt tous ceux qu'il en avoit chaſſez pour avoir défendu l'honneur de J. C. le chef de l'Egliſe. p.361.c.

[Les Orthodoxes ne ſe fuſſent pas ſans doute beaucoup mis en peine des excommunications pretenduës de Neſtorius.] Mais il y ajoutoit les exils, & toutes ſortes de mauvais traitemens, particulierement contre les Eccleſiaſtiques, 'comme contre ceux dont la force ſoûtenoit les peuples dans la foy. 'Il taſchoit de les epouventer par ſes menaces, de les affoiblir par ſes perſecutions, ou de les corrompre par toutes ſortes d'artifices. Il employoit indifferemment tous les moyens qu'il pouvoit s'imaginer eſtre capables d'appuyer ſon impieté, ne ſe mettant en peine ni de Dieu, ni des hommes. Il n'avoit aucun reſpect pour les Eveſques, aucun égard pour les Preſtres, aucune conſideration pour les Eccleſiaſtiques, les moines, & les plus honneſtes gents d'entre les laïques. Il ne craignoit point la punition que les méchans ne peuvent eviter; & il n'y avoit rien à quoy ne le portaſt cet orgueil qui luy faiſoit mepriſer tout le monde, la confiance qu'il avoit dans ſes richeſſes, & l'audace que luy donnoit la puiſſance de ſes malheureux partiſans, & la protection de l'Empereur. 'Il paroiſt que luy & ceux de ſon parti ſe ſervoient de divers pretextes pour mettre en juſtice ceux qu'ils vouloient perſecuter, & les faire condanner par le Preſet de la ville. 'Il eſperoit affoiblir par la terreur un grand nombre de perſonnes, & leur faire abandonner la foy, pour ſe donner enſuite la liberté d'établir ſon dogme par une perſecution ouverte, [contre ceux qui auroient eu aſſez de generoſité pour reſiſter aux premiers efforts. p.369.a. p.429.d e. p.430.c. p.431.a.

Il ne faut pas douter, comme on a dit, que ſes violences n'aient eu l'effet qu'il deſiroit ſur beaucoup de perſonnes foibles.] 'Et c'eſt en ce ſens qu'il ſe vante d'avoir corrigé partie par douceur, partie par ſeverité, beaucoup de ceux qui eſtoient tombez dans p.350.351.

P.327.b.c. les impietez d'Arius & d'Appollinaire, '& qu'il inſulte à Saint Cyrille, en l'aſſurant que l'Egliſe de Conſtantinople n'eſtoit pas en l'état qu'il la croyoit, qu'elle fleuriſſoit & qu'elle s'augmentoit de plus en plus, & qu'on pouvoit appliquer aux victoires que la foy remportoit tous les jours ſur les hereſies, ce qui eſt dit dans l'Ecriture: *La maiſon de Saül continuoit à s'affoiblir, & celle de David à ſe fortifier.* 429. 430.

[Il ne ſaudra pas s'étonner ſi les Catholiques ſe voyant traitez par luy avec une violence ſi injuſte, quelques uns d'eux l'auront
Merc. t.2.p.34. menacé de luy faire un pareil traitement,] & de le jetter dans la
Conc.t.3.p. mer, comme il dit que les heretiques l'en avoient menacé. 'L'ab-
426.b. bé Baſile & les moines qu'il avoit ſi maltraitez, aimerent mieux s'adreſſer à l'Empereur meſme par une requeſte qui nous eſt
P.427.a. demeurée, 'où ils proteſtent d'abord que la foy qu'ils ſoûtiennent
P.426.c,d.e. ſur l'Incarnation, & qu'ils expoſent en peu de mots, 'eſt celle qu'ils ont receuë de l'Ecriture, de Saint Jacque Archeveſque [de Jeruſalem,] & des autres Apoſtres, des Martyrs, des Conciles, & des Peres, entre leſquels ils nomment S. Irenée, Saint Gregoire Thaumaturge, S. Baſile & S. Gregoire [de Nyſſe] ſon frere, Saint Athanaſe, S. Ephrem, Saint Gregoire [de Nazianze,] 'Ammone V. S. Gregoire de Nyſſe. Eveſque [d'Andrinople,] Vital Eveſque, S. Amphiloque, Paul, Antioque, S. Euſtathe [d'Antioche,] S. Methode de Tyr,] Optime d'Antioche en Piſidie,] Leporius, ('qu'on croit eſtre celui V. S. Auque S. Auguſtin avoit retiré des erreurs de Pelage & de Neſto- guſtin 329-rius,) S. Ambroiſe, tout le Concile d'Afrique, S. Jean [Chryſoſto- 331. me,] Severien [de Gabales,] Attique, & S. Cyrille d'Alexandrie, qui eſt, diſent-ils, encore vivant, & qui ſuit comme nous la regle de la verité.

P.427.430. 'Ils repreſentent enſuite les violences que Neſtorius avoit
P.430.e. faites, & faiſoit tous les jours aux Catholiques, 'appuyé ſur l'autorité de l'Empereur, comme nous ne craignons point, diſent-ils,
c.431.d. de le repreſenter à voſtre Majeſté. 'Ils conjurent l'Empereur de prendre ſoin des maux de l'Egliſe, d'aſſembler pour cela un
P.439.e. Concile œcumenique, 'd'oſter à Neſtorius le pouvoir de perſecuter perſonne, juſqu'à ce que toutes choſes aient eſté reglées
P.431.e. [par le Concile,] 'd'ordonner au Preſet de la ville d'arreſter les violences que l'on faiſoit aux Orthodoxes, en ne recevant point
a. juſques là les actions qu'on intenteroit contre eux, '& de renvoyer dans leurs Egliſes ceux que Neſtorius avoit tirez des autres dioceſes contre l'ordre des Canons, [ce qui regardoit Anaſtaſe,
P.342.e. & les autres Eccleſiaſtiques venus d'Antioche,] 'qui ſuivoient

tous ou les dogmes ou les expreſſions de Neſtorius.

ARTICLE XXVI.

Placard affiché contre Neſtorius : Ses défauts dans la conduite de ſon Egliſe.

Note 13. ON traitoit ouvertement Neſtorius d'heretique, ["& ainſi le ſchiſme eſtoit tout formé dans l'Egliſe de Conſtantiple,] lorſqu'on afficha en un lieu public de la ville un placard où l'on montroit par les propres paroles de Neſtorius & de Paul de Samoſates, que ces deux heretiques eſtoient dans les meſmes ſentimens ſur l'Incarnation du Verbe. [On tient que ce placard fut fait "par Euſebe de Dorylée, ª qui peut l'avoir fait pour juſtifier la hardieſſe avec laquelle il s'eſtoit elevé contre Neſtorius durant ſon ſermon. Il conjure au commencement tous ceux entre les mains de qui il tombera, de le montrer & d'en donner des copies à tous les Eveſques, Preſtres, Diacres, Lecteurs, & laïques qui ſe trouvoient à Conſtantinople. Il le finit par un anatheme contre ceux qui diſtinguent le fils de Dieu & le fils de la Vierge. [Et cet anatheme eſt ſans doute de luy, & non de Saint Euſtathe dont il venoit de raporter un paſſage. Ce qu'il cite de Neſtorius eſt tiré de ſon premier ſermon & de deux autres dont le P. Garnier n'en a fait qu'un, & dont l'un eſt celui où Euſebe avoit parlé.

V. la note 13.

Conc. t. 3. p. 338. 339.

Leont. in Eut. l. 3. p. 1023. a. b. ª Merc. t. 2 n. p 16. 2.

Conc. t. 3. p. 338. b.

p. 339. c.

Merc. t. 2. p. 18. 2 323. t. 2.

[Voilà ce qui ſe paſſa à Conſtantinople ſur la doctrine de l'Incarnation, depuis le temps que Neſtorius commença à y publier ſon hereſie, ce que nous croyons pouvoir mettre ſur la fin de 428, juſques à l'indiction du Concile œcumenique d'Epheſe, qui ſe fit ſur la fin de l'an 430. Nous aurions ſouhaité pouvoir marquer plus diſtinctement le temps & l'ordre des choſes. Mais nous n'avons rien trouvé qui nous puſt donner meſme des conjectures raiſonnables pour nous appuyer.]

'L'hereſie n'eſtoit pas la ſeule choſe qu'on blaſmoit & qu'on haïſſoit dans Neſtorius. On ne pouvoit ſouffrir ſon faſte, ſon orgueil, '& la hauteur avec laquelle il mepriſoit tout le monde. [Nous avons vu avec quelle aigreur & quel emportement il traitoit ceux qui s'oppoſoient à luy, & nous en verrons encore d'autres exemples.]

Thphn. p. 76 b.

Conc. t. 3. p. 430. e.

'Le Concile d'Epheſe l'accuſe d'avoir témoigné beaucoup de negligence & d'indiſcretion en toutes choſes, ou plutoſt d'avoir

p. 805. b. c.

regardé toutes les choſes bonnes & mauvaiſes comme égales & indifférentes, c'eſt à dire de n'avoir point eu de religion; & par une ſuite de cette indifference, d'avoir rétabli contre l'ordre des Canons dans la Communion ou dans le Clergé, des perſonnes legitimement excommuniées ou degradées. Il defend d'avoir aucun égard à ce rétabliſſement illegitime. [Je ne ſçay ſi outre les autres que Neſtorius pouvoit avoir rétablis contre les Canons, le Concile n'avoit point auſſi en vuë les Pelagiens, que Neſtorius ſouffroit en ce temps ci à Conſtantinople, & qu'il recevoit meſme à ſa communion, comme nous l'avons montré ci-deſſus.]

p.1070.d|Merc. p.34.1. 'On luy reprochoit de negliger le ſoin des pauvres. [Et cela eſt aiſé à croire,] [a] puiſqu'il mettoit ſa confiance dans les richeſſes, [b] & qu'il s'acqueroit la faveur des Conſuls, des Comtes, & de tous ceux qui eſtoient puiſſans à la Cour, par des traits d'or, ſelon l'expreſſion de Saint Cyrille, [c] en leur donnant le bien des pauvres. C'eſt ainſi qu'il pretendoit vaincre la verité, 'par la puiſſance de ceux qu'il avoit corrompus, & par l'appui que luy donnoit l'Empereur, comme quelques moines eurent le courage de s'en plaindre à l'Empereur meſme.

a Conc.t.3.p. 430.e.
b Cyr.div.h.p. 382.c.
c p.384.b.
Conc.t.3.p. 430.e.

[Il ne pouvoit pas neanmoins obtenir tout ce qu'il vouloit de l'Empereur, puiſqu'il ne put empeſcher qu'on ne chaſſaſt les Pelagiens qui eſtoient à Conſtantinople.] 'Entre les officiers de la Cour il y en avoit beaucoup qui conſervoient toute la pureté de la foy, & qui ne voyoient qu'avec douleur ce qui diminuoit la gloire de J.C. Ils écrivirent la pluſpart à Saint Cyrille pour le remercier de ſa lettre aux ſolitaires contre les erreurs de Neſtorius, [de laquelle nous allons parler.]

p.1038.b.

p.343.a.

ARTICLE XXVII.

S. Cyrile écrit ſa lettre aux ſolitaires pour refuter Neſtorius.

[IL eſtoit impoſſible que le trouble où eſtoit Conſtantinople ſe renfermaſt dans cette ville:] 'Et on pretend que Neſtorius meſme envoyoit des gents dans les provinces, pour y repandre ſes diſcours & ſes ſentimens. 'Ce qui eſt certain, c'eſt que ſes homelies furent portées partout, & mirent le trouble dans l'Orient & dans l'Occident. [d] Toutes les Egliſes eſtoient dans la diviſion, & l'on commençoit à douter ſi l'on ne s'eſtoit point trompé de croire que JESUS CHRIST fuſt Dieu. [e] Pluſieurs ne le vouloient plus dire. [f] Quelques uns ne pouvoient pas meſme ſouffrir que

Merc.t.2. pr.p. 31|Bar.429. §22.
Cyr.ep.2.13.p. 20.d|31.c|Conc. t.3.p.451.b.c| 390.e.
d Conc.t.3.p. 1034.b.
e Cyr.ep.12.p. 44.c.
f ep.2.p.20.b.

que d'autres le diſſent, 'ou ne vouloient luy donner la qualité de Dieu, que comme on la peut donner aux hommes. 'Et les Eveſques ſe trouvoient fort embaraſſez, ſoit à guerir les plaies que cette mauvaiſe doctrine avoit faites, ſoit à en arreſter le progrés. [Le trouble eſtoit general, quoique la corruption ne le fuſt pas.] Car dans la Syrie meſme, [qui eſtoit la plus favorable à Neſtorius,] 'on murmuroit neanmoins partout contre ſes homelies. 'Les Eveſques d'Occident en eſtoient tout à fait ſcandalizez. [Mais S. Cyrille eut la gloire de s'y oppoſer le premier avec une vigueur digne de ſon zele.] ep.12.p.44.c. 2.p.20.d. d. e.d.

'Les homelies de Neſtorius avoient eſté portées en Egypte auſſi-bien qu'ailleurs. Elles y partageoient les eſprits [naturellement legers,] & elles jettoient dans les ames des doutes dangereux ſur les myſteres. 'Un avocat payen nommé Theologe en voulut tirer avantage, & écrivit à Saint Iſidore de Peluſe, que les Chrétiens donnant une mere à Dieu, ne devoient pas trouver étrange que les Grecs fiſſent la meſme choſe, 'qui eſt le raiſonnement de Neſtorius. ep.4.p.32.a. If.P.l.1.ep.54.p. 16.d. Merc.t.2.p.5.9.

'Ce mal avoit penetré juſque dans les ſaints deſerts, où l'on trouvoit des gents qui alloient de tous coſtez pour corrompre la ſimplicité de la foy des ſolitaires, qui vouloient qu'on doutaſt ſi la Vierge devoit eſtre appellée Mere de Dieu, '& qui troubloient le repos des monaſteres d'Alexandrie & de l'Egypte par la lecture des homelies de Neſtorius. 'Saint Cyrille apprit cela de quelques ſolitaires qui eſtoient venus à Alexandrie ſelon la coutume. 'Le P. Garnier croit que cette coutume eſtoit, que de chaque compagnie de ſolitaire, il en venoit toujours quelques uns à Alexandrie à la feſte de Paſque, comme pour ſe réunir en cette feſte au nom de tous les autres avec leur Eveſque. [Je voudrois que cela fuſt bien autoriſé.] 'On voit que les Superieurs des monaſteres de la Thebaïde eſtoient une fois venus trouver S. Cyrille à Alexandrie. Cyr.ep.1.p.3.a.b ep.12.p.63.e. ep.1.p.3.a.b. Merc.t.2.pr.p. 11. Cyr.ep.60.p. 211.d.

'Ce fut une grande ſurpriſe, & une grande affliction tant à ce Saint, qu'aux autres qui venoient de témoigner tant de joie de l'election de Neſtorius, de voir un ſuccés ſi oppoſé aux grandes eſperances qu'ils avoient conceuës de luy. [Mais on ne ſe contente pas de pleurer les maux quand on aime fortement le bien, & on cherche à les guerir.] 'Saint Cyrille proteſte devant Dieu qu'il aimoit beaucoup Neſtorius. 'Mais il ſavoit "qu'un Eveſque ne peut conſentir par le ſilence au violement de la foy, ſans ſe rendre reſponſable de tout le mal qui en arrive. 'Il avoit déja traité la Conc.t.3.p.353 d.e.356.c.1037. d.e. Cyr.ep.7.p.32.a p.31.32. l'endroit eſt beau. h.P.2.p.101.&c.

queſtion de l'Incarnation dans l'homelie paſchale qu'il fit pour l'an 420; & on pretend qu'il avoit fait celle de l'année 429, pour y refuter Neſtorius & ſon Anaſtaſe. [a] Il avoit auſſi fait un écrit dés le vivant d'Attique ſur la Trinité, où il parloit de l'Incarnation de la meſme maniere qu'il fit depuis. Et lorſque les diſcours de Neſtorius commençoient à ſe repandre, il lut cet écrit à diverſes perſonnes, Eveſques, Eccleſiaſtiques, & laïques. Il ne voulut pas neanmoins en donner pour lors de copie, peuteſtre de peur que Neſtorius ne ſe plaigniſt qu'il l'avoit fait contre luy, [& qu'il ſe declaroit ſon ennemi.]

17 p.227.&c. Merc.n.p.333 a Cyr.ep.2.p.31. a.b.

ep.1.9.p.1.a|38.a

'Mais ayant appris le trouble où eſtoient les monaſteres de l'Egypte, il crut leur en devoir écrire une lettre circulaire & generale. Il euſt bien ſouhaité que des perſonnes ſimples, [comme eſtoient la pluſpart des ſolitaires,] ne priſſent point de part à ces ſortes de queſtions, où ceux qui ſont les plus éclairez ne peuvent qu'entrevoir la verité d'une maniere fort obſcure. Mais comme on ne pouvoit plus leur cacher la diſpute qui s'agitoit, il jugea qu'il eſtoit neceſſaire de les en inſtruire tout à fait, non afin qu'ils entraſſent dans des contentions inutiles; mais afin qu'ils conſervaſſent la verité de la Tradition, contre ceux qui voudroient les ſeduire, & qu'ils en puſſent inſtruire ceux qui voudroient ecouter les exhortations fraternelles qu'ils leur pourroient faire.

ep.1.p.3.b.c.d.

'Ce fut donc pour cela qu'il fit la lettre dont nous parlons, [aſſez longue pour porter le nom de livre.] Il l'écrivit, ſelon le P. Garnier, un peu aprés Paſque, [qui en 429 eſtoit le 7 d'avril.]

p.3. Merc.t.2.p.41. 2|1.p.21. p.350.1.

'Cet auteur remarque qu'il y refute les deux premiers ſermons de Neſtorius. [Cette lettre eſt tres celebre dans l'hiſtoire.] 'Les Orientaux la citent en écrivant contre Saint Cyrille meſme, & l'appellent ſon premier tome. [b] S. Cyrille luy donne auſſi quelquefois le nom de tome. [Je n'y trouve pas neanmoins] [c] un paſſage cité auſſi de ſon premier tome. [d] Saint Cyrille n'y nomme point Neſtorius, non plus que dans pluſieurs autres écrits qu'il fit contre luy. 'Il l'adreſſe non ſeulement aux moines, mais encore aux Preſtres & aux Diacres, [c'eſt à dire à ceux qui ſervoient dans les monaſteres.] 'Mais pour les Eveſques qu'y ajoute Arnobe, en citant cette lettre dans ſa diſpute avec Serapion, [je penſe que c'eſt une pure faute.]

Conc.t.3.p.874.d|875.e|879.e|862.a|874.d. b Cyr.ep.2.p.33 b. c Conc.t.3.p. 854.b. d Bar.429.§ 25. Cyr.ep.1.p.1. Arn.ſer.p.549.a

ARTICLE XXVIII.

Neſtorius s'offenſe de la lettre aux ſolitaires : S. Cyrille luy écrit, & ſe conſacre à la défenſe de la verité.

'CETTE lettre [qui ne pouvoit pas demeurer ſecrette,] fut portée en divers endroits, & juſqu'à Conſtantinople, par quelques perſonnes d'Alexandrie. 'Elle y fut luë, & y profita à beaucoup de perſonnes : Elle retira meſme de l'erreur pluſieurs de ceux qui y eſtoient déja engagez; de ſorte que la pluſpart des Officiers de la Cour écrivirent à S. Cyrille pour le remercier de leur avoir donné cette inſtruction. Cyr.ep.29.p.20 a|38.a. ep 9.p.38.a.b.

'Ce ſuccés avantageux à la verité irrita celui qui en eſtoit ennemi. 'Il ſe mit en colere contre celui qui travailloit à la [luy] faire connoiſtre, ſe declara ſon ennemi, & fit tout ce qu'il put pour luy nuire, 'comme ſi c'euſt eſté luy faire une injure de ne pas entrer dans ſes mauvais ſentimens. 'Photius l'un des Preſtres, & des défenſeurs de l'hereſie de Neſtorius, [a] ou quelque autre [de ſes miniſtres,] entrepric un écrit pour refuter l'epiſtre aux ſolitaires; & quand cet écrit fut fait, on l'envoya à un Diacre nommé Buſa Martyre, qui faiſoit alors [à Conſtantinople] les affaires de l'Egliſe [d'Alexandrie.] 'On ne ſçait point autre choſe de cet écrit. 'On croit auſſi que Neſtorius ſuſcita deſlors quelques Egyptiens mecontens de Saint Cyrille, pour former une accuſation juridique contre luy. [b] Mais il ſemble que cela ne ſe doit mettre que ſur la fin de l'année. b. b|2.12.p.19.20. 63 a. ep.9 p.38.b. Conc.t.3.p 673 c|676.b. a Cyr.ep.8.p.331 a,b. Merc.t.2.p.54. p.45.51.54 55| Pr.p.11| Cyr.ep. 7.12.p.31.e|63.b. b Merc.p.45.

'S. Cyrille appris la diſpoſition où Neſtorius eſtoit à ſon égard, par des perſonnes dignes de foy qui eſtoient venuës à Alexandrie. 'Liberat dit que c'eſtoient des fideles de Conſtantinople qui ne communiquoient point avec Neſtorius. [Ainſi ç'auroit eſté aprés le ſchiſme formé par l'antitheme de Dorothée, 'contre ce que dit Celeſtin.] 'Saint Cyrille ne s'étonna pas d'apprendre l'averſion que Neſtorius témoignoit avoir pour luy. 'Il ne trouva point étrange que celui qui armoit ſa langue contre J. C, n'epargnaſt pas un de ſes ſerviteurs. Il en eut moins d'indignation que de douleur, de ce que ſon confrere ſe precipitoit dans l'abyſme, &c. & il ſe reſolut de faire tous ſes efforts pour l'en retirer, 'ſachant de quelle conſequence la chûte d'un paſteur eſt pour tout un peuple. 'Il ſe reſolut en meſme temps de défendre la verité juſques au bout, quand il euſt fallu ſouffrir les dernieres extremitez, Cyr.ep.2.p.22.a Conc.t.3.p. 1077.d.e. Cyr.ep.2.p.21.a

V. la note 83.

ep.9.p.38.b.c. meſme la priſon & la mort, 'laiſſant à Dieu d'en ordonner comme il luy plairoit. 429.430

p.37 b|6.p.30.d. 'Il eut la penſée [d'aſſembler les Eveſques d'Egypte,&]de declarer à Neſtorius par une lettre ſynodale, qu'il ne pouvoit plus avoir de communion avec un Eveſque qui enſeignoit une doctrine auſſi

ep.12.16.p.63.b| 78.c. impie qu'eſtoit la ſienne: '& il douta depuis s'il n'euſt pas mieux fait de ſuivre cette conduite plus genereuſe, & qui euſt peuteſtre eſté plus utile aux peuples pour les empeſcher de tomber dans

ep.6.9.p.30.d| 37.b. l'erreur. 'Il ſe retint neanmoins, & aima mieux prendre une voie

a ep.16.p.78. plus douce, [a]dans l'eſperance que les ſimples remontrances ſuffiroient pour faire entrer Neſtorius dans la voie de la verité: Et il ſe contenta pour lors de donner des larmes aux ſouffrances des

Bar.429.§ 26. Orthodoxes de Conſtantinople. 'Il eſtoit en effet obligé d'agir avec d'autant plus de moderation, qu'on pouvoit le ſupçonner de ſe ſouvenir encore de l'averſion que Theophile ſon oncle avoit

Cyr.ep.6.p 30.e euë pour le plus illuſtre des predeceſſeurs de Neſtorius. 'Et je penſe que c'eſt ce qu'il marque luy meſme en termes obſcurs.

ep.9.p.37.b. 'Il ſe reſolut donc d'écrire à Neſtorius pour taſcher à le retirer

ep 2.p.19.21| Merc.t.2 p 42. 43|Liber.c.4.p. 13.14. par la douceur, de l'abyſme où il ſe precipitoit. 'Il luy repreſenta en ami le ſcandale & les maux que cauſoient partout les diſcours qui paroiſſoient ſous ſon nom: [car il veut bien laiſſer croire à Neſtorius qu'il doutoit s'ils eſtoient effectivement de luy, afin qu'il euſt moins de peine à en abandonner les erreurs.] Il le prie, s'il luy eſt echapé quelque choſe dans la chaleur du diſcours, de le vouloir corriger, & de ne point faire difficulté de donner à la Vierge le titre de Mere de Dieu, pour ſatisfaire tout le monde, & rendre la paix à l'Egliſe. Il ajoute que pour luy il avoit cru ne ſe pouvoir diſpenſer de defendre la divinité de J.C, & qu'il continueroit toujours à le faire, quand il en devroit perdre la vie.

Merc.p.41|[pr.p 22. 'Le P. Garnier met cette lettre "ſur la fin de juillet 426. Note 14.

[b] Cyr.ep.9.p.37 b.c. [b]Neſtorius au lieu de ceder à la remontrance de Saint Cyrille, s'irrita de plus en plus contre luy, voyant qu'il avoit la hardieſſe

Merc.t.2 p.43. 44. de l'avertir de ſes fautes. 'Et il le fit meſme paroiſtre dans une lettre fort courte, qu'on croit eſtre la ſeule réponſe qu'il fit à celle

Cyr.ep.p.31. du Saint. 'Car il ſe contente de luy dire qu'il veut oublier tout ce qui s'eſt paſſé de ſa part, & qui ſemble convenir aſſez peu à la charité fraternelle; & qu'il ne laiſſera pas de luy écrire, & d'agir avec luy ſelon les regles ordinaires de l'amitié. Il ajoute qu'il n'a pu refuſer cette lettre aux inſtances du Preſtre Lampon, dont il parle avec beaucoup d'eſtime. Il s'eſtoit fort entretenu de S. Cyrille avec luy, & il témoigne que ce Preſtre luy avoit fait

eſperer que s'il demeuroit avec le Saint dans les termes de la civilité, il ne manqueroit pas d'y correſpondre auſſi de ſa part. 'Ce Lampon qui eſtoit tout enſemble Preſtre & moine, [a]eſtoit un homme d'eſprit, dont S. Cyrille ſe ſervoit encore pluſieurs années depuis; On croit qu'il l'avoit envoyé porter ſa lettre à Neſtorius, & travailler à le faire rentrer dans la verité. Conc.t.3.315.b. [a] Merc.t.2.n.p. 44.b.2.

'L'on ſavoit publiquement à Conſtantinople, ſelon le Pape Celeſtin, que S. Cyrille avoit écrit à Neſtorius, & l'avoit repris de ſes erreurs, lorſque [Dorothée de Marcianople prononça ſon anatheme] qui obligea le peuple de Conſtantinople d'abandonner la communion de Neſtorius. 'Celui-ci voulut ce ſemble rejetter ſur Saint Cyrille toute la faute du trouble, à cauſe de ſon epiſtre aux ſolitaires. 'Quelques perſonnes en écrivirent à Saint Cyrille: & il leur répondit qu'il n'avoit écrit ſa lettre que par une abſoluë neceſſité; mais que ſi Neſtorius croyoit avoir ſujet de s'en plaindre, 'il avoit luy meſme bien plus ſujet de ſe plaindre, tant des ſermons de Neſtorius, que de ce qu'en ſa preſence, & aſſurément de ſon aveu, Dorothée l'avoit anathematizé publiquement, & avec luy tous les Saints & tous les Eveſques de l'Egliſe, en anathematizant ceux qui appelloient la S^te^ Vierge Mere de Dieu; 'qu'il luy euſt eſté aiſé d'anathematizer de ſon coſté ceux qui diſent qu'elle ne l'eſt pas; mais qu'il aime mieux attendre ce que feront les autres Eveſques. 'Il aſſure qu'il euſt pu produire, s'il l'euſt voulu, les livres de beaucoup de Peres, qui donnent le titre de Mere de Dieu à la Sainte Vierge, & meſme pluſieurs fois. V. la note 32. Cyr.ep.6 p.30.b. a.b. b.c. d.e. e]31.a.

ARTICLE XXIX.

Neſtorius ſuſcite une accuſation contre S. Cyrille.

L'AN DE JESUS CHRIST 430.

'SAINT Cyrille ne répondit à Neſtorius que par une lettre celebre, 'datée de l'indiction 13 au mois de Mechir, [b]qui commence le 26 de janvier, & finit le 24 de fevrier. Ainſi ce ne fut qu'en 430. [c]Neſtorius envoya cependant au Diacre Bufa Martyre la réponſe qu'il avoit fait faire par Photius à la lettre de S. Cyrille aux moines, avec "un cahier qui contenoit 'un de ſes ſermons. 'C'eſt le ſecond de ceux que Mercator a traduits, [d]& dont nous n'avons en grec que quelques paſſages. Le P Garnier Merc.t.2 p.41. Conc.t.4.p.157. [b] Merc.t.2.p.45 [c] p.30 [d] t.2.p.34.39.

περιπαθῶς. 1. 1. qui commence par *Contumelias quidem in me hæreticorum &c.*

p.524.16[39.468 p.41.2. a 5.45.2. p.505.4. §4. la mis le 7.e entre ceux de Neſtorius qu'il a recueillis. 'S.Cyrille l'avoit receu de la part de Neſtorius, [a]avant ſa lettre du mois de Mechir, où il le refute ; 'Buſa qui faiſoit les affaires de l'Egliſe [d'Alexandrie, le luy ayant envoyé.]'Ces deux pieces firent voir à S. Cyrille que Neſtorius gardoit toujours dans ſon cœur le venin de ſon hereſie. 430.

Cyr.ep.12.p.63 b. b Conc.t.3.p. 1054.b. c Cyr.p.63 b. d ep.8.p.34.d. e p.33.d.e. f ep.7.p.31.c. g ep.8.p.34.d. [Sa conduite ne faiſoit pas moins voir ſon animoſité particuliere contre S.Cyrille.]'Car il ramaſſa,[b]& il acheta meſme [c]quelques gents [f]ſans aveu coupables de divers crimes, [d] & de la lie du peuple, qu'il excita & qu'il anima contre Saint Cyrille, [e]les produiſant, & les ſoutenant partout, pour en faire les inſtrumens de ſa malignité contre luy. [Car ſans luy,] [f]ils [g]n'auroient jamais eu la hardieſſe de former une entrepriſe ſi temeraire. [g]S. Cyrille les nomme Queremon, Victor, Sophronas, & un valet de Flavien [e]le banqueroutier. ἀγύρτας. 1.

ep.4.p.22.b] Merc pr. 2.p.11] Conc t.3.p.1054 c. 'Il paroiſt que c'eſtoient des perſonnes d'Alexandrie, condamnées [e]par Saint Cyrille, ou par les magiſtrats, l'un à cauſe des injuſtices qu'il faiſoit à l'égard des aveugles & des pauvres, l'autre parcequ'il avoit tiré l'épée contre ſa mere : & l'autre qui avoit toujours eu une tres mauvaiſe reputation, avoit volé de l'argent avec une ſervante. [Le quatrieme dont on ne dit rien, eſt ſans doute Victor,] 'moine déja fort âgé, que l'on accuſa, contre la verité, d'avoir publié comme les autres des choſes fort faſcheuſes contre S. Cyrille. C'eſt pourquoi eſtant venu trouver S. Cyrille à Epheſe lorſque le Concille s'y tenoit, tous les Eveſques le traitoient d'infame & de parricide: Mais il proteſta avec ſerment qu'il n'avoit rien fait de ce qu'on luy reprochoit; & il appaiſa ainſi, quoiqu'avec peine, l'indignation qui s'eſtoit elevée contre luy: en quoy Saint Cyrille l'aida beaucoup. 'Il ſemble que beaucoup d'autres ſe ſoient auſſi elevez alors contre S. Cyrille, pouſſez ou par leur propre malignité, ou par les partiſans de Neſtorius. φημὶ δὴ. Note 15.

Conc.t 3.p. 1055.1058. p.1058.b. p.1054.b.c. [Pour Queremon & les deux autres] 'qui eſtoient des gents capables de tout, & connus de tout temps pour eſtre preſts à calomnier les plus innocens, & ceux meſmes avec qui ils n'avoient jamais eu aucune habitude, ils ne manquerent pas de bien ſervir ceux qui les avoient payez. Ils alloient dans les compagnies repandre divers menſonges, [h]avec une langue de fiel & de malediction. Ils ſe trouvoient ſouvent pour cela chez Neſtorius meſme, & affectoient particulierement le temps que les perſon-

Cyr.ep.12.p.63 b. h ep.4.p.22.c. a.b.

1. τῶν ἀνυποπτήτων τινὲς, *des perſonnes dont on ne l'auroit jamais ſoupçonné*. Ne pourroit il point ſignifier auſſi des gents tres decriez, *ſans reputation & ſans honneur* ?

nes de qualité luy venoient rendre visite. Ils luy presenterent Mer.t.2 p.80 51
aussi des requestes contre S. Cyrille. Cela alla jusqu'à l'Empe- Conc.t.3.p.
reur mesme, que ces calomniateurs portez par Nestorius, im- 1054.b.
portunoient fort souvent. Il paroist que Nestorius se vantoit Cyræp.8.p.34.d
d'obliger par là Saint Cyrille à quitter l'Egypte pour se venir
justifier luy mesme contre ses accusateurs: & il pretendoit mesme p.35.a.
τῶν ἐμῶν; estre son juge. Ces accusations regardoient aussi quelques autres Conc. p.1054.a
personnes qui estoient avec S. Cyrille.

On voit en general qu'on luy reprochoit des choses fort Cyr.ep.7.31.c.
fascheuses & fort honteuses: [Mais je ne trouve point qu'elles
soient jamais specifiées: Et ce n'est sans doute que par une con-
jecture, quoiqu'assez probable,] qu'on écrit que ses accusateurs Merc.t.2.pr.p.
luy reprochoient de gouverner mal l'Eglise, & de travailler 12.
mesme à se rendre comme absolu dans l'Egypte. Par la lettre que Conc.t.3 p.434
Theodose luy écrivit sur la fin de cette année, on voit qu'on le 435.
luy avoit depeint comme un esprit ambitieux & emporté, qui
vouloit estre le maistre, qui mettoit le trouble partout, & qui
n'agissoit dans toute cette affaire que par une passion particu-
liere contre Nestorius. S. Cyrille dit neanmoins que Theodose p.1058.b.
n'eut pas d'égard à l'accusation qu'on avoit formée contre luy.

Il paroist reconnoistre que cette accusation luy fut assez sen- p.1054.d|Cyr.ep
sible. [a] Il la regarda comme un fleau que Dieu luy envoyoit, pour 7.p.31.e.
le punir peut-estre de n'avoir pas agi avec assez de vigueur & de [a] Cyr.ep.12.p.
zele contre Nestorius. Il ne s'en étonna pas neanmoins, sachant 63.b.
que de quelque maniere que l'on vive, on ne peut pas eviter la Cyr.ep.4.p.22.b
haine & les medisances des méchans. Il avoit apris de l'Ecritu- c.
re & de l'exemple de S. Athanase, que quand on s'oppose aux Conc p.1054.
desseins du demon, il faut s'attendre à souffrir les calomnies & 1055.
les persecutions de ses ministres. Quoiqu'il eust horreur & du Cyr.ep.4.7.8.p.
crime des calomniateurs, & de la malignité de ceux qui les 22.c|31.e|33.34.
employoient, il se contentoit neanmoins d'en laisser le jugement
à Dieu, sans méler sa cause particuliere avec celle de l'Eglise. Il
proteste qu'il est prest d'oublier cette injure, que ce n'est point
ce qui le fait agir contre Nestorius, & que pourvu que la foy ne
soit point en danger, il est tres disposé à l'aimer autant que per-
sonne.

Il eut mesme quelque joie de voir que l'accusation qu'on for- ep.8.p.34.d.e.
moit contre luy, pourroit procurer un Concile [general,] ce qu'il
souhaitoit comme le remede propre pour purifier l'Eglise, & en
affermir la foy. Mais il proteste que soit pour cette accusation, p.35.a|Merc.t.2
soit pour quelque autre, il ne souffrira jamais que Nestorius soit p.81.

ſon juge dans le Concile, comme il pretendoit ſans doute ; qu'il le recuſera, & qu'il l'obligera à ſe juſtifier luy meſme des erreurs qu'on luy attribuoit contre la foy. 'Dans une lettre que Neſtorius écrivit à Celeſtin vers le mois de novembre 430, il pretend que Theodoſe avoit indiqué le Concile œcumenique pour juger cette affaire, & que S. Cyrille l'apprehendoit beaucoup. 30.

Merc.p 81.

ARTICLE XXX.

Neſtorius fait ſemblant de vouloir appaiſer le trouble qu'il avoit cauſé.

[CE fut peuteſtre en partie pour ce ſujet, que S. Cyrille envoya quelques Eccleſiaſtiques à Conſtantinople vers la fin de 429, auſſibien que pour y ſoutenir les Catholiques.] 'Ces "Eccleſiaſtiques, que nous appellerons ſes Nonces, luy envoyerent quelque temps aprés la copie "d'une requeſte [qu'ils avoient dreſſée] pour eſtre preſentée à l'Empereur, & ſur laquelle ils attendoient ſon avis. Cette Requeſte parloit avec beaucoup de force contre Neſtorius, juſqu'à le traiter d'heretique. Saint Cyrille ne crut pas qu'il fuſt à propos de donner lieu à Neſtorius de ſe plaindre qu'il l'euſt accuſé d'hereſie devant l'Empereur. C'eſt pourquoi il retint cette requeſte, & en dreſſa une autre, où il le recuſoit pour ſon juge, comme eſtant ſon ennemi ; & il en marquoit les raiſons, ajoutant que ſi l'Empereur vouloit luy donner des juges ſur l'inſtance que des perſonnes ſi viles formoient contre luy, il demandoit pour juges 'les autres Patriarches de l'Egliſe. S. Cyrille envoya cette requeſte à ſes Nonces, pour la preſenter en cas qu'ils le jugeaſſent neceſſaire. Nous ne voyons point ce qui en arriva.]

Merc.2.p 56.

Note 16

Note 17.

V. la note 17.

p 494 1.

'Les Nonces de Saint Cyrille en luy envoyant la requeſte dont nous venons de parler, y joignirent un memoire, 'par lequel Saint Cyrille apprit que Neſtorius temoignoit deſirer la paix. 'Le Preſtre 'Anaſtaſe leur en avoit parlé, proteſtant que luy & les autres eſtoient dans les ſentimens que S. Cyrille avoit exprimez dans ſa lettre aux ſolitaires d'Egypte, & que pour le terme de Mere de Dieu, ce Saint avouoit luy meſme que le Concile [de Nicée] ne s'en eſtoit point ſervi. Les Nonces de Saint Cyrille luy envoyerent ſur cela le memoire dont nous parlons.

§ 14. 20. 21.

§ 1.

Note 18.

§ 4.

'Il leur répondit qu'il voyoit bien que ces propoſitions de paix n'eſtoient qu'une fiction, & que Neſtorius perſeveroit toujours dans ſes mauvais ſentimens ; 'Qu'ils pouvoient neanmoins proteſter

§ 14.

teſter que de ſa part il ſeroit toujours tres porté à la paix; Qu'il ne s'arreſteroit point à l'accuſation calomnieuſe qu'on avoit formée contre luy; mais qu'il falloit que Neſtorius ne ſe ſervîſt plus de ſes nouvelles expreſſions, qui bleſſoient tous les Eveſques de l'Orient & de l'Occident; Qu'il devoit mettre par écrit une profeſſion claire & ſincere de la foy Catholique, & la luy envoyer; Qu'il feroit de ſon coſté un écrit où il mettroit les meſmes choſes, & qu'il témoigneroit à tout le monde qu'il ne faut pas ſe ſcandalizer des expreſſions dont Neſtorius s'eſtoit ſervi auparavant, puiſqu'il s'expliquoit clairement d'une maniere catholique. f 17. f 14. f 8. f 21.

» 'Que ſi ſa vanité, ajoute le Saint, le fait perſiſter dans ſon erreur, & qu'il demande la paix [pour nous tromper,] je témoignerai en toutes manieres que je n'y puis conſentir. Car le plus » grand de mes ſouhaits, eſt de travailler, de vivre, & de mourir » pour la foy que J.C. nous a laiſſée, de ne me donner aucun repos, » juſqu'à ce que mes travaux aient procuré une entiere victoire à » tous mes freres, & de ſouffrir s'il eſt neceſſaire pour défendre la » verité, tout ce que les tourmens ont de plus cruel & de plus terrible. Il dit encore à ſes Nonces, que ſi Neſtorius continuë à agir contre luy, & à ſe declarer l'ennemi irreconciliable & de luy, [& des autres Orthodoxes,] ils n'ont qu'à le luy mander, & qu'il leur envoyera à la premiere occaſion des Eveſques & des moines eminens en pieté & en ſageſſe. [Il le fit ſans doute, quoique l'hiſtoire ne nous en ait point conſervé les preuves.] f 21. p 56.

ARTICLE XXXI.

S. Cyrille écrit à Neſtorius une ſeconde lettre, tres belle: Neſtorius répond avec beaucoup de vanité, & perſiſte dans ſon erreur.

'SAINT Cyrille mande encore à ſes Nonces, qu'il s'en va écrire ce qu'il faudra, & à qui il faudra, eſtant reſolu de ne menager ni ſa peine, ni ſa perſonne dans une affaire où il s'agiſſoit de la foy. [Il marque peut-eſtre les divers écrits qu'il adreſſa à l'Empereur & à ſes ſœurs, & particulierement] ſa ſeconde lettre à Neſtorius, qu'il envoya, comme on croit, en meſme temps que cette lettre, ou fort peu aprés. Merc. t. 2. p. 56. p. 53. 2.

'Elle fut écrite, comme nous avons dit, l'an 430, entre le 26 janvier & le 24 de fevrier, [a] & ſans doute avant le Careſme, [b] qui commençoit le lundi 17 de fevrier, [c] puiſqu'elle fut écrite dans Conc. t. 4. p. 157. d. a Merc. p. 45. 1. d. b Cyr. h. P. 1 ℞. p. 847. 2. c Vig. in Eut. l. 1. c. 23 24. p. 3081.

Note 19.

Conc.t.3 p.398. c. un Concile. Saint Cyrille l'attribuë à l'Egliſe d'Alexandrie.

a p.336. b p.336.a.b. c P 335.c. d. [a] Neſtorius avoit témoigné ſouhaiter la paix. [b] Mais les diſcours qu'il faiſoit & qu'il faiſoit faire, ne marquoient point dutout qu'il euſt changé de ſentiment : [c] Et S. Cyrille ne put lire ſans horreur ſon ſettieme ſermon qu'il luy avoit envoyé. Il ſe reſerva à y répondre en un autre temps, ſi Neſtorius ne témoignoit point

Merc.p.52.§ 21. s'en repentir, & cela ne l'empeſcha pas de luy faire propoſer l'unique condition à laquelle il pouvoit conſentir à la paix, qui eſtoit qu'il fiſt une profeſſion ſincere de la foy de l'Egliſe. [Ce fut

Conc.t.3 p.343 b. ſans doute dans le meſme deſſein,] qu'il ſe reſolut de luy écrire une ſeconde fois, pour luy propoſer en abregé cette meſme foy, &

p.315-322 Liber.c 4.p.14 Thphn.p.76.c. d. le conjurer d'y conformer ſes ſentimens & ſes paroles. C'eſt ce qu'il fit par la lettre dont nous parlons, où il luy expoſe la regle de la foy d'une maniere ſi claire, ſi exemte d'equivoques, & ſi degagée de tous les mauvais ſens qu'on peut donner aux termes dont on ſe ſert pour l'exprimer, [que ſi Neſtorius euſt eſté ſeulement dans l'ignorance des termes, & non dans une veritable hereſie, il eſt difficile qu'une lumiere ſi claire ne luy euſt fait

Conc.t.3.p.343. b 386.c. reconnoiſtre la verité.] Cependant "elle luy fut inutile ; il perſiſta toujours & dans ſes dogmes, & dans ſes predications ſcandaleuſes. Note 20.

p 322-327 Liber c.4.p.14. d Thphn.p.76.d e Conc t.3.p. 386.c. f p 322.e 495.a. b. Merc.t.2.pr.p. 16. g n.p.57.1. Il répondit à S. Cyrille par une lettre fort ample, [d] mais fort aigre, [e] où il continuë toujours à ſoûtenir ſes ſentimens, & ſes expreſſions ordinaires. [f] On voit une grande vanité dans l'avis qu'il donne au Saint, d'étudier les Peres avec plus de ſoin qu'il n'avoit fait ; & il fonde ce reproche ſur une falſification viſible qu'il fait de ſa doctrine pour la pouvoir décrier. Le P. Garnier croit qu'il écrivit cette lettre vers le Careſme, [g] quoiqu'il la mette quelquefois aprés Paſque.

Conc.t.3.p.598 c. La lettre de Saint Cyrille fut non ſeulement approuvée [cette année] par le Concile de Rome, & par le Concile general d'Egypte, comme orthodoxe, & entierement irreprehenſible,

p.462-491. t.4.p 158.a. mais elle fut luë auſſi dans le Concile œcumenique d'Epheſe, & approuvée par tous les Eveſques chacun en particulier. Dans le Concile de Conſtantinople ſous S. Flavien [en 448,] Euſebe de Dorylée propoſa cette lettre, que l'amour de Dieu & le zele de la foy avoient fait écrire, comme la regle de la doctrine de

p.176.&c. p.176.c. p 181.b. l'Egliſe, contre Neſtorius & contre Eutyche. Elle fut enſuite approuvée par tous les Eveſques de ce Concile, entre leſquels S Flavien la qualifia un diſcours du Saint Eſprit ; & Baſile de Seleucie dit qu'on ne pouvoit rien reprendre dans les paroles de

Digitized by Google

430. S. Cyrille, dont la ſageſſe avoit arreſté le cours de l'impieté de Neſtorius, lorſqu'elle alloit inonder toute la terre.

'Lorſque cet endroit du Concile de Conſtantinople fut lu dans celui de Calcedoine, les Eveſques s'écrierent "qu'ils recevoient tous la foy de Saint Cyrille. [Ainſi il y a toute apparence qu'ils marquent cette meſme lettre,] 'lorſque dans la définition de la foy, ils approuvent les epiſtres ſynodiques de Saint Cyrille à Neſtorius, & aux Orientaux. [Et ces deux lettres, dont la ſeconde eſt celle qui fit la réunion des Egliſes en 433, "ſont ſouvent jointes enſemble comme la regle de la foy.] 'Saint Leon renvoie Anatole pour apprendre la foy de l'Egliſe, à la lettre que Saint Cyrille avoit écrite pour refuter, & en meſme temps pour guerir Neſtorius. L'Egliſe Romaine la gardoit dans ſes archives, l'ayant receuë de S. Cyrille meſme [C'eſt ſans doute la meſme] 'lettre de ce Saint que Saint Leon envoya à Ravenne Eveſque d'Arles, pour la repandre dans toutes les Gaules. 'Elle eſt appellée Canonique par les officiers de l'Empereur qui eſtoient au Concile de Calcedoine. 'Elle eſt citée par Theodoret, [a] par Vigile de Tapſe, [b] par Leonce de Byzance, [c] par S. Ephrem d'Antioche, qui l'appelle la premiere lettre à Neſtorius, [ne conſiderant point celle qu'il luy avoit déja écrite, parcequ'elle ne contient rien de dogmatique.

Au contraire la réponſe qu'y fit Neſtorius ayant auſſi eſté luë dans le Concile d'Epheſe, elle y fut rejettée de tous les Eveſques avec anatheme, comme contraire à l'Ecriture, & à la foy de l'Egliſe, "& comme pleine de calomnie contre S. Cyrille.] 'C'eſt ſans doute celle que Nicephore marque avoir eſté remplie d'injures [contre S. Cyrille,] & de blaſphemes [contre J.C.,] [d] & qui n'eſtoit propre qu'à troubler l'Egliſe par la rempeſte de l'hereſie. Cet hiſtorien ajoute que Neſtorius accompagna ſa lettre de quelques autres cahiers [Il veut peut-eſtre marquer ſon ſettieme ſermon, & l'écrit de Photius, qu'il avoit envoyez à S. Cyrille, non avec ſa letrre, mais quelque temps auparavant.] 'S. Cyrille ne répondit point à Neſtorius, [jugeant que c'euſt eſté une choſe entierement inutile:] & Neſtorius ne manqua pas "de s'en plaindre.

p.172. &c. p.566.c. Vid. 223. Leo,ep.52.134.p 343.714. ep.51.p.542. Conc.t.4.p.309. d. Thdrt.dial.1.p 110.b. a Vig. 10 Eut.l. 5.c.23.24.p.30. 82. b Leont.l.3.p. 1016.b. c Phot c.229.p. 891.c|824.b. &c. Nphr.l.14 c. 33.p 508.b| Merc.t.2.p.57.1 d Nphr p.509. 2. &c. Lup.ep.5.p.23.

ARTICLE XXXII.

S. Cyrille écrit contre Neſtorius à l'Empereur & aux Imperatrices.

Conc.t.3 p. 337.a. COMME S. Cyrille dans la lettre à ſes Nonces témoigne qu'il avoit deſſein d'écrire pluſieurs lettres pour la défenſe de la foy, & qu'il eſtoit reſolu de n'epargner ni ſon temps ni ſa peine pour une ſi juſte cauſe. [Il ſemble qu'on puiſſe raporter à ce Note 21.
p.334.d. temps-ci] les écrits qu'il avoit adreſſez avant le mois de novembre, tant à l'Empereur Theodoſe, qu'à ſa femme & à ſes ſœurs.
Merc.t.2.p.62.1. La P. Garnier croit que S. Cyrille en prit l'occaſion d'un endroit de la ſeconde lettre de Neſtorius, où il marquoit que la famille imperiale avoit receu ſes nouvelles lumieres avec joie. [Mais S. Cyrille n'avoit pas beſoin d'apprendre de luy la diſpoſition de la Cour, quelle qu'elle fuſt.

L'Empereur Theodoſe, comme on l'a vu dans ſon hiſtoire, avoit beaucoup de pieté, beaucoup de zele pour la foy, beaucoup de reſpect pour les miniſtres de l'Egliſe, & en meſme temps beaucoup de facilité à ſe laiſſer aller à ceux qui ſe rendoient maiſtres
Cyr.div.h.t.5.p. 357.d.e. de ſon eſprit. Ainſi il ne faut pas s'étonner] ſi Neſtorius eſpera de le pouvoir faire entrer dans ſes ſentimens, & le rendre le protecteur de ſon hereſie. [Il réuſſit en partie dans ce deſſein, & on ne doute point que Theodoſe ne luy ait eſté trop favorable
Conc.t 3.p. 434. juſqu'aprés ſa depoſition.] La lettre ſi dure qu'il écrivit à Saint
p.430.e. Cyrille [au mois de novembre, fait voir combien il s'eſtoit laiſſé prevenir par ſon adverſaire.] L'Abbé Baſile & d'autres moines eurent aſſez de courage pour ſe plaindre à ce Prince meſme, que la confiance que Neſtorius avoit en ſa protection, eſtoit ce qui le rendoit inſolent, & luy donnoit la hardieſſe de perſecuter les
Bar 429.§ 34. Catholiques. Et on ne peut pas trouver étrange, que Theodoſe l'ayant luy meſme choiſi depuis ſi peu de temps pour le faire ſon Eveſque, euſt pour luy beaucoup d'affection.

§ 31. Mais il y a apparence qu'il favoriſoit plutoſt ſa perſonne que ſes dogmes, leſquels Neſtorius luy deguiſoit ſans doute ſous les
Conc.t.3.p.588 b]1038.a. expreſſions catholiques dont il avoit accoutumé de ſe ſervir. Il eſt certain au moins que Saint Cyrille l'a toujours loüé comme
p.1034.c,d. attaché à la croyance Orthodoxe. Il écrit que ſa foy n'avoit receu aucune atteinte, & n'avoit point eſté ebranlée, comme
p.1038.b. a. cela ſe juſtifie, dit-il, par les effets. Il dit la meſme choſe de l'Imperatrice [Eudocie,] & des ſœurs de Theodoſe, & il pretend

meſme, [ce qui paroiſt aſſez difficile à juſtifier,] que Theodoſe avoit pour le moins autant d'affection pour luy que pour Neſtorius.

[Cependant comme la foy meſme de ce Prince pouvoit enfin eſtre corrompuë par les artifices de Neſtorius,] dans une matiere auſſi difficile qu'eſtoit celle de l'Incarnation, & qu'il eſtoit neceſſaire qu'il fuſt bien inſtruit ſur ce point, [tant pour ſon propre ſalut] qu'afin qu'il appaiſaſt le trouble où eſtoient toutes les Egliſes; S. Cyrille crut devoir adreſſer quelques écrits & à luy & à ſes ſœurs, pour ſatisfaire aux obligations de la charge paſtorale. Car ſi les Eveſques s'eſtoient autrefois oppoſez avec tant de vigueur aux hereſies, lorſqu'on ne pouvoit témoigner quelque zele pour la foy ſans s'expoſer à la perſecution des Princes encore idolatres, ou Ariens; il ne pouvoit manquer à témoigner la meſme ardeur, lorſque le Prince & tous ceux qui l'environnoient aimoient la verité, que par une pareſſe inexcuſable devant Dieu & devant les hommes. Il voyoit combien il eſt honteux à un Eveſque d'avoir une ame foible & attachée à la terre, capable de ſe laiſſer abatre par la negligence ou la laſcheté; qu'il doit s'elever comme ſur une montagne & par ſa lumiere pour connoiſtre la vetité, & par ſon courage pour la ſoûtenir ſans rien craindre contre ceux qui la combatent. p.1034.c. d. p.1031. p.1035.d.e. p.1038.a. p.128.a.

Il fit donc un écrit pour Theodoſe, [a] où aprés avoir refuté aſſez au long toutes les hereſies qui s'eſtoient élevées juſques alors ſur l'Incarnation, il expoſe & prouve la foy de l'Egliſe contre ceux dont le ſentiment alloit à diviſer J.C. en deux, [c'eſt à dire contre Neſtorius, quoiqu'il ne le nomme pas.] Il raporte neanmoins quelques paroles d'un ou de pluſieurs écrits, [qui eſtoient apparemment de Neſtorius: mais je ne les ay pu trouver dans ce que nous avons de luy.] Il y parle comme à pluſieurs. [b] Et il adreſſoit en effet ſon ouvrage conjointement à Theodoſe, à Eudocie ſa femme, & encore à Pulquerie ſa ſœur. [c] Le VI. Concile cite un paſſage de cet écrit. p.45.e. [a] p.53-76. p.53.b]76-105 p.53.c.d. p.45.e. [b] p.434.d. p.52.a. [c] t.6.p.219.b.c.

Il compoſa un ſecond écrit pour les Reines Vierges & epouſes de J.C, [c'eſt à dire pour Pulquerie & ſes ſœurs, qui n'eſtoient pas neanmoins Auguſtes, hors Pulquerie.] Il raporte dans cet écrit des paſſages de S. Athanaſe, de S. Chryſoſtome, & de ſept autres auteurs Eccleſiaſtiques, qui avoient appellé la Vierge Mere de Dieu. Il prie enſuite les Princeſſes de lire les diſſertations qu'il y avoit jointes, pour prouver que J.C. eſt Dieu, [d] qu'il eſt la vie & l'auteur de la vie; Que nous croyons en J.C. comme t.3 p.105.108. p.115-120. p.124.d. e. [d] p.125.a.

en noſtre Dieu, Qu'il eſt [noſtre] vie, & [noſtre] propitiation, Que 430.
p.192. ſa mort a eſté le ſalut du monde, 'Qu'il n'y a qu'un ſeul fils &
p.225.a. qu'un ſeul ſeigneur. 'Il prouve ces ſix articles par un grand nombre de paſſages du nouveau Teſtament, [& enſuite de chaque paſſage, il fait un diſcours pour en montrer le ſens & la force.]

p.232.a. 'Aprés cet écrit adreſſé aux Princeſſes Vierges, il en fit un troiſieme, où il ramaſſa de meſme pluſieurs paſſages, mais plus
p.225 e] 326.d. p.228.b. difficiles. 'Il l'adreſſa aux Imperatrices [c'eſt à dire à Pulquerie,
Thphn p.77 a] & à Eudocie femme de Theodoſe.] Il ſemble qu'il leur euſt écrit
Nphr.l.14.c.33 p.521 c. de meſme en d'autres occaſions. Theophane & Nicephore marquent ces écrits de Saint Cyrille à Theodoſe & aux Princeſſes.
Phot.c.229.p. 801.c. 'L'écrit aux Imperatrices, que S. Ephrem d'Antioche appelle
a c.230 p.253. une lettre, [a]eſt cité par S. Euloge d'Alexandrie. [b] S. Leon raporte
b Leo,ep.134.p 713. un paſſage du ſecond.

[Comme la malignité envenime les choſes le plus innocentes, & qu'on trouve aiſément à redire aux actions de ceux contre qui
Conc.t.3.p.434. d. l'on eſt prevenu.] 'Theodoſe [aigri ſans doute par Neſtorius,] ſe choqua de ce que S. Cyrille avoit écrit "ſeparément à luy & à Pulquerie, s'imaginant qu'il ne l'avoit pu faire qu'en preſumant qu'il s'eſtoit formé quelque diviſion entre luy & elle, ou par le
e. deſſein d'y en former. Il le reprocha quelque temps aprés à Saint Cyrille avec beaucoup d'aigreur, & il ajoute dans ſa lettre. C'eſt « le crime de tous le plus indigne d'un Eveſque, de vouloir mettre « la diviſion entre des Princes : Et quand il y en auroit eu quel- « qu'une, vous ne l'auriez pu ſavoir, eſtant eloigné comme vous «
p.1031.a. eſtes, que par une curioſité tres blaſmable. 'C'eſt pourquoi dans « l'apologie que Saint Cyrille luy adreſſa [ſur la fin de l'an 431,] il proteſte qu'il a toujours eſté tres eloigné d'un deſſein ſi deraiſonnable.

Note 22.

ARTICLE XXXIII.

Neſtorius envoie ſes homelies au Pape ; luy écrit pour luy & pour les Pelagiens.

Conc.t.3.p.314 d]334.c. 'LORSQUE S. Cyrille écrivit ſa premiere lettre à Neſtorius, il y avoit déja du temps que l'on avoit entendu parler en Occident de l'hereſie de Neſtorius, & que ſes homelies y avoient eſté portées à deſſein ou par rencontre. On en avoit eſté fort ſcandaliſé, comme le Pape Celeſtin & pluſieurs autres Eveſques
Merc.t.2.a. p. 332.a. le témoignerent deſlors par les lettres qu'ils en écrivirent, 'appa-

remment à S. Cyrille, où ils demandoient ſi ces homelies eſtoient effectivement de Neſtorius. On croit que cela ſe fit dans un Concile tenu à Rome l'an 429, un peu aprés Paſque, [a] puiſque S. Cyrille manda cette nouvelle à Neſtorius dans la premiere lettre qu'il luy écrivit, [vers le milieu de la meſme année.] Saint Cyrille ne répondit pas, au moins par luy meſme, à la demande des Occidentaux. [Et on ne voit pas s'ils firent alors quelque choſe de plus.

Conc.t.3.p.314. Merc.t.2.n.p. 331. [a] Conc.t.3.p. 314.d. p.342.a.

Mais Neſtorius meſme les engagea à prendre plus de part dans cette affaire.] Car eſperant ſurprendre l'Egliſe Romaine, il envoya au Pape Celeſtin par Antioque, [b] quelques unes de ſes homelies, [c] & meſme un aſſez grand nombre: [d] On les appelle quelquefois des livres. [e] Et il luy écrivit de plus des lettres ſignées de ſa main, [f] où il decouvroit clairement ſon hereſie. [g] Elles eſtoient écrites en grec. [h] Il les envoya avec ſes homelies. [i] Il avouoit dans ſa lettre à Celeſtin, que pour ceux qu'il avoit excommuniez, c'eſtoit parcequ'ils s'oppoſoient à ſa doctrine.

p.378.c|387.a. p.356.a. [b] p.351.c|376. c|452.d. [c] p.387.a. [d] p.351.d|356. a|376.c. [e] p.364.d|376. c|378.c|379.a.b. [f] p.396.a|387.a. [g] p.353.d. [h] p.451.d. [i] p.398.a.b.

[k] Saint Cyrille marque particulierement une longue lettre à Celeſtin, où il avoit mis quantité d'abſurditez: & il ajoute que dans ſes lettres il faiſoit un crime à ſes adverſaires, de n'avoir pas d'horreur d'appeller la S^te Vierge Mere de Dieu. C'eſt ce qui ſe trouve dans la premiere des lettres qu'il écrivit à Celeſtin ſur les Pelagiens. Et quelques uns croient ſur cela que c'eſt celle qu'il envoya avec ſes homelies par Antioque. [Mais elle pourroit bien avoir eſté envoyée quelque temps auparavant. Nous avons vu ci-deſſus, que les Pelagiens eſtoient alors à Conſtantinople, où ſe trouvant appuyez par la protection de Neſtorius, ils travailloient à obtenir un Concile, pour faire revoir leur cauſe.] Neſtorius prit donc ſujet de là d'écrire à Celeſtin, & de luy demander ce que c'eſtoit que ces Pelagiens, comme s'il n'euſt eu aucune connoiſſance d'une affaire qui avoit troublé l'Orient & l'Occident; & en meſme temps il luy parloit du trouble de l'Egliſe de Conſtantinople, dont il ſe doutoit que le Pape auroit déja appris la nouvelle par le bruit commun. Mais il rejette toute la faute ſur ſes adverſaires, qu'il traite d'Appollinariſtes & d'Ariens. Il avoue nettement ſon eloignement ou pluſtoſt ſon horreur pour le terme de Mere de Dieu, quoiqu'il veuille bien qu'on s'en ſerve, pourvu qu'on ne croie pas que le Verbe ſoit né de la Vierge, parce, dit-il, que perſonne n'engendre celui qui eſt avant luy. Il parle au Pape dans cette lettre comme un egal. On marque qu'il y a renfermé en abregé tout le venin de ſon hereſie.

Conc.t.3.p. 349. p.350.a. p.351.a. b|349.e. Merc.t.2.n.p. 67.

Not. E 23.

Conc.p.352,b.c. 'Dans une ſeconde ou une troiſieme lettre qu'il écrivit depuis 430.
au Pape pour avoir réponſe ſur le ſujet des meſmes Pelagiens, il ſe plaint de la peine que luy donnoient ceux qui attribuoient au Verbe incarné les foibleſſes de la nature humaine, & à J.C. homme les avantages de la Divinité. 'Il envoya cette derniere
d. Cod. Th. t.6. lettre par Valere Chambellan, [ce qui le deſtingue] 'du Comte
profop.p.390.2. Valere, qui poſſedoit alors les premieres charges dans la Cour de Theodoſe [ſon beaufrere.]

Conc p.356,a. 'Pour Antioque qui apporta à Celeſtin les homelies de Neſtorius, la qualité d'Illuſtre qu'on luy donne, [nous porte à croire que c'eſt celui meſme "qui fut Conſul en 431, & qui a eſté plu- V. Theodoſe II.
ſieurs fois Preſet du Pretoire. Neſtorius fut peut-eſtre bien aiſe de s'appuyer de la recommandation d'un homme ſi puiſſant. Mais il y a toute apparence que c'eſtoit Theodoſe meſme qui l'envoyoit non au Pape, mais à Placidie, peut-eſtre pour chercher les moyens de chaſſer les Vandales de l'Afrique.]

ARTICLE XXXIV.

S. Cyrille & le Concile d'Egypte écrivent au Pape Celeſtin ſur Neſtorius.

Conc t.3.p. 343.d, 'SAINT Cyrille n'avoit pas eu de peine à reconnoiſtre par la ſeconde lettre qu'il avoit receuë de Neſtorius, qu'il ne falloit pas eſperer que de ſimples exhortations puſſent le retirer du malheur où il ſe precipitoit. Il voyoit avec douleur l'état deplorable où eſtoit l'Egliſe de Conſtantinople, [& n'ignoroit pas le danger où eſtoient toutes les autres, ſi l'on laiſſoit à l'erreur la
p.382 e.d. liberté de ſe repandre.] 'Il ne trouvoit point d'autre remede à ces maux, que de prononcer contre Neſtorius la juſte ſentence
p.342.b|343 e. d'anatheme qu'il meritoit, '& de ſe ſeparer ouvertement de ſa
p.342.343.e. communion. 'Neſtorius le meritoit aſſez par ſon dogme impie:
p.330.a|346.a. 'Et il avoit luy meſme anathematizé tous les Eveſques par la bouche de Dorothée.

p.343.e. 'Non ſeulement tous les Eveſques de l'Orient eſtoient dans la
e|334.e. meſme doctrine que S Cyrille; 'mais ils voyoient tous avec regret & avec indignation, particulierement ceux de Macedoine [qui en eſtoient les plus proches,] qu'on oſaſt en enſeigner une con-
p.346.a. traire, '& ils ſouhaitoient tous, dit S. Cyrille, d'avoir occaſion de ſe joindre, & ſe declarer hautement pour la verité, [quoique cela paroiſſe difficile à croire de ceux du Comté d'Orient.]

p343.c. 'S. Cyrille ne crut pas neanmoins, 'devoir entreprendre une choſe

430. ſe de cette importance, ſans en avoir écrit au Pape, & en avoir eu ſon avis. 'Il n'avoit encore écrit ni à luy ni à aucun autre Eveſque ſur ce qui regardoit Neſtorius : [ce qui paroiſt aſſez étrange,] puiſqu'il y avoit déja long-temps que le Pape Celeſtin avoit écrit pour ſavoir ſi les homelies qu'on attribuoit à Neſtorius, eſtoient veritablement de luy. 'Mais il crut enfin ne pouvoir plus differer, & que le Pape auroit un juſte ſujet de ſe plaindre de luy, s'il retardoit davantage à luy communiquer une affaire ſi grande & ſi preſſante, comme l'ancien uſage de l'Egliſe le demandoit, 'puiſque tous les Eveſques ſont obligez de ſe communiquer les uns aux autres leurs beſoins, & de s'unir tous enſemble pour combatre contre le demon. 'Ce qui l'y obligea plus particulierement, fut qu'il ſçeut que Neſtorius avoit écrit le premier à Rome, & y avoit envoyé ſes homelies.

p.342.a. p.344.d. p.339.d e. p.349.1.c. p.379.a[451.e d.

'Il aſſembla donc à Alexandrie les Eveſques [d'Egypte,] leur communiqua les lettres qu'il avoit écrites à Neſtorius, & celles qu'il en avoit receuës; & ce fut par leur avis qu'il écrivit au Pape [la lettre celebre que nous avons encore aujourd'hui.] 'Dans cette lettre il repreſente au Pape l'état où eſtoit alors l'affaire de Neſtorius; combien il eſtoit neceſſaire que tous les Eveſques ſe joigniſſent enſemble pour en arreſter les ſuites; que tous ceux de l'Orient eſtoient fort bien diſpoſez pour cela; 'qu'ainſi il le prioit demander & à eux & à luy ce qu'il jugeoit à propos que l'on fiſt, & s'il falloit communiquer avec Neſtorius, ou ſe ſeparer ouvertement de ſa communion. 'Cette lettre eſt marqué par Theophane. 'Il luy envoya en meſme temps les homelies de Neſtorius,[a] les lettres qu'il luy avoit écrites,[b] celles qu'il en avoit receuës,[c] & des tomes diviſez en divers chapitres qui contenoient les ſentimens des Peres ſur l'Incarnation. Il les avoit fait traduire en latin, [& apparemment auſſi les autres pieces,] comme on l'avoit pu faire à Alexandrie.

Nphr.l.14.c.33 p.509.a. Conc.p.339-346 Cyr.ep.9. p.36. Conc.p.343.e. Thphn.p.76.d. Conc p 342.b. [a] p.316.b. [b] Nphr. p.509. [c] Thphn.p.76. [d] Merc.t.2.p. 57. [e] Conc.p.346.b.

'Il confia toutes ces choſes à Poſidoine ſon Diacre.[d] Il luy donna encore un memoire, où il faiſoit une petite declaration de ſa foy; & une plus longue expoſition de la doctrine de Neſtorius. Il y parle auſſi de la perſecution que Neſtorius avoit faite par Celeſte au Preſtre Philippe. 'Il envoya donc Poſidoine à Rome, chargé de toutes ces pieces, avec ordre de s'informer d'abord ſi on avoit rendu au Pape celles que Neſtorius luy envoyoit, & en ce cas de luy rendre auſſi ſa lettre, [& les autres papiers dont il eſtoit chargé :] mais de ne les pas rendre, & de les luy raporter, ſi le Pape n'avoit pas encore receu les lettres que Neſtorius luy écrivoit.

p.373.e[377.b[379.a [d] ap.p.377.380. t.1.p.45.d.

[Cette reſerve eſt une grande preuve, qu'il ne faiſoit contre Neſtorius que ce qu'une neceſſité abſoluë l'obligeoit de faire. Mais au moins il ne pouvoit pas mieux faire voir qu'il n'avoit
Lup.ep.6.p.23. aucun deſſein de prevenir l'eſprit du Pape.] 'Et neanmoins cela n'a pas empeſché que Neſtorius ne l'ait dit d'une maniere fort envenimée. Il pretend auſſi que ce que S. Cyrille envoya à Rome de ſes écrits, n'eſtoit compoſé que d'extraits, dont les entredeux omis à deſſein auroient fait voir que ſa doctrine n'eſtoit pas telle qu'on la repreſentoit. Il ſoûtient meſme que S. Cyrille y avoit ajouté des choſes qui n'y eſtoient pas. [Mais aſſurément on ne
p.24. l'en croira pas ſur ſa parole.] 'Il luy fait un grand crime d'avoir changé en un endroit le mot de *divinité* en celui de *Dieu*: [& quand il l'auroit fait, ces deux mots en cet endroit ne ſignifient que la meſme choſe. Je n'entens point] ce qu'il dit d'un retranchement ſur lequel il s'étend beaucoup [Mais il oublie toujours de dire qu'il avoit luy meſme envoyé le premier ſes homelies au
Conc.t.3.p. 353.c|356.a. Pape,] & que ce fut ſur cela, & ſur ſes lettres ſignées de ſa main
a Lup.ep.6.p. 23. qu'il fut jugé. [Pour ne pas dechirer S. Cyrille ſeul,] a il dit qu'il eut recours à Celeſtin, parceque c'eſtoit un homme ſimple, propre à eſtre trompé, & incapable de penetrer dans la ſubtilité des dogmes; [comme ſi la religion Chrétienne eſtoit plutoſt fondée ſur la ſubtilité de l'eſprit, que ſur la ſimplicité de la foy.

Je ne trouve point ni dans la lettre de S. Cyrille à Celeſtin, ni
p.369.a. dans ſon memoire,] 'ce que dit ce Pape, Qu'il avoit appris de la relation que Saint Cyrille luy avoit envoyée par Poſidoine, que Neſtorius traitoit les Orthodoxes de Conſtantinople, comme il eſtoit juſte qu'il traitaſt les membres de l'Egliſe, aprés en avoir eſté le chef. [Mais S. Cyrille pouvoit bien luy avoir envoyé quelque relation hiſtorique de tout ce qui s'eſtoit paſſé à Conſtanti-
Merc.t.2.pr.p. 17. nople.] 'On croit que S. Cyrille envoya Poſidoine à Rome vers le mois d'avril, [ayant pu aſſembler ſon Concile un peu aprés Paſque.]

Leo,t.2.p.817. 'Poſidoine fut ſans doute elevé depuis à la preſtriſe par Saint
ep.11,p.437. Cyrille. 'Car il paroiſt que Dioſcore avoit envoyé à Rome dés le commencement de ſon epiſcopat, un Preſtre de ce nom, qui connoiſſoit fort l'uſage de cette Egliſe, parcequ'il y avoit eſté envoyé pluſieurs fois.

ARTICLE XXXV.

S. Cyrille écrit à Acace de Berée & à d'autres contre Neſtorius.

NOTE 24. SAINT Celeſtin fut donc le premier Eveſque à qui S. Cyrille écrivit ſur l'affaire de Neſtorius; [mais il en écrivit peut-eſtre auſſitoſt aprés à pluſieurs autres.] Nous avons encore la lettre qu'il adreſſa à Acace Eveſque de Berée en Syrie, [conſiderable par ſon âge & par ſon antiquité, & celebre par le bien & par le mal qu'on en a dit.] Il ne marque point qu'il euſt d'autre raiſon de luy écrire, que le deſir de ſe conſoler avec un ami de l'affliction que luy cauſoit l'erreur de Neſtorius, & l'emportement de Dorothée. Et il témoigne aſſez ouvertement, que pour luy ſon ſentiment eſtoit qu'il euſt fallu anathematizer Neſtorius [C'eſtoit apparemment ſur cela qu'il vouloit tenter Acace, & ſavoir ſon ſentiment.] Conc. t. 3. p. 342. a. p. 379. d. d. 382. p. 382. c. d.

Acace montra cette lettre à Jean fait depuis peu Eveſque d'Antioche, qui témoigna prendre part à la douleur de Saint Cyrille: & neanmoins il parut plus porté à la douceur & à la condeſcendance, qu'aux voies de la juſtice & de la rigueur. Acace qui dans ſa réponſe fait un eloge de Jean, [paroiſt eſtre dans la meſme penſée.] Il fait paroiſtre beaucoup de douleur de l'état où eſtoit l'Egliſe de Conſtantinople, & il témoigne approuver la foy & la doctrine de S. Cyrille. Il avoue que la parole [de Dorothée] eſtoit inexcuſable. Il approuve auſſi la plainte que S. Cyrille avoit faite, de ce que Neſtorius s'engageoit dans des queſtions trop relevées, contre la défenſe que nous en fait l'Ecriture: ce qu'il confirme par l'exemple d'Apollinaire, qui s'eſtoit perdu en ſe confiant en ſa ſcience, & par ce que dit Saint Baſile, que les grands myſteres ſont incomprehenſibles aux Anges meſmes, & qu'il les faut honorer par le ſilence. p. 386. a. b. p. 382. c. e. p 386. p. 382. 383.

Mais avec tout cela il dit, que beaucoup d'Eccleſiaſtiques & de laïques qui venoient de Conſtantinople, excuſoient meſme la parole [de Dorothée,] & croyoient que dans le ſens il pouvoit n'eſtre pas contraire à la foy, comme il eſtoit arrivé autrefois à Paulin [d'Antioche, que les Orientaux avoient traité d'heretique,] parcequ'il ne vouloit pas reconnoiſtre les trois hypoſtaſes de la Trinité, quoique tout le different ne conſiſtaſt que dans l'expreſſion: Qu'ainſi il euſt eſté bon d'étouſer d'abord cette parole, & d'empeſcher qu'on n'en parlaſt; & qu'il eſpere que p. 383.

Saint Cyrille employera dans l'occaſion ſa charité pour l'Egliſe, ſon autorité & ſa prudence à appaiſer le trouble qui s'eſtoit déja emu, qu'il cherchera des remedes pour arreſter le mal que la parole [de Dorothée] avoit cauſé, & pour réunir ceux qui 430.

p.386 a. s'eſtoient ſeparez des autres, '& qu'il ſongera plutoſt à edifier, "qu'à détruire & à depoſer, ſelon la force du mot grec. ναθαίρεσιν.

[Cette lettre qui eſt aſſez embaraſſée pour le ſtyle auſſi-bien que pour le ſens, ne ſatisfit pas ſans doute Saint Cyrille. Et il eſt vray qu'elle prend les choſes, comme s'il ne ſe fuſt agi que de la parole de Dorothée, au lieu que l'impieté qu'elle exprimoit, eſtoit ſoutenuë par toute la conduite & par les diſcours de Neſtorius, & de ceux de ſon parti: ce qui ne pouvoit manquer de bleſſer les forts, & de corrompre les foibles. Nous ne voyons point ſi Saint Cyrille répondit à cette lettre: mais elle luy fit juger ſans doute que la diſpoſition de ceux du Comté d'Orient n'eſtoit pas telle]

p.345.a. 'qu'il l'avoit repreſentée au Pape.

p.350.c. [On peut encore mettre vers ce temps-ci] 'une autre lettre

c,d. de S Cyrille, écrite ſelon le titre, à un ami de Neſtorius. 'Mais il paroiſt auſſi qu'il faiſoit profeſſion d'amitié avec S Cyrille, &

Merc.pr. p.15. qu'il le connoiſſoit fort particulierement. 'Le Pere Garnier croit que c'eſt Acace de Melitene: [à quoy je ne voy pas aſſez de fondement.] 'S. Cyrille luy proteſte qu'il ne ſouhaite que la paix, que

Conc.p.430. 431. l'honneur, le repos, & l'amitié de Neſtorius: Qu'il eſt preſt d'abandonner pour cela tous les avantages temporels, & d'oublier les mauvais offices qu'on luy avoit rendus: mais que pour la foy de l'Egliſe & le ſalut des peuples, dont les Eveſques ſont reſponſables, il eſt reſolu de ne les abandonner pour quoy que ce ſoit, & de combatre juſqu'à la mort pour la verité. Cette lettre eſt belle

ARTICLE XXXVI.

Saint Leon fait refuter Neſtorius par Caſſien: Celeſtin eſtime beaucoup le courage de S. Cyrille: Il tient un Concile à Rome, où la foy de ce Saint eſt approuvée, & celle de Neſtorius condamnée.

Conc.t.3.p. 353.d. 'COMME les pieces que Neſtorius avoit envoyées à Rome eſtoient écrites en grec, & qu'il les falloit traduire en latin pour en juger, le Pape s'excuſa ſur cela de répondre ſi promtement à Neſtorius. [Saint Leon alors Archidiacre de Rome, 'les envoya en France à Caſſien qui vivoit alors à Marſeille, ſoit qu'on ſe vouluſt ſervir de luy pour les traduire, ſoit ſeulement afin qu'il les refutaſt. Il eſt certain qu'il fit le dernier par un ou-

V Caſſien p.3.

vrage que nous avons encore, & qu'il adreſſa à S. Leon. Et il eſtoit d'autant plus propre à refurer Neſtorius, qu'il devoit avoir beaucoup de croyance ſur l'eſprit des fideles de Conſtantinople, ayant eſté luy meſme du Clergé de cette Egliſe, & s'eſtant rendu illuſtre entre les plus zelez défenſeurs de Saint Chryſoſtome. Il parle de Neſtorius ſans le nommer, comme d'un Eveſque qui eſtoit encore en poſſeſſion de ſon ſiege, mais qui eſtoit viſiblement ennemi de l'Egliſe, & de la correction duquel on deſeſperoit. 'Il exhorte les fideles de Conſtantinople [qui eſtoient encore unis avec luy,] de ſe ſeparer de ce loup raviſſant qui devoroit le peuple de Dieu. 'On marque qu'il refute divers endroits du premier, du ſecond, & du troiſieme ſermon de Neſtorius, 'avec ſa premiere lettre ſur les Pelagiens, qu'il marque dés le commencement de ſon ouvrage.

Casa. de Inc. l. 7. c. 11. p. 1065.

Merc. t. 2. p. 6, 7.

'Durant qu'on traduiſoit les écrits de Neſtorius, Poſidoine arriva à Rome, '& ayant ſçeu que ces écrits eſtoient entre les mains du Pape, il luy rendit auſſi la lettre de S. Cyrille,] avec les autres pieces dont il eſtoit chargé,] '& luy confirma de bouche tout ce que ce Saint marquoit dans ſa lettre. 'Celeſtin eſtoit alors dans la douleur, [apparemment à cauſe de l'hereſie de Neſtorius.] 'Mais ce luy fut une grande conſolation de trouver dans Saint Cyrille, une foy parfaitement conforme à la ſienne, 'une ſi grande fermeté dans cette meſme foy, 'un ſi grand zele & un ſi grand courage pour la défendre, une ſi grande vigilance pour la conſerver pure & entiere dans ſes brebis, & une ſi grande ardeur pour combatre ceux qui l'attaquoient ; en ſorte qu'il ſembloit egaler, & ſurpaſſer meſme ſes predeceſſeurs, toujours celebres pour avoir eſté les défenſeurs des veritez de l'Egliſe. 'Il ne pouvoit neanmoins en meſme temps voir ſans douleur les nouvelles preuves que S. Cyrille luy donnoit de l'egarement de Neſtorius, l'obſtination avec laquelle il avoit rejetté les avis ſalutaires que ce Saint luy avoit donnez, & l'état deplorable des fideles de Conſtantinople.

Conc. t. 3. p. 353. d. p. 451. d.

p. 348. b.

p. 345. n.

d] 348. a.

p. 348. a. b.

p. 345. e.

c.

p. 351. e.

'Quand les écrits qu'Antioque avoit apportez, eurent enfin eſté traduits, il trouva dans les homelies de Neſtorius une doctrine fort embaraſſée, & pleine de contradictions. Mais il remarqua dans ſes lettres des blaſphemes viſibles, '& une condannation manifeſte de la doctrine orthodoxe. 'Il appliqua alors tout ſon eſprit à chercher quelque remede pour aider les fideles à conſerver la pureté de leur foy, '& pour empeſcher Neſtorius meſme de faire de nouveaux pas dans le precipice où il s'eſtoit déja engagé.

p. 353. e] 356. a.

p. 356. a] 357. a

p. 345. c. d.

p. 348. c. d.

p.345.d. 'Il n'en trouva point d'autre que celui que S. Cyrille luy avoit 430.
f.348.e. propoſé, 'qui eſtoit de condanner ouvertement Neſtorius, & de ſe ſeparer de ſa communion.

p.379 a|395. d. 'Il tint donc un Concile à Rome, [a] où il preſida [ſelon le rang
a p.395.d. que luy donnoit ſa dignité. On ne ſçait point quels eſtoient les
f.379.b|629.e] Eveſques qui le compoſoient.] 'Mais on voit que leurs decrets
632.b. paſſoient pour les decrets de tout l'Occident. [b] Neſtorius meſme
b Merc t.1.p. l'appelle le Concile d'Occident. [c] Il ſe tint au commencement
71 § 2. du mois d'aouſt. [d] On y lut & on y examina en pluſieurs ſeances
c t.3.p 326.1. les homelies, & les lettres que Neſtorius avoit envoyées à Rome,
d Conc. p.379. & celles que Poſidoine y avoit apportées; mais particulierement
a.b|387.a. les lettres qui eſtoient ſignées de ſa main: Et tous les Eveſques s'écrierent qu'il eſtoit auteur d'une hereſie toute nouvelle & tres dangereuſe.

p.398.e. 'Au contraire les deux lettres de S. Cyrille à Neſtorius furent
ap.p.380|Merc approuvées par le Concile, comme entierement orthodoxes. 'Le
t.2.p.335.336| Pape donna auſſi des grands eloges à ce Saint; & dans un diſcours
Arm.ſer.p.548. qu'il fit dans le Concile, il montra que la Vierge eſtoit veritable-
c.d. ment mere de Dieu, [non ſeulement] par les paſſages des Peres que S. Cyrille luy avoit envoyez, mais encore] par les paroles de Saint Hilaire & du Pape Damaſe, & par l'hymne *Veni redemtor gentium*, que Saint Ambroiſe faiſoit chanter à tout ſon peuple le jour
Conc.p.629.e. de Noël. 'Ainſi ce Concile ſoûtint avec une entiere uniformité, la meſme foy qui fut enſuite autoriſée par le Concile d'Epheſe: & il declara que ceux qui ne ſuivoient pas cette foy, ſeroient depoſez de tous les degrez du miniſtere de l'Egliſe.

ARTICLE XXXVII.

Neſtorius depoſé s'il ne ſe retracte dans dix jours : S. Cyrille commis pour executer cette ſentence : Celeſtin écrit diverſes lettres ſur ce ſujet.

Gen.c.54. 'LES decrets du Concile furent dictez par le Pape, [& ainſi
Conc.t.3 p. on ne peut mieux apprendre quels ils furent, ſque des let-
349.c|364.a| tres que Celeſtin écrivit enſuite à Neſtorius, à S. Cyrille, & à
373.d|377.c. d'autres, toutes datées du 11 d'aouſt. 'Saint Cyrille attribuant
p 379.b. nettement au Concile les decrets & les lettres de ce Pape. 'Ces
f.357.b. lettres ordonnent donc que les deux lettres écrites à Neſtorius par S. Cyrille, tiendront lieu de deux monitions; que la lettre
p.349. a.b|361. que le Pape luy écrivoit ſera la troiſieme. 'Et que ſi dans dix jours
364.377.a.b| aprés que cette lettre luy aura eſté ſignifiée, il ne declare par un
Liber.c 5. p.18|
Nphr.l.14 c.
33.p.510 c.d|
Taphn.p 76.d.

écrit clair & ſans equivoque, qu'il reçoit la croyance enſeignée par les Egliſes de Rome & d'Alexandrie, & par toute l'Egliſe Catholique, & qu'il condanne la nouveauté criminelle, par laquelle on ſepare ce que l'Ecriture nous àpprend eſtre parfaitement uni ; il ſera deſlors entierement ſeparé de la communion de l'Egliſe, '& privé de tout le pouvoir qui appartient à la dignité du ſacerdoce ; 'Qu'il faut qu'il condanne ce qu'il a cru juſques alors, & qu'il enſeigne ce qu'il voit eſtre enſeigné par S. Cyrille ; 'Que ceux qui l'ont ſuivi dans ſon erreur, ſeront de meſme obligez d'y renoncer par écrit, s'ils ne veulent eſtre ſeparez de la communion ; 'Que tous les Orthodoxes que luy & ſes adherans avoient privez de la communion, ou du miniſtere eccleſiaſtique, y ſeront maintenus : 'Et que ſi aprés avoir condanné ſes dogmes, il ne donne une preuve de ſon entiere correction, en rappellant toutes ces perſonnes à l'Egliſe, il en ſera luy meſme chaſſé.

Conc.p.374.c. p.361.b.c|376.d p.376.d. p.362.c|349.a| 373.a|376.e| 398.a.b| 422.b. c. p.361.c| Liber. p.18.

'Celeſtin ordonne encore que S. Cyrille agira en cette affaire au nom du ſaint Siege, & avec ſon autorité, [a] pour notifier cette ſentence & à Neſtorius & à tous les autres, [b] pour l'executer avec la ſeverité neceſſaire, '& pour pourvoir promtement aux beſoins de l'Egliſe de Conſtantinople, ſi Neſtorius refuſe de ſe ſoumettre aux conditions qu'on luy demande, [c'eſt à dire pour faire elire un autre Eveſque.] Il euſt eſté aſſez à propos que le Pape euſt eſté luy meſme en Orient pour pourſuivre cette affaire. Mais à cauſe des dangers qu'il pouvoit craindre ſur la mer & ſur la terre, il ſe contenta de commettre S. Cyrille en ſa place. 'Liberat marque particulierement que cette legation de Saint Cyrille avoit eſté reſoluë dans le Concile. 'On croit que S. Cyrille la receut avec joie [& en effet on la trouve marquée en divers endroits du Concile d'Epheſe, où il ſemble que cela n'eſtoit pas bien neceſſaire]

Conc.p.349.a| 631.a. [a] p.364.a. [b] p.349.a. a. Liber.c.5.p.18. Mar.conc.l.5.c. 4. §4.p.207.

'Le Pape manda aux Eveſques la reſolution du Concile, [c] par diverſes lettres qui nous en reſtent encore, [d] & qui ſont marquées par Liberat. [e] L'une de ces lettres eſt à Neſtorius meſme, à qui il témoigne la douleur qu'il a de ſa chute; & il l'exhorte avec plus de force que de douceur, à ſe retracter dans dix jours aprés qu'il l'aura receuë. 'Il luy répond auſſi en peu de mots ſur l'éclairciſſement qu'il luy avoit demandé touchant les Pelagiens. 'Cette lettre traduite [en grec,] fut luë dans le Concile d'Epheſe ſur la demande qu'en fit Juvenal de Jeruſalem, & avec luy tout le Concile, '& inſerée dans les actes. Evagre l'appelle *cette lettre ſacrée*.

Gen.c.54. [c] Merc.t.2.p. 336.337. [d] Liber.c.5.p. 18.19. [e] Conc.t.3.p. 353-364. p.360.361. p.502.c.d. p.363.b| Eva l. 1.c.4.p.259.c.

[f] Celeſtin écrit d'une maniere bien differente aux Preſtres, aux

[f] Conc. p.364. b|351.c.d.

Diacres, aux Clercs, aux ſerviteurs de Dieu, (c'eſt à dire aux moines,) & au peuple Catholique de Conſtantinople. 'C'eſtoit particulierement à ceux qui eſtoient maltraitez par Neſtorius. 'Il les exhorte à s'oppoſer fortement à la doctrine de ce nouvel hereſiarque, 'à ſouffrir avec courage ſes perſecutions, & à attendre avec patience les couronnes que leurs ſouffrances leur acqueroient dans le Ciel. 'Il leur declare qu'il les reçoit tous dans ſa communion, nonobſtant les excommunications pretenduës de Neſtorius.

p.369 a. p.364-368. p.369.372. p.373.

'Il écrivit une troiſieme lettre à Jean d'Antioche,[a] & d'autres en meſmes termes à Juvenal de Jeruſalem, à Ruſe de Theſſalonique, & à quelques autres Eveſques de Macedoine,[b] dont on ne nomme que Flavien Eveſque de Philippes.[c] On marque une lettre à l'Egliſe d'Antioche: [mais c'eſt ſans doute celle qui eſtoit adreſſée à Jean ſon Eveſque.] 'Celeſtin témoigne dans toutes ces lettres la douleur qu'il a du malheur de Neſtorius, n'en pouvant plus douter aprés les preuves qu'il luy en avoit envoyées luy meſme, Que comme l'importance de cette affaire demandoit un prompt remede, il l'a declaré excommunié s'il ne ſe retracte dans dix jours; & qu'il leur écrit pour les prier de contribuer de leur part à l'execution de ce decret. 'Il écrivit à tous ces Eveſques, afin de rendre plus publique la ſentence que [le Concile] ou plutoſt J. C. meſme avoit prononcée, 'de quoy S. Cyrille l'avoit prié.

p.376. ap 377.c|349.b. p.379.b. b p.377 c| Liber.p.19. c Conc p.617. c d. P.376.377. p.349.b. p.344.345. p.345.348.

Note 25.

'Il ne pouvoit pas manquer d'écrire auſſi à Saint Cyrille, & il le fit par une lettre toute pleine d'eloges, 'à la fin de laquelle il l'exhorte d'executer avec courage au nom du ſaint Siege le decret qui avoit eſté fait contre Neſtorius.

p.349 p.373.c|377.b.

'Il chargea le Diacre Poſidoine de toutes ces lettres,[d] & de tous les autres papiers [neceſſaires pour cette affaire,] afin que Saint Cyrille ſe puſt acquiter de la legation dont il le chargeoit. 'Et c'eſtoit ce Saint qui devoit recevoir les lettres adreſſées à Neſtorius, & aux Orthodoxes de Conſtantinople, pour les leur faire tenir. 'On voit auſſi qu'il cite les lettres que Neſtorius avoit écrites à Celeſtin: [ce qui montre que le Pape les luy avoit envoyées.]

d p.364.a. a|373.c. P 378.c|391.b.

'Quoique Celeſtin ne parle jamais du Concile de Rome dans ces lettres, le P. Garnier reconnoiſt neanmoins qu'elles appartiennent à ce Concile, comme on le tire de Saint Cyrille & de Gennade. [Elles furent ſans doute écrites en latin: & il y a apparence que le texte latin que nous en avons eſt l'original.] 'Liberat cite les premiers mots de la lettre à Neſtorius, & de celle à Saint Cyrille. 'La ſentence contre Neſtorius qui eſt dans les Conciles,

P 379 b| Gen.c. 54|Merc. t.2.p. 336-337|pr.p. 28. Liber.c 5.p.18. Co nc.p.374.c| 363.364.

430. Conciles, eſt tirée hors la derniere ligne de la lettre à Neſtorius: mais c'eſt un grec different.]

Celeſtin manda auſſi aux Egliſes d'Occident le decret du Concile contre Neſtorius, montrant qu'il falloit croire en J. C. deux natures, & une ſeule perſonne, [mais il ne nous en eſt rien reſté; & je n'entens pas bien ce qu'en dit Gennade. Gen.c.54.

Ce fut peut-eſtre en ce temps-ci] que Sixte alors Preſtre, & peu aprés Eveſque de Rome, écrivit à Neſtorius pour travailler à le retirer de ſon erreur. c.54.Conc.p. 1178.c.

ARTICLE XXXVIII.

S. Cyrille écrit ſur la condannation de Neſtorius à Juvenal de Jeruſalem, & à Jean d'Antioche: Jean écrit une belle lettre à Neſtorius, qui ne change pas pour cela.

SAINT Cyrille ayant receu les lettres que le Pape écrivoit tant à luy qu'aux autres, [hors peut-eſtre celles qui eſtoient pour la Macedoine, Poſidoine ayant pu les rendre en chemin, s'il en avoit auſſi eſté chargé;] il n'heſita pas à les envoyer à ceux à qui elles eſtoient adreſſées: & il y en joignit d'autres de ſa part. Conc.t.3.p.387. a.b.

Dans celle qu'il écrivit à Juvenal de Jeruſalem, il dit que la meſme charité qui leur fait deſirer toutes ſortes de biens à Neſtorius, les oblige de prendre l'épée contre luy s'il demeure incorrigible. p.386.387.

Il le prie de ſe joindre à luy pour cela, & d'écrire tant à Neſtorius qu'au peuple de Conſtantinople, comme il avoit auſſi deſſein de faire de ſon coſté, & d'écrire de meſme à l'Empereur, & à tous les Officiers de la Cour, pour les diſpoſer à preferer l'amour de la verité à l'amour d'un homme, & à conſentir à la depoſition de Neſtorius, s'il refuſoit de ſe rendre au ſentiment de tous ſes confreres. p.387.b.c.

[Il ne particulariſe pas tant ce qu'il y avoit à faire dans la lettre qu'il écrivit à Jean d'Antioche] mais il le preſſe plus fortement de ſe declarer contre Neſtorius, en luy proteſtant qu'il falloit ſuivre le decret du Concile de Rome, ſi on ne vouloit eſtre ſeparé de la communion de tout l'Occident & de la Macedoine; que c'eſtoit à Jean à voir ce qu'il avoit à faire; Que pour luy il eſtoit reſolu de ſuivre le ſentiment du Pape, plutoſt que de ſe ſeparer de la communion de tant d'Eveſques [Il ne jugea pas à propos de luy avouer,] qu'il avoit ſollicité luy meſme ce decret, en aſſurant le Pape que tous les Eveſques de l'Orient le deman- p.379.b.c. p.346.a.

Thphn.p.76.d. doient. Theophane marque les lettres de Celeſtin & de Saint Cyrille à Jean, & à l'Eveſque de Jeruſalem, à qui il donne par erreur le nom de Prayle ſon predeceſſeur. 430.

Conc.p.390.a. b. 'Quelques Eccleſiaſtiques d'Alexandrie porterent à Jean d'Antioche la lettre de Celeſtin, & les lettres de S. Cyrille ſur le ſujet de Neſtorius: "car il paroiſt qu'on luy en apporta plu- ἴσως μὲν... πως δέ.
a; ſieurs. [Et peut-eſtre que S. Cyrille luy envoyoit la copie de celles qu'il avoit écrites à Neſtorius.] 'Jean "ſemble témoigner que ces ἀσφαλῶς.
p.394.d.e. lettres le ſurprirent." Il avoit alors avec luy le celebre Theodo- 1.
d.e|390.b. ret, Macaire fait depuis peu Eveſque de Laodicée, & quelques autres Eveſques. 'Ce fut de leur avis qu'il ſe reſolut d'envoyer à Neſtorius une copie de ces lettres, & de luy écrire la lettre que nous en avons, [qui eſt aſſurément tres belle, tres bien faite, &
Liber.c.4 p.14| tres digne de la reputation qu'avoit ce Prelat.] Elle eſt marquée
Thphn.p.76. 77| par Liberat, par Theophane, & par Nicephore.
Nphr l.14.c.33. [a]Jean avoit écrit peu auparavant à Neſtorius par le Comte
p.511.b.c. "Irenée, [dont nous parlerons ſouvent dans la ſuite.] [b]Baronius V. Theodo-
a Conc.p 387.d e. croit avec beaucoup de fondement, que c'eſt le meſme qu'Irenée ret.f.29,30.
b Bar.430.§ 42. Eveſque de Tyr, à qui Theodoret a écrit diverſes lettres, [& a
Conc.p.387.d.e donné de grands eloges.] Par cette lettre Jean avoit donné à
p.394.e. Neſtorius des aſſurances de ſon amitié, '& luy avoit promis de luy en donner des marques dans les rencontres. Il crut ne pouvoir mieux executer ſa promeſſe, qu'en luy donnant avec liberté
e|387.d.e. le conſeil qu'il jugeoit luy eſtre le plus utile, '& il eſpera que
p.394.d.e. Neſtorius eſtant aſſuré des ſentimens de ſon cœur, l'ecouteroit comme un ami. 'Les Eveſques par l'avis deſquels il luy écrivoit, dont il en nomme ſix, eſtoient auſſi tous ſes amis, & des perſonnes habiles dans la doctrine de l'Egliſe.

p.390.d.391.a. Il prend pour principe ce qu'il dit avoir ſçeu de pluſieurs perſonnes, que Neſtorius ſuivoit dans le fond le ſentiment des
p.394.c. Peres & des docteurs de l'Egliſe, 'dont ils ſe glorifient tous d'eſtre
p.391.d|392.e. les diſciples, 'qu'il avoit ſeulement un vain ſcrupule de ſe ſervir du terme de Mere de Dieu, pretendant qu'il favoriſoit les here-
p.391.d.e. tiques, quoiqu'il en avouaſt le ſens; 'ayant meſme dit ſouvent qu'il ne feroit pas de difficulté de ſe ſervir de ce terme, ſi quel-
c|394.a|390.d.e. que perſonne conſiderable dans l'Egliſe le luy conſeilloit. 'Il luy repreſente donc que le ſens de ce terme eſtant la foy de l'Egliſe,
p.391.e. '& beaucoup de Peres s'en eſtant ſervis, [c]comme vous le ſavez,
c p.394.c. dit-il, autant que perſonne, [d]ſans qu'aucun auteur Eccleſiaſtique
d p.391.e. p.394.c. y euſt jamais trouvé à redire, 'il ne devoit pas avoir troublé l'Egli-

1. Archelaüs, Apringe. (p. e. de Calcide,) Heliade (p.e de Zeugma,) & Melece (p. e. de Mopſueſte.)

ſe par cette difficulté & cette queſtion inutile, & qu'il pouvoit encore moins refuſer de s'en ſervir, dans la neceſſité où l'on eſtoit de remedier au grand trouble qui agitoit l'Egliſe, d'empeſcher le ſchiſme qui eſtoit preſt de s'y former, & de ne pas mepriſer les conſciences de tant de freres qu'on avoit bleſſées avec ſi peu de ſujet. C'eſt ſur cela qu'il luy raporte l'exemple celebre de Theodore de Mopſueſte, qui s'eſtoit retracté publiquement. p.390.c|395.a. p 391.a. p 394.a. p.391.b.c. V. ſon titre § 3.

Que ſi, dit il, ce n'eſt pas le terme de Mere de Dieu que nous rejettons, mais le ſens de ce terme, il faut avouer que nous ſommes dans une grande erreur, & que nous nous mettons meſme en danger de ruiner tout à fait le myſtere de l'Incarnation: & il le montre par une petite explication de ce myſtere, [qui eſt importante pour juſtifier que ni Jean, ni Theodoret, ni les autres qui ont défendu la perſonne de Neſtorius, ne ſuivoient pas neanmoins ſon hereſie.] Il le conjure de conſiderer ſa lettre, & les autres dont il luy envoyoit la copie, non avec un eſprit troublé par la chaleur de la contention & de la diſpute, ou avec cet elevement d'orgueil, par lequel le demon fait des moindres choſes des maux irremediables: mais avec un eſprit de docilité, & une application auſſi grande que le meritoit une affaire de cette importance. p.394.a.b. p.390.b|394.c. p 391.b. p.394.c.d. p.390.b.c.

Il luy conſeille d'aſſembler quelques uns de ſes amis pour l'examiner, & de leur donner une liberté entiere de luy dire ce qui luy ſera non le plus agreable, mais le plus utile; & qu'ils n'auront pas de peine à trouver le moyen de le tirer d'une affaire ſi faſcheuſe; Que le terme de dix jours preſcrit par le Pape, eſtoit bien court: mais qu'un plus court eſtoit encore aſſez long pour ſe reſoudre à ſe ſervir d'un mot tres autoriſé dans l'Egliſe, & qui exprimoit une verité inconteſtable; Que ſi quelqu'un luy donnoit un autre conſeil, il falloit qu'il fuſt ennemi de toute l'Egliſe, & de luy meſme. Il le prie de luy vouloir mander la reſolution qu'il aura priſe. c.d. p.395.a.

S. Cyrille cite cette lettre contre Neſtorius: mais il la fait un peu plus forte qu'elle n'eſt. Leonce aſſure qu'elle renverſe le dogme de Neſtorius. Il dit qu'elle fut ſouſcrite par tous les Eveſques du Concile de Jean; [ce qu'il faut ſans doute reſtreindre à Theodoret & aux autres qui eſtoient preſens lorſqu'elle fut faite; car Jean n'euſt pas dû la rendre ſi publique.] p 564.b. Leont.act.4. bib.P.t.11.p. 509.b.

Jean écrivit en meme temps & ſur le meſme ſujet au Comte Irenée, & aux Eveſques Muſée & Hellade, [qui pouvoient eſtre alors à Conſtantinople.] Muſée d'Antarade en Phenicie, & Hella- Lup.ep.3.p.15. V. Attique § 3.

de de Tarſe, dont nous parlerons ſouvent, eſtoient celebres en ce temps-ci.]Ils ne manquerent pas tous trois de montrer à Neſtorius les lettres que Jean leur avoit écrites. 'On croit avec beaucoup de ſujet que Jean écrivit & envoya [toutes] ces lettres le plus promtement qu'il put : '& il paroiſt en effet qu'elles arriverent à Conſtantinople avant celle de Celeſtin.

Bar.430. § 32.

Lup. ep.3.p.15.

'Nous avons la réponſe de Neſtorius, civile à l'égard de Jean: & il y reconnoiſt que pour luy s'il euſt pretendu eſtre l'arbitre [de la doctrine de l'Egliſe]contre le ſentiment de tous les autres Eveſques, 'il ſe fuſt declaré l'ennemi de ſes freres, & coupable d'une extreme folie.[On voit ſa vanité]dans ce qu'il dit,qu'aprés tant de combats contre les heretiques, jamais il n'euſt pu s'imaginer qu'on euſt mis en doute la pureté de ſa foy.Il ſe fait comme un merite de ce qu'on s'elevoit contre luy,& il ſe flate que cette tentation augmentera ſa pieté,[comme s'il euſt ſouffert pour la verité, ce qu'il s'eſtoit attiré par ſon attache pour l'hereſie.]

p.15.

p.16.

p.15.

'Pour ce qui eſt du terme de Mere de Dieu, il n'oſe pas le rejetter abſolument : mais il s'excuſe de s'en ſervir encore, à cauſe de ceux qui le prenoient, dit-il, dans le ſens d'Arius & d'Appollinaire; [comme ſi S. Cyrille ne l'avoit pas aſſez éclairci ſur cela.] Il remet donc à en traiter 'dans le Concile que l'on ſongeoit deſlors à aſſembler, & où il eſperoit en pouvoir conferer avec Jean d'Antioche. Il pretendoit auſſi y reprimer la preſomption de l'Egyptien, ſelon ſes termes, dont il dit qu'il ne faut pas s'étonner, parcequ'on en avoit déja eu autrefois pluſieurs exemples. 'C'eſt ainſi qu'il mepriſa le conſeil [ſi ſage] de Jean d'Antioche. 'Il pretendit meſme ſe ſervir de ſa lettre pour faire entrer dans ſes dogmes le Clergé, le peuple, & la Cour de Conſtantinople: mais il ne fit que ſe rendre de plus en plus odieux à cette ville.[Il n'envoya apparemment ſa réponſe à Jean que dans les derniers jours de cette année.]

p.17.

Liber.c.4.p.15.

Lup.p.17.

ARTICLE XXXIX.

Saint Cyrille avec le Concile d'Egypte écrit à Neſtorius & luy envoie ſes douze Anatematiſmes.

'SAINT Cyrille eſtant reſolu d'envoyer à Neſtorius la lettre du Pape, aſſembla les Eveſques d'Egypte à Alexandrie, 'au mois de novembre. [a] Ce Concile approuva les deux premieres lettres que ce Saint avoit écrites à Neſtorius, [b] & luy en écrivit une

Conc.t.3.p. 395 b. Merc.t.2.p.69. 1.2. Lup.ep.11.p. 1.2.

[a] Conc.p.398.c. [b] p.395.b.

troiſieme, 'pour l'avertir par une troiſieme monition, au nom tant de ce Concile, que de celui de Rome, de corriger ſes erreurs, & d'embraſſer la foy Catholique, 'voulant meſme qu'il le fiſt avec ſerment, & avec anatheme, [de quoy les lettres de Celeſtin ne parlent point.] d.e p.398.e.

'Cette lettre contient une aſſez longue expoſition de la foy de l'Egliſe ſur l'Incarnation, qui commence par le ſymbole de Nicée ſans addition, '& finit par les douze celebres anathematiſmes [ou chapitres, dont nous aurons ſouvent à parler.] 'Car S. Cyrille voyant que les conſeils qu'il avoit ſouvent donnez à Neſtorius, avoient eſté entierement inutiles, il ſe crut obligé de prendre les armes pour la verité: C'eſt pourquoi ayant choiſi quelques unes des propoſitions de cet hereſiarque, il anathematiza tous ceux qui les ſoûtiendroient. '& toutes les choſes de meſme qui ſont dans ſa lettre, y ſont miſes à deſſein pour combatre diverſes erreurs de Neſtorius. 'On remarque qu'il y prend le mot d'hypoſtaſe pour la nature, comme les Latins. 'Cette lettre demande que Neſtorius anathematize ce qu'elle anathematize, & qu'il approuve de bonne foy tout ce qu'elle enſeigne, 'comme eſtant la foy de l'Egliſe, preſchée par tous les Eveſques de l'Orient & de l'Occident. 'Saint Cyrille l'envoya à Conſtantinople ſignée de ſa main. p.398-407. [Du P.t.4.p.698. Conc.p.407-410. p.827.e. p.814.a. t.4 p 1768.a. t.3.p.407.c. p.398.d. p.712.e.

'Il écrit en meſme temps avec le Concile, aux Preſtres, aux Diacres, & au peuple de Conſtantinople, pour leur mander ce qui ſe paſſoit, '& les exhorter à conſerver la pureté de leur foy, à &c. ne point communiquer avec Neſtorius, "& à ne point ecouter ſes ſermons, s'il continuë aprés le terme qu'on luy a marqué, à eſtre un loup plutoſt qu'un paſteur. 'Il leur fait meſme excuſe de ce que l'on avoit attendu ſi long-temps à executer cette reſolution, comme l'on faiſoit alors. 'Il écrivit en particulier avec le Concile, aux Abbez des monaſteres de Conſtantinople, pour loüer le zele qu'ils avoient témoigné dans cette affaire, & les exhorter à continuer d'agir avec la meſme fermeté [La maniere dont ces lettres ſont écrites, fait aſſez voir qu'on n'avoit aucune eſperance que Neſtorius ſe reconnuſt] p.419.a.b. p.422. p.419. p.422.423.

δι' ἡμᾶς πράξαι. 'S. Cyrille avoit mandé à Juvenal, "qu'il eſtoit neceſſaire que l'on écrivit à l'Empereur & à tous les officiers, pour les porter à conſentir à la depoſition de Neſtorius: [Ainſi il ne faut pas douter qu'il n'ait eu deſſein de le faire luy meſme.] 'Il ne nous reſte neanmoins aucune preuve qu'il l'ait fait, [ſoit que les pieces en ſoient perduës, ſoit qu'il euſt appris cependant que Theodoſe p.387.c. Bar.430. §. 1.

avoit mal receu ce qu'il luy avoit écrit quelque tems auparavant,] 430.

Conc, p.503.a. 'Le Concile deputa quelques Eveſques pour porter à Conſtantinople les lettres de Celeſtin & du Concile d'Alexandrie à Neſtorius, [& les autres qu'il y falloit envoyer.] 'La lettre du Concile d'Alexandrie ſe trouve datée dans un manuſcrit, du 30 de novembre. Ce qui ne ſe pouvant accorder avec le temps qu'elle fut portée à Conſtantinople, on croit qu'au lieu du 30, il faut lire le 3e. S. Cyrille en cite un grand endroit. [a] Elle eſt marquée par liberat, [b] par Nicephore, [& par beaucoup d'autres.]

Merc.t 2 n.p. 69.

Conc.t 3.p. 847.c.

a Liber.c.4.p. 25.

b Nphr.l.14 c. 34.f.509.a.

ARTICLE XL.

Quel jugement on a fait des anathematiſmes de Saint Cyrille.

Conc.t.3.p. 518.d.e. 'CETTE derniere lettre de S. Cyrille à Neſtorius, fut luë par occaſion dans le Concile d'Epheſe avec les anathematiſmes qui y eſtoient joints, & miſe dans les actes ſans aucune oppoſition qui ſoit marquée. 'Ainſi c'eſt avec quelque fondement, ſelon le raiſonnement du Pape Gregoire II, que les amis & les ennemis de S. Cyrille ont dit que ce Concile avoit receu & confirmé ſes anathematiſmes: '& il ſemble que S. Cyrille meſme le ſoûtenoit;

Lup ep.n.p.48. p.47. Conc.t.4. p.603.b.

Lup. ep.230.p. 417.

c Merc.t.2.n.p. 341.1. 'mais' on ne peut pas dire qu'il les ait ſignez, [d] quoique Theodoret l'ait écrit. [e] Le P. Lupus dit que le Concile ne voulut ni les improuver, pour ne pas contriſter Saint Cyrille, ni les approuver à cauſe de quelques expreſſions dont on pouvoit abuſer, [f] & dont les Eutychiens ont abuſé effectivement, juſqu'à faire de cette lettre la plus grande preuve de leur hereſie; 'ce qui rendit les anathematiſmes odieux meſme aux Catholiques. 'Neanmoins le Concile meſme en écrivant à l'Empereur & au Pape, aprouve avec de grands eloges les lettres de S. Cyrille à Neſtorius que l'on avoit luës dans l'aſſemblée. 'Le Pere Garnier dit que cette lettre, où eſtoient les anathematiſmes, tenoit autrefois lieu de tout le Concile [Il n'en raporte point de preuve. [1]

NOTE 26.

d Conc. t.5.p. 505.e.

e Lup ep.n.p.51

f p.52.

p 53.

Merc.t.2.p.69. 2.

Il y a donc lieu de dire que ce Concile approuva en quelque ſorte les anathematiſmes.] 'Mais il eſt certain qu'ils furent tres mal receus d'abord par beaucoup d'Eveſques de l'Orient. 'Dés que Jean d'Antioche les eut vus, il en fut bleſſé, [comme nous

Conc.t.4.p. 569.c.661.b.

n.p.69.r.

Liber.c.4.p.25.

Merc t.2.p 341.1] Greg.l.4.ep.31.p. 714 d. 1. 'Il ſemble en un autre endroit vouloir citer pour cela ce que dit S. Gregoire, que dans la copie qu'il avoit du Concile d'Epheſe, il n'y avoit rien de condanné que ce qui l'eſt par les 12. chapitres [ou anathematiſmes] de S. Cyrille; mais rien qui regarde la grace.

430. verrons.] Il jugea que S. Cyrille alloit trop loin, & qu'en combatant Neſtorius il tomboit dans l'hereſie d'Appollinaire. 'Nous verrons auſſi que Neſtorius oſa bien leur oppoſer des anathematiſmes contraires; 'qu'André [Eveſque de Samoſates,] & Theodoret, entreprirent de les refuter par ordre de Jean d'Antioche, [ce qui obligea S. Cyrille à faire pluſieurs écrits pour les défendre;] que ce fut une des principales raiſons, & ſouvent la ſeule ſur laquelle les Orientaux fonderent leur deſunion d'avec Saint Cyrille & le Concile d'Epheſe, [Outre les écrits qu'ils leur oppoſerent,] 'ils marquent dans la lettre à Rufe les hereſies qu'ils pretendoient y eſtre. [a]Ils ajoutent que Cyrille y avoit decouvert ſon impieté, mais qu'il l'avoit cachée davantage, & colorée dans la lettre [qui les precedoit,] pour tromper les ſimples.

Mer.t.2.p. 116. Liber.c.4.p.16. Conc.t.3.p. 740.b.c.d. a p.741.d.

'Quoique S. Cyrille en euſt fait un éclairciſſement à Epheſe à la priere du Concile, 'cependant dans la réunion qui ſe fit enſuite, les Orientaux inſiſterent long-temps pour obliger Saint Cyrille meſme à les condanner. Ils obtinrent qu'on n'en parlaſt point; & meſme depuis cette réunion ils continuerent encore à témoigner qu'ils ne les approuvoient point. 'On voit par une lettre de Theodoret écrite en 448 ou 449, combien les Orientaux eſtoient encore animez contre ces anathematiſmes.

t.3.p.811. Mer.t.2.n.p. 340.2. Theodor.ep.111. p.952.983.

'Le P. Garnier remarque comme une choſe conſiderable, que dans l'avis que Maximien de Conſtantinople & d'autres Eveſques donnerent à Theodoſe ſur la réunion des Orientaux avec S. Cyrille, ils ne parlerent point de faire ſigner ces anathematiſmes. [Mais l'avoit-on jamais demandé à d'autres qu'à Neſtorius? Bien loin de ſonger à les faire ſigner,] 'ces Eveſques vouloient que S. Cyrille meſme les condannaſt pour pouvoir ſe réunir aux Orientaux. [Gennade meſme qui fut fait Eveſque de Conſtantinople depuis 468 juſques en 471, & qui eſt honoré comme un Saint,] 'écrivit contre les anathematiſmes, en les dechirant d'une maniere effroyable. [C'eſtoit ſans doute avant la réunion des Orientaux avec Saint Cyrille.] 'Depuis cette réunion, on faiſoit courir le bruit que S. Procle les anathematizoit. [Et cela donne au moins lieu de croire qu'il ne les approuvoit pas.]

Mer.t.2.n.p. 140.a|Conc.t. 1.p.1082.1083. ap.n.97.b.c Liber.c.12.p. 130. V. ſon titre. Fac.l.12.c.4.p. 76.78. Conc.ap.p.851. a.

'On n'en parla point dans le Concile de Calcedoine. Le Pere Garnier pretend que ce fut parcequ'on ne voyoit pas bien alors comment il les falloit diſtinguer de l'hereſie d'Apollinaire, '& que meſme, outre les Orientaux, il y avoit pluſieurs Catholiques qui ne les approuvoient pas. 'Neanmoins les officiers de l'Empereur qui aſſiſtoient au Concile de Calcedoine, y mettent les deux

Mer.t.2.n.p. 340.2. p.177.§ 44. Conc.t.4.p. 323.d.

epiſtres canoniques de Saint Cyrille luës & confirmées par le Concile d'Epheſe, entre les écrits des Peres, ſur leſquels la foy
Lup.ep.n.p.53. de l'Egliſe eſt fondée. [Et c'eſt peut-eſtre ſur cela que] Juſtinien, le Pape Vigile, & d'autres enſuite ont écrit, que les anathematiſmes avoient eſté receus par le Concile de Calcedoine.
p.54-58. 'Mais on ſoûtient que Juſtinien s'eſt abſolument trompé en ce fait,
Conc.t.4.p. 1768.a. comme en quelques autres, & a trompé ceux qui l'ont ſuivi. 'Dans
p.1170.b.d. la conference de 533, les Catholiques diſent que ce Concile avoit evité de parler de la troiſieme lettre à Neſtorius: '& pour eux ils ne veulent ni la rejetter, ni s'engager à la défendre contre les avantages que les Severiens pretendoient y trouver pour leur hereſie, bien loin de la vouloir regarder comme une regle de la
Genn.c.3. doctrine Catholique. 'Gennade parle de Jean Preſtre du dioceſe d'Antioche ſur la fin du V. ſiecle, qui écrivant contre les Neſtoriens & les Eutychiens, ne craignit pas de condanner quelques expreſſions de S. Cyrille, & de dire qu'il avoit avancé des choſes contre Neſtorius, ſans prendre aſſez garde qu'elles fortifioient l'erreur des diſciples [d'Apollinaire &] de Timothée.

Merc.t.2.n.p. 340.a. 'Le Pere Garnier marque, qu'il ne paroiſt point par l'hiſtoire, que du vivant de S. Cyrille, ſes anathematiſmes aient eſté ſoûtenus par aucun autre que par luy meſme, & par Marius Mercator. [Je ne doute point qu'Acace de Melitene ne les approuvaſt entierement, luy qui ſemble avoir eſté oppoſé à Neſtorius juſques
Conc.t.4.p. 954.a. à l'excés.] 'Dés l'an 458, Alype Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, dit que S. Cyrille eſt approuvé de tout le monde dans tout ce qu'il a fait, mais particulierement dans les anathemes qu'il a prononcez contre Neſtorius; ce qui ſemble ne pouvoir marquer
Bib.P.t.4.1.p. 436.a] 438 d] 439.b Ful.ex. P.c.14.p.94.g. autre choſe que les douze anathematiſmes. 'Jean Maxence & Pierre Diacre les citent; [a] ce que S. Ephrem d'Antioche fit un peu aprés. [Nous ne parlons point de] [b] l'Henotique de Zenon où ils
a Phot.c.229. p.813.c. ſont receus, [ni de Juſtinien, & des autres ennemis des trois Chapitres, ou qui avoient quelque inclination pour une partie des
b Eval.3.c.14. p.345.d. erreurs d'Eutyche. Car ils eſtoient tous partiſans declarez des
Merc.t.2.n.p. 341.d. anathematiſmes.] 'Le V. & le VI. Concile les ont approuvez.
c Lup.ep.n.p. 58. [c] Le cinquieme a meſme regardé comme un crime & une impieté de les avoir combatus.

Merc.b.p.142-158. 'A l'égard des Latins non ſeulement Mercator s'en declare le
d p.141. défenſeur; [d] mais il dit encore que l'Egliſe Romaine les avoit
e t.2.n.p.341.1. approuvez "avec raiſon; [e] ce que le P. Garnier trouve difficile à *vers ju dicio.* expliquer, en ſuppoſant comme il fait, que Mercator le dit avant le Concile d'Epheſe: & il croit qu'il faut l'entendre de la doctri-

ne

ne de ces anathematiſmes contenuë dans la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius. Gennade de Marſeille condanne la maniere dont Jean Preſtre d'Antioche en parloit. Vigile de Tapſe les défend contre les mauvais ſens que les Eutychiens leur donnoient pour les oppoſer à S. Leon. [Avant Vigile,] Fauſte de Riés dit que toutes les iſles & les Egliſes avoient receu contre Neſtorius, l'autorité des Peres qui maudit celui qui ne confeſſe pas que c'eſt le Fils de Dieu qui eſt né vray Dieu de Marie. [C'eſt le ſens des anathemes de Saint Cyrille, quoique ce n'en ſoient pas les paroles.]

Gen.c.93. Vig. in Eut.l.5 c.19.20.p.76.77. Bib.P.t.3.p.45. e.

Il ſemble que du temps d'Hormiſdas l'Egliſe Romaine ne croyoit pas qu'on puſt alleguer ces anathematiſmes dans les diſputes. Mais [peu aprés,] Jean II. les admit parmi les autres autoritez des Peres. Vigile & ſes ſucceſſeurs les approuverent enſuite. & dans la profeſſion de foy que faiſoient les Papes, on lit que Neſtorius a eſté condanné à Epheſe par ces douze articles *veneranda.* "ſacrez; [ce qu'il ſeroit neanmoins difficile de verifier. Je douterois fort que] ni Vigile, [ni aucun autre Pape,] les ait approuvez comme des articles de foy.

Lup.ep.n p.59. p.60. Diur.p.37. Lup.p.60.

On remarque que le Concile de Latran ſous S. Martin, s'en ſervit beaucoup contre les Monothelites: & ayant demandé qu'on luſt les définitions des Conciles œcumeniques, on lut les ſymboles de Nicée & de Conſtantinople, & enſuite les douze anathematiſmes, avec ce titre ſelon le grec; *Articles du B. Cyrille ſur la foy,* *ſvixpra.* *que le Concile des 200 Peres a adoptez.* Selon le latin ils ſont meſme appellez *le ſymbole des 200 Peres d'Epheſe;* qui a beſoin de quelque explication. Le Pere Garnier dit que les anathematiſmes paſſoient parmi les Latins pour les propres Canons d'Epheſe, ſur la ſeule autorité de Denys le Petit. Neanmoins Denys qui les traduiſit [au commencement du VI. ſiecle,] avec le reſte de la lettre de S. Cyrille, en fait une piece à part qu'il ne joint point au corps des Canons des Conciles. Il dit qu'il la traduiſit pour faire connoiſtre aux Latins, la foy toute apoſtolique de ce grand Docteur, parcequ'elle leur eſtoit alors preſque inconnuë, au lieu qu'elle eſtoit fort connuë des Grecs. Mercator avoit déja neanmoins traduit en latin la meſme lettre de Saint Cyrille, [fort peu aprés qu'elle eut eſté faite,] avec divers autres ouvrages de ce Saint contre Neſtorius, [60 ou 80 ans avant Denys le Petit. Mais cette traduction pouvoit eſtre devenuë fort rare.]

p.437. Conc.t.6.p. 243.a. Lup.ep.n p. 437. Thdrt.l.5 p. 525.t.4. Juſtel,t.1.p. 175.b.

ARTICLE XLI.

Les Catholiques demandent le Concile œcumenique : Neſtorius l'obtient, & Theodoſe l'ordonne.

[Il y a toute apparence que Neſtorius ſçeut bien-toſt tout ce qui s'eſtoit paſſé à Rome ſur ſon ſujet: & il l'apprit au pluſtard par la lettre de Jean d'Antioche.] Voyant donc que les principaux Eveſques n'eſtoient pas dans la reſolution de ſouffrir plus long-temps le trouble qu'il avoit excité dans l'Egliſe ; il chercha les moyens pour detourner cet orage de deſſus ſa teſte: Et on croit que ce fut dans ce deſſein qu'il tira de Theodoſe la lettre fulminante que ce Prince écrivit à S. Cyrille, comme nous le verrons dans la ſuite.

Thphn. p 77 a| Nphr. l. 14. c. 34. p. 511 b| Liber. c. 4. p 16.

[Ce fut ſans doute dans le meſme deſſein qu'il procura la convocation du Concile œcumenique, eſperant d'y pouvoir brouiller les affaires par le credit qu'il avoit à la Cour; ou au moins pour differer l'effet des pourſuites du Pape & de Saint Cyrille, & les ruiner peut-eſtre en les differant.] S. Cyrille avoit témoigné dés le commencement de l'année, qu'il ſouhaitoit beaucoup le Concile, comme le veritable remede des maux de l'Egliſe. Theophane & Nicephore écrivent qu'il le demanda à Theodoſe: mais ils ſemblent dire qu'il le fit dans les écrits adreſſez à ce Prince & à ſes ſœurs, [où je ne croy pas que cela ſe trouve.] Il eſt certain que Baſile & les autres moines Catholiques de Conſtantinople l'avoient demandé à l'Empereur par une requeſte ſolennelle.

Conc. t. 3. p. 315. b.

Thphn. p 77 a| Nphr. l. 14. c. 33. p. 511 b.

Conc. p. 430. c. d| 431. d.

Il paroiſt neanmoins que ce fut à Neſtorius que Theodoſe l'accorda, [a] puiſqu'on l'accuſa qu'il avoit eu tort de le demander. [b] S. Celeſtin marque auſſi qu'il eſtoit d'autant plus blaſmable de ne s'eſtre pas trouvé au Concile, qu'il l'avoit demandé luy meſme. [c] Neſtorius manda en effet la convocation du Concile à Celeſtin, "comme par une eſpece de triomphe. [d] Il en parle à Jean d'Antioche comme d'une choſe qu'il attendoit, & qu'il ſouhaitoit pour reformer bien des choſes. Il pretendoit ce ſemble y faire condanner Saint Cyrille. [La ſuſpenſion de toutes choſes que Theodoſe ordonna en indiquant le Concile, eſtoit fort favorable à Neſtorius. Les Pelagiens avoient ſans doute auſſi demandé le Concile œcumenique: mais au lieu d'avoir égard à leur demande, on les chaſſa de Conſtantinople en ce temps-ci meſme.]

Mar. con. l. 4. c. 4. § 1. p. 207. 1| Merc. t. 2. p. 82. 2.

a Evag. l. 1. c. 7. p 262 b.

b Conc. p 1078 d e.

c Merc. t. 2. p. 81. 1.

d Lup. ep. 3. p. 17.

inexcuſabiliter.

Neſtorius mande à Celeſtin que le Concile ſe devoit tenir pour diverſes affaires eccleſiaſtiques, [particulierement] 'pour juger l'accuſation intentée contre S. Cyrille par Queremon & les autres,'& que pour le doute qu'on formoit ſur quelques mots, il ne croyoit pas que cela fiſt de difficulté conſiderable, ni que cela arreſtaſt'les définitions qu'on voudroit faire ſur la divinité de J.C. 'Ibas dit que le Concile fut aſſemblé pour juger des écrits de Neſtorius & de S. Cyrille. 'Theodoſe le marque bien clairement,'& Liberat le reconnoiſt, [ce qui ne regarde pas neanmoins les anathematiſmes du dernier, qui n'avoient point encore eſté vus à Conſtantinople] 'lorſque le Concile fut ordonné le 19 de novembre, [s'ils n'ont eſté faits que le 3 du meſme mois] 'Pour l'accuſation formée contre S. Cyrille par Queremon, Theodoſe n'en parle point dutout, lors meſme que tout en colere il commande au Saint de ſe trouver au Concile. 'Il ſemble que cette affaire fuſt du genre de celles dont ce Prince ſe reſervoit la connoiſſance.

1. p 80.1. p.81.1. *tractatum.* Conc.t.4.p. 663.a. t.3 p.435.a. Liber.c.5.p.17. Conc.t.3.p. 439.a. p 435. P.443.c.d.

Note 27. 'Tout le monde convient aujourd'hui que "ce fut Theodoſe qui le convoqua, [a]comme le Pape Celeſtin le reconnoiſt. [b] Saint Cyrille & tout le Concile le diſent formellement,[c]& les Legats du Pape en particulier lorſqu'ils relevent le plus le ſiege de Rome.

Merc.t.2.p.82. a]344.a]Socr.l. 7 c.34.p.377.a. a Conc.t.3 p. 620.d. b Nor.h Pel.l. 2.c.9.p.227.c. cConc.p 625.b

ARTICLE LXII.

Theodoſe indique le Concile à Epheſe; écrit une lettre fort ample à Saint Cyrille.

'NOus avons encore la lettre que Theodoſe écrivit pour la convocation du Concile, datée du 19 de novembre. On n'y lit en teſte que le nom de Saint Cyrille, comme ſi elle eſtoit pour luy en particulier. 'Mais on voit que c'eſtoit une lettre circulaire pour tous les Metropolitains. 'On croit que les Eveſques nommez dans une autre lettre du mois de juillet 431, dont l'un des premiers eſt S. Auguſtin, ſont ceux meſmes à qui Theodoſe avoit écrit nommément pour la convocation du Concile. 'Le commencement de cette lettre du 19 novembre, dans lequel Theodoſe rend raiſon du ſoin qu'il prend des intereſts de l'Egliſe, eſt fort beau. 'Il dit qu'il y avoit long-temps qu'il ſongeoit à aſſembler le Concile pour divers beſoins ſurvenus de temps en temps; mais que la neceſſité des affaires de l'Egliſe, (ce qu'il

Conc.t.3 p. 435-439. p.435.d]438.d. p 72 t.a] Nor.h. P.l.2.c.9.p.233. 234. Conc.t.3.p. 435.438. p.438.b.

p.721.b,c. n'exprime point davantage,) l'y avoit enfin reſolu. 'Car l'amour 430.
qu'il avoit pour l'Egliſe ne ſouffroit pas qu'il viſt le trouble qui commençoit à s'y elever, ſans y apporter le remede le plus promtement qu'il pouvoit en aſſemblant le Concile.

c. 'Il choiſit pour cela la ville d'Epheſe, comme tres propre & par ſa ſituation, & par ſon abondance, pour recevoir par mer & par terre les Prelats qui y eſtoient appellez, & pour leur y faire trouver toutes ſortes de commoditez. [Et il ſe rencontroit heureuſement que s'agiſſant de l'honneur de la Mere de Dieu comme de celui de ſon Fils, c'eſtoit à Epheſe qu'on l'honoroit
p.361.d| 369.d. p.373. plus qu'en aucun autre lieu.]'Car la grande egliſe de la ville où le Concile ſe tint, portoit ſon nom, '& ce ſemble meſme avec
a. l'addition de la qualité de Mere de Dieu. 'Il paroiſt auſſi bien clairement, que la croyance commune des Eveſques eſtoit alors que ſon corps repoſoit dans cette ville, auſſi-bien que celui de S. Jean l'Evangeliſte, [que J.C. avoit chargé de prendre ſoin d'elle, & qui nous a appris à confeſſer ſans crainte que le Verbe divin a eſté fait chair.]

p.438.c,d. 'L'Empereur ordonne donc à tous les Metropolitains d'eſtre à Epheſe l'année ſuivante à la Pentecoſte, avec ceux de leurs ſuffragans qu'ils voudroient choiſir, mais en petit nombre, en ſorte que tous ceux qui pouvoient ſervir au Concile s'y trouvaſſent, & qu'il en demeuraſt aſſez dans les provinces pour les be-
p.700.d. ſoins des egliſes. 'Les Orientaux inferent de là, que chaque Metropolitain n'avoit dû amener que deux de ſes ſuffragans.
p.238.c. 'L'Empereur declare qu'il trouvera fort mauvais, ſi quelqu'un de ceux qui doivent venir au Concile, ne s'y rend pas dans le
p.439.a. jour marqué, '& que cela donnera occaſion de croire qu'il eſt
p.438.d. coupable. 'Il défend abſolument de rien faire de nouveau juſqu'à
Marc. conc.4. c.4 §.1.p.207.a. l'aſſemblée, & au jugement du Concile; 'par où il arreſtoit l'effet des decrets du Concile de Rome. Auſſi l'on voit que non obſtant ces decrets, Neſtorius fut toujours regardé & traité comme Eveſque de Conſtantinople, juſqu'à ce qu'il fut depoſé à Epheſe: Et il y fut depoſé non en vertu du jugement du Pape, qui y avoit eſté lu, mais ſur les preuves qu'on donna de ſa mauvaiſe doctrine.

Conc. p.435.d. 'Cette lettre eſt au nom de Valentinien Empereur d'Occident, auſſi bien que de Theodoſe, [ſelon la coutume ordinaire de tous les Empereurs Romains de faire toutes leurs ordonnances en
p.499.a. commun.]'Il ſemble qu'elle ait eſté luë dans le Concile d'Epheſe
p.530.531. Lib. c.5.p.17. [où neanmoins cela n'a pas eſté marqué.] 'Theodoſe écrivit juſqu'en Afrique pour le Concile; & il adreſſa ſa lettre non à

430 V. S. Auguſtin § 338. Capreole alors Eveſque de Carthage, "mais à S. Auguſtin, qu'il prioit nommément de ſe trouver au Concile. 'La lettre n'arriva à Carthage que vers Paſque de l'année ſuivante: Et S. Auguſtin s'eſtoit allé repoſer en Dieu [dés le 28 aouſt de celle-ci. p.531.b.

'Neſtorius manda à Celeſtin la convocation du Concile, & luy envoya en meſme temps la [ſeconde] lettre qu'il avoit écrite à S. Cyrille, avec celle du Saint, [à laquelle la ſienne répondoit.] Merc.t.2.p.81.i.

'Il employoit preſque toute ſa lettre à montrer qu'il ne falloit pas appeller la S.te Vierge ni Mere de Dieu, ni mere de l'homme, mais mere de Chriſt, pretendant que ce terme tenoit le milieu entre les deux autres, & evitoit egalement les deux erreurs oppoſées d'Apollinaire, & de Paul de Samoſates. 'Et il paroiſt qu'il avoit une grande complaiſance dans ce milieu, [qu'il n'avoit pas trouvé dans la doctrine de l'Egliſe, mais dans ſa prudence humaine. Pour le Concile de Rome, il n'en parle non plus que s'il n'en euſt eu aucune connoiſſance. p.80,81 Evag.l.i.c.7.p. 262.c.

Theodoſe ne ſe contenta pas d'avoir adreſſé la lettre circulaire à S. Cyrille, comme aux autres Metropolitains de l'Orient.]

Note 28. 'Neſtorius en tira de luy par ſurpriſe "une particuliere pour ce Saint, 'où il l'accuſoit d'eſtre un brouillon qui ne cherchoit qu'à troubler les autres; [a] un homme ſuperbe & violent, qui vouloit tout emporter, non par la raiſon & par les voies canoniques, mais par les menaces, & par une maniere d'agir toute imperieuſe, & pleine d'emportement; 'qui aimoit à faire ſeul ce qui n'appartenoit qu'à une aſſemblée d'Eveſques; 'qui portoit ſa curioſité & ſon humeur inquiete juſque dans le palais des Souverains, pour taſcher d'y mettre la diviſion entre les freres & les ſœurs, comme s'il n'euſt pu trouver de voie plus innocente pour ſe ſignaler. [Et il luy fait ces reproches de la maniere la plus offenſante & la plus dure.] Liber.c.4.p.16. p.16 Conc.t.3. p.434.c. [a] p.434.b,c 435. b. p.434.c. d.e

'Il ajoute qu'il ſaura bien malgré luy maintenir la paix dans l'Egliſe, & dans ſa Cour; Qu'il veut bien meſme luy pardonner la diviſion qu'il a voulu cauſer entre luy & ſa ſœur, afin qu'il ne puiſſe pas dire qu'on le perſecute à cauſe de la verité, & des écrits qu'il avoit faits pour la défendre; Qu'il laiſſoit au Concile le jugement de ſes écrits, mais qu'il feroit executer tout ce que le Concile auroit reſolu; 'Qu'il feroit bien de ſe ſoumettre à ce jugement, s'il ne vouloit y eſtre contraint, & de ſe rendre au Concile dans le temps porté par la lettre circulaire; Que c'eſtoit l'unique moyen de rentrer dans ſes bonnes graces, & de faire croire que s'il avoit agi juſques alors contre les regles de la mo- p.435.a b. b.c.

deſtie & de la raiſon, il ne l'avoit fait neanmoins que pour ſoûtenir ce qu'il croyoit eſtre juſte, & non par une pique & une animoſité particuliere. 430. ὑπὲρ δίκης.

Theophn. p. 77. a. a Liber. c. 4. p. 46. b Theophn. p. 77. a Nicephor. l. 14. c. 34. 511. b. c Merc. t. 2. p. 20.

'Neſtorius pretendoit étonner S. Cyrille par cette lettre, [a] & arreſter l'ardeur avec laquelle il le pourſuivoit. [b] Mais elle ne fit au contraire qu'enflammer de plus en plus ſon courage. [c] On ne voit pas qu'il y ait répondu "que par l'apologie qu'il adreſſa à Theodoſe ſur la fin de l'année ſuivante. &c.

Boll. 28 jan. p. 847 d Ep. l. 5. ep. 263. p. 640. d. e.

[Je ne ſçay ſi S. Cyrille ne ſe ſeroit point plaint à S. Iſidore ſon ami, de la maniere dont il ſe voyoit traité par le petit-fils du grand Theodoſe, qui avoit témoigné tant de reſpect pour les Eveſques. Car il ſemble qu'on puiſſe raporter à cela cette excellente lettre que S. Iſidore écrit à l'Eveſque Cyrille;] c'eſt à dire à noſtre Saint meſme. [d] Autrefois, luy dit-il, les Eveſques gouvernoient les Princes, & ſavoient les redreſſer lorſqu'ils commettoient des fautes: mais aujourd'hui ils plient ſous eux. Ce n'eſt pas que l'epiſcopat ſoit déchu de cette autorité qui en eſt inſeparable, mais c'eſt qu'il n'y a plus d'Eveſques ſemblables à ces premiers. Leur vie toute apoſtolique & vraiment chrétienne les faiſoit reverer par les puiſſances: au lieu que les puiſſances ſe font preſentement redouter, non de l'epiſcopat, mais de ces Eveſques qui ſemblent n'en avoir le nom que pour en avilir la dignité. Je croy que les Princes font bien en cela; car ils n'ont pas deſſein de faire injure à l'epiſcopat, qu'ils reſpectent aſſurément; mais plutoſt de le venger des méchans Prelats qui le deshonorent.

ARTICLE XLIII.

La ſentence de depoſition ſignifiée à Neſtorius: Il accorda à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu, & en rejette le ſens.

[DURANT que Neſtorius travailloit ainſi non à s'accorder avec la verité qu'il avoit rendu ſon ennemie, mais à vaincre ſa force invincible; les quatre Eveſques deputez par le Concile d'Alexandrie arriverent à Conſtantinople dans les premiers jours du mois de decembre.] Ces quatre Eveſques eſtoient Theopempte, Daniel, Potamon, & Comare ou Macaire. [Les ſieges des deux derniers ne ſont pas marquez.] 'Les deux autres qui aſſiſterent au Concile d'Epheſe eſtoient Eveſques, l'un de Cabaſes, 'qu'on fait metropole de la ſeconde Egypte, ſur le Nil, [e] &

Conc. t. 3. p. 503. a. b.

Geo. Rac. p. 282. e Conc. t. 3. p. b. c.

430. l'autre de Damis, qu'on fait auſſi metropole de la Libye Marmarique. Geo.ſac p.284.

Note 29. [Eſtant arrivez à Conſtantinople,] ils vinrent a l'egliſe cathedrale, le dimanche 7.e jour de decembre, & ils y trouverent Neſtorius, avec tout le Clergé [qui eſtoit demeuré dans ſa communion,] & preſque toutes les perſonnes de la premiere qualité: Car c'eſtoit durant l'Office. Ils luy preſenterent les lettres tant du Pape, que de S. Cyrille, & du Concile d'Alexandrie. Aprés les avoir receuës, il dit aux deputez de revenir le lendemain pour luy parler en particulier. [Il n'eſt point marqué s'ils demeurerent durant le reſte de l'Office.] Ils revinrent le lendemain; mais il ne voulut point les voir, leur fit fermer les portes, & les renvoya ainſi ſans leur donner aucune réponſe. Il ne récrivit point non plus, ni au Pape, ni à S. Cyrille, & ne ſe mit point en peine de ſatisfaire à ce qu'ils demandoient de luy. Conc.p.503.b. Merc.t.2 p.84. a Conc.p.503. a.b. Illuſtres. c.

[Les quatre Eveſques demeurerent apparemment à Conſtantinople pour y ſoûtenir les Catholiques, juſques au Concile d'Epheſe,] auquel les deux premiers aſſiſterent, durant que Comare & Potamon eſtoient à Conſtantinople. p.560.d| Merc. t.2 pr p.117.

Mercator nous a conſervé un ſermon que Neſtorius fit ſix jours aprés, c'eſt à dire le ſamedi 13 decembre. b Il le commence par un eloge de la paix & de la charité ſincere & cordiale, c & il le finit de meſme par une proteſtation d'eſtre preſt de ſouffrir tout ce qui ſe pouvoit tolerer pour entretenir la paix de l'Egliſe. [Cependant il y fait voir que cette paix eſtoit moins dans ſon cœur que ſur ſes levres, par la maniere dont il parle de S. Cyrille, ſans neanmoins le nommer.] Il l'accuſe de l'attaquer ſecrettement par l'or qu'il diſtribuoit, & de ſemer en meſme temps le trouble & la diviſion [dans ſon Egliſe, par de cruels rugiſſemens, ſuivant la paſſion que ſes predeceſſeurs avoient témoignée contre les Egliſes de Conſtantinople & d'Antioche.] Il le provoque à venir diſputer contre luy en preſence de l'Empereur & des Princeſſes: [Et il euſt ſans doute eſté bien faſché que l'Empereur l'euſt obligé à entrer dans cette diſpute.] Il l'accuſe de temerité & de tyrannie: Et quoique les Egyptiens, dit-il, aient accoutumé de mettre le trouble partout, on n'en craint pas neanmoins les effets, & on ne ſouffrira pas que leur inſolence ait lieu dans une ville où reſide la majeſté imperiale. t.2.p.84. b p.851. c p.859. p.859.§ 4|88.§.10. p.86.§ 5. p.85.§ 4. p.89.§ 29. p.88.§ 28.

[Pour le dogme, il taſche à deguiſer un peu ſon hereſie. Il releve autant qu'il peut l'union d'habitation, de puiſſance, de majeſté, &c. qu'il admettoit en J.C, & il dit, que ſi pour eſtre Catholique p 86.§ 6.7.8. 10.12.

& appaiſer les declamations qu'on fait contre luy, il ne tient qu'à ſe ſervir du terme de Mere de Dieu, il veut bien condeſcendre à le dire tant qu'on voudra. Et neanmoins il taſche en meſme temps de rendre ce terme odieux, en pretendant qu'il favoriſoit
p.87.§ 19.21. les Ariens, les Eunomiens, & les Apollinariſtes. Il s'efforce auſſi de ruiner une partie des preuves de l'Egliſe, en diſtinguant le Verbe du Fils de Dieu, en ſorte qu'il pretend qu'on ne peut pas dire que Dieu a envoyé le Verbe.

p.93. § 2.7. On témoigna ſouhaiter qu'il s'expliquaſt davantage. [a] C'eſt
[a] p.93. pourquoi dans un petit diſcours qu'il fit le lendemain, qui eſtoit
Lup.ep.3.p.17. le dimanche [14 de decembre,] aprés s'eſtre fait long-temps
attendre, comme s'il euſt eu bien des affaires à vider dans la
Merc.p.94.§ 7. ſacriſtie; il dit en elevant ſa voix comme pour ſatisfaire ſes auditeurs, que la Sainte Vierge eſtoit Mere de Dieu & Mere de l'homme, [comme s'il euſt voulu en faire deux:] & il ajouta en meſme temps qu'elle eſtoit Mere de Dieu, parceque le temple de Dieu creé en elle, avoit eſté uni avec la divinité, [ce qui eſtoit
p.117.§ 4. retomber dans ſon ancienne hereſie.] Ceux qui luy eſtoient favorables crurent neanmoins qu'il avoit profité des avertiſſemens qu'on luy avoit faits, & qu'il avoit changé de ſentiment, puiſqu'il avouoit que la Vierge eſtoit mere de Dieu. [Et ce fut peut-
Lup.ep.3.p.17. eſtre pour cela] que ceux qui entendirent ce diſcours, le receurent avec de grands applaudiſſemens, prononçant meſme des anathemes contre ceux qui eſtoient dans des ſentimens contraires. Il
Socr l.7.c.34.p. faut ſans doute raporter à ce temps-ci] ce que Socrate dit eſtre
377.a. arrivé à Epheſe, que Neſtorius touché de quelque regret des maux que ſon obſtination cauſoit à l'Egliſe, conſentit à dire que la Vierge eſtoit Mere de Dieu: mais qu'on n'euſt point d'égard à ce changement [apparent.]

ARTICLE XLIV.

Anathemes impies de Neſtorius refutez par Mercator: Jean d'Antioche ſe bleſſe de ceux de S. Cyrille, les fait refuter par André de Samoſates.

L'AN DE JESUS CHRIST 431.

Merc.t.2.p.117. § 4. LA ſuite fit bien-toſt voir que ſi Neſtorius avouoit quelquefois que la S.te Vierge eſt Mere de Dieu, il ne laiſſoit pas de
Conc.t.3.p. 1038.e. perſiſter toujours dans ſes mauvais ſentimens, ſans avoir égard
p.388.e.Cyr. div.h.10.p.384. d.e. ni aux remontrances que beaucoup de perſonnes luy avoient faites, ni aux diverſes lettres que le Pape Celeſtin & S. Cyrille luy

431. ἐνιχῶς γράφοντα αὐτῶν luy avoient écrites. 'Car s'il faut s'arreſter aux termes du dernier, Saint Celeſtin luy écrivit plusieurs fois pour le preſſer de renoncer à ſa doctrine corrompuë. 'Au lieu de corriger ſes erreurs, il continua à les ſoûtenir comme auparavant dans ſes ſermons; & il y ajouta meſme de nouveaux blaſphemes encore plus grands que les premiers. Conc.p.538 e. p.503.c,d.

'Nous avons une preuve de ceci, dans les douze anathematiſmes qu'il oppoſa tant à ceux de S. Cyrille, qu'aux lettres que ce Saint & le Pape Celeſtin luy avoient écrites. 'Dés le premier il anathematize ceux qui diront qu'Emmanuel eſt le Verbe Dieu, & que la S^te Vierge eſt Mere du Verbe. 'Dans le cinquieme il anathematize ceux qui diront que [le Verbe] aprés avoir pris 2. l'homme[2] eſt un ſeul Fils de Dieu par nature. 'Dans le ſettieme il ſoûtient que l'homme né de la Vierge n'eſt point le Fils unique du Pere, mais qu'il reçoit ſeulement ce nom par participation, à cauſe de ſon union avec le Fils unique. 'Dans le dixieme, il ſoûtient que ce n'eſt point le Verbe eternel qui eſt noſtre Pontife, & qui s'eſt offert pour nous. p.423[Merc.t. 2.p.116. Merc p.116. p.119.120. p.120. p.122.

'Mercator qui eſtoit à Conſtantinople en 429, [a] & qui ſe met luy meſme au nombre de ceux que les Catholiques plus favorables à Neſtorius, accuſoient d'eſtre des calomniateurs & des envieux, fit un petit écrit, où mettant d'abord en latin l'anathematiſme de S. Cyrille, & enſuite celui que Neſtorius y oppoſoit, il refutoit ſe dernier, mais d'ordinaire en peu de lignes. 'Il y ajouta une refutation de quelques endroits des ſermons que Neſtorius avoit preſchez le 13 & le 14 decembre 430. [Il ne parle jamais dans cet écrit ni de la condannation de Neſtorius, ni du Concile d'Epheſe,] & il paroiſt au contraire que le peuple eſtoit encore partagé ſur le jugement qu'il falloit faire, ſoit de Neſtorius, ſoit de ſes accuſateurs: 'ce qui fait juger qu'il écrivoit dans les premiers mois de cette année. a t.2.p.117.[1] 7. p.116-124. p.129-130. p.117.[1] 7] a.p. 123.1. p.115.1.

[Neſtorius n'envoya point ſans doute ſes anathematiſmes à Jean d'Antioche:] mais il luy envoya ceux de S. Cyrille avec les deux ſermons [du 13 & du 14 de decembre,] où il avoit ſemblé reconnoiſtre que la Vierge eſt Mere de Dieu. [Ce fut peut-eſtre en luy récrivant la lettre dont nous avons parlé ci-deſſus.] Jean fut perſuadé qu'il croyoit veritablement ce qu'il ſembloit dire; & qu'ainſi il eſtoit & avoit toujours eſté dans la vraie foy: de ſorte qu'il regarda le trouble comme aſſoupi à ſon égard. 'Il fut Lup.ep.4.p.10. p.20.21[Libr. c.4 p.15.

1. Hors la lettre du 11 aouſt 430, nous ne trouvons quoy que ce ſoit des autres.
2. *naturaliter Dei filium unum eſſe.*

au contraire fort choqué des anathematiſmes de S. Cyrille, les regardant comme dangereux, parcequ'il trouvoit qu'il favoriſoient l'hereſie d'Apollinaire, ou plutoſt qu'ils en contenoient toute la doctrine. 'Il en écrivit en ces termes dés devant le Concile d'Epheſe à Euthere de Tyanes, à Firme de Ceſarée [en Cappadoce,] à Theodote d'Ancyre, '& peut-eſtre encore à d'autres des principaux Eveſques de l'Egliſe. Il les envoya en beaucoup de provinces, dans la Cappadoce, dans la Galacie, dans l'Orient, partout où il put écrire, pour ſoulever tout le monde contre les impietez qu'il s'imaginoit y trouver. 'Nous avons depuis peu la lettre à Firme, où l'on voit ſa joie ſur Neſtorius & ſa douleur ſur les anathematiſmes, qu'il ne veut pas croire eſtre de S. Cyrille, & il pretend y trouver un caractere different du ſien. 'Il prie Firme de les examiner, ſi on les a portez dans le Departement du Pont; & de faire en ſorte qu'ils ne ſoient point approuvez des autres Eveſques, ou meſme qu'ils en ſoient condannez, ſans neanmoins en nommer l'auteur. [C'eſt apparemment cette lettre & d'autres ſemblables qu'on a voulu marquer,] 'lorſqu'on a écrit que Jean un peu avant le Concile, avoit voulu perſuader aux Cappadociens & aux Galates, que Neſtorius eſtoit orthodoxe.

Thdrt ep.118. p.983.b.c.
Lup.ep.4.p.21.
ep.136.p.280.
ep.4.p.20.
p.21.
abjura.
ep.139.p.267.

[Je ne trouve point] 'que Neſtorius ait prié Jean de faire refuter les anathematiſmes par écrit; quoiqu'on le cite de Liberat. [a]Mais il eſt certain que Jean le fit, & qu'il donna cette charge à deux Eveſques de ſon patriarcat, André & Theodoret. 'On ne doute pas que le premier ne ſoit cet André de Samoſate [ville celebre dans l'Euphrateſienne,] qui a témoigné trop d'ardeur pour la défenſe de Neſtorius, 'ce qui luy a fait donner le nom de Dragon par Anaſtaſe Sinaïte. Theodoret qui témoigne pour luy beaucoup d'eſtime & d'affection, [b]loüe particulierement ſon humilité & ſa charité, qui l'engageoient à aſſiſter ceux qui avoient beſoin de luy avant meſme qu'ils le demandaſſent. 'Pour l'autre c'eſt aſſurément le celebre Eveſque de Cyr [dans la meſme province, dont nous ſerons obligez de parler en particulier.]

Merc.t.2.n.p. 131. [Du P. p. 702.
a Conc.t.3.p. 1150.d. [Liber. c.4.p.16.
Merc.t.2.n.p. 132.
p.176.
Thdrt.ep.24.p. 917.918.
b p.918.a.

'André eſt nommé le premier: [Ce qui nous fait juger qu'il écrivit auſſi le premier] [c]avant le Concile d'Epheſe. [d]Et S. Cyrille le refuta le premier. [e]On croit qu'il écrivit non en ſon nom, mais au nom des Orientaux, [f]parceque S. Cyrille en le refutant, s'oppoſe toujours les Orientaux en general. [Il paroiſt n'avoir pas entendu l'écrit qu'il vouloit combatre: & en accordant ſouvent ce que S. Cyrille enſeigne, il le condanne ſur de faux ſens qu'il

Liber.c.4.p.16]
Conc.t.3.p. 1150.d.
c Merc.t.2 p. 267.a.
d p.179.
e p.132.c.
f p.134.d.e.

431. luy attribuë. Il taſche quelquefois de trouver de la contradiction entre ſes anathematiſmes, & d'autres de ſes écrits, comme ſon premier & ſon ſecond tome,] c'eſt à dire, ſelon le P. Garnier, ſon epiſtre aux ſolitaires, & ſon homelie 17 ſur la Paſque. [Je n'en ay pas verifié tous les paſſages. p.132.a.

Cet écrit paroiſt neanmoins aſſez propre pour juſtifier la foy des Orientaux qui combatoient S Cyrille, quoique Saint Cyrille taſche quelquefois de la rendre ſuſpecte,] '& qu'il diſe qu'ils eſtoient dans les ſentimens de Neſtorius, ou que faiſant ſemblant de rejetter ſa doctrine, ils travailloient neanmoins autant qu'ils pouvoient à le défendre, & à rendre odieux ceux qui ſoûtenoient la verité. p.133.

'S. Cyrille refuta cet écrit par un autre qu'il fit pour défendre ſes anathematiſmes : & il le fait d'ordinaire 'en raportant les endroits de Neſtorius qu'il avoit voulu combatre en les compoſant. Il met le texte entier des Orientaux avant que de le refuter. [Mais je ne ſçay s'il n'en auroit point retranché quelque choſe au commencement & à la fin. Dans cet écrit nous n'avons rien ni de luy, ni des Orientaux, ſur le 2, le 5, & le ſixieme anathematiſme,] 'de quoy on ne ſçait pas la raiſon, n'y ayant pas d'apparence qu'on ne les ait pas attaquez, & qu'il ne les ait pas défendus, ſurtout le 2.e qui eſt important. André en parlant ſur le troiſieme anathematiſme, dit qu'il veut *encore* faire ſouvenir S. Cyrille de ce qu'il a dit en un autre endroit: Et nous ne trouvons point qu'il l'euſt déja fait. 'S. Cyrille appuie ſa réponſe de divers paſſages de S. Pierre & de S. Athanaſe d'Alexandrie, de S. Amphiloque d'Icone, d'Attique de Conſtantinople, de Jule & de Felix de Rome, de S. Gregoire de Nyſſe, & de S. Baſile. p 31. & c| Conc. t 2. p. 127. & c 1150. d. Merc. t. 2. n. p. 139. Conc. t. 3. p. 837. 850. 851. 855. 879. 886.

'André de Samoſates écrivit depuis un ſecond traité contre S. Cyrille, [dont nous parlerons dans la ſuite.[a]] Il ne vint pas avec les Orientaux au Concile d'Epheſe à cauſe qu'il eſtoit malade.[b] Mais il n'en entra pas moins dans tous leurs ſentimens contre Saint Cyrille, & pour Neſtorius, qu'il défendit meſme plus long-temps que beaucoup d'autres. 'Rufin eſtoit Eveſque de Samoſates en 451: & on croit meſme pouvoir tirer 'du rang qu'il tient dans le Concile de Calcedoine, qu'il eſtoit Eveſque dés 440 au moins. [Cela ſuffiroit peut-eſtre pour ne ſe pas arreſter à Theophane,] 'qui le fait depoſer [en 449] par le faux Concile d'Epheſe, [quand il n'y joindroit pas une fauſſeté viſible, en diſant que ce Concile depoſa de meſme tous les Eveſques du patriarcat d'Antioche.] 'Mais Rufin de Samoſates aſſiſtoit déja à ce faux Concile. Merc. t. 2. n. p. 175. 176. [a] Conc. t. 5. p. 506. b. [b] Du P. p. 280 V. §. 45. &c. Merc. t. 2. p. 132. 2.° Theph. p. 87. b. Conc. t. 4. p. 265. b| Lup. ep. n. p. 219.

ARTICLE XLV.

Theodoret écrit auſſi contre les anathematiſmes de Saint Cyrille : Ce Saint meſme & Rabula d'Edeſſe luy répondent.

Conc.t 3.p. 890 d.

'JEAN d'Antioche avoit donné charge à Theodoret[auſſi-bien qu'à André,]de refuter les anathematiſmes de S. Cyrille, &

p 891.&c|Merc. t.2 p 180.&c| Thdrt.t.4.p. 706.

il les luy avoit envoyez pour cela. 'Theodoret fit donc un écrit

Conc.p.894 b. t.5 p.504.

ſur ce ſujet,[plus aigre, ce me ſemble, que celui d'André, & qui meſme n'eſt pas ſi favorable pour défendre ſa foy, & celle des autres Orientaux,] 'quoiqu'il y reconnoiſſe la Vierge Mere de Dieu. 'Auſſi on en tira pluſieurs paſſages dans le V. Concile pour

t.3.p.930.b| 935.d|931.d.e.

en faire condanner l'auteur. 'S. Cyrille en y répondant accuſe ſes

p 898.c e|899. d|935.942.

adverſaires de ne confeſſer un ſeul Chriſt qu'en apparence, & de croire en effet qu'il y en a deux. 'Neanmoins il abſout luy meſme Theodoret en d'autres endroits; & en blaſmant ſes expreſſions, il reconnoiſt qu'il avoit la meſme foy & la meſme doctrine que luy.

p.891.a.

'Theodoret ayant fait ſon écrit, l'envoya à Jean d'Antioche, avec une lettre, où il témoigne douter ſi les anathematiſmes eſtoient effectivement de S. Cyrille, & ſi ce n'eſtoit point plutoſt quelque ennemi de la verité qui les euſt compoſez pour allumer

Lap.ep.n.p.771 Merc.p.267.

de plus en plus dans l'Egliſe le feu de la diviſion; 'd'où l'on tire

a Conc.p.891.a. b p.890.a.b.

que c'eſtoit avant le Concile d'Epheſe. [a] Il dit nettement que ce ſont des hereſies & des blaſphemes, à cauſe des mauvais ſens qu'il y trouvoit, par une obſcurité d'eſprit d'autant plus ſurprenante, qu'il paſſoit pour une perſonne habile, & qui avoit une grande connoiſſance de l'Ecriture. Auſſi S. Cyrille douta d'abord de ſon coſté ſi ce n'eſtoit point une ignorance affectée, pour avoir une occaſion de le dechirer avec quelque apparence de raiſon, & pour ſatisfaire ainſi la paſſion que quelques autres avoient contre luy;

p.902.a.

[c'eſt à dire ſans doute celle de Neſtorius.]Mais depuis il jugea qu'effectivement il n'entendoit pas ce qu'il refutoit.

p 490.d| Liber. c.9.p.41. c Conc.p.887. d e.

'Evopce Eveſque de Ptolemaïde,[metropole]de la Pentapole, [aprés le celebre Syneſe,][c] luy envoya cet écrit de Theodoret, de quoy il le remercia par une lettre tres obligeante. [d] Aprés l'avoir

d p.890.a.

lu, il rendit graces à Dieu[de ce qu'il luy faiſoit la faveur de ſouffrir quelque choſe pour la défenſe de la verité,]& le pria en meſme temps de le défendre contre les langues trompeuſes [de la

b.

mediſance.] 'Il avoit déja écrit ſur le meſme ſujet [en répon-

431. dant à André.] Mais il crut devoir encore répondre à ce nouvel 'ouvrage, depeur qu'on ne priſt ſon ſilence pour une marque de foibleſſe. 'Nous avons encore l'Apologie qu'il fit pour cela; car c'eſt ainſi qu'il intitule ſa réponſe. Il y inſera comme dans l'autre le texte entier de Theodoret. [Il fit ſans doute ces deux ouvrages en 431 ou 432, "aprés la condannation de Neſtorius, & avant que de ſe reconcilier avec les Orientaux,] 'quoique Liberat ne mette la réponſe à Theodoret qu'aprés cet accord. [Il me ſemble que S. Cyrille répond avec beaucoup plus de modeſtie & de douceur qu'il n'en paroiſt dans ceux qui l'attaquent ſurtout dans Theodoret. 'Leonce parle de l'écrit de Theodoret, contre S. Cyrille.] [a] L'apologie du Saint pour ces anathematiſmes eſt citée par S. Ephrem d'Antioche. [Je ne ſçay ſi c'eſt] [b] l'écrit où ce Saint dit qu'il s'expliquoit & s'éclairciſſoit luy meſme. [Ce peuvent eſtre encore] 'les Antirrhetiques [ou Refutations,] dont le meſme S. Ephrem raporte un paſſage.

p. 894. & c. 1150. d.

Note 30.

Liber. c. 9. p. 41.

Leont. act. 4. p. 509. b. c.

[a] Phot. c. 229. p. 810. c.

[b] p. 813. c.

p. 793. a.

V. § 70. n. 'Rabula "qui eſtoit Eveſque d'Edeſſe en ce temps-ci, [1] écrivit contre les douze chapitres de Theodoret, [c'eſt à dire ſans doute contre l'écrit qu'il avoit fait pour refuter les douze anathematiſmes de S. Cyrille.] On marque qu'il en fut repris par André de Samoſates, 'lequel en effet fit un écrit contre S. Cyrille, aprés que ce Saint eut répondu à Theodoret. 'Il le fit apparemment en ſon propre nom, & non au nom des Orientaux comme le premier. 'On voit par un fragment qui nous reſte de cet écrit, qu'il eſtoit fort aigre, au lieu que le premier eſtoit aſſez moderé. [c] Auſſi c'eſt ſur ce fragment qu'Anaſtaſe Sinaïte qui le raporte, qualifie André un dragon cruel, qui vomiſſoit le venin de l'hereſie Neſtorienne. 'André fit ſans doute cet écrit avant la reconciliation des Orientaux avec S. Cyrille, [c'eſt à dire avant la fin de l'an 432.] 'Il y citoit non ſeulement l'Apologie de S. Cyrille contre Theodoret; mais encore ſes Scolies, & un écrit qu'il avoit adreſſé à Hermias.

Thdr. L. p. 565 c.

Merc. t. 2. p 176

Lup ep. n. p. 219.

Merc. 175. 176. Du P. t. 4 p. 280.

[c] Merc. p. 176.

p. 177.

p. 175. 176.

[Cette averſion que les Orientaux avoient conceuë contre les anathematiſmes de S. Cyrille, & qu'ils témoignoient avec aſſez d'aigreur par des ouvrages publics, eſtoit une diſpoſition fort faſcheuſe pour le Concile qui ſe devoit tenir à Epheſe: Et nous verrons auſſi les mauvais effets qu'elle y produiſit.]

1. 'M.r Valois prend un autre ſens; mais c'eſt ſur deux corrections qu'il n'appuie d'aucun manuſcrit.

Thdr. L. 11. p. 168. 1. 2.

ARTICLE XLVI.

Celeſtin conſulté par S. Cyrille, le porte à recevoir Neſtorius. Il depute au Concile d'Epheſe. Capreole de Carthage y envoie un Diacre.

Conc.t.3.p. 621.622. a p.622.a. L'EMPEREUR ayant indiqué le Concile à Epheſe, S. Cyrille en écrivit au Pape Celeſtin [auſſi bien que Neſtorius;]a & luy demanda ce qu'il faudroit faire en cas que Neſtorius vouluſt condanner les erreurs qu'il avoit avancées ; ſi le Concile le devoit recevoir ; ou s'il falloit s'arreſter à la condannation prononcée contre luy, puiſqu'il avoit laiſſé paſſer les dix jours ſans ſe p.560.c. retracter. 'Et il paroiſt par une autre lettre, que pour luy il euſt eu peine à uſer envers luy d'indulgence, s'il euſt quitté ſes er- p.622.a. reurs, & demandé pardon au Concile. Il témoignoit au Pape b.c. bien de la douleur de ce qu'il ne ſe trouveroit pas au Concile. 'Il l'avertiſſoit en meſme temps qu'il y avoit des perſonnes qu'il Bar.431.§18. croyoit n'eſtre pas aſſez fermes dans le parti de la foy. 'Il marquoit apparemment les Orientaux.

Conc.t.3.p. 622.c. 'Le Pape luy répondit le 7 may de cette année, que ſi ceux dont il luy parloit luy écrivoient, il ne ſe laiſſeroit pas ſurprendre par eux, & qu'il leur répondroit comme le bien des affaires le demanb. deroit ; 'Qu'il ne ſeroit point abſent du Concile, puiſqu'il y ſeroit en eſprit par ſes ſoins, par la part qu'il vouloit prendre à tout ce qui s'y paſſeroit, & par ſa foy qui l'uniſſoit avec tous ceux qui a. faiſoient profeſſion de la meſme verité. 'Que pour ce qui regarde Neſtorius, il le prie de conſiderer que Dieu accepte toujours la penitence des pecheurs, quelque tardive qu'elle ſoit. [Il ne l'accepte neanmoins que quand elle eſt ſincere, & du fond du cœur: & on n'avoit guere lieu d'en attendre une telle de Neſtorius. p.621.b. Mais le bien de la paix doit fait tolerer bien des choſes.] 'Il témoigne avoir receu la lettre de S. Cyrille avec beaucoup de joie, b.c. '& eſperer qu'on verroit bientoſt refleurir la paix dans l'Egliſe, p.614.b.c. puiſque les Empereurs ſe domoient la peine d'y travailler. 'Il ne doutoit pas auſſi que le S. Eſprit ne ſe trouvaſt dans une aſſemblée auſſi illuſtre que le devoit eſtre celle du Concile d'Epheſe. p.622.a. 'Il prie le Saint de s'appliquer avec tout le Concile à rétablir la paix, & de luy donner la joie d'apprendre bientoſt cette nouvelle. Il ſemble avoir moins voulu animer le zele de S. Cyrille par cette lettre, que le moderer.

p.618.b] 621.a. [Ne jugeant pas devoir venir luy meſme au Concile,] 'il y en-

431. voya trois Legats, Arcade & Projecte Eveſques, & Philippe Preſtre, de l'Egliſe Romaine,[a] du tirre des Apoſtres.[b] On croit que ce peut eſtre le meſme Philippe Preſtre, que Zoſime avoit envoyé en Afrique l'an 418, pour l'affaire d'Apiarius & des appellations. [c] Pour les Eveſques Arcade & Projecte, on n'a aucune connoiſſance certaine, ni de leur perſonne ni de leurs Egliſes.[d] Baronius penche à croire que le premier eſt Arcade [Eveſque des Gaules,] qui aſſiſta l'an 439 au Concile de Riés,[e] & que l'autre eſt Projecte ordonné Eveſque d'Imola dans la [Romagne] par S Pierre Chryſologue. [f] Ils avoient avec eux Sirice Notaire de l'Egliſe Romaine. [g] Philippe prend la liberté de parler toujours avant eux,[f] & meſme de ſigner le premier.[g] Neanmoins toutes les fois que les Eveſques du Concile, ou le Concile en corps, parle d'eux, ou à eux, il eſt toujours nommé le dernier,[h] hormis dans l'adreſſe du pouvoir donné aux Deputez envoyez à l'Empereur,[i] ce qu'on pretend n'eſtre qu'une brouillerie des copiſtes, auſſi bien que les differens rangs dans leſquels on place Arcade & Projecte. [k] Le Pape nomme auſſi Philippe aprés les deux Eveſques.

[a] p.600.e|612.b|614.b|632.a|784.b|812.e.
[b] p.633.c.
[c] Bar.431.§ 21. Mere.t.2.p. 343.1.
[d] Mere.p.343. 344..
[e] Bar 431.§ 22. Conc.p.612.c.d p.612.&c.
[f] p.629.b.c|631.c.
[g] p.609.e|621. d|624.b|628.c| 632.a|636.a. 629.b.
[h] p.780.d.
[i] Marc.con.l 5. c.4.§ 8.p.16. Conc.p.6.8.b| 621.a.
[k] p.612.

[l] Ils ſont tous trois qualifiez Legats & deputez de l'Egliſe Romaine, & de la Chaire Apoſtolique,[k] envoyez par Celeſtin pour executer ſes ordres;[l] qui tenoient la place du Siege Apoſtolique, Note 31. [m] & de tout le Concile des Eveſques de l'Occident, qui les avoit envoyez,[n] qui tenoient lieu de la preſence du Pape;[o] c'eſt pourquoi M.r de Marca pretend qu'ils eſtoient tous trois ce qu'on appelle des Legats *à latere* [Je ne ſçay pourquoi] [p] dans la deputation du Concile d'Epheſe à Theodoſe, dont Arcade & Philippe eſtoient, on ne donne la qualité de Legat qu'à Philippe, quoiqu'on en donne le rang à Arcade. [q] Au contraire dans une autre occaſion, Philippe ne la prend point, & Arcade & Projecte la prennent. [C'eſt peut-eſtre qu'on ſe contentoit que ces ſortes de choſes fuſſent ſçeuës, ſans ſe faire un point d'honneur & un capital de les marquer en toutes rencontres]

[k] p.621.624.629. b.c.
[l] p.628.b.
[m] c.
[n] e|632.b|785. a.
[o] p.631.a|635. b|785.a.
[p] Marc.con.l 5. c.4.§ 8.p.16.
[q] Conc.p.780.d| 784.b. p.633.c.d.

'Nous avons depuis peu un memoire daté du 8 may 431, que
1. Celeſtin donna [r] aux Legats, outre les autres inſtructions dont on les avoit déja chargez, & dont il ſemble que le capital fuſt
2. de maintenir l'autorité du Siege Apoſtolique, [s] en ne prenant point de parti dans les diſputes, mais ſe reſervant d'eſtre les juges des differens ſentimens des autres. Le Memoire leur recomman-

ap.p.382 Lup. ep.226.p.470.

1. *Epiſcopis & Preſbyteris nutribus ad Orientem.* [Nous ne ſavons point qu'il y eut aucun autre Preſtre que Philippe.]
2. *non ſubire certamen.*

de la meſme choſe, & de s'unir entierement à S.Cyrille, pour ſe conduire en tout par ſes avis, ſoit dans le Concile, ſoit pour ſavoir ce qu'ils auroient à faire en cas qu'ils trouvaſſent le Concile fini, ſans avoir pu finir les troubles.

[Ce fut ſans doute par ces Legats que Celeſtin envoya à Saint
p. 618.b|621.b. Cyrille ſa lettre du 7 de may.] 'Il leur en donna encore deux autres, l'une du 15 du meſme mois pour l'Empereur,& l'autre du
p.619.620. 8 pour le Concile. 'Par la premiere il remercie l'Empereur du ſoin qu'il prenoit de l'Egliſe, & l'exhorte à continuer dans ce zele, en ne ſouffrant pas que de nouvelles opinions fondées ſur
p 620 621. des raiſonnemens humains, troublent la paix des fideles. 'Il luy promet [avec plus d'aſſurance que n'auroit fait S.Auguſtin,]que s'il s'acquite de ce qu'il doit à Dieu, Dieu luy donnera en toutes
p.614.615. choſes une heureuſe proſperité. 'La lettre au Concile n'eſt auſſi qu'une exhortation generale à ſoûtenir avec courage la cauſe de
p.618.a.b. la verité. 'Il ajoute à la fin qu'il envoie ſes trois Legats pour eſtre preſens au Concile, & pour faire executer ce qu'il avoit déja ordonné[en 430,] pour le bien de l'Egliſe univerſelle; ne doutant pas que le Concile n'y donnaſt ſon conſentement. [Nous verrons comment le Concile en uſa.

Theodoſe avoit envoyé, comme nous avons dit, juſques en Afrique, afin que cette province ſi conſiderable par ſon étenduë & par le nombre de ſes Eveſques, & devenuë ſi illuſtre par la pureté de ſa diſcipline, & par les lumieres & la ſcience de S.Auguſtin, priſt part à l'intereſt commun de toute l'Egliſe Ebagne] 'qui y apporta ſes lettres, n'y arriva que vers Paſque Saint Au-
p.532. guſtin dont Theodoſe demandoit particulierement la preſence, eſtoit mort ſept mois auparavant. L'état du pays ravagé de toutes parts par les Vandales, & les deux mois qui reſtoient ſeuls juſqu'au temps que le Concile d'Epheſe devoit commencer, empeſcherent Capreole, alors Eveſque de Carthage, d'aſſembler les Eveſques d'Afrique, comme il euſt ſouhaité de le faire, pour envoyer au Concile une deputation ſolennelle d'Eveſques. Ainſi il ſe contenta d'y envoyer Veſulas ſon Diacre, avec une lettre qu'il adreſſoit au Concile, pour s'excuſer de ce qu'il ne pouvoit faire davantage; pour témoigner qu'il reconnoiſſoit qu'il faut rejetter toutes les nouvelles doctrines par l'autorité des anciennes; & pour prier le Concile de ne point accorder ce que les Pelagiens demandoient, qu'on examinaſt de nouveau leur cauſe. ['Il écri- V S. Eu-
vit auſſi à Theodoſe, tant ſur cette derniere hereſie, que ſur la gene de Carthage 6 2.
mort de Saint Auguſtin.]

Le

431. [Le Concille tira avantage de cette deputation, pour montrer à l'Empereur que l'Egliſe d'Afrique eſtoit dans ſon ſentiment. p.757.c.785.a.
[Il ne ſe trompoit pas en cela, puiſqu'il y avoit long-temps que Saint Auguſtin avoit détruit par avance toutes les impietez de Neſtorius. Et cette hereſie s'eſtant gliſſée juſque dans l'Eſpagne, Capreole la combatit quelque temps aprés le Concile, par un écrit que nous avons encore aujourd'hui.]

ARTICLE XLVII.

Des principaux Eveſques venus à Epheſe.

[LA feſte de Paſque qui eſtoit le 19 d'avril, eſtant paſſée, chacun ſe prepara à partir pour le Concile, qui ſe devoit tenir à la Pentecoſte, c'eſt à dire le 7 de juin.] Comme Neſtorius eſtoit des plus proches, il s'y rendit des premiers, [a]auſſi-toſt aprés Paſque, & y trouva neanmoins déja beaucoup d'Eveſques aſſemblez. Il y arriva avec un grand nombre de perſonnes, [b] & une ſuite magnifique. [c]Il eſtoit accompagné du Comte Irenée, qui l'avoit voulu ſuivre par pure amitié, ſans aucun ordre de l'Empereur, & ſans avoir auſſi aucun pouvoir de ſe méler de quoy que ce fuſt, comme Theodoſe le declara au Concile. Evag. l.1.c.3.p. 258.d. [a] Socr.l.7.c.34. p.376.a. [Liber.c.5.p.19. [b] Thphn.p.77.c. [c] Conc.t.3.p. 443.d.e.

1.

[Saint Cyrille arriva quelque temps aprés, vers la Pentecoſte, [d]un peu avant le temps marqué pour le Concile. [e]Il avoit pris le chemin de la mer, & il arriva heureuſement à Rhode ſans aucun danger, [f]quoiqu'il euſt eu d'abord un vent fort violent qui le menaçoit d'une tempeſte. Il ſe rejouiſſoit dans l'eſperance de pouvoir voir l'Empereur dans ce voyage, & ſe juſtifier luy meſme des choſes dont on l'accuſoit auprés de ce Prince. Eſtant à Rhode, il écrivit aux Preſtres, aux Diacres, & à tous les fideles d'Alexandrie, pour leur recommander de vivre dans la tranquillité & la modeſtie, & de prier pour luy & pour l'Egliſe, comme il ne manquoit pas de le faire de ſa part. Il leur écrivit encore aprés eſtre arrivé à Epheſe, & leur manda qu'il eſperoit que l'Egliſe ſeroit bien-toſt purgée des erreurs qui la troubloient. [On l'accuſa fauſſement d'avoir amené d'Alexandrie [1]un grand nombre de valets & des gents ſans honneur capables de tout entreprendre. Socr.p.376.b. Liber p.19. [d] Conc.p.432.a. Evag.p.258.d. [e] Conc.p.439. [f] p.1051.d. p.437.c.142. p.771.a. Note 32.

[Juvenal de Jeruſalem arriva auſſi cinq jours aprés la Pentecoſte. [Ainſi il ne manquoit plus que les Orientaux avec Jean d'Antioche leur chef.] Socr.l.7.c.34.p. 376.b.

1. μετὰ πολλῆς ἀκολουθίας.

Conc.p.568.a.b] ap.p.700. 'La relation de Neſtorius contre le Concile, n'eſt ſignée que de ſeize Metropolitains, outre d'autres Eveſques qui ne ſont pas nommez. Ces ſeize ſont Fritilas d'Heraclée en Thrace, Hellade de Tharſe en Cilicie, Verinien de Perge [en Pamphylie,] Meone de Sardes [en Lydie,] Dexien de Seleucie en Iſaurie, Himere de Nicomedie, Alexandre d'Apamée [dans la ſeconde Syrie,] Dalmace de Cyzic, Eutychere de Tyanes [en la ſeconde Cappadoce,] Pierre de Trajanople [en Thrace,] Julien de Sardique [dans la Dace,] Baſile de ["Lariſſe en] Theſſalie, Cyrus d'Aphrodiſiade [dans la Carie,] Maximin d'Anazarbes [dans la ſeconde Cilicie,] Alexandre d'Hieraple dans la Syrie Euphrateſienne, & [l'impie] Dorothée de Marcianople en Meſie. 'Verinien, Meone, Dalmace, [& Cyrus,] s'unirent bien-toſt aprés au Concile. 'Mais Neſtorius avoit avec luy un grand nombre de payſans tirez des terres de l'Egliſe [de Conſtantinople.] & les habitans du Zeuxippe qu'il nourriſſoit pour l'appuyer dans le beſoin. 'Saint Gregoire de Nazianze parle ſouvent avec mepris [de ceux] du Zeuxippe, [a]qui eſtoit un quartier de Conſtantinople où il y avoit des bains publics fort celebres. Note 33.

ap.p.697.a. t.3.p.761.d. Naz.or.25.p. 436.a a n p.889.b.c.

'S. Cyrille avoit amené les ſiens avec luy, [c'eſt à dire les Eveſques d'Egypte,] [b]juſqu'au nombre de 50. de quoy les Orientaux luy voulurent faire un crime. [c]Leonce dit qu'il avoit amené tout ſon Concile. [d]Les 45 derniers nommez dans la liſte des Eveſques du Concile, [eſtoient apparemment tous d'Egypte.] On y peut remarquer Evopce [Metropolitain] de Ptolemaïde, Euſebe [Metropolitain] de Peluſe, [de la mauvaiſe conduite duquel S. Iſidore ſe plaint ſi ſouvent,] Theopempte de Cabaſes, Daniel de Darnis.

Evag.l.1.c.3.p. 258.d. b Conc.p.605.e] 702.d. c Leont.act.4.p. 508.d. d Conc.p.450. 451.

'Memnon Eveſque d'Epheſe avoit auſſi aſſemblé plus de 30, '& juſqu'à 40 Eveſques d'Aſie de ſa juriſdiction, [c'eſt à dire apparement du dioceſe d'Aſie,] 'dont on pretend que l'Eveſque d'Epheſe eſtoit chef & Exarque. [e]Les plus illuſtres ſont Valerien [Metropolitain] d'Icone [en Lycaonie,] [f] Amphiloque de Side [metropole] de la Pamphylie, 'Dalmace de Cyzic [metropole] de l'Helleſpont, 'Cyrus d'Aphrodiſiade [metropole] de la Carie, [g]que Theodoſe excepte l'an 436 d'une loy generale, à cauſe de ſes grands merites. [h]Et ſignant contre Neſtorius, il ſe qualifie "le moindre de tous; [ce que preſque aucun autre ne fait.] Il avoit eſté elevé dans la foy Catholique, dont ſa famille faiſoit profeſſion, & avoit eſté moine avant que d'eſtre Eveſque. [Mais il ne ſoûtient pas cette foy avec aſſez de fermeté dans le faux Concile d'Epheſe. Juvenal de Jeruſalem eſtoit accompagné de] 'Pierre,

p.608.a. p.708.d. Geo.ſac.p.227. 228. e Conc.p.446. f p.447.a. b. p.442.a] 446.c. g Cod.21.t.1.l. 37.p.46. h Conc.p.535.b t.4.p.303.a.b. ἐλάχιστος. t.3.p.447.c] Boll.20.jan.p. 307 39.

qu'il avoit fait premier Eveſque des Sarrazins de Paremboles [dans la Paleſtine.] 'Son hiſtoire eſt raportée dans la vie de Saint Euthyme.[a] Lorſqu'il fut preſt de partir pour venir au Concile, S. Euthyme luy recommanda de ſe joindre à S. Cyrille & à Acace de Melitene, & de ſuivre en toutes choſes leur ſentiment.[b] L'Eveſque d'Eluſe qui eſtoit auſſi une ville de Sarrazins [dans l'Arabie Petrée] convertie par S. Hilarion,[c] eſt nommé tantoſt Ampele ou Apelle,[d] tantoſt Theodule. [Seroit-ce 'S. Theodule fils de S. Nil, qui ayant eſté mené eſclave en cette ville, y avoit enſuite eſté elevé à la clericature? Mais ſi cela eſt, les Grecs l'ont ignoré,] 'puiſqu'ils ne luy donnent aucun titre lorſqu'ils en marquent la feſte le 14 de janvier.

V. Theodoſe II. § Boll. § 18.19.24. 36.37.39.41.72. a § 55 Nphr l. 14.c.34.p.512.a. b. b Hier. v. Hil. p.247.a. c Conc.t.3.p. 47.c. V.S. Nil § 8. d cl432.cl455.b. Boll. 14 jan p. 967.

'Entre les Eveſques du Dioceſe du Pont, Theodote d'Ancyre eſt ſouvent nommé le premier, meſme avant Firme de Ceſarée en Cappadoce, ["qu'on pretend neanmoins avoir tenu le meſme rang dans ce Dioceſe, qu'Epheſe dans celui d'Aſie. Mais en d'autres endroits Firme eſt nommé devant Theodote.] Aprés eux on peut remarquer dans ce Dioceſe le celebre Acace de Melitene [metropole de la ſeconde] Armenie.

Conc. p.446.e. V.S. Baſile §

'Rhegin de Conſtancie [metropole de l'iſle de Cypre,] vint auſſi au Concile. 'Ruſe de Theſſalonique [chef de l'Illyrie Orientale,] n'y put pas venir à cauſe qu'il eſtoit malade. 'Mais il envoya Flavien de Philippes pour y tenir ſa place & ſon rang. Perigene [Metropolitain] "de Corinthe y vint auſſi, avec pluſieurs autres Eveſques du meſme Dioceſe.

p.450.b § 577. 787 p.463 b.c. b § 466.e. V.S. Boniface § 8.

'Entre les Eccleſiaſtiques, Pierre Preſtre d'Alexandrie, & le chef des Notaires de cette Egliſe, [fit comme l'office de Promoteur dans le Concile, preſentant les pieces dont on avoit beſoin, & propoſant meſme quelquefois les matieres qu'il falloit traiter.]

p.451.b.

ARTICLE XLVIII.

Nombre & qualité des Eveſques du Concile: L'Empereur commet Candidien pour y maintenir l'ordre & la paix.

NOTE 34. [POUR ce qui eſt "du nombre des Eveſques, le Concile meſme, S. Cyrille, & les autres anciens le font monter à deux cents, ou un peu plus.] Vincent de Lerins dit, que prés de la moitié de ces 200 Eveſques, eſtoient des Metropolitains ſi habiles & ſi doctes, qu'ils pouvoient preſque tous "parler & écrire des matie-

Vinc. L. c. 42. p. 377. *diſputare.*

res de la foy. [Il ſeroit aiſé de voir de quelle province eſtoient tous les Eveſques, & combien il y avoit de Metropolitains, ſi cela en valoit la peine.] S. Cyrille dit en general des Eveſques du Concile, que c'eſtoient des Prelats celebres, tres connus de l'Empereur, & eminens en tout ce qu'il y a de plus excellent. 431.

Conc.p.1046.a b.

p.708.d|713.716 'Au contraire les partiſans de Neſtorius pour affoiblir l'autorité que le Concile tiroit du nombre de ceux qui le compoſoient, pretendoient non ſeulement que c'eſtoit une multitude de gents ignorans, 'mais auſſi qu'il y en avoit pluſieurs que les Eveſques & les Conciles avoient depoſez ou ſeparez de la communion pour diferentes raiſons, '& que le Concile n'avoit pas laiſſé de recevoir à ſa communion pour faire nombre. [Mais ils ne particulariſent & ne prouvent rien: ce qui fait qu'on ne doit point s'arreſter à ces accuſations vagues de perſonnes paſſionnées.] 'Ils ajoutent qu'il y avoit douze Eveſques Meſſaliens de la province de Pamphylie, que leur Metropolitain & leur Exarque avoient ſeparez de leur communion. [Mais outre qu'ils ne nomment pas un ſeul de ces douze,] 'les deux Metropolitains de Pamphylie, Verinien de Perge, & Amphiloque de Side, eſtoient au Concile, avec Memnon d'Epheſe Exarque de l'Aſie. & on trouve qu'un nommé Lampece fait Preſtre par Alype de Ceſarée en Cappadoce [vers l'an 480,] fut le premier de la ſecte des Meſſaliens qui entra dans le ſacerdoce. Ils veulent qu'on croie que les 50 Eveſques d'Egypte eſtoient tous d'une meſme province, & de meſme les 30 ou 40 Eveſques d'Aſie qui eſtoient au Concile, [mais ils ne le diſent pas clairement: & je ne penſe pas que cela puiſſe avoir aucune apparence.]

p.741.b,c|713.a.

p.708.c|741.b.

Sommaire.

p.447.a|689.a|690.c.

Phot.c.52.p.41.

Conc.p.703.d.

p.585.e|Cyr.div h.10.t.5.2.p.381. d.e.

'S. Cyrille raporte à une protection particuliere de la Sainte Vierge, de ce que la mer avoit favoriſé par ſa tranquillité le voyage des Eveſques qui vouloient venir au Concile, [a] comme il l'avoit eprouvé luy meſme, [b] & de ce que les chemins de la terre s'eſtoient trouvez libres des voleurs qui les infectoient auparavant.

a Cyr.ep.18.p. 81 c.d.
b div.h.10.p.381. c|Conc.p.585.c

Conc.t.3.p.442. d,e.

Theodoſe voulut qu'un Officier aſſiſtaſt de ſa part au Concile, afin que toutes les deliberations s'y fiſſent avec l'ordre & la tranquillité neceſſaire, & que rien ne puſt troubler la paix d'une ſi illuſtre aſſemblée. Il ne doutoit pas, dit-il, que les Prelats ne fuſſent tres capables de donner meſme la paix aux autres; mais il crut qu'il eſtoit de ſa pieté d'y contribuer de ſa part autant qu'il pourroit. 'Il ne pretendoit pas que cet Officier priſt aucune part à l'examen qui ſe feroit ſur les dogmes, ſachant qu'il n'y a que les

c.

431. ſeuls Eveſques à qui cela ſoit permis. 'Il remettoit abſolument P.35.a b.
aux Prelats l'examen des écrits, ſoit de S. Cyrille, ſoit de Neſtorius voulant qu'on s'arreſtaſt à ce qu'ils jugeroient de ces écrits, auſſi-bien que du pardon qu'il faudroit accorder ou refuſer au coupable. 'Mais il vouloit qu'il y euſt quelqu'un de ſa part pour P.443.a.b.
empeſcher que les antipathies ne formaſſent des diviſions & des diſputes capables d'arreſter la diſcuſſion des dogmes', 'pour faire que chacun euſt la liberté de propoſer ce qu'il jugeroit à pro- b.
pos, & de répondre aux raiſons de ſon adverſaire; afin que quand toutes choſes auroient eſté bien examinées, le Concile puſt en porter ſon jugement.

[Il voulut ſuivre en partie] ce que S. Iſidore de Peluſe luy écrit Iſi.P.L.1 ep.311.
dans une lettre, que s'il pouvoit ſe donner le temps d'aſſiſter luy- p.83 b c.
meſme à ce qui ſe jugeroit à Epheſe, il ne doutoit point que tout ne s'y paſſaſt dans l'ordre; qu'au contraire le Concile ne manqueroit point de fournir de matiere aux inſultes de ſes adverſaires, ſi on y abandonnoit les choſes à la confuſion que l'antipathie a accoutumé de produire: Qu'il pouvoit remedier à ces inconveniens [en y envoyant de ſes miniſtres,] pourvu qu'il leur défendiſt de ſe méler de ce qui regardoit les dogmes: y ayant une extreme difference entre ſervir un Prince, & combatre pour [les veritez de] Dieu: depeur que s'ils prenoient un parti contraire à la foy, au lieu d'ebranler l'Egliſe qui eſt appuyée ſur une pierre & un fondement immobile, leurs efforts ne miſſent en danger l'Etat meſme qu'ils engageroient dans leur querelle.

'Celui que Theodoſe choiſit pour envoyer à Epheſe, fut Can- Conc.p.442.c.
didien Comte des Domeſtiques, [c'eſt à dire celui qui commandoit les milices de la maiſon Imperiale.] 'On croit que c'eſt celui Not.h.P.L.1.c.
&c. meſme "qui s'eſtoit ſignalé en 425 dans la guerre que Theodoſe 24.p.150.151 Phot.cod.80.p.
fit pour Valentinien III. à Jean uſurpateur de l'Italie. * Theo- 197.
doſe l'envoya donc à Epheſe avec une lettre au Concile qui con- a Conc.p.442.
tenoit les cauſes de ſa deputation. b Il y avertit le Concile que ſi 443.
l'on formoit quelque action ou pour de l'argent, ou pour une b p.443.d.
autre affaire civile contre quelque Eveſque, il ne vouloit pas qu'elle fuſt jugée à Epheſe, ſoit par les magiſtrats, ſoit par le Concile; mais qu'on la renvoyaſt à Conſtantinople. 'Il ne veut c.
pas non plus que le Concile s'arreſte à examiner des affaires particulieres qui n'auroient point de raport à celles du dogme, qu'aprés que celle-ci aura eſté entierement terminée. 'Juſqu'à ce b.c.
que cela euſt eſté fait, Candidien avoit ordre d'empeſcher qu'aucun Eveſque ne quittaſt Epheſe, pour aller ni chez luy, ni à la

Cour, ni quelque part que ce fuſt. 'Il avoit ordre encore de faire ſortir de la ville les ſeculiers & les moines qui y eſtoient déja venus en grand nombre, & d'empeſcher qu'il n'y en vinſt d'autres. [Nous avons vu ci deſſus que Victor moine d'Alexandrie vint à Epheſe, & eut peine à ſe purger de ce qu'on diſoit qu'il avoit calomnié S. Cyrille] 431.

Lup.ep.12.p.38 a Conc.p.649.e. 'Candidien n'arriva à Epheſe qu'aprés la Pentecoſte.[a] Il y avoit comme nous verrons, quelques troupes dans la ville, tirées de celles qui eſtoient en garniſon à Tripoli en Lydie. [Candidien les avoit peut-eſtre amenées ſous pretexte d'executer les ordres de l'Empereur, pour appuyer Neſtorius,] 'dont il parut toujours favoriſer les intereſts. [b] Une note d'un manuſcrit remarque que pour faire plaiſir à Neſtorius, il ſupprima la lettre de l'Empereur au Concile ſur ſa commiſſion, ne la montra qu'aprés le jugement rendu [contre Neſtorius,] afin de le faire caſſer. 'Mais il eſt certain qu'avant ce jugement Candidien meſme avoit lu au Concile l'ordre de l'Empereur [porté par cette lettre] qui ordonnoit qu'on examinaſt & qu'on reglaſt ſans delai ce qui regardoit la foy.

Bin.431.§43 Nor.p.151.a. b Conc.p.442.c. d. p.454.b c 589.d e.

ARTICLE XLIX.

Occupation de Saint Cyrille avant le Concile : Luy & Memnon accuſez d'agir par violence & par intrigues.

[SAINT Cyrille & Neſtorius eſtoient arrivez, comme nous avons dit, à Epheſe avec beaucoup d'Eveſques avant la feſte de la Pentecoſte, qui eſtoit le 7 de juin, & le jour marqué pour commencer le Concile : & Juvenal eſtoit venu cinq jours aprés cette feſte. Mais comme Jean d'Antioche & les autres Eveſques de l'Orient n'eſtoient pas encore venus,] 'on ſavoit neanmoins qu'ils eſtoient en chemin, 'le Concile ne s'aſſembla que le 22 de juin, [16 jours aprés la Pentecoſte.] 'On attendoit auſſi quelques Eveſques d'Italie & de Sicile, [ce qui comprenoit au moins les Legats du Pape]

p.561.e. p.446.d. p.563.a.

Socr.l.7.c.34.p. 376 b. c Liber c 5.p.19. Merc.t.2.p.19. 103. 'Durant ce temps là on examinoit la queſtion de l'Incarnation, [c] & s'il falloit appeller la S.te Vierge Mere de Dieu. S. Cyrille s'occupoit auſſi à faire des extraits des livres de Neſtorius. Le P. Garnier croit que c'eſt l'extrait que Mercator dit avoir traduit en latin, & avoir eſté fait par ce Saint. [On ne peut guere auſſi douter qu'il n'ait ou fait ou revu dans ce temps là] l'extrait que

Note 35.

Conc.p.509.

431. Pierre ſon ſecretaire preſenta & lut dans le Concile, & que le P. Mercat.t.2.p.95.
Garnier croit avoir auſſi eſté traduit par Mercator. 'Il croit que præf.2.p.36.
ce fut encore en ce temps là que S. Cyrille fit ſes Scolies, [dont
nous parlerons en un autre endroit.] Il attaquoit auſſi deſlors Socr.l.7.c.34.p
Neſtorius par divers petits combats, comme pour luy donner 376.b.
l'epouvente, [ce qu'il n'eſt point neceſſaire] de raporter, com-
me fait Socrare, à aucune averſion perſonnelle qu'il euſt contre
luy; 'Mais ils ne ſe parlerent jamais Neſtorius pretend que Saint Conc.ap.p.707.
Cyrille le fuyoit, depeur qu'il ne le convainquiſt des hereſies qui
eſtoient dans ſes anathematiſmes.

'Memnon Eveſque d'Epheſe ſe trouva diſpoſé à ſuivre en tou- t.3.p.593.c|713.b.
tes choſes les ſentimens de S. Cyrille. 'Les partiſans de Neſtorius p.565 c|596 a|
luy reprochent de leur avoir fait fermer les egliſes, les lieux où 602.b|604 e|
eſtoient les tombeaux des Martyrs, & le temple ſacré de l'A- 609.a|713.b.
poſtre [S Jean.] 'en ſorte qu'ils n'avoient pu ni y aller faire leurs p.601.b|604.e.
prieres le ſoir & le matin, 'ni aller rendre leurs reſpects aux ſaints p.604.605.
Martyrs, particulierement à S Jean l'Evangeliſte, 'ni meſme ce- p.596.a|602.a|
lebrer la grande feſte de la Pentecoſte, [a]& que dans un beſoin ils 604 c|609.a.
n'euſſent pu trouver aucun lieu de ſureté. [Il ſemble qu'on puiſ- a p.565.e.
ſe tirer de là que Neſtorius ne s'eſtant pas corrigé dans les dix
jours que le Pape luy avoit donnez, S. Cyrille & ceux qui le ſui-
voient, le regardoient luy & ſes partiſans comme excommuniez.
Mais Neſtorius avoit obeï en quelque ſorte au decret de Celeſtin
quoique par une hypocriſie viſible; & on n'euſt pu le traiter
d'excommunié ſans offenſer directement & tous les Eveſques du
patriarcat d'Antioche, & l'Empereur meſme encore plus qu'eux.
Auſſi le Concile le traita toujours comme membre & comme
Eveſque de l'Egliſe Catholique, juſqu'à ce qu'il euſt prononcé
contre luy: Il le pria de venir prendre la place dans l'aſſemblée
qui ſe tenoit dans l'Egliſe, & luy donna toujours les titres d'hon-
neur que l'on donnoit aux Eveſques Catholiques] 'S. Cyrille le p.462.b.
traite de meſme, '& Pierre ſon Preſtre & ſon Notaire n'en parle 1151.b.
point autrement. [Je ne ſçay donc ſi ce ne ſeroit point au con-
traire que Neſtorius voulant tenir ſes aſſemblées à part, Mem-
non auroit cru le devoir empeſcher & l'obliger à ſe trouver avec
les autres dans la grande egliſe de S^te Marie, laquelle ni Neſto-
rius ni les autres ne diſent point leur avoir eſté fermée.]

'Mais il eſt remarquable que S. Cyrille meſme ne celebra point, Lup.ep.12.p.38
non plus que Neſtorius, dans tout le temps qu'il furent à Ephe-
ſe, ni le jour de la Pentecoſte, ni aucun autre dimanche, juſqu'à
la tenuë du Concile. [Ce n'eſtoit pas] 'faute de pouvoir à l'égard a.p.43.

de S. Cyrille, [à qui Memnon n'avoit garde d'en refuſer aucun. Ce n'eſtoit pas non plus par ordre de l'Empereur:] car il eſt marqué qu'ils ne voulurent pas celebrer. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit que Neſtorius eſtant accuſé juridiquement, S. Cyrille pour l'obliger à ſe tenir dans l'état d'un accuſé, auroit conſenti à s'y tenir luy meſme, quoique l'accuſation intentée par Queremon ne regardaſt point apparemment les matieres eccleſiaſtiques, & que les plaintes qu'on faiſoit contre ſes anathematiſmes ne fuſſent point une accuſation juridique.]

Conc.p.608.a. 'Les amis de Neſtorius ſe plaignent encore de diverſes violences qu'on leur avoit faites, diſoient-ils, par le moyen des Clercs, p.604.d|608.a. '& des matelots Egyptiens qui appuyoient S. Cyrille, [a] & d'un a p.596 a|601.a|604.d|608.a|713.b. grand nombre de payſans que Memnon avoit fait venir, [b] outre b p.173.d. que tout le peuple d'Epheſe eſtoit affectionné pour le Concile, c p.596.a|608.a|505.d. & fort oppoſé à Neſtorius; [c] Que Saint Cyrille & Memnon envoyoient ces ſortes de perſonnes avec leurs Clercs & leurs miniſtres dans les maiſons des Eveſques, leur faire de grandes p.609.b. menaces s'ils ne ſe reſolvoient à venir avec eux au Concile, 'à p.608.b. ſouſcrire ce qu'il leur plairoit d'ordonner, '& à conſentir à tout a.b|565.d. ce qu'ils avoient fait, ou vouloient faire; 'Qu'ils marquoient par dehors les maiſons de ceux [qui leur reſiſtoient,] afin qu'on p.565.d. les aſſiegeaſt, '& qu'ils les faiſoient attaquer eux meſmes au mi- p.605 a|608.a|713.b. lieu des ruës par des ſoldats dont ils diſpoſoient. 'C'eſt ainſi qu'ils pretendent que S. Cyrille & Memnon ſe rendirent maiſtres des voix des Eveſques, trompant les uns, & intimidant les autres.

t.4.p.687.c.d. 'L'ordination de Baſſien, ſi elle eſt telle qu'on la raporte, [fait voir que Memnon n'eſtoit nullement incapable d'agir par jalouMerc.t.2.p.270. ſie & par violence.] 'Theodoret dit que l'envie eut beaucoup de part aux decrets qui ſe firent à Epheſe. [d] Ibas pretend que Saint d Conc.t.4.p.663.a. Cyrille eſtant venu de bonne heure à Epheſe, s'y eſtoit acquis les Eveſques, tant par ce poiſon qui aveugle meſme les yeux des ſages, que par la haine qu'on avoit pour Neſtorius. [L'averſion que beaucoup d'Eveſques avoient pour l'hereſie de Neſtorius, & peut-eſtre quelques uns pour ſon orgueil, rendit aſſurément le parti de S. Cyrille le plus fort & le plus nombreux. Que ſi l'on y a employé l'argent, les intrigues, ou la violence, le ſoupçon n'en tombera pas plus ſur S. Cyrille que ſur Neſtorius, qui pouvoit avoir autant de richeſſes, & plus de credit parmi les puiſſans du ſiecle, comme l'evenement le fit voir, & qui eſtoit particulierement appuyé par le Comte Candidien, & par les troupes qu'il commandoit dans Epheſe.]

ART. L.

ARTICLE L.

Neſtorius decouvre de plus en plus ſon hereſie.

[C'ESTOIT ſans doute par cette confiance que Neſtorius avoit en ſon credit, qu'au lieu de témoigner quelque crainte de Dieu & des hommes, qui eſtoient ſi prés de le juger;] & au lieu d'avoir quelque honte & quelque regret des blaſphemes qu'il avoit proferez contre J. C. à Conſtantinople, il continua à le blaſphemer lorſqu'il fut arrivé à Epheſe, & le fit meſme d'une maniere encore plus impie & plus inſolente. Acace de Melitene, dont la pieté & l'erudition eſtoient eſtimées de tout le monde, avoit fait paroiſtre un zele ardent pour la veritable foy. [a] Et comme auſſi il eſtoit ami particulier de Neſtorius, il avoit fait ce qu'il avoit pu pour le ſauver, en le retirant de ſon erreur. Dés qu'il fut arrivé à Epheſe vers la feſte de la Pentecoſte, il alla le trouver, l'entretint, & voyant les mauvais ſentimens dans leſquels il eſtoit [encore,] il fit toutes ſortes d'efforts pour luy perſuader de les quitter.

Neſtorius parut en eſtre touché, & témoigna vouloir ſuivre le conſeil qu'il luy donnoit. [Ce fut peut-eſtre en cette occaſion] qu'il conſentit à reconnoiſtre que la Sainte Vierge [d] eſt mere de Dieu, auſſi-bien que mere de l'homme. Il dit qu'il l'avoit reconnu pluſieurs fois avec l'approbation & la joie de ſes adverſaires. Mais dix ou douze jours aprés ſon entretien avec Acace, [b] & apparemmeot le 19 de juin; [c] lorqu'on parloit encore des dogmes de la foy, & qu'Acace ſoûtenoit la doctrine de l'Egliſe, Neſtorius entreprit de le combatre; & par une queſtion captieuſe, il s'efforça de le reduire à dire ou que les Fils unique du Pere ne s'eſtoit pas fait homme, ou que le Pere & le S. Eſprit s'eſtoient incarnez auſſi-bien que luy. Un des Eveſques de ſa compagnie taſchoit meſme d'excuſer les Juifs, en pretendant que le crime qu'ils avoient commis n'eſtoit pas contre Dieu, mais contre un homme. Et un autre Eveſque de ceux qui eſtoient avec luy prit la parole, pour dire que le Fils qui avoit ſouffert la mort eſtoit autre que le Verbe Dieu. Acace ne put ſouffrir ce blaſpheme, prit congé de la compagnie; & ſe retira, en témoignant la vive douleur qu'il reſſentoit de l'injure que l'on faiſoit à ſon Createur.

Le [meſme] jour 19 de juin, [d] Theodote d'Ancyre, & pluſieurs

Conc. t. 3. p. 561. b] 572. a] 1039. a. b

a Anal. g. p. 40. a Conc. p. 506. b.

b. c.

c.

&c. d p. p. 707.

b t. 3. p. 506. c. b p. 503. d] Merc. t. 2. pr. p. 25.

c Conc. p. 506. c. d.

d.

d.

p. 1039. b.

p. 503. d] 572. a. d p. 506. a. b] 561. b.

autres Archeveſques & Eveſques qui s'entretenoient avec Neſtorius, 'luy ſoûtenant que J. C. eſtoit Dieu, [a] & luy prouvant par les Ecritures que c'eſt Dieu meſme qui eſt né de la Sainte Vierge ſelon la chair; [b] il proſera cette parole impie, Pour moy je ne ſçaurois dire qu'un [enfant] de deux ou trois mois, ſoit Dieu. [c] Et on ajoute qu'il l'avoit dit pluſieurs fois. [d] Il dit encore pluſieurs autres choſes plus impies pour détruire le myſtere de l'Incarnation, '& pour s'en moquer [& qui alloient à dire] [e] que J. C. n'eſt pas Dieu. [f] Car il dit qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à adorer un enfant nourri de lait, ni à donner le nom de Dieu à celui qui s'eſtoit enfui en Egypte.

Socr. l. 7. c. 34. p. 376 b.
a Conc. p. 561. b.
b p. 506. a] 572. a] 633. b] 661. d]
Socr. p. 376. b. c.
c Conc. p. 506. a.
d p. 561. b] 661. d. p. 572. a.
e p. 564. a.
f p. 633. b.

'Les Catholiques qui entendirent cette parole, témoignerent de leur part le zele que des Chrétiens doivent avoir pour J. C, dont la chaleur ſi juſte avec laquelle les Officiers d'un Prince rejettent les injures qu'on fait à leur maiſtre, eſt la juſtification & la figure. [Enfin Neſtorius termina l'aſſemblée, & toutes les eſperances qu'on pouvoit avoir de ſon repentir,] 'en declarant qu'il ne vouloit plus ſe trouver avec ceux qui ſoûtenoient les ſentimens de l'Egliſe, & qu'il ſe lavoit les mains de l'impieté où il pretendoit qu'ils eſtoient: de ſorte que depuis ce temps là les Eveſques ſe diviſerent en deux, Neſtorius & S. Cyrille s'aſſemblant chacun à part avec ceux qui les ſuivoient. 'La generoſité qu'Acace & Theodote firent paroiſtre en cette rencontre, expoſa l'un des deux à quelque danger. 'Pour Neſtorius, il pretendit depuis s'excuſer, en diſant que tout cela n'eſtoit que des entretiens particulieres, où il n'avoit parlé que pour s'exercer.

p. 1030. c. d. e.
Socr p. 376. c] Liber. c. 5. p 10] Thphn. p. 77. d.
Conc. p. 503. d.
ap. p. 707. ſ 15.

ARTICLE LI.

Les Orientaux viennent tard au Concile, & pourquoi.

'C'Estoit particulierement Jean d'Antioche, & les Eveſques qui l'accompagnoient, que l'on attendoit pour commencer le Concile. 'Avant & aprés l'arrivée de Jean, les Eveſques orthodoxes crurent qu'il differoit exprés de venir, 'parceque voyant bien que Neſtorius ne pouvoit eviter d'eſtre condanné, aprés des blaſphemes ſi grands & ſi viſibles, il eſtoit bien aiſe de n'eſtre pas preſent à la condannation d'un homme qui avoit eſté tiré de ſon Egliſe. [Et veritablement lorſqu'il fut arrivé, il parut ſe mettre moins en peine de rétablir Neſtorius, que de faire condanner Saint Cyrille.] 'On l'a meſme accuſé d'avoir tardé exprés

Conc. p. 564. e.
c] 561. c] 748. c.
p. 561. c] 564. c] 661. a.
Lup. ep. 203. p. 415.

pour faire condanner Neſtorius, qu'il faiſoit ſemblant de favoriſer, & d'avoir ainſi tout perdu en ne venant pas dans le temps preſcrit. Mais celui qui luy a fait ce reproche eſt Euthere de Tyanes, trop attaché à Neſtorius, & qui eſtant irité contre Jean, parcequ'il s'eſtoit reconcilié avec S. Cyrille, taſche de le décrier comme un fourbe. p.403. p.415.

Son retardement a fait dire à d'autres, qu'il eſtoit bien aiſe de laiſſer depoſer Neſtorius par S. Cyrille, dans l'eſperance de trouver des defauts dans cette depoſition, pour depoſer enſuite Saint Cyrille meſme, & par cette confuſion generale de l'Egliſe, acheter l'honneur de preſider à un Concile œcumenique. [Mais j'ay peur qu'une ambition ſi criminelle n'ait point d'autre fondement que la corruption de l'eſprit de ceux qui la luy attribuent, ſans eſtre appuyez par aucun ancien auteur. Merc.t.2.p. 353.

S'il euſt eu ce deſſein, il euſt dû plutoſt ſe haſter de venir avant que le Concile euſt donné aucune approbation aux écrits de S. Cyrille. Car S. Cyrille & Neſtorius eſtant tous deux accuſez, & devant eſtre jugez par le Concile, ſelon les ordres de l'Empereur ni l'un ni l'autre n'euſt dû preſider au Concile, ou Neſtorius euſt dû preſider autant que S. Cyrille, ſelon le rang que le Concile de Conſtantinople avoit attribué à l'Eveſque de cette ville, & qui eſtoit confirmé par l'uſage.] S. Cyrille n'euſt jamais ſouffert de l'avoir pour juge. [Neſtorius euſt eu en apparence les meſmes raiſons de n'eſtre pas jugé par S Cyrille, & euſt certainement eſté appuyé par Candidien. Ainſi Jean ſe fuſt trouvé naturellement le chef du Concile.] Conc.t.3 p. 335.b.

Les Orientaux ne manquerent pas de reprocher à Saint Cyrille qu'il s'eſtoit attribué une autorité dans le Concile, que ni les Canons, ni les ordres de l'Empereur ne luy avoient point donnée, & qu'il n'avoit pu ſe rendre juge d'un autre, eſtant luy meſme accuſé à cauſe de ſes anathematiſmes. Ils ſemblent pretendre meſme qu'eſtant comme l'accuſateur & la partie de Neſtorius, il n'avoit pu eſtre ſon juge. Leonce dit que Theodoſe vouloit que Jean fuſt juge de S. Cyrille & de Neſtorius; [parceque c'eſtoit une ſuite neceſſaire des ordres qu'il avoit donnez. Car ſi Theodoſe l'euſt ordonné poſitivement, Jean n'auroit pas manqué de ſe prevaloir ſouvent de cet ordre: Et neanmoins il ne le fait jamais.] p.713.a. p.710.a[Lup. ep.12.p.242. a Lup.p.242. Leont. act 4.p. 705.d.

Le Concile avoue aſſez que l'on n'avoit pas voulu attendre Jean, parceque l'on croyoit qu'il vouloit favoriſer Neſtorius. Pour ce qu'il dit en un autre endroit, que Jean differoit de venir Conc.p.748.c. d. p.748.d.e[1033 e.

pour faire plaiſir à Neſtorius, ſoit par une ſimple affection pour ſa perſonne, ſoit qu'il entraſt auſſi dans ſes erreurs.[Je ne voy pas bien comment cela s'entend. Car il ſemble au contraire & par la raiſon & par l'evenement, que Jean ne pouvoit pas faire plus de plaiſir à Neſtorius que de ſe trouver à l'examen de ſon affaire, & d'en preſſer la concluſion avant l'arrivée des Legats du Pape, qui ne pouvoient pas eſtre favorables à Neſtorius. Neanmoins on peut dire qu'il vouloit ruiner l'affaire par ſes longueurs, & qu'ainſi il differoit autant qu'il pouvoit de venir pour laſſer la patience des Eveſques, ſe diſpoſant quand il ſeroit arrivé, de chercher de nouveaux moyens pour trainer & pour empeſcher qu'on ne jugeaſt Neſtorius.] 431.

p.601.d. 'Pour Jean, il a ſoûtenu qu'il n'avoit pas pu venir pluſtoſt qu'il fit, & qu'il avoit meſme fait pour cela une diligence extraordinaire; Evag. l.1.c.3.p. 258.d. 'qu'il y avoit des eveſchez de ſa dependance eloignez d'Antioche de 12 grandes journées & plus; dont les Eveſques n'ayant pu partir[ſelon l'ordre de l'Egliſe,]qu'aprés l'Octave de Paſque,[qui eſtoit le 26 d'avril,]il n'avoit pu les raſſembler auprés Merc. t.2.pr.p. 24.Thdrt. C.p. 33. de luy auſſi promtement qu'il l'euſt ſouhaité, 'mais au pluſtoſt vers le 10 ou 12 de may.[a] Il avoit luy meſme eſté retenu aſſez a Conc. p.601. d.e. long-temps à Antioche pour donner ordre aux ſeditions qui s'y excitoient tous les jours, à cauſe de l'extraordinaire cherté des vivres: & que de plus, les grandes pluies qu'il avoit faites ayant enflé les torrens, la ville s'eſtoit trouvée en danger. [Il travailloit auſſi dans le meſme temps à s'aſſujettir l'Egliſe de Cypre.]

p.799.800.a. 'Avant que de partir il tint un Concile à Antioche, [b] & tous les b p.704.a. Eveſques d'Orient promirent de tenir ce qu'auroient fait ceux p.721.e.Lup.ep. 17.p.51. qui alloient à Epheſe. 'Acace de Berée ne pouvant pas venir à cConc.p.724.e. Epheſe à cauſe de ſon âge de 110 ans,[c]donna pouvoir à Paul d'Emeſe d'agir en ſon nom [Ainſi il peut bien luy avoir mis entre les p.721.d.Lup.ep. 17.41.p.51.109. mains]la lettre[d]qu'il écrivit au Concile, où il exhortoit tout le monde à l'union & à la paix; mais en ſe declarant neanmoins contre les anathematiſmes de S. Cyrille. [Je ne ſçay pourquoi cette lettre fut portée d'abord à l'Empereur,]& envoyée par luy au Concile[vers le mois d'aouſt.] V. ſon titre.

Conc p.601.d. 'Jean partit d'Antioche[le 18 de may,] & prit le chemin de Evag.l.1 c.3.p. 259.a. terre,[qui eſtoit de trente journées. [d] Il le fit en 40 jours d'une d Conc. p.601. d.644.a. marche continuelle, ſans avoir pris aucun temps["conſiderable] pour ſe repoſer, comme il proteſte à l'Empereur qu'il ſera aiſé de s'en aſſurer, s'il en veut faire informer ſur les lieux, & ainſi p.456.a.Liber. c.5.p.20. ne put arriver que le 27 de juin. 'Il dit que quelques Eveſques Note 36.

eſtoient tombez malades de cette marche continuelle, & que beaucoup de chevaux en eſtoient morts. Evagre fort ennemi de Neſtorius paroiſt avoir eſté ſatisfait de cette raiſon. * Le P. Garnier la trouve conſiderable. Mais comme il eſt difficile d'excuſer Jean ſans avouer que le Concile s'eſt un peu trop haſté, il aime mieux dire que l'excuſe de Jean n'eſtoit pas bonne. Il y avoit en effet des Eveſques plus eloignez que luy qui eſtoient venus bien pluſtoſt, [comme Juvenal de Jeruſalem. On ne marque pas s'ils eſtoient venus par terre:] & Jean pretendoit avoir eſté obligé d'attendre ceux qui eſtoient à plus de douze journées d'Antioche.

Evag. l.1.c.3 p. 258.259.
* Mere t.2.p. p.23.24.
Conc.p.660.e.
Evag l.1.c.3.p. 258.d.

[Son retardement a cauſé aſſurément de grands troubles dans l'Egliſe. Mais à conſiderer la diſpotion où les choſes eſtoient, il y euſt peut-eſtre encore eu de plus grands troubles, s'il fuſt arrivé avant la condannation de Neſtorius. Car il euſt fait un terrible bruit ſur les anathematiſmes, que Saint Cyrille n'euſt eu garde de defavouer: & Neſtorius ſubſiſtant encore dans ſon autorité, ce parti euſt eſté tres conſiderable. Je ne ſçay ſi l'on ne peut point dire que S. Cyrille prevoyant ce mal, & la brouillerie qui fuſt encore arrivée ſur le droit de preſider au Concile, aima mieux ſe haſter, & eſſuyer tout ce qui en pourroit arriver, que de s'expoſer à un hazard ſi faſcheux pour luy, & meſme pour toute l'Egliſe.]

ARTICLE LII.

Jean d'Antioche mande à S. Cyrille qu'il eſt proche: Neſtorius & Candidien veulent qu'on l'attende: L'avis contraire l'emporte.

[CE qui nous paroiſt plus difficile à excuſer dans Jean, c'eſt qu'eſtant bleſſé des anathematiſmes de S. Cyrille, juſqu'à avoir porté deux Eveſques à les refuter par écrit; & preſt à luy en faire un crime digne de la depoſition & de l'anatheme; l'cependant jamais il ne luy avoit témoigné trouver quoy que ce ſoit à redire dans ſes écrits, luy avoit toujours donné toutes ſortes de marques d'amitié, luy écrivoit, & recevoit avec joie ſes lettres. Dans ce temps là meſme, n'eſtant qu'à cinq ou ſix journées d'Epheſe, il luy écrivit [le 18 de juin] une lettre pleine d'eſtime, d'amitié & de tendreſſe. S. Cyrille en a raporté un extrait: & nous l'avons toute entiere. Il ne vouloit pas croire que les anathematiſmes fuſſent de luy: mais il ſavoit qu'on les luy attribuoit. Que

Conc.t.3.p. 1046.b.c.
c.d.
P.443.446.
Lup.ep.4.p.20.
Conc.p.1046. 1047.

s'il a pretendu depuis s'excuſer, comme S. Cyrille le ſemble dire, en diſant qu'il avoit voulu cacher ſon mecontentement ſous cette apparence d'amitié, pour ne le decouvrir que quand il en ſeroit temps ; il s'eſt condanné par cette excuſe d'une duplicité, pour ne pas dire d'une perfidie, haïe des hommes Chrétiens ou payens, deteſtée de Dieu meſme, [& plus criminelle encore dans un Eveſque que dans tout autre.

p.565.b[Lup. ep.7 p.26.

Cette lettre fut apparemment apportée] par quelques "Officiers que Jean avoit envoyez par avance, & qui eſtant arrivez au pluſtard le 21 de juin, aſſurerent qu'il eſtoit tout preſt de venir. 'Alexandre d'Apamée [en la ſeconde Syrie,] & Alexandre d'Hieraple [dans l'Euphrateſienne,] tous deux Metropolitains, que Jean avoit envoyez un peu devant luy, arriverent auſſi "vers le meſme temps, 'accompagnez peut-eſtre de Theodoret & de quelques autres Eveſques de Syrie. [Si toutes ces perſonnes n'arriverent que le 21, S. Cyrille n'avoit pas encore receu la lettre de Jean,] lorſqu'il écrivit à Jean le 20 du meſme mois, que tout le Concile l'attendoit.

Magiſtrianos & Profeſſianos.

Note 37.

Conc.p.569.a[660.e[1043.c.

Lup.ep.7.27-29.

Conc p.607.c[608 d.

'Cependant divers Eveſques & Eccleſiaſtiques tomboient malades à Epheſe, & quelques uns y moururent. [a] D'autres manquant d'argent, ou affoiblis par l'âge, ſe plaignoient de ce qu'on les retenoit ſi long-temps dans un pays étranger, & preſſoient que l'on ouvriſt le Concile. 'Tous diſoient qu'il ne falloit point attendre Jean, & qu'aſſurément il ne ſe vouloit pas trouver au Concile. 'Ces raiſons [ou d'autres qui ne ſont pas exprimées,] firent croire à Saint Cyrille & à ceux qui le ſuivoient, que l'on avoit aſſez attendu les Orientaux, & qu'il falloit commencer le Concile 'le [lundi] 22 de juin, [b] 28e jour du mois de Pauni ſelon les Egyptiens, [c] & le 16 depuis le jour de la Pentecoſte marqué pour commencer le Concile, [en y comprenant le jour meſme de la Pentecoſte 7 de juin]

[a] p.568,569.

p.561.c.

p.454.b[568.569.

p.446.d, [b] p.573.c[561.d. [c] p.454.e.

'Neſtorius ne voulut point conſentir à cette reſolution, ſoûtenant qu'il falloit attendre les autres Eveſques qui eſtoient encore en chemin, particulierement Jean d'Antioche & ceux qui venoient avec luy. 'Il demandoit qu'au moins on differaſt encore pour cela quatre jours [de plus, juſqu'au 26 de juin.] 'Les Egyptiens ne pouvoient ſouffrir ces delais, & pretendoient que Neſtorius ne cherchoit que de vains pretextes pour perdre le temps : Surquoi il promit de ſe trouver au Concile, lorſque Candidien jugeroit à propos de l'aſſembler. 'Il fit porter cette parole à Candidien meſme par quelques Eveſques.

p.564.c.

c.

p.565.a.

b.

'Candidien ſe trouva dans le meſme ſentiment que Neſtorius. a b.
Car ayant ſçeu par quelques couriers qu'il avoit envoyé, que les Orientaux eſtoient aſſez proches, & ayant auſſi oui dire que divers Eveſques d'Italie & de Sicile venoient au Concile, il ordonna à tous les Eveſques & de parole & par écrit, d'attendre que ces Prelats fuſſent arrivez, conformément à l'ordre de l'Empereur, 'qui vouloit que les ordonnances du Concile ſe fiſſent par un conſentement comman, 'comme il le declara encore depuis [& la ſeule convocation d'un Concile œcumenique ſembloit demander qu'on attendiſt au moins que les principales parties de l'Egliſe s'uniſſent enſemble.] 'On croit que le Pape Sixte III. veut marquer, quoiqu'obſcurément, dans une lettre écrite à S. Cyrille meſme, qu'il euſt bien fait d'attendre Jean d'Antioche.

b.c|602.e. p.438.d. p.704.d. Eclair.p.16.c.

'Cependant & luy & les Eveſques qui entroient dans ſes ſentimens, ne crurent pas devoir deferer ni à l'oppoſition de Candidien, ni à ſes raiſons; & ce fut la cauſe de la diviſion & du trouble dont nous parlerons dans la ſuite. Car les Orientaux ſe tinrent fort offenſez de ce qu'on ne les avoit pas attendus: & dans cette alienation d'eſprit, ils ſe trouverent diſpoſez à croire que S. Cyrille n'avoit pas attendu leur arrivée, parceque ſe ſentant coupable, il n'avoit pas voulu les avoir pour juges. Ainſi ils ſe perſuaderent que ſi on euſt examiné ſes anathematiſmes auſſi bien que les écrits de Neſtorius, celui-ci ne ſe ſeroit peut-eſtre pas ſeul trouvé coupable. 'Mais ce que nous devons croire en cela, dit Facundus, c'eſt que S. Cyrille & le Concile avoient quelques neceſſitez indiſpenſables de ne pas attendre les Orientaux, & que ceux-ci en avoient de ſemblables qui les empeſchoient de venir pluſtoſt: & d'ajouter à tout cela, *Malheur au monde à cauſe des ſcandales.*

Conc.p.604.d. e. Fac.l.7.c.2.p. 274.275. p.716.a.

'S. Cyrille aſſure pluſieurs fois, qu'aprés que les deux Alexandre d'Apamée & d'Hieraple furent arrivez à Epheſe, les Eveſques ſe plaignirent fort à eux du long retardement de Jean: ſurquoi ils dirent non pas une fois, mais pluſieurs, Que Jean les avoit chargez de dire, 'qu'il ne falloit point dutout attendre qu'il fuſt arrivé, mais ſe haſter de faire ce que [l'Empereur] avoit ordonné; [ou comme cela eſt exprimé en une edition d'une maniere qui paroiſt plus vraiſemblable,] 'Que s'il tardoit encore, le Concile pouvoit faire ce qu'il avoit à faire ſans l'attendre davantage. 'Saint Cyrille remarque que Jean ne deſavoua jamais les deux Eveſques qui avoient porté cette parole de ſa part, '& qui eſtoient deux Metropolitains, & des plus conſiderables d'entre les Orientaux.

Conc.p.660.e. p.660.e. p.569.e|1043.c| 1051.b. p.561.d|661.a. 564.c. p.1051.b. p.1043.c.

[Mais je ne ſçay ſi cette parole ſignifioit, comme il le pretend, que le Concile pouvoit agir dés ce moment meſme ſans l'attendre. Cela paroiſt aſſez étrange; & il ſemble plus naturel de croire que Jean devant arriver vers le 26 de juin, (car il aſſure que Saint Cyrille ſavoit le 22, qu'il n'eſtoit qu'à trois journées,) il conſentoit que ſi par quelque incommodité ou quelque autre accident il eſtoit obligé de differer davantage, le Concile agiſt alors ſans l'attendre plus long-temps. [Ce qui eſt certain, c'eſt que les deux Alexandres au lieu de ſe joindre le 22 au Concile,] ſignerent le 22 un acte, par lequel ils demandoient qu'on attendiſt Jean, & qu'ils ſignerent encore la relation que Neſtorius envoya [peut-eſtre dés le 23] à l'Empereur pour ſe plaindre du Concile: & l'un des principaux ſujets de ſa plainte, c'eſt qu'on n'avoit pas attendu Jean d'Antioche.

p.608.d. p.661.a. Lup.ep.7.p.26. 27. a Conc. p.598. b. p.564.565. 431. ἐπ' ἐπιβαπ. διάκ.

ARTICLE LIII.

Le Concile s'aſſemble le 22 de juin : S. Cyrille y preſide.

[LA reſolution ayant donc eſté priſe d'aſſembler le Concile le lundi 22 de juin, le dimanche] veille de ce jour, Hermogene de Rhinocorures, Athanaſe de Parale, [l'une & l'autre en Egypte,] Pierre de Paremboles [en Paleſtine,] & Paul de Lampé en Candie, envoyez par les Peres, furent trouver Neſtorius, pour l'avertir ["par écrit] que le Concile ſe tiendroit le lendemain, & le prier d'y venir prendre ſa place, & de s'y juſtifier. Il répondit qu'il verroit, & que s'il jugeoit que cela fuſt neceſſaire, il y viendroit. Les deputez dirent la meſme choſe à ſix ou ſept Eveſques qu'ils trouverent avec Neſtorius, & ils firent la meſme réponſe. On croit qu'Hermogene chef de ces deputez, eſt celui meſme dont S. Iſidore de Peluſe fait grands eloges.

Conc.p.454. 455.487.c] 469. b] 361.d] Evag. 1.c.4.p.259.b. Nota 31. Boll.4.feb.p. 471.e.

[Neſtorius cité par écrit, fit ſans doute auſſi ſa réponſe par écrit.] Soixante-huit autres Eveſques le firent auſſi par un acte que nous avons encore, adreſſé ſeulement à S. Cyrille & à Juvenal, [dont les noms pouvoient avoir eſté mis ſeuls dans l'acte de la citation.] Ils demandent qu'on attende Jean d'Antioche & les Eveſques qui devoient venir d'Occident, & que l'on ne reçoive point ni les [Clercs] depoſez, ni les perſonnes [laïques] excommuniées, proteſtant que ceux qui auront eu la temerité de rien faire contre l'ordre, ſeront punis ſelon la rigueur des Canons. [Je ne ſçay s'ils pretendoient faire valoir les depoſitions & les excommunications

Lup.ep.7.p.26. p.27.

munications de Neſtorius contre ceux qui s'eſtoient oppoſez à ſon hereſie, à quoy ni S. Celeſtin, ni S. Cyrille n'auroient eu garde de conſentir.]

'Tranquillin d'Antioche en Piſidie eſt nommé à la teſte de ces 68 Eveſques, [comme le plus ancien Metropolitain.] Aprés luy ſont Alexandre d'Apamée, Hellade de Tarſe, Berenien[ou Verinien] de Perge en Pamphylie, Euprepe de Byzie au nom de Fritilas d'Heraclée en Thrace, Himere de Nicomedie, Dalmace de Cyzic, Dexien de Seleucie en Iſaurie, Dorothée de Marcianople, [indigne de paroiſtre jamais parmi les Eveſques,] Alexandre d'Hieraple, Timothée de [Tomes] en Scythie, Euthere de Tyanes, & dix autres encore, [tous Metropolitains.] 'Entre les 48 Eveſques nous n'en trouvons point de remarquable que Theodoret. 'Il y a un Theodore qualifié Eveſque d'Italie: Mais on voit par d'autres endroits qu'il faut lire Eveſque d'Attalie.

p.27. p.29. Conc.ap.p. 698.

'Cette proteſtation fut envoyée[à S. Cyrille dés le meſme jour] 21 de juin. Mais cela n'empeſcha pas que le Concile ne s'aſſemblaſt le lendemain[comme on l'avoit reſolu, c'eſt à dire le lundi] '22 de juin, dés le matin. [a] Il s'aſſembla dans la grande egliſe d'Epheſe, appellée Marie, [b]ou S.te Marie, [c]du nom de la S.te Mere de Dieu, [d]laquelle Memnon Eveſque du lieu leur ouvrit avec joie pour y tenir le Concile.

p.696. t.3.p.573.c.d. a 460.d| 561.d| 689.b. b p.561.d. c p.573.c. d p.565.e.

[e]S. Cyrille y tint le premier rang, [f]& le Concile meſme l'appelle le chef de tous les Eveſques aſſemblez à Epheſe. [g]S. Leon dit auſſi que c'eſtoit luy qui preſidoit. [Il n'eſt point marqué ſi c'eſtoit comme Eveſque d'Alexandrie, ou parcequ'il tenoit la place du Pape Celeſtin,] qui eſt la qualité qu'on luy donne au commencement de la pluſpart des ſeances: '& divers auteurs parlent de meſme. [Nous avons vu en effet que Celeſtin l'avoit commis le 11 aouſt 430, pour pourſuivre en ſon nom l'execution des decrets du Concile de Rome, & faire depoſer Neſtorius en cas qu'il ne s'y ſoumiſt pas.] 'Mais il eſt difficile de voir ſi cela s'étendoit juſqu'à agir en ſon nom dans le Concile, qui ne fut indiqué qu'au mois de novembre. S. Cyrille pouvoit bien neanmoins preſumer que Celeſtin ne le deſavoueroit pas ſur cela. ['Le Concile de Calcedoine en confirmant "les reglemens du Concile d'Epheſe, & tout ce qu'il avoit ordonné ſur la foy, dit que Celeſtin & Saint Cyrille en eſtoient les Chefs: ce que d'autres ont ſuivi.

e p.446.d. f p.636.d|780.a. g Leo,ep.72.c. 3.p.572. Conc. p.450.d. p.1243.c. Note 39. t.4.p.562.c. κατ' ἀξίαν. Fulg.ex.P c.5. p.101| Alex.t.11. p.228.

[h]Quelques nouveaux Grecs diſent que Juvenal de Jeruſalem & Memnon d'Epheſe, preſidérent auſſi au Concile. [Nous verrons en effet non-ſeulement Juvenal, mais encore Verinien de

h Alex.t.11.p. 229.

Perge y preſider dans les occaſions où Saint Cyrille ne le pouvoit pas. Pour Memnon, il n'y a preſidé qu'en ce qu'on l'a conſideré comme l'un des chefs & des principaux de l'aſſemblée, où il a toujours tenu un des premiers rangs] 431.

Conc.t.3.p. 749.b.c. 'Le Concile d'Epheſe dit que non ſeulement Celeſtin, mais meſme les Eveſques d'Afrique eſtoient preſens à leur aſſemblée par S. Cyrille, avec lequel ils s'eſtoient unis de ſentimens. [Je ne ſçay ſi c'eſt ſeulement parceque le Diacre Veſule s'eſtoit joint au Concile contre Neſtorius. Car Capreole ne dit pas un mot de S. Cyrille dans ſa lettre]

p.462.463.534. 535. 'Aprés Saint Cyrille eſtoient Juvenal de Jeruſalem, Flavien de Philippes qui tenoit la place de Rufe de Theſſalonique, Firme de Ceſarée en Cappadoce, Memnon d'Epheſe, Acace de Meli-

P.534-547. tene, Theodote d'Ancyre, & les autres Eveſques, au nombre de 198, ſelon les ſouſcriptions que nous en avons aujourd'hui. [Leurs rangs & leurs ſeances ſont placées fort differemment ; de ſorte qu'on n'y peut rien fonder d'aſſuré. S'il y a neanmoins quelque

p.462-492. choſe où l'on ſe puiſſe tenir,] c'eſt le rang dans lequel parlent les

p.451.b. 127 premiers. 'Veſule Diacre de Carthage qui eſt nommé aprés

p.611.b| 636.b| 694 c.&c. les Eveſques dans la premiere liſte, tient auſſi le meſme rang dans pluſieurs autres ſeances.

p.503 d| 569.b| 748.b|1043.d. 'Les Eveſques reconnoiſſoient J. C. comme le témoin & comme le veritable chef de leur aſſemblée. C'eſt pourquoi ils poſerent

p.1043.d. le ſaint Evangile au milieu d'eux tous ſur un throne ſacré, d'où 1. il ſembloit leur dire: 'Vous eſtes juges entre les Veritez de l'Evan- « ſpiritus.
gile, & les paroles impies de Neſtorius : mais ſoyez des juges « equitables & éclairez, [de crainte que je ne condanne un jour « voſtre jugement.

Il paroiſt qu'il y avoit des notaires pour écrire ce qui ſe diſoit, comme dans la Conference de Carthage, afin qu'on en puſt tenir

p.1039.c. acte: & on le juge particulierement] de ce que dit Saint Cyrille, que des Eveſques qui y parloient, y confioient leurs paroles à la foy des actes.

ARTICLE LIV.

Candidien demande inutilement qu'on attende les Orientaux: Neſtorius cité par trois fois s'excuſe ſur leur abſence.

Conc.t.3.p. 519.d. e|592.b. ["DEs que les Eveſques furent aſſemblez,] Le Comte Candidien les vint trouver, 1 accompagné de quelques Eveſ- Note 40.

1. Eſtoit-ce l'Antel ?

ques envoyez par Neſtorius, avec un memoire de ſa part pour le Concile. 'Il pria [encore] les Peres de ne point tenir d'aſſemblée particuliere contre les ordres de l'Empereur, mais d'attendre que les Orientaux fuſſent arrivez. 'Le Concile luy demanda [avant toutes choſes,] qu'il leur luſt la lettre que l'Empereur avoit adreſſée [au Concile.] Il voulut s'en défendre, & attendre que les Orientaux fuſſent venus. Mais comme les Peres le preſſoient, & luy diſoient qu'il n'eſtoit pas raiſonnable qu'ils ignoraſſent ce que l'Empereur demandoit d'eux, il la lut en leur preſence [Il n'eſt point marqué s'ils ſe leverent pour l'entendre,] comme firent les Orientaux peu de jours aprés. 'Car pour ce que Baronius pretend que ceux-ci le firent par une laſche flaterie, & contre la coutume de l'Egliſe, qui ne rendoit cet honneur qu'à la ſeule Ecriture ſainte, [je voudrois qu'il en euſt allegué de bonnes preuves.]

p.583.d[ap.p. 701. t.3.p.583.d.e[ap.p.701. t.3.p.592.c. Bar.431. ſ 73.

'Aprés qu'elle fut luë, ils firent tous les acclamations [ordinaires] pour ſouhaiter toutes ſortes de biens à l'Empereur. [a] Cela fit croire à Candidien qu'ils eſtoient preſts à ſuivre les intentions de ce Prince: '& comme ſa lettre recommandoit beaucoup aux Eveſques l'eſprit de la paix, & l'union dans les meſmes ſentimens, 'il les pria de ne ſe point oppoſer à un ordre ſi juſte & ſi raiſonnable, '& d'attendre ſeulement encore quatre jours que les autres Eveſques fuſſent arrivez, pour agir tous enſemble dans l'union d'un meſme eſprit & d'un meſme cœur. 'Il ſe plaint que perſonne ne l'avoit voulu ecouter, qu'on avoit meſme chaſſé avec indignité les Eveſques envoyez de la part de Neſtorius, & 'les [Eccleſiaſtiques] qui eſtoient avec eux, & qu'on n'avoit point voulu laiſſer lire un memoire qui leur eſtoit envoyé de la part des Eveſques, [c'eſt à dire apparemment celui des 68 Eveſques, qu'on leur vouloit ſignifier de nouveau. Ce ſont des faits ſur leſquels nous n'avons aucune lumiere que ſon témoignage, auquel on ne peut pas ajouter une entiere foy, parcequ'il prend trop ouvertement le parti des ennemis du Concile.] 'Les actes du Concile nous apprennent ſeulement que Candidien y avoit lu la lettre de l'Empereur, [ſans dire ce qui s'eſtoit paſſé en preſence de cet officier.]

Conc.t.3.p.592 [a] c. [a] a. p.443.e. p.592.e. ap.p.702. t.3.p.592.b. p.453.b.c.

'S. Cyrille autoriſe ſur cette lettre la reſolution qu'on avoit priſe de ne plus differer d'agir, pretendant que l'Empereur vouloit qu'on examinaſt la matiere de la foy ſans aucun delai, 'quoiqu'il ordonne ſeulement qu'on la traiteroit la premiere. [Et puiſque Candidien, qui repreſentoit Theodoſe en ce point, leur

[c] p.443.

1. 'S. Cyrille l'appelle *le ſecond* ordre de l'Empereur, [par raport à la lettre du 19. novembre 430.] Conc.t.3.p.414.b

2. ou d'autres Eveſques qui eſtoient venus d'eux meſmes, ou pour preſenter l'acte des 68. Eveſques.

conſeilloit, & les preſſoit meſme de differer ; on pouvoit aſſurément le faire ſans craindre que Theodoſe le trouvaſt mauvais. 431.

p.542 b. Mais le Concile avoit d'autres raiſons plus preſſantes.] Il pria donc Candidien de ſe retirer, parcequ'un laïque ne ſe devoit pas

p.442.443. trouver à l'examen des choſes de la foy, comme le marquoit

p.592.b.d. p.P. 702. l'Empereur dans ſa lettre. Candidien dit qu'on le chaſſa avec

a t.3.p.389.e. violence & avec indignité.[a] En ſortant, il leur recommanda tout de nouveau de ne rien faire avec indiſcretion ni precipitation.

af.p.701.702. Il fit la meſme choſe dans une proteſtation qu'il fit afficher le jour meſme, adreſſée à S. Cyrille & aux autres Eveſques aſſemblez avec luy. Il y raporte ce qu'il venoit de faire en leur preſence, declare que s'ils paſſent outre, tout ce qu'ils feront ſera nul,

p.702. & qu'ils ſeront reſponſables des evenemens. Il aſſure qu'il a envoyé à l'Empereur la copie de ſa proteſtation. Nous avons encore cet acte, à la teſte duquel il avoit mis la lettre de l'Empereur au Concile, & celle que ce prince luy avoit écrite à luy meſme

Thdrt.G.p. 558.c. [en l'y envoyant] Les Orientaux le marquent pluſieurs fois.

a Conc.t.3.p. 451. [Candidien eſtoit ſans doute ſorti, lorſque] [a] Pierre Preſtre d'Alexandrie propoſa en un mot l'état où eſtoit l'affaire de

b p.451.454. Neſtorius.[b] Juvenal de Jeruſalem fit lire la lettre, par laquelle

p.454.e. l'Empereur avoit convoqué le Concile. Theodote d'Ancyre dit enſuite qu'il eſtoit à propos que Neſtorius ſe trouvaſt au Con-

p.454.455. cile. Les quatres Eveſques qui l'en avoient prié la veille, raporterent au Concile ce qu'il leur avoit dit, Qu'il viendroit s'il le

p.455.a.b.c] 569.b.c. jugeoit neceſſaire. Et le Concile ſur l'avis de Flavien de Philippes, & pour ſuivre l'ordre des Canons, luy deputa Theopempte de Cabaſes en Egypte Theodule d'Eluſe en Paleſtine, Andere de Querſonneſe en Candie, & Epaphrodite Lecteur & Notaire de l'Egliſe de Rhode, avec un billet par lequel les Peres le prioient pour la ſeconde fois de venir au Concile prendre part à ce qui

p.569.c. s'y feroit, & juſtifier ſa doctrine. [Les actes du Concile ne diſent rien de ce qui ſe fit juſqu'au retour de ces deputez.]

p.455.d. Neſtorius eſtoit chez luy quand les deputez y vinrent.[c] Mais

c d.e]569.e. d p.455.e]561.e. il avoit fait environner ſa maiſon de ſoldats[d] armez de maſſuës,

e p.561.e. [e] que Candidien luy avoit donnez, [f] quoiqu'il n'y euſt eu, & qu'il

f p.569.e. n'y euſt encore alors aucun trouble dans la ville, [qui puſt ſervir

p.455.458.561. e]Socr.l.8.c.34. p.376.c. de pretexte à une precaution ſi peu ordinaire.] Les Eveſques "ne purent jamais obtenir de luy parler ; & eurent à peine de &c. luy cette réponſe par un officier de Candidien, qu'il viendroit au Concile quand tous les Eveſques ſeroient aſſemblez.

Conc.p.458.b. c.d. Le Concile luy envoya donc faire la troiſieme monition par

Anyſe de Thebes en Beocie, Domnus d'Oponte dans l'Acaïe, Jean d'Epheſte, & Daniel de Damis, tous deux d'Egypte, avec Anyſe Notaire & Cecteur de Ceſarée en Capadoce. Ce billet que le Concile leur donna, ſommoit Neſtorius de venir ſe juſtifier ſur les hereſies, qu'on l'accuſoit d'avoir enſeignées, ou qu'on ſeroit obligé d'agir contre luy ſelon l'ordre des Canons. Toute &c. la réponſe qu'eurent ces derniers, "fut que les ſoldats qui gardoient la maiſon de Neſtorius, aprés les avoir fait attendre long-temps, & les avoir traitez avec beaucoup de mepris, leur declarerent qu'ils avoient ordre de Neſtorius, de ne laiſſer entrer qui que ce ſoit qui viendroit de la part du Concile. p.458.459.561. a|569.c.d| Thphn. p.77.d

[On ne voit pas qu'on ſe ſoit mis en peine d'appeller] les Eveſques qui n'eſtoient pas venus au Concile, quoiqu'ils fuſſent dans la ville. [Et il y en avoit, comme on a vu, 68 au moins, dont 22 eſtoient Metropolitains.] Conc.p.704.d.

ARTICLE XV.

On lit beaucoup de choſes pour l'aſſurer de la foy de l'egliſe & des ſentimens de Neſtorius: La ſeconde lettre de S. Cyrille approuvée ſolennellement.

COMME Neſtorius refuſoit de comparoiſtre, Juvenal dit que le Concile euſt volontiers envoyé une quatrieme fois à &c. Neſtorius: "Mais que puiſqu'il eſtoit viſible qu'il eſtoit reſolu de ne point venir, il ne falloit plus ſonger qu'à défendre la foy, & à ſuivre les Canons. 'On lut donc d'abord le ſymbole de Nicée, comme la veritable regle de la foy, '& enſuite la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius, 'ſur laquelle S. Cyrille pria tous les Peres de vouloir dire leur ſentiment. Juvenal, Firme de Ceſarée, Memnon d'Epheſe, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, tant en ſon nom, qu'au nom de Rufe de Theſſalonique, & les 127 autres premiers Eveſques du Concile, opinerent chacun en particulier, & donnerent tous une entiere approbation, & meſme de grands eloges à la lettre de Saint Cyrille. 'L'approbation des autres n'eſt raportée qu'en general. Conc.p.453.c. d|569.d. p.459.d.e|561. d. p.456.462. p.462.b. p.462-491. P.491.e.

'On lut enſuite la réponſe que Neſtorius avoit fait à cette lettre, 'ſur laquelle quelques uns des Peres opinerent en particulier, tous pour la condamner & la rejetter, & la pluſpart pour anathematizer & la lettre & ſon auteur. 'Et aprés eux, les autres s'écrierent tous enſemble: Nous anathematizons tous P.491-494. P.494-562. 661. c. p.502.b.c.

l'heretique Neſtorius: & quiconque ne l'anathematize pas, qu'il 431. &c.
e.d.e|572.c|661.c. ſoit anatheme. Aprés cet anatheme on lut la lettre de Celeſtin à «
S. Cyrille du onze aouſt 430, traduite [en grec.] On ordonna de
p.572.b.c. l'enregiſtrer, & on donna de grands eloges à ce Pape, [quoique
cela ne ſoit pas marqué dans les actes.]

p.502.e. On lut auſſi la derniere lettre de S. Cyrille à Neſtorius, [qui
finit par les douze anathematiſmes,] ſur laquelle il n'eſt point
Lupus.n.h.50. 51. marqué que l'on ait dit quoy que ce ſoit; & on ne l'avoit lue pro-
prement que pour faire voir l'obſtination de Neſtorius. ["Mais V. f 40.
p.569.e|661.b. c'eſtoit l'approuver, quoique plus foiblement, que de ne la pas
rejetter.] Et en effet, le Concile dans ſes lettres ſynodiques, de-
clare qu'il avoit lu & approuvé *les lettres* que Saint Cyrille avoit
écrites à Neſtorius ſur la foy, comme entierement orthodoxes.
Nous verrons auſſi qu'une des principales plaintes que les Orien-
taux fiſſent contre le Concile, fut qu'il avoit approuvé les ana-
thematiſmes. [Et perſonne ne les a jamais accuſez en cela d'attri-
p.697.e. buer une choſe fauſſe au Concile.] Ils diſent meſme que le Con-
cile les avoit ſignez. ["Mais c'eſt ce que nous ne voyons pas moyen V. la note
de croire.] 26.

p.501. On raporta enſuite comment la lettre de Celeſtin & la troiſieme
p.505.506. de S. Cyrille avoient eſté ſignifiées à Neſtorius; & pour faire voir
qu'il perſiſtoit toujours dans ſes mauvais ſentimens, on obligea
Theodote d'Ancyre & Acace de Melitene de raconter l'entretien V. f 50.
p.506.1039.b. qu'ils avoient eu avec luy trois jours auparavant: ce qu'ils ne fi-
rent qu'en repandant des larmes, à cauſe qu'ils aimoient Neſto-
p.661.c.d. rius, dont la condamnation devoit eſtre particulierement fondée
p.1039. ſur cette depoſition. Mais ils aimoient encore davantage J.C. &
ſa Verité: ce qui les obligeoit de preferer l'intereſt de la foy aux
devoirs de l'amitié, & d'eſtre preſts à convaincre leur ami, des
erreurs & des blaſphemes dont ils avoient eſté témoins.

p.506.e. Avant que de proceder à une condamnation plus formelle de
Neſtorius, le Concile ſuivant l'avis de Flavien de Philippes, crut
qu'il eſtoit à propos de produire quelques paſſages des Peres, pour
Vinc. L.c.42.f. 377. faire voir quelle avoit eſté leur doctrine. Car tant d'Eveſques il-
luſtres, la pluſpart par leur ſiege & par leur erudition, & raſſem-
blez en un Concile [œcumenique,] "ne crurent pas neanmoins &c.
p.374-376| Conc.p.507-508. qu'il leur fuſt permis de former de nouvelles deciſions, mais ſeu-
lement de donner aux autres ce qu'ils avoient receu des Peres. On
produiſit donc divers paſſages de Saint Pierre, Saint Athanaſe, &
Theophile Eveſques d'Alexandrie; des Papes Jule & Felix; de Note 47.
S. Cyprien, de S. Ambroiſe, du grand Gregoire de Nazianze, de

S. Baſile, de S. Gregoire de Nyſſe, d'Attique de Conſtantinople, & de S. Amphiloque d'Icone.

[On ne ſe reſolut pas encore aprés cela à prononcer contre Neſtorius;]quoiqu'on fuſt aſſez aſſuré de ſon erreur & par ce que toute la terre ſavoit de ſes ſermons, & par ſa lettre à S. Cyrille que l'on avoit luë,& par ce qu'il avoit dit à Theodote & Acace. [Afin donc de s'aſſurer de plus en plus de ſes ſentimens,]'on lut un extrait de pluſieurs propoſitions tirées de ſes homelies, & ce ſemble auſſi de quelques écrits qu'il avoit faits'.On avoit en main pluſieurs autres extraits ſemblables. 'Mais les Peres ne purent ſouffrir que leurs oreilles fuſſent plus long-temps ſouillées par ces blaſphemes. p.569.572. p.519-530.661. c]564.a. p.519.a. p.530.c.

'Ce fut ſeulement en cet endroit que Pierre Preſtre d'Alexandrie preſenta la lettre que Capreole de Carthage avoit écrite au Concile.'On la lut traduite [en grec;] & il ſemble qu'on l'ait luë d'abord en latin. 'Et comme elle recommandoit beaucoup que l'on conſervaſt l'ancienne doctrine de l'Egliſe, tous les Eveſques » s'écrierent, aprés S Cyrille: Ces paroles ſont les noſtres: Voilà » ce que nous diſons tous; voilà ce que nous ſouhaitons tous. d. p 530.d. p.534.b|Vinc. L.c.42.p.376.

ARTICLE LVI

Neſtorius eſt depoſé: Ceux d'Epheſe en témoignent une extreme joie: Saint Cyrille & Theodote font quelques diſcours.

'APRES ces acclamations, ſuit la ſentence du Concile contre Neſtorius, ſans aucune liaiſon avec ce qui precede,ni rien qui prepare à une choſe de cette importance: ce qui paroiſt aſſez ſurprenant: Et elle commence meſme par'un terme qui peut donner lieu de croire qu'il manque quelque choſe en cet endroit. Conc.t.3 p. 514.c.d.

Outre tout le reſte.

'Par cette ſentence qui fut écrite & inſerée dans les actes 'les Peres declarent que J C. attaqué par les blaſphemes de Neſtorius, a prononcé par la bouche du ſacré Concile, qu'il ſoit privé de l'honneur de l'epiſcopat, & ſeparé de toute l'aſſemblée des miniſtres de l'Autel. 'Ils ajoutent que c'eſt le triſte arreſt que les Canons & la lettre du Pape Celeſtin les ont contraints de prononcer, non ſans verſer beaucoup de larmes.[Ainſi on fit]ce que Celeſtin demandoit par ſa lettre du 8 de may, [que le Concile n'avoit pas encore receuë;]& c'eſt ce que Firme de Ceſarée ſemble avoir voulu marquer. p.571.a. a c.d|560.a.c. d|564.a| 572.c| 661.c. p.534.d|Mar. con.l.5.c.11 (2. Conc. p.617.b. d.e.

[Quoique depuis cela on n'ait plus parlé de Neſtorius que

d'une maniere tout à fait mepriſante, & meſme injurieuſe; ni ſa ſentence, ni tous les endroits qui en parlent ne portent point qu'il ait eſté anathematizé, ni retranché de la communion de l'Egliſe; mais ſeulement depoſé de l'epiſcopat, & degradé du Clergé. Evagre fait un abregé aſſez exact de cette ſeſſion, & en raporte la ſentence toute entiere. [a] Les Peres ſignerent tous cette ſentence au nombre de 198, en y comprenant cinq Eveſques qui ſignerent par les mains de leurs confreres ou de leurs Preſtres à qui ils en avoient donné le pouvoir, parcequ'ils eſtoient malades. Bencage [ou Venance] d'Hieraple [en Phrygie,] l'un de ces cinq eſtoient preſent, [ce qui n'eſt pas marqué des autres; & je ne ſçay ſi ce ne ſont point ceux] dont il eſt dit que n'ayant pu venir à Epheſe, ils avoient donné pouvoir à d'autres d'agir en leur nom. Ethere Diacre ſigna pour Theodore de Gadares, qui eſtoit impotent, & n'écrivoit pas. Quelques autres Eveſques eſtant encore depuis venus au Concile, ſignerent la condannation de Neſtorius: de ſorte qu'elle fut ſignée de plus de 200 Eveſques.

Evag l.1.c.4.p. 259.260.
a Conc.p.534-547.
p.543.e.
V. la note 86.
p.547.e.
b.
d.e.
alii circa.

[Le peuple d'Epheſe qui outre le zele general de tous les Chrétiens pour J. C, devoit avoir une devotion pour la Sainte Vierge ſa patrone,] eſtoit demeuré depuis le grand matin à attendre la deciſion du Concile. On apprit enfin le ſoir que Neſtorius eſtoit depoſé. Et auſſi-toſt tout le monde jetta des cris de joie, remercia le Concile, & loua Dieu d'avoir fait tomber l'adverſaire de la foy. Il eſtoit déja fort tard lorſque les Eveſques ſortirent de l'Egliſe: Le peuple alluma quantité de flambeaux pour les conduire chez eux; & les femmes marchoient devant avec des parfums qu'elles faiſoient bruler: toute la ville eſtoit pleine de lumiere, & on voyoit partout des marques de joie.

p.573.d.
d.

[Il n'eſt point marqué s'il y eut le lendemain 23 de juin une ſeance en forme.] Il eſt certain neanmoins que le Concile fit en ce jour là quelques actes. [Mais ce fut apparemment dés le 22,] qu'il dreſſa un billet à Neſtorius, avec la qualité non d'Eveſque, mais de nouveau Judas, pour luy notifier ſa depoſition. Ce billet luy fut envoyé le 23, & il ſemble ſelon Theophane, qu'il luy ait eſté lu en ſa preſence. La ſentence de ſa depoſition fut affichée publiquement, & publiée dans toutes les places par les crieurs de la ville.

p.560.c.
a.
b.
Theophn.p.78.a.
Conc.p.592.e.

Le Concile en manda le meſme jour 23, la nouvelle aux Preſtres, aux œconomes, & aux autres Eccleſiaſtiques de Conſtantinople, les avertiſſant de garder avec ſoin tout ce qui appartenoit à cette Egliſe, pour en pouvoir rendre conte à celui qui ſeroit elu

p.560.c.d.

431. nouveau. elu Eveſque par la volonté de Dieu, "& par le choix de l'Empereur. 'Cette lettre eſt premierement adreſſée à un Eucaire qualifié c: Clariſſime, [titre qui convient à un Senateur, & non pas à un Eccleſiaſtique.] 'Le Pere Garnier l'appelle Défenſeur de l'Egliſe de Conſtantinople: [& cela ſemble aſſez probable.] [a] Le Concile écrivit une autre lettre au Clergé & au peuple de Conſtantinople Il les exhorte à ſe rejouir de ce que le ſcandale eſt oſté, & à chaſſer les miniſtres de ſes erreurs.

Merc. t. 2. pr. p. 26. [a] Conc. p. 578. 573.

'S. Cyrille manda auſſi à ſon Egliſe une nouvelle qui luy eſtoit ſi importante; & il témoigne eſtre preſt de s'en retourner dés que l'on auroit dreſſé les actes de ce qui s'eſtoit paſſé. 'Dans une autre lettre qu'il leur écrivit peu aprés ſur le meſme ſujet, il ne demande les prieres des fideles que pour retourner promtement avec eux. Il en écrivit encore une aux ſolitaires, pour leur demander leurs prieres; [& il ne paroiſt point non plus par cette lettre qu'il previſt aucune difficulté conſiderable.]

p. 573. p. 576. p. 576. 577.

'On croit, [ſans neanmoins en donner de preuves, que ce fut le 23 de juin [b] que S. Cyrille prononça dans la grande egliſe d'Epheſe un eloge de la S.te Vierge, & une invective aſſez dure contre Neſtorius. Il y prend le Pape Celeſtin à témoin qu'il n'a rien omis de tout ce qu'il avoit pu faire pour retirer ce nouvel heretique du malheur où s'il s'eſtoit precipité. 'Le titre de ce diſcours porte qu'il le fit lorſque les ſept vinrent à S.te Marie. 'Et on croit que c'eſtoient ſept Eveſques qui avoient quitté Neſtorius pour ſe joindre au Concile. 'Ce ſont apparemment ces Peres dont il dit que la preſence à changé en joie l'extreme douleur où il eſtoit. [Mais pourquoi cette douleur? Cela ne conviendroit-il point mieux aux troubles qui ſuivirent l'arrivée de Jean d'Antioche?]

Bar. 431. §64. Merc. pr. p. 27. [b] Conc. p. 584. e. p. 584. d. Merc. p. 27. Conc. p. 584. e.

'On croit que ce fut le ſamedi ſuivant 27 de juin [c] que dans l'aſſemblée des fideles qui ſe tenoit ce jour là [ſelon la coutume de l'Orient,] pluſieurs des Peres firent divers diſcours, [& ne manquerent pas de parler contre Neſtorius.] 'On a conſervé un petit diſcours de Rhegin Eveſque de Conſtancie [metropole de Cypre,] où il le compare aux plus méchans hommes qui aient jamais eſté, & le danne ſans remiſſion. 'S. Cyrille parla aprés les autres, [d] expliqua d'une maniere fort nette le myſtere de l'Incarnation, & le prouva par divers paſſages de l'Ecriture. [Ce fut ſans doute dans ces meſmes jours,] 'que Theodote d'Ancire fit un diſcours qui eſt beau & net ſur le myſtere de l'Incarnation. Il y compare la neceſſité où l'Egliſe s'eſtoit trouvée de depoſer Neſtorius, à celle d'un chirurgien, qui coupe en pleurant un membre pourri pour

Merc. p. 27. [c] Conc. p. 580. c. p. 577. 580. p. 580. e. d. [d] p. 580. 584. p. 1026. 1027. p. 1023. 1026.

conſerver le reſte du corps. [Il ne marque en aucune maniere les troubles qui ſuivirent l'arrivée des Orientaux : ce qui nous fait croire qu'ils n'eſtoient pas encore arrivez.] 431.

ARTICLE LVII.

Candidien envoie à l'Empereur une relation fort deſavantageuſe au Concile: Neſtorius luy écrit auſſi: Divers Eveſques l'abandonnent: De Julien de Sardique.

[DURANT que les Peres ſe rejouiſſoient ainſi de la victoire qu'ils avoient remportée ſur l'hereſie, il ſe formoit une tempeſte capable de leur faire perdre tout le fruit de leurs travaux, s'ils n'euſſent eſté ſoûtenus par une main toute puiſſante. Le Comte Candidien aprés eſtre ſorti du Concile, eſtoit allé hors de la ville, ou s'eſtoit occupé à quelque autre affaire;] en ſorte qu'il n'apprit rien ce jour là de ce qui ſe paſſoit ſur le ſujet de Neſtorius. Le lendemain la premiere nouvelle qu'il en eut, fut qu'on l'avoit depoſé. Il trouva l'affiche de ſa depoſition, il l'arracha, & la lut. Sur cela il envoya faire une nouvelle défenſe au Concile de rien entreprendre au prejudice des ordres de l'Empereur. Il fit en meſme temps publier[1] un edit, où il ſe plaint de ce qui s'eſtoit fait la veille contre ſes premieres défenſes, & contre les ordres de l'Empereur, ſans attendre les deux parties; declare qu'on n'y aura aucun égard; & ordonne encore qu'on ne faſſe quoy que ce ſoit juſqu'à l'arrivée de Jean d'Antioche, & de ceux que l'on attendoit de l'Occident.

V. la note 36.

Conc. t. 3. p. 592. c.

5.

t 3. p. 591. c. 'Il envoya [auſſitoſt] à l'Empereur l'affiche de la condannation de Neſtorius, avec la relation de ce qui s'eſtoit paſſé en cette rencontre; c. 'Comment Saint Cyrille, Memnon, & divers autres n'avoient point voulu déferer à ce qu'il leur avoit dit pour attendre les Orientaux; p. 704. d. 'Qu'une partie des Eveſques meſmes qui eſtoient dans Epheſe ne s'eſtoient point trouvez au Concile; d. e. 'Qu'on n'avoit point examiné les choſes comme il le falloit, ni ſelon ce que l'Empereur avoit reglé; d. 'Qu'en un mot, on y avoit agi d'une maniere tumultueuſe, & avec des témoignages ſi viſibles de haine & de paſſion, qu'on n'avoit pas meſme eu ſoin de la deguiſer. 'Voilà l'impreſſion que la relation de Candidien donna à l'Empereur;

1. Le titre porte *Edictum... ad Synodum*. Mais je penſe que les edits n'eſtoient que ce qui s'affichoit pour le peuple. Le ch. 9 p. 701. eſt intitulé, *Conteſtatio*; & parle au Concile: Celui-ci au contraire parle du Concile comme s'adreſſant à d'autres.

'Neſtorius luy envoya auſſi ſa relation, où il fait ſon principal fort ſur ce que le Concile avoit refuſé d'attendre les Orientaux. p.564.565.
'Il ſe plaint auſſi beaucoup des violences de Memnon, qui alloient, diſoit-il, juſqu'à luy faire craindre pour ſa vie. p.565.568.
'C'eſt pourquoi il prie l'Empereur de luy permettre de s'en retourner à Conſtantinople, 'ou de luy donner moyen de ſe défendre des inſultes de ſes ennemis, & d'ordonner qu'on tiendroit le Concile d'une maniere conforme aux regles. p.568.a.
'Il demande qu'il n'y ait que les Metropolitains, avec chacun deux Eveſques de ſa province, p.565.c.
'que tous les moines & les Eccleſiaſtiques en ſoient exclus, & meſme les Eveſques qui n'auroient point eſté appellez. p.568.a.b. ap.p.700.
'Cette relation eſt ſignée de Neſtorius, & de quinze[1] ou ſeize Metropolitains, ſans ceux qui ne ſont pas nommez. ap.p.697.700.
'Ce ſont ceux qui avoient ſigné l'acte du 21 juin, mais dans un autre ordre. Fritilas d'Heraclée ſigne le premier aprés Neſtorius [& non Euprepe en ſon nom. Il pouvoit eſtre arrivé le 22 avec] Cyrus d'Aphrodiſiade en Carie, [qui n'eſt point marqué le 21 de juin. V. la note 36. p.701.

On s'efforçoit de repandre partout les meſmes impreſſions que l'on taſchoit de donner à la Cour contre la conduite de Saint Cyrille. Et les plus intimes amis de ce Saint crurent qu'il agiſſoit contre Neſtorius avec trop de precipitation & de chaleur. C'eſt ce qu'on peut tirer [de la lettre celebre que S. Iſidore de Peluſe luy écrivit durant qu'il eſtoit à Epheſe, [& qui eſt à voir. On en parlera encore dans l'hiſtoire de ce Saint.] Is.P.l.1.ep.310. p.83.a.b.

[Ces impreſſions ſi faſcheuſes n'en peſcherent pas] que divers Eveſques de ceux qui eſtoient à Epheſe, [& qui voyoient les choſes de plus prés,] ne ſe joignirent au Concile aprés s'y eſtre oppoſez d'abord, & ne[2] ſouſcriviſſent meſme à ce qui y avoit eſté fait. Conc.ap.p.702. t.3.p.542.d.
'Les autres s'en plaignirent à Candidien, [a] qui par un acte public 'conjura tous ceux qui ne s'eſtoient pas trouvez à l'aſſemblée du 22 de juin, 'de ne rien faire [de nouveau] contre les ordres donnez par l'Empereur, mais d'attendre le Concile univerſel, & l'arrivée des Eveſques d'Orient, auſſibien que le ſentiment de l'Empereur à qui il avoit mandé toutes choſes. ap.p.702. [a] p.702. [t.3.p.593.a.] Note 42. &c.
'Le Concile aſſure l'Empereur dans une lettre du premier de juillet, que divers Eveſques aprés avoir favoriſé Neſtorius dans la croyance qu'il eſtoit Catholique, à cauſe du ſoin qu'il avoit de deguiſer ſes ſentimens, & aprés avoir meſme ſigné ce qu'il avoit fait, [c'eſt à dire appa- t.3 p.745.d.

1. Il n'y en a que dix dans les Conciles, p. 568, dont Himere de Nicomedie en eſt un, & 15. dans Lupus, p. 31, & Himere y manque.
2. *quorum nonnulli*. Mais pourquoi les autres ne l'auroient-ils pas fait auſſi?

remment ſa lettre à l'Empereur contre l'action du 22 de juin;] 431.
avoient enſuite reconnu l'impieté de ſes dogmes, par les entretiens qu'ils avoient eus avec luy, eſtoient venus ſigner ſa condamnation, & s'eſtoient joints au Concile. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point ces ſept Eveſques à l'arrivée deſquels Saint Cyrille fit un diſcours que d'autres mettent le 23 de juin.]

Lup.ep.n.p.28. Le nombre de ceux qui ſe joignirent au Concile, [ſoit avant l'arrivée de Jean,] ſoit lorſqu'on vit qu'il entreprenoit de depoſer S Cyrille, peut avoir eſté fort grand, Conc.ap p.697 700. puiſqu'au lieu des 70 Eveſques qui avoient ſigné l'oppoſition au Concile, ou la rela- t.3. p.597.600. tion de Neſtorius, il ne s'en trouva que 43 dans le Concile de Jean, en comptant meſme ceux qui eſtoient venus avec luy. On n'y trouve point Tranquillin d'Antioche en Piſidie, Julien de Sardique, Pierre de Trajanople, Aſtere d'Amide, Verinien de Perge, Dalmace de Cyzic, Timothée de Tomes, Euprepe de Byzie, & Cyrus d'Aphrodiſiade. [Les quatre premiers ne manquerent neanmoins apparemment au Concile de Jean que par p.749.e|ap.p. maladie, ou par quelque occaſion ſemblable.] Car ils ſont nom- 705. mez dans des actes poſterieurs entre les Eveſques de ſon parti. t.3.p.534.b| Mais tous les autres ſont marquez entre ceux qui ont ſigné la 54.d 547.e. condannation de Neſtorius. a ap.p.697 a. On y en trouve encore 22 autres p.702. [qui ſont moins connus. Candidien pretend qu'on uſoit de violence pour obliger les Eveſques de ſe joindre au Concile. [Mais la violence eſt moins à preſumer de ce coſté là que de l'autre.]

Nor.h.P.l.2.c. 9.p.233. Il y en a qui pretendent que Julien Eveſque d'Eridice, ou plutoſt de Sardique metropole de la Dace, ne voulut point ſe trouver au Concile, ni prendre part à tout ce qui ſe fit enſuite, ſoit du coſté de S. Cyrille, ſoit du coſté de Neſtorius & des Orien- Conc. p.721.b. taux. Ils ont eu quelque ſujet de le croire, voyant qu'il avoit eſté p.737.a.b. mandé au Concile, qu'il eſtoit à Epheſe durant qu'il ſe tint, b & b Nor.p 233. qu'on ne trouvoit point cependant qu'il euſt jamais ſigné, ni Conc.ap.p. avec les Catholiques, ni avec les Orientaux. Mais on voit par 698. des pieces qu'on nous a données depuis peu, qu'il ſigna l'oppoſition formée à la tenuë du Concile, & la relation de Neſtorius, p.701. mais avec d'autres Eveſques tres Catholiques. [Cependant ſoit t.3.p.737.a.b. qu'il ſe ſoit declaré davantage, ſoit que ce fuſt aſſez de n'eſtre pas contre Neſtorius, pour eſtre mis au nombre de ſes partiſans,] les Orientaux en parlent comme d'un homme qui eſtoit pour Nor.p 233. eux. Le Cardinal Noris ne craint pas neanmoins de les accuſer Conc t.3.p. 749.e. ſur cela de menſonge. Les Catholiques mettent un Julien au c p.600.b. nombre des Eveſques ſchiſmatiques; c mais ce pourroit eſtre celui

de Lariſſe [en la ſeconde Syrie, quoique le rang qu'ils luy donnent porte plutoſt à croire que c'eſtoit un Metropolitain.

Tout cela ne détermine donc point encore quel jugement il faut faire de celui de Sardique. Mais il n'y a plus à heſiter, puiſqu'on le trouve joint aux Orientaux dans divers actes faits depuis le ſchiſme; & il eſt meſme dans la liſte de ceux qui aimerent mieux tout ſouffrir, que d'abandonner Neſtorius & ſe reconcilier avec Saint Cyrille. [C'eſt donc inutilement que] Ruſe de Theſſalonique luy avoit écrit pour l'exhorter à combatre pour la foy, & à ne ſouffrir point qu'on s'écartaſt tant ſoit peu du ſymbole de Nicée. Ap.p.705.725. t.3.p.939.a.b.

ARTICLE LVIII.

S. Cyrille dreſſe les actes du Concile : Ils ſont envoyez à l'Empereur ; mais les partiſans de Neſtorius ferment les avenuës de la Cour. Ils font d'autres violences dans Epheſe.

ON ſçeut que Candidien avoit écrit à l'Empereur ; & le Concile n'eſtoit pas encore en état de luy écrire, parce qu'il falloit luy envoyer en meſme temps les actes du Concile ; ce qui demandoit du temps [Car ce que les Notaires écrivoient durant qu'on parloit, n'eſtoit preſque que des abbreviations & des notes, d'où eſt venu le mot de Notaire. Et il falloit enſuite tranſcrire tout ce qu'ils avoient écrit, afin que l'on s'en puſt ſervir. C'eſt ce qu'on peut voir dans les actes de la grande Conference tenuë à Carthage l'an 411.] Conc.t.3.p. 364.c.d.

On croit meſme que S. Cyrille travailla à digerer les actes du Concile, & à les abreger, en en retranchant diverſes choſes. [Nous avons remarqué qu'on n'y trouve rien de ce qui ſe fit en preſence de Candidien & des Eveſques deputez de Neſtorius : ni de ce qui ſe dit durant que les Eveſques envoyez pour citer Neſtorius, s'acquitoient de leur commiſſion. On n'y trouve point non plus les eloges donnez au Pape Celeſtin. Il eſt difficile auſſi qu'on n'ait rien dit dutout ſur les anathematiſmes de S. Cyrille, & que la ſentence contre Neſtorius ait eſté prononcée auſſi-toſt qu'on eut lu la lettre de Capreole.] Neſtorius ſe plaignoit que les actes du Concile d'Epheſe n'avoient point eſté dreſſez comme il falloit, accuſant ſur cela S. Cyrille d'avoir agi avec fraude, & avec des artifices criminels. Le Comte Irenée pretend que dans une Mere.t.2.p. 345.a. Evag.l.1.c.7.p. 363.c. Conc.p.717.e.

grande conference les Catholiques ne les purent pas défendre. 431.

p.1183.c. S Cyrille avoue que de peur qu'on n'ignoraſt le ſens du ſymbole de Nicée, il avoit mis divers paſſages des Peres pour l'expliquer dans les actes du Concile. Et en effet on luy attribuë ces paſſages.

Phot.c.228.p. 828.Il.co,ep.52 c.1.p.544. a Co 1 c.p.564. b. [a] En attendant donc que le Concile puſt écrire à l'Empereur, S. Cyrille envoya à Conſtantinople un abregé de l'hiſtoire du Concile, pour empeſcher que Neſtorius & ceux de ſa faction ne trompaſſent les autres par de faux raports. Il l'adreſſa aux Eveſques Comare & Potamon, à l'Abbé Dalmace, & aux Preſtres

p.560.d. p.564 c. Timothée & Euloge, les priant tous de veiller avec ſoin pour empeſcher que la relation de Candidien ne previenne les eſprits.

p.561 564. Il taſche particulierement de ſe juſtifier de ce qu'on n'avoit pas

Merc t.2.p.27. attendu Jean d'Antioche. Comare & Potamon ſont ſans doute les deux Eveſques d'Egypte qui avoient ſignifié la ſentence de Celeſtin à Neſtorius, avec Theopempte & Daniel. Timothée & Euloge pouvoient bien eſtre auſſi des Preſtres de Saint Cyrille: & on n'en doute point pour Euloge. Pour Dalmace qui eſtoit regardé comme le plus ſaint moine de ſon temps. [Nous en avons déja parlé, & nous en parlerons encore.]

Conc p.564.d. S. Cyrille promet à luy & aux autres que l'on écrira bien-toſt à l'Empereur, & qu'on luy envoyera les actes du Concile, pourvu qu'on permiſt d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que s'ils « n'arrivent pas bientoſt, ajoute S. Cyrille, ſachez que c'eſt qu'on « ne nous permet pas d'envoyer: [ce qui prouve que Candidien « agiſſoit déja plutoſt comme partiſan declaré de Neſtorius, que comme miniſtre de l'Empereur, commis pour maintenir l'ordre

p.572.e. & la juſtice.] Les actes furent en effet mis en état, & adreſſez à l'Empereur par le Concile, avec une lettre ſignée de tous les Eveſ-

p.568.569.636. c. [b] p.568-572. ques, avant que les Orientaux fuſſent arrivez. [b] Par cette lettre le Concile rend raiſon pourquoi on n'avoit pas attendu les Orientaux, & de quelle maniere on avoit procedé contre Neſto-

p.572.c.d. rius: Et à la fin il prie l'Empereur de condanner tous ſes ouvrages au feu.

[Ce que S. Cyrille avoit prevu ne manqua pas d'arriver. Candidien ne ſe contenta pas d'aigrir l'Empereur contre le Concile,

p.748.c. par la relation qu'il luy envoya.] Mais comme il favoriſoit Neſ-

p.761.d. torius de tout ſon pouvoir, il employa encore la violence contre les Eveſques, remplit la ville de trouble par les ſoldats qu'il commandoit, mit des gardes pour empeſcher qu'on ne portaſt aux Eveſques les choſes dont ils avoient beſoin, & ſouffroit que les perſonnes les plus viles du parti de Neſtorius leur fiſſent des

inſultes. 'Le Comte Irenée travailloit de meſme à tromper tous c.
les jours les ſimples, & à intimider les foibles par les craintes & p.749.c.d.
les troubles dont il s'efforçoit de remplir le Concile, & par les violences ouvertes dont il uſoit. Le Concile proteſte que la pluſpart des Eveſques n'eſtoient pas meſme en ſureté pour leur perſonne. [Mais ce qui eſtoit ſans doute le plus ſenſible aux Peres,] 'c'eſt que Candidien les empeſchoit de faire ſavoir à l'Empereur p.748.e.
le veritable état des choſes.

'Les partiſans de Neſtorius, à qui il avoit diſtribué tous [les p.752.b.c.753.
biens] de l'Egliſe, faiſoient la meſme choſe à Conſtantinople. d.
Car lorſque le bruit commença à s'y repandre qu'il eſtoit depoſé, ils travaillerent tous à ſe rendre maiſtres des ports & des chemins, & à obſerver tous les vaiſſeaux & toutes les perſonnes qui arrivoient ou qui ſortoient, pour empeſcher qu'on n'apportaſt aucune nouvelle du Concile à la ville, ou de la ville au Concile. Mais tout eſtoit ouvert pour Neſtorius. 'Ils avoient encore un ſoin p.753.d.
[plus particulier] d'empeſcher que tout ce qui venoit de la part du Concile n'arrivaſt juſqu'à l'Empereur. [Nous verrons les troubles qu'ils exciterent en abuſant ainſi de l'ignorance de ce Prince,] '& en le trompant par de fauſſes relations, [a]parcequ'il p.768.e.
n'y avoit que ſon autorité qui puſt arreſter les maux que [la vio- a c.
lence de ſes Officiers] faiſoit à l'Egliſe.

'On luy faiſoit croire que les Eveſques du Concile excitoient e.
des ſeditions, qu'ils n'agiſſoient point d'eux meſmes, ni par le ze- p.772.b.c.
le de la foy, mais par les impreſſions de S. Cyrille qui les avoit gagnez [ou intimidez,] & qui avoit amené avec luy d'Alexandrie b.
quantité de gents capables de tout. 'Auſſi de peur qu'on ne luy p.768.
fiſt connoiſtre la verité, on ne ſouffroit point que les Eveſques envoyaſſent perſonne ni à la Cour, ni en quelque endroit que ce fuſt: Et ſi quelques unes de leurs lettres furent renduës, c'eſt parceque les porteurs vouloient bien s'expoſer à mille dangers, & ſe deguiſoient pour cela tantoſt d'une façon, tantoſt d'une autre. C'eſt pourquoi ils ſe plaignent qu'on les avoit gardez & enfermez à Epheſe durant trois mois, comme dans une priſon.

ARTICLE LIX.

Jean d'Antioche arrive à Epheſe avec les Orientaux : Il ne veut pas ecouter les Eveſques que le Concile luy avoit deputez.

[ᵃLE vendredi 26 de juin, ou le lendemain 27, Jean d'Antioche arriva enfin à Epheſe avec les Orientaux qui l'accompagnoient, Jau nombre de 27, ſelon Theophane, [qui conte peut-eſtre ceux qui eſtoient partis d'Antioche avec luy. ᵂCar il ſemble n'en avoir pas eu plus de 14 en ſa compagnie lorſqu'il arriva.] Les principaux eſtoient Jean de Damas, & Antioque de Boſtres, Metropolitains; Muſée d'Antarade, Paul d'Emeſe, Apringe de Calcide, Heliade de Zeugma, & Macaire de la grande Laodicée ; ˣdont les quatre derniers avoient approuvé avec Theodoret la lettre que Jean d'Antioche avoit écrite à Neſtorius. ʸAndré de Samoſates ne vint pas au Concile, parcequ'il eſtoit demeuré malade. ᶻIls pretendent qu'ils euſſent pu amener beaucoup plus d'Eveſques, auſſi habiles au moins que ceux d'Egypte & d'Aſie ; ᵃmais qu'ils s'eſtoient contentez de trois pour chaque province, croyant que ce nombre ſuffiſoit pour examiner les plus grandes difficultez ; & ſuppoſant [contre la verité] que l'Empereur l'avoit ordonné en convoquant le Concile. [Ils avoient avec eux pluſieurs Eccleſiaſtiques,] ᵇentre leſquels on croit qu'eſtoit Ibas depuis Eveſque d'Edeſſe. ᶜIl arriva ᵈapparemment dés le 24. [V. la note 34.]

ᵇ On croit que le Comte Irenée ami particulier de Neſtorius, alla audevant de Jean, pour l'avertir de ce qui s'eſtoit paſſé, & le prevenir contre le Concile. ᵉIl eſt certain que Jean avoit avec luy pluſieurs ſoldats avant que d'arriver à Epheſe, & le Comte Irenée auſſi-toſt qu'il fut arrivé. ᶠIl ne faut pas s'étonner que Jean ait eſté ſurpris & offenſé de ce que l'on s'eſtoit ſi fort haſté ᵍ de condanner Neſtorius, [& d'approuver les Anathematiſmes.] ʰMais il euſt dû choiſir ⁱdes voies moins irregulieres & moins violentes que celles qu'il prit, ſoit pour ſatisfaire à ſa douleur, [s'il eſt permis à un Eveſque de l'ecouter,] ſoit pour ſoûtenir la diſcipline & la foy de l'Egliſe, s'il croyoit qu'elles euſſent eſté bleſſées en quelque choſe.

[Il commença à témoigner ſa paſſion dés devant que d'entrer dans la ville.] ᵏLe Concile ſachant qu'il alloit arriver, envoya audevant de luy pluſieurs Eveſques, & quelques Eccleſiaſtiques, pour rendre cet honneur à ſa dignité ; & en meſme temps auſſi pour

Note 43.

Note 44.

&c.

Theophn. p. 78. a.

Conc. t. 3. p. 597. 600. 653. a. b 803. a. b 749. 751.

p. 394. e.

t. 5 p. 306. b.

t. 3. p.

p. 760. d.

Merc. t. 2. p. 353. 354.

a Conc. t. 4. p. 663. b.

b Merc. t. 2. pr. p. 27. 28.

Conc. t. 3. p. 764. a.

p. 1051. a Liber. c. 6. p. 23.

c Socr. l. 7. c. 34 p. 376. 379

Conc. t. 4. p. 663. b.

d Conc. t. 3. p. 1047 a p. 759.

t 3. p. 761. c.

431. pour l'avertir de la depoſition de Neſtorius,& luy declarer qu'il ne devoit point le voir[comme Eveſque . Il ſe douta bien pourquoi ils venoient : & comme il eſtoit déja prevenu ,] 'il trouva p.595.c. fort mauvais qu'au lieu des témoignages de joie & d'affection qu'il eſperoit recevoir du Concile aprés les fatigues d'un ſi long voyage , on vinſt tout d'abord le troubler & l'attriſter par une ſignification ſi importune:[comme ſi on euſt pu ſe diſpenſer de la luy faire.]Il regarda cela comme un effet de cet eſprit turbulent & ſeditieux qu'il s'eſtoit imaginé regner dans le Concile : & il conclut avec les autres Orientaux , qu'il ne falloit point ecouter ces deputez . Il l'executa de la ſorte : 'Et lorſque les deputez le p.764.a. voulurent aborder , les ſoldats qui le ſuivoient [les repouſſerent, &]ne leur permirent jamais de luy parler . 'Ils le ſuivirent neanmoins durant le reſte du chemin,& juſques à la maiſon où il alla loger ; où ils attendirent pluſieurs heures qu'ils puſſent luy parler,ſouffrant cependant beaucoup d'inſultes & de mepris. [Jean prenoit ſans doute pour pretexte , qu'il avoit beſoin de ce temps pour ſe repoſer . Mais je ne ſçay s'il ne l'employoit point à tenir

a. ſon Concile:] 'où il ſe fait un honneur [a] de n'avoir pas ſeulement p.593.c. voulu ecouter ceux qu'on luy avoit envoyez. 'Car il leur donna p.764.a. enfin audience .

ARTICLE LX.

Les Orientaux depoſent Saint Cyrille & Memnon , & ſeparent de leur communion tout le reſte du Concile .

[IL ſemble en effet qu'il ait tenu ſon Concile le propre jour qu'il arriva] 'Car on marque qu'il le tint à l'heure meſme Conc.p.637.b. qu'il fut entré dans la ville, 'eſtant encore tout couvert de la p.664.a. poudre du voyage,avant que d'avoir oſté ſon manteau,'& eſtant p.1046.a. à peine deſcendu de caroſſe pour entrer dans une chambre . 'Il p.589.c. le tint[non dans une egliſe,] mais dans ſon hoſtellerie, 'ayant avec p.597.600. luy,[outre les 14 Eveſques qu'il avoit amenez,]les deux Alexandres,Dexien de Seleucie en Iſaurie,Baſile de Lariſſe en Theſſalie, Fritilas d'Heraclée en Thrace, Himere de Nicomedie, Euthere de Tyanes, Aſtere d'Amide en Meſopotamie , Maximin d'Anazarbes en Cilicie , tous Metropolitains ; Theodoret , & pluſieurs autres [de ceux qui avoient ſigné la relation de Neſtorius à l'Empereur , ſans en excepter meſme Dorothée de Mar-

a. τότως δ'. σὺν δὲ τοῖς ἄκραις ὑπῆρξε.

p.656.b,c|664.a b. cianople:ce qui faiſoit en tout "43 Eveſques.] 'On pretend qu'ils eſtoient tous ou preſque tous accuſez de diverſes fautes,[a] & qu'ils s'eſtoient engagez dans la procedure irreguliere & injuſte que nous allons raporter, pour n'eſtre pas obligez de venir rendre conte de leur conduite au Concile, & pour prevenir la juſte condannation qu'ils craignoient qu'on ne prononçaſt contre eux. [Pour Neſtorius, il ne paroiſt ni dans cette action, ni dans aucune autre.] 431. NOTE 45.

[a] p.656.e.

p.589.592. 'Le Comte Candidien s'y trouva, & il proteſta "qu'il avoit &c. fait tous ſes efforts pour empeſcher les Eveſques de s'aſſembler avant la venuë des Orientaux, ſuivant la lettre que l'Empereur avoit écrite au Concile, 'dont il fit alors la lecture que les Eveſques ecouterent debout: '& il ajouta que l'on avoit condanné Neſtorius ſans aucun examen, ni aucune forme de jugement, [quoiqu'il n'y euſt point eſté preſent.] 'Il pouvoit demander, comme il avoit fait peu de jours auparavant, & comme il fit encore auſſi-toſt aprés, aux Catholiques, qu'on ne s'engageaſt point à rien faire, juſqu'à ce qu'on euſt receu les ordres de l'Empereur, [& il euſt peut-eſtre arreſté par là bien des maux. Cependant il ne paroiſt point qu'il l'ait fait.] 'Jean ayant oui ſon raport, dit que le Concile delibereroit de ce qu'il y avoit à faire ſur une action ſi illegitime & ſi tyrannique, aprés quoy Candidien ſe retira.

p.692.c.

p.593.a,b

ap.p.702.§ 10| 704.

t.3.p.593.e.

d,e. 'Jean demanda au Concile comment il falloit agir ſur une deſobeïſſance ſi formelle, diſoit-il, aux ordres de l'Empereur, qui vouloit que toutes choſes ſe fiſſent d'un commun accord. [Perſonne ne repreſenta que 40 Eveſques n'eſtoient pas pour former un Concile œcumenique, hors duquel ils n'eſtoient point juges de leurs confreres. Perſonne ne dit qu'il falloit au moins s'informer plus exactement comment les choſes s'eſtoient paſſées, & parler aux principaux du Concile pour ſavoir les raiſons que l'on avoit euës de ſe preſſer.] 'Mais ceux qui eſtoient dés auparavant à Epheſe prenant la parole, ſe plaignirent de Memnon d'Epheſe, comme de l'auteur de beaucoup de violences qu'ils avoient ſouffertes; & de S. Cyrille à cauſe de ſes anathematiſmes remplis d'erreur: Ils dirent qu'ils avoient eſté l'un & l'autre les chefs & les cauſes du trouble & du deſordre où les affaires de l'Egliſe eſtoient reduites; & qu'ils avoient procuré à deſſein cette confuſion pour empeſcher qu'on n'examinaſt ſoit les hereſies des anathematiſmes de Saint Cyrille, ſoit la negligence dont l'on accuſoit Memnon dans la conduite de ſon Egliſe.

c.596.d05 e| Liber.c.6.p.23.

431. Sur ces accuſations [vagues & informes,] ils conclurent ſans autre examen, qu'il s'agiſſoit de défendre avec courage la foy de l'Egliſe ; qu'il falloit prononcer contre Cyrille & Memnon la juſte condannation qu'ils meritoient ; & punir ſelon l'ordre des Canons la foibleſſe & la laſcheté de ceux qui s'eſtoient laiſſé aller aux artifices ou à la violence des autres.

'Il eſt étrange qu'ils n'aient pas conſideré combien il eſtoit déraiſonnable que 40 Eveſques entrepriſſent d'en juger 200, & que l'Eveſque d'Antioche vouluſt condanner celui d'Alexandrie qui avoit le rang audeſſus de luy, ſans en avoir de commiſſion ni de l'Empereur, [ni de qui que ce fuſt.] 'Si S. Cyrille & Memnon eſtoient coupables, Jean devoit ſe joindre au Concile, & les obliger de ſe juſtifier, pour les condanner ou les abſoudre avec les Peres aprés les avoir entendus. [Mais au moins une perſonne qui paſſoit comme luy pour habile dans la ſcience des Canons, voulant faire une injuſtice, devoit la faire avec quelque apparence de forme canonique : Et il eſtoit bien aſſuré que quand il euſt cité S. Cyrille, ce Saint ne ſe ſeroit pas reſolu à venir comparoiſtre devant luy & devant ſes 40 Eveſques.] p.637.a.b|657.a. b|1047.c.d. p.637.b|1047.c.

'Cependant aprés avoir oui l'avis qu'on luy avoit donné ; ſans accuſateur, ſans citation, ſans examen, ſans aucune autre formalité ; 'il declara S. Cyrille & Memnon depoſez de leur dignité, comme auteurs du trouble, & à cauſe du ſens heretique des anathematiſmes ; & tous les autres Eveſques du Concile ſeparez de la communion, juſqu'à ce qu'ils euſſent anathematizé les anathematiſmes, & qu'ils ſe fuſſent joint aux Orientaux, pour examiner tous enſemble ce qui regardoit l'établiſſement de la foy, & les autres queſtions qui troubloient l'Egliſe. 'Tout ſon Concile trouva cet arreſt tres juſte, & demanda que l'on en dreſſaſt un acte qu'ils ſigneroient tous. 'Cela fut fait [auſſi-toſt:] & l'acte porte entr'autres choſes, que les anathematiſmes contenoient l'impieté d'Apollinaire, d'Eunome, & d'Arius. 'Les Eveſques s'y adreſſent à S. Cyrille, à Memnon, & à tous les Eveſques qui avoient compoſé le Concile œcumenique. Ils pretendoient par une ſuite neceſſaire caſſer tout ce que les Peres avoient fait, comme des toiles d'araignées. p.596.c.d. p.597.b. p.604.a.b.

[Voilà comment [1] les Orientaux qui accuſoient Saint Cyrille d'une procedure irreguliere, en firent une encore plus irregu-

1. C'eſt ainſi qu'on a accoutumé de les nommer, parceque les Orientaux, (c'eſt à dire ceux de la Syrie & du patriarcat d'Antioche, qu'on appelloit le Comté d'Orient,) en faiſoient la partie la plus nombreuſe & la plus conſiderable à cauſe de Jean, quoiqu'il y euſt auſſi des Eveſques de pluſieurs autres provinces.

liere, qui cauſa dans l'Egliſe un tres grand trouble, qu'on ne peut excuſer de ſchiſme, & qui eſtoit ſi viſiblement injuſte,] 431.

p.1043.c|664.c. que S. Cyrille demande avec raiſon à Jean, ſi c'eſtoit donc qu'il n'y euſt plus de Canons dans l'Egliſe pour maintenir la diſcipline, plus d'autorité parmi les hommes pour reprimer les violences, plus de Dieu dans le ciel pour punir les crimes. Les Orientaux diſent quelquefois que S. Cyrille avoit eſté condanné par

ep.p.831.e|831.a.

p.833.a.n.c. prés de 200 Eveſques. Je ne ſçay ſi ce ſeroit qu'aprés eſtre revenus du Concile, ils auroient fait ſigner ſa condannation par les Eveſques des provinces où ils ſe trouvoient les plus forts. [Mais l'acte par lequel ils l'avoient condanné n'en eſtoit pas moins

p.779 778. inſoûtenable.] On loue quelques paroles que Jean d'Antioche avoit dites à Epheſe : [mais je ne les entends pas.

Je voudrois que quelqu'un expliquaſt ce que c'eſtoit que cette ſeparation de la communion, & cette excommunication, comme ils l'appellent. Il ſemble d'abord que ce fuſt une peine plus grande que la depoſition : Et neanmoins il paroiſt par cet endroit & par beaucoup d'autres, qu'on la conſideroit comme moindre. Ainſi il faut diſtinguer cette peine de l'anatheme par lequel on retranchoit une perſonne du corps de l'Egliſe, & on le privoit par conſequent de toute la dignité & de tout le pouvoir qu'il avoit dans l'Egliſe. Car ceux que l'on ſeparoit ainſi de la communion, conſervoient ce ſemble le rang, la dignité, & le pouvoir de l'epiſcopat : on ne défendoit point à leurs peuples de les reconnoiſtre : & il eſt viſible qu'on ne ſongeoit point à mettre d'autres Eveſques en leur place. On refuſoit ſeulement de communiquer avec eux dans la celebration des Myſteres & les aſſemblées eccleſiaſtiques ; & on ne leur rendoit point les autres devoirs de la ſocieté & de l'union que les Eveſques doivent avoir enſemble. Ainſi je penſe que c'eſt à peu prés la meſme peine dont l'Egliſe d'Afrique ſe ſervoit, lorſqu'elle ordonnoit que certains Eveſques n'auroient point de communion avec les autres, mais ſe contenteroient de la communion & du gouvernement de leurs Egliſes.]

t.3.p.1047.c. Mais, comme remarque S. Cyrille, 30 ou 40 Eveſques qui en ſeparoient un ſi grand nombre d'autres de leur communion, ne les excommunioient pas, mais s'excommunioient eux meſmes, ſurtout en cette rencontre, où ceux qu'ils traitoient comme coupables eſtoient reconnus innocens, & ſoûtenus par tout le

p.700.a. corps de l'Egliſe. On voit neanmoins que les Orientaux pretendoient que ces excommuniez n'avoient point droit de celebrer

les Myſteres, ni ce ſemble meſme d'y participer, juſqu'à ce qu'ils euſſent eſté abſous par un Concile, ſur peine de ne pouvoir jamais eſtre rétablis: [ce qui n'eſtoit pas dans ceux que l'Egliſe d'Afrique condannoit à ſe contenter de la communion de leur Egliſe.]

ARTICLE LXI.

Le Concile ſepare Jean d'Antioche de ſa communion pour avoir maltraité ſes deputez: Les Orientaux écrivent en Cour; Comment ils ſe conduiſent à l'égard de Neſtorius.

[JEAN aprés avoir ainſi terminé ſon Concile,] 'ſe reſſouvint que des Eveſques deputez d'un Concile oecumenique, attendoient depuis pluſieurs heures pour luy parler. Il jugea à propos de les voir, & envoya des ſoldats pour les faire entrer avec les Eccleſiaſtiques de leur compagnie. Ils vinrent, & luy expoſerent ce que le Concile leur avoit ordonné de luy dire. Mais on ne marque point qu'ils aient receu d'autre réponſe, que [des injures &] des coups, qui les mirent en danger de la vie. Ce fut le Comte Irenée, les Eveſques meſmes, & les autres Eccleſiaſtiques qui eſtoient autour de Jean, qui les traiterent de la ſorte; & Jean les vit ſans l'empeſcher. 'Les deputez furent, [auſſi-toſt qu'ils le purent,] porter leurs plaintes au Concile, d'un traitement ſi indigne, dont ils montrerent les preuves ſur leur propre corps. Ils firent cette plainte par des actes authentiques, & en preſence des ſaints Evangiles, & elle remplit les Peres d'une tres Nota 46. juſte indignation: de ſorte 'qu'ils declarerent Jean ſeparé de leur communion, [juſqu'à ce qu'il fuſt venu rendre raiſon d'une conduite ſi étrange.] 'Ce decret fut notifié à Jean, comme on le voyoit par un placard qu'il fit afficher dans une ruë, ſans neanmoins y mettre ſon nom, ni ſa ſignature.

Conc. p. 764. a. b. c.

[Les Eveſques du Concile ne ſavoient point encore apparemment le jugement que Jean avoit pretendu rendre contre eux tous, lorſqu'ils puniſſoient par cette ſentence l'injure faite à leurs deputez.] 'Il eſt certain au moins, que lorſque les Orientaux leur faiſoient le procés ſans les entendre, ni S. Cyrille, ni aucun autre du Concile n'en avoit aucune connoiſſance. 'Quoique la ſentence de leur pretenduë condannation fuſt dreſſée comme pour leur eſtre ſignifiée, 'on eut ſoin de la faire ſavoir à Candidien; mais pour eux il paroiſt qu'on ne deputa perſonne pour les en avertir. 'Auſſi l'on voit qu'aſſez long-temps aprés, S.

p. 637. b. c. p. 597. c. app. p. 704. t. 3. p. 637.

Cyrille & Memnon témoignent ne l'avoir encore appriſe "que par le bruit commun. 'Quelques uns pretendent meſme que les Orientaux la tinrent long-temps ſecrette, pour avoir le loiſir de prevenir la Cour de l'Empereur. [a]Mais dés le ſamedi,[qui eſtoit, ſelon toutes les apparences, ou le jour ou le lendemain de leur arrivée,] toute la ville la ſavoit par les affiches qu'ils en avoient fait mettre partout, & cela y cauſa un tres grand bruit.

'Dés que S. Cyrille & Memnon l'eurent appris, bien loin de déferer à une ſentence [ſi informe,] ils reſolurent de celebrer le lendemain le ſaint ſacrifice; 'ce qu'ils n'avoient point encore fait juſques alors [Et ils crurent peut-eſtre devoir à Dieu cette action de graces ſolennelle pour la depoſition de Neſtorius.] 'Jean ſçeut leur deſſein, & pria par écrit Candidien l'aprés midi du ſamedi, d'aller "leur en faire défenſe. 'Candidien alla donc le ſoir pour &c. cela chez S. Cyrille & chez Memnon, qu'il trouva accompagnez de beaucoup d'Eveſques, Il les pria de vouloir bien ne point celebrer, & d'attendre [ſans rien faire de nouveau] les ordres que l'Empereur devoit [bien-toſt] envoyer. Memnon témoigna qu'il ſavoit bien qu'on diſoit que Jean & ſon ſynode l'avoient depoſé, & qu'il ſavoit bien auſſi que Jean bien loin de pouvoir quelque choſe contre le Concile œcumenique, n'avoit pas meſme de pouvoir ſur l'Eveſque d'Epheſe, quand il ne ſe ſeroit agi que de luy ſeul. Candidien revint encore le dimanche de grand matin faire la meſme priere à S. Cyrille, mais fort inutilement. Ainſi il fut obligé de ſe retirer; & les Eveſques s'en allerent [à l'egliſe,] où ils celebrerent le ſaint ſacrifice. 'Ils continuerent dans la ſuite à faire la meſme choſe, les uns celebrant les Myſteres, & les autres y participant, ſans ſe mettre en peine ni des plaintes que les Orientaux en voulurent faire depuis, 'ni du celebre Canon [d'Antioche, dont on s'eſtoit déja ſervi pour opprimer S. Chryſoſtome.

Ce fut apparemment dés le lundi ſuivant,] 'que Candidien vint rendre conte de ſa commiſſion à Jean, & à tout ſon Concile: '& l'on en dreſſa un acte, pour avoir une preuve authentique que les Eveſques du Concile avoient connoiſſance de la ſentence renduë contre eux, & ne ſe mettoient point dutout en peine d'y déferer. 'Candidien declare dans cet acte, que pour eviter qu'il ne ſe formaſt un ſchiſme, [que Jean avoit déja tout formé,] il ne veut point qu'aucun des deux partis celebre le ſacrifice, [comme s'il euſt eſté l'arbitre de ce que la religion a de plus auguſte & de plus ſacré.

Les Orientaux voyant bien que les Eveſques ne cederoient pas

"Mere t. 2 pr. p. 28 | Bar. 431. §. 3.
[a] Conc. ap. p. 704.
p. 703 | 3. p. 797. c.
[a] p. p. 704.
p. 703.
p. 704.
t. 3. p. 700. a | 737. c.
p. 737. a
[a] p. p. 702.
p. 703, 704.
p. 704.
"τὰ προλαβόντα μέρη.

431. à une entrepriſe qui ne ſe pouvoit ſoûtenir ni par la raiſon, ni par les Canons, ils eurent recours à la Cour, & le pluſtoſt qu'ils purent ſans doute,] 'ils écrivirent pluſieurs lettres à Theodoſe, aux Imperatrices [Pulquerie & Eudocie,] au Clergé, au Senat, & au peuple de Conſtantinople. Toutes ces lettres ſont pour juſtifier la ſentence qu'ils avoient prononcée contre Saint Cyrille & Memnon, & contre tous les Eveſques du Concile, à cauſe qu'on ne les avoit pas attendus, & qu'on n'avoit pas condanné les anathematiſmes, & à cauſe des violences qu'ils accuſoient Memnon d'avoir commiſes. 'Jean ſe juſtifie à l'Empereur de ce qu'il eſtoit arrivé ſi tard, pretendant qu'il luy avoit eſté impoſſible de venir pluſtoſt. 'La lettre au Senat paroiſt plus adroite que les autres.] t.3.p.601-604 Liber.c.8.p.25. Conc.p.601.d,e. p.604.605.

[Neſtorius n'eſt nommé dans aucune de ces lettres.] 'Neanmoins les Orientaux mandent au Clergé de Conſtantinople, que l'on ne ſe doit point troubler de ce que Cyrille & les autres ont pu faire, parceque c'eſtoient toutes choſes injuſtes ſans aucune force. 'Le Concile les accuſe non ſeulement de s'eſtre ſeparez du corps de toute l'aſſemblée, mais encore de s'eſtre joints à l'impieté de Neſtorius, "& de s'eſtre unis à luy. 'Il manda peu aprés à Celeſtin, que Jean n'avoit entrepris une choſe auſſi inſoûtenable qu'eſtoit la depoſition de S. Cyrille, qu'afin de brouiller, dans l'eſperance que quand on voudroit rétablir la paix, en caſſant ce qu'il avoit fait, on caſſeroit auſſi ce que le Concile avoit fait contre Neſtorius, [afin de remettre toutes choſes en leur premier état:] Et c'eſt ce qui penſa arriver. 'Les Orientaux s'engagerent pluſieurs fois à Epheſe, & en d'autres endroits, à ne conſentir jamais à la depoſition de Neſtorius. [Et il eſt certain qu'ils travaillerent autant qu'ils purent à empeſcher que l'Empereur ne la confirmaſt.] 'On pretend que Jean d'Antioche écrivit à Epheſe de tous coſtez pour ſe plaindre de l'injuſtice qu'on avoit faite en le depoſant. 'Les deputez qu'ils envoyerent à Epheſe, le qualifient le tres pieux & le tres ſaint Eveſque: '& meſme aprés l'accord des Orientaux avec S. Cyrille, Theodoret luy écrit comme à un Eveſque. p.637.e|769.b.c &c. p.665.a. Merc.t.2. p.357 t.2. Conc.2.p.p.832. 2. t.3.p.745.c. Merc.t.2.p.272 2.

'Avec tout cela, il paroiſt qu'ils ne le défendoient que pour s'oppoſer à Saint Cyrille, & parcequ'on ne pouvoit confirmer ſa condannation ſans autoriſer le reſte de ce que ce Saint avoit fait dans le Concile. C'eſt ce qu'ils témoignent eux meſmes lorſqu'ils parlent avec le plus de chaleur pour Neſtorius. 'Auſſi lorſqu'on voulut depoſer tout enſemble Neſtorius, S. Cyrille & Memnon, ils y conſentirent ſans difficulté. 'Facundus dit qu'ils ne caſſerent Conc.p.743.d. e|744.d. p.724.a. Fac.l.7.c.5.p. 291.b|294.a,b.

point ſa condannation, mais le laiſſerent depoſé comme il eſtoit.
Leont.act.4.p. 509.a. 'Et Leonce dit de meſme, qu'ils ne receurent point Neſtorius.
[Et en effet, quoiqu'ils en parlaſſent comme s'il n'euſt point eſté depoſé, & qu'ils travaillaſſent à faire que les autres le conſideraſſent comme s'il euſt toujours eſté Eveſque; nous ne voyons pas neanmoins qu'ils aient fait aucun acte poſitif pour declarer que ſa depoſition eſtoit nulle & illegitime, comme fit le Concile d'Epheſe en faveur de S. Cyrille & de Memnon. Nous ne trouvons point non plus qu'ils l'aient jamais admis dans leur aſſemblée, où il euſt dû preſider. Pour la communion des Myſteres le Concile d'Epheſe ne l'en avoit pas privé expreſſément. Neanmoins comme il n'euſt pas voulu y participer en qualité de laïque, on ne trouve point qu'il y ait eſté admis.]
Conc.p.729.e| 733.b. [Et les Orientaux meſmes ne les celebrerent pas, [au moins publiquement,] tant
p 712.b|709 b.d qu'ils demeurerent à Epheſe: 'Memnon leur ayant fait fermer toutes les egliſes de la ville, depeur qu'ils n'y tinſſent leurs aſſemblées ſchiſmatiques.

[Je ne voy point de quelle maniere ils en uſerent depuis qu'ils furent retournez avec luy en Orient, ſinon qu'il paroiſt qu'ils le nommoient à l'autel comme Eveſque: car je penſe que c'eſt le
ap.p.908.909. ſens] 'de ce que Saint Cyrille demandoit, qu'ils ne fiſſent plus memoire de luy. [Et ils ne pouvoient y manquer ſans confirmer ſa depoſition. Cependant on voit que Melece de Mopſueſte, qui s'eſtoit ſeparé de Jean d'Antioche en 433, & en partie à cauſe qu'il avoit abandonné Neſtorius pour ſe réunir à Saint Cyrille,]
p.858.b. 'eſtant preſſé de ſe réunir luy meſme avec Jean, demande qu'il reconnoiſſe donc Neſtorius pour Eveſque, non de paroles ſeulement, mais en le faiſant venir à l'egliſe, en le faiſant aſſeoir
p.875.a. avec luy, '& en mettant ſon nom dans les Diptyques. [Il ne dit point qu'il faſſe tout cela, comme il faiſoit avant la paix avec S.
p 906.b Cyrille. Ainſi il ſemble qu'il ne le faiſoit pas auparavant.] 'Euthere de Tyanes voulant auſſi reprocher à Jean comme une trahiſon de ce qu'il avoit abandonné Neſtorius, ne dit point qu'il euſt fait autre choſe pour luy auparavant, que de luy envoyer quelques preſens [Les Orientaux faiſoient un crime aux Eveſques du Concile d'avoir communiqué avec S. Cyrille depuis ſa depoſition, ſans qu'il euſt eſté rétabli par un autre Concile, contre le Canon d'Antioche. Ainſi ils pouvoient bien craindre qu'on ne les accuſaſt eux meſmes d'eſtre condannez & par ce Canon; & par leur propre bouche, s'ils communiquoient avec Neſtorius depoſé par 200 Eveſques, & qui ne pouvoit eſtre rétabli que par un Concile plus nombreux.

Ces

'Ces Eveſques qui honoroient Acace de Berée comme leur pere, luy écrivirent d'Epheſe, pour luy apprendre la depoſition de Saint Cyrille,& le reſte de ce qu'ils avoient fait juſques alors. Alexandre d'Hieraple luy écrivit & avec les autres, 'p.763.e. & encore en particulier dans le temps qu'il eſtoit à Epheſe. Il luy envoya un paſſage d'un ouvrage d'Acace de Melitene,qui ſembloit dire que la divinité a ſouffert,[mais qui s'expliquoit]en meſme temps, en ſoûtenant que Dieu n'eſt point capable de ſouffrir. Et neanmoins Alexandre regardoit ce paſſage comme tout à fait criminel.

ARTICLE LXII.

Theodoſe écrit aux Eveſques;deſapprouve la depoſition de Neſtorius. Réponſes que le Concile & les Orientaux luy firent.

'CANDIDIEN s'eſtoit haſté, comme nous avons vu, de donner à l'Empereur de mauvaiſes impreſſions du Concile,& avoit en meſme temps empeſché que ce Prince ne viſt la relation & les actes que le Concile luy avoit envoyez auſſi-toſt aprés. 'Theodoſe n'eſtant donc informé que par Candidien [& Neſtorius, (car il ne pouvoit pas encore avoir les lettres des Orientaux,)& prevenu dés auparavant contre S. Cyrille,] il ſe perſuada aiſément que les inimitiez particulieres avoient eu plus de part à la condannation de Neſtorius, que l'amour de la foy & de la juſtice. Il écrivit ſur cela une lettre au Concile, où il témoigne qu'il eſtoit tres mecontent de ce qui s'eſtoit paſſé,qu'il ne veut point qu'on y ait aucun égard, mais qu'on commence par examiner les dogmes, pour tenir ce qui ſeroit reſolu d'un commun accord; Qu'il faut plaire à Dieu, & non ſatisfaire à ſes animoſitez particulieres; Que ce qui le touche eſt la verité de la doctrine, & non pas la perſonne ni de Neſtorius, qu'il traite comme eſtant encore Eveſque, ni de quelque autre que ce ſoit; Que juſqu'à ce que ce point ſoit decidé, il ne ſouffrira point qu'aucun Eveſque ſorte d'Epheſe, & qu'il a envoyé ordre aux Gouverneurs d'empeſcher qu'on ne reçoive ceux qui retourneront chez eux ſans ſa permiſſion. 'Il parle d'envoyer un ſecond Officier à Epheſe, *διάδοχος.* pour avoir la vuë avec Candidien ſur tout ce qui ſe paſſera dans le Concile,& empeſcher qu'il ne s'y faſſe rien contre l'ordre. 'Voilà ce que contenoit cette troiſieme lettre de paix, dont les Orientaux parlent ſi ſouvent. [a] Elle eſt datée du 29 de juin. Note 47.

Conc.p.748.a.b

p.704.705.

p.705.a.

p.701.a 712.a] 716.d.

[a] p.705.e.

P.753.b. [Il ſemble qu'on puiſſe raporter à ce temps-ci] ce que nous trouvons dans les actes du Concile, Que Theodoſe eſtant venu voir l'Abbé S. Dalmace, [& luy ayant dit ce qu'il faiſoit écrire au Concile,] ce Saint à qui Dieu avoit revelé l'impieté de la doctrine de Neſtorius, avant meſme qu'il fuſt arrivé à Conſtantinople, luy dit beaucoup de choſes pour le porter à écrire au Concile [d'une maniere plus favorable.] L'Empereur fit donc dreſſer une[autre]lettre, & l'envoya à Dalmace pour la lire. Il ne la trouva pas aſſez bien; & pour ne pas donner la peine à l'Empereur[de le revenir voir, (car il ne ſortoit jamais de ſon monaſtere,)] il luy envoya un memoire de ce qu'il le prioit de changer dans ſa lettre. Mais ceux qui en furent les porteurs, ne la montrerent point, & en donnerent une autre. Car Chryſorete grand Chambellan eſtoit tout à fait contre S. Cyrille. 431.

Merc.t.2.pr p. 38.

Conc.p.753.b. c.

ap.p.908.509. προπιμψ.

t.3.p 704.c]729 b.

La lettre du 29 de juin fut apportée par Pallade Magiſtrien, [c'eſt à dire officier du Maiſtre dés Offices, & courier de l'Empereur. Il faut qu'il ait fait une extreme diligence,] puiſque le Concile répondit à cette lettre des le premier de juillet. Il proteſte par cette réponſe, que l'on avoit examiné quelle eſtoit la croyance de l'Egliſe; Qu'on avoit condanné Neſtorius, parcequ'on l'avoit reconnu oppoſé à cette croyance, & non par aucune animoſité perſonnelle; Qu'on n'avoit pu attendre Jean d'Antioche à cauſe de ſes longs delais, & parcequ'on le croyoit plus affectionné à Neſtorius qu'à la verité; ce qu'il avoit fait paroiſtre trop viſiblement aprés ſon arrivée. Il ſe plaint fortement des faux raports de Candidien, & de ce qu'il empeſchoit que l'Empereur ne viſt les actes & les lettres que le Concile luy envoyoit. C'eſt pourquoi il prie l'Empereur de le rappeller, & de ſouffrir que cinq Eveſques l'allaſſent informer de la verité des choſes, & des violences du Comte Irenée. Il proteſte que Neſtorius & Jean n'avoient avec eux qu'environ 37 Eveſques, la pluſpart depoſez, ou qui craignoient de l'eſtre, au lieu que ceux qui avoient condanné l'heretique Neſtorius, (car c'eſt ainſi qu'ils le qualifient,) eſtoient plus de deux cents. [Cette lettre paroiſt faite avec aſſez de precipitation.] En effet, Pallade les preſſoit extremement de luy donner leur réponſe. C'eſt pourquoi elle ne fut ſignée que de peu d'Eveſques, [dont le dernier eſtoit peut-eſtre] Flavien de Philippes, qui s'y trouve aujourd'hui tout ſeul.

P.748.d. P.749.c. V. la note 37.

c. Aprés ſa ſignature, il y a une liſte de 35 Eveſques qualifiez ſchiſmatiques, & qu'on aſſure eſtre les ſeuls qui prennent part aux dogmes impies de Neſtorius, & qui cauſent de grands trou-

P.752.a.

bles dans la ville. [C'eſtoit apparemment un memoire joint à la lettre, pour eſtre preſenté à l'Empereur. Il y manque deux Eveſques, puiſque la lettre en met 37. Le P. Petau croit que Pallade receut cette lettre, & la garda ſans la rendre à l'Empereur: [ce que la ſuite rend aſſez croyable.] Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 8. § 7 p. 41.

'On lut auſſi aux Orientaux la lettre de l'Empereur. Ils l'ecouterent avec mille benedictions, s'eſtimant heureux de ce que Theodoſe caſſoit ainſi tout ce qu'avoit fait le Concile. C'eſt le ſentiment qu'ils témoignent dans la lettre de remerciement qu'ils luy envoyerent par Pallade. Ils fondent ſur cela la juſtification de ce qu'ils avoient fait contre les Eveſques du Concile, non par aucune chaleur, diſent-ils, mais par le pur zele de la foy, 'n'ayant pu ſouffrir qu'on renouvellaſt l'hereſie d'Apollinaire en autoriſant les anathematiſmes de Cyrille, & qu'on violaſt ouvertement les ordres de l'Empereur, en entreprenant ſur le ſiege de Conſtantinople, avant meſme que d'avoir examiné ce qui regardoit la foy. 'Ils font enſuite ce qu'ils peuvent pour eluder la force de l'argument qu'on tiroit contre eux de leur petit nombre, en comparaiſon de celui de leurs adverſaires; '& afin que cette difference paruſt un peu moins, ils prient l'Empereur, ſous pretexte d'empeſcher la confuſion, d'ordonner que chaque Metropolitain n'aura avec ſoy que deux ſuffragans [dans les ſeances du Concile.] 'C'eſt ce que Neſtorius avoit déja demandé auſſi-toſt aprés ſa depoſition. Conc. t. 3. p. 705. c. d. P. 705 706. P. 705. c. P. 708. d. e. c. d P. 568. a.

ARTICLE LXIII.

Les Orientaux veulent ordonner un nouvel Eveſque d'Epheſe, & ſont battus.

'APRES que les Orientaux eurent écrit cette lettre à l'Empereur & avant qu'ils l'euſſent fermée, ils entreprirent une choſe [qui euſt pu avoir de faſcheuſes ſuites, ſi on leur euſt laiſſé la liberté de l'executer. Depuis qu'ils avoient prononcé leur ſentence irreguliere contre S. Cyrille & Memnon, 'les Eveſques de leur parti couroient dans toute la ville d'Epheſe, pour taſcher à y exciter quelque ſedition, & quelque trouble; & ils menaçoient d'ordonner des Eveſques ou à la place de tous les Eveſques orthodoxes, [ou au moins à la place de Memnon.] 'Ils ſollicitoient tous les jours le Senat, & les perſonnes les plus qualifiées de la ville, pour leur faire demander un nouvel Eveſque, & taſchoient Conc. t. 3. p. 709 a. P. 732. a. P. 764. c. d.

meſme à avoir pour cela par violence des decrets [de tous les corps de la ville.] 431.

c.d. 'Mais comme tout le peuple d'Epheſe eſtoit zelé pour la foy, au lieu de conſentir à cette intruſion, il ne ſortoit point des egliſes; de peur que ſi les Orientaux s'en emparoient de quelqu'une, ils ne fuſſent aſſez hardis pour executer malgré tous les Canons, p.712.b. ce qu'ils ne rougiſſoient pas d'avouer qu'ils vouloient faire. 'C'eſt pourquoi on ne laiſſoit entrer dans les egliſes que les Eveſques b|709.b.d. orthodoxes, '& il y avoit des gardes dans toutes, pour en fermer p.729.e|733.b. l'entrée aux autres. 'De ſorte que tant que les Orientaux demeurerent à Epheſe, ils n'aſſiſterent point à l'aſſemblée [du Sacrifice: Leont.act.4.p. & cela condanne] 'ce qu'écrit Leonce, que ne voulant pas venir 509.a. dans l'egliſe où eſtoient les Catholiques, ils ſe mirent dans une autre.

Conc.p.708.e. 'Les Orientaux s'imaginant donc à l'arrivée de Pallade, que la lettre de l'Empereur auroit intimidé tous les eſprits, [ils ſe reſo- p.709.a|712.b| lurent d'executer leur deſſein,] & s'en allerent à l'egliſe de Saint 764.d. Jean l'Evangeliſte, accompagnez de quelques milices, comme pour rendre graces à Dieu de la lettre que l'Empereur avoit écrite, & prier pour l'heureux ſuccés des deſſeins de ce Prince. p.764.c. 'Mais ils ne cachoient pas trop que leur veritable deſſein eſtoit d'y ordonner un Eveſque à la place de Memnon. Cette nouvelle p.709.a. mit tout le quartier en alarme. 'Et dés qu'on les vit, on ſe haſta p.764.d. de fermer l'egliſe. Ils approcherent neanmoins, '& leurs ſoldats [maltraiterent tellement] quelques pauvres qui eſtoient à la porte, qu'il les laiſſerent à demi morts.

p.709.a. [Ne pouvant neanmoins ſe faire ouvrir l'egliſe,] ils dirent quelques prieres à la porte, & puis s'en retournerent, ſans dire un p.764.d. mot à perſonne. 'Memnon meſme ſemble avouer qu'on les mal- p.709.a.c|712. traita [dans leur retraite.] Pour eux ils diſent qu'une troupe de b.c|716.c.d. valets eſtant ſortis [de l'egliſe meſme, ou des maiſons voiſines,] ſe ſaiſirent de quelques uns d'eux, en bleſſerent d'autres, leur enleverent pluſieurs chevaux, & les pourſuivirent tous fort long-temps avec des maſſuës & des pierres; de ſorte qu'ils furent contraints de ſe retirer en fuyant comme devant des ennemis. p.709.a. 'Ils ne manquerent point d'ajouter un article ſur cela dans la b|713.b. lettre qu'ils écrivoient à l'Empereur. 'Ils diſent que c'eſtoit Memnon, qui leur avoit preparé depuis long-temps un traitement ſi indigne, aprés pluſieurs autres violences qu'il leur avoit déja faites. C'eſt pourquoi ils le qualifient un tyran, conjurent l'Empereur ſur toutes choſes de le chaſſer, & luy proteſtent

qu'il ne peut eſtre obeï, & qu'il n'y aura jamais de paix dans la ville tant que Memnon y demeurera. 'Ils firent auſſi retomber cela ſur tout le Concile, '& il pretendoient qu'il n'y avoit point de tyranie que l'on n'exerçaſt contre eux, qu'on leur donnoit continuellement des attaques comme dans une guerre ouverte; qu'on avoit marqué leurs maiſons une ſeconde fois, pour les faire attaquer; qu'ils n'oſoient ſortir de chez eux, non pas meſme les malades, pour aller un peu prendre l'air; [ce qui pourroit eſtre auſſi faux que ce qu'ils diſent,] que le peuple ne vouloit point aſſiſter aux aſſemblées que tenoient les Eveſques du Concile. 'Ils ſe plaignirent encore de ce qui leur eſtoit arrivé à l'egliſe de S. Jean, dans des lettres qu'ils écrivirent au grand Chambellan [Chryſorete,] & a "Scolatique 'qui eſtoit auſſi Chambellan de l'Empereur.

p.764.799.b.c. p.709.c.d|713.e. p.712.b. a.b. p.717.c.

V. Theodoſe II. § 36.

'Memnon écrivit de ſon coſté tant ſur ce ſujet que ſur quelques autres, au Clergé de Conſtantinople, 'qu'il prie de travailler à faire rappeller les Comtes [Candidien & Irenée,] depeur qu'en tourmentant tout le monde ils n'obtinſſent quelque choſe qui fuſt prejudiciable à la foy.

p.761.764. p.784.c.

ARTICLE LXIV.

Ceux de Conſtantinople apprenent par un mendiant ce qui ſe paſſoit à Epheſe, & ayant à leur teſte l'Abbé Dalmace, obtiennent de l'Empereur qu'il faſſe venir des deputez du Concile.

'LEs partiſans de Neſtorius continuoient toujours à obſeder toutes les avenuës de Conſtantinople, pour empeſcher qu'on n'y apportaſt aucune nouvelle ni aucune lettre de la part de S. Cyrille & du Concile, [& ſurtout] 'pour empeſcher que la verité n'approchaſt de la perſonne de l'Empereur. 'Mais que peut l'homme contre Dieu? Un mendiant força toutes ces barrieres; & s'eſtant chargé d'une lettre, il la mit dans une canne creuſe qui luy ſervoit de baſton, & l'apporta ainſi à Conſtantinople, en demandant l'aumoſne, par les chemins. 'Baronius croit que c'eſtoit un homme deguiſé en mendiant, '& le Concile meſme donne quelque lieu à cette conjecture. 'Neanmoins il eſt dit poſitivement que c'eſtoit un mendiant; [& rien n'empeſche de le croire.]

Conc.t.3.p.752. b.c. p.753.d. p.752.e. Bar.431. §105. Conc.p.768.d. p.752.e.

'La lettre qu'il apporta eſtoit écrite d'Epheſe, & adreſſée aux Eveſques & aux moines [qui eſtoient à Conſtantinople.] 'Baro-

c. Bar.431.§105.

nuis veut que ce mendiant ait apporté des copies de toutes les lettres que le Concile avoit écrites juſques alors, & qui n'avoient point eſté renduës : 'Mais l'hiſtoire ne parle que d'une ſeule. 'Un manuſcrit ſemble dire que ce fut la premiere relation de la depoſition de Neſtorius, adreſſée par S Cyrille aux Eveſques & aux Preſtres d'Egypte qui eſtoient à Conſtantinople, mais au ſeul moine Dalmace. [Ainſi ni le ſujet ni le titre de cette lettre ne convient guere à celle dont nous parlons: & il vaut mieux dire que c'eſt quelque lettre qui eſt perduë, par laquelle le Concile ou quelqu'un de ſa part inſtruiſoit les Orthodoxes de Conſtantinople de l'état où ils eſtoient.] 'Le Concile y témoignoit ce ſemble, ſouhaiter d'envoyer quelques Eveſques à la Cour. Mais ils eſtoient trop bien gardez pour le pouvoir faire. 'Dalmace & les autres Eccleſiaſtiques de Conſtantinople reconnoiſſent quelque temps aprés que S. Cyrille leur avoit écrit ſur la foy. 431.

Conc.p.752.c. ap.753.a|754.d. Note 48. p.753.d. p.756.b.

[Quelle que fuſt cette lettre,] 'quand les Orthodoxes l'eurent receuë, tous les moines quitterent leurs monaſteres, pour aller trouver l'Empereur. Ils chantoient 'à pluſieurs chœurs; & avoient à leur teſte leurs Abbez, & meſme l'Abbé S. Dalmace, qui depuis 48 ans n'eſtoit point ſorti de ſon monaſtere. Mais s'eſtant adreſſé à Dieu pour ſavoir ce qu'il avoit à faire dans une occaſion ſi importante; Dieu qui ne vouloit pas abandonner tout à fait ſon Egliſe, luy fit entendre par une voix du ciel, qu'il devoit ſortir. [Ce fut apparemment auſſi en cette occaſion, qu'Eutyche qui devint depuis ſi connu par ſon hereſie,] '& qui eſtoit alors ſolitaire dans un monaſtere de Conſtantinople, dont il avoit pris reſolution, [comme S. Dalmace,] de ne ſortir jamais, 'en ſortit neanmoins auſſi pour combatre Neſtorius, & défendre la verité. 'Un grand nombre de peuple ſe joignit à cette ſainte compagnie; & ils furent tous enſemble en cet état juſques au palais. On fit entrer les Abbez par ordre de l'Empereur; les moines & le peuple les attendirent [à la porte,] & continuerent à chanter à pluſieurs chœurs.

p.752.e.d.| Merc.t.2.p. 38. αὐτίφωνα. Conc.t.4.p.192. e|201.a.c. p.205.b. t.3.p.752.e.

'Les Abbez montrerent à l'Empereur la lettre [qu'ils avoient receuë,] il la lut, & demeura perſuadé [de l'innocence & des raiſons du Concile. S. Dalmace luy dit ſur cela beaucoup de choſes, luy raporta comment tout s'eſtoit paſſé, particulierement dans la depoſition de Neſtorius, & luy repreſenta comment on l'avoit ſurpris dans la lettre qu'il avoit écrite au Concile [le 29 de juin.] Il luy demanda en preſence de tout le monde, s'il jugeoit luy meſme qu'il fuſt raiſonnable d'ecouter un ſeul impie

p.753.b. c|Merc.t.2.pr. p.38 Conc.p.753.b. c. d.e.

[comme Neſtorius,]plutoſt que ſix mille Eveſques repandus par toute la terre, qui ſuivoient la doctrine de leurs Metropolitains [& de leurs confreres aſſemblez à Epheſe.]

'Theodoſe témoigna ecouter tout cela avec joie, & approu- c.
ver tout ce qu'avoit fait le Concile : Il remercia Dieu de luy avoir fait connoiſtre la verité, & il ajouta que puiſque les choſes d.
eſtoient ainſi, les Eveſques que le Concile luy envoyoit, n'avoient qu'à le venir trouver. Dalmace luy répondit qu'on ne leur permettoit pas de venir. Surquoi il dit que perſonne ne les en empeſchoit. Mais Dalmace luy proteſta que ſes miniſtres ne ſouffroient point qu'ils ſortiſſent [d'Epheſe,] ni qu'ils euſſent aucune voie pour luy faire connoiſtre la verité : au lieu que ceux du parti contraire avoient la liberté de faire tout ce qu'il leur plaiſoit.
'Ainſi il le pria d'envoyer un ordre[à Epheſe]pour faire venir les e.
Eveſques que le Concile voudroit deputer, [& quelques uns de leurs adverſaires s'ils le vouloient.] L'Empereur trouva qu'il avoit raiſon,[& luy fit ſans doute expedier cet ordre à l'inſtant, depeur qu'on ne le ſurpriſt encore.] Enfin il donna congé aux Abbez en leur demandant de prier pour luy.

'Dés qu'ils furent ſortis du palais avec une réponſe ſi favora- p.732.e.
ble, les moines & le peuple demanderent avec de grands cris ce que portoit l'ordre de l'Empereur,[que les Abbez tenoient peut-eſtre à la main] 'Ils promirent de le leur lire dans l'egliſe de S. e.
Moce qui avoit autrefois ſouffert le martyre[en ce lieu meſme,] c'eſtoit ce ſemble à l'extremité de la ville. Ils y furent donc tous, p.733.a.
en chantant tout d'une voix le pſeaume 150. Les moines avoient des cierges à la main : Et tous enſemble ils prononçoient anatheme à Neſtorius. Quand ils furent arrivez à S Moce, on lut publiquement la lettre [que l'on avoit receuë d'Epheſe,] & S. Dalmace [qui eſtoit Preſtre] eſtant monté en un lieu elevé, 'ra- b.c.d.e.
conta ce qui s'eſtoit paſſé dans l'audience qu'il avoit euë de l'Empereur; 'enſuite de quoy tout le peuple recommença à dire e.
anatheme à Neſtorius.

'Baronius croit que ce fut aprés cette action ſi glorieuſe & ſi Bar.431. §118.
importante à la verité, que Dalmace, Maximien, & le reſte du Clergé de Conſtantinople, écrivit au Concile. 'Leur lettre Conc.p.736.
ne dit rien neanmoins de ce que nous venons de raporter ; & marque plutoſt quelques autres choſes qui ne ſont arrivées qu'un peu aprés.

ARTICLE LXV.

Le Concile envoie quelques Eveſques à l'Empereur: Les Orientaux luy deputent le Comte Irenée chargé de beaucoup de lettres.

Conc.p.753.d| 'LE Concile avoit reſolu, comme nous avons dit, d'envoyer
700 d. les Eveſques à la Cour pour inſtruire l'Empereur de toutes choſes: Et il ſemble que ces deputez ou fuſſent partis, ou au moins ſe preparaſſent à partir, avant meſme que d'avoir receu
p.7178. la permiſſion que Theodoſe leur en avoit donnée. 'Les Orientaux les appellent des Egyptiens, [ſoit que ce fuſſent des Eveſques d'Egypte, ſoit parcequ'ils ſoûtenoient le parti de Saint Cyrille.]
p.771.a. 'Theopempte[de Cabaſes,]& Daniel[de Darnis,]que nous avons vus juſqu'à cette heure à Epheſe, eſtoient peu de temps aprés à
Lup.ep.n.p.96 Conſtantinople. 'Ainſi on a ſujet de croire qu'ils y furent envoyez alors.

Conc.t.3.p.717. 'Il paroiſt que les deputez porterent avec eux les actes de la
e|756.e. depoſition[de Neſtorius:& je penſe que c'eſt ce que marque Theo-
t.5.p.505.a. doret,] 'lorſqu'il ſe plaint que ſes adverſaires avoient envoyé les anathematiſmes à Conſtantinople, avec l'approbation qu'ils y
p.504 505. donnoient, & les ſouſcriptions par leſquelles ils avoient pretendu les autoriſer. 'Il dit cela dans une lettre qu'il écrivit contre Saint Cyrille aux monaſteres[de ſon dioceſe ou de Syrie,]& où il marque diverſes erreurs qu'il trouvoit dans les anathematiſmes. Ce qu'il y a de meilleur, c'eſt qu'il y témoigne un regret ſincere de voir les[plus illuſtres]Prelats de l'Egliſe ſe combatre, ou plutoſt
p.506|sp.p.715 ſe dechirer les uns les autres. 'On voit la meſme diſpoſition dans une autre lettre qu'il écrivit d'Epheſe à André Eveſque de Samoſates, dont il envie la maladie, parcequ'elle l'avoit empeſché de
p.506 e. venir à Epheſe, & d'y voir le ſchiſme,& les autres maux qui y affligeoient l'Egliſe. 'Il écrivit celle-ci aprés que le Concile eut
p 504.506. caſſé[le 17 de juillet] le jugement des Orientaux,[comme nous le verrons dans la ſuite.] 'Ces deux lettres furent luës dans le V.
Liber.c.12 p. Concile. Je ne ſçay ſi c'eſt à la premiere qu'il faut raporter] 'ce
74-75. que dit Liberat, que Theodoret fut depoſé 18 ans aprés, à cauſe de ce qu'il avoit écrit contre les anathematiſmes, & à cauſe

1. 'Ils aſſiſterent encore à la ſeance du 22 juillet, ſelon qu'elle eſt raportée dans le Concile
Conc.t.4.p.285. b.c. de Calcedoine;a mais ils n'y ſont point nommez dans les actes du Concile d'Epheſe, ni ſelon
a t.3.p.694. b pp.610.634. l'edition commune, b ni ſelon la traduction de Marius Mercator, ni meſme ſelon l'ancienne ver-
c p.528.542. d p.513. ſion donnée par M. Baluze. d Ils ſignent ſelon un manoſcrit celle du 17 juillet. [Mais eſt-on bien aſſuré que les ſignatures qui y ſont miſes aprés cette ſeance, y appartiennent?]

d'une

431. d'une lettre qu'il avoit envoyée aux Clercs, aux moines, & aux laïques [de ſon dioceſe,] contre le Concile d'Epheſe, avant que la paix euſt eſté faite.

'Les Orientaux ſachant que les Catholiques avoient deputé des Eveſques à l'Empereur, ne voulurent pas luy envoyer auſſi de leurs Eveſques, depeur, diſent-ils, de violer comme les autres la défenſe que l'Empereur avoit faite [aux Eveſques de quitter Epheſe.] 'Mais ils prierent le Comte Irénée d'y aller défendre leur cauſe, [a] & repreſenter à l'Empereur les divers moyens par leſquels ils diſoient qu'on pouvoit procurer la paix à l'Egliſe. 'Ils luy donnerent deux lettres pour l'Empereur, [b] l'une plus courte, qui n'eſt que comme une lettre de creance, [c] & où 'ils font neanmoins un grand crime aux Catholiques de ce qu'ils ſe moquoient de leur depoſition & de leur excommunication pretenduë, de ce qu'ils ne vouloient point ſe trouver à leur Concile, & de ce qu'ils refuſoient d'examiner les douze anathematiſmes, & de ſe juſtifier de l'approbation qu'ils y avoient donnée, depeur, diſent-ils, d'eſtre convaincus de l'impieté manifeſte qu'ils contiennent.

Conc.t.3.p. 700.d.

&c.

p.716.a|717.e| Merc.t.2.pr.p. 32|Bar.431.§ 117.

[a] Conc. p.716.e. [b] § c. [c] c,d.

[L'autre lettre qui eſt plus longue, ne parle point d'Irenée.] 'Ils taſchent d'y juſtifier leur ſentence renduë contre S. Cyrille & Memnon, tant ſur la conduite hautaine & imperieuſe de S. Cyrille, & ſur les violences de Memnon, que ſur le venin d'Apollinaire renouvellé par les anathematiſmes. 'Ils diſent que S. Cyrille eſt né pour le malheur de l'Egliſe. 'Ils ajoutent à cela qu'ils ne peuvent plus demeurer à Epheſe ſans eſtre toujours en danger de la vie, & ſur cela ils prient l'Empereur de leur ordonner de s'aſſembler en un lieu plus proche de luy, & où ils euſſent le moyen 'de convaincre leurs adverſaires par les livres.

d.

p.712,713.

p.712.e.

p.713.716.

p.697.d.

'Ils écrivirent [ſans doute en meſme temps] au Prefet du Pretoire, au Maiſtre [des Offices,] au grand Chambellan [Chryſorete,] & à Scolaſtique [l'un des Chambellans de l'Empereur.] 'On croit qu'Antioque alors Conſul, eſtoit auſſi Prefet du Pretoire. [d] Les lettres qu'on leur écrivit eſtoient pareilles. [e] Les Orientaux y faiſoient encore de grandes plaintes des violences pretenduës des Orthodoxes, pour avoir droit de demander qu'on les fiſt venir à Conſtantinople, comme ils s'en expliquent nettement: & ils en conjurent ces magiſtrats par tout ce qu'il y a de plus ſacré. 'La lettre qu'ils écrivirent au grand Chambellan eſtoit auſſi pareille à celle qu'ils adreſſoient à Scolaſtique. 'Ils y renouvellent leur plaintes contre les violences des Catholiques: Ils prient

p.709.712.

Cod. Th. t.6.p. 350.2.

[d] Conc p.709 e [e] c,d,e.

p.712.a; a,b,c.

ces officiers de lire à l'Empereur les lettres qu'ils leur écrivoient, 431.
& de travailler à rétablir la paix & le repos de l'Egliſe. Ils relevent beaucoup leur pieté, le ſoin qu'ils prenoient des affaires & des intereſts de l'Egliſe, & les vertus qui eclatoient en eux, & qui rendoient leur nom celebre partout.

ARTICLE LXVI.

L'Empereur confirme la depoſition de Neſtorius, de S. Cyrille, & de Memnon; écrit pour cela à Epheſe, & y envoie le Comte Jean.

Conc.t.3.p. 657.d.e. IRENEE partit, comme on le verra par la ſuite, avant que le Concile euſt caſſé [le 16 & 17 de juillet] tout ce que les Orien-
Merc.t.2.pr.p. 12. taux avoient fait contre S. Cyrille & Memnon; ce qui fait juger qu'il peut eſtre arrivé à Conſtantinople vers le 20 du meſme mois.

Conc.p.717.a. b.c. Les Eveſques deputez du Concile y eſtoient arrivez trois jours avant luy, & dans ce peu de temps ils avoient perſua- &c.
dé tout le monde, & meſme les plus grands de la Cour, particulierement Scolaſtique, que Neſtorius avoit eſté depoſé &c
b. avec juſtice, & avec toutes les formes canoniques. Mais Irenée &c.
pour ſe conſoler dans le décri de ſon parti, dit que pour exprimer comment cela eſtoit arrivé, il ſuffit de dire que les Egyptiens
a c|720.a. avoient traité chacun en ſa maniere. Il ajoute que pour luy, à peine avoit-il pu entrer à Conſtantinople ſans danger.

p.756.a.b. [Je croy que c'eſt à ce temps-ci qu'il faut raporter] une lettre adreſſée à S. Cyrille, à Juvenal, & à tout le reſte du Concile, par Dalmace, Maximien & les autres Eccleſiaſtiques de Conſ- &c.
c. tantinople. Ils avoient receu quelques papiers de l'Empereur, qui les leur avoit donnez comme envoyez par le Concile. Il paroiſt que c'eſtoit ſur l'hereſie & la depoſition de Neſtorius. Ils en firent auſſi-toſt la lecture devant tout le peuple aſſemblé dans
c.d. l'Egliſe. Et le peuple uniſſant ſa voix à celle du Clergé, donna de grandes benedictions tant au Concile, qu'à l'Empereur qui
d. l'avoit aſſemblé. Le Clergé écrivit ſur cela la lettre dont nous parlons, tant pour témoigner aux Peres la joie qu'il avoit de cet evenement, que pour les prier d'achever l'unique choſe qui reſtoit à faire, ſavoir de travailler au rétabliſſement de leur Egliſe, [en agiſſant pour leur faire donner un Eveſque au lieu de
b. Neſtorius.] Ils parlent auſſi d'une lettre qu'ils avoient receuë de S. Cyrille ſur le ſujet de la veritable foy; & ils proteſtent qu'ils

ont toujours embraſſé la meſme doctrine dont Saint Cyrille les faiſoit reſſouvenir. Cette lettre n'eſt ſignée que par S. Dalmace, [quoiqu'apparemment les autres l'aient ſignée de meſme.] c.

'Les partiſans meſme de Neſtorius demeurent d'accord, que le Clergé & les moines de Conſtantinople eſtoient tous contre luy: '& quand il eut eſté depoſé, tous les Eccleſiaſtiques unanimement luy dirent anatheme. Mais pour les laïques, ils eſtoient partagez: ce qui cauſoit un grand trouble dans la ville. [a] Irenée dit qu'encore qu'il euſt trouvé tout le monde oppoſé aux Orientaux dans Conſtantinople, neanmoins il avoit tellement agi, qu'aprés beaucoup d'autres choſes qui s'eſtoient paſſées, on eſtoit enfin convenu d'une conference entre les Egyptiens & luy en preſence de l'Empereur meſme. 'Il pretend que dans cette conference où on lut toutes les pieces, il confondoit entierement ſes adverſaires, en faiſant voir que Saint Cyrille eſtant accuſé luy meſme, n'avoit pu agir en qualité de juge, & moins encore precipiter la tenuë du Concile malgré les défenſes de Candidien; 'que pour concluſion, tout le monde avoit approuvé la condamnation de S. Cyrille, & des autres, 'ce qui apparemment ſe reduit à Memnon; que l'Empereur l'avoit auſſi-toſt envoyée à l'Egliſe, 'comme pour la publier ſolennellement, [b] & qu'au contraire on n'avoit point admis la depoſition de Neſtorius. [La ſuite donne lieu de croire que cette narration eſt aſſez ſincere.] 92 93 95. Socr. l. 7. c. 34. p. 397 b e| Liber. c. 6. p. 27. a Conc. t. 3. p. 717. c. d. e. &c. e| 720. a. p. 720. b. c. b. Merc. t. 2. pr. p. 32. [b] Merc. p. 720. c.

'Lorſque les choſes eſtoient les plus favorables aux Orientaux, on vit arriver Jean Syncelle de Saint Cyrille, & ſon medecin. 'Il vint, comme l'on ſçait, dit Irenée, ſans s'exprimer davantage. 'Il apportoit peut-eſtre la nouvelle de la ſentence du Concile contre les Orientaux, & la lettre que le Concile écrivoit ſur ce ſujet à l'Empereur. 'L'arrivée de Jean changea donc encore de nouveau la face des affaires. Perſonne preſque ne voulut s'arreſter à ce qui venoit d'eſtre reſolu. Mais les uns vouloient que Neſtorius demeuraſt condanné auſſi-bien que S. Cyrille & Memnon: les autres vouloient qu'on caſſaſt tout ce qui avoit eſté fait par les deux partis, qu'on mandaſt les principaux Eveſques à Conſtantinople, & qu'on y examinaſt tant ce qui regardoit la foy, que la maniere dont les choſes s'eſtoient paſſées à Epheſe. 'Et d'autres enfin ſolliciroient de tout leur pouvoir un ordre de l'Empereur pour eſtre envoyez à Epheſe, afin d'y terminer toutes choſes comme ils le jugeroient à propos. t. 3. p. 720. b. c. Merc. t. 2. pr. p. 32. Conc. t. 3. p. 720. c. d.

'Voilà l'état où eſtoient les affaires du Concile, lorſqu'Irenée en envoya la relation aux Orientaux. Et il ajoute que ce dernier d.

parti eſtoit celui que leurs amis craignoient le plus. [On le prit neanmoins conjointement avec le premier.] 'Car l'Empereur ſuppoſant, ſans diſtinguer les deux partis, que Neſtorius, Saint Cyrille & Memnon avoient eſté depoſez par le Concile, comme les Orientaux s'efforçoient de le luy perſuader à l'égard des deux derniers, 'il confirma la depoſition de tous les trois, [a] caſſa tout le reſte de ce qui avoit eſté fait par les deux partis, [b] & envoya à Epheſe le Comte Jean Intendant de ſes largeſſes, [c] qui eſtoit l'une des premieres dignitez de l'Empire, [d] pour regler toutes choſes comme il le jugeroit à propos, aprés qu'il auroit ſçeu le ſentiment des Peres ſur la foy; afin que les ſcandales eſtant oſtez, & la paix des Egliſes rétablie, les Eveſques puſſent s'en retourner chez eux.

p.721.d. p.757.b/763.c/768.c. p.721.d. a Liber.c.6.p.26. b p.26/Conc.p.731. c Cod. Th.t.6.p.317.367. d Conc.p.721.c.d.

'Voilà ce que Theodoſe manda au Concile par une lettre adreſſée à Celeſtin, à Rufe [de Theſſalonique,] à Saint Auguſtin, & à pluſieurs autres; c'eſt à dire apparemment à tous les Metropolitains à qui l'on avoit adreſſé des lettres pour la convocation du Concile, ſans conſiderer s'ils y eſtoient, ni meſme s'ils n'eſtoient point morts, comme S. Auguſtin. [On voit bien pourquoi Neſtorius, S. Cyrille & Memnon n'y ſont pas nommez. Mais je ne ſçay pourquoi on n'y trouve point Jean d'Antioche, (car ce n'eſt pas ſans doute ce Jean qui eſt nommé le neuvieme,) ni Theodote d'Ancyre, Amphiloque de Side, Valerien d'Icone, & pluſieurs autres des plus illuſtres.] 'Les Eveſques du Concile ſe plaignirent à Theodoſe meſme de ce qu'on y avoit mélé avec leurs noms, non ſeulement ceux des ſchiſmatiques du parti de Jean, mais meſme les Celeſtiens depoſez [depuis long-temps. Je ne ſçay s'ils prenoient un Julien qui y eſt nommé pour le celebre Pelagien. Mais on croit que c'eſtoit celui de Sardique.]

Not.h.P.I.1.p.233.234. Conc.t.3.p.757.d.

'Au contraire les Orientaux ſe vanterent que Theodoſe avoit confirmé ce qu'ils avoient fait, [ſe gardant bien de parler de Neſtorius.] 'Et comme ce Prince proteſte qu'il veut demeurer dans la foy établie par le Concile de Nicée, 'ils en infererent ſans aucune raiſon, qu'il vouloit que tous les Eveſques ſignaſſent le ſymbole de ce Concile, [ce qu'on avoit déja fait,] ou meſme qu'on ſe contentaſt de cette ſeule ſignature; '& qu'on rejettaſt les anathematiſmes de S. Cyrille.

ap. p.713.714. t.3.p.721.d. ap p.713.714/n.d. t.3.p.901.b. ap. p.715.a.

'Theodoſe envoya en meſme temps au Concile une lettre 'qu'Acace de Berée écrivoit apparemment au Concile meſme, pour exhorter les Peres à aimer la paix, & à s'unir tous dans les principes de la foy veritable & Catholique. 'N'ayant pu venir au

t.3.p.721.d.e. e. V. ſon titre.

Concile à cauſe de ſon extreme vieilleſſe, il avoit voulu s'acquiter au moins par cette lettre de ce qu'il devoit à l'Egliſe.

ARTICLE LXVII.

Les Legats du Pape arrivent à Epheſe; preſentent au Concile les lettres du Pape, ſignent la depoſition de Neſtorius: Les Eveſques demandent à l'Empereur de ſe pouvoir retirer.

[DURANT ces divers mouvemens de la ville & de la Cour de Conſtantinople, ou immediatement avant qu'ils commençaſſent,] les Legats du Pape arriverent enfin à Epheſe, ayant eſté retenus plus long-temps qu'ils ne penſoient par les tempeſtes, & les autres accidens auſquels les voyages par mer ſont ſujets. Conc.t.3.p.617. 620.

'C'eſtoient, comme nous avons dit, les Eveſques Arcade & Projecte, avec Philippe Preſtre de Rome. [Ils rendirent ſans doute auſſi-toſt à S. Cyrille,] la lettre que le Pape luy avoit écrite du 7 de may, 'apprirent [de luy] que celle [du 11 aouſt 430,] avoit eſté luë [le 22 de juin] dans le Concile, [& le reſte de ce qui s'eſtoit paſſé tant dans cette ſeance que depuis.] p.619.c|Liber.c 6.p.25. Conc.p.621.622 p.612.a.

'Les Eveſques du Concile s'eſtant aſſemblez le 10 de juillet dans la maiſon epiſcopale, les Legats y entrerent, & prirent ſeance avec eux. [Ils parlerent en latin,] puiſqu'à la teſte de leurs paroles on lit toujours ces mots, *Traduction de ce qui a eſté dit*. Ils preſenterent la lettre que le Pape adreſſoit par eux au Concile, &c. "demanderent qu'elle fuſt luë, '& par ordre de S. Cyrille, Sirice Notaire de Rome la lut en latin, 'comme le Preſtre Philippe dit que c'eſtoit la coutume. Tous les Eveſques demanderent qu'on la luſt auſſi en grec, 'y en ayant beaucoup qui n'entendoient pas le latin. 'Les Legats en avoient apporté une traduction: [a] & par l'ordre de Flavien de Philippes, Pierre Preſtre & Notaire d'Alexandrie en fit la lecture. b.609.c. p.612.a.b.c. d. e. p.613.a. p.613.613. [a] p.613.a.b.

'Comme Celeſtin y declaroit à la fin qu'il envoyoit ſes Legats pour faire executer ce qu'il avoit ordonné [l'année precedente dans le Concile de Rome,] 'tous les Peres s'écrierent que ce jugement eſtoit juſte, & firent de grands applaudiſſemens en l'honneur de Celeſtin & de S. Cyrille, 'de quoy le Preſtre Philippe les remercia, en relevant beaucoup le ſiege de Rome. 'Enſuite de ces applaudiſſemens, Projecte ayant demandé que l'on executaſt les choſes comme le Pape le ſouhaitoit, Firme de Ceſarée répondit qu'on l'avoit déja fait en depoſant Neſtorius. 'Arcade & Phi- p.618.b. p.617.a. p.620.a.b. p.617.c.d.e. p.620.a.b.

lippe remercierent le Concile, & prierent qu'on leur appriſt comment toutes les choſes s'eſtoient paſſées, pour y donner leur 431.

c.d. conſentement, & les confirmer. Theodote d'Ancyre promit qu'on leur communiqueroit les actes meſmes du Concile.

p.621.d,e. On les leur communiqua effectivement, & ils trouverent que tout s'y eſtoit fait ſelon l'ordre des Canons. C'eſt ce qu'ils témoignerent dans la ſeance qui ſe tint le lendemain 11 de juillet

p.624.a.b. au meſme lieu. Ils demanderent neanmoins qu'on les reluſt en-

c.d.e. core publiquement, afin qu'ils les puſſent ſigner. Pierre relut

p.625.a. donc toute la premiere ſeance: Enſuite de quoy Philippe ayant donné de grands eloges à S. Pierre & aux Papes ſes ſucceſſeurs,

p.627.628. luy & les deux autres Legats declarerent qu'ils condannoient

p.628.e. Neſtorius, & le depoſoient au nom du Pape: à quoy S. Cyrille ajouta que c'eſtoit auſſi au nom de tout le Concile des Eveſques

p.629.a. d'Occident, declara qu'il falloit ajouter ce qui s'eſtoit fait ce jour là, & le precedent, au reſte des actes du Concile, & pria les

b c. Legats de le confirmer par leur ſignature; ce qu'ils firent ſans difficulté.

[Comme c'eſtoit un avantage conſiderable au Concile d'eſtre appuyé de l'autorité du Pape, qui emportoit celle de tout l'Oc-

d e 632. cident;] le Concile écrivit une [troiſieme] lettre à l'Empereur, pour luy mander l'arrivée des Legats, & le conſentement qu'ils

p.632.d. avoient donné à la depoſition de Neſtorius; en ſorte qu'à la reſerve d'un petit nombre de perſonnes qui preferoient l'amitié d'un homme à la verité, toute la terre eſtoit unie dans cette con-

d.e. dannation. Les Eveſques prient donc l'Empereur de permettre qu'ils ſongeaſſent à mettre un nouvel Eveſque à Conſtantinople,

e. & de leur accorder la liberté de s'en retourner, puiſque la difficulté pour laquelle il les avoit aſſemblez, eſtoit terminée; & qu'un plus long ſejour à Epheſe qui avoit déja emporté quelques uns des Eveſques & des Eccleſiaſtiques, ne pouvoit qu'accabler ceux à qui leur pauvreté, leur infirmité, ou leur âge, rendoient

p.450.b. l'air d'un pays étranger plus dangereux. Saprice de Paphos en

d.800.c. Cypre, qui eſtoit à la premiere ſeance, eſtoit mort lorſqu'on tint la ſettieme le 31 d'aouſt [ou plutoſt de juillet.]

p 612.d. Le Concile prie encore l'Empereur d'arreſter quelques ordres qu'on menaçoit d'envoyer aux Gouverneurs des provinces, & qui euſſent eſté capables de troubler beaucoup les Egliſes. Il

p.705.b. ſemble que cela regardaſt l'affaire de Neſtorius. Theodoſe dans ſa lettre du 29 de juin, avoit declaré au Concile qu'il avoit défendu aux Gouverneurs de laiſſer recevoir dans les villes aucun des

Eveſques qui ſortiroient d'Epheſe ſans ſon ordre [Le Concile aime mieux prendre cela pour une menace, afin de paroiſtre moins s'oppoſer à l'Empereur.] Cette lettre fut ſignée par tous les Eveſques, & envoyée par le Diacre Eutyche, [a] que le P. Petau croit eſtre celui qui fut depuis hereſiarque. [b] Mais celui-ci eſtant alors renfermé dans un monaſtere de Conſtantinople, dont il ſortit ſeulement pour combatre Neſtorius, & s'y renfermer enſuite, [c] il n'y a pas d'apparence qu'il ſoit venu à Epheſe. p.631 e. p.629.e. a Pet.dog.t.4.l.1.c.8.d 5.p.41. b Conc.t.4.p. 201.a.c.206.b. c Liber.c.11.n p 70.

[d] Le Concile écrivit une autre lettre au Clergé & au peuple de Conſtantinople, où il leur mande la depoſition de Neſtorius, comme s'ils ne l'euſſent pas encore ſçeuë: [ſachant peut-eſtre que les lettres qu'on avoit écrites auparavant, avoient eſté arreſtées par les partiſans de Neſtorius.] Le Concile les exhorte à faire de ferventes prieres, pour obtenir de Dieu un paſteur capable de gouverner une Egliſe, du bien de laquelle dependoit le bien des autres. [e] Quoique le Concile fuſt alors de plus de 200 Eveſques, on ſe contenta neanmoins que cette lettre fuſt ſignée des ſept principaux, avec les trois Legats du Pape. d Conc.t.3.p. 633.a,b. e. e.d.

ARTICLE LXVIII.

S. Cyrille & Memnon demandent juſtice au Concile, qui cite Jean, & caſſe la ſentence de ſon Concile. Les Orientaux affichent contre S. Cyrille & le Concile.

[L]E Concile ni dans ces lettres ni dans celle qu'il avoit écrite le premier de juillet à l'Empereur, ne parle point de l'entrepriſe ridicule & criminelle des Orientaux, qui avoient pretendu depoſer S. Cyrille & Memnon, & ſeparer de la communion tous les autres Prelats du Concile. Il ne l'ignoroit pas neanmoins ſans doute, ſurtout depuis qu'on voyoit les efforts qu'ils faiſoient pour mettre un autre Eveſque à Epheſe. Mais il croyoit devoir mepriſer une choſe ſi deraiſonnable [& ſi viſiblement nulle, qui meſme ne leur avoit point eſté notifiée juridiquement.] Neanmoins lorſqu'on ſçeut qu'ils avoient porté cette affaire juſqu'à l'Empereur, on crut ne la devoir plus negliger. Saint Cyrille & Memnon dreſſerent donc une requeſte, où ils ſe plaignent de la ſentence qu'on avoit renduë contre eux, en repreſentent l'injuſtice & la nullité, & demandent que Jean d'Antioche & les autres ſoient appellez, pour rendre raiſon devant le Concile d'une procedure ſi étrange. [f] Ils témoignent ne l'avoir appriſe que par le bruit commun. Conc.t.3.p.657 a. a.650.a.1050.a. p.636.637.657. b.664.d.1050.a. Evag.l.1.c.5 p. 260.b. Liber.c. p.25. Conc.p.637.a.

p.636.a.b|664.c. 'Le Concile s'eſtant donc aſſemblé le [jeudi]16 de juillet, dans 431.
l'egliſe de la S.te Vierge, où les Legats du Pape & de l'Afrique ſe trouverent avec S. Cyrille, Memnon & tous les autres Eveſ-
p.636.b.c|Merc t 2.pr.p 30. ques au nombre de plus de 200; 'Heſyque Diacre de Jeruſalem, ſelon le P. Garnier, preſenta au Concile la requeſte de S. Cyrille & de Memnon, & Juvenal de Jeruſalem ordonna d'en faire la lecture, & de la mettre dans les actes [Ainſi il ſemble qu'il preſidaſt au Concile au defaut de S. Cyrille qui agiſſoit en cette oc-
Conc.p.637.d.e caſion comme partie.] Aprés qu'on eut lu la requeſte, le Concile conclut à citer Jean d'Antioche, 'bien que cela ne fuſt point Nota 49.
neceſſaire, comme le remarque Acace de Melitene, puiſque les Orientaux en ſe ſeparant du Concile & en ſe joignant à Neſtorius, s'eſtoient rendu incapables de faire quoy que ce ſoit de legi-
p.664.c. time. [On ne parle quelquefois que de Jean:] Mais on pretendoit neanmoins citer avec luy tous les autres Orientaux de ſon Concile.

p.637.c|640.a. 'On deputa pour cette citation Archelaüs Eveſque de Minde en Carie, Paul de Campé en Candie, & Pierre de Paremboles
p.637.b.c|640. en Paleſtine. 'Ils trouverent la maiſon de Jean environnée de ſoldats, & d'autres perſonnes en armes: Ils declarerent qu'ils venoient de la part du Concile pour parler à Jean d'une affaire eccleſiaſtique, & ils le dirent meſme à quelques Eccleſiaſtiques de Jean qui ſe trouverent preſens. Mais comme Jean ſe doutoit apparemment du ſujet pourquoi ils venoient; on ne voulut jamais les laiſſer meſme entrer dans la maiſon. 'Il ſe fit ſur cela beau- &c.
coup de bruit & de trouble: Les ſoldats environnerent les Eveſques l'épée nuë à la main, avec des paroles menaçantes; & ils furent contraints de ſe retirer pour eviter un plus grand mal.

p.640.641. 'Quand ils eurent fait leur raport au Concile, S. Cyrille repreſenta que cette conduite de Jean eſtoit une juſtification manifeſte & de luy & de Memnon, & qu'ainſi il prioit le Concile
p.641.c.d. de les vouloir declarer innocens. 'Mais Juvenal ayant demandé qu'on fiſt une ſeconde citation à Jean, ſelon l'ordre des Canons, on y envoya Timothée de Termeſſe [dans la Pamphylie,] Euſtathe de Docime [dans la Phrygie,] & Eudoxe de Come en Lycie. Ils trouverent encore la maiſon de Jean environnée de ſoldats.
p.641.644. 'Quelques Eccleſiaſtiques qui y eſtoient auſſi, allerent avertir Jean que des Eveſques le demandoient de la part du Concile. Et la réponſe qu'ils leur raporterent, fut que Jean n'avoit rien à dire à des Eveſques qu'il avoit depoſez & excommuniez, Qu'ainſi on n'avoit que faire de ſe donner ſi ſouvent la peine de l'appeller [au Concile.]

Concile.] Ces Eccleſiaſtiques refuſerent de dire leurs noms, parce, diſoient-ils, qu'ils n'eſtoient pas des notaires : mais qu'ils eſtoient preſts de faire devant des notaires la réponſe qu'ils leur faiſoient.

'S. Cyrille & Memnon repreſenterent encore que Jean ne refuſoit de répondre, "que parcequ'il ſe ſentoit trop coupable pour ſoûtenir devant le Concile ce qu'il avoit fait. 'Le Concile leur répondit qu'il eſtoit dans le meſme ſentiment; qu'ainſi il declaroit nul tout ce que Jean avoit fait contre eux; qu'il en écriroit à l'Empereur, & que ſi Jean ne venoit point aprés qu'on luy auroit fait une troiſieme citation, on ne manqueroit point de le punir ſelon la ſeverité des Canons. p.644.645. &c.

'Il ſemble que Jean ait voulu répondre 'aux citations que luy avoit fait le Concile, mais d'une maniere aſſez ſurprenante, 'dont luy & ceux de ſon parti s'eſtoient déja ſervis pluſieurs fois, ſans autre fruit neanmoins que de ſe rendre ridicules à [tout le monde. 'Car au lieu de venir faire voir au Concile les raiſons qu'ils avoient d'accuſer Saint Cyrille de l'hereſie d'Apollinaire, comme ils euſſent dû ſe haſter de faire, s'ils euſſent agi par le zele de la verité & de la juſtice, 'Jean qui aimoit mieux ſe tenir renfermé dans ſa maiſon, ſans oſer preſque en ſortir, '& les autres Orientaux, firent afficher un écrit à la muraille du theatre, par lequel ils declaroient publiquement la ſentence qu'ils avoient renduë tant contre S. Cyrille & Memnon, que contre tout le Concile. 'Ils y accuſoient S. Cyrille & Memnon d'eſtre les chefs de l'hereſie d'Apollinaire, '& de ſuivre encore les ſentimens d'Eunome & d'Arius. 'Ils y declaroient auſſi qu'ils avoient mandé à l'Empereur les crimes pretendus dont ils vouloient que les Eveſques fuſſent coupables; [à quoy ils ajoutoient peut-eſtre] ce qu'ils dirent un peu aprés, Que cette affaire eſtant portée devant l'Empereur, il falloit attendre ſes ordres avant que de faire aucune nouvelle procedure. 'Cette affiche eſtoit capable de troubler toute la ville; [ce qu'elle ne fit pas neanmoins.] 'Mais ſi les Orientaux avoient fait une piece ſi impertinente pour cauſer de la douleur à ceux qui, [les regardant comme leurs freres & leurs propres membres,] eſtoient touchez de leur deshonneur, ou pour ſe faire moquer par ceux qui avoient moins de charité; ils réuſſirent tout à fait en l'un & en l'autre. p.641.a.b[Mart. t.2.pr.p.30. Conc.p.641.c. b. p.1050.b. p 648.b[654.b.c. p.648.e. d[664.c. p.649.a. p.652.a. p.648.b. b c.

'Les Orientaux firent encore un autre acte, dont le temps n'eſt pas marqué, adreſſé aux Eveſques qu'ils avoient excommuniez, par lequel 'ils les blaſmoient d'attendre ſi long-temps à ſe ſeparer p.600. &c.

de S Cyrille & de Memnon, & à venir demander l'abſolution de leur excommunication ; leur proteſtant que s'ils attendoient davantage, ils pourroient s'en repentir lorſqu'il ne ſeroit plus temps de le faire. 431.

ARTICLE LXIX.

Le Concile aprés une troiſieme citation, ſepare les Orientaux de la communion.

Conc.t.3.p.645. d.e. a p.645-648.

LE lendemain 17 de juillet les Eveſques ſe raſſemblerent dans l'egliſe de la S^te Vierge. [a]S Cyrille y repreſenta qu'il ne pouvoit eſtre mieux juſtifié que par le refus que faiſoient les Orientaux de venir au Concile prouver l'hereſie dont ils l'accuſoient, puiſque n'y ayant point de ſoldats à la porte du Concile, comme audevant de leurs maiſons, rien ne leur oſtoit la liberté d'y venir que les reproches de leur conſcience. p.648. Il ſe plaignit enſuite tres fortement de l'affiche injurieuſe qu'ils avoient faite contre luy, [& contre tout le Concile,] & comme il y eſtoit accuſé d'hereſie, il proteſta qu'il ne tenoit, & n'avoit jamais tenu que les ſentimens de l'Egliſe Catholique, & anathematiza ſur le champ Apollinaire, Arius, & les autres principaux hereſiarques, & avec eux Neſtorius meſme; ce que le Concile n'avoit pas fait, & quiconque demeuroit dans ſa communion & dans ſes erreurs. Il y joignit de meſme tous ceux qui ſuivoient les ſentimens de Celeſtе & de Pelage. p.648.649. Pour concluſion, il demanda que Jean & les Orientaux fuſſent citez pour la troiſieme fois, afin que s'ils refuſoient encore de venir juſtifier l'hereſie dont ils l'accuſoient, on ne puſt faire difficulté de les condanner comme des calomniateurs. p.649.b. Il parloit auſſi pour Memnon.

b]447.b] Liber. c.6 p 25. b Conc.p.649.b c.

Le Concile depura pour cette citation Daniel de Colonie en la 2. [b]Cappadoce, Commode de Tripoli en Lydie, & Timothée de Germe dans l'Helleſpont, avec Muſone notaire : & il leur donna un acte adreſſé à Jean, par lequel il luy declaroit, que puiſqu'il avoit déja refuſé deux fois de venir pour ſoûtenir ce qu'il avoit fait, ou pour le corriger ; il luy défendoit à luy & à tous les ſiens de faire aucune fonction epiſcopale : Et que ſi aprés cette troiſieme citation il refuſoit encore de venir, on prononceroit contre luy ce qui eſtoit ordonné par les Canons.

p.649.651] Liber.c.6.p 25.

Les deputez firent à cheval à la maiſon de Jean, audevant de laquelle ils trouverent divers Eccleſiaſtiques, dont ils euſſent

pu eprouver l'inſolence, "ſans le ſecours des ſoldats meſmes qui gardoient la maiſon de Jean, & d'Aſphale Preſtre & nonce de l'Egliſe d'Antioche à Conſtantinople. Jean ayant ſçeu que les deputez le demandoient, ſon Archidiacre leur vint preſenter un papier de la part du Concile [des Orientaux.] Ils refuſerent par deux fois de s'en charger; ſurquoi l'Archidiacre refuſa auſſi
Note 50. d'ecouter ce qu'ils luy vouloient dire de la part du Concile œcumenique, & ſe retira aprés leur avoir dit que l'Empereur eſtoit averti de tout, que l'on attendoit ſon ordre; & qu'ainſi il eſtoit inutile de s'envoyer perſonne de part & d'autre. 'Les Orientaux Conc.697.c.
aſſurent qu'ils avoient fait cette réponſe deux & trois fois. 'Baro- Bar.431.§.89.90
nius croit que le papier qu'on voulut donner aux deputez, eſtoit
&c. l'acte par lequel "les Orientaux ſommoient les deputez de ſe ſeparer de Saint Cyrille. 'Les Legats en ſe retirant ſignifierent à Conc.p.652.b.
Aſphale & à un autre Preſtre, ce qui eſtoit porté par l'acte que le Concile leur avoit donné, ſans neanmoins parler de cet acte.

'Le Concile approuva la conduite des deputez. [a]Mais il conceut c.d.
une juſte indignation de celle de Jean. [b]On eut la penſée de pro- a p.654.a.
noncer contre luy & contre les autres Orientaux la meſme ſen- b a.652.e.
tence [de depoſition] qu'ils avoient prononcée injuſtement contre S. Cyrille & Memnon: Et ils le meritoient aſſurément. 'Mais on p.665.b.
crut qu'il valoit mieux reſerver cela au jugement du Pape, '& b.651.657.d.
pratiquer la patience, en ſe contentant d'une punition moins Evag.l.1.c.5.p.
ſevere. Ainſi le Concile ordonna, qu'afin qu'ils ne puſſent plus 260.e.
abuſer du pouvoir de la dignité epiſcopale, ils demeureroient ſeparez de la communion, juſqu'à ce qu'ils euſſent reconnu & avoué leur faute, '& qu'ils fuſſent venus rendre raiſon de leur Conc.p.657.d.
conduite au Concile; 'ajoutant que s'ils ne le faiſoient dans peu p.653.e.
de temps, ils attireroient ſur eux toute la rigueur des Canons. 'Il marqua nommément 35 Eveſques que l'on comprenoit dans a.b.
cette ſentence. 'Et tous les Peres eſtoient reſolus de ne les point ad- ap.p.761.
mettre à leur communion, qu'aprés qu'ils auroient conſenti à la depoſition de Neſtorius, & à la condamnation de ſes dogmes. 'Le t.3.p.655.c.665.
Concile declara auſſi de nouveau que tout ce que les Orientaux c.657.d.Evag.l.1.
avoient fait contre S. Cyrille & Memnon, eſtoit entierement nul c.5.p.262.c.
& inſoûtenable, '& tous les Peres communiquerent avec eux Conc.t.3.p.665.
comme auparavant. c.

'Cette reſolution du Concile fut ſignée par Juvenal de Jeruſalem, p.653.d.
par les trois Legats du Pape, & par les autres Eveſques; [d'où nous pouvons encore juger que Juvenal avoit preſidé à ces deux ſeances. 'Liberat dit que la vengeance eut un peu de part à ce qui Liber.c.6.p.21. Soz.l.7.c.34.p.

377.a.

Liber.c.6.p.26. ſe fit contre les Orientaux : à quoy il ajoute que les uns & les autres firent & ſouffrirent bien des maux à Epheſe avec un faſte & une inſolence à peu prés egale. 431. *pari faſtu.*

Conc.p.769.b. Dans un acte que le Concile fit au mois d'aouſt, il declare que les voix de tous les Peres ont anathematizé dans l'Egliſe Jean
c. d'Antioche & les ſiens. Mais expliquant cet anatheme, il ſe renferme dans la ſeparation de la communion, & l'interdiction de
b.c. leurs fonctions. Il dit qu'il les a traitez de la ſorte tant à cauſe de ce qu'ils avoient fait contre S. Cyrille & Memnon, que parce qu'ils ne s'eloignent pas des ſentimens de Neſtorius, qu'ils ne ſe ſeparoient pas d'avec luy, qu'ils ne ceſſoient point de parler pour luy, & qu'ils n'avoient point voulu ſe joindre au Concile pour le condanner. [Je ne ſçay s'il marque quelque autre choſe que ce qui s'eſtoit fait dans la ſeance du 17 de juillet, où neanmoins l'on ne parla que de la premiere de ces raiſons.]

ap.p.705.715. Il paroiſt que le Concile écrivit en Syrie [& partout ailleurs,] pour y faire connoiſtre la ſentence renduë contre les Orientaux.

t.3.p.802.803. Et nous avons en effet un decret du Concile adreſſé à tous les Eveſques & à tous les fideles de l'Egliſe, pour leur declarer que Jean d'Antioche & 33 autres Eveſques nommez avec luy, ont eſté ſeparez de la communion, & privez du droit de faire aucune fonction epiſcopale, particulierement pour n'avoir pas voulu condanner Neſtorius avec le Concile, & avoir ainſi montré *ſparmis.* qu'ils ſuivoient les ſentimens de Neſtorius & de Celeſte. [Ce decret eſt joint aux actes de la ſeance tenuë le 31 d'aouſt ſelon les

Bar.431.§ 92. imprimez, mais ſans aucune liaiſon.] Et il y a apparence, comme l'a cru Baronius, que c'eſt une ſuite de celle du 17 de juillet.

Conc.ap.p.715. Le ſtyle de cet acte eſt preſque inintelligible. Il convainquit beaucoup de perſonnes que la conduite des Orientaux eſtoit injuſte.

ARTICLE LXX.

Des Canons du Concile : Les Peres écrivent au Pape contre les Orientaux.

Conc.t.3.p.803. LEs ſix Canons qui nous reſtent du Concile d'Epheſe, paroiſſent faire partie du decret ou de la lettre circulaire

Bar.431.§ 92. dont nous venons de parler, & à laquelle ils ſont joints. Baronius

Conc.p.803.d,e les raporte auſſi à la ſeance du 17 de juillet. Le Concile declare donc, afin que tous les Eveſques ſachent ce qui s'eſt fait touchant

les Orientaux, Que tous les Metropolitains qui ſe ſont joints, ou qui ſe joindront à leur aſſemblée ſchiſmatique, ou qui ſeront entrez dans les ſentimens de Celeſte, n'auront aucune juriſdiction ſur leurs ſuffragans; & que meſme les Eveſques de leur province, & les Metropolitains voiſins, pourront les depoſer tout à fait de l'epiſcopat; Que les ſimples Eveſques qui ſeront tombez e. dans la meſme faute, ſurtout s'ils y tombent aprés avoir ſigné contre Neſtorius, ſeront abſolument depoſez de l'epiſcopat; (ce qui eſt plus rude que ce qui eſt ordonné dans les actes du 17 de juillet:) Que tous les Clercs unis au Concile œcumenique ne p.806.a. ſeront point dutout ſoumis aux ſchiſmatiques, & que tous ceux que Neſtorius ou ſes partiſans auront depoſez à cauſe de la foy, ſeront rétablis; Que tous les Clercs qui ſe ſepareront de l'Egliſe, b. & qui ſuivront les ſentimens de Neſtorius & de Celeſte, ſeront depoſez; Que tous ceux qui aprés avoir eſté condamnez par le b.c. Concile [de leur province,] ou par leur Eveſque, auront eſté rétablis par Neſtorius & ſes partiſans, qui avoient eu tres peu de ſoin d'obſerver les regles des Canons, demeureront ſoumis à la ſentence prononcée contre eux; Et que quiconque voudra s'op- c.d. poſer à quelqu'une des choſes ordonnées par le Concile, ſera privé du rang qu'il tient dans le Clergé, ou de la communion ſi c'eſt un laïque.

Ces Canons furent ſignez par tous les Eveſques. [Ils ne ſe trou- d. vent point dans les anciens codes de l'Egliſe latine, de Denys le Petit, de Juſtel, & du P. Queſnel. Et en effet, ils ne contiennent rien qui regarde la diſcipline publique de l'Egliſe.] On croit que p.1059.1062. ces Canons, & la lettre circulaire qui eſt à la teſte, ſont l'epiſtre Merc.t.2.p.356. ſynodique du Concile d'Epheſe, que le Concile de Conſtantinople envoya au mois d'octobre aux Eveſques d'Epire.

Les Orientaux pretendirent depuis ſe moquer de la declara- Conc.p.697.700 tion que le Concile avoit faite en faveur de S. Cyrille, à cauſe que les Eveſques du Concile avoient tous eſté excommuniez par eux, & avoient tous part à la faute de ceux qu'ils abſolvoient. [Cette réponſe auroit aſſurément quelque force, ſi l'excommunication de 200 Eveſques par 40 autres, & dans les circonſtances où cela s'eſtoit fait, n'eſtoit une choſe viſiblement nulle.] Car pour ce qu'ils diſent que S. Cyrille a reconnu la vali- p.700.a. dité de leurs cenſures en demandant d'en eſtre delié; [il eſt tres naturel que dans les injuſtices les plus viſibles on ait recours au Superieur pour faire declarer nul & injuſte ce qu'on ſçait eſtre tel par ſa nature. Et ſi le Concile euſt eu un ſuperieur, il luy euſt

pu auſſi demander juſtice contre l'excommunication des Orientaux. Mais n'en ayant point, il aima mieux mepriſer une choſe qui ſe détruiſoit d'elle meſme, que d'exciter une nouvelle diſpute en ſe rendant juge en ſa propre cauſe. [De plus, S. Cyrille eſtant accuſé d'hereſie, ne pouvoit rien faire de plus raiſonnable, que de demander que ſes accuſateurs vinſſent faire voir les preuves qu'ils en avoient.]

ap.706.§ 14. Irenée envoyé à la Cour par les Orientaux pour y ſoûtenir leur cauſe, eſtoit parti [avant le 17 de juillet] avec diverſes lettres
t.3.p.697.d,e. pour l'Empereur, [& pour ſes principaux officiers.] 'Mais aprés que le Concile eut declaré 1 la ſentence des Orientaux contre S. Cyrille entierement nulle, ceux-ci envoyerent à Irenée une [nouvelle]
p.697.700. lettre pour l'Empereur, 'où ils ſe plaignent extremement de cette ſentence, [ſans oſer dire que le Concile les avoit tous ſeparez de
p.700.b,c. ſa communion:] & demandent que ſon autorité ſeule eſtant capable de remedier à de ſi grands maux, il luy pluſt de les faire venir à Conſtantinople, ou au moins à Calcedoine, afin qu'ils euſſent plus de facilité à luy faire connoiſtre la verité, & à eviter les pe-
c,d. rils dont ils pretendent que les Catholiques les menaçoient. 'Ils demandent auſſi que chaque Metropolitain n'amene avec luy
e. que deux de ſes ſuffragans, '& que tout le monde ſoit obligé de ſigner publiquement & ſimplement le ſymbole de Nicée, qu'ils
ap.p.706.§ 14. avoient mis à la teſte de leur lettre, '& qu'ils avoient tous ſigné.
t.3.p.700.e. 'Ils avouent neanmoins en meſme temps qu'ils ne faut point dire, ni que J. C. ſoit un pur homme, ni que ſa divinité ſoit paſſible; [ce qui n'eſt point dutout dans le ſymbole de Nicée.

p.p.704. Ils peuvent avoir écrit vers le meſme temps] 'une lettre que nous avons d'eux aux Eccleſiaſtiques & aux laïques d'Hieraple
ap.705. en Syrie, 'pour les avertir de ne ſe point troubler de ce que les partiſans de Cyrille leur pourroient écrire, [par où ils marquent apparemment la lettre circulaire du Concile ſur la ſentence renduë contre les Orientaux le 17 de juillet.] Ils diſent qu'il ne faut point avoir aucun égard à tout ce que font les Eveſques du Concile, depoſez ou excommuniez, tant pour avoir autoriſé par leurs ſignatures les ſentimens heretiques de S. Cyrille, que pour diverſes autres fautes. Ils demandent les prieres de ceux à qui ils écrivent, pretendant ne travailler que pour maintenir la verité de la doctrine.

p.705.706. 'Cette lettre eſt ſignée de 53 Eveſques. Car outre ceux qui s'eſtoient trouvez à leur premiere ſeance, on y trouve encore

1. le 16 & 17 de juillet : ce qui montre qu'Irenée eſtoit parti avant ce jour là.

Tranquillin d'Antioche en Piſidie, Julien de Sardique, Pierre de Trajanople, & Aſtere d'Amide [en Meſopotamie,] tous Metropolitains, & Theophane de Philadelphie en Lydie, qui s'eſtoient déja oppoſez le 21 de juin à la tenuë du Concile. On y trouve auſſi Rabula d'Edeſſe, [dont nous aurons occaſion de parler amplement en un autre endroit,] Boſphore de Gangres en Paphlagonie, Cyrus de Tyr, tous trois Metropolitains, & deux Eveſques. Ces cinq Prelats n'ont point encore paru juſqu'ici à Epheſe, où ils eſtoient peut-eſtre arrivez aprés les autres. [Comme on ne voit rien dans cette lettre qui regarde particulierement Hieraple,] on croit que c'eſtoit une lettre circulaire. p.697. p.697-705. Lup.ep.13.p. 45.

Le Concile ayant reſolu dans la ſeance du 17 juillet, auſſi-bien que dans celle du jour precedent, d'informer l'Empereur de cette affaire, luy écrivit une lettre, où il fait voir les defauts de la procedure des Orientaux, ſe plaint beaucoup de ce que 30 Eveſques avoient oſé ſe ſoulever contre plus de 200, & avoient pretendu former un ſecond Concile contre la volonté de l'Empereur. Il le prie à la fin de confirmer par ſon autorité ce qui s'eſtoit fait contre Neſtorius pour l'établiſſement de la foy. La lettre fut ſignée de meſme par Juvenal, par les trois Legats, & par le reſte des Eveſques. a Conc.t.3.p. 645.d|653.d. p.656.657. p.660.a.

Le Concile écrivit auſſi une longue lettre au Pape Celeſtin, pour luy rendre conte de ce qui s'eſtoit fait contre Neſtorius, & particulierement contre Jean d'Antioche. Ils diſent qu'ils ont reſervé à ſon jugement s'il ne falloit point aller juſqu'à depoſer le dernier; & il paroiſt qu'ils ſouhaitoient fort que le Pape entraſt dans ce ſentiment. Ils luy envoyerent auſſi les actes de tout ce qui s'eſtoit paſſé, avec les ſignatures des Eveſques. p.660-668. p.665.b. d.e. p.668.a.

On met enſuite de cette lettre une harangue que S. Cyrille fit dans le Concile contre Jean d'Antioche qui n'y eſt pas neanmoins nommé. Il luy reproche d'avoir abandonné l'armée du Seigneur par ſes longueurs affectées, lorſqu'elle combatoit contre ſon ennemi; & aprés avoir fui le combat, d'avoir meſme pris les armes contre la verité & contre ſes défenſeurs. Mais il luy proteſte que s'il eſt auſſi fort & auſſi ſuperbe que Goliath, tous ces ſoldats armez de fer dont il fait ſa défenſe, ne l'empeſcheront point d'eſtre vaincu par les humbles ſoldats de J.C. Je ne ſçay ſi c'eſt cette harangue que le P. Garnier dit avoir eſté prononcée dans la ſeance meſme du 17 juillet [ce qui paroiſt aſſez peu probable de celle-ci.] Il la trouve aigre, & excuſe cette aigreur, en diſant que comme il eſtoit plein du zele de la foy, il avoit pu s'ele- p.668.669. p.669. Merc.t.2.pr.p. 32.

ver auſſi-bien que les Prophetes, audeſſus des loix ordinaires qui obligent à parler [avec plus de moderation .] 431.

ARTICLE LXXI.

De ce qui ſe fit à Epheſe touchant les Pelagiens.

Conc.t.3.p 665. c. LE Concile mande auſſi au Pape ce qu'il avoit fait contre les Pelagiens. [Ces heretiques pretendoient, comme nous avons dit, que leur cauſe n'avoit pas eſté ſuffiſamment examinée, & ils importunoient tous les tribunaux afin qu'on leur accordaſt un Concile. Ils eſtoient venus pour cela à Conſtantinople en 429, & y avoient eſté appuyez par le credit de Neſtorius, qui ne put neanmoins empeſcher que Theodoſe ne les fiſt chaſſer p.1071.e. de la ville. Cette diſgrace ne les rebuta pas:] Ils perſiſterent toujours à eſperer [& à demander] le jugement du Concile. [Ainſi Theodoſe en ayant convoqué un à Epheſe pour l'affaire de Neſtorius, les Eveſques de ce parti ne manquerent pas ſans doute de p.1703.b. s'y en aller.] Auſſi Celeſtin dit qu'ils couroient toutes les provinces; & ſe faiſoient connoiſtre partout pour eſtre condannez p.1080.e. partout. Il marque meſme aſſez clairement qu'ils eſtoient venus Prof.chr. à Epheſe avec Neſtorius, pour appuyer, dit S. Proſper, un dog- Conc.p.533.d.e me ſi conforme au leur. C'eſtoit particulierement pour empeſcher ce nouveau jugement, que Capreole de Carthage avoit écrit au Concile ["& à Theodoſe. V.S.Eugene de Carthage.

On ne voit pas s'ils ſe preſenterent au Concile & s'ils demanderent audience, ou s'ils ſe reſolurent d'attendre que le parti des Orientaux, qui leur devoit ſans doute eſtre plus favorable, p.665.668. fuſt devenu le plus fort.] Mais on ſcait qu'on lut dans le Concile les actes de ce qui s'eſtoit paſſé à leur depoſition ["en 418 ſous Note 51. Zoſime,] qu'on reſolut que ce que le ſaint Siege avoit ordonné contre eux, demeureroit ferme & inebranlable; que tous les Peres y joignirent leurs ſuffrages, & les regarderent comme [legitimement] depoſez. [Voilà ce que le Concile en manda au Pape; car ce qui ſe fit ſur leur ſujet en cette occaſion ne ſe trouve point Merc.t 2 pr.p. marqué dans les actes du Concile. "Et c'eſt ſans aucun fondement 31. particulier,] que le P. Garnier croit que le plus probable eſt que cela ſe fit durant que les deputez du Concile eſtoient allé citer Porſ.chr. Jean d'Antioche. "S. Proſper a marqué cette condannation de in coll.c.41 p. beaucoup de Pelagiens par le Concile d'Epheſe. "L'épée apoſto- 410 411. lique, dit-il, que Celeſtin avoit miſe entre les mains de S. Cyrille, abatit

abatit tout enſemble les deux hereſies de Neſtorius & de Pelage. 'Mercator marque auſſi que les Pelagiens furent condannez auſſi- Merc.t.1.p 573
bien que Neſtorius par les Peres du Concile d'Epheſe, à quoy il
contribua luy meſme par le memoire qu'il avoit dreſſé contre eux
dés l'an 429, & qu'il traduiſit [peut-eſtre alors] en latin, 'afin que p.6.2.
les Legats du Pape & de l'Afrique le portaſſent en leur pays.
[Je ne ſçay ſi ce fut enſuite de cette condannation, que] 'Saint Phot. c.54.p.44
Cyrille écrivant à Theodoſe, luy parla des hereſies des Neſtorius
& de Celeſte comme n'en faiſant qu'une. 'Nous avons une epi- Proſp.546.
gramme de S. Proſper tant ſur l'union qu'elles avoient entre elles,
que ſur leur condannation commune. 'Le Concile reproche plu- Conc.p.803.d
ſieurs fois aux Orientaux d'eſtre unis avec les Pelagiens, [ſuppo- 757.d.
ſant qu'ils eſtoient reconnus & deteſtez de tout le monde com-
me heretiques;] '& il en parle comme ſi les Orientaux les euſſent p.660 a|664.b|
receus dans leur communion, & les euſſent meſme admis dans 749.a b|1046.a.
leur aſſemblée du 26 ou 27 de juin lorſqu'ils depoſerent S. Cyrille.
Neanmoins leurs noms ne ſe trouvent point parmi les 43 Eveſ-
ques qui ſignerent le decret de cette aſſemblée. 'C'eſt pourquoi Nor.h.P.L2.p.
le Cardinal Noris ſoutient que les Orientaux ne les admirent 230.232.
jamais ni dans cette aſſemblée, ni dans aucune autre; & que ce
que l'on diſoit qu'ils ſe lioient de communion avec eux, n'eſtoit
qu'une conjecture fondée ſur ce qu'ils ſoutenoient le parti de
Neſtorius, qui, comme nous avons dit, avoit favoriſé les Pela-
giens. 'En effet, les Orientaux meſmes font un crime au Concile Conc.p.741.b.
d'avoir receu des Euchites [ou Meſſaliens,] qui ſont, diſent-ils,
Note 52. dans les meſmes ſentimens "que Celeſte & que Pelage.

ARTICLE LXXII.

Le Concile condanne un ſymbole de Theodore de Mopſueſte ſans nommer cet Eveſque; & defend de rien ajouter au ſymbole de Nicée.

[NOUS ramaſſerons en cet endroit quelques actions du Concile d'Epheſe, qui regardent diverſes affaires particulieres, & dont le temps eſt incertain, ou poſterieur à ce que nous avons raporté juſques ici; mais qui paroiſſent toutes avoir prevenu l'arrivée du Comte Jean, laquelle changea au mois d'aouſt l'état des affaires.]

'Nous trouvons une ſeance du Concile marquée le [mécredi] 22 Conc.t.3.p.671
juillet dans la maiſon epiſcopale de Memnon, & contée pour la 2.
ſixieme. Le texte n'en eſt qu'en latin. 'Ce qu'on en peut tirer, c'eſt p.671.

que Pierre Preſtre d'Alexandrie ayant repreſenté qu'encore que le ſymbole de Nicée fuſt la veritable regle de la foy, il y en avoit neanmoins qui la recevoient de paroles, & la ruinoient en effet par les faux ſens qu'ils luy donnoient; & qu'ainſi pour en établir le veritable ſens, il avoit fallu recueillir quelques paſſages des SS. Peres; le Concile ordonna qu'on luſt ces paſſages, & qu'on les
p.507.a. inſeraſt dans les actes. 'Ce ſont les meſmes paſſages qui avoient eſté lus dans la premiere ſeance à la requeſte du meſme Pierre, & deſlors inſerez dans les actes par ordre de Flavien de Philippes,
p.671.e. 'que l'on fait encore parler ici. ['Il y a apparemment de la brouillerie.] Note 53.

Merc.t.2.pr.p. 33. 'Le Pere Garnier raporte à la meſme ſeance du 22 de juillet, la
a Conc.p.673. requeſte de Cariſe Preſtre de Philadelphie en Lydie, 'qui eſt miſe
b p.673.674. enſuite des extraits des Peres. [b] Ce Preſtre pretendoit avoir eſté depoſé injuſtement, pour s'eſtre oppoſé à un ſymbole que l'on croyoit eſtre de Theodore de Mopſueſte, & que des emiſſaires de Neſtorius faiſoient ſigner au lieu de celui de Nicée, aux here-
p.689.b. tiques qui revenoient à l'Egliſe. 'Le Concile condanna abſolument ce ſymbole, & tous ceux qui en ſuivroient la doctrine, [ſans qu'on voie neanmoins qu'il ait rétabli Cariſe, n'y ayant peuteſtre pas de preuve qu'il euſt eſté depoſé injuſtement; & pour la dé-
ap.p.706. Cyr.ep.54.p. 201. fenſe de la foy,] 'quoique Theophane ſon Eveſque ſe fuſt uni aux Orientaux. [Ce qui eſt plus certain & plus important,] 'c'eſt qu'encore qu'on cruſt que ce ſymbole eſtoit effectivement de Theodore de Mopſueſte, "on ne voulut pas neanmoins que le &c. nom de cet Eveſque paruſt dans la condannation qu'on en fit, [ni meſme dans la requeſte de Cariſe,] à cauſe de la grande reputation où Theodore eſtoit alors.

[Cette action du Concile eſt encore tres celebre pour un autre
Conc.t.3.p.589 a. point.] 'Car ne ſe contentant pas de condanner le ſymbole qu'on luy preſentoit, il ordonna qu'il ne ſeroit permis à perſonne de compoſer, ni de faire ſigner à ceux qui rentreroient dans l'Egliſe aucune autre profeſſion de foy, que celle de Nicée, ſur peine de depoſition pour les Eccleſiaſtiques, & d'anatheme pour les laïques. [Il n'excepte pas meſme ni le ſymbole des Apoſtres, ni 'celui de Conſtantinople dont nous nous ſervons aujourd'hui, V.S. Gregoire de Nazianze § 78. & qui avoit ajouté quelques articles à celui de Nicée. On crut peut-eſtre par là fermer la bouche aux Orientaux, qui ſe vantent ſouvent de ne recevoir point d'autre foy que celle de Nicée, & qui ſemblent reprocher aux Peres du Concile de n'y eſtre pas
ap.p.760.a. aſſez attachez,] 'eux qui n'avoient condanné Neſtorius que par

cequ'il y eſtoit contraire. C'eſt pourquoi Saint Cyrille envoya ce decret aux Orientaux dés que l'on commença à parler de paix.

[Cependant une défenſe ſi generale & ſi rigoureuſe, a embaraſſé l'Egliſe en diverſes occaſions.] 'On l'objecta à S. Cyrille meſme, t.3 p.118. ſur ce qu'il avoit receu d'autres profeſſions de foy de quelques Eveſques ſoupçonnez de Neſtorianiſme. Mais il répondit que l'ordonnance du Concile d'Epheſe, quelque ſainte & quelque neceſſaire qu'elle fuſt, n'empeſchoit pas que quand des perſonnes eſtoient ſoupçonnées de ne pas bien entendre le ſymbole de Nicée, elles ne duſſent declarer leurs ſentimens par des paroles plus expreſſes: [d'où il eſt aiſé de conclure, que quand l'Egliſe a à combatre des hereſies que le ſymbole de Nicée ne condanne pas formellement, elle a le droit d'y ajouter ce qu'elle juge eſtre neceſſaire pour l'éclairciſſement de la verité. C'eſt ce que le Concile de Conſtantinople avoit déja fait, & ce que d'autres ont encore fait depuis.]

'Ainſi Eutyche dans le faux Concile d'Epheſe, & les Eveſques t.4.p.136. d'Egypte dans celui de Calcedoine, abuſerent de cette ordonnance, en s'en ſervant pour *ſe couvrir ſous* la generalité des termes du ſymbole de Nicée & pour rejetter meſme ce qui y avoit eſté ajouté par le Concile de Conſtantinople. 'Euſebe de Dorylée p.136.b.a. ſoutint dans le Concile de Calcedoine, que cette ordonnance n'eſtoit point du Concile d'Epheſe: Mais Dioſcore d'Alexandrie s'eſtant offert de le prouver par quatre exemplaires, Euſebe n'inſiſta pas ſur cela. [Il pouvoit ſoûtenir au moins que le Concile ne défendoit point] 'de rien croire ni de rien dire hors ce qui a. eſtoit porté par les termes du ſymbole, comme le pretendoit Eutyche.

'Le Concile de Calcedoine meſme refuſa d'abord de faire au- p.138.339.821.d cune deciſion ſur le dogme, diſant que cela ne ſe pouvoit, & que le Canon l'avoit défendu. 'Il aima mieux faire une expoſition un p.562-567. peu ample ſur la foy, où il inſera les ſymboles de Nicée & de Conſtantinople, que de faire un nouveau ſymbole.

'Il paroiſt qu'on ſe ſervoit de cette ordonnance pour combatre Bib.P.t.4.p. la propoſition des moines de Scythie, L'une des trois Perſonnes 433. a eſté crucifiée. 'Ces Eutychiens continuoient encore depuis à en Phot.c.230.p. abuſer contre le Concile de Calcedoine. [a] On peut voir ce que 851. S. Euloge d'Alexandrie leur répond. [b] Ces Grecs pretendent auſſi [a] p.853.856. [b] Lup.can.t.1. *Filioque.* en tirer avantage contre l'Egliſe latine, qui a ajouté [c] un mot dans p.350.30.362. le ſymbole de Conſtantinople, [quoique ce decret, s'il faut le prendre à la rigueur, les condanne eux meſmes, puiſqu'ils re-

Pet,dog.t.2,l.7. c.293.p.773.774. çoivent auſſi ce ſymbole.] Le P. Petau examine comment il faut entendre le decret du Concile d'Epheſe. [Je ne ſçay ſi le plus court & le meilleur ne ſeroit point de dire, que le Concile ne défend pas de faire de nouvelles deciſions ſur la foy, mais de nouveaux ſymboles pour eſtre receus par tous ceux qui venoient à l'Egliſe, comme la regle generale & publique de la foy. C'eſt ce que les Neſtoriens avoient fait du ſymbole de Theodore, & ce que le Concile veut eſtre le privilege ſingulier du ſymbole de Nicée. Le Concile de Calcedoine ne pretendit point qu'on fiſt cet uſage de ſon decret ſur la foy, comme divers Eveſques le declarerent peu aprés. Et il faut bien que ce Concile ait renfermé en cela l'ordonnance du Concile d'Epheſe, puiſqu'aprés avoir fait ſon decret ſur la foy,] il renouvelle cette meſme ordonnance, & ainſi ne pretendoit pas l'avoir violée. [a] Dioſcore dit que ce n'eſtoit pas un Canon, mais une définition. [Zonare & Balſamon en ont fait neanmoins le 7.e Canon du Concile d'Epheſe.] 431.

Conc.t.4.p.567. c.

a p.1236.b.

ARTICLE LXXIII.

Les Eveſques de Cypre pretendent contre ceux d'Antioche devoir ordonner leur Metropolitain: Le Concile juge en leur faveur.

Merc.t.2.pr.p.33. Du Pin,t.4. p.720.

LE Pere Garnier pretend que la ſeance marquée le [lundi] 31 d'aouſt, doit eſtre miſe le [vendredi] 31 de juillet. [Je voudrois qu'il en donnaſt quelque preuve encore plus forte que la conjecture qu'on peut tirer, de ce qu'il ſemble que le 31 d'aouſt les Peres n'eſtoient pas trop en état de ſonger à ce qui ſe paſſa dans cette ſeance.] Elle ſe tint dans la grande egliſe de la Sainte Vierge. [b] On y maintint l'Egliſe de Cypre dans le droit qu'elle pretendoit avoir d'elire elle meſme l'Eveſque de Conſtancie [ou Salamine] ſon Metropolitain, ſans que l'Eveſque d'Antioche y puſt prendre aucune part.

Conc.t.3.p.787. c.

b p.800.

[L'iſle de Cypre eſtoit une des provinces du Comté d'Orient, duquel la ville d'Antioche eſtoit capitale. C'eſt pourquoi il ne faut pas s'étonner,] ſi les Eveſques d'Antioche pretendoient que ceux de Cypre leur devoient eſtre ſoumis. [Comme nous avons peu de memoires de l'Egliſe de Cypre, il eſt difficile de ſavoir quel a eſté en cela le premier uſage. Je ne voy rien dans l'hiſtoire de Saint Athanaſe ni de S. Epiphane qui nous en donne aucun éclairciſſement.] La Geographie ſacrée pretend qu'elle eſtoit ſoumiſe à Antioche dans les premiers temps, & qu'elle ſe

p.800.d.

Geo.ſac.p.293.

retira peu à peu de cette ſoumiſſion. Mais elle n'en allegue point d'autre preuve que les Canons Arabiques, [qu'on ſçait eſtre auſſi peu du Concile de Nicée, que ceux que Zoſime citoit aux Africains. Et à conſiderer toute l'hiſtoire de ces temps là, les grands ſieges acqueroient plutoſt de nouveaux droits ſur ceux qui eſtoient plus foibles, qu'ils ne laiſſoient perdre ceux qui leur eſtoient acquis.]

'Ceux de Cypre ſoutenoient donc que jamais depuis les Apoſtres, ni l'Eveſque d'Antioche, ni quelque autre que ce fuſt, n'avoit eu aucune part à l'ordination de leurs Eveſques : Mais que les Eveſques de la province aſſemblez établiſſoient le Metropolitain [de Conſtancie.] 'On le marque nommément des trois derniers, S. Epiphane, Sabin, & Troïle. 'La Geographie ſacrée ſemble vouloir dire que ces trois avoient eſté ordonnez par ceux de l'iſle, conformément au Canon Arabique, qui ordonne que ſi l'Eveſque de Conſtancie meurt en hiver, on ſe contentera d'avoir le conſentement de l'Eveſque d'Antioche pour ordonner ſon ſucceſſeur, ſans qu'il ſoit beſoin en ce cas qu'il l'ordonne luy meſme, à cauſe du danger de la mer. [Mais cette conjecture qui ne pourroit pas eſtre conſiderable quand rien ne la dementiroit, ſe trouve combatuë par la mort de S. Epiphane, 'qui ſelon toutes les apparences mourut non en hiver, mais le 12 de may en l'an 403.]

Conc. p. 800. d. e. 802.

p. 801. a. 802. a.

t. 2. p. 302. c. d. 328. 329. Geo. ſac p. 295.

V. ſon titre f. 6.

'Alexandre Eveſque d'Antioche voulut perſuader au Pape Innocent I, que les Eveſques de Cypre ne s'eſtoient rendus independans de ſon Egliſe, que parcequ'ils n'avoient pu ſouffrir la puiſſance des Ariens, [qui avoient tenu le ſiege d'Antioche durant 30 ans, mais qui avoient toujours eſté aſſez puiſſans à la Cour pour maintenir leurs droits legitimes.] 'Innocent ſuppoſant que ceux de Cypre violoient les Canons de Nicée, en refuſant à l'Egliſe d'antioche la ſoumiſſion qu'il luy avoient renduë autrefois, leur en écrivit. [Mais ou ceux de Cypre ne crurent pas devoir preferer ſon autorité à leur ancien uſage, ou ils le perſuaderent luy meſme de la juſtice de leur cauſe.]

Conc. t. 2. p. 2169. c.

c.

'L'Eveſque Troïle ſouffrit beaucoup dans cette conteſtation de la part du Clergé d'Antioche. Theodore ['l'un de ſes ſuffragans] avoit eſté battu d'une maniere tres outrageante. Une affaire ayant obligé [cette année] Troïle de faire quelque voyage, il y mourut vers le mois de may. [a] Les Eveſques [de Syrie] qui eſtoient alors aſſemblez à Antioche avec l'Eveſque & le Clergé de cette Egliſe, 'crurent ſe devoir ſervir de cette rencontre pour ſe ſou-

t. 3. p. 788. d.

Note 54.

d.

p. 799. e.

[a] d. 800. a. d.

p. 788. d. 799. a.

c.800.a. mettre les Eveſques de Cypre, & employerent pour cela l'autorité du Comte Denys, qui eſtoit alors Grand-Maiſtre de la milice [dans l'Orient,] & Proconſul, [ce que je ne comprens pas.] 431.

p.800.a,b. 'Denys écrivit donc d'Antioche au Clergé de Conſtancie, que puiſque l'on alloit tenir le Concile d'Epheſe, où l'on regleroit ce qui regardoit l'election de leur Eveſque, ils ne ſouffriſſent point qu'on en eluſt ou qu'on en conſacraſt aucun juſqu'à ce que le Concile euſt prononcé ſur ce point: ou que s'il y en avoit déja un d'établi avant que ſa lettre fuſt arrivée, il ne manquaſt point

p.799.c.d.e. de ſe trouver au Concile. 'Il manda la meſme choſe à Theodore Gouverneur [& Conſulaire] de Cypre, luy ordonnant d'employer ſon autorite & les milices qu'il commandoit, pour arreſter ceux qui voudroient faire du bruit; le menaçant luy & ſes officiers de leur faire payer 'une certaine amende, ſi les ordres qu'il luy donnoit manquoient d'eſtre executez. 'Cette lettre eſt datée du 21 de may, à Antioche; [d'où il ſemble que Jean & les autres Eveſques d'Orient eſtoient partis deux ou trois jours auparavant.] 'Il l'envoya par deux officiers de ſes troupes, [a]qui furent accompagnez par un Diacre d'Antioche.

c. cinq livres d'or.

a a.

[Les Eveſques de Cypre previnrent ou mepriſerent cet ordre: car Rhegin fut établi Eveſque de Conſtancie,] & vint à Epheſe avec trois autres Eveſques de ſon iſle, ſans attendre les Orientaux. Ils ſe joignirent à S. Cyrille, & condannerent avec luy Neſtorius le 22 de juin.

p.430.b.

p.800.c. 'Saprice [de Paphos] l'un des trois eſtant mort depuis, [b]Rhegin & les deux autres s'adreſſerent au Concile dans la ſeance dont nous parlons, & luy preſenterent une requeſte, 'avec les lettres du Comte Denys: ils y repreſentent en general les violences qu'on leur avoit faites, '& qui avoient cauſé de grands troubles dans Conſtancie; '& demandent la protection du Concile pour conſerver la liberté dont ils avoient toujours joui, & dont l'Egliſe d'Antioche les vouloit depouiller par violence contre les decrets du Concile de Nicée, 'qui veulent que chaque Egliſe demeure dans les droits & les privileges dont elle eſt en poſſeſſion.

b p.787.e.

p.799.a.

p.788.799.

p.799.a. a.b.

p.800.e.

p.800.802. 'Le Concile apprés s'eſtre aſſuré par leurs proteſtations reiterées

p.801. de la verité des faits qu'ils avançoient, 'ordonna qu'ils demeureroient dans la poſſeſſion où ils eſtoient d'elire leurs Eveſques; Que toutes les autres provinces jouiroient auſſi des libertez qui leur eſtoient acquiſes par l'uſage; Qu'aucun Eveſque ne ſe ſoumettra les provinces qui ne ſont point de toute antiquité ſoumi-

431. ſes à ſon Egliſe ; & que s'il y en a qui s'en ſoient aſſujetti quelqu'une par violence, il ſera obligé de la reſtituer ; depeur, diſent les Peres, que les Canons ne ſoient violez, & que ſous pretexte du reſpect dû au ſacerdoce, on n'introduiſe inſenſiblement dans l'Egliſe le faſte de la domination. Le Concile en meſme temps declare nuls tous les decrets contraires qu'on pourroit produire.

'Le P. Garnier croit que Rhegin ne fut pas fort fidele dans le raport des faits ; & que le Concile ne ſe mit pas beaucoup en peine d'examiner les droits de l'Egliſe d'Antioche, à cauſe du peu d'union qu'il avoit avec Jean. [Mais il ne nous allegue point de preuve de ce qu'il croit.] 'Zonare ne trouve rien que de juſte dans ce decret, dont il fait le 8e Canon du Concile d'Epheſe : 'Et Balſamon meſme, quoique Patriarche d'Antioche, reconnoiſt encore plus formellement, que les faits alleguez par Rhegin eſtoient veritables.

Merc. t. 2. pr. p. 33.

Zon. in can. p. 85.

Balſ. p. 319 d.

'Ce qui eſt certain, c'eſt que Pierre le Foullon uſurpateur du Siege d'Antioche, ne s'arreſta point à ce decret, & pretendit que l'Egliſe de Cypre devoit eſtre ſoumiſe à la ſienne. Mais le corps de S. Barnabé ayant eſté trouvé auprés de Conſtancie dans le temps meſme de cette conteſtation [vers l'an 488.] un Concile tenu à Conſtantinople, & l'Empereur Zenon, declarerent* que l'Egliſe de Cypre eſtoit une Egliſe apoſtolique, libre, & autocephale, [c'eſt à dire qui ne dependoit de la juriſdiction d'aucun Patriarche,] 'quoique Cedrene diſe [par une erreur toute viſible,] qu'elle fut alors faite metropole, & tirée de la juriſdiction d'Antioche pour eſtre ſoumiſe à Conſtantinople.

Sur. 11. jun. p. 173 174 327. 328 Thd. L. p. 557. 558.

V Acace de Conſtantinople. * &c.

Cedr. t. 1. p. 353.

[Les Canons Arabiques ſemblent donner lieu de croire que les Eveſques d'Antioche l'emporterent enfin : Mais le ſilence de Zonare, & meſme de Balſamon n'eſt ils pas encore plus fort pour prouver le contraire ?] 'Une notice faite du tems de Photius, marque que l'iſle de Cypre eſtoit [encore] alors autocephale & independante d'Antioche, à cauſe du corps de S. Barnabé.

Gen. fac. not. p. 63.

[Je penſe que le decret du Concile d'Epheſe en faveur de cette Egliſe,] 'eſt celui dont les Eveſques d'Illyrie ſe ſervoient contre Theſſalonique, & que Sixte III. rejette comme fait ſans l'ordre de Rome.

Coll. r. t. 1. p. 100.

ARTICLE LXXIV.

Le Concile conſerve le nom d'Eveſque à Euſtathe qui s'eſtoit depoſé ; Approuve que les Eveſques de Thrace gouvernent pluſieurs villes ; condanne l'hereſie des Meſſaliens.

Conc.t.3.p.801 [C'EST aprés l'affaire de Rhegin que l'on met les Canons dont nous avons parlé ſur la ſeance du 17 de juillet:] Et aprés les Canons on met l'affaire d'Euſtathe autrefois Eveſque [d'Attalie] en Pamphylie, qui avoit mieux aimé demander à quitter ſon eveſché, que de s'embaraſſer à ſe juſtifier de quelque accuſation qu'on avoit formée contre luy: & aprés ſa ceſſion les Eveſques de la province avoient mis à ſa place Theodore. Euſtathe ſe preſenta au Concile pour demander non de rentrer dans ſon eveſché, mais d'avoir le nom & l'honneur de l'epiſcopat. Le Concile s'informa s'il n'avoit point eſté depoſé, ou ſi ſes accuſateurs n'avoient point prouvé quelque choſe contre luy : Et ayant ſceu que cela n'eſtoit pas, il écrivit une lettre au Concile de Pamphylie, où il confirme l'election de Theodore, & ordonne qu'Euſtathe aura le nom, le rang, & la communion epiſcopale, à la charge neanmoins qu'il ne fera ni ordination, ni aucune autre fonction de ſon autorité propre. Note 15.

Zon.in can.p. 32.b Balſ.p. 312 c. Zonare & Balſamon diſent que la communion epiſcopale conſiſte à entrer & à communier dans le ſanctuaire. Ils ſoutiennent l'un & l'autre que l'indulgence que le Concile accorda aux larmes & à l'âge d'Euſtathe, ne doit point ſervir de regle pour les autres qui quittent leur eveſchez, mais que ſelon la regle ordinaire, ils doivent perdre entierement le nom & le rang d'Eveſques. Ce que Zonare dit ſur cela eſt conſiderable. Le Concile blaſme en effet beaucoup Euſtathe d'avoir quitté : parce-qu'aprés avoir une fois eſté chargé des ſoins de l'epiſcopat, il devoit s'en acquiter avec une vigueur [non humaine, mais] ſpirituelle, s'animer d'autant plus qu'il avoit plus à combatre, & ſouffrir avec une volonté [pleine & genereuſe] des ſueurs [& des travaux] qui ne manquent point d'eſtre bien recompenſez.

Conc.p.807.b.

[Quoique l'ordre de l'Egliſe fuſt qu'il n'y euſt des Eveſques que dans les villes, & que chaque ville euſt le ſien; l'uſage avoit neanmoins apporté diverſes exceptions à cet ordre. Il y avoit beaucoup d'Eveſque en Afrique dans de ſimples bourgs. On voit par l'hiſtoire de Syneſe, qu'il y en avoit auſſi quelques uns dans

dans la Pentapole.] 'Au contraire la province de Scythie compoſée de beaucoup de villes, n'avoit point d'autre Eveſque que celui de Tomes, qui la gouvernoit toute entiere. [a] Dans celle d'Europe en Thrace [où eſt Conſtantinople,] chaque Eveſque gouvernoit deux ou trois villes; & on pretendoit que cette coutume y avoit toujours eſté receuë. Geo ſac. p. 203 Soz. l. 6. c. 21. p. 664. c. d. a Conc. p. 810. b.

'Neanmoins quelques Eveſques de cette province ayant abandonné Fritilas d'Heraclée leur Metropolitain, partiſan de Neſtorius, pour ſe joindre au Concile; ils eurent peur que pour ſe venger d'eux, il ne pretendiſt mettre des Eveſques dans les villes de leur dioceſe. C'eſt pourquoi ils s'adreſſerent au Concile, & luy preſenterent une requeſte, pour le prier d'autoriſer la coutume particuliere de leur province. 'Le Concile le leur accorda ſans difficulté, & défendit non ſeulement à Fritilas, qu'il avoit privé de tous les droits de Metropolitain, [comme aux autres Orientaux,]mais encore à ſes ſucceſſeurs, de rien innover contre une coutume, à laquelle ſon antiquité donnoit force de loy. 'Neanmoins Gallipoli & d'autres villes qui n'avoient point alors d'Eveſques, 'en avoient peu de temps aprés. b. c. d. Geo. ſac p. 235.

[Nous avons vu] 'que les Orientaux accuſoient le Concile d'autoriſer l'hereſie des Meſſaliens, en admettant dans ſon aſſemblée douze Eveſques de cette ſecte. [Il ne pouvoit mieux refuter cette calomnie qu'en condannant, comme il fit, cette hereſie par un decret ſolennel. Les 'Meſſaliens ont tiré leur origine & leur nom, qui ſignifie *Prieurs*, de quelques particuliers de Meſopotamie & de Syrie, qui expliquant ſelon leur ſens, & non ſelon la Tradition de l'Egliſe, le commandement que J. C. nous fait de prier toujours, negligeoient le travail des mains, & les autres bonnes œuvres exterieures, ſous pretexte de s'occuper à la priere. Cette premiere illuſion ne manqua pas d'eſtre ſuivie de pluſieurs autres, & ils tomberent dans tous les excés qui ſont la ſuite ordinaire des folies des Illuminez. Ils commencerent dés le regne de Conſtance, & parurent davantage ſous Valentinien I. Flavien qui fut fait Eveſque d'Antioche en 381, chaſſa de Syrie Adelphe, & les autres principaux chefs de cette ſecte. Ils ſe retirerent dans l'Aſie, & infecterent particulierement la Pamphylie, où ils furent condannez par le Concile de Side. Conc. t. 3. p. 708. e. 741. b. V. leur titre.

S. Amphiloque d'Icone & Letoïus de Melitene, employerent leur zele & leur ſcience pour les combatre, & ne purent pas neanmoins les éteindre entierement.] 'Attique de Conſtantinople écrivit aux Eveſques de Pamphylie, pour les exhorter à faire Phot. c. 52. p. 40.

chaſſer de toutes ſortes d'endroits ceux qui tenoient une hereſie ſi deteſtable : & il en écrivit particulierement à Amphiloque de Side, [l'une des metropoles de cette province.] Un grand Concile aſſemblé pour ſacrer Siſinne ſon ſucceſſeur, le 28 de fevrier 426, les condanna par une lettre qu'il écrivit à tous les Eveſques de la Pamphylie. On marque encore un Concile tenu contre eux à Alexandrie, [& peut-eſtre par S. Cyrille,] puiſque nous apprenons de Timothée Preſtre de Conſtantinople, que ce Saint a écrit contre les Meſſaliens. La loy que Theodoſe le jeune publia le 30 may contre tous les heretiques, met les Euchites ou Enthouſiaſtes, (qui ſont les Meſſaliens,) au rang des plus criminels, à qui il eſtoit défendu de tenir aucune aſſemblée, & de faire aucune priere [publique,] ſoit dans les villes, ſoit à la campagne. On cite une lettre de Jean d'Antioche à Neſtorius contre les Meſſaliens.

p. 40. Conc. t. 3 p. 809. b. a Cotel g. t. 3. p. 100. e. Cod. Th. 16. t. 5. l. 65. p. 187. &c. Phot c. 52. p. 40. Conc. p. 809 a. b.

Enfin cette affaire fut portée au Concile d'Epheſe, & Valerien [d'Icone,] avec Amphiloque [de Side,] prierent les Peres de l'examiner. Dans le cours de cette diſcuſſion, Valerien preſenta la lettre ſynodale du Concile de Conſtantinople ſous Siſinne, avec un livre de ceux de cette ſecte intitulé Aſcetique. Le Concile, & nommément Valerien & Amphiloque, avec les autres Eveſques de Pamphylie & de Lycaonie, approuverent tout ce qui avoit eſté fait dans les Conciles de Conſtantinople & d'Alexandrie, dont nous avons parlé, & ordonnerent qu'on l'executeroit avec ſoin : Que ceux qui ſeroient dans cette hereſie, ou ſoupçonnez d'y eſtre, ſeroient ſommez d'anathematizer par écrit les articles qu'on leur marqueroit ; Que ceux qui le ſeroient ſeroient conſervez dans leur état ; & que ceux qui le refuſeroient ſeroient degradez, & meſme privez de la communion s'ils eſtoient dans le Clergé, & anathematizez s'ils eſtoient laïques ; Que les moines qui auroient eſté convaincus d'y eſtre engagez, ne ſeroient point admis à gouverner des monaſteres. Note 5.

d. b. c.

Valerien & Amphiloque furent chargez eux & leurs ſuffragans de veiller de toutes leurs forces, afin que ces ordres ne demeuraſſent pas ſans effet : & l'on arreſta encore, que s'il ſe preſentoit quelque difficulté ſur les articles qu'il faudroit faire abjurer aux Meſſaliens, on s'en raporteroit à ces deux Prelats, ou qu'au moins dans chaque province l'on conſulteroit le Metropolitain. On anathematiza auſſi leur Aſcetique, & tout autre écrit qui contiendroit leur hereſie, & on ordonna qu'on feroit un acte de cette reſolution. [Il ne s'eſt conſervé qu'en latin.] Photius le marque. On pretend que cette hereſie a produit celle des

d. d. 810. a. Phot. c. 52. p. 40. B. ſille. t. 2. p. 552.

Bogomiles, celebre dans les ſiecles ſuivans.

ARTICLE LXXV.

S. Cyrille s'oppoſe à l'ambition de Juvenal de Jeruſalem, qui ſe vouloit faire Patriarche.

[NOUS ne trouvons rien dans les actes du Concile d'Epheſe,] de ce que Saint Leon nous apprend, Que Juvenal de Jeruſalem travailla à y établir ſon nouveau patriarcat. [L'Egliſe de Jeruſalem avoit toujours eſté fort conſiderée de toutes les autres, comme en eſtant la ſource & la mere.] Le Concile de Nicée avoit confirmé à ſon Eveſque le rang d'honneur que la coutume & l'ancienne tradition luy avoit donné. [La défenſe de l'Arianiſme que prirent Euſebe, Acace & Euzoïus Eveſques de Ceſarée metropole de la Paleſtine, donna ſans doute plus de credit & plus de reſpect dans l'eſprit des Catholiques à Saint Maxime de Jeruſalem & à Saint Cyrille ſon ſucceſſeur. Le grand nombre de perſonnes qui venoient de toutes parts viſiter la Croix & les ſaints lieux de Jeruſalem, contribuoit encore à en rendre les Eveſques puiſſans & conſiderables.

Bar. 431. § 99.

Conc. t. 2. p. 32. 2.

Mais ils ne paſſoient pas neanmoins encore les bornes que le Concile de Nicée leur avoit marquées, en voulant que l'honneur qu'on leur rendoit ne fiſt aucun prejudice à la dignité du Metropolitain. Nous voyons qu'en l'an 395, ceux de Gaza s'adreſſerent à Jean de Ceſarée, comme à leur Archeveſque, pour luy demander un Eveſque. Il leur nomma & conſacra S. Porphyre alors Preſtre de Jeruſalem, ſans demander meſme la permiſſion de Jean de Jeruſalem ſucceſſeur de S. Cyrille. [Ce fut Euloge de Ceſarée qui preſida l'an 415 au Concile de Dioſpolis, quoique Jean de Jeruſalem y fuſt preſent. On ne voit pas que Prayle ſucceſſeur de Jean, ait fait aucune innovation; & la douceur dont Theodoret le louë, ne donne pas lieu de le croire.]

Boll. 26 fev. p. 647.

V. S. Auguſtin § 259

Ce fut Juvenal [ſucceſſeur de Prayle,] qui ne ſe voyant point établi chef de la Paleſtine par les Canons, taſcha de le devenir par une ambition auſſi ardente qu'injuſte, dont les ſuites ne pouvoient eſtre que funeſtes [& pour luy & pour les autres.] Il paroiſt par la vie de S. Euthyme, que c'eſtoit luy qui dés devant le Concile d'Epheſe avoit établi Pierre premier Eveſque de Paremboles, dont nous avons parlé ci-deſſus. Dans ce Concile, Saïde Eveſque de Pheno dans la Paleſtine, qualifie Juvenal *noſtre*

Cyr. Ep. 48. p. 191 e.

Boll. 20 jan p. 307. § 39.

Conc. t. 3. p. 482 d.

p.728.b. *Eveſque.* Dans une requeſte adreſſée à Theodoſe, les Orientaux ſe plaignent que Juvenal entreprenoit d'ordonner des Eveſques, meſme dans la ſeconde Phenicie & dans l'Arabie; à quoy ils diſent qu'ils auroient pu s'oppoſer pour empeſcher le violement des Canons: mais qu'ils ne l'avoient pas fait depeur qu'ils ne ſemblaſſent diſputer pour leur honneur propre.

t.4.p.884.d. Nous apprenons donc de S. Leon, qu'il travailla dans le Concile à établir la principauté qu'il pretendoit avoir ſur la Paleſtine: & il allegua meſme pour cela diverſes pieces, mais fauſſes & ſuppoſées. [L'Eveſque de Ceſarée dont il violoit le droit en violant le Canon de Nicée, n'eſtoit pas au Concile: & l'Eveſque d'Antioche qu'il bleſſoit auſſi, eſtoit ennemi du Concile. Ainſi
d. l'occaſion eſtoit aſſez favorable à ſon ambition.] Mais S. Cyrille
d. eut une juſte horreur d'une hardieſſe ſi inſolente, [& il empeſcha ſans doute qu'elle ne réuſſiſt dans le Concile.] Il en écrivit meſme à Rome, & en avertit Saint Leon [alors Archidiacre,] priant avec inſtance qu'on ne donnaſt aucun conſentement à cette entrepriſe illegitime. Et l'on eut ſoin à Rome de conſerver cette
Leo, t.2.p.894. lettre dans les archives. On ne voit pas s'il en écrivit auſſi au Pape: Et peut-eſtre ne le fit-il pas, pour tenir la choſe plus ſecrette, & ne pas bleſſer Juvenal en un temps où la verité eſtant ſi combatuë, il falloit menager tous ceux qui la ſoûtenoient, & qui preſchoient J. C. ou par occaſion ou par un vray zele.

[C'eſt la conduite que tint encore Saint Cyrille dans la ſuite de
Cyr.ep.48.p. 191.192. la meſme affaire.] Car Juvenal ne ſe rebuta pas pour l'oppoſition qu'il avoit trouvée d'abord à ſes deſſeins: Son ambition eſtoit trop forte pour eſtre arreſtée. Saint Cyrille continua auſſi toujours de la condanner. [Et ce ne fut peut-eſtre qu'en ce temps-
p.191.192. là qu'il écrivit à Saint Leon devenu Pape l'an 440, la lettre dont nous venons de parler.] Il ne crut pas neanmoins qu'il fuſt à propos de ſe ſeparer pour cela de la communion de Juvenal. S. Procle eſtant devenu Eveſque [de Conſtantinople en 434,] entra dans les meſmes ſentimens, & ne refuſa point de communiquer avec Juvenal. Gennade Preſtre & Abbé s'en ſcandaliza. Mais S. Cyrille l'aſſura que la conduite de Procle en cela eſtoit la ſienne, & que la condeſcendance dont on jugeoit à propos d'uſer en cette rencontre pour eviter de plus grands maux, eſtoit approuvée de toutes les perſonnes intelligentes. [Ce n'eſt pas à nous à juger ſi elle n'alloit point un peu trop loin. Saint Cyrille réuſſit tant qu'il vécut dans ce qu'il deſiroit, de maintenir Juvenal dans le parti de l'Egliſe, Mais auſſi en ne s'oppoſant que foiblement

à ſon ambition, il luy donna lieu d'y perſeverer, & de la faire enfin réuſſir, comme nous le pourrons voir en un autre endroit.

V. Juvenal.

ARTICLE LXXVI.

Divers diſcours prononcez par Saint Cyrille, & par Theodote d'Ancyre: Neſtorius taſche de regagner Scholaſtique.

[NOUS ajouterons à ceci divers diſcours qu'on marque avoir eſté faits dans le Concile d'Epheſe, ſans qu'on en puiſſe ſavoir le temps.] Le premier eſt un diſcours de S. Cyrille, où il montre que J. C. incarné eſt vraiement Dieu; ſe ſervant principalement du combat de Jacob avec l'Ange. Conc.t.3.p. 979.983.

Il y a encore un autre diſcours du meſme Saint fait à Epheſe en preſence du Concile, & aſſez vraiſemblablement dans l'egliſe de S. Jean l'Evangeliſte. Le titre porte meſme que ce fut le jour de la feſte de ce Saint, [& ſi ces titres ſont une autorité aſſez conſiderable, il faut dire que l'Egliſe d'Epheſe en faiſoit une feſte dans les derniers jours du mois de juin.] Car l'homelie de Theodote d'Ancyre, dont le titre porte auſſi qu'elle fut faite le jour de S. Jean l'Evangeliſte, paroiſt faite auſſi-toſt aprés la depoſition de Neſtorius. [Les Grecs font aujourd'hui la feſte de Saint Jean le 8 de may: mais cela ne s'accorde point avec l'homelie de Theodote: & il n'y a pas meſme apparence que S. Cyrille fuſt encore arrivé à Epheſe le 8 de may.] Le diſcours de S. Cyrille & celui de Theodote peuvent parler obſcurément du tombeau & de l'egliſe de S. Jean: [Mais on n'y trouve aucune marque que ce fuſt le jour de ſa feſte.] p.1023.a. p.1022.b. p.1023.c. a[1027.d.

L'oraiſon prononcée par Acace de Meſitene à Epheſe a en preſence du Concile, eſt faite au milieu de la tempeſte qui ſembloit preſte à ſubmerger tous les défenſeurs de la verité. Elle fait neanmoins eſperer aux Peres que leurs prieres, particulierement celles de S. Cyrille, & leur bonne vie, reveilleront J. C. qui leur rendra le calme, & les fera heureuſement arriver au port. Baronius regarde cela comme une prophetie que Dieu avoit inſpirée à ce Saint. Il la met entre les choſes qui arriverent aprés la venuë du Comte Jean, & durant la captivité de Saint Cyrille. Et neanmoins il eſt viſible que ce Saint meſme y eſtoit preſent. p.983.c. a d.e. d.e.986.a. Bar.431.§ 143. Conc.p.983.e.

On lut auſſi dans le Concile d'Epheſe deux homelies prononcées [à Ancyre] par Theodote le jour de Noël, b auquel on celebroit auſſi [à Ancyre] l'adoration des Mages. [La premiere eſt viſible. p.987.d[1007.a] 1014.c. b p.994.d:

ment faite contre Neſtorius, & elle eſt employée toute entiere à refuter ſon hereſie, ſans neanmoins le marquer expreſſément. 431.

a]1003.e. Theodote s'y ſert beaucoup de cette verité, que tout ce que J.C. a fait & ſouffert, euſt eſté inutile pour operer le ſalut des hommes, ſi ce n'euſſent eſté les actions & les ſouffrances d'un Dieu.

p.995.&c. [Il y a encore d'autres endroits conſiderables.] Je ne ſçay ſi pour recommander l'unité de la perſonne, il ne bleſſe point un peu la diſtinction des natures. Il y a quelques expreſſions difficiles.

p.1010.e. [Dans l'autre homelie, il ne paroiſt pas avoir eu Neſtorius en vuë.] Il y refute Photin, [dont les erreurs pouvoient durer encore dans la Galacie,

p.1024.&c. puiſqu'on pretend qu'il les avoit tirées du celebre Marcel d'Ancyre ſon maiſtre.] Pour y expliquer l'Incarnation, il ſe ſert fort bien de la comparaiſon de la penſée de

t.7.p.493.c. l'homme qui devient viſible par l'Ecriture. Le Diacre Epiphane marque une homelie de Theodote ſur la naiſſance du Sauveur,

Gean.p.553. & une autre ſur [la feſte] des Lumieres. [Outre ces deux homlies,] Theodote durant qu'il eſtoit à Epheſe compoſa un écrit pour convaincre & pour refuter Neſtorius, premierement par diverſes preuves tirées du raiſonnement & de la dialectique, & enſuite par diverſes autoritez de l'Ecriture. [Je ne ſçay point que nous ayons cet ouvrage.]

Conc.t.3.p. 717.b. Scholaſtique Chambellan de Theodoſe s'eſtoit declaré, comme nous avons dit, contre Neſtorius, perſuadé qu'il avoit abſolument rejetté à Epheſe le terme de Mere de Dieu. C'eſtoit un

ap.p.706.e. homme qui avoit la reputation d'aimer la religion, & de ne ſe point laiſſer ſurprendre par le menſonge. [Ainſi il eſtoit important à Neſtorius de ne l'avoir pas contre luy.] Il luy écrivit une

p 707. lettre fort civile, où il proteſte qu'il conſent encore, comme il avoit fait à Conſtantinople, à dire que la Sainte Vierge eſt mere de Dieu, parceque l'homme qui eſt né d'elle eſt plein de la divinité, ſans en pouvoir eſtre ſeparé. [mais il ne dit point, parcequ'il eſt Dieu.] Il regarde au contraire comme un blaſpheme digne de tous les foudres du Ciel, de dire que le Verbe eſt mort; & il proteſte que c'eſt ce qu'il ne recevra jamais, ſuppoſant que c'eſt dire

p 708. que la divinité meſme eſt morte. Auſſi il attribuë aſſez poſitivement ce blaſpheme à ſes adverſaires.

p.708. Il proteſte que pour luy, il ne cherche que l'établiſſement de la foy, qu'il ne ſonge qu'à le procurer, en ſollicitant ſans ceſſe pour cela les perſonnes puiſſantes qui y peuvent contribuer, puiſque c'eſt la ſeule choſe [qui ſoit en ſon pouvoir, &] dont Dieu ait à luy demander conte; & que pour l'epiſcopat il y eſt ſi peu

attaché, qu'il eſt preſt d'en donner une demiſſion, dés que la veritable doctrine aura eſté établie, & de ſe retirer dans ſon monaſtere, ne trouvant rien de plus heureux que le repos. [Il voyoit peut-eſtre bien que tout le monde panchoit à ſa depoſition.] Il ne ſavoit pas encore que l'on euſt examiné devant l'Empereur les relations que le Concile avoit envoyées contre luy & contre les Orientaux, dans leſquelles il ſoûtient hardiment qu'il n'y a rien dutout de veritable.

ARTICLE LXXVII.

Le Comte Jean fait arreſter Neſtorius, S. Cyrille & Memnon: Les Orientaux abandonnent Neſtorius, puis reprennent ſa défenſe.

'LE Comte Jean commis par Theodoſe pour aller à Epheſe faire depoſer S. Cyrille, Memnon & Neſtorius, fut retenu quelque temps en chemin par des affaires importantes, avant que de pouvoir venir à Epheſe. [Et ce fut peut-eſtre durant ce temps là, que le bruit de ce qui avoit eſté reſolu dans le Conſeil de l'Empereur, s'eſtant repandu,] 'S. Cyrille fit le diſcours, dont le titre porte qu'il le prononça avant que d'eſtre arreſté par ce Comte. 'Il y exhorte ſes auditeurs, qui eſtoient apparemment les Eveſques du Concile, à ſouffrir avec courage tout ce qu'ils pouvoient craindre de l'animoſité des Neſtoriens, & d'eſperer tant de la bonté des Princes qui gouvernoient, que de la puiſſance de Dieu, qu'ils ſortiroient glorieuſement de cette perſecution. 'Baronius met cette harangue un peu pluſtoſt, avant qu'on euſt parlé d'envoyer le Comte Jean: [ce qui paroiſt moins conforme au titre.]

Conc.ap.p.708. 709. t.3.p.693.e. p.693-697. Bar.431.§ 110.

'Le Comte Jean ayant achevé les affaires qui le retenoient, vint à Epheſe avec toute la diligence qui luy fut poſſible. [a] Il y arriva ſans doute au commencement d'aouſt, 'peu aprés ce que nous avons vu s'eſtre fait le 31 de juillet. [b] Il dit que ſon arrivée troubla tout le monde, & porta S. Cyrille & Memnon [1] à ſe tenir ſur leurs gardes & enfermez; le jour meſme qu'il arriva, il fut rendre ſes civilitez aux Eveſques des deux partis aſſemblez chacun à part, '& leur dit à tous de ſe trouver chez luy le lendemain le plus promtement qu'ils pourroient; ce qu'il fit dire auſſi à ceux qui ne s'eſtoient pas trouvez à l'aſſemblée avec les autres: & il marqua comment chacun devroit entrer, depeur que l'aigreur ne

Conc.t.3.p.723. a. a p.772 d. Mere.t.2.pr p. 33. b Conc.t.3.p. 723.b. a. b.

1. *ſe munientibus.* Une autre traduction a *ſe includentibus*. Conc.ap.p.709.

cauſaſt quelque trouble entre eux.

b.c. Neſtorius & Jean d'Antioche ſe rendirent chez luy de grand matin, & enſuite S. Cyrille, & tous les autres Eveſques, hors
p.724.c. Memnon qui fut retenu par quelque incommodité. [a] Quand ils
a p.723.c.d. furent tous aſſemblez, & que le Comte Jean voulut leur lire la lettre de l'Empereur, les Catholiques declarerent que cela ne ſe pouvoit pas faire en preſence de Neſtorius qui eſtoit depoſé, ni d'aucun des Orientaux qui eſtoient ſeparez de la communion:
d.724. Et cette conteſtation dura une partie de la journée. [d] Le Comte crut pouvoir appaiſer la diſpute, en diſant que la lettre n'eſtant adreſſée ni à Neſtorius, ni à S. Cyrille, il falloit que l'un & l'autre ſe retiraſt: & comme les Catholiques vouloient qu'on fiſt retirer auſſi les Orientaux, il fit ſortir par force Neſtorius & Saint Cyrille, & obligea tous les autres à ecouter la lecture de la lettre qui ordonnoit la depoſition des trois Eveſques.

p.724.a.pp.p. 209. Il la lut donc ſur le ſoir, & les Orientaux témoignerent qu'ils y acquieſçoient, [ſans ſe mettre en peine de Neſtorius.] Mais les Catholiques, dont Flavien [de Philippes] paroiſſoit alors le chef, proteſterent qu'ils ne conſentiroient jamais à une depoſition auſſi injuſte, qu'eſtoit celle de Saint Cyrille & de Memnon. [Le
t.3.p.724.b. Comte Jean n'eut point d'égard à leurs proteſtations:] & pour empeſcher, dit-il, que la ſedition n'augmentaſt, il fit arreſter Neſtorius & Saint Cyrille, & les donna en garde le premier au Comte Candidien [ſon ami,] qui avoit aſſiſté à l'aſſemblée, & S. Cyrille à un Comte nommé Jacque. Il envoya en meſme temps un huiſſier à Memnon, avec l'œconome & l'Archidiacre de ſon Egliſe, [l'un] pour luy ſignifier ſa depoſition, [& les deux autres ſans doute pour recevoir de luy la poſſeſſion & l'adminiſtration des biens de l'Egliſe.] Mais Memnon leur répondit qu'il s'en chargeoit, & qu'il s'obligeoit d'en répondre [quand il ſeroit neceſſaire.]

b. Le Comte Jean eſtoit enſuite allé à la [grande] egliſe faire ſes
c. prieres, il envoya dire à Memnon de le venir trouver. Il y vint auſſi-toſt, & s'excuſa ſur ſon infirmité de n'eſtre pas venu à l'aſſemblée. Le Comte vouloit luy faire de grandes reprimendes, [peut-eſtre ſur les violences dont on l'accuſoit:] Mais ſans luy en donner le loiſir, il s'en alla droit au logis du Comte meſme. Le Comte [y eſtant arrivé aprés luy,] le fit auſſi arreſter, & comman-
p.761.c.d.p.p. 713.715. da à Jacque de le garder [avec S. Cyrille.] Ils furent mis dans des maiſons ſeparées, & gardez fort étroitement, particulierement S. Cyrille, juſqu'à avoir jour & nuit beaucoup de ſoldats à la porte de

de leur chambre, & tout autour des maiſons où ils eſtoient enfermez.

'Le Comte manda dés le jour meſme à l'Empereur ce qu'il avoit fait. Saint Cyrille ſe plaint qu'il n'avoit pas eſté tout à fait fidele dans ſon raport. [Et c'eſtoit aſſurément une infidelité de ne pas marquer à l'Empereur la difference des deux partis, dont l'un eſtoit de plus de 200 Eveſques, & l'autre de 50 ou environ pour le plus.] 'Il témoigne que ces deux partis eſtoient fort aigris l'un contre l'autre, malgré tout ce qu'il leur pouvoit dire pour les porter à l'union. [Mais il donne partout le tort aux Catholiques, eſtant ſans doute offenſé de ce que loix inviolables de la verité les empeſchoient de flechir ſous toutes ſes volontez, comme faiſoient les Orientaux, qui témoignerent en cette occaſion avoir moins d'ardeur pour ſoûtenir Neſtorius, que pour ſe venger de leurs adverſaires.

Ce fut peuteſtre l'unique raiſon qui les fit acquieſcer à la condannation de Neſtorius. Car comme ils virent que les Catholiques n'abandonnoient pas de leur part S. Cyrille & Memnon;] 'ils continuerent depuis à ſoûtenir Neſtorius, refuſerent de ſouſcrire à ſa depoſition, 'vivoient avec luy, parloient pour luy; '& par leur conduite, ils donnoient lieu au Concile de dire qu'ils défendoient auſſibien les dogmes que la perſonne de cet heretique. 'Depuis meſme que Theodoſe ſe fut abſolument declaré contre luy, ils continuerent à le défendre autant qu'ils purent, comme un homme injuſtement perſecuté par les impies. 'Ils pretendoient qu'il leur eſtoit auſſi important de le défendre, que de défendre les veritez de la foy qu'ils diſoient avoir eſté bleſſées par le Concile; parceque s'ils conſentoient à ſa depoſition, ils autoriſoient l'approbation des anathematiſmes, l'une & l'autre venant des meſmes perſonnes. 'Ils l'appellent dans leurs lettres, leur ami, leur pere, [a]un homme innocent, [b]un tres pieux & tres ſaint Eveſque.

e 3. p. 723. a.
p. 760. b.
p. 723. b | 724. d.
p. 757. a.
p. 769. c.
c | 757. c | 772. d | 781. b.
p. 732. d | 746. a.
p. 743. c | 744. d. e
p. 732. d. d.
a p. 746. b.
b p. 745. e.

ARTICLE LXXVIII.

La Cour ne peut ſouffrir Neſtorius: Le Comte Jean travaille inutilement à réunir les Eveſques. Les Catholiques ne veulent point donner de declaration de leur foy, & les Orientaux ne peuvent s'accorder pour adreſſer la leur.

[LE ſeul deſir de procurer la paix & la réunion des eſprits, pouvoit porter Theodoſe à conſentir à la depoſition de

Neſtorius, en meſme temps qu'il autoriſoit celle de S. Cyrille. Mais il paroiſt qu'il y eut encore quelque raiſon plus particuliere de ſa diſgrace. Car on verra bientoſt qu'on luy envoya un ordre de ſe retirer, [qui luy oſtoit toute eſperance de rétabliſſement.]

Conc. t. 3. p. 732. c.

p. 732. d. 746. a. 'Et lorſque les Orientaux voulurent enſuite parler en ſa faveur, ils trouverent que tous ceux de la Cour en avoient un extreme eloignement, juſqu'à n'en pouvoir ſeulement ſouffrir le nom, & à traiter de ſeditieux tous ceux qui agiſſoient pour luy.

p. 732. d. 'L'Empereur ſurtout en témoignoit plus d'averſion que tous les autres: & il diſoit ouvertement, Que perſonne ne m'en parle, c'eſt aſſez " qu'il ait fait voir une fois ce qu'il eſtoit. "

c. 4. p. 663. c. 'Ibas dit auſſi qu'il n'avoit pu retourner à Conſtantinople, parcequ'il y eſtoit extremement haï du peuple & des Grands. [Ainſi il paroiſt que Theodoſe n'avoit point d'inclination ni pour ſa doctrine, ni pour ſa perſonne; qu'il le reſpectoit ſeulement comme ſon Eveſque; & que s'il l'a défendu quelque temps contre le Concile, c'eſt parceque dans la precipitation avec laquelle on l'avoit condanné, & dans l'opinion qu'il avoit que Saint Cyrille eſtoit un eſprit altier, brouillon, & violent, il croyoit qu'on l'avoit plutoſt condanné par cabale, que par le zele de la foy & de la juſtice.

Pour ſavoir en quoy Neſtorius l'avoit ſi fort choqué luy & tous les Grands, je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point par cette humeur ſuperbe & violente que l'hiſtoire luy reproche, & qui paroiſt dans ſa conduite & dans ſes écrits. Car cela eſtoit fort oppoſé au

t. 3. p. 717. e. genie doux & foible de Theodoſe. 'Il eſt certain que ſon averſion

p. 732. e. au terme de Mere de Dieu le rendoit fort odieux. Pour ce que dit Theodoret & les autres Orientaux avec luy, que les grands de

p. 746. a. la Cour aimoient l'or, & que les partiſans de S. Cyrille s'eſtoient ſoûmis tous les eſprits "par des violences, par des fourberies, par *tyrannide.* des flateries, par des preſens, [ce ſont des choſes qui s'avancent ſans preuve, & dont il eſt auſſi permis de douter ſans avoir de preuve de leur fauſſeté. Il n'y a que pour les preſens, dont il faut avouer que nous ne pouvons pas juſtifier S. Cyrille, comme nous le verons en un autre endroit.]

ap. p. 713. 715. 'Les Orientaux ne diſent rien dutout de Neſtorius dans deux lettres qu'ils écrivirent vers ce temps-ci, l'une à l'Egliſe d'Antioche, l'autre à Acace de Berée. Mais ils ne manquent pas d'y marquer leur joie ſur la détention de S. Cyrille & de Memnon. Ils y inſultent meſme à l'affliction de leurs freres, ou plutoſt à la honte commune de tous les Eveſques, & d'une maniere qui bleſſe preſque autant la bienſeance que la charité Chrétienne.

Digitized by Google

Ils ſont dans la premiere un abregé de ce qu'ils avoient fait à Epheſe, & ſe glorifient d'avoir mepriſé hautement le grand nombre de ceux qui ſoûtenoient Saint Cyrille, juſqu'à les avoir tous excommuniez. p.713. Ils veulent que les predicateurs ne manquent point de combatre leur doctrine dans tous leurs ſermons, & que ſi le Concile envoie quelqu'un à Antioche, non ſeulement on ne l'ecoute pas, mais qu'on l'arreſte meſme, & qu'on le mette comme un ſeditieux entre les mains des juges ſeculiers. p.714. Ils demandent neanmoins qu'on prie pour leurs adverſaires, afin qu'ils changent de ſentimens.

Ils demandent la meſme choſe à Acace, eſtant impoſſible, diſent-ils, que la paix ſoit renduë à l'Egliſe, ſi l'on ne rejette les anathematiſmes impies de Cyrille. p.715. Ces deux lettres ſont ſignées de Jean d'Antioche, de Theodoret, & de dix ou onze autres, le porteur preſſé de partir n'ayant pas donné le loiſir de prendre la ſignature du reſte des Eveſques. p.714. Ceux qui le ſignent ne gardent point le meſme rang, [non plus que dans les autres actes, ſoit des Orientaux, ſoit du Concile]

Le Comte Jean dans ſa *relation à l'Empereur*, luy mande qu'il alloit travailler autant qu'il pourroit à réunir les Eveſques, de quoy il leur avoit déja parlé; Que s'il n'en pouvoit pas venir à bout, il luy en donneroit avis au pluſtoſt. p.724.c.d. Il fit toutes ſortes d'efforts pour obliger les Catholiques à communiquer avec Jean & les autres Orientaux. p.757 el 760.d. el 769.b. dl 772.c. dl 776.b.c. [Ceux-ci ſans doute n'y repugnoient pas:] mais les autres n'en voulurent pas ſeulement entendre parler, & ils proteſterent tous qu'ils ne conſentiroient jamais à cette réunion, ſi les Orientaux ne caſſoient ce qu'ils avoient fait [contre S. Cyrille,] s'ils ne venoient demander pardon au Concile, & s'ils n'anathematizoient par écrit Neſtorius & ſes dogmes. Bien loin de vouloir communiquer avec eux, ils les anathematizerent meſme tout d'une voix dans l'egliſe. p.769.b. &c. Ils offroient d'abandonner & leurs corps, & leurs egliſes, & leurs villes plutoſt que de s'unir avec eux. p.772.c.d. Ils eſtoient tous parfaitement unis dans cette reſolution. p.775.b.c. [Cette fermeté eſtoit neceſſaire en un temps où la verité eſtant opprimée, c'euſt eſté donner la victoire à ſes ennemis, que de leur ceder la moindre choſe. Mais lorſqu'elle fut devenuë Victorieuſe, on accorda aux Orientaux ce qu'on leur refuſoit alors, parcequ'il n'y avoit plus ſujet de craindre qu'ils en abuſaſſent]

Le Comte voyant qu'il ne pouvoit vaincre en cela la reſolution des Catholiques, leur demanda qu'ils luy donnaſſent par écrit p.760.c.

une expoſition de leur foy, afin qu'il la puſt faire approuver & ſigner par les Orientaux, & retablir [au moins en partie] la paix de l'Egliſe. 431.

ap.p.722.a. t.3.p.721.e. 'Il demandoit ſurtout de la part de l'Empereur le ſentiment des Eveſques ſur le titre de Mere de Dieu. 'La lettre de Theodoſe luy donnoit aſſez clairement pouvoir de faire cette demande, [& elle ſembloit avantageuſe à l'Egliſe.] Neanmoins le Concile crut qu'il ne la faiſoit que pour pouvoir ſe vanter qu'il avoit reconcilié les deux partis, ſans qu'il reſtaſt plus entre eux que quelques conſtations peu importantes, [& ainſi congedier les Eveſques, ſans qu'on euſt moyen de s'unir pour obtenir le

p.760 e.

c[761.a. rétabliſſement de S. Cyrille.] 'C'eſt pourquoi les Peres rejetteren cette propoſition, en diſant qu'ils n'eſtoient pas venus pour rendre raiſon de leur foy comme des perſonnes ſuſpectes, mais pour établir la foy de l'Egliſe, [dont ils eſtoient les docteurs & les défenſeurs;] Que l'Empereur n'ignoroit pas quelle eſtoit leur foy, puiſque c'eſtoit celle dans laquelle il avoit receu le batteſme.

ep.p.720.c. 'Les Orientaux diſent que le Comte & eux auſſi, leur ayant demandé qu'ils condannaſſent les anathematiſmes, & qu'ils ſignaſſent avec ceux le ſymbole de Nicée; leur prevention fit qu'on n'en put rien obtenir. [Ils n'avoient garde aſſurément de refuſer de ſigner le ſymbole de Nicée; mais ils purent bien refuſer de le ſigner avec ceux dont ils rejettoient la communion.

p.761.a. 'Pour les Orientaux, ils conſentirent à donner une declaration de leur foy: mais ils ſe trouverent fort embaraſſez à la dreſſer. Les uns conſentoient à donner à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu: & les autres diſoient qu'on leur couperoit plutoſt la main. [C'eſtoient apparemment Dorothée de Marcianople, & quelques autres attachez plus particulierement à Neſtorius. Neanmoins s'il n'euſt tenu qu'à ce terme, ils y euſſent apparemment tous conſenti. Nous avons vu que Neſtorius l'avoit quel-

Socr.l.7.c.34.p. 377.a] Liber c. 6.p.26.c.7. quefois admis:] '& on écrit qu'eſtant confus de tant de troubles, dont il eſtoit cauſe par ſon obſtination, il dit enfin, que ſi pour finir tant de maux il n'y avoit qu'à dire que Marie eſtoit Mere de Dieu, il conſentoit à le dire. Mais il eſtoit trop tard, & perſonne n'eut égard à cette penitence [forcée.

Mais ſoit que cette narration ſoit fauſſe, & que Neſtorius & ceux qui luy eſtoient le plus attachez, n'aient jamais voulu conſentir qu'on miſt ce terme de Mere de Dieu dans une profeſſion

Lup.ep.94.p. 205. de foy,] 'ſoit qu'ils cruſſent que le Comte le leur vouloit faire avouer pour autoriſer la depoſition de Neſtorius, comme le dit Alexandre d'Hieraple, [ſoit que les Orientaux aient eu quelque

autre raiſon pour ne point donner alors de declaration de leur doctrine ſur l'Incarnation;] 'il eſt certain qu'ils ne purent pas Conc.p.761.a.
s'accorder à en faire aucune.

Ils en dreſſerent une neanmoins que nous avons encore; c'eſt ap.p.710.§17.
une lettre à l'Empereur, qu'on devoit mettre entre les mains du
Comte pour la luy envoyer. 'Ils y parlent à leur ordinaire de S. p.711.a.
Cyrille comme d'un homme accoutumé à brouiller, '& de ſes b.
&c. anathematiſmes comme d'une piece toute oppoſée à la doctrine
de l'Egliſe. Ils ſuppoſent auſſi que l'Empereur veut qu'on ſigne a.
le ſymbole de Nicée, '& declarent que leurs adverſaires n'ayant c.
pas voulu le ſigner avec eux, ils l'ont ſigné en leur particulier.
'A quoy ils ajoutent que puiſque l'Empereur veut ſavoir leur ſen- p.712.a.
timent ſur la S.te Vierge Mere de Dieu, [& ſur l'Incarnation,]
'ils ſe ſont cru obligez de marquer en peu de mots ce qu'ils en ont b.
appris des Ecritures, pour fermer la bouche à leurs adverſaires;
qu'ils ne le font qu'aprés avoir invoqué le ſecours de Dieu dans
le ſentiment de leur foibleſſe, parcequ'il n'appartient pas à des
hommes de parler d'un myſtere ſi elevé & ſi incomprehenſible.
Ils l'expliquent enſuite d'une maniere fort catholique, '& dont on p.687.a.[710.b.
ſe ſervit en effet enſuite pour pacifier les troubles. 'Ils finiſſent en c. p.712.c.
conjurant l'Empereur de faire condamner les anathematiſmes
par tous les Eveſques, ſans quoy la paix ne pourra eſtre rétablie.

'Cette lettre eſt au nom de Jean d'Antioche & de ſon Concile. p.710.
Jean [qui avoit plus de moderation que pluſieurs de ſon parti,] p.687.a.
l'approuva ſans doute. 'Theodoret en fut certainement ou l'au- p.804.b.
teur ou l'approbateur. 'Mais Alexandre d'Hieraple, quoique fort b1800 a.c.
content de la maniere dont elle parloit des anathematiſmes, &
nullement contraire au termes de Mere de Dieu, s'y oppoſa de
tout ſon pouvoir, [ſuivi ſans doute de Dorothée & de quelques
autres.] 'Auſſi la lettre eſt demeurée ſans inſcription & ſans ſi- p.710.711.
gnature, ſans avoir ſervi pour lors qu'à leur cauſer bien du trou- p.805.
ble & bien de la peine: [& il fallut ſe contenter] 'de l'acte que t.3.p.701.704.
nous avons dans le Concile d'Epheſe, fait au nom du Concile
des Orientaux, & qui contient en abregé les meſmes choſes que
l'autre, avec le ſymbole de Nicée entier, mais ſans aucune ex-
plication du myſtere, de ſorte que la verité eſt qu'il ne dit rien.]
Cependant ſon titre qui eſt en forme, [fait aſſez juger qu'il fut
accepté & ſigné:] '& ceux qui le compoſerent luy donnerent le ap.p.719.c.
titre honorable de Confeſſion de foy. 'On voit en effet que les t.3.p.716.d.
Orientaux preſenterent à Theodoſe un acte ſigné d'eux tous,
qui ne contenoit autre choſe ſur la foy que le ſymbole de Nicée;

p.741.c|Merc. t.2.pr.p.40|Bar. 431.§ 161. & ils refuſerent de s'expliquer davantage. Ainſi c'eſt ce qu'ils appellent leur Tome, où ils avoient mis le ſymbole de Nicée, & ou ils avoient rejetté, diſent ils, les articles heretiques de Cyrille. [Ils produiſirent en diverſes rencontres cette piece, qui n'expliquoit rien, comme ſi c'euſt eſté quelque choſe de fort important, & de deciſif.] 431.

ARTICLE LXXIX.

Le Comte Jean ne pouvant faire ceder les Catholiques, les maltraite extremement: Leur fermeté genereuſe.

Conc.t.3.p.729. a.d|ap.p.715. [LE refus que firent les Catholiques d'entrer pour lors dans la queſtion de la foy, & de donner au Comte Jean une declaration de leur croyance, eſt ſans doute ce qui a donné lieu aux Orientaux de dire, qu'ayant invité pluſieurs fois ceux du Concile à conferer avec eux, & à examiner les preuves qu'ils pretendoient alleguer pour montrer que les anathematiſmes eſtoient heretiques, ils n'avoient jamais voulu [ni conferer avec eux,] ni ſouffrir que les anathematiſmes fuſſent condamnez, ni ceſſer d'avoir communion avec Saint Cyrille & Memnon, & de les nommer comme Eveſques [dans la celebration du Sacrifice.] Le Comte Jean fit aſſembler trois & quatre fois les deux partis: [mais il ne put jamais obliger les Catholiques à rien faire contre la reſolution qu'ils avoient priſe:] de ſorte que voyant leur reſiſtance, il ne voulut plus leur en parler. Ils offrirent ſeulement aux Orientaux les conditions que ceux-ci ſe crurent obligez d'accepter deux ans aprés, qui eſtoit d'oublier tout le paſſé, pourvu qu'ils conſentiſſent à la depoſition de Neſtorius, & anathematizaſſent ſa doctrine.

d. p.1153.e.

p.733.b. b|729.e. Le Comte ſachant que les Catholiques s'aſſembloient [pour offrir le Sacrifice,] & que les Orientaux ne s'aſſembloient pas, [parcequ'ils n'avoient point d'egliſe pour tenir leurs aſſemblées,] il le defendit aux Catholiques, diſant qu'il ne vouloit point que ni les uns ni les autres s'aſſemblaſſent, juſqu'à ce qu'ils fuſſent d'accord entre eux. [Il n'eſt point marqué expreſſement s'ils obeïrent à cet ordre.] Mais les plaintes des Orientaux donnent ſujet de croire que ceux du Concile continuoient toujours à celebrer, & à marquer meſme dans les Myſteres, qu'ils perſiſtoient dans la communion de S. Cyrille & de Memnon, en les nommant comme Eveſques. [Si la lettre de Theodoret à André

p.729 c|ap.p. 713.715.

431. de Samoſates n'eſt écrite que de ce temps-ci,] 'on y voit que les ap.p 7 16.
Eveſques condannez offroient le ſaint Sacrifice, pendant que leurs juges [pretendus] gemiſſoient dans leurs maiſons [de ne le pouvoir offrir ſolennellement dans les egliſes.

Le Comte indigné de la fermeté des Eveſques,] 'les tenoit en- t.2.p.768.d.
fermez dans Epheſe comme dans une priſon 'ou dans une ville p.776.b.
aſſiegée, '& comme dans un honneſte exil. [a] Ils ſouffroient tous p.769.d.
beaucoup, & eſtoient tous dans l'affliction & l'abatement. [Et [a] p.761.c.
comme c'eſtoit au mois d'aouſt,] 'la chaleur & la peſanteur de p.769.e.
l'air les incommodoient extremement. 'Il mouroit preſque tous e|761.c.
les jours quelqu'un. 'Il falloit renvoyer preſque tous les domeſ- p.769.e.
tiques parcequ'ils eſtoient malades. 'Et la neceſſité de ſubvenir p.761.c.
aux frais d'un ſi long ſejour en un pays étranger, obligeoit les Eveſques de vendre tout ce qu'ils avoient.

'On faiſoit auſſi tout ce qu'on pouvoit pour les empeſcher de p.768.d| 776.b|
faire tenir aucune lettre, ni envoyer perſonne ſoit à leurs amis, 777.a.
ſoit à l'Empereur, 'depeur qu'ils ne détrompaſſent ce prince des p.768.e.
fauſſes impreſſions qu'on luy donnoit. Car tantoſt on luy diſoit que c'eſtoient des ſeditieux qui brouilloient tout; tantoſt au contraire on luy perſuadoit qu'ils avoient tous conſenti à la depoſition de S. Cyrille & de Memnon, ou qu'ils vouloient bien ſe réunir avec les Orientaux.

'On pretendoit encore qu'en tirant les affaires en longueur, p.769.e.
les Eveſques mourroient peu à peu, ou ſe laſſeroient de leur conſtance. 'Mais ils eſtoient tous reſolus à perir plutoſt que d'aban- e.
donner ce que J.C. avoit fait par eux; '& à ſe faire bannir eux b.
meſmes, plutoſt que de quitter la communion de S. Cyrille & de Memnon, [en conſentant à leur depoſition.] 'Ceux meſmes qui p.761.b.
n'avoient jamais vu S. Cyrille [juſqu'à ce Concile.] eſtoient preſts de ſe bannir avec luy ſi on le bannilſoit, & d'expoſer leur vie pour la ſienne: Et ils venoient en pleurant luy en faire des proteſtations: Ce que ce Saint raporte avec ſujet à la grace du Sauveur: 'C'eſtoit encore un effet viſible des prieres & des larmes p.776.b.
que les fideles de Conſtantinople [& tous les autres] offroient à Dieu, de ce que de tous les Eveſques orthodoxes qui eſtoient à Epheſe, il n'y en avoit pas un qui ne demeuraſt uni avec les autres dans cette generеuſe reſolution.

'Ainſi l'Egliſe tira au moins cet avantage de la venuë du Comte p.772.b.c.
Jean, que ce Comte demeura perſuadé que ce n'eſtoit point par les inductions de S. Cyrille ni d'aucun autre, que le Concile agiſſoit & avoit agi, mais par ſon propre zele pour la verité. 'Il fut b.

encore perſuadé de la fauſſeté de quelques autres calomnies qu'on avoit repanduës contre S. Cyrille. 431.

[Au defaut de S. Cyrille, Juvenal demeura chef du Concile: ce qu'on juge tant parcequ'il avoit déja fait cette fonction,] p.768.b. 'que parcequ'il ſigne le premier une des lettres envoyées à l'Empereur; p.785.b. 'ce qui n'empeſche pas que le Concile ne ſe plaigne qu'en luy oſtant S. Cyrille, on l'avoit laiſſé ſans chef.

ARTICLE LXXX.

Le Concile écrit à l'Empereur pour S. Cyrille & Memnon: Saint Dalmace empeſche qu'on ne les banniſſe.

Conc. t. 3. p. 768. c. 'DANS les maux dont l'Egliſe eſtoit affligée, elle ne pouvoit eſperer de ſecours que de l'autorité meſme de l'Empereur p. 760. d] 776 e. que l'on employoit contre elle. 'Le Concile écrivit donc, [a] & 'luy Note 57. [a] p. 765. c. proteſta qu'on l'avoit ſurpris, en luy faiſant croire que c'eſtoit p. 764-768] 760. d. tout le Concile qui avoit depoſé S. Cyrille & Memnon; 'que cela s'eſtoit fait par un parti de 30 Eveſques, ſans forme, ſans preuve, & par le ſeul deſir de venger la depoſition de Neſtorius; Que le Concile bien loin d'avoir eu part à l'action de ces 30 Eveſques, l'avoit declarée entierement nulle, & les avoit condannez eux p. 768. a. meſmes pour ce ſujet; 'Qu'ainſi le Concile le ſupplioit de leur rendre des Eveſques qui n'eſtoient coupables que pour avoir b. défendu avec eux la gloire de J. C. 'Cette lettre fut ſignée par Juvenal, & par tous les autres Eveſques du Concile.

p. 776. e. 'Le Concile écrivit en meſme temps [b] aux Eveſques qui eſtoient Note 58. p. 768. b. c. à Conſtantinople, une lettre [qui eſt perduë.] 'Il leur en écrivit [peu aprés] une autre, adreſſée auſſi aux Preſtres & aux Diacres p. 768. 769. de Conſtantinople. 'Il y repreſente avec beaucoup de vehemence l'oppreſſion qu'il ſouffroit depuis trois mois, & la reſolution ferme où il eſtoit de ne ſe relaſcher en rien. Il conjure ces membres & ces enfans du Concile, d'aller trouver l'Empereur; de luy repreſenter la violence qu'on leur fait, & les maux qu'ils ſouffrent; de luy demander le rétabliſſement des Prelats qu'on ne perſecutoit que parcequ'ils avoient témoigné plus d'ardeur que tous les autres contre les erreurs de Neſtorius; & que pour les autres, s'il ne veut pas leur accorder l'honneur de l'aller ſaluer, il ne leur refuſera pas au moins la liberté de retourner à p. 769. e. leurs Egliſes. 'Cette lettre fut ſignée par les principaux des Eveſques.

Ils

Ils y joignirent un billet par lequel ils repreſentoient plus en particulier combien ils ſouffroient à Epheſe, afin qu'on en informaſt l'Empereur. Ce billet ſemble parler à pluſieurs; & on marque qu'il fut envoyé au Clergé de Conſtantinople. Neanmoins Saint Dalmace répondant aſſez clairement au meſme billet, dit qu'il luy avoit eſté envoyé par le Concile, & c'eſt ce qu'a ſuivi le P. Garnier. [On ne voit point par qui ces lettres furent portées.] Un Theodore qui eſtoit en ce temps-ci à l'Empereur en qualité de Magiſtrien [ou Courier,] dit dans le Concile de Calcedoine, qu'il avoit ſervi de deputé à S. Cyrille, particulierement dans le temps du Concile d'Epheſe, & qu'il avoit ſervi ce Concile d'une maniere irreprehenſible; ce qui avoit porté depuis Saint Cyrille à le faire Diacre de ſon Egliſe. e. Merc.t.2.pr.p. 37. p.35. Conc.t.4.p.395 e.d.

[L'Abbé Dalmace ayant receu ce que le Concile écrivoit ou à luy en particulier, ou en general à tout le Clergé de Conſtantinople, l'il en fit part à tout le Clergé, aux Abbez, au peuple: & comme Dieu ne vouloit ſe ſervir que de luy pour faire connoiſtre la verité, & pour aſſiſter le Concile dans l'accablement où il eſtoit, il porta la choſe juſqu'à l'Empereur, & luy fit connoiſtre avec quelle inſolence & quelle injuſtice on opprimoit une aſſemblée ſi nombreuſe & ſi ſacrée. La maniere dont le Comte Jean avoit raporté les choſes, donnant lieu de croire à la Cour que tout le Concile avoit conſenti à la depoſition de S. Cyrille & de Memnon, on y deliberoit déja de les envoyer en exil. [Les exhortations de Dalmace ſuſpendirent apparemment une ſentence ſi prejudiciable à l'Egliſe, & donnerent lieu] à l'eſperance que l'on avoit d'obtenir quelque choſe de favorable de l'Empereur; comme on le voit dans une lettre écrite dans le meſme temps. Merc.p.38. Conc.t.3.p.763 c. p.773.c.

[Dalmace ne dit rien de ceci dans la réponſe qu'il fit au Concile, ſoit par modeſtie, ſoit qu'il n'euſt pas encore parlé à l'Empereur.] Il témoigne ſeulement prendre beaucoup de part à ce que les Eveſques ſouffroient, & aux victoires que Dieu leur faiſoit remporter par leurs ſouffrances meſmes; & leur proteſte qu'il avoit toujours eſté & qu'il ſeroit toujours preſt d'executer tout ce qu'ils deſireroient de luy, [& par le reſpect qu'il leur devoit,] & plus encore parcequ'il s'agiſſoit de la foy. Merc.p.37.

[Cette lettre accompagna ſans doute celle que] les Eveſques qui eſtoient à Conſtantinople écrivirent au Concile "le 20 de Meſori, [c'eſt à dire le 13 d'aouſt.] Ils l'adreſſerent nommément à S. Celeſtin, S. Cyrille, Juvenal, Firme, Memnon, & quelques autres. Ils diſent que le ſoin qu'on avoit de garder tous les che- Conc.p.772. d.e. Note 59. e.p.773.

mins,leur ayant oſté le moyen de s'unir au Concile autant qu'ils l'euſſent ſouhaité, ils s'eſtoient contentez de s'y unir par leurs vœux & par leurs prieres; qu'ils uniſſent leurs ſentimens à ceux des Peres, pour défendre ceux qu'ils défendent, pour condanner ceux qu'ils condannent; qu'ils eſtiment leurs ſouffrances & heureuſes, & glorieuſes, & qu'ils ſont tous preſts d'y aller prendre part s'ils le jugent à propos, ou de leur rendre à Conſtantinople tous les ſervices qu'ils leur voudront demander; Que leur ſejour en cette ville n'y avoit pas eſté tout à fait inutile, qu'ils y avoient fortifié les peuples, animé le zele d'un grand nombre de perſonnes, & ſecondé les Preſtres en tout ce qu'ils avoient deſiré d'eux: Et qu'ils pouvoient peut-eſtre y rendre encore quelque ſervice, puiſqu'on faiſoit eſperer quelque choſe d'aſſez favorable de la part de l'Empereur.

ARTICLE LXXXI.

Le Concile écrit de nouveau à l'Empereur, & demande le ſecours des Orthodoxes de Conſtantinople, qui preſentent une requeſte genereuſe à l'Empereur: Paix de Saint Cyrille dans ſa priſon: Il éclaircit ſes anathematiſmes.

Conc.t.3.p.760. b.c. [L'On écrivit encore d'autres lettres de Conſtantinople, par leſquelles] le Concile apprit la mauvaiſe diſpoſition où la relation du Comte Jean avoit mis la Cour. [a] On en fut fort alarmé: & ce fut ce qui obligea le Concile à écrire une ſeconde lettre à l'Empereur; & d'autant plus, qu'on doutoit fort ſi la premiere luy avoit eſté renduë. On luy temoignoit que ſa lettre apportée par le Comte, avoit cauſé beaucoup de douleur au Concile, tant parcequ'elle eſtoit adreſſée indifferemment aux ſchiſmatiques de l'Orient, & meſme aux Pelagiens, auſſi-bien qu'aux Orthodoxes; que parcequ'il y paroiſſoit qu'on avoit ſurpris ſa Majeſté, & qu'on luy avoit perſuadé que tous les Eveſques avoient depoſé S. Cyrille & Memnon, ce qui eſtoit abſolument faux; Que le Concile œcumenique appuyé par Rome, & tout l'Occident par toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'avoit depoſé que le ſeul Neſtorius, mais qu'il eſtimoit & honoroit les deux autres, à cauſe de leur zele pour la pureté de la foy; Que cette meſme raiſon ayant porté les partiſans de Neſtorius à condanner ces deux Eveſques, ſans obſerver meſme aucune forme, le Concile leur avoit refuſé ſa communion, & la leur refuſeroit toujours, juſqu'à ce qu'ils

a c.776.c.

p.776.a.

p.760.c.

p.757.p.

p.757.

431. euſſent fait une ſatisfaction legitime pour cet excés, & pour les autres dont ils eſtoient encore coupables. 'Le Concile ajoutoit à cela, que ſi l'Empereur deſiroit d'eſtre pleinement informé de la Note 60. verité des choſes, "il luy pluſt de permettre qu'on luy deputaſt quelques Eveſques tels qu'il jugeroit plus à propos de mander. p.760.b.

'Le Concile en envoyant cette lettre à Conſtantinople, ou peu aprés l'avoir envoyée, répondit aux Eveſques qui eſtoient en la meſme ville. 'Il les remercie de la part qu'ils prenoient à leurs ſouffrances, par un eſprit de charité qui leur donnoit auſſi part à ſes couronnes, s'il en meritoit quelqu'une. 'Il les remercie encore plus du ſecours qu'ils luy donnoient par leurs prieres, '& ſe re-jouit de ce que l'oppreſſion & les peines qu'il enduroit eſtoient enfin venües juſqu'à leur connoiſſance. 'Il leur conſeille de demeurer à Conſtantinople, puiſque le plus grand ſervice qu'ils pouvoient rendre à l'Egliſe, eſtoit de luy mander ce qui s'y paſſoit, & de faire connoiſtre aux Fideles de cette ville, mais particulierement à l'Empereur, le veritable état où les choſes eſtoient à Epheſe. 'Il les prie encore de faire ſouvenir l'Empereur des lettres que le Concile luy avoit écrites, en cas qu'il les euſt receuës, ou de luy faire connoiſtre ce qu'elles contenoient, & ce qu'on travailloit ſi fort à luy cacher. 'Il leur envoya une copie de quelques pieces qu'on leur avoit déja envoyées, mais qui apparemment n'eſtoient pas venües juſques à eux. p.773.d|776 c. p.773.d.e. p.776.c. b|773 e. p.776.a. a.d. e. e.

'Les Prelats à qui cette lettre eſt adreſſée, ſont ſept Eveſques nommez, [mais que nous ne connoiſſons point.] Il y avoit encore alors à Conſtantinople trois Eveſques d'Egypte, [outre S. Procle qui y eſtoit auſſi apparemment. Je ne ſçay pourquoi la lettre ne leur eſt point adreſſée, ni pourquoi on ne voit point que Saint Procle ait eu aucune part dans toutes ces grandes affaires, J'quoique ç'ait eſté par ſes travaux, auſſi-bien que par ceux du Concile d'Epheſe, que les Egliſes ont rejetté le dogme de Neſtorius. p.773.d. p.772.a. Cyr.ep.34.p. 199.c.

'Ce fut auſſi en ce temps là que Saint Cyrille écrivit une lettre adreſſée au Clergé & au peuple de Conſtantinople, pour leur apprendre l'état des affaires du Concile, 'afin qu'ils en informaſſent tout le monde, particulierement les ſaints Abbez; [ce qui ſemble marquer qu'il écrivoit à quelques particuliers, & non pas à tout le peuple.] Il craignoit que le Comte Jean eſtant de retour à Conſtantinople, n'y raportaſt les choſes autrement qu'elles ne s'eſtoient paſſées, afin, dit-il, de plaire à de certaines perſonnes. Conc.p.760. 761. p.761.a.b. b.

[Ce fut peut-eſtre encore dans le meſme temps] qu'il écrivit à Theopempte [de Cabaſes,] à Daniel [de Darnis,] & à Potamon, p.771.a.

Merc.pr.p.35. tous trois Eveſques [d'Egypte,] qui [apparemment] eſtoient alors 431.
Conc.p.772. à Conſtantinople. Il leur mande auſſi en peu de mots l'état où &c.
eſtoit le Concile depuis l'arrivée du Comte Jean.

[L'ordre du temps nous oblige de croire, que les Orthodoxes de Conſtantinople n'attendirent peut-eſtre pas les dernieres lettres que le Concile leur écrivoit, pour faire un dernier effort, afin d'éclaircir l'Empereur de toutes choſes, & obtenir de luy la
p.777.780. liberté de S Cyrille.] Nous avons encore une requeſte, ou plutoſt une proteſtation que tout le Clergé de Conſtantinople adreſſe à ce Prince, extremement forte & genereuſe. Ils diſent d'abord, que comme la religion Chrétienne oblige les ſujets à obeïr à leurs Princes, elle veut auſſi que lorſqu'on ne leur peut obeïr ſans bleſſer ſon ame, on leur parle avec la liberté & le courage [d'un enfant de Dieu,] particulierement ſi ces Princes eſtant Chrétiens, [ne peuvent trouver mauvais qu'on leur défere moins qu'à celui qu'eux meſmes adorent.] Ils ajoutent à cela qu'ils croient devoir uſer de cette liberté ſainte, puiſqu'en condamnant S. Cyrille & Memnon ſous un faux pretexte de paix, & pour ne pas laiſſer deſunir quelques provinces de l'Orient, on met la diviſion, & on allume la guerre dans toute l'Egliſe, & qu'en depoſant Neſtorius d'une part, & tous les Eveſques Catholiques de l'autre en la perſonne de S. Cyrille, on laiſſe les Ariens & les Eunomiens maiſtres de tout. Ils proteſtent que pour eux ils ſont reſolus de s'expoſer à toutes ſortes de dangers avec ceux qui ont la meſme foy qu'eux,
p.777.e. & de ſouffrir pour cela juſques au martyre. Ils ſuppoſent que l'Empereur ſavoit déja le témoignage que le Concile luy avoit rendu de la foy tres pure de S. Cyrille.

[Ce fut peut-eſtre aprés cette requeſte, à laquelle Dalmace avoit
Merc.p.38. ſans doute beaucoup de part,] que le Concile luy écrivit une lettre de remerciement & d'éloges, que nous avons encore, dans laquelle neanmoins le P. Garnier dit qu'on avoit mélé des choſes a.
fauſſes: Il s'en eſt reſervé le jugement, n'ayant pas voulu que nous viſſions ce qu'il croyoit indigne d'eſtre vu; [quoique dans des pieces que l'on donne au public, on ſoit bien aiſe d'avoir tout ce qui eſt dans les manuſcrits, & de ne s'en pas raporter au jugement d'un autre, auquel on ne ſe fie pas toujours.]

Conc.t.3.p.788. Alype Curé de l'Egliſe des Apoſtres eut part à une action ſi Preſtre.
p.785.788. hardie: & il écrivit enſuite à S. Cyrille une lettre pleine d'éloges ſur la conſtance avec laquelle il défendoit la verité & ſouffroit pour elle, comme un ſecond Athanaſe; ne le traitant de rien

a. Je penſe que τινες ἐκ τῆς Ἀλεξανδρείας, eſt une gloſe ajoutée à la lettre.

431. moins que de martyr. Il envoya cette lettre par le Diacre Candidien, qui alloit apprendre à Saint Cyrille & aux autres tout ce qu'on avoit fait [pour eux.] p.718.e.

Il paroiſt que le Concile écrivoit & deputoit [non ſeulement à Conſtantinople, mais encore] à Antioche & en divers autres endroits, pour faire connoiſtre partout la juſtice de ſon procedé, & l'injuſtice des Orientaux. t.3.p.713-715.

Durant que tout ceci ſe paſſoit, S. Cyrille eſtoit toujours dans ſa captivité, gardé fort étroitement par des ſoldats, qui couchoient meſme à la porte de ſa chambre. Et il ignoroit ce qui arriveroit de tout cela, [ayant grand ſujet de craindre qu'aprés l'avoir depouillé du patriarcat d'Alexandrie, on ne le releguaſt pour toute ſa vie en quelque lieu bien eloigné,] comme il ſavoit que l'on en deliberoit à la Cour. [Car c'eſtoit la ſuite ordinaire & comme neceſſaire de la depoſition des Eveſques.] Cependant il rendoit graces à Dieu dans ſon affliction, & eſtoit preſt de ſouffrir avec joie tout ce qu'il luy plairoit de luy envoyer; ſachant que ce que l'on ſouffre pour ſon nom ne peut eſtre ſans recompenſe. t.3.p.772.c. p.760.c. p.771.c. p.760.c. p.771.c.d.

[Entre les occupations auſquelles il s'appliqua dans le loiſir que ſes ennemis luy procuroient autant qu'ils pouvoient, il faut mettre l'explication qu'il fit de ſes anathematiſmes. Car comme les Orientaux les luy reprochoient ſans ceſſe, qu'ils pretendoient y trouver des hereſies, & qu'ils en faiſoient la principale matiere de ſa depoſition, & de tout le trouble qu'eux meſmes cauſoient dans l'Egliſe;] le Concile le pria d'en vouloir faire une explication, qui en puſt éclaircir les difficultez. Il fit donc cette explication, où il pretend d'abord que l'obſcurité que quelques uns trouvoient dans ſes paroles, ne venoit que de ce qu'ils s'eſtoient engagez à défendre les impietez de Neſtorius, ou de ce qu'ils ſe laiſſoient ſurprendre par ceux qui y eſtoient engagez. Le titre de cet ouvrage porte qu'il le prononça dans le Concile; [ce qu'il fit peut-eſtre depuis qu'il fut libre. Il ne l'acheva qu'aprés que les Orientaux eurent deputé à Calcedoine, comme nous allons voir, au commencement de ſeptembre.] Car ils l'envoyerent à leurs deputez comme une choſe toute nouvelle. [Mais au lieu d'y reconnoiſtre la verité,] ils diſent que S. Cyrille ne fait qu'y decouvrir encore plus clairement ſon impieté. p.811.b. p.811. *ſolitum.* p.744.a.

ARTICLE LXXXII.

Le Concile envoie à l'Empereur huit deputez, obligez de ſuivre leur inſtruction: Verinien de Perge demeure chef du Concile.

[LA generoſité avec laquelle le Concile d'Epheſe & le Clergé de Conſtantinople avoient défendu la verité, fut enfin benie de Dieu. L'Empereur touché ou par leur conſtance, 'ou par quelque autre raiſon qui ne nous eſt pas connuë,] 'accorda enfin à la priere du Concile, que quelques Eveſques le vinſſent informer de la verité des choſes: Et il permit au Concile de deputer pour cela ceux qu'il voudroit. 'Il donna la meſme permiſſion aux Orientaux. 'Ce fut luy qui ordonna qu'on luy envoieroit "huit Eveſques de chaque coſté. 'Ils avoient ordre de venir à Conſtantinople. [a]Le Comte Jean fit ſavoir la volonté de l'Empereur aux uns & aux autres. [b]Les Orientaux ſe hafterent d'y ſatisfaire, [c]& les Catholiques encore plus, [quoiqu'ils perdiſſent en quelque ſorte par une deputation ſi egale, l'avantage que leur donnoit leur grand nombre.]

Conc.t.3.p.784. a b.

Note 61.

p.735.a b.

p.741.e.

a]731.e]741.e] 781.e]1051.e] 1058.e.

Note 62.

a p.729.d]784.a. b.

b p.729.d.

c p.781.d.

'S. Cyrille ſouhaitoit fort d'eſtre du nombre des deputez, tant pour avoir la ſatisfaction de voir l'Empereur, [& de ſe juſtifier des mauvaiſes impreſſions qu'on luy en avoit données,]que pour pouvoir convaincre, en preſence de ce Prince, Jean d'Antioche [chef des deputez des Orientaux,]de l'injuſtice du jugement qu'il avoit rendu contre luy, '& encore pour ſe pouvoir purger des calomnies repanduës contre luy par d'autres, [c'eſt à dire par Queremon, Sophronas, & leurs compagnons. Il n'en fut pas neanmoins,]& demeura encore priſonnier avec Memnon; [d]l'Empereur ayant peut-eſtre voulu qu'on les retinſt juſqu'au jugement de l'affaire.

p.1051.e.

p.1054.a.

p.781.e.d]785.d

d Merc.t.2.pr. p.36.

'Le Concile choiſit donc pour ſes deputez ſept Eveſques, Arcade[Legat du Pape,]Juvenal[de Jeruſalem,]Flavien[de Philippes,] Firme[de Ceſarée en Cappadoce,]Theodote[d'Ancyre,]Acace [de Melitene,]& Evopce[de Ptolemaïde,]avec le Preſtre Philippe Legat du Pape. [Le Concile peut avoir choiſi Arcade à deſſein, afin que ſi les deputez ſe rencontroient avec les Orientaux, ils ne fuſſent pas obligez de ceder le rang à Jean d'Antioche leur chef: Ce fut peut-eſtre encore pour cela qu'il le nomma devant Juvenal, aprés lequel il paſſoit en d'autres rencontres; & que pour autoriſer ce rang, il nomma auſſi Flavien Legat de Theſſa-

Conc.t.3.p.784. b.

Jonique avant Firme de Cesarée.] Lorſque Maximien eut esté fait Eveſque de Conſtantinople, Juvenal eſt nommé le premier aprés luy, devant Arcade: & il tient le premier rang dans des actes faits en conſequence de cette deputation. Flavien eſt auſſi quelquefois mis devant Arcade. [Entre les Eveſques qui demeurerent à Epheſe, ce ne fut pas Projecte l'autre Legat de Rome qui preſida,] mais Verinien de Perge, [qui eſtoit apparemment le plus ancien des Metropolitains.] p.1059-c.1067. c. p.781.e. c.1067.e. p.781.d.

Arcade & les autres furent donc deputez de toute la terre, pour aller défendre [devant l'Empereur] les intereſts de la foy, ceux des autres Eveſques leurs peres & leurs freres, & nommément ceux de S. Cyrille & de Memnon. Ils ſont marquez en un endroit comme deputez de Saint Cyrille, auſſi bien que du Concile. Dans l'inſtruction & le pouvoir que le Concile leur donna, il leur défendit de recevoir les Orientaux à leur communion en quelque maniere que ce fuſt; de quoy il donne pluſieurs raiſons. Que ſi l'Empereur, à qui il faut obeïr en tout ce qui ſe peut, le vouloit abſolument, le Concile conſent qu'ils promettent de le faire, pourvu que les Orientaux conſentiſſent à ſouſcrire la depoſition de Neſtorius, à anathematizer ſes dogmes, à rejetter tous ceux qui les tenoient, ou les avoient tenus ouvertement, à demander par écrit pardon au Concile de la maniere dont ils avoient traité S. Cyrille & Memnon, & à ſe joindre avec les Catholiques pour demander leur delivrance; Qu'en ce cas, dis-je, ils pourroient leur promettre la communion, mais non pas la leur donner qu'ils n'en euſſent écrit au Concile, & n'en euſſent eu ſon conſentement, & que meſme S. Cyrille & Memnon, (à qui on donne auſſi en cet endroit le nom d'Archeveſques,) n'euſſent eſté actuellement delivrez. p.781.e. t.3.p.781.a.b. b. c. ἀπολύσας. ἀπολῦσαι. d.

[Quoique ces deputez fuſſent les principaux des Peres,] neanmoins le Concile leur declare que s'ils ne ſuivent exactement cette inſtruction, ſans rien faire de plus ni de moins, non ſeulement il les deſavouera, mais qu'il les privera meſme de ſa communion. Cet acte fut ſigné par Verinien de Perge, & par tous les autres Eveſques. Il eſt adreſſé à Philippe Preſtre Legat du Pape, & aux Eveſques, Arcade [dont on ne marque point la legation,] Juvenal, Flavien, & les autres. [Cet honneur qu'on fait ici à Philippe eſt aſſurément ſurprenant, & contraire à tous les autres endroits où le Concile parle de luy,] meſme dans cette deputation. M.r de Marca ſe contente de dire que c'eſt une erreur groſſiere des copiſtes. [Je voudrois qu'il l'euſt bien prouvé.] [a] Le Concile donna encore [à ſes Legats] des écrits contradictoires. [Je ne ſçay a.d. d.p.p.573. t.3.p.780.d.e. ap.p.571.e. t.3.p.781.e. Mer.con.l.5.c.4.§ 8. a Conc.t.3.p.781.d.

p.784.785. ce que cela veut dire,] & une lettre de creance pour l'Empereur, 431.
où ils font un abregé de tout ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe, & conjurent l'Empereur de leur rendre à tous la liberté, en la rendant à S. Cyrille & à Memnon, puiſqu'ils eſtoient tous dans les meſmes intereſts, & dans la meſme foy, & que ſi ces deux eſtoient heretiques, ils l'eſtoient tous avec eux.

ARTICLE LXXXIII.

Les Orientaux envoient auſſi huit deputez à l'Empereur : Neſtorius eſt banni.

Conc.t.3.p.781.d. APRES que les Legats du Concile furent envoyez, les Orientaux envoyerent auſſi les leurs, [a] qui eſtoient huit, [b] Jean
a p.741.d. d'Antioche meſme, Jean de Damas, Himere de Nicomedie, Paul
b p.724.725.743 a. d'Emeſe, Macaire de Laodicée, Apringe de Calcide, Theodoret de Cyr, & Hellade de Ptolemaïde [en Phenicie, ville celebre dans nos hiſtoires ſous le nom d'Acon ou Acre. [Je ne ſçay pourquoi] p.724.725. il eſt dit de quelques uns d'eux, qu'ils parloient pour d'autres
p.725. Eveſques, partie preſens à Epheſe, partie abſens. Leur Concile leur donna un pouvoir abſolu d'agir & de parler comme ils le jugeroient à propos pour ſoûtenir ce qui avoit eſté fait juſques alors, & de ſigner meſme au nom de tous, les accords ou les autres actes qu'il faudroit faire ; promettant d'avouer tout ce qu'ils auroient fait, & de ſigner ſans difficulté tout ce qu'ils leur
p725.d.e. envoyeroient à ſigner : ſuppoſant toujours, ajoutent-ils, que les articles & les anathematiſmes de Saint Cyrille ſeront rejettez,
e. comme contraires à la foy Catholique & Apoſtolique. Alexandre d'Hieraple ſigna cet acte le premier, [comme demeurant chef du Concile,] & dans ſa ſignature, il marque poſitivement cette con-
c|728.a|741.e. dition. Dorothée de Marcianople, & le reſte de leurs Eveſques ſignerent enſuite.

Merc.t.2.p. 537.1.2. [Il n'y eſt point parlé de Neſtorius.] Il eſt certain neanmoins
Conc.t.3.p.728. que les Orientaux s'engagerent à Epheſe de ne conſentir jamais à ſa depoſition. Ils mirent en meſme temps entre les mains de leurs deputez un Tome, [c'eſt à dire ſans doute l'écrit où ils avoient mis le ſymbole de Nicée, ſans oſer s'expliquer ſur l'In-
p.744.a. carnation, parcequ'ils ne s'accordoient pas.] Les deputez furent auſſi chargez de demander qu'on permiſt aux Eveſques de s'en
p.731.e. retourner au pluſtoſt en leurs egliſes. Ils partirent enſuite pour Conſtantinople avant le 25 d'aouſt, [& y allerent ce ſemble par Note 63.
terre,]

431. terre,] puiſqu'ils n'arriverent à Nicomedie que vers le premier jour de ſeptembre. 'Himere n'eſtoit pas encore arrivé le 4 du meſme mois, ayant peut-eſtre eu quelque incommodité, ou quelque autre empeſchement qui l'avoit arreſté en chemin. [Il avoit ſans doute paſſé par Nicomedie dont il eſtoit Eveſque. p.732.a]ap.p. 723.a.

Avant que les deputez des deux partis fuſſent arrivez;]l'Empereur jugea plus à propros qu'ils n'entraſſent point à Conſtantinople depeur qu'il n'y arrivaſt du trouble, ſoit à cauſe des moines 'qui eſtoient entierement oppoſez aux Orientaux, auſſibien que tout le Clergé, [ſoit par les intrigues des amis de Neſtorius.] 'Ainſi ils demeurerent à Calcedoine, [qui eſt de l'autre coſté du Boſphore,]& qui ſe regardoit quelquefois comme un fobourg, & une partie de Conſtantinople. [Ce fut là que les affaires du Concile ſe terminerent enfin à l'avantage de l'Egliſe: & c'eſt des Orientaux meſmes que nous en apprendrons le détail.] p.731.d]733.a. p.731.e. ap.p. 724. § 23.

Note 64. 'La premiere victorie de l'Egliſe, fut l'ordre que l'Empereur fit donner à Neſtorius de ſortir d'Epheſe, & d'aller où il luy plairoit [hors Conſtantinople,] 'ou plutoſt de ſe renfermer dans ſon monaſtere [d'Euprepe prés d'Antioche;] 'ce qui luy oſtoit toute eſperance de rentrer jamais dans ſon ſiege. 'Il dit qu'il avoit luy meſme demandé la permiſſion de ſe retirer en ſon monaſtere d'Antioche: 'Et les Orientaux ſemblent dire auſſi qu'il avoit ſouhaité de ſe retirer, & de vivre dans le repos, pour eviter le trouble & le tumulte. 'Il avoit au moins proteſté dans ſa lettre à Scholaſtique, qu'il preferoit le repos de la ſolitude à l'honneur de l'epiſcopat. 'Mais il ſemble qu'il en euſt auſſi écrit au Prefet du Pretoire [Antioque,] en luy témoignant qu'il s'ennuyoit fort à Epheſe, & qu'il euſt bien deſiré d'en ſortir. Antioque luy manda donc par un billet fort civil, que puiſque cela eſtoit, on luy envoyoit des [gardes] pour le ſervir, & le conduire juſques à ſon monaſtere; Qu'il pouvoit choiſir quel chemin qu'il luy plairoit, par mer & par terre; Qu'il y avoit ordre de luy fournir des voitures, & de le défrayer partout. Neſtorius comprit fort bien que c'eſtoit un ordre de l'Empereur qui l'obligeoit de ſe retirer en ſon monaſtere. Il répondit à Antioque qu'il ſe trouvoit honoré d'eſtre depoſé pour la défenſe de la foy; mais qu'il demandoit encore la grace qu'il obtinſt du Prince des lettres publiques qui condannaſſent 'les anathematiſmes de Cyrille, & qui puſſent eſtre luës daus toutes les Egliſes. t.3 p.731.a. ap.p.722. § 25. Bar.431. § 153. Evag.l.1.c.7.p. 262. Conc.t.3.p. 741.e. ap.p.108.b. p.721. § 24. § 25. verboſitates.

[Cet exil forcé ou volontaire] fut fort ſenſible aux Orientaux, comme ils l'avouent eux meſmes; & ils le conſidererent comme p.723 § 26.

p.722. la confirmation de tout ce qu'avoit fait le Concile. 'Leur deputez 431.
l'apprirent par le bruit public en arrivant à Calcedoine, comme
une choſe faite il y avoit déja huit jours,["vers le 25 d'aouſt.] Ils V. la note
en demanderent des nouvelles aux autres Orientaux qui eſtoient 57.
à Epheſe, par une lettre du 4 de ſeptembre; & ce fut la premiere
qu'ils leur écrivirent depuis leur arrivée à Calcedoine.

p.723. 'Le meſme jour 4 de ſeptembre ils attendoient l'Empereur qui
devoit paſſer[le Boſphore, & venir]au palais de Rufin, prés de
Calcedoine, pour les y entendre. Ils paroiſſent remplis d'eſpe-
rance, pourvu qu'on prie, & qu'on ſoit ferme. [Ils ne parlent
point qu'on euſt encore rien fait.]

ARTICLE LXXXIV.

Les Orientaux exclus de l'Egliſe à Calcedoine, tiennent des aſſemblées particulieres, où Theodoret preſche: L'Empereur vient à Calcedoine, & donne audience aux deputez: Les Orientaux ſe vantent d'y avoir vaincu les Catholiques.

Conc.t.3.p.729 e'733.a. L'EVESQUE de Calcedoine, [dont nous ne ſavons pas le
nom,] eſtoit uni aux Catholiques, les recevoit[avec joie]
dans les egliſes de la ville; & leur donnoit la liberté d'y exercer
les fonctions ſacerdotales: mais il ne ſouffroit point que les
p.729.e. Orientaux y entraſſent. 'Ainſi ils demeurerent à Calcedoine
auſſibien qu'à Epheſe, "privez de la celebration & de la participa- *ſynaxi de-*
p.733.b. tion des Myſteres, 'de quoy ils ſe fuſſent peu mis en peine, ſi on *ſtituti.*
euſt traité de meſme les Catholiques.

e. 'Ils ne laiſſoient pas de tenir des aſſemblées, non pour lire les
Ecritures, ni pour offrir [le Sacrifice,] mais pour faire quelques
prieres, & pour entretenir ceux du peuple de Conſtantinople
p.732.c. qui eſtoient encore pour eux. 'Ils ſe ſervoient pour cela d'une fort
grande ſale toute environnée de tribunes, dans leſquelles ils ſe
e. mettoient pour parler; & le peuple les ecoutoit d'enbas. 'Ils di-
ſent que tous les moines & tout le Clergé [de Conſtantinople]
c'736.d. leur eſtoit fort oppoſé; 'mais que tout le peuple de cette ville
"eſtoit fort bien diſpoſé pour eux, venoit ſans ceſſe les entendre &c.
p.736.d avec une extreme ardeur, & les exhortoit eux meſme à combat-
tre genereuſement pour la foy: de ſorte qu'ils eſtoient obligez,
diſent-ils, d'arreſter autant qu'il pouvoient ce grand concours,
de crainte de donner pretexte à leurs adverſaires [de les accuſer
e. de faire des ſeditions.] Mais ils diſent en meſme temps que tout le

431. Conſeil eſtoit pour eux, 'de quoy ils furent bien-toſt obligez de ſe dedire. p.732.e.

'Nous avons encore une partie d'un diſcours que Theodoret fit à ceux qui eſtoient venus de Conſtantinople pour l'entendre. Il leur parle de Neſtorius comme de leur paſteur legitime, '& il leur fait eſperer ſon rétabliſſement. 'Il s'échaufe à la fin contre ceux qui veulent qu'on adore un Dieu paſſible, [ſans diſtinguer en quel ſens cette propoſition eſt vraie, & en quel ſens elle eſt fauſſe] 'Le V^e Concile cite le commencement de ce diſcours. 'Il cite encore deux autres homelies que Theodoret fit dans le meſme voyage de Calcedoine. p.733.a. p.734.b.c. p.735.b. t.5.p.506. p.505.d.e.

'L'Empereur vint donc au palais de Rufin, comme on l'avoit eſperé, 'accompagné ce ſemble [d'Antioque] Prefet du Pretoire. 'Il y donna audience aux deux partis; & les Orientaux, s'il les en faut croire, y eurent d'abord tout l'avantage. 'Les uns & les autres preſenterent leurs pieces; on les lut; l'Empereur, diſent » les Orientaux, approuva toutes les noſtres, & nous refutaſmes » celles de nos adverſaires, qui paroiſſoient mal prouvées, & indignes d'eſtres receuës. ['Ils firent un grand crime à Acace de Melitene l'un des deputez du Concile,] d'avoir dit [1] en une occaſion que la divinité eſtoit paſſible; & [2] Theodoſe témoigna une extreme horreur de ce blaſpheme. [Mais il ne fut pas difficile à ce ſavant Prelat de s'en juſtifier, ni de répondre,] à ce que les Orientaux ſe vantent d'avoir [3] repeté bien des fois à Calcedoine devant l'Empereur, que les Eveſques du Concile ayant celebré aprés avoir eſté excommuniez par eux, & ayant communiqué avec Cyrille depuis qu'il avoit eſté depoſé, ils s'eſtoient par là depoſez eux meſmes, & privez de l'epiſcopat. [Comme on pouvoit parler deſlors de mettre un nouvel Eveſque à Conſtantinople,] ils proteſtoient que s'il eſtoit ordonné par ceux du Concile, ſon ordination ſeroit illicite & nulle. b. c. d. e. 1. &c. 2. t.3 p.733.a. ap.p.741. § 38. p.736.b. ap.p.741. § 38

'Le Catholiques firent de grandes inſtances pour S. Cyrille, & ſupplierent l'Empereur de le faire venir, afin qu'il ſe juſtifiaſt luy meſme. Mais on jugea qu'il falloit auparavant éclaircir ce qui regadoit la foy, & affermir la doctrine qui ſe trouveroit avoir eſté enſeignée par les SS. Peres. Et l'Empereur demanda que chacun des deux partis fiſt une expoſition de ſa croyance, & la luy miſt entre les mains. 'Les Orientaux declarerent qu'il n'y t.3 p.736.b.c. d.

1. *in commentariis*: 'D'autres traduiſent *inter geſta*. [Nous n'avons pas le grec.] Conc.ap.p.725. § 27.
2. *diximus*. Cela ſe pourroit-il entendre de ce qu'ils pouvoient avoir dit par écrit, depuis que les deputez du Concile avoient eſté appellez pour ſacrer Maximien?

avoit point de nouvelle profeſſion de foy à faire, mais qu'il falloit ſe contenter de celle du Concile de Nicée; & ſur cela ils preſ- 431.
d. ſenterent le tome où ils l'avoient ſignée [à Epheſe.] Ils pretendent que l'Empereur fut ſatisfait de cette propoſition, (ce qui eſt difficile à croire,) & envoyerent ce tome à Epheſe à ceux de leur
b. parti afin qu'on en fiſt deux copies, & qu'on les ſignaſt. Ils leur écrivirent en meſme temps, & les remplirent des bonnes eſpe-
c. rances [qu'ils avoient ou feignoient avoir.] Ce ne fut que "quelques jours aprés leur premiere audience: [parcequ'il ne ſe trou- *usque in præſentem diem.*
p.743.c. voit peut-eſtre pas toujours des occaſions pour écrire.] Leurs partiſans demeurez à Epheſe, ſignerent [ſans difficulté] les deux
p.744 b.c. copies qu'on leur demandoit, & les leur envoyerent. Ils écrivirent en meſme temps à l'Empereur pour le remercier de l'accueil &c.
d.e. favorable qu'il avoit fait à leurs deputez, & le conjurer d'avoir égard au tort qu'il leur faiſoit en confirmant la depoſition de Neſtorius. Ils prennent pour principe, que les Catholiques qui l'avoient depoſé eſtant heretiques, puiſqu'ils avoient approuvé les anathematiſmes, confirmer la depoſition de Neſtorius c'eſtoit confirmer l'hereſie.

p.743.d. Ils envoyerent une copie de cette lettre à leurs deputez: [a] &
a e. dans la réponſe qu'ils leur firent, ils repetent le meſme raiſonnement, pour montrer que la défenſe de Neſtorius leur eſt de la der-
e. niere conſequence. Ils proteſtent auſſi qu'ils ſont preſts de ſouffrir la mort, plutoſt que d'admettre un ſeul des anathematiſmes.
p.744.a. Ils chargent en meſme temps leurs deputez d'avoir ſoin qu'on leur permiſt bien-toſt de ſe retirer, à cauſe que l'hiver eſtoit proche.
a. Ils leur envoyerent auſſi l'explication des anathematiſmes, que
p.743.b.c. S. Cyrille avoit faite depuis peu, [Je n'entens point] ce qu'ils diſent: Que leurs adverſaires continuoient toujours leur tyrannie; & qu'ils troubloient le peuple & le Clergé en envoyant partout des depoſitions illicites. [Eſt-ce parcequ'ils publioient la depo-
25 p.715. ſition de Neſtorius?] Cette lettre eſt ſignée par 42 Eveſques, dont le premier eſt Tranquillin de Piſidie.

ARTICLE LXXXV.

Les Catholiques refuſent de conferer avec les Orientaux: Ceux-ci n'obtiennent rien pour Neſtorius: Ils veulent que Theodoſe les faſſe admettre à la communion.

[NOUS ne ſavons point le détail de ce qui ſe paſſa à Calcedoine, aprés la premiere audience que l'Empereur avoit

donnée aux deux partis.] 'Il leur en donna juſqu'à cinq, [a]dans leſquelles les Orientaux parlerent toujours contre les anathematiſmes, [b]& proteſterent pluſieurs fois, meſme avec ſerment, qu'il leur eſtoit impoſſible de communiquer avec ceux du Concile, juſqu'à ce qu'ils les euſſent rejettez. Mais pour Saint Cyrille & Memnon, ils ne vouloient point de reconciliation avec eux, quand meſme ils euſſent fait la meſme choſe, parcequ'ils eſtoient, diſoient-ils, les chefs d'une hereſie tout à fait impie.

Conc t.3.p. 740.a|745.a| Thdrt.ep 112. p.983.c.
[a] Thdrt.p.983. c.
[b] Conc.p.712.c| 745.a.bis.p. 874.b.

'Ils vouloient toujours que l'on ſe contentaſt du ſymbole de Nicée ſans aucune addition. 'Ils employoient à cela toutes ſortes d'inſtances, d'exhortations, de prieres, de paroles tantoſt douces, tantoſt vehementes, ſoit auprés de l'Empereur, ſoit auprés de ceux du Conſeil, 'mais toujours inutilement: On leur propoſoit tantoſt une choſe, tantoſt une autre, [mais perſonne n'entroit dans une propoſition ſi deraiſonnable. Ainſi ils ſe reduiſirent] 'à demander ou que leurs adverſaires abandonnaſſent les anathematiſmes, ou qu'ils entraſſent en conference avec eux pour les défendre s'ils pouvoient. 'Car ils pretendoient avoir 'aſſez de preuves pour les convaincre.

t.3.p.738.b. b. c|745.b. p.729.d. p.740.a.b. &c.

'Ils diſent quelquefois que l'Empereur commanda aux Catholiques d'accepter l'un des deux partis, 'particulierement dans la derniere audience, ou auſſitoſt aprés. 'Neanmoins dans la derniere relation qu'ils envoyerent à leur Concile, ils diſent que les Catholiques ne voulant faire ni l'un ni l'autre, '& ne voulant point dutout entrer dans la diſcuſſion des anathematiſmes; mais parlant avec beaucoup de hauteur & de bruit, les puiſſances & leurs miniſtres ſouffroient leur inſolence ſans les arreſter, & ſans les contraindre d'en venir à la conference, & à l'examen.

a. p.729.730. p.729.e| 746.b. p.745.b.

[Il falloit que les Catholiques euſſent des raiſons non ſeulement tres bonnes, mais encore plauſibles, & capables de perſuader des gents de Cour, pour ne pas accepter une propoſition qui ſembloit ſi raiſonnable, & la plus propre pour donner la paix à l'Egliſe Mais on n'a point conſervé les relations qu'ils envoyoient ſans doute à Saint Cyrille & au Concile, ni aucun acte de leur part qui parle de ce qui ſe paſſa à Calcedoine. Ils repreſentoient peut-eſtre à l'Empereur, que s'agiſſant d'un point de doctrine des plus importans & des plus difficiles de la religion, il eſtoit de ſa pieté de ne s'en pas rendre le juge, mais de ſuivre le jugement qu'un Concile œcumenique en avoit rendu, ou qu'il falloit appeller Saint Cyrille meſme, qui eſtoit l'auteur de ces anathematiſmes, pour les défendre. Ils pouvoient bien auſſi demander, qu'avant toutes

choſes les Orientaux donnaſſent une declaration nette & claire de leur foy ſur l'Incarnation, ſans ſe contenter du ſymbole de Nicée, que tous les deux partis eſtoient egalement preſts de ſigner: Et c'eſt à quoy on voit que les Orientaux ne vouloient point s'engager, de peur ſans doute, de ſe brouiller eux meſmes entre eux. p.732.e. Les Orientaux reconnoiſſent que tous les Grands ſe declaroient contre eux pour la doctrine du Concile, qu'ils repreſentent en des termes faux & heretiques. Corel.t.1. p.41. b.c. Mais avec tout cela l'Empereur témoigne aſſez luy meſme qu'il n'eſtoit pas ſatisfait de ce que les Catholiques ne vouloient pas entrer en conference avec les Orientaux.

[Pour ce qui regarde Neſtorius, outre que Theodoſe l'avoit déja condanné par avance,] Liber.c.6.p.26] Conc.t.3.p. 1058.c. il demeura encore perſuadé par ce que luy dirent les deputez du Concile, qu'on l'avoit condanné avec juſtice, & ſelon les regles des Canons. C'eſt pourquoi il ne voulut point ecouter [ſur cela] les Orientaux: Conc.p.732.d. & il diſoit nettement d]746.a. qu'il ne falloit point que perſonne luy en parlaſt. Tous les Grands de ſa Cour en témoignoient la meſme averſion, & traitoient de ſedition toutes les ſollicitations qu'on leur faiſoit en ſa faveur. &c. p.732.d. Les Orientaux ne ſe rendoient pas neanmoins, reſolus de p.745.746. faire pour luy tout ce qu'ils pourroient, & de menager pour cela Mere t.2.p. 357.1.2. toutes les occaſions favorables qu'ils rencontreroient. Car depuis qu'ils eſtoient venus à Calcedoine, ils s'eſtoient encore Conc.ap.p. 837.839. engagez de nouveau à ne conſentir jamais à ſa depoſition. On aſſure meſme que Jean d'Antioche par la beaucoup pour luy dans le Conſeil en preſence de l'Empereur, ſoûtenant qu'il eſtoit p.843.b] 874.b. orthodoxe, & que ſa depoſition eſtoit injuſte. Il proteſta au contraire à ce Prince avec ſerment, que quand S. Cyrille voudroit condanner ſes anathematiſmes, & renoncer à ſes erreurs, ils ne pourroient neanmoins jamais le recevoir comme Eveſque, parcequ'il eſtoit hereſiarque, ni le recevoir à la communion [que comme laïque & penitent.

t.3.p.733.a.b. Dans une des audiences,] l'Empereur témoigna trouver mauvais qu'ils tinſſent des aſſemblées: Theodoret répondit qu'il euſt eſté bon de traiter egalement les deux partis, & d'ordonner à l'Eveſque [de Calcedoine,] d'empeſcher que ni les uns ni les autres ne tinſſent des aſſemblées, juſqu'à ce qu'ils fuſſent d'accord. L'Empereur [qui ſavoit mieux juſqu'où s'étendoit le pouvoir d'un Prince,] luy répondit, Qu'il ne pouvoit pas ordonner cela à un Eveſque: ſurquoi Theodoret le pria de les laiſſer donc auſſi faire, & qu'ils auroient bien-toſt une egliſe, & des aſſemblées

plus nombreuſes que leurs adverſaires; [c'eſt à dire que parce-qu'un Prince ne doit pas uſurper le pouvoir des Eveſques, & diſpoſer des choſes de l'Egliſe comme il luy plaiſt, il doit auſſi ſouffrir que tout le monde les mepriſe & les opprime, & tienne malgré eux des aſſemblées ſchiſmatiques.] Theodoret ajoute c. que ſur ce qu'il aſſura qu'on n'offroit point le Sacrifice, & qu'on ne liſoit point l'Ecriture dans leurs aſſemblées, Theodoſe leur permit de continuer.

ARTICLE LXXXVI.

Les Orientaux taſchent de gagner l'Occident : Ils écrivent à Rufe de Theſſalonique.

[OUTRE le peu de ſuccés que les Orientaux avoient dans leurs audiences;] il arriva un jour que comme ils revenoient du palais de Rufin, où eſtoit l'Empereur, on leur jetta quantité de pierres, dont ils pretendent que pluſieurs des leurs furent bleſſez. Ils attribuent cela à des laïques & à de faux moines, ou, comme ils diſent autrepart, à des eſclaves habillez en moines; & ſi on les en croit, ils eſtoient tous les jours en danger de la vie par l'inſolence des moines & des Eccleſiaſtiques de Conſtantinople. Enfin ils eſperoient ſi peu de leur voyage, qu'ils travailloient à obtenir permiſſion pour eux & pour ceux qui eſtoient à Epheſe, de retourner à leurs Egliſes. Nous apprenons la pluſpart de ces choſes d'une lettre que Theodoret écrivit à Alexandre d'Hieraple [ſon Metropolitain.] Il ſemble dire qu'il y avoit quelques uns des leurs qui ne cherchoient qu'à ſe reconcilier. Alexandre pretend en effet que Jean d'Antioche & Paul d'Emeſe en avoient toujours eu le deſſein, [parcequ'ils eſtoient peut-eſtre un peu plus moderez que les autres.] Neanmoins dans une lettre que leurs ſept deputez, (car Hellade de Ptolemaïde n'y eſt point nommé,) écrivirent depuis, ils proteſtent tous qu'ils ſont preſts de ſoûtenir juſques à la mort ce qu'ils avoient entrepris.

Conc.t.3.p. 733.a. p.729 c. p.733.c. p.732.d,e. p.732.733. p.734.c,d. ap.p.800 a. t.3.p.745.a.

[Ce fut apparemment dans cette conjoncture que pour chercher quelque appui dans la foibleſſe de leur cauſe,] ils écrivirent en Occident aux Eveſques de Milan, d'Aquilée & de Ravenne, & à Rufe de Theſſalonique, [a] pour leur proteſter que les anathematiſmes eſtoient remplis de l'impieté d'Apollinaire. Theodoret ne dit point quelle réponſe leur firent ces quatre Eveſques

Thdrt.ep.112.p. 983.d. Conc.t.3.p. 736.e. [a] Thdrt.p.983. d.

[ce qui donne lieu de croire que s'ils en firent quelqu'une, elle ne leur fut pas fort favorable. Il y a apparence qu'Aquilée avoit alors pour Eveſque [a]Adelphe ou Janvier, & Ravenne * S. Pierre Chryſologue ſon premier Archeveſque, qui aſſurément n'eſtoit point dutout Neſtorien.] 431. V. S. Chromace. * V. ſon titre.

Conc.t.3.p.741.a. [a] Boll.2. jan.p.2. [b] Enn.epig. 21. p.623. Il eſt certain que l'Eveſque de Milan eſtoit alors [a]Martin ou Martinien, que l'Egliſe honore entre les Saints le 2 de janvier. [b]Ennode Eveſque de Pavie [ſur la fin du V. ſiecle, qui a fait des epigrammes ſur les Eveſques de Milan,] donne à celui-ci comme ſon titre propre celui de [a]ſerviteur de Dieu. Il joignoit la prudence du ſerpent à la ſimplicité & à la pureté de la colombe. [Aprés la mort de Saint Marole [a]qu'on croit eſtre arrivée en 425,] un ambitieux pretendit uſurper [a]ſa place qu'il regardoit comme un empire, [plutoſt que comme un miniſtere de la charité & de l'humilité de J. C.] Mais tout le peuple elut Martinien [qui eſtoit dans une diſpoſition toute oppoſée.] Car il n'accepta cette dignité qu'en tremblant & malgré luy. [Nous ne trouvons rien de ſon adminiſtration, ſinon] qu'il baſtit deux egliſes aux Saints. Note 65. *cultor.* p.624. V. S. Vincte *regnare.*

Conc.t.3.p.741.a. 'Les Orientaux deputez à Calcedoine, qui le qualifient un Eveſque tres ſaint & tres aimé de Dieu, diſent qu'il leur avoit écrit [Et peut-eſtre avoit-il écrit par occaſion à Jean d'Antioche ſur quelque affaire de la ſucceſſion de S. Marole,] 'qui eſtoit de Meſopotamie. [c]Peut-eſtre auſſi qu'il avoit écrit en general au Concile d'Epheſe, & que ſes lettres auront eſté renduës par hazard aux Orientaux. Car on ne croit pas meſme qu'il ait pu apprendre la diviſion du Concile, & avoir le temps d'écrire aux uns ni aux autres avant qu'il fuſt terminé. 'Ils pretendent encore tirer avantage de ce qu'il avoit envoyé à Theodoſe un livre de S. Ambroiſe ſur l'Incarnation, tout à fait contraire, diſent-ils, aux articles heretiques de Cyrille, [c'eſt à dire à la doctrine d'Apollinaire, qu'ils pretendoient eſtre celle de S. Cyrille.] 'C'eſt ſur ce fondement qu'ils diſent que les Eveſques d'Italie ne ſouffriront jamais les nouveaux dogmes de ce Saint.

Enn.epi.80.p.623. [c] Conc.ap.p.735.n 2. t.3.p.741.a]730.c. p.741.a]730.c.

p.741.a. 'Les Orientaux avoient déja preſenté leur Tome à l'Empereur, 'p.740.a. & avoient déja eu cinq audiences de luy, 'lorſqu'ils écrivirent une grande lettre à Ruſe Eveſque [de Theſſalonique,] pour taſcher de l'engager à leur parti. 'Ils prirent occaſion pour cela d'une lettre que Rufe avoit écrite à Julien Eveſque d'Erice, [ou plutoſt de Sardique,] par laquelle il l'exhortoit à défendre le ſymbole de Nicée, & à ne point ſouffrir qu'on y donnaſt la moindre atteinte; ajoutant que ce ſymbole ſuffiſoit pour faire connoiſtre Note 66.

p.737.a.b.

431. noiſtre la verité, & pour convaincre le menſonge. [Ces expreſſions tres ſaintes dans la bouche de Ruſe, mais qui favoriſoient le deſir qu'avoient les orientaux de faire condanner les anathematiſmes,] leur donnerent occaſion de luy écrire, qu'eſtant dans cette diſpoſition, il euſt beaucoup contribué, s'il euſt pu venir à Epheſe, à empeſcher les troubles qui eſtoient arrivez, parcequ'au lieu de ſe contenter du ſymbole de Nicée, on avoit autoriſé des articles qui favoriſoient Apollinaire, & anathematizé tous ceux qui ne les recevoient pas. p.736.737.

[a] Ils marquent les erreurs qu'ils pretendoient y faire voir, [a] & raportent comme il leur plaiſt le jugement qu'ils avoient rendu contre le Concile, [b] & ce qui s'eſtoit paſſé à Calcedoine. [b] Ils pretendent que les Ariens triomphoient de l'approbation des anathematiſmes, [1] & diſoient que les Homoouſiens avoient enfin reconnu la verité de leur doctrine. [c] Ils accuſent les Catholiques d'avoir employé le credit des Grands, l'argent & d'autres moyens ſemblables. [Mais ils ne diſent pas un mot de Neſtorius.] Ils envoient à Ruſe une copie de leur Tome, & du pouvoir que leur Concile leur avoit donné, afin qu'il ſceuſt combien ils avoient de provinces dans leur ſentiment. [Mais ils oublient de dire, que dans toutes ces provinces, hors celles de l'Orient, ils n'avoient guere pour eux qu'un ou deux Eveſques.] [d] Ils le conjurent de ſe haſter de ſe declarer pour eux, depeur qu'il n'euſt bientoſt le regret de voir l'hereſie entierement affermie; [ce qui marque qu'ils commençoient à deſeſperer de leur affaire: Et ils en deſeſpererent bientoſt entierement.] p.740. [a] p.737. p.746.n. [b] d.c. p.741. p.741.e. [c] [d]

ARTICLE LXXXVII.

Les Orientaux demandent par deux requeſtes ou une conference, ou la permiſſion de ſe retirer: L'Empereur accorde le dernier, & termine le Concile en rétabliſſant S. Cyrille & Memnon: Il appelle les Catholiques à Conſtantinople pour y ordonner un Eveſque.

[L'EMPEREUR aprés leur avoir donné cinq audiences,] s'en retourna à Conſtantinople, lorſqu'ils s'attendoient qu'il alloit leur en donner une [ſixieme,] & obliger leurs adverſaires à entrer en conference avec eux ſur le dogme [Ce fut appa- Conc.t.3.p.729 730.

1. Lupus croit qu'il y en avoit déja une avant celle-ci écrite d'Epheſe par tous les Orientaux, à cauſe d'une note qui eſt à la fin de leur tome. [Je croy que cette note peut leur avoir attribué à tous, ce que les deputez avoient fait pour tous les autres.] Lup.ep.8.p.108] Conc.t.3.p.704.b

remment ſur cela]qu'ils luy envoyerent de Calcedoine leur pre- 431.
p.727.a. Thdrt.ep.112.p 983.c. miere requeſte, 'aprés les cinq audiences qu'ils avoient euës. [a] Ils
a Conc.p.727. 728. y repreſentent fort au long la neceſſité qu'il y avoit de terminer
b p.728.c. le different qui diviſoit les deux partis ſur la ſoy; [b] & ils ſupplient
l'Empereur d'en eſtre le juge, luy promettant que Dieu luy
p.727.e. éclaireroit l'eſprit, & luy feroit comprendre exactement une matiere [ſi peu proportionée à ſes emplois & à ſon état.] 'Ils de-
a.b|728.a.b. mandent que la diſpute ſe faſſe 'par écrit, [c'eſt à dire qu'il y &c.
ait des Notaires pour écrire tout ce qui ſe dira, comme à la Con-
ference de Carthage.] Ils y parlent avec beaucoup d'aigreur &
de S. Cyrille, & de tous les Catholiques, qu'ils repreſentent com-
me des gents que l'ambition & l'avarice aſſujettiſſoient à Saint
Cyrille, pour obtenir par ſon moyen des eveſchez, & d'autres
avantages temporels.

p.728.b. 'Ce qu'ils diſent de Juvenal eſt obſcur. Il paroiſt neanmoins
qu'ils l'accuſent d'avoir fait pluſieurs ordinations peu canoni-
ques, meſme dans l'Arabie & la Phenicie, pour s'acquerir des
c. creatures; 'à quoy ils menacent d'oppoſer un jour l'autorité de
Dieu & du Prince. [Il y a beaucoup d'autres endroits dans cette
requeſte que je n'entens point. Car on ne l'a qu'en latin, non plus
que les autres pieces faites à Calcedoine.] Ils demandent à la fin,
que ſi les affaires de l'Empereur l'empeſchent de les ecouter pour
lors, il leur permette de ſe retirer en leurs Egliſes, pour remedier
aux maux que les diſputes y produiſent toujours, lors meſme
c. qu'on diſpute ſur les choſes ſaintes ſans neceſſité. Ils envoyerent
apparemment cette requeſte par quelques uns de leur Eccle-
ſiaſtiques.

[L'Empereur au lieu d'y avoir égard, acheva de leur oſter
p.730.a|1058.d| ap.p.730.§ 32. toute eſperance.] 'Car ſans leur faire aucune reponſe, il ordonna
aux deputez des Catholiques de paſſer à Conſtantinople, non
ſeulement avec pouvoir d'y faire leurs fonctions, mais auſſi pour
y ordonner un nouvel Eveſque [à la place de Neſtorius;] pendant
que les Orientaux demeuroient à Calcedoine, ſans avoir meſme
la communion de cette Egliſe, ni la permiſſion de ſe retirer chez
eux.

a. 'Cet ordre leur cauſa la douleur [que l'on ſe peut imaginer.]
p.728.c. 'Ils envoyerent [auſſitoſt] une ſeconde requeſte à l'Empereur,
p.729. 'où ils repreſentent comme une deſobeïſſance formelle à ſes com-
mandemens, la fermeté avec laquelle les Catholiques 'avoient
maintenu la condannation de Neſtorius; pour dire qu'eſtant re-
belles & heretiques, on avoit tort de les traiter auſſi favorable-

431. ment qu'on faiſoit: '& ils concluent en proteſtant que ſi l'on or- p.730.b.c.
donnoit un Eveſque à Conſtantinople avant que les conteſta-
tion fuſſent terminées, c'eſtoit mettre un ſchiſme entier dans
l'Egliſe, qui obligeroit l'Empereur à des violences entierement
contraires à ſa moderation.

[Theodoſe n'eut point d'égard à cette requeſte: mais il termina
enfin toutes les affaires,] 'en ordonnant que tous les Eveſques e]746.b]105 8.d.
s'en retourneroient chacun chez ſoy, 'que Neſtorius pourroit p.746.b.
demeurer dans ſon monaſtere [d'Euprepe prés d'Antioche,] '& b]731.d]Cotel.
que S. Cyrille & Memnon retourneroient en leurs Egliſe, [ce g 62.p.416.c.
qui eſtoit les rétablir en leurs thrones, & donner ainſi une entiere
victoire à l'Egliſe.] 'Nous avons depuis peu cette lettre qui eſt la Cotel p.41.42]
concluſion du Concile d'Epheſe, quoique nous ne l'ayons pas Conc.ap.p.733.
encore entiere. On voit qu'elle s'adreſſe proprement aux Eveſ-
ques Catholiques du Concile.

'Theodoſe s'y rend un témoignage fort veritable, qu'il avoit Cotel p.41.a.b.
fait tout ce qu'il avoit pu, & par ſes officiers, & par luy meſme,
pour réunir les eſprits; croyant que c'eſtoit une impieté de voir
l'Egliſe dans le trouble, & de ne pas faire ſon poſſible pour y ré-
tablir la paix. 'Il ajoute que ne l'ayant pu faire, il eſt reſolu de b.
terminer le Concile; 'Que ſi neanmoins les Eveſques ont un ſin- c]42.a.
cere deſir de la paix, il eſt preſt de recevoir les ouvertures qu'ils
luy voudront propoſer, ſinon qu'ils n'ont qu'à ſe retirer prom-
tement; 'Qu'il accorde de meſme aux Orientaux le pouvoir de ſe p.42.b.
retirer en leurs Egliſes, '& que tant qu'il vivra, il ne ſe reſoudra c.
jamais à les condanner, parcequ'ils n'ont eſté convaincus de rien
en ſa preſence, 'perſonne n'ayant voulu entrer avec eux en confe- b.c.
rence ſur les points dont on conteſtoit. 'Il finit en proteſtant qu'il p.43.a.
n'eſt point cauſe du ſchiſme, & que Dieu ſçait bien qui en eſt cou-
pable.

[On peut juger par cette lettre, que Theodoſe eſtoit encore
moins ſatisfait de ceux du Concile que des Orientaux, mais que
ne voyant de tous coſtez que des tenebres, il ne vouloit point
juger pour les uns ni pour les autres, & preferoit neanmoins ceux
du Concile, comme ayant plus de leur coſté les marques de la
Communion Catholique. On a vu auſſi qu'il eſtoit bien aiſe que
Neſtorius fuſt depoſé, ſoit qu'il fuſt convaincu de ſa mauvaiſe
doctrine, ſoit par quelques autres raiſons. Ainſi voulant luy don-
ner un ſucceſſeur, il n'avoit pu manquer d'appeller pour cela
ceux qui l'avoient depoſé, plutoſt que ceux qui pretendoient en-
core le ſoûtenir.]

Conc.ap.p.727. 'Nous avons une autre lettre de Theodoſe dreſſée auſſi pour 431.
faire finir le Concile. Il s'y plaint des diviſions qui s'y eſtoient
elevées, & qui n'avoient pu eſtre aſſoupies ni par le Comte
Jean, ni par toutes les peines qu'il y avoit priſes en perſonne à
Calcedoine. Neanmoins laſſé de les voir ſi longtemps ſouffrir à
Epheſe, il leur permet de s'en retourner à leurs Egliſes, chacun
avec ceux de ſa province, leur recommandant de garder telle-
ment chez eux l'ordre, la paix, & la modeſtie epiſcopale, qu'ils
puſſent reparer par là l'impreſſion que leur conduite avoit don-
née d'eux à Epheſe. Mais il excepte de ce congé Cyrille ſeul & "
Memnon, qui ont eſté autrefois, dit-il, Eveſque d'Alexandrie & "
d'Epheſe, & qui ſont depoſez de l'epiſcopat, comme nous l'avons "
Lup.ep.29.n.p. mandé à voſtre Sainteté [par le Comte Jean.] 'Cette lettre fut ap- "
257. paremment auſſitoſt ſupprimée que dreſſée', [ſans que les Orien-
taux en aient eu alors de connoiſſance, puiſqu'ils n'en triomphent
f.256. point dans leurs relations écrites de Calcedoine. 'Il eſt certain
par eux meſmes, que l'autre qui rendoit S. Cyrille & Memnon à
ep.41.n.p.204. leurs Egliſes, fut celle que l'on publia & que l'on executa. 'Lupus
croit qu'Acace de Berée marque la premiere dans une lettre écri-
te [vers la fin de cette année,] ſur ce que Jean d'Antioche venoit
ep.41.p.109. de luy dire, 'lorſque parlant apparemment de ce qui ſe fit à Calce-
p.110. doine, 'il dit que l'Empereur eſtoit tout à fait perſuadé des raiſons
de Orientaux, & qu'il ſe declaroit pour eux; que la depoſition
p.111.n.p.204. de Cyrille & de Memnon eſtoit confirmée, '& qu'on eſtoit déja
convenu de la faire publier par tout l'Empire; mais que l'or &
les preſens de Cyrille diſtribuez largement par Paul ſon neveu 'à &c.
l'eunuque Scholaſtique mort bientoſt aprés, & à d'autres, acca-
blerent la verité. Neanmoins Acace dans la meſme lettre donne
lieu de croire que ce furent les moines venus en grand nombre à
Calcedoine, qui porterent Theodoſe à ſe declarer pour le Con-
cile, & 'qu'il en fit en meſme temps des excuſes aux Orientaux, *ſatisfaciens*
leur témoignant lorſqu'il leur dit adieu, qu'il n'eſtoit point me-
content d'eux, & qu'il ne pretendoit point les condanner.

Conc.t.3.p.1087 [Ce fut peuteſtre en terminant le Concile,] 'que Theodoſe
a,b. écrivit une petite lettre 'à Acace de Berée, où il proteſte qu'il eſt Note 67.
reſolu d'appliquer tous ſes ſoins à la reunion de l'Egliſe; & il prie
cet Eveſque, [pour qui l'on avoit beaucoup de veneration,] de
demander à Dieu cette grace. Il luy laiſſe à apprendre de Jean
d'Antioche & des autres Eveſques les malheurs qui ſont arrivez,
& auſquels il n'a pu remedier pour lors à cauſe de ſes autres
Merc.t.2.p.358 affaires. 'Quelques uns croient que cette lettre n'eſt pas entiere.
2,y

431. Theodoſe y donne à l'Egliſe Catholique le nom de Romaine, [ſelon l'uſage qui commençoit à s'établir en ce temps là, à cauſe que c'eſtoit la foy Catholique qui eſtoit embraſſée par les Empereurs, & qui dominoit dans l'Empire Romain, au lieu que la pluſpart des barbares eſtoient Ariens.] Conc.p.1087.b

ARTICLE LXXXVIII.

Derniere requeſte des Orientaux: S. Cyrille s'en retourne en Egypte.

[COMME donc l'Empereur ne témoignoit point par ſa lettre eſtre fort oppoſé aux Orientaux;] 'ils crurent luy pouvoir envoyer une troiſieme & derniere requeſte, *tres vehemente & tres libre, où ils ſe plaignent de la maniere dont on les traite aprés l'obeïſſance [trop] exacte qu'ils avoient renduë aux moindres mouvemens de l'Empereur; que l'on ruine la foy, & que l'on introduit l'hereſie d'Apollinaire dans l'Egliſe, en rétabliſſant Cyrille; qu'ils l'ont ſouvent proteſté; & que puiſqu'on ne les ecoute pas, ils ſecouent la pouſſiere de leurs pieds, & proteſtent à l'Empereur qu'ils ſont innocens de ſon ſang & de ſa perte. Conc.t.3.p.730. 731| Thdrt.ep. 112.p.983. a Conc.t.3.p. 730.d.e. p.731.

'Ils manderent ces triſtes nouvelles à Epheſe à leur Concile, ſans témoigner neanmoins qu'ils euſſent encore perdu toute eſperance. 'Ils proteſtent qu'ils ſont reſolus à ne recevoir jamais ni Cyrille, ni ſes anathematiſmes, & à ne point communiquer avec les autres, s'ils ne rejettoient tout ce qui avoit eſté ajouté au ſymbole de Nicée. Ils prient leurs confreres de ſe joindre à eux dans la meſme reſolution, comme eſtant une choſe où il y alloit du ſalut. 'Ils promettent auſſi de n'omettre aucune des occaſions où ils pourront agir pour Neſtorius. [Ils parlent dans cette lettre comme s'ils ne ſongeoient pas encore à s'en retourner.] 'Et il paroiſt en effet qu'ils ne s'en retournerent qu'aprés que Maximien eut eſté ordonné [le 25 d'octobre.] p.746.b. p.745.b.c. p.746.a. ap.p.740.741.

'Quoique la lettre de Theodoſe qui termina le Concile, paroiſſe accorder à S. Cyrille comme une grace, de pouvoir retourner à Alexandrie, on lit cependant au bas de cette lettre, qu'avant qu'elle euſt eſté envoyée, il y eſtoit déja retourné, [ou au moins eſtoit parti d'Epheſe pour y retourner. Et cela s'accorde fort bien] 'avec ce que luy reproche Acace de Berée, qu'ayant trouvé une occaſion favorable, il s'eſtoit echapé de ſes gardes, & s'eſtoit enfui d'Epheſe. 'Le P. Lupus ſoutient que ce reproche eſt une pure calomnie; [& nous voudrions qu'il en euſt des preuves. Car nous ſerions bien ap.p.733. p.747.§ 41. Lup.ep.71.n.p. 404.

portez à croire, que ce fut aprés avoir obtenu sa liberté par l'ordre 431.
Cyr.div.h.10.p. de l'Empereur, & le pouvoir de retourner en Egypte, [que Saint
379.c. Cyrille fit un grand discours à Ephese au milieu de l'assemblée 1.
a b. des Peres, [sur les eloges de la Sainte Vierge, & sur l'heresie de Nestorius, qu'il nomme partout: ce que nous ne trouvons point qu'il ait fait dans aucun discours precedent. Et c'est ce qui nous fait souhaiter de le pouvoir mettre en ce temps-ci.] Il avoit fait la veille un autre discours, où il avoit parlé de la perdrix marquée &c.
Conc.t 3.p.1057 dans Jeremie. 'Il s'en retourna donc en Egypte, & arriva le 30
d. d'Octobre à Alexandrie, où le peuple le receut avec beaucoup
Lup.ep.n.p.204. de magnificence & de joie. 'On ne reçoit guere ainsi un homme echape de prison malgré son Prince. [Il pourroit neanmoins avoir receu en chemin l'ordre de son elargissement, qui aura esté donné avant qu'on sceust sa sortie. Il y avoit environ six mois qu'il estoit parti d'Alexandrie.

Voilà quelle fut la fin du celebre Concile d'Ephese, que l'Eglise a toujours receu sans difficulté comme un Concile œcumenique, nonobstant l'opposition que les Orientaux y firent
Conc.t.4 p.826. durant quelque temps.] 'Le Concile de Calcedoine dit que l'on
c. redigea par écrit ce qui avoit esté decidé à Ephese touchant la Mere de Dieu, que les Evesques confirmerent par leur souscription les témoignages rendus à la divinité & à l'humanité de [J. C. nostre] Seigneur, voulant que leur main confessât aussibien que leur langue l'union des natures en une seule personne. [Je ne sçay à quel endroit du Concille cela peut avoir raport. Suffiroit-il de dire que le Concile de Calcedoine le tire de l'approbation qu'on avoit faite de la doctrine de S. Cyrille, & de la condannation de celle de Nestorius?]

Bar.431 § 157. 'On croit que l'heureux succés que Dieu donna enfin au Con-
Leo.ep.59.p. cile d'Ephese, est dû à l'Imperatrice Pulquerie, 'ce qui est fondé
353. sur ce que luy dit S. Leon, que Dieu qui ne pouvoit pas abandonner le mystere de sa misericorde, avoit eu aussi égard aux soins & aux peines qu'elle avoit prises pour faire chasser de l'Eglise l'ennemi trompeur de nostre sainte Religion; & que l'impie Nestorius n'avoit pu faire triompher son heresie, parcequ'il n'avoit pu tromper cette humble servante, & fidele disciple de la Verité; quelque adroit qu'il fust à faire avaler aux simples le poison de ses
Suid.t.p.578.1. erreurs caché sous des paroles trompeuses. 'On remarque qu'elle
Conc.t.4.p.101. avoit beaucoup d'aversion pour Nestorius. 'Il est dit dans le Con-
d.

Cyr.div.h.4.p.335 1. 'Il est tout semblable à un autre plus court qui est dans les actes du Concile d'Ephese, p. 384 [Je ne comprens pas ce que cela veut dire.]

431. cile de Calcedoine que c'eſtoit elle qui l'avoit chaſſé. [Elle peut meſme avoir eſté juſqu'à s'expoſer pour cela à quelque diſgrace.]

ponat animam ſuam. 'Car dans une piece faite [vers l'an 434,] on ſouhaite qu'elle "ſe mette une ſeconde fois en peril pour J. C. [Il ſe peut faire neanmoins que d'abord elle n'ait pas eſté ſi favorable à S. Cyrille.] 'Car il ſe plaint que Neſtorius avoit ſoulevé contre luy les Conſuls, les Comtes, & meſme les Imperatrices.

ap. p. 908. e. Cyr. div. h 10. p 382. c.

'Baronius dit que ce fut pour dreſſer un monument, & comme un trophée de la victoire de l'Egliſe ſur l'hereſie de Neſtorius, que Sainte Pulquerie fit baſtir à Conſtantinople dans le quartier de Blaquernes, une egliſe de la Vierge, qui a depuis eſté fort celebre. Mais ſelon la chronique d'Alexandrie & Theophane, cette egliſe ne fut baſtie que ſous Marcien [aprés l'an 450;]ª & Sixte III. avoit déja conſacré à Rome une egliſe de la Ste Vierge [ce qu'on peut juſtement attribuer au nouveau reſpect que les fideles conceurent pour elle à l'occaſion du Concile d'Epheſe, & par l'oppoſition meſme que Neſtorius avoit faite à ſa qualité de Mere de Dieu.] 'Baronius croit auſſi que c'eſt de là qu'eſt venuë "la priere que nous avons accoutumé de joindre à l'*Ave* [Je ne ſçay s'il a des preuves qu'elle ſoit ſi ancienne; car il n'en raporte point. Mais il y en a que l'uſage de la joindre toujours à l'*Ave*, n'a commencé que depuis aſſez peu de temps.]

Bar. 431. § 177.

Chr Al. p. 442. Theophn. p. 90. d. ª Boll. 28. mart p. 716 19.

Sancta Maria, &c. Bar. 431. § 176.

ARTICLE LXXXIX.

Maximien eſt elu Eveſque de Conſtantinople: Son eloge.

[THEODOSE avoit fait venir, comme nous avons vu, les deputez du Concile d'Epheſe à Conſtantinople pour y ordonner un Eveſque. C'eſtoit apparemment vers le milieu ou la fin de ſeptembre.] 'On propoſa encore, [comme on avoit fait à l'election de Neſtorius,] le Preſtre Philippe de Side, & S. Procle qui avoit eſté ſacré pour eſtre Eveſque de Cyzic, mais qui n'avoit pu eſtre receu dans cette Egliſe. Il paroiſt que le peuple ſouhaitoit beaucoup le dernier: mais quelques perſonnes puiſſantes s'y oppoſerent, & repreſenterent que les Canons ne vouloient pas qu'un homme nommé pour un eveſché fuſt transferé à un autre; ce qui certainement ne regardoit point ceux qui n'avoient pu ſe faire accepter par leur peuple. [D'autres raiſons ayant auſſi fait exclure Philippe,] enfin ª on elut Maximien Preſtre de l'Egliſe de

Socr. l. 7. c. 35. p. 377. d [Liber. c 7 p 28.

Socr. p. 378. a] Liber. p. 29. *b* Conc. t. 3. p. 1080 e. *c* Mercat. t. 2. p. 356.

1. c Le P. Garnier en donne bien des raiſons, mais dont il n'allegue aucune autorité.

p.1070.a|1073.b|1074.e. Conſtantinople. 'Il eſtoit connu à Rome, [a]parcequ'il y avoit demeuré; & y avoit eſté inſtruit par les Papes. [b] Il y eſtoit né, ſelon le menologe des Grecs, d'une famille conſiderable par ſes biens & par ſa nobleſſe;[& il y a meſme bien de l'apparence qu'il y fut elevé au miniſtere de l'Egliſe.] [c] Car Celeſtin en parle comme l'ayant connu particulierement.[d] & il ſemble que ce fuſt l'Egliſe Romaine qui l'euſt donné à celle de Conſtantinople. [C'eſt peut eſtre pour ce ſujet que] 'l'Egliſe Romaine l'avoit toujours conté au nombre des ſiens,& toujours regardé comme un de ſes membres. 'Le menologe dit qu'eſtant allé de Rome à Conſtantinople pour une affaire importante, l'Eveſque l'ordonna Preſtre,[aprés en avoir eu ſans doute la permiſſion du Pape, s'il eſtoit Clerc,] l'ayant elevé à cette dignité à cauſe de ſon bon naturel, de ſa grande erudition, de la pureté de ſes mœurs, de la ſainteté de ſa vie, & de ſon extreme amour pour la juſtice. 431.

a p.1080.d|1080 b.

b Boll.21.apr.p. p.847.a.

c Conc.p.1074. c.e.

d p 1080.e.

p.1075.b.

Boll.21.apr.p. 847.a.

'Il eſtoit à Conſtantinople dés le temps de Saint Chryſoſtome; avoit eſté nourri & inſtruit par luy,& par ſes ſucceſſeurs Attique & Siſinne. 'Auſſi il eſtoit fort âgé lorſqu'il fut elu, & déja tout blanc. 'Il avoit vieilli non dans l'oiſiveté & dans les delices,[e]mais dans les travaux de la pieté,& "dans les exercices laborieux que pratiquent les ſolitaires, [f]menant,dit Liberat, la vie d'un moine; [d'où je ne croy pas qu'on puiſſe conclure qu'il fuſt moine, & retiré dans un monaſtere.] 'Il s'eſtoit toujours exercé dans la pratique des bonnes œuvres; [g]& tous ceux qui l'avoient connu, l'avoient jugé digne du rang auquel Dieu l'eleva enfin. [h]Il avoit toujours eu un eſprit plein de pieté,'& la reputation d'un homme ſaint & pieux.[i]Il eſtoit avec cela tres ferme dans la veritable foy. [k]Auſſi dés qu'il fut elu,Celeſtin le qualifia un tres digne paſteur, & S.Cyrille un Prelat ſage & experimenté,qui avoit l'eſprit plein des regles & de l'art avec lequel il faut conduire les peuples,qui ſavoit mener ſon troupeau dans des paſturages gras & fertiles, '& qui eſtoit un tres ſage & un tres illuſtre docteur de toutes ſortes de vertus. 'Jean d'Antioche qui ne voulut pas conſentir d'abord à ſon ordination, avoue neanmoins qu'il connoiſſoit depuis longtemps ſa vertu, & la ſainteté de ſa vie.

e Soc.l.7.c.35.p 378.a.

f Liber.c.7.p.29

Conc.t.3.p. 1070.a.

g p.1073.b.

h c.1074.c.

Socr.l.7.c.35.p. 378.a.

i Liber.c.7.p.29

k Conc.p 1069. c|p.1067.a.

p.1069.a.

ap.p.798.1.

'Il ſemble qu'eſtant Preſtre, il eſtoit particulierement chargé du ſoin des pauvres; & il s'acquitoit de ce ſoin avec beaucoup de fidelité & de prudence. 'Une de ſes principales occupations fut auſſi de faire baſtir à ſes dépens divers tombeaux, pour y faire enterrer les perſonnes de pieté qui mouroient: & cela fut fort bien

113.p.1070.d.

Socr.l.7.c.35.p. 378.a.

1. Le menologe dit que c'eſtoit Siſinne: Mais la ſuite fait voir que c'eſtoit plutoſt S. Chryſoſtome.

receu.

receu. Il avoit beaucoup d'experience dans les affaires, ayant eſté fort employé, & occupé fort long-temps à veiller pour le bien de l'Egliſe, pour la verité, & pour les dogmes de la pieté. Conc.p.1066.c. 1067.a. p.1068.e.

Il eſtoit ſi uni à Attique, & ſi attaché à ſon ſervice, qu'on regardoit cela comme un preſage qu'il devoit eſtre ſon ſucceſſeur. Il p.1073.b.

1. [1]ſemble qu'on euſt eu quelque penſée de l'elire aprés la mort de Siſinne. Il fut un de ceux qui s'oppoſerent à l'hereſie de Neſtorius, & qui s'unirent entierement avec le Concile d'Epheſe. [2]Auſſi non ſeulement ſa charité luy fit prendre part à ce que ſouffroit Saint Cyrille, mais il reſſentit luy meſme les violences des ennemis de la verité. [Quoiqu'il fuſt fort occupé dans les affaires,] il conſervoit toujours un grand amour pour la retraite, & pour vivre ſans affaires, [3]avec une douceur agreable & une heureuſe ſimplicité, qui luy rendoit propre cet eloge que J. C. donne à Nathanael, Voilà un vray Iſraelite, en qui il n'y a point de deguiſement. [4]Nous avons eu pour voſtre Sainteté, luy écrit Celeſtin, les ſentimens que nous devions avoir pour une perſonne illuſtre par ſa candeur, & par la pureté de ſes mœurs, & plus glorieuſe par les belles qualitez de ſon ame, que par le titre d'une vaine eloquence. Il imitoit en toutes choſes les vertus de Siſinne [auſſi-bien que ſa douceur. Depuis qu'il fut Eveſque il travailla toujours pour la paix & la réunion des Egliſes.] On remarque qu'il n'avoit pas d'eloquence, [c'eſt à dire de cette eloquence elevée & pleine de feu qu'on eſtime davantage.] Car nous avons une lettre de luy qui eſt fort bien écrite, bien penſée, d'un ſtyle net, & en bons termes, mais ſans aucun ornement affecté, & ſans cet embaras de paroles & de grands mots que l'on recherchoit alors. [Elle pourroit eſtre ſeulement un peu plus ſerrée.]

[1] Conc.p.1066.c. 1067.a. [2] p.1068.e. [3] P.1073.b. [4] ap.p 756.a. [2] p.1062.c. [3] Socr.l.7.c.35.p. 378.a. [4] Conc.t.3.p. 1070.a.[1180.b. [4] P.1074.c. [1] Boll.21.apr.p. 847 b. [2] Socr.l.7.c 35.p. 378.a. [3] Conc.t.3.p. 1062.

ARTICLE XC.

Ordination de Maximien : S. Cyrille & tout le monde s'en rejouit : Il écrit en Epire contre les Orientaux.

CE ne furent point les richeſſes qui eleverent Maximien à l'epiſcopat, ni la puiſſance, ni les autres moyens qu'emploient ceux qui recherchent cette dignité ſacrée : ou s'il l'a deſirée, dit Celeſtin, par une penſée dont il ſeroit aiſé d'abuſer, ce n'a eſté qu'en le regardant comme une bonne œuvre, & pour faire avec plus d'étenduë & de facilité le bien qu'il faiſoit dans Conc.t.3.p. 1070.d.

y. *ut aliquem illi prælatum fuiſſe pœniteret.*

d. un état inferieur. 'Ce furent les ſuffrages des pauvres, dont il 431.
p.1058.d|1068.e. avoit eu tant de ſoin, qui le porterent ſur le throne epiſcopal. 'Il
p.1059.c.d. fut ordonné par les deputez du Concile d'Epheſe, '& par quelques
p.1073.c. autres, ce qui formoit un Concile, 'avec le conſentement de
p.1070.c|1066. toute la ſainte aſſemblée qui y eſtoit preſente, & de l'Empereur,
d.e. qui appuya ce ſemble cette election de ſon autorité.

Boll.21.apr.p. 847.b. 'Il fut ordonné par le ſuffrage commun de l'Empereur, de
a Socr.l.7.c.37. tout le Clergé, & de tout le peuple, [a]le [dimanche] 25 d'octobre,
p.383.b. [b]quatre mois [& trois jours] aprés la depoſition de Neſtorius,
b c.35.p.377. 378|Liber.c.7. [c]Daniel [de Darnis] fut preſent à ſon inthronization. [d] S. Cyrille
p.29. en écrivant ſur ſon ordination aux huit deputez du Concile
c Conc. p.1059. d'Epheſe, ne nomme point Evopce, [qui luy en eſtoit peut-eſtre
d p.1067 e. venu apporter la nouvelle; mais au lieu de luy] il y met Projecte
[le ſecond Legat de Celeſtin, qui au ſortir d'Epheſe eſtoit ſans
p.1070.b. doute allé rejoindre ſes collegues à Conſtantinople.] 'Le Pape Ce-
leſtin dit qu'il fut luy meſme preſent en eſprit à cette ordination,
& avec luy tous les Catholiques, puiſque l'epiſcopat de Maximien
eſtoit la victoire de toute l'Egliſe, [en mettant tout à fait le Con-
cile au deſſus des Orientaux, & eu faiſant perdre à Neſtorius
p.1070.b|Socr.l. 7.c.37.p.383 e. toute eſperance d'eſtre jamais rétabli.] 'Il oſta la diſcorde, &
Conc.p.1075.e. d. rendit la paix aux Egliſes, [premierement à celle de Conſtanti-
nople,] dont les membres que l'hereſie de Neſtorius avoit diſper-
ſez, ſe réunirent auſſi-toſt, [& enſuite à toutes celles de l'Orient,
comme nous le verrons en ſon lieu.]

p.1069.e. 'Les Eveſques qui l'avoient ordonné, en manderent la nouvelle
p.1071.d. au Pape Celeſtin par Jean Preſtre, & Epictete Diacre, 'tous deux
d 1070.a. apparemment de l'Egliſe de Conſtantinople: '& dans leur lettre
ils donnerent de grands eloges au merite de Maximien. [Ils
manderent ſans doute auſſi à S. Cyrille l'election de Maximien,]
p.1067.e. 'puiſqu'il leur écrivit ſur ce ſujet. [e]Maximien en écrivit luy meſ-
e p.1062.b| 1074.c. me à l'un & à l'autre. [f]L'Empereur en écrivit auſſi au Pape, [g]&
f p.1073.e. témoigna faire une grande eſtime de la pieté de Maximien. [Il y
g p.1070.b.c. a apparence que le Clergé & le peuple de Conſtantinople luy en
p.1062.b. écrivit encore.] 'De toutes ces lettres, nous n'avons que celle de
Maximien à S. Cyrille, à la conſtance duquel il donne de grands
c. eloges. 'Il le prie de l'aſſiſter dans ſon nouvel emploi par ſes prie-
res & par ſes conſeils; puiſqu'eſtant freres, tout le bien que l'un
faiſoit appartenoit auſſi à l'autre.

p.1063-1067. 'Saint Cyrille dans ſa réponſe s'étend particulierement ſur
p.1066.e. l'expoſition de la vraie foy. 'Au milieu de ſa lettre, il s'adreſſe
c|1067.a. tout d'un coup ſans tranſition à ceux de Conſtantinople, 'à qui il

fait un bel eloge de Maximien, & puis il revient à Maximien, & finit par la glorification, [comme ſi c'eſtoit une homelie.] Il témoigna encore la joie qu'il avoit de cette election dans la lettre qu'il en écrivit aux Eveſques qui l'avoient ſacré. Nous ne l'avons qu'en latin. p.1067.d. p.1067-1069.

Quelques uns des [Orientaux] ſchiſmatiques, [au lieu de s'en retourner à leurs Egliſes,] s'eſtoient diſperſez en divers endroits pour tromper ceux qu'ils pourroient, & obtenir du peuple & des Eccleſiaſtiques des marques qu'on communiquoit avec eux, pretendant pour cela avoir la communion [& eſtre membres] du Concile œcumenique. Pour remedier donc à ce mal, les Eveſques qui avoient ordonné Maximien, ſe crurent obligez d'en écrire avec luy auſſi-toſt aprés ſon ordination, & de recommander que l'on ne receuſt nullepart ces Eveſques. Ils envoyerent en meſme temps l'epiſtre ſynodique que le Concile d'Epheſe avoit adreſſée à tous les fideles pour les ſeparer de la communion, & où il y en avoit 33 de nommez. Cette lettre du Concile de Conſtantinople eſt adreſſée aux Eveſques de l'ancienne Epire. [Mais c'eſtoit ſans doute une lettre circulaire adreſſée de meſme aux autres provinces.] Il eſt certain que Maximien, Firme de Ceſarée, & Theodote d'Ancyre, écrivirent à Ancyre qu'on n'y admiſt point les Orientaux à la communion. p.1059.c. p.1062.a. 802.803. p.1059.e. ap.p.740.741.

ARTICLE XCI.

Etat des Neſtoriens à Conſtantinople ſous Maximien & ſous S. Proclе.

[QUOIQUE Celeſtin nous repreſente dés le 13 mars 432, l'Egliſe de Conſtantinople toute réunie ſous Maximien, il reconnoiſt neanmoins dans une autre lettre de la meſme date, que la tempeſte excitée par Neſtorius n'y eſtoit pas entierement appaiſée, & qu'il y avoit pluſieurs perſonnes à guerir, d'autres à aller chercher pour les réunir au troupeau, & quelques unes meſmes qu'il en falloit chaſſer, parceque leurs maux eſtoient incurables. Il y en avoit pluſieurs, qui regardant leur paſteur comme un impie, ne vouloient point entrer dans ſa communion; *ultima communio.* juſques à aimer mieux mourir ſans batteſme & ſans viatique, parcequ'ils manquoient de miniſtres pour leur adminiſtrer ces ſacremens. Jean d'Antioche [& les autres de ſon parti] les ſoûtenoient dans cette rebellion. Dorothée de Marcianople leur avoit apparemment envoyé pour cela le Preſtre Martin, par lequel ils Conc.t.3.p. 1075. p.1074.d. e. ap.p.750.a. p.906.c. p.906.e. p.750.

luy manderent le beſoin qu'ils avoient d'avoir des Preſtres. Do- 431.
rothée lut leur lettre devant tout ſon peuple, avec une autre qu'il avoit receuë des Eveſques d'Orient, [on ne ſçait ſur quel ſujet.]Il pria pour [ces ſchiſmatiques]avec des larmes [qu'il euſt mieux employées pour luy meſme.]Il leur récrivit enſuite de ne ſe point troubler, s'ils ne pouvoient recevoir les ſacremens, puiſque c'eſt la volonté que Dieu conſidere ſur toutes choſes,& qu'il recompenſe. [Mais un état ſi faſcheux leur devoit faire examiner avec grand ſoin, ſi c'eſtoit pour Dieu qu'ils ſouffroient : & s'ils l'euſſent fait comme il faut, ils euſſent trouvé que ſouffrant ou pour un homme ou pour leur imagination, ils n'avoient point de recompenſe à attendre.]

P.750.751. 'Dorothée leur écrivit aprés que Saturnin qui eſtoit venu pour
P.751.a.b. le poſſeder, eut eſté obligé de ſe retirer; 'ce qui luy faiſoit renvoyer Martin à Conſtantinople. Il reconnoiſt dans ſa lettre Neſtorius pour ſon Collegue, & pour Eveſque de Conſtantino- *Coepiſcopum.*
ple; & la finit par une confeſſion de ſa foy, qui le pourroit faire juger Catholique, [ſi on ne le connoiſſoit d'ailleurs.] Il y établit les deux natures, malgré, dit-il, les ſucceſſeurs de l'impieté d'Apollinaire.

c. 'Theodoret écrit de meſme à ces ſchiſmatiques pour loüer leur zele, & l'animer de plus en plus. [Maximien ne manquoit pas ſans doute de faire divers efforts pour les réunir: & ce fut peut-
P.742. eſtre pour cela] 'qu'ils écrivirent à Theodoret une lettre qui luy fit verſer beaucoup de larmes, dans la douleur extreme de tant
P.743. de maux & de ſcandales que la diviſion cauſoit dans l'Egliſe. 'Il ſe conſoloit ſeulement un peu, quand il conſideroit en cela la verité des paroles de J.C, qui ne nous promet en ce monde que des afflictions & des peines, & que l'Egliſe toujours eprouvée par des evenemens ſemblables, y trouve ſon accroiſſement & ſa gloire.

P.742. 'Il répondit à ceux de Conſtantinople par une fort longue
P.744. lettre, 'où il les exhorte à demander à Dieu qu'il faſſe finir la diviſion, & qu'il repande partout ſa lumiere pour faire voir que la divinité n'eſt point paſſible ni muable, comme il ſe perſuadoit
P.745. que le tenoient ſes adverſaires. 'Pour luy il explique ſi bien ſa croyance, & ſoûtient ſi fortement la verité d'une ſeule perſonne
P.742. en deux natures, qu'on nous a conſervé cette lettre comme une preuve que lorſqu'il défendoit le plus Neſtorius, aprés eſtre revenu de Calcedoine à ſon Egliſe, il ne preſchoit aucune doc-
P.743.744. trine que la Catholique. 'Il y aſſure qu'il ſe trouvoit encore alors

Digitized by Google

un grand nombre de perſonnes qui ſouffroient toutes choſes avec joie pour la pieté. [Je ne ſçay s'il l'entend de ceux du parti des Orientaux, ou en general de tous les Chrétiens, à cauſe des Martyrs de Perſe.] Il joignit à ſa lettre un écrit qu'il avoit fait à la priere de quelques Eveſques, pour montrer quelles eſtoient les cauſes du trouble. [Je penſe que Saint Cyrille y eſtoit bien maltraité.] Il y joignit encore un ouvrage adreſſé aux moines, où il traitoit amplement du dogme, & donnoit, dit-il, une connoiſſance claire des Conciles. p.746.a. a|745.c.

Les Neſtoriens de Conſtantinople ne ſe rendirent pas encore, lorſque Jean d'Antioche ſe fut réuni avec S. Cyrille, & que ce Saint eut éclairci les difficultez qu'on avoit trouvées dans ſes écrits. Maximien faiſoit tout ce qui luy eſtoit poſſible pour les réunir: mais il ne le put pas entierement. Ils alloient quelquefois crier en troupes qu'ils vouloient qu'on leur rendiſt Neſtorius, leur Eveſque; ce qu'ils firent encore davantage lorſque Maximien fut mort [en 434. Merc.b p.331. Conc.ap.p 851. c. d p.852.a.

Procle qui luy ſucceda] ne fit pas moins d'efforts pour les faire rentrer dans l'Egliſe: [& trouvant ſans doute que quelque attache qu'ils euſſent a Neſtorius, ils ne ſuivoient point ſes erreurs, dont ils le croyoient luy meſme exemt,] il leur proteſtoit qu'on ne leur demandoit point qu'ils changeaſſent de croyance, mais ſeulement qu'ils rentraſſent dans la communion Catholique. Et en effet, la declaration qu'ils font de leur foy dans une lettre, eſtant priſe ſelon le ſens naturel des termes, ruine l'hereſie de Neſtorius. Cette lettre eſt de Parthene Preſtre & Abbé, & adreſſée à Alexandre d'Hieraple qui s'eſtoit plaint de ſon ſilence. Parthene luy mande qu'ils avoient tous les jours quelque nouvelle tribulation à ſouffrir, mais que cela ne les affoibliſſoit point. Il oſe bien y donner à Neſtorius la qualité de martyr. p.846.b|854.a. p.854.a. p.853.b. c.

Le meſme Parthene ſe plaignoit dans une autre lettre écrite conjointement au meſme Alexandre & à Theodoret, de ce qu'on preſchoit hautement à Conſtantinople que l'immortel eſt mort, [comme ſi cette expreſſion ne portoit pas ſon éclairciſſement avec ſon obſcurité.] Le bruit courut quelque temps aprés, qu'un grand nombre de perſonnes s'eſtoient ſeparées de l'Egliſe à cauſe de ces manieres de parler. [Ce bruit pouvoit eſtre faux.] Mais Theodoret proteſte à Jean d'Antioche, que ſi on chaſſoit Alexandre d'Hieraple, [obſtiné à ſoûtenir que S. Cyrille eſtoit heretique,] cela feroit aſſurément un ſchiſme à Conſtantinople auſſi-bien que dans pluſieurs autres villes. p.866.b. p.871.b.c.

[Nous avons vu auparavant, que le Preſtre Photius eſtoit un des principaux miniſtres de Neſtorius. Il paroiſt avoir toujours 431.
p.366.c. perſiſté à ſoûtenir ſon parti] avec un autre Preſtre nommé Martyre. Car ils avoient commerce avec cet Alexandre, à qui ils écrivirent pluſieurs fois, tantoſt enſemble & tantoſt ſeparément, contre la lettre par laquelle S. Cyrille [appaiſa en 433, le ſchiſme des Orientaux.] Photius s'emportoit encore plus que l'autre.
p.184.185.n.b. 'On croit que c'eſt ce meſme Photius que nous verrons relegué
Lup.ep.n.p. 537. à Petra vers 436: nonobſtant les difficultez qu'y trouve le Pere
ep.144.p.293. Lupus. Il paroiſt que le Preſtre Anaſtaſe & le Diacre Thartice ſoûtenoient auſſi à Conſtantinople en 434 le parti de Neſtorius. [Anaſtaſe eſt ſans doute celui meſme qui avoit commencé le trouble. Voilà ce que l'hiſtoire nous apprend touchant les heretiques ou ſchiſmatiques Neſtoriens a Conſtantinople, où la ſage douceur de S. Procle peut les avoir ramenez peu à peu preſque tous à la verité & à l'unité Catholique.

ARTICLE XCII.

Les Orientaux s'en retournent; tiennent divers Conciles; s'attachent de plus en plus à Neſtorius.

[POUR reprendre la ſuite de l'hiſtoire, les Eveſques qui eſtoient demeurez à Epheſe, ſoit ceux du Concile, ſoit les Orientaux & les autres de leur parti, s'en retournerent apparemment en leurs Egliſes, auſſi-toſt qu'ils en eurent receu la per-
Thpho. p.78.c. miſſion, ſur la fin de ſeptembre, comme nous croyons.] Theophane dit que les Orientaux en s'en retournant en Syrie, prirent avec eux Neſtorius, & l'emmenerent en Orient, [ayant peut-eſtre
V. la note 90. "fait ſuſpendre juſque là l'execution de l'ordre donné pour ſon
Evag.l.1.c.7.p. 262.d. exil.] 'Il demeura quatre ans dans ſon monaſtere d'Antioche,
a d|Conc.t.3 p. 1071. [a] où on luy rendoit beaucoup d'honneur & de reſpect. [b] Jean
b ap.p.906.c. d'Antioche luy faiſoit divers preſens, particulierement "aux
feſtivis muneribus. grandes feſtes. [Nous verrons en ſon lieu ce qui luy arriva depuis]

P.740.741. 'Pour les deputez des Orientaux, qui eſtoient à Calcedoine, il paroiſt, comme nous avons dit, qu'ils y attendirent [la fin
P.747.§ 41. d'octobre, &] l'ordination de Maximien. Ils firent encore aprés cela quelque effort pour entrer dans Conſtantinople, mais Maximien les en empeſcha. [Ne voyant donc plus rien à eſperer, ils
t.3.P.735.736. ſe reſolurent à s'en retourner en Syrie.] 'Avant que de partir,

431. Jean d'Antioche fit un diſcours au peuple [de Conſtantinople] qui les venoient ecouter à Calcedoine, pour leur dire adieu, & les exhorter à tout ſouffrir plutoſt que de croire un Dieu paſſible. Il leur donne déja la qualité de Confeſſeurs. Theodoret avoit fait immediatement auparavant, le diſcours dont nous avons parlé ci-deſſus, s'il ſe faut arreſter au titre qui eſt dans les Conciles: car dans d'autres endroits il eſt dit ſeulement que Jean avoit parlé aprés Theodoret, & Theodoret aprés un Preſtre nommé Aphthone. ap.p.742.a.

Ils prirent apparemment le chemin d'Ancyre, où ils trouverent que Theodote Eveſque du lieu, Maximien, & Firme avoient écrit afin qu'on les traitaſt comme des excommuniez. Jean d'Antioche en écrivit au Prefet [Antioque] une lettre fort animée pour ſe plaindre de cet outrage; & il le prie de la montrer à l'Empereur, au grand Chambellan, à tout le Conſeil, & au Senat. Il y parle au nom des autres Orientaux, & proteſte qu'ils ne reconnoiſſoient pour Eveſque ni Firme, ni Theodote, ni Maximien meſme, qui n'avoit pu, dit-il, recevoir l'epiſcopat de ceux qui ne l'avoient plus. c.741. p.741.

[D'Ancyre] il vint à Tarſe, où il tint un Concile avec Alexandre d'Hieraple, & d'autres Eveſques. Et dans les epiſtres ſynodiques qu'il écrivit, & qui furent ſignées de tous les Eveſques, nommément d'Alexandre d'Hieraple, & de Melece de Mopſueſte il entreprit de nouveau de depoſer Saint Cyrille, & avec luy les ſept Eveſques qui avoient eſté [deputez] pour luy *à Calcedoine. p.840.a| 843.b| 874.b.

1. *Conſtantinopolim.

Theodoret & les autres Orientaux promirent auſſi à Tarſe de ne conſentir jamais à la depoſition de Neſtorius. Ils confirmerent la meſme promeſſe lorſqu'ils furent arrivez à Antioche, [peut-eſtre vers le milieu de decembre.] Car Jean y aſſembla alors un grand nombre d'Eveſques, *tant de ceux qui l'avoient accompagné à Epheſe, que de ceux qui eſtoient demeurez dans l'Orient; b & dans ce Concile il prononça une nouvelle ſentence de depoſition contre S. Cyrille, qui eſtoit déja à Alexandrie [dés la fin d'octobre.] Ce fut donc ce Concile qui écrivit à Theodoſe que les Eveſques, les Eccleſiaſtiques, & les peuples du Comté d'Orient, eſtoient unis à ſoûtenir la foy de Nicée juſques à la mort, & abhorroient tous à cauſe de cela les anathematiſmes de Cyrille, qu'ils ſoûtenoient y eſtre contraires. C'eſt pourquoi il prie l'Empereur de les faire condanner de tout le monde. On aſſure que c'eſtoit Jean d'Antioche qui pouſſoit les autres à toutes ces p.769.b| 906.c. Soct l 7. c.34.p 377.b| Liber.c. 6.p.26. a Merc.t.2.p. 337.2. b Socr|Liber. Conc.ap p. 741. § 39. p.906.c. Conc.ap.p.839. a.b.

1. On lit cinq en un endroit. C'eſt ſans doute une faute.

p.839.a. reſolutions. Ecrivant aprés ſon retour d'Epheſe à Appinien Duc de Meſopotamie, il s'étendit beaucoup contre S. Cyrille à cauſe de ſes anathematiſmes, & il l'accuſoit d'eſtre tombé dans une hereſie abominable. 431.

[Ce Concile peut s'eſtre tenu dans les derniers jours de cette année, ſi les Eveſques de Syrie eſtoient venus attendre Jean à Antioche, comme il eſt aiſé de le preſumer. Sinon, on ne le peut mettre qu'en l'an 432.

Ce fut ſans doute ou auſſi-toſt aprés ce Concile, ou meſme dés
p.746. §41. devant, s'il ne ſe tint que l'année ſuivaote,] 'que Jean d'Antioche, Alexandre d'Apamée, Theodoret, &" ſix autres Eveſques vinrent &c.
p.747. viſiter Acace de Berée, pour luy apprendre ce qui eſtoit arrivé à
* p.746. Epheſe & à Calcedoine. 'Il fut fort rejoui de leur viſite, * mais
p.747. fort affligé d'apprendre des choſes ſi triſtes. Il communiqua ſa douleur à un Alexandre Eveſque, 'qui l'avoit ce ſemble envoyé auſſi viſiter par beaucoup de perſonnes. Il luy en parle comme à un homme qui n'eſtoit pas inſtruit de tout cela par luy meſme:
p.746.n.d. [de ſorte qu'il eſt difficile de croire] que ce ſoit celui d'Hieraple; [ſi l'on ne dit que c'eſt parcequ'il n'avoit pas eſté à Calcedoine; car Acace ne particulariſe rien de ce qui s'eſtoit fait à Epheſe.]

t.3.p.1087.a.b. 'Acace à qui Jean d'Antioche avoit apparemment apporté une lettre de l'Empereur, [peut y avoir fait réponſe en ce temps] par la lettre à ce Prince, où il avoue qu'il avoit traité Cyrille d'heretique. Car il eſtoit entré dans tous les ſentimens des autres Orientaux, [comme cela ne paroiſt que trop par ſa lettre à Alexandre, dont nous venons de parler.]

ARTICLE XCIII.

Quatre Metropolitains & d'autres Orientaux depoſez.

[C'Estoit alors la coutume que les Eveſques des principaux ſieges écrivoient aprés leur ordination à leurs confreres qui eſtoient les plus conſiderables dans l'Egliſe, pour leur demander leur communion. Ils écrivoient apparemment avec le Syno-
Conc.ap.p. 759.b. de qui les avoit ordonoez Eveſques,] puiſque ces lettres s'appelloient ſynodiques: & on mettoit enſuite leur nom dans les Dipty-
Lup.ep.48.n.p. 277. ques [ou tablettes,] où l'on écrivoit ceux dont les noms devoient eſtre recitez à l'autel dans la celebration des Myſteres. Maximien envoya donc de ces ſynodiques à Hellade de Tarſe, & aux autres Metropolitains des environs. Il ſemble que pluſieurs autres Eveſques

431. Eveſques les ayent receuës: mais Hellade les refuſa abſolument, & ne voulut point que le nom de Maximien fuſt mis dans les Diptyques de ſon Egliſe : ſurquoi Jean d'Antioche luy écrivit pour approuver & loüer ſon action. Le bruit courut qu'à cauſe de ce refus l'Empereur avoit ordonné qu'Hellade fuſt chaſſé de ſon Egliſe. Et Jean écrivit encore au Clergé & au peuple de Tarſe pour les animer à ſouffrir toutes choſes plutoſt que de trahir la verité. ep. 48.49.p.119. 120. ep.48. ep.49.

[Maximien derogeoit ce ſemble au Concile d'Epheſe, en demandant la communion d'Hellade,] privé luy meſme de la communion par ce Concile : [ou bien il avoit les meſmes raiſons de la demander à tous les Metropolitains du parti des Orientaux, & eux de la luy refuſer; ce qui devoit auſſi porter l'Empereur à les chaſſer tous. Cependant on ne trouve rien de tout cela. Ce ſont des difficultez que nous propoſons à de plus habiles, en remarquant neanmoins qu'Hellade ne fut pas apparemment chaſſé pour avoir refuſé la communion de Maximien, puiſque nous le verrons demeurer toujours en poſſeſſion de ſon Egliſe. Conc.t 3.p. 803.a.

Mais ce fut peut-eſtre pour cela] que Maximien le depoſa avant la fin de 432, avec Euthere de Tyanes, Himere de Nicomedie, & Dorothée de Marcianople. [a] Le P. Garnier croit qu'ils furent depoſez dans le Concile qui ordonna Maximien. [Mais Maximien euſt-il demandé la communion à Hellade aprés l'avoir depoſé? Si donc ce fut dans le meſme Concile, il faut qu'on l'ait continué au moins durant prés d'un mois, & dire que Jean d'Antioche n'écrivit pas ſur cela à Hellade aprés ſon retour en Syrie, qu'on ne peut mettre au pluſtoſt que vers le milieu de decembre, mais dans ſa marche, avant que d'eſtre arrivé à Tarſe. Cyr.ep 40.42. p.131.d 137.a. Merc.t.2.p. 276 t. a Merc t 2 p. 357 t.

Note 68.

Dorothée qui avoit prononcé anatheme à quiconque diſoit que la Sainte Vierge eſt mere de Dieu, meritoit bien d'eſtre depoſé. Pour Hellade, Euthere, & Himere, nous ne ſavons ce qui les avoit rendu plus criminels que les autres du meſme parti. Je ne ſçay s'ils n'auroient point entrepris de venir à Conſtantinople parler à Theodoſe.] Car Theodoret declare que les Orientaux ne peuvent abandonner les Eveſques qui ont combatu avec eux pour la verité dans cette ville, à Calcedoine, & à Epheſe. Conc.ap.p. 772. § 70.

&c. Il loüe beaucoup les grands & illuſtres combats d'Himere, ſon courage invincible, & ſes travaux pour la foy apoſtolique. [On peut particulierement s'étonner de la condamnation d'Hellade, puiſqu'il eſtoit du dioceſe d'Orient, ſur lequel les Eveſques de Conſtantinople ne pretendoient pas de juriſdiction.] Theodoſe P.773.774.§ 71 Conc.ap.p. 656.c.

venoit de promettre aux Orientaux qu'il ne les "regarderoit jamais comme coupables. [Mais il n'eſtoit ni ferme dans ſes reſolutions, ni ſouvent le maiſtre. 431. κατεγνωκότας.

Il ſemble qu'on puiſſe raporter à ce Concile, plutoſt qu'aux Canons de celui d'Epheſe,] ce que Celeſtin dit ſans ſa lettre aux Eveſques, d'un decret rendu contre les ſectateurs de Neſtorius. Il paroiſt que par ce decret on avoit condanné & depoſé nommément quelques Eveſques, (ce qu'on peut raporter aux quatre que nous avons nommez,) & en general tous ceux qui avoient participé à l'erreur & aux crimes de Neſtorius. Celeſtin confirme le premier article : mais il trouve le dernier trop ſevere ; & veut qu'on reçoive ces Eveſques condannez en general, & particulierement Jean d'Antioche, pourvu qu'ils condannent l'erreur avec ſes auteurs & ſes fauteurs, comme cela eſt ordonné, dit-il, par la loy de l'Egliſe & par celle des Empereurs [Il marque ſans doute quelque nouvelle loy de Theodoſe contre Neſtorius, que nous n'avons point.] Conc. t. 3. p. 1071, 1072, 2.

'On ordonna des Eveſques à la place de ceux qui avoient eſté depoſez. 'Nous liſons dans une lettre de Theodoret, que Firme de Ceſarée ayant aſſemblé quelques Eveſques de Cappadoce, prit de force un [laïque] Aſſeſſeur de quelque magiſtrat, l'ordonna Eveſque de Tyanes au lieu d'Euthere, & l'amena à Tyanes bien accompagné. Les habitans ſoûtenus par quelques Iſaures que le Comte Longras avoit envoyez à Euthere, fermerent les "portes: Et neanmoins le nouvel Eveſque entra enfin [ſans que l'on diſe comment.] Mais il fut arreſté avec une partie de ceux de ſa compagnie: & les autres ſe ſauverent à Nazianze. Pour luy il declara qu'il n'avoit point conſenti à ſon ordination, prit "un habit d'officier, & s'en alla au theatre regarder les jeux, [montrant qu'il meritoit auſſi peu d'eſtre Eveſque, qu'il vouloit peu l'eſtre.] 'Theodoret aſſure qu'il avoit appris tout cela de ceux qui l'avoient vu à Tyanes. t. p. 748. a, b. p. 749. "ἱλαμύδαν.

'Saturnin fut auſſi ordonné Eveſque de Marcianople metropole [de la Meſie,] au lieu de Dorothée. Et le General "Plintha l'y amena pour le mettre en poſſeſſion. Mais tout le peuple s'eſtant renfermé dans l'egliſe, [où Dorothée pouvoit bien eſtre,] proteſta qu'il perdroit plutoſt la vie, que de le recevoir pour Eveſque. 'Ainſi Saturnin aima mieux ſe retirer. [a] Dorothée le repreſentoit comme un impie, qui ne reconnoiſſoit qu'une nature en J C. 'Il paroiſt que les Eveſques de la Meſie demeuroient unis à Dorothée. 'Saturnin ne laiſſa pas de demeurer enfin Eveſque de p. 750. b, c. V. Theodoſe II. p. 751. a. [a] p. 750. c. p. 781. a. p. 750. n. f.

431. Marcianople, & il aſſiſta en cette qualité au Concile de Conſtantinople en 448, 'Dorothée ayant eſté banni à Ceſarée en Cappadoce. Theodoret nous apprend dans une lettre, que les Eveſques Jean, Pierre, Eliſée, Alphie, & Jephtahé, avoient mieux aimé eſtre chaſſez de leurs Egliſes, & ſouffrir une infinité de maux, que d'abandonner ce qu'ils croyoient eſtre la verité. [Je ne trouve point d'autre lumiere ſur ce fait,] qui regarde certainement la cauſe des Orientaux & de Neſtorius. p.885. p.752 a.

'Ce fut ſans doute pour le meſme ſujet que Theophane fut depoſé de l'epiſcopat. On croit que c'eſt celui de Philadelphie en Lydie, que nous avons vu toujours uni avec les Orientaux à Epheſe. Theodoret écrivit en ſa faveur au Comte Candidien, comme pour un homme à qui on avoit fait une injuſtice toute viſible. Il prie donc ce Comte de travailler à finir ces iniquitez qu'il haïſſoit comme luy, & de perſuader à ceux qui en avoient le pouvoir, de rendre les Egliſes à ceux qu'on en avoit chaſſez, (ce qui marque que Theophane n'eſtoit pas ſeul,) & d'arreſter les inſultes que les ennemis de la pieté faiſoient ſur cela à l'Egliſe. 'Il envoya cette lettre au [Comte] Irenée pour la faire tenir à Candidien. On y voit combien il eſtoit touché des maux du ſchiſme; & il dit qu'il ne peut meſme ſouffrir le nom & le ſouvenir d'Epheſe, depuis que les membres de l'Egliſe s'y ſont armez les uns contre les autres par une ſedition ſi funeſte. p.747.n.2. p.747. &c.

'Un défenſeur de Neſtorius dit que Maxime ou Maximin Eveſque de Demetriade en Theſſalie, qui s'eſtoit joint aux Orientaux à Epheſe, ſe ſepara de l'Egliſe auſſi-toſt aprés l'injuſtice commiſe contre Neſtorius. [Je ne ſçay s'il veut dire qu'aprés le Concile, il ſe retira en ſon dioceſe, & ne voulut plus enſuite communiquer avec perſonne. On ne dit point qu'on l'ait pourſuivi.] 'Baſile de Lariſſe ſon metropolitain, [qui avoit pris le meſme parti,] ſouffrit beaucoup pour ce ſujet, ſans ſe pouvoir reſoudre à condanner Neſtorius 'lors meſme que les Orientaux le firent. p.886,n.1. n.d. *cum reliquis.*

ARTICLE XCIV.

Etat deplorable de l'Egliſe : S. Cyrille écrit à l'Empereur pour ſe juſtifier.

'C'EST ainſi que le ſchiſme commencé à Epheſe continuoit dans l'Egliſe, ceux du Concile d'Orient n'ayant point de communion avec ceux qui ne ſe ſeparoient pas de S. Cyrille, ['c'eſt à dire avec tout le reſte de l'Egliſe] [a] Cette rupture ne ſe Conc.t.4.p. 663.e.

[a] t.3.p.1086.c. & t.4.p.663.c.d] ap.p.783.

pouvoit faire ſans beaucoup d'aigreur de part & d'autre : & les peuples prenant part à l'animoſité de leurs Eveſques, on ne voyoit de tous coſtez que diſputes, que querelles, qu'aigreurs, que perſecutions, qu'anathemes, ſans que ni les peuples, ni les Eveſques meſmes, puſſent ſouvent dire de quoy il s'agiſſoit, & pourquoi des Chrétiens ſe dechiroient ſi cruellement les uns les autres. Les perſonnes les plus proches ſe trouvoient les plus ennemies. On ſatisfaiſoit à ſes inimitiez particulieres ſous pretexte d'eſtre zelé pour l'Egliſe : Et le deſordre eſtoit ſi grand, qu'on n'oſoit ſeulement paſſer d'une ville à l'autre : 'ce qui expoſoit la ſainteté de l'Egliſe "à la raillerie & aux inſultes des payens, des Juifs, & des heretiques. 431.

Ib.ap.p.742.e. &c.

Merc.t.2.p. 270.t.2| Ath.t. 2.p.291.d.

'Les Orientaux pretendent que comme les termes de Saint Cyrille avoient quelque choſe qui approchoit de ceux des Apollinariſtes, cette hereſie déja preſque éteinte, & qui ne ſubſiſtoit plus qu'en ſe cachant dans les dehors de deux ou trois villes, & plus par les chanſons qu'Apollinaire avoit inventées, que par le credit de ſes ſectateurs, reprenoit de nouvelles forces, paroiſſoit au milieu des villes, & ſe trouvoit en état de tromper un grand nombre de perſonnes. [Le renouvellement de l'Apollinariſme par Eutyche, & le progrés qu'il fit alors en peu de temps, donne lieu de croire que cette plainte n'eſtoit pas ſans fondement. Mais on pouvoit leur reprocher avec autant de juſtice, que la protection qu'ils prenoient de la perſonne de Neſtorius autoriſoit extremement ſon erreur.

Quoique Theodoſe témoignaſt une aſſez grande egalité entre les Orientaux & leurs adverſaires, & qu'il euſt declaré qu'il ne ſe porteroit jamais à les condanner ; les autres neanmoins eſtoient ſans comparaiſon les plus forts, & par leur nombre, & par leur union avec tout l'Occident, & parceque l'Empereur meſme & toute la Cour eſtoit dans leur communion.] 'Les Orientaux les accuſent d'avoir tres mal uſé de ce pouvoir, & de s'en eſtre ſervis pour faire toutes ſortes de violences, pour condanner ſans forme de juſtice, pour depouiller les uns de leurs biens, chaſſer les autres de leur pays, empriſonner, foüetter, "& commettre meſme divers meurtres. [Mais ces ſortes d'accuſations vagues & generales ne doivent point faire d'impreſſion ſur les eſprits : & peut-eſtre que les Catholiques ne faiſoient pas de moindres reproches aux Orientaux ; n'y ayant apparemment rien de plus veritable] 'que ce que dit Ibas d'Edeſſe, Que dans cette confuſion chacun ſuivoit ſa voie & les deſirs de ſon cœur.

Ath.t.2.p.291. d|292.a.c. &c.

Conc.t.4.p. 666.a.

[Ce fut peut-eſtre pour apporter quelque remede à un ſi grand mal, que S. Iſidore écrivit à S. Cyrille cette lettre celebre,] où il le conjure & comme ſon pere & comme ſon fils, d'aſſoupir la diviſion & les querelles, de ne ſe pas venger ſur le corps immortel de l'Egliſe, des injures que luy avoient faites des hommes mortels, & de ne la pas dechirer par une deſunion ſans fin ſous pretexte d'en défendre la ſainteté. [D'autres raportent cette lettre à l'affaire de Saint Chryſoſtome. Iſid.Pel.l.1.ep. 370.p.96.97.

Un des premiers ſoins de S. Cyrille aprés ſon retour, fut apparemment de ſe juſtifier auprés de Theodoſe par l'apologie qu'il luy adreſſa. Car quoique Theodoſe l'euſt renvoyé en ſon Egliſe, il ne paroiſt pas neanmoins qu'il euſt quitté la mauvaiſe impreſſion qu'il avoit de luy avant le Concile: Et la conduite que ce Saint avoit tenuë durant le Concile, l'avoit plutoſt fortifiée qu'effacée.] C'eſt ce que S. Cyrille paroiſt reconnoiſtre dés le commencement de ſon apologie; & il s'inſinuë dans l'eſprit de Theodoſe, en ne deſavouant pas qu'il n'euſt beſoin de recourir à ſa bonté. Il proteſte enſuite qu'il n'a jamais ſongé à mettre aucune diviſion dans la maiſon imperiale, & que quand il a écrit ſoit à l'Empereur, ſoit aux Imperatrices, il ne l'a fait que pour ſatisfaire à l'obligation de ſa charge, & pour empeſcher les maux que l'hereſie de Neſtorius eſtoit capable de produire. Conc.t.3.p. 1030.d. a p.1027-1031. p.1031. p.1034.1038.

Il paſſe de là à la neceſſité qu'il y avoit eu de condanner des blaſphemes auſſi viſibles qu'eſtoient ceux de Neſtorius, ſurquoi il ſe plaint du retardement affecté de Jean d'Antioche, & du jugement injuſte qu'il avoit prononcé contre luy. Il ne manque pas de ſe juſtifier de ce qu'il n'avoit pas attendu cet Eveſque; mais il montre fort bien que s'il a fait quelque faute en cela, Jean n'a pas dû s'en venger aux dépens de la diſcipline, de la foy, [& de la paix] de l'Egliſe. Pour les hereſies dont on l'accuſoit, il ſe contente d'y oppoſer le jugement avantageux que tout le Concile avoit rendu à ſa doctrine. p.1039-1042. p.1043. p.1043-1050. p.1051. p.1054.a.

Il finit par l'accuſation que Queremon & les autres avoient formée contre luy. Il ſe contente de la rejetter comme des calomnies, dont Theodoſe meſme l'avoit juſtifié, en luy permettant de s'en retourner en Egypte. Il témoigne neanmoins qu'il euſt eſté ravi d'avoir pu voir ce Prince dans ſon voyage d'Epheſe, & en partie pour ſe juſtifier de cette accuſation. Il paroiſt par la fin de cette piece, que S. Cyrille la fit aprés ſon retour à Alexandrie. Il y parle comme à pluſieurs Empereurs, [ſelon la coutume ordinaire des Romains,] quoique le titre ne porte le nom que de p.1054-1058. p 1051-1054. p.1058.b|Merc. t.2.p.352. Conc p.1030.c. p.1027.e.

Theodoſe, [& qu'elle ne fuſt effectivement que pour luy.]

Merc.t.2 pr.p. 42. Cyr.Al.h.paſc. 20.p.259 261. &c.

'Dans l'homelie paſcale qu'il fit vers le meſme temps pour l'année ſuivante,[qui eſt la 20.e] il fait comme un trophée de ſa victoire, '& exhorte les peuples à ſe rejouir "de l'avantage que l'Egliſe avoit remporté par le moyen du Concile œcumenique ſur ceux qui combatoient le myſtere de l'Incarnation.[Ce ne fut peut-eſtre auſſi qu'en ce temps-ci qu'il fit ſes deux écrits contre André de Samoſates & Theodoret, pour défendre ſes anathematiſmes.]

ARTICLE CXV.

Celeſtin confirme l'ordination de Maximien, & meurt peu aprés: Sixte III. luy ſuccede.

Conc.t 3.p. 1071.d1073.e. p.1073.e. Mere t.2.p.43. Conc, p.1069 e.

'JEAN & Epictete qui apportoient au Pape Celeſtin les lettres de Conſtantinople ſur l'election de Maximien, arriverent à Rome pour la feſte de Noël. Toute l'Egliſe Romaine les receut avec une extreme joie, & le Pape fit lire la lettre de l'Empereur devant tout le peuple aſſemblé dans l'egliſe de S. Pierre; à quoy on ajouta des prieres pour l'Empereur. 'On lut auſſi apparemment les autres lettres à tout le peuple. 'Celeſtin dit qu'il y apprit tout enſemble la depoſition de Neſtorius & l'ordination de Maximien,[peut-eſtre parcequ'on y parloit tout enſemble de l'un & de l'autre. Je ne croy pas au moins qu'il veuille dire qu'il euſt ignoré juſqu'alors la condannation de Neſtorius par le Concile d'Epheſe. Mais peut-eſtre ne l'avoit-il pas encore appriſe d'aucun acte public & authentique. [Car la lettre que le Concile luy en avoit écrite, peut bien ne luy avoir eſté apportée qu'alors, ou meſme encore depuis par ſes Legats.]S. Cyrille luy envoya auſſi une relation de tout ce qui s'eſtoit fait.

p.1078.d.

L'AN DE JESUS CHRIST 432.

p.1071.d. p.1071.b. Merc.p.44.

'Celeſtin ſe haſta de renvoyer Jean & Epictete[avec les réponſes aux lettres qu'ils luy avoient apportées.] 'Et neanmoins ces réponſes ne ſont datées que du 15 de mars, ce qui fait croire que les incommoditez de ſa vieilleſſe, qui conſommerent enfin ſa vie peu de temps aprés, l'empeſchoient de s'appliquer à terminer ſi promtement les affaires[Et d'ailleurs on ne ſe met guere en mer avant le primtemps.]

Conc.p.1069-1081.

Il répondit donc aux Eveſques qui luy avoient écrit, à Theodoſe, à Maximien, & encore au peuple & au Clergé de

Conſtantinople. Toutes ces lettres ſont datées du 15 de mars. 'La lettre aux Eveſques eſt adreſſée au Concile qui ſe tenoit à Epheſe, [de quoy il eſt aſſez difficile de voir la raiſon.] 'Il parle en effet dans le commencement comme s'ils s'adreſſoit à tout le Concile, & il le congratule de la victoire qu'il avoit remportée. 'Il paſſe de là à l'eloge de Maximien, & enſuite à Neſtorius. [a] Il avoit ſçeu que cet hereſiarque eſtoit retourné à Antioche, où il jugeoit qu'il pouvoit faire beaucoup de maux. C'eſt pourquoi il preſſe les Eveſques d'obtenir de Theodoſe qu'on le relegue dans un deſert, ce que Jean & Epictete avoient jugé eſtre auſſi fort à propos. 'Il finit par la maniere dont il falloit traiter Jean d'Antioche & les autres qui avoient ſoûtenu le parti de Neſtorius. Il témoigne eſperer leur reconciliation, & exhorte les Eveſques à écrire pour cela à Jean d'Antioche.

p.1069.b. p.1069. p.1070. [a] p.1070.e]1071. p.1071.d. e]1072.

'La lettre à l'Empereur n'eſt que pour témoigner la joie qu'il avoit de voir la verité victorieuſe, & Maximien elu à la place de Neſtorius. Il prie Theodoſe d'appuyer l'un de ſon autorité pour maintenir la paix que l'on venoit d'établir, & de releguer l'autre en quelque endroit où il ne puſt nuire à perſonne.

p.1072.1073.

'Il exhorte Maximien à reparer les maux & les diviſions que ſon predeceſſeur avoit cauſées, & à s'acquiter de tous les devoirs qu'une ſi grande dignité demandoit de luy. 'Il luy recommande ſurtout de s'oppoſer à toutes les entrepriſes que pourroient faire les Pelagiens, & de faire bannir tous ceux qui ſeroient infectez de cette erreur.

p.1074.1075. p.1075.b.

'Il ſe rejouit avec le peuple & le Clergé de Conſtantinople, de ce que Dieu avoit beni le courage avec lequel ils avoient reſiſté à Neſtorius. Il parle amplement de ſa condannation, afin qu'ils le déteſtaſſent de plus en plus, '& les exhorte enfin à ſuivre avec fidelité la doctrine & les inſtructions de Maximien. 'Il envoya ces lettres par Jean & Epictete, 'qu'il ſe haſta de renvoyer, afin qu'ils puſſent arriver [à Conſtantinople] pour Paſque, [qui eſtoit le 3 d'avril.]

p.1075.1080. p.1080.1082. p.1071.d]1075.c. p.1071.d.

'Peu de temps aprés, Saint Cyrille luy ayant deputé quelques Diacres, 'il écrivit par eux, & marqua tout ce qu'il falloit faire pour la reconciliation des Orientaux. [Aprés ce dernier ſervice que Celeſtin avoit rendu à l'Egliſe, il alla recevoir dans le Ciel la recompenſe de ſes travaux.] 'Car il mourut cette année meſme, & apparemment 'vers le 26 de juillet. [b] Il eſt certain que Xiſte ou Sixte III. luy ſucceda cette année. Nous en parlerons ſouvent en traitant de la paix de l'Egliſe, à laquelle il eut beaucoup de

Note 69. V. ſon titre note 3.

Cotel g.t.1.p. 43.2. Proſp. & Marc. chr. [b] Ibid.

part. Mais avant que d'entrer dans cette matiere plus edifiante & plus agreable, il faut encore s'arreſter à voir [quelques effets de la diviſion.] 432.

ARTICLE XCVI.

Hiſtoire de Rabula *Eveſque d'Edeſſe : Il ſe joint à S. Cyrille.*

Conc.ap.p. 741. § 39. QUOIQUE Jean & les autres Eveſques de ſon Concile euſſent mandé à Theodoſe, que tous les Orientaux eſtoient unis contre les anathematiſmes de S. Cyrille, [cette union neanmoins n'eſtoit pas univerſelle, ou elle ne le fut pas long-temps: Et il y eut diverſes perſonnes dans l'Orient meſme qui embraſſerent les

p.866.a.b. ſentimens de Saint Cyrille,]comme il y avoit auſſi des moines à Alexandrie qui ne pouvoient ſouffrir qu'on diſt que Dieu a pu mourir, & "qui ne ſe rendirent pas meſme aprés la réunion des &c.

Cyr.ep.49.p. 192. Orientaux. Il paroiſt que Maxime Diacre d'Antioche[& Abbé,] ſe ſepara meſme de la communion de Jean ſon Eveſque.

[Mais ce qui fit bien plus d'eclat, fut le changement de Rabula 1.

Boll.15.jan.p. 1021 § 9-16. Eveſque d'Edeſſe l'une des plus conſiderables Egliſes de l'Orient, & metropole de l'Oſrhoene.] 'La vie "d'Alexandre auteur des V. ſon titre. moines Acemetes, raporte amplement comment cet Alexandre le retira du paganiſme, & luy fit embraſſer la foy Chrétienne;

§ 16.17. 'comment ſa converſion fut ſuivie de celle de preſque tous ceux

§ 9. de ſa ville, 'entre leſquels il tenoit le premier rang par ſon elo-

§ 18-21. quence & par ſes richeſſes; 'comment il quitta ſa femme & ſes filles qui ſe retirerent dans un monaſtere, & tout ſon bien, pour embraſſer la vie ſolitaire, où il ſe rendit en peu de temps "tres &c.

§ 21. parfait; 'comment l'eſtime de ſa vertu le fit nommer Eveſque d'Edeſſe, où il fut durant 30 ans le maiſtre commun de la Syrie, de l'Armenie, de la Perſe, & preſque de tout l'univers, auſſi-bien que le pere des orfelins & des veuves; comment il s'appliquoit particulierement à convertir, & à inſtruire dans une pieté ſolide les enfans des payens que l'on envoyoit des villes voiſines étudier la langue Syriaque, dans les ecoles que l'on avoit établies pour cela à Edeſſe depuis long-temps. [Mais quoique cette vie ſoit écrite par un diſciple d'Alexandre, elle contient bien des circonſtances dans ce qu'elle dit meſme de Rabula juſques à ſon epiſcopat, qui ſentent tout à fait la fable. Et il eſt d'ailleurs bien à craindre qu'Alexandre meſme ne fuſt un Meſſalien.

Conc.t.4.p.665 d. Nous ne pouvons pas non plus nous en raporter] à Ibas ſon

a. *Rabulas, Rabulus, Rabbulas, Rabibulas.*

antagoniſte,

antagoniſte, auſſi-bien que ſon ſucceſſeur, lorſqu'il dit qu'il eſtoit le tyran d'Edeſſe, [plutoſt que l'Eveſque,] & que c'eſtoit un homme capable de tout entreprendre autant par animoſité que par zele. [Mais ſes actions font juger effectivement qu'il avoit beaucoup de chaleur. Du reſte] Saint Cyrille dit qu'il avoit toujours paru avec eclat: & un Eveſque dit dans le V. Concile, qu'il avoit eſté illuſtre entre les Prelats. Leonce de Byzance luy donne le titre de Saint, & dit qu'on tenoit que ç'avoit eſté un prophete. e. t.5.p.468. p.482. Leon.in Eut.l. 3.c.43 p.1011.e.

[Il doit avoir eſté fait Eveſque vers l'an 407, s'il l'a eſté durant 30 ans, puiſque nous verrons qu'Ibas luy ſucceda vers l'an 437.]

Theodore le Lecteur dit qu'il eſtoit[1] aveugle [dans ſes dernieres années. Il ne l'eſtoit pas ſans doute encore] lorſqu'il vint au Concile d'Epheſe, & y ſouſcrivit, ſans qu'on diſe que ç'ait eſté par la main d'un autre. Il n'y paroiſt qu'avec les autres Orientaux, quoique non dans leur premiere ſeance, où ils condannent S. Cyrille. [Ainſi il peut bien n'eſtre arrivé que quelques jours aprés Jean d'Antioche.] Mais quoiqu'il fuſt uni avec eux, il penſoit neanmoins deſlors à les quitter: Et on croit qu'il ſe fuſt declaré contre eux, dans un voyage qu'il fit à Conſtantinople, [en ſortant ſans doute d'Epheſe,] s'il euſt receu une lettre qu'il attendoit. [Nous ne voyons point ce que c'eſtoit que cette lettre, ni s'il la receut enſuite.[2] Thdr.L.p.565.c Conc.ap.p.705. 725. Lup.ep.n.p.153. 154. ep.43.p.112.

Ce que nous trouvons donc, c'eſt qu'avant la feſte de Paſque de l'an 432, il s'eſtoit declaré pour S Cyrille contre Neſtorius: & avoit encore fait davantage.] Car ſoit par le zele de la verité, ſoit par quelque averſion perſonnelle pour Theodore de Mopſueſte, qui l'avoit autrefois repris de quelque faute dans un Concile, il fut aſſez hardi pour parler hautement contre luy, & enfin pour luy dire anatheme en pleine egliſe. [Nous avons vu que le Concile d'Epheſe n'avoit point voulu toucher au nom, ni à la perſonne de cet Eveſque, depeur que cela n'euſt de mauvaiſes ſuites.] Mais Rabula ne craignoit pas tant de ſe declarer ennemi ſoit des vivans, ſoit des morts. Il comprit dans ſon anatheme ceux qui liſoient les ouvrages de cet auteur, & qui ne les luy apportoient pas pour les bruler, ceux encore qui liſoient ce que les Orientaux, & nommément André de Samoſates, avoient écrit contre les anathematiſmes, & enfin tous ceux qui n'eſtoient pas dans les ſentimens de S. Cyrille. Conc.t.4.p. 661.d. p.665.a. p.661.e. ap.p. 748. t.4.p.661.d. ap.p.748.n.e. Thdr.L.p.565. c.

1 φιλος. Le P. Garnier veut qu'on liſe τυφλος. [Je n'y voy guere d'apparence] Thdrt.t.5.p.519.

2. *Quas nunc uſque ſuſtinuit*, peut ſignifier qu'il ne l'avoit point encore receuë, ou que ce n'eſtoit que depuis peu. d. Lup.ep.43.p.112.

[Il ne manqua pas aſſurement d'en écrire auſſi-toſt à ce Saint:] 432.

Conc.t.5.p. 469 & ap.p.896. 'Et nous avons un endroit d'une lettre où il luy parle tres fortement contre Theodore, en l'accuſant d'eſtre la ſource des hereſies de Neſtorius. Il ſe plaint auſſi que beaucoup de perſonnes, & des plus habiles, ſuivent ſa doctrine dans l'Orient, rejettant t.4 p.468. entierement l'union hypoſtatique. 'Nous avons auſſi une partie d'une lettre de S. Cyrille à Rabula contre Theodore, qu'il ſe contente neanmoins de deſigner ſans le nommer. [C'eſt ſans doute la b. réponſe à la precedente.] 'Car il y avoit peu que Rabula s'eſtnit declaré contre Neſtorius, & eſtoit devenu par là, dit S. Cyrille, le fondement & la colonne de la verité pour tous les Orientaux. ap.p.812. 1108. 'Nous avons une autre lettre que Saint Cyrille luy écrit dés cette année, comme à un homme qui eſtnit entierement dans ſes ſentimens & ſes intereſts, 'ce qui oblige à y mettre ſon changement.

Thdrt.G.p. 500.1 b. a Conc.ap.p. 748. *Il y avoit aſſez de perſonnes à Edeſſe zelées pour Theodore, & pour le parti des Orientaux, [entre leſquels Ibas Preſtre, & t.4.p.662.663. enſuite] Eveſque de cette Egliſe, eſt devenu celebre par la lettre ap.p.748. qu'il écrivit à Maris contre cette action de Rabula. 'Ces perſonnes perſecutées par leur Eveſque, conſulterent André de Samoſates, pour ſavoir s'ils ne devoient point ſe ſeparer de ſa communion. Ils l'accuſerent de preſcher qu'il n'y a en J. C. qu'une f.749. nature, de chaſſer ceux qui ſoûtenoient le contraire, 'de troubler ainſi & toute la ville d'Edeſſe; & toutes les provinces vniſines. f. 48. 'L'on eſtoit alors prés d'une feſte qui ne permettoit pas aux Eveſques de s'aſſembler; [ce qui ne paroiſt pas ſe pouvoir entendre que de celle de Paſque.] André en écrivit donc à Alexandre d'Hieraple [ſon metropolitain,] & le pria de luy marquer ce qu'il devoit répondre en attendant le Concile. Pour luy ſon ſentiment eſt, que puiſque Rabula "ſe declare contre tous les Orientaux, ils *abjuravit.* doivent auſſi s'elever tous contre luy [en ſe ſeparant de ſa communion;] & que ceux d'Edeſſe auroient déja dû le faire.

[Nous ne ſavons point davantage ce qui ſe fit ſur cela dans p.749. l'Euphrateſienne.] Mais la choſe ayant eſté portée juſqu'à Jean d'Antioche, il aſſembla quelques Eveſques, avec leſquels il écrivit à ceux de l'Oſrhoene ſuffragans d'Edeſſe, que ſi ce qu'on leur avoit dit de Rabula eſtoit veritable, ils devoient d'eux meſmes s'eſtre ſeparez de luy ſelon l'ordre de la loy; mais qu'au moins il fallnit qu'ils le fiſſent alors, juſqu'à ce que l'Eveſque

Thdrt.t.5.p.513. a.a. 1. 'Le P. Garnier veut que cette lettre ſoit écrite dés 429. parcequ'on voit que c'eſt tout au commencement de l'hereſie de Neſtorius que S. Cyrille connoiſſoit encore peu. [Je n'y voy rien de cela. Rabula ſuppoſe que S. Cyrille connoiſſoit tout à fait Neſtorius, & ne pouvoit pas connoiſtre ſi bien Theodore.]

433. d'Antioche l'euſt appellé, & euſt examinée ſa cauſe.

S'il n'y a point de faute dans le texte de Theodore le Lecteur, Rabula [auſſi-toſt qu'il ſe fut declaré pour S Cyrille,] fit un écrit pour défendre ſes anathematiſmes contre Theodoret. Thdr.L p.565.e

ARTICLE XCVII.

André de Samoſates, Theodoret, & Eutbere de Tyanes, écrivent pour les Orientaux.

[NOus avons vu que Saint Cyrille avoit fait divers écrits pour ſa juſtification. Les Orientaux ne manquoient pas de leur coſté d'en faire auſſi pour la défenſe de leur cauſe André de Samoſates fit un ſecond ouvrage, où il pretendoit refuter ce que Saint Cyrille, & Rabula d'Edeſſe, avoient écrit contre Theodoret.]

Theodoret ne ſe contentant pas auſſi de ce qu'il avoit fait contre les anathematiſmes avant le Concile d'Epheſe, fit un autre écrit plus ample, où il pretendoit montrer aux perſonnes les moins intelligentes, que ces anathematiſmes eſtoient contraires à la verité. Cet ouvrage eſtoit diviſé en cinq livres: [a] c'eſt pourquoi on marque qu'il eſt quelquefois appellé le Pentaloge, ou L'ouvrage des cinq livres. Le cinquieme livre contenoit au [1] moins 29 chapitres. Le P. Garnier pretend avoir une grande partie de cet ouvrage en grec & en latin, tirée de la bibliotheque du Roy, où il eſt intitulé De l'Incarnation. Nous avons quelques paſſages de tous les cinq livres, extraits & traduits par Mercator, dont quelques uns ſont citez dans la lettre du Pape Pelage II. aux Eveſques d'Iſtrie. [b] On croit que c'eſt cet ouvrage contre Saint Cyrille & contre le Concile d'Epheſe, qui eſt marqué par Juſtinien, & anathematizé par le V. Concile. Il paroiſt que dans le 4[e] livre, il alleguoit divers paſſages des Peres, entre leſquels il ne voulut rien citer de Theodore de Mopſueſte, quelque eſtime qu'il en fiſt, à cauſe que ſes adverſaires l'accuſoient d'eſtre luy meſme dans l'erreur. Quelques uns raportent cela à l'epiſtre 16 de Theodoret, [ce que nous pourrons examiner en un autre endroit.

Merc.t 2.p.167

a p.270.
c p.265.2.

p.272.2.

1. a|265.2|Thdrt.t 5.p.40-50.

Merc.p.167-272.

b p.266.2|Conc.t 5.p.638.630
b Merc p.265.2

Note 70.

Il ſemble que c'eſt auſſi en ce temps-ci ou un peu aprés, lorſque la reconciliation de Jean eut fort affoibli le parti des Orientaux, qu'il faut mettre J'les 27 diſcours que Photius attribuë à

p.270.1.

Phot.c.46 p.32.33.

1. Dans l'edition de M.[r] Baluze *p.* 533, il y a *ex capitulo tricesimo.*

Theodoret, tous plus courts que ſes trois Dialogues intitulez l'Eraniſte, qui eſtoient ſur le ſujet de l'Incarnation. Photius marque en particulier ce qui eſtoit traité dans chacun de ces 27 diſcours, '& il dit que cela ſuffit pour diſtinguer ceux qui appuyoient la veritable doctrine, de ceux qui s'en écartoient. 'Il paroiſt faire un corps particulier des ſept premiers, & un autre des 20 ſuivans. 'Celui qui concluoit les ſept premiers eſtoit comme une lettre, [par laquelle l'auteur pouvoit adreſſer les ſix autres à quelque perſonne.] 'Nous avons les 17 ſuivans parmi les œuvres attribuées à S. Athanaſe, avec une preface à la teſte,[a] où l'auteur les adreſſe à un Euſtathe, témoignant les avoir écrits à ſa priere. 'On voit qu'ils ſont faits au milieu du feu de la diviſion, & lorſque les deux partis eſtoient les plus animez l'un contre l'autre. 431.

P. 33. P. 32. 33. P. 32. Ath. t. 2. p. 293-330. [a] p. 291. c. p. 291. 292.

[Mais quoique l'autorité de Photius ſoit conſiderable pour attribuer ces écrits à Theodoret, nous ne voyons pas neanmoins qu'il ait fait d'autres traitez auſſi courts que ſont ceux-ci. Et le ſtyle en paroiſt moins libre que le ſien. Je ne ſçay ſi ce ſeroit pour ces raiſons que le P. Sirmond ne les a point mis dans l'edition qu'il a faite de ſes œuvres,]quoiqu'il y en ait mis les titres en rapportant l'endroit de Photius. [Si ç'a eſté ſa penſée,] elle ſe trouve entierement autoriſée par Mercator.[b] Car il cite un grand endroit [du 14 des 27 de Photius,] ſous le nom d'Euthere de Tyanes [dont nous avons déja parlé, que nous avons vu avoir eſté depoſé comme un tropardent défenſeur de Neſtorius,] '& qui a fait certainement un écrit contre les anathematiſmes de S. Cyrille. [c] Cet « Euthere, dit Mercator, a écrit des diſcours contre quelques ex- « preſſions des Catholiques, où il inſinuë ſon impieté dans les eſ- « prits d'une maniere d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt plus « adroite & plus ſubtile. Cela convient tout à fait aux 17 diſcours « dont nous parlons, qui pour la pluſpart combatent des expreſſions de Saint Cyrille. [Il n'y a donc pas à douter que tous ces diſcours, qui ne ſont qu'un meſme corps d'ouvrage, ne ſoient d'Euthere de Tyanes. Il faut dire la meſme choſe] de celui qui les ſuit dans Photius, qui n'eſtoit qu'une repetition des autres, '& il y a bien de l'apparence que [les ſept qui les precedent, &] les deux qui achevent le nombre des 27, ſont encore du meſme auteur. Neanmoins le Pere Garnier pretend que les ſept premiers appartiennent à Theodoret. ["Mais il n'en a pas de fondement.] Note 71.

Conc. ap. p. 777. a. [b] Merc. p. 277. [b] p. 278. [c] Merc. p. 277. Phot. c. 46. p. 33. Thdrt. G. p. 254. a b.

'Euthere en adreſſant ſon écrit à Euſtathe, ne luy donne point d'autre titre que celui de tres fidele ſerviteur de J.C, [ce qui ſem-

Ath. t. 2. p. 291. e

ble marquer un ſimple laïque, ou un moine. C'eſt pourquoi je ne ſçay ſi le P. Garnier a eu raiſon de dire que c'eſtoit Euſtathe de Parnaſſe engagé avec Euthere dans le parti des Orientaux, [& peut-eſtre ſon ſuffragant, puiſque] la ville de Parnaſſe eſtoit depuis de la troiſieme Cappadoce. Si cet ouvrage eſt celui que Euthere avoit fait contre les anathematiſmes, comme le croit Lupus, il a eſté écrit [avant la fin de 432, &] avant la reconciliation de Jean d'Antioche avec S. Cyrille.

Merc.t.2.pr.p. 44. a Conc.t.3.p. 600.a. b Geo.ſac.p.255 c Lud.ep.73.p. 163.a.p.367.

On trouve qu'Euthere écrit avec beaucoup de netteté & de juſteſſe. [Ce qui ſeroit plus important ſeroit de ſavoir s'il eſtoit heretique ou non.] Le P. Lupus n'en veut rien aſſurer; & croit neanmoins que ce que nous avons de luy porte à dire qu'il eſtoit orthodoxe, & qu'il n'a défendu Neſtorius que parcequ'il l'a cru tel, ayant aimé ſa perſonne, & non ſon erreur.

Du Pin, t.4.p. 161. Lup.ep.p.363. 372.

ARTICLE XCVIII.

Sixte travaille pour la paix de l'Egliſe: S. Cyrille luy depute les Eveſques Hermogene & Lampece: Eloge de ces deux Prelats.

[COMME le Pape Sixte II. avoit vu autrefois finir ſous ſon pontificat la grande diſpute touchant le batteſme; Sixte III. eut auſſi la joie de voir finir au commencement du ſien le ſchiſme des Orientaux. Il y contribua autant qu'il put de ſa part, & en ouvrit le chemin par la premiere action qu'il fit aprés ſon ſacre. [De ſorte qu'il ne merita pas moins] que l'autre les titres de bon & de pacifique. Il attendit avec patience le retour de Jean d'Antioche, ſans vouloir rien precipiter, comme il ſemble que quelques uns l'en preſſoient. Et on pretend que c'eſtoit Saint Cyrille meſme. Mais ce Saint eſtoit dans une diſpoſition toute contraire.

Lup.ep.p.42-47 Cyp.vit.p.8. Conc.t.3.p.1177 c. Merc.t.2.n.p. 362.2. d Corel.g t.1.p. 46.47.

Sixte travailla meſme à ſecourir Neſtorius, & à l'empeſcher par ſes avis de ſe precipiter dans l'abyſme où il s'alloit perdre ſen perſiſtant avec obſtination dans ſon erreur, ſi Sixte eſtoit déja Eveſque. Mais je croirois plutoſt que c'eſtoit avant le Concile d'Epheſe. Il luy écrivit pour cela, luy montrant que quoiqu'il y ait deux natures en J. C. il n'y a neanmoins qu'une ſeule perſonne.

Conc.p.1178.c. Gen.c.54.

Ce fut apparemment cette inclination de Sixte pour la paix, qui donna occaſion à une calomnie qu'on publia contre luy. Car on fit courir une lettre qu'on attribuoit à Philippe Preſtre

Merc.t.2.n.p. 362.363. Conc.t.3.p.1130 a.

de Rome[& Legat à Epheſe,]qui portoit que Sixte eſtoit faſché 432.
de la depoſition de Neſtorius, & vouloit prendre ſa protection. ἀφέσεως.
a.b. 'Mais Sixte eſtoit ſi eloigné de cela, qu'il confirma meſme tout
ce qui avoit eſté fait par le Concile d'Epheſe, écrivit pluſieurs
lettres conformes aux decrets de ce Concile, joignit ſes ſenti-
Gen.c 54. mens à ceux de S. Cyrille, & écrivit aux Eveſques de l'Orient
Conc.p.1178.a. pour achever de ruiner l'erreur de Neſtorius. Il écrivit auſſi plu-
ſieurs fois à Maximien, [dont l'epiſcopat n'eſtoit fondé que ſur
la depoſition de Neſtorius.]

P.1155.c. 'S. Cyrille proteſte que de ſa part il ne deſiroit autre choſe que
la paix de l'Egliſe & l'extinction du ſchiſme. [Mais nous en avons
Cotel.g.2.p. des preuves qui ſont encore plus fortes que ſes paroles.] 'Car ou-
46 45.c.
a b.47.b. bliant les injures qu'il avoit receuës des Orientaux,[a] & conſide-
rant tout ce qu'il avoit ſouffert pour la foy, "comme des plaies &c.
P.46.b. qui luy eſtoient glorieuſes, 'il croyoit devoir ſonger, non à en
obtenir la reparation, mais à s'en ſervir, pour procurer autant
P.41.a. qu'il pourroit le bien & la réunion de l'Egliſe. 'En écrivant donc
P.46.b. comme nous avons dit, au Pape[Celeſtin,]il le pria de ſe conten-
ter de la perte du ſeul[Neſtorius,]& de vouloir ouvrir à tous les
autres le port[de la reconciliation,] pour les ſauver du naufrage
[du ſchiſme, & de l'hereſie.

Il envoya apparemment cette lettre par les Eveſques Hermo-
P.44.b[45.b. gene & Lampece,]qui furent deputez à Rome par les Prelats[de
l'Empire]d'Orient,[ſans qu'on en marque le ſujet.] Nous trou-
Conc.t.3.p.417. vons dans le Concile d'Epheſe Hermogene de Rhinocorures, qui
e.
b Geo.ſac.p.210 y fut employé en diverſes occaſions, & Lampece de Caſſie dans
la[premiere] Auguſtamnique[en Egypte.][b] Rhinocorures eſt de
la meſme province. [Ainſi l'on peut juger que c'eſtoit particulie-
Cotel.g.2.p. ment Saint Cyrille qui les envoyoit.]Et en effet il rendoit par ſa
422.b. lettre un témoignage fort avantageux à ces deux Eveſques. Mais
Sixte ſucceſſeur de Celeſtin, dit que ce témoignage eſtoit encore
audeſſous de ce qu'il avoit vu luy meſme en eux durant le peu de
temps qu'ils avoient eſté à Rome : & qu'il avoit trouvé en leur
perſonne de veritables pontifes du Seigneur, pleins de cette grace
ſpirituelle, qu'il faut que Dieu meſme donne le premier.

[Nous trouvons en effet dans Saint Iſidore divers eloges des
If.P.l.2.ep.101. p.268. Eveſques Hermogene & Lampece.] 'Il loüe l'amour inviolable
qu'Hermogene avoit pour la juſtice. Ni les richeſſes, ni l'elo-
quence, ni aucun autre avantage exterieur n'avoient aucune
force ſur ſon eſprit. S'il s'elevoit audeſſus des autres par ſon
amour pour la juſtice, il s'elevoit encore plus audeſſus de luy

432 meſme par ſa bonté : de ſorte que les autres villes qui avoient plutoſt des tyrans que des Eveſques, ne pouvoient aſſez eſtimer le bonheur de ceux qui luy eſtoient ſoumis. S. Iſidore l'exhorte à entreprendre avec courage les plus grands travaux, & de ne point craindre de s'expoſer aux plus grands dangers pour la vertu, dans l'eſperance d'y acquerir une plus grande gloire: [ce qui peut avoir raport à ſon voyage de Rome.] Il nous fourniroit encore bien des choſes pour ſon eloge, ou pour ſon hiſtoire, s'il eſtoit neceſſaire de s'y arreſter. l. 3. ep. 21. p. 266. a. p. 209. e|237. d| 304. c|665. e. f| 672. a|691. b| 696. d. e.

Il écrit à Lampece qu'il eſt heureux de faire paroiſtre dans ſes actions la lumiere marquée par ſon nom; & de ce qu'eſtant en état de faire ce qu'il vouloit, il ne vouloit que ce qui eſtoit conforme aux regles de Dieu, & aux ſaintes Ecritures; qu'on faiſoit avec joie ce qu'il ordonnoit, parcequ'il n'ordonnoit rien que pour la pieté & pour la juſtice. Il le loüe de la douleur ſainte qu'il témoignoit de voir l'epiſcopat profané par l'entrée ſacrilege, & la conduite criminelle d'Euſebe de Peluſe: & luy conſeille neanmoins d'attendre à faire eclater ſon zele, que Dieu en ouvriſt quelque occaſion favorable. Il le blaſme au contraire de n'avoir pas repris auſſi fortement qu'il devoit Zoſime Preſtre [de la meſme Egliſe,] l'ayant regardé comme un homme deſeſperé & incorrigibile. Il l'exhorte à n'eſtre pas ſevere, & trop exact dans les fautes que l'on commettoit contre luy. ep. 114. p. 302. a. ep. 409. p. 410. c. l. 2. ep. 122. p. 277. a. b. ep. 79. p. 156. c. d. l. 3. ep. 131. p. 309. a.

Il paroiſt que Lampece l'avoit prié de faire l'eloge d'Hermogene, [qui pouvoit eſtre mal alors,] eſtant certain qu'il mourut avant S. Iſidore, [a] quoique ce n'ait peut-eſtre pas eſté avant l'an 448. [b] Il s'excuſe de faire cet eloge comme d'une choſe qui eſtoit au deſſus de ſes forces. [c] Zenon eſtoit Eveſque de Rhinocorures en l'an 449, où il aſſiſta au faux Concile d'Epheſe, & où il eut le malheur de conſentir à l'abſolution d'Eutyche, & à la condannation d'Euſebe de Dorylée & de S. Flavien. S. Iſidore écrit à un Zenon Preſtre, couſin ou neveu d'Hermogene. ep. 132. p. 309. c. [a] l. 5. ep. 466. p. 690. d. [a] l. 1. ep. 419. p. 108. a. [b] l. 3. ep. 132. p. 309. b. c. [c] Conc. t. 4. p. 120. b|317. b. c. l. 1. P. l. 2. ep. 230. p. 237. c. d.

ARTICLE XCIX.

Sixte continuë à travailler pour la paix : Domnus y diſpoſe Jean d'Antioche ſon oncle.

Il ſemble que S. Cyrille ait envoyé à Rome ſon archidiacre nommé Themiſon, avec les Eveſques Hermogene & Lampece, & qu'il priaſt le Pape d'écrire aux Prelats du Concile d'Epheſe, Cotel. g. t. 1. p. 42. c. p. 43. a.

que ces deux Eveſques luy marqueroient ce qu'il eſtoit à propos de faire touchant les Orientaux. [Hermogene & Lampece n'ar-
p.44.b|45.b. riverent apparemment qu'aprés la mort du Pape Celeſtin.] 'Ils
furent témoins de l'unité des cœurs & des voix de toute l'Egliſe
p.42.44.b|45.a. Romaine dans l'election du Preſtre Sixte qui luy ſucceda; '& ils
b. aſſiſterent à ſon ordination, comme au nom de tout l'Orient: de
p.42.b,c. quoy Sixte receut beaucoup de joie, particulierement parcequ'il
c|43.a. croyoit voir S. Cyrille en leur perſonne.

[Lorſqu'il eut le loiſir de s'appliquer aux affaires,] Themiſon le preſſa de ſatisfaire à S. Cyrille. Il écrivit donc à tous les Eveſ-
ques à qui Hermogene & Lampece ſouhaitoient qu'il écriviſt,
p.43.a|45.c|46.a 'moins par neceſſité, puiſque l'Egliſe Romaine s'eſtoit déja aſſez
declarée ſur ce point, que pour ſuivre ſon inclination propre, &
p.45.a. les inſtances de S. Cyrille. 'Il écrivit donc à tout le Concile, [c'eſt
à dire apparemment qu'il écrivit une lettre circulaire pour tous
les Eveſques en general qui avoient aſſiſté au Concile d'Epheſe:
mais qu'il adreſſoit nommément en particulier à chacun de ceux
p.47.c. qu'Hermogene luy marquoit,] 'en les priant de la faire voir à
leurs voiſins.

p.44.45. 'Aprés avoir parlé à ces Prelats de ſon ordination, il loüe Saint
a|1.45.46. Cyrille de ce qu'il negligeoit ſes injures propres pour ne penſer
p.46.b,c. qu'aux intereſts de l'Egliſe; '& il declare que ce Saint conſentoit,
& ſouhaitoit que tous ceux qui ſe trouvoient engagez avec Neſto-
rius, fuſſent receus dans l'Egliſe, & conſervaſſent leur dignité,
à la reſerve du ſeul Neſtorius, pourvu qu'ils retournaſſent dans
le droit chemin, & qu'ils vouluſſent vivre dans la pieté, c'eſt à
c. dire faire profeſſion de la veritable foy. 'Il témoigne que c'eſt
a|45.c|46.c. auſſi ſa penſée à luy meſme, comme l'Egliſe Romaine l'avoit déja
p.43.b.c. declaré en d'autres rencontres, '& qu'il eſtoit preſt de recevoir
tous ces Eveſques à ſa communion, dont ils avoient eſté ſeparez
juſques alors, pourvu qu'ils abandonnaſſent Neſtorius, & tout
ce qui avoit eſté condanné par le Concile, [ſe ſoumettant à une
p.43.c|47.a. autorité] appuyée par la confirmation de l'Egliſe Romaine. 'Mais
il dit que ſi ces Eveſques oublient de prendre ſoin d'eux meſmes,
& d'entrer dans les ſentimens de l'Egliſe, on ne negligera point
de prendre ſoin de leurs peuples qu'ils abandonnent [au demon
par le ſchiſme & par l'hereſie, leur voulant faire craindre qu'on
ne les depoſe, & qu'on ne mette d'autres Eveſques à leur place.]
p.47.a.b. 'Il ajoute que Jean d'Antioche meſme peut eſperer d'eſtre receu
au nombre des Catholiques, pourvu qu'il rejette tous ceux que
le Concile a depoſez, & qu'il faſſe voir qu'il eſt veritablement
un Eveſque Catholique. le

Il écrivit en meſme temps à Saint Cyrille, pour l'aſſurer de ce qu'il avoit écrit aux Eveſques. Il luy témoigne dans cette lettre beaucoup d'eſtime & d'affection. [Il n'exprime point plus nettement dans ces deux lettres ce qu'il falloit demander aux Orientaux pour les recevoir : & il n'excepte point non plus de l'eſperance de la reconciliation les quatre Eveſques depoſez par Maximien,] que Celeſtin en avoit neanmoins exceptez, [& dont S. Cyrille ne voulut jamais accorder le rétabliſſement. Je voudrois qu'il témoignaſt dans ces lettres eſtre auſſi touché & auſſi effrayé que S. Gregoire, du danger où le mettoit le gouvernement de la premiere des Egliſes.] p.43. p.42. Conc.t 3.p. 2072.a.

Il écrivit dés cette année trois ou quatre lettres à Alexandrie ; & il y adreſſa ce ſemble celle que nous trouvons qu'il écrivit durant le ſchiſme à Acace de Berée, [pour le prier ſans doute de porter les Orientaux à l'union.] Il le traitoit avec beaucoup de reſpect. [Ce fut ſans doute auſſi en partie pour diſpoſer les eſprits à la paix,] qu'il écrivit pluſieurs fois à Maximien, [a]qui de ſon coſté ne ſouhaitoit rien davantage que de concourir par ſes avis à la réunion des Egliſes, & travailloit à l'obtenir de Dieu par ſes prieres. ap.p.757.f.55. p.746.f 41. t.3.p.1178.a. a p.1082.e. p.1155.a.b.

Jean d'Antioche avoit un neveu fils de ſa ſœur, nommé Domnus, [b]qui s'eſtoit retiré quelque temps auparavant dans le monaſtere de S. Euthyme, [c]& y avoit eſté fait Diacre par Juvenal de Jeruſalem. Aprés le Concile d'Epheſe, Pierre Eveſque de Parembole eſtant venu trouver Saint Euthyme ſon maiſtre, luy avoit raconté tout ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe. Ce Saint fut fort faſché d'apprendre que Jean s'eſtoit laiſſé engager dans l'erreur [ou dans la défenſe] de Neſtorius. Domnus n'en eut pas moins de deplaiſir, & demanda permiſſion au Saint d'aller trouver ſon oncle pour le ramener à la verité. S. Euthyme luy declara que Dieu vouloit qu'il demeuraſt dans la ſolitude & la penitence ; Que Dieu qui voyoit les bonnes intentions de ſon oncle, le rameneroit bien ſans luy ; Que s'il l'alloit trouver, il ſuccederoit à ſa dignité ; mais qu'il ſe laiſſeroit tromper par des fourbes, qui le depoſeroient aprés avoir abuſé de ſa ſimplicité. Domnus n'eut pas aſſez d'égard à cet avis. Il partit ſans meſme dire adieu à S. Euthyme ; & tout ce que ce Saint avoit predit, ne manqua point d'arriver. Boll. 20 jan. p. 311.f 56. b p.308.f 41. c f 142. p.310.f 55. f 56. f 57.

ARTICLE C.

Theodoſe travaille fortement pour la réunion: Conditions propoſées pour cela.

[LE deſir que le Pape Sixte, S. Cyrille, & Maximien avoient de voir la paix rétablie dans l'Egliſe, & les raiſons que les Orientaux avoient de ſouhaiter cette paix encore plus qu'eux, n'euſſent peut-eſtre pas eſté capables de la faire conclure, ſi l'Empereur Theodoſe n'y euſt employé ſes ſoins & ſon autorité. On peut dire que ce fut luy qui contribua le plus à la réunion.] 'En ſuivant les mouvemens que Dieu luy inſpiroit: '& il paroiſt que Saint Cyrille avoit auſſi beaucoup agi [ſecrettement pour cela.]

Cor.t.4.p.666. ap.p.785.c. t.3.p.1179.b|1180.a|1187.b. p.1087.b. p.1086.d. &c.

'Ce Prince en écrivit ſouvent & à Rome, & en pluſieurs autres endroits, & ſe donna à cette affaire "avec tous les ſoins & toute l'application imaginable, 'ce qu'il n'avoit pu faire d'abord à cauſe des grandes occupations qu'il avoit euës. 'Il croyoit que la diviſion de l'Egliſe eſtoit la premiere cauſe du mauvais ſuccés qu'il avoit eu [dans la guerre d'Afrique.]

p.1082.d.e|1114.a. p.1114.a. p.1082.e. p.1083.a|1117.b.

'Il prit ſur cela l'avis tant de Maximien que de beaucoup d'Eveſques qui ſe trouvoient alors à Conſtantinople, & meſme de leurs Eccleſiaſtiques, 'les ayant fait venir [dans ſon palais.] 'Ils témoignerent tous avoir le meſme deſir que luy pour la réunion & pour la paix, '& ils luy promirent que ſi Jean vouloit ſigner la depoſition de Neſtorius, & anathematizer ſa doctrine, il n'y auroit plus de diſpute, parceque ni S. Cyrille, ni le Pape, ni aucun autre Eveſque ne feroit difficulté de luy accorder ſa communion; 'Que S. Cyrille oublieroit par ſa charité toutes les injures qui luy avoient eſté faites à Epheſe, quoique tres grandes; '& que s'il reſtoit encore aprés cela quelque point à decider, il ſeroit aiſé de le regler, 'quand les eſprits ſeroient reconciliez, & qu'on ſeroit d'accord ſur la foy.

p.1114.b.c. p.1083.a. p.1113.b|Liber. c. 3.p.30.

Conc.ap.p.754. §. 50.

'On propoſa cependant deſlors qu'il falloit anathematizer ceux qui croient deux natures [en J. C.] Au moins c'eſt ce qu'aſſure Jean d'Antioche. C'eſtoit aller au delà meſme des anathematiſmes de S. Cyrille qui bleſſoient déja ſi fort, & donner un grand avantage aux Apollinariſtes. Cependant il faut avouer que ceux qui combatoient alors Neſtorius, evitoient le terme de deux natures, ou le rejettoient meſme ouvertement, en meſme temps qu'ils en établiſſoient le ſens dés qu'ils s'expliquoient un

peu. Ils craignoient ſans doute qu'on ne confondiſt la pluralité des natures avec celle des perſonnes :

Il ſemble auſſi qu'on auroit pu ne point parler de Neſtorius, mais ſe contenter d'établir le dogme d'une maniere fort claire, & faire approuver l'ordination de Maximien. Cela ſuffiſoit pour établir & la foy, & la paix, & la diſcipline de l'Egliſe. Il eſt certain qu'on n'euſt pas eu de peine ſur le dogme, comme l'evenement le montra. Tous ceux qui avoient quelque inclination pour la paix, n'euſſent pu refuſer non plus ſe ſecond article. Au lieu qu'en voulant faire condanner nommément Neſtorius, on s'engagea dans les troubles effroyables que nous verrons. L'Empereur n'aimoit pas Neſtorius ; & je ne ſçay ſi on n'apprehenda point quelque retour contre Maximien ; à quoy neanmoins il auroit eſté aiſé de remedier.]

Theodoſe receut avec joie l'ouverture qu'on luy fit, [a]& envoya ſur cela ordre à S. Cyrille & à Jean d'Antioche, de ſe rendre le plus promtement qu'ils pourroient à Nicomedie, ſans amener avec eux aucun Eveſque, afin que là ils s'accordaſſent enſemble ; & qu'aprés s'eſtre accordez, ils le vinſſent trouver, ne voulant pas les voir auparavant. Nous n'avons que la lettre, qu'il écrivit à Jean d'Antioche, où l'on voit partout ſon grand amour pour la paix. Il eſpere que pour parvenir à un ſi grand bien, Jean voudra bien entreprendre toutes ſortes de fatigues, & oublier toutes ſortes d'injures & de mecontentemens, ce qu'il mandoit auſſi à S. Cyrille. Il marque expreſſément qu'il veut que l'on anathematize la doctrine de Neſtorius, & qu'on ſouſcrive à ſa depoſition. Il ordonne que juſqu'à ce que la paix ſoit faite, toutes choſes demeureront en ſuſpens, ſans qu'on ordonne ni qu'on depoſe aucun Eveſque. Il finit en diſant que ſi Jean ne correſpond pas au deſir qu'il avoit de voir la paix dans l'Egliſe, il ne pourra imputer qu'à luy meſme la juſte punition qu'il en ſouffrira. [Liberat n'a pas ſans doute entendu cette lettre,] lorſqu'il a écrit que Theodoſe menaçoit S. Cyrille & Jean de les releguer tous deux à Nicomedie, s'ils ne s'accordoient. [Cela ſera vray neanmoins en quelque ſorte,] s'il avoit pretendu [les retenir à Nicomedie &] les empeſcher de retourner en leur dioceſe en cas qu'ils ne s'accordaſſent pas. [Mais la lettre n'en dit rien.] Elle eſt écrite avant la mort du Pape Celeſtin, ou au moins avant qu'on en ſçeuſt la nouvelle en Orient, [& ainſi au pluſtard vers le milieu du mois d'aouſt.

[a] Conc. p. 1114 c. [a] p. 1083. c. d.
p. 1082. 1083.
p. 1083. e.
app p 760. b. f 56.
p. 812. b. & c. t. 3. p. 1083. a.
t. 3. p. 1083. d.
&c.
p. 1086. a.
Liber. c. 8. p. 30.
Theod. p. 5.
Conc. p. 1083 a.

Comme Theodoſe vouloit que Jean anathematizaſt la doctrine

ap p.907 e. de Neſtorius,] 'il paroiſt auſſi qu'il vouloit que S. Cyrille abandonnaſt ſes anathematiſmes,& meſme qu'il les anathematizaſt.

Liber.c.3.p 30. 'Liberat dit que les Eveſques qui eſtoient à Conſtantinople luy écrivirent qu'il n'y avoit point d'apparence de faire la paix & de réunir les Egliſes, s'il "n'abandonnoit tout ce qu'il avoit écrit *evacuarentur.*

Conc.ap.p.907. b c. durant la diſpute, ſes lettres, ſes tomes, & ſes livres. Epiphane Archidiacre & Syncelle de S. Cyrille, reconnoiſt que Maximien avoit ſouvent écrit ſur cela des choſes qui avoient fort troublé ſon Eveſque. [Mais il faut que tout cela fuſt ſecret, puiſque les

p.760.b.&c. Orientaux n'en ont jamais tiré avantage;] 'au lieu que S. Cyrille cite toujours la volonté de l'Empereur pour obliger les Orientaux à anathematizer Neſtorius.

Merc.t.2 n p. 358.t.3. 4 Conc.p.1086. On croit que Theodoſe écrivit en meſme temps à S. Simeon Stylite & à Acace de Berée.[4] La lettre à S. Simeon eſt fort belle. Il prie ce grand Saint d'obtenir de Dieu par ſes prieres la réunion des Egliſes, & de la procurer par ſes exhortations envers ceux qui pouvoient y contribuer; [ce qui regardoit Jean d'An-

p.1086.c. tioche.] 'Il demande pour la paix, comme dans la precedente, que Jean ſigne la depoſition de Neſtorius, & qu'il faſſe voir qu'il ne ſuit point ſes nouveaux dogmes.

ap.p.1514 f 52. 'La lettre à Acace luy eſt tres avantageuſe, [& peut-eſtre trop.] Il l'y exhorte à couronner ſa vieilleſſe en donnant encore la paix à l'Egliſe, dechirée par une diviſion ſi faſcheuſe. Il le prie de travailler à obtenir cette paix de Dieu par ſes prieres, & des Eveſques par ſes conſeils, ſurtout en obtenant de Jean d'Antioche qu'il renonce à l'amour qu'il a ou pour la perſonne de [Neſtorius,] ou pour ſon erreur, contre laquelle tout le monde ſe declaroit.

ARTICLE CI.

Le Tribun Ariſtolaüs eſt commis pour faire la paix: Il va à Antioche, où Jean tient ſon Concile, & dreſſe quelques articles.

Conc.ap.p.753. f 50 t.3.p.1114.c 'POUR executer les reſolutions qui avoient eſté priſes, Theodoſe "commit Ariſtolaüs Tribun & Notaire, [ou Secretaire *Ariſtolaum*

ap.p.812.a. d'Etat,] 'qui eſtoit non ſeulement Chrétien, mais meſme zelé

p.785.c. pour la vraie foy, '& eminent en beaucoup de vertus. [b]& avec

b t 4.p.666.a. cela c'eſtoit un homme de qualité, fort conſideré à la Cour. [Il

ap p.785.c. eſtoit "ce ſemble déja en Orient où l'on luy envoya ſa commiſſion. *litteras ve-*

t.3.p.1151.a.b [t 4 p.666 e. 'Il eſtoit chargé d'obliger Jean à ſe reconcilier avec S. Cyrille *nerunt.*

'ſuivant les conditions que Maximien avoit propoſées, [a] en conferant enſemble ou en perſonnes, [b] ou de quelque autre maniere qu'ils jugeroient à propos, 'afin d'appaiſer la diviſion des Egliſes, & arreſter les maux & les troubles qui en naiſſoient tous les jours, '& pour les amener à Nicomedie, & de là à Conſtantinople, [en cas qu'ils ne puſſent pas s'accorder d'eux meſmes. Ou bien il faut dire] qu'Ariſtolaüs ayant eu ordre d'abord de les amener, [cet ordre fut changé enſuite ſur les difficultez qu'on y trouva. C'eſtoit en effet une voie aſſez bizarre, de faire venir à Nicomedie Jean & S. Cyrille ſeuls, pour y faire enſemble leur accord, comme ſi les autres n'euſſent pas eſté Eveſques, & qu'ils euſſent eſté obligez de tenir un accord, auquel on ne vouloit point qu'ils euſſent de part.] 'Jean proteſtoit d'ailleurs qu'il eſtoit trop foible pour entreprendre ce voyage, quelque commandement qu'on luy en puſt faire. Il regardoit cela comme un effet de la mauvaiſe volonté & des intrigues de S. Cyrille. On luy avoit meſme écrit qu'on pourroit attenter ſur ſa vie durant le chemin; [à quoy il n'y a aucune apparence.]

[a] t.3.p.1114.c] 1090.d. [b] p.1090.e. d] 1091.e. ap.p.753.750[a. c. p.754.

'Ce fut par Ariſtolaüs que Theodoſe écrivit à Saint Cyrille, à Jean d'Antioche, à Acace de Berée, & à Saint Simeon Stylite. 'Le General d'Orient, [qui en 431 eſtoit le Comte Denys,] avoit auſſi ordre d'obliger Jean d'Antioche à accepter les propoſitions qu'on luy faiſoit: Et il vint à Antioche vers le meſme temps qu'Ariſtolaüs.

p.753.755[t.3.p 1030.e. ap.p.754.b.

me vocavit Conſ. 'Ce Tribun [b] avoit ce ſemble mandé à Jean l'ordre qu'il avoit de le faire aller à Conſtantinople, '& les conditions qu'on demandoit pour la paix, 'ſuivant l'ordre de l'Empereur, & la reſolution de l'aſſemblée tenuë à Conſtantinople. 'Lorſqu'il eſtoit déja proche, Jean écrivit à Alexandre d'Hieraple, 'de le venir trouver avec Theodoret & les autres Eveſques qu'il pourroit, auſſi-toſt aprés une aſſemblée qui ſe devoit faire à Cyr, [apparemment pour quelque feſte,] afin de voir enſemble ce qu'il y avoit à faire, ou ſe dire a dieu en cas qu'on vouluſt l'enlever. Il veut qu'ils viennent comme pour rendre viſite au General. 'Alexandre vint donc à Antioche, avec André de Samoſates, 'Theodoret, [& ſans doute quelques autres.] Ils furent bien aiſes d'y apprendre la fauſſeté de quelques bruits que leurs ennemis avoient repandus

p.753.c. p.754. t.3.p.1114.c. ap.p.753. p.754. p.764.758. p.756.754.

&c. [On ne dit point ce que c'eſtoit.] 'Ils tinrent un Concile, où 'l'on fit bien des deliberations pour trouver quelque moyen de pacifier les troubles. 'On convenoit que ſi Saint Cyrille vouloit 'condanner ſes anathematiſmes, on pouvoit communiquer avec luy,

epiſtl. 754.58. p.807.a.

parceque par là il établiſſoit la foy des Orientaux: & ils pretendoient meſme que c'eſtoit reconnoiſtre qu'on n'avoit pas dû depoſer Neſtorius, à quoy quelques uns d'eux s'attachoient fort. 432.

p.756.766.f.54. &c. d f.54. On dreſſa enfin ſix propoſitions fort courtes, [d] afin que ſi leurs adverſaires en choiſiſſoient quelqu'une, ils les admiſſent à leur communion, ſans prejudice de Neſtorius, qu'ils vouloient toujours regarder comme un Eveſque orthodoxe. Ces propoſitions furent miſes entre les mains d'Ariſtolaüs, qui en agrea particulierement une, parcequ'il la jugea [la plus recevable & la plus douce. Ces propoſitions furent miſes entre les mains d'Ariſtolaüs, qui en agrea particulierement une, parcequ'il la jugea [la plus recevable &] la plus douce.

f.58. Ces propoſitions furent miſes entre les mains d'Ariſtolaüs, qui en agrea particulierement une, parcequ'il la jugea [la plus recevable &] la plus douce.

f.58 p.756.f.53. &c. C'eſtoit qu'on ſe contenteroit du ſymbole de Nicée, en rejettant tous les écrits qui avoient cauſé le trouble. [b] Ce n'eſtoit que ce qui avoit déja eſté propoſé inutilement à Epheſe, [ſans expliquer le myſtere de l'Incarnation, ni rien oppoſer à l'hereſie de Neſtorius.] Alexandre, André & Theodoret paroiſſent neanmoins l'avoir fort approuvée; & on reſolut enfin de l'envoyer ſeule [d'abord] à S. Cyrille, avec la lettre de S. Athanaſe à Epictete contre Apollinaire, laquelle ils promettoient de ſuivre comme une explication parfaite du ſymbole de Nicée. Theodoret & les deux autres manderent à Hellade de Tarſe ce qui venoit d'eſtre reſolu, & luy envoyerent une copie des ſix propoſitions. [Mais nous n'avons que la lettre.

b t.3.p.1151.c.

p.756.f.53.54.

f.54.

On ne pouvoit point faire de paix ſans approuver l'ordination de Maximien, & par conſequent la depoſition de Neſtorius. Il ſemble qu'on euſt pu ſe contenter que les Orientaux entraſſent dans la communion de Maximien, ſans rien dire de l'autre, qui par là demeuroit depoſé. Et les Orientaux avoient déja conſenti à Epheſe qu'il fuſt depoſé.] Mais on jugeoit que Saint Cyrille voudroit abſolument qu'on ſignaſt ſa depoſition. [Quelques uns des Orientaux ne s'y pouvoient reſoudre, le croyant toujours innocent:] Neanmoins on jugeoit que d'autres le pourroient faire, que Saint Cyrille pourroit ſe contenter de cela, & que les autres [les pourroient laiſſer faire,] puiſqu'il falloit uſer de condeſcendance pour appaiſer un ſchiſme qui eſtoit ſi faſcheux, & qui pouvoit le devenir encore davantage. André de Samoſates & Theodoret entrerent apparemment dans cette propoſition; [d'où l'on peut juger qu'aucun autre ne le refuſa.] Mais il ſemble qu'on ſe contenta de s'en entretenir verbalement, ſans en former aucune reſolution par écrit.

ap.p.767.f.62.

f.764.f.58. Jean ſouhaita que l'on écriviſt à divers Eveſques. [Je penſe que c'eſtoit pour leur apprendre les reſolutions que l'on avoit priſes, & leur en expliquer les raiſons.

On ne voulut apparemment rien exécuter qu'après avoir conſulté Acace.] 'Ainſi les Orientaux, c'eſt à dire au moin Jean d'Antioche, Alexandre d'Hieraple, Macaire de Laodicée, André, & Theodoret, s'aſſemblerent [à Berée] où eſtoit Acace. [Et ce fut peut-eſtre là] que Jean compoſa dix articles avec Alexandre d'Hieraple, & les autres de ſon Concile, [1] en ayant ajouté quatre aux ſix premieres.] Ils engagerent enfin Acace à écrire de leur part à S. Cyrille, des choſes que ce Saint trouva fort deraiſonnables. [a] Car ils pretendoient qu'il n'y avoit pas moyen de faire la paix, s'il ne conſentoit à abandonner tout ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius avant le Concile, & à ſe contenter du ſymbole de Nicée; 'ce qu'il avoit écrit n'eſtant pas tout à fait exact. 'Acace prioit le Saint de pardonner toutes les injures qu'il avoit receuës des Orientaux. 'Il ſemble que l'aſſemblée de Berée ait fait encore quelque autre reſolution, peu propre à appaiſer les diſputes, & à établir la veritable foy, comme s'ils euſſent encore voulu défendre Neſtorius, & n'euſſent pu ſe reſoudre à l'abandonner. 'Alexandre s'en retourna enſuite à Hieraple accompagné de Theodoret.

p 756.d 53 l'e. 3. p. 1214. c.

ap. p. 780. ſ 77.

1. t 3. p. 1114. c d 1151. b Thdrt. ep. 102. p. 983. d Cyr. ep 40. p 152. b. c.

a Conc. t. 3. p. 1114. c. d 1151. e

ap. p. 758. a. b.

t. 3. p. 1152. c.

ap. p. 762. b. 656

t. 3. p. 1151. b.

ap. p. 775. ſ 72.

ARTICLE CII.

Saint Cyrille declare ſa foy à Acace de Berée, refuſe de condamner ſes écrits. promet de les éclaircir; accepte la paix ſi on veut condamner Neſtorius.

'CE fut Ariſtolaüs qui ſe chargea de porter à Saint Cyrille la lettre d'Acace, [b] avec l'acte de la propoſition approuvée par les Orientaux. [c] Et il eſt certain qu'il alla en Egypte. [d] S. Cyrille receut [e] avec joie la lettre de Saint Athanaſe à Epictete, que les Orientaux luy envoyoient comme la regle qu'ils vouloient ſuivre. [f] Mais il ne crut pas devoir accepter des propoſitions qu'il avoit refuſées à Epheſe. [g] Il refuſa ſurtout abſolument d'abandonner ſes écrits, quelques inſtances qu'Ariſtolaüs luy en fiſt de la part de l'Empereur.

gratiſſime.

Cyr. ep. 40. p. 152. b.

b Conc. ap. p. 756 ſ 53 ſ 841. b.

c p. 766. ſ 61.

d Conc. ap p. 756, 785. a.

e t 3 p. 1125. c.

f ap. p 507. c Liber. c. 8. p. 30.

'Ainſi il récrivit [à Acace] que ce qu'on luy demandoit n'eſtoit nullement recevable; [g] qu'il n'avoit rien écrit que de tres conforme à la foy & à la doctrine de l'Egliſe, [h] & qu'il ne ſongeroit jamais à en retracter aucune choſe. Que de condamner ce qu'il n'avoit écrit que contre l'hereſie de Neſtorius, ce ſeroit s'oſter à l'avenir la liberté de la combatre, & qu'il n'acheteroit jamais

Conc. t. 3. p 115. c.

g c. d 1122. d.

h p. 1114. d ap. 762. a b.

1. Neanmoins Theodoret n'en conte encore que ſix dans une lettre poſterieure à cette aſſemblée. [Ainſi il pourroit bien y avoir faute dans le mot de *decem.*] Conc. ap. p. 766. ſ 60.

ap.p.758.c. quelque avantage que ce fuſt par un ſi pernicieux ſilence; 'Que 432.
c'eſtoit meſme rétablir l'hereſie, & avouer qu'on avoit eu tort de
d|ap.p.758.b. depoſer Neſtorius; 'Que du reſte "il reveroit le ſymbole de Nicée &c.
en toutes ſes parties, quoiqu'on luy attribuaſt des ſentimens
p.760.b.c|766.d 62. contraires; 'Qu'il anathematizoit Arius, Eunome & Apollinaire,
& "quiconque diroit que la divinité de J.C. eſt paſſible, ou ſoû- &c.
tiendroit la confuſion des deux natures. Il ne ſe ſert pas de ce
p.767.a. terme: [Mais c'eſt viſiblement ſon ſens;] '& Theodoret meſme
p.779.b. l'a pris ainſi. 'Jean d'Antioche ſemble ſuppoſer qu'il reconnoiſ-
ſoit en propres termes les deux natures. [Mais je ne l'y trouve
point.

p.760.b|t.3.p. 1214.c|1252.d. Pour concluſion,]'il dit que les Orientaux feroient mieux de
laiſſer là tous les circuits & tous les delais, & venir tout d'un
coup "à ce que l'Empereur demandoit d'eux, conformement &c.
aux decrets du Concile d'Epheſe, c'eſt à dire à conſentir à la de-
p.761.a.b. poſition de Neſtorius, & à anarhematizer ſes dogmes; 'qu'avec
a. cela la paix eſtoit infaillible, 'puiſque quand on auroit condan-
né l'hereſie, on ne trouveroit plus rien à reprendre dans ce
b.c. qu'il avoit écrit pour la combatre; '& que ſans cela elle eſtoit
impoſſible, parcequ'il ne luy eſtoit pas permis de ſe relaſcher
d'une condition ſans laquelle tout le Concile avoit declaré qu'il
ne recevroit point les Orientaux; que quand il s'en relaſcheroit,
il falloit que la paix ſe faiſant; il écriviſt aux principaux Eveſques
de l'Egliſe pour les prier d'accorder leur communion aux Orien-
taux; & qu'au lieu de l'accorder, ils s'eleveroient tous contre
luy meſme, comme contre un violateur de leurs decrets, qui
auroit trahi la foy, & perdu ſon ame.

p.765.c.b. 'A l'égard des injures faites à ſa perſonne, quelque atroces
qu'elles fuſſent, il proteſte qu'il eſt preſt de les oublier, & de
les faire ceder au reſpect dû à l'Empereur, au bien de l'Egliſe, &
p.761.c|62. à la priere qu'Acace luy en avoit faite; 'que tous les Eveſques
d'Egypte & les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie en avoient eſté tres
ſenſiblement touchez', mais qu'Ariſtolaüs l'avoit tout à fait aidé
à les appaiſer, & à les diſpoſer à la paix, auſſi-bien que pour tout
p.761.a|Thdrt. ep 112.p.984.a. le reſte [où il avoit eu beſoin de luy.] 'Il ajoute à l'égard de ſes
anathematiſmes, que quand la paix ſeroit faite, il les éclairciroit,
avec tout ce qu'on pourroit trouver obſcur dans tous ſes autres
Cyr.ep.40.p.152 e. écrits. Nous avons depuis peu 'cette longue [& importante] lettre,
a Conc.ap.p. 746.758. "mais ſeulement en latin, d'une traduction fort ancienne. Il y
parle à Acace avec beaucoup de reſpect, "& comme à un Eveſque *fratri & comministro*
de ſa communion. [Auſſi je ne voy pas que la communion air eſté

rompue

432. rompue avec d'autres, qu'avec les 33 ou 35 nommez par le Concile d'Epheſe.

'Il envoya à Acace avec cette lettre le decret de ce Concile pour le ſymbole de Nicée, avec divers Paſſages des Peres ſur le myſtere de l'Incarnation. 'Il envoya auſſi en meſme temps cette lettre aux Preſtres Theognoſte & Carmoſyn, & à Leonce Diacre, ſes agens à Conſtantinople. 'S. Cyrille témoigne "qu'il avoit mandé à Jean d'Antioche ſur l'Incarnation à peu prés les meſmes choſes [qui ſont dans la lettre à Acace:]& il ſemble que ç'ait eſté avant la venuë de Paul d'Emeſe. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point parceque la lettre à Acace eſtoit effectivement pour Jean d'Antioche & les autres Orientaux. Car il eſt difficile de croire qu'il luy ait écrit d'une autre maniere avant l'arrivée de Paul; & la concluſion de la paix. Il eſt certain au moins que ce ne fut pas dans le meſme temps qu'il écrivit à Acace, puiſque l'on ne parle dans la ſuite que de la lettre adreſſée à ce dernier.] 'Jean meſme n'en marque point d'autre dans la lettre qu'il écrivit à S. Cyrille par Paul d'Emeſe.

ap.p.760.a. Cyr.ep 40 p. 152.a.c. &c. Conc.t 3.p. 1227.c. d. ap.p.782.c.

'Cette lettre fut portée non par Ariſtolaüs, qui demeura à Alexandrie, mais par un officier qu'il avoit avec luy nommé Maxime. 'Il écrivit auſſi par luy à Acace, pour l'obliger de preſſer Jean [& tous les Orientaux] d'abandonner Neſtorius. [On peut juger que ce fut luy auſſi] qui envoya a Acace trois ou quatre lettres écrites par le Pape [Sixte] à Alexandrie, & une qu'il écrivoit à Acace meſme avec beaucoup de reſpect.

ap.p.757.f 55. *Magiſtrianum.* p.908.a. 1.

[Ce fut peut-eſtre par le meſme Maxime, ou peu aprés ſon depart,]que S. Cyrille écrivit à Rabula d'Edeſſe, & luy envoya la lettre qu'il avoit écrite à Acace. Il ſe plaignit en meſme temps extremement des Orientaux, juſques à les accuſer d'eſtre dans les ſentimens de Neſtorius, & de ne vouloir faire ſupprimer ſes écrits, qu'afin de faire regner les blaſphemes de l'heretique. [Il euſt bien pu les rendre effectivement Neſtoriens, en perpetuant le ſchiſme, s'il euſt toujours parlé de la ſorte.]

p.746.f 41.

1. 'M.r Baluze veut que ce fuſſent de nouvelles lettres de S. Cyrille à Acace. [Je croy qu'*Alexandria* eſt ici pour *Alexandriam*.] Conc.ap.p.758. n.f.

ARTICLE CIII.

La lettre de S. Cyrille eſt bien receuë de Jean & d'Acace ; tres mal d'Alexandre d'Hieraple : Theodoret en approuve la doctrine, ne veut point que l'on condanne Neſtorius.

Conc. t. p. p. 757. 782. e. ACACE, Jean d'Antioche, & tous les autres qui aimoient [le plus] la paix de l'Egliſe, furent entierement ſatisfaits de la maniere dont S. Cyrille exprimoit ſa foy. Et on peut juger que cette lettre luy fit eſperer de pouvoir bien-toſt conclure la

p. 757. paix, quoique S. Cyrille ne les y traitaſt pas trop bien, & qu'il ſemblaſt s'y plaindre de ce qu'Acace l'avoit traité d'heretique en écrivant à l'Empereur. Acace envoya cette lettre à Alexandre d'Hieraple & à Theodoret, avec une de celles que le Pape avoit écrites à Alexandrie, les priant tous deux de vouloir venir à Berée, ſi cela ſe pouvoit, & s'ils ne le pouvoient pas, de l'aſſurer qu'ils conſentiroient à ce qu'il croiroit devoir reſoudre pour répondre à S. Cyrille, avec le conſeil de Jean d'Antioche, de Paul d'Emeſe, & des autres Eveſques qui pourroient ſe trouver à Antioche.

[Alexandre d'Hieraple avoit apparemment trouvé Acace diſpoſé à paſſer pardeſſus toutes choſes pour avoir la paix. C'eſt

p. 757. pourquoi] 'aprés eſtre retourné chez luy, il luy écrivit pour le prier de ſe ſouvenir qu'il avoit regardé Cyrille comme heretique, [comme pour luy dire qu'il ne devoit pas aiſément ſonger à ſe réunir avec luy.] Acace luy proteſte ſur cela qu'il eſt entierement uni avec les Orientaux, & que leurs intereſts ſont les ſiens; mais qu'il faut ſonger à finir un ſchiſme auſſi honteux qu'eſtoit celui dont l'Egliſe eſtoit alors travaillée.

§ 55. 'Alexandre luy mandoit en meſme temps qu'il avoit la goute; & Theodoret avoit chez luy le General de la milice; ce qui faiſoit craindre à Acace qu'ils ne vinſſent pas. 'Cela arriva de la

§ 57. 60. ſorte. Theodoret ſe trouva meſme fort incommodé au retour du pays des montagnes, [où il avoit apparemment fait ſa viſite.] Mais ils n'envoyerent pas non plus de pouvoir à Acace pour conclure en leur nom avec Saint Cyrille : car ils ne ſe trouverent pas auſſi-bien diſpoſez que luy pour la paix.

p. 766. § 60. 'Theodoret jugea que la lettre de S. Cyrille eſtoit conforme à la doctrine des Peres. Il s'en rejouit beaucoup, & en loüa Dieu

432. comme d'un changement qu'il avoit fait. Car il eſtoit toujours perſuadé que juſqu'alors la doctrine de S. Cyrille n'avoit point
&c. eſté orthodoxe. Mais il n'eſtoit pas content de ce qu'il n'aban-
&c. donnoit point ſes anathematiſmes. Et ſurtout, il ne pouvoit ſouffrir qu'on parlaſt de ſigner la depoſition de Neſtorius. Ce fut ce qu'il manda à Acace, le priant de ne point faire une paix qui ne fuſt pas acceptée de tout le monde, & qui obligeaſt à deſobeïr à J. C. Il écrivit dans les meſmes ſentimens à André de Mer.t.2.p. 160.72.
&c. Samoſates par un nommé Sabinien, luy témoignant encore plus p.767. d'eloignement de ſigner ni la depoſition de Neſtorius, puiſqu'il n'avoit pas eſté ſon juge, ni la condannation de ſon dogme, eſtant perſuadé qu'il n'avoit point d'autre doctrine que celle de l'Egliſe. Il eſtoit preſt à anathematizer quiconque dit que J.C. eſt un pur homme, ou qu'il n'eſt pas Dieu; & ceux qui le diviſent en deux Fils; mais non en general la doctrine d'un homme, que les uns entendoient d'une maniere, & d'autres d'une autre. Il trouvoit cela ſi dangereux pour l'Egliſe, qu'il eſtoit reſolu de Mer.t.2.p. 275.2. rompre la communion avec ceux qui le feroient: Et il vouloit bien que tout le monde le ſçeuſt.

[Alexandre alloit encore plus loin que Theodoret.] Car ne Conc.ap.p.
&c. voulant point non plus condanner Neſtorius, qu'on ne luy 763.764. §57. euſt fait voir ſon hereſie, il pretendoit montrer que Saint Cyrille p.762.763. eſtoit dans l'hereſie d'Apollinaire, & par ſes anathematiſmes qu'il ne vouloit point abandonner, & par ſes autres écrits, ſurtout par ſon commentaire ſur l'epiſtre aux Hebreux, & par ſa lettre meſme à Acace, où au lieu de confeſſer les deux natures, il les reduiſoit, dit-il, en une ſeule, & pretendoit que le Verbe eſtoit paſſible depuis ſon Incarnation. Ce fut la réponſe qu'il fit p.763. à Acace, en concluant qu'il ne pouvoit avoir de communion avec Cyrille, à moins qu'il ne confeſſaſt les deux natures.

Il envoya à André de Samoſates toutes les pieces qu'il avoit p.765.§58.59. receuës, avec ſa réponſe à Acace, en luy proteſtant qu'il perdroit ſon eveſché, & qu'il ſe couperoit la main droite, plutoſt que de p.764.c. reconnoiſtre Cyrille pour Catholique, tant qu'il parleroit comme il faiſoit. Mais il ſe plaint fortement de la legereté d'Acace, a. & dit qu'aprés avoir lu ſa lettre où il reconnoiſſoit Saint Cyrille pour orthodoxe, il avoit eſté preſt à s'enfuir dans le deſert, ſi la crainte de Dieu ne l'euſt retenu.

&c. André entra tout à fait dans ſon ſentiment, ajoutant que la p.765.§59. lettre d'Acace luy faiſoit juger que Jean d'Antioche meſme cedoit. Il répondit auſſi à Theodoret, qu'il trouvoit que Cyrille

perſiſtoit dans ſes mauvais ſentimens, ce qu'il pretend [contre la verité] eſtre auſſi le ſentiment de Theodoret. Il ne s'eloigne pas neanmoins de la paix, pourvu que Cyrille s'explique plus clairement ſur le dogme, & ſe contente que quelques Orientaux diſpoſez à cela ſignent la depoſition de Neſtorius, ſans l'exiger de tous les autres. [Je ne voy pas bien que cela s'accorde aſſez] 432.

p. 765. a. 'avec l'approbation abſoluë qu'il avoit donnée à la réponſe d'Alexandrie à Acace, juſqu'à dire que Dieu la luy avoit inſpirée. [Mais c'eſt peut-eſtre que la lettre de Theodoret luy ouvrit les

p. 767 § 63. yeux. Car auſſi-toſt j'aprés l'avoir receuë, il l'envoya à Alexandre,

p. 768. 'en ajoutant que "l'état des choſes demandoit qu'on uſaſt de toute &c. la condeſcendance poſſible. Et il ſe rabaiſſe juſqu'à ſe contenter que les Orientaux renonçaſſent "aux erreurs qu'on leur impu- &c. toit, ſans prendre de part à celles de ceux avec qui ils ſe réuniſſoient; [ce qui pouvoit aller bien loin.] 'Auſſi Alexandre luy

§ 64. répond qu'il faut diſtinguer la condeſcendance de l'impieté, & que de communiquer avec des heretiques, ce n'eſt point dutout avoir la paix de J. C. Il luy proteſte avec ſerment, que s'il ne peut s'unir dans les Myſteres [avec Saint Cyrille,] ce n'eſt ni par animoſité, ni par eſprit de contention, ni par haine, ni par amitié pour perſonne; mais qu'il n'a devant les yeux que Dieu & Jean. [Je ne ſçay s'il entend la fermeté inebranlable de S. Jean

§ 65. Battiſte.] 'Il receut preſque en meſme temps une lettre de Theo-

p. 769. doret, à qui il répondit que ſi & luy & Jean [d'Antioche] croyoient Cyrille orthodoxe, ils fiſſent ce qu'il leur plairoit: mais que pour luy il s'en lavoit les mains, & aimoit mieux eſtre banni à Oaſis.

§ 66. Theodoret luy répondit genereuſement, qu'il ne voyoit point le venin caché qu'on pretendoit eſtre dans la lettre de S. Cyrille; qu'il euſt voulu pouvoir aller l'apprendre d'Alexandre meſme; mais qu'il ne pretendoit pas communiquer pour cela avec Saint Cyrille, juſqu'à ce qu'il ſe fuſt expliqué encore plus clairement, & qu'il ne ſe reſoudroit non plus jamais à conſentir à la depoſition de Neſtorius; Que bien loin de ſonger à conſerver ſon eveſché, il avoit déja prié un Abbé de luy faire baſtir une cellule dans ſon monaſtere.

§ 75. § 72. 'Alexandre receut fort mal cette lettre, & accuſa meſme Theodoret de trahir la foy; ſurquoi celui-ci repliqua d'une maniere civile & forte, qu'il n'avoit écrit que conformément aux entretiens qu'ils avoient eus ſouvent enſemble à Antioche, à Berée, & à Hieraple; & que ſi ſes incommoditez le luy euſſent permis, il n'auroit pas manqué de l'aller trouver pour une affaire

ſi importante. [Il le fit ſans doute bien-toſt aprés:] 'Car il ſe trouva à un Concile de ſa province, où il paroiſt qu'aprés avoir bien examiné la lettre de Saint Cyrille, on conclut qu'il la falloit regarder comme orthodoxe, & contraire à ſes anathematiſmes, & qu'ainſi l'on pouvoit communiquer avec luy, & avec Maximien, pourvu qu'Himere de Nicomedie & les [trois] autres fuſſent rétablis, & qu'on ne fiſt point ſigner la condannation de Neſtorius. p.772.c|774.f 71.

ARTICLE CIV.

Hellade de Tarſe, Maximin d'Anazarbe, & Eutbere de Tyanes, ſuivent Alexandre, malgré les efforts de Jean pour la paix.

[AVANT ce Concile, JAlexandre avoit écrit pluſieurs fois à Hellade de Tarſe, qui entra tout à fait dans ſes ſentimens, ne pouvant meſme ſouffrir qu'on diſt que Saint Cyrille avoit renoncé à ſes erreurs. Ce fut ce qu'il manda à Alexandre, 'en l'aſſurant que dans le trouble où il voyoit les choſes, il ne ſouhaitoit rien tant que la mort; & qu'il ſe ſeroit retiré dans un monaſtere, s'il euſt cru pouvoir quitter ſon troupeau avant que d'y eſtre forcé par une violence étrangere. 'Toutes les deux Cilicies eſtoient ce ſemble unies dans les meſmes ſentimens, & reſoluës de n'abandonner point Neſtorius. Alexandre en témoigna ſa joie dans la réponſe qu'il fit à Hellade. Conc.ap.p. 771. §68. p.772. §69.

'Il paroiſt qu'on faiſoit alors courir le bruit que Saint Cyrille abandonnoit ſes anathematiſmes, & s'exprimoit d'une maniere qu'Alexandre meſme trouvoit orthodoxe, quoiqu'il regardaſt encore ſa lettre à Acace comme heretique. Alexandre mande ſur cela à Hellade, que ſi cela eſt vray, il eſt preſt de rendre à Saint Cyrille & ſa communion & toutes ſortes de reſpects: mais qu'il ne faut pas s'aſſurer ſur ces bruits: & qu'ainſi il ſeroit bon que deux ou trois Eveſques de Cilicie allaſſent en Egypte s'informer au vray de toutes choſes. Qu'il ne ſuffiſoit pas que Cyrille confeſſaſt alors la verité, 'eſtant à craindre que tout ſon but ne fuſt de ſe pouvoir vanter à Rome, & partout ailleurs, qu'il avoit obligé les Orientaux de ſe rendre à ſa volonté: 'Qu'il falloit donc qu'il condannaſt ce qu'il avoit écrit auparavant, depeur qu'il ne fiſt revivre enſuite ſes mauvaiſes opinions, & ne les ſoûtinſt avec d'autant plus de liberté qu'il n'auroit plus d'adverſaires. [Des ſoupçons ſi injurieux, & aſſurément tres mal fondez, ne peuvent §69. p.772. p.772.

que donner une idée peu avantageuſe de celui meſme qui eſtoit capable de les concevoir, de les publier, & de s'oppoſer ſur cela à la tranquillité de l'Egliſe.]'Il ſemble qu'il euſt deſſein d'aller trouver l'Empereur, pour luy parler au nom des Orientaux en faveur de Neſtorius. 432.

p.772.

§ 70. [Ce fut peut-eſtre aprés le Concile de l'Euphrateſienne,]que Theodoret écrivit au meſme Hellade: car il y ſuit tout à fait les reſolutions priſes dans ce Concile, ſurtout pour n'abandonner point Neſtorius, ni les quatre Eveſques depoſez;& il prie Hellade d'écrire à Himere pour l'en aſſurer. 'Il n'écrivoit pas luy meſme à Himere, parcequ'il ne trouvoit point à Cyr de voie pour luy envoyer des lettres: Et depuis quelque temps il ſe renfermoit chez luy ſans aller à Antioche, comme il avoit accoutumé de faire auparavant. Himere le prevint & luy écrivit par Stratege ſon Diacre.'C'eſtoit apparemment[a]ſur le bruit qui couroit alors de la paix. Theodoret aprés l'avoir beaucoup loüé, luy mande le reſultat du Concile de l'Euphrateſienne; mais que pour ce qui eſt de la paix, il ne ſçait point de nouvelles aſſurées.

p.773.

§ 71.

p.774.

p.784.§ 81. 'On voit qu'il en demande luy meſme à Alexandre, à cauſe de divers bruits fort differens qui couroient ſur ce qui ſe paſſoit en Egypte. Il l'aſſure en meſme temps qu'il craint ſi peu d'eſtre dechargé de ſon eveſché, qu'il l'auroit déja quitté ſans la crainte d'offenſer Dieu, ne trouvant rien de plus doux que le repos de la vie privée.

p.765 b. 'André de Samoſates [ne ſe trompoit pas] en jugeant par la lettre d'Acace à Alexandre, que Jean d'Antioche ſe rendoit, [&

p.881.a. vouloit faire la paix.]'Alexandre d'Hieraple l'accuſe d'avoir pris ce parti, effrayé par les menaces de la lettre qu'Ariſtolaüs luy avoit apportée de la part de l'Empereur; & il aſſure que Jean l'avouoit dans pluſieurs lettres. [Cela ne paroiſt dans aucune de celles que nous avons, & on n'y voit qu'un amour ſincere de la

p.769 a]778.c. paix & de l'unité.]'Il portoit tout le monde à entrer pour la procurer dans toutes les condeſcendances poſſibles.

p.778.c. 'Il écrivit ſur ce ſujet à divers Eveſques,[a]& entr'autres à Maximin d'Anazarbe, metropolitain de la ſeconde Cilicie,] le priant

a p.770.§ 67. ce ſemble de venir avec les ſuffragans à Antioche, où il vouloit tenir un Concile. Il luy parloit fort avantageuſement de la foy de S. Cyrille: mais ſans luy envoyer ſa lettre: Et Maximin l'ayant receuë d'un de ſes amis, il fut ſi bleſſé de la maniere dont Saint Cyrille y parloit de ſes anathematiſmes & de Neſtorius, qu'il

a. En auroit-il pu parler comme d'un bruit incertain en 435. aprés le Concile de Zeugma?

douta ſi c'eſtoit celle que Jean luy avoit loüée. Il en écrivit à Alexandre, [qui ne manqua pas de le fortifier dans ſa peine.] Maximin le prie de luy mander quand il iroit à Antioche, afin qu'il s'y rendit auſſi : [mais on ne voit point qu'il s'y ſoit tenu alors de Concile.]

'Jean écrivit ce ſemble à Euthere de Tyanes, de meſme qu'à Maximin, en loüant beaucoup S. Cyrille. 'Euthere luy répondit par une longue lettre fort reſpectueuſe, où il témoigne vouloir ſuivre en tout ſes ſentimens, '& il le prie de l'en informer. [a] Cependant il luy repreſente avec beaucoup de force, que de ſouffrir que Saint Cyrille ne condanne point ſes anathematiſmes, c'eſt avouer qu'on a eu tort dans tout ce qu'on a fait contre luy & contre les Eveſques de ſon parti ; 'Que s'il eſtoit alors dans des ſentimens orthodoxes, cela ne remedioit point au mal qui avoit eſté fait, & qui continueroit toujours tant qu'on n'en oſteroit point la cauſe. 'Il marque diverſes choſes qu'il condannoit dans les anathematiſmes, '& il ne veut pas meſme qu'on diſe que le Verbe a eſté crucifié dans ſa chair. 'Il ne peut ſouffrir auſſi que Saint Cyrille exige des ſouſcriptions comme un victorieux qui donne la loy, ni qu'il veuille faire condanner Neſtorius, "qu'il pretend n'avoir eſté ni jugé ni convaincu : & il proteſte que pour luy il ne ſçait point qu'il ait violé en quoy que ce ſoit la foy Catholique.

p.776.a. [a] p.775. p.778.a. [a] p.776.a. p.777.b. a]776.b c. p.777.a. b.c. &c.

[Quelque déference qu'il témoigne pour Jean dans cette lettre, l'on voit dans une autre qu'il le regardoit comme un homme qui abandonnoit la verité, & qu'il entroit tout à fait dans les ſentimens d'Alexandre & d'Hellade qui luy avoit écrit, & à qui il promet de ratifier tout ce qu'il fera.

p.778. ſ 54.

ARTICLE CV.

De Paul d'Emeſe : Jean l'envoie pour conclure la paix avec S. Cyrille, malgré l'oppoſition d'Alexandre.

'PAUL Eveſque d'Emeſe s'eſtoit ce ſemble rencontré à Berée, lorſque Maxime envoyé par Ariſtolaüs y apporta la lettre de Saint Cyrille. Il ſemble l'avoir plus gouſtée qu'aucun autre ; '& Jean l'ayant prié d'en mander la nouvelle au General Anatole, 'qui ſouhaitoit beaucoup la réunion, il le fit avec une effuſion de joie [qui peut meſme paroiſtre exceſſive ;] & luy promit que tout ſeroit bien-toſt dans la paix, [ſans rien dire des difficultez

Conc. ap. p.811. ſ 107. p.812. p.811.

qui s'y rencontroient.] Il luy mande de meſme que Saint Cyrille avoit receu & approuvé toutes les propoſitions des Orientaux, [quoique cela ne ſoit vray que du dogme,] à quoy il ſemble en effet auſſi-toſt ſe vouloir reduire. Jean s'en alloit alors à Berée, [comme nous le dirons bien-toſt.] Anatole eſtoit grand Maiſtre de la milice, [mais non en Orient, où Denys tenoit encore cette charge en 435.] 432.

p.844.c.

p.779.§76. 'Acace n'avoit pas manqué d'envoyer à Jean la lettre d'Alexandre, ni Alexandre de luy mander auſſi quels eſtoient ſes ſentimens. p.780.a. 'Il diſoit qu'il eſtoit crucifié au monde [avec Saint Paul, pour marquer qu'il ne tenoit à rien, & qu'il eſtoit preſt à tout perdre, plutoſt que d'agir contre ſon devoir.] p.779.c|781.a|§11.c. 'Jean avant que de luy répondre alla à Berée, quoiqu'il fuſt fort foible, conſulter Acace, pour taſcher de conclure tout avec luy; & aprés avoir bien deliberé, p.780.§77|c.3. p.1090.d,e. 'ils jugerent qu'afin d'abreger il eſtoit à propos de deputer quelqu'un à S. Cyrille, pour diſcuter toutes choſes de vive voix; p.1094.a. n'y ayant pas moyen que luy & Jean puſſent conferer enſemble, comme l'Empereur l'avoit ſouhaité.

a|1091.e. 'Ils choiſirent donc pour cela Paul Eveſque d'Emeſe, [ville p.724.c. 'celebre dans la Phenicie du Liban,] qui avoit déja parlé à Epheſe au nom d'Acace, & qui avoit eſté l'un des huit deputez des Orientaux à Calcedoine. [Il avoit beaucoup de zele pour la paix, p.797.e. comme nous venons de voir,] 'une grande connoiſſance des affaires de l'Egliſe, beaucoup d'adreſſe pour manier une affaire, & encore plus de religion & de pieté; ce qui l'avoit fait réuſſir en bien des rencontres, parceque Dieu meſme le conduiſoit: & ainſi il avoit toujours eſté fort conſideré entre les miniſtres de l'Egliſe. p.780.a. 'Il eſtoit alors fort âgé & fort infirme; & il avoit à craindre d'eſtre mal receu de S Cyrille, aprés la maniere dont les Orientaux l'avoient traité. a|783.c. 'Cependant il ſe reſolut avec joie à entreprendre ce voyage [pour la paix de l'Egliſe:] p.783.c. 'Et il ſemble qu'il euſt meſme quelque liaiſon particuliere avec Saint Cyrille.

p.780.a. 'Jean manda cette reſolution à Alexandre en luy répondant p.779. ſur ſes lettres, 'où il dit qu'il avoit trouvé beaucoup de ſubtilité & d'eſprit; mais que pour remedier aux maux de l'Egliſe, il falloit aller plus ſimplement; Que la declaration de Saint Cyrille levoit toutes les difficultez du dogme, & qu'il falloit la recevoir avec joie, ſans examiner ſi fort ce qu'il avoit écrit auparavant; Qu'il ſeroit à ſouhaiter que [Rabula d'Edeſſe] voiſin d'Alexandre, & ceux d'au delà du mont Taurus, en diſſent autant, & qu'on leur pardonneroit bien-toſt tout le paſſé. [Je ne ſçay s'il veut

veut dire Acace de Melitene, Firme de Ceſarée, & Theodote d'Ancyre. Mais il ſemble les vouloir marquer,] lorſqu'il ajoute qu'aucun de ceux du Pont n'avoit encore rien dit de ſi orthodoxe. [Il ne répond rien ſur ce qui regardoit Neſtorius; à quoy Alexandre ne s'eſtoit pas tant arreſté que Theodoret.]

ad octo millia ſolidorum. 'Il luy dit que l'Eveſque Archelaüs a eſté condanné à une fort groſſe amende, mais non pour le dogme; que tous les Eveſques ſe cottiſent pour l'aider à la payer; & qu'on le prie de voir ce qu'il pourra faire de ſon coſté. [Cet Archelaüs eſt ſans doute] 'celui que Jean nomme le premier des ſix par l'avis deſquels il écrivit à Neſtorius [ſur la fin de 430.] 'On ne ſçait point d'où il eſtoit Eveſque, 'ni ce que c'eſt que celui que Jean appelle *le peſcheur*, & dont il parle à Alexandre comme d'un homme qui venoit d'eſtre diſgracié. Il paroiſt qu'il eſtoit oppoſé aux Orientaux, & n'eſtoit pas moins odieux aux Egyptiens, qui le regardoient comme un des auteurs du trouble.

p.780.b|n.d. t.1.p.394.c. ap.p.779.n.b. p.780[Lup.n.p. 377.

'La lettre de Jean ne fit point d'impreſſion ſur Alexandre. [a]Il la lut, dit-il, avec celle de S. Cyrille à Acace, dans une aſſemblée où il ſe trouva divers Eveſques & un grand nombre d'Eccleſiaſtiques; & il pretend qu'aucun n'avoit trouvé que la derniere fuſt orthodoxe. 'Il répondit à Jean ſur ce pié, pretendant toujours prouver qu'il ne falloit point ſe fonder ſur cette lettre pour s'unir avec S. Cyrille, & qu'Apollinaire [1] meſme s'eſtoit quelquefois ſervi des meſmes termes qui paroiſſoient les plus contraires à ſon erreur. 'Ce qu'il a de plus fort, c'eſt l'engagement où Jean s'eſtoit mis de faire condanner les anathematiſmes. [Mais il faut fouler aux piez ces engagemens & tout l'honneur humain, lorſqu'il s'agit de la foy & de l'unité de l'Egliſe.] 'Il condanne dans S. Cyrille l'union hypoſtatique, '& l'établit neanmoins en d'autres termes.

Conc.ap.p. 838. & 1136. [a] p.839.b. p.838.840. p.839.c. p.838.839. p.838.c. p.839.c.

'Enfin il conclut qu'il ne peut avoir de communion avec Saint Cyrille, tant qu'il ne condannera pas ſes anathematiſmes; qu'il ne confeſſera pas les deux natures, & qu'il voudra faire condanner Neſtorius; qu'il eſt preſt de ſouffrir pour cela toutes ſortes de violences; & il paroiſt meſme dire qu'il renoncera à la communion de ceux qui entreront dans celle de Saint Cyrille ſous d'autres conditions. Il declare auſſi aſſez nettement qu'il ne veut pas davantage écrire à Jean ſur cette matiere. 'Pour Paul, il dit en un mot qu'il eſt inutile qu'il ſe donne la peine de faire le voyage d'Egypte.

p.840. *non negat.* p.839.b.

1. Je penſe que c'eſt le ſens de l'endroit qui eſt obſcur.

p.780. § 77. Jean voyant qu'Alexandre avoit ſi mal receu ſa lettre, luy répondit qu'il ne vouloit pas l'importuner davantage, & qu'il le prioit ſeulement d'agréer la voyage de Paul, qui eſtoit parti. 432.

p.831.b.c. 'Alexandre avec ſon Concile où eſtoit Theodoret, pretend que tous les Orientaux eſtoient oppoſez à la legation de Paul. [Il y a aſſurément en cela beaucoup d'exageration, auſſi-bien qu'en ce qu'il ajoute,] que dans tout ce qui ſe fit pour la réunion, Jean d'Antioche n'agiſſoit qu'avec deux ou trois Eveſques, contre le ſentiment de tous les autres. *reſpuens.*

p.781. 'Jean écrivit encore ſur le voyage de Paul, à Dorothée [de Marcianople] en Meſie; [& cela donne ſujet de croire qu'il fit la meſme choſe à tous les Metropolitains de ſon parti. Mais il ne manda peut eſtre pas tout le particulier de ce que Paul avoit

p.781 § 79. ordre de negocier & d'accorder:] 'Car on ſe plaint qu'il n'avoit point communiqué aux Eveſques d'Orient ce qu'il traitoit avec

p.781.b. S. Cyrille. 'Il ſemble neanmoins qu'il ait envoyé à Dorothée la declaration de foy où il demandoit à S. Cyrille la confeſſion des

p.804. § 96. deux natures. 'Mais Alexandre d'Hieraple, ni Theodoret ne l'avoient pas vuë, & ne ſavoient point que ce fuſt celle qu'on avoit dreſſée à Epheſe.

p.781.a. 'Dorothée répondit à Jean avec les Eveſques de ſa province, & l'aſſura qu'il approuvoit beaucoup tout ce qu'il avoit mandé:

b.c. mais il veut qu'on ne concluë rien, à moins que tous les ouvrages impies [de Cyrille] ne ſoient anathematizez par écrit. Il demande auſſi que ceux qui reconnoiſſent les deux natures ſans confuſion, ne ſoient point traitez comme criminels, [c'eſt à dire ſans doute, qu'on caſſe la depoſition decernée contre luy, & les trois autres.]

b. 'Il paroiſt perſuadé que S. Cyrille avoit toujours dans le cœur de fort mauvais ſentimens.

ARTICLE CVI.

Jean écrit à S. Cyrille par Paul, & luy envoie une declaration de ſa foy.

Conc.t.3.p. 1151.c. 'SAINT Cyrille dit que les Orientaux ſe reſolurent à luy envoyer Paul d'Emeſe, parcequ'ils virent bien qu'ils ne pouvoient obtenir ſa communion qu'aux conditions que l'Empereur

t.3.p.1090.e. avoit demandées. 'Paul avoit ordre neanmoins de voir avec luy à quelles conditions on pourroit faire un accord ferme & durable,

p.1094.a. & meſme de la conclure au nom des Eveſques de l'Orient. *Jean

a ap.p.1078. § 77. luy donna toutes les [ſix] propoſitions qu'il avoit faites d'abord

432. à Antioche, avec une lettre de communion pour S. Cyrille, où il témoignoit ſouhaiter ardemment la paix de l'Egliſe, non pour ſon intereſt particulier, mais à cauſe des maux & des ſcandales que cauſoit la diviſion. Cependant au lieu de faire des excuſes au Saint de ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe, il pretendoit que les Orientaux avoient eu un juſte ſujet de ſe faſcher, & avoient agi 10 par le zele de la foy, à cauſe [1] qu'on avoit dit & fait des choſes dans le Concile qui n'eſtoient pas ſelon l'ordre. Il y condannoit encore ouvertement les anathematiſmes, [a] comme la cauſe de tout le mal. Mais il ajoutoit que S. Cyrille les avoit déja preſque *falvatio.* tout à fait "corrigez par ſa lettre à Acace; & qu'aſſurément il y ajouteroit les éclairciſſemens dont on avoit encore beſoin, comme il l'avoit promis dans la meſme lettre. Il le prie à la fin de s'ouvrir à Paul avec une liberté & une confiance toute entiere.

Jean donna encore à Paul une confeſſion de foy ſur l'Incarnation, que les Orientaux avoient faite d'un commun accord, afin qu'il la preſentaſt à S. Cyrille, [b] le priant par Paul d'Emeſe de vouloir confeſſer que J. C. Dieu & homme tout enſemble, eſtoit en deux natures, parcequ'il n'y avoit point d'autre moyen de lever les ſcandales, & tous les ſoupçons qu'on avoit de la foy des uns & des autres. C'eſt cette profeſſion meſme ſur laquelle la paix fut concluë. [c] Liberat dit que Jean la dicta dans un Concile qu'il avoit aſſemblé à Antioche. [d] Elle fut effectivement approuvée, & miſe en la forme où elle devoit eſtre, dans une aſſemblée 20 tenuë à Antioche. Mais elle avoit eſté faite originairement [2] à Epheſe [par Theodoret,] pour eſtre preſentée à l'Empereur, ſi Alexandre d'Hieraple & quelques autres ne s'y fuſſent oppoſez. On oſta ſeulement le commencement & la fin de l'acte dreſſé à Epheſe, qui eſtoient contre les anathematiſmes de S. Cyrille; on y mit une autre teſte, & on y ajouta à la fin quelques lignes ſur les expreſſions de l'Ecriture que les Peres raportent, les unes à la divinité de J. C, & les autres à ſon humanité, à cauſe de ſes deux natures en une ſeule perſonne. Il ſemble que cet acte faiſoit partie, [non de la lettre de Jean où il n'y en a rien,] mais de quelque autre piece que nous n'avons pas, où l'on avoit déja parlé NOTE 71. du ſymbole de Nicée, "& qui eſtoit neanmoins auſſi en forme de lettre: c'eſt peut-eſtre ce que Saint Cyrille appelle l'apologie des Orientaux. Elle n'eſtoit point compriſe dans les ſix propoſitions

1. C'eſt ce que dit S. Cyrille; mais je ne le trouve point dans la lettre de Jean. Conc. ap. p. 797. b. c.

2. Jean d'Antioche dis que les Orientaux l'avoient preſentée à l'Empereur dans Calcedoine. [Eſt-ce un ſimple defaut de memoire? C'eſt ce que je voy de meilleur à dire.]

[a] Thdrt. ep. 112 p. 983. d. [a] Conc ap. p. 782. b. c.

[b] Fac l. 11. c. 5. p. 41. c.

[c] Liber. c. 8 p. 30. 31.

[d] Conc ap. p. 687. a. 710.

[1] t. 1. p. 1151. e.

[2] p. 800. a. 804. b.

[a] t. 3. p. 1115. c. b. 1151. e.

[b] t. 3. p. 1094. a b. 1106. e. t. 4 p. 666 b.

[c] Conc t. 3. p. 1094. b. ep. 1123. b. Liber.

[d] p. 1094. b. c.

[e] t. 3. p. 1094. b. c. d. e.

[f] ap. p. 821. a.

[g] t. 3. p. 1118. a. ap. p. 803. a.

t.4.p.666.b. reſoluës à Antioche [avec Alexandre.], Paul avoit pouvoir de communiquer avec S.Cyrille, s'il vouloit accepter cette confeſſion de foy, & anathematizer ceux qui diroient que la divinité eſt paſſible, & que l'humanité & la divinité ne ſont qu'une nature [en J.C. Ainſi c'eſt ſans doute] ce dernier éclairciſſement que ap.p.782.c. t.3.p.1128.b.d. Jean prie Saint Cyrille de vouloir encore donner. Saint Cyrille attribuë particulierement cette expoſition de foy aux Eveſques de Phenicie, qui eſtoient obligez de faire voir qu'ils ne ſuivoient point les erreurs de Neſtorius, comme on les en ſoupçonnoit. [Je ne voy point neanmoins qu'on les en ſoupçonnaſt plus que les autres Orientaux. Il ſemble qu'on croyoit que Saint Cyrille avoit mandé ſecrettement à Jean d'Antioche, juſques où il pouvoit aller dans cette confeſſion de foy : Car je ne voy pas t.4.p.659.c. d'autre ſens] à ce que dit Ibas dans le Concile de Calcedoine, que luy & tous les autres de l'Orient avoient regardé S. Cyrille comme heretique, juſques à ce "qu'il euſt parlé à l'oreille à Jean d'Antioche, & euſt receu de luy la confeſſion de foy qui fut apportée par Paul. [Et ce bruit eſtoit peut-eſtre fondé ſur la Recueil.6t.p. facilité avec laquelle S.Cyrille la receut.] Ce fut "un conſeil tres 673. ſage que Dieu inſpira à Jean, de ſe retranchet dans une ſimple profeſſion de foy, ſeparée de tous les faits, & egalement contraire à l'hereſie de Neſtorius, & à celle d'Apollinaire.

Cyr ep.49 p. 152.c. a Conc.ap p. 508 a. Cyr.ep.39.p. 151.b. Jean ne parloit point dutout d'anathematizer les dogmes de Neſtorius, ni de conſentir à ſa depoſition; [a] & il ſemble meſme que c'eſtoit particulierement pour ſe pouvoir diſpenſer de le faire, qu'il envoyoit Paul d'Emeſe. Cet Eveſque apporta ce ſemble encore avec luy une copie de la lettre de Saint Athanaſe à Epictete: [Et neanmoins Ariſtolaüs l'avoit déja apportée.

Liber.c.8.p.30. Avant que Paul partiſt avec toutes ces pieces, Jean avoit écrit à l'Empereur, & luy avoit mandé que comme les anathematiſmes [faiſoient douter de la foy de Saint Cyrille, il luy envoieroit une expoſition de ſa foy, & communiqueroit avec luy s'il la recevoit, & s'il la ſignoit, mais qu'autrement il ne pouvoit faire aucun accord avec luy.

ARTICLE CVII.

Saint Cyrille approuve la profeſſion de foy des Orientaux, en donne à Paul une pareille ; & eclaircit ſes anathematiſmes.

Cyr.A.ep.41.p. 153.e. b Liber.c.8.p.32 c C. enc.t.3.p. 1106.c. PAUL quitta toutes choſes pour aller travailler à la paix generale de l'Egliſe, [b] Saint Cyrille le receut tres bien, [c] & fut

fort aiſe qu'on euſt choiſi un homme comme luy pour en eſtre le mediateur. 'Mais il ſe trouva alors extremement malade: de ſorte qu'il fallut differer de quelques jours. [Je ne ſçay ſi ce ſeroit à cauſe de cela,] qu'on fut aſſez long-temps ſans recevoir de lettres de ceux qui eſtoient allez en Egypte. André de Samoſates crut que ce ſilence venoit de ce que S. Cyrille ne vouloit point ſe relaſcher. Il ſe plaint en meſme temps que des gents animez pour ceux qui les nourriſſoient, preſchoient hautement que Dieu eſt mort, & traitoient d'impies ceux qui oſoient leur reſiſter. [S'ils diſoient ſeulement que Dieu eſt mort dans ſa chair, ils ne diſoient que la verité.] 'André ajoute que ceux qui auparavant s'oppoſoient avec plus de force à cette doctrine, ſe relaſchoient alors tout à fait, & que l'on commençoit partout à douter ſi ce que diſoient leurs adverſaires, n'eſtoit point le plus veritable. [Cela peut ſervir à expliquer comment ceux qui avoient d'abord défendu Neſtorius, conſentirent enfin, comme nous verrons, à ſigner ſa condannation.] Les premiers de ceux qui l'avoient défendu eſtoient les plus portez à la paix.

ap. p. 503. a. b.

ap. p. 734. § 4.

Ib. 796. § 90.

'Paul eſtoit venu à Alexandrie dans la penſée qu'il auroit bien de la peine à porter S. Cyrille à vouloir la réunion; & le Saint s'en apperceut bien dans les entretiens qu'il eut avec luy. 'Mais S. Cyrille ſavoit trop quel eſt le bien de la paix, pour eſtre dans cette diſpoſition. 'Auſſi Paul avoue luy meſme que quand il l'eut entretenu, il reconnut qu'il eſtoit tres diſpoſé à apporter en cette negociation un eſprit de paix & de douceur, c'eſt à dire un veritable eſprit d'Eveſque. 'Ils conferererent enſemble non avec l'aigreur des diſputes propre à tout brouiller, mais avec la douceur de la charité qui éclaircit les plus grandes difficultez; 'de ſorte qu'ils ne trouverent aucune difficulté à conclure ce qui regardoit le dogme, & qui devoit faire l'article eſſentiel de la paix.

t. 3. p. 1106. d] Liber. c. 8. p. 32. Conc. t. 3. p. 1106. e.

p. 1090. e.

ap. p. 794. a.

t. 3. p. 1106. d etc. 4. p. 666. b.

'Paul preſenta donc à Saint Cyrille la profeſſion de foy qu'il avoit apportée, 'en luy proteſtant qu'elle avoit eſté compoſée par Jean & par les autres Eveſques de l'Orient: '& Saint Cyrille l'approuva ſans difficulté comme tres pure, [a] quoiqu'elle ne fuſt pas auſſi forte contre Neſtorius qu'il y avoit ſujet de le ſouhaiter. [b] Il la receut comme ſa foy propre, n'en ayant effectivement jamais eu d'autres: [c] Et elle luy fit connoiſtre de plus en plus, qu'on n'avoit point eu de juſte ſujet de ſe ſeparer les uns des autres. [d] Il la défendit auſſi toujours depuis contre ceux qui la voulurent blaſmer, & qui pretendoient qu'elle s'accordoit fort bien avec les nouveaux dogmes de Neſtorius. [e] Il dit que s'il y en a qui

t. 3. p. 1092. a. p. 1106. c. c] 1091. a] t. 4. p. 666. b] Liber. c. 8. p. 32. a 4. Apolog. p. 133. 1234. b Conc. t. 3. p. 1091. a] Fac. l. 1. c. 5. p. 43. c Conc. t. 3. p. 1100. e. d p. 1118. a] 1147. b. e p. 1126. c.

&c.

trouvent qu'elle n'eſt pas tout à fait aſſez exacte dans la conſtruction des paroles, & dans la maniere dont ils y exprimoient leurs penſées, c'eſt parceque ces myſteres ſont ſi fort audeſſus de nous, qu'il ne faut pas s'étonner [ſi on ne les peut pas exprimer avec aſſez d'exactitude.]

P. 1127. b| 1147. c. d. 'Il ſouffrit que les Orientaux y marquaſſent extremement la diſtinction des natures, pour ruiner le ſoupçon ou meſme la croyance qu'on avoit que luy & les autres Catholiques les confondoient ſuivant l'hereſie d'Apollinaire & d'Arius. 'Ainſi les Orientaux en donnant cette confeſſion de leur foy, ſe purgerent du ſoupçon qu'on avoit qu'ils eſtoient dans l'erreur de Neſtorius,

P. 1118. b.

Fac. L. 1. c. 5. p. 44. c. '& S. Cyrille [en l'approuvant] confondit la calomnie ſi indigne de ceux qui l'accuſoient [d'eſtre Apollinariſte.]

P. 47. 'Quoique dans cette profeſſion de foy, & dans tout ce qui ſe fit dans cette negociation, on n'ait jamais parlé de cette expreſſion [aſſez ordinaire à S. Cyrille,] Qu'il n'y a qu'une ſeule nature du Verbe incarné, 'ce Saint pretend neanmoins que les Orientaux diſoient la meſme choſe en d'autres termes, mais qu'ils avoient quelques tenebres ſur cette expreſſion, 'que Facundus n'a pas craint de condanner tout à fait, quelque reſpect qu'il euſt 'pour S. Cyrille, à cauſe que par elle meſme elle favoriſe l'hereſie des Eutychiens, qui ne manquerent pas de s'en ſervir. [a] Et on croit qu'elle n'eſt venüe "que d'un écrit d'Apollinaire attribué à S. Athanaſe. 'Leonce dit qu'elle eſtoit ordinaire à Apollinaire, & que S. Cyrille s'en eſtant ſervi le premier de tous les Orthodoxes, ce fut [en partie] ce qui donna ſujet aux Orientaux de le croire Apollinariſte, quoiqu'il ne le fuſt point dutout.

Conc. t. 3. p. 1150. a. Fac. L. 1. c. 5 p. 47. Leon. act. 8. p. 525. c. [a] Pet. dog. t. 4 l. 4. c. 6. § 6. p. 329. Leon. act. 8. p. 526.

V. S. Athanaſe § 113| note 103.

Conc. t. 3 p. 1091. a. [b] p. 1090 e. 'Non ſeulement il approuva la foy des Orientaux, [b] mais il donna auſſi par écrit une declaration de ſa foy à Paul, qui la trouva entierement conforme à ce que l'Egliſe d'Orient avoit toujours cru & enſeigné [C'eſt peut-eſtre ce que marque Ibas,] lorſqu'il dit que S. Cyrille anathematiza tous ceux qui s'oppoſoient à la foy des Orientaux, en croyant que la divinité à ſouffert, & que la divinité & l'humanité ne ſont qu'une nature en J.C. [Je penſe qu'on y peut auſſi raporter] ce que dit Theodoret: Nous n'avons " point communiqué avec l'auteur des anathematiſmes, juſqu'à ce " qu'ayant approuvé l'expoſition de la foy que nous avions faite, " il y joigniſt une doctrine conforme, ſans faire aucune mention " de ſes anathematiſmes [Si Theodoret ne parle pas ici des Orientaux en general, mais de luy ſeul, ou de quelques autres qui ſignerent avec luy les derniers, ce qui paroiſt moins probable;

t. 4. p. 686. b.

Theſt ep. 112. p. 983. b.

on pourroit l'entendre de la lettre celebre *Lætentur cœli &c.* qui fut la concluſion de la paix.

'L'article de la foy eſtoit le premier point de la reconciliation, & celui qu'il falloit regler d'abord. Mais il n'eſtoit pas le ſeul. 'Saint Cyrille & Paul s'entretinrent beaucoup ſur ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe. 'Cependant comme il falloit oublier toutes ces choſes, & venir à ce qu'il eſtoit neceſſaire de traiter, S. Cyrille demanda à Paul s'il n'apportoit point quelque lettre de Jean. Paul luy preſenta celle dont nous avons parlé, 'de laquelle le Saint ne fut point dutout ſatisfait, croyant que les Orientaux luy devoient faire des excuſes de la maniere ſi indigne dont ils l'avoient traité, & non pas vouloir juſtifier leur conduite, comme s'ils euſſent voulu luy faire encore de nouveaux outrages, en pretendant toujours que ſes anathematiſmes avoient eſté la cauſe de tout le mal. 'C'eſt pourquoi il ne vouloit point recevoir cette lettre. 'Neanmoins Paul excuſa les Orientaux, & aſſura avec ſerment qu'ils avoient écrit leur lettre avec ſimplicité, & non par aucun deſſein de le bleſſer: Et S. Cyrille receut enfin [ou cette excuſe, ou la lettre des Orientaux,] 'ſans neanmoins les admettre à ſa communion.

Conc. t. 3 p. 1090. e.
p. 1114. 1115.
p. 1115 a.
a. b. 1151 e.
ap. p. 782. b. c.
t. 1. p. 1151. e.
p. 1154. a.
a. 1115. b. c.

'Les Orientaux ſe contentoient dans cette derniere lettre, de le prier d'éclaircir encore ſes anathematiſmes; [ſans perſiſter à demander qu'il les condamnaſt. Cela luy donna plus de facilité pour répondre à Maximien,] 'qui en demandoit ce ſemble toujours la condannation, & qui luy en avoit écrit depuis peu d'une maniere encore plus faſcheuſe qu'auparavant, 'qui l'avoit extremement attriſté C'eſt ce qui luy avoit cauſé la maladie où Paul le trouva, d'autant plus dangereuſe que c'eſtoit une rechute aprés une autre maladie. 'Maximien avoit encore écrit ſur ce ſujet à Ariſtolaüs, comme pour le reprendre de ce qu'il ne preſſoit pas aſſez Saint Cyrille, & à Epiphane Archidiacre du Saint. [Nous ne ſavons pas ce que S. Cyrille luy répondit.] 'Mais tout ce qu'on put tirer de luy, fut qu'il feroit une declaration où il proteſteroit ſur peine d'anatheme qu'il n'avoit point entendu ſoûtenir aucun ſens heretique, & que tout ce qu'on pouvoit trouver de reprehenſible dans ſes écrits, il ne l'avoit dit que par le zele de la verité combatuë par Neſtorius. 'Il avoit déja écrit preſque la meſme choſe dans ſa lettre à Acace; mais ſans parler d'anatheme.

ap. p. 782. a.
p. 907. b.
b. 908. a. b.
p. 907. b.
c.
p. 760 c.

'On marque qu'il donna à Paul d'Emeſe une declaration de ſes anathematiſmes. 'Il dit luy meſme qu'il avoit fait un écrit pour

t. 4. p. 659. d.
Cyr. ep. 32. p. 140. c.

défendre ſes anathematiſmes, contre ceux qui les accuſoient, [& ſans doute auſſi pour les éclaircir.] Il paroiſt que c'eſtoit dans le temps de la paix ou depuis. [Mais ce ne fut apparemment que depuis la paix.] Neanmoins Facundus le loüe d'avoir plus ſongé en la faiſant à ſatisfaire les Orientaux, qu'à défendre & à expliquer ſes écrits; ce qui euſt demandé de grandes longueurs; & d'avoir negligé ce qu'on pourroit dire, & ce qu'on a dit effectivement, que les Orientaux luy avoient fait changer de ſentiment, & qu'il s'eſtoit retracté. Il eſtoit plus aiſé de voir que les Orientaux ne combatoient que pour la veritable foy, que faſché de ce qu'ils l'avoient combatu en prenant mal ſes ſentimens. &c.

p.141.a. Fac.l.6.c.45.p. 240.b.c|254.c. p.249.b|257.l. 1.c.5.p.47.c. l.6 c.5. p.265-268.

ARTICLE CVIII.

S. Cyrille maintient la depoſition des quatre Metropolitains, admet Paul ſeul à ſa communion aprés qu'il eut condamné Neſtorius, & le fait preſcher.

Conc.2.p.p. 908|t.3 p.1115. c|1154.a|Cyr. ep 40.p.152.e.

IL falloit pour conclure la paix, & que S. Cyrille ſatisfiſt [les Orientaux] ſur les anathematiſmes, & que les Orientaux [le ſatisfiſſent] en anathematizant par écrit les dogmes de Neſtorius, & en declarant qu'ils conſentoient à ſa depoſition, ſans quoy il ne les pouvoit pas admettre à ſa communion. Paul offrit de faire tout cela, non ſeulement en ſon nom, mais encore au nom de tous les Eveſques de l'Orient, & pria S. Cyrille de ſe contenter qu'il le fiſt ainſi [pour terminer la paix; eſperant de n'eſtre pas deſavoué de Jean d'Antioche, ni de preſque tous les Orientaux, & ne croyant pas ſe devoir arreſter à huit ou dix plus attachez à Neſtorius.] Mais comme il n'avoit point d'écrit exprés pour cela de Jean d'Antioche, * S. Cyrille luy dit que s'il le vouloit faire, il le recevroit à ſa communion, mais pour luy ſeul, & ſans que cela fiſt aucune conſequence pour Jean d'Antioche. Il ne demanda point que Theodoret [& André de Samoſates] retractaſſent les écrits qu'ils avoient faits contre luy.

Conc.t.3.p.1115. b|1154.a. Cyr.ep.40.p. 152.e. a d|Conc.t.3.p. 1115.c|1154.a.b. Lennt. act.6.p. 516.d.

Comme Maximien avoit depoſé quatre [Metropolitains,] Paul demanda que l'on n'euſt point d'égard à cette ſentence, proteſtant qu'on ne pouvoit faire la paix de l'Egliſe qu'avec cette condition, & il inſiſta extremement ſur cet article dans les premieres conferences. Mais S. Cyrille luy declara que c'eſtoit une choſe entierement impoſſible, & qu'il ne l'obtiendroit jamais. Ainſi on ne parla point d'eux dans le traité de l'accord, & ils demeurerent

Cyr.ep.40.42. p.152.d|157.a.b. p.157.a.b. b.

432. rerent au meſme état, ſans avoir obtenu la communion de l'Egliſe, ni leur rétabliſſement. [Nous verrons dans la ſuite ce qui en arriva.] C'eſt ainſi, dit Saint Cyrille, que tout a eſté reglé avec un eſprit de paix & de douceur, & en meſme temps avec ſureté & avec ſageſſe. p.151.d. c.

[N'y ayant donc plus de difficulté à recevoir Paul à la communion,] il donna en mains propres à S. Cyrille un acte, par lequel aprés avoir fait un abregé de ce qui s'eſtoit paſſé, il declaroit qu'il acceptoit l'ordination de Maximien, conſentoit à la depoſition de Neſtorius, anathematizoit ce qu'il avoit enſeigné contre la verité, embraſſoit la communion de S. Cyrille, puiſqu'il avoit accepté la confeſſion de foy qu'il luy avoit preſentée comme ſa foy propre, & vouloit que tout ce qui s'eſtoit paſſé de part & d'autre durant le trouble, fuſt aboli & oublié. La confeſſion de foy qu'il avoit donnée à S. Cyrille, eſtoit jointe à cet acte: [mais elle ne s'y trouve plus aujourd'hui.] Cyr.ep.32.40.p 101 102.152.d. Voir S. Maxime. p.102.a|152.d.

Aprés cela, non ſeulement S. Cyrille accorda la communion à Paul, mais il luy permit encore de parler dans l'egliſe.[a] Nous avons le premier diſcours qu'il fit, [peut-eſtre le 18 de decembre, qui eſtoit le dimanche de devant Noël.] Il ne dit qu'un mot ſur la paix qu'il venoit de ſouhaiter au peuple en le ſaluant; & que le peuple luy avoit auſſi ſouhaitée. Mais il dit qu'il ne donnoit encore la paix qu'en partie, [parcequ'il ne l'avoit pu conclure juſqu'alors que pour luy, & non pour les autres Orientaux.] p.152.d. c. [a] Cotel.g.t.1.p. 48.a.

Il fit un diſcours [plus important] le dimanche[b] 25 de decembre, auquel on voit qu'on celebroit à Alexandrie meſme la naiſſance du Sauveur. Ce fut dans la grande egliſe, en preſence de Saint Cyrille. Il parla ſur le myſtere du jour: & dés les premieres periodes, il y donna à haute voix à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu, & dit anatheme à quiconque le luy refuſoit. Auſſi-toſt le peuple s'écria; Voilà la veritable foy; [e] voilà ce que nous demandions d'entendre. Il continua, & dit entre autres choſes, que le concours des deux natures parfaites avoit formé un ſeul Fils, & un ſeul Chriſt, & un ſeul Seigneur: Surquoi le peuple témoigna encore ſa joie, & dit [e] que Paul eſtoit un Eveſque orthodoxe. Il reprit encore ſon diſcours, anathematiza ceux qui admettoient deux fils, & finit en priant ſon pere, [c'eſt à dire Saint Cyrille,] de donner au peuple la nourriture ordinaire & de la parole, & de la ſainte Eucariſtie. Ce diſcours a eſté celebre dans l'Egliſe. [b] S. Ephrem d'Antioche en cite un paſſage pour autoriſer la doctrine de l'Egliſe, à cauſe de la grande approbation qu'il avoit euë. Liber.c.8.p.32. [b] Conc.t.3.p. 1095.b c. d|Cyr.ep 40.p. 152. Conc.t.3.p.1095 d. &c. &c. e. p.1038.a. e. Evag.l.1.c.6.p. [c] Phot.c.229.p. 808.a.

Conc.t.3.p.1098 d. [Le dimanche ſuivant, qui eſtoit] le premier jour de janvier, Paul fit encore un diſcours dans la grande egliſe d'Alexandrie ſur l'Incarnation, [plus long que le precedant, où il parle amplement de l'unité de la perſonne, & de la diſtinction des deux natures: de ſorte qu'il eſt excellent contre l'hereſie des Eutychiens. Il montre comment le Verbe a ſouffert dans ſa chair, ſans que neanmoins ſa divinité ait eſté capable de ſouffrir.] [a]Il y fait des eloges de S. Cyrille, qu'il prie de parler. [b]Le peuple ne manqua point de l'interrompre pour confirmer ces eloges par ſes acclamations. [c]Il qualifia S. Cyrille le pere des Eveſques; & Paul le docteur de l'univers.

p.1103 a. p 1068.1099. 1103.b. 1.1099.a.[Fac.l. p.c.5.p.47.

Conc.p.1103] Fac.l.7.c.7.p. 805 b.c. [d]S. Cyrille parla enſuite, [e]approuva & loüa le diſcours de Paul, mais appuya beaucoup ſur l'unité de la perſonne, ſans rien dire de la diſtinction des deux natures. [S'il ne dit que ce que nous avons aujourd'hui dans les Conciles, & qui eſt fort court.] [f]Mais nous apprenons de Liberat, qu'il confirma en termes formels ce que Paul avoit dit ſur la diſtinction des deux natures. Liberat en raporte les propres paroles. [Ainſi il faut dire que nous n'avons que le commencement de ce ſermon.] Facundus & Leonce de Byzance citent des paſſages de ces deux ſermons. [g]Et Saint Euloge d'Alexandrie en cite encore des deux precedens. Note 73.

Lib.c.8.p 32.33] Phot.c.230.p. 337.840.

Fac.l.1.p.47. 305] Leon in Eut.p.982.a.b d Phot.c.230.p. 837.840. e Conc.t.3.p. 1127.d e.

[h]Il ne faut pas oublier que comme S. Cyrille & Paul s'entretenoient enſemble ſur la foy, [ſans doute avant que d'eſtre convenus des conditions de l'accord,] Paul demanda fort ſerieuſement à S. Cyrille s'il eſtoit preſt de recevoir ce que S. Athanaſe avoit dit dans ſa lettre à Epictete. S. Cyrille dit qu'il recevoit entierement cette lettre, mais ſelon qu'elle avoit eſté écrite par Saint Athanaſe, & non ſelon qu'elle avoit eſté corrompuë par les Neſtoriens, qui ne pouvant ſe défaire des argumens que l'on en tiroit contr'eux, y avoient ajouté & retranché diverſes choſes, l'avoient ainſi renduë toute Neſtorienne, & en avoient enſuite repandu des copies en divers endroits. Paul voulut voir ſi celle qu'il avoit eſtoit de ce genre: & l'ayant conferée avec quelques anciens exemplaires que l'on en gardoit à Alexandrie, il trouva qu'elle en eſtoit differente en divers endroits: de ſorte qu'il pria Saint Cyrille de luy en faire faire une copie ſur ces anciens exemplaires, pour l'envoyer à Antioche: ce que le Saint n'avoit garde de luy refuſer.

Cyr.ep.34.38.p. 109.a b 140.c.d. p.120.b.c ep.38. p.140.d e.

ARTICLE CIX.

Saint Cyrille travaille à faire preſſer Jean d'Antioche de conclure la réunion.

LA réunion entiere de l'Egliſe dependoit de ſavoir ſi les Eveſques de l'Orient voudroient ſigner la condannation de Neſtorius Paul receut meſme des lettres de Jean d'Antioche, où il mandoit que ni eux ni les autres du meſme parti ne s'y pouvoient abſolument reſoudre: & Jean envoyoit en meſme temps quelques extraits de Neſtorius, [pour ſoûtenir ſans doute qu'il eſtoit vraiment orthodoxe.] Paul montra tout cela à Ariſtolaüs, qui en écrivit fortement aux Orientaux. & quelque temps aprés on luy manda que les Eveſques d'Orient s'eſtant aſſemblez à Antioche, avoient fait un nouveau decret que l'Eveſque Alexandre, (apparemment celui d'Apamée,) luy devoit apporter au nom des autres. Conc. ap. p. 908. a. *increpitans.* b. n. f.

Voilà l'état où l'on en eſtoit ſur cela, lorſqu'Epiphane Archidiacre d'Alexandrie récrivit à Maximien de Conſtantinople, à qui il donna le titre de pere des peres. [C'eſtoit ſur la fin de 432, ou au commencement de 433.] Il ſe plaint fort des lettres que Maximien avoit écrites, & qui avoient touché tout à fait Saint Cyrille, perſuadé que Maximien ne faiſoit pas pour luy autant qu'il devoit. Epiphane le conjure de le faire à l'avenir, & le prie d'avoir toujours auprés de luy les Eccleſiaſtiques d'Alexandrie qui reſidoient à Conſtantinople, comme il l'avoit promis à Euloge Preſtre d'Alexandrie. Car on ſe plaignoit qu'il ne prenoit pas aſſez leur conſeil. Il le prie encore de travailler avec Philippe & Claudien, qu'on croit avoir eſté des Preſtres de Conſtantinople, à faire qu'Ariſtolaüs dont les inſtances ne plaiſoient pas ſans doute à S. Cyrille, ſortiſt [enfin] d'Alexandrie, & d'obtenir neanmoins du grand Chambellan Chryſorete quelque choſe dont Ariſtolaüs devoit bien-toſt écrire à cet eunuque. Ariſtolaüs avoit eſté fort touché de ce que Maximien luy avoit mandé. C'eſt pourquoi Epiphane dit qu'il luy faut faire écrire par ſa femme & par le ſaint [Abbé] Eutyche, celui meſme qui fut depuis hereſiarque, pour l'exhorter à achever ce qu'il a commencé pour l'Egliſe. b. p. 907. b. p. 908. b. p. 909. a. p. 907. b|n. g. p. 907. c. p. 908. b. c. p. 909. b|n. b.

[Quelque zele que Pulquerie ait toujours eu pour l'Egliſe,] & quoiqu'on voie qu'elle eſtoit alors tout à fait pour S. Cyrille, ce p. 908. c.

Saint trouvoit neanmoins qu'elle n'agiſſoit pas pour luy avec aſſez de chaleur. Epiphane prie donc Maximien de conjurer cette ſainte Imperatrice de s'expoſer encore une fois pour J. C, d'écrire avec menaces à Jean d'Antioche pour l'obliger de ne plus faire memoire de Neſtorius[dans le Sacrifice,]& d'écrire auſſi à Ariſſo-
p.909.a. laüs, afin qu'il ne donne point de relaſche à Jean. Il dit que Maximien doit ſolliciter [1] Olympiade afin qu'elle agiſſe & par elle meſme,[2] & par les Dames qui avoient croyance en elle; & doit faire agir le ſaint Abbé Dalmace auprés de l'Empereur, "en luy faiſant craindre les jugemens de Dieu, & auprés de tous les Chambellans, afin qu'ils empeſchent qu'on faſſe davantage memoire de Neſtorius. Car, dit-il, quelques Orientaux travaillent " extremement "pour le rétabliſſement de cet impie; & il y va de " voſtre intereſt auſſi-bien que de celui de Cyrille, & de beaucoup " de Saints[qui déteſtent ſon hereſie.] Il demande encore pour cela " le ſecours d'Eutyche. 413.

1. *terribili conjuratione.*

" *ut recipiant.*

p.908.c. Chryſorete eſtoit fort oppoſé à l'Egliſe. C'eſt pourquoi Saint Cyrille avoit écrit à deux perſonnes de qualité, Scholaſtique & p.909.b. Arthebas, pour taſcher de le rendre plus favorable. Mais Epiphane avoue que tant qu'il conſervera ſon credit, il l'employera toujours pour tourmenter le parti de S. Cyrille: & qu'ainſi pour ruiner ſon pouvoir, Maximien doit prier Pulquerie d'elever Lauſe, & de le faire grand Chambellan [au lieu de luy. Je penſe que c'eſt celui meſme qui l'avoit déja eſté autrefois, & qui eſt ſi celebre par les eloges de Pallade.] V. Pallade § 10.

d.908.b.c. S. Cyrille avoit écrit à Pulquerie, à Paul [qui eſtoit peut-eſtre ſon] grand Chambellan; à quelques Dames, & à divers autres, & leur avoit envoyé à tous divers preſens, ſans excepter Chryſo-
p.909.b. rete. Epiphane envoie à Maximien le memoire de tous ces preſens, qu'il appelle des eulogies & des benedictions, pour luy faire voir combien l'Egliſe d'Alexandrie travailloit pour luy, ſans avoir égard au murmure des Eccleſiaſtiques de la ville, qui ſe plaignoient qu'on depouilloit leur Egliſe. Outre ce qu'on envoyoit d'Alexandrie, le Comte Ammone avoit encore avancé juſques à quinze cents livres d'or. On luy écrivoit pour le prier d'écrire à Alexandrie, afin qu'on y euſt la joie[d'eſtre aſſuré qu'il vouloit bien continuer.] Epiphane dit qu'il faut que Maximien contribuë auſſi de ſon coſté, & qu'il ſatisfaſſe l'avarice de certaines perſonnes, depeur qu'elles ne ſoient contraires à l'Egliſe d'Alexandrie.

1. Ce n'eſt pas Sainte Olympiade, morte au plus tard en 420. *V. ſon titre § 9.*
2. *Marcellam cubicularium & procuriam.*

[Ceux qui ſont chargez des intereſts de l'Egliſe, ne doivent pas eſtre moins ardens & moins prudens pour ſon ſervice, que le ſont les enfans du ſiecle pour les affaires du monde. Ainſi ils ſont loüables d'employer pour elle les ſollicitations, les precautions, & les autres moyens legitimes que la prudence leur peut fournir. Mais il eſt vray que pour l'argent que J. C. nous fait regarder comme une divinité oppoſée à la ſienne, c'eſt un moyen tellement conſacré à l'injuſtice & à la corruption, qu'il n'eſt pas aiſé de croire que Dieu agrée jamais qu'on s'en ſerve dans les choſes qui le regardent, luy qui défend ſi ſouvent dans ſes Ecritures de donner & de recevoir des preſens, parcequ'ils aveuglent les yeux des juges. S. Cyrille eſt Saint; mais on ne peut pas dire que toutes ſes actions ſoient ſaintes: & les plus Saints ont beaucoup à craindre la tentation qui nous porte à regarder comme legitime ce qui ſemble nous pouvoir faire réuſſir dans les entrepriſes ſaintes que nous formons. Il faut que les enfans de lumiere n'emploient que des armes de lumiere: Il ne faut ſoûtenir la juſtice que par des voies juſtes: Il faut combatre pour Dieu ſelon les loix de Dieu, ſi l'on veut qu'il nous couronne; & il faut le ſervir ſelon les regles qu'il nous preſcrit, & non ſelon celles que la prudence humaine, fort oppoſée à celle de Dieu, nous peut ſuggerer. Nous ne ferons jamais réuſſir par nous meſmes nos meilleures entrepriſes: C'eſt la benediction de Dieu qui fait tout: & il faut meriter ſon ſecours en ne faiſant rien d'indigne de luy.]

ARTICLE CX.

Les Orientaux ſignent l'acte de la condannation de Neſtorius envoyé par S. Cyrille; & la paix eſt rétablie.

[NOus ne ſavons point ce qui arriva de la deputation d'Alexandre, & il n'en paroiſt plus rien dans l'hiſtoire. Tout ce que nous y trouvons,] c'eſt que Saint Cyrille ne voulant point donner ſa communion à Jean d'Antioche qu'il n'euſt un écrit de luy, par lequel il anathematizoit la doctrine de Neſtorius, cela ne ſe fit pas auſſi promptement qu'on euſt ſouhaité. Paul s'ennuyoit de cette longueur, & Ariſtolaüs meſme n'en témoignoit pas moins de peine: & tant de delais pouvoient faire ſoupçonner à S. Cyrille que Jean ne vouloit pas la paix. Afin donc que la choſe ſe terminaſt plus promtement [par une ſeule deputation vers Jean d'Antioche,] Saint Cyrille dreſſa conjointement avec Paul l'acte

Cyr ep. 40. p. 152. e. &c.

ci. 53 & 42 p. 156 d.

qu'il ſalloit que Jean ſignaſt pour la condannation de Neſtorius, 433.
ep.41.p.154.b. & le donna à deux de ſes Eccleſiaſtiques nommez Caſſius &
d. Ammone qui eſtoient Diacres, & qui devoient aller à Antioche
ep.40.41.p.153. a.b.156.d.e. avec Ariſtolaüs. Il leur donna en meſme temps des lettres de communion pour les rendre à Jean s'il ſignoit l'acte: Et Ariſtolaüs luy promit avec ſerment qu'elles ne luy ſeroient point
p.153.b.c. renduës autrement; ajoutant que ſi Jean refuſoit deſigner l'acte, il iroit droit à Conſtantinople aſſurer l'Empereur que c'eſtoit
ep.41.p.153.c. Jean qui ne vouloit point la paix. Il ſemble que Paul ait eſté Nota 74.
avec eux à Antioche ſolliciter cette derniere concluſion de la
Merc.t.2.pr.p. 49. Thdrt.C.p. 54. paix, pour la raporter enſuite à Saint Cyrille. Le Pere Garnier reconnoiſt que cet acte qu'on demandoit à Jean ne regardoit que Neſtorius.

Cyr.ep.40.p. 152.a.b. S. Cyrille manda alors l'état où eſtoit cette affaire, à Theognoſte, Carmoſyn, & Leonce, ſes agens à Conſtantinople, tant
p.153.c. parcequ'il avoit accoutumé de leur mander toutes choſes, qu'afin qu'ils empeſchaſſent qu'on ne fiſt courir le bruit qu'il abandonnoit ſes anciens ſentimens, & les écrits qu'il avoit faits contre Neſtorius, au lieu qu'il ſe contentoit de n'en point parler.

h.P 21.p.265. Durant qu'on negocioit la paix en Egypte, ou qu'on la concluoit en Syrie, Saint Cyrille penſa [encore] mourir d'une fort grande maladie, qui l'empeſcha d'aller à l'egliſe pour annoncer la feſte de Paſques, [comme il avoit accoutumé de faire au commencement du prim-temps avant le Careſme, qui commençoit cette année le lundi 13 de fevrier.] Dans l'oraiſon fort courte Nota 75.
qu'il compoſa pour annoncer cette feſte, il ne parla point de la reconciliation des Orientaux.

[Il ſemble que Jean d'Antioche ne ſe ſoit pas rendu d'abord
Conc.t.3.p. 1091.b. à ce que Saint Cyrille ſouhaitoit de luy.] Car il paroiſt que le conſentement qu'il donna enfin à la paix, n'arriva à Alexandrie
Cyr.ep.41.p.153 154. qu'à la fin d'avril. Il crut meſme devoir changer quelque choſe dans l'acte que S. Cyrille luy avoit envoyé, non pour en alterer le ſens, mais pour en adoucir un peu les termes, afin qu'il fuſt plus aiſé de le faire ſigner à tous les Eveſques de ſa juriſdiction,
p.154.c. & qu'ainſi il fuſt plus utile à l'Egliſe. Il prend ſa conſcience, &
b. Dieu meſme à témoin, que ç'a eſté là ſon unique but. Ariſtolaüs, & meſme les Diacres de Saint Cyrille, donnerent les mains à ce changement. [Nous ne pouvons pas dire en quoy il conſiſtoit, parceque nous n'avons point l'acte que S. Cyrille avoit dreſſé.]
ep.42.p.156.c. Aprés cela Jean ſigna l'acte, & les principaux Eveſques de l'Orient
ep.31.p.991 Conc.t.4.p.559. b. le ſignerent avec luy. Car il paroiſt que cela ſe faiſoit dans &c.

un Concile. 'Et il dit que les Eveſques de tout l'Orient anathematizerent avec Jean les impietez de Neſtorius. Cyr.ep.44.p. 171.a.

Jean fit auſſi toutes les autres choſes neceſſaires pour rétablir la paix & l'amitié avec Saint Cyrille.'Ainſi il receut enfin ſa communion,'& la paix fut rétablie dans l'Egliſe.[a] Il reſtoit neanmoins encore quelques Eveſques dans l'Orient qui n'avoient pas receu cet accord, & qui n'entroient pas dans les ſentimens de leur Patriarche,[comme nous le verrons amplement dans la ſuite.]Jean eſtoit reſolu de travailler à les réunir,'& il eſperoit [c] de le pouvoir faire en les traitant avec douceur & avec condeſcendance, en les ſupportant, & en les conduiſant peu à peu à ce qui eſtoit le plus utile & à toute l'Egliſe,[& à eux meſmes.] Ce fut ce qui luy fit changer quelques termes dans l'acte que Saint Cyrille avoit dreſſé. ep.41.p.153.c. ep.42.p.157.a. ep.35.p.111.c. [a] ep.42.p.154.a. d.e.

ARTICLE CXI.

Que les Orientaux n'ont point eſté Neſtoriens : Avantage que l'Egliſe a tiré de cette diſpute.

[LA facilité avec laquelle Theodoret & les autres Orientaux, hors un tres petit nombre, reconnurent que la maniere dont S. Cyrille s'expliquoit eſtoit orthodoxe, fait voir la verité] 'de ce que le Pape Sixte mande à S. Cyrille, Qu'ils n'avoient point eſté engagez 'dans les erreurs de Neſtorius.[Saint Cyrille a voulu dire auſſi ſans doute que les uns & les autres ne s'eſtoient point écartez de la veritable foy,] 'lorſqu'il dit que leur confeſſion de foy l'avoit pleinement aſſuré qu'il n'y avoit point eu de ſujet raiſonnable de ſe diviſer, '& que les Orientaux n'avoient jamais conſideré les folies de Neſtorius comme la doctrine de l'Egliſe. [Ils aimoient Neſtorius, parcequ'il avoit vécu avec eux, & avoit eſté tiré de l'Egliſe d'Antioche. Ainſi ils ſouhaitoient qu'il fuſt innocent, & par conſequent avoient peine à ſe perſuader qu'il fuſt coupable. Il n'y avoit guere d'expreſſion dans ſes écrits, à laquelle ils ne cruſſent qu'on pouvoit donner un bon ſens, & ils croyoient meſme qu'on pouvoit excuſer l'anatheme impie de Dorothée contre le terme de Mere de Dieu.]Facundus avoue en effet qu'il y avoit des Catholiques, & de ceux qui condannoient Neſtorius, qui ne croyoient pas que la S^te Vierge fuſt proprement Mere de Dieu,[ſoit par un ſimple obſcurciſſement d'eſprit, ſoit parcequ'elle n'eſt pas mere de J. C. en tant que Dieu.] 'Le Con- Conc.t.3.p.1177. a. p.1106.e. p.1176.b. &c. Fac.l.1.c.4.p.23. 24. Conc.t.3.p.748. 749.

cile d'Epheſe avoue que Neſtorius deguiſoit tellement ſon he- 433.
reſie, que ceux meſmes qui eſtoient en ſa compagnie avoient peine à la reconnoiſtre.

[De plus, les Orientaux furent tout à fait choquez des anathematiſmes de Saint Cyrille; & il paroiſt qu'ils eſtoient perſuadez ſincerement qu'ils contenoient l'hereſie d'une ſeule nature, pour laquelle ils avoient une averſion particuliere, parceque c'eſtoit celle des Apollinariſtes.] On voit que Theodoret demeura toujours dans cette perſuaſion, & que juſques en 449, il ne pouvoit ſouffrir qu'on donnaſt aucune autorité à ces anathematiſmes.

Thdrt.ep.112.p 983.

[Ils vinrent donc à Epheſe dans cette diſpoſition d'excuſer Neſtorius, & d'empeſcher au moins que l'on n'approuvaſt les anathematiſmes. Et ils trouverent qu'on les avoit prevenus ſur l'un & ſur l'autre point, avec une precipitation qui eſtoit ſeule capable de les choquer, quand ils n'euſſent rien eu d'ailleurs contre Saint Cyrille. Ce fut ce qui les engagea dans la premiere chaleur de leur colere, à faire une choſe auſſi inſoûtenable qu'eſtoit celle d'excommunier 200 Eveſques & un Concile œcumenique, de depoſer S. Cyrille, ſans obſerver aucune des formes preſcrites par la loy naturelle, & par les Canons, & par une conſequence neceſſaire de caſſer la depoſition de Neſtorius. Toutes les fautes qu'il ont pu faire depuis, n'ont eſté que la ſuite du malheureux engagement où ils s'eſtoient mis de défendre cette premiere.

Quoiqu'il ſoit aſſez ordinaire aux moines bons & mauvais, de porter les choſes à l'extremité,] neanmoins dans la plus grande chaleur de la conteſtation, S. Euthyme qui eſtoit fort uni avec S. Cyrille, regardoit Jean d'Antioche comme un Prelat dont le cœur eſtoit droit dans ſon egarement meſme. 'Le Pape Sixte ne voulut point ſe haſter de proceder contre luy; & il fut bien aiſe enſuite d'en avoir uſé avec cette moderation. 'Facundus qui dit que les Orientaux avoient tort de traiter S. Cyrille d'heretique, dit en meſme temps qu'ils le faiſoient par un zele loüable pour la foy; que la confeſſion ſi orthodoxe qu'ils preſenterent à Saint Cyrille, & la facilité avec laquelle S. Cyrille l'accepta, juſtifia la foy ſincere des uns & des autres; & qu'ils uſoient d'une liberté [ſainte] pour conſerver la foy Catholique dans ſa pureté.

Boll.20. Jan.p. 310 § 55.56.

Conc.t.3.p.1177. c.

Fac.l.2.c.3.p.42

improbè

P.43.

P.46.

'Mais il nous fait remarquer l'admirable ſageſſe de la providence divine, qui ſçait faire ſervir à l'éclairciſſement de la verité,

P.42.45.

les fautes & l'ignorance meſme des hommes. 'Car comme l'obligation où eſtoit S. Cyrille de combatre Neſtorius, qui diviſoit

P.42.43.

J. C,

433. J.C, l'obligeoit à repreſenter fortement l'union de ſa divinité & de ſon humanité en une ſeule perſonne, il eſtoit à craindre que ceux qui ne diſtinguoient pas les deux natures, comme les Apollinariſtes faiſoient alors, & comme les Eutychiens firent peu aprés, ne trouvaſſent dans ſes expreſſions des pretextes apparens pour ſoûtenir leur erreur. Mais eſtant obligé de s'expliquer pour lever le ſcandale qui cauſoit le ſchiſme, & qui l'entretenoit, il le fit de telle maniere, ſoit par ſes propres paroles, ſoit en approuvant celles des Orientaux, qu'il a fourni des armes à l'Egliſe pour vaincre les Eutychiens auſſi-bien que les Neſtoriens.

'Ainſi les Orientaux rendirent un grand ſervice à l'Egliſe, en differant de condanner Neſtorius juſqu'à ce que S. Cyrille euſt étoufé par avance l'hereſie d'Eutyche, "en s'expliquant plus clairement qu'il n'avoit fait juſqu'alors. 'Dans la conference de l'an 533, entre les Catholiques & les Severiens, les Catholiques s'appuient principalement ſur la lettre de S. Cyrille aux Orientaux, & ſur la ſeconde à Neſtorius, juſqu'à dire que s'il ſe trouve des choſes dans S. Cyrille qui ne ſoient pas conformes à ces deux lettres, ils ne veulent ni les improuver, ni les approuver. Recueil 61. p. 675. &c. Conc. t. 4. p. 1770.

'S. Cyrille de ſa part fait admirer dans cette negociation non ſeulement ſa ſageſſe, mais encore ſon humilité, ſa condeſcendance, & ſon amour pour le repos & pour l'unité de l'Egliſe. 'Il ne chercha qu'à éclaircir la verité fondée ſur les Ecritures, ſans laiſſer rien d'obſcur & d'equivoque. Jean proteſte que de ſon coſté il avoit agi avec toute la ſincerité poſſible Et par ce moyen Dieu réunit l'Egliſe, 'exauçant les prieres & les vœux que ſes fideles ſerviteurs luy avoient aſſurément adreſſez pour cela dans tout le monde. Apol. 4. de P. R. 128. &c. Conc. ap. p. 686. p. 687. c.

ARTICLE CXII.

Jean d'Antioche écrit ſur la paix au Pape & à S. Cyrille, qui luy répond par la lettre celebre Lætentur cæli &c.

Note 76. 'LA paix eſtant donc entierement concluë, Jean & les autres Orientaux qui eſtoient avec luy, écrivirent["vers la fin de mars, une lettre de communion adreſſée au Pape Sixte, à Saint Cyrille, & à Maximien, (car il y eſt nommé le dernier,)'par laquelle ils declarent qu'ils veulent eſtre dans la communion de tous les Eveſques orthodoxes, 'qu'ils conſentent à l'election de Maximien & à la depoſition de Neſtorius, & qu'ils anathemati- Conc. t. 3. p. 1087 c|1154. d. p. 1090. b. a.

zent ſa doctrine impie, parceque leurs Egliſes ont toujours conſervé la veritable foy ſans aucune tache, auſſi-bien que les Eveſques à qui ils écrivent. 433.

p.1094.1095. Jean fit la meſme declaration par une autre lettre qu'il écrivit
p.1094|Liber.c 8.p.31| Fac.l.8. c.5.p.43. en particulier à S. Cyrille, dans laquelle il inſera la confeſſion de foy qu'il luy avoit envoyée auparavant. [c] Il luy en écrivit
a Cyr.ep.41.p. 153-155. encore une autre pour le prier d'agréer les changemens qu'il avoit faits dans le formulaire qu'il luy avoit envoyé, & de ne point trouver mauvais que ſes Diacres y euſſent donné les mains. Il témoigne dans cette lettre de l'amitié & de la tendreſſe pour
Liber. c.8.p.31. Saint Cyrille. La ſeconde de ces trois lettres fut donnée à Paul
Fac.l.1.c.5.p. 43. d'Emeſe pour l'apporter à S Cyrille, & les Orientaux le chargerent d'obtenir de luy qu'il inſeraſt leur confeſſion de foy dans la lettre qu'il leur récriroit, afin qu'on ne puſt plus faire aucune difficulté ſur ce point.

Cyr.ep.41.p. 453 e. [d] Paul retourna donc [en Egypte] pour y apporter une [entiere] paix. [b] Il y arriva ſelon la ſuite* au mois d'avril. [c] Saint Cyrille le
b Conc.p.1091.b c Fac.l.1.c.5.p. 43. receut avec joie. [d] Il répondit à Jean, [e] & luy écrivit une lettre
d Conc.t.3.p. 1092.c. celebre, dont les premieres paroles ſont: *Que les Cieux ſe rejoüiſſent &c.* [f] Il y inſera mot à mot la confeſſion de foy compoſée par les
e p.1106-1111. f p.1107| Liber. c.8.p.33. Orientaux, [g] en proteſtant qu'il la trouvoit tres pure, [h] & qu'il eſtoit dans les meſmes ſentimens. [i] Il emploie le reſte de ſa lettre
g Conc.p.1106. c. à ſe purger contre quelques calomniateurs, qui l'accuſoient de croire que le corps de J.C. avoit eſté apporté du Ciel, & n'eſtoit
h p.1109.d. i d.e Liber.c.8. p.33. pas né de la Sainte Vierge, [qui ſelon cette erreur n'auroit point
k Conc.p.1110. d. eſté Mere de Dieu.] [k] Il prie auſſi Jean d'Antioche de fermer la bouche à tous ceux qui voudront dire qu'il avoit dit ou cru que l'Incarnation eſt une confuſion, ou un mélange du Verbe divin
p.1111.e. avec la chair. Il luy envoya avec cette lettre une copie exacte de la lettre de Saint Athanaſe à Epictete, à cauſe qu'elle avoit eſté corrompuë par les heretiques.

f.1106.al.ap.p. 166. Liber.c.8. p.83. [f] Paul d'Emeſe accompagné ce ſemble de quelques Eccleſiaſtiques envoyez par S Cyrille, fut le porteur de cette lettre de Saint Cyrille, [qui ne laiſſoit plus aucun lieu de douter de la paix, & de la réunion de ces deux grandes Egliſes.] S. Cyrille promit de la publier partout, [& l'executa ſans doute.] [l] Le Concile de Calcedoine la qualifie ſynodique. [m] Un autre Concile dit qu'elle s'adreſſoit au Concile d'Orient; [& il y a bien de l'apparence que ni Jean, ni Saint Cyrille ne firent rien dans une occaſion ſi importante, qu'avec la participation & le conſeil des principaux Eveſques de leur juriſdiction]

Conc.t.4.p. 61. b l Conc.t.4.p. 564.e. m p.1137.c.

V. la note 61.
* V. la note 62.
d'Alexandrie.
V. la note 61.

'Le Concile de Calcedoine dit que cette lettre eſt utile pour convaincre les folies de Neſtorius, & pour expliquer le veritable ſens du ſymbole. 'Il cite quelques endroits tant de la lettre, [a] que de la confeſſion de foy des Orientaux qui y eſtoit inſerée. [b] Theodoret en raporte deux paſſages. [c] S. Euloge d'Alexandrie la cite auſſi, & s'en ſert pour expliquer ce qu'il y a de plus obſcur dans d'autres ouvrages de S. Cyrille. [C'eſt ſans doute cette] [d] lettre de Saint Cyrille écrite dans le temps de l'accord, que Theodoret envoyoit à Domnus d'Antioche, parcequ'il n'y parloit point des anathematiſmes. 'Evagre & Facundus en raportent une grande partie.

[a] p 564.c.d. [b] Thdrt.dial.2. p 110.b.c. [c] Phot.c.230. p 837.840. [d] Thdrt.ep. 112.p.984.a. Evag.l.1.c.6.p. 261|Fac.l.1.c. 5.p.43 44.

[e] Cette lettre & la ſeconde à Neſtorius eſtoient connuës & receuës partout, & on les liſoit tous les jours, à cauſe du profit qu'on en tiroit pour s'affermir dans la veritable foy. 'C'eſt pourquoi Eutyche s'efforçoit de ruiner l'une & l'autre. 'S. Flavien les fit lire dans le Concile de Conſtantinople, à la priere d'Euſebe de Dorylée, pour faire connoiſtre à tout le monde quelle eſtoit la doctrine de l'Egliſe. 'Et aprés qu'on les eut luës, tous les Eveſques de ce Concile 'les approuverent. 'Ayant encore eſté luës dans le Concile de Calcedoine, tous les Peres de ce grand Concile s'écrierent que la foy de S. Cyrille eſtoit leur foy, & prononcerent anatheme à quiconque ne la ſuivoit pas. 'Dans la conference de 533, les Catholiques declarent qu'ils s'arreſtent abſolument à ces deux lettres confirmées par le Concile, qu'ils les ſuivent comme la loy de l'Egliſe; & que pour tout le reſte de ce qu'on leur peut citer de Saint Cyrille, ils ne veulent ni le rejetter, s'il eſt conforme à ces deux lettres, ni s'engager à l'approuver, ni meſme à reconnoiſtre qu'il ſoit de luy, parcequ'on pouvoit l'avoir ſuppoſé ou alteré.

[e] p.157.c.d. d.e. p.157.c.d|164 e. p.176. &c. p.172.b.c. p.1770.b.d| 1771.d.e.

'Saint Cyrille voyant Neſtorius entierement chaſſé, & la paix rétablie dans l'Egliſe par la réunion des Orientaux, voulut faire part de ſa joie à tout ſon peuple, & luy fit ſur cela un diſcours, [dont nous n'avons ſans doute que le commencement.] 'Il luy lut la lettre que Jean d'Antioche luy avoit écrite, & la réponſe qu'il luy avoit faite. 'Cela ſe fit le [dimanche] 23 d'avril. [Et c'eſt 'le principal caractere que nous ayons pour fixer le temps de la reconciliation.]

t.3.p.1091.1092. p.1092.b. p.1091.b. V. la note 36.

ARTICLE CXIII.

Jean d'Antioche & S. Cyrille écrivent à diverſes perſonnes ſur la paix: Le Pape Sixte leur en écrit à l'un & à l'autre: Concile à Rome.

Liter. t. 2. p. 33. PAUL d'Emeſe s'en alla à Antioche avec la lettre que Saint Cyrille luy avoit donnée; & il la preſenta à Jean & à ſon Concile, dont les Eveſques confirmerent alors [abſolument] la communion & la paix avec S. Cyrille & avec le Concile d'Egypte. Jean écrivit alors une nouvelle lettre au Pape Sixte, [a] & luy deputa quelques uns de ſes Eccleſiaſtiques pour la luy porter. [b] Ecrivant à un nommé Carene ou Marin, il luy manda que Saint Cyrille luy avoit écrit ſur l'Incarnation, & avoit rétabli la tradition des Peres, qui ſembloit eſtre en état de ſe perdre entierement: ce qu'il diſoit, (s'il n'y a rien de brouillé dans le texte de S. Cyrille,) au ſujet de la lettre de S. Athanaſe à Epictete, qui avoit eſté corrompuë par les heretiques, & dont S. Cyrille luy avoit envoyé une copie fidele & exacte. Jean manda encore à quelques uns de ſes amis, que S. Cyrille confeſſoit clairement & hautement la difference des deux natures en J.C, & appliquoit à chacune les expreſſions de l'Ecriture qui luy eſtoient propres, ce qui eſtoit bien le ſens de S. Cyrille, mais non pas ſes termes.

Conc. t. 3. p. 2178. d. e. a p. 2177 e. b p. 2130. a. a p. 2127. c. p. 2127. a. c d.

ap. p. 797. c. Lorſqu'Ariſtolaüs fut preſt à s'en retourner vers l'Empereur, Jean écrivit par luy à ce Prince pour le remercier de la paix que ſes ſoins avoient procurée aux Egliſes, qui ſe trouvoient enfin réunies dans les meſmes ſentimens par les éclairciſſemens qu'on s'eſtoit donnez de part & d'autre. Il marque la part que Paul d'Emeſe avoit euë à la negociation. Il declare qu'il reçoit l'ordination de Maximien, & la depoſition de Neſtorius, & qu'il anathematize tout ce que le dernier avoit dit contre la doctrine apoſtolique. Il conjure enfin l'Empereur de vouloir que la paix & la joie ſoit univerſelle, en rendant aux Egliſes ceux que l'on avoit depoſez durant le trouble. Que ſi on avoit ordonné d'autres Eveſques en leur place, ceux-ci pouvoient attendre que leurs predeceſſeurs fuſſent morts, comme cela s'eſtoit pratiqué en d'autres rencontres. Il paroiſt que le Pape Sixte n'eſtoit pas oppoſé au rétabliſſement de ces Eveſques. [Et nous avons tout ſujet de croire que Jean obtint ſur cela ce qu'il demandoit.]

&c.

p. 797. a. p. 797. c. d. a. b. Lupus, p. 413.

Conc. ap. p. 616. Il manda auſſi la nouvelle de la paix à tous les Eveſques de ſon patriarcat par une lettre circulaire, où il aſſure que S. Cyrille a

levé tous les doutes par une lettre claire & ſans equivoque, toute fondée ſur les Ecritures. Il exhorte donc tous les Orientaux à embraſſer ſa doctrine & ſa communion, ſans s'arreſter à aucune liaiſon perſonnelle, depeur qu'on n'ait lieu de juger qu'ils agiſſent, & qu'ils ont toujours agi par un eſprit de contention & de ſchiſme, plutoſt que par le zele de la verité. Il ſemble dire qu'il y en avoit eu dans tous les deux partis qu'on avoit pu accuſer de ce crime; mais que la paix finira tout, & qu'elle fera taire auſſi ceux qui pretendoient rétablir les erreurs d'Apollinaire ſur l'autorité de S. Cyrille. Il promet de ne rien epargner pour ſoûtenir cette foy commune de l'Egypte & de l'Orient, & pour la faire paſſer à toute la poſterité; & il prie tous les Eveſques de concourir avec luy dans ce deſſein. Il leur envoie en meſme temps ſa lettre à S. Cyrille, & la réponſe que ce Saint y avoit faite pour conclure la réunion. Jean eut ſoin que ſa lettre circulaire fuſt portée juſqu'en Cilicie. p.616.617. p.898.a.

[Comme la paix de l'Egliſe affermiſſoit entierement Maximien dans le throne de Conſtantinople;] quand elle fut faite, Saint Cyrille luy en écrivit, raportant un ſi heureux ſuccés à la force de ſes prieres. Il le qualifie ſon pere, [ſans doute à cauſe de ſon âge.] Ariſtolaüs luy en écrivit auſſi: & Maximien fit lire publiquement ſa lettre dans l'egliſe. Il eſtoit arrivé peu auparavant quelque choſe dans Conſtantinople, qui n'eſt marqué que d'une maniere fort obſcure. Conc.t.3.p. 1155. p.1155.a. &c. ap.p.816.b. *in ambone.*

Saint Cyrille manda auſſi tout ce qui s'eſtoit fait dans cette negociation, à Donat Eveſque de Nicople [Metropolitain] de l'ancienne Epire, qui avoit aſſiſté au Concile d'Epheſe. [a] Il jugea neceſſaire de l'informer de toutes choſes, depeur que d'autres ne les raportaſſent avec des fauſſetez qui euſſent pu troubler les fideles, & ne fiſſent croire qu'il avoit retracté tout ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius. Il luy envoya une copie de ſa lettre aux Orientaux, & de celle que les Orientaux luy avoient écrite pour la concluſion de la paix, ajoutant qu'il ne faut point qu'on produiſe d'autres lettres. [a] p.1151.a. p.447.a. [a] p.1154.d.e.

[Il falloit que l'Epire fuſt fortement attaquée par les partiſans de Neſtorius] Car nous avons vu qu'en 431, le Concile qui avoit ordonné Maximien, prit encore un ſoin particulier de fortifier cette province contre eux. [Il ſemble qu'elle ait conſervé un reſpect particulier pour la memoire de S. Cyrille.] Car dans le Concile de Calcedoine, ceux de cette province ſont preſque les ſeuls qui le qualifient leur pere. Attique alors leur Metropolitain [avoit apparemment ſuccedé à Donat.] p.1059. t.4.p.280.c.

t.3.p.1175.e. S. Cyrille ne manqua point d'écrire au Pape Sixte ſur la recon- 433.
p.1177.d. ciliation des Orientaux, & de luy mander en peu de mots ce qui s'eſtoit paſſé dans cette negociation. Il y parloit [a] avec reſpect de 2.
d.1176.d.e.1178.e. Jean d'Antioche. Le Pape tenoit alors un Concile dans l'egliſe de S. Pierre, où divers Eveſques s'eſtoient aſſemblez pour celebrer ſa feſte, c'eſt à dire le jour qu'il avoit eſté fait Pape l'année
Merc.t.2.p. 362.2.
a Conc.p.1176. precedente vers la fin de juillet. Ce fut dans cette ſolennité qu'il
d.e. receut une ſi agreable nouvelle. Tous les Prelats en furent ex-
p.1175.d.e. tremement rejouis: Et le Pape ſentit d'autant plus cette joie commune, qu'il avoit eu auparavant plus de crainte qu'un ſi grand nombre d'Eveſques ne demeuraſſent engagez dans le parti
p.1177.c. de Neſtorius. Il ſe rejouiſſoit encore de voir un ſi heureux ſuccés de la moderation avec laquelle il avoit agi dans cette affaire.
p.1175-1178. Il récrivit enſuite à S. Cyrille, pour le remercier [de ce qu'il
p.1178.a. avoit fait pour l'Egliſe,] & prendre part à ſon triomphe. & il luy écrivit au nom des Eveſques qui eſtoient avec luy, avec leſquels
a.1177.e. il approuve & confirme tous les travaux de ce Saint, l'exhortant de s'eſtimer heureux d'avoir ſouffert quelque choſe pour J. C.
p.1177.e. Il promet que quand les deputez de Jean ſeront arrivez, il ſaura bien luy répondre d'une maniere qui fera voir qu'il ſçait eſtimer & honorer les travaux du Saint.
p.1178.d.e. Il receut [quelque temps aprés] les lettres de Jean, [non ſeule- Note 77.
ment celles qui eſtoient adreſſées à luy, à S. Cyrille, & à Maxi-
d.e. mien,] mais d'autres [encore,] où il paroiſt que Jean traitoit davantage de la doctrine de l'Egliſe, & au commencement deſquel-
d. les il donnoit de grandes loüanges à Sixte, l'appellant l'étoile de l'Egliſe, qui annonçoit le jour [de la verité,] & dont les rayons brilloient de toutes parts.
a.b. Nous avons la lettre que Sixte luy récrivit, où il répond avec
b.c. beaucoup de modeſtie aux loüanges qu'il luy donnoit. Il luy témoigne la joie que luy & les autres Eveſques d'Italie avoient de ſa réunion, & de ce que Neſtorius eſtoit abandonné de tout le
e.1179.a. monde. Il l'exhorte à preſcher avec pureté & avec ſimplicité la foy de l'Egliſe, luy propoſant ſur cela l'exemple de Maximien,
p.1180.b. & à ne point ſouffrir que l'on violaſt l'ancienne tradition de
Vinc.L.5.43.p. 378. l'Egliſe par aucune nouveauté, ce que Vincent de Lerins cite de
b Conc. p.1179. a. cette lettre dés l'année ſuivante. [b] Il n'oublie pas de luy faire remarquer combien il eſt avantageux d'eſtre dans les ſentimens des &c.
p.1180. Papes. [Je ne ſçay ſi c'eſt pour s'acquiter] de ce qu'il avoit promis

a. *ut cum jam nunc à te venerabilem virum & dominum vocari gaudeamus*: luy dit le Pape [Eſt-ce qu'il avoit écrit en latin?]

433 à S. Cyrille, de maintenir ſon honneur dans la réponſe qu'il ſeroit à Jean. 'Il ſemble auſſi luy promettre qu'il exhortera Jean à n'eſtre pas difficile à recevoir ceux qui voudront revenir [à l'Egliſe & à la foy; de quoy je ne voy pas qu'il luy parle.] 'Cette lettre eſt datée du 17 de ſeptembre. p.1118.1. p.1120.

ARTICLE CXIV.

Divers Orientaux ne veulent point accepter la paix : Sentimens de Theodoret.

[NOus n'avons pas voulu interrompre l'hiſtoire de la paix de l'Egliſe, par quelques evenemens plus triſtes qui arriverent dans le meſme temps.] Car la réunion des Orientaux avec S. Cyrille, diviſa les Orientaux entre eux, & penſa ſeparer Saint Cyrille d'une partie de ſes amis. Nous avons vu que ſur la lettre de ce Saint à Acace de Berée, une partie des Orientaux n'avoit ſongé qu'à conclure la paix : & ils la conclurent en la maniere que nous venons de voir. Theodoret avoit jugé S Cyrille orthodoxe, mais il vouloit abſolument qu'il condannaſt ſes anathematiſmes, que les quatre Metropolitains fuſſent rétablis, & qu'on ne l'obligeaſt point de condanner Neſtorius. Alexandre d'Hieraple, Hellade de Tarſe, & quelques autres, avoient les meſmes difficultez, & ſoûtenoient de plus que S. Cyrille n'eſtoit point encore orthodoxe. Conc. ap. p. 812. Juſt 898.a.

'Durant qu'on negocioit la paix en Egypte, Alexandre écrivit à André de Samoſates, témoignant ce ſemble eſperer quelque choſe. Mais André [qui n'eſtoit pas alors perſuadé non plus que luy, que S. Cyrille fuſt dans ſes ſentimens orthodoxes,] luy répondit que pour luy il ne croyoit pas qu'il y euſt rien de bon à attendre, qu'il ne voyoit partout que des ſujets de crainte & de larmes, & que tout ce qui l'euſt pu conſoler, euſt eſté de l'aller trouver dans quelque ſolitude pour pleurer avec luy les maux paſſez, preſens, & à venir. 'Comme le bruit de la paix ſe repandoit de plus en plus, ce qui rejouiſſoit tous les autres l'attriſtoit au contraire, parcequ'il n'attendoit rien de bon de l'Egypte, & la lettre à Acace luy paroiſſoit toujours fort mauvaiſe. Ce fut ce qu'il manda à Alexandre par une nouvelle lettre, 'où il luy témoigne auſſi ſa douleur, de ce que beaucoup d'Orientaux croyoient que S. Cyrille avoit embraſſé la vraie foy. Mais dés qu'il eut vu la derniere lettre de ce Saint, il demeura luy meſme p.784 f. p.785. p.796. f. 90. p.797. p.810. 811.

perſuadé qu'elle ne contenoit rien que de Catholique, & deſlors il ſe porta à embraſſer ſa communion avec celle du Pape, de Maximien, & de tous les autres. 433. &c.

p.794 § 86. 'Paul eſtoit déja parti d'Egypte avec la lettre d'union, mais n'eſtoit pas encore arrivé à Antioche, lorſque Jean écrivit à
p 793. Theodoret une lettre toute de joie, pour l'aſſurer que Dieu avoit fait ce qu'on n'avoit pas oſé eſperer, qu'il avoit réuni toutes les Egliſes dans une meſme foy, & que Saint Cyrille s'eſtoit expli- &c.
qué ſelon la veritable doctrine autant qu'on le pouvoit ſouhai-
p.794. ter, & avoit clairement rejetté l'erreur d'une ſeule nature. Il &c.
promet de luy envoyer la lettre de Saint Cyrille dés qu'il l'aura. [Mais il ne luy parloit point des autres conditions.]

87. 'Auſſi Theodoret ne receut pas ſa lettre avec la meſme effuſion de joie, & il luy répondit que c'eſtoit une honte de faire la paix pour ſoy, pendant que l'on abandonnoit des Eveſques qui n'eſtoient coupables que d'avoir ſoûtenu avec plus de generoſité les meſmes intereſts qu'eux, qu'il n'y avoit point de paix ſi elle
p 795. n'eſtoit generale; qu'il falloit en écrire fortement à l'Empereur & aux grands Officiers, & leur proteſter qu'on ne pouvoit accepter la paix, ſi ces Eveſques n'eſtoient rétablis. Il venoit de recevoir une lettre d'Himere de Nicomedie l'un de ces Eveſques depoſez, qui accuſoit ceux qui trairoient la paix de trahir les intereſts communs. Theodoret prie Jean de le conſoler [en luy écri-
p.758 a.b. vant, &] en écrivant pour luy à l'Empereur. 'Jean écrivit effectivement pour eux, comme nous avons vu, mais non pas auſſi
p.796 § 88.n. fortement que Theodoret le ſouhaitoit; & il eſtoit trop engagé pour le pouvoir faire.

[Jean ne manqua pas aſſurément de luy envoyer la lettre de S.
p.822.§ 120. Cyrille,] & il n'eut pas de difficulté à en approuver la doctrine
Merc.t.2.p. fort orthodoxe. 'Il avoit déja tout à fait approuvé ce que Saint
275.1.1275 2. Cyrille en avoit écrit au commencement du traité de paix dans
p.804.b. ſa lettre à Acace. Il eſtoit peut-eſtre le premier auteur de la profeſſion de foy envoyée par Jean, & inſerée par Saint Cyrille dans
p.823.a. cette ſeconde lettre. 'Ainſi aprés avoir examiné pluſieurs fois celle ci avec un tres grand ſoin, il la trouva entierement eloignée
p.821.e. de l'hereſie, & il proteſte que ce n'eſt point le deſir de conſerver
p.823.a. ſon eveſché, comme il paroiſt que quelques uns le diſoient, mais ſa conſcience qui l'oblige de l'approuver, & qui l'empeſche d'y reprendre quoy que ce ſoit. On le preſſa de faire davantage & de conſentir à la depoſition de Neſtorius: [& c'eſtoit ſans doute Jean d'Antioche qui l'en preſſoit.] Mais il declara dans la réponſe qu'il

qu'il fit par écrit, qu'il ne s'y reſoudroit jamais, & qu'on luy couperoit plutoſt les deux mains.

Il envoya une copie de cette lettre à Neſtorius, avec une autre qu'il luy écrivoit, où il luy donne les titres de ſaint Pere, & de venerable Eveſque. C'eſt à luy meſme qu'il declare qu'il trouve les [derniers] écrits de S. Cyrille tout à fait orthodoxes, quoiqu'il ne puiſe encore ſe laſſer de le condanner, comme l'auteur de tout le trouble. Cette lettre fut luë dans le V. Concile contre Theodoret; & on met dans le titre, qu'elle fut écrite aprés la reconciliation des Orientaux & de Saint Cyrille: [ce qui paroiſt conforme à la lettre meſme.] [a]Elle eſt quelquefois ſuivie d'un écrit fort emporté & fort déraiſonnable contre la lettre de Saint Cyrille, que quelques uns veulent eſtre de Theodoret, mais ſans en avoir de preuve: [& il y a bien plutoſt ſujet de croire qu'elle eſt ou d'Alexandre d'Hieraple, ou de quelqu'un de ceux qui entroient dans tous ſes ſentimens.]

p.821.a. Conc.t.5.p.506 507. Merc.t.2.p.273. 1. a Conc.ap.p. 123.§ 128. n.b.p.517. Not. 78.

Theodoret écrivit [vers ce temps là] à ceux de Conſtantinople qui eſtoient encore attachez à Neſtorius, pour le conſoler dans les peines [dont on puniſſoit leur ſchiſme.] Il pretend que l'Egypte eſt enfin revenuë aux veritez qu'elle avoit condannées dans Neſtorius, & ſe plaint de ce qu'on ne veut pas neanmoins reparer l'injuſtice qu'on luy a faite. Le P. Garnier veut que cette lettre s'adreſſe à un moine de Conſtantinople nommé André. Mais il n'a aucun fondement de le dire, & de dementir Mercator, qui dit qu'elle s'adreſſoit en general à ceux de Conſtantinople.

Merc.b.p.335. n.p.466[t.2.p. 274.t.

Theodoret avoit déja vu la lettre de S. Cyrille ſur l'union, lorſqu'il écrivit à Theodoſe Eveſque de Cie dans la Bithynie, qui s'eſtoit joint à Epheſe au parti des Orientaux. Il dit dans cette lettre, que comme Dieu avoit fait connoiſtre la verité du dogme par l'aveu qu'en faiſoit alors Saint Cyrille, il eſperoit qu'il feroit auſſi connoiſtre l'injuſtice; [ce qu'il entent ſans doute de la depoſition de Neſtorius. Mais il ne fut pas prophete.] On ne voit point qu'il ait eu d'occaſion particuliere d'écrire à Theoſebe, que pour le congratuler de ce qu'eſtant prés des ennemis [& de Conſtantinople,] il ne cedoit point aux perſecutions qu'on luy faiſoit. Theoſebe perſiſta toujours à ne vouloir point condanner Neſtorius, ni meſme communiquer avec ceux qui eſtoient entrez dans la communion de Saint Cyrille: [de ſorte que je ne voy pas qu'on puiſſe l'excuſer de ſchiſme.] Il y eut ce ſemble ordre de le chaſſer; & neanmoins on le laiſſa mourir dans ſon Egliſe, ſoit

Conc.ap.p.736. § 88.n.b. p.795. p.886.b.

par reſpect pour ſa vie qui pouvoit eſtre exterieurement bonne, 433.
ſoit pour quelque autre raiſon.

ARTICLE CXV.

'Alexandre romp la communion avec Jean d'Antioche : André embraſſe celle de S Cyrille : Theodoret procure un Concile à Zeugma.

[JEAN manda ſans doute la nouvelle de la paix, aux autres principaux des Orientaux, auſſibien qu'à Theodoret, non ſeulement par ſa lettre circulaire & generale, mais encore par
Conc.ap.p.799.1 des lettres particulieres,] 'pour taſcher de faire embraſſer la paix
93. à tout le monde. Il eſt certain qu'il écrivit à Alexandre d'Hieraple, pour l'aſſurer que S. Cyrille avoit enfin embraſſé la meſme foy que les Orientaux, & qu'il eſtoit entré dans ſa communion. Il luy envoya ſans doute auſſi la lettre de ce Saint, ou au moins ce qui y eſtoit de principal ſur le dogme. Mais Alexandre ne revenoit point. Il regarda Jean comme entré dans la communion de l'hereſie ; & voulut auſſi peu communiquer avec luy qu'avec S. Cyrille. Il luy répondit deſlors, non par une lettre où il luy donnaſt le titre d'Eveſque [& le ſalut ;] mais par un ſimple memoire, qu'il envoya enſuite à Theodoret, & à André de Samoſates. Il écrivit en meſme temps au dernier, à qui il proteſte qu'aucune violence ne ſera capable de le faire entrer dans cette
p.831.b. communion ſacrilege. 'C'eſt ainſi qu'il rompit la communion avec ſon Patriarche, [auſſitoſt] aprés le retour de Paul.

[André n'entra pas ſans doute dans ſes ſentimens, comme il
p.811. avoit fait juſqu'alors.] 'Car la lettre de S. Cyrille l'ayant changé,
p.810.811. comme nous avons dit, 'il declara auſſitoſt nettement ſon chan-
p.810. gement à Alexandre, 'luy proteſtant qu'il regardoit toujours Jean d'Antioche comme orthodoxe, & vouloit toujours communiquer avec luy. Alexandre en fut ſi faſché, qu'il ne voulut plus luy donner aucune marque de communion, ni meſme le voir & luy parler. Cela fut ſenſible à André, mais ne le fit pas
p.804.806 96. neanmoins changer. 'Alexandre n'avoit pas encore vu les lettres
99. de Jean & de S. Cyrille, lorſqu'il ſe rencontra avec Theodoret
§ 99. en un lieu appellé Arbatimile ou Marbathimes. Theodoret le vint encore voir un peu aprés à Hieraple, toujours pour prendre ſes avis ſur les affaires preſentes, & les executer [autant qu'il luy
596. eſtoit poſſible.] 'Alexandre luy dit à Arbatimile, que la confeſſion

433. que Paul avoit portée en Egypte n'exprimoit apparemment que le terme de mere de Dieu, [& non celui de l'homme ou de Chriſt.] Cela ſe trouva veritable: de ſorte que dés qu'il eut vu ſes lettres, il le manda à Theodoret, luy declarant qu'il ne trouvoit pas cette ſeconde lettre de S. Cyrille plus orthodoxe [que la premiere.] Theodoret luy répondit qu'il eſtoit faſché auſſi que Paul n'euſt pas joint le terme de mere de l'homme à celui de mere de Dieu. [Mais il ſe garda bien de dire que la lettre de Saint Cyrille fuſt heretique.] Il ſe contenta de témoigner à Alexandre qu'il eſtoit à propos qu'ils ſe viſſent avec André de Samoſates, & peut-eſtre meſme qu'on aſſemblaſt tous les Eveſques de la province à Hieraple ou à Zeugma, pour voir tous enſemble comment il ſe falloit conduire dans une occaſion ſi importante. §. 97.

[Alexandre n'avoit peut-eſtre pas encore receu cette lettre,] lorſqu'il luy en écrivit une ſeconde, pour ſe plaindre encore de l'omiſſion du terme de mere de l homme ou de Chriſt, qu'il pretendoit eſtre un terme neceſſaire en ce temps là, contre l'erreur d'une ſeule nature, juſqu'à dire que le terme de mere de Dieu eſtant mis ſeul établiſſoit l'hereſie. Car hors cela, il reconnoiſt que ce terme ſe peut fort bien mettre ſeul. Il parle d'une maniere qui paroiſt ſuffire pour aſſurer qu'il n'eſtoit point Neſtorien; & neanmoins il proteſte que jamais il ne conſentira à la profeſſion de foy preſentée par Paul, & acceptée par S. Cyrille, non pas meſme, dit-il, quand tout l'univers l'auroit receuë; [à quoy je ne ſçay pas ſi l'on peut donner un ſens ni humble, ni Catholique. Mais il ſe declare encore plus ſchiſmatique,] lorſqu'il proteſte, [comme il faiſoit en meſme temps à André,] qu'il ne veut point avoir de communion avec ceux qui ſont dans la communion de l'Egypte. Il ſe preparoit [ou à eſtre chaſſé de ſon eveſché,] ou à en ſortir volontairement, s'il ne trouvoit ſes ſuffragans dans les meſmes ſentimens que luy: & il avoit déja fait mettre chez un de ſes amis tout ce qui regardoit les diſputes preſentes, pour le relire avec ſoin lorſqu'il ſeroit dans la ſolitude: Pour le reſte de ſes papiers & de ſes livres, il s'en mettoit moins en peine. p. 800. §. 94. p. 799. n. b. p. 800. b. p. 800. b.

Il choiſit Zeugma pour y aſſembler les Eveſques de ſa province, & en écrivit à André de Samoſates, en luy recomandant les intereſt de Neſtorius, [n'ayant pas ſans doute encore appris ſon changement.] André promit d'y venir dans un eſprit de paix, qu'il eſperoit de meſme trouver dans luy, afin de chercher ce qui pourroit eſtre le plus utile à la province, & meſme à toute l'Egliſe. Il donne à Neſtorius le titre d'Eveſque; mais ſe contente de p. 805. §. 98.

proteſter qu'il ne pretend point rien faire contre luy. [Il paroiſt par toute ſa lettre aſſez diſpoſé à la paix: mais ne ſe declare point davantage.] Il eſperoit trouver Alexandre à Zeugma. [a] Mais Alexandre avoit ce ſemble mandé à Theodoret qu'il ne viendroit pas. Theodoret le prie neanmoins d'y venir, luy faiſant eſperer que tous les Eveſques ſeroient diſpoſez à ſuivre ſes intentions. Il proteſte que pour luy il ne communiquera point avec ceux qui auront anathematizé le dogme de Neſtorius, [entrant trop ſur ce point dans les ſentimens de ſon Metropolitain.] Il luy demande s'il ne ſera pas à propos de le marquer dans la lettre qu'il faudra écrire [à Jean d'Antioche.]

433.

p.805.

a p.806. § 99.

p.807. § 100. Il luy écrivit apparemment une ſeconde lettre, où il propoſoit de ne point rompre la communion avec Jean, & de luy promettre meſme de ne la point rompre, pourvu qu'il les aſſuraſt qu'il anathematizoit [toujours] les anathematiſmes: ſurquoi Alexandre répond que ſi Cyrille eſtoit changé, comme le croyoit Theodoret, il n'eſtoit pas fort neceſſaire de condanner ſes anathematiſmes: & qu'il n'y avoit pas d'apparence d'en parler à Jean aprés ce qui s'eſtoit paſſé. [Je ne ſçay donc comment] il propoſe que ſi on le veut faire, il faut demander encore à Jean une declaration qu'il ne condanne point Neſtorius; & ne le condannera jamais, parcequ'il n'a rien enſeigné que d'orthodoxe. [C'eſtoit luy demander poſitivement le contraire] de ce qu'on ſavoit bien qu'il venoit de Signer. Cependant Alexandre dit que ſi Jean le fait, il ſe trouvera avec les Eveſques de ſa province, [& fera les autres fonctions de Metropolitain, qu'il avoit apparemment abandonnées.] Theodoret avoit ſans doute reconnu qu'il ne falloit pas rompre la communion à cauſe que l'on condannoit Neſtorius, [pourvu qu'on ne fuſt pas obligé de ſigner:] & Jean avoit promis pluſieurs fois qu'il n'obligeroit perſonne à ſigner contre ſa volonté. Pour Alexandre, [toujours trop entier,] il pretend que c'eſt la meſme choſe de condanner une perſonne qu'on croit eſtre innocente, & de communiquer avec ceux qui le condannent.

p.807.a.

p.802.b.

p.807.a.

ARTICLE CXVI.

Le Concile de l'Euphrateſienne tenu à Zeugma, reconnoiſt S. Cyrille orthodoxe, mais ne veut pas condamner Neſtorius, & demeure neamoins uni à Jean: Ceux de la premiere & de la ſeconde Cilicie, d'Anazarbe & de Tarſe s'en ſeparent: Melece de Mopſueſte tres oppoſé à la paix.

LE Concile ſe tint [donc à Zeugma ſans Alexandre:] & les Eveſques s'y trouverent tous dans un meſme ſentiment. On y lut la lettre de S. Cyrille, & on la trouva entierement Catholique. 'Mais on ne pu approuver la condannation de 'Neſtorius. Le Concile n'écrivit point en corps, [peuteſtre parceque le Metropolitain n'y eſtoit pas:] & on aima mieux que Theodoret & André écriviſſent à Jean chacun 'en leur particulier. Nous avons la lettre de Theodoret raportée en partie dans le V. Concile. Il y releve beaucoup celle de Saint Cyrille, mais condanne fort ſes anathematiſmes, qu'il pretend y eſtre tout à fait contraires; & il y blaſme meſme le terme d'union hypoſtatique [que l'Egliſe embraſſe.] Il loue ce que dit la lettre, que le S. Eſprit procede du Pere, & non pas, ajoute Theodoret, qu'il reçoive ſon origine du Fils ni par le Fils, 'comme S. Cyrille l'avoit dit dans l'epiſtre des anathematiſmes, & en d'autres endroits de ſes ouvrages. 'Mais Theodoret rejettoit cette expreſſion, comme favorable aux ennemis du Saint Eſprit; en quoy on croit qu'il ſuivoit trop Theodore de Mopſueſte. [Il falloit que Jean n'euſt point encore envoyé à Theodoret ſa lettre à S. Cyrille où il condanne Neſtorius.] 'Car Theodoret ne parle de cet article que comme d'un bruit, mais qui faiſoit beaucoup de peine aux Eveſques. Il prie Jean de luy mander ce qui en eſtoit, & de ſe ſouvenir qu'il leur avoit promis de ne les point obliger à rien ſigner contre leur gré. Il le prie en finiſſant, d'excuſer la conduite d'Alexandre, & d'uſer de patience envers luy, eſperant qu'il ſe rendroit enfin au ſentiment des autres ſur la lettre de S. Cyrille.

Conc. ap. p. 831. § 95. p. 802. 1. p. 661. n. a. p. 664. Conc. t. 3. p. 1111. b. Lup. ep. 95. [n. p. 428. p. 429-431. Conc. ap. p. 802.

'Le Concile de Zeugma employa en effet tous les moyens qu'il put pour vaincre l'obſtination d'Alexandre, & luy fit pour cela diverſes propoſitions, mais toujours inutilement. Car il n'eut pas aſſez de lumiere pour voir la verité dans la lettre de Saint Cyrille. Il declara qu'il eſtoit preſt d'entrer dans toutes les condeſcendances legitimes, & non dans celles qui ſous pretexte de

p. 810. § 105.

1. *non ſyncteticis litteris, ſed amicabilibus.*

là paix bleſſoient la religion ; qu'il n'y avoit point d'autorité de l'Empereur qui puſt obliger à embraſſer la communion de l'impie, parcequ'il vouloit conſerver ſa conſcience pure de tout mélange de l'hereſie, ſurtout en la celebration des redoutables Myſteres ; [ſans ſonger que ſi l'hereſie nous ſouille, le ſchiſme & les faux ſoupçons contre la foy de nos freres, ne nous ſouillent ſouvent pas moins.] 433.

§ 105. 'C'eſt la diſpoſition où il ſe glorifie de perſiſter toujours, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps aprés à Jean Eveſque de
p.812 § 109. Germanicie l'un des ſuffragans, qui eſtant entré dans des ſen-
§ 105. timens plus pacifiques, luy avoit écrit pour le porter auſſi à la
§ 199. paix. 'Il ſemble meſme que ce Jean & André de Samoſates ſe fuſſent ſeparez des autres Eveſques de leur province, pour s'unir à
p.812 § 106. la communion de S. Cyrille, à laquelle il eſt certain qu'André
§ 109. voulut eſtre uni : 'Alexandre s'en plaignit à Maximin d'Anazarbe Metropolitain de la ſeconde Cilicie ; qui luy témoigna en eſtre auſſi affligé que ſurpris. Les Eveſques d'Alexandrette & de Roſſe dans ſa province, avoient fait la meſme choſe que Jean & André dans l'Euphrateſienne. Tous les autres eſtoient unis avec luy contre la paix. Firme de Ceſarée luy avoit écrit ; & il n'avoit voulu ni recevoir ſa lettre, ni luy répondre : ce qui avoit, dit-il, excité entre eux une guerre irreconciliable. Et il dit, qu'à cauſe de cela ceux de ſa province qui avoient quelque commerce dans la Cappadoce, & dans l'Armenie [où eſtoit Acace,] ſouffroient bien des perſecutions ; [peuteſtre parcequ'on ne vouloit pas les admettre à la communion]

p.814 § 125. § 113 'Il tint [quelque temps aprés] ſon Concile à Anazarbe, où l'on confirma ce qui avoit eſté fait à Epheſe contre S. Cyrille ; & l'on ſe ſepara meſme de la communion de ceux qui l'avoient receu dans la leur, juſqu'à ce qu'il euſt ſigné de ſa propre main la condannation de ſes anathematiſmes. L'on en a encore le decret
p.814 § 112. 'que Maximin envoya auſſitoſt à Alexandre, ne voulant rien faire dont il ne luy donnaſt connoiſſance.

p.866.c. 'Selon l'interpretation qu'Alexandre donnoit à ce decret, ils diſoient anatheme à S Cyrille, & excommunioient tous ceux
p.867.a. qui le tenoient pour Eveſque. 'On trouve qu'Euſtobien & les autres Eveſques anathematizerent S. Cyrille à Anazarbe en pleine Egliſe, ce que Proponien [1] d'Eurethe fit. 2.

§ 112. 'Hellade de Tarſe qui eſtoit dans les meſmes ſentimens, avoit reſolu d'aſſembler auſſi ſon Concile contre les pactions execra-

1. Je ne trouve point où eſtoit cette ville.

433. bles des impies : car c'eſt ainſi qu'il en parle à Alexandre, à qui il promet de mander ce qui auroit eſté reſolu. 'Alexandre ayant ſceu enſuite le reſultat du Concile d'Anazarbe, manda à Hellade qu'il eſtoit reſolu de faire la meſme choſe dans le ſien, & le prie de s'y vouloir trouver pour en ſigner les decrets, 'le regardant comme le chef dont il vouloit ſuivre tous les mouvemens. p.815. § 114. 866. c. p.816. § 111.

'Melece [ſucceſſeur de Theodore de Mopſueſte dans la ſeconde Cilicie,] écrivit [vers ce temps là] à Alexandre une lettre aſſez embaraſſée. On voit neanmoins qu'il veut rejetter & la lettre de S. Cyrille à Acace, & celle de la paix, ſe declarant ennemi de la réunion, [comme il le fut toujours depuis] 'Il nous apprend luy meſme que Jean d'Antioche luy ayant écrit, [pour le diſpoſer ſans doute à la paix,] luy qui avoit déja ſceu la réunion de Jean avec Saint Cyrille, jetta la lettre au nez de l'Officier qui la luy apportoit ; de ſorte que Jean n'en eut point de réponſe, & ne ſongea pas depuis à luy écrire Il ſe vante de cela [comme ſi c'euſt eſté quelque choſe d'heroïque.] p.798. § 92. p.855. § 155.

'Avec la lettre à Alexandre dont nous parlons, il luy envoya une lettre de Saint Cyrille à ſes agents de Conſtantinople, par laquelle ce Saint ſoutenoit qu'il ne s'eſtoit point retracté, & 'Melece vouloit montrer par là, que nonobſtant ce qu'il diſoit dans ſes lettres pour la paix, il ne laiſſoit pas d'eſtre toujours dans les erreurs des Apollinariſtes. On croit qu'il entend la lettre de S. Cyrille à Theognoſte & à Carmoſyn, écrite avant celle qui fit la concluſion de la paix. p.799. § 92. Lup. n. p. 416. Cyr. ep. 40. 155.

'Les autres Eveſques de la ſeconde Cilicie eſtoient preſts auſſi-bien que luy à faire tout ce qu'Alexandre pouvoit ſouhaiter, & d'aller encore audelà : de ſorte que Melece luy écrivit pour le prier de venir viſiter cette province. Ils le conſulterent pour ſavoir s'ils devoient écrire [à Antioche.] & il leur répondit aſſurement qu'ils ne le devoient pas faire, comme Melece leur conſeilla auſſi, non ſeulement de n'y point envoyer d'eulogies [& de petits preſens aux grandes feſtes,] mais meſme de rejetter les lettres qu'on leur en pourroit écrire. Conc. ap. p. 855. b.

ARTICLE CXVII.

Euthere de Tyanes, & d'autres écrivent au Pape contre la paix : Lettre de Theodoret & de Dorothée.

ALEXANDRE receut ſans doute encore avec plaiſir,] 'une lettre qu'Euthere de Tyanes adreſſa à luy & à Theodoret Conc. ap. p. 813. § 116.

avec de grands eloges, pour leur faire part du deſſein qu'il avoit d'avoir recours au Pape, & de taſcher d'en obtenir quelque protection : Il leur envoyoit en meſme temps une lettre toute dreſſée pour le Pape Sixte, ſignée de luy & d'Hellade, afin qu'ils l'examinaſſent, & s'ils l'approuvoient, qu'ils l'envoyaſſent à Rome, en joignant quelques uns de leurs Eccleſiaſtiques à ceux qu'il y envoyoit avec des lettres de leur part. Euthere vouloit prevenir S. Cyrille & Jean d'Antioche, qui ne pouvoient pas manquer de mander au Pape la réunion, depeur que ſi le Pape s'eſtoit une fois engagé à l'approuver, comme il avoit déja approuvé la depoſition de Neſtorius, il n'eut plus de peine à agir en leur faveur. [Ainſi il ſe haſta autant qu'il put d'crire & d'envoyer ſa lettre.] Il y conjuroit le Pape de vouloir, comme un nouveau Moyſe, ſauver Iſrael de la perſecution des Egyptiens, dont l'erreur, diſoit-il, infectoit toute la terre par le moyen des douze anathematiſmes, qu'il veut faire regarder comme la ſource de tous les maux. Il raporte enſuite comme il luy plaiſt l'hiſtoire du Concile d'Epheſe, où il veut que Neſtorius n'ait eſté condanné ſans avoir meſme eſté cité, que parcequ'il s'eſtoit oppoſé aux blaſphemes des anathematiſmes, n'ayant rien dit que de conforme à la doctrine des Prophetes & des Apoſtres. Il pretend qu'on a eu raiſon ſur cela de depoſer Saint Cyrille ; que Jean d'Antioche l'a fait le premier, & avec plus d'ardeur que tous les autres ; & que cependant trahiſſant la verité, il a entrepris de caſſer ſeul la depoſition de Cyrille faite par tant d'autres, ſans prendre les ſuretez neceſſaires pour la foy, ſans retablir les Eveſque qui n'avoient fait que le ſuivre, & en condannant outre cela Neſtorius, non ſur aucune hereſie particuliere, mais en general ſur ſes ſentimens. Il ſe jette donc aux pieds du Pape pour le conjurer de s'appliquer tout entier à une affaire ſi importante, & de s'en informer avec ſoin, pour y apporter un remede qui puſt guerir les maux effroyables dont l'Egliſe eſtoit agitée. Il parle au nom de l'Euphrateſienne, des deux Cilicies, de la ſeconde Cappadoce, de la Bithinie, de la Theſſalie, & de la Meſie, [ſe faiſant fort de faire ſigner ſa lettre par ceux de ces provinces qui eſtoient dans ſes ſentimens, ou de les faire écrire de leur coſté. Mais l'on peut juger par là qu'il y en avoient aſſez peu, & que des onze provinces du patriarcat d'Antioche, il n'y en avoit que trois qui n'euſſent pas embraſſé l'union, & dans ces trois meſmes pluſieurs Eveſques l'avoient receuë. [Il paroiſt ſeulement que dans la province meſme d'Antioche,] Macaire Eveſque de [la grande]

p.817.821.a. a p.817.
p.821.a. p.817.a. p.816.c.§ 817. p.818. p.818.819. p.818.b. p.719.b. b.c. c§820.a. p.820.a.b. f§817. p.820.e. p.448.c.

413. grande] Laodicée, ami particulier de Neſtorius, ne voulut plus p.818.a.
écrire à Jean, ni le nommer [à l'autel] comme Eveſque, depuis qu'il eut ſçeu ſa réunion avec Saint Cyrille, ſe ſeparant autant qu'il pouvoit de ſa communion. Il en parloit meſme toujours fort mal.

Euthere envoya quelques Eccleſiaſtiques & quelques moines p.820.c.
porter ſa lettre au Pape; & il luy fait excuſe de ce qu'on ne luy depute point d'Eveſques, parcequ'ils n'oſoient pas quitter leur troupeau tout environné de loups. Melece [de Mopſueſte] receut p.822.§ 119.
fort bien chez luy ceux qui portoient cette lettre, & les envoya enſuite à Alexandre, avec une lettre qu'il adreſſoit à luy, à Theodoret, & à cinq autres Eveſques de ſa province, [entre leſquels André & Jean de Germanicie ne ſont point nommez:] & il leur fait eſperer qu'il envoyera auſſi bientoſt à Rome de ſon coſté. Alexandre y deputa auſſi, pour ſe plaindre particuliere- p.821.§ 118.
1. ment de la réunion de Jean avec Saint Cyrille. Il ſemble [1] que les deputez aient eſté juſques à Rome: [Mais aſſurément ils n'y obtinrent pas ce qu'ils pretendoient, & l'on n'entend plus parler de cette deputation.

Ces lettres d'Euthere & de Melece font juger que Theodoret ne s'eſtoit point ſeparé des Eveſques de ſa province, comme André & Jean.] Auſſi il ſe plaint de ce qu'Hellade ſembloit le p.813. §110.
regarder comme un transfuge par le ſilence qu'il gardoit à ſon égard. Car luy ayant écrit deux fois pour luy ouvrir ſon cœur ſur les affaires de l'Egliſe, & luy demander conſeil, Hellade ne luy avoit dutout écrit que pour luy recommander une perſonne. Il luy écrivit donc une troiſieme lettre, où il luy dit qu'il a receu l'epiſtre venüe d'Egypte, parcequ'elle eſt orthodoxe; mais qu'il ne peut point abandonner Neſtorius. Il avoit alors une fort p.814.
grande incommodité à un pié, qui l'obligeoit de garder le lit.

Le bruit de la paix s'eſtoit repandu juſque dans la Meſie, mais p.816.§ 113.
n'y paſſoit pas encore pour aſſuré, lorſque Dorothée de Marcianople envoya Euſtoque Preſtre, & Thomas moine, à Jean d'Antioche pour le prier de luy en mander la verité. Il luy écrivit en meſme temps une lettre, où il témoigne qu'il a peine à croire que l'on ait confirmé par cette paix la condannation de Neſtorius. Il nous apprend que les Catholiques publioient que les anathematiſmes n'avoient point eſté condannez, parcequ'ils ne paroiſſoient mauvais qu'à ceux qui ne les pouvoient pas entendre; mais que pour les perſonnes éclairées, il n'y avoit rien que de

1. *Legatos ad Occidentem impigrè direxerunt.*

veritable. [Nous n'avons point la réponſe de Jean d'Antioche.] 431.

ARTICLE CXVIII.

André de Samoſates ſe reconcilie avec Rabula; taſche inutilement de porter Alexandre à la réunion: Lettre d'Ibas à Maris.

Conc. ap. p. 808. § 101. [IL faut peut-eſtre mettre ſur la fin de cette année] le voyage qu'André de Samoſates fit en Meſopotamie, partie à cauſe du trouble qu'excitoient contre luy "les calomnies ou les violences d'un nommé Gemellin, [ſurquoi nous n'avons point d'autre lumiere,] & en partie pour ſe réunir avec Rabula Eveſque d'Edeſſe. Il eſtoit déja dans la Meſopotamie, lorſqu'il informa de ſon voyage Alexandre d'Hieraple ſon metropolitain: & il prit cette occaſion pour luy écrire une lettre tres importante, & le ſupplier de ſe vouloir porter à la paix. Il luy repreſente que cette paix bien loin de prejudicier à la verité, luy avoit au contraire eſté tres avantageuſe, puiſque le dogme des deux natures, & de la divinité impaſſible eſtoit établi par les lettres meſmes de l'Eveſque d'Alexandrie qu'on avoit cru y eſtre oppoſé; qu'il avoit veritablement "condanné par là ſes anathematiſmes; & que s'il ne l'avoit pas fait d'une maniere plus expreſſe, c'eſt qu'on ne pouvoit pas exiger de luy qu'il fuſt luy meſme ſon accuſateur en un point qui pouvoit aller à la depoſition; que de s'obſtiner ſur cela, c'euſt eſté rendre la paix impoſſible, & perpetuer un ſchiſme, qui outre les maux qu'il faiſoit aux Catholiques, expoſoit l'Egliſe à la riſée de tous ſes ennemis; au lieu que depuis qu'on avoit un peu uſé de condeſcendance, tous les ſcandales eſtoient appaiſez; qu'il honore Alexandre comme ſon chef; mais que le chef tire quelquefois du ſecours des moindres membres: Et ſi vous voulez, dit-il, ceder un peu en ecoutant le conſeil que nous vous donnons, vous verrez en peu de temps combien il vous aura eſté utile.

calumnia. *ſatisfacere.* *reſpicit.*

§ 102. [Une lettre ſi forte & ſi ſage ne gagna point Alexandre.] Il luy écrivit qu'il n'avoit point de réponſe à luy faire; que depuis deux ans qu'il étudioit cette matiere, il voyoit que les ſentimens de Cyrille eſtoient heretiques; que ceux qui avoient une autre opinion eſtoient maiſtres de faire ce qu'il leur plairoit; que c'eſtoit ce qu'il avoit répondu tant à Theodoret qui luy avoit écrit une lettre ſemblable à la ſienne, qu'aux autres Eveſques, [apparemment à ceux du Concile de Zeugma;] qu'il eſtoit inu-

433. tile qu'on luy en écriviſt davantage, parcequ'il ne vouloit avoir aucune ſocieté avec ceux de la communion de Cyrille, & qu'il ne differoit de quitter ſon Egliſe, juſqu'à ce qu'il y fuſt contraint par la violence, que de peur d'eſtre condanné de J.C. comme un deſerteur. p.809.

'André ne laiſſa pas de luy écrire encore pour luy témoigner combien ſa diſpoſition l'affligeoit. Il l'exhorte neanmoins à ne point quitter, dans l'eſperance que Dieu pour qui il avoit fait tant de bonnes œuvres, luy ouvriroit quelque voie pour pacifier toutes choſes. § 103.

'Alexandre luy répondit qu'il le remercioit de ſa bonne volonté: mais qu'il n'avoit qu'à ſe tenir en repos, ſans perdre le papier & le temps à luy donner des avis; que Cyrille eſtoit heretique; & que ceux qui vouloient avoir la paix avec luy, contribuoient auſſi à établir l'herefie, quoique leurs ſentimens fuſſent orthodoxes; que la maniere dont on traitoit Neſtorius eſtoit inexcuſable; & que Neſtorius ſe rendoit peut-eſtre encore coupable en accuſant d'herefie ceux qui l'avoient abandonné; qu'ainſi tout ce qu'on avoit fait ne produiſoit que des maux. Il finit ſa lettre par ces paroles triſtes, [& bien terribles pour luy:] Vous avez fait » tout ce que vous pouviez faire, vous avez couru: vous vous eſtes » bien remué: vous avez cherché la brebi egarée. Elle ne veut pas » qu'on la trouve; demeurez donc en repos. Nous nous verrons » enſemble devant le tribunal redoutable de J.C. 'Il eſtoit choqué de ce qu'André alloit voir Rabula, & il s'en plaignit à divers Eveſques. § 104. p.816. 106.

'André voyant qu'il rompoit avec luy, écrivit aux œconomes de l'Egliſe d'Hieraple, pour leur faire une declaration preciſe de ſes ſentimens, qui eſtoient qu'il vouloit communiquer avec Saint Cyrille, avec Rabula, avec Acace de Melitene, en un mot avec tous ceux qui eſtoient dans la vraie foy, dont il fait un abregé; qu'il eſtoit faſché qu'Alexandre ne vouluſt pas entrer dans cette union, & ſauver par là tant de perſonnes que leur diſpute faiſoit » perir; mais qu'il n'en eſtoit pas coupable: Et pluſt à Dieu, dit-il » en finiſſant ſa lettre, que je puſſe réunir à l'Egliſe tous ceux qui » en ſont ſeparez. Si Dieu avoit donné cette efficace à mes paroles, » je la regarderois comme le plus grand remede de mon ame, & » ma plus ferme eſperance pour l'eternité. § 105.

'Il n'avoit pas encore vu Rabula, [ayant apparemment eſté arreſté en chemin par quelque maladie.] 'Car il eſtoit retenu au lit lorſqu'il écrivit la ſeconde fois à Alexandre. 'C'eſtoit "aſſez p.810.c. p.809.2. olim.

long-temps aprés qu'il ſe fut declaré pour l'union:[& c'eſt ce qui fait que nous ne le mettons que ſur la fin de cette année.Il continua ſans doute ſon voyage à Edeſſe, rétablit la paix entre luy & Rabula,auſſi-bien qu'entre Rabula & ceux qui pouvoient s'eſtre ſeparez de luy , comme Ibas lorſqu'il s'eſtoit declaré contre les Orientaux & contre Theodore de Mopſueſte ; car c'eſt à peu prés l'état où la lettre d'Ibas à Maris écrite vers ce temps-ci , nous repreſente les choſes .] 433.

Conc.t.4.p. 662.c'666.d. Maris eſtoit un Chrétien de Perſe , & peut-eſtre meſme un Eveſque,[a]qui eſtoit à Edeſſe ou aux environs,lorſqu'on commença à parler de la diſpute de Saint Cyrille & de Neſtorius:[b]de ſorte qu'il pouvoit avoir entendu parler des anathematiſmes de Saint Cyrille.[c]Il s'en eſtoit depuis retourné en ſon pays . [b] Juſtinien le traite d'heretique , ſans dire pourquoi . [On croit que c'eſt le meſme Maris dont les Neſtoriens font aujourd'hui un de leur grands Saints , quoiqu'ils le pretendent contemporain de Saint Thaddée & des Apoſtres.] Ibas luy écrivit donc une lettre qui eſt devenüe bien celebre dans l'Egliſe ; & dont nous avons encore un grand paſſage dans les actes du IV.& du V.Concile œcumenique . [d]Il luy mande ce qui s'eſtoit paſſé ſur l'affaire de Neſtorius depuis ſon depart pour Epheſe juſques à la reconciliation, afin qu'il en inſtruiſe les autres[e]& tous ceux de ſon pays. [e]Il luy envoyoit la lettre de Jean d'Antioche à S.Cyrille pour la paix & la réponſe de S. Cyrille .

a p 662.c. d. b t.5.p 708.b. c. p.509[t.4.p. 602. t.4.p 662.e. ap p.821.b. e t.4.p.666.c.

[d]Il condanne Neſtorius dans cette lettre, & encore plus les anathematiſmes & la conduite de S.Cyrille,[d]&[Rabula]ſon Eveſque plus que l'un & l'autre, particulierement à cauſe qu'il avoit anathematizé Theodore de Mopſueſte. [d]Il reconnoiſt neanmoins que S. Cyrille avoit fait profeſſion de la veritable foy dans la reconciliation. [Il eſtoit ſans doute entré dans ſa communion,] [d]puiſqu'il dit qu'il n'y avoit plus de ſchiſme & de diviſion , & que la paix eſtoit rétablie : ce qu'il prie Maris de faire ſavoir à tout le monde, afin que l'on connoiſſe que les Ecritures [& les veritez] [d]que Dieu nous a données n'ont receu aucune alteration. [d]Il ajoute que ſon Eveſque,[car c'eſt veritablement de luy qu'il parle,] eſt reduit à la confuſion d'enſeigner une doctrine contraire à celle qu'il enſeignoit auparavant,& à faire des excuſes de ſes emportemens contre Theodore & contre les autres, [d]au lieu que ſelon Theophane , il eut une tres grande joie de voir les ſaints [Eveſques]réunis dans un meſme eſprit.[Ainſi l'on voit que quoique la chaleur des eſprits ne fuſt pas encore tout à fait éteinte, neanmoins la veritable foy s'établiſſoit & regnoit partout.]

c. d.e. p.663.666. p.666.b. e. p.663.c. p.666.c.d. Theophn.p 79.a.

'Ibas avoua depuis que juſques à la paix, & à l'éclairciſſement que S. Cyrille avoit donné à ſes anathematiſmes, & luy & tous les Eveſques de l'Orient l'avoient tenu pour heretique; mais que depuis cela ils communiquoient enſemble & s'écrivoient l'un à l'autre. 'Le Concile de Calcedoine dit que la lettre d'Ibas faiſoit voir qu'il eſtoit orthodoxe; & que pour ce qu'il diſoit contre S. Cyrille, il s'en retractoit [en quelque ſorte] par la fin de ſa lettre [Pour la ſuite de l'hiſtoire d'Ibas, on la trouvera 'ſur S. Leon.]

Conc.t 4.p. 659. p.675.e. p.680.e. V S. Leon 524.

ARTICLE CXIX.

Les Neſtoriens taſchent de troubler l'Egliſe par de fauſſes lettres, calomnient les Orientaux & Saint Cyrille : Quelques Catholiques auſſi n'approuvent pas la profeſſion de foy des Orientaux.

[LA paix de l'Egliſe ayant eſté preſque entierement rétablie par la reconciliation de Jean d'Antioche & de S. Cyrille.] 'Ceux qui avoient eſté aſſez malheureux pour s'attacher au parti de Neſtorius, ou qui avoient eſté comme enivrez par ſa mauvaiſe doctrine, le quittoient tous les jours pour retourner à la verité, 'Il y en eut neanmoins qui demeurerent dans ſon erreur, [dont l'hiſtoire ne nous a conſervé ni le nom, ni la qualité.] Mais ils avoient le regret de voir leur nombre diminuer tous les jours, & de ſe voir chaſſez des egliſes par ceux meſmes qu'ils croyoient devoir eſtre leurs protecteurs. La paix meſme & la proſperité de l'Egliſe leur eſtoit une affliction ſenſible, '& ils s'efforçoient de la troubler par des calomnies qu'ils repandoient contre tous ceux qui n'entroient pas dans leurs ſentimens. 'Ils pretendoient que S. Cyrille avoit abandonné ſes premiers écrits, & prenoit des ſentimens tout contraires a ceux qu'il avoit ſoûtenus d'abord. Et n'epargnant pas non plus les Orientaux [leurs anciens amis,] tantoſt ils condannoient avec aigreur l'expoſition qu'ils avoient faite de leur foy, 'pretendant qu'on n'en pouvoit faire de nouvelle aprés celle du Concile de Nicée, '& tantoſt ils diſoient que cette expoſition ne s'eloignoit pas des ſentimens de Neſtorius, '& ils publioient que tous les Eveſques de l'Orient embraſſoient ſon opinion.

Conc.t.3.p. 1115.d. e. p.1118.a. a. a b. a|1147.b. p.1175.a c.

'On faiſoit en meſme temps courir de fauſſes pieces, & l'on debitoit partout une pretenduë lettre de Philippe Preſtre de Rome, qui portoit que le Pape Sixte 'deſapprouvoit la depoſition de Neſtorius. On en ſuppoſoit encore une à S. Cyrille, 'à qui on

p.1130.a. &c. b.

faiſoit dire qu'il eſtoit faſché de ce qu'il avoit fait à Epheſe. Ces lettres ſont ſans doute de celles que marque S. Cyrille, lorſqu'il dit] qu'il ne faut point qu'on produiſe d'autres lettres que celles qu'il marque. Les Neſtoriens publioient auſſi des lettres de quelques uns des principaux Eveſques de l'Orient, pretendant montrer que ces Eveſques eſtoient dans les ſentimens de Neſtorius. S. Cyrille ſoûtient que ce ſont des fourbes, qu'ils ont eux meſmes inventé ces lettres pour troubler les fideles; & qu'il ne faut pas s'imaginer que les Orientaux vouluſſent dire le contraire de ce qu'ils venoient de ſigner. Leonce de Byzance ſoûtient particulierement qu'ils avoient ſuppoſé pluſieurs lettres à Theodoret. [Nous avons vu qu'ils avoient alteré & corrompu la lettre de S. Athanaſe à Epictete.] 433.

p.1154.a. p.1175.c.d. Leon.fec.p. 509 c.

Les Neſtoriens n'eſtoient pas les ſeuls qui croyoient que Saint Cyrille avoit abandonné & retracté tout ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius. Il paroiſt que quelques fideles eſtoient dans la meſme penſée. Il y avoit de meſme des Catholiques qui croyoient que l'expoſition des Orientaux n'eſtoit pas tout à fait exacte, qui s'étonnoient que S. Cyrille y euſt ſouffert, & y euſt meſme loüé l'expreſſion des deux natures, & qui ſe ſcandalizoient de ce que Jean d'Antioche mandoit à ſes amis que le Saint confeſſoit &c. hautement les deux natures.

Cyr.ep.38 p. 140.141. Conc.t.2.p. 1126.c. 1147.a. p.1147.a. p.1127.a.d.

[Quoique S. Iſidore de Peluſe fuſt auſſi admirable par ſa moderation que par ſon zele,] & qu'il euſt écrit [auparavant] à S. Cyrille meſme, pour empeſcher que ſon ardeur contre Neſtorius ne le portaſt à quelque excés, pour l'avertir de ne pas bleſſer la diſtinction des deux natures du Verbe incarné, en ſoûtenant l'unité de ſa perſonne, & peuteſtre meſme pour l'exhorter à abandonner ſes intereſts particuliers, afin de procurer la réunion de l'Egliſe; [il paroiſt neanmoins qu'il fut un de ceux qui eurent peur qu'il n'euſt bleſſé la verité par un amour dereglé de l'union & de la paix.] Car dans une lettre citée par Facundus, [a] ce Saint luy dit que ſi l'on compare ce qu'il écrivoit alors avec ce qu'il avoit écrit auparavant, il eſt difficile de l'excuſer ou d'une facilité trop legere, ou d'un excés de complaiſance; qu'il ſemble qu'il ſe ſoit laiſſé vaincre à la gloire des hommes, au lieu de perſiſter juſques au bout dans le combat, & d'imiter ces grands athletes qui ont mieux aimé paſſer toute leur vie loin de leur pays, que d'ecouter ſeulement des paroles contraires aux dogmes de la verité: qu'ainſi il l'exhorte à demeurer invincible, à ne point trahir la doctrine du ciel par la crainte des maux de la

If.P.l.1.ep.310. p.83.a.b. ep.323.p.86.c.d. ep.370.p.96.97. Bar.433. § 3. Fac.l.2.c.4 p. 81. [a] Iſid.P.l.1.ep. 324.p.86.c.

433. terre, & à ne paroiſtre jamais contraire à luy meſme. [Nous n'avons point la réponſe que S. Cyrille luy fit ſans doute pour le ſatisfaire.]

'On pretend qu'Acace de Melitene, Valerien d'Ioone, & meſme quelques ſeigneurs de la Cour, eſtoient du nombre de ceux qui s'étonnoient que S. Cyrille euſt approuvé la profeſſion de foy des Orientaux. [Ce qui fait voir avec quelle facilité l'hereſie d'Eutyche ſe fuſt établie, ſi l'oppoſition des Orientaux n'euſt obligé S. Cyrille d'eclaircir luy meſme ſes expreſſions.] Liber.c.8.p.34.

1. 'Nous avons encore [1] une lettre d'Acace de Melitene, où l'on voit qu'il regarde comme une erreur dans ceux meſmes qui nient qu'il y ait deux Fils, de dire neanmoins qu'il y ait deux natures *proprie perſonæ ipſum.* aprés l'union, & il pretend que de dire que chaque nature [a] ſon operation propre, que l'une ait ſouffert, & l'autre ſoit demeurée impaſſible, c'eſt dire qu'il y a deux Fils. Il ſe plaint d'avoir trouvé cette erreur, (qui eſt la verité Catholique ſoûtenuë par l'Egliſe contre les Monothelites,) dans quelques perſonnes de Germanicie, [dont nous avons vu que l'Eveſque Jean avoit eſté l'un des premiers à ſe réunir.] Conc.ap.p.766. d 43-e 13.

'Acace dit cela à Saint Cyrille meſme dans une lettre qu'il luy écrivit pour ſe rejouir de ce qu'Ariſtolaüs avoit ordre de travailler à la paix. On luy avoit raporté que ce Tribun devoit aller dans toutes les villes, obliger chaque Eveſque à anathematizer publiquement les dogmes de Neſtorius, & de Theodore [de Mopſueſte:] Et il exhorte S. Cyrille à aller avec luy juſque dans les plus petites villes pour y faire faire aux Eveſques cet anatheme, ou de l'y faire accompagner par quelques uns de ſes Eccleſiaſtiques les plus pleins de zele. [Il n'avoit pas aſſurément eſté aſſez bien informé, ou il faut dire au moins que le nom de Theodore a eſté ajouté dans cette lettre par les Eutychiens, comme on les en a accuſez il y a plus de mille ans. p.785.c. b.c.

ARTICLE CXX.

S. Cyrille écrit à Acace de Melitene, à Euloge, à Valerien, & à Succeſſe, pour juſtifier ſa conduite & la foy des Orientaux.

'ON pretend qu'Acace écrivit [encore] à S. Cyrille aprés la concluſion de la paix, pour ſe plaindre qu'il avoit trop Conc.t.3.p.111. d.

1. [1] Le Synodique raporte cette lettre au premier envoi d'Ariſtolaüs, [a] M.r du Pin au ſecond [en 435. Acace auroit-il alors oſé condamner les deux natures?] Conc.ap.p.765.b 766 a.
[a] Du P.t.4.p.738.

ap.p.374 c. accordé aux Orientaux, 'comme s'il avoit abandonné ſes écrits 431.
t.3.p.1111.d.e. & ſa doctrine pour obtenir leur communion. 'Il eſt certain que
p.1114.1115. Saint Cyrille luy récrivit une grande lettre, où il luy fait d'abord l'hiſtoire de ce qui s'eſtoit paſſé dans la negociation, & répond enſuite aux difficultez qu'on propoſoit contre la profeſſion des Orientaux, ſuppoſant qu'elles eſtoient faites non par Acace,
p.1118. mais par les Neſtoriens. 'Il montre l'obligation où les Orientaux
p.1119 1126. avoient eſté de la faire, '& fait voir combien elle eſt Catholique,
p.1126.d|1175. & differente de l'hereſie de Neſtorius, 'en ſorte que les Orien-
c.d. taux n'euſſent pu s'engager dans cette hereſie ſans ſe contredire
p.1127.a b c.d. eux meſmes. 'Il répond à ce que Jean d'Antioche diſoit de luy dans ſes lettres, qu'il avoit admis clairement les deux natures; [& il ſemble encore regarder ce terme comme odieux,] en diſant que ce n'eſt pas le ſien: mais il ne deſavoue pas neanmoins qu'il ne l'ait reconnu pour orthodoxe dans la declaration des Orien-
d.e. taux. 'Il avertit Acace de la fourberie des Neſtoriens, qui avoient
f.1130.a.b. falſifié la lettre de S. Athanaſe à Epictete, & qui en avoient ſuppoſé d'autres à Philippe Preſtre de Rome, & à luy meſme.

p.1112. 'Il juſtifie dans cette lettre ſon expreſſion, *une ſeule nature du*
r.4.p.173.c. *Verbe incarné*. 'C'eſt pourquoi ceux qui la ſoûtenoient; preten-
doient que Saint Cyrille avoit voulu expliquer ſa lettre, *Lætentur cæli*, par celle-ci, & encore par celle qu'il écrivit depuis à Valerien d'Icone & à Succeſſe. 'On trouve la meſme choſe dans la
t.3 p.1147.c| 1150.a. lettre à Euloge, où il cite celle qu'il avoit écrite à Acace, [a] &
a p.1150.c.d. meſme il la loüe. [b] Liberat cite divers paſſages de cette lettre à
b Liber.c.9.p.38 Acace. 'Leonce de Byzance en cite auſſi un endroit, & la qualifie
Leon.in Eut.l.1 p.081.a. un livre. [c] Elle eſt encore citée par Saint Ephrem d'Antioche, par
c Phot c.229. 230. S. Euloge d'Alexandrie, [d] & par Facundus. [Je ne trouve point
p.708.821.841. 848. dans cette lettre] [e] quelque parole que Macedone de Mopſueſte
d Fac.l.11.c.7 p. 499.c cite neanmoins de la lettre de Saint Cyrille à Acace de Melitene,
e Conc.ap.p. 843.844.874. 875. écrite pour faire voir que les anathematiſmes, & ſa lettre aux Orientaux pour la réunion, "ne contenoient que les meſmes ſen- &c.
timens. [Il peut luy avoir écrit pluſieurs fois ſur un point ſi important.]

Liber.c.8.p.34| Conc.t.3.p.1147 a|Cyr ep.40.p. 132.c. f Liber p.34. 'Pour Euloge, c'eſtoit un Preſtre d'Alexandrie, qui demeuroit à Conſtantinople de la part de Saint Cyrille, & y avoit ſoin des affaires de ſon Egliſe [dés le temps du Concile d'Epheſe.] [f] Il avoit mandé à S. Cyrille que quelques perſonnes de la Cour le blaſmoient d'avoir approuvé dans les Orientaux la confeſſion
Conc.t.3.p.1147 1150. des deux natures. 'C'eſt ſur cela qu'il luy écrit, pour faire voir qu'il n'y avoit rien en cela que de Catholique, comme il le prouve par

par la lettre de Saint Athanaſe à Epictete, & que la doctrine des Orientaux n'eſtoit point celle de Neſtorius. Il le renvoie à la lettre à Acace, où il avoit traité cela plus amplement. 'Liberat en cite encore quelques endroits. [a] Saint Cyrille luy adreſſa en meſme temps pluſieurs autres lettres, qu'il luy recommande de rendre avec ſoin. 'Il luy envoyoit pour le grand Chambellan cinq lettres écrites ſur du vélin, qu'il luy avoit demandées, & deux volumes. Ces cinq lettres eſtoient ſa lettre à Jean d'Antioche, celle à Acace, deux à Neſtorius, la petite [qui eſt la premiere] & la grande, & celle de S. Athanaſe à Epictete. Des deux volumes, l'un eſtoit un écrit contre Neſtorius, & l'autre contenoit les actes de ce qui s'eſtoit fait dans le Concile [d'Epheſe] contre le meſme Neſtorius & ſes ſectateurs, les écrits qu'il avoit faits pour défendre ſes anathematiſmes contre André [de Samoſates] & Theodoret, & des expoſitions courtes ſur l'Incarnation, qu'il dit luy meſme eſtre fort belles, & capables de ſervir beaucoup. [Je ne ſçay ſi ce ne ſont point ſes Scolies.] 'Il paroiſt que depuis la paix il avoit fait un nouvel écrit contre Neſtorius. [Ce grand Chambellan qui luy démandoit tant d'écrits, eſtoit ſans doute different de Chryſorete.] 'La lettre à Euloge eſt citée par S. Euloge d'Alexandrie. [b] & par S. Ephrem d'Antioche.

[c] On met entre les écrits que S. Cyrille fit pour la défenſe des Orientaux, ſa lettre à Valerien Eveſque d'Icone [qui avoit aſſiſté au Concile d'Epheſe:] 'Il y répond aux objections de quelques perſonnes, qui en voulant paroiſtre orthodoxes, ne travailloient qu'à repandre dans les ames la doctrine de Neſtorius. Il y refute leurs impietez, comme ce qu'ils diſoient que le Verbe avoit diviſé le Fils de la Vierge. 'Il parle contre un particulier qui avoit dit que J.C. s'eſtoit retiré dans le ciel pour y trouver un refuge contre les embuſches du demon. 'Il l'appelle un calomniateur effronté. [C'eſtoit ſans doute Valerien qui avoit envoyé toutes ces objections à S. Cyrille afin qu'il y répondiſt,] 'quoiqu'il fuſt luy meſme aſſez capable de le faire. 'A la fin de cette piece Saint Cyrille ſoûtient que c'eſt une calomnie d'accuſer les Orientaux d'eſtre dans les erreurs de Neſtorius, 'ce que Liberat à cité dans ſon abregé. [d] Leonce de Byzance cite auſſi un paſſage de cette lettre. [e] Elle eſt encore citée par Saint Euloge d'Alexandrie. [f] Jean d'Antioche parle des lettres que S. Cyrille avoit écrites à quelques Eveſques pour les ſatisfaire [ſur le ſujet de la paix, comme il y a apparence.] [g] Liberat croit que ceux qui blaſmoient l'expreſſion des deux natures, & qui ne ſe rendirent point aux raiſons

a Conc t.3.p. 1150 d.
Cyr.ep.38.p. 140.c.
Phot c.230 p. 841.848.
b c.229.p.789. 820.
c Liber c.9 p.35 39. Conc t.3.p. 1158 a|1170.c.
Liber.c.9.p.39. 40
d Leon in Eut. L.1 p.984 b.
e Phot.c.230.p. 840.841.852. 857.
f Cyr.ep.50 p. 193.a c.
g Lib.c.9.p.41.

par leſquelles S. Cyrille la juſtifie, furent les auteurs de la ſecte des Acephales qui firent depuis tant de bruit, & à qui on donna ce nom, qui ſignifie ſans teſte, parceque n'ayant point S. Cyrille pour leur chef, [comme ils le pretendoient,] ils ne pouvoient montrer de qui ils tiroient leur origine. Bar.433.§10. 'Mais on croit qu'ils n'ont commencé qu'aprés le Concile de Calcedoine, & que c'eſtoit une branche de l'hereſie des Eutychiens.

Conc.t.4.p.173.c. 'Entre les lettres par leſquelles on pretendoit que Saint Cyrille avoit expliqué ſa lettre aux Orientaux, on met celle à Succenſe ap. p.786. 'ou Succeſſe, (car on luy donne l'un & l'autre nom,) [a] dans laquelle il dit encore qu'il n'y a qu'une nature aprés l'Incarnation. [b] Succeſſe eſtoit Eveſque de Dioceſarée dans l'Iſaurie, [c] celebre pour ſon erudition. [Il n'eſt pas nommé entre les Eveſques du Concile d'Epheſe:] [d] & il eſtoit mort avant celui de Calcedoine. [e] Il envoya à S. Cyrille un memoire de quelques queſtions ſur la foy, ſur leſquelles il le prioit de l'éclaircir. [f] Il ſemble qu'il luy demandaſt quelle eſtoit ſa croyance ſur l'Incarnation, [g] & comment il falloit diſtinguer la croyance de l'Egliſe de l'hereſie d'Apollinaire. 'Il parloit auſſi de l'opinion de ceux qui diſoient que le corps de J.C. aprés ſa reſurrection eſtoit paſſé en la divinité; & qu'il n'y avoit plus en luy que la divinité. [C'eſt ſur toutes ces choſes que Saint Cyrille luy répond dans ſa lettre.] 'En la luy envoyant il y joignit une copie de quelques écrits qu'il avoit faits, & de la veritable lettre de S. Athanaſe à Epictete. 'Leonce de Byzance en cite quelques paſſages. [h] S. Ephrem d'Antioche cite auſſi la premiere lettre à Succeſſe.

a Cyr.ep.38 p. 137.c.
b p.135.b|Conc. t.4 p.173 c.
c Cyr.ep.38.p. 135.b.
d Conc.t.4.p. 171.b.
e Cyr.ep.38.p. 235.c.
f c.
g p.136.d. p.138.b.
p.140.
Leon.in Fut.l. 1.2.p.981.b.c| 1002.b.
h Phot.c.228.p. 820.821.

[i] Succeſſe luy ayant encore envoyé un memoire de quelques objections qu'on faiſoit contre ſon expreſſion d'une ſeule nature du Verbe incarnée, & contre la foy de l'Egliſe, il y répondit par une ſeconde lettre, 'qu'il commence par un fort bel endroit ſur les diſpoſitions où il faut eſtre pour connoiſtre la verité. 'Les ſix dernieres pages de cette lettre ſe trouvent mot à mot dans celle à Acace de Melitene, [à laquelle il y a bien de l'apparence qu'elles appartiennent, quand on n'en jugeroit que par ce qui y eſt dit de la lettre de S. Athanaſe à Epictete. Car je ne voy pas pourquoi Saint Cyrille auroit mandé deux fois la meſme choſe à Succeſſe.] 'Elles ne ſe trouvent point dans l'ancienne traduction de la lettre à cet Eveſque que nous a donné le P. Lupus. 'S. Euloge cite ce qui eſt devant cet endroit comme eſtant à la fin de la lettre à Succeſſe. [k] Saint Ephrem d'Antioche cite quelques endroits de cette lettre. [l] Elle eſt encore citée par Juſtinien dans ſon edit

i Cyr.ep.39.p. 141-145.
p.141 a.b.
p.146.151|155.p. 115-120.
Conc.ap.p.926. c.
Phot.c.230.p. 836.849|Conc.t 4.p.173.e.
k Phot.c.229.p. 788.a|792.c.b.12 824.c.
l Conc.t 5.p 689 c|692.a|697.a.

contre les trois Chapitres, & par Leonce de Byzance. [a] Pierre Diacre cite un paſſage de la lettre à Succeſſe. [b] Un ancien auteur y a fait quelques notes, pour empeſcher que les Eutychiens n'en abuſaſſent. [c] Et S. Ephrem d'Antioche fit un livre entier, dont Photius nous a conſervé un abregé, pour la défendre contre les calomnies des Severiens.

[a] Leon.act 8 p. 525.c.d. [b] Fulg.c.2.p.92. [c] Conc.ap.p. 786.787. [c] Phot.c.229.p. 785-793.

ARTICLE CXXI.

Saint Procle ſuccede à Maximien de Conſtantinople.

L'AN DE JESUS CHRIST 434, PASQUE le 15 avril, G.

MAXIMIEN qui avoit eſté ordonné Eveſque de Conſtantinople le 25 octobre de l'an 431,] ne tint ce ſiege que deux ans cinq mois [& dixneuf jours.] [d] Car il mourut le 12 avril de l'an 434, qui ſe rencontroit le jeudi de la ſemaine ſainte. [e] Il ſemble que ſa mort ait eſté aſſez ſubite. [Son ordination avoit donné la paix à l'Egliſe de Conſtantinople;] & ſa ſage conduite la luy conſerva tant qu'il en fut le paſteur. [Il travailla auſſi, comme nous avons vu, par ſes conſeils & par ſes prieres, à la donner à toute l'Egliſe par la reconciliation de S. Cyrille avec les Orientaux.] Les Grecs l'honorent comme un Saint, particulierement dans l'egliſe des Apoſtres à Conſtantinople, [qui peut avoir eſté le lieu de ſa ſepulture.] Ils en font la feſte le 21 d'avril, de quoy on ne ſçait pas la raiſon. Comme il n'avoit pas pu réunir entierement tous les partiſans de Neſtorius, auſſi toſt qu'on eut appris ſa mort, tous ceux de cette faction, comme s'ils euſſent eu liberté de tout faire, commencerent à s'attrouper en divers endroits, & à demander avec de grands cris qu'on rappellaſt Neſtorius, menaçant meſme de mettre le feu à l'egliſe & à la ville. [Ce fut ſans doute ce qui obligea de luy donner promtement un ſucceſſeur.] Ainſi dés qu'il fut mort, & avant qu'il fuſt enterré, Theodoſe ſans differer permit aux Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, de mettre S. Procle ſur le throne epiſcopal, ce qu'il fit de peur qu'il n'y euſt encore quelque difficulté dans le choix d'un Eveſque, & que cette difficulté ne cauſaſt du trouble dans l'Egliſe. Socrate loüe en cela la ſageſſe de Theodoſe. Jean d'Antioche l'approuve de meſme tout à fait, auſſi bien que le zele de Taurus [& de ſes autres miniſtres,] qui le luy avoient conſeillé. [L'intention de Theodoſe eſtoit ſans doute à loüer: ſon action

[d] Socr.l.7.c.40.p. 385 b. d b,c. [e] Conc.ap.p. 851.c. Socr.p.385 b] Evag.l.1.c.8.p. 265.d] Boll.21. apr p.847.b. Boll.p.847.b c. p.847.1]849.2. Conc.ap.p.851. c. p.852.a. Socr.l.7.c.40.p. 385 c d. Conc.ap.p.827. c]828.c.

neanmoins eſtoit dangereuſe pour l'exemple : mais les circonſtances eſtoient aſſez favorables. Car outre le merite de Procle reconnu de tout le monde, le peuple avoit ſouvent témoigné le ſouhaiter,] [b]particulierement lorſqu'on elut Maximien. [De ſorte que Theodoſe prevenoit plutoſt l'election du peuple, qu'il n'en uſurpoit le droit.] [c]Ce qu'on dit [non qu'il commanda, mais] [d]"qu'il permit aux Eveſques de l'inthronizer, [peut marquer qu'il ſuivoit en cela le ſentiment des Eveſques, qui pouvoient bien s'eſtre declarez pour luy, ſoit dans les elections precedentes, ſoit durant la maladie de Maximien. 434.

[b] Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b. 35. p. 377. d.

[c] c. 40. p. 385. c. d.

[d] ἐπιτρέψαι.

Je voudrois neanmoins qu'il euſt aſſemblé un Concile plus en forme que n'eſtoit celui des Eveſques qui ſe trouvoient à la Cour. Car outre que pour toutes les elections, les Canons demandent qu'on aſſemble tous les Eveſques de la province,] [e]le 16.e Canon du Concile d'Antioche, demande particulierement un Concile entier pour l'inthronization d'un Eveſque ſans Egliſe, [comme eſtoit alors S. Procle. S. Gregoire de Nazianze qui eſtoit dans le meſme cas, ne voulut jamais accepter l'inthronization de l'Egliſe de Conſtantinople, ſur les inſtances de tout le peuple dont il ſe pouvoit dire l'Apoſtre, & de l'Empereur Theodoſe qui ſans doute ne manquoit pas d'eſtre appuyé de beaucoup d'Eveſques: Et il attendit que le Concile œcumenique l'y obligeaſt.]

Conc. t. 2. p. 568. 569.

[e] Le 16.e Canon du Concile d'Antioche, demande particulierement un Concile entier pour l'inthronization d'un Eveſque ſans Egliſe, [comme eſtoit alors S. Procle. S. Gregoire de Nazianze qui eſtoit dans le meſme cas, ne voulut jamais accepter l'inthronization de l'Egliſe de Conſtantinople, ſur les inſtances de tout le peuple dont il ſe pouvoit dire l'Apoſtre, & de l'Empereur Theodoſe qui ſans doute ne manquoit pas d'eſtre appuyé de beaucoup d'Eveſques: Et il attendit que le Concile œcumenique l'y obligeaſt.]

[f] Le titre d'Eveſque de Cyzic que Procle portoit depuis l'an 426, ſans avoir pu neanmoins eſtre receu dans cette Egliſe, l'avoit empeſché deux fois d'eſtre fait Eveſque de Conſtantinople, à cauſe de la ſeverité des Canons qui défendent les changemens d'eveſchez. [g]Mais enfin on crut ne ſe devoir pas arreſter à cette raiſon, [puiſque dans la verité il n'avoit point d'eveſché ni d'Egliſe:] [h]& l'on produiſit des lettres que le Pape Celeſtin avoit écrites à Saint Cyrille, à Jean d'Antioche, & à Ruſe de Theſſalonique, pour montrer qu'un Eveſque nommé ou meſme en poſſeſſion d'une Egliſe, pouvoit [quelquefois] eſtre transferé à une autre. [On ne voit pas ſi c'eſtoit au ſujet de Procle meſme, que Celeſtin écrivoit. Sa lettre à Jean d'Antioche doit avoir precedé la depoſition de Neſtorius, depuis laquelle Celeſtin n'eut plus de communion avec Jean. C'eſt ſans doute à cauſe de ces lettres,] [i]qu'on trouve dans un écrit aſſez nouveau, & plein de fautes, que Saint Procle avoit eſté inthronizé "par le conſentement du Pape Celeſtin, avec les ſuffrages de S. Cyrille & de Jean d'Antioche. [On ſe ſervit ſans doute auſſi de l'exemple de Perigene de Corinthe, dont le cas eſtoit le meſme que celui de "Procle, & autoriſé par

[f] Socr. l. 7. c. 29. 35. p. 370. 377. d.

[g] c. 42. p. 385. c.

[h] c. d.

[i] Baſilic. t. 1. p. 293.

" ἐνανίσαι.

V. S. Boniface.

le Pape Boniface. Socrate allegue encore d'autres exemples de ces changemens d'eveſchez, [qui ne prouveront neanmoins jamais qu'une choſe défenduë par tant de Canons, & permiſe ſeulement en quelques cas rares & extraordinaires,] puiſſe paſſer pour une choſe indifferente, & que rien n'empeſche de faire, comme cet hiſtorien le ſemble vouloir. [C'eſt ainſi que Procle fut fait enfin Eveſque de Conſtantinople, apparemment le jour meſme de la mort de Maximien, ou le lendemain.] Et aprés avoir eſté inthronizé, il fit luy meſme les funerailles de ſon predeceſſeur. [Il eſt ſurprenant qu'on doutaſt en Syrie s'il avoit eſté ordonné en ce temps-ci, ou ſi ç'avoit eſté avant les troubles.] Mais les plus zelez défenſeurs de Neſtorius, convenoint qu'il avoit eſté conſacré par des Orthodoxes, & qu'il eſtoit luy meſme orthodoxe. Il communiquoit certainement avec S. Cyrille : mais on pretendoit ce ſemble qu'il anathematizoit en meſme temps ſes douze articles. Nous avons encore le commencement de l'epiſtre ſynodique écrite à ſon ſujet, [par les Eveſques qui l'avoient inthronizé.] Procle l'envoya à Jean d'Antioche & à Saint Cyrille pour entrer dans leur communion, [& la leur demander pour luy.] Il ſemble que l'Empereur ait ordonné que tous ceux qui ne le recevroient pas, ſeroient chaſſez de leurs ſieges. [Nous ne nous arreſtons pas ici à faire l'hiſtoire de ſa vie. Nous marquerons ſeulement] qu'il avoit beaucoup de douceur, & qu'il aimoit mieux attirer les heretiques par ſa bonté, que de les contraindre par la terreur & par la force à ſe réunir à l'Egliſe. [Nous verrons combien ſa douceur fut utile.] Elle n'empeſcha pas qu'il ne fiſt tout ce qu'il pouvoit pour la verité contre ceux qui combatoient la foy de l'Egliſe, ou qui en diviſoient l'unité, employant à cela le grand credit qu'il avoit auprés de Theodoſe. Il écrivit avec beaucoup de force à l'Egliſe de Marcianople contre Dorothée ſon Eveſque.

c.36.p.380.381. p.380.c|40 p. 385.d. p 385.d. Conc.ap.p.851. a. a|850.a. p.851.a. b.c.§ 150. p.858.b. p.845 c|846.c. V. ſon titre. Socr.c.41.p. 386.b.c. p 846.b. p.845.c. p.840.b.

ARTICLE CXXII.

Jean d'Antioche demande des loix contre les Eveſques de Cilicie ; ordonne deux Eveſques dans l'Euphrateſienne.

V. Theodoſe II § 20. JEAN d'Antioche, à qui le Patrice Taurus, alors Prefet de l'Orient, avoit mandé la promotion de S Procle, en eut une extreme joie, à cauſe de l'avantage qu'il eſperoit qu'en recevroient toutes les Egliſes de J.C, ſurtout celle de Conſtantinople.

Conc ap.p.827. § 123.

Car il le connoiſſoit par une longue experience, & le jugeoit 434.
tres propre pour la diſpoſition où eſtoient alors les affaires. Ce fut ce qu'il manda à Taurus, en l'aſſurant qu'il approuvoit tout à fait la maniere dont l'Empereur en avoit uſé en cette occaſion. Il le pria en meſme temps de vouloir bien travailler à la paix des peuples de ſa juriſdiction, où quelques Eveſques refuſoient de ſe ſoumettre à ſon autorité, & rejettoient la paix que Dieu avoit donnée à l'Egliſe par le miniſtere de l'Empereur. [Il marquoit par là ceux de Cilicie & ceux de l'Euphrateſienne, qui comme
p.822.e. "nous allons voir, s'eſtoient auſſi ſeparez de luy:] & il dit que V.§ 123.
leur obſtination venoit de ce que ni luy, ni la puiſſance ſeculiere, n'avoit encore employé à leur égard que les voies douces. [Il demandoit aſſez clairement par là le ſecours de Taurus & de l'autorité imperiale pour agir contre eux d'une maniere plus forte. Et nous verrons bien-toſt les loix qu'il obtint contre ceux qui s'eſtoient ſeparez de ſa communion.

Il peut bien avoir ſuivi en cela le conſeil que luy donne Saint Cyrille dans une lettre dont nous ignorons le temps, mais qui ſe
p.914§ 207. peut aiſément raporter au mois d'avril [1] de cette année. Car il 1.
ſemble que c'eſt une réponſe à une lettre de civilité que Jean luy avoit écrite ſur la feſte de Paſque, [comme cela eſtoit alors ordinaire.] S. Cyrille s'y rejouit de voir l'Egliſe dans l'union, parceque Jean avoit levé "dés auparavant les ſcandales qui l'avoient *olim.*
rompuë. Il eſpere qu'il levera de meſme ceux qui reſtoient encore, & que les perſonnes qui continuoient à reſiſter à la verité, repandoient le langage de la vraie foy, en condannant "les diſ- *verbo ſit ater.*
cours profanes de Neſtorius. Que s'il y en a, dit-il, qui perſiſtent dans l'eſprit de contention, qu'ils n'imputent point à l'Egliſe ce qu'ils auront à ſouffrir, mais à eux meſmes: car il n'eſt plus temps d'uſer des voies de douceur envers ceux qui aiment leurs voies corrompuës.

[Quoique Jean cruſt n'avoir encore employé que la douceur,
p.833.a.b. lorſqu'il répondit à Taurus vers le mois de may,] il faut dire
p.830.c|832.al 850 c. neanmoins "que dés le commencement de mars au pluſtard, "il Note 79.
avoit ordonné des Eveſques dans l'Euphrateſienne, [non-ſans
p.830.n.c. doute] en vertu d'un pouvoir general donné par le Pape Innocent à Alexandre d'Antioche; [mais plutoſt parcequ'Alexandre d'Hieraple s'eſtant ſeparé de ſa communion, s'eſtoit degradé par là des droits de Metropolitain. Et il ſemble meſme, comme on a

Du p.84 p.760. "1. M. du Pin la raporte à un autre temps, où il s'agiſſoit moins de Neſtorius que de Theodore de Mopſueſte.

vu, qu'il n'en vouloit pas faire les fonctions.] 'Cependant cette p.830 831.&c.
action irrita extremement tous les Eveſques de la province, qui
pretendirent que ces ordinations violoient les loix de l'Egliſe, '& p.831.a.
meſme qu'elles avoient eſté venduës pour de l'argent. [Theodoret
ne le dit pas:] 'Mais il aſſure que Marinien & Athanaſe ordonnez p.831.a|838.a|
de cette ſorte, eſtoient des perſonnes notoirement indignes de 850.c.
l'epiſcopat: 'que la vie infame du premier eſtoit connuë de preſ- p.835.
que tous les habitans d'Antioche, & que l'autre avoit eſté ſur-
pris dans les meſme crimes & à Cyr par diverſes perſonnes qui
vivoient encore, & à Conſtantinople où l'on en avoit dreſſé des
actes que luy & Jean meſme avoient vus à Calcedoine.

'Il paroiſt que cet Athanaſe avoit eſté ordonné à la place n.d.
d'Abibe Eveſque de Dolique, 'alors extremement âgé; [ce qui p.816.a.
donna occaſion] 'de dire qu'il eſtoit mort lorſqu'on avoit ordon- p.817.b.
né un autre Eveſque à ſa place. [Mais ce menſonge ne ſe pouvant
ſoûtenir, on avoit dit partout] qu'il eſtoit tombé en demence, & b|835 b.
avoit envoyé ſa demiſſion à Jean d'Antioche. Mais Abibe nia
tout cela par une lettre qu'il en écrivit à Alexandre, à Theodo-
ret, & aux autres Eveſques de la province. 'Et quand cela euſt p.835.c.
eſté, il euſt fallu aſſembler ces Eveſques pour luy donner un ſuc-
ceſſeur.

[Le trouble où l'on eſtoit alors pouvoit excuſer Jean, s'il n'ob-
ſervoit pas toutes les formalitez:] 'mais on pretendoit que ce b|837.b|865.a.
nouvel Eveſque appuyé d'une troupe de ſoldats que Jean luy
avoit fait donner, avoit chaſſé Abibe qui eſtoit ce ſemble mala-
de au lit, & à moitié mort. 'Son crime eſtoit d'autant plus grand, p.836.a.
qu'Abibe meſme l'avoit fait Preſtre & œconome de ſon Egliſe,
dont il luy avoit confié toutes les richeſſes; [ce qui nous donne
ſujet d'adorer la juſtice divine qui les puniſſoit l'un par l'autre.]
'Car Abibe n'avoit jamais voulu entrer dans la communion de p.835 b.
S. Cyrille, [& la ſeule ordination d'Athanaſe le rendoit digne des
maux qu'il ſouffroit, ſi Athanaſe eſtoit auſſi criminel qu'on nous
le depeint.] 'On accommoda neanmoins cette affaire. Athanaſe p.836 a.
promit par écrit, & avec de grands ſermens, de ne rien entre-
prendre ſur la ville de Dolique tant qu'Abibe vivroit, & il ſe
retira ſur cela. Mais quelque temps aprés oubliant tous ſes ſer-
mens, il revint à Dolique & ſe rendit maiſtre de l'Egliſe, dont p.865 a|885.b.
il paroiſt qu'on ne le put pas depoſſeder. [Je voudrois ſavoir
comment Jean pretendoit excuſer une conduite qui paroiſt ſi
inexcuſable.]

'On croit que Marinien avoit eſté ordonné à la place d'Acylin p.830 n.c.

p.856.b|886.b. [ou Aquilin] Eveſque de Barbaliſſe, parcequ'on trouve qu'Acylin avoit eſté chaſſé de ſon Egliſe. [Mais je ne ſçay ſi ce fut ſitoſt.] 434.

ARTICLE CXXIII.

L'Euphrateſienne fait ſchiſme avec Jean d'Antioche : Melece de Neocefarée travaille inutilement à la paix: Theodoret eſt maltraité par le General Denys.

Conc.ap.p.850. c. 'THEODORET & les autres Eveſques de l'Euphrateſienne, ayant donc eſté extremement bleſſez per les ordinations de Marinien & d'Athanaſe, ſe porterent juſqu'à ſe ſeparer de la

p 831.§ 129. communion de Jean. 'C'eſt ce qu'on voit par une lettre ſignée d'Alexandre & [1] de ſix de ſes ſuffragans aſſemblez ſans doute en 1. un Concile, adreſſée aux Eveſques de Syrie, des deux Cilicies, & de la ſeconde Cappadoce; où aprés de grandes plaintes contre Jean ſur la paix meſme qu'il avoit faite avec S. Cyrille, en ana-

p.832.a. thematizant la doctrine orthodoxe de Neſtorius, ils diſent qu'ils ont neanmoins gardé le ſilence durant quelque temps; mais qu'aprés les ordinations illegitimes & ſimoniaques qu'il venoit de faire ils ſont obligez de le rompre, & de ſe ſeparer de la com-

b. munion de celui qui violoit ſi ouvertement les Canons. 'Ils ex-

c. hortent ceux à qui ils écrivent à faire la meſme choſe. 'Mais Alexandre en ſignant la lettre, a ſoin de remarquer, [comme ſi c'eſtoit quelque choſe de bien glorieux pour luy,] qu'il y avoit déja long-temps qu'il avoit rompu la communion avec l'Eveſque d'An-

b. tioche. 'Ces Eveſques ſemblent accuſer Jean de s'eſtre vanté publiquement d'avoir ordonné des gents auſſi décriez qu'eſtoient Athanaſe & Marinien. [Mais pour le croire il faudroit que Jean euſt eſté entierement perdu d'honneur; & ce n'eſt point dutout l'idée que l'hiſtoire nous en donne.]

V. la note 93.

p 833.§ 130. 'Cette lettre fut fort bien receuë dans la Cilicie. Hellade Metropolitain de la premiere vouloit aſſembler ſon Concile pour l'approuver plus ſolennellement. Mais ne le pouvant à cauſe de [2] Paſque qui eſtoit fort proche, il ſe contenta de le 2. faire avec trois autres Eveſques qui ſe rencontrerent à Tarſe, & il écrivit avec eux à Alexandre & à ſon Concile, pour leur témoigner qu'ils prenoient part aux maux qu'ils ſouffroient. Il les aſſure que tous les autres Eveſques de ſa province eſtoient dans

Conc.ap.p.831.c.

1. 'On marque leurs noms & leurs eveſchez.
2. C'eſtoit le 15 d'avril; ainſi la lettre peut eſtre écrite vers le premier.

le

le meſme ſentiment. Melece de Mopſueſte, Heſyque de Caſtabales, & deux autres Eveſques de la ſeconde Cilicie, firent la meſme choſe par une lettre commune, où ils ſe font une gloire de s'eſtre ſeparez de leur Patriarche dés l'année de devant : & ils pretendent qu'à cauſe de cela, Jean ne ceſſoit point de leur faire une perſecution continuelle. §. 131. n. m.

Ce fut auſſi vers Paſque qu'Alexandre Metropolitain d'Apamée en la ſeconde Syrie, écrivit un billet à celui d'Hieraple, pour l'aſſurer qu'il ſouhaitoit depuis longtemps de conferer avec luy ; qu'il n'avoit pu l'aller trouver, parcequ'il avoit toujours eſté ou malade ou trop occupé ; & qu'il ne le pouvoit encore à cauſe des feſtes, mais que s'il pouvoit luy donner un rendez-vous à michemin, il ne manqueroit pas de s'y trouver. [Il faut preſumer que c'eſtoit pour convertir ſon confrere plutoſt que pour ſe pervertir luy meſme. §. 132.

Dans tous ces troubles de l'Euphrateſienne, nous n'avons point oui parler de Melece] Eveſque de Neoceſarée ville de la meſme province, qu'on appelloit auſſi Ceſarée, ou Ceſarée Auguſte. Il avoit eſté à Epheſe uni aux autres Orientaux. [Mais dans ce qui regarde la réunion, il ne paroiſt nullepart ni avec Alexandre, ni contre luy.] Il ne s'eſtoit pas en effet ſeparé de ſa communion avec André de Samoſates & Jean de Germanicie. [Mais on voit auſſi qu'il aimoit la paix.] Car s'eſtant rencontré à Hieraple avec Theodoret, il l'avoit aſſuré que Jean d'Antioche ne ſouhaitoit que d'eſte uni avec ceux de leur province, & ne vouloit rien faire qui puſt leur cauſer de la peine. Mais aprés les ordinations d'Athanaſe & de Marinien, Theodoret écrivit à Melece pour ſe plaindre que les effets ne répondoient pas à ſes paroles, & qu'il n'y avoit plus moyen d'avoir de communion ni avec Jean, ni avec ceux qui reconnoiſtroient de telles perſonnes pour Eveſques. [Nous ne trouvons plus rien de ce Melece.] Geo. ſac. p. 302. Conc. ap. p. 699. 706. 714. p. 821. c. p. 830. §. 128.

L'affaire d'Abibe en produiſit une autre contre Theodoret, [quoiqu'on ne voie point comment ni par quelle ſuite cela arriva.] On voit ſeulement que Theodoret eut à ſouffrir beaucoup d'injuſtices & de mauvais traitemens de quelques perſonnes qui avoient apparemment le ſoin de lever les impoſts dans ſon dioceſe. [Ainſi ce pouvoient bien eſtre des bourgeois & des Conſeillers de la ville meſme de Cyr ou de celle de Dolique.] Car ils avoient eu beaucoup de part à ce qui s'eſtoit fait contre Abibe. Ils aſſemblerent une fois une grande multitude de gents avec leſquels ils menaçoient de bruler la baſilique de S. Coſme & S. p. 836. §. 133. p. 835. b.

Damien, qui eſtoit dans un village appartenant à l'Egliſe de Cyr: Et ils l'euſſent peuteſtre fait, ſi Theodoret n'y fuſt accouru, & n'euſt diſſipé toute cette multitude par ſa preſence. Ils pretendoient que Theodoret avoit armé contre eux les payſans du village, & leur avoit défendu de payer les impoſts qu'ils devoient. 434.

p.836.a. [C'eſtoient eux ſans doute encore,] qui faiſoient courir le bruit
p.835. qu'il aimoit la diſcorde & les querelles; '& ils le calomnierent
p.836.b. tellement auprés [de Denys] General de la milice, qu'il envoya une compagnie de cavalerie, [ſous pretexte ſans doute de faire lever les impoſts,] avec des ordres tout à fait injurieux à ce
b.c.835.a. grand Eveſque, & qui furent affichez publiquement. Denys fai-
p.836.c. ſoit profeſſion "d'eſtre Chrétien; '& celui qu'il envoya avec ſes &c.
troupes eſtoit auſſi "un homme de pieté, qui attendoit le juge- &c.
ment de Dieu, & qui eſperoit la reſurrection. C'eſt pourquoi Theodoret eſtoit moins faſché de ſouffrir ce qu'on faiſoit contre luy, que de voir cet Officier engagé à le faire, & à faire traîner honteuſement diverſes perſonnes tres innocentes.

p.834. 'Theodoret écrivit ſur cela une grande lettre au Comte pour
p.835.a.837.a. ſe juſtifier ſur les reproches qu'on luy faiſoit, 'ſe plaindre de la maniere dont on l'avoit traité ſur des calomnies qu'on avoit
p.935.a.b. cruës trop legerement. '& demander meſme qu'on puniſſe ces calomniateurs. [On n'avoit pas apparemment eſté faſché d'avoir
c.836.a. occaſion de le maltraiter,] à cauſe qu'il s'eſtoit ſeparé de la communion de Jean. C'eſt pourquoi il ſe juſtifie ſur cela autant qu'il peut, pretendant qu'on n'a pas pu ſe diſpenſer de le faire, aprés que Jean avoit violé les Canons par les ordinations ſcandaleuſes de Marinien & d'Athanaſe.

ARTICLE CXXXIV.

Jean met un Eveſque à Sergiople dans le dioceſe d'Hieraple. L'Euphrateſienne s'en plaint à Pulquerie. Theodoſe défend aux Eveſques de venir en Cour, ordonne de chaſſer ceux qui s'eſtoient ſeparez de Jean, s'ils ne ſe réuniſſent.

Conc.ep.p.883. ' 435. APRES les ordinations de Marinien & d'Athanaſe, Jean d'Antioche entreprit encore d'ordonner un Eveſque pour l'Egliſe de Saint Serge, qui eſtoit une paroiſſe du dioceſe d'Hieraple. 'Alexandre y avoit meſme fait "de fort grandes dépenſes; & 300 livres d'or.
p.865.a. ſon Egliſe en eſtoit demeurée endettée. 'Il paroiſt qu'on avoit
p.838.b.

bâti une eſpece de ville en ce lieu, [qui a depuis eſté celebre ſous le nom de Sergiople. Ainſi il pouvoit y avoir raiſon d'y mettre un Eveſque. Mais Jean pouvoit attendre un temps plus calme, afin que cet établiſſement important à la religion, ſe fiſt dans l'eſprit de paix, d'union, & de charité, qui eſt l'ame du Chriſtianiſme.] On ſe plaint meſme que Jean avoit choiſi pour premier Eveſque de ce lieu un homme dont *les fautes eſtoient connuës de tout le monde. *iniquitas. 2.

*Le Eveſques de la province ſe reſolurent enfin de porter leurs plaintes à la Cour, & nous avons encore une lettre qu'ils écrivirent pour cela aux Imperatrices [Eudocie & Pulquerie.] Ce ſont les meſmes ſept Eveſques *qui s'eſtoient ſeparez de Jean. Ils l'avouent, & ne craignent pas meſme de dire que c'eſt parceque Jean avoit condanné Neſtorius. Mais ils ſe plaignent principalement des entrepriſes qu'il avoit faites ſur leur province, priant les Imperatrices d'obtenir de l'Empereur qu'il les arreſte, & qu'il faſſe rendre l'Egliſe de S Serge à ſon Eveſque legitime [On ne ſçait point ce qui arriva de cette requeſte,] *ſinon qu'il eſt certain par la ſuite de l'hiſtoire, que l'eveſché de Sergiople a ſubſiſté, *& a meſme eſté honoré du titre de metropole. p.837.c. p.838.a. Geo.ſac.p.303. Conc.ap.p.838.

*On deputa pour porter la requeſte, [non un Eveſque,] mais des Eccleſiaſtiques & des moines, [parcequ'on avoit peuteſtre déja receu] l'ordre de l'Empereur, qui ne vouloit point qu'aucun Eveſque vinſt à la Cour, mais que chacun demeuraſt dans ſon dioceſe. Jean d'Antioche ayant receu cet ordre, en avertit Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le fiſt ſavoir à ſes ſuffragans, & luy écrivit pour cela une lettre, où il luy mande qu'il ſaura bientoſt le ſujet de cet ordre, [ſans rien dire qui puſt offenſer Alexandre, ni qui touchaſt les troubles qui les diviſoient alors.] *Sa lettre fut portée par un *Magiſtrien à Alexandre qui ne voulut point la recevoir. Mais il ſe la fit lire par le porteur, & en fit prendre copie par un notaire. Il donna en meſme temps au porteur acte de ſa diligence, & il y promet d'obeïr à l'ordre de l'Empereur. 4. p.830. 126. §. 117. *Officier du Miniſtre des Offices.

[Cet ordre pouvoit bien eſtre un effet] *de la priere que Jean avoit faire au Prefet Taurus d'aſſiſter ſon Egliſe contre les ſchiſmatiques. *Ceux-ci diſent que leurs ennemis les avoient repreſentez à l'Empereur comme des heretiques : *qu'ils avoient envoyé des vaiſſeaux chargez d'or & de preſens: *que Jean avoit à Conſtantinople un nommé Verius qui ſollicitoit ſecrettement pour luy ; & qui diſtribuoit, ſi on les en croit, bien de l'argent p.827.828. p.863.c. p.864.c. p.828. §. 124.

pour obtenir un reſcrit de l'Empereur qui les obligeaſt de com-
p.876.c. muniquer avec Jean, ou de ſortir de leurs Egliſes, 'ſuivant en cela
l'autorité des Eveſques à qui le jugemant de ces ſortes de choſes
p.823.c. appartient ſelon les Canons. 'Il y avoit déja eu un ordre ſemblable pour la Thrace, [je ne ſçay ſi l'on ne veut point dire pour la Meſie,] qui avoit cauſé, dit on, bien du trouble dans ce pays, juſqu'à y empeſcher la levée des tributs.

b.c. 'Cela n'empeſcha pas que Jean n'obtinſt la loy qu'il demandoit, & Domitien qui eſtant alors Queſteur, [l'avoit apparem-
p.829§ 125. ment faite luy meſme,] en manda la nouvelle à Hellade de Tarſe, qu'il faiſoit profeſſion d'aimer & d'eſtimer à cauſe de la vertu qui paroiſſoit dans tout le reſte de ſa conduite. Sa lettre porte encore qu'il avoit un peu arreſté la publication de la loy, dans l'eſperance qu'Hellade & tous les autres de la Cilicie ſe rendroient à l'inſtante priere qu'il leur faiſoit de conferer avec Jean, & de rentrer au pluſtoſt dans ſa communion, pour eviter les maux effroyables que cauſeroit l'execution de la loy; qu'il ne leur pouvoit arriver aucun mal de ceder, & qu'ils ſeroient chargez de tout celui qui arriveroit dans leurs Egliſes, s'ils ne ce-
p.830 doient pas, puiſqu'un Eveſque regarde les maux des autres comme les ſiens propres, eſtant chargé de Dieu de corriger les fautes
p.828. des peuples. 'Il envoya un officier porter cette lettre, & travail- *decanum.*
p.859.a. ler en meſme temps à la reconciliation des Eveſques. 'Il en écrivit une ſemblable à Theodoret.

p.846.a. 'Hellade qui avoit une croyance toute particuliere pour Melece de Mopſueſte, & qui ne vouloit rien faire que par ſon con-
p.829.a. ſeil, 'luy écrivit ſur cela. [a] Theodoret à qui il en écrivit auſſi, ne
a p.859.a. luy fit réponſe qu'aſſez longtemps aprés. Mais Melece luy en fit apparemment une fort promte & fort ſemblable à la lettre que nous avons de luy à Maximien d'Anazarbe ſon metropolitain, pour le preparer à recevoir l'envoyé de Domitien, qui devoit
p.832. auſſi aller chez luy. 'Car quelque certain que duſt paroiſtre ce que mandoit un Queſteur, Melece aſſure que la nouvelle eſtoit fauſſe, que c'eſtoit un artifice de Domitien pour les effrayer, & pour obliger Jean; que la loy avoit effectivement eſté donnée; mais que Taurus l'avoit fait 'ſupprimer, en repreſentant à l'Em- *vacavit.*
pereur les mauvaiſes ſuites qu'elle pouvoit avoir pour les impoſts. Il diſoit ſavoir cela du Gouverneur de ſa province, arrivé depuis peu de Conſtantinople, & qui s'y eſtoit informé avec ſoin de toutes choſes, à cauſe de l'intereſt qu'il y avoit, [puiſque c'eſtoit à luy à faire executer les loix.]

434. 'Cependant la loy vint,& elle nommoit en particulier Hellade Maximin, Alexandre, [tous trois Metropolitains,] & Theodoret. 'On en a encore le commencement. 'Il paroiſt qu'elle fut d'abord adreſſée à Jean, qui l'envoya à Denys General de la milice pour la faire executer. Denys l'ayant receuë donna les ordres neceſſaires, '& écrivit aux quatre Eveſques qui y eſtoient nommez, pour la leur ſignifier,& les ſommer de choiſir au pluſtoſt ou la paix avec Jean, ou l'exil. 'Il envoya cette lettre avec la loy au Comte Tite ſon Vicaire ou Lieutenant, afin qu'il la fiſt executer avec le plus de diligence, & le moins de trouble qu'il ſe pourroit, luy recommandant cela comme une choſe de la dernier importance.

p. 844 § 142.
p. 142 § 140.
a p. 876 c.
p. 845. § 143.
§ 142.

'Hellade receut [apparemment la meſme nouvelle] de Conſtantinople par Anaſtaſe Preſtre, & Thartice Diacre, qui mandoient que Procle n'enſeignoit rien que d'orthodoxe; qu'il avoit beaucoup de credit à la Cour, qu'il devoit envoyer ſa ſynodique à Jean, avec des ordres de l'Empereur, afin que tout le monde la receuſt, '& approuvaſt ſon "inthronization, comme Jean l'avoit demandé à Taurus, & que ceux qui le refuſeroient ſeroient chaſſez de leurs Egliſes. 'Hellade envoya cette lettre à Melece, pour luy demander ce qu'il y avoit à faire ſur cela.

§ 144.
ordinatio
p. 828. a.
p. 845 c.
p. 846. a.

'Melece luy répondit d'une maniere fort rude, que quand Procle ne communiqueroit ni avec Cyrille, ni avec Jean qui eſtoit encore pire que luy,& quand il voudroit reconnoiſtre Neſtorius pour Eveſque, il ſeroit encore bien difficile de pouvoir communiquer avec luy, puiſque ſon inthronization n'eſtoit qu'une ſuite des troubles qui rendoient nul tout ce qu'on faiſoit; mais qu'il ne pouvoit abſolument reconnoiſtre pour Eveſque tout homme qui communiquoit avec Jean; qu'il ne falloit pas ſeulement ſouffrir qu'on traitaſt Procle d'orthodoxe.

§ 145.

ARTICLE CXXV.

Theodoret ſommé de ſe réunir à Jean, eſt obligé par ſes moines de conferer avec luy. Il taſche inutilement de porter Alexandre à le faire auſſi.

'CEPENDANT Tite envoya le Tribun Euricien à Cyr, avec des lettres qu'il écrivit tant à Theodoret, qu'aux ſaints ſolitaires Symeon, Jacque, & Baradate. 'Ce ſont ſans doute ces illuſtres ſolitaires à qui l'Empereur Leon écrivit encore 44 ans aprés ceci, & qui ſont tous trois celebres par les eloges que

Conc. ap. p. 845. § 146.
n. c.

Theodoret en a faits. [Car ce Jacque eſt, ſelon toutes les apparences, celui meſme avec qui il avoit une union particuliere, parcequ'il demeuroit auprés de Cyr.] Et l'on croit que le premier eſt le celebre S. Symeon Stylite qui ne quittoit point ſa colonne ; mais il pouvoit parler par ſes lettres, & par ceux qu'il avoit 434.

p 847.a. priez d'agir en ſon nom. On marque meſme [que quelques uns de] ces Saints ſe contenterent d'écrire. [Au moins nous ne connoiſſons point d'autre Symeon moine qui fuſt celebre en ce temps

p.847.a. là.] Les lettres de Tite portoient, que ſi Theodoret ne vouloit pas accepter la paix, on l'alloit auſſitoſt chaſſer, & mettre un autre Eveſque en ſa place.

[Ce n'eſtoit pas ce qui le mettoit en peine, parcequ'il ne reſpiroit qu'aprés la vie monaſtique ; mais les ſaints moines l'attaquoient plus fortement par les inſtances qu'ils luy faiſoient pour accepter la paix, "qu'ils le blaſmoient d'avoir rompuë. *ut culpantes* Tous ceux de ſon dioceſe qui avoient un meſme interêt à ſe conſerver un ſi ſaint Eveſque, s'eſtoient apparemment unis enſemble pour cela.] Il refuſa neanmoins abſolument d'aller à Antioche : mais il ne put pas de meſme refuſer de promettre

n.c. qu'il iroit avec eux juſqu'à Gindare,] qui eſtoit "environ à quinze a 36. milles de Cyr, & à 44 d'Antioche. lieues de Cyr, & à dixhuit d'Antioche, ſi Jean vouloit y venir auſſi, comme ils eſperoient de l'obtenir de luy. Il repreſenta que l'on ne pouvoit pas ſe reconcilier avec Jean, [a] s'il n'abandonnoit ceux [qu'il avoit ordonnez contre les Canons dans leur province. Mais rien ne leur paroiſſant impoſſible,] ils deputerent trois Abbez qui eſtoient Preſtres, partie à Tite, [pour obtenir qu'il ne precipitaſt rien,] partie à Jean d'Antioche pour le prier de ſe trouver à Gindare, & de conſiderer combien il eſtoit injuſte de chaſſer de ſaints Eveſques qui eſtoient l'ornement de leur province, & qu'on ne pouvoit depoſer ſans cauſer de fort grands troubles.

n.c. 'Theodoret manda à Alexandre ce qui venoit de ſe paſſer, luy

p.849.] 847. avouant que jamais il ne s'eſtoit vu dans un état ſi penible. 'Alexandre luy répondit qu'il pouvoit faire ce qu'il luy plairoit, &

p 848.b. aller meſme à Antioche, s'il le jugeoit à propos ; 'mais que pour luy, rien ne pouvoit luy faire changer la reſolution de ne communiquer jamais avec Jean, à moins qu'on n'euſt remedié aux deſordres qui s'eſtoient commis, quand meſme Jean luy donneroit, non pas Raſaphe, [où pouvoit eſtre l'Egliſe de Saint Serge,] & les autres lieux de cette ſolitude, mais tout le royaume des

a. C'eſt le meilleur ſens que je voie à ces paroles, *niſi ejicerent ur illi.*

434. Cieux. C'eſt la réponſe qu'il le prie de faire de ſa part aux moines, 'dont il trouvoit les empreſſemens fort mauvais. Il les prie de demeurer en repos, quels qu'ils fuſſent, quand meſme ils reſſuſciteroient tous les hommes qui ſont morts depuis le commencement du monde.

'Il dit que ce qui le confirmoit dans ſon ſentiment de ne point communiquer avec les autres; 'c'eſt que l'hereſie des Theopaſquites, [qui font Dieu paſſible,] ſe fortifioit de plus en plus parmi eux, comme on le voyoit par ce qu'on mandoit de Conſtantinople, & par les predications qu'Antoine Eveſque de Calcide avoit faites la ſemaine ſainte à Antioche dans l'egliſe de Saint Zachée, dont Maranas Preſtre d'Hieraple, & pluſieurs autres perſonnes de la meſme ville, avoient eux meſmes eſté témoin. [Il ſemble donc qu'il ne trouvoit pas mauvais que ſes Preſtres meſmes communiquaſſent avec Jean. p. 849.

'Pour montrer neanmoins qu'il n'eſtoit point ennemi des condeſcendances, il envoya à Theodoret quelques papiers, 'qui contenoient trois projets de la maniere dont on pouvoit ſe reconcilier avec Jean. Celui que Theodoret jugea le meilleur des trois, 'portoit que l'on pouvoit recevoir la ſynodique de Procle, p. 850. *ſuperſtuum.* ſi elle s'accordoit avec la vraie foy, ſans contenir rien de "mauvais, & ſi elle n'autoriſoit point ce qui s'eſtoit fait à Epheſe. Surquoi Theodoret luy répond, que ſelon le bruit commun, Procle eſtoit tout à fait orthodoxe; qu'Hellade meſme qui luy en avoit écrit, & Euthere le confirmoient par leur lettres. Il le prie donc de penſer non ſeulement à la foy, mais encore à la paix des Egliſes, qui eſtoient dans une agitation tout à fait faſcheuſe; que s'il le juge à propos, on pourroit conferer hors d'Antioche avec Jean, à la charge que ceux qu'il avoit ordonnez dans l'Euphrateſienne ſeroient exclus de l'epiſcopat. Il avoit vu depuis peu la lettre de Jean à Theodoſe ſur ſa réunion avec S. Cyrille; &c. & il fut fort faſché d'y voir que Jean "anathematizoit la doctrine de Neſtorius: car il eſtoit encore fort perſuadé que Neſtorius n'avoit point d'autre doctrine que Jean meſme. [Il ſemble neanmoins vouloir bien tolerer qu'on anathematize ce qu'il a dit, ou cru de contraire à la doctrine des Apoſtres, pourvu qu'on n'anathematize pas ſa doctrine en general. 2.

Si la réponſe qu'Alexandre fit à cette lettre, eſt celle] 'par laquelle il envoie à Theodoret le commencement de la ſynodique de Procle, on y voit que quelques propoſitions qu'il fiſt pour la paix, il n'eſtoit nullement diſpoſé à la recevoir. Car il declare p. 851. 4 149.

qu'il ne veut point communiquer avec toute perſonne qui ne rejette pas la communion de S Cyrille. Il ſe plaint de quelques Eveſques de ſa province, qui ſe laiſſant corrompre, ſe joignoient à l'Eveſque d'Antioche, & ſe conformoient entierement à l'Egypte. 414.

p.852.f 151. p.859.a. p.852. 'Theodoret avoit ce ſemble envoyé à Conſtantinople Donat Preſtre & Acace Diacre. Ils revinrent vers ce temps-ci, & luy apporterent la lettre que le Queſteur Domitien luy écrivoit, avec d'autres lettres qui luy faiſoient connoiſtre que leurs amis les plus puiſſants s'excuſoient de rien faire pour eux, ſinon pour travailler à leur reconciliation; & que pour les autres, ceux meſmes qui eſtoient les plus ardens pour leur parti, n'oſoient leur écrire. Il envoya ces lettres à Alexandre par ceux meſmes qui les luy avoient apportées, afin qu'ils l'inſtruiſiſſent de tout; & il luy manda en meſme temps qu'il craignoit fort que leur fermeté à ne rien relaſcher, n'euſt point d'autre fruit que de les accabler entierement, de troubler les Egliſes, & d'abandonner leurs peuples aux loups qui uſurperoient leurs places: qu'ils avoient à craindre de ſe rendre reſponſables à Dieu de tous ces maux, s'ils preferoient leur intereſt, [& leur honneur] particulier au ſalut des peuples. Il conjure Alexandre de faire à tout cela une attention ſerieuſe, de balancer les avantages, & les inconveniens de part & d'autre, & de vouloir bien perdre quelque choſe, ſi l'on peut par là gagner beaucoup plus.

§ 152. 'Alexandre luy répond ſur cela, que balançer les avantages & les inconveniens, il prefere d'une part le deſir de Dieu, & le royaume des Cieux à l'honneur & la gloire du ſiecle, & de l'autre les depoſitions, les exils, les railleries, & les inſultes des hommes, & la mort meſme du corps à celle de l'ame, & aux tourmens eternels; p.853. 'que quand autrefois Saint Melece, S. Euſebe [de Samoſates,] S Barſe [d'Edeſſe,] & tant d'autres s'eſtoient laiſſez bannir [par les Ariens,] Dieu le voyoit, & n'oublioit pas neanmoins le ſoin de ſon Egliſe, & qu'il n'avoit point rendu ces Saints reſponſables des maux arrivez à leurs peuples, parcequ'ils n'avoient pas voulu ſe conſerver, en entrant dans la communion des heretiques; Qu'ainſi, s'il plaiſt à Dieu de luy en donner la force, il eſt reſolu de comparoiſtre devant les Conciles, devant les Gouverneurs, devant les Souverains, pour ſoûtenir la foy qui eſt noſtre unique eſperance, & ſouffrir aprés cela tout ce qu'il plaira à Dieu de permettre.

[Rien n'eſt plus beau; rien n'eſt plus grand que tout cela, s'il eſtoit

eſtoit bien appliqué.] Mais Alexandre en parlant ſi bien ſur tout le reſte, manquoit dans le capital, comme Domitien le dit fort bien à Hellade. Il reconnoiſt luy meſme dans cette lettre, qu'il n'avoit raiſon d'agir comme il faiſoit, que parcequ'il croyoit Cyrille heretique; & que Theodoret qui le croyoit orthodoxe pouvoit agir d'une autre maniere. [Comment donc ne ſe diſoit-il pas à luy meſme qu'il pouvoit bien ſe tromper, de croire heretique un homme que toute la terre, que les perſonnes les plus éclairées, les plus ſaintes, & les plus intrepides, que ſes meilleurs amis qui eſtoient le plus dans ſes intereſts, jugeoient orthodoxe? Comment ne concluoit-il pas de là qu'il ne falloit point mettre le trouble & le ſchiſme dans l'Egliſe par ſon ſentiment particulier, ayant tant ſujet de craindre que ce ne fuſt qu'un jugement temeraire & criminel contre l'un des premiers Eveſques de l'Egliſe, ou plutoſt contre toute l'Egliſe qui communiquoit avec luy.] Il prie Theodoret de ne le plus importuner ſur cette affaire, & qu'il n'avoit qu'à faire tout ce qu'il jugeroit eſtre le plus utile pour ſon Egliſe. Il luy envoie la lettre qu'il avoit receuë de l'Abbé Parthene, [pour luy montrer ſans doute que les Neſtoriens de Conſtantinople n'eſtoient pas auſſi decouragez] qu'il avoit paru le croire. Parthene avoit auſſi écrit à Theodoret. p.829.b. p.852. p.852. p.853. p.842. p.866.b.

ARTICLE CXXVI.

Theodoret ſe réunit avec Jean, & travaille à luy réunir les autres, ſans condanner Neſtorius: Il s'unit auſſi à S. Cyrille, ſans approuver jamais ſes douze anathematiſmes.

[LA negociation des ſaints moines eut l'effet qu'ils ſouhaitoient.] Theodoret confera avec Jean d'Antioche, [non à Gindare, mais] chez luy à Antioche. [a] Il s'entretint avec luy de toutes choſes, & il en eut toute la ſatisfaction poſſible. [b] Car il le trouva zelé pour la veritable foy, & pour l'union de l'Egliſe, ſans vouloir exiger qu'on ſouſcriviſt à la depoſition de Neſtorius, ni qu'on anathematizaſt ſa doctrine; & Theodoret ne fit en effet ni l'un, ni l'autre. Il n'avoit jamais eu de peine ſur la lettre de S. Cyrille, ayant toujours cru qu'elle eſtoit orthodoxe, & qu'elle *evacuat.* "reparoit ſuffiſamment ce qu'il y avoit de mal dans les anathematiſmes, qu'il regardoit encore comme heretiques. Ainſi voyant la foy en ſureté, & qu'on ne l'obligeoit point à prendre part à ce qu'il croyoit encore injuſte, il s'unit entierement avec Jean,

Conc. ap. p. 865. b. 866. a. [a] p. 862. a. [b] p. 859. b. Thdrt. C. p. 98. Conc. ap. p. 859. b.

ne croyant pas pour cela entrer dans l'injuſtice qu'on avoit fai- 434.
te, ſelon luy, [à Neſtorius,] puiſque Dieu ne nous demande point raiſon des fautes des autres, & que la peine qu'il pouvoit avoir ſur cela devoit ceder à l'avantage de finir les diſputes, & de ne pas expoſer les peuples aux maux qui les menaçoient. [Je ne trouve rien de ce qui ſe fit à l'égard des trois Eveſques ordonnez
p.845.c[850.a. dans l'Euphrateſienne par Jean.] Il ſemble qu'on euſt eu deſſein
p.856. § 157. d'abord de faire ſigner la ſynodique de Procle, 'neanmoins il
t.3.p.1091.d. paroiſt qu'on ſignoit une lettre de Jean, [& apparemment] 'celle
ap p.856.b c. qu'il avoit écrite à S. Cyrille pour la concluſion de la paix: 'Mais il trouvoit bon qu'on en retranchaſt quelques endroits comme ſuperflus; [c'eſt à dire ſans doute ce qui regardoit Neſtorius.]

p.826. § 126. 'Jean fit en meſme temps Theodoret le mediateur de la paix avec tous les autres, conſentant qu'il uſaſt, pour les adoucir, de tous les menagemens, & de toutes les condeſcendances qu'il
p.827. jugeroit neceſſaires, '& voulant bien meſme qu'il le chargeaſt
p.816. d'injures, [c'eſt à dire apparemment qu'il condamnaſt ſa conduite dans les choſes qui leur auroient pu faire de la peine.] 'Ils convinrent de cela en la preſence de Dieu ſeul. Mais Theodoret ayant ſouhaité, [ou dans ce temps là meſme, ou] "quelque temps *olim.* aprés, d'en avoir pour ſa ſureté un acte par écrit, qu'il luy promit avec ſerment de ne point montrer que quand la neceſſité l'y obligeroit: Jean le fit par une lettre qu'il luy adreſſa ſignée de luy, toute pleine de marque d'eſtime & d'amitié; mais où l'on voit qu'il avoit un vray deſir de réunir tous les membres de l'E-
p.827. gliſe aux dépens meſme de ſa reputation. Car que pouvons-nous, « dit-il, ſouffrir de conſiderable pour le ſalut, & la paix de tant « de freres, "& de freres qui meritent ſi fort d'eſtre aimez, aprés « *talium.* que nous voyons le Fils unique de Dieu ſe rabaiſſer pour nous « juſques à la Croix, S. Paul vouloir eſtre anatheme pour Iſrael, « & Moyſe demander d'eſtre effacé du livre de vie? Il avoit tou- «
p.826. jours ces exemples dans l'eſprit. 'C'eſt pourquoi il ne croyoit point pouvoir rien faire de trop pour une choſe que Dieu aime
p.825. autant que la paix: 'Et il exhorte Theodoret de s'y appliquer avec toute ſon activité ordinaire, priant J. C. de luy donner pour cela la force dont il avoit beſoin.

[Il y a tout ſujet de croire que Jean ne recevoit perſonne à ſa communion, ſans l'obliger d'entrer auſſi dans celle de S. Procle
p.811.a. & de Saint Cyrille,] comme André de Samoſates avoit fait. [Il
Thdrt.G.p.97. d. ſemble en effet,] que Theodoret ait écrit exprés pour cela [dés ce
Conc.ap p.867. § 169. temps une lettre de civilité à S. Cyrille,] 'puiſqu'Alexandre luy

reproche qu'on le voyoit à ſes genoux, comme un vaincu qui ſe rend. Saint Cyrille marque cette lettre, & ne manqua pas d'y répondre. Leonce de Byzance dit que S. Cyrille communiqua avec Theodoret, auſſi-bien qu'avec les autres Orientaux, ſans luy demander qu'il anathematizaſt les écrits qu'il avoit faits contre les anathematiſmes. Theodoret écrit long-temps aprés qu'il demeure dans les termes de l'accord fait du temps de Saint Cyrille, & qu'il embraſſe ſa lettre [aux Orientaux.]

Thdrt. G.p.97. d. Leont.ſect.6 p. 516.d. Thdrt.ep.86.p. 963.a.

Baronius remarque qu'autant que Saint Cyrille avoit eu de courage & de fermeté pour reſiſter aux Orientaux à Epheſe, autant leur témoigne-t-il d'amitié, de douceur, & de déference, pour conſerver leur amitié, depuis qu'il ſe fut reconcilié avec eux; agiſſant en l'un & en l'autre ſelon qu'il croyoit eſtre plus utile pour l'avancement de l'Egliſe. Il dit que ce fut pour leur donner une marque de ſon affection & de ſon eſtime qu'il voulut ſoumettre ſes ouvrages à leur jugement. Nous trouvons en effet qu'ayant achevé ſes livres contre Julien l'apoſtat, & ſon écrit ſur le bouc que la loy ordonnoit de laiſſer aller dans le deſert, adreſſé à l'Eveſque Acace de Scythople, dit [a] Photius, [b] il les envoya à Jean d'Antioche, & le pria de les montrer aux plus habiles de l'Orient. Jean les envoya [entre autres à Theodoret,] qui les lut, & en fit beaucoup d'eſtime. Il en écrivit à S. Cyrille, & S. Cyrille luy fit réponſe, en témoignant eſtimer ſon exactitude [dans la doctrine,] & luy eſtre fort obligé de ſon amitié. Outre ces deux lettres, S. Cyrille luy écrivit encore en pluſieurs autres occaſions. On marque en particulier qu'il luy écrivit deux lettres pleines de tendreſſe. [Mais je ne trouve point cette particularité dans l'epiſtre 83 de Theodoret, dont il ſemble qu'on la tire.]

Bar.432.§ 82.

&c.

§ 82. 83.

Thdrt.ep.83.p. 960.b.

Cyr.ep.36.p. 121.

a Phot.c.169.p. 380.

b Thdrt.p.960. b.

Conc.t.4.p. 1276.b.

Theodoret employoit auſſi dans ſes ouvrages, l'autorité des écrits de S. Cyrille, pour combatre les Eutychiens. [c] Et il le cite dans le Concile de Calcedoine pour ſoûtenir un endroit de la lettre de S. Jean. [d] Il le qualifie bienheureux, & de bienheureuſe memoire, en écrivant non ſeulement à Dioſcore, [e] mais auſſi à S. Flavien de Conſtantinople, [f] & meſme à Domnus d'Antioche.

Thdrt.ep.83 p. 959 a d|dial. 2. p. 110.111. c Conc t.4.p. 370 a.b. d Thdrt.ep.83. p.959.960. e ep 86 p.963.a. f ep.112.p 983. d|984.a.

[Nous verrons neanmoins que vers l'an 437,] [g] il écrivit nommément contre luy, pour défendre Theodore de Mopſueſte, & d'une maniere aſſez dure. [Il faut remarquer encore qu'il n'a jamais approuvé les anathematiſmes de ce Saint.] Il avertit Domnus d'Antioche en 449, de prendre bien garde qu'on ne les autoriſaſt dans le faux Concile d'Epheſe, & il ſe plaint de ce que ceux des autres dioceſes, ne regardant qu'au nom illuſtre de

g Conc.t.5.p. 473.474. Thdrt.ep.112.p. 982.984. p.982 983.

l'auteur, n'y ſoupçonnoient rien de mal, & ne connoiſſoient 434.
ad Joan. t. 4. p. 703. a. point le venin qu'ils contenoient. [a]Voulant montrer que ce Conciliabule avoit bleſſé la foy de l'Egliſe, il dit qu'on y a depoſé Domnus, parcequ'il ne recevoit point les anathematiſmes, qu'on
c. les y a confirmez, & que les Eveſques d'Orient n'oſoient plus les rejetter, comme ils l'avoient fait ſi ſouvent.

t. 5. p. 39. 2. b] 100. 101. [b]Quelques uns ont pretendu qu'il avoit toujours eſté oppoſé non ſeulement aux anathematiſmes, mais encore à la perſonne de S. Cyrille: & on cite pour cela deux invectives tres ſanglantes qu'on pretend qu'il fit en 444, pour inſulter à ſa mort. [Mais ces pieces ſont rejettées comme de pures ſuppoſitions par Baronius, par M.r Couſin, & par d'autres perſonnes tres habiles, dont l'autorité eſt appuyée ſur des raiſons tout à fait ſolides. Pour ce Nota 80. qui regarde ſes ſentimens ſur la perſonne de Neſtorius, nous en parlerons en un autre endroit.]

ARTICLE CXXVII.

Les deux Cilicies ſe réuniſſent, hors Zenobe de Zephyre qui eſt banni, & Melece de Mopſueſte.

Conc. t. p. 855. & 255. [La réunion de Theodoret ebranla tout le parti des ſchiſmatiques.] Dés qu'on ſçeut qu'il eſtoit à Antioche, [ou plutoſt qu'il ſongeoit à y aller,] ceux de la ſeconde Cilicie, qui avoient tout promis à Alexandre, parurent tout à fait portez à l'abandonner, juſqu'à ſembler eſtre faſchez que d'autres les euſſent prevenus. Jean leur avoit ce ſemble récrit pour les porter à la paix. Ils receurent ſes lettres, & luy envoyerent peut-eſtre auſſi des eulogies.

p. 258. & 259. [Je ne ſçay ſi cette lettre n'auroit point precedé] celle que Jean leur adreſſa par le Comte Neotere, où aprés avoir parlé des Peres de Nicée, [a]& de pluſieurs autres Saints qui ont combatu 1.
pour la verité, il y anathematizoit l'impieté [2] d'Apollinaire avec 2.
toutes ſes hereſies, & faiſoit une expoſition claire de la vraie
p. 256. & 257. foy. [a]Ils s'aſſemblerent ce ſemble pour deliberer ſur cette lettre: & n'y trouvant rien que de bon, ils la receurent, rentrerent dans la communion de Jean, & luy écrivirent une lettre, où Maximin d'Anazarbe, & les autres Eveſques de la province, l'aſſurent de la joie que la ſienne leur avoit donnée. Ils luy font excuſe d'avoir eſté quelque temps ſeparez de luy, à cauſe des articles [de S. Cyrille,] condannez ſouvent comme mauvais par

1. 2. Ces deux articles ne ſont point dans ſa lettre d'union à S. Cyrille.

Jean meſme : mais que l'expoſition qu'il avoit faite de la vraie foy avoit animé leur amour pour luy. Je penſe que c'eſt la lettre ſynodique que les Eveſques de la ſeconde Cilicie avoient écrite à Jean pour l'aſſurer qu'ils communiquoient avec luy, & qu'ils adreſſerent à Theodoret, [afin qu'il la luy preſentaſt. Il ſemble qu'il la trouva déja à Antioche en y arrivant. De la maniere qu'il en a parlé, on ne peut douter que Jean ne l'ait agrée.] p.859.c|860.a.c.

'Heſyque Eveſque de Caſtabales s'eſtoit trouvé au Concile de la ſeconde Cilicie. Il avoit promis à Melece, [qui n'avoit eu garde d'y venir,] de luy mander ce qui s'y ſeroit paſſé. Il le fit par un billet, auquel il joignit la lettre qu'on avoit écrite à Jean, & il le prie en meſme temps de prendre ſur cette affaire une reſolution conforme à ce qu'il avoit appris de Theodore, ſur l'obligation qu'il y a de conſerver le corps de l'Egliſe ſans diviſion. p.856. § 157.

'Ce n'eſtoit pas là la penſée de Melece. Dés qu'il avoit vu ceux de ſa province pancher pour l'union, il en avoit écrit à Alexandre, 'qui luy répondit qu'il n'eſtoit pas ſurpris de voir les Ciliciens changeans à leur ordinaire, & toujours preſts à ſe porter aux extremitez oppoſées. 'Lorſqu'ils eurent communiqué avec Jean, Melece crut le luy marquer ſuffiſamment, en luy mandant qu'il n'oſoit luy dire ce qui ſe paſſoit parmi eux. Mais pour luy rien ne l'ebranloit. p.855. § 155. § 156. p.862. § 163.

'Il luy envoya en meſme temps une lettre d'Hellade de Tarſe, 'qui répondoit à une exhortation qu'Alexandre luy avoit faite de ne ſe point laiſſer abatre. Hellade l'aſſuroit qu'il demeuroit dans les meſmes ſentimens qu'il avoit toujours eus: 'mais que tout ſon Clergé & tous ſes ſuffragans, hors deux, le preſſoient de ſe réunir; que la ſeconde Cilicie l'avoit fait, & travailloit à le luy faire faire de meſme; qu'aprés tout il eſtoit ebranlé par le peril où il voyoit ſon Egliſe, s'il eſtoit obligé de l'abandonner. 'Theodoret luy écrivit auſſi d'Antioche d'une maniere tres preſſante, & luy envoya le Preſtre Baſile pour le conjurer de ne pas perdre ſon troupeau, en ſe faiſant depoſer ſans pouvoir dire qu'il y en euſt aucun ſujet, n'y ayant rien dans ce qu'on luy demandoit qui puſt bleſſer ſa conſcience. 'Il en écrivit encore à Cyrille Eveſque d'Adane, afin qu'il portaſt Hellade [ſon metropolitain] à embraſſer & à procurer la paix. 'D'autres écrivirent encore ce ſemble à Hellade pour le meſme ſujet, luy repreſentant meſme qu'il avoit endetté ſon Egliſe pour faire des aumoſnes ou d'autres depenſes ſemblables, [& qu'il la ruinoit en l'abandonnant.] Ib. § 164. p.863. p.859. § 160. § 161. p.864.c.

'Alexandre au contraire luy écrivit une longue lettre pour p.863. § 165.

p.865. l'empeſcher de ſe rendre à ces ſollicitations. Il y fait de grandes
p.864.b. plaintes contre Jean. Il dit que ſi on ne l'obligeoit point à ſigner
contre Neſtorius; ceux qui luy font cette propoſition l'ont con-
a. damné eux meſmes, malgré leurs promeſſes; qu'aprés tout il ne
ſert de rien d'eſtre ferme ſur ce point, & d'abandonner le capi-
p.863.b. tal qui eſt la doctrine de la foy, & encore en un temps où l'here-
ſie ſe ſoulevoit de tous coſtez. [Mais pour l'article de la foy, qu'il
faut certainement ſoûtenir au peril de quoy que ce ſoit, il le
ſuppoſe toujours ſans ſe mettre en peine de le prouver, quoiqu'il
p.879. & 880. ſceuſt bien qu'on ne le luy accordoit pas. Auſſi Hellade [ſans
s'arreſter à ſes exhortations mal appliquées,] ſe réunit à l'Egliſe
p.870.b. & à la communion de Jean, avec tous les autres de la Cilicie, hors
p.876.a.886.a. Melece de Mopſueſte, & Zenobe Eveſque de Zephyre dans la
premiere Cilicie. Car ce Zenobe aima mieux abandonner vo-
lontairement ſon Egliſe, aprés que Melece eut eſté chaſſé, [que
d'imiter Hellade.] Il fut enſuite banni à Tiberiade dans la Pa-
p.876.a. leſtine, d'où il fut encore chaſſé. Alexandre avoit logé chez luy
au retour d'Epheſe.

p.888. & 893. Hellade aprés s'eſtre réuni avec Jean, en fit une eſpece d'ex-
cuſe à Neſtorius dans une lettre qu'il luy écrivit, luy proteſtant
qu'il l'a fait parceque la lettre qu'on avoit envoyée [pour ſigner]
s'accordoit exactement avec la tradition apoſtolique, & qu'il ne
l'a neanmoins fait qu'avec regret pour eviter de plus grands
maux. [Il s'eſtoit aſſurément engagé à reconnoiſtre Saint Procle
pour legitime Eveſque de Conſtantinople, au prejudice de Neſto-
rius] qu'il croyoit encore eſtre perſecuté injuſtement, & meſme
pour avoir ſoûtenu la verité. C'eſt pourquoi il le traitoit tou-
jours comme Eveſque. Theodoret eſtoit dans les meſmes ſenti-
p.887.b. mens. [Nous verrons neanmoins] qu'Hellade ſigna ſa depoſition
quelque temps aprés, & anathematiza ſa doctrine.

ARTICLE CXXVIII.

La depoſition des quatre Metropolitains executée à l'égard des ſeuls obſtinez, comme Dorothée & Eutbere: Les Iſaures ſe réuniſſent: Acylin de Barbaliſſe eſt chaſſé.

Conc. ap. p. 879. 880. a p. 829. 859. IL eſt viſible qu'Hellade fut receu dans la communion de l'Egliſe, & qu'il demeura Eveſque de Tarſe. a Il eſt certain auſſi que Theodoret, & Domitien Queſteur, ſuppoſoient comme une choſe indubitable, qu'il conſerveroit ſon eveſché en ſe réuniſſant

à Jean d'Antioche. [Ainſi il faut dire que Jean avoit obtenu de l'Empereur qu'on n'auroit point d'égard au Concile de Maximien qui l'avoit depoſé, avec Dorothée, Himere, & Euthere, pourvu qu'ils acceptaſſent les conditions de la paix. Himere n'eſt point en effet non plus que luy] dans la liſte de ceux qui furent privez de leurs Egliſes, parcequ'ils ne vouloient point entrer dans la communion de Saint Cyrille. Dorothée & Euthere y ſont : [Mais je ne trouve point que Dorothée ait demandé à ſe réunir, & quand il l'auroit demandé, peut-eſtre que l'anatheme qu'il avoit prononcé à Conſtantinople, l'auroit fait juger indigne de la grace & de la communion de l'Egliſe. Nous verrons dans la ſuite ce qu'on ſçait de la fin de ſon hiſtoire.]

p. 885. p. 885. 886.

Pour Euthere nous avons de luy un écrit tres emporté contre la réunion, & meſme perſonnellement contre Jean & S. Cyrille. Il pretend que Jean qui avoit abandonné Neſtorius en ſe réuniſſant, avoit appris de luy la confeſſion de foy qu'il envoya à S. Cyrille, & il dechire autant qu'il peut ce que Saint Cyrille y ajoure dans la lettre de la réunion, pretendant y trouver des hereſies imaginaires auſquelles & Saint Cyrille, & qui que ce ſoit n'avoit peut-eſtre jamais penſé.] Il y releve extremement Diodore de Tarſe. Il adreſſa cet écrit à Alexandre d'Hieraple & aux autres qui n'avoient point encore embraſſé la paix; & il les conjure à la fin de renoncer meſme à la communion de ceux qui s'eſtoient ſouillez, dit il, en ſe joignant à Cyrille, & qui en faiſant ſemblant d'eſtre les défenſeurs de la foy, s'eſtoient rendu les miniſtres de l'impieté. [On voit par là combien ſa diſpoſition eſtoit oppoſée à la paix, & ainſi c'eſt avec quelque raiſon] qu'un ancien auteur le qualifie hererique, & compagnon de l'hereſie de Neſtorius. [Car pour ſa doctrine, il me ſemble qu'on peut juger par cet écrit meſme qu'il n'en avoit point d'autre que les Catholiques]

p. 897. c 898. p. 899. p. 901. a. p. 898 a 906 e. p. 907. a. p. 897. c.

Nous n'avons point remarqué que les Eveſques d'Iſaurie euſſent pris aucune part au ſchiſme. Et peut eſtre s'eſtoient-ils contentez de ne point ſigner la lettre de réunion, ſans faire aucun acte exprés de rupture. On trouve neanmoins que Zebina qui avoit eſté à Antioche, avoit anathematizé Saint Cyrille. Et il y avoit une Antioche dans l'Iſaurie. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'ils cederent avec ceux de la Cilicie, embraſſerent la communion de Jean, luy envoyerent des eulogies avec des lettres où ils reconnoiſſoient Saint Cyrille & Procle pour Eveſques de l'Egliſe, & declarerent en meſme temps qu'ils ne prenoient point de part

p. 865. a. Geo. ſac. p. 301 Conc. ap. p. 865 § 166. p. 867. § 168.

communicare.

à la depoſition du tres ſaint Eveſque Neſtorius : ce ſont les ter- 434.
p.894.a.§197. mes de Theodoret. 'Il ſemble neanmoins que ce qu'ils firent alors ait eſté envoyé à S Procle, & qu'il s'en ſoit contenté.

p.870.c. 'Il ne reſta plus ainſi [dans le patriarcat d'Antioche,] qu'Alexandre & Melece, avec Zenobe, ou peut-eſtre encore Abibe dont
p.886.b. nous avons vu l'hiſtoire, & Acylin depouillé de ſon eveſché de Barbaliſſe dans l'Euphrateſienne. Ce lieu n'eſt qualifié qu'un
p.854.n g. "chaſteau. 'Et il y en avoit bien d'autres de cette ſorte, qui eſtant *caſtrum.*
peuplez comme des villes, avoient auſſi des Eveſques. [Acylin ne ſe trouve point entre les Eveſques venus à Epheſe, & peut-
p.831.833.837. eſtre n'eſtoit-il pas meſme encore Eveſque:] 'car il eſt toujours mis le dernier entre ceux du Concile & du parti d'Alexandre.
p.844.c. 'Il n'eſtoit pas nommé dans la loy donnée contre les ſchiſmatiques. [Mais elle les comprenoit tous aſſurément : Et comme il ſe
p.854.b. rencontroit peut-eſtre voiſin de Tite, pour executer la loy,] 'il fut ſommé des premiers de ſe réunir à Jean, ou de ſortir. Ceux de
p.856.b. Barbaliſſe eurent ordre de l'y obliger, & ſe ſouleverent ſur cela
p.854.§154. contre luy. 'Il promit ce ſemble de ſortir, & conſulta enſuite Alexandre pour ſavoir ce qu'il avoit à faire.

§154. 'Alexandre qui luy avoit déja écrit & parlé pluſieurs fois ſur ce ſujet, ne manqua pas de l'exhorter à ne craindre aucune perſecution pour la juſtice. Pour ce qui eſt de ſortir, il ne condanne point ce qu'il avoit fait : Mais il luy donne ſur cela une regle [fort belle & fort importante,] qui eſt qu'un Eveſque doit rendre con-
p.855. te à J.C. de ſa ſortie, auſſi-bien que de ſa demeure, & qu'ainſi il ne doit point quitter qu'il n'y ſoit forcé par le commandement du Souverain, ou obligé par le ſoulevement general de tout ſon
p.856.b. peuple. 'Acylin fut bien-toſt chaſſé par des calomnies & des factions vers le meſme temps que [Theodoret &]la ſeconde Cilicie ſe réunirent, & il ſe retira auprés d'Alexandre, qui canoniza ſa conſtance, [lorſque Dieu la condannoit comme une obſtination.]
p.878.a.§879.b. Neanmoins aprés que Melece eut eſté auſſi chaſſé de Mopſueſte,
p.886.b. 'Acylin conſentit à communiquer avec Jean, ſans rien ſigner
n.f. contre Neſtorius: 'de ſorte qu'il peut bien avoir eſté rétabli dans ſon Egliſe ; & quelques uns croient que c'eſt Aquilin depoſé dans le faux Concile d'Epheſe, quoiqu'il y ſoit nommé Eveſque de Byblos. 'Alexandre dit qu'il avoit toujours mené une vie tres ſainte, preſque depuis le berceau, & qu'il s'eſtoit déja ſignalé en d'autres rencontres.

ART. CXXIX.

ARTICLE CXXIX.

Melece de Mopſueſte eſt depoſé, chaſſé & banni à Melitene: Thomas eſt ordonné en ſa place.

[MELECE avoit ſans doute eſté ſommé par le Comte Tite en meſme temps qu'Acylin:] 'mais il s'eſtoit toujours obſtiné à ne vouloir point communiquer avec l'Egliſe Catholique. [Maximin d'Anazarbe luy manda] que l'on avoit écrit, [& apparemment d'Antioche,] que quand on l'auroit chaſſé luy & les autres, (car c'eſtoit avant la réunion des Ciliciens,) il eſtoit à craindre que leurs Egliſes ne tombaſſent entre les mains de quelques heretiques qui les corromproient. 'Mais comme il eſtoit perſuadé que ceder c'eſtoit établir l'hereſie, il répondit à Maximin qu'il ne croyoit pas devoir ſe rendre luy meſme heretique, depeur que les autres ne le devinſſent. 'Hellade de Tarſe luy manda auſſi que l'on parloit de faire un ſynode [du patriarcat d'Orient] pour les y citer: à quoy il répondit qu'il ne reconnoiſſoit point l'autorité de ce ſynode, que ſi Jean envoyoit le citer comme de luy meſme, il ne répondroit pas ſeulement un mot à ſon envoyé; que s'il eſtoit appuyé de l'autorité de l'Empereur, il regarderoit cela comme un ordre de Dieu, & quitteroit ſon Egliſe, 'voulant ceder à l'autorité du Souverain, & à la neceſſité; mais non à l'autorité de Jean qu'il ne craignoit pas, '& qu'il ne regardoit point alors comme ſon ſuperieur.

Conc. ap. p. 871. § 173. p. 856. § 158. p. 857. a. a, b. c. a.

'Une partie de ſes Eccleſiaſtiques eſtoient contre luy: *& ils luy adreſſerent une proteſtation ſur ce qu'on menaçoit 'de les aſſujettir à la ville, [s'ils ne ſe reconcilioient à l'Egliſe:] mais ce ne luy eſtoit pas une raiſon de trahir ſa conſcience, eſtant preſt de ſe voir reduit luy meſme aux miniſteres les plus bas, plutoſt que de faire une choſe qu'il regardoit comme la perte de ſon ſalut.

p. 877. b. * p. 857. b.

trahere ad curiam.

'Il écrivit neanmoins à Maximin, qu'il eſtoit preſt de s'unir à Jean, mais pourvu qu'il anathematizaſt Saint Cyrille & ſes 12 articles, ſi S. Cyrille ne les vouloit pas anathematizer luy meſme avec ſes autres écrits; qu'il ne ſouſcriviſt point la ſynodique de Procle, qu'il reconnuſt Neſtorius pour Eveſque, non de parole, mais en le faiſant venir à l'Egliſe [pour y aſſiſter au ſacrifice,] en le faiſant aſſeoir avec luy, & mettant ſon nom dans les diptyques. [Il s'attendoit bien] que Jean n'accepteroit pas ces conditions.

p. 844. b. 852. a. b. 857. a.

'Le Comte Neotere luy écrivit pour taſcher de le flechir, [ſoit

p. 842. § 141.

p.858.b. lors] qu'il apporta aux Eveſques de la ſeconde Cilicie la lettre de 434.
p.842.e. Jean pour l'union, [ſoit un peu devant.] Il luy répondit que s'il
ſe fuſt agi "de quelques intereſts humains, il auroit cedé à la &c.
crainte des maux dont il eſtoit menacé. Car tout plie, dit-il, "
ſous la terreur des puiſſances, hors une conſcience attachée à "
p.843.a. Dieu, qui aime de tout ſon cœur à luy plaire, 'qui met ſa confiance "
p.843.844. en luy, & qui eſpere de luy des biens eternels. 'Il pretend donc "
montrer par le narré qu'il luy fait des choſes, qu'on ne peut ſe
p.844.b. lier avec Jean uni à S. Cyrille, ſans s'engager dans l'hereſie: 'que
ce ne ſeroit pas une paix, mais une ruine entiere. Il reconnoiſt à
la fin la verité [qui fait ſa condamnation,] que s'il euſt troublé
l'Egliſe pour des choſes qui n'euſſent eſté que peu importantes,
il euſt eſté le plus miſerable de tous les hommes, & digne de
toutes ſortes de ſupplices. Entre autres conditions qu'il propoſe
pour la paix, il euſt voulu qu'on ſe fuſt contenté du ſymbole de
Nicée, expliqué, dit-il, par le B. Theodoret, puiſque c'en eſt le
vray ſens [Je penſe qu'il veut dire Theodore de Mopſueſte.

Quoiqu'il y euſt peu lieu d'eſperer qu'une prevention auſſi forte que la ſienne, puſt ceder, ni à la crainte ni au temps, ni à la raiſon;] 'neanmoins le Comte Tite qui vouloit eviter le bruit & le
p.872. & 873. trouble differoit de le chaſſer, & il pria Jean d'Antioche de ne l'en
pas preſſer, juſqu'à ce qu'il fuſt venu un nouvel ordre de la Cour
contre ceux qui n'auroient pas obeï: Cet ordre portoit ce ſemble abſolument la peine de l'exil, ſans donner davantage de temps
pour deliberer. Lorſqu'il fut arrivé ou preſt d'arriver, Tite le
manda à Melece, en le priant de penſer à ce qu'il avoit à faire,
& de s'en aller au pluſtoſt à Antioche ſe reconcilier avec Jean,
parcequ'aprés cela il n'y auroit plus de remede; qu'il devoit conſiderer qu'il avoit contre luy toute l'Egliſe; & qu'il n'y avoit
pas d'apparence que la providence divine, qui veut ſauver tous
les hommes, n'euſt donné qu'à luy ſeul la grace de connoiſtre &
de ſuivre la verité; qu'ainſi tous ſes grands diſcours [& toutes ſes
fauſſes raiſons] ne pourroient ſervir qu'à le condamner & en ce
monde-ci & en l'autre.

p.872. & 874. 'Melece luy répondit par une longue lettre, "où il prouve fort
a p.873. bien par divers exemples, qu'on n'eſt pas criminel pour ne pas
p.874.a. ſuivre le plus grand nombre, '& pour en eſtre perſecuté, lorſque
b.c. c'eſt parceque l'on ne veut aimer que Dieu. 'Pour montrer donc
que c'eſtoit là le ſujet de ſa perſecution, ſans quoy tous ſes exemples luy auroient eſté inutiles, il ſoûtient, [comme Alexandre,]
que Saint Cyrille avoit eſté heretique dans ſes anathematiſmes;

qu'il l'eſtoit encore puiſqu'il ne les avoit point condannez ; & que Jean eſtant entré dans ſa communion ſans les luy faire condanner, & ſans les condanner au moins luy meſme, on ne pouvoit communiquer avec luy ſans participer à l'hereſie. Il touche auſſi ce qui regardoit Neſtorius, mais en un mot. [Ainſi il ſe ſepare de toute l'Egliſe, ou plutoſt il la condanne toute entiere ſur des raiſons qui au moins eſtoient embaraſſées, & dont il euſt aiſément ſenti la foibleſſe, s'il n'euſt eſté entierement aveuglé par ſes preventions, & peut-eſtre par la vanité] de ſe voir le ſucceſſeur du grand Theodore : car c'eſt ainſi qu'il l'appelle. Il pretend meſme que tout ſon dioceſe l'euſt lapidé s'il euſt communiqué avec Jean. c1875.2. b. c.

Il declare donc à Tite qu'il n'a qu'à executer ſes ordres, & qu'il les previendra meſme en ſe retirant volontairement, pourvu qu'on luy faſſe voir non une copie, mais l'original de la lettre de l'Empereur qui le luy commande, avec la requeſte ſur laquelle elle a eſté obtenuë, parcequ'il veut ſavoir ſi les ennemis de la verité n'ont point ſurpris l'Empereur par leurs menſonges. [Il paroiſt dans cette lettre un digne ſucceſſeur de Theodore le premier chef des Pelagiens, J lorſqu'il dit que Dieu fait les hommes maiſtres de ſes volontez : [de ſorte qu'il ne faut plus dire que le Seigneur fait tout ce qu'il veut, mais tout ce que nous voulons.] b. p 870.e.

Tite preſſé par ceux d'Antioche, [a] & peut-eſtre meſme par l'Eveſque Jean, [fut donc obligé d'en venir à la violence,] [b] & d'envoyer une compagnie de ſoldats chaſſer Melece de la ville. [c] Ils le firent en un dimanche, ce qui rendit ſon expulſion plus celebre & en meſme temps plus odieuſe. Car non ſeulement tous les Chrétiens de la ville, mais les heretiques & les Juifs meſmes témoignerent qu'ils ne la voyoient qu'avec douleur : Et on en eut d'autant plus d'affection pour aſſiſter celui qu'on traitoit de la ſorte. On luy défendit de demeurer ni dans la ville ni aux environs : mais il demeura neanmoins dans le dioceſe, tantoſt ſe montrant, tantoſt ſe cachant. p.876. § 175. [a] § 176. [b] § 175. [c] p.877.b. e. a.e.

Zenobe Eveſque de Zephyre, qui n'eſtoit pas encore chaſſé, manda cette nouvelle à Alexandre, & Melece la luy manda auſſi luy meſme par une lettre qui eſt tres belle, auſſi-bien que la réponſe d'Alexandre, [ſi elles eſtoient mieux fondées. Mais la ſouffrance ne ſuffit pas pour faire des martyrs : Il faut ſouffrir pour la verité, pour la juſtice, pour J. C, pour l'Egliſe, & non pas contre l'Egliſe, pour ſes preventions, & pour ſes jugemens temeraires ; ce qui n'empeſche pas qu'on n'ait de la compaſſion & p.876. § 175. p.877 § 177. p.876. § 178.

pour des perſonnes abuſées qui croient ſouffrir pour la verité,& pour ceux qui en ſont venus à de ſi faſcheuſes extremitez, s'ils ont eſté obligez indiſpenſablement de le faire. Dieu en ſçait la
p.876. f176. verité,& il jugera les uns & les autres.] Jean proceda ce ſemble auſſi par les voies canoniques contre Melece, le depoſa, & mit
n.1. en ſa place un nouvel Eveſque nommé Comace, ou plutoſt Tho-
t.4.p.644.d728. c. mas, comme il eſt nommé dans le Concile de Calcedoine,[a] & dans
a t.5.p.495.a. les diptyques de ſon Egliſe, où il eſt mis immediatement aprés S. Cyrille. Car on infera le nom de ce Saint à la place de Theodore
ap.p.877. [& de Melece:] Mais comme Melece demeuroit toujours dans le dioceſe, quoique caché, y entreprenoit de faire les fonctions epiſcopales, & y cauſoit divers troubles, Jean fit preſenter à l'Empereur une requeſte en ſon nom, pour demander qu'il fuſt envoyé hors de toute la Cilicie. [On peut dire que la paix de
p 876.b.c. l'Egliſe demandoit ſon eloignement: Mais je voudrois] que Jean ne l'euſt pas repreſenté à l'Empereur comme un homme qui vouloit effacer la doctrine des Peres: [car ce n'eſtoit point là du-
p.879. f179. tout ſa faute.] L'Empereur ordonna que Melece ſeroit relegué à Melitene en Armenie: & le General Denàs en ayant receu l'ordre, l'envoya au Gouverneur de la ſeconde Cilicie, luy mandant que s'il avoit beſoin de ſoldats pour l'executer, il avoit écrit
p.885.886. à Tite ſon Lieutenant de luy en ſoumir. Ainſi Melece fut tranſporté à Melitene, où l'on pretend que l'Eveſque Acace, [ennemi zelé des Neſtoriens,] le fit beaucoup ſouffrir; & il y mourut enfin.
p 894. f 197. [Son exil] n'appaiſa pas encore le trouble dans la Cilicie: & les Neſtoriens continuerent à s'oppoſer à l'Eveſque Thomas [mis en ſa place:] de ſorte qu'en 436 ou 437, Jean d'Antioche fut obligé de prier Saint Procle d'employer ſon autorité en faveur de cet Eveſque qui avoit pour luy un reſpect particulier. Chronic.

ARTICLE CXXX.

Jean d'Antioche & Theodoret font inutilement toutes ſortes d'efforts pour gagner l'eſprit d'Alexandre.

Conc.ap.p. 883 c. [IL ne reſtoit plus qu'Alexandre d'Hieraple] dont Jean d'Antioche ſouhaitoit extremement la réunion,[b] & il fit pour cela
b p.884.a. tout ce qui luy fut poſſible,[c] ne voulant ni luy faire aucune vio-
c p.871.c. lence, ni ſouffrir meſme que les autres luy en fiſſent, comme il en aſſura Theodoret, [apparemment dans les entretiens qu'ils
p.883.c. eurent enſemble à leur réunion.] Il luy envoya pluſieurs fois les

434. plus excellens Eveſques, pour le toucher, & luy faire comprendre qu'il ne devoit pas s'oppoſer à la paix que Dieu avoit accordée à l'Egliſe, lorſqu'on l'eſperoit le moins. Theodoret luy en p.865.§166.
&c. écrivit dés qu'il eut fait ſa paix avec Jean, reſolu, dit-il, "de ſe jetter à ſes piez, quand il euſt dû prendre un baſton pour le chaſſer. Il luy promet de l'aller entretenir de tout ce qui s'eſtoit paſſé dans ſa réunion, & d'eſtre pour cela chez luy vers le 20 du mois. [S'il avoit marqué de quel mois, cela fixeroit beaucoup le temps de tout ceci.] Il manda la meſme choſe à Maxime œconome de l'Egliſe d'Hieraple, l'aſſurant qu'il avoit de quoy ſatisfaire Alexandre ſur ſes peines au ſujet des dogmes, & le priant de le diſpoſer à ecouter ce qu'il luy diroit. p.862.§162.

Note 81. Mais Alexandre eſtoit inflexible. [a] En "répondant à Theodoret, il luy rendit témoignage qu'il avoit fait pour chercher ſa miſerable ame perduë, (car ce ſont ſes termes,) autant que le bon paſteur de l'Evangile: puiſqu'il avoit fait quatre voyages pour cela, à Arbathimile, à Hieraple, à Zeugma, & à Antioche. Et la concluſion qu'il tire de là, c'eſt qu'il n'avoit qu'à demeurer en repos ſans ſe fatiguer davantage, '& ſans accabler auſſi par ſes importunitez un homme âgé comme il eſtoit: Il l'aſſure qu'il ſouffrira tout plutoſt que d'entrer dans une communion ſouillée; 'que les Ciliciens & les autres qui le faiſoient alors pour s'accommoder au temps, ſe condamnoient eux meſmes par ce qu'ils avoient fait auparavant; 'qu'aprés tout, il ne ſe conduiſoit point par les exemples des autres; & que quand tous les hommes reſſuſciteroient pour luy dire que la croyance de l'Egypte eſtoit orthodoxe, il ne les prefereroit pas à la lumiere que Dieu luy avoit donnée: [en quoy il eſt difficile de ne le pas] 'condanner de preſomption & d'orgueil, auſſi-bien que d'obſtination, comme fait Jean d'Antioche. 'Il raporte divers faits pour montrer qu'il n'eſtoit pas abandonné de tout le monde; 'que quelques moines d'Alexandrie avoient écrit à Acace Diacre & Hoſpitalier [de ſon Egliſe ſans doute;] & à Syllaca Preſtre & Sacriſtin, qui avoient demeurez en Egypte, [& y avoient peut-eſtre eſté ſolitaires,] pour
&c. les aſſurer qu'ils avoient en horreur l'impieté de Cyrille, & les prier de leur mander s'il reſtoit encore en Orient quelques Eveſques qui n'euſſent point cedé au temps, afin de leur demander la permiſſion de ſe retirer chez eux. Ils ſe plaignoient ſurtout de ce que l'on preſchoit hautement en Egypte que Dieu eſt paſſible. 'On le preſchoit auſſi dans tout le Departement du Pont, [& meſ- c.
me dans toute l'Egliſe, mais ſelon le ſens veritable que cette ex-

[a] p.865.866.
p.866.§167.
d.
p.867.a.
d.
p.883 e.
p.866 b.c.
b.

preſſion peut avoir.] Il ſemble qu'il y euſt meſme un Eveſque 434.
d'Egypte dans les ſentimens d'Alexandre, qui ſe ſeparoit de la communion & de la doctrine de S. Cyrille. Car il ſe plaignoit à Theodoret dans une lettre, que Rabula écrivoit partout qu'ils eſtoient des heretiques, & que ceux qui avoient cedé comme Theodoret, eſtoient rentrez dans la vraie foy.

p.867. & 168. La charité de Theodoret ne ſe laſſa point encore, & ſans ſe mettre en peine ſi Alexandre recevoit bien ou mal ce qu'il luy écrivoit, il employoit pour luy tout ce qu'il avoit de force, afin de n'eſtre pas condamné de negligence devant le tribunal de J.C. Ainſi lorſque ceux de la Cilicie, & de l'Iſaurie eurent confirmé entierement leur union, il le manda à Alexandre par une nouvelle lettre, où il dit qu'il ſe jette à ſes piez pour le conjurer de ſe rabaiſſer un peu, de conſentir à ce que tout le monde ſe croit obligé de faire, & d'achever la paix de l'Egliſe. Il écrivit cette derniere lettre à la priere de quelques amis qui croyoient qu'il pouvoit tout ſur Alexandre.

p.867. & 169. [Cependant il n'y pouvoit rien dans cette occaſion.] Alexandre avec ſa dureté ordinaire luy répondit qu'il ne pretendoit pas
p.868.a. ſuivre un homme "changeant comme luy; & il le conjure par le &c.
nom de Dieu de le laiſſer là. Il declare qu'il n'a jamais cru Jean d'Antioche heretique: mais pour S. Cyrille il ne craint point de le
b. qualifier un impie. Il ne ſongeoit alors qu'à ſe retirer dés qu'on
a. luy feroit violence. Quoiqu'il regardaſt Theodoret comme un
c. cooperateur de l'hereſie, indigne de ſa communion, il ne laiſſe pas en finiſſant ſa lettre de luy demander ſes prieres. Mais il ne vouloit que cela de luy.

[Theodoret ne manqua point ſans doute d'aller à Hieraple
p.869.a.871.b. p.872.c. pour taſcher de le gagner:] mais il ne put pas ſeulement obtenir de luy parler. Car Alexandre dans la lettre qu'il écrit à Melece chaſſé de Mopſueſte, témoigne qu'il euſt ſouhaité que la volonté de Dieu l'euſt mis comme luy dans le port [& dans le calme de la retraite: mais qu'au milieu des flots où il eſtoit battu par les menaces des uns & par les careſſes des autres, il s'eſtoit fait une eſpece de port,] en s'impoſant comme une loy de fuir & la vuë, & l'entretien, & la memoire meſme de tous ceux qui demandoient à luy parler;
p.879.a. parceque c'eſtoient des gents qui eſtoient, dit-il, retournez de cœur en Egypte, & qui ne cherchoient tous
p.871.b. qu'à le tenter & à l'abatre. Il n'écrivoit point non plus à ſes plus
p.879.a. intimes amis, & ne vouloit point recevoir leurs lettres. Il croyoit ſuivre en cela l'exemple de J.C, qui avoit gardé le ſilence à ſa

paſſion, & l'ordre qu'Ezechias donna à ſes officiers de ne rien répondre à Rabſacés.

Theodoret ayant donc paſſé [d'Hieraple à Germanicie,] & p.868. § 170.
eſtant de là revenu chez luy, il fut attaqué d'une grande maladie, qu'il ſentoit encore moins que l'état où ſe reduiſoit Alexandre, en preferant ſon ſentiment à l'utilité de ſon troupeau[& de toute l'Egliſe.] Sa douleur le porta à prier une perſonne, [qui avoit ſans doute un credit tout particulier ſur Alexandre,] de p.869.a.
luy en écrire avec toute la vehemence qu'il pourroit. Il ne demandoit qu'à le pouvoir entretenir, & il eſperoit qu'aprés cela le reſte ne ſeroit pas difficile. Le titre & l'inſcription de la lettre p.868.c.
portent qu'elle s'adreſſe à l'Eveſque Neſtorius; [& on n'en connoiſt point d'autre alors que l'hereſiarque,] à qui cependant on p.869.a,b.
ne voit pas comment Theodoret auroit pu écrire une lettre telle que celle là. C'eſt pourquoi on a cru qu'elle eſtoit fauſſe, ou toute entiere, ou au moins dans ſon inſcription. Mais on a jugé p.868.b.c.
auſſi, qu'il n'eſtoit pas hors d'apparence que la grande charité de Theodoret l'ait pu porter à tenter meſme l'impoſſible, ſans ſe mettre en peine s'il hazardoit ſa reputation parmi les ſages du monde, pourvu qu'il travaillaſt à ſauver l'ame de ſon frere, pour qui il euſt voulu donner ſa vie. On a dit encore que la meſme d869.a.
ardeur de charité luy avoit pu faire eſperer de gagner Neſtorius, meſme en faiſant ſemblant de vouloir par luy gagner Alexandre, qui en effet euſt cedé ſans doute avec tous les autres du parti, ſi Neſtorius euſt pu ſe reſoudre à embraſſer la penitence, & à demander la communion de l'Egliſe. [Nous laiſſons aux lecteurs à juger de cette difficulté.] Il eſt certain que Theodoret faiſoit p.884.a.
encore alors profeſſion d'aimer Neſtorius, & de le regarder comme un Eveſque depoſé injuſtement.

Theodoret ne pouvoit manquer de mander à Jean l'obſtination p.871. § 172.
d'Alexandre: mais il attendit le pluſtard qu'il put à luy faire ſavoir une ſi triſte nouvelle, & en meſme temps il le conjure de ſouffrir encore avec patience un [ancien] Eveſque, dont il connoiſſoit & aimoit d'ailleurs la vertu, & qui ne refuſoit de condeſcendre à ce qu'on luy demandoit, que parcequ'il croyoit que c'eſtoit abandonner la juſtice, & violer les commandemens de l'Evangile, il le conjure, dis-je, de le ſouffrir encore un peu, & d'empeſcher meſme les autres de luy faire aucune peine; que le temps pourra l'amollir, & qu'il n'y a aucun danger à attendre, parcequ'il n'enſeigne rien dans ſon Egliſe que d'orthodoxe, & qu'il garde le ſilence à l'égard de tous les autres, ne parlant &,

n'écrivant à perſonne: mais que ſi on le chaſſe par violence, cela aura certainement de faſcheuſes ſuites; que beaucoup de perſonnes ſe ſepareront de l'Egliſe & à Conſtantinople & dans d'autres villes, parceque [tout le monde eſtime ſa pieté,] que pluſieurs ignorans le regardent comme le défenſeur de la vraie foy, & que d'autres admirent toujours les actions de courage, [de quelque maniere qu'elles ſoient faites.] 434.

p.872.d 'Pardonnez-moy, ajoute-t-il, ſi dans la violence de ma douleur, je vous proteſte qu'en le chaſſant vous vous attirerez "le « *blaſphe-*
blaſme & la haine de bien des perſonnes. Que ſi au contraire, « *miam.*
p.873.a. pouvant venger l'injure qu'il vous a faite, 'vous empeſchez meſ- «
me les autres de la venger, vous meriterez l'approbation de «
p.872.c. Dieu, & les loüanges des hommes, ſoit amis, ſoit ennemis, 'qui «
tous admireront voſtre patience & voſtre bonté; & aprés tout, «
vous ne ferez que perſiſter dans les ſentimens où vous m'avez «
témoigné que vous eſtiez à ſon égard meſme. «

ARTICLE CXXXI.

Alexandre eſt enfin chaſſé & banni: Ses bonnes & mauvaiſes qualitez.

L'AN DE JESUS CHRIST 435, PASQUE le 31 mars, F.

[NOUS ne ſavons pas ſi Jean accorda le delai que Theodoret luy demandoit pour Alexandre. Mais nous ſavons que
Conc.ap.p.883. c. n'ayant rien gagné par Theodoret] 'ſur cet eſprit obſtiné, il ne gagna pas davantage par les autres Eveſques qu'il y employa;
p.884.b.c. 'ce que quelques uns entendent d'André de Samoſates. Il y joi-
a p.883.c. gnit peut-eſtre encore les plus ſaints d'entre les moines. Alexandre ferma toujours les oreilles à leurs prieres, & ne voulut pas
p.884.a. ſeulement leur parler. 'Ainſi Jean ne crut pas devoir empeſcher
p.880.c. l'execution des ordres de l'Empereur. 'Il avoit eu quatre reſcrits
b. contre luy. 'Le General Denys luy avoit écrit une lettre fort civile pour le ſupplier de ſe réunir à l'Egliſe, & de ne luy pas donner la douleur de ſe voir contraint d'executer les ordres qu'il
p.879.§.880. avoit receus. 'Tite luy en avoit écrit une pareille, où l'on voit qu'il faiſoit une profeſſion particuliere de l'aimer, & de ſuivre
p.880.§.882. ſes conſeils. 'Il avoit toujours répondu par des injures contre Jean, & en proteſtant qu'il ne pouvoit s'unir avec luy ſans bleſſer
p.888.a.b. la foy. 'Il avoit ſeulement demandé à Denys que quand on voudroit qu'il ſortiſt, on luy fiſt la grace de le luy ſignifier en ſecret, & qu'il ſortiroit ſans bruit.

'Tite

Tite envoya donc un ordre par écrit à Libyen gouverneur de l'Euphrateſienne, pour l'obliger de ſortir, s'il refuſoit d'entrer dans la communion de Jean; pour faire recevoir celui que les Eveſques auroient ordonné en ſa place; pour employer à cela les troupes qui eſtoient dans Hieraple, [en cas qu'il y euſt de la reſiſtance,]& que ſi l'on avoit beſoin de luy, il viendroit avec main forte dés qu'il en auroit avis. Hypace officier du General fut chargé de porter cet ordre, & d'obliger Libyen à l'executer. §. 183. Libyen le receut le 15 d'avril, apparemment en 435, & Alexandre [en ayant eſté averti,]ſortit de la ville, en declarant qu'il quittoit avec joie l'epiſcopat. §. 184. p. 882. §. 184. §. 183. §. 184. in d.

Le peuple n'oſa le retenir à cauſe des ordres de l'Empereur. §. 185. Mais il fut ſi affligé de ſa ſortie, qu'on abandonna toutes ſortes d'occupations pour ne faire que pleurer: & l'on ferma meſme les egliſes. Libyen les fit ouvrir, & reprendre les exercices ordinaires; mais il ne put pas arreſter les plaintes que tout le monde faiſoit d'avoir perdu celui que chacun aimoit comme ſon paſteur & ſon pere. On en fit un acte que le peuple adreſſoit à Libyen, à Tite, & meſme à Jean d'Antioche, à qui ſans doute elles n'eſtoient pas avantageuſes, ni ce ſemble meſme aux puiſſances. Libyen l'envoya au Comte d'Orient, [qui avoit la juriſdiction civile ſur tout le patriarcat d'Antioche,]& luy écrivit en meſme temps une lettre, où il paroiſt luy meſme fort touché de la ſortie d'Alexandre. Dés devant qu'il fut ſorti, l'on avoit voulu faire un acte ſemblable; mais Alexandre l'avoit empeſché. p. 883. §. 185. p. 882. a. b.

Jean touché luy meſme de ce qu'il avoit eſté contraint de faire contre cet illuſtre Eveſque, en écrivit au Clergé & au peuple d'Hieraple pour répondre à leurs plaintes, & leur proteſter que ce n'eſtoit point la maniere injurieuſe dont Alexandre l'avoit traité; mais ſa reſiſtance opiniatre à la réunion, qui avoit obligé d'en venir à cette extremité, aprés que tous les autres moyens avoient eſté tentez inutilement. Que s'il vouloit encore embraſſer l'union, on le leur rendroit avec joie: mais que s'il perſiſtoit toujours dans ſon ſchiſme, il falloit qu'ils pourvuſſent à la ſureté de leur Egliſe, [en choiſiſſant un autre Eveſque. Il perſiſta aſſurément,]& fut relegué aux mines de Famothin en Egypte. p. 883. §. 187. p. 885. b.

Panolbe qui eſtoit Eveſque d'Hieraple [vers 443, peut avoir eſté mis en ſa place.] p. 950. b. t. 4. p. 730. c. d.

Alexandre demeura juſques à la mort dans ſon inflexibilité, ſans vouloir ceder à tous les efforts que firent & les amis, & les ennemis pour le ramener à l'unité de l'Egliſe. Ainſi c'eſt un ap. p. 870. §. 171.

exemple triſte & terrible du malheur où nous peut jetter noſtre eſprit, quand il s'arreſte trop à luy meſme, quelques bonnes qualitez que nous puiſſions avoir d'ailleurs. Car hors cette docilité d'eſprit, qui nous fait ceder, non à la violence, non à l'ambition, mais à la raiſon, à des amis ſages & ſaints, à l'utilité de l'Egliſe, il paroiſt avoir eu tout ce qui peut faire un grand 435.

a p.809.a.b. Eveſque, & meſme un grand Saint. 'André de Samoſate en parle comme d'un homme dont la pieté avoit toujours eſté celebre; & il deplore ſon obſtination comme un effet de la malignité du demon, jaloux de ce que ſon Egliſe avoit fait de grands progrés

p.871. ſous ſa conduite. 'On peut juger par l'eſtime que Jean meſme faiſoit de ſa vertu, [qu'elle eſtoit eſtimée & reverée de tout le monde. Elle paroiſt beaucoup dans toutes ſes lettres, auſſi-bien que la lumiere de ſa ſageſſe, dans les conſeils qu'il donne aux au-

p.768.b|871. tres.]'Dans ce qu'il faiſoit meſme contre la regle de l'Evangile, il n'agiſſoit que par la vuë de ſuivre l'Evangile, & mepriſoit pour cela toute autre choſe. [Pour de la fermeté & du courage il en

p.868.b. avoit aſſurément juſques à l'excés.] 'Il dit qu'il avoit ſurmonté ſans ſe troubler quatre Gouverneurs, "& divers autres magiſ- *Judices.*
trats. [Je ne ſçay ſi c'eſt en cette derniere occaſion, ou dés le

p.853.a. temps de Valens.] Car parlant de ce qui ſe fit alors [vers 370 & 375,] il dit que c'eſtoit de ſon temps. [Ainſi il ne faut pas s'éton-

p.867.1. ner] s'il ſe depeint comme fort âgé. [a] Il paroiſt auſſi qu'il avoit

a p.881.c. b p.867.a. eſté fort long-temps Eveſque. [b] Il ſemble qu'il l'eſtoit dés l'an 404, ou environ, lorſqu'il fit oſter [des diptyques] le nom d'un Julien infecté des erreurs d'Apollinaire, mais qui menoit une vie [exterieurement] ſi evangelique, qu'on le nommoit dans le ſacrifice en un monaſtere, & en une paroice de la campagne.

p.762.b. [Je n'entens pas bien] ce qu'il dit en l'an 432, que ſelon la vie de la Syrie il eſtoit un pecheur, & que depuis 40 ans il pleuroit ſes pechez. Il ajoute qu'il avoit neanmoins toujours aimé la vraie

p.865.b|867.a. foy, & toujours combatu les Apollinariſtes ſes voiſins. 'Il s'appliquoit tellement à l'otaiſon, que ſes genoux en eſtoient uſez.

p.882.c. 'Les regrets de ſon peuple à ſa ſortie ſont l'eloge de ſa conduite epiſcopale. Ils aimoient ſa douceur, ils honoroient ſa vie, ils reveroient ſa gravité ſacerdotale, ils admiroient la ſainteté de toute ſa conduite, ils avoient toujours à la bouche les inſtruc-

p.868.b.&c. tions qu'il leur donnoit pour les porter à la pieté. 'Cependant il les quitta avec joie; & on voit partout que rien ne l'attachoit à l'epiſcopat, que la crainte de violer l'ordre de Dieu qui l'y avoit établi. Ce n'eſtoit ni l'amour d'un peuple qui l'aimoit tant, ni

l'ambition de gouverner toute une province.

[Pour l'intereſt,] ayant endetté ſon Egliſe, non pour acquiter ſes propres dettes, non pour donner à ſes parens, non pour vivre dans les delices, mais pour baſtir l'Egliſe de S. Serge, & d'autres depenſes ſemblables,] en ſorte qu'elle n'avoit point de revenu, ni aucun autre argent que les vaſes ſacrez ; il proteſte qu'il n'en tiroit riens, & qu'il n'avoit pas de quoy faire les moindres preſens. p.864.c. p.865.a. p.868.b.

» 'Nous n'avons point d'argent, dit-il, en parlant de luy & » d'Hellade de Tarſe, mais nous avons les prieres, les veilles, les » larmes, les gemiſſemens d'un cœur plein de componction. Ce » ſont là les armes de la verité, contre laquelle les richeſſes ne » ſont propres qu'à armer & à ſoulever la multitude. p.864.b.c.

'Lorſqu'il ſe vit prés d'eſtre chaſſé il ne prit pas un ſou du bien de l'Egliſe, p.868.b.

'ni aucun livre, hors les papiers qui regardoient les affaires du temps. b.

'Il receut ſeulement ce que ſes amis luy envoyerent pour loüer des voitures quand il faudroit ſe retirer. p.868.b.

'Juſtinien traite Alexandre d'heretique, en parlant d'une lettre que Neſtorius luy avoit écrite. t.5 p.709.d.

[Ce n'eſt pas une grande raiſon pour croire qu'il ait ſuivi les hereſies de Neſtorius. Dieu jugera ſi ſon inflexibilité eſtoit l'effet d'une opiniatreté heretique, ou de quelque cauſe moins criminelle, & plus digne de ſa miſericorde, comme nous le croyons tres volontiers.]

ARTICLE CXXXII.

Sort de Dorothée, & de quelques autres obſtinez dans le ſchiſme : Eloge d'Hellade de Tarſe : Du nouveau recueil des pieces qui regardent le ſchiſme.

[DOROTHEE de Marcianople, qui n'avoit pas apparemment le meſme merite qu'Alexandre, eut le meſme ſort.]

'S. Procle auſſi-toſt qu'il eut eſté fait Eveſque de Conſtantinople, écrivit une lettre tres forte contre luy au Clergé & au peuple de Marcianople, mais qui n'eut point d'effet, parceque tout ſon dioceſe luy eſtoit fort attaché. Il envoya une copie de la lettre de Saint Procle à Alexandre d'Hieraple & à Theodoret, & leur propoſa en meſme temps de s'unir tous enſemble, pour venir à Conſtantinople repreſenter leurs raiſons à l'Empereur. [Je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point pour rompre ce deſſein qu'on défendit à tous les Eveſques d'y venir.] Conc. ap. p. 848-851. 'Theodoret dans la réponſe que f. 138. nous en avons, ne luy dit rien ſur le voyage ; il ſe contente de

p.841. loüer ſon courage, '& de luy demander ſes prieres pour obtenir de Dieu une pareille fermeté, afin de ne point conſentir au jugement injuſte [rendu contre Neſtorius & contre Dorothée meſme. Il ne penſoit pas ſans doute encore alors à ſe réunir.] 435.

p.885.b. Dorothée fut enfin chaſſé & banni à Ceſarée en Cappadoce. "Valerien & Eudoce deux de ſes ſuffragans quitterent volontai- *Valeanius.*
p.886.a. rement leurs Egliſes,[plutoſt que de conſentir à la paix.] Euthere fut auſſi chaſſé de Tyanes, & relegué à Scythople[en Paleſtine,] d'où ayant eſté chaſſé[ſans qu'on en diſe le ſujet,]il finit ſa vie à Tyr.[Nous avons déja marqué ci-deſſus, que Zenobe de Zephyre
p.885.c. en la premiere Cilicie, fut auſſi banni à Tiberiade, '& Melece de
p.698.706. Mopſueſte à Melitene. 'Anaſtaſe Eveſque de Tenedos,[iſle ſur la coſte de l'Helleſpont,]mais de la province des Cyclades, qui
p.816.a. s'eſtoit engagé à Epheſe dans le parti des Orientaux, 'quitta volontairement ſon Egliſe,& paſſa le reſte de ſa vie à aller viſiter
a.699. les exilez. 'Pauſſien d'Hypate dans la Theſſalie, qui avoit auſſi
p.886.b. eſté à Epheſe, quitta de meſme volontairement. 'On marque que Baſile de Lariſſe Metropolitain de Theſſalie, & Julien de Sardique, ne voulurent jamais condanner Neſtorius : [& on ne dit pas neanmoins qu'ils aient eſté contraints de quitter.] Pour Theoſebe de Teie dans la Bithynie, il eſt certain qu'il ne le fut point. [Voilà à quoy ſe termina le ſchiſme commencé à Epheſe au mois de juin 431, & qu'on peut dire avoir fini au mois d'avril 435, par l'expulſion d'Alexandre d'Hieraple.] Il y auroit bien des reflexions à faire ſur ce grand evenement, & ſur tant de circonſtances qui l'ont accompagné, mais nous les laiſſons à la lumiere, & encore plus à la pieté des lecteurs. Theodoret y paroiſt d'une maniere tres particuliere. Car quoiqu'il n'y ait pas toujours rencontré la verité, on voit neanmoins qu'il l'a toujours cherchée, & toujours aimée. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'étendre ſur cette lumiere de l'Orient.

[Hellade de Tarſe qui y paroiſt un des premiers aprés luy,]
Theodor. V. 10. p. 829. c. 'eſtoit diſciple de "S. Theodoſe d'Antioche l'un des plus illuſtres *V. ſon titre.* ſolitaires de la Syrie. Aprés la mort de ce Saint [arrivée vers l'an 412,]il gouverna le monaſtere qu'il avoit établi auprés de Rhoſe en Cilicie. Il paſſa ainſi 60 ans dans la vie ſolitaire,& fut enſuite elevé à l'epiſcopat pour gouverner la premiere Egliſe de la Cilicie. Il ne quitta point les exercices ſaints qu'il pratiquoit dans le monaſtere, mais il y ajouta au contraire les grands travaux où ſa charge l'engageoit de jour en jour. Theodoret le qualifie un
Paſ. S. 2. Th. l. 2. c. 13. p. 495. c. d. homme admirable.[Il ſucceda'apparemment à Marien,]qui eut *x.*

x. Le Pere Lupus aima mieux faire ſucceder Marien à Hellade,

435. quelque différend avec Dexien de Seleucie dont nous avons parlé ci-deſſus, '& on aſſure qu'ayant défendu à ſes dioceſains, à cauſe de ce différend, d'aller à Seleucie pour la feſte de Sainte &c. Thecle, il mourut au bout de cinq ou ſix jours, "avec des circonſtances qui marquoient viſiblement que ſa mort eſtoit une punition de Dieu. [Ce Marien peut avoir ſuccedé à Phalere,] 'qui vivoit en 394.

c.13.14.p.296. 297. Conc.t.2.p 1151.

Theodoret qualifie Hellade un homme admirable. De la maniere dont il en parle, [on ne ſauroit dire s'il vivoit encore ou s'il eſtoit mort.] Theodore tenoit ſa place en 451.[a] Quelques uns croient que Saint Hellade honoré par l'Egliſe greque le 9 de novembre, comme ayant eſté meſme aprés ſa mort un tableau [vivant] de la vertu, eſt l'Eveſque de Tarſe dont nous parlons. 'Il avoit formé dans le monaſtere de Rhoſe un diſciple celebre par ſa pieté, nommé Romule, qui fut fait Abbé d'un autre grand monaſtere auprés du bourg de Marato. S. Chryſoſtome écrit de ſon exil au moine Romule, comme à une perſonne qu'il aimoit & qu'il eſtimoit beaucoup. 'Mais c'eſt un autre Romule, s'il eſt vray, comme le croit Bollandus, que S. Theodoſe ne ſoit mort que vers l'an 412, & ainſi cinq ans aprés S. Cryſoſtome: [Si l'on ne veut dire qu'Hellade n'eſtoit pas encore Abbé, lorſqu'il inſtruiſoit l'Abbé de Marato.

Thdrt.p.829.c. Conc.t.4.80.c. [a] Boll.11.jan.p. 679.d[Men p. 139.c. Thdrt p.829.c. Chry.ep.56.t.1. p.711.712. Boll.11.jan.p. 679.

Outre ce que nous avions déja ſur le ſchiſme dans les actes du Concile d'Epheſe, & dans S. Cyrille, nous en apprenons un tres grand nombre de circonſtances dans un recueil de plus de 200 pieces preſque toutes nouvelles,] 'qui ont eſté données au public 'depuis quelques années tirées d'un ancien manuſcrit du mont Caſſin. Mais le P. Lupus qui a eu le manuſcrit entre les mains, 'ne nous a pas donné toutes les pieces qu'il contenoit,[b] 'ni tous les éclairciſſemens que l'on en pouvoit tirer: Et ni M[r] Baluze, [ni le P. Mabillon, de quelque credit qu'ils fuſſent appuyez,] n'ont jamais pu obtenir, ni de voir ce manuſcrit, 'ni d'en avoir aucune nouvelle lumiere.

Conc.ap.p.665. a. a]887.n.2. [b] p.665.a. b.

'Ce recueil a eſté fait aprés Juſtinien par un défenſeur des trois Chapitres, 'qui s'intereſſe particulierement pour Theodoret.[d] Il défend auſſi S. Cyrille. M[r] Baluze qui a fait r'imprimer l'edition de Lupus dans ſon appendix des Conciles, croit que c'eſtoit un Africain.[e] C'eſt luy qui a traduit ces pieces en latin, & qui les a miſes en un corps, auquel il donne le titre de ſynodique. 'Il parle en quelques endroits, mais aſſez rarement, & ce qu'il dit eſt non

p.739.742.774. 775.779.785. 792.802.805. 849.869.884. 888. [c] p.665.b. [d] p.786. [e] p.913.b. p.686.a]694. 929 930.

1. à Louvain en 1682, par le Pere Lupus Auguſtin.

ſeulement ſans agrément & fort barbare, mais ſouvent meſme tres obſcur, & preſque inintelligible, de ſorte qu'il n'eſt conſiderable que par les pieces qu'il nous donne [encore fort mal traduites.] Il a tiré quelques unes de ces pieces du monaſtere des Acemetes [celebre à Conſtantinople,] d'autres des livres des Dioſcoriens [ou Eutychiens.] Mais la pluſpart ſont tirées du Comte Irenée ami trop fidele de Neſtorius, [qui ayant eſté diſgracié pour cela, fut fait enſuite Eveſque de Tyr, & enfin depoſé auſſi de l'epiſcopat.] Cet Irenée avoit fait un écrit qu'il intituloit Tragedie, [peut-eſtre à cauſe de la fin tragique de Neſtorius & de quelques uns de ſes partiſans.] Il eſtoit au moins diviſé en trois parties. On croit que c'eſt là que pour défendre Neſtorius, il avoit inſeré un grand nombre de pieces, dont l'auteur du recueil a tiré celles qu'il nous a données, avec les abregez qu'Irenée y avoit mis à la teſte, [& qui ne ſont pas toujours bien juſtes.] Il raporte auſſi quelquefois les paroles de cet auteur.[a] Celui qui a fait le Synodique, avoit receu d'un Epiphane moine d'Alexandrie la lettre qu'il attribuë à Hypacie en faveur de Neſtorius, [& que nous avons eſté obligez d'abandonner comme fauſſe.] Il conteſte luy meſme preſque toutes les lettres qu'il raporte de Theodoret aprés Irenée. Mais il ne s'arreſte pas à cette pretention, [qui n'a aucune vraiſemblance.] Il dit que Theodoret & les autres Orientaux qui ne vouloient pas croire que Neſtorius euſt des ſentimens heretiques, conteſtoient la verité des pieces ſur leſquelles on l'avoit condanné, & demandoient qu'on fiſt un nouvel examen de ſa doctrine, où ils puſſent entendre ce que Neſtorius avoit à dire pour ſa juſtification, promettant de l'anathematizer, s'il ſe trouvoit avoir les ſentimens que S. Cyrille luy attribuoit. Il fonde cela ſur quelques unes de leurs paroles: [Mais je ne ſçay ſi elles diſent aſſez expreſſément tout ce qu'il en tire. Les pieces qu'il nous donne ſont à peu prés dans l'ordre du temps, hors les 18 dernieres, & quelques unes des autres]

p.773.802.c|803.b.c.&c.
p.694.a|801.
p.771.c.
p.801.872|Lup. ep.6.n.p.16.
Conc.ap.p. 804.c,&c.
p.771.778.781. 796.821.870. 883.891.897. 891.897.
a p.927.b.
p.774.792.801. 880.
p.694.a|696.a| 742.778.803.
p.774.

ARTICLE CXXXIII.

Theodoſe bannit Neſtorius à Oaſis, fait un edit ſevere contre ſes livres & ſes diſciples.

[NOus avons vu que Neſtorius avoit eu permiſſion au mois de ſeptembre ou d'octobre de l'an 431, de ſe retirer en un monaſtere auprés d'Antioche.] Il dit luy meſme qu'il y recevoit

Evag.l.1.c.7.p. 262.d|Conc.t. 3 p.1071.a.

435. beaucoup d'honneur & de preſens [de ceux qui n'eſtoient pas perſuadez qu'il fuſt heretique, ou parcequ'ils l'eſtoient eux meſmes, ou parcequ'ils ne penetroient pas ſes deguiſemens.] 'Car la depoſition ne l'avoit point changé, & il ne ceſſoit point dans ſon exil de taſcher à repandre ſon hereſie. 'Il ſemble qu'il ait fait alors quelques livres pour cela. [a]Il pretendoit dans un de ſes écrits avoir approuvé à Epheſe la declaration Catholique que les Orientaux y avoient dreſſée, & ſur laquelle la paix de l'Egliſe avoit eſté faite. 'Mais [s'il l'approuva effectivement,] il ne le fit que par hypocriſie, & ſe dedit enſuite, en traitant cette meſme declaration d'impie, dans la lettre de Saint Cyrille où elle eſtoit inſerée; car c'eſt ainſi qu'il en parle dans une lettre à Theodoret raportée par Irenée.

Evag. p. 263. a. Cotel. t. 1. p. 462. a Conc. 2p p. 803. b. p. 861. b. p. 896. b.

'Le Pape Celeſtin avoit prevu, que le ſe jour de Neſtorius à Antioche ſeroit pernicieux à l'Egliſe. C'eſt pourquoi dans les lettres qu'il écrivit le 15 mars de l'an 432, il pria Theodoſe de le bannir dans un lieu eloigné de la ſocieté des hommes, afin qu'il n'euſt plus moyen de perdre les autres: '& il exhorta tous les Eveſques de faire de puiſſans efforts pour l'obtenir. 'Neanmoins Neſtorius demeura ['prés de] quatre ans à Antioche. [b]Mais enfin Jean d'Antioche meſme ſe laſſa de le ſouffrir, [c] & voyant qu'il corrompoit pluſieurs des principaux de la ville, [d] il manda à Theodoſe la maniere dont il ſe conduiſoit, & le pria de le chaſſer de tout l'Orient.

&c. t. 3. p. 107. 3. d. p. 1070. 1071. Evag. l. 1. c. 7. p. 262. d. V. la note 84. b p. 263. a. c Thphn. p. 78. c. d Evag. p. 263. a. Thphn. p. 78. d.

'Ce fut ſur cela que l'Empereur ſe reſolut de le releguer plus loin, 'croyant que le ſoin qu'il prenoit des intereſts de l'Egliſe attireroit ſur luy la benediction de Dieu, & meſme pour les affaires de l'Etat. 'Il envoya donc ordre à Iſidore Preſet du Pretoire, & Conſul [l'année ſuivante,] de le faire conduire à "Petra [en Arabie,] pour y achever ſes jours dans la juſte punition qu'il meritoit, tant à cauſe de l'hereſie dont il s'eſtoit infecté luy meſme, qu'à cauſe de tant de perſonnes qu'il avoit perduës en les engageant dans ſon erreur. 'Il ordonna encore que tous ſes biens ſeront attribuez à l'Egliſe de Conſtantinople, pour reparer en quelque ſorte l'injure qu'il luy avoit faite.

d. Conc. t. 3. p. 1058. c. c 1059. a. b. Note 82. p. 1058. b.

'Aprés avoir condanné le chef de l'hereſie, il traita de meſme ceux qu'il croyoit en eſtre les principaux défenſeurs, ſavoir le Comte Irenée qu'on pretendoit avoir voulu établir l'erreur en pluſieurs provinces, [&'le Preſtre Photius] qui avoit écrit en 430 pour Neſtorius contre Saint Cyrille. Theodoſe ordonna donc au Preſet Iſidore de confiſquer leurs biens, & de les releguer auſſi

ap p. 814. & 182. Note 83.

à Petra, en leur fourniſſant ce qui leur ſeroit neceſſaire pour les
p.885.§ 189. y conduire. Iſidore adreſſa l'ordre de l'Empereur [au Comte ou au General de l'Orient,] par Oreſte & Eſtienne commis pour conduire les deux exilez, afin qu'il fiſt fournir par les Gouverneurs des provinces & par les officiers des villes, tout ce qui ſeroit neceſſaire pour cela.

[Ces ordres donnez par Theodoſe pour le banniſſement de Neſtorius, de Photius, & d'Irenée, peuvent bien eſtre "à peu Note 14.
Cod.Th.t 6.p. 190.Bar.435.§2. prés du meſme temps] que celui qui eſt daté du 13 aouſt, ou du
a Conc,t.3.p. 1210. 30 juillet 435, [a] par lequel Theodoſe ordonna que les diſciples de Neſtorius ſeroient appellez Simoniens, de meſme que Conſtantin avoit autrefois ordonné que les Ariens fuſſent appellez Porphyriens: [ce qui n'a jamais eſté executé, ni pour les uns ni pour
Cod.Th.t.6.p. 191.1. les autres.] On cherche quelque convenance entre l'hereſie de Simon le magicien & celle de Neſtorius [Mais je penſe que tout ce que vouloit Theodoſe, c'eſtoit de donner aux Neſtoriens un nom odieux & infame.]

Conc.t.3.p. 1209.e. Le meſme edit ordonne encore qu'il ne ſera permis à perſonne de garder, ou de lire les écrits que Neſtorius avoit faits ſur la religion, & contre la doctrine des Peres du Concile d'Epheſe; qu'on en ſera une recherche exacte pour les bruler publiquement, depeur
e 1210.a. qu'ils ne cauſent du trouble & du ſcandale parmi le peuple, qu'on ne ſouffrira point que les Neſtoriens tiennent aucune aſſemblée, ſoit dans les villes, ſoit à la campagne; & que ſi quelqu'un ſouffre qu'ils le faſſent ſur ſes terres, ou ſe rend diſciple & imitateur de
p.1210.a. Neſtorius, ſes biens ſeront confiſquez. Cet edit fut publié en la-
ap.p.583.584. tin & en grec, afin que tout le monde en euſt connoiſſance. Il eſt encore plus ſevere dans le V. Concile & en d'autres endroits, où l'on a ajouté les noms de Theodore & de Diodore à celui de Neſtorius.

Cod. Th.t.6.p. 190. Il fut adreſſé à Leonce Prefet de Conſtantinople, [b] & aux Prefets d'Orient & d'Illyrie, [c] Iſidore & Regin. [d] Ces deux derniers
b p.191.2. firent afficher l'edit de l'Empereur, au bas duquel ils mirent leur
c p.190. Conc. t.3.p.1210. ordonnance, pour obliger tout le monde à l'obſerver. [e] Flavius
d Conc. p.1210. 1214. Baſſus nommé entre les deux autres Prefets, [pouvoit eſtre le
e p.1210.b. Prefet d'Italie, & celui meſme qui avoit eſté Conſul en 431. [f] Le
f p.572.c.d. Concile d'Epheſe avoit demandé à Theodoſe de faire bruler les écrits de Neſtorius.

Cod Th.chr.t. 3.p.1772. Quelques uns raportent à ces ordres donnez contre Neſto-
g Idat,chr p. 23.2. rius & ſes partiſans, [g] ce qu'Idace dit avoir appris en ce temps-ci par un Preſtre d'Arabie nommé Germain, qui eſtoit venu en Galice,

Galice, & par quelques autres Grecs, qu'il s'eſtoit tenu un Concile à Conſtantinople contre Neſtorius en preſence de Theodoſe, où Juvenal de Jeruſalem avoit eſté appellé. [Mais je penſe que Idace marque par ces termes ce qu'il ſavoit du Concile d'Epheſe, & ce qui s'eſtoit paſſé à Calcedoine.

Nous ne ſavons pas ſi Theodoſe aprés avoir ordonné que Neſtorius ſeroit relegué à Petra, changea auſſi-toſt le lieu de ſon exil, le trouvant trop peu eloigné d'Antioche,] où s'il l'y laiſſa quelque temps avec Irenée & Photius. [a] Mais il eſt certain qu'il fut banni à Oaſis. [b] Neſtorius meſme l'aſſure & ſurnomme cette Oaſis Ibis; [de quoy je ne trouve rien.] [c] On écrit que les Egyptiens donnoient le nom d'Oaſis ou Auaſis à tous les lieux habitez qui eſtoient environnez de deſerts, & que c'eſt ce que ce mot marque dans leur langue. [d] On marque neanmoins particulierement deux villes qui portoient ce nom, la grande & la petite Oaſis. La grande avoit un Eveſque. [e] Strabon en met trois, [f] & Olympiodore de meſme, deux grandes à cent milles l'une de l'autre, & une beaucoup plus eloignée & plus petite. [On les place toujours dans les deſerts qui eſtoient entre l'Egypte & la Libye:] celle où Neſtorius fut banni, eſtoit expoſée aux courſes des Nomades & des Maziques, & pouvoit eſtre du coſté de Pane dans la Thebaïde.

Conc. ap. p. 88 n. a.
a Socr. l. 7 c. 34. p. 370. a. b
Thdrt. hær. l. 4. c. 12. p. 246. b
Acac. h p. 11.
b Evag. l. 1. c. 7. p. 264. a. d.
c Lloyd. p. 163. a
d p. 569 a.
Geo, ſac. p. 281.
e Strab. l. 17. p. 813. c.
f Phot c. 80. p. 192.

Evag. l. 1. c. 7. p. 264. a. b.

C'eſtoit une choſe ordinaire de bannir à Oaſis les criminels, ou ceux qu'on accuſoit de l'eſtre. [g] S. Athanaſe parle de quelques Eveſques de Libye bannis par Conſtance en la grande Oaſis. [h] Zoſime dit que ceux qui eſtoient une fois releguez en ce lieu, n'en pouvoient plus ſortir, parceque tous les environs n'eſtoient que des ſables mouvans, tout à fait inhabitables, & où il n'y avoit ni arbre, ni aucune autre choſe qui puſt marquer les chemins. Pour le lieu meſme, cet auteur dit qu'il eſtoit extremement triſte. Olympiodore au contraire en fait un lieu tres agreable, tres fertile, & où l'air eſtoit tres ſain: ce qui eſt conforme à Strabon. [i] Il n'y avoit ni pluies, ni rivieres, mais ſeulement quelques puits.

Bar. 12. jan. g
Cod. Th. t. 3. p. 235. a.
g Ath. apol. 1. p. 697. d.
h Zoſ. l. 5. p. 787. b.

a.

&c.

Phot. c. 80. p. 192
Strab. l. 17. p. 813. c.
i Phot. c. 223. p. 672. 673.

ARTICLE CXXXIV.

Neſtorius écrit pour ſon hereſie : Il eſt pris par les barbares, eſt maltraité de tout le monde, & perit miſerablement.

Evag.l.1.c.7.p. 262. a p.262.b. Lup.ep 6. p.22. 25. p.23-25. Evag.p.263.a. n.p.56.b.c.

'CE fut en ce lieu que Neſtorius fit un écrit où il pretendoit ſe juſtifier des troubles qu'il avoit cauſez dans l'Egliſe. [a] Il y ſoûtenoit toujours ſes blaſphemes. [C'eſt apparemment] cette hiſtoire qu'il avoit faite pour obſcurcir la verité de ce qui s'eſtoit paſſé à Epheſe. 'Nous en avons encore un endroit, où l'on voit qu'il chicane ſans raiſon ſur les extraits de ſes ouvrages que Saint Cyrille avoit envoyez à S. Celeſtin. 'Il fit encore un autre écrit en forme de dialogue, ſelon M.r Valois, ſur le ſujet de ſon banniſſement à Oaſis, où il traitoit avec plus d'étenduë la meſme choſe. Il l'adreſſoit à une perſonne d'Egypte.

Socr.l 7.c.34.p. 377.a. b c.28. p.391.d. c Evag.p.263.b. d p.264.a. e p.263.b. p.264.d.

'Il vivoit encore à Oaſis, lorſque Socrate écrivoit, [b] c'eſt à dire en 439. [c] Mais la juſtice de Dieu ne ſe contenta pas de ce qu'il avoit ſouffert juſques alors. [d] Car le pays d'Oaſis où il eſtoit, fut entierement ruiné par les courſes des barbares, [e] c'eſt à dire des Blemmyes, appellez auſſi Nomades, [parceque ce nom convient à tous les barbares qui n'avoient point de villes, ni de demeure aſſurée.] Ces barbares remplirent tout le pays de feu & de carnage, & y firent un grand nombre de priſonniers, entre leſquels Neſtorius meſme ſe trouva. 'Ils le relaſcherent neanmoins avec quelques autres, on ne ſçait pourquoi, & ils leur commanderent de ſortir promtement du pays, parceque les Maziques [autres barbares] y alloient venir.

b.c. p.265.b. p.264.d. Lloyd.p.360.a. Evag.p.263.a.

'Neſtorius ſortit ainſi de l'Oaſis, vint en Thebaïde, & ſe retira dans la ville de Pane: Et depeur qu'on ne l'accuſaſt d'eſtre ſorti volontairement du lieu de ſon exil, contre les loix qui le défendoient; il écrivit au Gouverneur de la Thebaïde, pour ſe juſtifier de ce crime, le conjura d'en informer l'Empereur, afin qu'il viſt ce qu'il auroit à ordonner de luy & le prie de prendre ſoin de ſa perſonne. 'Il paroiſt qu'il en écrivit auſſi à l'Empereur. Le Gouverneur ne receut pas fort bien la lettre qu'il luy avoit écrite. 'Et il envoya quelques ſoldats étrangers pour le conduire, ou plutoſt pour le traîner à Elephantine, qui eſtoit un lieu à l'extremité de la Thebaïde, ſur le Nil environ à 40 lieues audeſſus de Thebes. 'Et lorſqu'il avoit déja fait la plus grande partie du chemin, avec

435. beaucoup de peine & de fatigue, il vint un ordre verbal du Gouverneur pour le ramener à Pane. Ce voyage luy briſa preſ- a|263.b.
que tout le corps, déja affoibli par la vieilleſſe, & par diverſes incommoditez. Il s'eſtoit meſme bleſſé la main & le coſté d'une chûte; de ſorte qu'il arriva à Pane preſque mort.

[Il n'y fut pas long-temps en repos:]car le Gouverneur envoya p.263.a.b.
auſſi-toſt un ordre par écrit pour le mener en un certain lieu du territoire de Pane. Et lorſqu'il croyoit qu'on ſe contenteroit enfin de tant de maux, en attendant qu'on ſceuſt la volonté de l'Empereur, il vint tout d'un coup un nouvel ordre pour le conduire en un quatrieme exil. Il écrivit ſur cela au Gouverneur d'une b.c.
maniere aſſez haute, pour ſe plaindre de la rigueur avec laquelle on le traitoit, & de ce qu'on n'attendoit pas l'ordre de l'Empereur. Il veut que ce Magiſtrat le regarde comme ſon pere, ſoit à c|264.c.d.
cauſe de ſon âge, ſoit qu'il conſervaſt encore une vaine imagination de la dignité qu'il avoit perduë. Evagre pretend que tous p.263.b.c.
ces divers changemens ſe faiſoient par ordre de Theodoſe meſme, qui avoit ſceu qu'il eſtoit revenu [d'Oaſis.

Il paroiſt que Neſtorius ne ſurvécut pas à tant de diſgraces] b.c.
Car Evagre ſemble dire que ſes divers voyages, & particuliere- Th'ſrt. L.1.2.p.
ment ſa chûte, furent cauſe de ſa mort. Et Theodore le Lecteur 565.c.
dit que [l'Empereur] ayant ordonné qu'on le transferaſt d'Oaſis en un autre endroit, ſa mort prevint ſon rappel, [ou plutoſt ſon tranſport.] Evagre dit qu'il avoit vu dans un écrit, où l'on ra- Evag.p.263 c.
portoit la fin de ſa vie, qu'il eſtoit mort la langue mangée de vers. [Et il n'y avoit guere de punition plus juſte,] pour un heretique p.263.c.
dont la langue avoit proferé tant de blaſphemes contre J. C, [& dont le malheur eſtoit venu ſelon toutes les apparences, de la vanité que ſon eloquence luy avoit cauſée.] Theodore le Lecteur Voſſh.g.l.2.b.
qui écrivoit vers l'an 520, [environ 75 ans avant Evagre,] dit en 2.p.263.
general, qu'il mourut ayant le corps tout pourri. [b] Theophane a Thdrt.L.p.
peut-eſtre voulu les accorder, lorſqu'il dit qu'il avoit tous les 565.c.
membres pourris, & particulierement ſa langue impie. Theodo- b Thphn.p.79.b
ret ſemble dire qu'il parut quelque marque ſenſible de la colere Thdrt.hær.l.c.
de Dieu dans ſa mort. Telle fut la fin de ce malheureux, qui c.12.p 246.b.c]
n'avoit employé qu'à troubler l'Egliſe, les grandes qualitez qui Bar.430.§9.
le rendoient ſi capable de luy rendre de tres grands ſervices. On
ne peut rien dire du temps de ſa mort, ſinon que ce fut aprés l'an Evag p.263.b.
[439,] & avant l'an 450, auquel mourut Theodoſe. Ceux qui l.1.c.2.p.216.a.
conſervoient de l'affection pour luy, travaillerent ſous Marcien b.
en 451, à faire raporter ſon corps [à Conſtantinople.] Mais Mar-

cien les fit chaſſer eux meſmes par ſes gardes.

ARTICLE CXXXV.

Ecrits de Neſtorius: Sa croyance ſur l'Eucariſtie: Le Comte Irenée écrit pour luy, ſe réunit enfin à l'Egliſe.

[NOUS avons marqué dans l'ordre du temps ce que l'hiſtoire nous apprend de ſes actions. Pour ſes écrits, ils conſiſtent principalement dans les homelies qu'il prononça à Conſtantinople pour ſoutenir ſon erreur,] leſquelles le P. Garnier a raſſemblées en un corps. [a] On croit que Neſtorius meſme en avoit ramaſſé quelques unes dont il avoit fait un livre, que S. Cyrille combatit dans les cinq livres où il refute cet heretique, & dont furent tirez les extraits preſentez au Concile d'Epheſe.

Merc.t.2.p.5. &c.
a p.322.323.
Cyr.in Neſt.l. 1.p.34.
Conc.t.3.p.519. 2.

'Gennade dit qu'eſtant encore Preſtre d'Antioche, il avoit compoſé une infinité de traitez ou de ſermons, dans leſquels il repandoit déja inſenſiblement, & ſouvent ſous pretexte de traiter quelque point de morale, le venin de la doctrine impie qu'il enſeigna depuis à decouvert. 'Le Pere Garnier croit que nous pouvons avoir encore pluſieurs de ces ſermons parmi ceux qui ſont attribuez à S. Aſtere, à Saint Amphiloque, à Baſile de Seleucie, & ſurtout à S. Chryſoſtome. Il marque en particulier deux ſermons ſur la reſurrection de J. C, & ſur l'Aſcenſion, attribuez par le P. Combefis à Saint Athanaſe: [mais comme il ne donne point de raiſon de tout cela, ſinon qu'il le croit, on peut attendre qu'on en ait de plus fortes preuves.] 'On a une homelie de Neſtorius ſur les trois tentations de J. C, 'que l'on attribuë à S. Ephrem, à S. Aſtere, & à S. Chryſoſtome.

Gen.c.53.
t.1.p.83.85.
Chry.S t.7.h. 22.p.30.in.p. 163.

'Gennade ajoute que Neſtorius eſtant devenu Eveſque, & ennemi declaré de l'Egliſe, écrivit un livre ſur le ſujet de l'Incarnation, où il pretendoit prouver ſon erreur par 62 paſſages de l'Ecriture. [Je ne ſçay s'il n'auroit point fait ce livre durant qu'il eſtoit banni à Antioche.] Le P. Garnier pretend que cet écrit eſt le meſme que le recueil que Neſtorius avoit fait de quelques unes de ſes homelies. 'Il promet d'en rendre la raiſon dans une diſſertation ſur les œuvres de S. Cyrille, [que je ne trouve point dans ſon livre. Mais je ne voy point preſentement de raiſon de confondre deux choſes qui paroiſſent auſſi differentes qu'un recueil d'homelies, & un écrit ſur l'Incarnation, qui ſemble avoir eſté un

Gen.c.53.
Merc.t.2.p.322 2.
p.223.1.

corps diviſé par les differents paſſages qui y eſtoient employez.] 'Les paſſages de Neſtorius lus dans le Concile d'Epheſe, eſtoient de l'un des livres pleins de blaſphemes qu'il avoit faits avant ce Concile. Nous n'avons point de connoiſſance plus particuliere [de ces livres.] Les douze anathematiſmes qu'il oppoſa à ceux de S. Cyrille, [en pouvoient faire une partie.] 'Nous avons encore quelques ſermons qu'il fit contre les Pelagiens. Il ſemble, comme nous avons dit, qu'il ait fait quelques écrits durant qu'il eſtoit banni à Antioche avant le milieu de l'an 432. 'Nous venons de voir qu'il en avoit fait deux à Oaſis.

'Pour ſes lettres nous en avons trois au Pape Celeſtin, [a] deux à S. Cyrille, [b] une à Celeſte, [c] une à l'Empereur ſur le jugement du Concile d'Epheſe. [d] Et ce qu'Evagre nous en a conſervé des deux qu'il écrivit ſur ſes miſeres au Gouverneur de la Thebaïde. [e] Le V. Concile & Juſtinien citent encore quelques fragmens d'une lettre à Alexandre d'Hieraple.

'On parle d'une Liturgie qui porte ſon nom. [f]

[g] Il y en a qui pretendent que Neſtorius n'a pas cru la verité du ſacrement de l'Euchariſtie, à cauſe de ce que dit Saint Cyrille, que luy & ceux qui ſuivoient ſes ſentimens, détruiſoient la force & la vertu de ce myſtere. Mais quoiqu'on reconnoiſſe que l'Euchariſtie eſt le corps de J. C; ſi neanmoins on croit, comme faiſoit Neſtorius, que c'eſt ſeulement le corps d'un homme, & non le corps de Dieu meſme, on en mine veritablement toute la force & la vertu. 'Le P. Garnier qui ſoutient qu'il n'eſtoit pas Calviniſte, veut qu'il ait eſté Lutherien, & qu'il ait cru que le pain n'eſt pas changé au corps de J.C, mais qu'il y eſt ſeulement uni. [Je ne voy pas qu'il en ait de preuve.]

'Le Comte Irenée tombé dans la diſgrace de Theodoſe, à cauſe de ſon attache pour Neſtorius, [& banni avec luy à Petra, ne l'en aima pas moins depuis pour cela.] Il écrivit un ouvrage ſous le titre de tragedie, diviſé en pluſieurs livres, [d'où nous viennent, comme nous avons dit, preſque toutes les pieces inſerées dans le recueil ou ſynodique que nous a donné le P. Lupus.] 'Il y parle auſſi en divers endroits. [On voit que tout ſon but eſt de juſtifier Neſtorius, & ceux qui luy eſtoient demeurez attachez juſques au bout.] Il releve ſurtout Alexandre d'Hieraple, qu'on peut dire eſtre ſon heros. 'La troiſieme partie de ſon ouvrage contenoit ce qui s'eſtoit paſſé à Alexandrie dans la negociation de la paix. [Ainſi on peut dire qu'il n'y a aucun lieu] 'de douter que ce ne ſoit cet Irenée de Tyr qui eſt marqué dans un catalogue de livres.

Conc.t.3.p.519.
a. Merc.t.2.p.816, t.1.p.76-94.
Cotel.t.1.p.46.
2. Evag.l.1.c.7.p. 262 263.
Conc.t.3.p. 349.351 | Merc. t.2.p 80.
a Conc.t.3.p. 515.321.
b Merc.t.1.p. 71.
c Conc.p.564
d Evag p 264. 265.
e Merc.t.2.p. 315.2 | Conc.t. 3.p.709.d.
f Bona,lit.l 1. c9.p.64.
g Merc.p. 328. 329.
p.319.330.
Conc.t.3.p. 1215.2.
ap p.694 a|80. b.
p.778.781.796. 821.870.883. 891.897.
p.870 &c.
p.781.1.e.
Thdrt.G.p. 306.2c.

Syriaques, où il eſt dit qu'il avoit ecrit une hiſtoire eccleſiaſtique en cinq livres ſur l'expulſion de Neſtorius, & ſur toutes les autres choſes qui s'eſtoient paſſées[alors]en Orient. 435.

Conc.ap p. 739.803. § 95. 860. § 161. [Comme il eſt tout pour Neſtorius, il maltraite fort S. Cyrille, & meſme Jean d'Antioche.] Il n'epargne pas non plus Theodoret, qu'il accuſe de legereté & d'inconſtance. a On pretend auſſi

a p.821. § 115. p.822.a. qu'il eſtoit ennemi de la lettre d'Ibas. Il ſe plaint que le Pape s'eſtoit laiſſé ſurprendre aux artifices de S. Cyrille. Il ſe declare encore[partout]ennemi de la paix faite en 433.

p.821.b. p.803. § 95. L'auteur du Synodique luy reproche ſouvent ſon attache pour Neſtorius. Il l'accuſe d'avoir condanné la declaration de foy faite par les Orientaux, d'avoir combatu la doctrine Catholique,

p.739.801.§ 94. &c. & d'avoir ſoûtenu l'erreur: & il pretend qu'il eſtoit auſſi heretique que Theodoret eſtoit Catholique. [Je ne voy pas neanmoins

p.803.a. qu'on puiſſe prouver autre choſe, ſinon qu'il eſtoit fortement perſuadé que Neſtorius eſtoit innocent;] ce que l'auteur du Synodique ſoûtient qu'on pouvoit croire, ſans avoir aucun de ſes mauvais ſentimens contre la foy, [& qu'il avoit des tenebres comme Alexandre, qui l'empeſchoient de reconnoiſtre que les

Thdrt.ep.110. p.980.a.b. lettres ſur la réunion, ne contenoient rien que de conforme à la foy qu'il tenoit luy meſme.] Ce qui eſt certain, c'eſt que Theodoret ſoûtient qu'on ne ſavoit point qu'il euſt jamais eu d'er-

Conc.ap.p.860. § 161. reur. L'auteur meſme du Synodique reconnoiſt qu'il s'unit enfin à la communion Catholique, où il fut fait Eveſque de Tyr par

Ib. Domnus Eveſque d'Antioche.

Il dit que ce fut aprés avoir fait, eſtant laïque, l'écrit dont nous parlons, [où il eſt en effet, encore tout enivré du faux courage d'Alexandre, & trop oppoſé à ceux qui rentroient dans la

p.894. § 98. communion de Jean & de Saint Cyrille, pour croire qu'il y fuſt rentré luy meſme. Il n'écrivit cet ouvrage qu'aprés les troubles

p.870. qui s'eleverent ſur Theodore de Mopſueſte[en 437 & 438,]comme nous le verrons dans la ſuite.] Il paroiſt qu'Alexandre d'Hieraple eſtoit mort alors. [Il peut avoir obtenu ſa liberté & ſon

Lup ep.n p.92. a. rappel en rentrant dans la communion de l'Egliſe. Ainſi il ne ſera point neceſſaire de dire]qu'il ait eſté fait Eveſque contre la loy de l'Empereur qui le banniſſoit; [à quoy il n'y a en effet ni fondement, ni apparence. On verra ſur Theodoret la ſuite de ſon

p.83-95. hiſtoire.] Le P. Lupus a fait un long recueil de ce qu'il a trouvé

p.83.84. de luy, & de ce qu'il en a penſé[Car il en dit beaucoup de choſes qu'il ne fonde que ſur des conjectures fauſſes ou tres foibles.] Il avance qu'il eſtoit de Tyr, parcequ'il en a eſté Eveſque, ſuppoſant

comme une verité claire, que l'ordre de l'Egliſe eſtoit alors qu'on ne fuſt point ordonné Eveſque hors de ſon pays, [quoique cet ordre ne paroiſſe nullepart, & ſoit détruit par mille exemples. V. Theodoret §25. 'Il eſt certain au contraire qu'Irenée n'eſtoit point de Tyr, puiſqu'il en eſtoit Eveſque.]

ARTICLE CXXXVI.

Etat des Neſtoriens juſques à la fin du VI. ſiecle.

'CEUX qui voulurent faire raporter à Conſtantinople le corps de Neſtorius, [font voir que des perſonnes l'ont aimé juſques aprés ſa mort: Et il ne faut pas douter que quelques uns n'aient auſſi aimé ſa doctrine & ſes erreurs,]quoique Theodoret proteſte[vers l'an 448,]qu'il ne ſçait perſonne qui diviſe le Verbe incarné en deux Fils. 'Il eſt certain qu'on en a accuſé pluſieurs perſonnes injuſtement. 'C'eſt un reproche que les Eutychiens faiſoient aſſez generalement aux Orientaux; '& on ne pouvoit guere en ce temps-là témoigner quelque zele contre les erreurs de Neſtorius, ou d'Eutyche, ſans eſtre accuſé de l'erreur oppoſée à celle que l'on combatoit. [Je ne ſçay meſme ſi l'on pourroit trouver dans la ſuite du V. & du VI. ſiecle, ni aucune Egliſe qui ait embraſſé ouvertement l'erreur de Neſtorius, ni aucun particulier qui en ait eſté legitimement convaincu.

Evag. l.1. c.1 p. 286. a.b.

Thdrt. ep. 143. p. 1017. b.

b, c.

dial. 1. c. 31. b.

Merc. b p. 354. 355.

'Neanmoins S. Leon prie Theodoret meſme en 453, de l'aider à extirper les reſtes des erreurs de Neſtorius & d'Eutyche, qu'il ſavoit eſtre demeurez dans l'Empire d'Orient. 'Vigile de Tapſe aſſure[à la fin du meſme ſiecle,]que les ſectateurs de Neſtorius, auſſi-bien que ceux d'Eutyche, repandoient tellement le venin de leur doctrine, que ces deux maladies infectoient preſque toute l'Egliſe. 'Leonce de Byzance qui pouvoit écrire [1] environ cent ans aprés,]ſuppoſe qu'il y avoit alors de veritables Neſtoriens. [a] Et il eſt en cela d'autant plus croyable, qu'il avoit eſté luy meſme ſurpris par eux dans ſa jeuneſſe, & qu'il avoit eſté de leur nombre: 'mais Dieu luy ayant inſpiré le deſir de faire quelque voyage pour s'inſtruire dans la vertu, luy fit rencontrer des perſonnes ſaintes qui luy firent voir la verité dans l'Ecriture.

Leo ep. 93. c. 6. p. 627.

Vig. in Eut. l. 2. c. 4. p. 15.

Leon in Eut. pr. p. 957. a l. 3. p. 1004. d. b.

b.

'Il dit donc que ces heretiques n'avoient que du mepris pour les Peres & pour le Concile d'Epheſe, 'regardant comme leur

p. 1005. a. b. a p. 1006. a b.

1. ſi c'eſt celui meſme qui a écrit des ſectes, comme on le ſuppoſe. a Mais n'eſt-il pas plus ancien & avant le V. Concile?

Du Pin, t. 6. p. 202. a Bib. P. t. 4. a. p. 104. a.

docteur Neſtorius, avec ſes maiſtres Theodore & Diodore; que cependant ils faiſoient profeſſion de ne s'y point attacher, [mais
p.1004.b,c. à l'Ecriture ſeule]& au Concile de Calcedoine, témoignant avoir auſſi du reſpect & de l'eſtime pour les ſaints Peres. Tout cela
c,d. n'eſtoit que pour tromper les ſimples, dont ils taſchoient de gagner la croyance par ces artifices, auſſi bien que par les avantages
c. qu'ils promettoient de leur procurer dans le monde. Quand ils s'eſtoient ainſi acquis l'eſprit de quelqu'un, ils luy vantoient les
p.1007.&c. écrits de Diodore & de Theodore pour les engager dans leurs erreurs. Car Leonce ſemble dire qu'outre ce qui regarde la perſonne de J C, ils ſuivoient encore beaucoup d'autres impietez,
f. qu'il pretend ſe trouver dans les livres de Theodore.

p.1006.a.b. Quelques uns d'eux demeuroient dans la communion de l'Egliſe, & comme le nom de Neſtorius y eſtoit extremement
i. odieux, ils ne craignoient point de l'abandonner, & de l'anathematizer meſme, ſe contentant qu'on leur permiſt de ſuivre Diodore & Theodore. D'autres ſe declaroient imitateurs & défenſeurs de Neſtorius, & faiſoient ſans doute une communion à part, ayant auſſi un Clergé propre; ſans trouver mauvais neanmoins que les autres demeuraſſent dans la communion de l'Egliſe.

p.1004.d. Ils eſtoient ennemis de la profeſſion monaſtique; du jeûne, des veilles, de la retraite: de ſorte que quand ils avoient gagné l'eſprit de quelque moine, ils le portoient à lire les livres des gentils [au lieu de ceux de l'Egliſe,]& taſchoient peu à peu à le degouſter de ſa profeſſion par les railleries qu'ils en faiſoient pour le porter à quitter ſon habit, & à entrer dans l'état Eccleſiaſtique, pour pratiquer, diſoient-ils, les vertus civiles, & s'accoutumer à vivre en homme avec les hommes.

p.1007.b. Leonce parle d'un Barſumas, qu'il dit avoir eſté diſciple de Theodore, & avoir repandu ſes dogmes impies dans la Perſe. Mais il l'accuſe de plus, d'avoir voulu qu'on regardaſt toutes les actions humaines comme indifferentes, qu'on ne conſideraſt les excés du vin & des viandes que comme[un uſage legitime]des dons de Dieu; que non ſeulement aucun laïque, mais meſme aucun Eccleſiaſtique ne s'abſtinſt du mariage, & qu'enfin la polygamie paſſaſt pour une choſe licite. [Ce Barſumas doit eſtre fort different de celui qui ſe rendit ſi celebre en 449, par la défenſe d'Eutyche. Pour les Perſes, il eſt certain ce me ſemble que beau-
Thdr. L.l.2.p. 558.b.c. coup d'entr'eux ont embraſſé le Neſtorianiſme.] On croit qu'ils tirerent cette hereſie d'un college établi à Edeſſe pour les Chrétiens de cette nation, & que les chefs de ce college infectez des ſentimens

ſentimens de Neſtorius & Theodore, les repandirent enſuite parmi les autres; ce qui fit que l'Empereur Zenon abolit depuis ce college. p.556.c.

[Il faut bien dire qu'il y avoit à la fin du VI. ſiecle,] non ſeulement des peuples, mais auſſi des Preſtres, ou meſme des Eveſques [qui faiſoient une profeſſion publique du Neſtorianiſme,] puiſque les Eveſques d'Iberie conſulterent S. Gregoire de quelle maniere il falloit les recevoir, lorſqu'ils revenoient à l'Egliſe Catholique. Saint Gregoire jugea qu'il ne falloit ni les battizer, puiſqu'ils l'avoient eſté au nom de la ſainte Trinité, ni meſme leur impoſer les mains, ou leur donner l'onction du ſaint Chreſme, comme l'on faiſoit aux Ariens; mais les traiter comme on faiſoit les Monophyſites [eſpece d'Eutychiens,] & quelques autres, c'eſt à dire qu'il falloit ſe contenter qu'ils fiſſent profeſſion de la vraie foy en preſence de toute l'Egliſe; qu'ils anathematizaſſent Neſtorius avec tous ſes ſectateurs, & les autres hereſies; qu'ils promiſſent de recevoir les Conciles receus par l'Egliſe univerſelle; & les recevoir ſur cela, en les conſervant dans leurs degrez, afin que la bonté qu'on leur témoigneroit, & le ſoin que l'on auroit de les inſtruire, les retiraſſent plus facilement de la gueule du dragon.

sacerdotes. Greg. l. 9. ep. 62. p. 990. a. b. c. p. 991. c.

ARTICLE CXXXVII.

Ariſtolaüs demande de nouveau de la part de l'Empereur, que l'on condamne Neſtorius: Les deux Cilicies le font: S. Cyrille dreſſe une nouvelle declaration de foy pour eſtre ſignée, fait un ouvrage ſur l'Incarnation.

[CE fut apparemment en l'an 435,] que le Tribun Ariſtolaüs fut envoyé une ſeconde fois en Orient, avec de nouveaux ordres de l'Empereur contre l'hereſie de Neſtorius, & pour la paix de l'Egliſe, à quoy il ſemble que Saint Procle ait eu quelque part. [Si ce ſont ceux] dont S. Cyrille dit que toutes les perſonnes zelées pour la foy à Alexandrie, & tous les Eveſques d'Egypte avoient eſté extremement rejouis, il ſemble qu'ils ſoient venus avec la nouvelle de quelque victoire remportée ſur les ennemis de l'Etat, & dont on rendit graces à Dieu par des prieres ferventes. [Mais l'hiſtoire ne nous en fait connoiſtre aucune vers ce temps-ci.] Saint Cyrille dit que ces ordres avoient eſté envoyez à Ariſtolaüs pour eſtre executez par luy. [Ainſi il pouvoit eſtre des-auparavant en Orient.

Conc. ap. p. 892. § 197. p. 894. a. p. 915. § 209.

p.889.§ 194. 'Ces ordres envoyez à Ariſtolaüs, portoient que tous les Eveſques de l'Orient anathematizeroient Neſtorius, & que ſes blaſphemes ſeroient appellez de tout le monde l'hereſie Neſtorienne, p.915.§ 204. ou Simonienne, [conformément à l'edit du troiſieme aouſt.] 'Les Eveſques de l'Orient avoient déja [la pluſpart] anathematizé les folies de Neſtorius. Mais on tenoit que pluſieurs de ceux qui l'avoient fait, ne laiſſoient pas d'en conſerver les ſentimens, & ne s'en cachoient pas dans leurs paroles, ce qui cauſoit diverſes diſputes parmi les peuples qui ſe ſcandalizoient, [ou par un vray zele, ou par ignorance] de ce qu'on leur diſoit dans les ſermons. p.915.c. 'S. Cyrille aſſure que des perſonnes dignes de foy luy en avoient donné avis: [Et il pouvoit bien avoir ſollicité ce nouvel ordre,] dont il avoit tant de joie.

p.916. 'Il écrivit donc à Ariſtolaüs pour luy recommander de faire anathematizer [de nouveau Neſtorius par ceux qui eſtoient ſuſpects, & de leur faire condanner ſes divers blaſphemes, dont il fit un abregé] Il menace de la depoſition decernée par le Concile œcumenique d'Epheſe, ceux qui perſiſteront dans les erreurs qu'ils auront condannées eux meſmes: Et qu'ils ne diſent pas, ajoute-t-il, qu'ils ne connoiſſent point le Concile d'Epheſe, de peur que nous ne les connoiſſions point non plus pour Eveſques. [L'on voit par là qu'il travailloit à faire reconnoiſtre l'autorité du Concile, de quoy juſques ici on n'avoit point encore parlé.]

p.887.§ 192. 'Ce fut ſans doute ſur ces inſtructions [de S. Cyrille,] qu'Ariſtolaüs eſtant venu en Cilicie, avec l'ordre de l'Empereur, Hellade [de Tarſe,] & quatre autres Eveſques de la premiere Cilicie [luy donnerent] une lettre adreſſée aux Empereurs Theodoſe & Valentinien, où ils declarent que ſuivant leurs ordres, ils embraſſent la communion du ſaint Concile d'Epheſe, tiennent Neſtorius pour depoſé, & l'anathematizent dans toutes les impietez qu'il avoit enſeignées par ſes ſermons, par ſes ouvrages, & par ſes entretiens particuliers, voulant ſuivre en tout les ſaints Eveſques Sixte, Procle, Cyrille, & Jean, & anathematizer avec
§ 193. eux, Neſtorius & les Neſtoriens ſes ſectateurs. 'Hellade avoit promis [un an auparavant] à Neſtorius de ne l'abandonner jamais, perſuadé qu'il ne ſoûtenoit que la vraie foy. [Mais depuis qu'il eſtoit entré dans la paix de l'Egliſe, & que l'eſprit de paix avoit ſuccedé à l'eſprit de contention & de diſpute, il n'avoit pas eſté difficile de luy faire comprendre quels eſtoient les veritables ſentimens de l'hereſiarque.

p.894.§ 197. 'La ſeconde Cilicie fit à peu prés la meſme choſe que la pre-

435. miere, ſur les inſtances que luy en fit auſſi Ariſtolaüs, l'une & p.893 894.
l'autre trois ans aprés la concluſion de la paix; [& ainſi au pluſtoſt vers le milieu de 435.]

L'AN DE JESUS CHRIST 436.

'Beronicien eſtoit en ce temps-ci Eveſque de Tyr metropole de p.889 §194 n.a
la premiere Phenicie, ayant ſuccedé à Cyrus qui eſtoit venu à Epheſe avec les autres Orientaux. [Ariſtolaüs demanda, ce ſemble, que luy & les autres de ſa province fiſſent ce que ſouhaitoit S.Cyrille.] Mais Beronicien ſoûtint que c'eſtoit aſſez qu'on fiſt ce que portoit l'ordre de l'Empereur. 'Et beaucoup d'autres pou- Lup.ep.n.p.545
voient dire la meſme choſe, ſans vouloir admettre ce que Saint Cyrille demandoit qu'on ajoutaſt aux ſignatures. 'Beronicien Conc.ap.p.885
en écrivit à S.Cyrille meſme, luy proteſtant que tous les Eveſ- b.
ques de ſa province eſtoient preſts de faire voir qu'ils ne ſuivoient point dutout les blaſphemes de Neſtorius.

&c. 'S.Cyrille dreſſa ſur cela une nouvelle declaration de foy qu'il d 890.
envoya à Ariſtolaüs, à Beronicien, & à Jean d'Antioche, a comme p.891 § 196.
capable de lever toutes ſortes de ſoupçons, pourvu qu'on ana- a p.890. § 194.
thematizaſt auſſi Neſtorius. Il pretendoit que cela eſtoit compris dans l'ordre de l'Empereur. [Il ne dit pas un mot de la declaration faite pour la paix.] 'En écrivant à Jean ſur ce nouveau for- § 195.
mulaire, il ſe plaint de ce que quelques Eveſques aprés avoir anathematizé Neſtorius & ſes dogmes, enſeignoint les meſmes erreurs ſous des termes un peu differens, '& s'anathematizoient p.891 a.
ainſi eux meſmes. Il n'en parle que comme d'un bruit qu'il ne veut pas croire.

'Il l'avoit apparemment appris d'Adamance Preſtre & Abbé p.914. § 204.
qui l'eſtoit venu trouver de la part de Maxime, Jean, & Thalaſſe auſſi Preſtres & Abbez [en Syrie, ſans doute] tous quatre pleins de zele & d'ardeur contre ceux qui ſuivoient les erreurs de Neſtorius, & ſurtout contre les Eveſques, qui aprés les avoir anathematizez les conſervoient encore, & en infectoient les peuples.

1. 'Il leur écrivit par Adamance dont il fait un grand eloge, & 1 qui p.915.
leur devoit apprendre de quelle maniere le Saint avoit écrit à Ariſtolaüs & à divers autres. Il leur demande le ſecours de leurs prieres, particulierement à cauſe d'une foule d'affaire dont il eſtoit accablé.

'Nous apprenons de la meſme lettre que beaucoup d'Eveſques p.915.
& d'autres orthodoxes luy ayant envoyé diverſes objections que les Neſtoriens faiſoient [contre la doctrine Catholique,] cela

1. Je penſe qu'il faut, *ſcitura & cognoſcetis*, au lieu de *ſcripturæ & cognoſcens*.

l'obligea de faire un ouvrage ſur l'Incarnation, qui quoiqu'aſſez court, répondoit neanmoins à preſque tout ce que l'on pouvoit oppoſer [à ce Myſtere .] Il y montroit que la Sainte Vierge eſt mere de Dieu, [a]qu'il n'y a point deux Chriſts, mais un ſeul, & que le Verbe de Dieu, ſans ceſſer d'eſtre impaſſible, a ſouffert pour nous dans la chair qui luy eſtoit propre. Saint Cyrille envoya cet écrit aux trois Abbez par Adamance, afin qu'ils le fiſſent lire aux Orthodoxes: & il eſpere qu'ils le liront avec plaiſir . [Je ne ſçay point que nous l'ayons .] 436.

a. p.917.§ 211; 'L'Abbé Maxime, [ſoit le Preſtre dont nous venons de parler, ſoit le Diacre d'Antioche dont nous parlerons encore davantage,] avoit écrit à Saint Cyrille contre Muſée [ou Moyſe] Eveſque d'Antarade [dans la Phenicie,] ſe plaignant qu'il gardoit dans ſon cœur les dogmes de Neſtorius qu'il avoit condannez, & pretendant qu'il avoit proferé d'horribles blaſphemes dans ſon monaſtere. Cela troubla S. Cyrille, & luy fit rompre le commerce t p.p.597.a.&c. de lettres qu'il avoit avec cet Eveſque, 'quoiqu'il euſt eſté à Epheſe, & y euſt pris part à tout ce que les Orientaux y avoient ap.p.917. fait contre luy. 'Moyſe luy écrivit quelque temps aprés ſur ſon ſilence par un nommé Thomas, & d'une maniere que S. Cyrille en fut ſatisfait: de ſorte qu'il luy répondit d'une maniere civile, où il témoigne qu'il ſouhaite de demeurer toujours uni avec luy. Il ne veut pas dire neanmoins qu'il croie que ce que Maxime luy avoit mandé ſoit tout à fait faux.]

ARTICLE CXXXVIII.

Derniers ſentimens de Theodoret ſur Neſtorius: Divers malheurs à Alexandrie: Cycle paſcal de S. Cyrille.

Conc.ap.p.891. b. 'IRENEE dans ſa tragedie, dit que Jean ayant receu la lettre de Saint Cyrille dont nous avons parlé, employa toutes ſortes de machines pour obliger les Eveſques à y déferer, le repreſentant comme un homme abatu ſous S. Cyrille, & qui ne ſongeoit qu'à p.893.§ 197. le flater. [Car il ne cherche qu'à les décrier tous deux.] 'Ce que nous apprenons de Jean meſme dans une lettre écrite quatre ans p.894.a. aprés la paix, [& ainſi en 436 ou 437,] 'c'eſt qu'Ariſtolaüs eſtant venu à Antioche, y avoit eſté témoin du zele de tout ſon Clergé, p.892.b. '& que tous les Eveſques de ſon patriarcat avoient condanné & depoſé Neſtorius, & anathematizé tout ce qu'il avoit dit, ou

a. *ou bien*, que J. C. n'eſt qu'un, & non deux [perſonnes,] *quia unus eſt Chriſtus, & non duo.*

écrit contre la foy, avec tous ceux qui voudroient ſuivre ſes erreurs, ſe conformant en cela aux autres Eveſques qui s'eſtoient trouvez à Epheſe. 'Il marque en particulier ce qu'avoient fait les deux Cilicies l'année de devant. 'Les Eveſques de la Maritime, (je penſe que c'eſt la premiere Phenicie,) avoient fait par une lettre une declaration ſemblable à la ſienne. Ceux de la premiere Syrie avoient tous ſigné la meſme choſe. Ceux de la ſeconde Phenicie l'avoient ſigné auſſi à Antioche, où ils eſtoient venus pour faire ordonner le Preſtre Theodore Eveſque de Damas [& leur metropolitain, au lieu de Jean qui avoit eſté à Epheſe.] Theodore, dont Jean parle avec eſtime, aſſiſta au Concile de Calcedoine, & à quelques autres. Antioque Eveſque [de Boſtres] s'eſtant auſſi trouvé à Antioche, à ſigna comme les autres au nom de tous ceux de ſa province, dont il eſtoit metropolitain. Enfin la Meſopotamie, l'Oſrhoene, l'Euphrateſienne, & la ſeconde Syrie, conſentirent tous d'une voix à ce que leurs confreres avoient fait. Pour l'Iſaurie elle ſe contenta de ce qu'elle avoit fait [en 434. Voilà toutes les provinces du patriarcat d'Antioche.

Paralia. p. 894. b. p. 893. c. p. 894. a. a. a. c.

On ne marque point plus en particulier ce que ces Eveſques ſignerent. Quoy qu'en diſe Irenée,] 'Lupus ne croit point que Jean ait fait ſigner les nouvelles additions de S. Cyrille, ni meſme qu'il ait obligé à rien ſigner contre Neſtorius ceux qui y avoient de la repugnance.

Lup. ep. n. p. 446. b.

'Il allegue pour cela l'exemple de Theodoret, qui ne condamna point Neſtorius, dit-il, avant l'an 449, & qui ſans doute avoit des collegues. [Je voudrois que nous euſſions quelque choſe de clair & de certain ſur la maniere dont ſe conduiſit Theodoret, dans une occaſion qui eſtoit aſſurément triſte & embaraſſante pour luy, quand meſme il auroit déja eſté auſſi éclairé ſur le fait de Neſtorius, qu'il le fut depuis. Neanmoins il y a effectivement grand ſujet de croire qu'il ne fit encore rien contre Neſtorius en cette occaſion.] 'Car nous avons une lettre de S. Cyrille à Jean d'Antioche pour ſe plaindre de luy, & obliger meſme Jean à le pourſuivre, parcequ'il n'avoit pas, dit-il, effacé la tache du Neſtorianiſme, comme tous les autres Eveſques. Il doute meſme s'il ne ſoûtient point les blaſphemes de Neſtorius : Et il le faut bien dire, ajoute-t-il, s'il ne l'a point anathematizé, & s'il n'a pas ſeulement ſouſcrit à ſa depoſition, comme le Preſtre Daniel me l'a raporté. Le P. Garnier qui nous a donné cette lettre [1] en grec, dit qu'elle a eſté écrite vers 439. [Il y a aſſez d'apparence que ç'a

b. Thdrt. t. 5. p. 97. 98.

Note 15.

1. 'Elle eſt en latin dans le Synodique, § 210. Conc. ap. p. 916.

eſté un peu pluſtoſt, mais neanmoins aprés les ſignatures exigées par Ariſtolaüs, & qu'ainſi Theodoret ne condanna point encore en cette rencontre un homme tres digne de l'eſtre, mais qu'il croyoit eſtre innocent. Nous ne ſavons point ce qui ſe fit ſur cette lettre de S. Cyrille.] 'Il eſt ſeulement aſſez viſible que luy & Theodoret ne s'eſtoient encore écrit qu'une ſeule fois depuis la réunion, [& qu'ainſi ce fut depuis ce temps là qu'ils s'unirent par le commerce de lettres & d'amitié dont nous avons parlé ci-deſſus. 436.

p.92.d.

Nous ne trouvons point depuis cela, que Theodoret ait parlé de Neſtorius juſques en l'an 447 ou 448,] 'où il ſemble vouloir bien qu'on croie qu'il le regardoit comme criminel. 'Et il l'anathematiza ſolennellement dans le Concile de Calcedoine. [a] Dans ſon traité des hereſies il l'appelle un inſtrument du demon, capable d'en recevoir toute la malignité. [Et il en dit pluſieurs autres choſes ſi fortes, qu'on pourroit meſme croire qu'il y auroit quelque excés, & qu'il auroit dû reſpecter davantage une amitié ſi grande & ſi ancienne, & ne pas tant relever une faute à laquelle il ne ſe pouvoit excuſer d'avoir eu quelque part.] Mais le zele de la verité l'emportoit ſur la bienſeance humaine, & peut-eſtre qu'il haïſſoit d'autant plus l'erreur de Neſtorius, qu'il avoit plus de regret de s'eſtre trouvé luy meſme trop engagé dans la défenſe de ſa perſonne. 'Il dit dans le meſme endroit, que le jugement de Dieu avoit depoſé cet hereſiarque de l'epiſcopat par la ſentence des Saints aſſemblez à Epheſe. 'Leonce de Byzance nous renvoie à cet endroit pour ſavoir les vetitables ſentimens de Theodoret ſur Neſtorius.

p.105.b.
Conc.t.4.p.622 b.
a Theret.har.l. 4.c.12 p.244.a
p.246.b.
Leon ſect.4.p. 509 b.

Ibas depuis Eveſque d'Edeſſe, n'eſtoit pas en ce temps-ci plus favorable que Theodoret à tout ce que S. Cyrille avoit fait pour la réunion: mais il y a apparence que s'il euſt eſté Eveſque, il n'euſt pas fait difficulté de condanner Neſtorius.

Conc.t.4.p.662.

'Jean d'Antioche ayant ſatisfait autant qu'il l'avoit pu à ce qu'Ariſtolaüs avoit demandé, il en aſſura Saint Procle par une lettre, 'où il fait une nouvelle profeſſion de la foy de Nicée établie ſur l'Ecriture, & preſchée par tous les Peres qui avoient eſté depuis les Apoſtres, ſoit devant ce Concile, ſoit aprés, & il en nomme pluſieurs. 'Il prie Procle de vouloir ſe ſervir de cela pour ſatisfaire ceux qui n'eſtoient pas encore contens, aprés qu'on avoit fait & dit, il y avoit quatre ans, tout ce qui avoit eſté neceſſaire. Il dit cela avec quelque ſorte de plainte de ces nouvelles ſignatures qu'on exigeoit d'eux. [Et veritablement aprés

Conc.t.4.p.892 & 897.
p.892.893.
p.893.c.

que la foy avoit eſté tres bien établie, & toutes les Egliſes réunies dans une meſme communion, il ſembloit peu neceſſaire d'inquieter les Eveſques pour des matieres odieuſes. S'il y avoit veritablement des Eveſques Neſtoriens, il y avoit auſſi des voies legitimes & canoniques pour s'aſſurer de leurs erreurs, & les en punir, ſans faire intervenir partout la puiſſance ſeculiere d'un Prince zelé veritablement pour la religion, mais dont la foibleſſe aiſée à ſurprendre, eſtoit capable de gaſter tout, comme on le vit à l'égard d'Eutyche.

Auſſi Jean prie S. Procle d'arreſter ce nouvel embraſement qui pourroit avoir de grandes ſuites,] afin que les Eveſques puſſent jouir de quelque repos, & reſpirer un peu des maux que le malheureux Neſtorius, (car c'eſt ainſi qu'il en parle,) avoit cauſez dans le monde. Les Eveſques d'Orient avoient aſſez d'autres affaires contre les Gentils & les Juifs qui ſe ſoulevoient en divers endroits. Il ſe loue à la fin de Felix grand Chambellan qui avoit appaiſé une grande tempeſte. [Je ne voy pas bien ce qu'il veut dire.] Cette lettre fut écrite, comme nous avons dit, en 436 ou 437, & envoyée peut-eſtre par Ariſtolaüs lorſqu'il s'en retourna à Conſtantinople.

p. 894. b. V. Theodoſe II. p. 893. c. p. 894. a.

Theophane met en la 28.e année de Theodoſe, [achevée au premier may 436,] que la nuit de la feſte du Nil, le theatre eſtant tombé à Alexandrie, y ecraſa 572 perſonnes. On marque que les Egyptiens faiſoient cette feſte du Nil vers le ſolſtice d'été, à cauſe que ce fleuve commence alors à croiſtre & à ſe repandre dans le pays. Ils la celebroient avec plus de ſolennité qu'aucune autre, par de grands feſtins qui ne manquoient pas de durer une grande partie de la nuit; [& lorſqu'ils eſtoient encore payens,] ils y joignoient un grand nombre de ſacrifices.

Thphn. p. 80. a. n c. p. 570. 571.

L'AN DE JESUS CHRIST 437.

C'eſt en cette année que l'on conte la 153.e de Dioclétien, que commençoit un Cycle Paſcal de 95 ans, dreſſé par S. Cyrille ſur le grand Cycle de 418 ans de Theophile ſon oncle.] Nous avons la preface qu'il fit ſur ce Cycle, qui eſt aſſez obſcure. Il veut que meſme dans ces ſortes de ſciences on s'adreſſe à Dieu, & qu'on attende tout de ſa lumiere. C'eſt de cette preface que nous apprenons que le Concile œcumenique [de Nicée,] avoit ordonné que l'Egliſe d'Alexandrie auroit ſoin d'examiner le jour qu'il faudroit faire la feſte de Paſque, & de le mander à celle de Rome, afin que celle-ci le fiſt ſavoir à tout le reſte de l'Egliſe; ce que S. Leon attribuë en general aux ſaints Peres. [a] Nous apprenons

Buch. cycl. p. 486 500. V. Theophile 8. p. 481-484. p. 481. Leo, ep. 91. c. 2. p. 618. a Buch. p. 484.

encore de la meſme preface, que la coutume de faire le ſaint Chreſme le jeudi ſaint, ſe pratiquoit deſlors dans l'Egliſe d'Alexandrie. 'Denys le Petit parle de ce Cycle de S. Cyrille. 437.

p.485.486.

Thphn.p.82.b. [On peut mettre vers ce temps-ci] 'ce que dit Theophane, que l'on tranſporta à Alexandrie Sainte Euphemie Martyre le 26 de ſeptembre, [à quoy nous n'avons point d'éclairciſſement à donner, ſinon que pour la grande Euphemie de Calcedoine, ſon

d|83.a. corps eſtoit encore à Calcedoine aprés ceci.] 'Theophane remarque un peu aprés, que Carmoſyn Prefet d'Egypte, aſſiſtant 'aux combats de l'amphitheatre dans Alexandrie, 'y receut un coup dont il mourut le 25 de juin.

εἰς τὸν γυμνίκιον. Io

Cyr.h.P.16.p. 307.e. 'Dans l'homelie Paſcale pour l'an 438, S. Cyrille marque qu'on manquoit de pluies, en ſorte qu'on avoit peine à labourer & à cultiver la terre, & que les villes & la campagne ſechoient de faim & de ſoif : ce qu'il dit eſtre une punition des pechez des peuples.

ARTICLE CXXXIX.

S. Cyrille tolere l'amour des Orientaux pour Theodore de Mopſueſte ; modere le zele de Maxime Diacre.

[NOUS voudrions pouvoir interrompre plus long-temps les maux de l'Egliſe. Mais il y faut déja revenir, & voir un nouveau trouble ſucceder à celui dont on eſt à peine ſorti.]

Conr.ap.p.891. 1193. 'Irenée aprés avoir beaucoup declamé dans ſa Tragedie au ſujet de la ſeconde commiſſion d'Ariſtolaüs, contre la laſcheté de Jean d'Antioche, & des autres Eveſques de l'Orient, ajoute que S. Cyrille pour profiter de leur foibleſſe, & voyant qu'ils n'oſoient luy reſiſter, 'crut les pouvoit pouſſer 'encore plus loin ; & que ce fut &c. pour cela qu'il excita le moine Maxime à demander la condanation de Diodore de Tarſe, & de Theodore de Mopſueſte, toujours en ſe ſervant du pretexte de l'hereſie qu'on pretendoit ſe repandre dans l'Orient. [Irenée eſt un ennemi trop declaré pour recevoir ſon témoignage contre S. Cyrille. Mais il ne laiſſe pas de nous ſervir 'pour trouver le temps de cette affaire, qui fit Note 86. un ſort grand eclat dans l'Orient, & dont Saint Cyrille peut

p.891.b. veritablement avoir eſté l'auteur, non] 'pour abatre de plus en

Pall.l.7.c.4.p.751 b l.10.c.21.p.491. 492. 1. ἐκτραχήλου, ce qui peut marquer qu'il fut bleſſé à la temple (κρόταφος,) ou qu'on luy donna un coup de marteau ; 'Car Κρουσίδια ſont mis par Pollux, entre les inſtrumens des ſerruriers : Le traducteur de Pollux l'entend de ce qu'ils appellent un reponſſoir.

plus

plus les Orientaux, & faire revivre ſes anatematiſmes, [moins encore] pour effacer ce qu'il avoit accordé à Paul d'Emeſe, & pour établir l'erreur d'une ſeule nature, [mais parceque Theodore meritoit bien d'eſtre anathematizé, & que ſa condannation euſt eſté utile à l'Egliſe, ſi elle euſt pu ſe faire ſans trouble.

Ce qui peut juſtifier en cela les intentions & la conduite de S. Cyrille, c'eſt qu'il uſa aſſez long-temps de patience avant que de travailler à cette condannation, & qu'il ceſſa de la pourſuivre quand il vit le trouble qu'elle cauſoit.] 'Il eſtoit perſuadé que bien des perſonnes eſtoient entrées dans les erreurs de Neſtorius, '& il ne doutoit pas que parmi les Orientaux, il n'y en euſt quelques uns non ſeulement des laïques, mais de ceux meſmes qui avoient part à la dignité du ſacerdoce, qui n'eſtoient pas entierement gueris de leur ancienne maladie, & qui ne voyoient qu'avec beaucoup de peine la victoire que l'Egliſe avoit remportée ſur Neſtorius. [Il eſt difficile en effet que cela ne fuſt vray de quelques uns.] 'Il ſe plaint qu'en feignant d'un coſté de deteſter l'hereſiarque, ils rétabliſſoient de l'autre ſon impieté, par l'eſtime qu'ils faiſoient de Theodore de Mopſueſte ſon maiſtre. Cyr. ep. 14. p. 199 c. d. ep. 52. 53. p. 397 198. d.

Il dit nettement que c'eſtoient les Eveſques qui portoient les peuples à ſe declarer dans les egliſes pour la foy de cet écrivain, [qu'il ne croyoit pas moins impie que Neſtorius.] 'On ſe plaignoit qu'ils donnoient de tres mauvais ſens au ſymbole de Nicée, '& qu'ils ne laiſſoient meſme aucune liberté aux Orthodoxes pour preſcher la doctrine de l'Egliſe dans ſa pureté. 'On pretendoit que Jean d'Antioche meſme ſouffroit que quelques uns de ſes Eccleſiaſtiques enſeignaſſent dans l'Egliſe des choſes qui n'eſtoient point conformes à la doctrine que l'on eſtoit convenu de tenir, '& que quand quelqu'un accuſoit un de ſes Eccleſiaſtiques, ou un moine de ſuivre encore la doctrine de Neſtorius, il ne vouloit point examiner cette accuſation: de ſorte qu'il falloit la porter devant les magiſtrats ſeculiers. ep. 52. p. 197. d. e. ep. 52. p. 198. 199 p. 198. c. ep. 51. p. 196 c. d. d. e.

[Quoique S. Cyrille fuſt ſenſiblement touché de ces choſes, comme on le voit par la maniere dont il en parle;] 'il ſe conſoloit neanmoins, parceque ſoit par une foy veritable, ſoit par diſſimulation, les Orientaux reconnoiſſoient & preſchoient un ſeul J.C, & avoient anathematizé Neſtorius. Il ſe rejouiſſoit de ce que toutes choſes eſtoient en paix parmi eux; & il ne vouloit point qu'on troublaſt cette paix, [parceque l'hypocriſie, ou la foibleſſe d'un petit nombre n'empeſchoit pas que] ceux meſmes ep. 54. p. 199. d.

qui avoient eſté ebranlez autrefois, ne s'affermiſſent de plus en plus dans la foy.

ep.49 p.192.b. 'Maxime Diacre d'Antioche ne vouloit point communiquer avec Jean ſon Eveſque, parcequ'il avoit receu des perſonnes ou qui eſtoient encore dans les ſentimens de Neſtorius, ou qui y ayant eſté autrefois, ne les avoient point abjurez. Saint Cyrille ayant appris cela d'un moine nommé Paul, écrivit à Maxime de prendre garde ſi ces perſonnes là tenoient ouvertement les ſentimens de Neſtorius, & s'ils en parloient à d'autres. [Car en ce cas

c.d. il ſemble ne pas deſaprouver ſa fermeté.] 'Mais ſi ayant, dit-il, « autrefois eſté dans l'erreur, ils ſuivent maintenant la verité, « quoiqu'ils aient honte d'avouer qu'ils ont eſté trompez, comme « cette honte eſt aſſez ordinaire, je vous conſeille d'oublier tout « le paſſé. Ne voulant pas avouer qu'ils ont changé, il vaut mieux « qu'ils diſent qu'ils ont toujours eſté dans les ſentimens de l'Egli- « ſe, que de les voir ſoûtenir impudemment les ſentimens de Neſto- « rius. Car il faut dans cette affaire beaucoup de ſageſſe, & beau-

Aug.ep.B.191.p 709 e f. coup de condeſcendance. 'C'eſt le meſme conſeil que S. Auguſtin donne à Sixte touchant les Pelagiens.

Cyr.ep.52.p.197 a-b. [Ce Maxime eſt apparemment le meſme] 'Maxime Diacre & Abbé, "qui eſtoit tout plein de feu & d'ardeur, & qui avoit ſur- &c. tout un grand zele pour extirper le Neſtorianiſme de l'Orient.

ep 53.p.198.c. 'C'eſt luy qui ſe plaignoit qu'on n'avoit pas meſme la liberté de

Fac.l.8.c.2 p. 322.b.c|325.a. dire la verité parmi les Orientaux. 'Procle qui s'eſtoit ſervi de luy, ſembloit dire que ſon zele l'avoit emporté plus loin qu'il n'euſt ſouhaité. [Ainſi ſi c'eſt le moine Maxime dont parle Irenée, comme il y a toute apparence, il n'avoit nul beſoin d'eſtre excité par Saint Cyrille pour demander partout la condamnation de

Conc.ap p.891. c. Neſtorius.] 'Irenée dit qu'il eſtoit un defenſeur ardent des erreurs d'Apollinaire; [ce qui n'empeſche pas que l'on ne puiſſe

Cyr.ep.52.p. 197 b. croire,] avec Saint Cyrille, qu'il n'avoit alors que des ſentimens orthodoxes. [Seroit-ce "Maxime qui fut fait Eveſque d'Antioche V. S. Leon. en l'an 449, par Anatole de Conſtantinople durant le regne des § 79.

Conc.t.4.p 517 c. Eutychiens, 'ou l'Abbé Maxime qui eſt qualifié le maiſtre d'Eu-

ap.p.914 § 108 tyche?] "Car on trouve un Maxime Abbé qui eſtoit Preſtre.

ARTICLE CXL.

On fait courir des écrits de Theodore de Mopſueſte qui favoriſoient Neſtorius : Rabula d'Edeſſe & Acace de Melitene écrivent ſur cela aux Armeniens contre Theodore.

'LEs ſectateurs de Neſtorius n'oſant ſoûtenir leur doctrine par les écrits de Neſtorius meſme, ni produire ſes écrits en public, ſoit à cauſe de la défenſe que Theodoſe en avoit faite [le 3 d'aouſt 435,] ſoit à cauſe qu'ils avoient eſté condannez par le Concile d'Epheſe, 'lorſqu'il avoit prié l'Empereur de les faire bruler : [a] ils s'aviſerent de porter partout les écrits de quelques auteurs plus anciens, qui en refutant Eunome & Apollinaire, avoient beaucoup appuyé ſur la diſtinction des deux natures ; pour faire croire aux ſimples qu'ils eſtoient conformes à Neſtorius, & que celui-ci n'avoit rien dit de nouveau, mais n'avoit fait que ſuivre la doctrine des anciens Peres. Les auteurs qu'ils alleguoient principalement eſtoient Diodore de Tarſe, & Theodore de Mopſueſte, [dont les expreſſions eſtoient aſſurément peu correctes, ſi elles n'eſtoient pas tout à fait mauvaiſes & inſoûtenables ; & dont l'autorité eſtoit ſi grande parmi les Orientaux, qu'on ne pouvoit attaquer ces deux auteurs, ſans les bleſſer tous.] Liber.c.10.p.44 Conc.t.3.p.571 a.d. a Liber.p.44.

'On eut meſme la malice de traduire leurs ouvrages en armenien, en perſan, & en ſyriaque, [pour repandre plus loin les erreurs qui y eſtoient, ou qu'on en vouloit tirer:] '& l'on en trouve encore quelque choſe en ſyriaque. 'Beaucoup d'Eccleſiaſtiques, de moines, & de laïques de la ville d'Edeſſe, accuſerent Ibas de les avoir traduits en cette langue. 'Le Pere Garnier dit que Maris traduiſit en perſan quelque choſe des ouvrages de Diodore & de Theodore, & qu'Euloge ami de Theodoret fit la meſme choſe en Armenien. [Je n'en ay pas encore vu la preuve.] 'Maris eſt traité d'heretique dans le V. Concile. 'S. Cyrille avoue, comme nous avons vu, que meſme les Eveſques de l'Orient faiſoient tort à l'Egliſe, par l'affection & l'eſtime qu'ils témoignent pour Theodore. p.45. n.p 52. Conc.t.5.p.512 c. Lib.n.p.52. Conc.t 5.p.481. d. Cyr.ep.52.p. 197|53.p 198.

'Rabula Eveſque d'Edeſſe vivoit encore en ce temps-ci. [b] Il eſtoit aveugle ſelon Theodore le Lecteur. [Mais cette incommodité ne diminuoit rien de ſon feu & de ſa vigueur.] [c] Il s'eſtoit declaré ennemi de Neſtorius: ["dés le commencement de l'an 432.] Liber.c.10.p 45 b Thdr.L.d.565 c. c Conc.t.5.p. 468.b. V. l 96.

& il avoit [auſſi-toſt] ecrit * pour les anathematiſmes de S. Cyrille contre Theodoret. [C'eſt luy ſans doute à qui il faut raporter] 'ce que Theophane dit de Nonne, fait Eveſque d'Edeſſe [en 449;] Que dans la joie qu'il eut de la reconciliation [des Orientaux,] il écrivit une eſpece de reprimende & d'inſtruction à Jean d'Antioche, où il luy diſoit entr'autres choſes, Purifiez voſtre Egliſe, « ô homme de Dieu, de la zizanie des Neſtoriens, & de leur venin « dangereux. « 437. * V. § 45.

Theph.p.79.a.

Conc.t.4.p.663 666. 'Il avoit ſurtout une averſion particuliere pour Theodore de Mopſueſte, [dés l'an 432,] & 'il l'avoit anathematizé publique- V. § 96.

.5.p.469. ment dans ſon Egliſe: 'aprés quoy il l'avoit repreſenté à S. Cyrille comme un ennemi de la verité de l'Incarnation, & d'autant plus dangereux, qu'il eſtoit plus aimé & plus eſtimé par les plus ha-

Liber.c 10.p.45. biles de l'Orient. [Il ne pouvoit donc manquer] 'de voir avec douleur que les Neſtoriens s'efforçaſſent de repandre partout les

c.8.p.347 écrits de cet auteur pour faire recevoir leur hereſie. 'Acace de Melitene, qui n'avoit approuvé qu'avec peine la facilité avec la-

c.10 p.45. quelle S. Cyrille avoit receu les Orientaux, 'ſe joignit à luy pour empeſcher ce progrés du Neſtorianiſme: & ils écrivirent tous deux aux Eveſques d'Armenie, [& 'apparemment à ceux de la Note 571 grande,] pour les avertir de ne point recevoir les livres de Theodore, parceque c'eſtoit un heretique, & l'auteur de l'hereſie de

Conc. t.3.p.512 c. Neſtorius. [Rabula ſurvéquit peu à cette lettre:] 'Car nous allons voir le ſiege d'Edeſſe rempli par Ibas, [auſſi paſſionné pour

Leon.in Eut.l.3 c.43 p.1011.c. Theodore, que Rabula en eſtoit ennemi.] 'Leonce de Byzance dit que ceux qui ſuivoient les impietez de Theodore, ne pouvant ſouffrir que Rabula s'elevaſt contre luy d'une maniere ſi forte & ſi publique, 'firent ſouffrir divers maux à cet Eveſque, & luy *poſt multa peric ula.* dreſſerent enfin un piege, que l'un de ceux qui eſtoient le plus dans ſa confiance, ſe chargea de faire réuſſir. [Il n'explique pas davantage ce fait, & nous ne trouvons rien autrepart qui l'éclairciſſe.]

ARTICLE CXLI.

Les Eveſques de Cilicie écrivent pour Theodore: Les Armeniens conſultent Saint Procle, qui leur répond par une excellente lettre.

[CE fut une action hardie à Rabula & à Acace de traiter hautement Theodore d'heretique.] 'Car quoique Mercator écrive que preſque tous les Catholiques ſavoient qu'il

Merc.t.2.p.270 2.

437. l'eſtoit, 'neanmoins les Orientaux eſtoient tellement attachez à cet Eveſque, qu'ils proteſtoient qu'on les bruleroit plutoſt que de les obliger à rien faire contre ſa memoire. [Et nous verrons que quelque averſion que Saint Cyrille euſt pour ſa doctrine, & quoiqu'il euſt fait des écrits exprés pour la refuter,] 'il fut d'avis neanmoins qu'on étoufaſt cette affaire, depeur de cauſer un plus grand mal, & que l'on ſe contentaſt de condanner l'erreur ſans toucher au nom de Theodore, 'comme le Concile d'Epheſe avoit fait.

Cyr.ep.54.p. 200.d. p.199.100. p.200.a.b.

'Rabula & Acace ayant donc ſuivi cette antre conduite, les Prelats de la Cilicie [où Theodore avoit eſté Eveſque durant 36 ans,] ne manquerent point d'écrire contre eux, [aux Armeniens meſmes apparemment,] & de les accuſer d'agir en cela non par charité, mais par un eſprit de pique & de jalouſie.

Lib.c.10.p.45.

'Les Eveſques d'Armenie tinrent ſur cela une aſſemblée, [a] à laquelle il ſe trouva peut-eſtre auſſi des Eveſques de la Perſe & des nations voiſines. 'Cette aſſemblée deputa ſelon la coutume, dit Liberat, les Preſtres Leonce & Abere, ["accompagnez peut-eſtre de quelques Diacres,] à Procle de Conſtantinople, pour ſavoir ſi c'eſtoit la doctrine de Theodore qu'il falloit ſuivre, ou celle de Rabula & d'Acace. Ils luy envoyerent en meſme temps un volume de Theodore, "& quelques memoires qu'ils avoient dreſſez. [C'eſtoit apparemment la lettre qu'ils écrivoient à Procle,] 'avec des paſſages de divers auteurs accuſez de ſuivre les meſmes ſentimens que Theodore. [b]Et on croit meſme que le volume de Theodore qu'ils envoyerent, n'eſtoit qu'un extrait de ſes livres, 'eſtant certain qu'ils envoyerent à Procle divers paſſages tirez de ſes livres. [c]On ne voit pas bien en quoy Liberat dit que les Armeniens agiſſoient ſelon la coutume.

p.45. [a] Conc.t.5.p. 463.e. Liber.c.10.p. 45.

V. la note 70.

cum libellis ſuis.

Fac.l.8.c.2.p. 322. c. [b] Liber.n.p.54. Conc.t.5.p. 465.d.e. [c] Lib.n.p.54.

'Leur lettre eſtoit ce ſemble au nom des Eveſques, des Preſtres & des Abbez de toute l'Egliſe orthodoxe de l'Armenie, [d]& peut-eſtre encore de ceux de la Perſe & des autres nations [voiſines,] ſi nous y voulons raporter un titre [qui aſſurément n'appartient pas à la piece où on le joint.] 'Ils s'y plaignoient de ce que certains impoſteurs s'eſtoient gliſſez depuis peu dans leur pays pour corrompre la pureté & la ſimplicité de leur foy par des écrits dangereux, & ſous une fauſſe apparence de doctrine; 'par où l'on voit qu'ils ſe portoient d'eux meſmes à établir la foy Catholique, & à rejetter les écrits de Theodore.

Conc.t.3.p. 1218.a. [d] t.5.p.463.e. t.3.p.1231.a.b. 1231.d. Bar.435.§ 4.

'Procle ayant receu la deputation des Armeniens, examina avec grand ſoin tout ce qu'ils luy avoient envoyé. 'Il paroiſt que

Liber.c.10.p. 45 Fac.l.8.c.2. 316 a.

ce fut dans un Concile, [compoſé ſans doute des Eveſques qui ſe 437.
Conc.t.3.p.1218 1232. rencontroient à Conſtantinople:] & il leur répondit par une lettre fort celebre, que nous avons encore. On luy donne ſouvent
Procl.n.p.624. 625. le nom de Tome, comme aux autres écrits conſiderables que les anciens Eveſques faiſoient ſur la foy. Nous allons voir l'approbation que luy donna Jean d'Antioche & tout ſon Concile. S.
Conc.p.1202.e. t.5.p.467.d. Cyrille la cita preſque auſſi-toſt qu'elle fut écrite. Il dit qu'elle eſt pleine de penſées "ſaintes, & qu'elle appuie partout la vraie *bonorum:*
t.4 p.826.827. doctrine. Le Concile de Calcedoine s'en ſert pour montrer qu'on ne peut blaſmer Saint Leon ni les autres qui éclairciſſent par des lettres la doctrine de l'Egliſe, lorſqu'elle eſt attaquée par ſes ennemis. C'eſt pourquoi on écrit que ce Concile la confirma. [a]Le
Libr.c.10.p. 46|Fac.l.2.c.2.p 4.5. V. Concile en cite quelques endroits. [b]On marque qu'elle eſt auſſi
[a] Conc.t.5.p. 465.466. citée par Jean Maxence, par le Pape Jean II, [c]par le Pape Pelage
[b] Procl.n.p.621| Jo.M.fid.p.437 b.c. II, [d]par l'Empereur Juſtinien, par Leonce de Byzance, & par Agobard de Lion. [e]Elle l'eſt auſſi par Facundus. [f]On pretend
[c] Procl.n.p.623. qu'il n'y a guere de piece ſi exacte & ſi travaillée que celle-ci ſur l'Incarnation.
[d] p.624.
[e] Fac.l.8.c.2.p. 3.6 a.

[Tout le deſſein de cette lettre eſt de refuter la diviſion des perſonnes en J. C, & de montrer que c'eſt le Verbe meſme & le Fils eternel, qui s'eſt fait homme & qui eſt devenu le Fils de Ma-
[f] Liber.c.10.n p 55. Conc.t 3 p.1230 b. rie, Procle ne marque point qui ſont ceux qu'il y combat.] Il appelle ſeulement leur opinion le nouveau blaſpheme formé depuis peu, qui ſurpaſſe de beaucoup le Judaïſme! & il le qualifie
a. p.1226.a. une hereſie. Il ſemble qu'ils avouoient que le Verbe a eſté veritablement homme, & ne vouloient pas neanmoins luy attribuer
a.b. les ſuites de la nature humaine. Il confeſſe une ſeule hypoſtaſe du Verbe Dieu incarné: [mais il ne dit pas *une ſeule nature*, comme S. Cyrille:] Il ſe ſert auſſi de cette expreſſion [qui fit tant de
d. bruit à la fin du meſme ſiecle,] Que le Verbe Dieu l'un de la Tri-
Fac.l.1.c.1.p.5. 6|Lib.c.10.p.64. nité s'eſt incarné, ce que Facundus & Liberat n'on pas oublié de remarquer.

Conc.p.1231.c. Il recommande beaucoup aux Armeniens de ſuivre la foy des Peres, & nommément de S. Baſile & de S. Gregoire. [Je penſe que c'eſt celui de Nyſſe. Ces deux Saints qui avoient fleuri dans la Cappadoce, pouvoient eſtre plus connus des Armeniens que
c. les autres.] Cette lettre n'eſt point datée dans le grec: Dans le latin elle l'eſt du 15[e] Conſulat de Theodoſe, & du 4[e] de Valentinien, [c'eſt à dire de l'an 435. "Mais nous ne voyons pas moyen V. la note
Procl.n.p.625. 630.631. de croire qu'elle ait eſté écrite ſitoſt.] Nous ne l'avons pas au- 87.
[g] Fac.l.8.c.1.p. 9.c. jourd'hui entiere. [g]Car Procle y confirmoit la verité par divers

paſſages des Peres,[ce qui ne s'y trouve pas] 'On n'y trouve point non plus les endroits que Jean Maxence en cite, 'ni ce que dit S. Cyrille, que dans la lettre aux Armeniens, où il expliquoit avec tant de pureté les dogmes de la verité, il diſoit clairement que le corps de J. C. eſtoit animé d'une ame intelligente [& raiſonnable.]

Proel.n.p.628. p.631|Conc. 1207.b.

ARTICLE CXLII.

'Procle envoie ſa lettre aux Orientaux pour la ſigner, & les propoſitions de Theodore ſans nom, pour les condamner: Il demande qu'Ibas d'Edeſſe ſe juſtifie du Neſtorianiſme: Baſile & quelques moines d'Armenie demandent partout que Theodore ſoit anathematizé.

[COMME le trouble de l'Armenie venoit de l'Orient, & que les Eveſques de ces quartiers là avoient eſté les plus attachez à Neſtorius, & l'eſtoient encore à Theodore;] 'Procle leur envoya ſon tome aux Armeniens, [a]avec une lettre ſynodique, où il prioit Jean d'Antioche & tout ſon Concile de vouloir le recevoir, & de le ſigner, [b]afin de témoigner qu'ils eſtoient unis dans la meſme foy. Nous n'avons qu'un paſſage de cette lettre, où Procle reconnoiſt encore, que l'un de la Trinité a eſté crucifié ſelon la chair, [c]& un autre cité par S. Cyrille.

Lib.c.10.p.46| Cyr.ep.50.p. 192.2.c|Conc.t. 3 p.467.d|t.4.p. 826.827.
a Lib.p.46|Fac. l.8.c.1.2.p.316. 322.
b Lib.p.46|Fac. l.12.c.p.5.b.c.
c Conc.t.3.p. 1202.e.

[d]Il joignit à ſon tome un autre tome[que nous n'avons pas non plus, & qui eſt apparemment celui qu'il avoit receu des Armeniens,] compoſé de divers paſſages conformes à la doctrine de Neſtorius, [e]tirez des écrits de Theodore, [f]& de quelques autres: [g]& il prioit les Orientaux de les anathematizer, [h]pour fermer la bouche aux calomniateurs, qui vouloient qu'on doutaſt de la ſincerité de leur foy. [i]Il ne les attribuoit à perſonne: [k]& il declare meſme qu'il ne ſçait pas de qui ils ſont, [ne s'eſtant pas voulu arreſter à examiner s'ils eſtoient aſſurément de ceux à qui on les attribuoit.]

d t.5.p.467 e.512
e|Cyr.ep.50.p. 163.1.a.b.
e Conc.t.3 p. 467 e.
f Fac.l.8.c.2.p. 322.c.
g e|Conc.t.3 p. 467.e.
h Fac.l.8.c.2.p. 327.b.
i p.322.c.
k p.303.a.

[l]Il écrivit en meſme temps une autre lettre à Jean d'Antioche en particulier, pour l'exhorter à veiller avec grand ſoin ſur ceux dont Dieu luy avoit confié la garde. [m]Ce qu'il dit au ſujet d'Ibas, qui eſtoit alors Eveſque d'Edeſſe, & que l'on accuſoit d'aimer beaucoup les folies de Neſtorius, d'en inſpirer le venin aux ſimples, & d'avoir traduit en ſyriaque les paſſages qu'il avoit joints à ſon Tome. 'Procle ne veut pas croire qu'Ibas tinſt les mauvais ſentimens qui eſtoient enfermez dans ces paſſages. 'Mais comme

l Conc.t.3.p. 521.512.
m p.512.c.d
p.513.d.
d.

beaucoup de perſonnes eſtoient ſcandalizées des mauvais bruits qui ſe repandoient contre luy, ou par zele, ou par l'envie de ſes accuſateurs; & que ſurtout l'Abbé Dalmace en eſtoit
b. extremement affligé. [b] Il exhorte Jean de ne point negliger ce ſcandale des foibles, dont J. C. parle d'une maniere ſi terrible, & qui ne pouvoit que refroidir la charité ſincere que tous les
b|512.d. Chrétiens doivent avoir les uns pour les autres. [b] Pour le lever, il le prie de porter Ibas à ſigner ſon Tome aux Armeniens, & à
p.513.c,d. anathematizer les paſſages qui y eſtoient joints. [c] Il dit dans cette lettre, que la foy eſt la plus excellente de toutes les vertus, mais qu'elle cede neanmoins à la charité, parceque c'eſt la charité ſeule qui a fait deſcendre Dieu du Ciel en la terre pour ſe faire homme.

c. [c] Procle envoya cette lettre, avec toutes les autres pieces à
Lib.c.10.p.46| Antioche, par Theodote Diacre de ſon Egliſe, [c]nommé auſſi
Fac.l.8.c.2.p. Theodore [a]& Theodoſe. On marque qu'il eſtoit digne d'eſtre le
321.c|323.a. miniſtre de Procle, à cauſe de ſa diligence & de ſon ſoin, qui
a l.1.c.1.p.6.a. Conc.t.3.p.513. eſtoit audeſſus de ſon âge. [c] Procle l'envoya pour témoigner com-
c. bien il prenoit cette affaire à cœur. [d] Il écrivit en meſme temps à
Fac.l.8.c.2.p. Maxime [b]Diacre de Conſtantinople, [ou plutoſt d'Antioche, car
321.b. b Lib.c.10.p.49 c'eſt apparemment celui meſme dont nous avons parlé ci deſſus,
Fac.l.8.c.2.p. [e] & voulut que [Theodoſe] luy miſt entre les mains les lettres qu'il
323.b.c. adreſſoit à Jean d'Antioche, afin qu'il les rendiſt à cet Eveſque. Il recommandoit en meſme temps à Maxime de travailler à obtenir qu'on ſignaſt le Tome, & qu'on anathematizaſt les paſſages qui y eſtoient joints; mais de ne rien faire qui puſt troubler la paix des Egliſes, & de n'agir que ſuivant les ordres de Jean.

[Durant que Theodote alloit à Antioche; & qu'il falloit aſſembler les Eveſques de l'Orient pour deliberer ſur la demande
Liber.c.10.p.47 de Procle, & dés que le Tome de Procle fut écrit, [f]Baſile Diacre
Conc.t.3.p.428| de Conſtantinople, [& apparemment cet Abbé meſme] qui avoit
c.3.p.465.c. acquis le titre de Conſeiller par les premieres violences de Neſ-
Liber.p.47. torius, [f]vint à Alexandrie avec [une copie] du Tome de Procle aux Armeniens, & des memoires des meſmes Armeniens. Il preſenta toutes ces choſes à S. Cyrille, avec une requeſte qu'il
Conc.3.p.465. luy adreſſoit, [f]où il parloit des ſervices qu'il avoit rendus à
c. l'Egliſe, en combatant contre Neſtorius, juſques à eſtre en danger de ſa vie.

c. [c] Sa requeſte eſtoit contre Theodore de Mopſueſte & ſes écrits,
d. & elle tendoit apparemment à demander, que les Eveſques s'uniſſent, pour condanner nommément Theodore avec ceux de

Syrie

Syrie & de Cilicie qui ſuivoient encore ſes ſentimens. [On ne marque point ce que Saint Cyrille luy répondit.] Son ſentiment eſtoit aſſurément que Theodore meritoit bien d'eſtre anathematizé: [mais il ne jugea peut-eſtre pas à propos ou d'agir encore, ou de paroiſtre agir pour cela:] Car quoiqu'il euſt occaſion de parler de cette requeſte de Baſile dans une lettre qu'il écrivit à Procle quelques temps aprés; [neanmoins il n'en parle ni en cet endroit, ni en aucun autre.] On tenoit cependant que c'eſtoit ſur cela qu'il avoit fait ſes quatre livres contre Theodore, [dont nous parlerons en un autre endroit.]

Cyr. ep. 54. p. 200.

p. 199. c.

Lib. c. 10. p. 47.

D'Alexandrie Baſile revint à Conſtantinople, où il dreſſa une nouvelle requeſte qu'il preſenta à Procle, avec celle qu'il avoit déja preſentée à Saint Cyrille. [a] Nous avons cette requeſte, [b] attribuée à d'autres à qui elle n'appartient pas. Baſile y parle avec une extreme aigreur de Theodore. Il raporte quelques paroles de luy, [c] & fait mention de la retractation qu'il avoit faite autrefois à Antioche, & conclud en demandant qu'aprés l'avoir condanné ſans le nommer [dans la lettre aux Armeniens,] tous les Eveſques vouluſſent ſe joindre [d] pour le condanner nommément, comme on avoit fait Neſtorius. Cette requeſte eſt au nom de pluſieurs. [Et il eſt aiſé de croire que Baſile ne manquoit pas d'eſtre ſecondé par pluſieurs moines, & entre autre par Eutyche, qui par ſon oppoſition à Neſtorius tomba dans une hereſie auſſi dangereuſe & auſſi funeſte à l'Egliſe.] Nous avons vu que pour s'oppoſer à Neſtorius, il eſtoit meſme ſorti du monaſtere où il avoit reſolu de demeurer enfermé toute ſa vie. Saint Cyrille luy avoit envoyé une copie des actes du Concile d'Epheſe; [ce qui marque que c'eſtoit un homme connu & conſideré.]

p. 47. p. 47. Conc. t. 5. p. 465. c. d.

a Conc. p. 463-465.

Note 88.

b. Theodore de Mopſueſte, &c.

t. 4. p. 201. a. e. 206. b.

p. 136. a.

Procle avoit déja envoyé ſon Tome en Armenie lorſque Baſile luy preſenta ſa requeſte; [& il n'eſtoit pas apparemment fort diſpoſé à condanner nommément Theodore.] Ainſi Baſile [pour ſatisfaire ſon zele,] fit luy meſme un livre, pour montrer qu'il falloit fuir [& deteſter] les livres de Theodore, comme les blaſphemes d'Arius & d'Eunome.

Lib. p. 47.

p. 48.

Ce fut aprés cela, ſelon Liberat, que deux ou trois moines d'Armenie, qui eſtoient Apollinariſtes, vinrent à Conſtantinople avec divers extraits, tirez, diſoient ils, des livres de Theodore & des autres qui avoient combatu Apollinaire, criant partout qu'il falloit condanner & ces livres, & leurs auteurs, comme on avoit condanné Neſtorius. Si c'eſt d'eux que Jean d'Antioche ſe plaint, comme le croit Liberat, [& non de Baſile,] ils eurent

p. 48.

Liber. c. 10. p. 48.

Cyr. ep. 50. 54. p. 192. c. 199. e.

meſme la hardieſſe de preſenter une requeſte à l'Empereur, & de luy demander un edit, par lequel il anathematizaſt non ſeulement les livres, mais encore la perſonne de Theodore. Ils l'importunerent tant, dit Theophane, qu'il ordonna à Procle d'en écrire aux Orientaux, afin qu'ils examinaſſent ſi Theodore avoit eſté dans les erreurs qu'on luy attribuoit, & qu'ils l'anathematizaſſent, s'il en eſtoit coupable.

Theophn.p.82.c.

Cyr.ep.50.p. 92.c|Lib.p.48.

'Ces moines troublerent ainſi toute la ville. Ils y corrompirent pluſieurs perſonnes, [ou par les erreurs d'Apollinaire, ou par leurs calomnies contre des innocens:] Et en eſtant ſortis, ils coururent toutes les villes, & tous les monaſteres [de l'Empire] d'Orient, en criant toujours qu'il falloit condanner Theodore. 'Ils troubloient & epouventoient par leurs menaces les Eccleſiaſtiques, les peuples, & les moines, qui aimoient [plus qu'eux] le repos & la ſolitude. On marque qu'ils eſtoient ſoûtenus par quelques perſonnes [puiſſantes, qui ne voyoient pas que] 'le deſſein de ces moines n'eſtoit que d'établir l'hereſie d'Apollinaire. [Et cette hereſie eſt demeurée juſques aujourd'hui parmi les Armeniens.]

Lib.p.49.

p.48.49.

ARTICLE CXLIII.

Les Orientaux ſignent la lettre de Procle, mais refuſent de condanner les propoſitions de Theodore.

L'AN DE JESUS CHRIST 438

[LA paſſion que l'on avoit alors contre Theodore produiſit encore un autre malheur. Car quelque precaution qu'euſt pris Procle pour faire condanner les plus dangereuſes propoſitions de cet auteur, & des autres ſans les nommer, afin que les Orientaux le fiſſent avec moins de repugnance; il ne fut pas neanmoins obeï:] '& au lieu qu'il avoit envoyé les propoſitions dont il demandoit l'anatheme, ſans en nommer les auteurs, on y mit le nom de Theodore de Mopſueſte, & de quelques autres perſonnes mortes comme luy dans la communion de l'Egliſe. 'Jean d'Antioche ayant donc receu les lettres & les deux tomes de Procle, il fit aſſembler à Antioche tous les Eveſques de l'Orient. [Mais durant qu'ils s'aſſembloient,] 'le bruit ſe repandit qu'on vouloit anathematizer Theodore. Les peuples excitez peut-eſtre par les Eveſques meſmes, ſe ſouleverent, ne pouvant ſouffrir qu'on parlaſt de condanner un Prelat qu'ils regardoient comme l'honneur de leur pays. Ils menaçoient les Eveſques s'ils conſen-

Fac.l.8.c.2.p. 316.b|321. 322.

Conc.t.3.p. 467.d,e.

Fac.l.8.c.1.p. 317.b.c|Cyr.ep. 51.p.197.e.

toient à une choſe ſi indigne; ils excitoient des troubles & des ſeditions au milieu meſme des aſſemblées de l'Egliſe : '& ceux Cyr p.197.e.

V. Theodore de Mopſueſte. d'Antioche] "qui avoient jetté des pierres à Theodore, lorſqu'ils luy avoient entendu dire quelque choſe qui s'eloignoit de la verité, crioient tout haut, Que Dieu repande partout la doctrine de Theodore, Nous n'avons point d'autre foy que celle de Theodore.

'Les Eveſques s'eſtant donc aſſemblez à Antioche de toutes ep 50.p.192.i.e. les provinces de l'Orient, 'trouverent aſſez mauvais qu'on leur 2.e|Fac.p.317.a. demandaſt encore de nouvelles ſignatures, comme ſi on euſt douté de leur foy. [Ce mecontentement ne les empeſcha pas neanmoins de juger avec equité de la lettre de Procle aux Armeniens.] 'Ils la lurent avec beaucoup de ſatisfaction, non ſeulement à Fac.l.11.c.1.p.6. cauſe de la beauté des expreſſions & de la compoſition, & à cauſe de tant de raiſons qu'il trouvoit pour combatre les deux hereſies oppoſées [de la diſtinction des perſonnes, & de la confuſion des natures;] mais particulierement à cauſe qu'il y ſoûtenoit avec purete la veritable doctrine de l'Egliſe, tirée non de ſes penſées propres, mais des paroles de l'Ecriture, & de ce qu'il l'appuyoit par l'autorité & par les paſſages des Peres. 'Ainſi les Orientaux Cyr.ep.50.p. trouverent cette lettre tout à fait conforme à la verité; ils ſatisfirent entierement à ce que Procle demandoit d'eux ſur ce point. 'Ils ſouſcrivirent à ſa lettre, & la luy renvoyerent enſuite. Lib.p.46.

'Mais pour les paſſages dont il leur demandoit la condannation, Fac.l.8.c.1.p. comme on les leur propoſoit ſous le nom de Theodore, ce qu'ils 317.a. ne ſavoient pas que Procle ne demandoit point, [ils n'euſſent pu les condanner, ſans ceder à la conſpiration que les moines ſembloient avoir formée contre cet Eveſque.] C'eſt pourquoi ils le refuſerent abſolument. 'Ils trouvoient meſme que pluſieurs de ces Cyr.ep.50.p. paſſages eſtoient clairement orthodoxes, & que les autres eſtoient 193.l.b. obſcurs, equivoques, & capables de pluſieurs ſens; 'qu'ainſi ils 2.a. pouvoient bien eſtre trouvez mauvais par les uns, & bons par les autres: mais qu'il eſtoit dangereux de les anathematizer [en general, depeur que le bon ſens ne paſſaſt pour condanné avec le mauvais;] 'Qu'il faudroit donc condanner de meſme les plus il- Fac.l.8.c.1.4.p. luſtres des Peres, dans leſquels on trouvoit des expreſſions ſem- 317.318.331. blables à celles dont on leur demandoit l'anatheme, '& que 332. c'eſtoit une ſource perpetuelle de confuſion & de troubles; Qu'il c.4.p.312.b.c. eſtoit toujours dangereux de faire des extraits de paſſages tirez c.1.p.317.318. hors de leur lieu, & ſeparez de leur ſuite, 'Que pour condanner p.317.e. nommément Theodore, c'eſtoit une choſe que les peuples ne

c.2.4.p.323.a| 333.333. pouvoient ſouffrir ; 'Que c'eſtoit meſme donner pretexte à Neſtorius de dire qu'il n'eſtoit point l'inventeur de ſa doctrine, mais que c'eſtoit la doctrine de l'Egliſe, puiſque c'eſtoit celle de Theodore & d'un grand nombre des Peres dans leſquels on

Conc.ap.p.895 b|897 a. trouvoit des expreſſions ſemblables à celles de Theodore ; '(& c'eſt ce qu'Irenée ne manqua pas de dire,) [a] 'Qu'aprés tout Theo-

a Fac.l.8.c.1.p. 317.a.b|331.b| 333.a.b|l.2.c.2. p.61. 62. dore avoit rendu d'aſſez grands ſervices à l'Egliſe, pour ne pas deshonorer ſa memoire par un anatheme, & pour excuſer la dureté de quelques termes, auſquels la neceſſité de combatre les Apollinariſtes l'avoit engagé, & qu'il falloit expliquer par la maniere dont il avoit exprimé ſa foy en d'autres rencontres ;

c.1.p.318.c. 'Qu'enfin c'eſtoit une choſe dangereuſe de troubler le repos de ceux que l'on avoit toujours honorez durant leur vie, de vouloir juger ceux qui eſtoient entre les mains du juge unique des vivans & des morts, & de condanner ceux qui n'eſtoient plus en état de s'expliquer, ni de ſe défendre.

l.1.c.1.p.6|18. c.1.p.327.a. 'Les Orientaux écrivirent donc une lettre à Procle, où aprés avoir témoigné combien ils approuvoient ſa lettre aux Armeniens, 'ils avoient qu'ils ont eſté fort bleſſez de ce qu'on leur demandoit la condannation de Theodore ; & ils le prient de les

p.317.318. excuſer s'ils ne s'y peuvent reſoudre pour les raiſons que nous

c.7.p.361.a. avons dites. 'Ils diſent dans la meſme lettre qu'ils avoient déja aſſuré juſques à trois fois que tout le Concile d'Orient avoit re-

c.3.p.320.b. jetté les nouveautez de Neſtorius. 'Cette lettre fut ſignée par tous les Eveſques de l'Orient.

l.2.c.2.p.61.62| l.8.c.3.p.326. b p.62.c. c p.61.62. l.8.c.3. p.326.c. 'Ils en écrivirent un autre ſur le meſme ſujet à l'Empereur Theodoſe, [b] où ils paroiſſent marquer la tranſlation du corps de Saint Chryſoſtome, [faite le 27 janvier 438.] [c] Dans cette lettre ils donnerent encore de plus grands eloges à Theodore. 'Il prierent l'Empereur d'arreſter ces eſprits ſeditieux, (parlant ſans doute de Baſile & des moines d'Armenie,) depeur que le trouble qu'ils vouloient exciter dans l'Egliſe, ne cauſaſt enfin du deſordre meſme dans l'Etat.

l.2.c.2.p.61.62. 'Les grands eloges qu'ils donnoient à Theodore dans ces deux lettres, n'empeſcherent pas le Concile de Calcedoine d'en parler avec eſtime, & de les alleguer meſme pour autoriſer la lettre de

Conc.t.4.p. 227.a. d 2. S. Leon. [d] Les Peres de Calcedoine ajoutent que par ces lettres l'Orient rejettoit tout d'une voix les calomnies des heretiques, & faiſoit voir quelle eſtoit la veritable doctrine des Apoſtres: [ce qui nous apprend qu'au moins celle à Procle contenoit beaucoup plus que ce que nous avons, & s'étendoit fort ſur le dog-

me.] 'Elle confirmoit cette expreſſion, Que l'un de la Trinité a ſouffert pour nous: [mais je ne ſçay ſi c'eſtoit autrement que par l'approbation generale qu'elle donnoit au Tome de Procle: Car Facundus n'en raporte jamais d'autre preuve.] 'Jean Maxence & le Pape Jean II, ne citent point non plus cette lettre, quoiqu'ils citent le Tome de Procle.

Fac.l.12 c.2.p. 6.a|20.b|l.8.c.1. p.319.

Jo.M.fid.p.437 Conc t.4.p. 1752.c.

'Le meſme Concile écrivit une troiſieme lettre pour Theodore, adreſſée à Saint Cyrille, [a] dont Facundus nous a conſervé un grand endroit. [b] Ils y diſent, [& avec verité,] que perſonne n'eſtoit plus capable que luy, de conſiderer combien il eſtoit dangereux de vouloir anathematizer Theodore. [c] Ils le prient de les aider à arreſter le feu qu'on eſtoit prés de voir s'allumer dans l'Egliſe, & d'apporter une application toute particuliere à cette affaire. [On voit bien qu'ils le regardoient comme une perſonne qui avoit autant de ſageſſe & de moderation que de lumiere. J'ay peine à croire qu'ils n'aient pas auſſi écrit au Pape Sixte: Mais nous n'en trouvons pas de preuve.]

Fac.l.8 c.4.p. 330.a.b|Lib.c. 10.p 49|Conc. t.5.p.467.e.

a Fac.l.8.c.4. p.330-332.

b p.332.2.

c p.331.a.

ARTICLE CXLIV.

Procle & S. Cyrille preſſent inutilement les Orientaux de condanner ou la perſonne, ou les propoſitions de Theodore: S. Cyrille va à Jeruſalem.

'PROCLE fut ſurpris & faſché de ce qu'on avoit mis le nom de Theodore aux extraits dont il avoit demandé la condannation. 'Il récrivit à Jean & à ſon Concile, que ce n'avoit jamais eſté ſon intention; & que ni dans la lettre qu'il luy avoit écrite, ni dans les ordres qu'il avoit donnez à Theodote ſon Diacre, il n'avoit point dutout parlé de condanner qui que ce fuſt. 'Il les preſſa nonobſtant toutes leurs raiſons, de vouloir condanner les propoſitions impies de Theodore, [ſans les nommer neanmoins.]

Fac.l.8.c.2.p. 322.b.c.

p.321.

Conc.t.5.p. 487.a.

'Il écrivit de meſme au Diacre Maxime, qu'il eſtoit fort ſurpris d'apprendre qu'on euſt ſi mal obſervé ce qu'il luy avoit recommandé, & qu'on vouluſt deshonorer des perſonnes qui eſtoient devant Dieu, & qu'on n'avoit point accuſez durant leur vie; 'Que c'eſtoit trop favoriſer l'imagination où eſtoit Neſtorius, d'avoir beaucoup de perſonnes de ſon ſentiment. 'Il prie donc Maxime comme ſon fils, [a] de s'informer [d'où cela eſtoit venu,] de remettre tout à la prudence de Jean d'Antioche, & que pour ne pas cauſer du trouble dans les Egliſes de la ville [d'An-

Fac.l.8.c.2.p. 322.b.c.

p.323.a.

p.322.c|323.a.

a. *exquirere.* Je ne ſçay s'il n'y auroit point quelque faute.

tioche,] il renvoyaſt promtement Theodote à Conſtantinople, dés qu'on auroit ſouſcrit ſon tome, & condanné les propoſitions, [c'eſt à dire dés qu'on auroit fait l'un comme on avoit déja fait l'autre, ſi nous ſuppoſons qu'il écriviſt cette lettre en meſme temps qu'il répondit aux Orientaux : Car il peut l'avoir écrite avant que d'avoir receu la réponſe des Orientaux, & la ſouſcription de ſon Tome. 438.

Il eſtoit impoſſible dans l'état où eſtoient les choſes, de condanner les propoſitions, quoiqu'en ne les attribuant à perſonne, comme le vouloit Procle, ſans que cela retombaſt neceſſairement ſur Theodore.] C'eſt pourquoi quelques inſtances que Procle & S. Cyrille en fiſſent, (comme nous l'allons voir du dernier,) jamais les Orientaux ne ſe purent reſoudre à les condanner.

Conc.t.3.p. 487.a.b.

P.467.468.

'Saint Cyrille ayant receu la lettre du Concile d'Antioche, ne voulut point y répondre qu'il n'en euſt conſulté. C'eſt pourquoi 'l'Eveſque Daniel s'eſtant rencontré à Alexandrie, il l'envoya à Acace de Melitene, à Theodote d'Ancyre, & à Firme de Ceſarée en Cappadoce, avec une lettre de creance pour eux trois, afin qu'il leur repreſentaſt l'état des choſes, & ce qu'il avoit deſſein de répondre aux Orientaux. [Ce Daniel pouvoit eſtre celui de Darnis en Libye, dont S. Cyrille s'eſtoit ſervi en pluſieurs autres rencontres ;] ou celui de Colonie en la ſeconde Cappadoce, qui avoit aſſiſté au Concile d'Epheſe. 1.

t.3.p.447.b] 467.b]649.b.

[Il conſultoit des perſonnes qui n'eſtoient pas moins zelées que luy contre Theodore, au moins Acace & Theodote. Car nous avons vu qu'Acace s'eſtoit elevé des premiers contre luy,] '& Theodote écrivant à un ſolitaire de Cappadoce nommé Vital, qui aprés avoir vécu long-temps dans de grands exercices de pieté, s'eſtoit laiſſé aller aux nouveautez de Neſtorius, dit plus d'une fois que Neſtorius n'eſtoit que le diſciple de l'impieté de Theodore, qui l'avoit communiquée à quelques Ciliciens. C'eſtoit apparemment dans le temps que la Cilicie & la ville de Tyanes eſtoient gouvernées par des amis de Neſtorius, [& ainſi en 435 au pluſtard.] Il remarque que Vital avoit laiſſé corrompre ſa foy, parcequ'il avoit voulu examiner le myſtere de l'Incarnation "avec plus de curioſité que de ſimplicité & de ſoumiſſion pour l'ancienne doctrine de l'Egliſe.

Conc.ap.p.895. 899.

quæſtio.

[Nous ne voyons point quelle ſuite eut la conſultation que S. Cyrille fit à luy & aux deux autres.] 'Mais nous ſavons qu'il écrivit "une lettre aux Orientaux, où eſtant indigné de ce qu'ils

Cyr.ep.52.p. 197.c.

Note 89.

Conc.ap.p.917. c.

p. 'Selon une autre edition, il n'eſtoit que Preſtre.

comparoient Theodore aux plus illuſtres Peres de l'Egliſe, 'il leur manda qu'il n'approuvoit nullement qu'on renouvellaſt les troubles qui eſtoient appaiſez; 'mais qu'il ne falloit pas auſſi attribuer aux Saints qui n'avoient enſeigné que la veritable foy, des opinions auſſi décriées qu'eſtoient celles de Diodore, de Theodore, & de quelques autres, ni loüer des perſonnes ſi peu loüables, pour ne rien dire de plus; parceque c'eſtoit attaquer directement la gloire de J. C. 'Il parle aſſez amplement de l'Incarnation dans cette lettre, 'ce qu'il finit par un petit eloge de Procle, & de ſa lettre aux Armeniens [que Baſile luy avoit apportée.]

ep.51.p.196.a. p.195.d.e. p.194.195. p.195.d.

'Il exhorte auſſi les Orientaux à recevoir avec bonté ceux qui quittoient l'hereſie de Neſtorius, ſans leur en faire jamais de reproches, '& à ne pas ſouffrir que leurs Eccleſiaſtiques enſeignaſſent rien de contraire à la profeſſion de foy [qu'ils avoient donnée,] lorſqu'ils ſeroient obligez de parler de ces matieres, eſtant bon de n'en parler pas ſans neceſſité. [C'eſt ſans doute ce qu'il dit] qu'il avoit demandé à Jean d'Antioche, que perſonne n'enſeignaſt dans l'Egliſe les dogmes impies de Theodore. 'Il les prie enfin d'examiner ceux qu'on accuſeroit d'eſtre Neſtoriens, plutoſt que de ſouffrir qu'on portaſt ces affaires devant les magiſtrats ſeculiers. 'Cette lettre fut citée dans le V. Concile.

p.196.a.b. c.d. ep.52.p.198.e. ep.51.p.195.d. Conc. t.5 p.484.

[a] Il ſemble que Saint Cyrille en ait écrit pluſieurs autres ſemblables, [b] dans quelques unes deſquelles il peut avoir dit en termes exprés, que Theodore avoit une langue de blaſpheme. [c] Le V. Concile dans ſa 8[e] action, en cite une à Jean & au Concile d'Antioche, où il montroit que les Orientaux ayant anathematizé tous ceux qui diſoient qu'il y a deux fils & deux Chriſts, avoient en effet anathematizé Theodore.

[a] Cyr. ep.52.p. 197.c. [b] d. [c] Conc.p.565. b.

[Ce qui l'animoit à parler aux Orientaux avec tant de force, eſtoit ſans doute les raports faſcheux qu'on luy en faiſoit.] 'Car dans un voyage qu'il fit vers ce temps-ci à Jeruſalem, [& dont nous n'avons point d'autre connoiſſance,] un officier de l'Empereur luy rendit une grande lettre de la part des Orthodoxes d'Antioche, ſignée de beaucoup d'Eccleſiaſtiques, de moines, & de laïques, qui ſe plaignent de l'approbation que les Eveſques de l'Orient donnoient aux écrits de Theodore, quoiqu'ils fuſſent "remplis des blaſphemes de Neſtorius.

Cyr.ep.53.p. 198.c.d.

ARTICLE CXLV.

S. Cyrille écrit ſur le ſymbole de Nicée ; il conſent enfin qu'on ne parle plus d'anathematizer Theodore : L'Empereur aſſoupit toute l'affaire.

Cyr.ep.52.p. 197.a.b. a ep.53.p.198. c. b ep.52.p.197. a.b. c b.c.

LE Diacre Maxime, dont le zele eſtoit ſi animé contre le Neſtorianiſme,[a] vint voir enſuite Saint Cyrille.[b] Ce Saint le receut comme un homme qu'il ſouhaitoit depuis long-temps de voir, & il fut tres ſatisfait de ſon zele.[c] Maxime luy montra une lettre qu'Acace de Melitene avoit écrite à Jean d'Antioche avec beaucoup de liberté, & où il paroiſſoit aſſez combien il aimoit Dieu. C'eſtoit ſur les livres de Theodore. Maxime luy fit auſſi des plaintes du peu de liberté qu'il diſoit qu'avoient les Orthodoxes de ſoûtenir la verité dans l'Orient. &c.

ep.53 p.198.c.

e|52.p 198.b. ep.52.53.p.198. a.b|199.a.

Il ajouta que diverſes perſonnes abuſoient du ſymbole de Nicée, & y donnoient de mauvais ſens. C'eſt pourquoi il pria S. Cyrille d'en vouloir faire une explication claire, qui ruinaſt tous ces faux ſens. S. Cyrille fit cette explication que nous avons encore. Elle eſt citée par le V. Concile.[d] Il l'adreſſe à Anaſtaſe, Alexandre, Martinien, Jean & Paregoire Preſtres, à Maxime Diacre, aux autres Abbez orthodoxes, & à tous les Religieux de leurs monaſteres. [Il y a bien de l'apparence que Maxime eſt celui meſme qui luy faiſoit entreprendre cet ouvrage;] & que les autres eſtoient des Abbez de Syrie [ou d'Antioche meſme,] les plus unis avec S. Cyrille. Ils luy avoient écrit, & l'avoient prié, [auſſi-bien que Maxime,] de vouloir faire une expoſition du ſymbole, à cauſe de ceux qui y donnoient de faux ſens, ou par ignorance, ou par l'attache qu'ils avoient à certains auteurs, [c'eſt à dire ſans doute à Theodore.] Il cite dans cet ouvrage des paroles de la lettre de Procle aux Orientaux. Il y joint nommément Theodore avec Neſtorius. Quand cet ouvrage fut fait, il l'envoya à Acace de Melitene, avec un autre qui eſtoit directement contre Theodore.

Conc.ap.p. 895.b. bCyr.p.176.b, c. p.189.d.e. p.190.d. ep.52.p.189.a. b Conc.t.5.p. 484.

Cyr.ep.53 p. 199.a.b.

Maxime voulut luy meſme porter à Conſtantinople les copies en velin que Saint Cyrille en avoit fait faire pour l'Empereur & pour les Imperatrices. Car il voulut leur en envoyer, pour ne rien negliger de ce qui pouvoit ſervir à défendre la foy, & à exterminer l'impieté. S. Cyrille écrivit en meſme temps au Preſtre Lampon, & aux [autres] Eccleſiaſtiques [qu'il avoit à Conſtantinople :] & il leur recommanda de prendre l'avis de Maxime

p.198.c. p.199.a.

pour

pour preſenter ſon écrit ſelon qu'ils le jugeroient le plus à propos. Il ne manqua pas d'écrire à l'Empereur pour luy preſenter ſon ouvrage ; & c'eſt de cette lettre qu'eſt tiré un fragment que nous avons dans le cinquieme Concile, où pour empeſcher que ce Prince ne ſe laiſſaſt ſurprendre par ce que les Orientaux luy avoient écrit en faveur de Theodore, il luy proteſte que Diodore & Theodore ſont les veritables peres de l'hereſie de Neſtorius, & que leurs ſentimens ſont auſſi certainement impies, que les ſaints Peres auſquels on les veut comparer ſont certainement orthodoxes. Conc.ap.p.895. § 198. t.5 p.484.485.

Note 90. 'Irenée dit que "le moine Maxime [eſtant venu à Conſtantinople,] les amis de S. Cyrille, & qui agiſſoient par ſon conſeil, luy obtinrent des lettres de l'Empereur, des ordres du Preſet du Pretoire, & toutes ſortes de pouvoirs, avec leſquels il s'en revint en Orient accompagné de quelques autres, pour obliger tout le monde à anathematizer Diodore & Theodore. 'Ils y cauſerent bien du trouble, ajoute Irenée, mais ſans pouvoir rien obtenir, & ſe trouverent enfin heureux de pouvoir ſauver leur vie par la fuite. Il dit que Jean d'Antioche ayant aſſemblé ſur cela les Eveſques de l'Orient, écrivit avec eux à Procle une epiſtre ſynodique pour Diodore & Theodore. 'Nous n'avons que les premieres lignes de cette lettre, où le Concile ſe plaint de ce que des perſonnes ſeditieuſes quittoient leur pays, & s'en alloient à la Cour pour y calomnier leurs propres Eveſques, & y obtenir le pouvoir de troubler toute l'Egliſe. Conc.ap.p.894. c. p.892. § 196.

[Quoy qu'il en ſoit de ce fait,] 'il eſt certain que toutes les remontrances de S. Cyrille & de Procle n'ayant pas eu la force d'obliger les Orientaux à rien faire contre Theodore ; '& Jean d'Antioche ayant mandé à S. Cyrille qu'il y en avoit parmi eux qu'on bruleroit plutoſt que de les y faire conſentir ; 'le Saint jugea devoir ceder à cette reſiſtance, depeur que ſi on les vouloit forcer, on ne rallumaſt dans l'Egliſe un feu encore plus dangereux que celui qu'on y avoit éteint. Il crut que la doctrine de l'Egliſe eſtoit aſſez établie par l'anatheme des dogmes de Neſtorius, qui tomboit ſur Theodore, puiſque c'eſtoit la meſme doctrine. Il avoit en cela l'exemple du Concile d'Epheſe, qui s'eſtoit contenté de condanner un ſymbole attribué à Theodore, ſans toucher à ſon nom. Et il voyoit qu'il y avoit lieu de craindre qu'en irritant les Orientaux par ſa condannation, ceux d'entre eux qui avoient encore quelque penchant pour l'hereſie de Neſtorius, ne s'y rengageaſſent de nouveau ; au lieu que par le moyen de la t.5.p.487.a b. Conc.ep.54.p. 200.d. p.199.a 201.

paix, ils s'affermiſſoient de plus en plus dans la verité.

Ibid. p. 101. a. [1] Ces raiſons le porterent à écrire à Procle, pour le prier qu'on ne ſongeaſt point à anathematizer Theodore, & il luy envoya une copie de la [derniere] lettre que Jean d'Antioche luy avoit écrite. Il le pria que s'il entroit dans ſon ſentiment, il vouluſt bien l'en aſſurer, afin qu'ils puſſent écrire une lettre commune pour arreſter ce trouble. Il ajoute qu'il ne ſera pas difficile de faire entrer dans leurs raiſons ceux qui demandoient [la condannation de Theodore, (c'eſt à dire Baſile & les moines d'Armenie,)] & de leur perſuader de demeurer en repos. [Le V. Concile qui ne crut pas devoir imiter en cela la conduite de Saint Cyrille, Conc. t. 5. p. 486 quoique dans des circonſtances aſſez ſemblables,] reconnoiſt neanmoins cette lettre pour legitime, & la raporte toute entiere, à l'exception de la fin, & d'un endroit du milieu aſſez important. Leonce de Byzance la cite auſſi.

Leon. ſect. 6. p. 317. a. [a] Socr. l. 7. c. 41. p. 388. Fac. l. 8. c. 3. p. 329. 330. Lib. p. 49. Conc. a. p. p. 928. 929. [a] Procle, dont la principale qualité eſtoit la moderation & la douceur, [n'avoit garde de ſe ſeparer en cela du ſentiment de S. Cyrille.] Il alla donc trouver l'Empereur, qui ayant appris de luy le trouble où eſtoit l'Orient, manda à Jean & au Concile d'Antioche de demeurer en repos, & de ne s'inquieter point de tout ce que pouvoient dire ceux qui pour leur malheur vouloient troubler la Religion; parcequ'il eſtoit reſolu de maintenir la Lib. p. 50. paix partout, mais particulierement dans l'Egliſe. C'eſt ainſi que finit cette grande affaire, [aux particularitez de laquelle nous avons donné la ſuite qui nous a paru la meilleure, n'ayant pas pu y en donner d'aſſurée, parceque les pieces qui la regardent ne ſont point datées.] S. Euloge d'Alexandrie la propoſoit Phot. c. 227. p. 772. depuis comme le modele d'une condeſcendance legitime, par laquelle on tolere des perſonnes, qui à la rigueur devroient eſtre ſeparées de la communion, lorſque la doctrine de la foy eſt à couvert. [Cette affaire finit au pluſtoſt en 438, & au pluſtard en l'an 441.] V. la note 86.

ARTICLE CXLVI.

Des écrits de Saint Cyrille contre Theodore: Theodoret y répond.

Cyr. ep. 52. p. 198. a. [b] Conc. t. 5. p. 487. b. [c] b. Cyr. ep. 52. p. 197. 198. [d] p. 198. a. [b] DURANT le cours de cette affaire, S. Cyrille voyant que les Orientaux ne cedoient point aux raiſons par leſquelles il taſchoit de leur perſuader d'abandonner Theodore, [c] jugea neceſſaire de faire pour eux un écrit contre cet auteur. [d] S'eſtant

438. donc mis à lire ſes ouvrages ſur l'Incarnation avec ceux de Diodore, il en choiſit quelques paſſages qu'il refuta de tout ſon pouvoir, pour faire voir que leur opinion eſtoit tout à fait criminelle, &c. 'et que Theodore "eſtoit un heretique plus impie que les payens. [a] Il n'y prononçoit neanmoins aucun anatheme, ni contre ſa perſonne, ni contre ſes dogmes. [b] Il y avoit trois livres, pour montrer que Diodore & Theodore eſtoient les veritables auteurs du Neſtorianiſme, & un [quatrieme] ſur l'Incarnation.

Conc.t.5 p.487. b. [a] Fac.l 3 c.6.p. 132.b. [b] Liber c.10.p. 47.

Note 91. ["Il ne nous reſte que quelques fragmens de cet ouvrage.] Le V. Concile en cite pluſieurs du premier & du ſecond livre. [c] Il cite cet ouvrage ſous ce titre: Qu'il n'y a qu'un Chriſt, contre Theodore. Juſtinien en raporte deux paſſages tres vehemens contre Theodore. 'Facundus nous en a conſervé un ſur le pſeaume 8, appliqué à J.C. par S Paul. [d] Il en cite deux fois un autre, où S. Cyrille donnoit à Theodore le nom de grand, & reconnoiſſoit qu'il y avoit pluſieurs de ſes ouvrages que perſonne n'oſoit blaſmer, parcequ'il n'y avoit rien qui ne fuſt conforme à la pureté de la foy, & que Liberat paroiſt ſuivre. [e] Mais ſelon que le V. Concile cite cet endroit meſme, il diſoit que perſonne ne voudroit blaſmer les ouvrages du bon Theodore, ſi la foy y euſt eſté expoſée dans ſa pureté. 'C'eſt apparemment du commencement de cet ouvrage qu'eſt tiré un endroit, où le V. Concile dit que S. Cyrille parloit contre les Sunouſiaſtes. 'Je penſe que c'eſt auſſi celui dont S. Euloge cite le premier tome.

Conc.t.5.p.456 453.475.476. 479.487. [c] p.475 c|479 b| 720.a.b. Fac.l.3.c.6.p. 131. [d] c.3.p.107 b|l 8 c.6.p.349.a. Lib c.12.p.47. [e] Conc.t.5.p. 475.c. p.485. Phot.c.230 p. 856.857.

'S. Cyrille y citoit, à ce qu'on pretend, quelques paroles de S. Felix Pape, de S. Gregoire Thaumaturge, & de Saint Denys l'Areopagite Eveſque de Corinthe: 'Car c'eſt ainſi que porte le texte de Liberat, [qui n'eſt point corrigé par un excellent manuſcrit, dont le Pere Garnier a fait imprimer les differentes leçons. Ainſi c'eſt une faute de Liberat d'avoir confondu Saint Denys l'Areopagite, avec S. Denys de Corinthe, qui vivoit un ſiecle aprés.] Le P. Garnier a eu raiſon d'avertir de cette faute: [mais il ne devoit pas corrompre le texte de ſon auteur, ſous pretexte de le corriger, comme Surius. Nous ne pouvons pas dire que S Cyrille ait fait la meſme faute que Liberat, puiſque quand on parla de cette citation dans la conference de Conſtantinople en 533, S. Denys y fut ſeulement qualifié l'Areopagite.

Liber.c.10.p.47 a.p.57. Conc t.4.p. 1760.b|1767.d.

'Les [Catholiques ſoûtinrent dans cette conference, que ces citations par leſquelles les Acephales pretendoient prouver qu'il n'y a qu'une nature aprés l'Incarnation, avoient eſté ajoutées dans l'écrit de Saint Cyrille par les heretiques, & qu'elles

p.1767.b.

Fac.l.3.c.3.p. 107.|l.8.c.6.p. 348.349|Lib.p. 47. rendoient meſme tout l'ouvrage ſuſpect de ſuppoſition. 'Facundus l'accuſe auſſi d'eſtre ſuppoſé, & Liberat le ſuit. [Mais je ne voy pas que les preuves qu'on en allegue ſoient conſiderables.]

Conc.t.5.p. 473.474. 'Il faudroit dire auſſi que la refutation de cet écrit attribuée à

a Thdrt.ep.16. p.911 b. Theodoret, eſt encore une piece ſuppoſée. [a] Et neanmoins Theo-

b Conc.t.4.p. 1767.b|Leont. act.7.p.527 d. doret la reconnoiſt aſſez clairement. [b] Mais il n'eſt pas difficile de croire que les Eutychiens corrompirent l'ouvrage de Saint Cyrille, 'en y ajoutant des citations 'fauſſes de quelques 'anciens auteurs, comme on les en a accuſez. V.S. Denys l'Areopagite, note 4.

Conc.t.5.p. 474. 'Nous n'avons non plus que quelques fragmens de la refutation que Theodoret en fit, mais aſſez longs pour nous faire juger qu'elle epargnoit peu S. Cyrille. [De ſorte que ſi ce Saint l'a vuë, nous en devons admirer davantage la ſageſſe & la moderation

Leont.act.8.p. 527.d.e. avec laquelle il aſſoupit ce differend.] Theodoret y répondoit à tous les paſſages des Peres alleguez par S. Cyrille.

ARTICLE CXLVII.

Jean d'Antioche meurt : Domnus luy ſuccede : S. Cyrille écrit à Domnus ſur l'Eveſque Pierre.

L'AN DE JESUS CHRIST 441.

[JEAN Eveſque d'Antioche ayant "commencé ſon epiſcopat l'an 428, ou 429, il faut qu'il ſoit mort en l'an 441, ou 442;] V.Theodoret de Mopſueſte, n.2. 'puiſqu'il paroiſt aſſez clairement par Theodoret qu'il a eſté 13

Thdrt.ep.83.p. 957.958|Bar. 436. §11. ans Eveſque. [Et en mettant ſa mort vers le milieu ou ſur la fin

c Thdrt.p.958. c. de 441, [c] cela s'accordera encore fort bien avec les ſept ans commencez que le meſme Theodoret donne à Domnus ſon ſucceſ-

t.3.p.221.t b. ſeur juſque "vers la fin de l'an 447, auquel il écrivoit ſa lettre 83.] V.Theodoret.

ep.83.p.958.a. 'Jean avoit eſté elevé dés ſon enfance dans les ſaintes lettres, & avoit acquis une grande connoiſſance de la doctrine de l'Egliſe,

Conc.t.3.p. 1050.c. comme Dioſcore d'Alexandrie l'a reconnu dans une lettre. 'Saint Cyrille reconnoiſt auſſi qu'il paſſoit pour fort habile dans la

p.394.c. doctrine & dans les Canons de l'Egliſe. 'Pour luy il ſe glorifioit

p.386.a. d'eſtre le diſciple des Peres. 'Acace de Berée dit de luy en l'an 430, lorſqu'il n'eſtoit encore Eveſque que depuis peu, Que par la grace de Dieu il embraſſoit avec ſuccés & avec courage les travaux de l'epiſcopat; de ſorte que tous les Eveſques de l'Orient ſe rejouiſſoient & ſe glorifioient de l'avoir pour chef. [On peut juger de la bonté de ſon naturel, & combien il eſtoit peu ſujet à

441. l'envie, de ce] 'qu'il voyoit avec plaiſir la reputation que Theodoret acqueroit dans Antioche par ſes ſermons, témoignant meſme par des marques publiques le plaiſir extreme avec lequel il les entendoit. Thdrt. ep. 38. p. 958 a. Conc. t. 3. p. 657. a.

ἀβρασύτης. 'Le Concile d'Epheſe luy attribuë "un eſprit hardi & capable de tout entreprendre. [Et Jean avoit alors donné ſujet de luy faire ce reproche. Car le regret qu'il avoit que Saint Cyrille euſt condanné Neſtorius, dont il aimoit la perſonne, qu'il l'euſt condanné ſans l'attendre luy & les autres Orientaux, & que le Concile euſt autoriſé les anathematiſmes de Saint Cyrille qu'il avoit fait refuter par deux Eveſques, parcequ'il les croyoit trop favorables aux Apollinariſtes; ce regret, dis-je, luy avoit fait faire dans Epheſe des choſes qui ne ſe peuvent dutout excuſer. Il faut condanner encore les trois ordinations qu'il fit en 433, ou 434, dans l'Euphrateſienne, quand meſme les Eveſques qu'il y ordonna n'euſſent pas eſté tels que le depeint Theodoret. Mais hors ces deux occaſions, où il ſuivit peut-eſtre plutoſt le mouvement des autres que le ſien propre, il me ſemble qu'il paroiſt toujours ſage, toujours porté à la moderation, à la douceur, & à la paix.

Dés le commencement de l'affaire de Neſtorius, il parut porté à la terminer par les voies de la douceur. Le Pape Celeſtin luy écrivit en 430, ſur cette affaire, & S. Cyrille luy en écrivit enſuite: Et ce fut ſur cela qu'il écrivit à Neſtorius l'excellente lettre que nous avons encore, laquelle fait voir ſa ſageſſe, & juſtifie pleinement ſa foy.] 'Il écrivit [vers le meſme temps au pluſtard] une autre lettre à Neſtorius ſur les heretiques Meſſaliens. [Quelques fautes qu'il ait faites à Epheſe & dans les ſuites de ce malheureux engagement où il ſe trouva, on peut dire qu'il les effaça par la diſpoſition ſincere où il parut toujours d'entrer dans tous les accomodemens raiſonnables, & d'y faire entrer les autres: Et quelques efforts qu'il euſt faits pour faire caſſer la depoſition de Neſtorius, on reconnut que ni luy ni les autres Orientaux ne s'eſtoient point engagez dans ſon erreur. Mais rien n'eſt plus digne d'un Saint & d'un vray Eveſque,] que l'acte qu'il donna à Theodoret pour la réunion de ceux qui ne s'eſtoient ſeparez de luy que parcequ'il s'eſtoit reconcilié avec S. Cyrille. La défenſe qu'il entreprit peu aprés de la reputation de Theodore de Mopſueſte, n'empeſcha pas non plus qu'on ne demeuraſt parfaitement aſſuré de la pureté de ſa foy. S. Cyrille meſme ſoumettoit ſes ouvrages à ſon jugement. 'Le Concile de Calcedoine luy donna le titre de ſage, & loüa les expoſitions de la foy qu'il avoit

Phot. c. 52. p. 20.

Conc. ap. p. 8. 6. § 121.

Conc. t. 4. p. 827 a.

Phot.c.228.p. 837. faites au nom des Orientaux. 'S.Euloge d'Alexandrie luy donne le titre de Saint. 442.

Boll.20.jan.p. 311 § 56.57. Thdrt.ep.83.p. 958 a. 'Domnus fils de ſa ſœur luy ſucceda, ſelon la prediction de S. Euthyme. [a]C'eſt à luy ſelon le titre latin qu'eſt adreſſée la 59.[e] lettre de S.Cyrille, [b] dont l'adreſſe n'eſt point marquée dans le grec.

a Conc.t.3.p. 1487 a|Balſam. can.p.1076.a. b Cyr.ep.59.p. 209 d. [c] Cette lettre eſt écrite au ſujet d'un Eveſque fort âgé nommé Pierre,[d] qui ayant eſté accuſé,[e] apparemment ſur la mauvaiſe adminiſtration des biens de ſon Egliſe, [f] avoit renoncé à ſon eveſché: [g] Et l'on avoit accepté ſa demiſſion, en luy conſervant le titre d'Eveſque. Domnus en avoit écrit à Procle & à S.Cyrille. Pierre vint trouver Saint Cyrille, & ſe plaignit qu'on l'avoit depouillé injuſtement de ſon Egliſe; [h] Qu'il ne s'eſtoit point demis volontairement, mais qu'il y avoit eſté contraint par la crainte & par les menaces de quelques perſonnes. 'Qu'on n'avoit point examiné ſon affaire dans un jugement canonique, où il euſt eu lieu de ſe défendre, & de ſe convaincre luy meſme de ſa faute, pour perdre le nom auſſi-bien que la juriſdiction d'Eveſque, ou de conſerver l'un & l'autre, en convaincant les autres de ſon innocence.

c p.210 a.b. d b. e c|211.a. f p.211.b. g p.211 b. h p.211.b.

p.210.b.c.

[S Cyrille eut pitié de ce vieillard, ſuppoſant tout ce qu'il luy diſoit pour veritable, & il écrivit en ſa faveur la lettre dont nous parlons, qui eſt aſſez haute & aſſez dure.] 'Il prie Domnus de connoiſtre juridiquement de cette affaire avec les Eveſques de ſa juriſdiction, à l'excluſion de ceux qui eſtoient *ſuſpects* à l'accuſé. 'Il veut qu'on luy rende tout l'argent qu'on luy a pris, 'prenant pour principe qu'il n'eſt pas raiſonnable d'obliger les Eveſques à rendre conte à d'autres qu'à Dieu de l'adminiſtration des revenus de leurs Egliſes, & qu'il ſuffit qu'ils n'en alienent pas les fonds. 'Il dit auſſi qu'il ne faut point admettre des Eveſques à quitter leurs eveſchez; [Que ſi ce ſont de bons Eveſques, ils ne doivent point quitter: & ſi c'en ſont de mauvais, il les faut convaincre de leurs fautes, & les depoſer tout à fait. Nous avons vu auſſi que le Concile d'Epheſe eſtoit fort oppoſé à ces demiſſions où l'on ſe conſervoit l'honneur de l'epiſcopat.] 'Cette [i] lettre eſt miſe par les Grecs au rang des epiſtres canoniques. [Je ne voy point ce qui arriva de l'affaire de Pierre.

d.e. c. f.211.a.b. f.e. Balſ.can.p.1076 a. i

L'AN DE JESUS CHRIST 442.

Saint Leon qui avoit eſté elevé en l'an 440, ſur la chaire de S. Pierre,] 'conſultoit beaucoup ſur le jour auquel il faudroit faire

Buch cycl.p.75 V. S. Leon § 4.

1. Je ne ſçay pourquoi Balſamon dans le titre de ſon commentaire, la qualifie κανονικὴ τοῦ γ' συνόδου.

442. Paſque en l'an 444, auquel Theophile avoit marqué dans ſon cycle qu'on la feroit le 23 d'avril. Il en écrivit à S. Cyrille, qui luy répondit, qu'il n'y avoit point de difficulté à la faire ce jour là. Paſcaſin Eveſque de Lilybée en Sicile, à qui Saint Leon en avoit auſſi écrit, luy manda la meſme choſe par une lettre que nous avons encore. 'Saint Leon ſe rendit à ce ſentiment, & on fit p.77.

Note 92. Paſque l'an 444 le 23 d'avril. 'On raporte un fragment d'une p.72-74. lettre que S. Cyrille peut avoir écrite ſur cette difficulté à quelques Eveſques d'Occident.

ARTICLE CXLVIII.

Athanaſe de Perrhe accuſé de crimes renonce à ſon eveſché, & puis le reprend: Il tire des lettres de Saint Cyrille & de Procle pour faire revoir ſon affaire.

L'AN DE JESUS CHRIST 443.

Note 93. [IL faut commencer en cette année, qui a precedé la mort de Saint Cyrille, l'affaire de l'Egliſe de Perrhe dans la Syrie Euphrateſienne, à laquelle ce Saint prit quelque part.] 'Cette Egliſe Conc.t.4.p.726 avoit pour Eveſque un nommé Athanaſe déja fort âgé, [a]qui fut a-p.743.d|750.c|751.b. accuſé de diverſes choſes fort conſiderables [b] touchant ſes mœurs, b Theodrt.ad Joan. 2. [c]en [1] ſa perſonne propre, & touchant l'adminiſtration des biens p.703.b. de ſon Egliſe. [Elles ne ſont point exprimées,] [d]ſinon qu'on voit c Conc.p.754.p qu'il s'agiſſoit entr'autres de quelques colonnes d'argent. d p.739.e.

'Ses Eccleſiaſtiques s'adreſſerent pour cela à Domnus Eveſque p.730.a|747.a.b d'Antioche, & luy preſenterent une requeſte contre leur Eveſque. 'Domnus renvoya l'affaire à Panolbe d'Hieraple Metropo- p.730.c.d. litain de la province [Euphrateſienne] pour l'examiner. 'Panolbe p.731.a.b|734.b| [aſſembla les Eveſques de ſa province,] & manda trois fois à 735.d|846.a. Athanaſe de ſe venir juſtifier contre ſes accuſateurs. Toute [l'aſſemblée de] 'ſa province le pria auſſi de venir. [e] Athanaſe au lieu p.730.b. de le faire, envoya par trois fois à Panolbe des actes par leſquels e P.731.b. il renonçoit à l'eveſché de Perrhe, 'declarant qu'il vouloit vivre p.742.b. en repos, '& qu'il y avoit déja deux ou trois ans qu'il avoit pris p.735.d. cette reſolution. '& il demandoit meſme avec ſerment qu'on miſt p.734.d|738.b. un autre Eveſque à ſa place. Il reconnoiſſoit dans tous ces trois p.730-734. actes que Panolbe eſtoit ſon ami particulier. [Panolbe accepta apparemment ſa demiſſion, ſans mettre neanmoins d'Eveſque en

1. ἐγκλημάτων καὶ χρημάτων.

p.730.c. ſa place, de quoy on ne voit point la raiſon;] & il écrivit [à Domnus] ce qui eſtoit arrivé de cette affaire.

L'AN DE JESUS CHRIST 444.

p.735.a. Athanaſe quitta meſme la ville de Perrhe, & ſe retira en une terre qu'il avoit dans le dioceſe de Samoſates. Il paſſa quelque temps partie dans cette terre, partie dans la ville de Samoſates.

b. Mais il revint depuis à Perrhe, entreprit meſme d'y faire quelques ordinations, [& comme ſans doute on ne l'y voulut pas ſouffrir,] au lieu de s'adreſſer à Domnus d'Antioche dont il ne ſe

p.727.b. plaignoit point dutout, & dont il relevoit meſme hautement la

p.735.b,c. bonté & la juſtice, il quitta la Syrie, & s'en alla [à Conſtantinople] tromper S Cyrille [qui y eſtoit alors,] & S.Procle, & mandier leur recommandations pour obtenir ſon rétabliſſement.

Thdrt.ep 42-47. [Si cet Athanaſe eſt ce meſme] Eveſque dont Theodoret parle tres mal dans quelques lettres écrites avant la fin de 446, [il y a apparence que ſur ce qu'il s'efforçoit de rentrer dans ſon Egliſe, aprés y avoir renoncé,] Domnus le ſepara de la communion,

ep.43.p.928.a.a.b. & voulut aſſembler un Concile pour examiner les crimes dont on l'accuſoit: mais il ne voulut point attendre cet examen, & s'en alla à Conſtantinople, où il travailla à ruiner la ville de Cyr.

[Ce qui eſt certain, c'eſt qu'Athanaſe voulant s'appuyer de

Conc.t.4.p.723. b,c[726.b,c. l'autorité de S.Procle & de Saint Cyrille,] il fit entendre à ces Saints que ſes propres Eccleſiaſtiques avoient oſé entreprendre non ſeulement de le chaſſer de ſon Egliſe, mais meſme de le depoſer, d'oſter ſon nom des diptyques de l'Egliſe, & de depoſer les œconomes à qui il avoit commis l'adminiſtration des biens de l'Egliſe, pour mettre en leur place ceux qu'il leur plaiſoit.

p.723.c. Voilà une partie de ce qu'il mit dans la requeſte qu'il preſenta

d,e[726.d. à ces Saints, ajoutant [qu'il ne s'eſtoit pas adreſſé à ſon Metropolitain,] parcequ'il ne l'aimoit pas, & qu'il ſoûtenoit, ou qu'il excitoit meſme ſes Eccleſiaſtiques contre luy.

p.735.c. Ce fut par ces menſonges qu'il ſurprit les deux pretniers Eveſ-

p.723.726. ques de l'Orient. Car eſtant frapez d'horreur par une inſolence auſſi inouie qu'eſtoit celle qu'on attribuoit au Clergé de Perrhe, ils écrivirent à Domnus, pour le prier en des termes aſſez preſſans d'examiner cette affaire; de commettre pour cela quelques Eveſques voiſins, ſi la ville de Perrhe eſtoit trop loin de luy, ſans remettre l'affaire au Metropolitain, puiſqu'il eſtoit ſuſpect; & ſi les Eccleſiaſtiques ſe trouvoient coupables, de les depoſer

p.723.b ſans remiſſion. Il paroiſt qu'il ſe tenoit un Concile à Conſtantinople

nople lorſqu'Athanaſe y vint ; & Saint Cyrille en parle d'une maniere propre à faire juger qu'il y avoit eſté preſent. Sa lettre, & celle de S. Procle ſont qualifiées ſynodiques, & elles ſemblent ſe citer l'une l'autre. Ces choſes ont fait juger au Cardinal Noris que S. Cyrille eſtoit alors à Conſtantinople, & qu'il s'y tenoit un Concile, [dont nous n'avons point d'autre connoiſſance. Je ne voy pas] que le Pere Garnier qui conteſte ce fait, [ait aucune raiſon conſiderable pour le combattre.]

a c. Conc.t.4.p. 727.c. Nor.ſyn.5 c.15 p.67. Theodr.G.p. 301.

Procle fait comme une excuſe à Domnus de ce qu'il ſe méle d'une affaire de l'Orient. Auſſi il dit que ni luy, ni S. Cyrille n'y agiſſent que comme mediateurs, & qu'ils ne le prient d'avoir égard à leurs lettres, que par la charité qui les unit tous enſemble. Il excuſe auſſi Athanaſe de s'eſtre adreſſé à eux, à cauſe de quelques Eveſques d'Orient ſes ennemis particuliers, & qui ne cherchoient qu'à brouiller. { Le grand Theodoret eſtoit ſans doute l'un de ces Eveſques qu'il ne vouloit pas avoir pour juges.] Car il apporta depuis un ordre de l'Empereur, qui défendoit à ce Prelat de ſe trouver au jugement de ſon affaire.

Conc.t.4.p. 727.b.c. a. P.752.c.

ARTICLE CXLIX.

Athanaſe cité par divers Conciles, ne comparoiſt point : Il eſt depoſé par le Concile d'Orient, dont l'Empereur exclud Theodoret : Sabinien eſt mis en ſa place.

ATHANASE revint donc enfin de ſes longues courſes, [a] & preſenta à Domnus les lettres de Procle & de S. Cyrille. [b] Il luy adreſſa auſſi une lettre [ou une requeſte,] pour le prier ſans doute de faire revoir ſon affaire dans un Concile. Il pretendit dans le Concile de Calcedoine, que Domnus promit de faire ce que S. Cyrille & Procle luy demandoient ; mais que S. Cyrille eſtant mort [au mois de juin de l'an 444,] il avoit changé, & l'avoit appellé en jugement, [comme ſi Saint Cyrille & Procle avoient demandé autre choſe à Domnus, ſinon qu'il jugeaſt, ou fiſt de nouveau juger cette affaire.]

Conc.t.4.p. 735 c. a b. b P.739.b. P.722.d.e.

Quoiqu'il fuſt viſible qu'Athanaſe n'avoit refuſé de ſe juſtifier devant Panolbe ſon ami, que parcequ'il ſe ſentoit coupable, [& qu'ayant en meſme temps renoncé à l'Egliſe de Perrhe, il n'euſt plus lieu de demander d'y rentrer;] neanmoins dés que Domnus eut receu ſa lettre, voyant que S. Procle & S. Cyrille ſouhaitoient qu'on examinaſt de nouveau cette affaire, il manda pour cela

P.730-734. P.739.a.b.

à Antioche les Eveſques de la province, (peut-eſtre ceux de la premiere Syrie où eſt Antioche,) & écrivit à Athanaſe afin qu'il
P.748.c. s'y trouvaſt auſſi. Il paroiſt que le Concile s'aſſembla effectivement, & écrivit encore à Athanaſe pour le citer. [Je ne voy
P.750,c.&c. point ce qui en arriva,] ſinon qu'il eſt dit en general, qu'Athanaſe ayant ſouvent eſté cité, il avoit toujours refuſé de comparoiſtre.

P.739.a. [Panolbe d'Hieraple mourut vers ce temps là,] & Jean fut mis
P.742.d.e|746. c|750.b. en ſa place. Il voulut examiner cette affaire, & cita Athanaſe pour ſe venir juſtifier devant luy. Mais il refuſa encore d'y ve-
P.739.a. nir. Il paroiſt que Jean en écrivit à Domnus pour l'en informer. [Athanaſe s'en retourna peut-eſtre à Conſtantinople, pour y trouver quelque nouvel appui.

P.742.c.d. Enfin cette affaire ayant déja duré deux ans, [& ainſi appa-
P.730.a|747.b. remment juſques en l'an 445,] le Clergé de Perrhe preſenta de nouvelles requeſtes à Domnus contre Athanaſe, [demandant
P.730.a.b. apparemment qu'on leur donnaſt un Eveſque.] Ce furent un
P.739.c. Iſaac premier Lecteur, & un Philippe Soudiacre, qui preſente-
P.730. rent ces requeſtes, avec pluſieurs memoires. [a] Pluſieurs autres
[a] P.745.a|739. d.e. Eccleſiaſtiques vinrent auſſi à Antioche pour ce ſujet. [b] Domnus
[b] P.727.d.e. convoqua donc un Concile à Antioche, de toutes les provinces de l'Orient, comme on le peut juger par les Eveſques qui s'y
P.743.d. trouverent. Auſſi il eſt appellé le grand & ſaint Concile. [c] Dom-
[c] P.742.d. nus écrivit auſſi à Athanaſe ſelon l'ordre de l'Egliſe, afin qu'il
P.727.d.e. vinſt ſe juſtifier devant le Concile. Nous avons les noms de 28 Eveſques qui ſe trouverent à cette aſſemblée, entre leſquels on peut remarquer, aprés Domnus, Theodore de Damas, & Valere d'Anazarbes Metropolitains; Pompeien d'Emeſe [au lieu de Paul,] Theoctiſte de Berée [ſucceſſeur d'Acace,] & Thomas de
P.738.d. Mopſueſte. Il faut ajouter à ces 28, Valere de Laodicée. [d] Ibas
[d] P.739.d. [d'Edeſſe,] & André [de Samoſates] avoient eſté appellez au Concile par Domnus: mais ils ne purent y venir, & écrivirent pour faire leurs excuſes.

P.751.c.d. Il paroiſt que Jean Metropolitain d'Hieraple, & Theodoret [qui eſtoit de ſa province,] vinrent auſſi à Antioche. Mais Athanaſe avoit apporté un ordre de l'Empereur, qui leur défendoit de ſe trouver au jugement de ſon affaire. Ils entrerent neanmoins au Concile; ſurquoi Sabbas Eveſque de Palte leur dit, qu'ils pouvoient demeurer s'ils pretendoient eſtre juges [malgré l'Empereur:] Mais que s'ils ne vouloient pas ſigner [le jugement,] ils devoient ſortir. Il s'eleva ſur cela une conteſtation,

444. I. 'Et [1] Lupus dit qu'ils demeurerent dans un Concile, mais ne ſouſcrivirent point. [Il ne paroiſt pas non plus qu'ils aient opiné, ni qu'ils aient meſme jamais parlé,] 'hors un endroit qu'on peut raporter à Jean d'Hieraple ou à Domnus. [Et on ne voit pas] 'qu'Athanaſe ſe plaigne qu'ils aient aſſiſté au Concile; ce qu'il n'auroit pas apparemment oublié.

Lup.can. t. 1 p. 859. Conc. 8. 739. b. p. 722. d. e.

Quoiqu'Athanaſe euſt eſté cité tant de fois, & que Domnus luy euſt encore écrit pour l'avertir de ſe trouver à ce Concile,] 'le Concile meſme luy écrivit encore pour cela. [a] Il fit ſa réponſe & verbalement, & par une lettre qu'il écrivit au Concile. [b] Et elle conſiſtoit à dire, que ſi l'on vouloit ſuivre ce que S. Cyrille & Procle avoient ordonné, il eſtoit prés de venir, ſinon qu'il ne viendroit point; 'Qu'il avoit des ennemis dans le Concile, [c] qu'on cherchoit ſa condannation, & qu'on n'avoit pas voulu laiſſer venir ceux qu'il pretendoit y convaincre de calomnie; ou bien, en eſtant μὴ. 'Qu'on avoit fait venir au Concile ceux meſmes qu'il accuſoit d'eſtre [ſes ennemis.] 'Lorſqu'on le preſſa dans le Concile de Calcedoine de dire pourquoi il n'avoit pas comparu, il dit que Domnus meſme eſtoit ſon ennemi, 'quoiqu'il ſe fuſt ſi fort loué devant Procle de ſa bonté, & de ſon amour pour la juſtice.

[a] p. 739. c. [b] p. 722. d. b. 742. d. 743. d. p. 739. c. p. 750. a. [c] p. 722. e. p. 751. e. p. 727. b.

'Le Concile le cita une ſeconde & une troiſieme fois, ſans le pouvoir jamais obliger de venir. 'Ainſi tous les Eveſques s'eſtant aſſemblez dans l'Egliſe d'Antioche, dans la petite galerie [2] de la ſacriſtie d'été, on fit entrer les Eccleſiaſtiques de Perrhe, on lut leurs requeſtes & leurs memoires, avec ce qui s'eſtoit fait du temps de Panolbe: '& ſur les termes des actes par leſquels Athanaſe avoit renoncé à ſon Egliſe, les Eveſques conclurent l'un aprés l'autre, que viſiblement il s'eſtoit ſenti coupable, & que c'eſtoit pour cela qu'il avoit mieux aimé ſe demettre, que d'eſtre obligé de ſe juſtifier, meſme devant ſon ami. 'On lut enſuite ſes lettres que Procle & Saint Cyrille avoient écrites, pour demander qu'on reviſt ſa cauſe. 'Et tous les Eveſques ayant opiné, ſoutinrent que l'expoſé qu'il avoit fait de ſa cauſe à ces Saints, eſtoit plein de fauſſetez, eſtant certain qu'il n'avoit point eſté chaſſé de ſon Egliſe par le Clergé, mais qu'il l'avoit quittée de luy meſme.

τὰ ἐκφέρια. p. 751. p. 727. d. e. p. 730. p. 730-734. p. 736. b. c. p. 735-739.

'On lut encore diverſes pieces, & on examina divers faits qui regardoient cette affaire, 'juſqu'à ce qu'enfin les Eveſques ayant témoigné qu'ils eſtoient las d'entendre des choſes ſi faſcheuſes

p. 739. p. 739. b.

1. Sabbas ajoute, ἃ μὴ ἐδιλωτῇ γραφῇ, ce que je n'entens point. Ne faudroit-il point ἃ ἐδιλωτὶ ὑπογραφῇ?

p.742.a. & ſi indignes. 'Domnus leur demanda leurs avis pour une der-
p.742-752. niere fois. 'Ils dirent qu'il paroiſſoit aſſez qu'Athanaſe ne fuyoit depuis ſi long-temps de comparoiſtre, & ne cherchoit tant de vains pretextes, que parcequ'il ſe ſentoit coupable; & que puiſqu'on l'avoit cité tant de fois inutilement, il le falloit depoſer de l'epiſcopat, & que Jean d'Hieraple avec les Eveſques de ſa province, donnaſſent au pluſtoſt un autre Eveſque à l'Egliſe de Perrhe, ſelon les regles des Canons, pour la delivrer des maux
p.750.c.d. qu'elle ſouffroit depuis deux ans. 'Domnus témoigna que c'eſtoit avec regret qu'il prononçoit une ſentence de depoſition contre un Eveſque; mais que puiſque c'eſtoit le ſentiment du Concile, il eſtoit obligé d'y joindre le ſien, & qu'ainſi il permettoit à Jean & aux autres de cette province de donner un nouvel Eveſque à l'Egliſe de Perrhe. Les Eveſques ſignerent enſuite.

[Les actes de ce Concile ont eſté inſerez dans celui de Calcedoine, mais il y manque diverſes choſes. Toutes les pieces n'y
p.728.d. ſont point. Il y a beaucoup d'interrogations ſans réponſe.] 'Le commencement en eſtoit effacé dans la copie meſme qui fut luë à Calcedoine. [C'eſt pourquoi nous n'en avons point la date. Theodore de Damas y parle, & y agit beaucoup.

p.658.b. [Jean d'Hieraple eſtant mort peu aprés,] 'Domnus fut luy
p.715.e/722.b. meſme à Hieraple pour inthroniſer l'Eveſque Eſtienne. 'Et cet Eſtienne eſtant accompagné des Eveſques de ſa province, vint tout d'un coup prendre Sabinien dans un grand monaſtere, dont il eſtoit Abbé ou œconome, l'ordonna Eveſque de Perrhe à la
p.719.e. place d'Athanaſe, & luy confia canoniquement le ſoin & la conduite de cette Egliſe. 'Sabinien avoit demeuré dans ce monaſtere dés ſon enfance, & n'avoit aucune penſée d'eſtre Eveſque, bien loin d'avoir fait un ſeul pas pour obtenir cette dignité.

ARTICLE CL.

Athanaſe eſt rétabli par le faux Concile d'Epheſe, & depoſé de nouveau à Calcedoine.

Conc.t.4.p.719-d/722.b.c/ Liber.c.12.p. 75. Conc.t.4.p. 754.a. ap.719.d/722.c. b Theſt.ep. 126.p.998.

'SABINIEN gouverna l'Egliſe de Perrhe juſqu'en l'an 449, qu'il fut depoſé par Dioſcore dans le faux Concile d'Epheſe, 'ſans avoir eſté entendu, ni meſme appellé; & Athanaſe y fut rétabli. [a] On chaſſa par violence Sabinien de ſa ville malgré les larmes & les cris de tout le peuple qui l'aimoit extremement. [b] Il voulut avoir recours à ceux meſmes qui eſtoient les auteurs de

ſon expulſion. Mais Theodoret le détourna d'un deſſein ſi laſche & ſi pernicieux pour ſa conſcience. Athanaſe aſſiſta en qualité d'Eveſque de Perrhe au Concile de Calcedoine, [a] & ſigna la condannation de Dioſcore. Conc.p.484.d 485.d. a p.443.a.

Mais Sabinien ayant donné une requeſte à l'Empereur Marcien pour demander ſon rétabliſſement, & Marcien l'ayant renvoyé au Concile de Calcedoine, il ſe preſenta dans la ſeance du 31 d'octobre, avec un memoire & une requeſte [a] où il expoſoit ſa cauſe en peu de mots, & prioit le Concile de luy vouloir rendre juſtice. On lut ſa requeſte, avec celle qu'il avoit preſentée à Marcien, où il diſoit qu'Athanaſe avoit eſté depoſé parcequ'il n'avoit point voulu comparoiſtre devant les Conciles où il avoit eſté accuſé. Athanaſe chercha des pretextes pour excuſer ſa contumace, & donna à lire les deux lettres que S. Cyrille & S. Procle avoient écrites en ſa faveur. Sabinien preſenta auſſi les actes du Concile d'Antioche où Athanaſe avoit eſté depoſé, dont on ne jugea pas neceſſaire de lire les pieces, ni la pluſpart des réponſes. [& nous n'avons que ce qu'on y lut.] Aprés cette lecture on prit la depoſition de ſept Eveſques de ce Concile qui ſe trouvoient à celui de Calcedoine, leſquels témoignerent qu'Athanaſe avoit eſté depoſé pour ne s'eſtre pas venu preſenter aprés avoir eſté cité trois fois. p.719. p.718.e. b.d. c. [b] p.722. p.719. p.22.d e. e]723. p.727.c.d. p.750.d,e. p.751.

Sur cela les Officiers de l'Empereur preſens au Concile, dirent que leur ſentiment eſtoit que Sabinien ayant eſté elu legitimement, depoſé contre les formes, devoit eſtre rétabli, & Athanaſe tenu pour depoſé: mais que comme Athanaſe n'avoit eſté condanné à Antioche que par contumace, il falloit luy donner juſqu'au mois de juillet ſuivant, pour pourſuivre ſon affaire devant Maxime Eveſque d'Antioche & ſon Concile; Que s'il eſtoit convaincu d'un ſeul crime digne de depoſition, il ſeroit meſme ſoumis aux peines des loix civiles, [peut-eſtre à l'exil & à la confiſcation;] & que s'il n'eſtoit point pourſuivi, ou convaincu par ſes accuſateurs dans ces huit mois, il ſeroit rétabli dans ſon eveſché par Maxime; & qu'en ce cas Sabinien conſerveroit l'honneur de l'epiſcopat, ſeroit entretenu par l'Egliſe de Perrhe, ſelon ce que Maxime jugeroit à propos, & ſeroit ſubſtitué. [Je ne ſçay ſi c'eſt à dire qu'il eſtoit declaré ſucceſſeur d'Athanaſe. Cet avis eſtoit trop favorable à Athanaſe, puiſqu'il pouvoit par des chicanes faire qu'il ne fuſt point convaincu dans les huit mois.] Neanmoins le Concile le confirma, en declarant qu'il n'y avoit rien de plus juſte ni de plus ſage. Sabinien aſſiſta au reſte p.754. ὑποκατάστατον. p.754.d. p.602.dſſe07.a.

du Concile, & y ſigna comme Eveſque de Perrhe.

p.788.b. 'Nous ne voyons point ce qui arriva dans la ſuite; & entre les lettres que toutes les provinces de l'Empire d'Orient écrivirent à l'Empereur Leon vers l'an 458, nous n'avons point celle de
p.788.b. l'Euphrateſienne.] 'Nous avons une ancienne liſte d'Eveſques, où nous trouvons dans l'Euphrateſienne Patrice de Perrhe, & Jean de Cyr; [ce qui fait voir que cette liſte ne regarde pas le Concile de Calcedoine comme on le pretend; ſi l'on ne veut dire que le nom de l'Eveſque de Samoſates, qui eſtoit Rufin, a eſté oublié, & qu'on a fait remonter les autres, pour remettre Rufin au dernier rang. Cela eſt viſible en conferant ces ſignatures avec les autres du Concile de Calcedoine. Ainſi Gavinien ſera l'Eveſque de Perrhe: & il eſt viſible que c'eſt le nom de Sabinien corrompu.]

ARTICLE CLI.

Mort de S. Cyrille: Dioſcore ſon ſucceſſeur perſecute ſes parens.

Conc.t.4.p. 406.c] Liber.c. 10.p.50. [IL faut venir enfin à la mort de S. Cyrille,] 'qui arriva dans la 32e année de ſon epiſcopat, 'prés de huit ans avant le Concile de Calcedoine, [& ainſi en 444. Pour le jour de ſa mort, 'il eſt difficile d'en rien aſſurer. b La pluſpart de ceux qui en parlent aujourd'hui, diſent que ce fut le 9 de juin, 'auquel les Grecs font ſa feſte. [Mais il ſemble que le plus raiſonnable c'eſt de s'arreſter aux monumens de ſon Egliſe,] 'ſelon leſquels il mourut le mardi 27 de juin, aprés avoir gouverné 31 an, & 255 jours, [à conter du 15 octobre 412, auquel Theophile eſtoit mort.] 'Les Grecs qui en font leur principale ſolennité le 9 de juin, 'en font encore leur office avec S. Athanaſe le 18 de janvier, 'à cauſe qu'on en faiſoit ce jour là quelque ſolennité particuliere à Conſtantinople dans l'egliſe de Sainte Sophie. 'Les Latins l'honorent depuis plus de 800 ans le 28 de janvier.

Conc.t.4.p.411. b. c Lib.c.10.p. 50. Chr.ori p.118. Conc. p.402.d. 'Dioſcore [dont nous pourrons parler amplement 'en un autre endroit,] luy ſucceda avant le 13 octobre de cette année. c Il eſtoit Archidiacre de Saint Cyrille, & l'avoit accompagné au Concile d'Epheſe. 'Il paroiſt qu'il fut fait Eveſque auſſi-toſt aprés la mort de ce Saint.

p.406.c. 'Saint Cyrille eſtant prés de mourir, fit un teſtament, par lequel il legua beaucoup de choſes fort conſiderables du bien qui luy eſtoit propre, à celui qui luy ſuccederoit, en le conjurant de

Note 9e.

V. S. Leon.

favoriſer ſes parens, & de ne les point inquieter. [Dioſcore n'eut guere d'égard à cela.]Car dés qu'il fut Eveſque, [a]il commença à perſecuter les heritiers[b]& les parens de ſon predeceſſeur;& generalement tous ceux qu'il avoit aimez, ſoit à cauſe de l'oppoſition que ſa doctrine avoit avec celle de S.Cyrille,[c]ſoit qu'il euſt de la jalouſie contre cette famille qui avoit tenu le ſiege d'Alexandrie durant prés de 60 ans. Et Dieu, dit Baronius, les traita comme il traite ſi ſouvent les parens des Eveſques qui s'enrichiſſent, en les depouillant de ces richeſſes tantoſt par la juſtice, & tantoſt par l'injuſtice des hommes,[d]afin de détourner les Eccleſiaſtiques d'enrichir leurs parens des biens de l'Egliſe, & du patrimoine des pauvres.

a p.407.a.
b Lib.c.10.p. 50.
c Conc. p 395.
d Thphn. p.84. b.d.
e Bar.445.§ 3.
Liber.n.p 60.

[Il n'eſt pas marqué neanmoins que ce fuſt S. Cyrille qui euſt enrichi ſes parens,& encore moins que ce fuſt des biens de l'Egliſe.]On dit que s'il ne les euſt pas enrichis des biens de l'Egliſe, il n'euſt pas eu peur que ſon ſucceſſeur les perſecutaſt. [Mais eſtant parens d'un Eveſque riche, & ayant du bien, on pouvoit toujours ſoupçonner que ce bien venoit de l'Egliſe: Et c'eſtoit aſſez pour un ſucceſſeur ou peu affectionné ou avare.]Dioſcore en les perſecutant s'attiroit l'eſtime & l'affection du peuple d'Alexandrie. Car par ſes violences & ſes injuſtices il tiroit d'eux de grandes ſommes, qu'il diſtribuoit aux boulengers & aux cabaretiers, ſans leur demander aucune uſure, mais ſeulement afin qu'ils vendiſſent au peuple de plus beau pain & de meilleur vin, & à meilleur marché.

Lup can. t.1.p. 478.929.
Lib.c.10.p.50.

'Il fit tous ſes efforts pour chaſſer d'Alexandrie, & pour oſter meſme du monde tous ceux que ſon predeceſſeur avoit aimez. 'La requeſte qu'Athanaſe Preſtre d'Alexandrie & neveu de Saint Cyrille, preſenta au Concile de Calcedoine contre Dioſcore, nous apprend de quelle maniere il avoit perſecuté durant ſept ou huit ans & ce Preſtre,& Paul ſon frere qui en mourut de deplaiſir,& la veuve & les enfans de Paul,& les ſœurs de S.Cyrille. [Nous avons déja parlé de ce Paul,] 'qui en l'an 431, tenoit un rang conſiderable. 'Dioſcore depoſa Athanaſe du ſacerdoce, quoiqu'on n'euſt formé aucune plainte contre luy; 'il fit une egliſe de ſa chambre, afin qu'il n'y puſt rentrer, quoiqu'elle fuſt à un quatrieme étage. 'Il le contraignoit de payer juſqu'à 1400 livres d'or, dont il fallut qu'il empruntaſt une partie à groſſes uſures. 'Et un mot, il le reduiſit & luy & les autres à n'avoir pas meſme le neceſſaire. 'Il commit ces violences & les autres qui ſont marquées dans cette requeſte, par le moyen de l'eunuque

Conc p.395.c.
p.406.407.
a p.745.
t.4 p.407.c.
d.
p.410.b.
e.
b|407 b.

Chryſaphe, & de Nomus alors tout puiſſant dans l'Empire. 444.

p.410,d.e. 'Athanaſe demanda l'aſſiſtance dn Concile pour retirer de Nomus l'argent qu'il avoit eſté contraint de luy donner.

p.395.c,d. 'S. Cyrille avoit aimé un nommé Theodore qu'il avoit tiré d'une charge de la Cour, & qu'il avoit fait Diacre d'Alexandrie, aprés s'eſtre ſervi utilement de luy durant le Concile d'E-

d.e. pheſe. 'Et ce fut pour cela que Dioſcore le depoſa dés qu'il fut Eveſque, ſans que l'on euſt fait la moindre plainte contre luy,

p 398. 'comme il s'offrit de le prouver dans la requeſte qu'il preſenta pour cela au Concile de Calcedoine.

p.399.403. 'Le Diacre Iſquyrion porta auſſi ſes plaintes au meſme Concile

p 402.e. pour une injuſtice encore plus grande. 'Il avoit eſté elevé à la clericature, à cauſe des grands ſervices qu'il avoit rendus à

c.d. l'Egliſe d'Alexandrie, 'particulierement en faiſant divers voyages pour S. Cyrille, principalement à Rome, tantoſt par terre à cheval au milieu de l'hiver, tantoſt par la Pamphylie, tantoſt par la Lycie, ſelon les divers beſoins, & ſelon les commiſſions que S. Cyrille luy donnoit: de ſorte qu'il en avoit le corps tout *τ'πιεσθ.*

d.e. rompu. 'Comme S. Cyrille l'aimoit & le conſideroit beaucoup, Dioſcore dés qu'il fut Eveſque luy défendit de faire ſes fonctions, envoya ruiner ſes maiſons & ſes jardins, qui eſtoient tout ſon

p.403. bien & toute ſa ſubſiſtance, & taſcha meſme de luy faire oſter &c. la vie dans les feſtes de Paſque.

p.394.915. 'Toutes ces perſonnes, & d'autres encore, preſenterent leurs requeſtes au Concile de Calcedoine, demanderent juſtice contre Dioſcore, & s'obligerent de prouver tous ces faits, & beaucoup

p.418. d'autres plus importans que nous ne raportons pas ici. 'Le Concile en avertit Dioſcore dans la derniere citation qu'il luy fit: [Mais Dioſcore n'ayant pas voulu comparoiſtre, le Concile le condanna par contumace, ſans entrer dans la diſcuſſion particuliere des faits.]

ARTICLE CLII.

Du courage intrepide de S. Cyrille: De ſa ſageſſe: De ſa moderation, de ſon deſintereſſement.

Men. 19.jan.p. 323. 'LEs Grecs dans leurs Ménées font une peinture fort particuliere du viſage de Saint Cyrille, [qu'ils pouvoient avoir priſe des anciens tableaux. Son veritable portrait ſont ſes actions, &

& les grands ſervices qu'il a rendus à l'Egliſe,] 'particulierement en arreſtant par ſa prudence & par ſa ſageſſe l'hereſie de Neſtorius preſte à inonder toute la terre. [Perſonne ne doute qu'il n'ait montré dans cette grande occaſion toute la vigilance, toute la fermeté, & tout le courage d'un Veritable Eveſque, dont la magnanimité naturelle eſtoit ſoûtenuë par la force de la grace. Il ſemble que ç'ait eſté là ſon caractere particulier.] Conc.t.4.p.381.b.

'Son courage paroiſt beaucoup dans la lettre à Attique, [quoiqu'on ne puiſſe pas approuver le ſujet pour lequel il l'employoit alors.] 'Il proteſte dans un ſermon, qu'il ne ſe ſoucie pas d'avoir à combatre toutes les grandeurs & les puiſſances du ſiecle, parcequ'il met ſa confiance au nom du Seigneur; & que s'il eſt beſoin qu'il aille porter la verité dans les palais & devant les Empereurs, il le fera ſans heſiter, & ſans craindre. [Il le fit en effet par divers écrits qu'il adreſſa à Theodoſe & aux Princeſſes,] 'n'ayant pu obtenir de leur aller parler luy meſme, comme il l'auroit ſouhaité. [a] Il proteſta pluſieurs fois dans le commencement de l'affaire de Neſtorius, qu'il ne falloit pas qu'on pretendiſt l'intimider par des menaces; qu'il eſtoit prés de tout faire & de tout ſouffrir, juſqu'à la mort meſme, plutoſt que d'abandonner la foy. L'epiſtre 7.e eſt fort belle ſur cela. Cyr.ep.57.p.204-208. div.h.10.p.382.c. Conc.t.3.p.1051.c. a Cyr.ep.7.8.p.32.b|36.a.b.

[Lorſqu'il ſe vit effectivement empriſonné à Epheſe, fort maltraité, en danger d'eſtre depouillé de l'epiſcopat, & d'eſtre banni dans un deſert,] 'il rendit graces à Dieu dans ſes ſouffrances, & ſe diſpoſa à ſouffrir avec joie toutes les peines dont il luy plairoit de le chaſtier. 'Il faut voir les eloges qu'Alype Preſtre de Conſtantinople donna à ſa conſtance dans la lettre qu'il luy écrivit en ce temps là, '& l'eloge qu'Acace de Melitene fit dans le Concile d'Epheſe, de ce ſage pilote, "qui ne craignoit ni la violence des vents, ni le danger des tempeſtes. Maximien dans la lettre qu'il luy écrivit ſur ſa promotion à l'eveſché de Conſtantinople, luy dit qu'il a vaincu le demon par ſa patience, "qu'il s'eſt moqué des ſuplices, qu'il a mepriſé la faim, parcequ'il avoit en luy meſme le pain qui eſt deſcendu du Ciel pour donner aux hommes une vie celeſte. Conc.t.3.p.772.c.d. p.785.788. p.983.c. &c. p.1062.c. &c.

[Que s'il a donné tant de preuves de ſon courage, il n'en a pas donné de moindre de ſa moderation & de ſa ſageſſe,] 'Car il avoit pour principe qu'il faut ceder quelque choſe en des rencontres, & ne pas demander une ſi grande exactitude, pourvu que nous ne faſſions point de tort à ce qui doit eſtre noſtre capital, 'comme ceux qui dans une tempeſte jettent eux meſmes leurs Cyr.ep.57.p.205.a. ep.485.p.191.d.e

d.e. biens dans la mer, afin de conſerver leur vie. Il étendoit cela, [auſſi-bien que S. Auguſtin,] juſqu'à la diſcipline de l'Egliſe. [Et ainſi il n'avoit garde de n'y pas comprendre des intereſts beaucoup moins importans, comme de l'argent, ou de l'honneur.]

ep.7.p.31.b.c. 'C'eſt pourquoi il proteſte que s'il ne ſe fuſt agi, pour appaiſer Neſtorius, que de perdre des biens & de l'argent, il euſt eſté ravi de faire voir qu'il n'eſtimoit rien tant que la charité, & l'union

e. avec ſes freres; 'Qu'il veut oublier toutes les injures, tous les affronts, tous les mauvais traitemens qu'il avoit ſouffert; mais

ep.9.p.36.e] Merc.t.2.p.52.] 19. qu'il n'y avoit que la foy qu'il ne pouvoit pas abandonner; 'Qu'il aimoit la paix & le repos, à vivre ſans trouble & ſans affaires,

a Cyr.ep.9. 36.c. pourvu que la foy fuſt à couvert, [a]qu'il n'aimoit point à rien precipiter, tant qu'on pouvoit tolerer les maux.

ep.18.p.82.a. [Les effets firent voir que ces proteſtations ſortoient de la diſpoſition effective de ſon ame.] 'Non ſeulement il recommanda à ſes peuples auſſi-toſt qu'il les eut quittez pour aller à Epheſe, de vivre dans la douceur & la modeſtie qu'ils avoient toujours obſervée; 'mais lorſqu'aprés le Concile d'Epheſe, il fallut travail-

Cotel g.t.1.p. 46.b. ler à la réunion des Orientaux qui l'avoient ſi fort ofenſé, il ne ſongea point à demander aucune reparation des injures qu'on

p.47.b. luy avoit faites, 'eſtant tres aiſe de les pardonner, & eſperant

p.46.b. que les ayant ſouffertes pour J. C. elles luy ſeroient devant Dieu une couronne de gloire & d'honneur. 'Il envoya meſme, & écrivit à Rome pour aſſurer le Pape de ſa diſpoſition ſur ce point, afin qu'on ne ſongeaſt qu'à remedier aux maux de l'Egliſe.

[Auſſi lorſque les Orientaux traiterent avec luy de leur réunion, il ne travailla qu'à leur faire donner les aſſurances neceſſaires pour la foy & pour la paix de l'Egliſe, ſans les obliger ni à approuver ſes écrits, ni à condanner les leurs. Il aima mieux encore ſouffrir qu'ils défendiſſent Theodore de Mopſueſte qu'il croyoit un veritable heretique, que de les contraindre de le condanner, parceque cela euſt pu troubler la paix de l'Egliſe. Il uſa de la meſme condeſcendance pour tolerer l'ambition de Juvenal

Cyr.ep.10.p.40 d. de Jeruſalem.] 'Le Pape Celeſtin loüe tout enſemble & ſon zele pour la foy, & le courage avec lequel il combatoit pour elle, & [b]la *providentiſſimus.*

Bar.414.§ 11] Vit.P.l.5.c.18.§ p.636,2. prudence avec laquelle il ſe conduiſoit. 'On marque comme un effet de ſa prudence & de ſon adreſſe, la maniere dont on raporte qu'il retira un ſolitaire de l'erreur où il eſtoit par ſimplicité, que Melchiſedec eſtoit le Fils de Dieu, en le conſultant comme s'il euſt douté de la verité ſur ce point. [Il peut bien luy avoir mandé, non qu'il en doutoit, comme on le pretend, mais que quelques

uns en doutoient, ce qui eſtoit tres veritable.]

'Quoiqu'il ait eſté occupé toute ſa vie à défendre & à éclaircir les dogmes de l'Egliſe, [a] il ne croyoit pas neanmoins que toutes ſortes de perſonnes duſſent entrer dans ces diſputes: Et il euſt ſouhaité que les ſolitaires d'Egypte euſſent pu n'entendre point parler de l'hereſie de Neſtorius. Mais d'autres ayant violé le ſecret de leur retraite pour les en entretenir, il ſe crut obligé de les en inſtruire, non afin qu'ils en diſputaſſent, mais afin qu'ils ne ſe laiſſaſſent pas ſurprendre. Conc.t.4.p.173 c. [a] Cyr.ep.1.p.3. b.c.d.

ARTICLE CLIII.

Eſtime qu'on a eu de luy & de ſa doctrine: Il reçoit avec reſpect les avis de S. Iſidore de Peluſe.

[NOUS avons vu en divers endroits les eloges que l'on a donnez à la vertu, aux travaux, & à la doctrine de Saint Cyrille. Nous avons vu que ſes écrits, & particulierement ſa ſeconde lettre à Neſtorius, & ſa lettre aux Orientaux, ont paſſé pour la regle de la doctrine de l'Egliſe. L'an 448, Theodoſe ſupprima & condamna au feu tous les écrits qui avoient eſté faits, ou qu'on feroit, s'ils ne s'accordoient parfaitement avec la doctrine du Concile d'Epheſe & de Saint Cyrille.] 'On peut ajouter à cela que Celeſtin le qualifie le genereux défenſeur de l'Egliſe & de la foy, [b] le docteur Catholique, [c] & un homme apoſtolique, [d] qui s'eſtoit acquité parfaitement de tout ce que S. Paul demande à un docteur. [Nous avons marqué [e] ci-deſſus pluſieurs autres eloges que le meſme Pape luy donne.] 'Le Pape Sixte III. dit qu'il ſurpaſſoit tout le monde en toutes choſes; & qu'autant qu'il eſtoit grand, autant eſtoient grandes les obligations que luy avoit l'Egliſe univerſelle. Conc.t.3.p.177 a[Prof.in coll.c. 41.p.410. b Conc.t.3.p. 1077 c. c d. &c. V.f.47. Conc.t.4.p.142.

'Sabbas Eveſque de Palte en Syrie, dit qu'il ſuit la doctrine du tres ſaint & tres aimé de Dieu Cyrille, parceque par l'inſpiration du S. Eſprit il a ſuivi la doctrine & le langage des Peres, [en quoy il ſuit] 'la proteſtation que fait S. Cyrille meſme, qu'il ne veut rien dire que ce qu'il a appris dans les livres des anciens Peres. [d] Baſile de Seleucie fait profeſſion de recevoir tout ce qui eſtoit dans ſes écrits & dans ſes lettres comme des choſes conformes à la verité & à la pieté. 'Il dit que cet illuſtre défenſeur de la verité, [a] d'une meſme bouche & par les meſmes écrits terraſſé l'impieté de Neſtorius, & fourni des armes à l'Egliſe pour vaincre celle d'Euty- Conc.t.4.p.188. c. Cyr.ep.38.p. 135.c. d Conc.t.4.p.81. c. p.925.a.

p.367.b. che, qui commençoit déja a ſe former. 'Le Concile de Calcedoi- 444.
ne approuva la doctrine de S. Leon, comme eſtant la meſme que
d.e[370.a. celle de S. Cyrille. & 'comme on fit de la difficulé ſur quelques
endroits de la lettre de S. Leon, on cita pour la juſtifier divers
p.370.a.b. paſſages de S. Cyrille. 'Ce fut Theodoret meſme qui cita un de
Thdrt.ep.83.p. 959 960 dial.2. p.111.a. ces paſſages. 'Et cet Eveſque qui avoit d'abord eſté ſi peu favora-
ble à S. Cyrille, ſe ſervit en pluſieurs autres occaſions de ſes écrits
pour combatre les Apollinariſtes & les Eutychiens, en le met-
Phot.c.230.p. 857.b. tant au nombre des grandes lumieres de la terre. 'S. Euloge Eveſ-
que d'Alexandrie [à la fin du VI. ſiecle,] l'appelle la regle & le
p.861.a. maiſtre de la doctrine la plus exacte, 'qui avoit une egale horreur
pour toutes les hereſies.

[Les défenſeurs de l'hereſie, ou au moins de la perſonne de
Neſtorius, s'eſtoient efforcez d'en donner une idée bien differen-
Conc.3.p.758. 761. te] 'par les diverſes erreurs dont ils pretendoient qu'il eſtoit cou-
pable. [Mais ſes écrits l'ont enfin juſtifié devant toute l'Egliſe, &
devant ceux meſmes qui s'eſtoient rendu ſes accuſateurs par des
ouvrages publics. Car ſi Theodoret, & André de Samoſates,
n'ont pas eu aſſez de lumiere pour voir qu'il n'avoit jamais eu
d'erreur, ils ont eu aſſez d'equité pour reconnoiſtre que l'on
n'en pouvoit trouver aucune dans la maniere dont il s'eſtoit en-
ſuite expliqué.]

Gen.deg.c.14. p.381.1.a. 'Gennade accuſe un Cyrille d'avoir cru la propagation des
ames, & pretend decider ainſi un point, [où les plus éclairez de-
vant luy & aprés luy ont mieux aimé avouer qu'il ne voyoient
rien de clair & de certain. Mais ſi ce Cyrille qu'il condanne eſt
Cyr in Neſt.l.1. t.6.p.28.c. celui d'Alexandrie,] il a eſté ſur ce point dans l'opinion commu-
ne, que la mere ne contribuë qu'à la formation du corps, & n'a-
aucune part à l'ame, que Dieu met dans le corps en la maniere
que luy [ſeul] connoiſt.

[Saint Cyrille eut aſſez de bonheur & d'humilité dans l'emi-
nente dignité qui le rendoit le pere des autres, pour rencontrer
un ami ſage & fidele, & un veritable pere, en la perſonne de S.
I[P.]1.1 ep.370. p.96.c. Iſidore de Peluſe.] 'Il luy donnoit effectivement le nom de pere,
quoique ce Saint aimaſt mieux le conſiderer luy meſme comme
ſon pere, [à cauſe de la dignité de l'epiſcopat,] & de la perſonne de
c[97.a. S. Marc dont il luy tenoit la place. 'Mais ſoit en qualité de pere, ſoit
en qualité de fils, S. Iſidore ſe croyoit obligé de luy donner les avis
qu'il jugeoit neceſſaires à ſon ſalut. [Nous avons vu comment il
l'avoit fait en diverſes rencontres ſur les affaires publiques de
ep.127.p.178.c. l'Egliſe.] 'Il luy écrivit encore [pluſieurs fois] ſur les deſordres de

434. l'Egliſe de Peluſe, afin qu'il y remediaſt par ſon autorité & par ſes ſoins, 'le priant d'arreſter l'avarice inſatiable de ceux qui y avoient le maniement des biens conſacrez à Dieu; leſquels ſous pretexte d'aſſiſter les pauvres, amaſſoient de grandes richeſſes par des moyens honteux, & les conſervoient pour eux meſmes; oubliant que les gains illicites ne ſont pas meſme propres pour faire l'aumoſne. l.5.p.377.b.c.

[Cela regardoit particulierement Martinien 'Preſtre & œconome de Peluſe,] 'dont les crimes eſtoient tels, qu'ils ne pouvoient eſtre aſſez punis que par la juſtice de Dieu meſme. [a] Ce malheureux, aprés avoir pillé l'Egliſe de Peluſe, eut l'effronterie d'envoyer de l'argent à Alexandrie, pour taſcher de s'y faire ordonner Eveſque. [Il n'y avoit rien de plus dannable pour luy que ce deſſein,] 'ni rien auſſi de plus prejudiciable à la reputation de S. Cyrille, puiſqu'il donnoit lieu de croire que ce Saint vendoit le ſacrement de l'ordination. 'de quoy il ſemble qu'on le ſoupçonnoit. 'Auſſi dés qu'il eut eu connoiſſance de ce deſſein, il écrivit à Martinien une lettre de menaces, luy declarant que s'il continuoit une entrepriſe qui deshonoroit toute la religion, il le declareroit dans toute l'Egypte "depoſé ou excommunié". l.1.ep.127.p. 182.b. a p.181.c. p.181.c. b.c. a. ἀποκήρυκτον.

'Saint Iſidore luy manda depuis qu'il euſt mieux fait de le depoſer deſlors. En effet, Martinien ſans ſe mettre en peine de ſes menaces, ne laiſſa pas de s'en aller à Alexandrie pour y executer ſon deſſein. 'S. Iſidore en donna avis à S. Cyrille, l'avertit des fautes que Martinien & Euſebe ſon Eveſque commettoient, particulierement dans l'adminiſtration des biens de l'Egliſe; '& l'exhorta de témoigner en cette rencontre "la vigueur & le zele que l'amour de l'Egliſe & le ſoin de ſa propre reputation demandoient de luy. Il luy conſeille meſme de depoſer Euſebe de l'epiſcopat. [Nous ne voyons point ſi cette affaire eut quelque ſuite. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'Eveſque Euſebe aſſiſta au Concile d'Epheſe; & que ni dans ce Concile, ni dans celui de Calcedoine, il n'eſt point parlé d'aucun Martinien Eveſque. a. p.178.182. p.182.b.c.d. &c.

'Le meſme S. Iſidore manda en une autre occaſion à S. Cyrille, que quand un Prelat veut eſtre gouverné luy meſme par les regles & par les Canons, ſa ſeule conduite eſt un Canon pour les autres & une regle vivante. l.3.ep.306.p. 378.c.

ARTICLE CLIV.

S. Cyrille recommande à ſes ſuffragans le ſoin des ordinations : Il écrit contre les Anthropomorphites, les Meleciens, & les Origeniſtes.

[NOUS ſavons peu de choſes de ce qui regarde ce que Saint Cyrille a fait en particulier dans le gouvernement de
Chr.ori. p. 118. l'egliſe d'Alexandrie & de celle d'Egypte.] La chronique Orientale dit qu'il fut le premier qui érablit les ſtations dans les egliſes ; [c'eſt à dire apparemment qu'il regla en quelle egliſe on iroit
Gr.T.h.Fr.l. 10 c.31.p.593-594. faire l'office chaque jour de feſte,] 'comme S. Perpetue fit quelque temps aprés à Tours, [au lieu qu'auparavant cela eſtoit plus arbitraire.]

Cyr.ep.60 p. 211.212. 'Les Superieurs des monaſteres de la Thebaïde eſtant une fois venus à Alexandrie, & S. Cyrille s'informant de l'état de leurs maiſons, ils ſe plaignirent de ce que les Eveſques n'examinoient pas aſſez ceux qu'ils elevoient à l'état Eccleſiaſtique, & ordonnoient tantoſt des perſonnes nouvellement mariées, tantoſt des moines chaſſez de leurs monaſteres pour leur vie peu reglée, & qui venoient enſuite faire leurs fonctions dans les lieux meſmes dont on les avoit chaſſez ; de ſorte qu'il y avoit des religieux qui aimoient mieux ſe ſeparer de la celebration des myſteres, que de communiquer avec eux. S. Cyrille fut touché d'un deſordre qui bleſſoit la conſcience des Eveſques, qui deshonoroit le ſacerdoce & les myſteres de l'Egliſe, & qui ſcandalizoit les peuples. C'eſt pourquoi il écrivit aux Eveſques de Libye, & de la Pentapole, [& ſans doute auſſi à ceux de la Thebaïde & de l'Egypte,] 'd'exa- &c.
p.212.b[Du.P.t 4.p.110.111. miner avec plus de ſoin ceux qu'ils vouloient ordonner. 'Il leur recommande auſſi que ſi des catecumenes ſeparez pour leurs fautes [de l'aſſemblée de l'Egliſe,] viennent à tomber en danger de mort, on ne manque point de leur donner le batteſme & la
Bal.f.can.p. 1080. communion. 'Cette lettre eſt miſe par les Grecs au nombre des Canoniques.

[Saint Cyrille écrivit une autre lettre qui pourroit auſſi tenir rang parmi les Canons de l'Egliſe. On ne luy a point donné de
Cyr.t.6.363. titre dans le grec.] 'Selon le latin, elle eſt adreſſée à Caloſyre [a] que
a Poſſ ap.p 405 b Conc.t.4.p. 120.a.&c. l'on qualifie Eveſque d'Arſinoé. [Ainſi c'eſt celui][b] qui aſſiſta au faux Concile d'Epheſe. [c] Le ſujet de cette lettre vint de quelques
c Cyr.t.6.363. a. moines de la montagne de Calamon, [d] qui paroiſt avoir eſté de la
d p.366 a.

434. V. Jean le Nain, juriſdiction de Caloſyre. [C'eſt apparemment] le deſert "de Calame que Caſſien dit eſtre encore plus reculé que celui de Sceté. Gaſn. coll. 24. 2. 4. p. 802.

'Quelques moines de ce lieu eſtant donc venu trouver S. Cyrille, & ce Saint s'informant d'eux de l'état des ſolitaires; ils luy dirent que parmi le grand nombre de ceux qui s'acquitoient avec ſoin de ce que leur profeſſion demandoit d'eux, il y en avoit quelques uns qui par ignorance tomboient dans l'erreur des Anthropomorphites, & qui meſme troubloient le repos des autres, en s'efforçant de les engager dans la meſme erreur. Cyr. p. 363 a.

V. Saint Paphnuce. [Cela ne nous doit pas ſurprendre, "aprés ce que Caſſien raporte eſtre arrivé de ſon temps.

'S. Cyrille ne crut pas devoir negliger cette erreur: Il en écrivit à Caloſyre la lettre dont nous parlons, où il la refute en peu de mots, '& il recommande à cet Eveſque de reprendre fortement ceux qui tomboient dans ces blaſphemes, de leur fermer la bouche, & de les obliger de demeurer dans le ſilence & dans le repos: 'Il y condanne auſſi l'erreur & la folie de quelques uns, &c. qui pretendoient "que l'Eucariſtie n'avoit plus de force pour ſanctifier, lorſqu'on la gardoit plus d'un jour. 'Il y declare encore que l'Egliſe ne reçoit point &c. "ceux, qui ſous pretexte de prier toujours, aiment mieux eſtre à charge à leurs freres, que de travailler pour avoir de quoy s'entretenir, & faire la charité aux autres. 'On voit par cette lettre qu'il y avoit encore des Meleciens: & il dit qu'il ſe faut bien garder d'avoir aucune communion avec eux tant qu'ils perſiſtent "dans leur mauvaiſe croyance: (car c'eſt le terme dont il ſe ſert.) 'Il recommande à Caloſyre de faire lire ſa lettre dans les monaſteres, particulierement pour empeſcher que les pareſſeux ne paſſent pour Saints. p. 363-365. p. 364 c|365. a. b. p. 365. b. b, c, d, e. c|366 a. κοινωνία. p. 366. a. b.

Les Calviniſtes ſemblent conteſter cette lettre; mais ils n'en raportent aucune raiſon. * M.r du Pin ſoûtient qu'on n'a point de fondement d'en douter. [Le commencement en eſt bien conforme à la premiere & à la 60.e lettre de S. Baſile.] Rivet, l. 4. c. 19. p. 450. * Du Pin, t. 3. p. 221.

'On marque que S. Cyrille a écrit contre Origene à des moines qui demeuroient en un lieu nommé Phua, à cauſe quon diſoit qu'il y en avoit parmi eux qui nioient l'article de la reſurrection des corps. Nous avons quelques paſſages de cette lettre, où il attribuë cette erreur à Origene, & il parle de cet auteur d'une maniere tres deſavantageuſe. Il y combat auſſi la folie d'Origene, qui vouloit que les ames fuſſent renfermées dans les corps, à cauſe des pechez qu'elles avoient commis auparavant. 'Le Diacre Theodore voulant prouver que Dioſcore eſtoit dans des ſenti- Conc. t. 5. p. 657 660. t. 4 p. 395. e.

mens contraires à ceux de S. Cyrille, luy reproche qu'il avoit 443.
toujours ſuivi les opinions d'Origene.

ARTICLE CLV.

Du ſtyle de S. Cyrille : De ſes neuf Dialogues ſur la Trinité.

Genn.c.37. GENNADE dit que les Eveſques de l'Orient eſtimoient tellement les homelies de S. Cyrille, qu'ils les apprenoient
Phot.49.p.37. par cœur pour les prononcer devant le peuple. 'Photius ne paroiſt pas neanmoins eſtimer beaucoup ſon ſtyle. Il y remarque
un caractere tout particulier, qui a quelque choſe de forcé "& πεπαρμένος.
de peu naturel, en ſorte qu'il ſemble que ce ſoit une poëſie ſans nombre & ſans meſure de vers. [Ce n'eſtoit pas neanmoins par
Du Pin,t.4.p. 121.122. affectation & par deſſein qu'il écrivoit de cette ſorte.] 'Car on croit qu'il negligeoit beaucoup ſon ſtyle, & qu'il travailloit peu ſes ouvrages. [Ils ſont au moins ſans ornement; toujours embaraſſez & obſcurs,] 'mais non pas toujours egalement. [a] On trouve
Phot.p.37. a Du Pin,p.121 122. qu'il avoit une tres grande facilité d'écrire, un genie fort propre aux queſtions ſubtiles & metaphyſiques, & un eſprit qui debitoit
Cyr dial.1.t.5. p.408.d. facilement la plus fine dialectique, 'quoiqu'il diſe qu'il n'aimoit pas à entrer dans des choſes de cette nature.

Conc.t.4.p.174 c. 'Il a paſſé toute ſa vie à faire divers écrits pour la défenſe & pour l'éclairciſſement de la foy. [b] Ce n'eſt pas qu'il ne viſt, [comme
b Cyr.dial.1.p. 383.b. Saint Athanaſe,] qu'il faut craindre quand on parle de Dieu, & qu'il eſt bien meilleur de ſe tenir dans le ſilence. Mais il croyoit que ſa charge l'obligeoit à écrire & à parler.

ep.2 p.21.a.b. 'Dés le vivant d'Attique, [c'eſt à dire avant l'an 426,] il avoit fait un écrit *ſur la Trinité ſainte & conſubſtantielle*, où il parloit auſſi de l'Incarnation du Verbe, conformément à ce qu'il en écrivit
dial.1 t.5.p.383. depuis l'hereſie de Neſtorius. 'Nous avons encore aujourd'hui un
p 396.&c|Marc 62.p.43.2. grand ouvrage qui porte le meſme titre, '& dans lequel S. Cyrille parle de l'Incarnation comme il fait dans ſa lettre aux ſolitaires. 'Il eſt compoſé de ſept diſcours, [qui ſont chacun un grand
Cyr.dial.1.p. 383.e. livre.] [c] Les cinq premiers ſont pour établir la divinité & la conſubſtantialité du Verbe: Le ſixieme parle de l'Incarnation; Et
c p.384.c.d. le ſettieme prouve la divinité du S. Eſprit.

a.b. 'Il fait cet ouvrage en forme de dialogue, pour traiter d'une
p 384-586. maniere plus claire des matieres ſi ſubtiles & ſi difficiles. 'Il choiſit pour s'y entretenir, un nommé Hermias, homme de lettres, & extremement âgé, qui aimoit à faire des queſtions ſur ces

ces ſortes des choſes. [C'eſt pourquoi je penſe que c'eſt] 'l'ouvrage à Hermias que l'on cite quelquefois, '& que Photius marque comme eſtant aſſez obſcur pour le ſtyle: 'Et cela ſe voit certainement par les ſeules citations que fait S. Jean de Damas du 4 & du 5.e livre Hermias.

Merc.t.2.p.476. Phot.c.39.p.47. Jo.D.de trif. p.513.514.

'Saint Cyrille dit neanmoins qu'il l'avoit fait pour un nommé Nemeſin, & nous avons une lettre qu'il luy écrit, comme pour le luy adreſſer. 'Il dit aſſez clairement qu'il luy avoit déja dreſſé un autre ouvrage. 'Leonce de Byzance cite deux paſſages du premier tome ſur la Trinité, qui ſe trouverent dans le premier de ces dialogues. [a] S. Jean de Damas en cite un 6.e livre, [b] un autre du diſcours à Hermias ſur le Saint Eſprit, [c'eſt à dire du 7.e de ces dialogues. Je ne ſçay ſi c'eſt] [c] ce que S. Ephrem d'Antioche appelle le diſcours contre Arius. [d] Saint Cyrille n'avoit encore donné aucune copie de ſon ouvrage ſur la Trinité, 'fait avant 426, lorſqu'il écrivit ſa premiere lettre à Neſtorius [en 430.] Il l'avoit ſeulement lu à quelques perſonnes.

Cyr.dial.1.p. 383.b.c. ἔτι. b. Leont.in Eut.l. 1.p.980.981. Cyr p.396.e. p.396.e 398.d. a Jo.D.de.trif. p.512. b p.516.517. c Phot.c.229.p. 824.2. d Cyr.ep.2.p.21 b.

'Nous avons encore deux autres dialogues, où le Saint s'entretient avec le meſme Hermias, 'comme on l'a apparemment voulu marquer dans le titre. [Ils ſont tous deux ſur l'Incarnation.] Le titre du premier eſt, *Sur l'Incarnation du Fils unique de Dieu: Et que ſelon les Ecritures il n'y a qu'un Chriſt & qu'un Seigneur*. 'Celui du ſecond eſt, *Qu'il n'y a qu'un Chriſt, par oppoſition [aux raiſons des heretiques.* Je ne voy point qu'ils aient de liaiſon enſemble. Le premier a quelque ſorte de ſuite avec les ſept autres dialogues.] 'Car le Saint le commence, en diſant que puiſqu'il croit avoir aſſez éclairci ce qui regarde la divinité du Fils, il veut paſſer à ſon Incarnation. [Il y refute en peu de mots toutes les erreurs qui s'eſtoient elevées contre ce myſtere, pour s'étendre ſur ceux, qui reconnoiſſant J.C. veritablement Dieu, contre les Ariens, Photin, & Marcel d'Ancyre, & veritablement homme contre les Docetes & les Apollinariſtes, en ſeparoient les natures, & en faiſoient deux perſonnes. C'eſt ſans doute Neſtorius qu'il veut marquer.] 'Il dit qu'ils avoient compoſé quelques petits ouvrages, & il en cite les propres termes, qui mettent poſitivement deux Fils. [Il faudroit voir ſi ce ſont ceux de Neſtorius.]

ci devoit après ἐμμέλειαν. p.678.c. p.678.a. p.714.b. p.678.b.c. p.680.a.b.

'Pour le ſecond, il y refute nommément Neſtorius, [e] & en des termes extrement durs. [Ainſi il eſt viſible que ce dialogue n'eſt fait que depuis le Concile d'Epheſe. Il ſemble neanmoins que Saint Cyrille l'ait joint avec les huit autres dialogues.] 'Car Leonce de Byzance en cite un paſſage, tiré, dit-il, des dialogues

p.714.c. e b.c. Leont in Eut.l. 1.p.981.d.

ſur la Trinité, Qu'il n'y a qu'un Chriſt. [Saint Cyrille auroit-il attendu juſqu'en 432 à les publier tous?] L'écrit à Hermias eſt cité dans un ouvrage d'André de Samoſates, fait en 432 au pluſtard.

Merc.t.2.p.176. b e.

p.319.1[Lib.n.p 56.

a Merc.t.2 p. 319.1.

b p.43.2.

Le P Garnier releve extremement ce neuvieme dialogue,[a] & il pretend que S.Cyrille le compoſa trois ans avant ſa mort, c'eſt à dire vers 441, de quoy il ne donne point de preuve. [b] Cependant il dit autrepart qu'il y a lieu de douter ſi le 8 & le 9.e dialogue ne ſont point des pieces ſuppoſées: & il nous renvoie pour cela à une diſſertation ſur les écrits de S. Cyrille qu'il ne donne point. Saint Ephrem d'Antioche cite deux paſſages du diſcours de S Cyrille ſur l'Incarnation. [c] S. Euloge & Leonce de Byzance citent de S.Cyrille le dialogue, Qu'il n'y a qu'un Chriſt.

Phot.c.228.p. 820

c c.230.p.848. Leon act. 10.p. 329.d.e.

[d] Entre le 7 & le 8.e dialogue, on a mis divers raiſonnemens pour prouver la divinité du S.Eſprit, employez la pluſpart dans le 7.e dialogue, qui eſt ſur cette matiere.

d Cyr.t.5.1.p. 660.

S.Ephrem d'Antioche cite de S.Cyrille un diſcours contre les Sunouſiaſtes [ou Apollinariſtes. Je ne ſçay ſi ce ſeroit quelqu'un des dialogues dont nous venons de parler.] Il cite encore pluſieurs fois un diſcours ſur l'Incarnation; [ce qui peut convenir à preſque tous les ouvrages de S.Cyrille.]

Phot.c 229.p. 796.b.

p 801.c[808.b.c] 810.b.

ARTICLE CLVI.

De divers ouvrages contre Neſtorius particulierement des cinq livres contre ſes homelies, & des Scolies.

[L'HERESIE de Neſtorius ayant paru au commencement de l'an 429, au pluſtard, S.Cyrille la refuta auſſitoſt par l'homelie qu'il fit avant le 25 de fevrier pour annoncer la feſte de Paſque, & par la lettre aux ſolitaires d'Egypte, écrite, comme on croit, auſſitoſt aprés Paſque de la meſme année. Neſtorius ayant témoigné la peine que luy faiſoit cet écrit, Saint Cyrille luy écrivit à luy meſme ſa premiere lettre, & il en écrivit encore à d'autres pour juſtifier ſa conduite.]

Merc.t.2.p.216.

Merc.t.1.p 178.

Le P.Garnier croit que ce fut en la meſme année 429, & dés le commencement de la diſpute avec Neſtorius, que Saint Cyrille fit ſes *Scolies*. On voit en effet qu'André de Samoſates les cite dans un écrit qui eſt fait ſans doute avant la reconciliation des Orientaux, & par conſequent avant l'an 433 [Ces Scolies ſont un écrit, où le Saint expoſe par principes & d'une maniere fort ſimple,

tout ce qu'il y a d'important dans la doctrine de l'Incarnation.] 'C'eſt ce qui fait croire que c'eſt ce qu'il appelle des explications courtes ſur l'Incarnation de J.C. Il dit lui meſme en envoyant ces explications à Euloge, pour les preſenter au grand Chambellan, qu'elles ſont tres belles, & peuvent [beaucoup] ſervir, 'de meſme que Photius dit que les Scolies ſont un ouvrage fort utile. [a] Et on aſſure que tous ceux qui ont allegué S.Cyrille ſur l'Incarnation, n'ont guere manqué de les citer. [b] Le Pere Garnier croit nous les avoir données entierres, traduites par Mercator: '& que ſi on n'y trouve pas ce qui en eſt cité par Anaſtaſe Sinaïte, c'eſt que cet auteur a cité cet ouvrage par un autre. Mais c'eſt André de Samoſates qui cite avant l'an 433, l'endroit des Scolies dont il parle. [Ainſi il faut avouer que nous ne les avons pas encore entieres.] 'On n'en a en grec qu'une petite partie.

p.218.2|Cyr.ep. 37.p.134.135.
Phot.c.169.p. 380.
a Merc.t.2.p. 218.2.
b p.217.1|218.1
p.218.1.
p.276.
p.217.d|Cyr.t.5 1.p.779|Conc.t. 3.p.945.

[c] On les diviſe differemment: Le P.Garnier prefere la diviſion de Photius, qui y conte 19 chapitres, & marque les titres des neuf premiers. [d] On en trouve divers endroits citez par Theodoret [e] dans le Concile de Calcedoine aprés la lettre de Saint Leon, [1] par Vigile de Tapſe, par Facundus, [f] par Juſtinien, [2] par Leonce de Byzance, [g] par S.Ephrem d'Antioche.

c Merc.t.2.p. 217.
d Thdrt.dial.2. p.111.
e Leo,ep.34.P. 713|Conc.t.4.p 366.
1.
2.

[Dés le commencement de l'an 430, Saint Cyrille fut obligé d'écrire une ſeconde lettre à Neſtorius, & d'en écrire pluſieurs à d'autres ſur ſon ſujet. Ce fut peuteſtre dans le meſme temps qu'il fit divers écrits contre cet heretique, ſans neanmoins le nommer, comme celui qu'il adreſſa à l'Empereur Theodoſe, un autre à Pulquerie & à ſes ſœurs, & un troiſieme à la meſme Pulquerie, & à Eudocie ſa belleſœur.

f Conc.t.5.p. 591.c.
g Phot.c.220.p. 801.c 808.c|813. c|821.824.

Ce fut peuteſtre vers le meſme temps] 'qu'il fit un ouvrage diviſé en cinq livres, pour refuter un livre ou un recueil des homelies [de Neſtorius,] 'contre l'Incarnation, & contre le titre de Mere de Dieu. [Ainſi je ne ſçay ſi ce ne ſeroit point] [h] le diſcours qu'il avoit intitulé Contre ceux qui ne veulent point confeſſer que la Sainte Vierge eſt mere de Dieu. S.Euloge l'un de ſes ſucceſſeurs en raporte quelques paroles. 'Dans [ces cinq livres qui compoſent] ſon ouvrage contre Neſtorius, il y decouvre tout ce qu'il y avoit de caché dans [l'hereſie] de ce nouveau dogmatiſte, & en fait voir la fauſſeté. [Il n'y nomme point non plus Neſtorius; ce qui marque aſſez que c'eſtoit avant le Concile d'Epheſe: Et cela paroiſt encore par d'autres marques.] 'Il témoigne que

Cyr.In Neſt.l.1 t.6.p.3.e.
p.6.a|Du P,F. 111.
h Phot.c.230.p. 853.a.
Gen.c.57.
Cyr.in Neſt.p. 4.a.

1. Vigil. in Euty. l.5.c.21.p.78|Facund.l.6.c.3.p.242.b|l.11.c.7.p.496.b|499.a.b.
2. Leont.Byz.in Neſt. & Euty.Bibl.P.t.4.2.p.981.a|984.a.c.

ſi ces homelies euſſent pu s'étoufer par le ſilence, il n'auroit pas ſongé à écrire ſur ce ſujet, depeur de les rendre plus publiques en les refutant, & de faire paſſer à la poſterité de ſi grands blaſphemes. Phot.c.169.p. 377. Photius parle pluſieurs fois de cet écrit, & prend meſme le ſoin de marquer combien de paſſages de Neſtorius le Saint refute dans chaque livre, ou dans chaque Tome, comme il l'appelle. Il remarque que le Saint s'y exprime d'une maniere c.49.p.37. un peu plus ſimple qu'à ſon ordinaire, & que ſon ſtyle y eſt plus clair que dans l'ouvrage à Hermias, & dans quelques autres de P.37.377. ſes écrits, quoiqu'on y voie partout ſon caractere & ſon genie Caſſ.pſ.21.v.1. p.72.1. particulier. Caſſiodore raporte un endroit du 4.e livre. [Il faut voir ſi l'on y trouve] a ce que Leonce cite du ſecond tome contre Neſtorius, b & du troiſieme. c S. Ephrem d'Antioche cite auſſi en divers endroits l'ouvrage ou le diſcours contre Neſtorius.

a Leon.in Eut. p.981.b. b p.982.b. c Phot.229.p. 809.c[810.b] 824.a.b.

[Les douze anathematiſmes que S. Cyrille joignit à la 3.e lettre qu'il écrivit à Neſtorius ſur la fin de l'an 430, ayant donné occaſion à André de Samoſates & à Theodoret de faire quelques écrits contre luy, il les refuta par deux voyages qu'il ne fit apparemment qu'aprés le Concile d'Epheſe. Mais durant ce meſme Concile, il avoit fait un écrit pour éclaircir ſes douze anathematiſmes. Nous ne parlons point ici des homelies & des lettres qu'il écrivit durant le Concile, & lorſqu'on traita la reconciliation des Orientaux. Auſſitoſt aprés le Concile d'Epheſe il adreſſa une grande apologie à l'Empereur Theodoſe. Aprés la reconciliation des Orientaux il écrivit quelques lettres pour juſtifier la condeſcendance dont il avoit uſé en cette rencontre: & quelques unes de ces lettres ſont aſſez longues pour tenir rang parmi ſes écrits, comme celle à Acace de Melitene, & celle à Valerien d'Icone.

On peut mettre encore entre les écrits qu'il a faits ſur l'Incarnation, les deux lettres qu'il écrivit à Succeſſe en 433, ou depuis. Il ſemble auſſi que vers le temps de la reconciliation il ait fait un nouvel écrit pour l'éclairciſſement de ſes anathematiſmes,] & un autre pour refuter tout de nouveau les blaſphemes de Cyr.ap.37.38.p 134.e[141.a Neſtorius. [Je ne croy point que nous ayons ni l'un ni l'autre, non plus que] l'écrit ſur l'Incarnation qu'il fit vers l'an 436, pour répondre à diverſes objections qu'on faiſoit contre ce myſtere. Conc.ap.p.915. §208. V.437. Leon.in Eut.l. 1.p.983.b. Leonce cite un Apologetique aux Alexandrins, où l'on voit qu'il ſoûtenoit la diſtinction des deux natures. [Du reſte je ne ſçay ce que c'eſt.] Dans ſon écrit contre André de Samoſates, il dit Conc.t.3.b.878. c.d. qu'il avoit fait un grand diſcours pour refuter un endroit de Neſ-

torius ſur l'Eucariſtie. [Je ne ſçay s'il marque un écrit fait exprés pour cela, ou quelque endroit de ſes ouvrages contre Neſtorius.

Durant la difficulté qui s'eleva vers l'an 438, ſur le ſujet de Diodore & de Theodore, Saint Cyrille fit trois livres contre ces Eveſques, & un quatrieme ſur l'Incarnation, dont nous n'avons que quelques fragmens. Ce fut auſſi durant ce temps là qu'il
V. 145. écrivit [a] une longue lettre pour expliquer le ſymbole de Nicée.] 'Photius dit qu'il avoit veu deux lettres de luy ſur ce ſujet. [b] On a dans le Synodique de Lupus le commencement & la fin d'un diſcours ſur la foy qui regarde l'Incarnation. [M.r Baluze ne dit point que nous l'ayons autre part.]

Phot.c.169.p. 380.
[a] Conc.ap.p. 927.§ 217.

ARTICLE CLVII.

Du traité contre les Anthropomorphites : D'un écrit contre les Pelagiens : Du Threſor : De l'ouvrage contre Julien l'apoſtat.

[QUOIQUE Saint Cyrille ait eſté particulierement deſtiné à combatre l'hereſie de Neſtorius, & qu'il ſemble que ç'ait eſté là toute ſon occupation, au moins depuis l'an 418. Il n'a pas laiſſé d'en combatre encore pluſieurs autres. Nous avons vu ce qu'il avoit fait contre les Ariens, les Macedoniens, & les Apollinariſtes, avant la naiſſance du Neſtorianiſme. Nous avons parlé auſſi de ſon ouvrage contre les Meſſaliens qui eſt perdu, de ſa lettre adreſſée aux moines de Phua contre quelques erreurs d'Origene, qui eſt encore perduë, & de celle de Caloſyre contre les moines Anthropomorphites.

'Cette lettre eſt miſe comme une preface à la teſte d'un traité qui eſt auſſi intitulé, *Contre les Anthropomorphites*. 'Et le commencement a du raport à ce titre. Mais la ſuite parle de quantité d'autres queſtions, [qui ne paroiſſent pas eſtre liées ni à cette premiere matiere, ni meſme entre elles, mais eſtre des réponſes à differentes difficultez propoſées ſans ordre.] Auſſi il eſt intitulé dans divers manuſcrits : *Réponſe de S. Cyrille Archeveſque d'Alexandrie, à diverſes queſtions dogmatiques que luy avoient faites Tibere Diacre & ſes freres* ; [c'eſt à dire les moines dont il eſtoit Superieur. Tout ce qui eſt depuis le chapitre 24,] 'ſe trouve dans une oraiſon ſur la naiſſance de J. C, attribuée à Saint Gregoire de Nyſſe. 'Poſſevin & Rivet parlent de la lettre à Caloſyre ; [mais je ne voy point qu'ils parlent de ce traité qui la ſuit.] [b] Aubertin le cite ſans témoigner en douter, [c] & il en cite le chapitre 120, [ou plutoſt le 12, où eſt ce qu'il cite.

&c.

Cyr.t.6.p.360.
Du Pin,t.4.p. 114-120.
Cotel.g t. 1.p. 557.b.
Nyſſ.t.3.p.34.
Poſſev.ap.p. 405 Rivet,l.4.c. 19.p.t.430.
[b] Albert.de Euc. p.21.b.
[c] p.729.a.

Outre ce que Saint Cyrille a fait contre les Pelagiens dans le Concile d'Epheſe,] nous trouvons qu'il en a parlé dans un écrit à Theodoſe[que nous n'avons point,]où il diſoit à ce prince que l'hereſie de Neſtorius & celle de Celeſte eſtoit la meſme hereſie. Ces paroles furent citées dans un Concile d'Occident contre l'une & l'autre hereſie, où l'on prouva cette conformité par un raiſonnement conſiderable que Photius raporte. Poſſevin cite cet endroit. [Je n'ay point d'autre connoiſſance ni de ce Concile, ni de l'écrit de Neſtorius qui y fut cité. L'un & l'autre eſt poſterieur au Concile d'Epheſe, ſi l'hereſie de Neſtorius y eſtoit marquée ſous ſon nom, comme il le ſemble. Sans cela, on pourroit croire que ce Concile ſeroit celui de Rome du mois d'aouſt 430

Phot.c.54.p.44

Poſſev.a.7.p.C. p.405.

Outre les ſept dialogues dont nous avons parlé, & qui ſont directement contre les Ariens & les Macedoniens, nous avons dans le 6.e tome de S. Cyrille, un livre *de la Trinité*, marqué comme luy eſtant ſeulement attribué. Bellarmin juge par ce qu'il dit des deux volontez & des deux operations, qu'il eſt poſterieur au VI Concile.]M.r Du Pin dit qu'on y voit la methode & les principes de Saint Cyrille; mais qu'il eſt aiſé de voir par ce qui y eſt traité, qu'il n'a eſté fait qu'aprés la naiſſance des Monothelites. Aubertin le cite auſſi comme un livre conteſté.

Du Pin, p.120. &c.

Albert.de.Euc. p.748.b.

[a] L'ouvrage celebre de S. Cyrille qui porte le titre de *Threſor*, eſt fait pour refuter tous les faux raiſonnemens d'Arius & d'Eunome. Le Saint luy donna luy meſme le nom de *Threſor*, à cauſe du grand nombre de veritez & de principes qu'il renferme. Il le compoſa à la priere d'un de ſes amis nommé Nemeſin. [Ainſi il peut l'avoir fait avant ſes dialogues ſur la Trinité,] qui n'eſtoit que le ſecond ouvrage qu'il adreſſoit au meſme Nemeſin. Et il marque meſme aſſez clairement que le premier qu'il luy avoit adreſſé, eſtoit auſſi ſur la Trinité. Il le diviſa luy meſme en pluſieurs titres, dont chacun comprenoit pluſieurs articles qui n'eſtoient point chifrez. Le nombre des titres ſelon la table qui eſt à la teſte de l'ouvrage, eſt de 35, & il ſemble[1] que Saint Cyrille meſme ait fait cette table.

[a] Cyr.t.5 1.p.2. c. p.3.a. p.1.a[2.c. dial.1.p.383.b.c thef.p.32a.b. p.411c. p.3.a.

Photius dit que le Saint y refute tres fortement Arius & Eunome, & par ſes puiſſans raiſonnemens, & par les paſſages de l'Ecriture dont il les accable, tantoſt en les mélant avec ſes preuves, tantoſt en en faiſant un corps à part[pour en tirer de nouvelles preuves.]Il ajoute que cet ouvrage eſt le plus clair de tous ceux du Saint, particulierement à ceux qui ont quelque con-

Phot.c.136.p. 313.

1. κατὰ τὴν ὑποτεταγμένην ἐπιγραφήν.

noiſſance de l'art de raiſonner. [a] Leonce de Byzance en cite un endroit, [b] auſſibien que S Jean de Damas. [c] Le VI. Concile en cite deux paſſages, du 24.e titre & du 32.e, où ils ſe trouvent effectivement. [d] Cet ouvrage eſt encore cité par S. Ephrem d'Antioche, [e] par S. Euloge d'Alexandrie. [f] S. Thomas en cite quelques paſſages, qu'on n'y trouve point. [g] Et aſſurément il eſt viſible que ces paſſages ne furent jamais de S. Cyrille. [Je ne ſçay ſi c'eſt] [h] le diſcours contre Arius dont S. Ephrem d'Antioche cite deux paſſages.

a Leon in Eut. l. 2. p. 1001. d.
b Jo. D. imag. l. p. 786.
c Conc. t. 6. p. 800. d. e | 819 d.
d Cyrrhef. l. 24. p. 233. a | 32. p. 268. a.
e Phot. c. 229. p. 801. c | 808. b. 809. b | 817. 824. c | 825. c.
f c. 230. p. 848. 860 a.
g Poſſev p. 408 | Rivet. p. 446.
h Laun. ep. 1. 2. 3 | Du P. p. 103-105.

V. ſon titre. [S Cyrille a auſſi combatu contre les Gentils, en refutant] [i] les livres que Julien l'apoſtat avoit écrits autrefois contre l'Egliſe, & qui eſtoient demeurez juſques alors ſans réponſe. C'eſt pourquoi beaucoup de perſonnes l'avoient exhorté de les refuter. [Il le fit en dix livres] [k] qu'il adreſſa à l'Empereur Theodoſe. [Il y met les propres termes de Julien pour les refuter.] [l] Mais il ne s'attache pas à les mettre tous. [m] On pretend qu'il ne répond qu'à ſon premier livre. [Il ne compoſa ſans doute cet ouvrage qu'aprés ſa reconciliation avec les Orientaux, c'eſt à dire aprés l'an 432,] [n] puiſqu'il l'envoya à Jean d'Antioche, en le priant de le montrer aux plus habiles de l'Orient. Theodoret fut un de ceux qui le virent par ce moyen; & il témoigne qu'il l'avoit lu avec admiration. [o] Auſſi on le regarde comme un des principaux ouvrages du Saint, aſſez net, fort ſavant, & bien plus ſolide que celui de Julien, quoique moins elegant & moins agreable. [p] Le VI. Concile cite un paſſage du 3.e livre de S Cyrille contre les dogmes de Julien, chapitre 12. [Je ne l'ay point trouvé.]

i Cyr. in Jul. l. 1 p. 4. b.
k p. 1. 2.
l l. 3. p. 99. c.
m Du Pin, t. 4. p. 112.
n Thdrt. ep. 83. p. 960. b.
o Du Pin, p. 112 | p. 113.
p Conc. t. 6. p. 802. d.

ARTICLE CLVIII.

Des écrits de Saint Cyrille ſur l'Ecriture.

[a] CASSIODORE met S. Cyrille entre ceux qu'on tenoit avoir expliqué toutes les Ecritures de l'ancien & du nouveau Teſtament. [Ce qui nous en reſte encore aujourd'hui forme ſes quatre premiers volumes. On met d'abord un grand ouvrage intitulé *De l'adoration, & de culte ſpirituel & veritable.* Cet ouvrage eſt diviſé en 17 livres, [qu'on peut appeller un threſor d'explications allegoriques & morales, n'y ayant preſque rien dans les livres de Moyſe qu'il n'explique d'une maniere myſtique & ſpirituelle, en ſuivant non l'ordre de la narration de l'Ecriture, mais l'ordre qu'il donne à ſa matiere, auquel il raporte les paſſages de

a Caſſ. inſt. pr. p. 223 a.

Vulcanius | Du Pin, p. 98.

l'Ecriture qu'il veut expliquer. [Il fait tout cet ouvrage en forme de dialogue & d'entretien entre un nommé Palade & luy;] '& il en prend le ſujet de ces paroles de J.C. à la Samaritaine, Que les vrais adorateurs adoreront le Pere en eſprit & en verité, [d'où on a formé ſans doute le titre.] 'Quelques uns ont conteſté cet ouvrage, mais ſans aucun fondement. Il a ſon ſtyle ; [a] & Leonce de Byzance cite ſous ſon nom un paſſage du ſecond livre du neuvieme tome. Nous l'avons dans le neuvieme livre. [b] Il en cite un autre du premier livre du 2.e tome. [c] André de Samoſates en cita quelques endroits [dés devant l'an 433.] [d] Saint Ephrem d'Antioche en cite le 7.e livre, [e] & le neuvieme, [f] qui eſt auſſi cité par S. Jean de Damas. [g] Photius met cet ouvrage entre ceux du Saint, dont le ſtyle eſt plus obſcur.

Cyr.t.1.p.2.
Du Pin, t.4.p. 120.151.
a Leon.in Eut. b.983.a|Cyr.p. 317.318.
b Leon.p.982.p
c Merc.t.2.p. 176.
d Phot.229.p. 521.
e p.800.b|824.
f Jo D.trif.p. 512.
g Phot.c.47 p. 37.

[h] S. Cyrille ne voulut point traiter dans les dix ſept livres de cet ouvrage les hiſtoires plus longues & plus étenduës du Pentateuque, ſe reſervant à les expliquer de ſuite en particulier dans un autre ouvrage qu'il fit depuis, 'où il a deſſein de faire voir qu'il faut chercher J. C. dans tous les livres de Moyſe. 'Saint Jean de Damas citant un endroit de cet ouvrage, ne luy donne point d'autre titre On luy donne aujourd'hui le nom de *Glaphyres*, qui ſemble ſignifier proprement des endroits gais & agreables par la beauté & la diverſité des couleurs. 'Ce titre paroiſt venir de S. Cyrille meſme. [i] Il paroiſt par S. Jean de Damas qu'on le partageoit autrefois par chapitres. [On le diviſe aujourd'hui en treize livres.] 'Leonce de Byzance citant un endroit qui ſe trouve dans le 11.e livre, le cite de l'explication du Levitique, au chapitre 4. [k] L'Empereur Juſtinien l'avoit cité avant luy de l'explication du Levitique par S. Cyrille : [l] & Saint Ephrem d'Antioche fait la meſme choſe.

b Cyr glaphy.l. 1.p.2.d.e.
p.1.2.
Jo.D.ima .3.p. 786.
Cyr.glaphy.p. 2 c.
i Jo.D.p.786.
Leon.in Eut.l.2. p.982.c|Cyr.p. 366.e.
k Conc.t.5.p. 696 e.
l Phot.c.229.p. 821.c.

[m] Il a fait un diſcours particulier ſur le bouc qu'on laiſſoit aller dans le deſert aprés l'avoir offert à Dieu. [n] Ce diſcours [qui ne fut fait qu'aprés l'an 432,] a eſté cité par Saint Ephrem d'Antioche, 'qui cite encore de luy un commentaire ſur le pſeaume 8.

m Cyr.ep.36.p. 121.
n Phot.c.229.p. 796.b.
Phot.c.229.p. 801.c.

[o] Il a fait un grand commentaire ſur Iſaïe, diviſé en cinq livres, & chaque livre diviſé en pluſieurs diſcours ou tomes. [p] Leonce & Facundus en raportent quelques paſſages. [q] S. Ephrem d'Antioche le cite auſſi. 'Poſſevin ſemble dire que le traducteur Anglois a ajouté diverſes choſes heretiques dans ce commentaire ; [r] ce que Rivet ſoûtient eſtre ſans fondement. [Je ne penſe pas que cela regarde le texte grec que nous avons aujourd'hui.] [s] On aſſure qu'il a fait auſſi des commentaires ſur tous les autres Prophetes ;

o Cyr.t.2.
p Leon.p.1001.
d|Pac.l.11.c.7. 501.a.
q Phot.c.229.p. 801.c.
r Poſſ.app.p. 408.
ſ Riv.l.4.c.19.p. 499.
Du Pin.14.p. 121.

phetes : mais ils ne ſont pas imprimez. [a] On marque qu'il y a des homelies ſur Daniel dans le Vatican. [a] Nous avons auſſi de grands commentaires de S. Cyrille ſur les petits Prophetes. [b] S. Ephrem d'Antioche, & Leonce de Byzance citent quelques paſſages de l'explication de Zacarie. [c] S. Ephrem cite encore le commentaire ſur Malachie. [d] M.r du Pin eſtime aſſez ces commentaires ſur les petits Prophetes & ſur Iſaïe.

[d] Il ſemble trouver trop de queſtions de theologie mélées dans le grand commentaire ſur l'Evangile de S. Jean. Il eſt diviſé en douze livres : [e] Mais on n'a du 7 & du 8 que ce qui s'en eſt trouvé dans une Chaine manuſcrite ſur S. Jean, [bien plus ample que celle qu'on à imprimée à Anvers en 1630.] [f] Leonce cite un paſſage du premier livre. [g] S. Ephrem d'Antioche en cite pluſieurs du ſecond & du neuvieme. [h] Le VI. Concile en cite auſſi pluſieurs du 4.e livre, [i] & du 8.e [k] Facundus en cite du premier & du quatrieme. [l] Ce qu'on remarque que Joſſe Clithou avoit ſupplée de luy meſme les 5, 6, 7, & 8.e livres de ce commentaire, que l'on n'avoit pas, [ne regarde que l'ancienne edition latine.

Voilà ce que nous avons aujourd'hui des commentaires de S. Cyrille ſur l'Ecriture.] [m] Il en avoit fait un ſur Saint Matthieu, dont Leonce cite un endroit. [n] Le VI. Concile en cite auſſi deux paſſages tirez du 10 & du 12.e tome. [o] Saint Ephrem d'Antioche en cite un du premier livre, [p] & Facundus un du ſecond. [q] Leonce cite un traité ſur ces paroles [de J. C. dans Saint Jean,] Tout m'a eſté mis entre les mains par mon Pere. [r] Il cite auſſi divers paſſages de ſon commentaire ſur l'Epiſtre aux Hebreux, [s] & Theodoret en avoit cité un avant luy. [t] Cet ouvrage eſt encore cité par S. Ephrem d'Antioche, [u] par Facundus, [x] & par le ſynodique du P. Lupus, qui en raportent divers paſſages. [y] Alexandre d'Hieraple l'a objecté à S. Cyrille en 433, pour prouver que ce Saint ne reconnoiſſoit en J. C. qu'une nature. [z] Il en cite pour cela quelques paroles.

[a] Poſſev ap. p. 408.
[a] Cyr. t. 3.
[b] Phot. c. 228. p. 820. c | Leon. act 9. p. 528 d. e.
[c] Phot. p. 809. b.
[d] Du P. t. 4. p. 101. p. 101, 102.
[e] Cyr. t. 4 p. 662.
[f] Leon. p. 983. c. Phot. c. 229. p. 788. b | 801. c | 809. b. c | 820 c.
[g] Conc. t. 6. p. 803. c | 806. b | 811. a.
[h] p. 806. d.
[i] Fac. l. 11. c. 8. p. 502. 504. 506.
[k] Poſſev. p. 404 | Du P. p. 102.
[l] Leon p. 1001. a.
[m] Conc. t. 6. p. 803. b. c.
[n] Phot. c. 228. p. 817. 821.
[o] Fac. l. 11. c. 7. p. 501. e.
[p] Leon. p. 983. a.
[q] p. 981. d | 982. e | 983. b | 1002.
[r] Thdrt. dial. 2. p. 110. d.
[s] Phot. c. 229. p. 801 c | 808. c | 820. a.
[t] Fac. l. 11. c. 7. p. 500. a.
[u] Conc. ap. p. 928. § 218.
[x] p. 762. § 57.
[y] p. 763. a.

ARTICLE CLIX.

Des homelies de S. Cyrille ; & de quelques autres ouvrages vrais ou ſuppoſez.

[a] ON marque que Saint Cyrille citoit Saint Ambroiſe dans quelqu'un de ſes ouvrages contre Neſtorius. [C'eſt ſans doute parceque ce Pere eſt cité par le Concile d'Epheſe.

[a] Phot. c. 228. p. 789. 817.

Pour les lettres de S. Cyrille, je penſe qu'il n'y en a point dont nous n'ayons parlé en ſon lieu. Mais à celles qui ſont dans le corps de ſes ouvrages, il en faut ajouter quelques autres que nous n'avons qu'en latin dans le ſynodique du P. Lupus, comme l'article 56 de ce recueil, qui eſt la lettre importante à Acace de Thdrt.t.5.p. Berée, le 108, le 195, le 198, le 207, & juſques au 211.] 'Le 210 Conc.ap P. nous a eſté donné en grec par le P. Garnier. 'Nous avons auſſi en 377. grec un memoire que Saint Cyrille donna à Poſidoine, lorſqu'il Phot.c.229.p. l'envoya à Rome en l'an 430. 'Saint Ephrem d'Antioche cite une 796.b. lettre à Acace de Scythople, differente du traité ſur le bouc emiſſaire 'qu'il luy avoit adreſſé.

c.169.p.380. 'Saint Cyrille a compoſé un grand nombre d'homelies, que les Gen.c.57. Eveſques apprenoient par cœur pour les prononcer [dans l'Egliſe; ce qui n'eſt pas une petite marque de l'eſtime qu'on faiſoit de ſa doctrine & de ſon eſprit. Nous avons aſſez parlé de ſes homelies Paſcales, & de la pluſpart des autres que nous avons de Conc.t.3.p. luy.] 'Nous en avons une dans les actes du Concile d'Epheſe, *qui 974. *p.975 d. paroiſt neanmoins n'avoir eſté compoſée que depuis ce Concile. [Je n'en voy ni le lieu, ni le temps, ni l'occaſion particuliere. p.975.978. On voit bien en general que c'eſt contre Neſtorius.] Il y a enſuite quelques demandes & quelques réponſes ſur le meſme ſujet. [Je ne ſçay ce que c'eſt que tout cela. Des 14 homelies diverſes, nous avons parlé des ſept premieres, & de la 10.e La pluſpart des autres ne paroiſſent guere eſtre de S. Cyrille.]

Gen.c.57. 'Gennade attribuë à ce Saint un traité ſur la fin de la ſynago-
Phot.c.229.p. gue, [que nous n'avons point, non plus que] le traité ſur l'impaſ-
801.c. ſibilité, & un autre "ſur les ſouffrances, citez par Saint Ephrem *πρὸς ὑς.*
p.819.b|820.b. d'Antioche. 'Ce Saint en cite encore un diſcours ſur la foy, dont
Gen.c.57. il raporte quelques paroles. 'Et Gennade luy attribuë auſſi un livre ſur la foy contre les heretiques.

Chr.Al.p.568. 'La chronique d'Alexandrie cite ſous ſon nom la lettre [de S. Baſile] à Optime ſur la punition de Caïn. [Nous avons vu que le traité de la ſainte Trinité qui eſt dans le ſixieme tome de ſes œuvres, eſtoit d'un auteur plus moderne. Le recueil des explications morales ſur l'ancien Teſtament qui ſuit ce traité, eſt de S. Maxime, & de quelques autres interpretes, auſſi-bien que de
Poſſev.p.404. S. Cyrille, comme le titre nous en avertit.] Dans l'edition latine de Saint Cyrille en 1573, il y avoit un livre contre les Juifs, avec pluſieurs belles queſtions, & une petite "deduction ou allegorie *ἀναγωγὴ.* de ceux qui ont fleuri devant la loy. [Bellarmin doute ſi ces deux ouvrages ſont de Saint Cyrille: & il ajoute qu'il importe peu de

ſavoir de qui ils ſont, parcequ'ils ſont fort courts, & n'ont rien de conſiderable. Je ne les trouve point dans la derniere edition.]

'Poſſevin parle d'un poëme de S. Cyrille ſur les proprietez des animaux & des plantes, imprimé à Rome en 1590, avec les poëſies de S. Gregoire de Nazianze & de Syneſe, & il dit qu'il y a dans ce poëme autant de pieté que d'erudition & d'elegance. Mais il témoigne aſſez qu'il doute qu'il ſoit de S. Cyrille. Il parle d'un Lexicon manuſcrit de S. Cyrille, qu'on dit eſtre à Conſtantinople. 'M.r du Pin y joint un traité des animaux, qu'il croit pouvoir eſtre comme l'autre, de quelque Cyrille different de l'Eveſque d'Alexandrie. 'On a quelquefois imprimé avec les œuvres de Saint Cyrille ſeize homelies ſur le Levitique, que Poſſevin, [Rivet & Bellarmin] ſoûtiennent eſtre d'Origene, 'auſſi-bien que les 19 ſur Jeremie imprimées en 1648, ſous le nom de S. Cyrille. [a] Balthaſar Cordier qui les a attribuées à S. Cyrille, avoit auſſi donné ſous ſon nom en 1631, des Apologues moraux qui ſont neanmoins d'un auteur latin. 'On a dans la bibliotheque des Peres une liturgie de S. Cyrille, ou au moins qui porte ſon nom, traduite de l'arabe en latin. 'Quelques uns luy ont attribué un *Miroir de la ſageſſe*, qu'on ſoûtient eſtre d'un auteur latin: '& Aubert le Mire dit que c'eſt celui meſme qu'on a depuis appellé les Apologues moraux.

p.403. Du Pin, t.4.p. 123. p.403. Riv.p. 445. Lab.ſcri.t.1.p. 245.761. a DuPin,t.4.p. 120. Bona, *lit.l.1.c* 9.p.64. Lab.ſcri.p.145 Gen.c.57.n.p. 60.

Theophane cite d'un Pierre Preſtre d'Alexandrie, que Timothée Elure [heretique Eutychien, qui s'empara du ſiege d'Alexandrie l'an 457,] ayant trouvé quelques écrits de Saint Cyrille qui n'eſtoient pas encore publiez, il les corrompit en beaucoup d'endroits. 'Leonce de Byzance croit que Dioſcore meſme ſucceſſeur de S. Cyrille, pourroit bien eſtre auteur de ces falſifications. 'Car il montre qu'ils avoient eſté falſifiez par une citation de S. Athanaſe qui ſe trouvoit dans l'ouvrage contre Theodore, & qui ſelon toutes les apparences n'y avoit point eſté miſe par S. Cyrille. 'Les Catholiques qui diſputent contre les Acephales dans la conference de l'an 533, ſoûtiennent auſſi que les écrits de S. Cyrille avoient eſté alterez par les heretiques, qui avoient eſté maiſtres de l'Egliſe d'Alexandrie & de ſes archives depuis environ l'an 460. Ils le diſent particulierement de l'ouvrage contre Theodore, de la lettre à Euloge, [b] & de la ſeconde lettre à Succeſſe. [c] Saint Ephrem d'Antioche citant un paſſage de cette derniere, y ajoute quelques paroles, comme eſtant la ſuite du meſme paſſage, 'qui ne ſe trouvent pas neanmoins dans cette lettre.

Thphn.p.95.c Leon.adſ.p. 527.d. c.d.e. Conc.t.4.p. 767. p.1762.a. b p.1773.e. c Phot.c.228. p.824. Cyr.ep.39.p. 142.b.

[d] Poſſevin dit avoir appris de la bouche de Jean III. Roy de d Poſſ p.402.

Suede, qu'ayant lu quelques ouvrages de S. Cyrille, [quoiqu'ils ne ſoient pas les plus agreables des écrits des Peres,] cela l'avoit degouſté & de tous les livres & des ſentimens de Calvin.

SAINT ARSENE, SOLITAIRE D'EGYPTE.

ARTICLE PREMIER.

Saint Arſene quitte la Cour de Theodoſe I. & ſe retire à Sceté pour fuir les hommes.

Nphr.l.12.c. 22.p.376.b.

PERSONNE ne doute que Nicephore n'ait eu raiſon d'écrire, que la gloire de Saint Arſene eſt repanduë dans toute la terre habitable. [Tous ceux qui ont quelque connoiſſance de l'hiſtoire des ſolitaires, ont admiré en luy un eſprit de penitence, de retraite, & d'humilité, que l'on

Sur.19.jul.p. 240 § 26.

peut dire n'avoir point d'exemple.] Il a voulu que cet eſprit s'étendiſt juſqu'aprés ſa mort; & il ſemble que Dieu meſme ait eu deſſein de le ſuivre, & de le favoriſer en cela, ayant permis que pluſieurs ſiecles ſe ſoient paſſez depuis ſa mort, ſans que perſonne ait entrepris de faire l'hiſtoire de ſa vie.

126. Metaphraſte eſt le premier qui l'ait fait, & de la maniere qu'il le pouvoit & le devoit faire, en ramaſſant ce qui ſe trouve de luy en divers endroits des livres des vies & des paroles des anciens Peres des deſerts. [Il y ajoute neanmoins des reflexions & des exagerations qui ſont aſſurément de luy: & il y méle encore diverſes "circonſtances hiſtoriques, que nous ne trouvons Note 1.
point dans les vies des Peres. On pourroit croire que quelques uns de ces livres ſe ſont perdus depuis luy, ſi l'on ne voyoit que ces circonſtances ſont ſouvent fort improbables, & qu'il y a pluſieurs fautes contre l'hiſtoire, dont il y a bien de l'apparence qu'il eſt ſeul auteur. C'eſt ce qui donne ſujet de craindre qu'il ne les ait tirées de quelque tradition populaire, ou de quelque

relation peu fidele. Auſſi dans la derniere vie qu'on a faite de
2. S. Arſene, 'on s'eſt contenté de ce qui ſe trouve aujourd'hui dans les vies des Peres, & on n'y a rien ajouté de Metaphraſte, ni de Nicephore qui l'a ſans doute ſuivi. 'Nous y joindrons ſeulement l'eloge magnifique que nous liſons de ce Saint dans la vie de Saint Euthyme, écrite par Cyrille au VI. ſiecle, & que tout le monde regarde comme une piece authentique. Boll. 20. jan. p. 58. 59. p. 311. a.

[On peut juger que ce Saint eſtoit d'une naiſſance conſidera-
εὐγενεστάτης. ble,] 'puiſqu'il avoit des parens 'Senateurs. [a]Il fut fort bien inſ- Vit. P. l. 3. c. 6. § 2. p. 528.
truit dans les lettres greques & latines, [b]& dans toutes les ſcien- a c. 15. § 7. p. 621. 1.
ces humaines. 'Il fut fort conſideré à la Cour du grand Theodoſe, b c. 10. § 5. p. 596. 2.
de baptiſmo ſuſcepit. où 'il leva des Fonts baptiſmaux Arcade & Honoré enfants de
* Note 2. ce Prince, [d]& il eut la conduite* de leur education, les elevant, & c l. 3. c. 37. p. 506. 1.
les inſtruiſant preſque comme s'il eut eſté leur pere: 'Car on d Euty. § 58. p. 248. ap. Cotel.
pretend que Theodoſe les avoit abſolument ſoumis à ſon autori- g. t. 2. Anal. g. p. 43.
té; 'ce qui fit que les ſolitaires luy donnoient depuis le titre de e Cotel. p. 790. c.
pere de ces deux Princes. f p. 367. c. 371. a. t. 2. p. 248. b.

[f]Il eſtoit en ce temps là le plus richement vétu que nul autre g Vit. P. l. 3. c. 37. p. 506. 2.
de la Cour, meublé ſuperbement, [h]environné d'une troupe nom- h Cotel. g. t. 1. p. 367. c.
breuſe de domeſtiques tous couverts d'or & de ſoie: [i]& il uſoit i Vit. P. l. 3. c. 39. p. 507. 1.
continuellement de muſc, de parfums, & d'autres delicateſſes de k Cotel. g. t. 1. p. 371. a.
cette nature. [Voilà tout ce que nous pouvons dire de la vie
que Saint Arſene mena] [k]durant ſes 40 premieres années, & juſ-
Note 3. ques à ſa retraite, ['que nous ne pouvons guere mettre pluſtoſt
qu'en 390, ni pluſtard qu'en 394.

'Pour la cauſe de ſa retraite, les vies des Peres n'en expriment Vit. P. l. 3 c. 37. p. 506. 1.
point d'autre que l'amour de Dieu, qui embraſa tellement ſon
cœur, qu'il luy fit abandonner toute la gloire du ſiecle, pour
s'en aller dans le deſert de Sceté, afin d'y mener avec ces ſaints
Peres une vie cachée & tranquille, & qu'en ſe ſeparant des dou-
ceurs & des delices corporelles, il puſt avec une entiere applica-
tion d'eſprit s'attacher à J. C. ſon Sauveur, ſuivant cette parole
» de David, Mon ame s'eſt attachée à vous, & vous m'avez receu c. 2. f. 3. p. 563. 2. l. 3. c. 190. p. 528. 1.
» entre vos bras. 'Eſtant encore à la Cour, comme il diſoit un jour
» dans ſa priere, Seigneur, apprenez moy ce que je dois faire pour
» me ſauver, il entendit une voix qui luy dit: Arſene, fui la compa-
» gnie des hommes, & tu te ſauveras. Lorſqu'il fut dans le deſert;
» faiſant la meſme priere, il entendit encore une voix qui luy dit:
» Arſene, fui les hommes, garde le ſilence, & demeure dans le re-
» pos. Car ce ſont là les premieres choſes qu'il faut faire pour ſe
» ſauver, & ne point pecher.

», dans le ſe ſecond tome des vies des Peres en françois.

[Il eut une occaſion favorable pour ſe cacher, s'il eſt vray,] comme le dit Metaphraſte, que Theodoſe le fit chercher partout pour le faire revenir à la Cour : ce qui l'obligea, dit-il, de ne ſe point decouvrir juſqu'aprés la mort de ce Prince, [arrivée au commencement de 395,] & alors Arcade ayant ſçeu où il eſtoit, luy écrivit une lettre d'excuſes, [ſur ce qu'il n'avoit pas agi à ſon égard comme il devoit,] & luy offrit le revenu de tous les impoſts d'Egypte pour les diſtribuer aux pauvres. Arſene, ajoute Metaphraſte, ne voulut point récrire à Arcade, quoiqu'il luy en euſt fait inſtance; mais pour l'offre qu'il luy faiſoit, il luy fit dire par d'autres qu'il l'en remercioit; un homme mort comme il eſtoit, n'eſtant capable ni de diſtribuer de l'argent, ni de faire aucune fonction. On nous permettra de demander d'autres preuves que l'autorité de Metaphraſte & celle de Nicephore, pour nous perſuader cette offre de tous les revenus de l'Egypte. Il y en a qui diſent qu'Arcade & Honoré luy écrivirent tous deux.

Sur. 19. jul. p. 235. Nphr. l. 12. §. 9. c. 23. p. 676. d.

Zon. p. 32. a. b.

Le meſme Metaphraſte dit que le Saint ayant encore conſervé une poſture du monde, de mettre une jambe ſur l'autre, & les ſolitaires qui trouvoient cette poſture indecente, n'oſant l'en avertir à cauſe du reſpect qu'ils avoient pour luy, Pemen dit qu'il s'aſſeieroit une fois de cette maniere dans l'aſſemblée des Peres où eſtoit Arſene, & avertit quelques freres de l'en reprendre comme d'un defaut. Cela ſe fit de la ſorte. Pemen dés qu'on l'avertit changea de poſture; & cela fit l'effet qu'il ſouhaitoit : Car Arſene vit bien que cela s'adreſſoit à luy. Il abaiſſa auſſi-toſt ſon pié, & ne retomba plus depuis dans ce defaut.

Sur. p. 239.

ARTICLE II.

Penitence & auſterité de Saint Arſene dans le deſert.

Les ſaints Peres du deſert diſoient que comme lorſqu'Arſene eſtoit à la Cour, il eſtoit plus richement vétu que nul autre; de meſme quand il fut dans le deſert, il eſtoit habillé plus pauvrement que pas un des ſolitaires.

Vit. P. l. 3. c. 37. p. 306. 2. l. 5. c. 15. §. 6. p. 620.

L'Abbé Daniel qui avoit eſté ſon diſciple [a]durant beaucoup d'années, [b]raportoit de luy que lorſqu'il faiſoit des corbeilles avec des feuilles de palmier, & que l'eau dans laquelle il trempoit ces feuilles pour les amollir, commençoit à ſe corrompre, il ne vouloit pas permettre qu'on la renouvellaſt; mais il me t-

l. 5. c. 18. §. 2. p. 633. 2. [a] c. 44. p. 568. f. & 615. p. 568. [b] l. 3. c. 39. p. 307. 2.

toit de l'eau fraiſche ſur cette eau puante, afin qu'elle continuaſt à ſentir mauvais, ne la changeant jamais qu'une fois l'année. „ Surquoi les Peres luy diſant: Pourquoi ne voulez-vous pas „ ſouffrir, mon Pere, que l'on vous donne de l'eau fraiſche au lieu „ de cette eau corrompuë qui remplit toute voſtre cellule d'une ſi „ grande puanteur? Ce bienheureux vieillard leur répondit: „ Ayant continuellement uſé des parfums les plus excellents lorſ- „ que j'eſtois dans le monde, il eſt bien raiſonnable que tandis que „ je ſuis encore en vie, je ſupporte cette mauvaiſe odeur; afin „ qu'au jour du Jugement Dieu me delivre de la puanteur incon- „ cevable de l'enfer, & qu'il ne condanne pas mon ame avec celle „ de ce riche, qui lorſqu'il eſtoit dans le monde, vivoit avec tant „ de luxe dans les feſtins & dans les delices.

'Il oppoſoit de meſme une entiere pauvreté aux richeſſes ſuperfluës dont il jouiſſoit auparavant. [a]Eſtant une fois tombé malade en Sceté, il ſe trouva reduit à une telle neceſſité, qu'ayant beſoin de quelque linge, & n'ayant pas le peu d'argent qu'il falloit pour l'acheter, il le receut en aumoſne, & dit enſuite: „ Je „ vous rends graces, mon Dieu, de ce que vous m'avez rendu di- „ gne d'avoir beſoin de demander l'aumoſne en voſtre nom. Sur. 19. jul. p. 238. [a] Vit. l. 5. c. 6. §. 3. p. 518 | Cotel. g. t. 1. p. 357. b.

'On raporte que dans cette maladie ou dans quelque autre, le Preſtre de Sceté le fit tranſporter dans [les logemens d'auprés de] l'egliſe, le fit mettre ſur un petit lit, & luy donna un oreiller. Un autre moine qui le vit en fut ſcandalizé. Mais le Preſtre luy leva le ſcandale, en luy repreſentant qu'Arſene avoit eſté elevé "d'une maniere fort differente des autres, & qu'ainſi on &c. pouvoit luy accorder quelque douceur particuliere. Il ſe rencontra meſme que ce ſolitaire avoit autrefois eſté berger, & il fut obligé d'avouer qu'en ſe faiſant ſolitaire, il avoit plutoſt temperé qu'augmenté la dureté de ſa premiere vie. Ainſi il demanda pardon de ſa faute, reconnoiſſant que dans la verité Arſene eſtoit plus humilié & plus auſtere que luy. [Cette hiſtoire a beaucoup de raport à une autre tres edifiante] 'd'un homme de qualité qui avoit quitté Rome & la Cour pour ſe retirer à Sceté, où il avoit un domeſtique, buvoit un peu de vin, & ne pratiquoit pas tout à fait les meſmes auſteritez que les autres. [Mais outre que S. Arſene n'eſtoit pas proprement venu de Rome, il paroiſt que dans ſon ordinaire il faiſoit profeſſion d'une auſterité & d'une pauvreté encore plus grande, que ceux qui avoient eſté elevez dans la vie la plus champeſtre & la plus dure.] Cotel. g. t. 1. p. 367. p. 657.

Magiſtrianus. 'L'Abbé Daniel diſoit qu'un officier (de l'Empereur) "ayant p. 362.

apporté au Saint le teſtament d'un Senateur de ſes parens, qui luy laiſſoit une grande ſucceſſion, il voulut le dechirer : Surquoi cet homme ſe jetta à ſes piez pour le ſupplier de n'en rien faire, parcequ'il y alloit de ſa teſte. Comment a-t-il pu, dit « alors le Saint, me faire ſon heritier, puiſqu'il y a ſi peu qu'il eſt « mort, & qu'il y a ſi long-temps que je le ſuis? Il renvoya ainſi « l'officier, ſans vouloir rien accepter de cette ſucceſſion.

Vit.P.l.15.c.15. §9.p.628. ac.4 §4.p.568.l. Pour ſon auſterité, on dit que perſonne ne pouvoit ſavoir au vray de quelle maniere il vivoit. [a]L'Abbé Daniel diſoit ſeulement, dant tout le temps qu'il a demeuré avec nous, nous ne luy donnions qu'une fort petite meſure pour ſon année. [Et cependant non ſeulement elle luy ſuffiſoit,]mais il nous en donnoit

§6.p.568. encore toutes les fois que nous l'allions voir. 'Quand les fruits eſtoient meurs, il diſoit qu'on luy en apportaſt; & il en gouſtoit

Sur.19.jul.p. 238.§18. ſeulement un peu, en rendant graces à Dieu, 'pour eviter la vanité d'une abſtinence ſinguliere. [Ce fut ce que S. Louis voulut imiter en la maniere qu'un Roy le pouvoit, & en s'abſtenant au contraire de manger des fruits la premiere fois qu'on en ſervoit ſur ſa table.]

Cotel g.t.1.p. 356.a|t.2.p. 248.b. Il paſſoit ordinairement la nuit ſans dormir, & lorſque le jour s'approchoit, comme il vouloit ſe repoſer un peu pour ſatisfaire à la nature, il diſoit au ſommeil : Viens ici, mauvais ſerviteur, puis il fermoit les yeux; & ayant comme à la derobée

t.1.p.356.b. un peu dormi tout aſſis, il ſe levoit incontinent. Il diſoit que pour un moine qui vouloit veritablement combatre [ſes paſ-

P.371. ſions,] c'eſtoit aſſez de dormir une heure. 'On raporte a ce ſujet, qu'ayant une fois appellé Alexandre & Zoile ſes diſciples, il leur dit: Puiſque les demons ne ceſſent point de me tourmenter « par l'envie de dormir, non plus que par leurs autres malices, « ſouffrez que je vous donne la peine de paſſer cette nuit avec « moy, pour voir ſi le ſommeil me ſurmontera Ils ſe mirent donc « à ſes deux coſtez, l'un des deux ayant toujours les yeux ſur luy, ſans rien dire depuis le ſoir juſques au point du jour; & ils proteſterent depuis que pour eux ils avoient dormi l'un aprés l'autre; mais qu'ils ne s'eſtoient jamais apperceu qu'il ſommeillaſt; juſqu'à ce que le jour eſtant venu, il ceda ou fit ſemblant de ceder au ſommeil, s'il faut dire que ce fut un ſommeil : Car aprés avoir ſeulement reſpiré trois ou quatre fois, il ſe leva, & dit: Ay-je dormi effectivement? A quoy ſes diſciples avouerent qu'ils

Sur.19.jul.p. 239.§23. n'en ſavoient rien. 'Je ne veux point, ajoute Metaphraſte, penetrer par quelle raiſon il voulut faire cette action en preſence de ſes

ſes diſciples,& ſi ce fut pour leur apprendre à ſurmonter le ſommeil, ou pour leur faire voir que l'application & l'exercice donnent la force de vaincre les mouvemens les plus eſſentiels à la nature. Nous verrons que pour le dimanche il demeuroit debout juſqu'aprés le lever du ſoleil. Cotel.g.t.1.p. 363.a.

ARTICLE III.

Saint Arſene fuit les hommes.

IL ne paroiſt rien de plus merveilleux dans la vie de S. Arſene, que le ſoin qu'il avoit de pratiquer le commandement qu'il avoit receu d'abord de fuir les hommes. Sa cellule eſtoit à treize lieuës loin[de l'egliſe,]& quand il avoit beſoin de quelque choſe, il aimoit mieux le recevoir par le miniſtere[de ſes diſciples,]que de ſortir pour l'aller querir luy meſme, [de peur de quitter ſa ſolitude.] Lorſqu'il venoit à l'egliſe & à l'aſſemblée avec les autres Peres, (ce qu'il ſemble qu'il ne faiſoit pas ſouvent,) il ſe mettoit derriere un pilier, pour ne voir le viſage de perſonne, & que perſonne ne viſt le ſien: ſoit parcequ'il ne vouloit uſer de ſes yeux que pour regarder le Ciel, [a] ſoit parcequ'il ſavoit que ſon viſage paroiſſoit comme celui d'un ange, egalement venerable par ſa beauté & par ſa vieilleſſe. Cotel.g.t.1.p. 357.e. p.370.e. ἐκ' χρόνου. Vit.P.l.3.c.192. p.528.2. a l.5.c.15. § 10. p.621.1.

Il ne recevoit que tres rarement ceux qui le venoient viſiter. c.84 3.p 592.1.

Theophile qui fut Archeveſque [d'Alexandrie depuis 385 juſqu'en 412,] alla une fois le voir avec un officier, & le pria de leur faire quelque diſcours de pieté. Le Saint demeura quelque temps ſans rien dire; & puis s'adreſſant à tous les aſſiſtans, il dit: Et ſi je vous dis quelque choſe, l'obſerverez-vous? Chacun luy répondit qu'oui, & de bon cœur. Il ajouta: En quelque lieu que vous apprendrez que ſoit Arſene, ne l'y venez plus chercher. Le meſme Patriarche voulant une autre fois l'aller viſiter, il envoya ſavoir auparavant s'il luy ouvriroit ſa porte. Il répondit, S'il vient ſeul, je la luy ouvrirai; mais s'il vient en compagnie, je ne demeurerai point davantage ici. Sur cette réponſe, le Patriarche reſolut de n'y point aller, afin de n'eſtre pas cauſe que le Saint abandonnaſt ſa demeure. D'autres diſent qu'il répondit: Je luy ouvrirai, s'il vient: Mais de luy ouvrir, c'eſt ouvrir à tout le monde; & aprés cela je ne puis plus demeurer ici. Surquoi Theophile dit qu'il aimoit mieux n'y aller jamais, que d'y aller pour le chaſſer. c.2. § 4.p.563. 564.l.3 c.191.p. 528.2. l.3 c.191.p. 528.1. l.1.c.2.§4.p. 564.1.

Nous raporterons autrepart de quelle maniere il receut une dame, qui eſtoit venüe de Rome exprés pour le voir, & quelques autres choſes qui regardent ce ſujet.]

l.3.c.192.p. 528ll. 7.c.344. p.680.2. Quelques ſolitaires eſtant partis d'Alexandrie pour aller acheter du lin en Thebaïde, dirent entre eux ; Servons-nous de cette occaſion pour voir Arſene. Quand ils furent arrivez à ſa cellule, ou comme elle eſt appellée, à ſa caverne, & que [1] Daniel 1. l'eut averti de leur venuë, il luy dit de ſavoir pourquoi ils eſtoient venus d'Alexandrie en ce pays là; & en ayant appris le ſujet, il dit à Daniel : Puiſque ce n'eſt pas pour me voir qu'ils ſont venus, « mais pour leurs affaires particulieres, ils ne me verront pas. « Recevez-les, exercez envers eux l'hoſpitalité ; mais pour moy, « laiſſez-moy regarder le Ciel, & dites leur que je ne puis pas les « aller trouver. «

l.3.c.193.p. 528.2. Un autre ſolitaire eſtant venu pour le voir, frapa à ſa porte. Le Saint luy ouvrit, dans la croyance que c'eſtoit Daniel ſon diſciple. Mais voyant que ce ne l'eſtoit pas, il ſe jetta le viſage contre terre ; & l'autre le priant de ſe lever, il luy répondit : Je ne me leverai point que vous ne ſoyez ſorti. Ce qui ayant duré quelques heures, le ſolitaire ſe retira ſans l'avoir pu voir. [Il n'eſtoit pas bien aiſe de s'entretenir long-temps avec ceux meſmes qu'il recevoit avec joie : Car c'eſt ce ſemble le ſens qu'on peut

l.5.c.11.§4.p. 608.609 donner à ce qu'on raporte,] que l'Abbé Ammon ou Ammoés [2] luy demandant au commencement [de ſon entretien] ce qu'il 2. penſoit de luy, il luy dit : Je vous regarde, mon Pere, comme un « ange, & luy diſant depuis : Et maintenant pour qui me prenez-« vous ? Pour un ſatan, luy répondit-il : Car quand vous ne diriez « rien que de bon, c'eſt comme ſi vous me donniez des coups de « couteau. Metaphraſte pretend qu'il chaſſa meſme à coups de « pierre un ſolitaire qui le venoit voir ; [ce qui ne ſeroit pas fort probable, quand de meilleurs auteurs que luy le diroient.]

Sur.19.jul.p. 237.238.

Cotel.g.t.1.p. 371.b. N'ayant pu ſe diſpenſer de recevoir quelques ſolitaires qui l'eſtoient venus voir, comme ils le prierent de leur dire quelque choſe ſur ceux, qui [comme luy] n'aimoient qu'à demeurer en repos, & à ne parler à perſonne, il leur dit agreablement qu'on n'eſtime les choſes que quand on les tient cachées, mais que quand elles deviennent publiques & expoſées à tout le monde, chacun en juge à ſa fantaiſie, & la pluſpart les mepriſent.

1. ou Alexandre ſelon le grec, *Cotel.g.t.1.p.* 360 *a.*
2. Au lieu d'Arſene qu'on lit dans le latin, le grec à *Aſſé* ou *Iſaie p.*390.*t.*

ARTICLE IV.

Humilité de S. Arſene : Il craint la mort, & pleure continuellement.

[CETTE peine qu'il avoit à recevoir des viſites, ne venoit pas ſeulement de ſon amour pour la ſolitude,]'mais auſſi de ſon averſion pour la gloire & la reputation, laquelle il craignoit plus que toutes choſes: [Auſſi quoique]'ſon amour pour le ſilence l'euſt rendu en peu de temps plus éclairé dans les choſes de Dieu que preſque tous les ſolitaires; '& quoiqu'il puſt expliquer excellemment les paſſages les plus difficiles de l'Ecriture ſainte, neanmoins il n'en vouloit jamais parler, & n'écrivoit aucune lettre ſans une grande neceſſité. 'Il avoit continuellement à la bouche ces paroles que Saint Euthyme [& Saint Bernard ont imitées depuis:] Arſene pourquoi as-tu quitté le monde? '& ces autres: J'ay toujours eu regret d'avoir parlé, & je n'en ay jamais eu de m'eſtre tu.

Vit.P.l.5.c.8. § 3 p.592.1. Poſſin.aſc.l.9. p.240. Vit.P.l.5.c.15.§ 10.p.621.2. c.9 p.621.2. Dor.10. p.805. e Boll.20.jan. § 59.p.311. Vit.P.l.5.c.9 p. 621.2.

'Comme il communiquoit un jour ſes penſées à un ancien ſolitaire d'Egypte, un autre qui s'y rencontra, luy dit, qu'il s'étonnoit qu'eſtant ſi habile en grec & en latin, il conſultaſt un homme ruſtique & ignorant comme celui là. Arſene luy répondit: Je ſuis à la verité aſſez inſtruit dans les ſciences du monde, mais je n'ay pu encore apprendre la ſcience de ce ruſtique. 'On pretend qu'il alla conſulter S. Pemen, pour ſavoir comment il ſe conduiroit envers un diſciple qu'il avoit, & qui recevoit fort bien toutes les inſtructions qu'on luy donnoit: & Saint Pemen luy conſeille de l'inſtruire plutoſt par ſon exemple & par ſes actions, que par ſes paroles.

c.10. § 7 p. 620.621. Poſſin.aſcet.l. 9.p.247.

'Evagre, qui aprés avoir beaucoup paru dans l'Egliſe par ſa ſcience, s'eſtoit auſſi retiré dans les ſolitudes d'Egypte, [vers l'an 382.]S'entretenant un jour avec S. Arſene, luy diſoit: Comment eſt-ce que nous autres, aprés nous eſtre ſi fort exercez dans l'étude & dans les ſciences, nous n'avons aucune vertu, & que ces Egyptiens qui n'ont aucune teinture des lettres, en acquierent un ſi grand nombre? S. Arſene luy répondit, Nous n'avons rien, parceque nous nous arreſtons, [& nous confions] ſur cette ſcience exterieure[qui enfle;]& ces Egyptiens, tous groſſiers qu'ils ſont, [voyant qu'ils ne peuvent rien obtenir que par leurs travaux,]travaillent ſi bien qu'ils obtiennent la vertu. [Je ne ſçay ſi cette vertu n'eſt point le don des miracles.

Lauſ 6.86.p. 1010-1012. Vit.P.l.5 c 10. § 5.p.596.2.

C'eſtoit par ſon humilité qu'il ſe défendoit contre les demons.]

t.15.ſ.5.p.620.2. 'Ils l'attaquerent une fois dans ſa cellule, & le tourmenterent extremement. Les ſolitaires qui avoient accoutumé de le ſervir, le vinrent trouver durant cela; & eſtant auprés de ſa cellule, ils l'entendoient qui diſoit à Dieu en criant: Seigneur ne m'abandonnez point. Je n'ay rien fait, il eſt vray, qui puiſſe vous eſtre agreable: Mais accordez-moy, Seigneur, par voſtre miſericorde, de commencer au moins preſentement à bien vivre.

Sur.19.jul.p. 238.ſ 18. a Vit.l.1.c. 35.ſ 8.p.621 'Il aimoit ſi fort à demeurer dans le rang des autres, [a] qu'une fois des perſonnes ayant apporté quelques figues ſeiches en fort petite quantité aux ſolitaires de Sceté; & les Peres [qui en envoyerent aux autres] ne luy en ayant point envoyé, craignant que ce fuſt luy faire une injure plutoſt qu'un preſent, de luy en envoyer ſi peu, il ne voulut point aller à l'egliſe avec les autres comme il avoit accoutumé, & dit; Vous m'avez excommunié, mes Peres, en ne me faiſant point part des largeſſes que Dieu vous a faites, parceque je n'en ſuis pas digne. Cette humilité d'Arſene les edifia tous extremement. & le Preſtre luy ayant enſuite porté de ces

ſ 9.p.621-1 [l.3. c.163.p.524.1. figues, l'amena à l'egliſe fort content & fort ſatisfait. 'Depuis qu'il ſe fut rendu ſolitaire, il ne ceſſa jamais de craindre la mort,

l.5.c.3.ſ 3 p. 565.2. 'ayant toujours cette derniere heure devant les yeux; & Theophile Archeveſque [d'Alexandrie] ſe voyant arrivé à cette extremité [en 412,] s'écria qu'Arſene eſtoit heureux de l'avoir toujours euë dans l'eſprit, [ou plutoſt de l'avoir toujours: Car nous ſommes contraints d'avouer qu'Arſene vivoit encore alors, & meſme plus de trente ans aprés.]

c.25.ſ.5.p.621.2. ſſ 10.p.621.2 [l. 3 c.163.p.524.1. e l.5.c.3.ſ 1.p. 565.1 [l.3.c.163. 'Il ne ceſſoit point non plus de pleurer, [b] & avec une telle abondance, que cela luy fit tomber les poils des paupieres; lors meſme qu'il eſtoit aſſis pour travailler, il falloit qu'il euſt toujours un mouchoir pour eſſuyer les larmes qui luy couloient des yeux: [ce que les anciens martyrologes ont particulierement remarqué, comme une choſe tres ſinguliere.

l.3.c.221.p.531. 2. l.3.c.11 ſ 39.p. 611.2. 'Ces pleurs venoient [en meſme temps] de l'ardeur avec laquelle il deſiroit la vie eternelle, [& du regret de ſes pechez: Car outre ceux qu'il avoit pu commettre dans le monde,] il examinoit tous les jours le matin & le ſoir comment il avoit obſervé les commandemens de Dieu, ou s'il avoit manqué à ſuivre ſa divine volonté, & il paſſoit ainſi ſa vie dans une continuelle penitence: En quoy les Peres qui vinrent aprés luy, le donnoient pour modele d'un veritable ſolitaire.

[Saint Arſene en quittant le monde, avoit receu de Dieu pour

regle non ſeulement de fuir les hommes, & de ſe taire, mais encore de demeurer en repos. Sa grande retraite & ſon humilité ſuffiſoient pour luy faire acquerir cette heureuſe tranquillité : Mais il avoit de plus une maxime qui luy eſtoit bien favorable,] ſavoir qu'un moine qui demeure hors de ſon pays dans une province étrangere, ne devoit ſe méler de rien ; & il aſſuroit que c'eſtoit le vray moyen de demeurer en repos.

c.10. § 6.p.506. 2§.7.c.32.§ 6.p. 679 2.

ARTICLE V.

Amour de Saint Arſene pour la priere.

[OUTRE les raiſons pour leſquelles nous avons dit ci-deſſus que S. Arſene evitoit la compagnie des hommes, il en avoit encore une plus relevée. Il y avoit alors parmi les ſolitaires un nommé Marc. C'eſt apparemment] ce diſciple ſi obeïſſant de l'Abbé Silvain, [plutoſt que] cet ancien Marc que Pallade viſita âgé de cent ans. [b] Ce Marc diſant un jour à Saint Arſene: D'où vient, mon Pere, que vous nous fuyez? Il luy répondit : Dieu ſçait combien je vous aime; mais je ne puis eſtre en meſme temps avec luy & avec les hommes. Car au lieu que les Anges, quoique preſque infinis en nombre, n'ont qu'une ſeule volonté, les hommes en ont beaucoup, & qui ſont tres differentes: Et ainſi je ne ſaurois quitter Dieu pour converſer avec les hommes.

Vit. P.l.5 c.14. § 5.p.617.2. a Lauſ.c.21.p. 932.933. b Vit.P.l.5.c. 17.§ 5.p.632. 633.l.7.c.34.§ 1. p.620.

S. Jean Climaque propoſant pour modele aux anacoretes cet homme egal aux Anges, (car c'eſt ainſi qu'il l'appelle,) dit qu'il ne renvoyoit ainſi ceux qui venoient pour le voir, que pour ne pas perdre quelque choſe de plus grand, [& ce divin objet qui occupoit inceſſamment ſa penſée.]

J.Clim.c.27. § 65.p.417.

Un ſolitaire qui eſtoit venu en Sceté, demandant à voir le Saint, & les freres le priant de ſe repoſer, & de manger auparavant, il leur répondit qu'il ne mangeroit point qu'il ne l'euſt vu. L'un d'eux le mena donc vers le Saint, & ayant frapé à ſa porte, le fit entrer dans ſa cellule, Arſene les receut ; ils firent oraiſon, & s'aſſirent. Mais le Saint ne leur diſant rien, ce frere qui avoit amené l'autre, [croyant que ſa preſence en eſtoit cauſe,] leur dit qu'il les alloit laiſſer là. Surquoi celui qui avoit eu tant de paſſion de voir le ſerviteur de Dieu, étonné de ſon grand ſilence, dit à ce ſolitaire qui l'avoit conduit; Je m'en vas donc auſſi avec vous, mon frere; & ainſi ils ſe retirerent. De là eſtant allez trouver le ſaint Abbé Moyſe, autrefois chef de voleurs, il les receut fort

l.7.c.18.§ 2 p. 673.2.

bien, & les fit manger. Aprés qu'ils l'eurent quitté, ce frere qui avoit ſervi de guide à l'autre, luy dit : Maintenant que vous avez « ſatisfait au deſir que vous aviez de voir ces grands ſerviteurs de « Dieu, dites moy, je vous prie, lequel vous eſtimez davantage ? « Aſſurément, répondit l'autre, c'eſt celui qui nous a ſi bien receus « & ſi bien ttaitez. Ceci fut raporté aux plus anciens d'entre les « Peres, & l'un d'eux pria Dieu de luy faire connoiſtre d'où pouvoit proceder qu'Arſene par l'amour qu'il luy portoit, fuyoit avec tant de ſoin la vuë & la converſation des hommes; & que Moyſe au contraire pouſſé de ce meſme amour, recevoit ſi bien tout lemonde Eſtant enſuite tombé en extaſe, il vit deux batteaux flotans ſur le Nil, dans l'un deſquels eſtoit l'Abbé Arſene avec le Saint Eſprit, en grand ſilence & en grand repos; & dans l'autre le ſaint Abbé Moyſe, avec des Anges de Dieu qui luy rempliſſoient la bouche de miel.

l.3.c.121.p.531. 2||.5 c.12.§ 1.p. 613.0. L'Abbé Daniel raportoit de Saint Arſene, que le ſoleil ſe couchant les ſamedis derriere luy, lorſqu'il eſtoit en oraiſon les mains étenduës vers le Ciel, il ne ceſſoit point de prier en cette poſture, juſqu'à ce que cet aſtre venant le lendemain à ſe lever, luy frapaſt les yeux ; & alors il s'aſſeioit pour dormir un peu.

l.5.c.2.§5.p. 504.1. Il craignoit ſi fort d'eſtre détourné par quoy que ce fuſt, de l'attention qu'il avoit à Dieu & à la priere, qu'entendant un jour quelque bruit, & ſachant que c'eſtoit le vent qui ſouffloit dans des roſeaux qui eſtoient là, il dit aux ſolitaires qui demeuroient en ce lieu; Je vous aſſure que ſi un ſolitaire demeure aſſis « dans un veritable repos, le chant meſme d'un oiſeau troublera « un peu la paix & la tranquillité de ſon cœur. C'eſt pourquoi « je m'étonne que vous puiſſiez ſouffrir le bruit que font ces ro- « ſeaux. «

c.12§1.p.635.2. Un jour, un frere qui eſtoit digne de voir les merveilles de Dieu, eſtant venu en Sceté à la cellule du Saint, & regardant par la feneſtre, il le vit comme tout en feu. Il frapa enſuite à ſa porte, & Arſene eſtant ſorti, & le voyant tout étonné, il luy demanda s'il y avoit long-temps qu'il frapoit, & s'il avoit vu quelque choſe : Il luy dit que non. Arſene s'entretint quelque temps avec luy, & le renvoya.

ARTICLE VI.

Inſtructions que Saint Arſene donnoit à des ſolitaires.

[CE fut par cette priere ſi continuelle & ſi ardente, qu'Arſene acquit une diſcretion admirable, & cette ſcience ſainte qu'il faiſoit paroiſtre dans ſes inſtructions, fort differente de celle qu'il avoit appriſe dans le monde.] L'Abbé Marc luy parlant un jour du bonheur qu'il y a de n'avoir aucune conſolation dans ſa cellule, & luy raportant ſur cela qu'il avoit vu un frere qui avoit arraché meſme quelques herbes qui croiſſoient auprés de luy, S. Arſene luy répondit: Cela eſt bon; mais il faut que chacun agiſſe ſelon la meſure de ſa vertu: Car ſi ce frere n'a pas la force de ſupporter cet entier denuement de toutes choſes, il replantera les herbes qu'il a arrachées. Vit P.l.5 c.10.§ 7.p.596.2.

Un ſolitaire dit un jour [à S. Arſene;] Que dois-je faire, mon Pere? mon eſprit eſt toujours rempli de penſées d'impureté, qui ne me donnent aucun repos; Cela m'afflige extremement; le vieillard luy répondit: Quand vous vous appercevez que le demon repand dans voſtre cœur les ſemences de ces penſées, ne vous entretenez point en vous meſme. Les demons peuvent nous ſuggerer ces penſées, & ils n'y manquent pas; mais ils ne peuvent point nous y faire conſentir. Ainſi c'eſt à vous à les recevoir, ou à ne les recevoir pas. Le frere continua à dire, Mais que ferai-je? Je ſuis foible, & la paſſion me ſurmonte. Alors le Saint luy répondit: Prenez garde à ce que je m'en vas vous dire: Queſt-ce que firent les Madianites? Il ajuſterent bien leurs filles, & les preſenterent aux Iſraelites: Mais ils ne les forcerent pas de les venir trouver. Ceux qui le voulurent, y allerent; Et les autres au contraire ne les trairerent qu'avec colere & avec menaces, tuerent meſme ceux qui pechoient, & vengerent dans leur ſang le crime qu'ils avoient commis: Faites-en de meſme des penſées de fornication. Quand vous les ſentez s'elever, & comme vous parler dans voſtre cœur, ne leur répondez point, mais levez-vous, priez, gemiſſez, & dites, J. C, fils de Dieu, ayez pitié de moy. c.5.§32.p.578.1.

Ce frere ajouta: Je travaille de tout mon pouvoir pour mediter ce que j'ay appris par cœur de l'Ecriture ſainte: ſans que mon eſprit neanmoins en ſoit touché de componction, parceque je n'en entends pas bien le ſens; ce qui me met dans une grande triſteſſe. 2§l.3.c.40.p. 307.1.

S. Arſene luy répondit : Mon fils, ne diſcontinuez pas pour cela « de mediter ſans ceſſe ces paroles de vie & de ſalut. Car j'ay appris « que le bienheureux Abbé Pemen, & pluſieurs autres des ſaints « Peres, diſoient, qu'encore que ceux qui conjurent les ſerpens, « n'entendent pas les mots dont ils ſe ſervent pour les conjurer, les « ſerpens neanmoins n'ignorent pas quelle en eſt la force & la « vertu, & ainſi demeurent ſans aucun pouvoir de nuire, & leur « obeïſſent. De meſme encore que nous n'entendions pas le ſens de « l'Ecriture ſainte, les demons ne laiſſent pas de l'entendre, & eſtant « epouventez par la puiſſance de ces divines paroles, ils nous quit- « tent & s'enfuient, d'autant qu'ils ne ſauroient reſiſter à ces mots « ſacrez que le S. Eſprit a proferez par la bouche de ſes ſerviteurs « les Prophetes & les Apoſtres. «

l. 5. c. 7. §. 27. p. 767. Cotel. g. t. 1. p. 355. b.

'Un frere luy demanda conſeil ſur ce qu'il avoit à faire pour appaiſer le trouble de ſes penſées, qui luy diſoient qu'il ne pouvoit ni jeûner, ni travailler, & qu'il devoit donc aller viſiter les malades, puiſque c'eſtoit une œuvre de charité. Saint Arſene vit bien que ces penſées eſtoient des ſuggeſtions du diable, [qui taſchoit de le tirer de la ſolitude.] C'eſt pourquoi ſachant qu'un ſolitaire ne peut guere manquer d'arriver à la vertu propre à ſon état, pourvu qu'il perſevere dans ſa cellule, il luy dit : Allez, « buvez, mangez, dormez; ſeulement ne ſortez pas de voſtre cellule. « Le ſolitaire paſſa trois jours de cette ſorte [dans ſa cellule ſans rien faire :] mais il s'en ennuya bientoſt; & trouvant quelques feuilles de palmier, il s'occupa à les fendre. Le lendemain il en fit une natte; & ſentant qu'il commençoit à avoir faim, il dit en luy meſme : Voilà encore quelques feuilles, il faut que je les « accommode, & puis je mangerai. Aprés les avoir employées, il « dit : Je m'en vas lire un peu, & puis je mangerai. Aprés ſa lecture, « il dit : Je m'en vas reciter quelques pſeaumes, afin de manger « ſans ſcrupule. Ainſi avec l'aſſiſtance de Dieu il avançoit toujours « peu à peu, & arriva enfin à obſerver ſa regle ordinaire: Et ayant auſſi receu [de Dieu] la force de vaincre ſes mauvaiſes penſées, il les ſurmonta entierement.

ARTICLE VII.

Suite des inſtructions de Saint Arſene.

Cotel. g. t. 1. p. 355. n.

'UN frere priant S. Arſene de luy donner quelque inſtruction. Employez, luy dit ce Saint, tout ce que vous avez de force

„ force & de vertu pour faire que tout voſtre interieur ſoit reglé
„ ſuivant l'ordre & la volonté de Dieu, & aprés cela vous ſurmon-
„ terez aiſément tout ce qui peut vous faire peine au dehors. Il
„ ajouta : Si nous cherchons Dieu, il ſe decouvrira à nous ; & ſi
„ nous avons ſoin de le retenir, il ne nous quittera point.

'Du temps que S. Arſene eſtoit à Sceté, il y avoit un moine qui avoit accoutumé de voler ce qui appartenoit aux autres ſolitaires. S. Arſene deſirant de ſauver l'ame de ce frere, & de mettre tous les autres en repos, l'amena un jour dans ſa cellule, où il luy dit, qu'il luy donneroit tout ce qu'il voudroit, pourvu qu'il ceſſaſt de voler; & il luy donna en effet de l'or, de l'argent, des hardes & generalement tout ce qu'il put luy donner. Cela ne l'empeſcha pas de continuer ſa vie ; de ſorte que les Peres furent obligez de le chaſſer, diſant que quand un moine a quelque infirmité corporelle, il le faut ſupporter : mais que s'il vole, & qu'il continuë aprés qu'on l'en a averti, il faut le chaſſer, parcequ'il perd ſon ame, & trouble tous ceux qui demeurent avec luy. Vit. P. l. 5. c. 10. § 18. p. 598. t.

'Le P. Combefis nous a donné un petit diſcours du grand Saint Arſene, (car c'eſt ainſi que porte le titre,) [qui paroiſt eſtre une exhortation à divers ſolitaires pour ſe garantir des tentations du demon.] 'Ce Pere dit qu'on y trouve bien des choſes exprimées avec beaucoup de majeſté & de breveté; [mais je ne trouve point qu'il diſe d'où il l'a tiré.] Auct. t. 3. p. 301. 302. P. 313. t.

'On raporte cette parole de Saint Arſene, ou ſelon les autres, d'Orſiſe: Si l'on met une brique qui ne ſoit point cuite dans un fondement auprés d'une riviere, elle n'y ſauroit pas ſeulement ſubſiſter un jour: mais ſi elle eſt bien cuite, elle y demeure comme ſi c'eſtoit une pierre. De meſme qu'un homme qui n'a qu'une ſageſſe humaine, & qui n'eſt pas encore eprouvé comme Joſeph par le feu des tentations, ſe briſe & ſe perd dés qu'il eſt elevé à quelque ſuperiorité. Il faut donc connoiſtre chacun ſa portée, & eviter les choſes, qui eſtant trop peſantes, appartiennent à ceux que la force de leur foy rend inebranlables. Car Joſeph pour en bien parler, n'eſtoit pas un homme terreſtre. Voyez combien il a ſouffert de tentations & de maux, & cela dans un pays où on ne voyoit pas ſeulement de veſtige du culte de Dieu, [& de la vertu.] Mais le Dieu de nos peres qui eſtoit avec luy, l'a delivré de toutes ces tribulations; & il eſt maintenant dans le royaume des Cieux, avec les patriarches ſes anceſtres. Combatons auſſi ſelon les forces que nous reconnoiſſons avoir : car nous ne pouvons ſans beaucoup de peine eviter le jugement de Dieu. Vit. P. l. 5. c. 15. § 51. p. 626. l. 7. c. 21. l. p. 669. t.

l.7.c.11.§ 2 p. 691. Un frere demanda au meſme Pere ce qu'il devoit faire pour appaiſer les remords de ſa conſcience qui l'abatoient entierement dés qu'il avoit faite une faute, ſi petite qu'elle fuſt, il luy répondit ; Quand un homme a peché, pourvu qu'il diſe du fond du cœur, Seigneur, mon Dieu, j'ay peché, pardonnez-moy, ces remords & cette triſteſſe qui l'abatent, ceſſeront à l'heure meſme.

Cotel.g.t.1.p. 521. [*Nous avons vu autrepart*] le ſage conſeil qu'il donna à l'Abbé Lot ſur un ſolitaire qui debitoit les erreurs [attribuées] à Origene. [Lot qui le conſultoit eſtoit ce ſemble plus ancien que luy dans la ſolitude.] *V. Joſeph de Panepho*

Socr.l.4.c.25. p.233.b. Socrate raporte qu'Arſene ſolitaire ne ſeparoit pas [de la communion] les jeunes gents qui avoient fait des fautes, mais ſeulement les perſonnes plus avancées, parce, diſoit-il, qu'un jeune homme qui eſt ſeparé [des myſteres] s'accoutume à les mepriſer; mais celui qui eſt plus avancé reſſent beaucoup de peine d'en eſtre privé. [Cela s'entend ſans doute de ceux à qui l'on conſeilloit de s'en priver eux meſmes pour des fautes venielles Comme nous ne connoiſſons qu'un ſeul Arſene entre les ſolitaires, il ſemble qu'on ne peut faire difficulté de luy attribuer cette conduite.] p.235. Neanmoins Socrate témoigne n'avoir eu deſſein de parler en cet endroit que de ceux qui ont precedé la mort de Valens; & il n'en excepte qu'Evagre: ce qui a fait juger au P. Menard que c'eſt celui que Pallade appelle Arciſe. *V. S. Amon de Nitrie.*

ARTICLE VIII.

Viſion de S. Arſene : Hiſtoire qu'il raporte ſur l'Eucariſtie.

Vit.P.l.3.c.38. p.506.ll.5 c. 38.f.2.p.635.2 L'Abbé Daniel diſoit que Saint Arſene racontoit un jour ceci aux freres, comme s'il l'euſt oui dire d'un autre, quoiqu'il y ait ſujet de croire, que c'eſt à luy meſme que cela eſtoit arrivé. Un ſolitaire fort âgé eſtant aſſis dans ſa cellule, entendit une voix qui luy diſoit: Sortez dehors, & je vous montrerai quelles ſont les œuvres des hommes. Il ſe leva auſſi-toſt, & ſortit. Alors cette voix luy montra un Ethiopien fort noir, qui avec une coignée coupoit du bois, dont il faiſoit une grande charge pour l'emporter, ſans en pouvoir venir à bout, parcequ'elle eſtoit trop peſante: ce que voyant, au lieu d'oſter du bois, il en coupoit encore d'autre qu'il mettoit ſur le premier; & cela par pluſieurs fois. La meſme voix luy fit conſiderer un peu au delà un autre homme ſur le bord d'un

lac, dont il tiroit de l'eau avec un ſeau, & la mettoit dans une citerne, d'où elle s'enfuyoit auſſi-toſt, parceque la citerne eſtoit
» percée. Cette meſme voix luy dit auſſi : Venez, ſuivez-moy ;
» je vous ferai voir une autre choſe : Et ſoudain il apperceut un grand baſtiment, comme d'un temple, & deux hommes à cheval qui portoient enſemble ſur leurs epaules une longue perche de travers, & qui vouloient en meſme temps entrer dans ce temple ; ce qu'ils ne pouvoient pas, dautant que cette perche les en empeſchoit, pas un ne voulant ceder, & laiſſer entrer l'autre le premier. Cette voix luy expliqua enſuite ce que ſignifioient ces
» viſions, en luy diſant : Celui qui coupe ce bois, & ajoute toujours
» à ſon fardeau, repreſente celui qui eſtant chargé de quantité de
» pechez, au lieu de s'en corriger & d'en faire penitence, y en
» ajoute encore de nouveaux. Cet autre qui puiſe de l'eau dans un
» lac, reſſemble à celui qui fait quelques bonnes œuvres, mais qui
» d'un autre coſté commet un ſi grand nombre de pechez, qu'el-
» les en ſont entierement étoufées. Et ces deux qui portent une per-
» che ſur leurs epaules, ſont l'image de ces ſolitaires, qui portent
» à la verité le ſaint joug de la vie religieuſe, mais qui ſe juſtifiant
» eux meſmes dans leur cœur avec vanité, ſans vouloir ceder aux
» autres, refuſent de marcher humblement dans le chemin que
» J C. nous a tracé par ſon exemple, & qu'il nous a ſi fort recom-
» mandé, en nous diſant : Apprenez de moy que je ſuis doux &
» humble de cœur, & vos ames ſeront dans le repos & dans le
» calme. Ainſi à cauſe de leur orgueil, J. C. le Roy du Ciel leur
» ferme l'entrée de ſon royaume : ce qui fait voir, comme dit l'A-
» poſtre, qu'il faut travailler à ſon ſalut avec tremblement & avec
» crainte.

L'Abbé Daniel diſoit encore avoir entendu raporter cette hiſtoire à S. Arſene. Un bon pere de Sceté qui eſtoit admirable en ſes actions, mais ſimple en ſa foy, & qui erroit par ignorance, diſant que le pain que nous recevons [dans la ſainte communion] n'eſt pas "le veritable corps de J C, mais ſeulement ſa figure : deux autres anciens Peres qui avoient oui dire qu'il parloit de la ſorte, ſachant qu'il eſtoit tres vertueux, & qu'ainſi il l'avoit dit "innocemment & par une pure ſimplicité, vinrent le trouver & luy dirent : Mon Pere, un infidele nous diſoit il y a quelque temps, que le pain que nous prenons [dans la ſainte communion] n'eſt pas "le veritable corps de J. C, mais ſeulement ſa figure. Il leur répondit : C'eſt moy meſme qui ay dit cela. Ils luy repartirent : Au nom de Dieu, mon Pere, ne ſoyez pas dans une telle opinion :

l. 5. c. 18. § 3. p. 636 Cotel. t. 1. p. 421.

φύσει.

ἐναναία.

φύσει.

mais croyez, comme l'Egliſe Catholique nous l'enſeigne, & com- "
me nous le croyons, que ce pain eſt le corps meſme de J. C, & "
que ce vin eſt ſon ſang, non pas en figure, mais ſelon la verité. "
Car comme Dieu au commencement prit de la terre & en for- "
ma l'homme à ſon image, ſans que perſonne oſe dire que l'hom- "
me ne fuſt pas l'image de Dieu, quoique Dieu ſoit incompre- "
henſible : Ainſi nous croyons que ce pain que J C. a dit eſtre ſon "
corps, l'eſt veritablement & en effet. Le vieillard leur repartit: "
Si je ne le voy de mes propres yeux, je ne demeurerai point ſa- "
tisfait de ce que vous me dites. Alors ils luy dirent : Prions Dieu "
durant toute cette ſemaine ſur le ſujet de ce grand myſtere, & "
j'eſpere qu'il nous en donnera la connoiſſance. Le vieillard s'y "
accorda avec joie, & pria Dieu en cette ſorte : J. C, qui eſtes "
mon Seigneur & mon maiſtre, ſi vous voyez dans le fond de "
mon cœur, que ce n'eſt pas par malice mais ſeulement par igno- "
rance que je ne puis croire ce qu'ils me diſent, donnez m'en s'il "
vous plaiſt, la connoiſſance. Ces deux autres vieillars de leur "
coſté s'eſtant retirez dans leurs cellules, prierent auſſi Dieu en "
ces termes : Seigneur J.C. revelez s'il vous plaiſt, ce myſtere à "
ce bon vieillard, afin qu'entrant dans la croyance qu'il eſt obligé "
d'avoir, il ne vous ſerve pas inutilement. Dieu les exauça tous "
trois. Car la ſemaine eſtant finie, & eſtant allez tous enſemble le
dimanche à l'egliſe, où ils ſe mirent ſur une botte de jonc, ce bon
vieillard au milieu d'eux ; aprés qu'on eut offert les pains ſur
l'autel, Dieu leur ayant ouvert les yeux, ils virent ſeuls comme
un jeune enfant ſur l'autel : & quand le Preſtre étendit les mains
pour rompre le pain, ils virent auſſi un Ange de Dieu deſcendre
du ciel avec un couteau à la main, qui coupa cet enfant, & re-
ceut ſon ſang dans le calice ; & à meſure que le Preſtre rompoit
le pain en de plus petites parties, ils voyoient l'Ange qui cou-
poit auſſi en morceaux les membres de cet enfant. Ce bon vieil-
lard aprés cela eſtant allé pour communier il receut ſeul au lieu
de pain de la chair toute ſanglante : Ce que voyant, il fut ſaiſi
d'une grande crainte, & s'écria : Seigneur, je croy que le pain "
qui eſt ſur l'autel eſt voſtre corps, & que ce vin eſt voſtre ſang. "
Il n'eut pas pluſtoſt achevé ces paroles, que ce morceau de chair
qui eſtoit dans ſa main, ſe changea en pain comme il eſt dans
nos myſteres ; & il le porta dans ſa bouche, en rendant graces à
Dieu. Ces deux bons vieillars qui luy avoient témoigné leur
charité en une occaſion ſi importante, luy dirent enſuite que
Dieu connoiſſant noſtre foibleſſe, & que nous ne ſaurions nous

nourrir de viande cruë; il avoit voulu en faveur de ceux qui le reçoivent avec foy, changer ſon corps en pain, & ſon ſang en vin. Et aprés avoir remercié noſtre Seigneur de ce que ſa bonté n'avoit pas permis que les travaux de ce ſaint vieillard luy euſſent eſté inutiles, ils s'en retournerent avec joie dans leurs cellules. 'Metaphraſte raporte ceci tout au long, & l'amplifie meſme encore. Sur. 19. jul. §. 14. p. 237.

ARTICLE IX.

Les Maziques ravagent Sceté: Saint Arſene va à Troé & à Canope où il eſt viſité par une dame de Rome.

V.S. Moyſe le voleur.

LEs Maziques [barbares de la Libye] avoient "tué pluſieurs des ſolitaires de Sceté,[a] & avoient obligé les autres d'abandonner ce deſert [vers l'an 395, à peu prés dans le temps que Saint Arſene s'y retira. Luy & la pluſpart des autres y revinrent ſans doute auſſi-toſt aprés; puiſque hors Theodore de Phermé & S. Pemen, on ne marque pas meſme qu'aucun autre en ſoit ſorti.] Mais ce ne fut pas la ſeule fois que les Maziques depeuplerent Sceté de ſes bienheureux habitans, [& la meſme choſe arriva encore prés de 40 ans aprés vers l'an 430, ou 434.] 'Saint Arſene quitta donc alors cette ſolitude, où il avoit demeuré 40 ans. 'Il ne la quitta qu'en pleurant, & en diſant que les ſolitaires perdoient à la deſolation de Sceté, ce que le monde avoit perdu à la ruine de Rome [en 410.] Vit. P. l. 5. c. 19. p. 519. [a] Cotel. g. t. 1. p. 493. b. p. 357. & 371. a. p. 357. & Vit. P. l. 3. c. 2. § 6. p. 564.

'Metaphraſte dit que le Saint ne s'enfuit pas d'abord, & qu'il demeura au milieu des barbares ſans rien craindre & ſans en recevoir aucun tort, comme s'il euſt eſté inviſible; diſant que ſi Dieu ne prenoit pas ſoin de luy, il n'avoit que faire de vivre: Mais qu'enſuite craignant que cette protection ſi particuliere de Dieu ne luy donnaſt trop de reputation, & ne l'expoſaſt à la tentation de la vanité, il aima mieux quitter & ſe retirer avec les autres. [Cette conduite eſt aſſez extraordinaire pour ne la pas croire ſur la foy de Metaphraſte.] D'autres diſent la meſme choſe de Daniel [diſciple du Saint.] Sur. 19. jul. p. 237. § 5. Cotel g. t. 1. p. 419.

'Au ſortir de Sceté, Saint Arſene paſſa dix ans à Troé, qui eſt un lieu au deſſus de Babylone [d'Egypte,] vis à vis de Memphis. 'On l'appelle auſſi la Pierre ou la roche de Troé. Divers ſolitaires d'Alexandrie, entre leſquels il y en avoit "de fort conſiderables ſelon le monde, y vinrent un jour pour le voir. Le Saint eſtoit p. 371. b. Sor. a. p. 366. b.

Note 4.

alors malade; & soit pour cette raison, soit pour empescher que d'autres à leur exemple ne vinssent troubler sa solitude, il ne voulut pas les voir: de sorte qu'ils s'en retournerent assez mecontens.

b. Une incursion de barbares, obligea encore le Saint de quitter ce lieu[au bout de dix ans,]&de se retirer dans la basse Egypte, p.371.b. [c'est à dire sans doute]à Canope[prés]d'Alexandrie, où il passa p.361.b.c. trois ans aprés avoir quitté Troé. Ceux qu'il avoit refusé de voir à Troé, sachant qu'il estoit dans la basse Egypte, vinrent une seconde fois pour le voir, & ils en furent receus avec beaucoup de marques d'amitié & de joie. Un de la compagnie se ressouvint alors du mepris que le Saint sembloit avoir fait d'eux dans leur premiere visite: & s'adressant à luy, Savez-vous bien, « mon Pere, luy dit-il, que nous vous avons déja esté voir lorsque « vous estiez à Troé? Mais je ne sçay pourquoi vous ne vouluſtes « pas cette fois là que nous eussions le bien de vous voir. Cela est « vray, dit le Saint; mais vous y mangeastes & vous y bustes, « sans que je vouluſſe rien prendre: Et mesme la douleur que « j'avois de voir que vous aviez pris tant de peine à cause de moy, « fit que je ne voulus point m'asseoir que quand je crus que vous « Sur.19.jul.p. estiez arrivez chez vous. Ce qui fit voir que quand il refusoit de « 235.§ 22. voir des personnes, ce n'estoit point par mepris, ni sans avoir de grandes raisons.

Vit.P.l.3.c.65. p.511.ll.5.c.23 7.p.564. Durant qu'il estoit à Canope, une vierge Romaine d'une famille de Senateurs, fort riche & fort vertueuse, sachant en quelle reputation de sainteté il estoit, partit de Rome pour l'aller chercher, & arriva à Alexandrie; où ayant esté fort bien Note 5. receuë de l'Archevesque, elle le conjura de faire en sorte envers ce saint homme, qu'il eust pour agreable de la voir. L'estant donc allé trouver pour ce sujet, il luy dit: Mon Pere, une dame « Romaine de grande condition & de grande vertu est arrivée en « ce pays, & n'a entrepris un si long voyage, que par le seul desir « de vous voir, & de recevoir vostre benediction: Ce qui me fait « vous prier de tout mon cœur de vouloir souffrir qu'elle vous « vienne trouver. Le Saint n'ayant pu s'y resoudre, cette dame ne « perdit pas neanmoins courage, mais fit seller ses chevaux,& dit; « Je me confie en Dieu que je le verrai, & que mon esperance ne « sera point vaine, puisque ce n'est pas l'envie de voir un homme « qui me fait faire un si long chemin, y en ayant assez au lieu d'où « je viens; mais le desir de voir un prophete. Estant arrivée à la « cellule du Saint, Dieu voulut qu'elle le trouvast qu'il se prome-

noit audehors; Et elle ſe jetta auſſitoſt à ſes piez le viſage contre terre. Le Saint l'ayant relevée avec quelque ſorte d'indignation, » luy dit: Si c'eſt ſeulement mon viſage que vous deſirez de voir, » me voilà, regardez-moy. Ces paroles la ſurprirent de telle ſorte, que la pudeur l'empeſcha de lever les yeux: & il continua ainſi; » ſi l'on vous avoit raporté quelques unes de mes actions qui vous » euſſent edifiée, vous deviez vous contenter de les conſiderer en » vous meſme, ſans penſer, pour me venir voir, à traverſer un ſi » grand eſpace de mer. Ignorez-vous qu'eſtant femme, vous ne » devez point ſortir de voſtre maiſon, & n'eſtes-vous venüe ici que » pour pouvoir dire quand vous ſerez retournée à Rome, que vous » avez vu Arſene, afin de donner envie à d'autres de paſſer auſſi la » mer pour me venir voir? Elle luy répondit: Si Dieu veut que » nulle autre ne vienne ici, je laiſſe cela à ſa diſpoſition; & je fe- » rai meſme ce que je pourrai pour l'empeſcher, ſi je retourne à » Rome. Je vous demande ſeulement de prier pour moy, & de me » conſerver en voſtre memoire. Je prie Dieu, repartit le Saint, » qu'il efface la voſtre de mon cœur. Ces paroles l'affligerent tel- lement, que la fievre la prit lorſqu'elle fut revenüe à Alexan- drie; & l'Archeveſque l'eſtant venu voir ſur ce qu'on luy dit qu'elle eſtoit malade, & luy ayant demandé ce qu'elle avoit, & comment s'eſtoit paſſé ſa viſite; elle luy dit, aprés luy avoir ra- porté les paroles du Saint, qu'elles la feroient mourir de dou- leur, & qu'elle voudroit ne l'avoir jamais eſté voir. Il la conſola en luy diſant; Ne ſavez-vous pas que vous eſtes femme? & dau- » tant que c'eſt d'ordinaire par les femmes que le demon com bat » les hommes, c'eſt pour cela qu'il veut effacer voſtre viſage de ſon » cœur: mais quant à voſtre ame, ne doutez pas qu'il ne prie pour » elle. Ces paroles la ſatisfirent, & elle s'en retourna avec joie en » Italie. »

ARTICLE X.

Saint Arſene retourne à Troé, & y meurt.

SAINT Arſene ne put pas demeurer long-temps dans la baſſe Egypte, [où eſt Canope,] s'y trouvant trop importuné [de viſites.] Il ſe reſolut d'abandonner ſa cellule ſans en rien emporter, & meſme de ſe ſeparer de ſes diſciples, Alexandre & Zoïle qu'il avoit alors auprés de luy, [peut-eſtre pour vivre encore davantage dans la ſolitude.] Vit. P. l. 5. c. 15. & p. 621. 1.

x. 'Il dit donc à Alexandre de prendre un vaiſſeau, [& de s'en aller,]& à Zoïle de venir avec luy juſqu'au fleuve pour luy trouver un batteau qui le puſt mener à Alexandrie: & qu'aprés cela il s'en iroit trouver ſon frere[Alexandre.] Ils furent extremement affligez de cette ſeparation, & ſe demandoient l'un à l'autre s'ils l'avoient mecontenté en quelque choſe, ne reconnoiſſant point avoir commis aucune ingratitude, ni aucune deſobeïſſance qui le puſt obliger à les renvoyer. Neanmoins ils obeïrent ſans repliquer. Arſene eſtant donc venu à Alexandrie, il y tomba dans une tres grande maladie. Ses diſciples le ſçeurent bien, & neanmoins n'oſerent le venir voir. Quand il fut gueri, il ſe reſolut
x] § 10. p. 622. a. d'aller trouver ſes peres, (je penſe que ce ſont ſes diſciples,) '& s'en revint ainſi à la roche de Troé où ils eſtoient, aprés avoir paſſé trois ans à Canope [& à Alexandrie.]

9. p. 621, 1. 'Lorſqu'il eſtoit encore ſur le bord du fleuve[avant que d'arriver à Troé,]une jeune fille Ethiopienne vint toucher à ſes vétemens. Il l'en reprit ſeverement, & elle luy répondit: Si vous eſtes moine, allez vous-en à la montagne. Cette parole le toucha, & il ſe diſoit en la repetant: Arſene, ſi tu es moine, va-t'en à la montagne.

y. 'Alexandre & Zoïle[ſachant qu'il venoit à Petra,]vinrent audevant de luy, & ſe jetterent à ſes piez: Il fit la meſme choſe de ſon coſté, & tous trois fondoient en larmes. Il leur demanda pourquoi ils ne l'eſtoient pas venu voir dans ſa maladie, & ils dirent que c'eſtoit à cauſe du regret qu'ils avoient eu de ſa ſeparation; que beaucoup d'autres en avoient eſté touchez auſſi-bien qu'eux, & qu'on avoit dit qu'il ne les avoit pas quittez ſans ſujet, mais qu'il falloit qu'ils ne luy euſſent pas eſté bien ſoumis. Il leur répondit: Je ſavois bien qu'on le diroit; mais maitenant on dira « au contraire, que la colombe n'a pu trouver où repoſer ſes piez, « & qu'elle revient à Noé dans l'arche. Cela appaiſa toute la dou- « leur de ſes diſciples, & ils demeurerent avec luy juſqu'à la fin de
§ 10. p. 622. 1. ſa vie, 'c'eſt à dire durant deux ans, qu'il demeura encore à Troé au retour de Canope.

1. 'Ce fut là que cet homme vraiment bon, plein du S. Eſprit & de foy, [comme il eſt dit de S. Barnabé,]termina enfin ſa courſe dans
c. 10. § 9. p. 596. 2. la paix & dans la crainte de Dieu. 'Quand il vit que la fin de ſa vie
c. 15. § 9. p. 621. 2. & c. 10. § 9. p. approchoit, il dit à ſes diſciples Daniel, 'Alexandre & Zoïle: 'Ne « « des aga-
596. 2. § 3. c. 163. vous mettez point en peine d'avoir de quoy faire 'des aumoſnes « « pes.
p. 524. 1. aux pauvres pour moy quand je ſerai mort. C'eſt aſſez qu'on ſe ſouvienne de moy lorſqu'on offrira [le ſaint Sacrifice.]Que ſi j'ay «

fait

„ fait quelque bonne œuvre durant ma vie, je la retrouverai alors.
'Et voyant que ces paroles les avoient troublez, parcequ'elles leur faiſoient juger que le temps de ſon depart approchoit, il leur dit: „ Mon heure n'eſt pas encore venuë ; & lorſqu'elle le ſera, je ne „ manquerai pas de vous en avertir. Mais je me rendrai voſtre ac- „ cuſateur devant le divin tribunal de J.C, ſi vous donnez quoy que „ ce ſoit de mon corps comme des reliques, ou ſi vous permettez „ qu'on en faſſe quoy que ce ſoit; [c'eſt à dire apparemment qu'on le garde avec honneur ſans l'enterrer,] comme on avoit accoutu- „ mé de faire en Egypte. 'Ses diſciples luy dirent ſur cela, Que fe- „ rons-nous donc, mon Pere, car nous ne ſavons pas [comment on „ accommode, & comment on enſevelit les morts. Et ne ſauriez- „ vous, leur répondit-il, m'attacher une corde au piéd, & me trainer „ ainſi à la montagne ?

V S. Antoine § 22. *Imagine.*

L.3.c.163 p.524. 1 ‖ l.5.c.15 § 9 p. 621.2.

'Eſtant prés de rendre l'eſprit, il commença à pleurer, & les „ freres luy dirent : Pourquoi pleurez-vous, mon Pere? Avez-vous „ donc auſſi, comme les autres, peur de la mort? Oui, leur répondit- „ il, j'en ay grande peur: & cette peur ne m'a jamais quitté depuis „ que je ſuis ſolitaire. Je crains, & je crains beaucoup : Et ſur cela il s'endormit en paix, âgé de 95 ans, dont il en avoit paſſé 55 dans la retraite & dans la penitence, & ainſi vers l'an 445, ou un peu aprés. Toute l'Egliſe honore encore aujourd'hui ſa memoi- re, les Grecs le 8.e de may, & [1] les Latins depuis plus de 900 ans le 19 de juillet. 'L'Abbé Pemen voyant qu'il eſtoit expiré, [ce qui marqueroit qu'il eſtoit preſent à ſa mort,] ou en ayant appris la „ nouvelle, [b]dit en pleurant: Que vous eſtes heureux, Arſene, de „ vous eſtre tant pleuré vous meſme durant que vous eſtiez encore „ au monde; puiſque ceux qui ne ſe pleurent pas en cette vie, pleu- „ reront eternellement en l'autre, eſtant impoſſible que nous ne „ pleurions, ou par noſtre propre volonté, eſtant encore ici bas, „ ou par la violence des tourmens que nous ſouffrirons quand nous „ ſerons morts.

L.3.c.163.p.521 1 ‖ l.5.c.15.§ 9.p. 621.2.

L.3.c.163 p.524. 1. a l.5.c.15.§ 9.p. 621.2. b 2 ‖ l.3.c.163.p. 524.1.2.

'Le viſage de ce Saint paroiſſoit tout angelique, comme on dit qu'eſtoit celui de Jacob. Il eſtoit grand & de belle taille, mais aſſez ſec & un peu courbé à cauſe de ſa grande vieilleſſe. Ses cheveux blancs le rendoient encore plus venerable. Sa barbe luy alloit juſqu'au milieu du corps ; mais il n'avoit plus de poil aux paupieres, dautant, comme nous avons dit, que ſes pleurs continuels l'avoient fait tomber.

L.5.c.15.§ 10.p. 621.2.

'Metaphraſte dit que ſes diſciples aprés avoir chanté des pſeau-

Sur. 19 jul. p. 240. § 27.

1. Bede, Uſuard, Adon, Vandelbert, &c.

mes ſelon la coutume, l'enterrerent à [Troé, qu'il appelle] Stromé, avec les meſmes habits qui luy ſervoient durant ſa vie, avec ſon cilice & ſa peau de mouton. Mais Daniel meſme nous aſſure que le Saint luy avoit laiſſé ſa tunique de peau, ſon cilice blanc, & ſes ſandales de feuilles de palmier: Et il ſe revétoit de ces habillemens avec reſpect, pour participier à la benediction [de celui qui l'en avoit fait ſon heritier.

Cotel g.t.1.p. 371.b.

Nous ne pouvons mieux achever l'hiſtoire de Saint Arſene, que par ce que nous en trouvons dans le moine Cyrille auteur celebre du VI. ſiecle, & qui eſt comme un abregé de ſa vie.] Il dit donc que S. Euthyme, alors extremement conſideré de tout le monde dans la Paleſtine, imitoit avec grand ſoin les actions de S. Arſene. Quand quelques moines d'Egypte le venoient voir, & qu'ils luy racontoient quelques particularitez de ſa vie, il les ecoutoit avec un plaiſir, & avec une attention extreme: Il taſchoit d'imprimer dans ſon cœur ce qu'il apprenoit de ſes vertus, ſa tranquillité, ſon humilité, ſes abſtinences, ſes veilles, ſa vigilance, ſa ſobrieté, cette parole qu'il ſe diſoit à luy meſme: Arſene pourquoi avez-vous quitté le monde? ſa componction, ſes larmes, ſon amour pour la ſolitude, ſon eloignement des converſations, ſa charité, ſa diſcretion, ſa ferveur, & ſon application à la priere, & cette grandeur d'ame qui paroiſſoit avec eclat dans toutes ſes actions.

t.2.p.248,249.

fortitudinem.

ARTICLE XI.

Des diſciples de Saint Arſene.

Cotel.g.t.2.p. 363.b|62 t.b.

[SES diſciples eſtoient, comme nous avons vu,] Daniel, Zoïle & Alexandre, qui eſtoient tous trois de Pharan [dans les deſerts de l'Arabie. Zoïle & Alexandre eſtoient ſans doute plus

p.371.c|380.b.

âgez que Daniel,] puiſqu'il les appelle ſes peres. Ils avoient eſté tous deux diſciples d'Agathon avant que de demeurer avec Saint Arſene.

[C'eſt de Daniel que l'on cite les principales particularitez de

Vit.P.l.5.c.18. §4.p.636.2.

ſa vie.] On en cite auſſi une hiſtoire touchant S. Cyrille d'Alexandrie, qui y eſt qualifié du titre de Bienheureux; [d'où l'on peut tirer que Daniel l'a ſurvécu, & ainſi ne peut eſtre mort avant la fin de 444; ce que le temps de la mort de Saint Arſene

Cotel.g.t.1.p. 419.a.

prouve déja aſſez.] Nous avons vu ce qu'on dit de luy lorſqu'il fut obligé de quitter Sceté à cauſe des barbares.

Il faiſoit un jour voyage avec l'Abbé Ammon, ou Ammoés, Vit.P.l.5.c.11.§ 8.p.609.1.
[a] que nous avons vu auparavant s'eſtre entretenu avec Saint 4§3.4.p 608.2.
Arſene. [b] Comme ils marchoient donc enſemble, Ammon luy 6§8.p.609.1.
» dit : Croyez-vous, mon Pere, que nous puiſſions enfin jouir du
» repos de noſtre cellule ? Daniel luy répondit : Que nous impor-
» te, puiſque rien ne nous peut oſter noſtre Dieu ? Il eſt mainte-
» nant [avec nous] à la campagne, & une autre fois il ſera [avec
» nous] dans noſtre cellule.

'L'Abbé Daniel diſoit un jour : Plus le corps a de vigueur, c.10.§ 17.p. 597.598.
» plus l'ame ſe deſſeche ; & plus le corps ſe deſſeche, plus l'ame
» prend de vigueur & d'enbonpoint. Il diſoit encore : Quand on
» nourrit bien le corps, l'ame s'emmaigrit ; & moins on luy donne
» de nourriture, plus l'ame ſe fortifie. [Ces paroles peuvent eſtre
V. Saint Paphnuce ou de Daniel diſciple de S. Arſene, ou "de celui qui eſtoit mort
Preſtre de Sceté dés devant l'an 400.] Mais on cite les dernieres Cotel.g.t.1.p. 420.b.
du diſciple de S. Arſene : [Ce que nous allons raporter luy con-
vient auſſi davantage, puiſqu'il a demeuré à Troé prés de Ba-
bylone.]

'L'Abbé Daniel diſoit donc qu'il y avoit à Babylone la fille Vit.P.l.5.c.15.§ 10.p.621.2.
d'un des principaux du lieu, qui eſtoit poſſedée du demon. Un
» ſolitaire que le pere aimoit fort, luy dit un jour : Je croy que
» perſonne ne peut guerir cette fille que certains ſolitaires que je
» connois : mais ils ſont ſi humbles, que ſi vous la leur menez, ils
» ne ſe reſoudront jamais à l'entreprendre. Ainſi le ſeul remede
» que j'y vois, eſt que lorſqu'ils viendront dans la ville vendre leurs
» ouvrages, vous les achetiez, & vous leur diſiez de venir chez
» vous pour en recevoir le prix ; & lorſqu'ils y ſeront, vous les
» prierez de faire oraiſon : Car j'eſpere que par ce moyen voſtre
» fille ſera guerie. Eſtant allez enſuite dans le marché, ils y trou-
verent un diſciple des ſaints vieillards du deſert qui y venoit ven-
dre ſes paniers. Ils les acheterent, & le menerent dans la maiſon
pour le payer. Auſſitoſt qu'il fut entré, la fille luy donna un
ſoufflet ; & luy ſuivant le precepte de noſtre Seigneur, luy pre-
» ſenta l'autre joue. Surquoi le demon s'écria : Quelle violence!
» L'obſervation des preceptes de J.C. me chaſſe d'ici : Et en meſme
temps la fille ſe trouva guerie. Les ſaints vieillards du deſert ayant
ſçeu ce qui eſtoit paſſé, en rendirent graces à Dieu, & dirent :
» C'eſt ainſi que la baſſeſſe apparente des preceptes de noſtre Sau-
» veur, dompte l'orgueil des demons.

'Bollandus raporte au diſciple de Saint Arſene ce que diſent Boll.14.apr p. 214.d.e.
les Ménées des Grecs, que Daniel Abbé de Sceté fit apporter

dans ce deſert le corps de Sainte Thomaïde dame d'Alexandrie, qui avoit eſté tuée par ſon beaupere, *pour n'avoir pas voulu &c.
conſentir à ſon impudicité. [L'hiſtoire de cette Sainte eſt belle:
a.b. mais je voudrois qu'elle fuſt mieux autoriſée.] *Les Grecs & les Latins honorent Sainte Thomaïde avec le titre de martyre le 14 d'avril. V. la perſecution de Dioclétien, § 64.

Cotel.g.c.1.p. 310.b. [Nous ne trouvons rien de particulier pour Zoïle.] *Alexandre eſtoit extremement auſtere & fort doux, ce qui le fit beaucoup aimer de S. Agathon: mais il ſemble qu'il fuſt un peu lent. [Cela paroiſt meſme par l'hiſtoire que nous allons raporter, & qui arriva ſans doute peu aprés qu'il ſe fut ſoumis à la conduite de S.
P.358.359. Arſene.] *Ce Saint luy dit un jour: Quand vous aurez employé « vos feuilles de palmier, vous viendrez ici, & nous mangerons « enſemble. Si neanmoins il arrive des étrangers, mangez avec « eux. Comme Alexandre travailloit lentement & poſément, « l'heure ordinaire de manger arriva avant qu'il euſt fait: mais voulant obſerver le commandement du Saint, il acheva d'employer ſes feuilles, & cela dura juſques au ſoir. S. Arſene qui vit qu'il ne venoit pas à l'heure, crut qu'il avoit des hoſtes; & ainſi il mangea ſans l'attendre. Le ſoir eſtant venu, Alexandre vint chez Arſene, qui luy demanda s'il avoit eu des hoſtes. Il luy dit que non; mais que comme il luy avoit dit de venir quand il auroit achevé ſes feuilles, il n'avoit pu venir pluſtoſt. Saint Arſene admira une obeïſſance ſi exacte & ſi ſcrupuleuſe. Mais il luy dit: Pour une autre fois quittez voſtre travail de meilleure heure, « afin de pouvoir vous acquiter des pſeaumes que vous avez à « chanter, & prendre l'eau dont vous avez beſoin: Car autrement « voſtre corps s'abatroit & s'affoibliroit bientoſt. «

p.3.368. Sur 19. jul. p.a.394. 19. *Une autre fois Alexandre vaincu par quelque violente douleur, ſe jetta le dos contre terre, & demeura là quelque temps. S. Arſene le vit, & quelque temps aprés luy demanda: Qui eſtoit « un certain ſeculier que je voyois tantoſt couché tout de ſon long « ſur le dos? Alexandre luy demanda quand il l'avoit vu, & Ar- « ſene ayant répondu que c'eſtoit en deſcendant de la montagne, il luy dit: C'eſt moy meſme, mon Pere, que vous avez vu; mais « excuſez-moy. C'eſtoit la douleur que je ſentois qui m'y obligeoit, « & je m'eſtois mis le plus honneſtement que j'avois pu. Alors « Arſene ſouriant tout doucement, ajouta: Je ſuis bien aiſe de ſa- « voir que c'eſtoit vous; car je penſois que ce fuſt un ſeculier. «

Poſſin.a.c.1.p. 247. *Quelques uns donnent pour diſciple à S. Arſene un nommé Iſaac, dont je ne trouve rien dans les autres.

ARTICLE XII.

D'Ammoés ami de S. Arſene, & de Jean ſon diſciple.

[AMMON ou Ammoés dont nous avons parlé ci-deſſus, a eſté aſſez uni avec Saint Arſene pour meriter que nous le joignons à ſes diſciples, & que nous ajoutions encore ici deux ou trois articles conſiderables de ſa vie.] 'Un ſolitaire l'eſtant venu voir pour recevoir de luy quelque inſtruction, il n'en put jamais tirer une parole durant ſept jours qu'ils furent enſemble. Enfin [comme il ſe retiroit,] Ammoés en le reconduiſant luy dit » ces deux mots : Allez, veillez ſur vous : Mes pechez forment » preſentement une muraille de tenebres entre Dieu & moy. Cotel g.t.1.p. 391.b.

grinquagim. in artabat. 'Il avoit amaſſé une quantité conſiderable de blé pour ſa proviſion [& pour ſa famille: car il paroiſt qu'il avoit pluſieurs enfans encore jeunes qu'il elevoit dans la ſolitude.] Il mit ce blé au ſoleil pour le ſecher [& le ſerrer.] 'Mais avant qu'il fuſt ſec, il reconnut quelque choſe qui luy fit croire que ce lieu n'eſtoit pas propre pour ſon ſalut. Auſſitoſt il dit à ſes enfans, Allons-nous-en hors d'ici: & comme il les vit fort triſtes à cauſe du blé qu'ils laiſſoient, il les conſola par l'exemple de quelques autres ſolitaires qu'il avoit vus abandonner ainſi ce qu'ils avoient de plus cher pour ne penſer qu'à ſauver leurs ames. b. c.

Paduipos avrè.

'Quand il alloit à l'egliſe, il ne ſouffroit pas que ſon diſciple marchaſt avec luy, mais il luy diſoit de le ſuivre de loin, & s'il s'approchoit pour luy demander quelque choſe, il luy répondoit en peu de mots, & puis il le renvoyoit [Et comme cette conduite » pouvoit le choquer,] il luy diſoit : Je ne ſuis pas bien aiſe que » vous ſoyez auprés de moy, depeur qu'en nous entretenant de ce » qui regarde le bien de nos ames, nous ne laiſſions entrer dans » noſtre diſcours quelque choſe d'inutile. p.390.b.

'Il eut une maladie qui l'obligea à demeurer au lit durant » pluſieurs années. 'Sa maladie dura [1] douze ans. [2] On luy apportoit durant ce temps là quantité de choſes à cauſe de ſon infirmité : & cependant il eut toujours la force de retenir tellement ſes yeux, qu'il ne les jetta jamais ſur ce qu'il avoit pour y prendre garde. Car ſe tenant aſſuré de la fidelité de ſon diſciple nommé Jean, qui en effet eſtoit un fort bon moine, quand il entroit ou qu'il ſortoit, il fermoit les yeux pour ne pas voir ce qu'il faiſoit. c.4 §11.p.568.2. c.16§4.p.630.2. a c.4§11.p.568 a.

» S. Jean Climaque qui cite viſiblement cette hiſtoire, paroiſt avoir lu 18 ans. J.Clim.c.4.§105. p.87.

c.16.§4.p.630.2|l.3.c.155.p.523|l.7.c.19.§2.p.673.

'Ce Jean qui eſtoit de Thebaïde, le ſervit durant 'les douze années qu'il fut malade, avec un travail & un fatigue extreme, ſans neanmoins ſe laſſer ; mais ſeulement quand il avoit beaucoup travaillé, il ſe mettoit ſur la natte [& ſe repoſoit un peu.] Le vieillard voyoit bien ce qu'il ſouffroit, & en ſentoit beaucoup du peine : Cependant il le laiſſoit faire, ſans luy dire jamais ni Puiſſiez-vous eſtre ſauvé, ni aucune autre parole de conſolation & d'amitié. 'Mais ſi ce genereux diſciple n'entendoit jamais ſon Superieur luy dire, Puiſſiez-vous eſtre ſauvé ; il entendoit toujours interieurement Dieu meſme, qui ne luy ſouhaitoit pas le ſalut, mais qui luy diſoit abſolument, Vous eſtes ſauvé. 'Enfin lorſqu'Ammoés fut prés de rendre l'eſprit, comme les anciens du lieu eſtoient aſſis autour de luy, il prit la main de Jean, & luy dit par trois fois, *Je vous ſouhaite le ſalut ;* & puis le mettant entre « les mains des anciens, Voilà, leur dit-il, non pas un homme, « mais un ange, qui m'a toujours ſervi depuis tant d'années dans « ma maladie, ſans que je l'aie jamais conſolé par une bonne pa- « role. 'C'eſt ce Jean de Thebaïde qui diſoit qu'un moine avant toutes choſes doit avoir l'humilité, parceque c'eſt le premier commandement que J.C. nous a fait par ces paroles : Bienheureux ſont les pauvres d'eſprit, parceque le royaume des cieux eſt à eux.

Vit.P.l.5.c.16 § 4 p.630|l.7 c.19 § 2.p 673|l 3.c. 255.p.513.

c.15.§23.p.623.2.

Note 6.

SAINT ACHILLE,

SOLITAIRE DE SCETE.

Menza,p.311.

LES Grecs font le 17 de janvier memoire d'un S. Achille, dont ils diſent qu'il a enrichi par ſes travaux la cité celeſte, au lieu que l'Achille des poëtes n'a employé ſes travaux & ſon courage qu'à ſaccager les villes de la terre. 'Bollandus croit que c'eſt cet Achille ou Achillas qui eſt celebre dans le vies des Peres, '& qui vivoit à Sceté dans le meſme temps qu'Ammoés, [& ainſi au commencement du V. ſiecle, 'puiſqu'Ammoés eſtoit contemporain & ami de Saint Arſene.] 'Betime [qui le venoit voir quelquefois,] conſultoit auſſi

Boll.17.jan.p. 264.a.

Cotel g.t.1.p. 588.a|389.b.

V.S.Arſene p.619.c.

Saint Pemen,] qui n'eſt mort qu'aprés l'an 450.

Il fit paroiſtre ſa diſcretion] dans une viſite que luy rendirent trois ſolitaires. Car tous trois l'ayant prié de leur faire un filet pour peſcher, il s'en excuſa envers deux qu'il jugea avoir aſſez de vertu pour ne le point trouver mauvais, & l'accorda au troiſieme, qui n'avoit pas une trop bonne reputation, depeur que croyant qu'il le refuſoit à cauſe de cela, il ne s'en attriſtaſt, & ne perdiſt tout à fait courage. p.387.388.

Ammoés, & un autre ſolitaire nommé Betime, eſtant venus des Cellules pour le voir, luy demanderent quelque inſtruction. Il ſe contenta de leur dire qu'il avoit beaucoup travaillé la nuit meſme pour faire vingt braſſes de nattes, non qu'il en euſt beſoin, mais depeur que Dieu ne luy reprochaſt d'avoir moins travaillé qu'il ne pouvoit; & ils ſe retirerent ſur cela aſſez edifiez par cet exemple, ſans autre diſcours. Il ne laiſſoit pas en travaillant de mediter avec beaucoup d'application les moindres paroles de l'Ecriture. Betime luy apporta depuis quelques fruits qu'on luy avoit donnez pour les ſolitaires de Sceté. Achille luy témoigna qu'il ne leur faiſoit point plaiſir d'interrompre leur ſilence pour des choſes de cette nature: de ſorte que Betime porta ſes fruits &c. à l'egliſe, pour eſtre diſtribuez aux freres quand ils y viendroient le dimanche. p.389.b.c.

Eſtant allé voir un ſolitaire de Sceté, & l'ayant trouvé qui &c. mangeoit du pain trempé dans de l'eau avec du ſel, il luy en fit ζωμὸν. une forte reprimende, diſant que le potage n'eſtoit pas pour ceux de Sceté. p.388.b.c.

Un frere luy ayant dit un jour quelque parole offenſante, il pria Dieu de luy oſter du cœur tout reſſentiment. Il ſe trouva enſuite la bouche pleine de ſang, [peuteſtre] de la violence qu'il ſe faiſoit [pour étoufer tous les mouvemens de la colere:] & ayant vomi ce ſang, ſon cœur ſe trouva auſſitoſt dans un calme entier p.389.a.

Un autre ſolitaire le vint voir de Thebaïde, & luy avoua &c. avec beaucoup d'humilité des peines faſcheuſes dont il eſtoit tourmenté. Achilla l'aſſura ſur cet humble aveu, que c'eſtoit une pure tentation de la malice de l'ennemi, qui ne le rendoit point coupable. p.390.a.

Un frere ſe plaignoit à luy de ce qu'il s'ennuyoit dans ſa cellule. Achille luy dit: C'eſt, mon fils, que vous ne voyez pas encore les „ biens que nous attendons, & les maux où nous craignons de „ tomber. Car ſi vous faiſiez l'attention qu'il faut aux uns & aux Vit P.l.5.c.107 p.516 l.5.c.74 28.p.589.

autres, quand voſtre cellule ſeroit pleine de vers, jamais vous ne vous y ennuiriez. "

l.7.c.25.14.p. 678. 'Un autre s'étonnoit de ce que les demons ont tant de pouvoir ſur nous. 'Achille luy répondit : Ils n'en ont que par le dereglement de noſtre volonté, ſans laquelle rien ne nous peut nuire. C'eſt la cognée dont le demon ſe ſert pour nous abatre. "

SAINT PROCLE,

ARCHEVESQUE DE CONSTANTINOPLE,

ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

Socr.l.7.c.41.p. 386. [LA premiere choſe que nous ſavons de Saint Procle,] c'eſt qu'il fut fait Lecteur dés ſon premier âge, [car l'on faiſoit alors Lecteurs des l'âge de deux ou trois ans, ceux que l'on elevoit pour l'état Eccleſiaſtique. Il fut ſans doute Lecteur de l'Egliſe de Conſtantinople, puiſqu'il en fut enſuite Diacre & Preſtre: & cela donne tout lieu de croire, qu'il eſt né dans la meſme ville. Nous ne pouvons juger du temps de

c.26.p.368.a. ſa naiſſance, que parcequ'en 426] 'il eſtoit non ſeulement Preſtre, mais dans un âge aſſez meur pour eſtre nommé Patriarche de Conſtantinople. [Ainſi on ne peut pas croire qu'il ſoit né plus tard qu'en 390. Et comme il paroiſt avoir toujours demeuré à Conſtantinople, on peut croire auſſi que ce fut Nectaire qui le fit Lecteur.

Zon.p.25.c| Codi.ori.C.p. 47.c. Nphr.l.14,c.38. p.522. Mais il faut qu'il ſoit né avant l'an 390,] 'ſi Zonare a raiſon de l'appeller diſciple de S. Chryſoſtome; [ce Saint ayant eſté banni de Conſtantinople dés l'an 404.] Nicephore dit meſme qu'il avoit déja paſſé les premieres années de ſa jeuneſſe, lorſqu'il ſuivoit ce Saint, travaillant ſous luy & avec luy pour les ouvrages qu'il compoſoit, & luy rendant tous les ſervices dont ſon corps avoit beſoin. 'La vie de S. Chryſoſtome par George d'Alexandrie,

Sur.27.jan.p. 494 & 32. raporte amplement comment S. Procle qui avoit alors la charge de l'avertir de ceux qui demandoient à luy parler, & eſtoit aſſez âgé

âgé pour eſtre traité de Pere, le vit durant trois nuits qui s'entretenoit avec Saint Paul.

'Mais quoique cet endroit meſme ſoit cité par Saint Jean de Damas, [a]& marqué par Nicephore, ['neanmoins l'autorité de George ne paroiſt pas ſuffiſante pour nous aſſurer de ce fait, qui ſent beaucoup la fiction. Ainſi il nous ſuffit de ſavoir que]S. Procle a toujours eu beaucoup de reſpect & d'affection pour Saint Chryſoſtome, [ſoit qu'il ait eſté attaché particulierement auprés de luy, ſoit qu'il l'ait connu comme un jeune Lecteur le pouvoit connoiſtre, ſoit qu'il l'ait ſeulement aimé ſur ce qu'il en avoit appris par le raport des autres, & par la lecture de ſes ouvrages.]

V.S Chryſ. note 45.

Jo Dima. l. 1. p. 705. b. 509. e. f. a Nphr l. 14. c. 38. p. 522. d. Procl. v. p. 24.

'Eſtant en âge de s'appliquer à l'étude, on l'envoya apprendre les lettres humaines & la rhetorique, pour laquelle il témoigna beaucoup d'inclination. [Et les écrits que nous avons de luy, font voir qu'il avoit profité dans cette étude, mais encore plus dans la ſcience & la doctrine de l'Egliſe.] 'Lorſqu'il fut arrivé à un âge plus meur & plus avancé, il ſe rendit aſſidu auprés d'Attique alors Eveſque de Conſtantinople, qui prit ſoin de l'inſtruire, & qui ſe ſervit de luy pour écrire ſes ſermons [Et aprés qu'il eut fait un plus grand progrés, il l'éleva au diaconat, & enſuite à la preſtriſe.] 'Attique eſtant mort le 10 d'octobre 425, [b]diverſes perſonnes propoſerent Procle pour luy ſucceder. Mais le deſir du peuple l'emporta en faveur de Siſinne, [qui témoigna auſſi-toſt l'eſtime qu'il faiſoit de Procle.]

Soer. l. 7. c. 41. p. 386. a. a. b. c. 25. p. 367. b. c. 27. p. 364. a.

'Car l'Eveſque de Cyzic, [metropole de l'Helleſpont,] eſtant mort, Siſinne qui pretendoit avoir droit de luy donner un ſucceſſeur, nomma Procle pour cette dignité, & le conſacra Eveſque. 'Cependant ceux de Cyzic ſe moquant des privileges pretendus de Conſtantinople, [& voulant ſe conſerver dans la liberté que les Canons leur donnoient,] élurent pour leur Eveſque [c]un moine nommé Dalmace, & le firent ſacrer [& inthronizer,] durant que Procle ſe preparoit à les venir gouverner. [Cela arriva en 426, ou 427, qui eſt le temps de l'epiſcopat de Siſinne.] Theophane le met en la premiere année de Siſinne, [& ainſi en l'an 426.

c. 28. p. 369. c. c. d.

ἐπίσκοπα ἀπεστάλκει.

Theophn p. 75. c.

On ne voit pas que Procle ait fait d'effort pour ſe mettre en poſſeſſion de l'Egliſe de Cyzic, & un homme ſage n'en fait guere pour ſe charger d'un poids auſſi peſant qu'eſt celui de l'epiſcopat, ſurtout quand il s'agit de gouverner des peuples qui ne le ſouhaitent pas.] 'Il eſt certain que Dalmace demeura Eveſque de Cyzic, & il aſſiſta en cette qualité au Concile œcumenique [b].

Conc. t. 3. p. 447. b.

d'Epheſe. [g]Gelaſe l'un de ſes ſucceſſeurs l'appelle le celebre & divin Dalmace. [Il eſtoit mort avant l'an 449,] [h]auquel Diogene de Cyzic aſſiſta au faux Concile d'Epheſe.

[i]Procle demeura donc ainſi Eveſque ſans Eveſché. [k]Il eſt quelifié Eveſque de Cyzic dans le titre d'un diſcours qu'il fit quelque temps aprés. [On ne trouve point qu'il ait aſſiſté ni au Concile d'Epheſe, ni à aucun autre.] [l]Celui d'Epheſe écrivant aux Eveſques qui eſtoient à Conſtantinople, ne met point Procle parmi eux, [quoiqu'apparemment il fuſt, alors en cette ville.] [m]Liberat ne le qualifie meſme que Preſtre, lorſqu'il avoit déja eſté ordonné Eveſque de Cyzic. [n]Auſſi Nicephore dit qu'il ſe contentoit de vivre retiré en ſon particulier. [o]Il inſtruiſoit neanmoins les peuples dans les egliſes de Conſtantinople, [p]à la priere de l'Eveſque Siſinne, [q]& s'acquitoit de cette fonction avec ſuccés. [r]Ce fut apparemment dés l'an 426, que Dieu ayant diſſipé une armée des Huns, Procle fit un diſcours* ſur ce ſujet qui fut extremement eſtimé.

[s]Aprés que Siſinne fut mort le 24 decembre 427, beaucoup de perſonnes demanderent que Procle fuſt mis en ſa place. Mais pour eviter les jalouſies, [t]la Cour jugea plus à propos de faire venir Neſtorius d'Antioche. [On ſçait les troubles que ce nouvel Eveſque cauſa dans l'Egliſe, par l'hereſie qu'il s'efforça d'y introduire,] mais ce fut en partie par les ſoins & les travaux de Saint Procle, que toutes les Egliſes rejetterent ce dogme impie. [Dés qu'il commença à paroiſtre en 429,] [u]Neſtorius ayant prié Procle de preſcher devant luy dans la grande egliſe en une feſte ſolennelle de la Sainte Vierge, il fit un diſcours celebre, où il ſoûtint avec autant de force & d'erudition, que d'eſprit & d'eloquence, toutes les veritez que Neſtorius combatoit, & s'attira par ce moyen les injures de cet hereſiarque, & les loüanges de tous les amateurs de la verité.

Neſtorius fut depoſé enſuite par le Concile d'Epheſe,] & comme il fallut mettre un Eveſque en ſa place, on propoſa Procle pour la troiſieme fois: la plus grande partie du peuple le ſouhaitoit, & il euſt eſté deſlors elevé à cette dignité, ſans l'oppoſition de quelques perſonnes puiſſantes, qui arreſterent les inſtances du peuple, en repreſentant que les Canons ne ſouffroient pas qu'une perſonne nommée à un eveſché paſſaſt à un autre. [Il eſtoit bien aiſé de montrer par les Canons meſmes que cette regle ne regardoit pas ceux qui n'avoient pu eſtre receus dans l'Egliſe qu'on leur avoit deſtinée. Ainſi il y a apparence que l'on

[g] t.2.p.105.d. t.4.p.117.a.
[h] Socr.c.28.p. 369.d.
[i] a Conc.t.3.p.9. d.
[k] p.773.d.
[l] Liber c.7.p.28.
[m] Nphr.l.14.c.29 p.501.d.
[n] b Socr.c.28 p. p.369.d.
[o] c Theſm.p.75.c
[p] d Socr p.369.d.
[q] e Procl.vit.p.24.
[r] V. Theodoſe II.l 16. * &c.
[s] Ibid.
[t] V.S. Cyrille d'Alex.§ 7, 16, 17. &c.
[u] Cyr.Alex.ep. 54.p.199.a. V.S.Cyrille § 21.
Socr.l.7.c.35.p. 377.d.

avoit quelque autre raiſon pour l'exclure, que l'hiſtoire n'exprime pas.

'Le Pere Garnier, & Richard qui a fait une hiſtoire du Saint, la devinent comme ils peuvent. Merc.t.2.p.25| Proc.vit,b.28.

V.S Cyrille §89. 'Maximien "fut donc fait Eveſque de Conſtantinople. [a]Mais il ne vécut que juſques au jeudi ſaint de l'an 434, qui eſtoit le 12 d'avril: [b]& dés qu'il fut mort, "l'Empereur fit inthronizer Saint Procle par les Eveſques, enſuite de quoy il fit l'enterrement de Maximien, eſtant revétu de tous les ornemens de la dignité patriarcale. [Ainſi il faut qu'il ait eſté inthronizé dés le 12 d'avril 434, ou le lendemain, le jeudi ſaint, ou le vendredi.] Les Grecs diſent que ce fut le jeudi ſaint. 'On trouve dans le droit Romain, que l'election faite de Procle aprés la depoſition de Neſtorius n'avoit point eu de lieu, à cauſe de la jalouſie des principaux Eveſques, mais qu'aprés la mort de Maximien, il fut elevé ſur le throne patriarcal par le conſentement du Pape Celeſtin, & par le ſuffrage de S. Cyrille, & de Jean d'Antioche. [Je ne penſe pas que cet écrit ait d'autorité. Il eſt nouveau & plein de fautes. Ce qu'il peut y avoir de vray ſur cela, a eſté expliqué ſur S. Cyrille, où l'on a raporté plus amplement ce qui regarde l'inthronization de S. Procle, & le commencement de ſon adminiſtration.

Soer.l.7.c.35.p 378.a. ac.40.p.385.b.c b.c,d. Ib.§ 121. Proc l vit.p.93. Baſilic.41.p.223

'Si S. Cyrille & Jean d'Antioche n'ont pas eſté les auteurs de ſa promotion, il eſt certain qu'ils en ont eſté les approbateurs.]

'Le dernier l'ayant appriſe pas une lettre de Taurus Preſet du Pretoire, qui paroiſt y avoir eu beaucoup de part, "la receut, dit-il, avec une pleine joie, ne doutant point qu'elle ne fuſt tres avantageuſe à toute l'Egliſe. Et il y avoit long-temps qu'il connoiſſoit Procle. [S. Cyrille en eut ſans doute les meſmes ſentimens.] 'Car on publioit meſme que c'eſtoit luy qui l'avoit ordonné, [ou plutoſt inthronizé par] ceux qui eſtoient dans ſes intereſts. [Ils furent toujours tres unis enſemble.] 'On faiſoit ce ſemble courir le bruit que Procle ne laiſſoit pas d'anathematizer "les douze articles de Saint Cyrille: [Et il pouvoit ne les pas approuver, mais on ne peut pas pretendre qu'il les anathematizaſt.]

Conc.2.p.p.827 V.S. Cyrille §122. p.846.b. p.851.a. Ib.§ 39,40,

'Il y avoit alors quelques Eveſques dans l'Orient, qui ne communiquoient point avec S. Cyrille ni meſme avec Jean leur Patriarche. Ils n'avoient garde de communiquer avec Procle 'qui entroit dans la communion des deux autres; [c]& ils ne laiſſoient pas de reconnoiſtre que ſa doctrine eſtoit orthodoxe. a. p.858.a. cp.845 c|850.a| 851.a.

p.351.c. 'Nous avons un endroit de la lettre ſynodique écrite par ſes Eveſques qui l'avoient inthronizé, [adreſſée apparemment à
p.858.b. toute l'Egliſe.] 'S. Procle l'envoya à S. Cyrille & à Jean d'An-
p.845.d|846.c. tioche pour leur demander leur communion. 'On pretendoit que comme il avoit beaucoup de credit à la Cour, il l'envoieroit avec un ordre de l'Empereur pour chaſſer de leurs Egliſes ceux qui ne le recevroient pas. [On ne voit pas ſi cela ſe fit. Il eſt certain que ceux qui ne voulurent pas ſe réunir à l'Egliſe furent
p.887.c. bannis.] 'Et ceux qui ſe réuniſſoient, promettoient de ſuivre le Pape, Procle de Conſtantinople, S. Cyrille, & Jean d'Antioche.

p.845.c. [Saint Procle n'abuſa point] 'du credit qu'il avoit auprés de
Soer l.7.c.41.p. 386.b. l'Empereur; '& 'il fit paroiſtre dans le gouvernement de ſon Egli- ἐν τῷ ἐπισκοπεῖν
ſe, qu'il avoit un naturel plein de bonté. Il imita tout ce qu'il avoit vu de bon dans Attique, & il eut encore plus de patience & de douceur que luy, témoignant beaucoup de bonté à tout le
c. monde, ſans en excepter les heretiques. 'Ce n'eſtoit pas qu'il ſe miſt peu en peine, comme le pretend Socrate, que d'autres euſſent des ſentimens differents des ſiens ſur la religion. [Cette indifference euſt eſté non pas loüable, mais criminelle dans un
b c. Eveſque.] 'Mais s'il ne vouloit pas perſecuter les heretiques, c'eſt qu'il croyoit que la douceur eſtoit plus propre à les ramener, que la violence, & que c'eſtoit honorer l'Egliſe de faire aimer ſa moderation & ſa charité. Nous verrons dans la ſuite pluſieurs marques de cette douceur, qui paroiſt avoir eſté ſon caractere particulier; & nous en avons déja vu une grande preuve, lorſqu'ayant eſté ſacré Eveſque de Cyzic, il ſouffrit qu'un autre priſt cette place. [Car il y a toute apparence, que s'il l'euſt voulu conteſter, il l'euſt emportée, ayant pour luy le ſpecieux pretexte de défendre les droits de la premiere Egliſe de l'Orient.]
Sur.27.jan.p. 494. 'On pretend qu'il ne ſe faſchoit jamais contre perſonne, eſtant toujours preſt à ſe condanner luy meſme, plutoſt que d'accuſer les autres.

Socr.l.7.c.41.42 p.386.c.d. 'Cette moderation de Procle le fit beaucoup eſtimer de l'Empereur Theodoſe, au genie duquel elle convenoit parfaitement; ce Prince eſtant entierement porté à la bonté. Elle ne venoit point dans Procle de foibleſſe & de laſcheté, puiſqu'il eut aſſez de courage pour combatre en preſence de Neſtorius les hereſies de cet Eveſque, alors tout puiſſant à la Cour.

Conc.ap.p.840 b. 'Dés l'entrée de ſon epiſcopat, il écrivit avec beaucoup de force au Clergé & au peuple de Marcianople dans la Meſie, contre Dorothé Eveſque du lieu, [qui avoit oſé anathematizer

le terme de mere de Dieu. Il ne manqua point auſſi de faire tout p.846.b.
ce qu'il put, pour réunir ceux qui ſe tenoient ſeparez de l'Egliſe,
[à Conſtantinople, à cauſe de Neſtorius. Sa douceur ne venoit
point non plus de lenteur & de moleſſe,] 'puiſque Saint Leon Leo,ep.106.c.1.
induſtriam. luy attribuë particulierement "une activité pleine d'adreſſe. p.555.

'Ses diſcours eſtoient ſi perſuaſifs & ſi efficaces, que Voluſien, Sur.13.dec.p.
dont nous parlerons bien-toſt, diſoit que ſi Rome avoit trois 382 § 28.
perſonnes comme luy, il n'y reſteroit plus aucun payen.

[Sa moderation & ſa condeſcendance fut autoriſée en un point
tres important par S. Cyrille.]'Car [Juvenal] de Jeruſalem s'attri- Conc.t.7.p.73.
buant ſur la Paleſtine l'autorité [de Patriarche,] que les Canons b.c.d.
ne luy donnoient point, Procle ne crut pas que cela le duſt em-
peſcher de le recevoir dans ſa communion. Un nommé Gennade
Peſtre & Abbé s'en ſcandaliza, & fit meſme difficulté d'entrer
dans la communion de Procle. Mais S. Cyrille l'ayant appris,
luy manda que les ſentimens de Procle en ce point eſtoient les
ſiens, que toutes les perſonnes ſages approuvoient la condeſ-
cendance dont il uſoit; & qu'il y a des occaſions où il faut tolerer
certains maux pour en eviter de plus grands.

V.S.Cyrille § 137. Il ſemble que Procle ait eu quelque part "à la commiſſion Conc.ap.p.894
donnée en 435, par Theodoſe à Ariſtolaüs, pour faire ſigner la con- a.
damnation de Neſtorius; ce qui fit aſſez de bruit. 'Et nous avons p.892.
Ib.§ 138. encore "une lettre de l'an 436, où Jean d'Antioche en témoigne
ſa douleur à S. Procle, 'en le conjurant de travailler à donner à p.894.a.b.
l'Egliſe une entiere paix, & d'y employer ſa ſageſſe, ſes travaux,
& ſes ſueurs, qu'on voyoit tous les jours eſtre ſi utiles aux fide-
les. [Cette paix fut neanmoins encore differée de quelque temps.
Ib.note 87. "Car dés la meſme année 436, *les Eveſques de la grande Armenie,
* Ib.§ 141. troublez par quelques propoſitions qu'on repandoit dans leur
pays, & qu'on attribuoit à Theodore de Mopſueſte, envoye-
rent ces propoſitions à S. Procle pour en avoir ſon jugement. Il
leur répondit en l'an 437, par cette lettre ſi celebre & ſi eſtimée
dans l'antiquité, à qui on a donné le nom de Tome. Comme les
Orientaux eſtoient accuſez d'eſtimer trop les ſentimens de Theo-
Ib.§ 142. dore, "Procle leur envoya ſa lettre aux Armeniens, & les pro-
poſitions qu'on luy avoit adreſſées, le priant de ſigner la lettre,
& de condanner les propoſitions.] Il avertiſſoit en meſme temps Conc.t.3.p.311
Jean d'Antioche de prendre garde qu'Ibas, fait depuis peu Eveſ- 313.
que d'Edeſſe, ne s'engageaſt pas dans les erreurs de Neſtorius.
Cette lettre touchant Ibas eſt fort belle, & pleine de charité.

'Procle avoit fort recommandé à ceux qui devoient pourſui- Fac.l.8.c.2.p.
322 323.

vre la condamnation des propoſitions de Theodore, de ne les point attribuer à ce Prelat, depeur que les Orientaux qui l'aimoient n'euſſent peine à les condanner. ["Mais il ne fut pas obeï: Ib. § 143. & le mal qu'il avoit voulu eviter, ne manqua pas d'arriver. Les 144. Orientaux approuverent avec eloge la lettre de Procle aux Armeniens. Mais ils ne purent ſe reſoudre à condanner des propoſitions qu'on diſoit eſtre de Theodore. Ils écrivirent pluſieurs lettres ſur cela, tant à S. Procle, qu'à d'autres; & cette affaire fit un tres grand bruit dans l'Orient.

Ce bruit eſtoit encore augmenté "par quelques moines qui Ib. § 142. couroient partout, en criant qu'il falloit anathematizer Theodore, & ils preſenterent pour cela des requeſtes à l'Empereur, & à Saint Procle. Procle n'eſtoit peut-eſtre pas eloigné de croire que Theodore meritoit bien les anathemes de l'Egliſe. Pour Saint Cyrille non ſeulement il en eſtoit perſuadé, "mais il fit Ib. § 144. meſme tout ce qu'il put pour y faire conſentir les Orientaux. Cependant voyant qu'il ne les y pouvoit porter, 'il aima mieux Ib. § 145. ceder luy meſme, depeur de cauſer un ſchiſme, & manda à Saint Procle qu'il trouvoit plus à propos d'aſſoupir cette affaire, & de ne plus parler de Theodore. Procle ne manqua pas d'entrer dans cette propoſition: Il en parla à l'Empereur, & par ſon ordre il aſſura les Orientaux qu'on ne feroit rien qui les puſt troubler. Ainſi l'Egliſe demeura en paix. On voit dans le detail de cette affaire, que Saint Procle s'y conduiſit avec autant de ſageſſe que de moderation: & ſa lettre aux Armeniens luy a acquis dans toute la poſterité l'eſtime d'un Docteur de l'Egliſe tres habile & tres exact.]

Sur. 40. dec. p. 382 § 28. 'Sur la fin de l'an 436, Sainte Melanie la jeune "vint à Conſtan- V. ſon titre tinople pour travailler à la converſion de Voluſien ſon oncle, § 10. grand ſeigneur Romain, mais que rien n'avoit pu porter juſques alors à embraſſer la religion Chrétienne. Procle le vit à la priere de Sainte Melanie, & luy parla avec tant de ſageſſe, que Voluſien reconnut la verité, & témoigna une eſtime toute extraordinaire pour celui qui la luy avoit fait connoiſtre. 'Se trouvant peu aprés à la fin de ſa vie, il demanda le batteſme: & ce fut Procle qui le luy adminiſtra.

Phot. c. 53. p. 44.

Coll. t. 1. p. 94. 95. 'Le 18 decembre 437, le Pape Sixte III. luy écrivit, pour le prier de traiter comme violateurs des Canons les Eveſques d'Illyrie qui viendroient à Conſtantinople, ſans avoir par écrit le conſentement de l'Eveſque de Theſſalonique, & d'empeſcher par ſa vigilance qu'on ne ſurpriſt l'Empereur, pour tirer de luy

V. Sixte III. quelque choſe de contraire "aux droits de cet Eveſque. 'Il y parle d'Idduas Eveſque de [Smyrne,] que Procle avoit jugé & declaré innocent; & l'affaire ayant eſté portée à Rome, le Pape avoit ordonné qu'on s'en tiendroit au jugement rendu par Saint Procle. Il y avoit tres peu que cela eſtoit arrivé. p. 95. 96.

'Procle s'acquit beaucoup d'honneur, en faiſant raporter de Comane à Conſtantinople le corps de S. Jean Chryſoſtome, au commencement de l'an 438, qui eſtoit la 35.e année depuis que ce Saint avoit eſté depoſé [l'an 403, par l'aſſemblée du Cheſne.] On peut voir ſur S. Chriſoſtome l'hiſtoire de cette tranſlation. Socr. l. 4 c. 45. p. 388-389.

V. S. Innocent I. 'Il y avoit déja long-temps que la memoire de ce Saint avoit eſté rétablie par Attique.] 'On commença meſme l'an 428 à en celebrer la feſte dans le palais de Theodoſe le 26 de ſeptembre. [Maximien nourri dans le ſein de l'Egliſe Romaine, & S. Procle, ne manquerent pas ſans doute de faire continuer cette feſte.] 'On croit que ce fut en cette ſolennité que S. Procle prononça un diſcours, dont Baronius nous a donné un fragment en latin, qui ſe liſoit en quelques egliſes le jour de la tranſlation de S. Chryſoſtome, [le 27 de janvier.] 'Il eſt fait avant cette tranſlation. [a] On y voit l'eſtime & l'amour ardent de S. Procle pour S. Chryſoſtome. 'Et quelques uns croient que le peuple animé par ce diſcours, demanda qu'on leur rendiſt le corps du Saint: ce que Theodoſe ne put refuſer à leurs inſtances, & aux ſollicitations de Saint Procle. [Ainſi ce diſcours aura eſté prononcé en l'an 437. Marc. chr. Proc. n. p. 568. 569. Bar. 438 § 2. Proc. n. p. 569. [a] p. 567. 568. Bar. 438 § 2. 5. 6

On a vu ſur S. Chryſoſtome l'hiſtoire de ſa tranſlation.] 'Elle fit l'effet que Saint Procle ſemble en avoir particulierement attendu. Car ayant adouci l'eſprit de ceux qui s'eſtoient ſeparez à cauſe de la condamnation de S. Chriſoſtome, ils ſe réunirent à l'Egliſe. Ibid.

[Ce fut ſans doute Saint Procle qui fit auſſi] 'la tranſlation V. Sainte Pulquerie. "ſolennelle de quelques reliques des 40 Martyrs que Dieu avoit revelées à Sainte Pulquerie vers ce temps-ci meſme. [L'an 439, V. Theodoſe II. § 23. l'Imperatrice Eudocie apporta de Jeruſalem "des reliques de S. Eſtienne, qui furent miſes dans l'egliſe de Saint Laurent que Pulquerie avoit fait baſtir. Soz. l. 9. c. 2. p. 804.

'La meſme année 439, Firme Eveſque de Ceſarée en Cappa- V. S. Cyrille doce, ["celebre dans l'hiſtoire de Neſtorius,] eſtant mort, ceux de Ceſarée vinrent demander [à Saint Procle] un nouvel Eveſque. Comme il deliberoit qui il pourroit choiſir pour l'ordonner, 'il [b] arriva que tous les Senateurs vinrent un ſamedi à l'egliſe le ſaluer. Thalaſſe qui avoit eſté Prefet d'Illyrie, ["& qui l'eſtoit en- Socr. l. 7. c. 43. p. 391. a.

V. S. Leon § 52.

core l'onzieme d'aouſt de cette année là meſme,] s'y trouva avec les autres. On tenoit que l'Empereur le vouloit faire Preſet d'Orient. Mais Procle l'ayant remarqué; mit la main ſur luy,&
n.p.93.2. le declara Eveſque de Ceſarée, aprés en avoir ſans doute obtenu
c.43.p.391.a. la permiſſion de l'Empereur. 'Socrate releve cette action de Procle comme une choſe admirable, & qu'on n'avoit point encore vuë parmi les anciens Eveſques. [Mais aſſurément elle a plus beſoin d'eſtre excuſée que d'eſtre loüée.] Et l'hiſtoire du faux Concile d'Epheſe, où Thalaſſe tenoit un des premiers rangs, fait voir qu'une ordination ſi precipitée d'un laïque, ne fut pas fort utile à l'Egliſe.

Conc.t.4.p.699 d. 'Procle ordonna auſſi Baſile d'Epheſe, eſtant autoriſé en cela par l'Empereur, & meſme par S. Cyrille. [Cependant comme les peuples vouloient d'ordinaire elire leurs Eveſques, & les voir
c. ſacrer chez eux, ſuivant l'ordre des Canons,] 'cette ordination paſſa pour une violence, & cauſa meſme des meurtres. Ce Baſile
p.694.a.b.c|690 a|691.d. eſtant mort [en 444,] 'Baſſien fut mis en ſa place "d'une maniere Ib.f.12.
aſſez peu reguliere. Auſſi S. Procle n'approuva pas ſon inthronization. Neanmoins l'Empereur ayant ſouhaité qu'elle fuſt confirmée, Procle avec le conſentement des Eveſques & du Clergé le receut à ſa communion, mit ſon nom dans les diptyques, & écrivit en ſa faveur au Clergé & au peuple d'Epheſe, & aux
p.694.c.d. Eveſques [de l'Aſie.] 'Ces lettres ſont appellées ſynodiques: [ce qui marque que Procle avoit aſſemblé les Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, pour avoir leur avis ſur cette affaire.

Il ſe méla encore des ordinations de quelques autres Metropolitains, ſoit à la priere des Egliſes, comme à l'égard de Tha-
p.818.a. laſſe, ſoit pour d'autres raiſons particulieres.] 'Il ordonna Euſebe
p.815.c.d. Eveſque d'Ancyre, 'qui ne voulant point ordonner Callinique elu Eveſque de Gangres, l'envoya à S. Procle pour eſtre ordon-
d.e|814.d. né: Et S. Procle le renvoya à Euſebe qui l'ordonna. 'Mais Euſebe ayant encore refuſé d'ordonner Pierre ſucceſſeur de Callinique, ceux de Gangres l'amenerent à Saint Procle, & il l'ordonna.

p.722. ["Ce fut apparemment en 443,] qu'Athanaſe Eveſque de Per- V.S.Cyrille
rhe dans l'Euphrateſienne, vint implorer le ſecours de Procle pour eſtre rétabli dans ſon eveſché. Procle luy donna une lettre, par laquelle il prioit Domnus d'Antioche de faire de nouveau examiner cette affaire: mais il l'en prioit avec beaucoup de modeſtie & de douceur. Il paroiſt avoir tenu un Concile ou il parla
C rep.59.p. 810.a. de cette affaire, & que Saint Cyrille y aſſiſta. 'Domnus écrivit à Procle avant l'an 444, ſur un Eveſque nommé Pierre qu'il avoit depoſé.

[S. Procle

V. Theodoret. § [Saint Procle donna ſon approbation" à l'ordination du Comte Irenée autrefois ami de Neſtorius, que Domnus avoit fait

Ib. § 26. Eveſque de Tyr, quoiqu'il fuſt bigame. Ce fut" vers l'an 445,] 'que S. Procle tint un Concile où Theodoret ſemble avoir aſſiſté. Il eſt certain au moins qu'il en ſigna l'epiſtre ſynodique, qui pouvoit regarder les droits, & le rang de l'Egliſe de Conſtantinople. Thdrt.ep.47.p. 930.931.

Ib. § Procle vers le meſme temps aſſiſta beaucoup' Philippe habitant de Cyr. Theodoret Eveſque de Cyr luy écrivit l'année ſuivante pour luy recommander le meſme Philippe, & avec luy tout ſon dioceſe, que l'on vouloit ruiner ſur une calomnie, en l'accablant de nouveaux impoſts.

Juſqu'ici nous n'avons fait qu'un abregé de ce qui a eſté traité plus amplement en d'autres endroits. Mais nous n'avons parlé nullepart du Triſagion, & de la maniere dont on pretend qu'il fut établi. Il en faut donc traiter ici: [car c'eſt un evenement celebre, & tous ceux qui en parlent diſent qu'il eſt arrivé du temps de S. Procle.] Theophane le met ſur la 30e année de Theodoſe, Thphn.p.80.

V. la note 1. [qui eſt l'an 438.] Mais il le faut apparemment differer de quelque temps, puiſqu'on n'en trouve rien dans Socrate, qui conduit ſon hiſtoire juſqu'en l'an 439. Et Theophane ne dit proprement autre choſe, ſinon qu'il arriva ſous l'epiſcopat de Saint Procle.

'On croit que l'Egliſe a toujours joint aux prieres ſacrées du Sacrifice, ces paroles qu'Iſaïe dit avoir entendu chanter aux Cherubins, Saint, Saint, Saint, eſt le Seigneur Dieu des armées. Et comme il y en avoit en France qui ne les chantoient qu'aux Meſſes ſolennelles, le Concile de Vaiſon ordonna l'an 429, qu'on les diroit à toutes, comme cela ſe pratique juſques aujourd'hui. On appelle quelquefois ces paroles l'hymne des Cherubins, quelquefois l'hymne de victoire, & quelquefois le Triſagion. Sacr.p.10|Bona lit.l.2.c.10 p. 417|Triſag.c. 2.p 4.5.

[A cette hymne on en a depuis ajouté une en ces termes. O Dieu Saint, Saint & fort, Saint & immortel ayez pitié de nous. C'eſt celuy auquel on attribuë plus particulierement le nom de Triſagion.] On pretend qu'il eſt compoſé de l'hymne des Cherubins, & du 2e verſet du Pſeaume 41. [a] Le Pere Menard veut que l'Egliſe s'en ſoit ſervie dés le temps du Concile de Nicée. [b] Mais l'ouvrage attribué à Ceſaire qu'il cite pour le montrer, [n'eſt point aſſurément] du frere de S. Gregoire de Nazianze, comme il le ſuppoſe. [On ne convient pas non plus] de la lettre d'Aſclepiade Eveſque de Tralles qu'il cite: Et je croy meſme qu'elle ne parle point en cet endroit du Triſagion, mais de l'hymne des Phot.c.222 §25. p.610 a Sacr.n.p.12. b p.10. p.11|Triſag.c. 1.p.7. Conc.t.4.p. 1210.

Cherubins. Auſſi tous les hiſtoriens qui parlent de l'origine du Triſagion, la raportent à Saint Procle.

P 323.b.c. 'La premiere fois que nous le trouvons dans l'hiſtoire, c'eſt entre les acclamations que firent les Eveſques d'Orient à la fin Boll.20.jan.p. 314.§ 78. de la premiere ſeance du Concile de Calcedoine. 'La vie de Saint Euthyme parle d'un feu miraculeux qui parut un an ou deux aprés ce Concile, durant que le Saint celebroit, depuis qu'on fut preſt à chanter le Triſagion, juſques à la fin des myſteres.

Triſag.c.2.p.10. 'Depuis il devint fort celebre par le changement qu'y fit Pierre le Foullon heretique Eutychien, & Eveſque d'Antioche vers l'an 475, qui y ajouta ces paroles, Qui avez ſouffert pour nous. Les p.16. Catholiques s'oppoſerent beaucoup à cette addition, Sur.11.jun p. 773 § 26. 'qui pouvoit recevoir de mauvais ſens. 'Elle ne laiſſa pas neanmoins a Phot.c.228.p. 773. d'eſtre receuë par quelques Catholiques, [a] c'eſt à dire par ceux du Triſag.2.p.12 Thdr.L.p.566.b Concile d'Orient qui raportoient le Triſagion à J C, comme S. Ephrem d'Antioche nous en aſſure. 'Et pour exprimer davantage ce ſens, Calandion homme fort Catholique qui fut fait Eveſque d'Antioche l'an 482, y ajouta encore, O Chriſt noſtre Roy. [Il ſemble que nous le prenions en ce ſens, puiſque nous le chantons dans l'office de la Paſſion, & en allant adorer la Croix.]

Phot.c.228.p. 773. 'Les autres Catholiques au contraire le raportoient à la Trinité; ce que quelques uns meſme exprimoient en y ajoutant, O Jo.D.triſ.p. 502. Trinité ſainte. 'Et S. Jean de Damas dans le traité exprés qu'il Phot.p.773. en a fait, ſoûtient que c'eſt le ſens où il le faut prendre. 'C'eſt pourquoi ils rejettoient tous l'addition de Pierre le Foullon comTriſag c.2 p 13 me une erreur. 'Et cela cauſa meſme de grands troubles dans Balſcan.p.437. 438. l'Orient. 'Le 81, ou 82 Canon du Concile appellé *in Trullo*, défendit ſur peine d'anatheme & de depoſition, de ſe ſervir ni de l'addition de Pierre, ni d'aucune autre.

J.D.triſ.p 520. [Les Grecs ſe ſervent tres ſouvent du Triſagion.] 'On le diſoit Triſ-c.2.p.18. p.19. trois fois dans les prieres ordinaires [du Sacrifice:] 'On pretend que les Latins ont eſté long-temps ſans s'en ſervir. 'Il paroiſt que l'Egliſe Romaine l'avoit receu du temps de Gregoire VII. Tous les Latins le diſent aujourd'hui en certains jours à Prime, & le chantent ſolennellement le vendredi ſaint en grec & en latin; [ce qui paroiſt plutoſt une marque d'antiquité que de nouveauté.]

Phot.c.228.p. 773.c. 'En effet, S. Ephrem d'Antioche dit en general qu'on s'en ſervoit dans l'Occident, & que c'eſtoit dans beaucoup d'Egliſes de l'Europe qu'on y ajoutoit, O Trinité ſainte.

Triſag.c.6.p. 48 | Du P.t.6.p. 127. [b] Phot. c.228.§ 23.p.609. 'Jobe auteur eccleſiaſtique, qu'on croit avoir vécu vers le milieu du VI. ſiecle, [b] a écrit que Procle avoit appris le premier le

Triſagion, par une revelation dans laquelle on l'avoit entendu chanter aux Anges, & il dit avoir ſçeu cela d'un Juif qui s'eſtoit converti à la foy Chrétienne, & qui ayant tout enſemble beaucoup de ſcience & de ſageſſe, & beaucoup de pieté, avoit eſté elevé aux dignitez de l'Egliſe, & chargé de l'inſtruction des peuples. Alexandre moine de Cypre, qui prononça l'eloge de Saint Barnabé, [aſſez peu aprés Pierre le Foullon, s'il faut s'arreſter] à ce qu'il dit de la nouveauté inventée depuis peu par les heretiques; cet auteur, dis-je, aſſure que le Triſagion avoit eſté revelé de Dieu à l'Egliſe en plein midi, & à la vuë de tout le peuple de Conſtantinople, dont le tres heureux Procle, ce Pere & ce Docteur admirable eſtoit alors Eveſque. Sur. 11. jun p. 171. § 26.

Note 1. [Ces deux paſſages nous empeſchent "de rejetter entierement comme des fables ce que les nouveaux Grecs diſent de l'origine du Triſagion, quoiqu'ils puſſent avoir ajouté à la verité des circonſtances peu aſſurées.] Et en effet, ceux meſmes qui rejettent abſolument ce qu'ils en diſent, avouent que les plus habiles, & des Catholiques & des Proteſtans, l'ont receu comme une veritable hiſtoire. [Nous marquerons donc ici ce qui s'en trouve dans S. Jean de Damas, dans Theophane, & dans quelques lettres adreſſées à Pierre le Foullon, leſquelles ſeroient une autorité in-
V. Acace de C.P. conteſtable" s'il eſtoit certain qu'elles fuſſent du temps de cet heretique, mais qui ne laiſſent pas d'eſtre anciennes quand meſme elles ſeroient ſuppoſées,] puiſqu'il y en a de citées par Hincmare dans le IX. ſiecle. Triſag c. 3. p. 21. c 7. p. 61.

'Ces auteurs diſent donc que du temps de Procle[a] la ville de Conſtantinople fut menacée de la colere de Dieu, [b]par de continuels tremblemens de terre, [c]qui durerent quatre mois. [d] Codin dit que Dieu permit ce tremblement à cauſe des Malecites Cazizares qui demeuroient dans la ville, leſquels blaſphemoient extremement contre le Triſagion, & qu'aprés le tremblement Theodoſe chaſſa de la ville tous les heretiques; [e]on pretend qu'il faut lire *des Amalecites, & des Catzintzarés*, [f]qui eſtoient une eſpece d'Eutychiens en Armenie, [& ainſi poſterieurs à Theodoſe. Pour les Amalecites, Prateolus n'en parle point parmi les heretiques.] Thphn. p. 80. b[Cedr. p. 342. a Jo. D. orth. fid. l. 3. c. 10. p. 103. b Conc. t. 4. p. 1101 b[1109. a. c Thphn. p. 80. b. d Cod. ori. C. p. 12. d. e n. p. 150 f Nphr l. 18 c. 54. l. 884. 885.

'La crainte d'eſtre accablez par le tremblement ſous la ruine des edifices, obligea tous les habitans de Conſtantinople, grands & petits, de l'abandonner, & de s'enfuir à la campagne en un lieu appellée le champ, 'qui eſtoit [auprés de la ville] du coſté du midi. [g]Ils y paſſerent pluſieurs jours, [h]expoſez au froid & à la ge- Thphn. p. 80. b[Conc. p. 1121. a. Nphr. l. 14. c. 46. p. 544 d. g Thphn. p 80. b h Conc. t. 4. p. 1121. a.

lée, [les nuits eſtant ſouvent bien froides à la fin de ſeptembre,] où l'on eſtoit alors ſelon le menologe des Grecs. Le Patriarche Procle, & l'Empereur, y eſtoient avec les autres.[a] Tout le monde eſtoit dans le deüil, & dans les larmes, occupé à des litanies, & à des prieres continuelles.

Thph.n.p.571. 2. Nphr.p.543.d. a Conc.p.1104. b|1109.b.

[b] Un jour que la terre eſtoit extremement agitée, comme tout le peuple imploroit de toute l'entenduë de ſon cœur la miſericorde divine, & crioit avec ardeur; Seigneur ayez pitié de nous, il arriva ſur les neuf heures du matin qu'un jeune garçon ou un enfant[b] fut enlevé en l'air du milieu du peuple, & à la vuë de tous ceux qui eſtoient preſens.[c] Ce ſpectacle ſurprit & étonna tout le monde, & on commença à crier, [avec encore plus de force que auparavant,] Seigneur ayez pitié de nous.[d] Au bout d'une heure ou de trois l'enfant ſe retrouva aux piez de Procle en un lieu qu'on appelloit le Tribunal, [e] & dit qu'il avoit entendu du ciel comme une grande multitude de perſonnes chanter ces paroles: O Dieu Saint, &c.[f] Et qu'on luy avoit dit de les raporter à l'Eveſque, & au peuple, afin qu'on les chantaſt dans les prieres & les litanies, ſans y rien ajouter, dit Theophane.

Jo.D.orth.fid.l. 3.c.10.p.203| trif.p.508.b| Conc. p.1064. b|1109.a|Cod. p 12.d. b Ib|Thphn. p. 80.b.c. c Thphn.n.p. 71.2. d Conc p 1064 b|1104.c. e c|1069.b. f p.1064.b| Thphn.80.c.

[c] Procle ayant entendu le raport de cet enfant, ordonna au peuple de chanter ces meſmes paroles. [g] Et quand on eut commencé à les chanter, le tremblement ceſſa.[h] On rentra dans la ville en les chantant; & Dieu ayant eſté appaiſé par ce moyen, delivra le peuple des chaſtimens dont il l'avoit menacé,[i] autoriſant par ce ſecond miracle la verité du premier. Theophane ajoute que cela porta Theodoſe & Pulquerie à ordonner par un edit public de chanter partout le Triſagion; & que depuis cela on a pris la coutume de le chanter tous les jours dans les Egliſes.

c Conc.p.1104. c|Jo D.orth. fid.l.2.c.10.p. 203. g Conc.p.1064. b c. h Jo.D.trif.p. 508. i Thphn.p.80.c.

[Voilà ce que les auteurs du VIII. ſiecle nous apprennent ſur ce celebre evenement. Il n'eſt pas neceſſaire de répondre de toutes les particularitez qu'ils en raportent. Mais pour le fond, il paroiſt aſſez autoriſé par l'auteur de la vie de S. Barnabé, & par le paſſage de Jobe, pour ne le pas rejetter legerement.] Les Grecs en renouvelloient tous les ans la memoire le 24, ou le 25 de ſeptembre,[k] quoiqu'il ſemble eſtre arrivé dans un temps plus froid, s'il en faut croire la lettre attribuée à Aſclepiade de Tralles. [On peut demander & chercher pourquoi Dieu a voulu qu'on ſe ſervit alors de ces paroles dans l'Egliſe, & pourquoi il luy a plu d'y attacher la delivrance d'une ville. Mais quand il ne nous ouvriroit pas la porte de ce myſtere, ce n'eſt pas une raiſon pour le conteſter, pourvu qu'on juge qu'il ſoit ſuffiſamment autoriſé.

Bar.446. § 8. Thphn.n p. 571.d|Men.p. 322. k Conc. p.1121. a.

[Nous n'avons pas cru qu'il fuſt neceſſaire d'ajouter les témoignages des nouveaux Grecs,] comme de Cedrene qui copie Theophane, de Balſamon ſur les Canons qui copie Saint Jean de Damas, de Conſtantin Manaſſés,[a] de Nicephore, & du Menologe des Grecs, qui ajoute à la narration des autres, [b] que l'enfant qui avoit eſté enlevé deſcendit auſſi comme ſur une nuée, & qu'il mourut auſſitoſt aprés : [ce que Nicephore a dit auſſi.]

Cedr.p.342. Balſ.p.458.c.d. Man.p.543. 544. [a] Nphr. p.543. 544. [b] Thphn.a.p. 571.a.d.

S. Procle ne gouverna l'Egliſe de Conſtantinople que 12 ans & trois mois, ſelon les Ménées des Grecs : [ſelon quoy il doit eſtre mort l'an 446, vers le 12 de juillet.] Cependant les Grecs, & les Latins à leur imitation, en font la feſte le 24 d'octobre. C'eſt ce qui à fait croire à Richard auteur de ſa vie, à Baronius, & à d'autres, qu'il eſtoit mort ce jour là, [quoiqu'il y ait bien des raiſons qui font faire les feſtes des Saints en d'autres jours qu'en ceux auſquels ils ſont morts.] Les Grecs font meſme une autre memoire de ce Saint le 20 de novembre, & encore plus ſolennelle.

Men.24.oct.p. 899. Bar.ib.d. Proc.vit.p.53. Bar.446.§ 17. Triſag p.32. Men.p.102. 313. Proc.v.p 54. 57.

Note 2.

Ils y donnent au Saint de grands eloges, dont nous ne croyons pas neceſſaire de rien mettre ici. Car ils ſont peu d'autorité.

Ibid.

V. S. Cyrille. [Ceux que Saint Cyrille luy a donnez au ſujet de ſa lettre aux Armeniens, ſont ſans doute plus conſiderables.] Il appuie ſa doctrine ſur celle de ce tres ſaint & tres religieux Eveſque qui ornoit alors le throne de Conſtantinople. Il l'appelle encore un homme plein de pieté, exercé à combatre ceux qui attaquent les dogmes de l'Egliſe, & accoutumé à vaincre les ennemis de la verité.

Conc.t.3.p. 1202.c. p.207.b.

Le pape Sixte III. luy écrit en ces termes : Nous ſavons combien vous eſtes inſtruit de la diſcipline eccleſiaſtique, & que vous obſervez avec grand ſoin tout ce qui regarde les regles & les Canons de l'Egliſe ; & nous avons reconnu avec certitude en pluſieurs rencontres, que vous ne faites rien, ni ne laiſſez rien faire aux autres Eveſques, autant qu'il eſt en voſtre pouvoir, qui ſoit contraire aux anciens decrets des Peres. Et à la fin de la meſme lettre : Nous nous aſſurons que nous n'avons, comme nous y ſommes obligez, qu'un cœur & qu'une ame, pour parler avec l'Ecriture, dans ce qui concerne le culte de la religion, l'execution des Canons, & l'obſervance de la diſcipline eccleſiaſtique.

Coll.t.1.p.93. p.96.

Euſebe de Dorylée fait profeſſion de ſuivre les ſentimens de S. Procle, comme ceux des plus illuſtres Peres. [c] Le V. Concile œcumenique, & le Concile de Rome ſous Martin I, font la

Conc.t.4 p. 153.a. [c] Proc.vit.p.5.

p.5. meſme declaration. 'Le Pape Vigile dit qu'il avoit eſté le plus
Fac.l 8.c.2.p. 325.a. ſavant Eveſque[de ſon temps.] Facundus l'appelle un homme de
a p.324.a. probité, ſage, [a] tres ſaint, & en meſme temps tres prudent.
Proc.vit.p.7. 'Anaſtaſe Sinaïte met auſſi S. Procle entre les ſaints Peres, dont
les ouvrages & les expreſſions eſtoient celebres dans toute l'Egliſe, en ſorte qu'on ne pouvoit refuſer de s'y ſoumettre, ſans ſe
Anal S.c.8.p.7. p. 10.a.b.10. p.160.a b. b c.10.p.160.c c Ca org.c 27 p. 191.c. condanner ſoy meſme. 'Et il cite quelques paroles d'un ſermon de Noël, [b] & d'une homelie ſur la Mere de Dieu. [c] George Eveſque d'Alexandrie, [vers l'an 610,] dit qu'il avoit une grande pieté, & qu'il eſtoit encore orné de toutes les autres vertus.
d Cod. 01.C.p. 67.c. [d] Codin dit que Saint Procle fonda à Conſtantinople l'egliſe des Saints ſans argent, [qui eſt le nom que les Grecs donnent ordinairement à S. Coſme & S. Damien, parcequ'on pretend qu'ils exerçoient la medecine ſans en retirer aucun argent.]
Proc.vit.p.17. 'Vincent Richard Clerc Regulier d'Italie, en faiſant imprimer à Rome en 1630, tout ce qui nous reſte des œuvres de S. Procle, y a joint une vie de ce Saint, où il ramaſſe, comme je croy, tout ce qui s'en trouve dans les autres anciens & nouveaux, y ajoutant encore beaucoup de choſes de luy meſme. 'Il nous donne auſſi ſon image tirée du menologe de l'Empereur Baſile.

p.58. ['Il luy attribuë 22 diſcours ou homelies, dont la premiere eſt le diſcours qu'il fit contre Neſtorius meſme qui l'ecoutoit. Pour les autres, il y en a peu qu'on puiſſe aſſurer eſtre de luy, & il y en a qu'on peut aſſurer n'en eſtre pas.] 'Le Pere Combefis les a données de nouveau, revuës ſur quelques manuſcrits. [Les anciens en citent d'autres que nous n'avons pas.] 'Celle que cite le Concile de Calcedoine eſt contée pour la 40.e par S. Ephrem.

Note 3.

Auct.p.301. 468.c.
Conc.t.4.p.831. b|Phot.c.119.p 805.
e Du Pin,t.4. p.171.

e [M^r] du Pin porte un jugement conſiderable de ſes ouvrages, lequel nous mettrons ici tout entier, [parcequ'il peut ſervir à juger beaucoup d'autres auteurs] Ces ſermons, dit-il, ſont écrits « d'un ſtyle coupé & ſententieux, pleins d'antitheſes, d'interro- « gations, d'exclamations, & de pointes. Les penſées ſont étudiées « & ſubtiles; mais elles ſont peu utiles, & peu inſtructives Il dit « la meſme choſe en cent manieres differentes: & luy donne une « infinité de differens tours. Cette maniere de compoſer demande « beaucoup de peine & d'application, & elle fait connoiſtre le feu « & la vivacité de celui qui parle; mais elle eſt de peu d'utilité aux « auditeurs. Elle les divertit & les charme quelquefois, pendant « qu'ils entendent ce diſcours étudié: mais ordinairement ils n'en « ſortent ni plus inſtruits, ni plus touchez; & à peine ſont-ils ſor- « tis, qu'ils oublient tout ce qu'on leur a dit. Car ces tours agrea- «

„ bles qui ne plaiſent que par leur grande delicateſſe, ne ſont au-
„ cune impreſſion ſur l'eſprit ni ſur le cœur, & ne laiſſent le plus
„ ſouvent qu'un ſouvenir general qu'on a eſté charmé de ce qu'on
„ vient d'entendre, ſans que l'on ſache pourquoi. Voilà le carac-
„ tere des ſermons de Procle, qui a réuſſi parfaitement en ce genre.
„ Il a montré par là ce qu'il euſt pu faire, s'il euſt fait choix d'un
„ meilleur ſtyle, ou qu'il euſt eu le bonheur de vivre en un temps
„ où l'on euſt eu meilleur gouſt.

[Richard a joint aux oraiſons de Saint Procle diverſes lettres, dont les unes ſont de luy, & les autres le regardent. Elles ſont toutes tirées des monumens de l'hiſtoire Eccleſiaſtique: Et je ne croy pas qu'il y en ait aucune dont il y ait lieu de douter.] Les Orientaux ont une Liturgie qu'ils pretendent venir de luy. Bona, lit. p. 64.

qu'il n'y en avoit plus de ſubrogez. [C'eſt decider bien viſte, mais contre l'autorité formelle de Symmaque,] 'dans une lettre duquel nous en trouvons un, vers l'an 400, qui ſe caſſa les jambes dans la ceremonie de ſon Conſulat le 21 d'avril. 'Et le P. Chifflet cite cette lettre de Symmaque dans un endroit, qu'aſſurément le P. Pagi n'a pas manqué d'avoir lu. Je douterois bien plus qu'il y euſt alors des Conſuls honoraires. Au moins je ne me ſouviens point d'en avoir vu aucun dans le IV. ſiecle. Mais outre l'autorité d'Auſone [pour le Conſulat de S. Paulin,] 'nous avons le témoignage formel de S. Paulin meſme dans le 13.e poëme ſur S. Felix. Et comme il dit que ce Saint luy obtint la grace d'exercer ſon Conſulat ſans repandre de ſang, [ce ne peut pas eſtre un Conſulat honoraire qui ne donnoit aucun droit de vie & de mort.]

Symm. l. 6. ep. 40 p. 494.

Paul. ill. p. 135.

m. p. 19.

NOTE III.

Pour la page 365.

En quel temps il a eſté baptizé.

Paul. ill. p. 140.

'Le P. Chifflet croit que Saint Paulin eſtoit baptizé dés le temps qu'il ſe conſacra à Saint Felix le 14 janvier 380, [ou plutoſt 379,] jugeant qu'une action, comme celle là, ne peut pas convenir à un ſimple catecumene. 'Il ne commence neanmoins la retraite & la vie vraiement chrétienne du Saint, que longtemps aprés. [Ainſi l'on peut objecter que ſes fautes avoient eſté effacées par le batteſme. Lorſqu'il veut rendre raiſon à Auſone du changement de ſes mœurs, il ne dit point que c'eſt le batteſme qui l'a obligé de mener une vie Chrétienne.]

p. 147.

p. 149.

'Le Pere Chifflet ne pretend pas neanmoins que S. Paulin n'ait pu abſolument conſacrer, comme il dit, ſon cœur à S. Felix, ſans avoir receu le batteſme: [& ce qui peut porter à croire qu'il ne l'a receu que lorſqu'il entra tout à fait dans la pieté,] 'c'eſt qu'eſtant certain que c'eſt S. Delphin de Bordeaux qui l'a battizé, 'il dit à ce Saint, *Tu miſiſti hamum ad me è profundis & amaris hujus ſæculi fluctibus extrahendum, ut captura ſalutis efficerer, & cui vivebam, natura morerer; & cui mortuus eram, viverem domino.* [Cela paroiſt, dis-je, bien joindre ſon batteſme avec ſon renoncement entier au monde, ſi nous ne diſons que S. Delphin aprés l'avoir battizé en 379, contribua encore dix ans aprés à luy faire abandonner la vie trop ſeculiere qu'il avoit menée aprés ſon batteſme.

e p. 15. 45. p. 171. 460.

ep. 16. p. 178.

Nous voudrions pouvoir differer ſon batteſme juſqu'en 392, à cauſe de ſon epiſtre 41, écrite, comme on le verra en ſon lieu, l'an 394, avant l'hiver.] 'Car il dit dans cette epiſtre que ſon ame n'avoit encore que l'âge des enfans qui furent tuez pour J. C; 'ce qui paroiſt marquer le temps de deux ans à cauſe de ces paroles, *à bimatu & infra &c.* 'Et Sacquin tire de là qu'il écrivit cette lettre deux ans ſeulement aprés ſon batteſme. [Mais cet endroit ſe peut expliquer auſſi de la reſolution qu'il prit de renoncer à ſes biens; & je penſe qu'il faut abſolument l'entendre de cette ſorte. Car quand il n'auroit pas eſté battizé en 379, comme veut le Pere Chifflet, il ſeroit neanmoins difficile de douter qu'il ne l'ait eſté au moins dés 389, avant que de ſe retirer en Eſpagne.] On tire de ſes poëmes à Auſone, qu'il fut au moins quatre ans dans cette province ſans retourner en ſon pays, [c'eſt à dire à Bordeaux. Ce fut durant ces 4 ans là, qu'il embraſſa la perfection evangelique en quittant ſon bien, ce qu'il fit aſſurément en Eſpagne. Or il eſt fort difficile de croire qu'il ait fait cela avant que d'eſtre battizé:] 'Et ce qu'il dit, que Saint Delphin l'avoit tiré de la mer du ſiécle, [le ſouffre encore moins.] 'Ce fut durant ces quatre ans qu'il écrivit de Barceſone à Auſone ſur le changement de ſa vie. 'Ce fut auſſi à Barceſone qu'il fut fait Preſtre [à la fin de 393,] & qu'il écrivit à S. Sulpice avant que d'eſtre ordonné Preſtre, & aprés l'avoir eſté: & dans cette ſeconde lettre,

ep. 41. p. 369.

vit. p. 664. ill. p. 139.

vit. p. 664. 665.

ep. 16. p. 178.

car. 9. 12. p. 458. &c.

ep. 6. p. 109.

il exhorte S. Sulpice, laſſé des contradictions de ceux qui blaſmoient leur conduite, de quitter ſon pays, & de le venir trouver. [Il eſt donc certain qu'il eſtoit battizé avant que d'aller en Eſpagne où il fut fait Preſtre, ou que d'Eſpagne il vint à Bordeaux où il fut battizé, & puis retourna en Eſpagne. Mais quand ſes poemes à Auſone pourroient ſouffrir ce voyage, ce ne ſeroit point à S. Delphin qu'il auroit dû ſa converſion. Il auroit pu recevoir le batteſme en Eſpagne, ſans aller pour cela à Bordeaux.] 'Sacquin meſme reconnoiſt qu'il a paſſé environ quatre ans en Eſpagne.

vit. p. 677.

NOTE IV.

Pour la page 31. 55.

Si le poëme 31 eſt de luy.

[Ce qui peut faire douter davantage s'il faut attribuer à S. Paulin le poeme intitulé *Ad conjugem ſuam*, qui eſt le 31 dans l'edition d'Anvers, *p.* 643,] c'eſt que ce poëme décrit toute la terre comme dans un trouble & un renverſement general, [c'eſt à dire dans l'état où fut l'Empire d'Occident depuis l'an 407. Or S. Paulin n'avoit plus beſoin en ce temps là] 'de s'exciter ni luy, ni ſa femme à ſe ſoumettre au joug de J. C, 'ni de marquer comment il devoit uſer de ſon bien, [puiſqu'il l'avoit déja tout vendu] Arbogaſte excita de grands troubles dans l'Occident, lorſqu'il fit étrangler le jeune Valentinien le 15 may 392, & qu'il fit prendre le diademe à Eugene. [Mais cela ne paroiſt point répondre à l'idée que donne ce poëme.] 'On le trouve encore dans les œuvres de Saint Proſper: Roſweide [& d'autres croient qu'il eſt plutoſt de S. Paulin que de luy;] '& le Pere Labbe ſoûtient au contraire qu'ils ſe trompent, ſans en donner neanmoins de preuve. 'M.r le Brun juge que cette piece a aſſez l'air & le ſtyle de S. Paulin, mais comme il eſt difficile de l'accorder avec ſon hiſtoire, qu'il ne l'a rencontrée ſous ſon nom dans aucun manuſcrit, & que quatre l'attribuent à S. Proſper, il ne l'a pas oſtée des ouvrages de Saint Paulin, mais il l'a miſe dans l'appendix, *p.* 21. 'M.r Antelmi ajoute un manuſcrit ancien de plus de 800 ans, qui le donne auſſi à S. Proſper, '& il y trouve le ſtyle de ce Saint. 'Car s'il y a quelque choſe de plus doux & de plus poli que dans ſon poeme contre les Ingrats, cela peut fort bien eſtre venu de ce qu'il a fait celui *ad uxorem*, eſtant plus jeune lorſqu'il n'avoir quitté que depuis peu l'étude, ou l'amour des lettres humaines. 'Bede le cite auſſi ſous le nom de Proſper Tiro, que l'on ſoûtient eſtre le vray nom de S. Proſper, [Puiſqu'il y a tant d'autoritez pour l'attribuer à S. Proſper, & rien de conſiderable qui en empeſche, nous croyons ne devoir point faire de difficulté de nous en ſervir dans ſon hiſtoire, comme d'une piece qui eſt de luy.]

p. 645.
p. 645. 647.
p. 647.
Lab. ſer 2. 2. p. 65.
Paul. dif. 6. p. 136.
Ante. op. 2 p. 409.
p. 411.
p. 412.
Bed demetr. tel. p. 40.

NOTE V.

Pour la page 55. 5 11.

Sur le poëme à Auſone.

'S. Paulin dans la preface de ſa lettre à Auſone, dit qu'il répondra fortement à ſes reproches dans les vers heroïques qui ſuivroient ſes iambes. [Ces vers heroïques ou hexametres ne ſont pas] ceux qui commencent par celui-ci, *Continuata mea durare ſilentia lingua*, puiſqu'ils n'ont rien de fort; & ce n'eſt meſme qu'une proteſtation de l'amitié & du reſpect qu'il avoit, & qu'il vouloit toujours avoir pour Auſone; ce qu'il avoit déja dit dans ſes iambes. 'Ils finiſſent meſme par d'autres iambes. [Ainſi le poëme heroique qu'il promet, eſt ſans doute] 'le ſuivant: *De fore me patriis terâ trieteride terris &c.*

Paul. car. 9. p. 468.
car. 4 p. 491.
p. 473.
car. 12. p. 471.

[Il y répond viſiblement à la quatrieme lettre d'Auſone, *Quarta tibi notos &c.* & à celle qui eſt perduë, où Auſone ſe plaignoit qu'il eſtoit abſent depuis trois ans.] 'Ce qu'il dit que ſa femme n'eſt point une Tanaquil [ſemble ſe raporter à la ſeconde d'Auſone.] 'Il dit qu'Auſone ne nommoit que les

p. 476.
p. 477.

petites villes d'Eſpagne, & ne parloit point des grandes, comme ſaragoce, Tarragone, & Barcelone; [& cela montre qu'il n'avoit point encore receu la
Auſe p.23. p.484. premiere d'Auſone,] 'où ces trois villes ſont nommées. Auſſi s'il l'avoit vuë,
p.486 Paul. car.12.p.473. 474. 'il ne ſe plaindroit pas comme il fait qu'Auſone s'adreſſe aux Muſes pour demander ſon retour, au lieu de s'adreſ-
Paul.p.474. 475. ſer à J. C. 'Il n'y a que le mot d'*impie* dont il ſe plaint dans les iambes, [a] qui eſt
a Auſ ep.23. p.482. dans la premiere lettre d'Auſone: mais il pouvoit eſtre encore dans celle qûe nous avons perduë.

Ces hexametres avec les elegiaques *Quarta redit duris &c.* & les iambes, *Quid abdicatas &c.* ſont trois poëmes differens dans l'edition de Roſweide, le 9, le 10, & le 12e. Cependant il eſt viſible que ce ſont ſeulement trois parties, d'une meſme lettre. M.r le Brun a corrigé cette faute, & n'a fait de tout cela que le ſeul poëme dixieme de ſon edition, *p.*26. Il en a fait enſuite un ſeparé de ce qui fait l'onzieme dans Roſweide, *Conninata mea &c.* Ce poëme n'eſt point en effet promis, comme le reſte, dans les elegiaques: [ce n'eſt, comme on a vu, qu'une repetition de ce qui eſt dans les
Paul.car.11. p.471. iambes,] '& il paroiſt répondre à la premiere lettre d'Auſone.

Pour la page 42. §13.

NOTE VI.

Que l'epiſtre 23 regarde ſa preſtriſe.

Paul.ill.p. 177. 'Le P. Chifflet croit que l'epiſtre 23, adreſſée à S. Amand, doit ſe raporter à l'epiſcopat de S. Paulin, non à ſa preſtriſe. [Il y a bien des endroits qui favoriſent ſon opinion, & il ne ſeroit pas étonnant que S. Paulin n'euſt accepté l'epiſcopat que par la meſme violence du peuple par laquelle il avoit eſté fait Preſtre.]
ep.23.p.210. 211. 'Mais il témoigne aſſez clairement qu'il avoit eſté juſqu'alors dans le rang des ſimples brebis & des laïques: [& on peut
p.210.b. dire qu'il marque nommément ſa preſtriſe] 'par ces paroles, *Jam nomine officioque ſeniores.*

Pour la page 42. §13.

NOTE VII.

Si S. Paulin buvoit du vin en Careſme.

[Il ſemble qu'on buvoit un peu de vin chez S. Paulin meſme durant le Careſme.] 'Car parlant de Cardamas qui
Paul.ep.25. p.220. eſtoit venu chez luy durant ce ſaint temps, *Calicibus noſtris*, dit-il, *contentus fuit, ut intelligeremus illum .... non jam modio, ſed modico vino uti &c.* 'Ce-
Thom.jeun. p.58. pendant on voit par les Peres de ce temps là, que l'abſtinence du vin ne paſſoit guere moins pour une loy generale de la penitence du Careſme, que l'abſtinence de la viande. [Eſt-ce que cela s'obſervoit moins en Italie, à cauſe des Manichéens de Rome, qui condannoient l'uſage du vin? Mais je ne croy pas que cela ſe trouve.] 'S. Leon dit qu'il ne faut
Leo.ſ.42.c. 4.5.p.216. pas s'abſtenir des nourritures licites dans le meſme eſprit que les Manichéens: [mais il ne dit pas qu'il s'en faille moins abſtenir à cauſe d'eux. S'il ne s'agiſſoit que de Saint Paulin, on pourroit croire,] 'que comme il eſtoit fort infirme, [il ne
Paul.ep.37. p.58. pouvoit pas ſe paſſer de boire du vin. Mais il eſt clair que ce qu'il faiſoit ſur cela, toute ſa maiſon le faiſoit de meſme. Je penſe donc qu'il faut dire qu'il marque indifferemment en cet endroit ce qu'il faiſoit durant le Careſme ou aprés.] 'Car il eſt certain que Cardamas demeu-
ep.25.p.221. ra chez luy juſques aprés Paſque.

Pour la page 61. §20.

NOTE VIII.

En quel temps il alloit tous les ans à Rome.

'S. Paulin écrivant à S. Sulpice, *Romam*, dit-il, *ad venerabilem ſolennitatis*
Paul.ep.13. p.161. *apoſtolicæ diem hac æſtate labente profecti ſumus.* [Cet *æſtate labente* ne marque apparemment autre choſe que le cours
Buch cycl.p. 268. de l'été, c'eſt à dire le 29 de juin,] 'auquel on faiſoit deslors la feſte de Saint Pierre & de Saint Paul.

'Il eſt plus difficile d'expliquer ce qu'il
ep.44.p.336. dit dans une autre lettre écrite du 15 de
p.190. may, 'qu'il avoit eſté à Rome aprés Paſ-

que ſelon ſa coutume ordinaire, *juxta ſolennem meum morem*, pour venerer les Apoſtres & les Martyrs. [Car on ne peut pas dire qu'il euſt accoutumé d'aller deux fois l'an à Rome.] Le mot meſme de *ſolennis* marque proprement ce qui ne ſe faiſoit qu'une fois en chaque année

ep 35. p. 324. Aug ep. 250. p. 346. 'Il appelle en effet ſon voyage de Rome *iter annuum*: 'Et S. Auguſtin de meſme; *cùm Romam toto anniverſario pergitis*.

Paul. ep. 26. p. 275. 276. 'La lettre à Saint Delphin montre auſſi qu'il n'y alloit qu'une fois l'an. [Nous ne ſavons point non plus qu'il y euſt à Rome aucune feſte ſitoſt aprés Paſque. Et nous venons de voir qu'il alloit pour cela à Rome durant l'été. Mais il faut remarquer que quand il dit qu'il fut à Rome aprés Paſque, il ne dit pas, comme dans les autres endroits, que c'eſtoit pour la feſte des Apoſtres. Il y a donc apparence qu'ayant eſté obligé d'aller à Rome cette année là un peu aprés Paſque, & ne jugeant pas y devoir retourner encore à la S. Pierre, il fit de ce voyage extraordinaire ſon voyage ordinaire, & y vint dans le deſſein de rendre au Saint la veneration pour laquelle il avoit accoutumé d'y aller au mois de juin.]

Pour la page 63. 5 21.

NOTE IX.

Sur le temps de ſa naiſſance, de ſon ordination, & de ſa retraite.

Paul. ep. 41. p. p. 369. '[Toute la chronologie de la vie de S. Paulin eſt fondée] ſur ce qu'il mande à S. Auguſtin dans ſon epiſtre 41, *Ætas mihi ſecundum carnem ea jam eſt, qua fuit ille ab Apoſtolis in porta ſpecioſa verbi poteſtate ſanatus*. 'Il écrivit cette

ep. 42. p. 372. lettre un peu avant l'hiver, aprés en avoir receu une de S. Alype qui eſtoit déja Eveſque. [Nous ne voyons pas moyen de dire que Saint Alype ait eſté Eveſque pluſtoſt qu'en 394. On ne peut donc pas auſſi mettre pluſtoſt l'epiſtre 41.] Celui par lequel S. Paulin l'avoit écrite avoit à viſiter de ſa part pluſieurs Saints [à Carthage] & en Numidie. [Ainſi S. Paulin ne l'attendoit pas apparemment avant le prin-temps ſuivant.] Il paroiſt qu'il tarda meſme plus que S. Paulin n'avoit cru, *morante adhuc puero*. De ſorte que n'ayant point de nouvelles de S. Auguſtin, il luy écrivit long-temps 'aprés, *jam dudum*, une ſeconde fois par p. 373. Romain, 'qui ne partit d'Afrique que Aug. ep. 34. p. 99. 1. lorſque S. Auguſtin eut eſté fait Eveſque, [à la fin de 395. Mais ſi cela eſt, S. Auguſtin n'aura pu y répondre que lorſqu'il eſtoit déja Eveſque.] 'Et cependant c. d. la maniere dont il parle de ſon epiſcopat, en répondant par Romain, [fait aſſez voir qu'il n'y avoit eſté elevé que depuis ſa premiere lettre. Il faut donc dire que S. Paulin écrivit ſa lettre 41 à la fin de 394, & qu'il envoya Romain en 395. C'eſt donc en 394,] 'qu'il avoit, comme Paul. ep. 41. p. 369. il dit, l'âge du boiteux des Actes qui fut ill. p. 131. gueri par S. Pierre & par S. Jean, 'c'eſt à dire un peu plus de 40 ans; [d'où il faut conclure qu'il eſtoit né à la fin de 353, ou un peu aprés. Ainſi il avoit environ un an de plus que S. Auguſtin, né le 13 novembre 354.]

'Il dit dans la meſme lettre 41, que ep. 41. p. 369. pour ce qui eſt de ſa vie ſpirituelle, il n'avoit que l'âge des enfans immolez avant J. C. par les épées meſmes qui avoient eſté tirées contre luy, 'c'eſt à dire Vit. p. 664. ill. des SS. Innocens: & on croit que par là p. 239. il veut marquer le temps de deux ans, à cauſe de ces paroles, *à bimatu & infra &c.* [Et c'eſt ce qui nous fait mettre en 392, la reſolution qu'il prit d'abandonner ſes biens, à laquelle nous raportons ce qu'il dit de ſa naiſſance ſpirituelle, ne voyant pas moyen de l'entendre de ſon batteſme, comme nous l'avons vu dans la note 3.]

'Dans la lettre de Saint Alype qui ep. 45. p. 398. donna occaſion à la 41, ce Saint prioit 399. S. Paulin de luy faire avoir la chronique d'Euſebe, qu'il trouveroit à Rome chez Dommion. [Cela ſuppoſe neceſſairement qu'il ſavoit déja que S. Paulin n'eſtoit plus ni en Eſpagne, ni dans les

Gaules, mais ou à Rome meſme, ou dans un lieu aſſez proche pour y avoir aiſément commerce. Il vint donc à Nole en 394 au pluſtard, & fut par conſequent fait Preſtre le 25 de decembre en 393 au pluſtard. On pourroit croire qu'il eſtoit à Nole dés 393, & qu'il avoit eſté fait Preſtre en 392. Mais nous avons mieux aimé differer cela d'un an avec Baronius & le P. Chifflet, parcequ'il ſemble que Alype ait recherché ſon amitié dés qu'il le ſçeut à Nole, ou meſme en chemin pour y venir, & peut-eſtre à Rome.] Que s'il a eſté fait Preſtre en un dimanche, comme le Pere Chifflet croit que ſes termes, *Die Domini ; quo naſci carne dignatus eſt*, nous obligent de le dire, le 25 de decembre s'y rencontre en 393, & non en 392. [La ſuite des poëmes qu'il faiſoit tous les ans ſur S. Felix, s'accorde auſſi aiſément par ce moyen avec l'hiſtoire du temps.]

Pour la page 66. l. 22.

NOTE X.

Sur l'epiſtre 26 à Sancte.

Paul. ep 9. p. 216.

[Il eſt difficile de dire] ſi Sancte Endeleque poëte Chrétien à qui Saint Paulin adreſſa ſon panegyrique de Theodoſe, [eſt le meſme Sancte à qui il écrit l'epiſtre 26. Le nom de Sancte qui leur eſt commun, joint] à ce qu'il paroiſt que Sancte à qui l'epiſtre 26 eſt adreſſée, faiſoit des hymnes chrétiennes, & qu'il en avoit envoyé quelques unes à S. Paulin, [peut faire croire que c'eſt le meſme:] & il eſt certain que S. Paulin l'avoit aimé dés devant ſa converſion. [D'autre part, quoique les Romains euſſent encore alors pluſieurs noms, neanmoins il ſemble que dans l'uſage on ſe ſervoit toujours du meſme.] Ainſi Saint Paulin appellant l'un Endeleque, & l'autre toujours Sancte dans les trois ou quatre fois qu'il repete ſon nom, c'eſt une aſſez grande raiſon pour croire que ce ſont deux. Et de plus, S. Paulin ſemble dire que depuis ſa converſion, il n'avoit écrit qu'une ſeule fois à Sancte, & n'en avoit auſſi receu qu'une petite réponſe, ſans parler de ſon panegyrique, ni de la demande qu'Endeleque luy en avoit faite.

ep. 26 p. 236.

p. 223.

p. 223. 224.

'A voir la maniere dont il parle de luy meſme dans cette lettre, [on ſe porteroit aiſément à croire qu'il n'eſtoit encore que dans le commencement de ſa converſion,] 'ſi le long ſilence qu'il avoit gardé avec Sancte, [ne faiſoit juger qu'il eſtoit deja à Nole depuis pluſieurs années.] 'Et il dit en effet que la vieilleſſe blanchiſſoit déja tous ſes cheveux. [On peut juger neanmoins que c'eſtoit avant ſon epiſcopat, & ainſi en l'an 409 au pluſtard,] 'puiſqu'il écrit conjointement avec Theraſie. 'Il dit qu'il avoit appris une choſe d'un de ſes amis qui avoit beaucoup voyagé &c. [C'eſt apparemment Rufin qui ne revint en Occident qu'en 397.]

p. 222. 224.

p. 227.

p. 222.

p. 228.

'Aprés avoir comme fini ſa lettre, il recommence un nouveau diſcours au ſujet des hymnes que Sancte luy avoit envoyées: [ce qu'on peut également conſiderer, ou comme une ſeconde partie de ſa lettre, ce qui fait qu'on les a unies dans les imprimez à Anvers qne nous ſuivons,] 'ou comme une ſeconde lettre envoyée avec la premiere. Quelques manuſcrits les diſtinguent en effet : [d'où vient que M.r le Brun en a fait les epiſtres 40 & 41 de ſon edition, p. 252, 253.]

p. 236.

ill. p. 104. 105

NOTE XI.

Pour la page 67. l. 23.

Sur la deputation des Eveſques d'Afrique à Saint Paulin.

'S. Paulin parlant de la maladie qu'il eut l'été d'aprés l'année qu'il fut arrivé à Nole, autant que nous en pouvons juger, dit que tous les Eveſques de la Campanie l'avoient viſité: à quoy il ajoute, *Afri quoque ad nos Epiſcopi reviſendos miſerunt.* [Cela ſe pourroit peut-eſtre raporter aux lettres qu'il receut d'Aurele & de S. Alype en 394, s'il eſtoit à Nole dés 393. Et neanmoins le mot de *reviſere* ne s'accorderoit guere bien avec une premiere civilité qu'il recevoit d'eux. Il la receut meſme par ſes gents, & non par aucune perſonne qu'ils luy euſſent envoyé de leur part, à quoy *miſerunt* ne convient

Paul. ep. 1. p. 11.

guere non plus. Il vaut donc mieux demeurer dans noſtre ſuppoſition, qu'il eſt venu à Nole en 394, qu'il fut malade en 395, & qu'alors Aurele de Carthage qui l'avoit envoyé viſiter dés 394, & peut-eſtre quelques autres des environs avec luy, luy envoyerent quelques perſonnes en 395, luy rendre leurs civilitez, ou ſur la nouvelle de ſa maladie, ou ſimplement pour répondre aux lettres qu'il leur avoit écrites, voyant peut-eſtre que celui que S. Paulin leur avoit envoyé, n'eſtoit pas en état de s'en retourner encore ſitoſt. Saint Auguſtin luy écrivit en 395 par Romanien: mais il n'y a pas d'apparence que S. Paulin ait receu ſa lettre dés le commencement de l'été.]

Pour la page 81. § 29.

NOTE XII.

Sur les lettres à Pammaque & à Alethe.

Paul.ep.13.p. 141.

'L'epiſtre 13 de l'edition de Roſweide, adreſſée à Pammaque, manque viſiblement: & l'on n'y trouve rien 'de ce que

p.136.

S. Paulin promet d'y dire ſur les aumoſ-

ill.p.8.20.

nes de Pammaque. 'Mais c'eſt qu'il y faut joindre la ſeconde partie de l'epiſtre 33, adreſſée à Alethe, qui n'a nulle liaiſon avec la premiere, comme Roſweide l'a reconnu, & qui en a une parfaite avec l'epiſtre 37. C'eſt ce que le P. Chifflet a prouvé d'une maniere ſi claire & ſi forte, que perſonne n'en ſauroit meſme douter.

diſſ.7.p 104-107.

'M.r le Brun l'a ſuivi dans ſon edition, & a emprunté ſes raiſons. [Il nous ſuffit de marquer ici où ceux qui en auront beſoin les pourront trouver.]

Pour la page 97. § 35.

NOTE XIII.

Sur S. Benoiſt & S. Vivence.

'Il eſt fort parlé d'un S. Benoiſt dans

aoll.13.feb. p.806.§ 8-16.

la vie de S. Vivence Preſtre, qui ſemble le faire venir de Theſſalonique ou d'Aſie juſques en Poitou. Elle le fait Eveſque. [Ainſi ce ne ſeroit pas celui qu'Uſuard met le 23 d'octobre comme un ſimple Confeſſeur. Et neanmoins c'eſt apparemment le meſme.] 'Car le 23 d'octobre on fait à Poitiers la feſte d'un Saint Benoiſt Eveſque, mais mort dans la ſolitude: & ſelon ce qu'on en dit, [c'eſt aſſurément celui dont parle la vie de S. Vivence. Mais cette vie eſt une tres méchante piece,] 'qui n'a eſté écrite au pluſtoſt qu'à la fin du X. ſiecle. [Elle fait Saint Vivence contemporain de Diocletien, de S. Hilaire,] 'de S. Maxence Abbé de Poitiers, [qui apparemment eſt] 'celui qui vivoit du temps de Clovis; [a] & meſme de S. Martin de Vertou, [b] né en l'an 527, & mort en 589. [L'epiſcopat que l'on attribue à Saint Benoiſt ſur une ſi méchante vie, ne nous empeſcheroit donc pas de croire que c'eſt le Diacre d'Aquitaine frere de Sebaſtien, dont Saint Paulin parle, ſi nous en avions quelque preuve tant ſoit peu forte.]

Sauſſay, p. 225.

aoll.p.804. § 6.

p.818.§ 32. Gr.T.h.Fr l. 2.c.37.p.98. a Boll.p.8-7. § 17. b p.807.f.

'M.r du Sauſſay met le premier d'octobre un S. Benoiſt ermite, qui eſtant de Patres en Acaie, paſſa en France du temps de Charlemagne, & ſe retira en un lieu appellé *Macerac* dans le dioceſe de Nantes. [Il ne cite rien à ſon ordinaire: mais le jour & le lieu diſtinguent ce Saint Benoiſt de celui d'Uſuard, qui meſme, comme je croy, ne met guere de perſonnes qui aient vécu ſous Charlemagne. Le P. le Cointe ne le cite point en effet pour ce S. Benoiſt,] 'ſur quoi il n'a rien eu de meilleur que M.r du Sauſſay & le P. Albert de Morlaix. 'Celui-ci en fait une hiſtoire tirée des legendaires de la paroiſe de Macerac ſur la Vilaine, dont ce Saint eſt patron, & de l'Abbaye de Redon où ſon corps a eſté transferé. [Je n'en trouve rien dans le Pere Mabillon.]

p.675.

Coint.t.7.p. 207.

Le Gr. t.1.p. 512-514.

'Pour S. Vivence qui eſt honoré dans divers martyrologes aſſez nouveaux, le 13 de janvier, [tout ce qu'on en peut dire,] c'eſt ce qui regarde la tranſlation de ſon corps en un monaſtere de ſon nom à Vergi en Bourgogne, faite au commencement du dixieme ſiecle: [& c'eſt la ſeule choſe qu'on puiſſe tirer d'une vie pleine de fables comme la ſienne.]

aoll.p.803. § 5.

§ 1.2.4.

Pour la page 120. § 44.

NOTE XIV.

De S. Apre Eveſque de Toul: Si c'eſt Aper ami de S. Paulin.

Bar. 15. ſe pt. 'Baronius ſuppoſe qu'Aper à qui S. Paulin écrit, eſt l'Eveſque de Toul de ce nom qui eſt dans les martyrologes le Paul. ill. p. 177. 15 de ſeptembre. 'Le P. Chifflet dit que p. 177 | ep. 29. p. 255. perſonne n'en doute. 'La qualité d'Eveſque qui luy eſt donnée dans l'inſcription de la lettre de S. Paulin, [ſi elle ſe trouve dans les manuſcrits,] marque en effet que s'il n'eſtoit pas alors Eveſque, il l'a eſté enfin; [pourvu qu'elle ne vienne ep. 30. p. 264 pas] 'du ſacerdoce où il eſtoit déja elevé, [& qui apparemment ne ſe doit entendre que de la preſtriſe.] 'M.re de Sainte Gal chr t. 3. p. 1093. 2. a c. Marthe au contraire, ſoûtiennent que Saint Paulin n'a pu écrire à Saint Aper ou Apre Eveſque de Toul, parce, diſent-ils, que Saint Paulin eſtoit mort avant que S. Sidoine fuſt Eveſque; de quoy je ne voy pas la conſequence qu'en ſuppoſant, comme ils le mettent, que Saint Apre n'a eſté Eveſque de Toul qu'aprés Auſpice. Car cela ſuppoſé, il eſt certain qu'il ne l'a eſté qu'à la fin du V. ſiecle, [& ainſi n'eſtoit point contemporain de S. Paulin,] puiſqu'Auſpice vi- 3. 4. ep. 17. p. 212 | 7. ep. 10. p. 197 | n. voit du temps de S. Sidoine, [vers l'an 470.

Mais je ne ſçay ſi M.re de Saint Marthe ont eu des preuves bien certaines de l'ordre qu'il donnent aux Eveſques de Coint. 486. § 9. Toul.] 'Car le P. le Cointe voulant marquer tous ceux qui ont tenu ce ſiege aprés Auſpice juſques en 550, ne parle point dutout de S. Apre. [Ainſi il faut qu'il l'ait cru plus ancien qu'Auſpice & S. Sidoine. J'ay vu des memoires faits par M.r le Vacher Chanoine de Toul, où il place les Eveſques de cette Egliſe d'une maniere aſſez differente du *Gallia Chriſtiana*: Il met entr'autres S. Apre avant Urſe, & Urſe avant S. Sulpice; ſelon quoy Saint Apre peut avoir eſté l'ami de S. Paulin. Je ne ſçay pas ſi c'eſt par conjecture qu'il les place, ou ſi c'eſt ſur quelque ancien catalogue de ſon Egliſe, ce qui ſeroit plus fort. Mais cela nous ſuffit toujours pour juger que l'ordre de M.re de Sainthe Marthe n'eſt pas une raiſon abſoluë pour dire que l'Eveſque de Toul eſt different de celui à qui Saint Paulin écrit.

Nous en avons une autre raiſon qui nous paroiſt plus conſiderable. C'eſt une vie manuſcrite de l'Eveſque de Toul, tirée d'un legendaire de Ciſteaux,] 'qui Mſ. p. 463. 465. porte que ce Saint né de parens Chrétiens, vécut dés l'enfance dans une grande pieté, qu'il y continua dans ſa jeuneſſe & dans tout le reſte de ſa vie; & qu'il fut choiſi Eveſque de Toul à cauſe de la reputation & de l'eſtime de ſa vertu. [Cela ne paroiſt guere convenir à] 'celui dont nous parle S. Paulin, qui nous Paul. ep. 29. p. 217. repreſente ſon ami comme un homme qui avoit vécu dans la corruption ordinaire du ſiecle, où il avoit fait la fonction d'avocat & de juge, 'qui avoit enſuite changé d'eſprit & de vie, 'en qui p. 262. Dieu commençoit d'eſtre, 'qui avoit eſté p. 258. juſqu'alors dans la dureté du cœur, dans ep. 32. p. 272. la ſechereſſe, & dans la legereté du vieil homme.

'Cet Aper luy avoit meſme depuis ep. 20. p. 256. mandé ſa converſion, qu'il croyoit tres fermement J. C. crucifié & Fils de Dieu, &c. & Saint Paulin luy répond qu'il eſt heureux d'avoir appris ces veritez par la revelation de l'eſprit de Dieu, & d'avoir embraſſé J. C. avec tous les myſteres que la pieté ineffable de la religion Chrétienne nous apprend, *toto arcana pietatis myſterio*. [Ces termes marquent bien clairement qu'il n'eſtoit Chrétien ou au moins Catholique que depuis peu. Car il ſeroit bien difficile de les entendre d'un catecumene, nourri dés ſon enfance dans la religion Chrétienne, quoique non encore batizé, comme il y en avoit beaucoup en ce temps là. Et il eſt encore plus difficile de croire que la vie de S. Apre loüe un ſimple catecumene,] 'ſurtout lorſqu'elle dit de luy, *Apoſtro* Mſ. p. 463.

cæleſtis tyrocinii rudimenta ſuſpiciens, Chriſtianæ religionis venerator ac præcipuus extitit cultor, totus circa Eccleſias & loca ſancta ſuperintentus &c.

[Pour ſoûtenir donc qu'Aper ami de S. Paulin eſt l'Eveſque de Toul, il faut dire que cette vie eſt non ſeulement tres imparfaite, puiſqu'on n'y trouve rien de ſa femme & de ſes enfans; ni de toutes les autres choſes que S. Paulin nous en apprend, & qu'on peut voir dans le texte; mais meſme qu'elle eſt abſolument fauſſe en un point qui aſſurément eſt important. Cela ſe peut croire ſi la vie a eſté faite, comme tant d'autres dans le IX. ou X. ſiecle, lorſqu'on ne ſavoit preſque plus rien des Saints que leur nom, & deux ou trois circonſtances de leur vie, fort alterées par la tradition populaire. Elle n'a effectivement aucun caractere d'une hiſtoire originale. Au contraire elle s'étend beaucoup ſur des vertus du Saint en general, & parle peu du detail de ſes actions.] 'La mort du juge de Challon eſt un peu difficile à croire, 'auſſi-bien que tant de miracles qu'on raporte de ſon enterrement, & meſme en parlant d'un de ces miracles, l'auteur ne cite que le bruit commun, *fertur*. [Mais neanmoins on peut dire que cette vie eſt bien écrite & avec aſſez de pieté. Elle marque les villes par leurs anciens noms, *Auguſta Trecorum, Leucorum civitas*; ce qui n'eſt pas ordinaire dans les auteurs du VI. ſiecle & au-deſſous.] 'Elle ne veut pas que l'on conſidere les miracles comme la plus grande preuve de la ſainteté d'un Eveſque. 'Elle remarque que S. Aper evitoit avec ſoin de ſe laiſſer tromper par l'adreſſe des heretiques; [ce qui ne ſe trouve guere dans ceux qui ont vécu aprés l'extinction des hereſies, dont on ne parloit plus en France aprés le milieu du VI. ſiecle. Ainſi nous n'oſons pas mepriſer abſolument cette vie, comme une piece tout à fait ſans autorité, ni dire par conſequent que l'Aper de S. Paulin ſoit celui de Toul, de quoy en effet nous ne trouvons point que l'on ait aucune preuve poſitive: & ſi le dernier n'a vécu qu'aprés Auſpice, il eſt certain que ce ne l'eſt pas.

Puiſque nous avons eſté obligez d'examiner ici les difficultez qui regardent S. Apre, nous y ajouterons le peu que nous pouvons dire de ſon hiſtoire.] 'Sa vie donc qui l'appelle Aprus, dit qu'il eſtoit né auprés de Troies, & qu'aprés avoir toujours vécu dans les exercices de la pieté, & particulierement de l'aumoſne, 'la reputation de ſa vertu le fit elire Eveſque de Toul, malgré toute la reſiſtance qu'il put faire. 'Il vécut eſtant Eveſque avec la meſme auſterité qu'auparavant, '& travailla au ſalut de ſon peuple autant par ſon exemple que par ſes predications continuelles, 'qu'il faiſoit meſme dans toutes les villes voiſines, mais particulierement aux lieux où il ſe conſervoit encore quelque reſte d'idolatrie. On pretend qu'eſtant allé une fois à Challon, '& le juge nommé Adrien luy refuſant la liberté de quelques priſonniers, il l'obtint de Dieu par ſes prieres, & le juge mourut en meſme temps dechiré par le demon qui le poſſedoit.

'Il fut enterré dans une egliſe qu'il avoit commencée auprés de la ville, & quand elle fut achevée, on la dedia [à Dieu] ſous ſon nom. [C'eſt ſans doute] l'Abbaye des Benedictins qui porte encore aujourd'hui le nom de S. Apre ou de S. Evre, comme on l'appelle dans le pays, au fobourg de Toul. Il y a auſſi ſous ſon nom une egliſe provinciale à Nanci, & un monaſtere de filles à Cologne. 'Sa feſte eſt marquée le 15 de ſeptembre dans les martyrologes de Bede, de Florus, [d'Uſuard, d'Adon, & de beaucoup d'autres; ce qui marque que ce Saint a eſté celebre.] Quelques manuſcrits de Bede ou de Florus le mettent à Tournus auprés de Challon. [Et s'il y eſt mort, il ne faut point s'arreſter à ſa vie,]

qui

Mſ. p. 470. p. 472. p. 467. 468. p. 465. Mſ. p. 453. p. 465. p. 466. p. 467. p. 468. p. 469. 470. p. 469-470. Gal. chr. t. 3. p. 191. 2. & p. 4. p. 9. Boll. mars, t. 2. p. 38.

Mſ. p. 471. 'qui le fait viſiblement mourir à Toul au milieu de ſon peuple. [Mais je penſe qu'il y a de la brouillerie dans ce qui eſt dit de Tournus, & qu'il le faut raporter à Saint Valerien martyrizé en ce lieu le meſme jour 15 de ſeptembre.]

Je ne voy rien qui empeſche de dire que Saint Apre ne ſoit l'Aper loüé par Salvien qui luy écrit ſon epiſtre 7. p. 212. 213, ou celui de Lion dont Sidoine parle vers 475, *v. S. Sidoine* § 27, en cas qu'il n'ait eſté Eveſque qu'aprés Auſpice. [Mais je ne voy auſſi que le nom qui porte à le croire. Et c'eſt une foible raiſon.]

Pour la page 223. § 46.

NOTE XV.

Sur le voyage de Victor en 405.

Paul. ep. 35. p. 311. 'Victor voulant s'en retourner de Nole dans les Gaules vers le commencement de l'hiver, fut obligé de demeurer, *quòd itinera metus clauderet*. [Cette crainte eſtoit ſans doute celle des armées & des ſoldats Romains ou ennemis qui ſe trouvoient ſur ſa route. Ainſi cela ſe peut raporter à la deſcente d'Alaric en Italie en 403, ou à celle de Radagaiſe en 405.] Mais comme nous avons mis en l'an 403 une autre lettre de S. Paulin à Sulpice, portée par Victor, nous ſommes obligez de raporter ceci à la deſcente de Radagaiſe en l'an 405, qui epouventa bien plus l'Italie que n'avoit fait Alaric. *V. Honoré* § 22. On ne remarque pas que l'armée de Radagaiſe ait eſté défaite que vers l'hiver. Mais quand elle l'auroit eſté dés auparavant, les ſoldats meſme de l'armée Romaine qui pouvoient eſtre encore en divers endroits, & qui la pluſpart eſtoient des barbares, ſuffiſoient pour rendre les chemins dangereux.

L'Italie fut encore bien plus ravagée depuis l'an 408. Mais il y a bien de l'apparence que les guerres avoient rompu les voyages de Victor, comme on l'a marqué dans le texte.

Pour la page 225. § 46.

NOTE XVI.

Temps d'une lettre de Saint Sulpice à Saint Paulin.

Spic. t. 5. p. 312. 'Saint Sulpice dans une lettre à Saint Paulin, que D. Luc d'Acheri nous a donnée, luy dit en riant, qu'il avoit ſçeu que tous ſes cuiſiniers l'avoient quitté, ne jugeant pas ſa cuiſine digne de leur art. [Cela convient aſſez bien aux premiers temps de la retraite de S. Paulin à Nole. Car pour les quatre années qu'il paſſa en Eſpagne, je ne ſçay ſi l'on oſeroit dire qu'il menaſt déja une vie auſſi auſtere qu'elle eſt décrite dans cette lettre. Sulpice ſuppoſoit qu'il avoit un jardin potager; & pouvoit n'eſtre pas à Barcelone, où il paſſa un temps conſiderable.]

'D. Luc met cette lettre vers l'an 400; [Je penſe qu'il veut marquer en general le temps où a vécu Saint Paulin. 'M.r le Brun a ſuivi cette epoque, voulant, ce ſemble, que le cuiſinier dont la lettre parle, ſoit ce Victor que S. Sulpice luy envoya en l'an 400, comme nous croyons & qui fit quelque temps la cuiſine chez luy.] 'Mais Victor eſtoit une perſonne de quelque qualité, il avoit ſans doute auſſi quelque âge. [Et je ne voy pas que cela puiſſe convenir à celui dont parle la lettre,] 'qui n'eſtoit preſque qu'un enfant, *puerulus*, accoutumé à faire la cuiſine chez Saint Sulpice, & qui apparemment meſme n'eſtoit qu'un eſclave. *Hunc donatum tibi*, dit Sulpice, *non ſervum, ſed pro ſervo filium cupimus, quia non erubeſcis minimorum eſſe pater : quia rectius eſt veſtrum eſſe mancipium &c.* [Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ne parle point dutout de ce cuiſinier, comme il avoit parlé de Victor, dans la lettre à laquelle Saint Paulin répond par ſa 3.e & ſa 4.e Saint Paulin cite encore bien des choſes de la meſme lettre qui ne ſont point dans celle-ci. *V.* § 43. Il n'y répond point au con-

P. 532. [Je penſe qu'il veut marquer en general le temps où a vécu Saint Paulin. 'M.r le Brun a ſuivi cette epoque, voulant, ce ſemble, que le cuiſinier dont la lettre parle, ſoit ce Victor que S. Sulpice luy envoya en l'an 400, comme nous croyons & qui fit quelque temps la cuiſine chez luy.] 'Mais Victor eſtoit une perſonne de quelque qualité, il avoit ſans doute auſſi quelque âge. [Et je ne voy pas que cela puiſſe convenir à celui dont parle la lettre,] 'qui n'eſtoit preſque qu'un enfant, *puerulus*, accoutumé à faire la cuiſine chez Saint Sulpice, & qui apparemment meſme n'eſtoit qu'un eſclave. *Hunc donatum tibi*, dit Sulpice, *non ſervum, ſed pro ſervo filium cupimus, quia non erubeſcis minimorum eſſe pater : quia rectius eſt veſtrum eſſe mancipium &c.* [Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il ne parle point dutout de ce cuiſinier, comme il avoit parlé de Victor, dans la lettre à laquelle Saint Paulin répond par ſa 3.e & ſa 4.e Saint Paulin cite encore bien des choſes de la meſme lettre qui ne ſont point dans celle-ci. *V.* § 43. Il n'y répond point au con-

Paul. b. p. 219. vit. p. 56.

Spic. p. 532.

traire à ce que dit S. Sulpice,] qu'il euſt voulu aller luy meſme ſervir S. Paulin; [ce que ſon humilité ne luy auroit point aſſurément permis de laiſſer paſſer ſans en rien dire.]

Tout la page 126. § 46.

NOTE XVII.

Sur les lettres de S. Paulin à Rufin.

Paul.t.p 739. 'Le Pere Sacquin doute ſi les epiſtres 47 & 48 adreſſées à Rufin, ſont veritablement de S. Paulin dont elles portent le nom: & il dit que le ſtyle de ces deux lettres luy paroiſt moins eſtre du veritable S. Paulin, que d'un homme qui a voulu affecter ſa maniere d'écrire. [Je ne ſuis pas aſſez ſubtil pour y trouver aucune difference d'avec le ſtyle ordinaire de Saint Paulin. Il faudroit donc auſſi rejetter les réponſes de Rufin, & ſes deux livres ſur les benedictions des Patriarches autoriſez par Gennade & par S. Iſidore de Seville. Je crains que le plus grand fondement qu'on peut avoir de douter de ces deux lettres, ne ſoit l'averſion pour Rufin qui y eſt loüée. Car il ſemble à quelques uns qu'on n'ait pu l'aimer & le loüer ſans crime, depuis qu'il n'a plus eſté ami de S. Jerome. Il eſt certain que S. Paulin, S. Auguſtin, & pluſieurs autres Saints n'en ont pas uſé de la ſorte. Ils ont ſçeu honorer & aimer ce que Dieu avoit mis de ſaint & de grand dans S. Jerome, ſans ſe croire obligez d'épouſer tous ſes ſentimens.]

Pour la page 129. §

NOTE XVIII.

Sur le Preſtre Paulin cité par S. Gregoire de Tours.

Paul.n.p.808. 'Roſweide parlant du fragment que S. Gregoire de Tours cite du Preſtre Paulin ſur pluſieurs ſaints Eveſques de France, doute ſi ce Paulin eſt celui

ill.p.12. de Nole: '& le Pere Chifflet ſoûtient meſme abſolument que ce ne l'eſt pas, parce, dit-il, que la diſtinction qu'il met entre Pegaſe & les autres, *Amandum, Simplicium, vel nunc Pegaſium &c.* fait voir que les premiers eſtoient morts, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils ſoient tous morts avant S. Paulin. [Cela n'eſt pourtant point ſi hors d'apparence, les lettres de ce Saint à Saint Amand, qui ſont toutes avant l'an 404, n'empeſchent point que luy & les autres ne fuſſent morts avant l'an 431.

Neanmoins la qualité de Preſtre que S. Gregoire donne à ce Paulin, porte à croire qu'il la prenoit dans le titre de ſa lettre, de ſorte que ſi elle eſt de S. Paulin, elle doit eſtre avant l'an 410, auquel il ſemble qu'il eſtoit déja Eveſque. Or il eſt en effet comme impoſſible de dire que Saint Amand fuſt déja mort en 410, s'il a gouverné devant & aprés S. Severin, comme on le pretend: Et ſi les lettres de Zoſime ne ſont point ſuppoſées.]

Bat 417.§ 48. § [in ap. a Gr.T h Fr. l.2.c.23.p.69. 'Simplice de Vienne vivoit encore en 417.[a] Mais ſi l'on conſidere bien le texte de ce Paulin, on verra que ſon deſſein eſt de repreſenter l'état où eſtoit l'Egliſe lorſqu'il écrivoit, [& qu'ainſi il ne nomme que des Eveſques vivans, & non point des morts. Auſſi il ne dit pas *vidiſti* ou *vidimus*, mais *videas*, ce qui ne ſe peut pas raporter à des perſonnes déja mortes. Pour ce qu'il dit donc, *& maintenant Pegaſe*, c'eſt apparemment parcequ'il n'eſtoit Eveſque que depuis fort peu de temps.

Comme nous croyons qu'Alithe ou Alethe de Cahors nommé en cet endroit, eſt cet Alece que Saint Jerome ne qualifie que Preſtre dans une lettre qui paroiſt écrite en 407. *V.S.Jerome* § 119, il y a apparence que Saint Paulin n'écrivit cette lettre que fort peu avant qu'il fuſt luy meſme elevé à l'epiſcopat, & ainſi vers 408, ou 409.]

Pour la page 130. § 48.

NOTE XIX.

Que Saint Paulin a eſté fait Eveſque vers la fin de 409.

[Ce fut durant l'hiver à la fin de 408,

ou au commencement de 409, que S. Auguſtin écrivit ſa lettre 250. *V. ſon titre* § 171.] 'Il l'adreſſe encore à S. Paulin & à ſa femme, avec des epithetes dignes de l'amour qu'il avoit pour eux, [mais où il ne paroiſt point que S. Paulin fuſt alors Eveſque.] 'Rufin ne le qualifie que frere & homme de Dieu, en luy adreſſant ſon ſecond livre ſur les benedictions des Patriarches, qu'il avoit fait durant le Careſme, [& apparemment en l'an 409 ſeulement, ſelon la ſuite de ſon hiſtoire. *V. S. Jerome* § 127.] 'Ce repos & ce loiſir dans lequel S. Auguſtin le croit eſtre en 408, [ne convient pas à un Eveſque, quelque petit que ſoit ſon dioceſe.] Il ajoute qu'on luy avoit neanmoins raporté depuis, qu'il eſtoit extremement occupé, *occupationes incredibiles nunciatæ ſunt*; [Et ce terme marque encore mieux des occupations qui ſurviennent extraordinairement, que celles qui ſont naturellement attachées à la charge de l'epiſcopat.

Aug. ep. 250. p. 345. t. b.

Ruf. ben. p. 9.

Aug. ep. 250. p. 346. t. c.

Comme donc nous croyons qu'il n'eſtoit point encore Eveſque au commencement de 409, auſſi il eſt certain qu'il l'eſtoit en l'an 413,] 'puiſque Saint Auguſtin l'appelle Eveſque de Nole dans ſon premier livre de la Cité de Dieu; & il le fait meſme en raportant une choſe que ce Saint avoit faite en 410; [d'où on peut tirer avec quelque probabilité qu'il eſtoit Eveſque dés 410; outre qu'il ſemble qu'il auroit dû ſe retirer, pour ne point tomber comme il fit entre les mains des Gots, s'il n'euſt eſté retenu par les lieus de la charge epiſcopale. Car pour la preſtriſe elle ne l'euſt pas retenu, ſi elle ne l'attachoit point à la conduite du peuple; & il ſemble par toutes ſes lettres qu'il vivoit plutoſt en ſimple particulier.]

civ l. 1. c. 10. p. 8. 2. d.

Sur. 13. dec. p. 379. § 14.

'Lorſque Pinien & Melanie la jeune le viſiterent en quittant Rome, il dit qu'ils vinrent voir *le tres ſaint Eveſque Paulin*: Et c'eſtoit avant qu'Alaric priſt Rome, [c'eſt à dire au commencement de 410,] pour le pluſtard.] 'Nous voyons auſſi que S. Paulin qualifie Saint Auguſtin ſon frere dans une lettre que nous croyons écrite vers l'an 410. 'S. Auguſtin lorſqu'il luy écrit vers l'an 413, [& dans ſes autres ouvrages poſterieurs, le qualifie toujours Eveſque, ſans joindre jamais ſa femme avec luy, comme il faiſoit auparavant.]

Paul. ep. 58. p. 222. a.

ep. 59. p. 222. a.

'Le Pere Chifflet pretend meſme qu'il eſtoit Eveſque dés le commencement de l'année 397, parcequ'Olympe qui luy avoit mandé la mort de Pauline, '& qu'il appelle ſon ſaint frere, eſt qualifié Eveſque dans les imprimez. Mais le Pere Chifflet remarque luy meſme qu'il y a un manuſcrit où le mot d'Eveſque n'eſt point; [& M.r le Brun l'a oſté dans ſon edition, *ep.* 3. *p.* 67. Mais il ſeroit plus aiſé de croire que S. Paulin écrivant à un grand ſeigneur, & eſtant luy meſme grand ſeigneur & Preſtre, auroit traité un Eveſque de frere contre l'ordre ordinaire, que non pas qu'il fuſt Eveſque dés ce temps là;] 'ce qui tombe dans des difficultez dont le P. Chifflet ne ſe peut tirer. Car il eſt viſible, quny qu'il diſe, que Paul eſtoit Eveſque de Nole en 402, [ou 403.] 'Il eſt viſible encore qu'en 399, [ou plutoſt en 400,] S. Paulin n'eſtoit point *inter conſacerdotes Anaſtaſii Papæ*: 'ce qui l'oblige à dire par l'explication du monde la plus violente, que ces *conſacerdotes* n'eſtoient que les Eveſques de la metropole de Rome; à avancer ſans aucune preuve, que les Papes n'invitoient que ceux de leur metropole à la ſolennité annuelle de leur promotion, & à ſoûtenir que Nole n'eſtoit point alors de la metropole de Rome, mais de celle de Capoue, contre le ſentiment des plus habiles, qui croient que toutes ces parties meridionales de l'Italie, faiſoient la province eccleſiaſtique de Rome; & contre le témoignage de Leon d'Oſtie, qui dit que Capoue ne fut erigée metropole qu'en 971.

III p. 153.

ep. 37. p. 333.

III. p. 153.

p. 155. 156.

p. 117.

p. 158. 159.

'Il pretend trouver l'epiſcopat de S. p. 153.

Paulin dans ce que ce Saint dit au commencement de l'an 397, 'que la feſte de S. Felix luy eſt plus chere & plus conſiderable que ſa feſte propre. [Mais je ne voy pas quelle difficulté on peut trouver à entendre cette feſte de S. Paulin du jour de ſa naiſſance, & à voir] que la celebrité dont il parle en cet endroit regarde la feſte de Saint Felix, [& non la ſienne,] 'comme ce Pere l'a cru par une bevuë aſſez étrange pour un homme auſſi habile qu'il eſtoit.

car. 19. p. 342.

ill. p. 353.

[Il auroit pu alleguer avec plus de fondement les deux lettres à S. Victrice que nous avons miſes en 399 & en 404,] 'puiſque le Saint qualifie Saint Victrice ſon frere dans celle de l'an 404, ſelon les imprimez & les manuſcrits, '& meſme dans celle de l'an 399, ſelon les manuſcrits, au lieu que les imprimez y mettent le nom de pere. [Mais des perſonnes tres éclairées ne croient point que cette preuve ſoit bien conſiderable, eſtant ſi aiſé que les copiſtes écrivent *fratri* pour *patri*, outre que S. Paulin pouvoit meſme appeller Saint Victrice ſon frere par le droit de l'amitié,] 'comme luy & Therafie firent à Saint Auguſtin dans leur lettre du 15 may 408, où ils l'appellent tout enſemble pere, frere, maiſtre.

p. 281.

p. 285.

Aug. ep. 149. p. 543. a. b.

[Que s'il faut s'arreſter à ce titre, & reconnoiſtre que les deux lettres à Saint Victrice ſont depuis ſon epiſcopat, il eſt aiſé de les mettre après 409. Car nous n'avons mis l'une en 399, que ſur une ſimple convenance avec la lettre 13, & l'autre en 404, à cauſe de la date de la lettre d'Innocent qui parle d'un voyage de S. Victrice à Rome, & que Saint Paulin marque auſſi dans la ſienne que S. Victrice eſtoit venu à Rome. Mais il peut y eſtre venu deux fois: & meſme comme il faut abandonner ce tout ou en partie la date de la lettre d'Innocent du 15 fevrier 404, *V. S. Innocent note* 2; au lieu que nous l'avons miſe le 15 fevrier 405, on la peut mettre le meſme jour en une autre année, & peut-eſtre en 410, Honoré ayant paſſé à Rome l'année 407, & une bonne partie de 408.

Neanmoins comme les troubles qui eſtoient alors dans les Gaules s'accordent avec ces voyages de S. Victrice, & ce commerce de lettres; & que l'hiſtoire ne marque que ces deux voyages d'Honoré à Rome durant le pontificat d'Innocent, c'eſt ce qui nous a obligez de mettre la lettre d'Innocent à S. Victrice en l'an 405, ce qui conſerve une partie de ſa date; & à cauſe de cela nous avons auſſi mis en 402 la lettre de S. Paulin à S. Victrice, ſans croire que le terme de frere nous duſt porter à dire qu'il eſtoit alors Eveſque, les preuves qui nous font croire qu'il ne le fut au pluſtoſt qu'en 409, nous paroiſſant trop fortes pour nous arreſter à ce terme. Ceux qui ſont d'un autre ſentiment, n'ont qu'à mettre, comme nous avons dit, deux voyages de Saint Victrice à Rome, l'un en 404, marqué par le Pape Innocent, l'autre en 409, ou depuis.]

NOTE XX.

Pour la page 331. l. 1e.

En quel temps il a écrit à S. Eucher:

'S. Paulin ſe qualifie Eveſque dans la lettre que nous avons de luy à Saint Eucher, [& n'y dit rien neanmoins ſur ſa promotion; ce qui nous porte à croire qu'il l'eſtoit déja,] lorſqu'il luy avoit écrit l'année d'auparavant une premiere lettre [qui eſt perduë. Ainſi celle-ci eſt au pluſtoſt dés la fin de 409, & l'autre de 410.] Celle que nous avons eſt écrite ſur ce que Saint Honorat avoit envoyé à S. Paulin trois de ſes diſciples: [& je ne ſçay ſi tout ce commerce convient aſſez aux années 409 & 410, où tout eſtoit en feu en Italie à cauſe des Gots, & les Gaules eſtoient poſſedées par Conſtantin. Les Gots ſortirent d'Italie en 412, & l'année de devant, Conſtantin avoit eſté pris, & la Provence ſoumiſe à Honoré. Ainſi je penſe qu'il vaut mieux reſerver les lettres à S. Eucher pour 412 & 413. Nous ne voulons pas les mettre

Paul. ill. p. 61.

pluſtard, parceque] S. Paulin ne commença à connoiſtre Saint Honorat & le monaſtere de Lerins, que lorſqu'il écrivit la premiere. [Et rien n'oblige de croire que l'Abbaye de Lerins ait commencé beaucoup aprés l'an 400.] Ce qui eſt certain, c'eſt que S. Honorat n'eſtoit encore que Preſtre lorſque S. Paulin écrivit la ſeconde; [& il fut fait Eveſque d'Arles en 426.]

Pour la page 136. l. 30.

NOTE XXI.

Sur la captivité volontaire de S. Paulin.

Greg. dial. l. 3. c. 1. p. 228. 232.

[Nous ne voyons point de temps où l'on puiſſe mettre ce que] 'S. Gregoire raporte, que Saint Paulin ſe vendit luy meſme pour racheter un captif &c. [que les années 414, 415, & 416, durant leſquelles nous ne trouvons rien de luy. Il

p. 229. c.

faut mettre cette hiſtoire le pluſtoſt qu'on peut,]puiſque S. Paulin avoit alors aſſez de force pour cultiver un jardin, & conſervoit encore quelque choſe de cette grace qui eſt propre à la jeuneſſe, *juvenili vultus hominem*. [C'eſt beaucoup meſme que cela ſe puiſſe dire d'un homme qui paſſoit 60 ans, affoibli encore par une vie tres auſtere, & par beaucoup de maladies. Nous ſouhaiterions bien meſme de pouvoir dire que cela eſt arrivé avant ſon epiſcopat. Mais juſqu'à l'an 413, toutes les années ſont trop remplies par le commerce qu'il avoit ou dans les Gaules, ou avec Saint Auguſtin, pour y trouver le temps de ſon abſence, à laquelle il eſt difficile de donner moins d'un an. Et il ſemble auſſi bien probable que ſi S. Auguſtin euſt ſçeu une action ſi extraordinaire de ſon plus intime ami, il

Aug. civ. l. 2. c. 20. p. 8. a. d.

l'auroit marquée] lorſqu'il parle de luy dans la Cité de Dieu [en l'an 413.

Bar. 431. § 91.

Chacun ſçait] les difficultez que Baronius [& d'autres] ont trouvées dans

Greg. p. 228. c.

cette hiſtoire. 'Saint Gregoire dit que les Vandales avoient ravagé la Campanie, & en avoient emmené en Afrique auſſi

p. 232. b.

beaucoup de captifs, 'dont pluſieurs eſtoient de la ville de Nole. [Cependant juſqu'en l'an 431, auquel mourut Saint Paulin, les Vandales n'ont point fait de deſcente ni de ravage en Italie. Ils n'ont eu le loiſir que de conquerir l'Afrique, & non pas d'y eultiver des jardins: & le Roy Genſeric qui les y amena, ne mourut que long-temps aprés S. Paulin. Ainſi il faut demeurer d'accord que S. Gregoire s'eſt trompé dans quelques unes de ſes circonſtances, comme il eſt fort aiſé de le faire dans les hiſtoires les plus veritables; ſurtout quand on ne les ſçait que par une tradition de vive voix.]

p. 228. b. Paul. ill. p. 287. Trac. b. V. l. 2. c. 2. p. 178. a. b.

'Car S. Gregoire témoigne n'avoir appris celle-ci qu'en cette maniere. 'Le P. Chifflet remarque avec raiſon, aprés Procope, que les Gots, les Vandales, les Alains, les Sueves, & divers autres barbares ſe confondent extremement dans l'hiſtoire, parcequ'ils eſtoient tous en meſme temps, qu'ils venoient tous du Nord, qu'ils eſtoient ſouvent joints enſemble dans les armées; qu'ils avoient les meſmes loix, la meſme religion qui eſtoit celle des Ariens, la meſme langue appellée Gothique &c. Ainſi Nole ayant eſté priſe en 410 par les Gots, & ne ſe trouvant point que d'autres barbares ſoient revenus dans la Campanie du vivant de Saint Paulin, ni meſme qu'ils y aient pu venir, c'eſt à cela qu'il faut raporter ce grand nombre de captifs emmenez de la Campanie par les Vandales, ſelon S. Gregoire. Il ajoute qu'on les emmena en Afrique, parceque les Vandales dominerent long-temps dans cette province: mais ils n'y dominoient pas encore alors. Ainſi il vaut mieux dire que ces captifs ſuivirent l'armée des Gots, qui paſſerent de l'Italie dans les Gaules en 412, & en Eſpagne trois ans aprés, ou qu'on les vendit à d'autres barbares; & il ſe peut faire que celui pour qui S. Paulin ſe vendit, ſoit tombé par ce moyen entre les mains des Vandales qui eſtoient en Eſpagne depuis 409.

'Pour ce que dit Saint Gregoire, que S. Paulin predit à celui qu'il ſervoit, la

Greg. p. 229. d.

mort prochaine du Roy des Vandales dont il eſtoit gendre, [cela ne ſe peut pas aſſurément ſoûtenir de Genſeric, qui amena les Vandales d'Eſpagne en Afrique. Mais il eſt aiſé qu'entre tant de divers chefs qu'avoient ces peuples, & qui paſſoient en quelque ſorte pour Rois, il en ſoit mort quelqu'un que nous ne connoiſſons pas, en 415 ou 416. Car nous ne pouvons pas étendre plus loin la captivité du Saint. Idace dans ſa chronique parle ſur l'an 416 ou 417, d'un Fredibal Roy d'une nation des Vandales, pris ſans combat par Conſtance, & envoyé à Honoré. Ce Fredibal peut eſtre mort auſſi-toſt aprés ſa priſe; & ſi cet accident n'eſt arrivé qu'en l'an 417, cela n'empeſche pas que S. Paulin ne l'ait pu predire à la fin de 416, comme fort proche. Nous avons en l'an 415 la mort d'Ataulphe beaufrere d'Alaric, & Roy des Gots. Mais comme il n'eſtoit paſſé en Eſpagne que peu de temps auparavant, les Gots n'avoient encore guere eu le loiſir d'y ſonger à des jardins: Et ce n'eſtoit pas un Vandale.]

Paul.Ill.p. 188.189. 'Le P. Chifflet veut que S. Paulin ſe ſoit vendu vers l'an 409 ou 410, & que ce ſoit la mort d'Alarie qu'il ait predite. [Mais il eſtoit certainement à Nole lorſqu'Alarie la prit vers le mois de ſeptembre 410, & Alarie mourut aſſez peu aprés. On ne peut point dire auſſi qu'on ait ſouffert en Afrique un gendre d'Alarie depuis l'an 408, comme le P. Chifflet le ſuppoſe, ni qu'on luy ait permis en 410 d'aller trouver cet ennemi declaré de l'Empire, pour luy amener S. Paulin; ce qui eſt une ſuppoſition fort peu probable.]

Bar.425.§ 131. 'Baronius veut que Genſeric Roy des Vandales, ait fait des courſes en Italie vers 428 ou 429, en ait emmené des captifs, & que S. Paulin ait predit la mort de Gonthaire, qu'il pretend ſur l'autorité de Procope avoir amené les Vandales en Afrique avec Genſeric ſon

Paul.Ill.p.181. frere. 'Mais certainement les Vandales ne furent en état de courir les mers qu'aprés s'eſtre rendu maiſtres de l'Afrique. 'Ils ignoroient meſme encore l'art de la navigation lorſqu'ils y entrerent en 427 ou 428, comme S. Proſper nous en aſſure. 'Procope que Baronius veut ſuivre, dit que Gonthaire n'eſtoit qu'un enfant: [& ainſi, il n'avoit pas de gendre. Mais la verité eſt que Gonthaire, ou plutoſt Gundieaire, (car les autres hiſtoriens l'appellent ainſi,) eſtoit mort en l'an 427 ou 428, avant que les Vandales paſſaſſent en Afrique. C'eſt de quoy Idace nous aſſure.] 'Procope meſme reconnoiſt que c'eſtoit la croyance des Vandales de ſon temps; [& oi Victor de Vite, ni les autres hiſtoriens, ne diſent point que les Vandales aient eu d'autre chef en venant en Afrique que Genſeric. Ainſi ſi Saint Paulin a eſté eſclave ſous Gundieaire, ç'a eſté en Eſpagne & non en Afrique, comme veut Baronius.] 'Mais pour ſoûtenir que c'eſt luy dont S. Paulin a predit la mort, il faudra dire qu'il ait eſté deſtiné à cultiver un jardin à l'âge d'environ 75 ans; ce qui n'eſt nullement probable.

Proſ.an.427. Proc.b.V.l.1. c.3.p.184. p.185.a. Paul.Ill.p. 180.

Toroj.p.105. 'Ughellus met un ſecond Paulin Eveſque de Nole; & quelques uns ont cru qu'il ne l'avoit mis que pour ſe tirer de la difficulté qu'on trouve à raporter à l'autre l'hiſtoire dont nous parlons. Mais c'eſt qu'ils n'avoient pas encore vu le livre d'Ughellus, 'où il attribuë l'hiſtoire au grand Paulin, ſans y trouver meſme de difficulté; '& raporte l'epitaphe du jeune Paulin Eveſque mort ou enterré le 10 de ſcpeembre, *Fl. Dioſcoro Vic.* (ou plutoſt *V.C.*) *Conſ.* [c'eſt à dire en 442; car je ne ſçay point d'autre Dioſcore Conſul: Ainſi quoique Ughellus confonde ce Paulin avec celui de Perigueux, qui fit la vie de Saint Martin en vers l'an 475; quoiqu'il mette quatre Eveſques entre Jean Talaia qui fut fait Eveſque de Nole vers l'an 485, & ce jeune Paulin, ce qui iroit à le mettre bien dans le VI. ſiecle: je ne voy pas neau-

Ughel. t.6.p. 292.b. p.295.b.

moins lieu de douter qu'il n'ait eſté Eveſque de Nole auſſi-toſt aprés le grand Paulin. Je penſe que les Vandales ont pu piller Nole ou les environs avant 442, quoique pour la mort de Genſeric elle ne ſoit arrivée qu'en l'an 477. Mais quand tout ce que dit Saint Gregoire pourroit convenir à ce ſecond Paulin, il ſemble qu'une action ſi heroique, & qu'on peut appeller le comble de la charité, ne devoit eſtre faite que par celui que Dieu ſembloit y avoir voulu preparer par d'auſſi grandes actions de charité, qu'ont eſté celles de noſtre Saint dés le commencement de ſa converſion.]

Foroj.p.104. 'Ces difficultez ſont que diverſes perſonnes rejettent non ſeulement quelques circonſtances, mais le fond meſme de cette hiſtoire, 'voulant qu'on la regarde comme une fable. "Et Saint Gregoire ne l'avoit appriſe que par la tradition, [qui eſt peu ſure pour des faits anciens de prés de deux ſiecles. On n'en a rien voulu mettre dans les nouveaux breviaires de Paris, de Cluni, & d'Orleans. Outre les difficultez hiſtoriques, il y a aſſurément quelque lieu de dire qu'un Eveſque n'a point dû quitter ſon peuple, & negliger le ſalut eternel d'un grand nombre de perſonnes pour delivrer un captif. Mais s'il n'y avoit que cela, on pourroit répondre que S. Gregoire qui ſavoit autant qu'aucun autre, & bien mieux que nous, quelles ſont les regles de l'Egliſe, & le devoir des Eveſques, l'a jugé cette action extraordinaire, une œuvre admirable, & un veritable miracle, dont les perſonnes de pieté pouvoient tirer une grande inſtruction. 'Il dit que S. Paulin a imité en cela celui qui a pris la forme d'eſclave pour nous delivrer de la ſervitude du peché. 'S. Euloge celebre Martyr du IX. ſiecle, ſe ſert à peu prés de la meſme expreſſion, en propoſant cet exemple à des vierges priſonnieres pour le nom de J. C; & il appelle en cet endroit S. Paulin un Eveſque d'une admirable ſainteté, & d'un merite incomparable. [Ces autoritez des Saints pourroient donc bien nous fermer la bouche ſur le jugement de cette action, & impoſer ſilence à nos foibles raiſonnemens: & je ne ſçay s'il ſuffiroit de dire que ces Saints ayant ſuppoſé comme une choſe certaine que Saint Paulin avoit fait cette action, ils n'ont pu manquer de juger que ce qu'avoit fait un ſi grand Saint, eſtoit vraiment ſaint.

Il eſt aſſez étrange que S. Auguſtin, qui a encore écrit à Saint Paulin depuis l'an 416, & qui a parlé de luy dans ſes ouvrages, ne diſe jamais rien d'une action ſi memorable, & qu'aſſurément il n'auroit pas pu ignorer. On peut répondre neanmoins que luy ayant d'abord écrit ſur cela aprés ſon retour, il n'a pas eu enſuite d'occaſion qui l'ait porté à en parler. Mais j'avoue que je ne ſçay que répondre au ſilence d'Urane. Il n'a fait l'hiſtoire que de ſa mort à laquelle il fut preſent: mais dans cette hiſtoire il y a mis un petit eloge de ſes vertus, où il ſemble qu'une choſe ſi extraordinaire & ſi eclatante ne pouvoit manquer d'entrer.] Baronius a pretendu ſur l'autorité d'un manuſcrit de Florence, que Saint Gregoire avoit tiré l'hiſtoire de la captivité de Saint Paulin de l'écrit meſme d'Urane. [Mais il ne l'a pas perſuadé à Sacquin,] 'qui la raporte toujours ſous le nom de S. Gregoire, "ni au P. Chiffiet, qui refute meſme expreſſément cette penſée que Poſſevin avoit euë auſſi. [Il auroit pu ajouter auſſi qu'un auteur original comme Urane, n'y auroit pas mis des circonſtances qui ſont abſolument inſoûtenables. Et aprés tout,] 'Saint Gregoire meſme dit, qu'il avoit appris l'hiſtoire, [non d'aucun écrit, mais] de quelques perſonnes de pieté fort âgées, au témoignage deſquelles il n'avoit pu refuſer d'ajouter foy.

Du P. t. 3. p. 471. "Greg. dial. l. 3. c. 1. p. 128. b.

a. b.

p. 132. c.

Eul. ad Flor. & Mar. p. 312. a. b.

Bar. 431. app.

Paul. vit. p. 721. 724. "ill. p. 179. 180.

Greg. p. 128. b.

[Voilà ce que nous pouvons dire ſur cette celebre difficulté, dont nous aimons mieux laiſſer le jugement à d'autres, ſans entreprendre de decider entre

des raiſons tres fortes, & l'autorité de Saint Gregoire.]

Paul.ill.p. 259. 'On pretend que la ville de Nole eut une ſi grande joie de voir revenir Saint Paulin, avec pluſieurs de ſes habitans qu'il avoit retirez de captivité, que depuis ce temps là; elle en a toujours fait des rejouiſſances publiques qui durent aujourd'hui, depuis le 16 de juin, auquel on croit qu'il rentra dans la ville, juſques au 22, qui eſt le jour de ſa mort. [Mais ce n'eſt pas là ce qui nous perſuadera du fait, juſqu'à ce qu'on nous ait prouvé que ces rejouiſſances ſont au moins auſſi anciennes, que S. Gregoire.]

Pour la page 142. § 53.

NOTE XXII.

Sur Saint Jean Eveſque de Naple.

Ugh t.6.p. 201.1ec. 'L'hiſtoire qu'Urane raporte de S. Jean Eveſque de Naple, eſt attribuée par Ughellus à Jean qu'il conte pour le 46.e Eveſque de cette Egliſe, & le IV. du nom, mort en l'an 848: ce qui l'oblige à dire que ce qu'on en lit dans Urane y a eſté ajouté long-temps aprés. Tout ce qu'il allegue pour cela, c'eſt le témoignage d'un Jean Ceïmeliarque [ou Sacriſtain,] p.103.c. p.168 d. & p.102.c.d. 'qui écrivoit ſous l'Archeveſque Bernard, fait Eveſque en 1252. Et pour ſuivre cet auteur, il accuſe d'erreur Jean p.23.b. Diacre, 'qui écrivant ſous S. Athanaſe ſucceſſeur immediat de Jean IV, ou f.60.b.101.c.d. auſſi-toſt aptés, 'raporte la meſme hiſtoire de cet Eveſque, mais de Jean I. qu'il met mal à la fin du IV. ſiecle, & dit que Jean IV. fut ſept jours malade, au lieu que celui dont parle Urane ne le Paul.ill.p. 200. fut pas meſme un jour. 'Il eſt inutile aprés cela de remarquer que ce qu'Urane dit de Jean ne peut point abſolument ſe ſeparer du reſte de ſa narration: & on le trouve dans des manuſcrits qu'on croit p.200.229. plus anciens que Jean IV. 'Cette multitude de nouveaux battizez qu'Urane fait aſſiſter à l'enterrement de Jean, *ingens Neophytorum turba*, n'eſt point une p.107. choſe qui ſoit du IV. ſiecle. 'Quelques uns ſ frapez de cette incongruité, ont mis *Neapolitanorum* dans Jean Ceïmeliarque, au lieu de *Neophytorum*. [Mais il falloit donc oſter ce qui ſuit, *proſequente etiam multitudine populorum*, pour ne pas dire deux fois la meſme choſe.]

Pour la page 142. § 53.

NOTE XXIII.

Que le ſucceſſeur immediat de S. Paulin s'appelloit Paulin.

Ugh.t.6.p. 291.a. 'Ughellus donne pour ſucceſſeur à S. Paulin, un Deodat [ou Adeodat] ſon diſciple & Preſtre ſous luy, dont on dit des merveilles: Et entr'autres miracles on dit qu'il delivra la fille de l'Empereur poſſedée du demon. On ajoute qu'il gouverna 30 ans, [juſqu'en 413] qu'il mourut le 27 de juin auquel on en fait la feſte; qu'il fut encore celebre par pluſieurs miracles aprés ſa mort; qu'il fut enſuite tranſporté à Benevent, où il fit encore bien des miracles. [Nous ne pretendons pas nier qu'il y ait eu un S. Adeodat à Nole ou à Benevent.] Mais nous voudrions voir des preuves de ce qu'on en dit. Ughellus n'en donne aucune: & Ferrarius qui met ce Saint dans ſon martyrologe d'Italie, *p.*392, cite en general les monumens de l'Egliſe de Benevent.

On montre encore ſon tombeau à Nole dans le cimetiere de S. Felix: & ſur ce tombeau il y a une epitaphe qui luy donne bien des eloges, ſans parler neanmoins de miracles, & qui ſemble le faire Eveſque: *Dilectus* (*f. electus*) *a Domino in Sacerdotium*. Mais à la teſte on lit ces mots. *Adeodatus indignus Archipreſbyter Sanctæ Nolanæ Eccleſiæ.* [C'eſt apparemment ſa vraie epitaphe miſe par ſon ordre. Le reſte a eſté ajouté enſuite, & peut-eſtre long-temps aprés, lorſque d'Archipreſtre on l'avoit déja fait Eveſque. Car je penſe que le vers qu'on y avoit mélé avec la proſe, n'eſt pas une marque d'antiquité.

Ce qui eſt certain,] c'eſt qu'il y a eu Ibid. un ſecond Paulin Eveſque de Nole mort

en

en l'an 442. *V. la note* 21, [onze ans seulement aprés Saint Paulin. ç'a donc esté apparemment son vray successeur. Et si Adeodat a esté trente ans Evesque, ce n'a esté qu'aprés ce second Paulin.]

NOTES SUR SAINT CELESTIN.

NOTE I.

Pour la page 146.

S'il a esté Prestre.

Leo.ep.p.912. 'LE P. Quesnel croit que S. Celestin qui estoit Diacre en 416[& en 418,] fut ensuite fait prestre, parceque Vigile nous marque qu'il a battizé Saint Leon.

Vig.in Eut. l.4.p.34. 'Vigile veut justifier S. Leon contre un Eutychien, qui condannoit ces paroles de sa lettre à Flavien, *Fidelium universitas profitetur credere se in Deum Patrem*, parcequ'il n'avoit pas mis *in unum Deum Patrem*, comme le symbole de Nicée. Vigile répond qu'il n'est pas coupable d'avoir suivi le symbole que l'Eglise Romaine fait apprendre à ceux qu'elle battize; qu'elle l'a toujours fait depuis les Apostres, & qu'elle l'a fait aussi sous Celestin, que l'Eutychien reconnoissoit pour orthodoxe. [Si cet endroit prouve que Celestin a battizé S. Leon, il l'a battizé estant Pape, ce que le Pere Quesnel ne veut pas: car *sub Celestino* ne signifie point autre chose. Mais dans la verité il ne s'agit point du batteſme de S. Leon; & je ne croy pas qu'on puisse seulement tirer de là qu'il ait esté batrizé à Rome. Ils s'agit uniquement du symbole de son Eglise: & on l'autorise par Saint Celestin, à cause que l'Eutychien avoit reconnu que sa foy estoit pure & orthodoxe.]

NOTE II.

Pour la page 154.

Si Saint Pallade a presché en Ecosse.

Prof.an 431. Bar.429.44 All.431.56. 'Comme S. Prosper dit que S. Pallade fut envoyé *ad Scotos*, les Ecossois de l'isle d'Angleterre le regardent comme leur Apostre. [Et ils ont raison d'honorer ainsi celui qui a apporté le premier la foy dans l'Hibernie, puisque c'estoit alors le pays des Scots ou Ecossois. Mais ce n'est qu'en cette maniere.] 'Car les termes de S. Prosper marquent qu'il fut envoyé non dans une autre partie de l'isle d'Angleterre, mais dans une autre isle: *Dum Romanam insulam*, [& non *terram* ou *provinciam*] *studet servare Catholicam, facit etiam barbaram Christianam* [Il peut avoir passé par l'Ecosse, y avoir presché, y estre mort: mais ce n'a point esté le lieu de sa mission & de son episcopat.] Prosp.in chr.a. 41.p.410.Ussh.p.Br,p.798.

Baronius dit que ce Saint peut estre le mesme que Pallade Diacre de Rome, qu'on sçait avoir écrit le dialogue d'entre un autre Pallade Evesque, & Theodore Diacre, sur la vie de S. Chrysostome. [Mais je ne sçay pas d'où il a appris que ce dialogue avoit esté écrit par un Pallade Diacre.] 'Luy & Possevin attribuent encore à S. Pallade d'Hibernie un livre contre les Pelagiens, des homelies, & un livre de lettres au Pape Celestin. Baronius cite cela de Tritheme, [qui n'en dit rien dans l'edition de Cologne en 1531, *p.*32.2.] 'Possevin qui ne veut pas qu'il fust Grec, comme le dit Tritheme, le fait Breton, [ce qui ne paroist pas plus assuré.] Bar.429.51. 51[Poss. ap.t. 2.p.208. Poss.p.208.

NOTE III.

Pour la page 156.

Temps de la mort de Saint Celestin.

'Nous avons plusieurs lettres de Celestin datées du 15 mars 432. [Sixte III. luy succeda la mesme année, selon S. Prosper & Marcellin. Ainsi c'est l'année où il faut placer sa mort.] 'Papebrok cite une lettre de Sixte III. datée du 17 septembre 432. [Je ne sçay ce que c'est Con.t.2.p. 1624-1637. Boll.port.p. 63.a.

& j'ay peur qu'il n'ait pris 433 pour 432.
Conc.t.3.p. 1191.b. 'Mais nous trouvons que la paix avant eſte rétablie entre Saint Cyrille & Jean d'Antioche, S. Cyrille en fit la declaration à ſon peuple le 25 avril 433. [Il ſe haſta ſans doute de mander à Sixte une nouvelle ſi importante, & qui luy devoit eſtre tres agreable. Mais cependant Sixte ne peut l'avoir receuë qu'un moi.
p.1176.d.e. aprés, ſur la fin de may.]'Il la receut dans le temps qu'il avoit aſſemblé les Eveſques pour ſa feſte, [c'eſt à dire aſſurément pour l'anniverſaire de ſa promotion, qu'il faut mettre par conſequent
Boll.pont.p. 64.c. au pluſtoſt ſur la fin de may.]'On ſe haſtoit ſans doute autant qu'on pouvoit d'elire les Papes[& on le voit par l'election de Boniface dont nous avons quelque détail. On le peut ſurtout preſumer
Prol.chr. de celle de Sixte,] 'puiſqu'elle ſe fit *totius urbis pace & conſenſione mirabili*. [Ainſi nous avons ſujet de croire que Celeſtin eſt mort au pluſtoſt vers le milieu de may.

Nous diſons au pluſtoſt. Car les lettres de S. Cyrille écrites à la fin d'avril, peuvent bien n'avoir pas eté portées ſi promtement. Jean d'Antioche avoit la meſme raiſon de ſe preſſer d'écrire. Cependant ſes lettres n'arriverent pas ap-
Conc.t.3.p. 1180.b. paremment avant la fin d'aouſt,]puiſque Sixte ne luy répond que le 17 de ſep-
p.1177.c. tembre. 'Elles n'arriverent à la verité que quelque temps aprés celles de Saint Cyrille:[Mais ſi ce n'euſt eſté que trois mois aprés, Sixte euſt eu ſujet de ſe plaindre du retardement de Jean, de quoy neanmoins l'on ne trouve rien dans la réponſe qu'il luy fait.]

Prof.P.n.p. 'Nous voyons en effet que Celeſtin a gouverné neuf ans, dix mois, & 17 jours, ſelon S. Proſper. [Ainſi à conter meſme du 4 de ſeptembre 422, auquel Boniface eſt mort, *v. ſon titre note* 4, il doit avoir vécu juſqu'au 21 juillet 432. Et je croy que cela s'accordera fort bien avec le temps que l'on donne à Sixte III. & à S. Leon. Les autres auteurs ſont moins conſiderables & moins exprés que S. Proſper: mais ils s'accordent ſans peine avec luy, ou s'en eloignent de peu. Marcellin donne neuf ans à S. Celeſtin, ſans rien ajouter.]'Le Pontifical de Bol- Boll.app.p. landus dit VIII. ans, [au lieu de VIIII.] 53.d.
dix mois & 16 jours. 'On lit de meſme Anal.t.6.p. dans un manuſcrit de Corbie. Un autre 429.
a[comme Saint Proſper,] VIIII. ans, 10 mois, & 17 jours: [d'autres un jour de plus, ou 8 ans, 10 mois, & 17 jours,] comme on lit auſſi dans les Conciles. Conc.t.2.p. 1610.c.
[a Anaſtaſe du Louvre dit 9 ans, un mois & a Anal.c.442. 9 jours. [b] L'epitaphe de ce Pape qui ne p.23.
nous apprend rien de particulier pour b Gzut.p.1176. ſes actions, nous aſſure qu'il mourut dans ſa dixieme année, ce qui ſuffit pour condanner Baronius,]'qui ne luy donne Bar.412.§ 33. pas 8 ans & demi, '& Bollandus qui ne Boll.pont.p. va pas juſqu'aux neuf entiers, parce qu'il 63.
ne le fait commencer qu'en 423. [Cela nous fait dire encore plus abſolument qu'il faut toujours lire VIIII, & non pas VIII.] Ainſi en mettant l'ordination de S. Celeſtin le premier dimanche qui ſuivit les funerailles de Boniface, c'eſt à dire le 10 ſeptembre 422, & ſa mort le 26 juillet 432; je croy qu'on ne ſe trompera au plus que de peu de jours.

'Les Pontificaux diſent qu'il fut en- ap.c.55 el Conc.t.2.p. terré au cimetiere de Priſcille le 6 d'avril. 1610.c.
'Le martyrologe Romain, aprés les ad- Bar.6 may. ditions d'Uſuard & d'Anaſtaſe, met auſſi ſa feſte le meſme jour. Les additions d'Adon la mettent le lendemain. 'L'un Adil.6 apr.p. & l'autre eſt confirmé par divers mar- 346 c.d.
tyrologes. 'Il y en a auſſi qui la mettent Ba, e p.740. le 8.e & les Grecs en font ce jour là une b. e Men.p.70. memoire ſolennelle. [Mais on a vu par bien des exemples, que les jours marquez dans les Pontificaux pour la ſepulture des Papes, & qui ſont d'ordinaire auſſi ceux auſquels les nouveaux martyrologes mettent leur feſte, ſont ſouvent fort differens du veritable jour de leur mort.]'Papebrok met celle de S. Celeſtin Boll.pont p. le premier d'aouſt 432, & croit que le 6 63.
ou le 7 d'avril eſt le jour que ſon corps fut

Nor h.P.l.2. c.10.p.237. Merc.t.2.p. 357 a 359.t. transferé au cimetiere de Priſcille. 'Le Cardinal Noris dit qu'il eſt mort le 9 d'avril: 'Le Pere Garnier dit tantoſt le 3, tantoſt le 6. [Je penſe que leur unique fondement ſont les martyrologes avec quelques fautes de copiſtes.]

NOTES SUR CASSIEN.

NOTE I.

De quel pays il eſtoit.

Pour la page 337. § 6.

Genn.c.61. 'NOus liſons dans Gennade que Caſſien eſtoit Scythe, *natione Scytha*, [c'eſt à dire ſans doute qu'il eſtoit de la petite Scythie, l'une des provinces de l'Empire.] 'Honoré d'Autun, [qui abrege ordinairement Gennade,] & qui le copie tout entier ſur Caſſien, dit cependant qu'il eſtoit Africain, *natione Afer*: [de ſorte qu'il ſemble qu'on ait lu differemment dans Gennade.] 'Neanmoins Adon [beaucoup plus ancien que Honoré,] 'dit que Caſſien eſtoit Scythe. 'Holſtenius & le Cardinal Noris ont cru qu'il eſtoit de la Provence, où il a fini ſa vie. [Mais il eſt un peu étrange que des perſonnes ſi habiles ſe ſoient fondées pour cela ſur ce que dit Caſſien, *ad repetendam provinciam noſtram*. [Car je penſe que le terme de *Provincia Romanorum*, qui marquoit tous les pays meridionaux des Gaules, n'a pas paſſé le temps de Jule Ceſar, qui reduiſit tout le reſte des Gaules en province, & qu'il n'a commencé à revivre que ſur la fin du V. ſiecle, lorſque les Romains ne poſſedoient plus rien dans les Gaules que vers la Provence. Je ne croy point que dans tous les auteurs qui ont vécu entre ces deux temps, le terme de *Provincia* ſe trouve jamais pris autrement que pour toutes les provinces indifferemment qui compoſoient l'Empire Romain.]

Mir.p.120. § 60. Ado,chr.t.7. p.596. Cod.reg.p.c. 3.p.11. a Nor.h.Pel. l.2.c.2.p.159.

Caſſ.de Inc. l.7.c.3.p 1065. 'Caſſien meſme appelle les fideles de Conſtantinople ſes concitoyens, qu'il aimoit à cauſe de l'union de la patrie, *per affectum cives mei*. [Et cela ſeroit toujours plus favorable pour la Scythie qui eſt compriſe dans la Thrace, auſſi bien que Conſtantinople, que pour l'Afrique ou la Provence. Mais il ſemble qu'il le faut raporter à ce qu'il avoit dit un peu auparavant, que S. Chryſoſtome l'avoit mis dans le Clergé de Conſtantinople. 'Il eſt certain que ſon pays eſtoit fort agreable, qu'il y avoit des foreſts, de belles & grandes ſolitudes; [ce qui ſemble mieux convenir à la Scythie qu'à l'Afrique, & meſme qu'à la Provence qui n'a pas, comme je croy, beaucoup des foreſts.] 'Holſtenius dit que les rigueurs du Caucaſe ne s'accordent guere avec la beauté du pays de Caſſien. [Mais la petite Scythie eſt bien loin du Caucaſe: & Sanſon l'étend depuis environ le 45.e degré juſques au 47.e De ſorte qu'elle peut n'eſtre pas plus froide que le Dauphiné & la Bourgogne.] 'Caſſien appelle en un endroit ſon pays, *torpidas regiones & velut frigore nimio infidelitatis obſtrictas*; [ce qui, en le prenant pour la qualité du climat, conviendroit mieux à la Scythie qu'à la Provence,] quoiqu'on remarque que Caſſien décrit à peu prés dans les meſmes termes, le pays de S. Eucher, [qui apparemment eſtoit de Lion.] Mais il ſemble moins vouloir marquer par là un froid naturel, que le froid & la privation de la grace; & ce n'eſt [que ce qu'il dit dans la ſuite:] 'Qu'il n'y avoit dans cette province que peu ou point de ſolitaires. Et cela pouvoit eſtre vray de la Provence & de la Scythie en 390.] 'quoique Holſtenius en citant ce paſſage pour la Provence, diſe que la religion y eſtoit alors tout à fait en vigueur, & que tous les plus nobles y embraſſoient en foule

Caſſ.coll.14. c.8.p.808. coll.11.pr.p. 519 Nor h. Pel.p.159. Caſſ.coll.24. c.21.p.815. Cod.reg p.11.

la vie monaſtique dans l'iſle de Lerins, [où S. Honorat ne ſe retira au pluſtoſt que vers l'an 400.

Phot.c.197.p. 516. Il devoit pluſtoſt citer] 'ce que dit Photius, que Caſſien avoit Rome pour patrie. [Car par Rome, il peut avoir voulu marquer l'Occident en general.]

Da P.t.4.p. 33. 'Mais il peut auſſi avoir cru qu'il en eſtoit, par ce qu'il y avoit écrit, & en latin, [quoiqu'il ne diſe neanmoins ni l'un ni l'autre. Il ſemble auſſi que l'on puiſſe inferer qu'il eſtoit d'Occident,]

Caſſ.inſt.l.5. c.39.p.3.9. 'de ce qu'il eſtoit particulierement uni avec un Simeon qui vint d'Italie à Diolque où il eſtoit, & qui ne ſavoit point dutout de gree ; [ſi l'on ne veut dire qu'ils firent amitié à Diolque meſme.]

Cod.reg.p. 32. 'Ce que l'on dit que ſon ſtyle ne ſent point dutout la barbarie de la Scythie, n'eſt pas une grande raiſon, puiſque le ſtyle vient encore plus de l'education & de l'inſtruction, que du pays & de la naiſſance; & de quelque pays qu'il fuſt, il eſt certain qu'il a eſté elevé dans la Paleſtine, & a paſſé la premiere partie de ſa vie dans l'Orient. [Ainſi l'on peut admirer qu'il ait ſi bien écrit en latin: mais on n'en peut pas conclure qu'il fuſt latin de naiſſance. Je ne croy pas non plus que] 'ſon ſtyle ait une grande conformité avec celui de S. Eucher, de Vincent de Lerins, de Fauſte, & des autres grands hommes qui ont paru dans ces quartiers là, [dont Fauſte n'eſtoit point natif. S'il eſt fort diffus, comme nous le ſommes naturellement, d'autres le peuvent eſtre comme nous.

p.12.

Nor.h.Pel.l. 2.c.1.p.160 Caſm.inſt.l.1. c.6.p.12. Il eſt plus difficile de répondre] à l'endroit que cite le Cardinal Noris, où il dit, *Graci ἀλλαβολὰς, nos ſuccinctoria poſſumus appellare*. [Ne peut-on pas dire neanmoins qu'il ſe met parmi les Latins, parcequ'il écrivoit en latin, pour des Latins? En un mot, on a pluſieurs indices qu'il eſtoit latin, & de Provence ſi l'on veut, puiſque ce fut le lieu de ſa retraite, ſans que nous en ſachions de raiſon particuliere. Mais le témoignage de Gennade eſt une preuve, & une preuve qui doit ce ſemble l'emporter ſur tous ces indices. Je voudrois que nous puſſions croire, que Gennade a voulu dire qu'il avoit eſté long-temps moine du deſert de Sceté, nommé quelquefois Seythie. Mais à moins que les manuſcrits ne changent ſon texte, il a voulu marquer ſa patrie, qui certainement n'eſt point Sceté.]

Gueſn.p.4.6. 'Pour ceux qui pretendent qu'il eſt né & qu'il a étudié à Athenes, [c'eſt à eux à en chercher d'autres preuves que les leçons d'un breviaire. C'eſt pourquoi nous ne nous arreſtons point à tout ce que Gueſnay avance, ſoit ſur cette autorité, ſoit ſur la Sienne propre, qui eſt ordinairement l'unique fondement de beaucoup de faits, dont il compoſe la grande hiſtoire qu'il nous a donnée de Caſſien, avec autant d'aſſurance que s'il les avoit vus de ſes yeux. Ce qu'en dit le Cardinal Noris eſt à voir.

Noris h. Pel. l.2.c.1.p.158. 162.161.

NOTE II.

Pour la page 137.§ 1.

Temps de ſa naiſſance.

[Nous n'avons rien de certain & de poſitif pour l'âge & la naiſſance de Caſſien. Neanmoins puiſqu'il vivoit encore en 432, comme on le verra en ſon lieu, on ne peut guere preſumer qu'il ſoit né pluſtoſt qu'en 350. Saint Proſper lorſqu'il parle de luy en 432, ne le décrit point comme extremement âgé. Il ſeroit difficile auſſi de mettre ſa naiſſance pluſtard qu'en 360, puiſqu'il alla en Egypte en 390 au pluſtard, pour y embraſſer la vie des anacorctes, *V.* § 2, aprés avoir eſté formé à la vertu dans le monaſtere de Bethléem.] 'Il eſtoit encore alors aſſez jeûne, *cui ætas adhuc adoleſcentior ſuffragatur* : [mais il eſt difficile de croire que cette jeuneſſe allaſt à moins de 25 ou 30 ans.]

Caſſ.coll 14. c.9.p.597.a.

NOTE III.

Pour la page 363.§ 3.

Sur les lettres de S. Iſidore de Peluſe, à Caſſien.

Iſid.P.l.4.ep. 71.p.450 e&c. ep.103.p.620. e.

'Il y a diverſes lettres dans S. Iſidore

de Peluſe adreſſées à un Caſſien, tantoſt ſans qualité, 'tantoſt avec le titre de moine, [a] ou de Diacre. [Caſſien pouvoit avoir vu ce Saint en paſſant de Tenneſe à Panephyſe; & le deſert de Diolque où Caſſien a paſſé du temps, n'eſt pas ſi eloigné de Peluſe, qu'ils ne puſſent s'écrire aſſez aiſément.] Neanmoins je ne voy point qu'aucune de ces lettres nous donne aucun fondement de le dire. [Car outre que Caſſien n'eſtoit ni Diacre ni Preſtre en Egypte,] quelques unes de ces lettres ne portent aucun caractere particulier pour juger quel eſt le Caſſien à qui on écrit. 'Il y en a une autre qui paroiſt écrite à un heretique. [b] Celle qui eſt adreſſée à Caſſien moine, le reprend d'eſtre trop libre à parler: Mais Saint Iſidore ajoute qu'il avoit appris qu'il avoit quitté une vie corruptibile, ou corrompuë & criminelle, φθαρτον, pour embraſſer l'etat monaſtique, [ce qui ne convient pas à Caſſien, qui eſtoit entré tout jeune dans le monaſtere, & ne fut apparemment connu de S. Iſidore que long-temps depuis. S. Iſidore auroit dû plutoſt écrire à Germain, ou au moins à Germain & à Caſſien enſemble: ce qu'il ne fait pas neanmoins.] 'Car ſes deux lettres à Germain s'adreſſent [non à un moine, mais] à un Comte, & à un officier de guerre.

l. 2. ep. 309. p. 82. d.

a l. 3. ep. 402. 403. p. 408. d

l. 4. ep. 122. p. 479.

l. 3. ep. 401. p. 408 4. ep. 72. 121. p. 450. 479 5. ep. 203. p. 5 6

l. 3. ep. 404. p. 408.

b l. 1. ep. 198. p. 82. d. e.

l. 3 ep. 401. p. 375.

NOTE IV.

Pour la page 277. l. 9. ligne 13.

Que Caſtor eſtoit Eveſque quand il portoit Caſſien à écrire.

[Nous diſons que le monaſtere de Caſtor eſtoit auprés d'Apt, ſuppoſant que Caſtor eſtoit Eveſque quand il le fonda, & quand il pria Caſſien de luy marquer quelle eſtoit la diſcipline des Orientaux, pour l'y pouvoir etablir.] 'Ce n'eſt pas que Gueſnay & quelques autres ne veuillent qu'il fuſt encore Abbé à Nîmes, lorſque Caſſien luy adreſſa ſes douze livres des Inſtitutions. 'Mais le titre de *Beatiſſimo Patri* que luy donne Caſſien, ne ſouffre pas que l'on doute qu'il ne fuſt Eveſque. 'Quelque reſpect que Caſtor témoigne pour Caſſien en luy écrivant, [il ne luy donne point ce titre.] Que s'il l'honore de celui de Pere, 'Saint Auguſtin déja Eveſque fait la meſme choſe en écrivant à S. Simplicien qui n'eſtoit encore que Preſtre, [*V. S. Auguſtin note* 21, & qui n'eſtoit pas meſme] 'comme Caſſien, pere des ſerviteurs de Dieu, [c'eſt à dire Abbé & Superieur d'un monaſtere.] 'Caſſien traite auſſi Caſtor de Pape en parlant de luy aprés ſa mort, & auſſi-toſt aprés il dit que ce ſaint Pontife nous à quitté, & que Leonce ſon frere luy avoit eſté uni par la dignité du ſacerdoce. 'Photius dit que l'inſcription de ces Inſtitutions eſt à l'Eveſque Caſtor. 'Il eſt vray que Tiro Proſper joint Caſtor ſur l'an 422, à d'autres qui n'eſtoient point Eveſques; [& que les Inſtitutions ſemblent avoir eſté faites avant 422. Mais ce Tiro Proſper n'eſt pas un auteur fort exact;] '& il eſt certain par la lettre de Boniface, que dés l'an 419, il y avoit un Caſtor Eveſque d'Apt ou des environs.

Caſſ. pr. p. 1.

Aug. ad Simp. l. 2. p. 263. 264

Caſſ. inſt. pr. p. 2.

Caſſ. coll. pr. p. 279 9. c. 2. p. 479.

Phot. c. 197 p. 516. 2.

Proſp. T. p. 51.

Genn. c. 82. p. 1584 b.

NOTE V.

Pour la page 278. l. 9.

Que les douze livres des Inſtitutions ne ſont qu'un ouvrage.

'Photius parle de ce que Caſſien a adreſſé à Caſtor, [c'eſt à dire de ſes inſtitutions entieres ou abregées,] comme ſi ce qui regardoit les regles des Cenobites [compris dans les quatre premiers livres,] euſt eſté un écrit tout different du traité des huit pechez capitaux, [qui ſont le ſujet des huit derniers.] 'Gennade ſemble encore faire un corps particulier du IV. livre, auquel ſeul il donne le nom d'Inſtitutions, en le diſtinguant des trois premiers & des huit ſuivans. 'Neanmoins Caſſien meſme promet tous les douze enſemble dans ſa preface, '& commençant à parler des huit pechez, il dit qu'il entre dans ſon cinquieme livre, ayant traité dans les quatre autres des regles & des Inſtitutions des monaſteres. 'Il

Phot. c. 197. p. 516.

Genn. c. 61.

Caſſ. inſ. pr. p. 3.

l. 5. c. 2. p. 96.

coll. 1. pr. p. 279.

Gueſn. vit. Caſſ. p. 139. 709.

Caſſ. inſ. pr. p. 2. ll. 5. c. 1. p. 94 Not. h. E. p. 163.

parle encore autrepart de ſes douze livres ſur les inſtituts des Cenobites, & ſur les remedes des huit pechez capitaux, ſimplement ſur les inſtituts des Cenobites. [a] Caſſiodore paroiſt n'en faire auſſi qu'un meſme ouvrage.

coll.18.pr.p. 319. [a] Caſſ. inſt. c. 25.p.295.a.

NOTES SUR SAINT NIL.

NOTE I.

En quel temps il a vécu.

Pour la page 293.91.

NOus avons une lettre de Saint Nil à l'Empereur Arcade, qui luy avoit demandé ſes prieres pour la ville de Conſtantinople, aprés le banniſſement de S. Chryſoſtome, [c'eſt à dire en 404, ou peu aprés, & pluſieurs autres lettres écrites du meſme temps, partie au General Gaïnas ruë dés l'an 400, partie ſur l'affaire de S. Chryſoſtome. Nous ſommes donc aſſurez que la reputation de ſa pieté eſtoit tres grande & tres établie dés le commencement du V. ſiecle.]

Nil.l.1.ep. 265.p.254.

'Nous voyons meſme qu'il parle de l'hereſiarque Apollinaire comme d'un homme qui vivoit encore: ὁ πάλαι ἐξεπεσεν... καὶ δογματίζει φανερῶς &c. Au moins il eſt certain que la perſonne à qui il écrivoit, avoit vû un Apollinaire, mort ſous Theodoſe avant que S. Jerome écriviſt ſon traité des hommes illuſtres en 392. 'Il attribuë auſſi tous les malheurs qui arrivoient alors à l'Empire, (peut-eſtre au commencement d'Arcade,) à l'impieté des payens, qui ſacrifioient encore tous les jours aux demons dans la campagne: 'Et il reprend un philoſophe d'immoler des veaux & des moutons ſur ſon autel ſacrilege pour plaire aux demons. [C'eſtoit donc apparemment avant] la loy du 7 aouſt 395, par laquelle Arcade défendit d'offrir aucun ſacrifice au demon en quelque lieu que ce fuſt, [ou meſme avant] celle du 27 fevrier 391, du 17 juin ſuivant, & du 8 novembre 392, par laquelle Theodoſe pere d'Arcade avoit déja fait la meſme défen-

Hier.v.ill.c. 104.p.299.a.

Nil.l.ep.75. p.33.

Ill.ep.280.p. 260.

God.Th.16.t. 10.l.15.p.277.

Ill.10.ep.22.p 272.273.

L.16.p.283.

ſe. *V. ſon titre § 57.* 'Le 10 juillet 399, Arcade ordonna que pour oſter entierement la matiere de la ſuperſtition, on ruineroit tous les temples de la campagne.

'Il dit neanmoins dans une lettre, qu'il y avoit cinq cens ans que les Juifs, en punition de la mort de J.C, eſtoient dans la captivité & dans l'oppreſſion, ſans recevoir aucun ſecours de Dieu, ce qui eſtant pris à la rigueur, devroit faire mettre cette lettre vers l'an 570. Mais on ſçait que ces ſortes de ſupputations ne ſe font pas exactement.] 'Il pouvoit conter les années de la captivité des Juifs par le temps de la mort ou de la naiſſance de J.C, & écrivant peut-eſtre vers l'an 420, conter 500 ans, parceque le V. ſiecle eſtoit commencé. Il dit au meſme endroit, que Iſaïe avoit predit la ruine des Juifs mille ans auparavant. [Et neanmoins Iſaïe vivoit environ 800 ans avant la ruine de Jeruſalem. Je croy avoir auſſi lu le meſme nombre de 500 ans dans S. Jerome:] Ainſi il n'eſt point neceſſaire] de recourir aux vieillards de 115 ans, de 120, & de 130, que Leo Allatius dit avoir vus, & dont il raporte agreablement l'hiſtoire: [Et il faudroit plus de 200 ans pour mener S. Nil juſqu'à l'an 570. Il eſt vray cependant que ce nombre de 500 ans s'accorde aſſez] avec ce que les Ménées des Grecs, diſent, que Saint Nil fleuriſſoit ſous le regne de Maurice: mais ils ajoutent en meſme temps avec Nicephore, que ſon corps fut tranſporté à Conſtantinople ſous Juſtin: ce qui ſe contredit, l'un & l'autre Juſtin ayant precedé Maurice. 'Bollandus ne laiſſa pas de mettre Saint Nil ſous Maurice, [n'ayant pas ſans doute encore examiné ſon hiſtoire.]

Nil.l.1.ep.57. p.266.

Du P.t.4.p. 60.2. [Nil.ep. 56.p.102.

Boll.ma.9.67. 1.p.53.a.

'Le Pere Pouſſin dans ſes notes, & quel-

ques autres, veulent qu'on liſe Marcien au lieu de Maurice. [Mais c'eſt une pure conjecture, & il eſt meſme aſſez difficile que S. Nil qui eſtoit deja ſi celebre des l'an 400, ait vecu juſqu'en 450 ſous Marcien.

Il y en aura peut-eſtre qui croiront qu'on a confondu deux Saints Nils en un; que celui qui écrit à Arcade vivoit au commencement du V. ſiecle, & que c'eſt luy dont le corps a eſté apporté à Conſtantinople ſous Juſtin; & que l'autre qui avoit eſté Prelet de Conſtantinople, & pere de Theodule, vivoit ſous Maurice. Cela n'eſt pas impoſſible; mais nous ne croyons pas qu'une conjecture tres foible tirée du nombre de 500 ans, & de monumens auſſi pleins de fautes que les Ménées des Grecs, ſuffiſent pour établir cette diſtinction que perſonne n'a fait encore, & qui nous reduiroit à ignorer entierement la vie d'un Saint capable d'écrire à des Empereurs comme un Prophete.] Leo Allatius dans ſes notes n'a pas jugé non plus que la diſtinction de ces deux Nils fuſt aſſez fondée. Nil. ep. n. 1. p. 1402.

Et il eſt viſible que Nicephore a cru que S. Nil pere de Theodule, avoit eſté diſciple & contemporain de Saint Chryſoſtome [200 ans avant Maurice.] Nphr. l. 14. c. 53. 54. 1. 561. bis 59.

NOTE II.

Pour la page 250. l. 2.

Qu'il eſtoit de Galacie.

Conc. t. 7. p. 223 b.

S. Nil dans une de ſes lettres luë dans le VII. Concile œcumenique, appelle S. Platon *noſtre Martyr*, qui fait, dit-il, *une infinité de miracles, non ſeulement en noſtre patrie, mais encore dans tous les autres lieux où l'on implore le ſecours de Dieu par ſon interceſſion*. Il dit en meſme temps que ce Martyr eſtoit du meſme pays qu'un ſolitaire à qui il apparut, & que ce ſolitaire eſtoit de Galacie. Et en effet, on demeure d'accord que Saint Platon a ſouffert à Ancyre capitale de la Galacie. [Ainſi c'eſt de cette ville qu'eſtoit S. Nil, ou au moins de la province de Galacie, & non de Conſtantinople, comme le dit Nicephore; ce qui n'empeſche pas qu'il n'en ait pu eſtre Preſet.]

p. 225. d. e.

p. 224. a.

p. 224. c.

NOTE III.

Pour la page 210. l. 10.

Sur le titre du traité adreſſé à Magna.

Nil. p. 233.

Le troiſieme traité de S. Nil dans le recueil de Suarés, eſt adreſſé ſelon le titre, A la tres venerable Magna Diaconiſſe d'Ancire, [ce qui ſe raporte parfaitement à ce que Pallade dit de Magna, *v. S. Pallade* § 7, [& nous avons vu que S. Nil eſtoit de Galacie.] Cependant dans tout ce traité dés le commencement meſme, il s'adreſſe toujours à des hommes, ὑμῶν φιλαζάντων &c. Il paroiſt auſſi que c'eſt à des moines qui avoient abſolument renoncé à tous leurs biens: [& je doute que cela convienne bien à une Diaconiſſe.] Magna avoit meſme reſervé une partie de ſon bien pour le diſtribuer en charitez par ſes domeſtiques: & il eſt aſſez difficile de dire ſi elle n'eſtoit point déja morte lorſque Pallade en parloit [en 419 ou 420,] au lieu que le traité de S. Nil ne paroiſt écrit qu'aprés 426. [Il ſeroit aiſé de changer τῷ σεμνοπρέπεσατῳ Μάγνᾳ, en τὸν σεμνοπρεπέσατον Μάγνον.] Et il y a des manuſcrits qui liſent πρὸς Μάγνον Διάκονον Ἄγκυρας. [Mais il me ſemble que σεμνοπρεπέσατος n'eſt guere l'epithete d'un Diacre, au lieu qu'il convient parfaitement à une ancienne veuve, & à Magna plus qu'à toute autre. Un Diacre d'une Egliſe cathedrale ne paſſoit pas non plus pour moine, & ne pouvoit guere vivre dans une entiere pauvreté. Ainſi je penſe qu'il vaut mieux dire, ou que S. Nil avoit envoyé à Magna une copie de ce traité fait pour d'autres, ſi Pallade ſouffre qu'on diſe qu'elle vivoit encore en 420, ou qu'on a mis à ce traité le titre de quelqu'autre que le Saint avoit effectivement adreſſé à Magna.]

Leuſ. p. 134 p. 1038.

Nil p. 223. 282. 296. 315. 319.

Leuſ. p. 1038. b.

Nil. p. 260.

NOTE IV.

Pour la page 217. l. 3.

Que Leonce maiſtre d'Albien, n'eſt point celui de Ceſarée.

Nil. de Th. p. 337. 387.

Le Pere Pouſſin croit que Leonce

Preſtre d'Ancyre, & depuis Eveſque, ſous qui Albien ſe forma d'abord, eſt S. Leonce Archeveſque de Ceſarée en Cappadoce, qui ſe trouva au Concile de Nicée en 325, [& dont nous avons parlé dans l'hiſtoire de ce Concile § 4. Il eſtoit Eveſque dés l'an 314, auquel il aſſiſta aux Conciles d'Ancyre & de Neoceſarée, *V. Vital d'Antioche*: & cela ne s'accommode pas avec le ſentiment du Pere Pouſſin. Car ſi Euſtathe de Sebaſte & S. Baſile, ont eſté les premiers auteurs de la vie monaſtique dans le Pont & la Cappadoce, comme le porte l'hiſtoire, *V. S. Baſile* § 14, 32, il eſt difficile de croire qu'il y euſt déja un monaſtere auprés d'Ancyre lorſque Saint Leonce n'eſtoit que Preſtre, & par conſequent avant 314, c'eſt à dire lorſque le feu de la perſecution qui ne finit qu'avec l'an 312, duroit ou fumoit encore, & lorſqu'à peine voyoit-on les premiers monaſteres commencer à ſe former dans l'Egypte, où Saint Antoine n'avoit dés diſciples que depuis l'an 305.

Que ſi Albien eſtoit ſolitaire & Diacre dés devant 314, comme il le faut dire ſelon le Pere Pouſſin, il n'y auroit point d'apparence de croire que ce fut luy meſme qui fit le voyage de Lycople en 394, où il auroit dû avoir 110 ans ou environ. Et cependant Pallade en parle plutoſt comme d'un homme de ſon âge, c'eſt à dire aſſez jeune, qui alloit luy demander les inſtructions des plus anciens ſolitaires.]Mais quand il marque les anciens Peres qu'il avoit trouvez à Nitrie, il ne parle point d'Albien. [Il y auroit meſme peu d'apparence que l'Egliſe de Ceſarée metropole de la Cappadoce, euſt pris un Preſtre de Galacie pour le faire ſon Eveſque.] Laus.c.7.p. 968.

NOTES SUR SAINT HESYQUE.

NOTE I.

Pour la page 228.

S'il y a eu un Heſyque Preſtre & Eveſque de Jeruſalem vers l'an 600.

Lab.ſcr.t.1. p.634.826.

'QUELQUES uns pretendent trouver dans Jean Moſc un ſecond Heſyque qui eſtoit Preſtre de Jeruſalem ſur la fin du ſixieme ſiecle, & que l'on croit avoir enſuite eſté fait Eveſque de la meſme Egliſe, & eſtre cet Iſice à qui Saint Gregoire le Grand écrit ſa lettre 40, du 9.e livre, *p.967*. 'Je ne ſçay neanmoins ſi l'endroit de Moſc prouve ce qu'on pretend. On l'a traduit en ce ſens; *Que l'Abbé Cyriaque avoit emprunté du bienheureux Heſyque Preſtre de Jeruſalem, un certain livre*. [Mais rien n'empeſche de traduire ainſi; *Que Cyriaque avoit emprunté d'un autre le livre du B. Heſyque &c.* Je croy meſme que dans l'autre ſens il faudroit ajouter παρὰ dans le texte. Mais cet endroit ruine abſolument ce qu'on veut, que cet Heſyque eſt l'Iſice à qui Saint Gregoire écrit. Car le titre de Bienheureux ne ſe donnant guere qu'aux morts, Moſc n'auroit point qualifié Preſtre de Jeruſalem un homme qu'il n'auroit pu ignorer en avoir depuis eſté Eveſque. Auſſi cet Iſice eſt nommé Iſaac dans Theophane, & dans Nicephore; ce qui n'a aucun rapport à Heſyque.

Moſc.c.40.p. 971.a.

Que s'il y avoit eu deux Heſyques Preſtres de Jeruſalem qui euſſent écrit, c'euſt eſté une faute à Photius de ne pas marquer plus en particulier qui eſtoit celui dont il parloit.]

NOTE II.

Pour la page 228, ligne 40.

Si le commentaire ſur le Levitique eſt du grand Heſyque.

'Ce qui peut faire douter ſi Heſyque auteur du commentaire ſur le Levitique, eſt le grand Heſyque, [mort vers 438,] c'eſt Alb.euch.l. 20.p.847.8.

Hesy.l.1.2.p. 83.186.&c. c'eſt qu'il cite la verſion de S. Jerome, & la cite meſme comme la verſion ordi-
Alb.p.247.a.c. naire de ſon temps, '2.°, qu'il combat les hereſies de Neſtorius & d'Eutyche;
Lab.ſcr.t.1.p. 633. '3.°, que dans un manuſcrit il eſt qualifié Preſtre & Eveſque de Salone.

' [Il ne ſeroit point étrange qu'Heſyque Preſtre de Jeruſalem, euſt connu la verſion de S. Jerome qui vivoit en meſme temps que luy, & tout auprés de Jeruſalem, & qu'il s'en euſt quelquefois
p.630. ſervi.] 'Mais pour croire qu'il l'ait appellée *noſtre traduction & noſtre edition*, & que par conſequent l'Egliſe de Jeruſalem, dont les Eveſques n'ont pas toujours eſté fort affectionnez à Saint Jerome, ſe ſervoient de ſa verſion de ſon vivant meſme, ou auſſi-toſt aprés ſa mort, & abbandonnoient les Septante; c'eſt ce
p.637|Boll.12. mart.p.713. §3. qui n'a aucune apparence. Et neanmoins cette objection prouve peu, eſtant aiſé que le traducteur latin ait cru devoir ajuſter le texte des Septante dont Heſyque ſe ſervoit, à celui de S. Jerome, qui eſtoit deslors receu parmi les Latins. Je croy qu'on trouveroit des preuves que l'auteur a ſuivi & expliqué les Septan-
Du Pin,t.7.p. 20. te.] 'Car pour ce que M.r du Pin [& quelques autres] ſe ſont perſuadez qu'il a écrit en latin, [je doute qu'ils en aient perſuadé le public.

Heſyque ayant vécu juſque vers l'an 438, a pu combatre directement Neſtorius, mais non pas Eutyche. Auſſi ſi le nom de ce dernier eſtoit marqué dans cet ouvrage, il faudroit dire qu'il n'eſt point d'Heſyque dont nous parlons, ou que Theophane met ſa mort beaucoup trop toſt. Mais il ne s'y lit nullepart: Ainſi Heſyque peut avoir par avance combatu le dogme d'Eutyche, ou par la ſeule lumiere de la verité, comme S. Auguſtin a ruiné la meſme hereſie & celle de Neſtorius, ou parceque l'hereſie d'Eutyche eſt dans le fond la meſme que celle qu'Apollinaire avoit repanduë plus de 75 ans auparavant.

Pour le manuſcrit que l'on cite, outre qu'il eſt aſſez rare du donner à un Eveſque le titre de Preſtre;] 'Aubertin Alb. p.247.a
ſoûtient que cet endroit de manuſcrit eſt viſiblement falſifié par des impoſteurs, qui y ont voulu mettre *Salonitani*, au lieu de *Hieroſolymitani* qui y eſtoit auparavant. 'Et le Pere Labbe tout Lab.ſcr.t.1. p.821.822.
échauffé qu'il eſt contre Aubertin, avoue qu'ayant vu luy meſme ce manuſcrit qui eſt dans la bibliotheque du Roy, il y a reconnu cette falſification qu'il dit eſtre toute palpable. 'Ce manuſcrit luy p.821.
donne au commencement le titre d'Eveſque, & à la fin celui de Preſtre. 'On p.825.
marque que la gloſe ordinaire le fait auſſi Eveſque. [Mais il nous ſuffit qu'on ne trouve aucun Heſyque Eveſque de Jeruſalem.] 'Les citations de la verſion p.633
de S. Jerome ſuffiſent pour montrer que le commentaire ſur le Levitique, ne peut eſtre d'Heſyque Eveſque de Salone, dont nous avons une lettre à Saint Auguſtin. Car il eſt mort avant ce Saint; c'eſt à dire avant l'an 430, lorſque la verſion de Saint Jerome n'eſtoit encore que peu uſitée dans l'Egliſe. 'On ajoute p.633|Alb.p. 247.1. que le ſtyle de l'un eſt entierement different du ſtyle de l'autre.

NOTES SUR SAINTE MELANIE LA JEUNE.

NOTE I.

Pour la page 253.§ 1. *Que Voluſien n'eſt point ſon oncle paternel.*

1 vaſe.118 p. 1034.a. 'PUISQUE le pere de Melanie la jeune eſtoit fils unique de l'ayeule, *V. S.te Melanie l'ayeule* § 1, il ne faut pas s'arreſter à la vie de la jeune, qui appelle Voluſien ſon oncle paternel, *patruum*. Ce n'eſt apparemment qu'une faute du traducteur, imitée par celui de Photius; Sur.31.dec.p. 36.§.27. Phot.c.55.p. 43.

le mot grec Θεῖος dont ſe ſert Photius ſans y rien ajouter, ſignifiant également l'oncle paternel & le maternel.

Pour la page 233. § 1.

NOTE II.

Sur les noms de Voluſien.

[Ce qui nous fait dire que Rufius Voluſianus dont Rutilius parle, pouvoit avoir auſſi le nom de Venerius, c'eſt

Rutil.p.133. ce que dit Rutilius:] *'Optarem verum complecti carmine nomen ; ſed quoſdam refugit regula dura pedes. Cognomen verſu Veneris cariſſime Rufi : Illo te dudum pagina noſtra canit.* [Ces vers,

p.126.128. quoiqu'obſcurs ou corrompus,] paroiſſent s'adreſſer à un Rufius Venerius, comme l'a cru Onuphre, [dont Rutilius avoit déja parlé ſous l'un de ces deux noms.] Il n'avoit point encore parlé de Venerius. C'eſt donc Rufius Voluſianus dont il avoit parlé *p.* 131.

Bar 412.§ 16. 17. 'Baronius croit que ce Voluſien eſt l'oncle de la jeune Melanie, & celui à qui S. Auguſtin a écrit. [Tout ſemble

Rein.p.162. y convenir.] 'Reineſius veut neanmoins que l'oncle de Melanie ſoit un Rufius Antonius Agrypnius Voluſianus, marqué Prefet de Rome pour la ſeconde fois dans une inſcription. [Mais on ne

Bar.372.§ 27. voit point en quel temps il a vécu.] 'Baronius croit qu'on peut raporter encore à l'oncle de Sainte Melanie les inſcriptions qu'on trouve de Caius Ceionius Rufinius Voluſianus Prefet de Rome pour la ſeconde fois ſous Valentinien.

Ce.at.p.186.2. 'Mais c'eſt ſous Valentinien & Valens,

Cod.Th.t.6. p.75. 'en 373, comme croit Godefroy, [aprés qu'il eut déja eu la meſme charge en 364. *V. Valentinien I. note* 16. Ainſi cela ne convient point à l'oncle de Melanie qui mourut Ambaſſadeur à Conſtantinople en 436. *V. Theodoſe II.* § 21.]

Pour la page 234. § 2.

NOTE III.

Sur la converſion de Pinien.

Lauſ.c.119. p.1035.d. 'Pallade ne dit point que Sainte Melanie ait parlé à Pinien ſon mari de garder la continence qu'aprés la mort de ſes deux enfans; [ce qu'il eſt difficile d'accorder avec la vie de la Sainte,] qui dit qu'elle le fit, & avant que d'avoir aucun enfant, & aprés la naiſſance du premier, avant que d'avoir eu le ſecond. [On pourroit dire neanmoins que ſon ſecond enfant eſtant mort auſſitoſt aprés ſa naiſſance, elle prit occaſion] de dire à ſon mari ce que raporte Pallade, [que ſon refus la mit en peril,] & que ſon peril toucha Pinien comme le raporte ſa vie.

Sur. 31. jan. p. 377. § 2. 3.

Lauſ.p.1035. d.e.

Sur. § 4.

'Mais en ce cas comment expliquera-t-on ce que dit Pallade, qu'ils furent long-temps dans cette conteſtation? [Car il eſt viſible que cela ne s'entend pas de quelques heures, ni meſme de quelques jours, ce qui ſeroit encore trop. C'eſt pourquoi nous avons mieux aimé ſuivre la vie, & croire que Pallade avoit raporté aprés la mort des deux enfans ce qu'il devoit mettre aprés la mort du premier, par une confuſion tres ordinaire aux hiſtoriens, & dont les perſonnes les plus exactes ne ſauroient ſouvent ſe garantir.

Lauſ.p.1035. d.

Mais nous ne voyons aucun jour pour accorder avec Pallade] ce que porte la vie de S.te Melanie; Que ſa premiere fille ne mourut qu'aprés qu'elle eut obtenu de ſon mari de vivre dans la continence, & que ce fut cette mort qui fit reſoudre abſolument Pinien à ne plus dutout penſer au monde. [Nous avons cru preferer la vie,] parcequ'elle vient d'un homme qui avoit long-temps vécu avec la Sainte, & qui s'eſtoit fort inſtruit des commencemens de ſa converſion.

Sur. § 5.

All.de Sym. p.93.

Pour la page 237. § 3.

NOTE IV.

Ce que c'eſt que l'Imperatrice nommée Verine dans la vie de Sainte Melanie.

Sur. 31. dec. p.378. 5&.

'L'auteur de la vie de Sainte Melanie donne le nom de Verine à l'Imperatrice qui protegea Sainte Melanie contre ſon beau frere. [Eſt-ce qu'il avoit l'imagination remplie de Verine femme de l'Empereur Leon? Car il pouvoit écrire vers

ce temps là, 20 ans aprés la mort de la Sainte. Il eſt certain au moins qu'on ne connoiſt point de Verine au temps dont nous parlons. Neanmoins comme ce nom a quelque raport à celui de Serene femme de Stilicon, fille d'Honoré, frere du grand Theodoſe, & alors bellemere de l'Empereur Honoré, elle pouvoit aiſément avoir le pouvoir d'une Imperatrice, quoique je ne penſe pas qu'elle eu ait jamais eu le titre.]

§ 10. [Cette vie ſemble faire cette Imperatrice ſœur de l'Empereur, *per fratrem præbet & Imperatorem*: & un peu aprés elle parle de la ſœur de l'Empereur comme ſi c'euſt toujours eſté la meſme perſonne. [Cela ſe peut encore entendre de Serene, ſi l'on veut que le mot de frere ſignifie couſin germain: Ou bien il faudra raporter tout cela à Placidie ſœur d'Honoré, & qui demeuroit à Rome, qui n'avoit point encore le titre d'Imperatrice, ni meſme apparemment aſſez d'âge pour ſe meler d'aucune affaire, puiſqu'elle ne fut mariée qu'eo 414. *V. Honoré* § 32.]

NOTE V.

Pour la page 243. § 7.

Si Sainte Melanie s'eſtoit ſoumiſe à une Superieure.

[Je ne ſçay ce que c'eſt que] 'la Superieure qui empeſcha par ſon autorité Sainte Melanie de jeûner huit jours de ſuite ſans manger; ce qui euſt compris le dimanche: *à Præfella vetita eſt hoc facere, quæ dicebat ... Unde etiam dicens perſuaſit ..... præfectis obedire, & eis ceaere.* [Eſt ce qu'elle s'eſtoit miſe dans le monaſtere qu'elle avoit fondé? Ou avoit-elle donné aux Vierges qui l'accompagnoient une Superieure, à laquelle elle ſe ſoumettoit auſſi? L'un & & l'autre meritoit bien d'eſtre marqué par Metaphraſte. C'eſt pourquoi je ne ſçay ſi au lieu de *à Præfella*, il ne faudroit point *à Præfecto* .... & l'entendre de l'Eveſque du lieu, c'eſt à dire de Saint Alype.]

Sur. 31. dec. p. 380. § 18.

NOTE SUR S. PIERRE DE GALACIE.

Pour la page 253.

Temps de la mort du Saint.

Thdrt. v. P. c. 9. p. 826. c.

'SAINT PIERRE eſtoit mort certainement lorſque Theodoret en faiſoit l'hiſtoire [vers l'an 440.] 'Theodoret dit que ce Saint le mettoit ſur ſes genoux, luy donnoit du pain & des raiſins &c. [Cela marque aſſez un enfant de ſix ou ſept ans, qui eſt l'âge que Theodoret pouvoit avoir vers l'an 400.] 'Daniel diſciple de S. Pierre diſoit alors au Saint, que cet enfant viendroit un jour le ſervir; [ce qu'on ne pouvoit guere attendre qu'il fiſt que vers l'âge de 20 ans. S. Pierre eſtoit donc en l'an 400, en un âge qu'on pouvoit croire raiſonnablement qu'il vivroit encore 12 ou 15 ans, & audelà, ce qui ſemble ne pouvoit guere aller audelà de l'âge de 70 ans, ces ſaints ſolitaires vivant ſouvent juſqu'à 80 ou 90 ans:] '& S. Pierre en vécut 99. [C'eſt ce qui nous fait dire qu'il eſt né vers l'an 330, & mort vers 440. Si nous nous trompons de quelques années, cela n'eſt pas de grande importance.]

p. 821. c.

p. 820. a.

NOTES SUR S. CYRILLE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 267. § 1.

Comment Saint Cyrille eſtoit neveu de Theophile.

Nphr. l. 14. c. 25. p. 490. d.

'NICEPHORE dit que S. Cyrille eſtoit fils d'un frere de Theophile, 'ce que M.r Valois a ſuivi dans ſa traduction de Theodoret, [a] quoiqu'il euſt ſoûtenu auparavant qu'il eſtoit plutoſt fils de ſa ſœur, mais par des raiſons qui ne nous paroiſſent pas bien fortes. 'Le

Thdrt. v. l. 5. c. 35. p. 291. a Socr. n. p. 84. a. b.

Fac. n. p. 80.

P. Sirmond dit qu'il eſtoit certainement fils de ſon frere, & cite pour cela Theodoret ſans marquer l'endroit. [Je doute qu'il en puſt citer d'autre] 'que celui où il eſt appellé neveu de Tlieophile, ἀδελφιδοῦς, & Theophile ſon oncle, θεῖος, [ce qui ne détermine rien.] 'La traduction de la chronique Orientale le fait fils d'une ſœur. [Ce ſera une autorité plus conſiderable que celle de Nicephore, ſi l'original eſt de meſme.]

Thédt. v. 4. c. 35. p. 467. a.

Chr. ori. p. 1. 3.

Pour la page 270. § 1.

NOTE II.

Sur le nombre des homelies Paſcales de Saint Cyrille.

Cyr. t. 5. 2 p. 747.

'On conte trente homelies Paſcales de S. Cyrille, [quoiqu'il n'y en ait que 29,] 'parcequ'on ſuppoſe qu'il y en doit avoir une troiſieme qui eſt perduë. Ainſi on a conté celle d'aprés la ſeconde pour la quatrieme : Mais les jours qu'il marque pour Paſques font voir que la ſeconde eſt pour l'an 415, & la 4.e pour l'an 416. Ainſi s'il y a quelques unes de ces homelies perdues, [ce ſont celles de 443 & 444.]

p. 11.

Pour la page 274. § 3.

NOTE III.

Quelques fautes de Socrate ſur Hypacie.

Socr. l. 7. c. 14. p. 353. a.

'Socrate dit que la mort d'Hypacie finit les diſputes qui eſtoient entre S. Cyrille & Oreſte ; [ce que je n'entens pas,] 'non plus que M.r Valois, eſtant plus aiſé de croire qu'elle les alluma de plus en plus.

p. 26. 2. b.

Cyr. p. 353. a. p. 26. 2. b.

'Il dit que cela arriva l'an 415, au mois de mars, dans la quatrieme année de l'epiſcopat de S. Cyrille. [Je ne ſçay ſi c'eſt qu'il ſe brouille, ou ſi c'eſt qu'il conte ſeulement par les Conſulats, ſans regarder au jour que S. Cyrille fut fait Eveſque;] 'Car ayant eſté ordonné le 18 octobre 412, ſelon Socrate meſme, 'il n'eſtoit encore qu'au milieu de ſa troiſieme année au mois de mars 415.

p. 347. p. 343. d.

Bar. 415. § 36.

Pour la page 300. § 24.

NOTE IV.

Sur Eutyque Quartodeciman, & ſur Jacque.

Cone. t. 3. p. 425. e.

'En treize Quartodecimans convertis à Philadelphie, il y a un Eutyque d'Aulax, Exarque de l'hereſie des Quartodecimans. [Eſtoit-ce le cheſde cette hereſie; ſoit dans tout le territoire de Philadelphie, ſoit ſeulement dans le lieu d'Aulax? Je croirois aiſément le dernier. En changeant la virgule, on y pourroit trouver *Eutyque heretique Quartodeciman, Exarque ou ſeigneur d'Aulax*. Mais on ne prenoit point alors le titre de Seigneur des lieux que l'on poſſedoit.]

'Jacque qualifié Eveſque dans la ſignature d'Eutyque, & Coreveſque dans celle d'une autre, eſt apparemment celui qui eſtoit venu de Conſtantinople ; [& il pouvoit eſtre Coreveſque de quelque quartier des environs, ou meſme de quelque autre egliſe. Ce pouvoit eſtre auſſi quelque autre Jacque Coreveſque du dioceſe de Philadelphie. 'Car Eutyque le joint avec Cariſius Preſtre & œconome de cette Egliſe.

Cone. t. 3. p. 673. b. 685. c.

'M.r Cotelier remarque & explique quelques autres difficultez qui ſe trouvent dans le texte de cette ſeance ſur les Quartodeciman.

Cotel. p. t. 3. p. 632. 633.

Pour la page 303. § 15.

NOTE V.

Temps du ſermon fait par Neſtorius en preſence des Pelagiens.

[Il eſt certain que les Pelagiens eſtoient à Conſtantinople en 429,] 'puiſque ce fut cette année là que Mercator y preſenta ſon memoire contre eux. 'Et le Pape Celeſtin qui répondoit le 11 aouſt 430, à ce que Neſtorius mandoit touchant ces heretiques, 'avoue qu'il a eſté long-temps ſans luy répondre ; 'Le Pere Garnier pretend que Neſtorius luy écrivit pour les Pelagiens l'an 429, vers Paſque, & encore ſur la fin de la meſme année. [Mais il n'y a point d'apparence qu'il luy en ait écrit avant la fin de 429. *V. la note 17.*]

Merc. t. 1. p. 50.

Conc. t. 3. p. 853. p. 354. a.

Merc. t. 1. p. 70. 1.

p. 353. d.

'Pour le ſermon auquel les Pelagiens aſſiſterent, il eſt certain qu'il eſt fait lorſque le temps du bateſme approche. 'Le Pere Garnier doute ſi ce fut au commencement du Careſme, auquel il

p. 775. § 12.

p. 75. 88.

remarque qu'on avoit accoutumé de
p.2. lire le commencement de la Geneſe, 'ou
le 25 de mars, auquel il croit qu'on ce-
lebroit deſlors à Conſtantinople la feſte
2. de l'Annonciation. Il ſemble conclure
pour le dernier : & neanmoins il met à
la teſte du ſermon, que ce fut au com-
mencement du Careſme. [Je ne ſçay s'il
n'eſt point auſſi probable que ce fut vers
Noel : le ſujet y convient comme à
p.76.§2. l'Annonciation :]'& il loüe le peuple de
témoigner beaucoup d'ardeur pour ve-
nir à l'egliſe, ſans ſe laſſer du grand
nombre de feſtes qui ſuivoient la venuë
de J. C. *Quæ in tot feſti vitatum circuitu*
non obtorpeſcat, quarum omnium origo
Dominicæ bonitatis adventus eſt. [Je croy
qu'on trouve auſſi que les Peres com-
mençoient deslors à exhorter les cate-
cumenes à ſe preſenter au batteſme : Et
p.74.2. il euſt eſté bien tard de le faire lorſque le
Careſme eſtoit commencé,] 'puiſqu'il
falloit déja avoir donné ſon nom pour
recevoir le batteſme à Paſque.

[On ne peut ſans doute mettre ce diſ-
2. cours qu'en 429 ou 430.] 'Le P. Garnier
le met en 429, parceque Mercator ayant
preſenté ſon memoire en l'an 429, les
Pelagiens furent auſſi-toſt chaſſez de
p.5. Conſtantinople. 'Mercator dit que ſon
memoire ayant fait connoiſtre leur er-
reur, l'Empereur les chaſſa. [Mais il ne
dit point que cela ſe ſoit fait auſſi-toſt]
& le credit de Neſtorius peut bien avoir
fait differer aſſez long-temps leur expul-
ſion. [Il y a donc aſſez d'apparence que
Neſtorius ne fit ce ſermon qu'au com-
mencement de 430, lorſque ſa premiere
chaleur pour ſon heteſie eſtant un peu
paſſée, il commençoit à en voir les mau-
vais effets par la ſeparation d'une partie
des fideles, ſoûtenuë par Saint Cyrille.]

Pour la page 3. §. 15. NOTE VI.

Si Neſtorius a cru que la mort de l'ame vient du peché : Son ſermon ſur les tentations de N. S. compoſé de deux.

Mercat. t. 1. p. 83. n. p. 84. 1. 'Le Pere Garnier dit que Neſtorius reconnoiſt dans ſon ſermon ſur les trois tentations de noſtre Seigneur, que la mort de l'ame eſt un effet du peché d'Adam, auſſi-bien que la mort du corps. 'Neſtorius y dit bien que l'une & l'autre p.83. mort vient du demon ; [mais il ne dit point que celle de l'ame vienne d'Adam. Il faut meſme remarquer, qu'au lieu de ces paroles de la traduction de Mercator, *Una quidem* [*mors*] *accidens mortali ex peccato facta natura*, [qui expriment nettement la foy Catholique,]le grec porte p.86. ſeulement ἡ μὲν φύσει προσγινομένη θνητῇ, *qui eſt attachée à* [*noſtre*] *nature mortelle* ; [ce qui reçoit plus aiſement le ſens Pelagien que le Catholique. Ainſi il faut que Mercator ait lu autrement ; car il n'auroit pas ajouté à ſon texte ces paroles eſſentielles, *ex peccato facta*, & ſe ſeroit contenté de l'avantage qu'on peut tirer de ce que Neſtorius reconnoiſt contre Theodore, que la mort du corps vient du demon. Le P. Garnier qui a fait imprimer le texte grec, & qui ne plaint point ſes notes, en euſt pu faire une auſſi raiſonnablement ſur cet endroit que ſur beaucoup d'autres.]

'Ce diſcours ſur les trois tentations at- p.83.1. tribué par quelques uns à Saint Chryſoſtome, & par d'autres à Saint Aſtere d'Amaſée qui vivoit du meſme temps, eſt indubitablement de Neſtorius, puiſque Mercator nous en aſſure. 'Les deux p.83.88. derniers paſſages de l'extrait de Mercator s'y trouvent de ſuite, quoique Mercator marque qu'il y avoit diverſes choſes entre deux. 'Des cinq paſſages p.84.§5. que Mercator cite d'un autre ſermon de 94. Neſtorius, les deux derniers ſe trouvent dans le meſme ſermon grec ; & on n'y trouve point les trois autres, dont le premier eſt le commencement & non la fin d'un ſermon. [Ainſi il ſe peut bien faire que le texte grec ſoit compoſé de deux ſermons, dont on a retranché diverſes choſes.]

Pour la page 3. §. 20. NOTE VII.

Quel eſt le ſermon marqué par Baſile.

[Je ne voy pas que Neſtorius diſe dans

ſon premier ſermon, que J. C. eſtoit conſubſtantiel à la Sainte Vierge: il en dit neanmoins le ſens;]& cette difficulté n'a pas empeſché le Pere Garnier de croire que c'eſt le ſermon marqué par Baſile & les autres moines. [Au moins je n'en voy point d'autre] où Neſtorius abuſe de ees paroles, *'Quod natum eſt ex carne, caro eſt.*

Merc. n. p. 72.

p. 3. l. 57.

Pour la page 315. §. 20.

NOTE VIII.

Ce que c'eſt que Decani.

Conc. t. 3. p.

'Le texte de la requeſte de Baſile porte ... luy & les autres moines furent me... παρὰ τῶν δηκανῶν, ou δηκανῶν ſe... d'autres, ἐν τῷ δηκανικῷ ou δηκανικῷ, & le latin traduit *à ſatellitibus ad tri...nal*. 'On voit que parmi les Romains, ... *cani* eſtoient des officiers du palais ... imperial, mais du dernier degré, à peu prés comme des huiſſiers, ſergens, ou archers. Il ſemble qu'ils euſſent ſuccedé aux Lecteurs des anciens. Les villes avoient auſſi leur *Decani*, & on marque qu'ils ſervoient à enterrer les corps. On les appelloit autrement *Copiatæ*. 'On voit qu'ils eſtoient en quelque ſorte compris dans le corps du Clergé, & avoient part à ſes privileges. [Ainſi ils pouvoient bien eſtre ſoumis à l'autorité de l'Eveſque, comme les Parabolans d'Alexandrie: & c'eſt d'eux apparemment qu'il faut entendre cet endroit, plutoſt que des archers du palais. Je ne ſçay ſi leur nom de *Decani* ne viendroit point de ce qu'ils eſtoient diviſez par dizaine.]

Cod. Theod. t. 6. l. 25. p. 42. 43.

t. 5. l. 30. p. 150. 2. Gang. & D. p. 310.

'Pour δηκανικὰ ou δηκανικὰ, comme l'écrit Godefroy, on voit par pluſieurs paſſages que c'eſtoient les priſons eccleſiaſtiques. Et liſant δηκανικὰ, on pourroit le prendre plus generalement pour l'officialité, & le lieu où les Eveſques tenoient leur juſtice, & auprés duquel il eſt aiſé de croire qu'ils avoient leur priſon. 'Il ſemble que S. Auguſtin euſt auſſi une priſon où il faiſoit garder Donat, & un autre Preſtre Donatiſte qu'il avoit fait prendre: [Cette priſon de Conſtantinople devoit eſtre dans l'enceinte, & comme dans le cloiſtre qui enfermoit l'egliſe,] puiſque les moines diſent qu'ils ont ſouffert dans l'egliſe ce qu'ils ont ſouffert dans la priſon.

Aug. ep. 204. p. 310. t. c.

Conc. t. 3. p. 418. a.

NOTE IX.

Sur la declaration donnée par Neſtorius à Baſile.

Pour la page 315. §. 20.

'Dans la declaration que Neſtorius donna de ſa foy à Baſile & aux autres moines, le grec ajoute à la fin? ἐπεὶ ἓν: ἄλλος υἱος, [ce que je n'ay point mis, parceque je ne l'entens pas.] Selon le latin, Neſtorius aprés avoir dit que le Fils de Dieu eſt auſſi fils de la Vierge, ajoutoit qu'il y a encore un autre fils. [Mais les moines n'auroient jamais receu une declaration viſiblement heretique, comme il paroiſt qu'ils firent.]]'aimerois mieux croire qu'il faut lire ἐπεὶ ὧν ἓν? [Car Neſtorius n'a jamais oſé dire expreſſément qu'il y euſt deux fils; & il ſemble plutoſt qu'il ne donnoit point la qualité de Fils au Verbe, comme l'a cru Mercator.]

Conc. t. 3. p. 418. c.

NOTE X.

Pour la page 315. §. 22.

Sur le ſermon de Saint Procle contre Neſtorius.

[Je ne croy pas qu'on puiſſe douter que le diſcours celebre de Procle ſur l'Incarnation, prononcé en preſence de Neſtorius, n'ait eſté fait en une feſte de la Vierge.] 'Le commencement παρθενικὴ πανηγυρις σήμερον, eſt ce me ſemble tres formel pour cela; [& je ne croy pas qu'on y puiſſe donner d'autre ſens.] 'Car ſi on l'a quelquefois intitulé une homelie *ſur la naiſſance*, ou ſur l'Incarnation de J. C, [c'eſt qu'on en a voulu marquer le ſujet, & non le jour auquel elle a eſté prononcée. Ainſi c'eſt une preuve qu'on celebroit alors à Conſtantinople une feſte de la Sainte Vierge, & je ne ſçay ſi l'on trouve rien de plus ancien pour aucun honneur qu'on luy ait rendu publiquement.

Conc. t. 3. p. 901.

Proc. n. p. 67.

Il eſt plus difficile de ſavoir quelle

feſte c'eſtoit, parceque nous avons peu de connoiſſance des jours auſquels on pouvoit honorer alors plus particulierement la Sainte Vierge.]

Merc n.t.2 p. 25.26. 'Le Pere Garnier croit que c'eſtoit le 25 de mars, & le jour de l'Annonciation, que nous regardons avec raiſon comme une feſte de la Vierge, quoique ce ſoit encore plus une feſte de N. S. [Tout ce qui peut le favoriſer, c'eſt qu'il ſemble que c'eſtoit vers le commencement du prin-temps,] 'lorſque la mer p.19. commence à eſtre libre, & les chemins de la terre à eſtre beaux; [quoique cela puiſſe marquer ſimplement que le jour eſtoit calme & ſec, comme cela arrive quelquefois en plein hiver. Ce qui d'autre part fait une difficulté,] 'c'eſt que Proc.n.p.69. Theophane, Cedrene, & un autre ancien chronologiſte, diſent que ce ſermon fut prononcé en un dimanche, [auquel le 25 de mars ne ſe rencontre point depuis 428 juſqu'en 434.] 'Le P. Garnier Merc.n.p.23. a. pretend que κυριακὴ, quand on n'ajoute point ἡμέρα, ne ſignifie pas le dimanche, mais une grande feſte. [Il n'en raporte point de preuve, & je ne ſçay s'il en pourroit raporter aucune. J'aimerois mieux dire que tous ces nouveaux auteurs ont confondu un jour de feſte avec le dimanche.

Le 2 de fevrier, auquel nous celebrons la Purification, eſtoit le dimanche en 430. Mais outre que ce n'eſt pas proprement une feſte de la Vierge, qu'elle ne ſe faiſoit peut-eſtre point encore alors à Conſtantinople, & que ni la mer, ni la terre ne ſont encore alors guere propres pour faire des voyages; je ne croy pas qu'on puiſſe mettre ſi tard le diſcours impie de Dorothée, qui obligea une grande partie des fideles de Conſtantinople à quitter la communion de Neſtorius. Or il eſt viſible que cela n'eſtoit pas encore arrivé lorſque Procle prononça ce ſermon, tant par les applaudiſſemens qu'il receut du peuple, que parceque ce ſeroit faire tort à la reputation de Procle, de croire qu'il ne ſe fuſt pas ſeparé de Neſtorius avec les autres Catholiques. Ainſi il y a bien de l'apparence que ce diſcours fut fait dans les premiers mois de l'an 429, & peut-eſtre meſme dés les premiers jours; eſtant aiſé que lorſqu'on a commencé à faire une feſte de la Vierge, on l'ait miſe peu aprés celle de Noël. Les Latins la faiſoient le 18 de janvier, mais c'eſtoit le vendredi en 429.]

NOTE XI.

Pour la Page 319.l 22.

Premiers emplois d'Euſebe de Dorylée.

'Theophane appelle Euſebe Scolaſtique: 'Theoph.p.76. a. & ce nom marquoit d'ordinaire alors les Avocats. [Neanmoins comme il ſignifie de luy meſme tous ceux qui s'appliquent aux lettres, il ſemble qu'il peut auſſi ſignifier ceux qui faiſoient profeſſion d'enſeigner l'eloquence. C'eſt pourquoi nous avons joint Theophane avec Evagre, qui donne la qualité de Rheteur à Euſebe. Ne pourroit-on point dire que ῥήτωρ peut ſignifier un avocat auſſi-bien qu'*Orator* en latin? Je ne croy pas neanmoins que l'uſage autoriſe jamais ce ſens.] 'L'auteur de Acac.h.p.111. l'hiſtoire d'Acace, donnée par le Pere Sirmond, qui eſt faite vers l'an 490, [& ainſi plus ancienne d'un ſiecle entier que Evagre meſme,] le qualifie *agent em in rebus*. Il ſe peut faire que de la profeſſion p.112. de rhetoricien, il ſoit entré à la Cour, & y ait eu cet emploi, qui ne laiſſoit pas d'eſtre conſiderable, quoiqu'il fuſt audeſſous de beaucoup d'autres. 'Mais Leon.in Aa. p.1023 c. pour ce que dit Leonce de Byzance: *florebat in judicandi poteſtate*; [je ne voy pas comment l'accorder avec les autres. Cela ſeroit peut-eſtre plus aiſé ſi nous avions le texte grec.]

NOTE XII.

Pour la page 320.§ 23.

Temps du blaſpheme de Dorothée.

'Saint Cyrille dit ce me ſemble bien Cyr.ep 9.p. 37.d.e. nettement, que l'anatheme prononcé par Dorothée contre tous ceux qui recon-

noiſſoient la Vierge pour mere de Dieu, fut ce qui obligea le peuple de Conſtantinople à ſe ſeparer de la communion de Neſtorius. [Et en effet, on ne voit point que depuis cela, il ſoit rien arrivé de bien conſiderable, qui ait pu produire cette ſeparation.] Le Pape Celeſtin ne dit pas moins nettement que cette ſeparation n'arriva qu'aprés que Saint Cyrille eut écrit à Neſtorius. *Vitaſtis quem ... ab Alexandrina Eccleſia ..... jam ſciretis eſſe correptum. Legiſtis eumque ..... Catholici adhunc ſcripta doctoris*, & le reſte où il marque viſiblement la lettre de S. Cyrille. [Cependant ce dernier point paroiſt fort difficile à ſoûtenir,] puiſque S. Cyrille parle de l'anatheme de Dorothée dans ſon epiſtre 6.e, écrite ſur les plaintes que faiſoit Neſtorius de ſa lettre aux ſolitaires, [ſans dire un mot qui marque, qu'il luy euſt écrit à luy meſme. Et on ne peut pas douter que cette derniere lettre qui eſt la ſeconde entre celle de S. Cyrille, n'ait auſſi beaucoup bleſſé Neſtorius.] Saint Cyrille meſme le dit. La 2.e epiſtre p. 20. a, eſt pour répondre aux plaintes de Neſtorius ſur celle aux moines: pourquoi donc la 6.e parleroit-elle de ces plaintes comme d'une choſe encore nouvelle, [ſi elle avoit eſté écrite aprés la ſeconde? Ainſi nonobſtant l'autorité de Celeſtin, qui pouvoit n'eſtre pas ſi bien inſtruit du détail & de l'ordre des choſes, il ſemble neceſſaire de mettre à peu prés en meſme temps l'epiſtre aux ſolitaires, & l'anatheme de Dnrothée ſuivi de la ſeparation du peuple, l'epiſtre 6.e un peu aprés, & enſuite la 2.e à Neſtorius.] Le Pere Garnier met en effet le blaſpheme de Dorothée dés le commencement du trouble avec le ſermon d'Anaſtaſe; [à quoy je ne voy pas que rien nous oblige;] & tout cela le 22.e novembre 428: [ſans que je ſache quel fondement il en peut avoir.] Il met la ſeparation du peuple dés la fin de la meſme année. [Liberat paroiſt formel contre Celeſtin,] puiſqu'il dit que S. Cyrille écrivit à Neſtorius, ſur ce qu'il avoit appris de quelques perſonnes de Conſtantinople qui ne communiquoient point avec leur Eveſque.

[Mais quelque difficulté qu'il y ait à mettre l'epiſtre 6.e aprés la 2.e, je ne ſçay cependant ſi S. Cyrille meſme ne nous y oblige point.] Car rendant compte au Pape Celeſtin de ce qui ſe paſſoit en Orient, aprés luy avoir parlé de ſa lettre à Neſtorius, il dit que lorſqu'il eſperoit que Neſtorius ſe corrigeroit, il s'eſtoit vu trompé dans ſon attente par l'action de Dorothée.

[Il ſemble donc neceſſaire de dire; que quoiqu'il ne fuſt plusguere queſtion de la lettre aux ſolitaires, aprés que S. Cyrille eut écrit à Neſtorius meſme, neanmoins quelques perſonnes en ayant encore écrit à S. Cyrille, il fut bien aiſe d'avoir cette occaſion de leur écrire, pour ſe plaindre de l'anatheme de Dorothée. Peut-eſtre meſme que Neſtorius continuoit toujours à ſe plaindre de l'epiſtre aux ſolitaires, pour faire retomber ſur S. Cyrille le commencement de la querelle. Et il eſt en effet aſſez difficile de croire que S. Cyrille euſt pu ne point parler de l'anatheme de Dorothée dans ſa lettre à Neſtorius, s'il l'euſt déja ſçeu. C'eſt le parti que nous avons cru devoir prendre, pour n'eſtre pas obligez de reconnoiſtre une fauſſeté dans la lettre de Celeſtin.] Le P. Garnier met l'epiſtre à Neſtorius vers la fin de juillet, & la 6.e vers l'automne. [Il faut neanmoins reconnoiſtre que S. Cyrille meſme affoiblit bien la preuve qu'on tire de ſa lettre à Celeſtin,] puiſqu'il y parle de ſa lettre aux ſolitaires, d'une maniere qui porteroit auſſi à croire qu'elle n'a eſté écrite qu'aprés celle à Neſtorius, [ſi nous n'avions des preuves certaines du contraire.]

NOTE XIII.

Pour la page 327. § 26.

Sur le placard affiché contre Neſtorius.

Le placard affiché à Conſtantinople, pour

Liber. c. 4. p. 13.

Cyr. ep. 9. p. 37 b. c.

Digitized by Google

pour montrer que Neſtorius eſtoit dans les meſmes ſentimens que Paul de Samoſates, fut fait ſelon Pearſon dés le commencement de l'hereſie de Neſtorius, en 428. [Mais il ſe contente d'avancer ce fait, ſans en donner aucune preuve.]

Merc t. 2 p. 25. 2] 5. a. 'Le Pere Garnier le met dés le mois de janvier 429, avant le ſermon de Saint Procle, parcequ'il ſuppoſe qu'Euſebe le fit auſſi-toſt qu'il ſe fut elevé contre Neſtorius, durant un ſermon, qu'il met en ce temps là avant celui de S. Procle. [Je ne ſçay point de preuve de tout cela, ni meſme ſur quoi le P. Garnier ſe fonde

p. 28. a. pour le dire, ſi ce n'eſt peut-eſtre] 'que ſuppoſant, comme il fait, qu'en meſme temps qu'Euſebe fit ſon affiche, Mer-

p. 17. c. 18. cator publia auſſi un petit écrit, 'où il veut prouver que Neſtorius ſuivoit

p. 18. § 4. l'heretic de Paul de Samoſates, '& où il marque en paſſant que Neſtorius eſtoit conforme en un point à Ebion, à Photin,

p. 28. a. & à Marcel d'Ancyre. 'Il ſemble avoir cru que Neſtorius marquoit cet écrit dans le diſcours qu'il fit le meſme jour

p. 27. § 13. que Procle, 'lorſqu'il ſe moque de ceux qui l'accuſoient de ſuivre la doctrine de Photin. [Il a donc conclu de là que l'affiche d'Euſebe avoit precede ce ſermon de Neſtorius & celui de Procle, prononcez, comme il croit, le 25 mars 429, & que le troiſieme ſermon ſur lequel Euſebe parla, avoit precedé cette affiche.

On voit combien cette ſuite eſt peu aſſurée: 1.°, Les paroles de Neſtorius ne prouvent en aucune maniere que l'ecrit de Mercator fuſt fait alors, puiſque tout le monde pouvoit avoir remarqué la conformité de ſa doctrine avec Photin; Et Mercator ne s'arreſte point à Photin, mais à Paul de Samoſates. 2.°, Le Pere Garnier ſuppoſe que Mercator a fait ſon écrit en meſme temps qu'Euſebe fit ſon affiche: mais il n'en donne aucune preuve, & je ne croy pas qu'il en puiſſe donner. Au contraire il y a apparence qu'il ne le fit qu'aprés le Concile d'Epheſe, auſſi-bien que la pluſpart de ſes traductions; puiſqu'il dit que Neſtorius avoit p. 18. § 6. eſté juſtement *condamné* comme contraire à la foy de l'Egliſe. 3.°, Pour l'affiche d'Euſebe, je croy que perſonne ne doute qu'elle n'ait precedé le Concile d'Epheſe, comme on le juge de l'ordre où elle eſt miſe dans les actes de ce Concile: & elle ſemble ſuppoſer que Neſtorius poſſedoit encore le ſiege de Conſtantinople, & y opprimoit les Catholiques: Elle eſt ſans doute poſterieure au ſermon où Euſebe avoit parlé, puiſqu'elle le cite. Mais je ne voy rien qui oblige à dire qu'elle ſoit faite auſſitoſt aprés; Euſebe n'ayant pas eu beſoin de ce moyen pour juſtifier ce qu'il avoit fait. Le titre d'heretique donné à Neſtorius prouve ce me ſemble, auſſi-bien que tout le corps de la piece, que la communion eſtoit rompuë: & ſi cela eſt, elle eſt poſterieure au ſermon de Procle, ce ſermon meſme eſtant une preuve que la communion ſubſiſtoit encore, lorſqu'il fut preſché, puiſque Saint Procle & les auditeurs qui l'ecoutoient, eſtoient orthodoxes, & ſe trouvoient neanmoins encore à l'egliſe avec Neſtorius.

Je penſe que tout le monde ſuit l'autorité de Leonce,] 'qui dit qu'on attribuoit ce placard à Euſebe de Dorylée. Leon. in Eut. p. 1023. a. b.

'C'eſt le ſentiment du Pere Garnier, de Lupus, de Pearſon &c. Et cela convient mieux au texte meſme de la piece, puiſqu'elle eſt faite au nom d'une ſeule perſonne, que ce que porte le titre dans les Conciles, qu'elle fut faite par les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople. 'Il y a meſme des exemplaires latins qui portent qu'elle eſt contre ces Eccleſiaſtiques 'ce que l'on entend de ceux qui ſuivoient Neſtorius. [Mais ce titre n'eſt pas encore juſte, puiſque l'affiche ne parle que contre Neſtorius: & non contre ſes partiſans. Il peut neanmoins donner lieu de croire que le titre original eſtoit πρὸς τοὺς κληρικούς. *Aux Clercs &c.* car

Merc. t. 2 p. 16. Lup. ep. n. p. 14. c. ar. poſt p. 108.

Lup. ep. 5. p. 44.

n p. 14.

c'eſtoit proprement à eux qu'elle s'adreſſoit.]

Pour la page 332. l. 28.

NOTE XIV.

Suppoſitions peu fondées ſur la premiere lettre de S. Cyrille à Neſtorius, ſur ſa 17.e homelie paſcale, ſur ſon epiſtre aux ſolitaires.

Merc.t.2 p. 41. p.1.

'Le P. Garnier met la premiere lettre de S. Cyrille à Neſtorius, qui commence par ἄνδρες ἀδιάφοροι, tantoſt ſur la fin

t.2.p.339.t.2. a. de juillet 429, 'tantoſt dans l'autonne de la meſme année. 'Il pretend qu'il l'écrivit dans ſon Concile provincial compoſé des Eveſques de la premiere Egypte,

Conc.t.3.p. 398.c. parce qu'il dit dans ſa troiſieme lettre à Neſtorius, que le Pape avoit approuvé les lettres que l'Egliſe d'Alexandrie luy avoit écrites; [ce qui ne paroiſt guere fort:] & ce que le Pere Garnier y ajoute, [l'eſt encore moins. Je penſe que tout ce que l'on en peut conclure, c'eſt que S. Cyrille avoit écrit avec le conſeil des Preſtres & des Diacres d'Alexandrie; ce qui de ſoy meſme eſt aſſez probable.]

Me c.2.a.p. 313. 'Le P. Garnier joint à la ſuppoſition de ſon Concile, une autre ſuppoſition auſſi peu fondée, que les epiſtres ou homelies paſcales avoient accoutumé d'eſtre lues dans le Concile qu'il ſuppoſe encore que les Eveſques d'Alexandrie tenoient tous les ans en autonne, comme tous les autres metropolitains; de quoy je n'ay point vu non plus juſqu'à preſent qu'il euſt de preuve. Et ſur ces trois ſuppoſitions, il croit qu'on lut dans le meſme Concile l'homelie 17.e de S. Cyrille pour Paſque de l'an 430, ajoutant que cette homelie a beaucoup de conformité avec la lettre aux ſolitaires, & qu'elle refute auſſi les trois premiers ſermons de Neſtorius. [Mais cette homelie 17.e eſt pour Paſque de l'an 429, & ainſi elle doit avoir eſté faite dés le commencement de cette année.] Dans la 18.e qui eſt pour l'an 430, je ne voy rien de remarquable ſur l'Incarnation. Eſt-ce que S. Cyrille auroit voulu epargner cette peine à Neſtorius?

[Mais ce qui eſt incomprehenſible,] 'c'eſt que le P. Garnier ne doute point, p.332.a. dit-il, que l'epiſtre aux ſolitaires, & la lettre à Neſtorius, n'aient eſté écrites dans le meſme Concile, '& neanmoins p.p.22. non ſeulement il eſt aſſez probable, ſelon luy meſme, que l'epiſtre aux ſolitaires fut écrite un peu aprés Paſque, [mais il eſt certain qu'elle le fut aſſez long-temps avant la premiere epiſtre à Neſtorius.] 'S. Cyrille n'ayant écrit cel- t.2.p.42.f. le-ci que ſur le mecontentement qu'avoit Neſtorius de la publication de l'autre.

[Je ne ſçay encore pourquoi] 'il veut p.332.a. que l'epiſtre aux ſolitaires ſoit un titre ſuppoſé à deſſein par Saint [Cyrille, & que Neſtorius l'ait refutée ſous le nom ſuppoſé d'un certain Photius. [S'il veut dire ſeulement que S. Cyrille en écrivant aux ſolitaires, avoit en vuë que ſon écrit deviendroit public, & ſeroit porté à Conſtantinople, & que ce fut Neſtorius qui y fit répondre par Photius l'un de ſes Preſtres; il luy eſtoit aiſé de trouver des expreſſions qui témoignaſſent plus d'horreur dans Saint Cyrille pour la ſuppoſition & le menſonge.]

NOTE XV.

Pour la page 334. l. 29.

Qui avoit condamné les accuſateurs de Saint Cyrille.

'Le crime du premier des calomnia- Cyr.ep.4.p. teurs de Saint Cyrille accuſé d'avoir fait 22.b. tort aux aveugles & aux pauvres, ὅτι ἠδίκει, & ce que dit ce Saint, qu'il n'avoit fait aucun tort à ſes calomniateurs; mais qu'ils avoient eſté repris, ou condamnez pour leurs crimes, ἐλεγχόμενοι, & cela avec beaucoup de douceur, χρηστῶς, porte à croire que c'eſtoit S. Cyrille meſme qui les avoit condamnez plutoſt que les juges civils. 'Et Mer- Merc.t.2.p. cator l'a mis dans ſa traduction: *objur-* 43.f. *gati à nobis, & hoc leniter*. [Cependant je ne voy pas que cela ſe puiſſe accorder avec ce que dit Saint Cyrille en un autre

endroit,] 'que ces gents là n'avoient jamais eu rien à demeler avec luy: οὐδὲν γὰρ ἦν τοῖς αὐτοῖς πρὸς ἐμὲ λόγος παντελῶς.

Conc.t.3.p. 1054.b.

NOTE XVI.

Pour la page 316.§ 1°.

Que Saint Cyrille écrit ſon epiſtre 8.e à ſes Nonces.

Conc.t.3.p. 331 e|Cyr.ep. 8.p. 32.c.

'La lettre 8e de S. Cyrille, dont nous tirons ce qui ſe paſſoit entre luy & ſes Nonces à Conſtantinople, eſt adreſſée dans le texte grec de Saint Cyrille & des Conciles, *Aux Eccleſiaſtiques de Conſtantinople diviſez* [d'avec Neſtorius.]

Merc.t.2.p. 49.2.

'Mais Mercator qui l'a traduite en latin, nous apprend que Saint Cyrille l'adreſſoit à ſes Eccleſiaſtiques qui eſtoient à Conſtantinople. Il eſt viſible en effet que ceux à qui elle eſt écrite, avoient correſpondance avec S. Cyrille, qu'ils ſuivoient ſes ordres, & qu'ils agiſſoient en ſon nom. 'L'endroit où nous liſons τῷ ἐπισκόπῳ ὑμῶν.... ὁ ἐπίσκοπος ὑμῶν,

p.50.§7.8.

[ne forme aucun ſens, ſi on ne lit ἡμῶν,]

Cyr.ep.8.p. 31.c.

'comme on l'a mis dans Saint Cyrille à la marge: [Et en liſant ἡμῶν, il eſt viſible que S. Cyrille eſtoit l'Eveſque de ceux à qui il écrit.]

8.

'On peut objecter l'endroit où il dit, que l'on avoit envoyé &c. au Diacre Buſa, qui a ſoin des affaires de l'Egliſe, ou qui en avoit ſoin alors, τῷ φροντίζοντι. [Mais peut-eſtre que ce Diacre eſtoit à Conſtantinople avant les autres, & qu'il y avoit encore quelque commiſſion plus particuliere pour les affaires ordinaires de Saint Cyrille.]

Merc.p.52.

'Il faut remarquer que la fin de cette lettre depuis le § 15, eſt beaucoup plus ample dans Mercator. [Et je croy qu'il le faut ſuivre. Car le grec paroiſt défectueux & corrompu, cela eſt viſible dans le § 15.

Pour le temps auquel cette lettre a eſté écrite, nous ſuivons les conjectures

n.p.53.2.

du P. Garnier,] qui la met au commencement de 430, en meſme temps que la ſeconde lettre à Neſtorius, ou un peu devant.

NOTE XVII.

Pour la page 116.§ 1°.

Sur le billet joint à cette lettre.

[Il y a aſſez ſujet de douter de ce que c'eſtoit] 'que la requeſte dont parle Saint Cyrille à la fin de ſon epiſtre 8e, [ſi c'eſtoit une requeſte de Saint Cyrille au ſujet de l'accuſation formée contre luy: ou ſi elle eſtoit des Orthodoxes de Conſtantinople, pour demander juſtice contre les violences de Neſtorius.] 'Le Pere Garnier paroiſt avoir preferé le premier ſentiment: Et des perſonnes judicieuſes trouvent que l'autre tombe dans de trop grandes difficultez. C'eſt ce qui nous a déterminé au premier, dans lequel en effet nous ne trouvons point de difficulté, que celle qui eſt commune à l'une & à l'autre opinion.

Cyr.t.5.a.p. 15.b.

Merc.t.2.p. 53.2.

[Cette difficulté conſiſte] 'en ce qu'y dit S. Cyrille, que ſi l'on perſiſte, il faut porter l'affaire, ἐις ἑτέρους ἄρχοντας. [Car ἄρχοντες ne ſe prend guere pour des juges eccleſiaſtiques: & il y a cependant peu d'apparence ni que celui que Saint Cyrille vouloit recuſer, & à qui il ne ſçait s'il ne doit point donner la qualité de frere, ſoit autre que Neſtorius, ni que recuſant Neſtorius, il demandaſt des juges civils:] Et le mot d'*autres* marque aſſez que ceux qu'il demandoit, eſtoient de meſme genre que celui qu'il recuſoit. C'eſt ce qui nous a obligé de croire que ces ἄρχοντες en cet endroit ſont les Eveſques des principaux ſieges, comme Rome, Antioche, Jeruſalem, Carthage, Epheſe &c. auſquels on donnoit quelquefois le nom d'Exarques.

Cyr.p.35.e.

Merc.p.55.2.

'Le P. Garnier ſemble vouloir douter de tout cet endroit, parcequ'on ne parle point autrepart de cette requeſte: [ce qui n'eſt pas une raiſon. Mercator ne l'a point traduit, ſoit qu'il ne jugeaſt pas à propos de publier ces ordres ſecrets que Saint Cyrille donnoit à ſes Nonces,] 'ſoit que ce fuſt un billet à part que S. Cyrille y avoit joint, comme le croit le Pere Garnier, [afin peut-eſtre

p.56.2.

qu'on puſt montrer l'un ſans l'autre.] Τὸ δέγε par où il commence, montre toujours que c'eſt la ſuite d'un autre écrit.]

Pour la page 336. § 30.

NOTE XVIII.

Pourquoi Mercator y a omis quelques noms.

[Au lieu du Preſtre Anaſtaſe, nommé par Saint Cyrille dans ſon epiſtre 8e,] Merc.t.2.p. 42. § 2. 'Mercator a traduit *invidi noſtri*. [Je n'en voy point d'autre raiſon, ſinon qu'il a cru qu'Anaſtaſe eſtant peu connu dans l'Occident, où il vouloit ſans doute envoyer ſes traductions, ſon nom ne feroit qu'embrouiller les lecteurs. Ainſi il a mieux aimé y ſubſtituer un mot plus general, & § 4. où Anaſtaſe ſe trouvoit compris.] Il a de meſme omis un peu aprés le nom de Buſa Martyre.

Pour la page 337. § 31.

NOTE XIX.

Que la ſeconde lettre à Neſtorius eſt ſynodique.

Merc.t.2.p. 334. 2. 'Le P. Garnier prouve que la ſeconde lettre de Saint Cyrille à Neſtorius, eſt écrite dans un Concile, non ſeulement par les paſſages de Vitale que nous avons citez, mais encore par le Concile de Conc.t.4.p. 360.c. Calcedoine, 'qui approuve les epiſtres ſynodiques de S. Cyrille à Neſtorius, Ibid.p.114.f. & aux Orientaux. 'Car il croit que ces deux epiſtres ſont celles que l'on avoit lués auparavant dans le meſme Concile. [Cette preuve ſeroit tres forte, ſi les Peres de Calcedoine l'euſſent fait lire à deſſein. Jau lieu que ce ne fut qu'en reliſant Conc.t.4.p. 357. les actes du Concile de Conſtantinople ſous Flavien, où Euſebe de Dorylée P.172. l'avoit fait lire. Neanmoins aprés qu'on l'eut ainſi lue par occaſion, tout le Concile l'approuva ſolennellement. [Pour Nicephore que le Pere Garnier allegue auſſi, ce n'eſt pas un auteur bien conſiderable, & je ne croy pas meſme que ce Pere on air bien pris le ſens, comme nous le pourrons marquer en ſon lieu.] t.2.p.119.d] Leon.in Eut. l.1 p.202.a.b. 'Leonce de Byzance, citant un endroit de cette lettre, l'appelle une ſynodique.

NOTE XX.

Pour la page 138. § 31.

Que Neſtorius ne parle point de la ſeconde lettre de S. Cyrille dans ſon ſermon contre les Pelagiens.

[Si le ſermon que Neſtorius fit en preſence des Eveſques Pelagiens contre eux meſmes dans les premiers mois de l'an 430, a eſté prononcé au commencement du Careſme, ou à l'Annonciation, on peut croire que la ſeconde lettre de S. Cyrille eſtoit une des principales cauſes] 'de ces grandes & continuelles inquietudes dont il avoue qu'il eſtoit Merc.t.1.p. 76. § 1. alors accablé. *V. la note* 3. [Mais il y a apparence que ce ſermon eſt fait dés les premiers jours de l'année, avant que Saint Cyrille luy euſt écrit cette lettre.]

NOTE XXI.

Pour la page 140. § 32.

Quand Saint Cyrille a écrit à Theodoſe contre Neſtorius.

[On pourroit peut-eſtre croire que Saint Cyrille n'a fait ſes écrits contre Neſtorius, adreſſez à Theodoſe & aux Imperatrices, que vers le mois de ſeptembre 430,] 'lorſqu'aprés avoir receu Conc.t.3.p. les lettres de Celeſtin & du Concile de 187.a.c. Rome, il mandoit à Juvenal de Jeruſalem, qu'il falloit qu'on écrivit à l'Empereur. 'M.r Du Pin ne les met que vers Du P.t.4.p. ce temps là. [Et en effet, Theodoſe ne 700. luy écrivit ſur ſes écrits qu'au mois de novembre. *V. la note* 22. Mais il auroit parlé de Neſtorius dans ſes écrits plus clairement qu'il ne fait, & n'auroit pas manqué de citer la ſentence du Concile de Rome contre luy, puiſque c'eſtoit pour faire agréer ſa depoſition à Theodoſe, qu'il prioit Juvenal de luy écrire. Que s'il euſt déja agi au nom & avec l'autorité de ce Concile qui enfermoit tout l'Occident, Theodoſe ne luy auroit pas j'reproché de mepriſer les Eveſ- p.434.c. ques qui devoient tous avoir part à cette affaire, 'ou comme Liberat explique Liber c.4.p. 15.

ceet endroit, *quod ſine conſortio Sacerdotum agere atque ſcribere*. [Pour la réponſe que Theodoſe ne luy fit qu'au mois de novembre, comme il ne l'accorda ſans doute qu'aux importunitez de Neſtorius, il peut aiſément ne l'avoir faite que long-temps aprés qu'il eut reçeu les écrits du Saint.] 'Le P. Garnier met ces écrits vers le meſme temps que Poſidoine fut envoyé à Rome ; [ce que nous avons ſuivi.]

Merc.t.2.pr. p.16.

NOTE XXII.

Pour la page 342. § 32.

Sur l'écrit de S. Cyrille à Pulquerie.

Conc.t.3.p. 434.d.

'Theodoſe dit que Saint Cyrille avoit adreſſé un écrit à luy & à Eudocie, & un autre à Pulquerie. [L'écrit à Pulquerie eſt auſſi adreſſé à Eudocie. Mais il ſuffit qu'il ne le ſoit pas à Theodoſe pour verifier ce que dit ce Prince.]

NOTE XXIII.

Pour la page 343. § 33.

Que Neſtorius peut avoir écrit au Pape pour les Pelagiens, avant que de luy envoyer ſes homelies.

Conc.t.3.p. 378.e.

'S. Cyrille parle d'une longue lettre de Neſtorius à Celeſtin, pleine d'abſurditez. 'Le P. Garnier croit que c'eſt celle qu'il écrivit au Pape en luy envoyant ſes homelies par Antioque. Il croit encore que c'eſt la premiere de celles qui regardent les Pelagiens, 'où l'on trouve en effet ſur le titre de Mere de Dieu les meſmes paroles 'que S. Cyrille cite des lettres de Neſtorius, auſſi-toſt aprés avoir parlé de ſa longue lettre à Celeſtin. Mais ſes termes portent autant à dire qu'il parle de deux lettres differentes que d'une ſeule ; [outre qu'il pourroit aiſément avoir dit la meſme choſe en diverſes lettres :] 'Et le P. Garnier meſme avoue que la lettre ſur les Pelagiens eſt plus conſiderable par ſon importance que par ſa longueur. [On ne voit point non plus par cette lettre, ni qu'elle ait eſté accompagnée de pluſieurs écrits, ni qu'elle ait eſté portée par un homme auſſi conſiderable qu'eſtoit Antioque ; ce qui meritoit bien neanmoins d'eſtre marqué.] 'Celeſtin avoit receu pluſieurs lettres de Neſtorius long-temps avant l'onzieme d'aouſt 430. *Dudum ſumſimus epiſtolas tuas.* 'Legimus *epiſtolarum tenorem*, ce qu'il dit en les diſtinguant des homelies de Neſtorius.

p.378.a. Merc.t.2.p. 67. § 4. Merc.t.2.p. 67.1.

Merc.t.2.pr. p.16.

Conc.t.3.p. 353.d. p.356.a.

[Si la lettre ſur les Pelagiens n'a pas eſté envoyée avec ſes homelies, on peut dire qu'elle l'a eſté quelque temps auparavant, (ce qui ſe pouvoit faire ſans que Saint Cyrille le ſçeuſt,) puiſqu'il eſt certain] 'par le memoire que Mercator preſenta en l'an 429, que les Pelagiens eſtoient alors à Conſtantinople. [Il n'y a pas neanmoins d'apparence de la mettre beaucoup auparavant, puiſque Celeſtin ne la diſtingue point des autres choſes qu'il avoit receuës de Neſtorius : & il ne répond à tout que par ſa lettre du 11 aouſt 430.] Ainſi on la peut mettre en 429, [non] vers Paſque, comme le P. Garnier dit en un endroit, mais plutoſt vers l'autonne, 'comme il le dit dans un autre, [ou meſme vers l'hiver. Car les écrits portez par Antioque, ne furent ſans doute envoyez qu'en 430,] 'puiſque Saint Cyrille, lorſqu'il envoya Poſidoine à Rome, [au mois d'avril 430,] doutoit encore s'ils avoient eſté donnez, & meſme s'ils le ſeroient lorſque Poſidoine arriveroit à Rome. [Il ſemble que Neſtorius n'avoit pas encore écrit ſa ſeconde lettre à Saint Cyrille,] 'puiſqu'il l'envoya au Pape par une lettre particuliere, à la fin de 430.

Merc.t.2.p. 67.§ 5.

p.67.2.

t.2.p.25.2.

Conc.t.3.p. 451.d.

Merc.t.2.p. 81.1.

NOTE XXIV.

Pour la page 347. § 35.

Quand S. Cyrille a écrit ſon epiſtre 12.e à Acace.

Merc.t.2.pr. p.17. Mar.430. § 28.

'On ne peut pas mettre la lettre 12.e de S. Cyrille à Acace, avant la 9.e à Celeſtin, puiſque Celeſtin eſt le premier Eveſque à qui il ait écrit contre Neſtorius. On ne peut pas dire auſſi que c'eſtoit aprés la réponſe de Celeſtin, puiſqu'il ne parle point à Acace du

jugement rendu à Rome. [Et on peut meſme aſſurer que lorſque Acace luy répondit, on n'avoit point encore ouï parler du Concile de Rome; puiſqu'aprés une declaration de guerre ſi formelle & ſi publique, Acace ne luy auroit point parlé comme il fait de menagement & de pacification.] 'Ce n'eſt pas que le paſſage de S. Paul qu'Acace allegue, ne ſoit fort propre pour marquer le pouvoir que Saint Cyrille avoit receu du Concile de Rome pour pourſuivre la depoſition, καθαίρεσιν, de Neſtorius au nom des Occidentaux. [Mais il en auroit parlé plus clairement: & ce qu'il en dit peut toujours convenir à un Eveſque, auſſi puiſſant par luy meſme qu'eſtoit celui d'Alexandrie. Il y a donc apparence que Saint Cyrille s'eſtant reſolu en écrivant au Pape, à pouſſer l'affaire de Neſtorius, il écrivit & agit autant qu'il put pour y diſpoſer les choſes.] 'Car en effet la raiſon pour laquelle il dit qu'il écrivoit à Acace, [le pouvoit faire écrire à tout le monde. Je croy qu'il attendit ſeulement qu'il fuſt aſſuré que le Pape euſt receu les lettres de Neſtorius par Antioque,] car il ne vouloit pas ſe declarer auparavant.

Conc. t. 3. p. 388. a. b.

p. 379. d.

p. 851. d.

NOTE XXV.

Pour la page 332. §37.

Sur Flavien Eveſque de Philippes.

Lib. c. 5. p. 19.

'Liberat met Flavien de Philippes entre les Archeveſques à qui le Pape Celeſtin écrivit contre Neſtorius; & neanmoins Sozonte Eveſque du meſme lieu, ne ſigne qu'entre les ſimples Eveſques en beaucoup d'endroits du Concile de Calcedoine. [On ne voit point non plus que les autres Eveſques de Philippes prennent le titre de Metropolitains dans le V. & le VI. Concile.]

Conc. t. 4. p. 92. d. &c.

Geo ſac. p. 196.

'La geographie ſacrée fondée ſur le paſſage de Liberat, croit qu'ils eſtoient Metropolitains honoraires, ſans juriſdiction; [à quoy la ſignature de Sozonte ne s'accorde point: & je penſe que Liberat ne l'a mis entre les Archeveſques, que parceque les autres auſquels il le joint, l'eſtoient, ou tout au plus parceque ne ſachant pas que Philippes ne fuſt qu'un ſimple eveſché ſuffragant de Theſſalonique, il a cru que c'eſtoit un ſiege conſiderable, puiſque Celeſtin joignoit Flavien aux principaux Eveſques de l'Orient: Et cela donne en effet lieu de croire que ſi Flavien n'eſtoit pas conſiderable par ſon ſiege, il l'eſtoit par ſa perſonne.] 'Ruſe de Theſſalonique ne pouvant venir au Concile d'Epheſe, l'y envoya en ſa place. 'Holſtenius dit que Philippes a depuis eſté Metropole de la Macedoine ſalutaire, & qu'on luy a donné le nom de Serres, [qui eſt fort celebre dans l'hiſtoire Byzantine. Mais cela ne regarde point le temps de Flavien.]

Conc. t. 3. p. 463. b. c.

Holſt. geo. p. 11.

'Le Pere Garnier l'appelle Eveſque, non de Philippes, mais de Philippople, 'qui eſtoit veritablement la Metropole de la Province de Thrace. 'Mais outre qu'il eſt appellé *Philippenſis*, & non pas *Philippopolitanus*, '& qu'il eſt marqué que Celeſtin écrivit à pluſieurs Eveſques de la Macedoine, & non à aucun Eveſque de Thrace, il faudroit de grandes raiſons pour diſtinguer ce Flavien de celui qui eſtoit Legat de Ruſe dans le Concile d'Epheſe, & qui aſſurément n'eſtoit pas Eveſque de Philippople, n'y ayant rien de commun entre la Macedoine & la Thrace.

Merc. t. 2. p. 337. 1.

p. 234.

Conc. t. 3. p. 377. c. Liber. p. 19. Conc. p. 379. b.

NOTE XXVI.

Pour la page 338. §40.

Si les Anathematiſmes de S. Cyrille ont eſté approuvez par le Concile d'Epheſe.

'Theodoret ſe plaint que les Eveſques du Concile d'Epheſe avoient envoyé à Conſtantinople les Anathematiſmes de Saint Cyrille, en les approuvant & les confirmant par leurs ſignatures. 'Tous les Orientaux en corps ſe plaignent auſſi plus d'une fois, de ce que les autres avoient ſouſcrit ces anathemes impies.

Conc. t. 3. p. 505. a.

t. 3. p. 697. et ap. p. 905. &c.

t.3.p.302.303. 'La 3.e lettre de S. Cyrille à Neſtorius, qui finit par ces anathematiſmes, fut luë dans la premiere ſeance du Concile. [Mais on ne voit point ni qu'on les y ait ſouſcrites, ni meſme qu'on leur y ait donné aucune approbation particuliere. On peut l'avoir fait dans quelques ſeances ſuivantes, qui n'aura pas eſté miſe dans les actes. Mais il y a peu d'apparence à le dire, & à ſuppoſer que l'on n'ait point conſervé les actes d'une action auſſi importante que celle là.]

t.4.p.1767.e. 'Dans la Conference de 533, les Severiens citent pour eux la lettre des 12 anathematiſmes inſerée dans le Concile d'Epheſe: [maisils ne diſent point qu'elle y ait eſté ſouſcrite.] Ils ſoûtiennent qu'on ne peut nier qu'elle ne ſoit ſynodique. 'Surquoi les Catholiques leur répondent, qu'entendant par le mot Synodique, une lettre receuë & confirmée par des Conciles, il n'y en a point d'autre de Saint Cyrille que ſa ſeconde à Neſtorius, & celle aux Orientaux.

p.1770.b.

Lup ep.n.p. 50. 'Ruſtique Diacre de Rome ſous Vigile, montre auſſi contre les Acephales, que la ſeconde epiſtre à Neſtorius, a ſeule eſté [comme canonizée] par le Concile d'Epheſe, & non la troiſieme. 'On voit la meſme choſe dans Triſole Preſtre de Rome ſous Hormiſda. Il faut donc dire que les anathematiſmes ayant eſté lus, quoique ſeulement par incident, dans le Concile d'Epheſe, ſans qu'on y ait rien repris, cela a paſſé pour une approbation, & parmi les défenſeurs de S. Cyrille, & parmi ſes ennemis, qui eſtoient bien aiſes de décrier par là le Concile. Et comme la premiere ſeance où ils avoient eſté lus eſtoit ſignée par les Eveſques, cela a pu donner pretexte de dire que les anathematiſmes y avoient

p.19.

p.77. auſſi eſté ſignez. 'Lupus dit qu'il eſt certain que le Concile n'a point ſouſcrit

p.210. aux anathematiſmes, mais que les Orientaux le croyoient effectivement par une pure bevuë, parcequ'ils ne ſavoient point ce qui s'eſtoit paſſé dans le Concile [Cela n'a guere d'apparence.]

'L'approbation la plus forte que ce Concile leur ait donnée, eſt dans les lettres qu'il adreſſa à l'Empereur & au Pape, où il eſt dit qu'on avoit lu les lettres de S. Cyrille à Neſtorius ſur la foy, qu'on les avoit trouvées orthodoxes & irreprehenſibles, conformes & dans la doctrine, & dans les expreſſions, ῥήμασι, au ſymbole de Nicée, & aux Ecritures, ſans qu'il y euſt rien de contraire, & ces deux lettres du Concile furent ſignés par tous les Eveſques, au moins celle à l'Empereur. [Je ne ſçay neanmoins ſi c'eſt là ce que les Orientaux ont voulu marquer: & meſme la lettre au Pape, qui ne fut pas écrite d'abord, affoiblit le témoignage tres avantageux qu'elle rend à celle de Saint Cyrille,] en diſant que Celeſtin en avoit luy meſme parlé de la ſorte aprés les avoir examinées; [car cette approbation de Celeſtin ne ſe peut raporter qu'à la 2.e lettre de Saint Cyrille à Neſtorius, & non pas à la troiſieme.]

Conc.t.3.p. 169.c.661.b.

p.572.c.660.b.

p.661.b.

NOTE XXVII.

Pour la page 363. 541.

Si le Pape Celeſtin a eu part à la convocation du Concile d'Epheſe.

'Il y en a qui écrivent que Theodoſe avant que de convoquer le Concile d'Epheſe, en avoit communiqué avec le Pape Celeſtin, '& luy avoit envoyé pour cela S. Petrone depuis Eveſque de Boulogne. • Cela repugne entierement à l'état où les affaires eſtoient alors: [b] Ni le Pape meſme, ni le Concile ne témoigne point que d'autres que Theodoſe aient eu part à cette convocation: '& on pretend montrer que l'hiſtoire ne permet point de croire que Theodoſe en ait pris avis du Pape avant que de le convoquer. 'Auſſi on ne fonde cette opinion que ſur des pieces ou ſuppoſées, ou fort ſuſpectes, comme la fauſſe lettre à S. Auguſtin, & les actes de S. Petrone. *V. le titre de ce Saint.*

Merc.t.2.n. p.82.1.

p.144 Boll.c. 2pr.p.595.c. Ner.h.E.l.2. c.9.p.326.

• Merc.t. 344.2.

[b] p.82.1.

Du P.t.4.p. 766.767.

Merc.p.82.c.

N t.p 227.2. [b] Merc.p. 344.1.c.

'Baronius qui ſoûtient que Theodoſe

Bar.430.§ 63.

n'a indiqué & aſſemblé le Concile, qu'aprés en avoir eu le conſentement & l'autorité de Celeſtin, pretend que ce conſentement y eſtoit neceſſairement requis; & cite pour cela le Concile de Calcedoine, qui declare qu'il n'eſt point permis d'aſſembler un Concile ſans l'autorité du Pape. [Je voudrois qu'il en euſt raporté les termes, ou qu'il euſt au moins cité l'endroit: car je ne ſçay point où cela eſt.] Il ajoute que Celeſtin au Concile d'Epheſe, proteſte qu'il a eſté aſſemblé par ſa volonté. 'J'y vny bien qu'il ſe rejouit de la convocation du Concile; [mais non qu'il y ait eu aucune part.] 'Baronius dit que Firme reconnoiſt dans le Concile, que Celeſtin en avoit preſcrit la forme. 'Firme le dit de la forme, non du Concile, mais de la deciſion qu'on y devoit faire, ψῆφον ἐπέχει τύπον τῷ πράγματι, & il s'explique auſſi-toſt, en diſant que c'eſtoit par ſes lettres écrites à S. Cyrille [le 11 d'aouſt 430,] lorſqu'on ne ſongeoit point encore au Concile d'Epheſe, comme Baronius l'avoue. 'Mais pour ce qui regarde la convocation du Concile, le lieu, & le temps où il ſe devoit tenir, Firme l'attribuë dans le meſme endroit à Theodoſe, ſans parler de Celeſtin. 'Baronius allegue encore en general pluſieurs lettres, ſans rien ſpecifier. Ainſi nous ne pouvons pas dire ce que l'on en peut conclure.

Conc.t.3.p. 614.c.

Bar.430.§ 63.

Conc.p.617.d.

Bar.430.§ 62.

Conc.p 617. e.

Bar.430.§ 63.

NOTE XXVIII.

Pour la page 365. §42.

Que Theodoſe a écrit à Saint Cyrille en 430, vers le 19 de novembre.

'Liberat & Theophane diſent, que la lettre de reproches que Theodoſe écrivit à Saint Cyrille, preceda celle de la convocation du Concile, [datée du 19 de novembre 430. Elle ne peut l'avoir precedée au plus que de quelques jours,] 'puiſqu'elle renvoie S. Cyrille à l'autre pour apprendre le temps où le Concile ſe devoit tenir. [La meſme raiſon nous oblige ce ſemble à dire qu'elle n'a pas auſſi eſté écrite beaucoup aprés: car ſans cela il ſeroit aiſé de croire que Theodoſe auroit écrit d'une maniere ſi aigre, à cauſe que S. Cyrille avoit envoyé ſignifier à Neſtorius les decrets des Conciles de Rome & d'Alexandrie. Et peut-eſtre ſavoit-il déja qu'il le vouloit faire.]

Liber c.4.p. 26.17. Thphn. p.77.a.b.

Conc.t.3.p. 415.c.

'Le P. Garnier croit que les deux lettres furent envoyées en meſme temps: [ce qui eſt fort vraiſemblable.]

Merc.t.2.pr. p.20.

NOTE XXIX.

Pour le page 367. §43.

Que Neſtorius receut les lettres de Celeſtin le 7 decembre 430.

'Le texte du Concile d'Epheſe, porte que les deputez de Saint Cyrille vinrent trouver Neſtorius dans l'eveſché. Cependant il eſt marqué en meſme temps qu'on faiſoit alors la Synaxe, & que Neſtorius eſtoit accompagné de tout ſon Clergé. [C'eſtoit donc dans l'egliſe, mais dans l'egliſe à laquelle la maiſon epiſcopale eſtoit jointe; c'eſt à dire dans l'egliſe cathedrale, qui eſtoit celle de Sainte Sophie.]

Conc.t.3.p. 503.b.

'Le 7 decembre remarqué dans Mercator, peut ſe raporter ou au jour que les deputez preſenterent leurs lettres, ou à celui auquel Neſtorius fit un ſermon ſix jours apres cette preſentation: 'Il receut les lettres le dimanche, & preſcha par conſequent le ſamedi. 'Ainſi le 6 decembre qui eſtoit le dimanche en 430, eſt le jour qu'il receut les lettres; & ce fut le 13 qu'il preſcha.

Merc.t.2.p. 84.

Conc.p.503.b

Merc.n.p.81.a.

Pour la page 373. §45.

NOTE XXX.

Quand S. Cyrille a répondu à André de Samoſates, & à Theodoret.

'Le P. Garnier, croit, que les écrits que fit S. Cyrille pour defendre ſes anathematiſmes contre André de Samoſates, ou contre Theodoret, ont eſté compoſez dés devant le Concile d'Epheſe, parce-qu'il n'y parle point de la condamnation de Neſtorius. [Mais pouvoit-il tirer avantage de cette condamnation contre des perſonnes qui la rejettoient? Au contraire,

Merc.t.2.p. 132.2.

contraire la maniere ſi mepriſante dont il parle de Neſtorius, ſans luy donner jamais aucun titre d'honneur, ne marque-t-elle pas aſſez qu'il eſtoit déja depoſé ?] 'Il l'appelle meſme en répondant à André,[a] *noſtre Inventeur de nouveaux blaſphemes*, ὁ χαρᾴξας ἡμῖν Νεϛόριος. Dans l'autre réponſe il ſe moque de ſes ſottiſes, ou plutoſt de ſes impietez, 'des paraſites de l'impieté de Neſtorius &c.

Conc.t.3.p. 831.b. [839.d. ep.646.b.p. 907.c.

p.934 e.

Pour la page 373. 546.

NOTE XXXI.

Si Saint Celeſtin a tenu un Concile pour deputer à celui d'Epheſe.

Conc.t.3.p. 628.c.

'Ce qui eſt dit que les Legats du Pape tenoient dans le Concile d'Epheſe la place de tout le Concile des Eveſques d'Occident, 'qu'ils aſſuroient du ſentiment de tout le Concile d'Occident, 'qu'ils repreſentoient tout le Concile d'Occident par lequel ils eſtoient envoyez:

p.632.b.

p.785.a.

Merc.t.2.p. 345. Bar.431. §7.8.

'ces expreſſions, dis-je, ont donné lieu de croire, qu'outre le Concile tenu à Rome au mois d'aouſt 430, Celeſtin en tint un autre en 431 au mois de may, pour deputer ces Legats. [Mais je ne ſçay ſi ce ſecond Concile eſt aſſez fondé. Car celui de 430 ayant decidé ſolennellement tout ce qui regardoit Neſtorius, ſans que Celeſtin y ait rien changé depuis,] les Legats envoyez pour faire executer ce jugement, comme le marque Celeſtin, [pouvoient paſſer pour deputez de ce Concile, ſurtout ſi les Eveſques y avoient conſenti que le Pape envoyaſt en Orient de leur part quand il le jugeroit neceſſaire, comme il eſt aiſé qu'ils l'aient fait, puiſque Saint Cyrille jugeoit deſlors que l'on pourroit aſſembler un Concile general. Il n'eſtoit donc point neceſſaire que le Pape aſſemblaſt cette année un nouveau Concile.] 'Et le Pere Garnier qui le ſuppoſe, avoue que perſonne ne dit clairement qu'il l'ait fait.

Conc.p.628. b.

Merc.t.2.p. 392.c.

[La relation du Concile à l'Empereur ſur l'arrivée des Legats, dont il fait ſa plus forte preuve, montre ce me ſemble plutoſt le contraire.] 'Elle porte que les Eveſques d'Occident dans un Concile qu'ils avoient tenu, avoient fait profeſſion de la foy qu'on enſeignoit à Epheſe &c. que c'eſt ce que Celeſtin avoit declaré par des lettres écrites avant le Concile, & declaroit encore par ſes lettres qu'Arcade, Projecte, & Philippe avoient apportées. [Les premieres lettres marquées par cet endroit, ſont viſiblement celles du 11 d'aouſt 430, aprés leſquelles nous n'en trouvons aucune que celles [du mois de may 431.] 'Firme de Ceſarée marque clairement en un endroit ces premieres, comme la regle que le Concile avoit ſuivie dans la condannation de Neſtorius. 'Le Concile ajoute que ce ſont celles par leſquelles Celeſtin avoit donné pouvoir à Saint Cyrille d'agir en ſon nom, [ce qui ne ſe trouve que dans celles du mois d'aouſt 430. Si donc Celeſtin mandoit par ces lettres la reſolution du Concile d'Occident, ce Concile ne peut eſtre poſterieur à celui du mois d'aouſt 430. Et puiſque le Concile d'Epheſe voulant rendre raiſon à Theodoſe de la deputation & du pouvoir des Legats, & en relever autant qu'il peut l'autorité, ne marque point d'autre Concile; c'eſt une preuve tres grande qu'il n'y en a point eu effectivement.

p.617.d.

p.632.a.

'Καὶ νῦν τὸ ἡμέτερον φρόνημα &c.] 'peut faire quelque difficulté. Mais ſoit que le Concile regarde ce qui s'eſtoit fait prés d'un an auparavant, comme une choſe preſente, ſoit qu'il faille lire καὶ τὸ νῦν &c. & prendre ce ſens que le Concile d'Occident avoit établi la meſme foy que le Concile general venoit d'autoriſer, il ſemble que cette difficulté n'eſt pas aſſez grande pour nous arreſter. 'Ce νῦν n'eſt point dans la traduction de Baronius, en l'endroit meſme où il veut prouver par ce paſſage le ſecond Concile de Rome. [Dans l'ancienne verſion du Concile d'Epheſe donnée par M.r Baluze, je ne trouve point dutout la lettre du Concile à l'Empereur où eſt cet endroit.]

p.629.e.

Bar.431.§.

Conc.p.629. 631.

Pour la page 377. 547.

NOTE XXXII.

Sur ceux qu'on accuſoit Saint Cyrille d'avoir amenez à Epheſe.

Conc.t.3.p. 772.a. 'Ces gents qu'on accuſoit Saint Cyrille d'avoir amenez avec luy au Concile d'Epheſe, ſont appellez des gents du bain, [c'eſt à dire apparemment des valets deſtinez à ſervir aux bains publics, & par conſequent accoutumez à ne rien faire la pluſpart du temps, & à vivre dans la molleſſe, inſolens, & capables de tout entreprendre pour un peu d'argent.] 'Et on accuſoit de meſme Neſtorius d'avoir avec luy des gents du Zeuxippe, [qui eſtoit auſſi un bain publie à Conſtantinople.]

p.761.d.

p.772.b. 'S. Cyrille dit qu'on l'accuſoit encore, ὡς καινοτικῶν ἐξελθεῖσαν. [Je ne ſçay ſi l'on vouloit dire, que par delicateſſe il avoit fait venir à Epheſe des Diaconiſſes, ou des vierges inſcrites dans le catalogue de ſon Egliſe, pour prendre ſoin de ſa ſanté.]

Pour la page 378. 547.

NOTE XXXIII.

Pourquoi on fait Baſile Eveſque de Lariſſe.

Conc.t.3.p. 568.b. 'Baſile qualifié Eveſque de Theſſalie en un endroit du Concile d'Epheſe, & nommé devant d'autres Metropolitains,

p.597.d. 'eſt appellé en un autre, Baſile de Theſſalie Metropolitain. [Cependant nous ne connoiſſons aucune ville ni metropolitaine, ni epiſcopale de ce nom, ni d'aucun autre qui en approche, hors Theſſalonique, dont il eſt certain que Ruſe

Nor.h.P.l.2. p.232. eſtoit alors Eveſque.] 'C'eſt ce qui fait croire que ce Baſile n'a pas pris le nom de ſa ville, comme les autres, mais de la

Cotel.t.1.p. 85. province dont il eſtoit chef. 'On trouve en effet un Baſile nommé par le Pape Celeſtin entre les principaux Eveſques, & ce ſemble entre les Metropolitains de l'Illyrie. 'C'eſt pourquoi on croit qu'il eſtoit Eveſque de Lariſſe[a] qui eſtoit la metropole de la Theſſalie. [b]Mais enfin le nom de Baſile Eveſque de Lariſſe en Theſſalie, ſe trouve expreſſément dans les pieces que Lupus nous a données, entre les Eveſques qui demanderent le 21 de juin 431, qu'on attendiſt Jean d'Antioche.

a p.285 Nor. p.232.231. a Geo.Sac.p. 297. b Lup.ep.67. p.26.

NOTE XXXIV.

Pour la page 379. 548.

Sur le nombre des Eveſques du Concile d'Epheſe.

Vinc.L.c.42. p.374. 'Vincent de Lerins qui écrivoit trois ans aprés le Concile d'Epheſe, dit qu'il s'y eſtoit trouvé environ 200 Eveſques.

Conc.t.3.p. 446-451.461- 493.544-547. 683-694. 'En ramaſſant ceux qui ſont nommez en diverſes ſouſcriptions, on y en trouve environ 220 de ceux qui eſtoient unis avec S. Cyrille. 'On n'en trouve que 158 à la teſte de la premiere ſeance. 'Mais la condannation de Neſtorius y eſt ſignée par 198 Eveſques: 'Et l'on ajoute enſuite que quelques autres s'eſtant encore joints au Concile, [comme les deux Legats du Pape,] la ſignerent des derniers, ce qui faiſoit plus de 200 Eveſques. 'S. Cyrille mande en effet à ſon Egliſe, qu'il y avoit eu environ 200 Eveſques plus ou moins à cette ſeſſion. 'On cite de deux lettres du Concile, qu'il y en avoit plus de 200; 'ce que Saint Cyrille & Memnon diſent auſſi dans un acte adreſſé au Concile meſme. 'Une lettre du Concile à l'Empereur oppoſe les 210 Eveſques de leur aſſemblée aux trente des Orientaux. 'Mercator qui a traduit une partie du Concile d'Epheſe, le fait ſouſcrire par 190 Eveſques qu'il nomme. Et les copiſtes en ont pu oublier trois, puiſqu'il dit à la fin qu'il y en avoit 193. M.r Baluze a trouvé encore dans un manuſcrit les ſignatures de 190 Eveſques ou Preſtres, auſquels il faut encore ajouter S. Cyrille & Memnon d'Epheſe. 'Au lieu que le texte de la lettre de Saint Cyrille à ſon Egliſe, porte que dans la ſeance où Neſtorius fut condanné, il y avoit eu *environ* 200 *Eveſques plus ou moins*, 'la marge de S. Cyrille porte plus de 200 Eveſques. [Le premier s'accorde parfaitement avec les ſignatures de cette ſeance,] 'où l'on trouve, comme nous avons dit, 198 Eveſques. Et la note qui

p.548. p.573.c.d. Bar.431.§ 42. Conc.p.657. a. p.657.e. ap.p.630. p.634. p.508. p.573.c. Cyr.A.ep.22. p.87.c. Lup.can.t.1. p.400.

Conc.p.547. d.e. est ensuite de ces signatures, 'fait voir qu'assurément il n'y en eut pas tout

d. à fait 200. 'Neanmoins comme il y en eut d'autres qui vinrent ensuite signer cette condannation, [il est aisé que trois l'eussent fait avant que S. Cyrille écrivist à son Eglise; & cela suffisoit pour pouvoir dire avec verité, qu'ils estoient plus

Merc.t.1.n. p.6.a. de 200.] 'Comme la premiere seance où Nestorius fut condanné par environ 200 Evesques, a esté la principale action du Concile, on le marque dans les Conciles suivans sous ce nombre de 200 Evesques, 'ce que Liberat fait aussi avec la

Lib.c.5.p.20. chronique de Marcellin.

Conc.p.573. c. 'Dans l'endroit de l'epistre de Saint Cyrille, où il dit que les Evesques qui condannerent Nestorius, estoient environ 200, on a mis à la marge de la derniere edition des Conciles, comme une differente leçon du grec; Qu'ils estoient *plus de* 200 *& environ* 300 *plus ou moins*.

Merc.t.1.p.6. a. 'Le Pere Garnier a suivi cette leçon, à cause que Mercator dit qu'il y avoit

a. 275 Evesques dans le Concile, lorsque l'on y condanna les Pelagiens. 'Mais le P. Garnier explique Mercator, en disant que depuis la condannation de Nestorius, le nombre des Evesques s'augmenta jusques à 275, [ce qui ne sert de rien pour la lettre de S. Cyrille qui parle de la seance du 22 de juin, & qui fut sans doute écrite fort peu aprés cette seance.] Cette façon de parler, *plus de* 200, *& environ* 300 *plus ou moins*, ne paroist guere naturelle. S'il y eust eu prés de 300 Evesques, & peut-estre mesme plus de 300, S. Cyrille auroit-il dit *plus de* 200? A quoy cette addition servoit-elle? Pourquoi & luy dans les autres endroits, & le Concile mesme, n'en auroient-ils jamais marqué qu'environ 200? Pour les 275 de Mercator, ils ne font rien, comme on a dit, à la premiere seance. Et mesme comme il y a peu d'apparence que plus de 75 Evesques se soient joints depuis au Concile, je ne sçay s'il ne vaudroit point mieux dire qu'il y a faute dans ce nombre.

[Je ne sçay s'il est permis de croire] 'que quand S. Cyrille dit qu'il y avoit Conc.p.173. c.d. eu environ deux cents Evesques assemblez lorsqu'on deposa Nestorius, [il y comprend] 'ceux qui s'y joignirent peu p.547.d.e. aprés, [avant l'arrivée des Orientaux. Cela accorderoit le commencement de la premiere seance, où l'on n'en conte que 158, avec les signatures de la condannation de Nestorius qui en mettent 198. Car il est aisé que quarante Evesques se soient joints ensuite au Concile. Les autres passages qui parlent de 200 ou 210, s'expliqueront encore plus aisément que celui de Saint Cyrille.

Mais ce qui nous embaraſſe,] 'c'est p.446.c.447. a.b. que Cyrus d'Aphrodisiade, Verinien de Perge, Dalmace de Cyzic, [& peut-estre encore d'autres, sont marquez non seulement entre les 198, qui souscrivent la deposition de Nestorius,] mais mesme entre les 158, qui sont nommez à la teste du Concile. 'Cyrus parle mesme p.453.a. pour l'approbation de la lettre de Saint Cyrille à Nestorius: '& cependant il est ap.p.701. nommé entre ceux qui signerent le lendemain la relation de Nestorius contre le Concile. Dalmace, '& Verinien s'y p.700. lisent de mesme, '& on les voit encore p.697. l'un & l'autre entre ceux qui signerent le 21 une opposition au Concile. S'il n'y avoit que Cyrus, on pourroit croire que son nom se seroit glissé par erreur dans la relation de Nestorius: Mais je ne sçay que dire sur Dalmace & Verinien. Je n'ay pas examiné les autres qui signent cette relation, & l'acte du 21 de juin. [Beneage,] 'Beunance, (ou Venance, car p.698. il est nommé bien differemment,) est marqué entre ceux qui s'opposerent à la tenuë du Concile,] & signa la condannation de Nestorius par le Prestre Paul, t.3.p.543.a. quoiqu'il fust present. Il estoit Evesque d'Hieraple 'en Phrygie. M. 'Baluze nomme 27 Evesques qui abandonnerent ap.p.697. Nestorius pour se venir joindre au Concile, sans y comprendre 'Theophane de p.767.n.a

Philadelphie en Lydie, mis entre ceux qui ſignent la condannatiun de Neſtorius. Mais il ſoûtient que cette ſignature qui ne ſe lit point dans les exemplaires
p.691. latins, eſt fauſſe. 'Et effectivement Theophane ſigne encore la derniere lettre des
p.747.§42. Orientaux à leurs deputez. 'On truuve meſme un Theophane Eveſque depoſé aprés le Cuncile d'Epheſe, & Theodoret écrit pour luy.

Pour la page 382. §49.

NOTE XXXV.

Si S. Cyrille a fait à Epheſe des extraits de Neſtorius.

[Il eſt aiſé de croire ce que dit Libe-
Lib.c.5.p.19. rat, que] 'Saint Cyrille en attendant qu'on s'aſſemblaſt, faiſoit des extraits des livres de Neſturius. [Mais s'il a pretendu
Socr.l.7.c.34. p.376.b. tirer cela de 'Socrate, comme il en tire tout le reſte de cet endroit; il eſt viſible qu'il n'a pas entendu le mot ἀκροβολισμὸς, qui ne ſignifie point des extraits, mais des eſcarmouches, & de petits combats, où l'on ne s'attaque que de luin à coups de traits. Et la ſuite tant de Socrate, que de Liberat, convient bien mieux à ce ſens. Je ne ſçay pas pour-
Lib n.p.22. quoi.] 'Le P. Garnier dit que Liberat tire cet endroit d'Ibas, [où il n'y en a rien.]

Pour la page 388. §51.

NOTE XXXVI.

Sur le voyage de Jean d'Antioche à Epheſe.

Conc.t.3.p. 446.a[601.d. [Quuique Jean d'Antioche diſe] qu'il ne prenoit point de relaſche pour eſtre pluſtoſt à Epheſe, il ne faut pas pretendre qu'il veuille dire qu'il n'a pris aucun jour de repos en un ſi long vuyage, & où il eſtuit accompagné *de* 30 *ou* 40 Eveſques; [mais ſeulement qu'il n'a fait aucun ſejour conſiderable en aucun lieu.] 'En effet, il fut 40 *jours* à ſon vo-
p.601.b. Evag.l.1.c.3. p.219. a p.446.a. yage, 'quuiqu'Evagre ne conte que 30 journées de chemin: 'Et ayant écrit à Saint Cyrille, lorſqu'il eſtoit à cinq uu ſix journées d'Epheſe, aprés 30 jours de marche, ὑμέρας γὰρ ἔχω τριάκοντα, dit-il, & il n'y arriva neanmoins que dix juurs aprés,] puiſque ſon vuyage fut de 40 jours. ['Car je penſe que c'eſt le ſens qu'il faut dunner à ce qu'il dit,] 'τεσσα-
p.601.d. ράκοντα μοὶ ἐδόκησαμεν, [pour l'accorder avec les 30 journées d'Evagre.]

Pour la page 390. §52.

NOTE XXXVII.

Que les deux Alexandres arriverent à Epheſe avant le 22 de juin.

Conc.t.3.p. 660.e[1033.c. 'Saint Cyrille dit en deux endroits, que les deux Alexandres d'Apamée & d'Hieraple, arriverent à peine à Epheſe au bout de ſeize jours. Je ne vuy pas d'où on puiſſe conter ces 16 jours, que du jour de la Pentecoſte 7.e de juin, que l'Empereur avuit marqué pour le Concile, & dont S. Cyrille avoit parlé un peu auparavant. Il conte toujours ſeize jours depuis ce 7 juſqu'au 22 de juin, auquel le Concile ſe tint, en y eumprenant le 7.e Ainſi eſtant certain d'ailleurs que les deux Alexandres n'arriverent pas pluſtard que le 22, un ne peut pas dire auſſi ſelon Saint Cyrille, qu'ils ſoient arrivez pluſtoſt que le matin du meſme jour. [Cela eſt cependant difficile à ac-
p.561.d[569. a[661.a[1043. c. corder avec S. Cyrille meſme,] 'puiſqu'il parle en pluſieurs endroits, comme ſi un ne ſe fuſt reſolu de s'aſſembler le 22 de juin, qu'enſuite de ce que les deux Alexandres avoient dit de la part de Jean. 'Mais de plus on a un acte ſigné de
Lup.ep.7 p. 27. a p.26. ces deux Eveſques, [a] & fait neanmoins la veille de la condannation de Neſtorius, [c'eſt à dire le 21 de juin.] Je ne voy donc point d'autre parti à prendre, que d'avuuer que Saint Cyrille s'eſt bruuillé, lorſqu'il dit qu'ils n'arriverent qu'au bout de 16 jours, ou qu'au moins il y a faute dans ſun texte.

'Lupus pretend que les deux Ale-
n.p.29. xandres arriverent le 21 au ſoir, qui commençuit le 16.e jour depuis la Pentecoſte, parceque les Grecs contoient leurs jours d'un ſoir à l'autre comme les Juifs. [Je douterois fort que cette ſolution puſt ſuffire pour répondre à toutes les difficultez.] Mais on ne l'ap-

puie que ſur les queſtions à Antiochus, q.53, 'qui diſent ſeulement que la feſte de Paſque commence dés le ſoir, & ſur l'explication des paraboles de l'Evangile, q.57, dont l'auteur pretend prouver que depuis J.C. le jour commence par la nuit, [non parceque c'eſtoit l'uſage de ſon temps,] mais parceque l'on commence les feſtes du lendemain par le ſoir, [ce qui ne prouve point dutout que l'on contaſt ainſi les jours dans l'uſage ordinaire.] 'Et cet auteur qui parle des François comme du nom general des Occidentaux, [doit eſtre bien poſterieur à Saint Cyrille. Auſſi je croy que toute l'hiſtoire fait voir que dans l'uſage,] les jours civils commençoient ou à minuit comme parmi les Romains, [& parmi nous, ou le matin avec le jour naturel.]

Ath.t.2.p. 352.a. — p.410.c.d. — p.416.a. — Gell.l.3.c.2. p.184.185.

NOTE XXXVIII.

Pour la page 392.653.

Que la citation faite à Neſtorius le 21 de juin, eſtoit juridique.

'Le Pere Garnier pretend que quand les Eveſques furent avertir Neſtorius le dimanche 21 de juin, de ſe trouver le lendemain au Concile, ce n'eſtoit qu'un ſimple avertiſſement d'amis, & non une monition, & une citation juridique, parcequ'on ne faiſoit point d'acte juridique le dimanche. Il ajoute à cela, qu'il n'y avoit point de Notaire avec les Eveſques, ni d'acte par écrit. [Je douterois fort ſi ces deux dernieres conditions paſſoient pour neceſſaires.] 'Dans les deux premieres citations faites à Jean d'Antioche, il n'eſt parlé ni d'acte par écrit, ni de Notaire. [L'un & l'autre pouvoit eſtre dans celle dont nous parlons, quoique cela ne ſoit pas marqué. Et il faut bien dire au moins qu'il y avoit un acte par écrit;] 'puiſque l'acte par écrit envoyé pour la ſeconde citation du lendemain, eſt appellé trois fois le troiſieme acte, τρίτον παραγγελικόν; & ſi on en euſt encore envoyé un, c'euſt eſté le quatrieme. 'Le premier de ceux qui furent envoyez le 22, eſt appellé le ſecond. 'Ce qui eſt donc certain, c'eſt que quatre Eveſques envoyez par les autres, '& par le Concile comme dit l'un d'eux, [avec un acte par écrit,] 'furent avertir Neſtorius de ſe trouver au Concile; '& que le Concile n'y ayant renvoyé le lendemain que deux fois, 'crut avoir fait les trois citations qu'il falloit faire ſelon les Canons. [Et on ne trouvera perſonne qui diſe que Neſtorius n'ait pas eſté cité trois fois; ou qui ſe plaigne qu'on ait fait valoir une citation faite le dimanche.]

Merc.t.2.p. 449.1[451.1. — Conc.t.3.p. 640.649. — p.458.b.d.e. — p.459.e. — p.561.a. — p.454.c.d.e. — c.d.e. — p.455-458. — p.568.c[4.9. c[569.c[573.c.

NOTE XXXIX.

Pour la page 193. 553.

Si S. Cyrille a eſté Legat du Pape au Concile d'Epheſe.

'Celeſtin par la lettre qu'il écrit à S. Cyrille ſur le Concile d'Epheſe, le 7 de may 431, ne luy donne aucun pouvoir ni de preſider au Concile, ni de faire aucune choſe en ſon nom. 'Il mande à l'Empereur & au Concile qu'il a envoyé Arcade, Projecte, & Philippe pour aſſiſter à ce qui ſe fera, & procurer l'execution de ce qu'il avoit ordonné [au mois d'aouſt 430. Mais il n'y marque point que S. Cyrille euſt aucun pouvoir d'agir de ſa part. 'Dans le memoire qu'il adreſſe à Arcade &c. il leur recommande de prendre conſeil de Saint Cyrille, [mais non de le regarder comme le chef ou le collegue de leur legation. Ainſi c'eſt en vertu du pouvoir general que Celeſtin luy avoit donné l'an 430, de pourſuivre en ſon nom l'affaire de Neſtorius,] 'qu'à la teſte des ſeſſions du Concile d'Epheſe, il eſt dit qu'il tenoit auſſi le lieu du Pape Celeſtin. En effet, cela ſe trouve egalement & dans la premiere ſeſſion, [lorſqu'apparemment il n'avoit pas encore receu la lettre du 7.e may 431;] & dans celles qui ſe tinrent lorſqu'Arcade & ſes collegues furent arrivez. [C'eſt ſans doute ſur cela] 'que Menas de Conſtantinople, Liberat, Evagre, Photius, & divers au-

Conc.t.3.p. 642. — t.3.p.446.d[Evag.l.1.c.4. p.259.b. — p.561.d[565.a[570. — Alex.t.11 p. 228.229.

tres, écrivent qu'il eſtoit Legat du Pape au Concile. Marcellin dans ſa chronique ſemble dire, que S. Celeſtin avoit declaré Saint Cyrille ſon Vicaire pour le Concile. [Mais quand il le diroit clairement, on auroit encore peine à le croire contre le ſilence des pieces qui auroient dû le dire avant luy.] [a]Le Pere Alexandre qui croit que S. Cyrille avoit eu droit d'agir comme Legat du Pape, en vertu de la commiſſion qu'il en avoit receuë en 430, ſoûtient qu'il ne l'a pu faire que juſqu'à la venuë d'Arcade, & des deux autres que Celeſtin luy avoit ſubſtituez. [b]Il l'a pourtant fait encore depuis. Car ſi quelques uns pretendent, qu'il ne marque ſa legation dans la troiſieme ſeance que pour dire qu'il l'avoit euë auparavant, ou que cela a eſté ajouté au texte, [ce ſont des ſolutions trop forcées pour eſtre approuvées de beaucoup de perſonnes.

Nous ne nous arreſtons pas à Theophane,] [c]qui dit que S. Celeſtin écrivit à S. Cyrille de tenir ſa place dans le Concile, ne pouvant s'y trouver, à cauſe de la difficulté qu'il y avoit à paſſer la mer durant l'hiver. [Et c'eſtoit au commencement de may qu'il euſt dû s'embarquer s'il y euſt voulu venir. Il marque apparemment] [d]la lettre du 11 aouſt 430, où Celeſtin parle des dangers de la navigation, [mais non de l'hiver.]

[e]Balſamon ajoute à cela, qu'afin que Saint Cyrille preſidaſt au Concile avec plus de majeſté, & qu'on ſçeuſt qu'il avoit le pouvoir & l'autorité du Pape, il parut dans le Concile, & condanna Neſtorius, *cum Phrygio*, d'où ſes ſucceſſeurs prirent la coutume d'offrir le ſacrifice avec le meſme ornement, [f]qu'on pretend eſtre une mitre, ou le Pallium, duquel les Eveſques d'Orient avoient accoutumé d'uſer avant ce temps là. [g]Nicephore dit qu'on tenoit que depuis cette legation, Saint Cyrille, & ſes ſucceſſeurs enſuite, avoient pris la mitre, & le titre de Pape, & avoient eſté qualifiez Juges de l'univers. [h]On ſuppoſe que c'eſtoit par une conceſſion particuliere de Celeſtin. [i]Mais ces choſes ſont ſi peu probables, & ſi peu autoriſées par les anciens, que Baronius meſme les a rejettées; [k]& le Pere Garnier s'en moque, auſſi-bien que M. Valois. [l]On ſçait aſſez que le titre de Pape ſe donnoit alors à pluſieurs autres Eveſques, [m]& ſe donnoit avant S. Cyrille aux Eveſques d'Alexandrie.

p. 231. a 234.

p. 235. a 236. Du F. p. 768.

Thph. p. 77. b.

Conc. p. 373. c.

Mar. con. l. 5. c. 4. 56.

l. 6. c. 6. 47. Merc. t. 2. p. 330. a.

Niph. l. 14. c. 36. p. 511. a. b. c.

Bar. 430. § 24. Merc. p. 150.

a Mar. l. 5. c. 4. § 6.

b Bar. 430. § 24.

Merc. p. 332. a. 150. a.

c Evag. n. p. 55. d.

d Bar. 430. 424. Merc. p. 352. a.

e Evag. n. p. 55. d. Alex. t. 2. p. 230.

Pour la page 394. § 54.

NOTE XL.

Que Candidien a parlé au Concile le 22 de juin.

[Il peut ſembler que ce que nous raportons ici de Candidien, comme arrivé le 22 de juin, devroit eſtre mis le jour de devant, c'eſt à dire le dimanche 21,] [a]puiſqu'il n'apprit que le lendemain la depoſition de Neſtorius faite le 22; [b]& ſçeuë dés le ſoir du meſme jour par toute la ville. [Mais en ce cas il faudroit mettre l'arrivée des Orientaux & leur Concile le 26 de juin,] [c]puiſque ce fut cinq jours aprés ce que raporte Candidien. [Et neanmoins nous ne croyons pas le pouvoir mettre que le 27. *V. la note* 34. Tout marque auſſi ce me ſemble que le Concile eſtoit déja aſſemblé le 22 de juin, lorſque Candidien lut la lettre de l'Empereur. Il vaut donc mieux dire que Candidien au ſortir du Concile, fut occupé par quelque affaire qui ne luy permit pas d'apprendre ce jour là ce qui s'eſtoit paſſé: & peut-eſtre que perſonne ne ſe preſſoit de luy dire une nouvelle qui ne luy pouvoit pas eſtre agreable. Il peut auſſi avoir eſté obligé de ſortir de la ville; & n'eſtre revenu que le lendemain.]

Conc. t. 3. p. 592. c.

a p. 173. c. d.

b p. 589. d.

NOTE XLI.

Sur quelques Peres citez au Concile d'Epheſe.

[On ſçait la difficulté qu'il y a ſur l'epiſtre à Doce ou Proſdoce, citée dans le Concile d'Epheſe, pour ſavoir ſi elle

eſt du Pape Jule, ou de Timothée diſciple d'*Apollinaire*. *V. les Apollinariſtes*
Merc.t.2.p. 150. § 12. 'Le Pere Garnier pretend que l'on doute auſſi de l'epiſtre du Pape S. Felix. [Mais je ne trouve perſonne qui en doute. *V. S. Denys Pape*: & l'endroit du P. Petau où le P. Garnier nous renvoie, ne parle point dutout de Felix.]
Lup.ep.15.p. 45. 'Neſtorius accuſe le Concile de tromper les ignorans par l'equivoque des noms, & d'attribuer à S. Baſile de Ceſarée, ce qui eſtoit de Baſile d'Ancyre
Conc.t.3.p. 516.d. heretique [Semiarien.] 'Maiſi le paſſage cité de S. Baſile eſt tiré du livre 4.e ſur le S. Eſprit, comme on le marque' [ce livre peut auſſi peu eſtre de Baſile d'Ancyre, qu'il eſt conſtamment du grand S. Baſile.]
Merc.p.340.a. 'Le Pere Garnier pretend encore que les paſſages d'Attique, & de S. Amphiloque, n'ont point eſté allegnez dans le Concile, mais y ont eſté ajoutez depuis Vincent de Lerins, qui nomme tous les autres, & fait fort ſur le nombre de dix, au lieu qu'avec ces deux il y en a
Conc.ap p. 470. douze. 'Il y a en effet des manuſcrits qui ne le mettent qu'en avertiſſant qu'ils
p.472. ne ſe liſent pas dans d'autres; '& ils y ajoutent en meſme temps un nouveau paſſage d'Attique, qui n'eſt point dans le grec. [On peut remarquer encore que les dix autres ſont citez avec des titres d'honneur, & ces deux qui ſont les derniers, avec la ſimple qualite
p.616.617. d'Eveſques.]'Cependant tous ces paſſages ſe trouvent dans la traduction de Marius Mercator, & meſme celui d'Attique qui n'eſt point dans les edi-
t.4.p.1768.d. e. tionsordinaires. 'Dans la conference de 533, il eſt dit que S. Cyrille avoit produit dans le Concile d'Epheſe les paſſages de douze illuſtres Peres. Ils ſont tous nommez; & S. Amphiloque & Attique avec les autres.

NOTE XLII.

Pour la page 403.557.

Que Neſtorius n'a point depoſé S. Cyrille.

Conc.t.3.p. 591.a|ap.p. 702. 'La conjuration que Candidien fit à tous ceux qui ne s'eſtoient pas trouvez au Concile le 22 de juin, de ne ri en entreprendre juſques à l'arrivée de Jean d'Antioche, [fait que nous ne pouvons pas recevoir]'ce que dit Socrate, qu'a- Soct.l.7.c.34. p.376.d.
vant que Jean fuſt venu, Neſtorius ayant tenu un Concile avec ceux de ſa faction, y depoſa S. Cyrille & Memnon d'Epheſe. [Neſtorius meſme ne dit rien de cela dans la relation qu'il envoie à l'Empereur: & nous n'en trouvons quoy que ce ſoit, ni dans les actes de ce qui ſe paſſa à Epheſe, ni dans les
n.p.90.1.b| Evag.l.1.c. 5.p.260.c| Niphr.l.14.c. 35.p.514.c. autres *hiſtoriens*,] '& c'eſt peut-eſtre ce qu'Evagre & Nicephore ont voulu reprendre dans Socrate.

Pour la page 408.559.

NOTE XLIII.

Que Jean d'Antioche arriva à Epheſe le 26 ou 27 de juin.

Liber.c.6.p. 23. 'Liberat dit, ou ſemble dire, que Jean d'Antioche arriva deux jours aprés la depoſition de Neſtorius, [c'eſt à dire le mécredi 24 de juin.] 'Theopha-
Th*p*han.p.78. a. ne dit à peu prés la meſme choſe. [Ils l'avoient pris ſans doute d'Ibas d'Edeſſe,]'qui parle comme y ayant eſté luy
Conc.t.4.p. cc 66 j.b. meſme. Deux jours, dit-il, aprés la
" depoſition de Neſtorius, nous arrivaſ-
" mes à Epheſe: & comme nous ſçeumes
" qu'en le depoſant on avoit confirmé
" les douze chapitres; tous les Eveſques
" d'Orient depoſerent Cyrille. [Il ſemble
t.3.p.508.d. que cela ſe pourroit confirmer,]'par la plainte que font les Orientaux de ce qu'on s'eſtoit ſi fort haſté de juger Neſtorius [le 22,] lorſque l'on ſavoit qu'ils n'eſtoient plus qu'à trois journées.

[Neanmoins il eſt difficile que les actes du Concile fuſſent déja envoyez le 24;]'& ils le furent avant l'arrivée P.568.c|572.e. de Jean. 'Outre cela, le Concile meſme p.784.e. dit qu'on ne vint que le 22.e jour aprés la Pentecoſte. [Ainſi en contant le premier & le dernier, comme le Concile fait toujours, il ſera arrivé le dimanche 28 de juin, ſix jours aprés la depoſition de Neſtorius. 'Le P. Petau ſuit ce ſen- Pet.dog.t.4.l. 1.c.8.§4.p.40.

timent: & comme Jean condanna Saint Cyrille le jour meſme qu'il arriva, [cela pourroit faire trouver quelque verité] dans ce que dit Socrate, que le Concile ſe tint le 28 de juin.

§5|Soct.l.7.c. 34.p.377.b.

[Je croy neanmoins qu'il y a faute d'un jour ou deux, &] qu'ils arriverent le ſamedi 27, [ou le vendredi 26.]b Car le Concile dit autrepart que s'il euſt fallu attendre les Orientaux, on n'euſt pu s'aſſembler que le 21.e jour aprés la Pentecoſte. [Ils eſtoient donc arrivez au moins le 21.] Candidien parlant aux Orientaux aprés qu'ils furent arrivez, de ce qui s'eſtoit fait lorſqu'on proceda contre Neſtorius [le 22 de juin,] dit qu'il y avoit cinq jours. Evagre dit auſſi qu'ils arriverent cinq jours aprés la depoſition de Neſtorius. Ils arriverent donc le 26, ſi le 22 eſt compris dans les cinq jours, nu le ſamedi ſi on ne l'y a pas compris.] Enſuite de cette depoſition les Eveſques du Concile voulurent celebrer la Meſſe le dimanche, ce qu'ils n'avoient point fait juſque là. [C'eſtoit, ſelon toutes les apparences, le premier dimanche d'aprés le 22 de juin, pour rendre graces à Dieu de la depoſition de Neſtorius:] & il eſt certain que Jean eſtoit déja à Epheſe le ſamedi de devant. Il peut ſembler meſme qu'il y eſtoit encore pluſtoſt: [mais je ne croy pas qu'il ſoit neceſſaire de le dire.]

Merc.t.2.p. 3[pr p.47] Bar.431.§ 2. 7. a Conc.t.3.p. 748.c. f.1[9.d. Evag.l.1.c.5. p.a5c.b. Lup.ep.12.p. 30.

Pour le paſſage d'Ibas, il peut aiſément avoir confondu le 24, auquel il eſtoit arrivé luy meſme, avec le 27, auquel Jean avoit condanné S. Cyrille.

n.p.21.

NOTE XLIV.

Pour la page 402.§ 59.

Combien Jean d'Antioche amena d'Eveſques avec luy.

Nous mettons ſur l'autorité de Theophane, que les Orientaux qui vinrent avec Jean eſtoient au nombre de 27, quoique Nicephore n'en conte que 22. Leur premiere action fut ſigné de 43 Eveſques. [Mais il en faut oſter 26 (ou 27, ſi Euſtathe de Parnaſe eſt Euſtrace,) qui eſtoient dés auparavant à Epheſe,]

Thpha.p.79. a. Conc.t.3.p. 597.600.

puiſqu'iis avoient ſigné la lettre de Neſtorius à l'Empereur, ou l'acte d'oppoſition au Concile. [Il en faut ce ſemble oſter auſſi Euſtathe de Parnaſe dans la Cappadoce, & Mareien d'Abryte dans la Meſie, ces deux Eveſques n'eſtant pas venus apparemment avec Jean d'Antioche, puiſqu'ils n'eſtoient point du dioceſe d'Orient, mais des autres qui eſtoient plus proche d'Epheſe. Ainſi des 43, il n'en reſtera que 15 ou 17 au plus qui ſoient arrivez avec Jean, en y comprenant Jean meſme. Si donc il eſt vray qu'il ait amené 27 Eveſques, c'eſt qu'il eſtoit parti d'Antioche avec eux,] mais qu'il en envoya quelques uns avant luy, comme les deux Alexandres, [& que d'autres n'arriverent qu'un peu aprés luy, comme peut-eſtre les quatre ajoutez dans la lettre à l'Egliſe d'Hieraple.

ap.p.697.700. t.3.p.569.a. ap.p.697.a.

NOTE XLV.

Pour la page 420.§ 60.

Reproches faits aux Orientaux: Leur nombre.

S. Cyrille, & le Concile d'Epheſe en corps, diſent que Jean dans la premiere action qu'il fit à Epheſe, où il pretendit depoſer S. Cyrille & Memnon, avoit amaſſé environ 30 Eveſques heretiques Neſtoriens & Pelagiens, ou décriez pour divers defauts; y en ayant quelques uns chaſſez de Theſſalie, d'autres depoſez depuis long-temps par leurs Metropolitains pour de grands crimes, & d'autres qui n'avoient que le nom d'Eveſques, ſans avoir de villes ni d'Egliſes à gouverner:

Conc.t.3.p. 617.b|645.a| 655.c|664.a.b| 749.a.b|1046. a.

Ceux qui avoient ſigné la relation de Neſtorius à l'Empereur, [pouvoient paſſer pour eſtre engagez dans l'hereſie, ou au moins dans le parti de cet hereſiarque, ſurtout Dorothée de Marcianople;] ce qui n'empeſcha pas neanmoins le Concile de recevoir ceux qui ſe voulurent unir à luy.

ap.p.700.

[Nous avons vu auſſi que Neſtorius s'eſtoit uni avec les Pelagiens; & il ſe peut faire que les Orientaux leur fuſſent aſſez

aſſez favorables. Nous ne voyons pas neanmoins qu'ils les aient admis à leur Concile, ni meſme à leur communion. Mais nous avons traité en particulier ſur S. Auguſtin de ce qui regarde ces heretiques.

Nous ne connoiſſons point d'Eveſques de Theſſalie unis aux Orientaux, que Baſile qui en eſtoit le Metropolitain. *V. la note* 53. Mais il y a peu d'apparence de dire qu'il fuſt chaſſé de ſa province,] puiſqu'on croit que Celeſtin luy avoit écrit peu de temps auparavant: [Et puiſqu'il ne ſe trouve point d'autre Baſile que luy à Epheſe, il faut que ce ſoit luy] qui eſt nommé dans le titre d'une lettre de Theodoſe au Concile, [comme un Eveſque paiſible poſſeſſeur de ſon ſiege.

Col r.t.1.p. 831.n.85.

Conc.t.3.p. 721.b.

Nous ne trouvons dans le Concile de Jean aucun Eveſque dont la ville ne ſoit marquée.] Lorſque le Concile condanne nommément les Orientaux, il y en a quelques uns à qui il ne donne point d'Egliſe. [Mais tous ceux là, hors un Pallade, ont leurs ſieges marquez dans le Concile de Jean.]

p.643.b[803.1. a.b.

Pour le nombre de 30, les Peres ſemblent avoir eu moins égard à ceux qui s'eſtoient trouvez dans ce Concile, dont ils ne ſavoient peuteſtre pas le nombre, qu'à ceux qui eſtoient joints à Jean lorſque les Peres en parloient;] car ils n'en condamnent que 29 ou 25. Ils en content quelquefois 37, [les autres s'eſtant peut-eſtre joints au Concile.] La lettre des Orientaux à l'Egliſe d'Hieraple, [écrite apparemment ſur la fin de juillet,] eſt meſme ſignée de 53 Eveſques, dont il y en a 20 Metropolitains. [Et cela approche bien] des 22 que quelques Orientaux diſent dans une lettre au Pape Sixte, avoir condanné S. Cyrille & Memnon. [Mais il eſt faux] qu'ils aient aſſiſté, comme on le voulut dire, à l'aſſemblée de Jean, où ces deux Eveſques furent depoſez: [car on n'y en trouve que quatorze.]

Ibid[749.750. p.749.a.

ap.p.705.

p.318 c.

NOTE XLVI.

Pour la page 413.561.

Sur la condannation de Jean par le Concile.

La lettre de Memnon, dont nous tirons la ſentence du Concile d'Epheſe contre Jean, porte que le Concile pour punir avec moderation la violence faite à ſes deputez, ſepara Jean de ſa communion, & luy fit ſavoir cette ſentence comme on le voyoit par une affiche de Jean, [où ſans doute il s'en plaignoit. Il n'y a pas en effet d'apparence que le Concile ait laiſſé impunis des outrages ſi indignes en eux meſmes, & qui luy eſtoient ſi injurieux. Mais d'autre part, ſi le Concile avoit ſeparé Jean de ſa communion.] comment l'invita-t-il le 16 de juillet de ſe trouver au Concile? [Que ſi l'on dit que ſon excommunication n'empeſche pas qu'il ne fuſt cité pour venir rendre raiſon au Concile ſur une plainte qu'on faiſoit contre luy; au moins il ſemble qu'en le citant, on devoit parler de cette premiere ſentence renduë ſur ce ſujet. De plus, on ne le ſepara pas ſans doute de la communion, ſans l'avoir cité trois fois, ſans qu'il euſt comparu, ou ſans qu'il euſt refuſé de comparoiſtre. D'où vient donc que ni dans les actes du Concile, ni dans les lettres adreſſées au Pape, ni dans les relations envoyées à l'Empereur, on ne trouve rien du tout, ſoit de ces citations, ſoit de la contumace de Jean, ſoit de la ſentence renduë contre luy? Il y a ſans doute quelque choſe de ſurprenant dans ce ſilence. Mais avec tout cela, nous ne croyons pas pouvoir refuſer d'ajouter foy à la lettre d'un Eveſque, comme Memnon, qui écrivoit à tout le Clergé de Conſtantinople.]

Conc.t.3.p. 764.b.c.

p.617.c[617.c. d[649.c.

NOTE XLVII.

Pour la page 417.562.

Sur la date de la lettre de Theodoſe au Concile envoyée par Pallade.

La lettre de l'Empereur au Concile ſur ce que Candidien luy avoit mandé

Conc.t.3.p. 705.c.

de la condannation de Neſtorius, eſt datée dans le texte grec du 29 de juin, & à la marge du 19 du meſme mois. Baronius la date du 30 de juillet. Les manuſcrits grecs de la bibliotheque du Roy ont auſſi le 29 de juin, & les latins ont le premier de juillet. [Il eſt certain qu'elle n'eſt point du 10 de juin, puiſque la depoſition de Neſtorius ne fut faite que le 22.] Et il eſt étonnant que le Pere Petau ait ſuivi une faute ſi viſible. [Il n'eſt pas probable non plus que l'Empereur ait differé un mois à écrire cette lettre, y ayant toute apparence qu'il receut bientoſt la relation de Candidien: & la ſuite de l'hiſtoire ne permet pas de le dire.] Il peut ſembler aſſez probable qu'il faut prendre une partie de cette leçon, & une partie de celle du 19 de juin, *XIII. Calde celle-ci*, & *Auguſti* de l'autre, & dire que la lettre fut écrite *XIII. Calendas Auguſti*, qui eſt le 20 de juillet, puiſque le Concile n'en parle point dans les lettres qu'il écrivit à l'Empereur & au Pape vers le 10 & le 17 du meſme mois.] 'Et dans la premiere il prie l'Empereur, [non de revoquer certains ordres donnez aux Gouverneurs,] mais d'arreſter ceux qu'on les menaçoit d'envoyer.

[Neanmoins il vaut mieux ſe tenir à la date du 24 de juin; puiſqu'outre que le delai de trois ſemaines ſeroit bien long,] 'les Peres dans leur réponſe à Theodoſe, diſent ſeulement, que le Pape eſtoit uni avec eux par Saint Cyrille, & ne parlent point des trois Legats arrivez des le 10 de juillet. [On peut objecter] qu'ils diſent la meſme choſe des Eveſques d'Afrique, quoique Veſule ou Veſulas Diacre de Carthage fuſt preſent. Mais il y a bien de difference entre un ſimple Diacre, & deux Eveſques avec un Preſtre de Rome. Ils ne diſent point non plus en parlant de Jean d'Antioche, qu'ils l'euſſent ſeparé de la communion, comme ils firent le 17 juillet.] 'Cette réponſe du Concile eſt meſme datée du premier de juillet, 7 d'Epiphi; [de ſorte qu'il faudroit plutoſt mettre la lettre de l'Empereur avant le 29 de juin, y ayant plus de 120 lieues de Conſtantinople à Epheſe.] 'Et c'eſt ce qui a fait croire au P. Garnier, que dans la lettre du Concile, au lieu de *Calendis junii*, il falloit *Nonis*, qui eſt le 7.e. 'Le P. Lupus trouve que c'eſt encore bientoſt. [Mais la date du mois Egyptien qui tombe auſſi au premier juillet, ce que les copiſtes n'ont pas ſans doute fait à deſſein, eſt une grande raiſon pour croire que s'il faut corriger la date de l'une des deux lettres, il vaut mieux avancer de deux ou trois jours la lettre de l'Empereur. Il faut voir, ſi ſuppoſant que cette lettre ait eſté datée le 29.e jour de juin au matin, que Pallade ſoit parti auſſitoſt, & qu'il ait eu le vent favorable, il n'aura point pu arriver à Epheſe le premier juillet, & demander en meſme temps la réponſe:] 'car il eſt certain qu'il la preſſa beaucoup.

NOTE XLVIII.

Pour la page 422. § 64.

Sur ce que les Abbez dirent à Theodoſe pour le Concile.

'La relation de ce que S. Dalmace & les autres Abbez de Conſtantinople firent auprés de l'Empereur pour le Concile d'Epheſe, porte en teſte que c'eſt une réponſe des Eveſques qui ſe trouvoient à Conſtantinople, au memoire envoyé par le Concile. [Cependant elle n'a aucune forme de réponſe ni de lettre. Elle eſt meſme aſſez mal écrite pour croire que elle vient moins des Eveſques, que de quelque moine plus accoutumé à bien faire, qu'à bien écrire. Ainſi ſa ſimplicité eſt ſa plus grande juſtification. Elle eſt inſerée dans un acte du Concile, comme quelques autres dont on ignore les auteurs.

Nous voudrions qu'elle fuſt auſſi claire, qu'elle eſt ſimple. Mais nous ſommes obligez d'avouer qu'il y a bien des endroits fort obſcurs. Nous avons taſché de les éclaircir autant qu'il nous a eſté poſſible, en y ſuppleant diverſes choſes:

Bar 431.§101. Baron. p 487.488.

Pet.dog t 4. l 6 c.13.p. 1.

Conc.t.3 p. 632.d.

p.749.b c.

P 741.d.

Conc.t.3.p. 714.a.

Conc.p.749. c.

Mercp.pr.p. 18 19.

Lup.ep.n.p. 84.

Mais nous ne ſerons pas ſurpris, ſi des perſonnes plus exactes trouvent que nous n'en ayons pas quelquefois bien pris le ſens. Il y a meſme des choſes que nous avons omiſes entierement, parceque nous ne les entendons pas. Baronius s'eſt tiré de cette difficulté, en mettant le texte tout entier avec ſes obſcuritez, & les fautes qui ſe rencontrent dans ſa traduction.]

Pour la page 432. § 68.

NOTE XLIX.

Sur le diſcours d'Acace touchant la citation des Orientaux.

[On ne voit pas clairement ſi Acace de Melitene parle à Saint Cyrille & à Memnon, ou aux Peres du Concile,] lorſqu'il dit: *Puiſqu'il a plu à voſtre Sainteté que les Orientaux ſoient appellez en jugement &c.* [Mais il eſt ſans doute plus probable qu'il parle au Concile:] & immediatement auparavant, il parloit de S. Cyrille & de Memnon en troiſieme perſonne, & non en s'adreſſant à eux.

Conc.t.3.p. 637.c.

d.

[On peut demander auſſi quand le Concile avoit reſolu de citer Jean: car cette reſolution ne paroiſt point dans les actes; & il y a aſſez d'apparence que les Peres l'avoient conclu entr'eux avant meſme la ſeance. On ne peut guere douter qu'on n'en ait encore parlé pour la forme, aprés la demande ſolennelle qu'en fit S. Cyrille. Mais celui qui a dreſſé les actes, a pu retrancher cette deliberation pour abreger, & ſe contenter de la marquer par les paroles d'Acace.]

Pour la page 435. § 68.

NOTE L.

Difficulté ſur la troiſieme citation de Jean d'Antioche.

Conc.t.3.p. 649.a.

'On lit dans les actes du Concile d'Epheſe, que Daniel & les autres qui firent faire à Jean d'Antioche la troiſieme citation, dirent à ſon Archidiacre qu'ils n'avoient point apporté de papier. [Nous n'avons point mis cette parole dans le texte, parceque nous ne voyons pas bien comment elle ſe doit entendre.] 'Il eſt certain qu'ils apportoient l'acte que le Concile leur avoit donné; '& comme cet acte eſtoit adreſſé à Jean, [ils l'apportoient ſans doute pour le luy donner, s'ils luy euſſent pu parler: & il ſemble qu'ils l'auroient dû donner à ſes Eccleſiaſtiques, s'ils n'euſſent eu peur de s'engager à recevoir l'acte que Jean leur vouloit donner par eux.]

b.

c.

NOTE LI.

Pour la page 440. § 71.

Que Celeſtin n'a point rendu de nouveau jugement contre les Pelagiens.

'Le Concile dit en parlant à Celeſtin: *Nous avons jugé que ce qui a eſté fait par voſtre pieté contre les Pelagiens, demeura ferme &c.* 'd'où quelques uns tirent que Celeſtin avoit rendu un nouveau jugement contre les Pelagiens, déja condannez par Zoſime. On parla d'eux ſans doute en 430 dans le Concile de Rome, enſuite duquel Celeſtin écrivit à Neſtorius, & luy toucha un mot des Pelagiens. Il avoit encore agi en d'autres rencontres contre les Pelagiens. *V. ſon titre.* Il y a neanmoins toute apparence que ce n'eſt point là ce que le Concile a voulu marquer; mais que conſiderant tous les Papes, comme un ſeul, ce qui n'eſt pas extraordinaire, il attribue à Celeſtin ce qui s'eſtoit fait par ſes predeceſſeurs, & que le jugement qu'il confirme eſt celui que Zoſime avoit rendu ſolennellement en 418. On n'a en effet aucun ſujet de croire que Celeſtin ait fait un nouvel examen de l'affaire des Pelagiens dans le Concile de l'an 430.] 'Dans ce qu'il en écrit à Neſtorius, il ſuppoſe qu'ils avoient eſté condannez longtemps auparavant, [& ne parle point qu'il euſt rendu contre eux aucun nouveau jugement.]

Conc.t.3.p. 665.668.

Merc.t.1.p. 234.235.

Conc.p.360. 361.

NOTE LIII.

Pour la page 441. § 71.

De quelques faux Canons en faveur des Pelagiens.

'Il y a des modernes qui croient que

Nor.h P.I.t. c.9 p.430.

les Orientaux firent à Epheſe quelques Canons entierement favorables aux Pelagiens, dont parle S. Gregoire Pape, & qui ſe trouvoient inſerez dans une copie de ce Concile que Jean Eveſque de Conſtantinople avoit envoyée à ce Saint. L'un de ces Canons diſoit anatheme à ceux qui croient que l'ame d'Adam eſt morte par ſon peché. S. Gregoire ſoutient que ces Canons Pelagiens ne peuvent eſtre ni du veritable Concile d'Epheſe qui avoit condamné Pelage, ni meſme du Concile des Orientaux, puiſque dans les anciennes copies du Concile d'Epheſe, gardées à Rome & à Ravenne, il ne ſe trouvoit point qu'ils euſſent rien fait contre la foy, que d'avoir condamné les anathematiſmes de S. Cyrille, car c'eſt le ſens que le Cardinal Noris donne à cet endroit de S. Gregoire. [Je ne ſçay neanmoins ſi ce Saint ne veut point dire plutoſt, que le Concile n'avoit rien fait ſur la foy, que condanner ce qui eſtoit contraire aux anathematiſmes. En ce ſens, il parle du vray Concile, ſans ſonger peut-eſtre alors qu'il y en ait eu un ſchiſmatique.] Mais deux ans aprés, diſtinguant ces deux Conciles, quoique d'une maniere aſſez obſcure, il ſoutient que ces Canons ne peuvent eſtre du veritable qui avoit condanné Pelage & Celeſte, & ſuppoſe qu'ils eſtoient de celui des heretiques: ce ſont ſes termes. Il eut ſoin d'avertir les principaux Eveſques de l'Orient de ne ſe pas laiſſer ſurprendre à ces faux Canons, qui avoient déja eu de faſcheuſes ſuites, [& qui en pouvoient avoir encore de plus faſcheuſes.]

Greg. l. 6. ep. 31. p. 714. a. b. l. 7. ep. 48. p. 812. c.

p. 734. b.

p. 812. c. d.

l. 6. ep. 31. p. 734. c. Noris. p. 334.

Greg. p. 812. c. d.

l. 7. ep. 34. d. ch. 5. ep. 14. p. 637.

l. 5. ep. 24. p. 637.

Il n'y a point d'apparence que les Orientaux aient rien fait en faveur des Pelagiens, [comme on l'a marqué dans le texte. Pour ſavoir qui leur a attribué ces Canons, c'eſt une recherche à laquelle il n'eſt pas fort neceſſaire de s'arreſter, puiſqu'on ne peut avoir ſur cela que des conjectures fort incertaines. Le P. Garnier rejette celle du P. Lupus, qui a cru que c'eſtoient les propoſitions preſentées par les Pelagiens aux Orientaux, mais non acceptées par eux. Son ſentiment eſt donc que ces Canons furent faits par Neſtorius dans ſon Concile de l'an 429 ou 430; que ce Concile ayant eſté joint dans quelques copies du Concile d'Epheſe avec le Concile des Orientaux, on en avoit enſuite oſté le titre à deſſein, ou par negligence, & qu'ainſi on avoit attribué au Concile d'Epheſe ce qui eſtoit du Concile de Conſtantinople. [C'eſt une conjecture fondée purement ſur ſon autorité, laquelle n'eſt pas encore aſſez grande pour nous perſuader ſans preuve, que Neſtorius ait oſé condanner formellement dans un Concile, un dogme Catholique, alors tres celebre & tres connu, & que ni Saint Cyrille, ni aucun autre ne le luy ait jamais reproché.]

Mer. t. 2. n. p. 64. 2.

p. 63.

p. 62-65.

NOTE LIII.

Pour la page 444. § 72.

Difficultez dans la 6.e ſeance du Concile d'Epheſe.

[Il y a viſiblement de la brouillerie] dans la 6.e ſeance du Concile d'Epheſe, où l'on relit ſans aucune raiſon apparente les meſmes paſſages des Peres, & les meſmes extraits de Neſtorius, que l'on avoit lus dans la premiere &c. [comme nous le marquons dans le texte. Je ne ſçay ſi cette brouillerie ne viendroit point de Dioſcore ſucceſſeur de Saint Cyrille, qui fit lire cette 6.e ſeance dans ſon faux Concile d'Epheſe. [Son but eſtoit de faire condanner Saint Flavien, ſous pretexte qu'il avoit violé l'ordonnance que fait ici le Concile, de ſe contenter du ſymbole de Nicée. Mais comme il eſtoit bien aiſe en meſme temps de détruire la diſtinction des deux natures, il crut la pouvoir rendre odieuſe en produiſant les paſſages de Neſtorius, qui de la diſtinction des natures avoit conclu la diſtinction des perſonnes; & auſſi les paſſages des Peres qui prouvoient l'unité de la perſonne. Ainſi il y a apparence qu'en faiſant écrire le cahier qu'il vouloit faire lire dans ſon Concile, il y avoit

Conc. t. 3. p. 671. c. d. 629. c. d. p. 367. 367.

t. 4. p. 282. d. e.

fait mettre ces deux extraits tirez de la premiere ſeance : & que ceux qui n'ont pas pris garde à cela, ont cru rendre cette ſixieme ſeance plus parfaite, en y ajoutant ce qu'ils trouvoient dans le
ap.p.760.a. Concile de Dioſcore.] 'S. Cyrille en envoyant à Jean ce meſme decret du Concile d'Epheſe, dit qu'il y a joint divers paſſages des Peres, [ſans marquer s'ils eſtoient du Concile, ou non. Mais il ne dit point qu'il y ait rien mis de Neſtorius.

Quand on aura retranché ces extraits de la 6.e ſeance, le reſte ne ſera pas encore ſans difficulté. [Car à quoy bon] 'mettre ici le ſymbole de Nicée, qui avoit déja eſté lu & receu dans la premiere ſeance comme la regle de la foy ? 'Pourquoi parle-t-on des extraits des Peres, ſans qu'il ſoit queſtion de rien qui en approche ? 'Dans le Concile de Dioſcore, il y a au commencement de cette 6.e ſeance, une liſte des Eveſques fort differente de celle qui eſt ici à la fin de la meſme ſeance. 'Arcade, Projecte, & Philippe, Legats du Pape, y ſont mis tous les derniers, meſme aprés Beſſule ou Veſule Diacre de Carthage : [ce qui eſt inſoutenable.]

'Dans la 6.e ſeance on fait paſſer le ſymbole de Nicée pour un decret du Concile d'Epheſe : *Prolata definitio à ſancto hoc & univerſali Concilio*. 'Mais une autre traduction, (car nous n'avons point le grec,) porte ſans *hoc, à ſancta & magna ſynodo*, [ce qui peut marquer le Concile d'Epheſe.] 'Il eſt dit auparavant dans la meſme traduction, en parlant viſiblement du ſymbole de Nicée, *ſancta & ingens ſynodus veſtra.....definitionem protulit*. [Cela peut-il ſignifier ſimplement que le Concile d'Epheſe avoit cité & confirmé ce ſymbole ?]

'La traduction de cette 6.e ſeance, qu'on croit eſtre de Marius Mercator, porte à peu prés de meſme que celle-ci. 'Elle met à la teſte une liſte des Eveſques, où les trois Legats du Pape ſont les derniers, aprés Beſſule meſme, & une autre à la fin, 'où ils ſont aprés Saint Cyrille, & Juvenal entre Arcade & Projecte. 'On y trouve & les paſſages des Peres, & ceux de Neſtorius. [Je ne ſçay que dire de tout cela.]

NOTE LIV.

Pour la page 445. § 73.

Sur Theodore maltraité pour l'Egliſe de Cypre.

'La requeſte des Eveſques de Cypre au Concile d'Epheſe, porte que l'Eveſque Theodore avoit ſouffert de tres grandes violences, & avoit meſme eſté battu d'une maniere tres indigne. [Il n'y a point d'apparence que ce Theodore fuſt Eveſque de Salamine, car il paroiſt que c'eſtoit un homme de ce temps là.] Et il eſt aſſez viſible que depuis Saint Epiphane, [fait Eveſque en 367, *V. ſon titre* § 7,] 'juſqu'à Rhegin, qui demandoit la protection du Concile d'Epheſe, cette Egliſe n'avoit point eu d'autres Eveſques que Sabin & Troïle, *qui nunc requievit*, dit le Concile : [ce qui marque que c'eſt luy] 'qui eſtoit mort au mois de may precedent, [& non pas Theodore,] 'comme le texte du Concile, qui eſt extremement corrompu, le ſemble dire. [Ainſi ce Theodore pouvoit bien eſtre quelque Eveſque de Cypre, maltraité pour avoir ſoutenu avec trop de zele l'ordination de Troïle, contre les pretentions de l'Egliſe d'Antioche.]

'Il faut remarquer neanmoins qu'il y avoit un Theodore gouverneur de Cypre à la mort de Troïle, à qui le Comte Denys avoit ordonné d'empeſcher qu'on n'eluſt un Eveſque de Salamine, ce que Theodore ne put empeſcher. [Cela peut donner lieu de douter, ſi ce n'eſt point luy dont il eſt parlé ici. Car le texte de cette ſeance qui n'eſt que latin, eſt tellement corrompu, qu'on peut aiſément croire que l'on y a ajouté le mot de *Epiſcopus*. Mais l'autre ſens paroiſt le meilleur.]

Conc.t.3.p. 718.d.

p.459.d e 671.

p.671.e.

p.685.t.4.p. 265.

t.4.p.285.d.

t.3 p.671.b.

p.672.c.

b.

ap.p.811.

p.810.

p.787.e 801.a

p.737.d.t.

p.738.d.

p.799.c.

Pour la page 448. § 74.

NOTE LV.

Qu'Euſtathe a eſté ſimple Eveſque d'Attalie.

Conc t 3 p. 805 c|Zon. n. p. 86. a.

'Le titre de la lettre du Concile d'Epheſe au Concile de Pamphylie, porte qu'Euſtathe avoit eſté Metropolitain de cette province. 'On met deux metropoles dans la Pamphylie, Perge & Side.

Geo fac. p.

Conc p. 447. a. p. 807. b. c.

'Verinien eſtoit alors Eveſque de la premiere, & Amphiloque de l'autre. 'Cependant le ſucceſſeur d'Euſtathe eſtoit un Theodore qui vivoit encore, & qui eſtoit ce ſemble au Concile. [Ainſi je ne voy pas qu'on puiſſe dire qu'il fuſt Metropolitain, ni par conſequent qu'Euſtathe ſon predeceſſeur l'euſt jamais eſté. Entre les Theodores qui aſſiſtoient au Concile, je n'en trouve aucun qui fuſt de Pamphylie, que Theodore d'Attalie, ville qui eſt depuis devenuë la plus conſiderable de la province,] 'puiſque Zonare & Balſamon pour expliquer ce que c'eſt que la Pamphylie, diſent que c'eſt la province d'Attalie. [Mais je ne trouve point qu'elle ait jamais eſté metropole.]

Zon. n. p. 87. d. Balſ. p. 320. a.

Pour la page 450. § 74.

NOTE LVI.

Sur le moines Meſſaliens convertis.

Conc t. 3. p. 809. c.

'Il eſt dit dans le Concile d'Epheſe, que ceux qui auroient eſté convaincus de l'hereſie des Meſſaliens, n'auroient point de monaſteres, *non permittantur habere monaſteria*, depeur que cette hereſie ne ſe repandiſt davantage. [Cela doit ſans doute s'entendre de ceux, qui aprés avoir eſté convaincus auroient abjuré, & qui ainſi devoient demeurer dans leur degré. Mais on ne vouloit pas qu'ils fuſſent Abbez, parceque les moines eſtant les plus ſuſceptibles de cette faoſſe ſpiritoalité, ſi ces Abbez euſſent conſervé quelque reſte de leurs reſveries, ils auroient aiſement corrompu tout leur monaſtere.] Je ne ſçay neanmoins ſi au lieu de *habere monaſteria*, il ne faudroit point *habitare*, dont le ſens ſeroit, que quand on permettroit aux Meſſaliens convertis de demeurer dans le pays, on ne ſouffriroit pas neanmoins que ce fuſt dans les monaſteres, depeur qu'ils n'infectaſſent les autres moines, s'ils retomboient dans leur erreur, ou s'ils en conſervoient quelque partie, eſtant aiſé de perſuader à des moines, que c'eſt une plus grande ſpiritualité de vivre ſans rien faire des aumoſnes des autres, que de gagner ſa vie par le travail.]

NOTE LVII.

Pour la page 464. § 80.

Ordre de deux lettres écrites par le Concile à l'Empereur pour Saint Cyrille.

'Le Concile d'Epheſe écrivit deux lettres à l'Empereur preſque en meſme temps, pour ſoutenir l'innocence de S. Cyrille. 'Nous avons l'une & l'autre. [Mais il eſt difficile de ſavoir laquelle des deux fut envoyée la premiere.] 'Celle que nous mettons ici la premiere avec le Pere Garnier, [eſt la ſeconde dans les actes du Concile.] Mais comme l'ordre des pieces eſt extremement confus dans ces actes, nous ne nous y arreſtons pas; & nous avons mieux aimé mettre cette lettre la premiere, parceque l'autre eſt plus pleine de feu & de chaleur, & qu'elle demande à l'Empereur de luy pouvoir envoyer des deputez. 'Ce que Saint Cyrille dit, que dans la ſeconde le Concile témoignoit avoir eſté bleſſé de la lettre de l'Empereur, [ſe raporte mieux auſſi à celle que nous mettons la ſeconde, qu'à l'autre.]

Conc. t. 3. p. 760 d. 775. e.

p 757. 764.

Merc. t. 2. p. p. 34.

Conc. p. 760. b. et

NOTE LVIII.

Pour la page 464. § 80.

Sur une lettre du Concile à des Eveſques.

[Nous entendons d'une lettre adreſſée aux Eveſques qui eſtoient à Conſtantinople,] 'ce que le Concile mande à ces Eveſques, qu'il croyoit qu'ils n'avoient point eu connoiſſance de ce qui avoit eſté envoyé quelque temps auparavant. [Cela peut neanmoins s'entendre de la lettre à l'Empereur, ou de quelques au-

Conc. t. 3. p. 776. e.

tres memoires ; pourvu qu'on ne le raporte pas] à la lettre du Concile écrite à
p.768.c. ces meſmes Eveſques, 'qui commence par τοῖς ἐν τοσαύτῃ τραυμάτα καθεζῶσι.
Merc.t.2.pr. p.37. 'Car Dalmace répondant aſſez clairement au memoire joint à cette lettre, [le Concile n'euſt pas douté ſi elle avoit eſté renduë.]

Pour la page 465. §80.

NOTE LIX.

Sur la lettre du 13 d'aouſt.

Conc.t.3.p. 772.c. 'Le titre de la lettre écrite de Conſtantinople au Concile par les Eveſques le 20 de Meſori, porte qu'elle fut écrite en l'indiction 15, [qui eſt celle de l'an
ap.p.548. 432.] '& on lit de meſme dans l'ancienne traduction. [Je ne ſçay pas ſi par quelque ſupputation particuliere, on peut faire commencer la 15.e indiction dés le mois d'aouſt 431, qui ſelon les regles ordinaires ne commençoit qu'au mois de ſeptembre. Mais ſi cela ne ſe peut, il faut dire que c'eſt une faute ; n'y ayant pas moyen de douter que la lettre ne ſoit de 431. Je voudrois que M.r Baluze euſt voulu examiner cette
p.542. difficulté,] 'comme il s'eſt donné la peine de nous aſſurer que le 20 de Meſori eſt le 13 d'aouſt.

Pour la page 467. §81.

NOTE LX.

Endroit d'une lettre du Concile à l'Empereur, corrigé.

Conc.t.4.p. 790.b. 'Le texte de la ſeconde lettre du Concile à l'Empereur pour S. Cyrille, porte que ſi l'Empereur veut eſtre exactement informé des choſes, le Concile le prie d'envoyer ceux qu'il jugera à pro-
ap.p.522. pos &c. 'L'ancienne verſion donnée par M.r Baluze prend le meſme ſens. [Celle qui eſt dans les derniers Conciles le prend encore.] 'Le P. Garnier meſme le ſuit dans ſon texte : mais à la marge il
Merc.t.2.pr. p.34. en prend un autre, qui eſt que le Concile prie l'Empereur de mander quelques Eveſques pour l'informer de toutes choſes. [Selon le ſecond ſens, il faut ajouter dans le grec ἐπιτρέπειν, ou quelque mot ſemblable, & lire τῇ ἁγίᾳ συνόδῳ ἐπιτρέπειν ἐκ τέμψαι. Et ce ſens eſt aſſurément le meilleur, ou plutoſt l'unique que l'on puiſſe ſuivre. Car le Concile n'avoit garde d'aller encore demander des gents de Cour, qui ſe laiſſant gagner par leurs adverſaires, ou n'ayant pas des vuës aſſes pures, ou ne ſachant pas avec quelle ſageſſe il faut conduire les affaires de l'Egliſe, ne pouvoient que faire de nouveaux troubles.] 'Il eſt certain au contraire que le Conc.t.3.p. 710.a.b. Concile demanda à l'Empereur la permiſſion de luy envoyer des deputez : & ce fut ſur ſa demande que l'Empereur luy accorda cette permiſſion, [auſſitoſt aprés.]

Pour la page 470. §82.

NOTE LXI.

Que la défaite d'Aſpar n'a point rendu Theodoſe favorable au Concile d'Epheſe.

Bar.431.§133. 144. 'Baronius croit que Theodoſe deviut plus favorable au Concile d'Epheſe, parcequ'il fut touché de Dieu par la perte de l'armée qu'il avoit envoyée en Afrique, ſous le General Aſpar, laquelle y fut defaite en l'an 431 par les Vandales, peu aprés le ſiege d'Hippone. [Mais ce ſiege n'ayant eſté levé qu'au mois de juillet ou d'aouſt, *V. S. Auguſtin* § 353, la défaite d'Aſpar n'eſtoit pas apparemment encore arrivée à la fin d'aouſt, & on n'en pouvoit pas alors avoir eu la nouvelle à Conſtantinople. On peut juger la meſme choſe] 'de ce que dirent les Conc.t.3.p. 711.p.d. Orientaux quelque temps aprés à Theodoſe, Qu'il avoit beſoin de proteger la vraie foy pour s'attirer la protection de Dieu, *in bello quo Africam premitis*. [Par où l'on voit aſſez qu'ils ne ſavoient point encore le malheureux ſuccés de cette guerre. Comme Theodoſe n'agiſſoit point par paſſion, mais par ignorance, je ne ſçay ſi les malheurs dont Dieu pouvoit punir les pechez de ſon ignorance, euſſent eſté capables de le detromper, ſi ce n'eſt que ces pu-

nitions nous ſont rentrer en nous meſmes, & examiner plus ſerieuſement & plus attentivement en quoy nous avons pu irriter Dieu contre nous; ce qui nous rend plus ſuſceptibles de ce que les ſerviteurs de Dieu nous peuvent dire.]

Pour la page 470. § 82.

NOTE LXII.

Nombre des deputez envoyez à l'Empereur.

Conc.t.1.p. 1018.[L. ber. c.6.p.26.

'On marque en quelques endroits, que les Eveſques du Concile d'Epheſe, & les Orientaux, envoyerent chacun de leur coſté ſept Eveſques à l'Empereur.

Bar.431.§ 148.

'Baronius a remarqué cela comme une faute, & a ſoutenu qu'on en avoit envoyé huit. 'Les Orientaux diſent en effet

Conc.t.3.P. 7[9]0. a [p.]724.725 783.[8]2[9].p 837. b p.740.n.d] 744.

poſitivement qu'ils eſtoient huit; [a] & nous avons leurs noms en deux differents endroits. [b] Il faut pourtant remarquer que dans tous ces deux endroits, Hellade de Ptolemaide le dernier des huit, eſt omis dans les pieces données par Lupus. Monſieur Baluze regarde cela comme une faute. 'Du coſté des Catholiques, nous ne trouvons que ſept Eveſques. Mais ils y joignirent le Preſtre Philippe Legat du Pape: [& ainſi ils avoient auſſi huit deputez.] 'C'eſt donc ſans fondement qu'on pretend que Philippe n'eſtoit pas compris dans le nombre des deputez marqué par l'Empereur.

t.3.p.780.d e] 784.b.

Merc.t.1.p. 383.c.

Pour la page 472.§ 83.

NOTE LXIII.

Quand les deputez des Orientaux ſont partis d'Epheſe, & ſont arrivez à Calcedoine.

Conc.t.3.p. 731.a.

'La lettre des deputez Orientaux à leur Concile, eſt datée du 15 du mois Gorpiée, [qui répond au mois de ſeptembre ſelon les Grecs de Syrie.] 'Le P.

Pet.dog t.4.l. 1.c.8. § 8.p. 421.Bar.431.§ 154.

Petau dit que c'eſtoit le 11 de ſeptembre, [ſuppoſant que les mois Syriens commençoient avec les mois Romains.] Mais Uſſerius qui a examiné depuis luy ces difficultez dans un traité exprés, les fait commencer quelques jours pluſtoſt; & met le premier jour de Gorpiée le 25 d'aouſt. Ainſi le 11 du meſme mois eſtoit le 4 de ſeptembre, 'ce que le Pere Garnier a ſuivi.

Merc.t.1.pr. p.19.

'Cette lettre eſtant la premiere qu'ils écrivirent à leur Concile depuis leur arrivée à Calcedoine, [il n'y avoit pas apparemment plus de deux ou trois jours qu'ils y eſtoient.] Huit jours avant qu'ils y arrivaſſent, Neſtorius avoit eu ordre de ſe retirer. [Ainſi c'eſtoit vers le 25 d'aouſt;] & comme les Orientaux ne l'apprirent qu'à Calcedoine, il falloit qu'ils fuſſent partis d'Epheſe avant le 25 d'aouſt. Il faudra differer tout cela de huit jours, ſi le 11 de Gorpiée eſt le 15 de ſeptembre.] 'M.r Baluze marque les deux opinions, & ne decide point quelle eſt la meilleure.

Conc.t.3.p. 731.c.

3p.p.713.n.b.

Pour la page 473.§ 84.

NOTE LXIV.

Temps du premier exil de Neſtorius.

'Nous trouvons dans les actes du Concile d'Epheſe, une eſpece de memoire, qui porte que ſept Eveſques du Concile & ſept des Orientaux eſtant allez à Conſtantinople, l'Empereur fut pleinement aſſuré que le ſaint Concile œcumenique n'avoit rien fait dans la depoſition de Neſtorius qui ne fuſt canonique, & ſelon l'ordre. C'eſt pourquoi approuvant leur conduite, il condamna celle des Orientaux, & enſuite, λοιπὸν, bannit Neſtorius, fit ordonner Maximien par ceux du Concile, & puis commanda aux Eveſques de s'en retourner chacun chez ſoy.

Conc.t.1.p. 1056.c.d.

[Selon cette ſuite, Neſtorius ne fut banni qu'aprés les cinq audiences que Theodoſe donna à Calcedoine aux deputez des Orientaux. IV. § 87. Et le moyen d'accorder cela] 'avec ce que diſent ces deputez meſmes, qu'en arrivant à Calcedoine, ils avoient appris du bruit public, que Neſtorius avoit eu ordre huit jours auparavant de ſortir d'Epheſe, & de s'en aller où il voudroit, 'ou plutoſt de ſe retirer à Antioche, comme on

p.731.e.

3p.p.721.

le

p.723.n.a. le voit par la lettre du Preſet? M.r Baluze croit qu'on peut reſoudre la difficulté, en diſant que cet ordre n'eſtoit pas un banniſſement. [Mais je n'en ſçay point de plus veritable pour un Eveſque de Conſtantinople ; & c'eſt viſiblement ce qui eſt appellé un exil dans le memoire. Car il ne parle point dutout là de ſa relegation à Oaſis, arrivée ſeulement quatre ans apres. Neſtorius pourroit avoir eu ordre à la fin d'aouſt d'aller où il voudroit hors de Conſtantinople, & avoir eſté relegué un mois aprés à Antioche.]

p.721. 'mais la lettre du Prefet ne ſouffre point

Lup.ep.n.p. 221. cette diſtinction. 'Lupus a mieux aimé dire que le bruit public avoit trompé les Orientaux, & que Neſtorius ne fut banni qu'environ un mois aprés, comme

Conc.t.3.p. 743.d|744.d. c. porte le memoire. 'Mais les lettres des Orientaux à leurs deputez, écrites durant les negociations qui ſe faiſoient à Calcedoine, montrent clairement ce me ſemble que Theodoſe s'eſtoit declaré abſolument contre Neſtorius, & que l'ordre de ſon banniſſement qui confirmoit ſa depoſition, avoit déja eſté donné. 'Ni luy, ni tous les Grands n'en vouloient point dutout entendre parler.

p.712.d|746.a| Liber.c.6.p. 26.

[Je croy donc qu'il vaut mieux avouer que le memoire dont nous ignorons l'auteur & le temps, n'eſt pas exact en ce point, non plus qu'en quelques autres. Car Theodoſe ne fut point dutout alors perſuadé que le Concile n'euſt rien fait que de canonique, ni que les Orientaux euſſent tort. Le memoire a donc pu joindre l'exil de Neſtorius avec l'ordination de Maximien, parceque ces deux choſes n'ont pas eſté fort eloignées. Et peut-eſtre meſme qu'aprés que l'ordre du banniſſement de Neſtorius eut eſté donné à la fin d'aouſt, on en ſuſpendit l'execution juſqu'à la fin des conferences qui ſe faiſoient à Calcedoine.] 'Les

Conc.t.p.p. 747.733. deux lettres qui congedient le Concile, ſans dire un ſeul mot de Neſtorius, [montrent bien que ſa cauſe avoit déja eſté decidée.]

NOTE LXV.

[Pour la page 960. §. 6

Sur S. Martinien Eveſque de Milan.

[Il eſt faſcheux]'que Baronius ſe ſoit engagé à accuſer de fiction ce que diſent les Orientaux, que Martin Eveſque de Milan avoit envoyé à Theodoſe un livre de S. Ambroiſe contre S. Cyrille. Il eſt juſte de ne les point croire, quand ils diſent que ce Martin eſtoit oppoſé à la doctrine de S. Cyrille, [eſtant aiſé qu'ils aient mal entendu ou mal expliqué ſes ſentimens. Mais quand on n'auroit d'ailleurs aucune connoiſſance de ce Martin, il n'eſt nullement à preſumer qu'ils aient feint un Eveſque qui n'eſtoit point, & qu'ils luy aient attribué des lettres à l'Empereur que perſonne n'avoit vuës ; c'eſt à dire qu'ils aient voulu impoſer à toute la terre dans la choſe la plus facile à verifier. Comment a-t-on pu croire que Jean d'Antioche & Theodoret aient écrit ou ſigné un menſonge tel que celui là ?] Bar.13.t.5 §7.

§ 167. 'Il eſt vray qu'on ne trouve point de Martin Eveſque de Milan. 'Mais on trouve un Martinien dans Ennode, [dans divers autres monumens anciens,] & meſme dans le martyrologe Romain au 2 de janvier. 'Ennode le met aprés Marole ſucceſſeur de Saint Venere [Ainſi il peut ſans difficulté avoir eſté Eveſque en 431.] 'Baronius le reconnoiſt preſque, en diſant qu'il vivoit du temps de Zoſime [mort en 418.] 'Ripamontius ſoûtient contre la chronologie du breviaire de Milan, qu'il gouvernoit en 431, ne doutant pas que ce ne ſoit celui que les Orientaux appellent Martin ; & Bollandus le ſuit, [ſans parler meſme du ſentiment contraire de Baronius.] Il dit que quelques uns l'appellent auſſi Maternien.

Enn.epig.82.p.623. Bar.2.jan. Enn.p.623. Bar.2.jan. Boll.2.jan.p.89.

[Nous avons mis dans le texte le peu qu'Ennode nous apprend de ce Saint dans ſon epigramme obſcure.]'Ce qu'on en dit de plus à Milan ſelon Ripamontius, & dans Ughellus, [ne paroiſt nul-

Ughell.t.4. p.70.

lement fondé. Il peut avoir ſuccedé à S. Marole vers 425. *V.S. Venere.*] 'Un ancien catalogue des Eveſques de Milan, marque qu'il gouverna 30 ans, [ce qui nous meneroit juſqu'en 455, quoiqu'il ſoit certain,] qu'Euſebe qui ne luy ſucceda qu'aprés Glycere & Lazare, [eſtoit Eveſque en 451. *V.S. Leon* § 95. Il faut apparemment III, au lieu de XXX,] puiſque le breviaire de Milan ne luy donne que trois ans. Mais il faut qu'il y ait faute auſſi dans ces trois ans, [ou qu'il n'ait eſté fait Eveſque qu'en 428 au pluſtoſt.] 'Bollandus qui le fait commencer en 423, luy donne XIII. ans, pour mettre ſa mort vers 455. 'Le meſme catalogue dit qu'il fut enterré dans l'Egliſe de S. Eſtienne, où il eſt encore, le 29 de decembre, *IIII. Kal jan.* [Je ne ſçay s'il ne faudroit point lire *IIII. Non.*] puiſqu'on pretend qu'il eſt mort le 2 de janvier, [& que c'eſt le jour de ſa feſte.] Papebrok croit qu'il eſt mort le 29 decembre, & qu'on a transferé ſa feſte au 2 de janvier à cauſe de l'octave de Noël. 'L'ancien calendrier de Milan ne marque ſa feſte ni en janvier, ni en decembre.

Mabi. muſ. p. 110.

Boll. 2. jan. p. 90. a.

may. t. 7. p. 62. c.

d. 2. jan. p. 90. a.

may. t. 7. p. 62. d.

Mabi. muſ. p. 107.

Pour la page 480. § 86.

NOTE LXVI.

Que la lettre des Orientaux à Ruſe eſt écrite de Calcedoine.

'Les Orientaux ſemblent écrire de Conſtantinople à Ruſe Eveſque de Theſſalonique, [& neanmoins on ne peut douter que ce ne fuſt de Calcedoine;] 'puiſque dans leur requeſte faite aprés avoir eu ordre de s'en retourner en Orient, ils diſent qu'on ne leur avoit point permis juſques alors de ſortir de cette ville. 'Le titre de l'adieu que Jean d'Antioche fit avant que de s'en retourner, porte que ce fut à Calcedoine. [Je m'imagine que c'eſt parceque Calcedoine paſſoit deslors comme pour un fobourg de Conſtantinople, & qu'elle en eſtoit ſi proche, que ſelon l'uſage commun, on pouvoit dire qu'on y eſtoit: de meſme que ſi une affaire s'eſtoit paſſée à S. Denys, & qu'on en écriviſt en un lieu fort eloigné où l'on connoiſtroit peu S. Denys, on ne feroit pas difficulté d'en parler, comme ſi elle s'eſtoit faite à Paris.] Theodoret parle de meſme de tout ce qui ſe fit à Calcedoine, comme ſi c'euſt eſté à Conſtantinople; '& cela ſe voit encore dans le titre de pluſieurs autres de leurs pieces. [Je ne voy pas ce qu'ils euſſent gagné à mentir exprés.]

Conc. t. 3. p. 741. c.

P. 730. c.

P. 735. c.

Theodr ep. 112. p. 981. c.

Conc. ap. p. 744. 749.

NOTE LXVII.

Pour la page 494. 507.

ſur la lettre à Acace.

'Il ſembleroit par le titre de la lettre de Theodoſe à Acace de Berée, qu'elle eſtoit adreſſée egalement à Acace, & à S. Symeon le Stylite, & meſme à beaucoup d'autres en diverſes provinces: '& Baronius dit en general qu'elle eſtoit adreſſée aux Eveſques & aux Anacoretes. 'Cependant il eſt aſſez viſible qu'elle ne parle qu'à des Eveſques qui avoient commerce avec Jean d'Antioche & les Orientaux. [Mais on pouvoit en avoir changé les derniers mots dans la copie qu'on en envoya à S. Symeon. Je ne voy pas qu'on puiſſe aſſurer] 'qu'elle ne ſoit pas entiere, comme l'a cru le P. Garnier.

Conc. t. 3. p. 1087. c.

Conc. p. 1087. a. b.

Merc. t. 2. p. 358. a.

NOTE LXVIII.

Pour la page 497. 503.

Temps de la depoſition de Dorothée, Hellade &c.

'Le Pape Celeſtin dans une lettre du 13 mars 432, dit qu'il faut que Neſtorius demeure condanné, *cum his quos ſynodalia loquuntur ſtatuta*, & que pour les autres, qui eſtant entrez dans le ſentimens de Neſtorius, eſtoient ſeparez de la communion eccleſiaſtique, ils doivent eſtre [depoſez &] chaſſez de leurs villes, s'ils ne condannoient l'hereſie avec ſon auteur & ſes compagnons; '& que c'eſt ainſi qu'il faut traiter Jean d'Antioche, s'il refuſe d'embraſſer les ſentimens de l'Egliſe. [Nous ne trouvons aucun Eveſque depoſé dans le Concile d'Epheſe que Neſtorius. Jean d'Antioche & les autres y ſont ſeulement ſeparez de la commu-

Conc. t. 3. p. 1072. a.

b.

nion. Qui ſont donc ceux que Celeſtin dit que l'on voyoit par les actes du Synode avoir eſté depoſez avec Neſtorius.]

p.1069.b. 'La lettre où il le dit eſt adreſſée, ſelon le titre, au Concile d'Epheſe :[& neanmoins on peut juger qu'elle parle auſſi au Concile de Conſtantinople qui avoit ordonné Maximien. Il y a donc apparence que ce Concile avoit depoſé quelques Eveſques, & que ce ſont ceux dont Celeſtin parle.]

Merc.t.2.p. 357 | Cyr. ep 40.42.p. 252.d|257.a. 'Le P. Garnier croit qu'Hellade, Euthere, Himere, & Dorothée depoſez par Maximien avant la fin de 432, l'avoient eſté par le Concile qui l'ordonna. 'Cependant on voit que Maximien envoya ſa Synodique à Hellade de Tarſe, [qu'on ne peut douter ce me ſemble eſtre celui qui fut depoſé. Maximien ne l'avoit donc pas encore depoſé. Mais comme Hellade refuſa cette Synodique, ne pourroit-on point dire que ce fut ſur cela que Maximien le depoſa? Le temps paroiſt bien court pour cela. Car il faut que Maximien ordonné le 25 d'octobre, ait envoyé juſqu'a Tarſe, & en ait receu réponſe avant que de proceder contre Hellade:] '& ſes deputez arriverent à Rome pour la feſte de Noël. [Neanmoins comme les couriers alloient fort viſte, je croy que Maximien pouvoit avoir receu la réponſe d'Hellade dés la mi-novembre; & quand ſes deputez ne feront partis que ſur la fin du mois, ils pouvoient encore eſtre arrivez à Rome pour Noël,] 'puiſque Celeſtin en les congediant le 15 de mars, eſperoit qu'ils pourroient eſtre à Conſtantinople pour Paſque qui eſtoit [le 3 d'avril.]

Conc.ap.p. 752.b.

t.3.p.1071.d.

d'1072.b.

NOTE LXIX.

Pour la page 503-591.

Pourquoi Sixte III. s'attribue des choſes faites ſous S. Celeſtin.

Cotel.g.t.1. p 43.a. 'Ce que nous diſons que Celeſtin écrivit par des Diacres que S. Cyrille luy avoit deputez, eſt tiré d'une lettre du Pape Sixte III. ſon ſucceſſeur, que M. Cotelier nous a donnée en 1677, 'avec

p 44.

une autre du meſme Pape. 'Sixte écrivit ces deux lettres par les Eveſques Lampece & Hermogene, qui avoient aſſiſté à ſon ordination, '& meſme à ſon election; [& on ſçait que ces deux choſes ſe ſuivoient ordinairement de ſi prés, que ſouvent on ne les diſtingue pas.] Cependant il parle des lettres que S. Cyrille avoit écrites par ces Eveſques, comme ſi c'eſtoit à luy qu'elles euſſent eſté adreſſées; '& il s'attribuë encore plus clairement, ἀπειλα, des choſes qui paroiſſent avoir eſté faites avant cette legation, & du vivant de Celeſtin; car ce qu'il dit qu'il avoit écrit par les Clercs de l'Egliſe de Conſtantinople, [ne peut guere marquer autre choſe que la lettre de Celeſtin au Concile d'Epheſe, envoyée par Jean Preſtre, & Epictete Diacre de Conſtantinople, le 15 de mars.

p.42.b.

p 45.b.

p.42.a.

Conc.t.3 p. 1071.1072.a.

Eſt-ce qu'il regarde tous les Papes comme une ſeule teſte, & croit ainſi ſe pouvoir attribuer ce qu'avoit fait ſon predeceſſeur? Il faudroit au moins ἀπειλαμεν, au lieu d'ἀπειλα. Ou bien eſt-ce qu'il agiſſoit tellement au nom de Celeſtin, affoibli peut-eſtre par ſon âge & par ſes incommoditez, qu'il etoit en pouvoir parler à Saint Cyrille comme d'une choſe claire & conſtante, & que S. Cyrille luy adreſſoit les choſes qui regardoient directement le Pape? S'il n'y avoit que l'endroit,] 'où il dit que les lettres de S. Cyrille luy avoient appris &c. On pourroit croire qu'il ne pretend point marquer que ces lettres luy fuſſent adreſſées, mais ſeulement qu'il avoit ſçeu ce qu'elles contenoient, ſoit que Celeſtin à qui elles eſtoient écrites les luy euſt communiquées; ſoit qu'eſtant arrivées aprés la mort de Celeſtin, elles luy euſſent eſté renduës aprés ſon election. Car s'il ne marque pas tout ce détail à S. Cyrille, c'eſt que cela ne ſervoit de rien pour le fond.

Cotel.p.42.a.

[Quoy qu'il en ſoit de toutes ces choſes, comme ces lettres de Sixte ſont écrites dés le commencement de ſon

epiſcopat, nous avons cru pouvoir attribuer à Celeſtin tout ce qui les a precedées.]

Pour la page 507. § 97.

NOTE LXX.

Que Theodoret n'a point défendu Theodore de Mopſueſte dans ſon Pentaloge.

Merc t.2.p. 259.a.

'Le P. Garnier pretend que le dernier des cinq livres de Theodoret contre S. Cyrille, eſt celui meſme que Theodoret dit dans ſon epiſtre 16, avoir écrit pour la défenſe de Theodore & de Diodore. Le P. Garnier dit que cela eſt prouvé manifeſtement par les paroles ſuivantes de Mercator: 'Et dans ces paroles ſuivantes, il n'y a pas un mot de Theodore. On lit enſuite dans l'edition du P. Garnier, *Ex libro quinto Theodoreti pro Theodoro.* [Je ne ſçay ſi c'eſt là ce qu'il a voulu dire; & s'il a pretendu que ces mots eſtoient de ſon manuſcrit. Quand ils en ſeroient, ce ſeroit un fondement aſſez foible, eſtant aiſé qu'un copiſte ait ajouté ce *pro Theodoro*, qui ne ſe trouve point en effet dans les autres paſſages citez du meſme livre aprés celui-ci: Et ni dans le paſſage où eſt *pro Theodoro*, ni dans les autres, on ne voit point qu'il s'agiſſe de Theodore. Mais dans l'edition de M.r Baluze, qui fait profeſſion de ſuivre exactement ſes manuſcrits, on lit ſimplement en cet endroit à la marge, *p.* 330, *verba Theodoreti.*

2. 'Mercator condanne tres rudement Theodoret, à cauſe qu'à la fin de ſon 4.e livre il avoit parlé avec quelques eloges de Theodore, en diſant qu'il ne vouloit pas neanmoins ſe ſervir de ſon témoignage, parceque d'autres l'accuſoient d'erreur. Qu'auroit-il donc dit ſi tout le livre cinquieme euſt eſté l'apologie de ce Theodore?]

Theodr. ep. 16. p. 910. 911. 'Quelques perſonnes trouvant mauvais que Theodoret n'euſt pas cité Diodore & Theodore parmi les Peres, il répond qu'il n'a pas dû les citer comme juges à des perſonnes qui les recuſoient: à quoy il ajoute: 'Mais j'ay aſſez fait voir le reſpect que j'ay pour eux par l'écrit que j'ay fait pour les défendre contre ceux qui les accuſent. Il n'y a pas aſſurément d'apparence que cette apologie de Diodore & de Theodore, & l'écrit où l'on ſe plaignoit qu'il ne les avoit pas citez, ſoient un meſme ouvrage: [Et c'eſt neanmoins ce qu'il faut dire ſelon le Pere Garnier.] « p. 911. B. « « « « « «

Merc. t. 2. p. 465. 'Si ces cinq livres contre S. Cyrille ſont les meſmes que les ſix ou ſept marquez par Photius, comme le ſoûtient le P. Garnier; Phot. c. 46. p. 34. 'Photius marque le ſujet de tous ces livres, & ne dit point qu'il y en euſt aucun deſtiné à défendre Theodore.

NOTE LXXI.

Pour la page 508. § 97.

Conjecture peu fondée ſur ce Pentaloge.

Merc. t. 2. p. 265. 'Le P. Garnier veut que les ſept premiers traitez des 27 attribuez à Theodoret par Photius, & qui faiſoient ce ſemble un corps à part, ſoient la meſme choſe, que les cinq livres du Pentaloge de Theodoret, dont Mercator nous a donné des extraits. 'Car Photius diſant que le ſecond & le troiſieme diſcours, Phot. c. 46. p. 32. eſtoient compoſez des preuves de l'Ecriture, 'le P. Garnier croit que Mercator Merc. p. 265. n'en a fait qu'un livre. Ainſi il reduit les ſix premiers à cinq, & pour le 7.e il n'en parle point du tout, quoique Photius le joigne clairement aux autres. Neanmoins comme c'eſtoit une eſpece de lettre, elle pouvoit peut-eſtre ſe ſeparer du reſte, & n'y eſtre pas neceſſairement jointe. [Mais ce qui devoit un peu embaraſſer le Pere Garnier dans ſa conjecture, c'eſt que le 2 & le 3 de Photius eſtant reduits en un, c'eſtoit dans le 3.e que Theodoret alleguoit les paſſages des Peres. 'Et neanmoins dans l'ouvrage Phot. c. 46 p. 32. Merc. t. 2. p. 270. 2. dont parle Mercator, il paroiſt que c'eſtoit dans le 4.e qu'il les citoit. 'Il n'y a point non plus d'apparence que le 5.e p. 272. 2. livre de ceux dont parle Mercator, ayant

au moins 29 chapitres, [Photius l'euſt mis parmi les autres,] qui eſtoient plus courts que les trois dialogues de Theodoret ; [ce qui ſe verifie aſſez] par les 17 qui nous reſtent, puiſqu'ils ſont à peine chacun la valeur d'un chapitre un peu raiſonnable. [Ainſi ce qu'on peut dire de la penſée du Pere Garnier, c'eſt que c'eſt une conjecture aſſez peu fondée, & qui tombe dans des difficultez conſiderables.]

Phot.cl96.p. 331.

Ath.t.2.p. 293.&c.

Pour la page 531.§ 106.

NOTE LXXII.

Fautes de Theophane ſur la declaration de foy des Orientaux.

Theophane dit que Jean dans l'acte où il envoyoit [en 432] la declaration de ſa foy à S. Cyrille, ſatisfoit profeſſion de recevoir non ſeulement la foy de Nicée, mais encore celle des 150 Peres de Conſtantinople, & ce qui avoit eſté fait à Epheſe. [Il ne pouvoit recevoir ce qui avoit eſté fait à Epheſe, ſans recevoir la depoſition de Neſtorius & l'anatheme de ſa doctrine. C'eſt ce qu'il ne fit qu'en 433, par la lettre πρωτη ἐν διορίσματος. Mais dans cette lettre il ne parle point du tout du Concile des 150 Peres. Il n'en parle point non plus dans ſa premiere lettre ecrite en 432. Et le témoignage de Theophane eſt bien foible pour nous aſſurer qu'il en ait parlé dans la declaration de foy faite en l'an 432, puiſqu'il ſe trompe certainement lorſqu'il dit qu'elle recevoit ce qui s'eſtoit fait à Epheſe. Je ne ſçay ſi l'on trouve que perſonne ait parlé des 150 Peres avant le Concile de Calcedoine. Que ſi Jean en avoit parlé dans ſa declaration de foy, je ne voy pas pourquoi cela ne ſeroit pas dans ſa lettre πρωτη, où elle fut inſerée. Ce qui a pu tromper Theophane à l'égard du Concile d'Epheſe, c'eſt que la declaration de Jean avoit eſté dreſſée à Epheſe, mais par les Orientaux. Les termes de Theophane peuvent recevoir ce ſens : mais je ne croy point du tout que ç'ait eſté ſa penſée.]

Thphn.p.78. d.

NOTE LXXIII.

Sur un ſermon de Saint Cyrille.

Pour la page 518. § 108.

Le Pere Garnier croit que le ſermon de Saint Cyrille qui commence par Ὁ μακάριος προφήτης Ἡσαΐας, doit eſtre mis aprés le diſcours de Paul fait le jour de Noël ; & que nous n'avons rien de ce que dit S. Cyrille le dimanche ſuivant ; premier jour de janvier, que ce que Liberat nous en a conſervé, quoique ſelon que ce ſermon de S. Cyrille eſt placé dans les Conciles, il ait ſuivi celui du 1.er janvier. [Mais l'ordre ſuivi dans les Conciles eſt autoriſé par Facundus, qui met le ſermon de S Cyrille, *Beatus propheta Iſaias*, comme la réponſe & la ſuite du diſcours de Paul, dont il raporte un endroit, & qui eſt celui du premier janvier. [a] Leonce fait la meſme choſe, en raportant des paſſages de ce diſcours de S. Cyrille, & des deux de Paul.

Liber.n.p. 15. Merc.t.2.p. 396.a.

Conc.t.3.p. 1103.

Fac.l.1.c 5. p.46.47.l.7.c. 7.p.105.

Conc p.1101. a.b.

a Leon.in Bar.p.982.a.b.

NOTE LXXIV.

Si Paul d'Emeſe a fait deux voyages en Egypte.

Pour la page 542. § 110.

Le P. Garnier ne veut pas que Paul d'Emeſe ſoit revenu d'Alexandrie à Antioche, pour obtenir de Jean les dernieres concluſions de la paix, & les porter enſuite à Alexandrie. Il aime mieux croire que ces paroles de Jean, ἐπαινέσει ὃν μετὰ εἰρήνης, ſe raportent à συνάρετα qui eſt immediatement auparavant, & qui ſignifient que la concorde retourne avec la paix. [Ce ſens paroiſt aſſurément moins naturel que celui qui fait raporter ces paroles à Paul, dont Jean venoit de parler,] & qui eſt favoriſé par Liberat, qui dit que Paul fut chargé de la lettre de paix, *Dudum per ſanctionem &c.* Facundus paroiſt marquer encore la meſme choſe. [Mais nous n'oſons pas nous appuyer abſolument ſur ces deux auteurs, parcequ'ils ſont aſſez confus, & n'ont pas diſtingué les deux voyages de Paul. S'il n'eſt pas venu deux fois en Egypte, il faut dire qu'il

Liber.n.p.35

Cyr.ep.42.p. 153.a.

Liber.c.2.p. 31.

Fac.l.1.c 3. p.43.

y demeura durant le voyage qu'Ariſtolaüs & les deux Diacres de Saint Cyrille firent en Syrie.]'Car on marque que ce fut luy qui aprés ce voyage apporta à Jean la lettre celebre de Saint Cyrille, *Lætentur cæli &c.* qui fut l'entiere conclusion de la paix. 'On trouve auſſi que Paul donna à Saint Cyrille la lettre de paix, & receut de luy la lettre d'union pour la porter à Jean accompagné des Clercs de Saint Cyrille. [Si cette lettre d'union eſt celle qui fut portée par les deux Diacres, Paul fit le voyage avec eux. Mais ce pourroit eſtre la derniere lettre *Lætentur cæli*; car quoiqu'on ne marque pas que Saint Cyrille ait envoyé aucun de ſes Eccleſiaſtiques pour la porter, il eſt neanmoins aiſé de preſumer qu'il le fit, quand ce n'euſt eſté que pour eſtre aſſuré de quelle maniere on la receuroit.]

Conc.t.3.p. 2106.a.

ap.p.785.e.

Pour la page 542. 5210.

NOTE LXXV.

Faute corrigée dans la 21.e homelie paſcale de Saint Cyrille.

Cyr. T.22.p. 269.d

Le texte de S. Cyrille fait commencer le Careſme l'an 433, le 27 du mois de Mechir, c'eſt à dire le 21 de fevrier, qui eſtoit le matin de la ſeconde ſemaine de noſtre Careſme. [Mais l'on voit par ſes autres homelies, qu'il commence toujours le Careſme au lundi, & ſix ſemaines avant Paſque. Ainſi il faut lire en cet endroit,] *non le 27 de Mechir*, [mais *le* 19, qui eſt le 13 de fevrier. Et c'eſt ce que le traducteur a ſuivi: Car il a mis le 19 de mars, ſelon ſa faute ordinaire, de ſuppoſer que les mois Egyptiens répondent aux noſtres, au lieu qu'ils commenceot toujours quelques jours devant.]

Tout la page 545. 5422.

NOTE LXXVI.

Que la paix n'a eſté concluë qu'au mois de mars 433.

Conc.t.3.p. 2091.d.

[Nous ne croyons pas]'que la lettre de Jean d'Antioche à Saint Cyrille, où il anathematize la doctrine de Neſtorius, ait pu eſtre écrite pluſtoſt qu'en l'an 433, vers le mois de mars, puiſque S. Cyrille voulant faire part à ſon peuple de l'agreable nouvelle de la paix de l'Egliſe, dont elle eſtoit comme le dernier ſeau, luy en fit la lecture le 23 d'avril. [Il faut donc ajouter à cela, que Jean ne l'écrivit qu'aprés que Caſſius & Ammone le furent venu trouver de la part de Saint Cyrille, comme cela eſt clair par l'hiſtoire: & ces deux Diacres ne partirent d'Alexandrie qu'en janvier 433, ſurtout ſi Paul d'Emeſe vint avec eux, comme il y a bien de l'apparence; 'puiſqu'ils ne partirent qu'apres que Saint Cyrille eut receu Paul à la communion: & Paul aprés y avoir eſté receu, parla dans l'egliſe, le 25 decembre, & le premier de janvier. [a] Cependant la lettre de Jean au Pape & à S. Cyrille, [qui eſt écrite en meſme temps,] parlant du Concile d'Epheſe, dit qu'il s'eſtoit tenu l'année de devant. [Ainſi il ſemble que nous ſoyons abſolument obligez à la mettre dés 432, & à dire que les ſermons du 25 decembre, & du premier janvier, ne ſont faits qu'aprés qu'on eut receu les dernieres lettres de Jean qui apportoient la confirmation de la paix.

Bin.t.1.p. 1521.b.

Cyr.ep.40.p. 152.153.

Conc.t.3.p. 2091.b.c.d.

a p.1087.c.

Mais il faudra donc dire auſſi, que ces ſermons ne ſont pas]'ceux dont parle Saint Cyrille dans la lettre à Theognoſte, écrite lorſqu'on attendoit encore ces dernieres lettres de Jean. [Et c'eſt ce qui eſt difficile à croire, ſurtout quand on conſidere la conformité qu'ont ces ſermons, avec ce qu'en dit la lettre à Theognoſte. Je voy encore moins ce que l'on peut répondre au ſermon du 23 avril, où S. Cyrille lut à ſon peuple la lettre de Jean.]'Le P. Garnier dit qu'au lieu du 26 de Pharmouthi marqué par le titre de ce ſermon, il faut lire le 28 de Tybi, qui eſt le 23 de janvier. Mais il le dit de luy meſme, ſans eſtre autoriſé d'aucun manuſcrit: [& il n'eſt point à preſumer que des copiſtes aient changé des mots qui leur eſtoient peu con-

Cyr.ep.40.p. 152.a.

p.153.a.b.

Merc.t.2.pr. p.50.

mus, & qui n'ont aucun rapport. Il ſe rencontre de plus, que le 23 janvier en 433, eſtoit un lundi, & le 23 avril un dimanche. Et depuis le 25 ſeptembre 432, juſqu'au 24 decembre 433, il n'y a pas un ſeul mois Egyptien dont le 28 tombe en un dimanche, que celui de Pharmouthi. D'ailleurs, plus nous avancerons la paix; plus nous trouverons de difficulté]aux lettres de Sixte III. ſur cette paix, datées ſeulement du 17 de ſeptembre 433. p.1178.a.b.10.

[Pour ce qui regarde donc la lettre de Jean au Pape, qui dit que le Concile d'Epheſe s'eſtoit tenu l'année de devant, je penſe que pour l'entendre, il faut remarquer que les années ne commençoient point alors au premier de janvier, comme on fait preſentement. Les Egyptiens les commençoient au 29 ou 30 d'aouſt, les Syriens quelques jours plus tard &c. On n'avoit donc pas une idée fixe de l'année comme aujourd'hui: & quand on diſoit par exemple, *cela s'eſt fait cette année*, on ne ſongeoit point au premier de janvier, ou à quelque autre jour particulier; mais on entendoit ſeulement qu'il n'y avoit pas plus d'un an que la choſe s'eſtoit faite. Ainſi quand Jean dit que le Concile d'Epheſe s'eſtoit tenu l'année precedente, cela ne ſignifioit autre choſe, ſinon qu'il y avoit plus d'un an, & qu'il n'y en avoit pas encore deux entiers.]

NOTE LXXVII.

Pour la page 550. § 113.

Que la lettre de Sixte à S. Cyrille a eſté envoyée avant le 17 de ſeptembre.

Conc.t 3.p. 1176.a.b.c.b. 'Les réponſes du Pape Sixte à S. Cyrille, & à Jean d'Antioche, ſont toutes deux datées du 17 de ſeptembre. p.1177.c. 'Cependant il écrivit à S. Cyrille avant que les deputez de Jean fuſſent arrivez, & il les attendoit pour luy écrire. [Diroit-on qu'il auroit gardé quelque temps ſa lettre à S. Cyrille, & que les deputez de Jean eſtant arrivez durant ce temps là, il luy fit réponſe, envoya les deux lettres en meſme temps, & pour cela les fit dater du meſme jour? Cela a peu d'apparence; & en ce cas, il auroit ſans doute changé l'endroit où il dit qu'il attend les deputez de Jean. 'Il vaut mieux avouer qu'il y a faute dans l'une des deux dates, & ſans doute dans la lettre de Saint Cyrille. Merc.t.2.p. 562.a. [Car S. Cyrille eſtant aſſuré de la concluſion de la paix dés le mois d'avril, il ſe haſta, ſelon toutes les apparences, d'en écrire au Pape.]'Ses lettres arriverent durant que le Pape tenoit un Concile, '& le Pape luy répond au nom du meſme Concile. [Il n'y a donc aucune apparence de differer cette réponſe juſques au 17 de ſeptembre.]'Ce Concile eſtoit aſſemblé pour l'anniverſaire de ſa promotion, [à la fin de juillet, ou fort peu aprés. *V. S. Celeſtin note* 3. Ainſi il n'y a guere d'apparence qu'il ait gardé ſa lettre juſqu'au 17 de ſeptembre ſans l'envoyer.] Conc.p.1176. d e. p.1178.a. p.1176.e.

NOTE LXXVIII.

Pour la page 553. § 114.

Sur une lettre attribuée à Theodoret contre Saint Cyrille.

'La lettre de Theodoret à Neſtorius, eſt ſuivie dans le recueil du P. Lupus, d'une eſpece de lettre ou de memoire aſſez long ſur la lettre de Saint Cyrille, *Lætentur cæli*. Le titre porte, *Ea quæ reſcripta ſunt ad Prophetam &c.* ſans dire de qui eſt cette piece: '& je ne voy point que le Pere Lupus donne meſme aucune conjecture ſur cela. M.r Baluze dit poſitivement que c'eſt une lettre de Theodoret, & ne marque rien neanmoins pour le prouver. Le commencement qui eſt plutoſt en forme de memoire que de lettre, [pourroit donner quelque lieu de croire que c'eſt]ce memoire par lequel Alexandre d'Hieraple avoit répondu à Jean d'Antioche ſur le meſme ſujet. 'Mais par la fin on voit que c'eſt une réponſe, non à un homme avec qui on rompoit, [comme Alexandre avec Jean;] mais à une perſonne jugée digne de reſpect, en qui neanmoins Lup.ep.121.p 254. n.p.462. Cone.app. 823.a.b. p.799.§ 93. p.826.

on reprennit quelque choſe : [Et Irenée dont la pluſpart des pieces de ce recueil
p.801.b. ſont tirées,] traite quelquefois ſon Alexandre de prophete. [Ainſi tout cela
p.813.b|823.b. ne convient pas mal à Theodoret.] Ce que dit la lettre ſur la recompenſe que demande l'Egyptien, a meſme quelque raport avec ce qu'on lit dans une lettre de Theodoret à Hellade. [Mais toute la piece eſt employée pour trouver dans la lettre de S. Cyrille des erreurs contre le dogme, & meſme des blaſphemes : & je ne voy point que cela puiſſe convenir à Theodoret, qui reconnoiſt partout la lettre de S. Cyrille pour ortho-
p.823.a. doxe,] & qui n'oſe y rien reprendre. [Ce qui eſt certain, c'eſt que cette lettre chicaneuſe, outrée, emportée, pleine de faux raiſonnemens, ne ſauroit faire d'honneur à celui dont elle vient, quel qu'il puiſſe eſtre.]

Pour la page 574. § 122.

NOTE LXXIX.

En quel temps l'Euphrateſienne s'eſt ſeparée de Jean d'Antioche.

Conc.ap.p. 828.a. [Jean d'Antioche écrivant à Taurus ſur l'inthronization de Saint Procle, & ainſi vers le milieu de may 434 au pluſtoſt,] dit qu'on n'avoit encore employé que les voies de la douceur contre ceux qui ne vouloient pas accepter la paix. [Cela porte à croire qu'il n'avoit pas encore ordonné Athanaſe & Ma-
p.832. rinien.] Et en effet, ces deux ordinations ayant porté les Eveſques de l'Euphrateſienne à rompre la communion avec Jean ; Alexandre d'Hieraple en ſignant la lettre où ils la rompent, qui eſt la 129 dans le recueil du Pere Lupus, declare que pour luy il l'avoit rompuë plus d'un an auparavant, aprés le retour de Paul. [Ce retour de Paul ne ſe peut mettre plutoſt qu'au commencement d'avril 433. Ainſi la rupture de l'Euphrateſienne ſemble ne ſe pouvoir met-
Lup.ep.129.n. 7.478. tre qu'aprés le mois d'avril 434.] Cependant il eſt comme impoſſible de ne pas voir que l'epiſtre 130 de Lupus eſt la réponſe à la 129.e. Et cette 130.e eſt écrite aſſurément un peu avant l'aſque, qu'on met le 5 d'avril en l'an 434. [Lupus ne s'objecte point la lettre de Jean à Taurus, & Jean peut bien en effet n'avoir point conté ces deux ordinations, ni meſme l'expulſion aſſez violente d'Abibe, ſi elle eſtoit déja arrivée, pour des choſes qui paſſoient les voyes de la douceur.] A l'égard de Paul, Lupus met ſon p.479. retour dés le commencement de l'an 433. Ainſi il n'a point de peine à mettre l'epiſtre 129 au mois de mars 434. [Mais Paul retourna encore d'Antioche en Egypte, pour y conſommer la paix dont S. Cyrille ne fit la declaration à ſon peuple que le 21 d'avril.] Et la paix eſtoit déja commen- ep.93.p.404. cée lorſqu'Alexandre rompit avec Jean d'Antioche. [Comme cependant nous ne croyons pas pouvoir conteſter ce que dit Lupus, que l'epiſtre 130 répond à la 129.e, nous aimons mieux croire qu'Alexandre ne conte pas ſi exactement, lorſqu'il dit qu'il avoit rompu depuis plus d'un an, afin de pouvoir mettre cette epiſtre 529.e ſur la fin de mars 434.]

NOTE LXXX.

Pour la page 582. § 126.

Sur une lettre & un ſermon qu'on attribuë à Theodoret contre S. Cyrille.

Conc.t.3.p. 507.508. [On produiſit dans le V. Concile une lettre écrite par Theodoret à Jean d'Antioche, pour ſe rejouir avec luy de la mort de S. Cyrille. [Le titre de cette lettre eſt faux, par l'aveu de tout le monde, eſtant certain que Jean eſt mort pluſieurs années avant Saint Cyrille.] Je ne Eclair.p.13. croy point non plus que Theodoret fuſt 14. capable de témoigner ſe rejouir de la mort d'un grand Eveſque, qu'il faiſoit exterieurement profeſſion d'aimer & d'honnrer. [Et depuis la reconciliation, S. Cyrille avoit donné ſujet aux Orientaux de ſe loüer de ſa moderation & de ſon amour pour la paix. Auſſi l'evenement fit voir que tous les Catholiques, & Theodoret plus qu'aucun autre, avoient grand ſujet de regretter la mort de

de ce Saint. [Il y a bien de la difference]
Thdrt.ep.112. p.982.983. 'entre croire, comme a toujours fait Theodoret, que les Anathematiſmes de S. Cyrille favoriſoient l'hereſie d'Eutyche, & qu'il eſtoit dangereux de leur
t.5 p.98.1.c.d. donner autorité, '& de regarder un des grands hommes de l'Egliſe comme un miſerable & un méchant, dont la malignité croiſſoit tous les jours, '& comme
p.59.1.a. p.98.2.d. une peſte de l'Egliſe. 'Cette lettre accuſe S. Cyrille d'attribuer la mort à la nature immortelle: [& dans la chaleur meſme des diſputes & du ſchiſme, Theodoret avoit ſoûtenu contre ſes meilleurs amis, que S. Cyrille avoit renoncé à cette hereſie dés ſa premiere lettre à Acace.]

Leont.fec.p. 509.c. 'Ainſi puiſque Leonce de Byzance dit que les heretiques avoient ſuppoſé d'au-
Cyr.A.ep.2. ad.fucc.p.151. tres lettres à Theodoret, '& qu'il eſt certain qu'on en avoit ſuppoſé au Preſtre Philippe Legat du Pape encore vivant, [il y a toute apparence que celle-ci n'eſt l'ouvrage que de l'impoſture & du menſonge.]

Eclair p.14. 'Auſſi on ne voit point qu'elle ait eſté objectée à Theodoret, ni dans le Concile de Calcedoine, où il avoit des en-
Merc.b.p.273. 339. nemis paſſionnez, 'ni par Mercator, qui ramaſſe tout ce qu'il a pu trouver contre Iuy, & le dechire d'une maniere tres injurieuſe. [C'eſt une grande raiſon de croire, que cette lettre écrite en 444, ſi elle eſt vraie, n'eſtoit pas encore compoſée en 449. Et en effet, je ne voy pas comment Theodoret, ni aneun autre
Thdrt.G.p. 98.1.d. de ſon temps, auroit pu dire, J'que Dieu, qui d'ordinaire laiſſe les méchans jouir long-temps des biens de ce monde, n'avoit pas meſme voulu accorder cela à S. Cyrille; [le moyen, dis-je, que cela ait eſté dit par ceux qui ne pouvoient pas ignorer qu'il avoit eſté 32 ans Eveſque
p.101.1.a. d'Alexandrie.] 'Le P. Garnier dit qu'il a auſſi vécu plus de 70 ans.

[Mais quand on n'auroit point d'autre preuve de la fauſſeté de cette lettre, les penſées en ſont ſi baſſes, ſi ridicules, & ſi impertinentes, qu'on ne peut ſans ſe faire tort, l'attribuer à un eſprit auſſi grave & auſſi ſolide qu'eſtoit celui de Theodoret. 'Et il faut que le Cardinal Noris ait eu peu d'eſtime & de connoiſſance de ce grand homme, J'pour aimer
Ner.fyn.5.c. 7.p.67. mieux le faire auteur d'une piece ſi extravagante, que de reconnoiſtre qu'on a produit une piece fauſſe dans le V. Concile; [ce qu'on pourroit dire & du Concile de Nicée, & de tous les autres qui ſont encore plus autoriſez que le V, ſans bleſſer la veneration qu'on leur doit.]

'Pour le Pere Garnier qui veut auſſi
Thdrt.t.3.p. 99. ſoûtenir cette piece contre Baronius & divers autres, [c'eſt l'ennemi declaré de Theodoret.] Il reconnoiſt la fauſſeté de l'inſcription, & que les injures contre S. Cyrille en ſont & atroces, & baſſes. Il veut bien meſme qu'elle ſoit d'un Neſtorien, ſans que cela l'arreſte. [Mais il n'allegue rien de ſolide contre ces raiſons, & il n'a aucun manuſcrit] 'pour
p.100.§ 18. prouver que le nom de Jean n'ait pas toujours eſté dans le titre.

'La fin de cette lettre paroiſt aſſez de
p.99 l.b.c. Theodoret: Mais auſſi le trouble où il dit qu'il eſt ſur le bruit qui couroit que l'on mandoit l'Eveſque d'Antioche à la Cour, [n'a guere de raport avec cette effuſion de joie où le depeint le reſte de la lettre, à cauſe de la mort de S. Cyrille.

La fauſſeté de cette lettre rend fort ſuſpect] l'un ſermon produit encore dans
p.38. le V. Concile contre Theodoret, '& Merc.t.2.p. meſme dans le faux Concile d'Epheſe, 274. pour y faire condanner Domnus d'Antioche, devant lequel on diſoit qu'il avoit eſté prononcé. [Il eſt plus difficile de le rejetter, eſtant appuyé d'un auteur auſſi ancien que Mercator. Et neanmoins la chaleur que Mercator fait paroiſtre contre Theodoret, donne un juſte ſujet de croire qu'il n'a pas fort examiné ſi ce que l'on diſoit de luy eſtoit vray ou faux.] 'Domnus fut jugé, & condanné
Liber.c.12.p. 75. par une faction viſible des ennemis de la foy, eſtant abſent & malade. [Ainſi il eſt

aiſé qu'on ait produit contre luy de fauſſes pieces, qu'il euſt deſavouées, s'il euſt eſté en état de ſe défendre.]

Conc.t.3.p. 501.c.d. 'Dans ce ſermon, Theodoret témoigne publiquement devant tout le peuple d'Antioche, [c'eſt à dire devant toute la terre,] qu'il ſe rejouit de la mort de Saint Cyrille, comme d'un homme qui mettoit partout la diviſion & le trouble, & qui contraignoit les autres de conſentir à des blaſphemes. [Je ne croy pas qu'un meſme homme, ſans avoir perdu le ſens, la conſcience, & l'honneur, ait jamais dit ces paroles dans une

Thdrt ep.83. p.959.960. chaire,] '& parlé un peu aprés de Saint Cyrille, comme fait Theodoret dans ſa lettre à Dioſcore. [Ce que le Pere Garnier a pu trouver de plus ſpecieux pour dé-

t.3.p.59.a.d. fendre la pretendue lettre à Jean,] 'c'eſt que ſuppoſé que Theodoret fuſt dans la diſpoſition où cette lettre le repreſente, irrité contre S. Cyrille de ce qu'il l'avoit privé de la gloire qu'il eſperoit, (ce que tous ceux qui le regardent comme un homme de bien & d'honneur n'auront garde d'accorder,) c'eſt qu'il avoit pu dire tout ce qu'il vouloit dans une lettre particuliere à un ami qui eſtoit dans les meſmes ſentimens: Mais il s'agit ici d'un diſcours public ecouté par des amis & ennemis: & on ne pouvoit pas douter qu'il ne fuſt porté juſqu'à Alexandrie. Outre cela, on fait dire à Theodoret les propres paroles de Neſtorius, *homo hominem generat*, & pluſieurs autres, auſquelles je ne ſçay pas ſi on peut donner un ſens Catholique. 'Le Pere Garnier

p.991.a.b. ſoûtient que rien n'eſt plus exprés pour le plus pur Neſtorianiſme. [Ainſi il faut avouer que Theodoret & Domnus eſtoient de vrais Neſtoriens, ou meſme que toute l'Egliſe d'Antioche eſtoit pleine de Neſtoriens, ce qui pourroit aller à toute l'étenduë de ce patriarcat; ou reconnoiſtre que jamais ce ſermon ne fut de Theodoret. Auſſi on ne le luy objecta point, lorſqu'il demanda à eſtre rétabli dans ſon ſiege par le Concile de Calcedoine, parcequ'on en avoit ſans doute reconnu la fauſſeté.] 'Theodoret marque qu'on l'avoit accuſé à Alexandrie, d'avoir preſché à Antioche qu'il y a deux fils en J. C. Mais il ſoûtient que c'eſt une pure calomnie.

ep.83.p.957.c

NOTE LXXXI.

Pour la page 597. l. 30.

Sur une lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret.

[Il nous paroiſt difficile de fixer la lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret, qui eſt la 167.e dans le recueil de Lupus. L'ordre du recueil porte à croire qu'elle répond à la 166.e de Theodoret, écrite aprés ſa reconciliation avec Jean d'Antioche, & ainſi apparemment ſur la fin de 434. L'auteur du recueil le ſuppoſe dans le titre de la 167.e] 'Alexandre y paroiſt vouloir marquer ce que Theodoret dit dans la 166.e, *tenere illa, genua quæ in orationibus expendiſti*.

Lup.ep.167. p.334.337.

'Theodoret avoit eſté depuis peu à Antioche, & depuis le Concile de Zeugma. [Or il eſt difficile de croire qu'il y ait fait en ce temps là d'autre voyage que celui où il ſe réunit avec Jean.] 'Il paroiſt marquer auſſi la lettre d'Hellade, qui eſt la 164.e du recueil, & qui ne fut écrite que vers le temps de la réunion de Theodoret.

p.333.a.b.

p.336.b.

'D'autre part, il dit aſſez clairement qu'il répondoit à une lettre où Theodoret témoignoit eſtre en peine de juſtifier ſon obſtination, [de quoy la 166.e ne parle point.] 'L'Eveſque André luy avoit mandé depuis peu de jours, que dans tout le Pont on preſchoit que Dieu eſt paſſible. [Il le diſoit ſans doute en le blaſmant: Et ainſi il ſemble que c'eſtoit avant qu'André de Samoſates ſe fuſt reconcilié avec S. Cyrille.

p.336.a.b.

Cependant il y a trop de faits dans cette lettre poſterieurs à la réunion de André. Ainſi ou il donnoit à cela un tour different de celui où le prenoit Alexandre, ou cet André eſt different de celui de Samoſates, & pouvoit en eſtre

diſtingué par Theodoret, ſans qu'Alexandre le marquaſt plus particulierement : Theodoret pouvoit auſſi avoir écrit quelque autre lettre à Alexandre un peu devant la 166.e ou un peu aprés, en ſorte qu'Alexandre ait répondu à toutes les deux par la 167.e Il nous paroiſt au moins bien plus difficile de répondre aux raiſons qui joignent ces deux lettres, qu'à celles qui les ſeparent.]

Pour la page 607 § 133.

NOTE LXXXII.

Que Neſtorius a eſté banni à Petra en Arabie, & enſuite à Oaſis en Egypte.

[Le nom de *Petra* ou *Petra* eſt aſſez commun, de ſorte qu'il eſt difficile de juger quel lieu marquoit Theodoſe pour l'exil de Neſtorius,] 'lorſqu'il ordonne qu'il ſera conduit εἰς ἔξορίαν πέτρας. [a]On marque entre autres, *Petra magna*, & *Petra parva*, qui eſtoient ſur le bord de la mer dans la Libye Marmarique. [Et cela convient aſſez bien au deſſein que l'on avoit de releguer Neſtorius en un deſert, où il euſt peu ou point de commerce avec le reſte des hommes.] 'De plus, on met la grande & la petite Oaſis dans la meſme province. 'Et tous les hiſtoriens conviennent avec Neſtorius meſme, qu'il fut relegué à Oaſis, de ſorte qu'il eſt naturel de croire que les Pierres eſtoient dans le territoire d'Oaſis, [ou qu'elles n'en eſtoient pas eloignées. On pourroit peut-eſtre meſme dire que ces pierres portoient auſſi le nom d'Oaſis,] puiſqu'on remarque que le nom d'*Anaſis* ſignifie un lieu habité environné de deſerts, & que les Egyptiens donnoient en effet ce nom à tous les lieux de cette ſorte.

Conc.t.3.p. 1059.a. Alexandr.t.2.p. 52.1.

[a] p.1.1.

Bar.435.§ 2] Conc.ap.p. 721.n.b.

Lloyd.p.163. a.

[Je ne ſçay neanmuins s'il n'eſt pas auſſi naturel de dire, que Theodoſe ayant d'abord ordonné de bannir Neſtorius à Petra en Arabie,] 'qui eſt auſſi nommée les Pierres, [on luy conſeilla de le bannir encore plus loin, & juſqu'en Oaſis. Car on verra dans le texte,] 'que les barbares courant le lieu où il eſtoit banni, il ſe retira [non du coſté d'Alexandrie, mais] à Pane dans la Thebaide. [D'où l'on peut juger que l'Oaſis où il eſtoit, n'eſtoit pas ſur le bord de la mer, comme les grandes & les petites Pierres, mais aſſez avant dans la terre.

Arhad An.p. 510.n.b.

Evag.l.1.c.7. p.264.b.

'Theodoſe relegua encore *in Petris*, Irenée & Photius, comme ſectateurs de Neſtorius, & en adreſſa auſſi l'ordre au Preſet Iſidore. Il ne dit point non plus dans ce reſcrit en quel pays eſtoit ce lieu. [Ainſi on peut juger qu'il n'y en avoit qu'un qui ſerviſt communément d'exil; & par conſequent que Neſtorius & eux furent bannis en un meſme endroit.] Or Iſidore en donnant l'ordre pour bannir Irenée & Photius, dit que les Gouverneurs & les villes des provinces de Syrie preſteront main forte pour cela, [ſans parler de ceux d'Egypte.] Il paroiſt donc que ces Pierres ne ſont point dans la Lybie, [mais que c'eſt Petra dans l'Arabie, qui eſtoit une des provinces de la Syrie.] 'Et en effet, le tiere de l'edit de l'Empereur pour le banniſſement, porte *de exilio in Petram*. Le P. Lupus dit auſſi qu'il fut banni en Arabie.

Conc.ap.p. 884.c.

Lup.ep.n.p. 87.

'Pour le nom d'*Oaſis lois* que Neſtorius donne au lieu de ſon exil, [je n'en trouve rien.] 'Theophane dit que Theodoſe le bannit à Thaſe, [qui eſt une iſle de l'Archipelage, trop proche de la Thrace.] Mais il y a des manuſcrits qui liſent à Oaſis.

Evag.p.264. a.d.

Theophn.p.78 d.

n.p.572.a.

NOTE LXXXIII.

Pour la page 607.§ 133.

Sur Photius banni par Theodoſe.

'Le P. Lupus croit que Photius banni à Petra comme Neſtorien, n'eſt pas le Preſtre de Conſtantinople celebre entre les miniſtres de Neſtorius, parceque l'ordre de Theodoſe pour ſon banniſſement ne le qualifie point Preſtre, & ne parle point de ſa degradation. Mais Theodoſe ne dit point non plus qu'Irenée banni avec luy fuſt Comte. Il ne leur donne aucun titre. [Ainſi c'eſt d'ailleurs qu'il faut apprendre ceux qu'ils

Lup.ep.88. n.p.517.

avoient. S'il ne parle point de degradation, ce n'eſt pas de quoy il s'agiſſoit alors, ni meſme ce qui regardoit l'Empereur. Il ne dit point meſme qu'il degrade Irenée de ſes dignitez.] Il confiſque les biens de l'un & l'autre au profit du threſor public : ſurquoi Lupus dit que les Eccleſiaſtiques avoient rarement de grands biens. [Mais Theodoſe a pu confiſquer ceux qu'avoit ou pouvoit avoir Photius, ſans ſe mettre en peine à quoy cela alloit.] Et pour ce qu'ajoute Lupus, que ces biens euſſent dû appartenir à l'Egliſe, [je ne voy point ſur

Conc.ap.p. 884.b. quelle neceſſité cela eſt fondé.] 'Auſſi ces raiſons n'ont pas empeſché M.[s] Baluze de dire que ce Photius eſtoit apparemment le Preſtre de Conſtantinople : [Et il eſt certain que nous n'en connoiſſons point d'autre en ce temps là, dont cela ſe puiſſe entendre.]

Pour la page 608.§ 233.

NOTE LXXXIV.

En quelle année Neſtorius fut banni d'Antioche.

Conc.t.3.p. 1058.e. 'Comme le titre du reſcrit qui bannit Neſtorius, donne à Iſidore le titre de Conſul, [& qu'il n'eut cette dignité que

Bar.436 §1. en l'an 436,] 'cela a porté Baronius à mettre ce banniſſement de Neſtorius en la meſme année. [Ainſi il aura demeuré à Antioche quelques mois de plus que

435.§ 2. Conc. t.3.p.1231. les 4 ans marquez par Evagre.] Iſidore qui eſtoit Preſet d'Orient en l'an 435,

Cod.Th.t.6. p.368.l.2. Bar.435.§ 2. l'eſtoit en effet encore en 436.[a] Neanmoins comme ce fut dés l'an 435 au mois d'aouſt, que Theodoſe condanna ſes écrits au feu, & fit un edit tres rigou-

Metc.t.2.Pr. p.51. reux contre ſes diſciples, 'il y a bien plus d'apparence que cette rigueur a ſuivi ſa relegation, que non pas qu'elle l'ait precedée. [Car pour le titre de Conſul donné à Iſidore, il eſt aiſé que celui qui a fait ce titre, (car ce n'eſt pas l'original,) y ait

Evag.l.1.c.9. p.262.d. ajouté cette qualité, quoiqu'Iſidore ne l'euſt pas encore.] Et pour les quatre ans que Neſtorius demeura à Antioche, ſelon Evagre, [ils eſtoient preſque achevez au mois d'aouſt, auquel l'edit peut avoir eſté donné : & il ne fut peut-eſtre executé que quelques mois aprés.]

NOTE LXXXV.

Pour la page 621.§ 238.

Quand Theodoret a condamné Neſtorius.

Thdrt.c.5 p. 96.1.b. d p.97.d. 'Le P. Garnier met vers l'an 439, une lettre qu'il nous a donnée, [d] où S. Cyrille ſe plaint à Jean d'Antioche, de ce que Theodoret n'avoit point encore condamné Neſtorius avec les autres Eveſques, ἐμοῦ τοῖς ἄλλοις, reſiſtant à ce que tous les autres avoient fait, μηδὲ ἓν τοῖς ὑπομένουσι, & voulant eſtre ſeul de

p.98.a. ſon avis. 'Le P. Garniet croit, dis-je, que cette lettre n'a point eſté écrite pluſtoſt qu'en l'an 439, parcequ'il ſuppoſe qu'elle a ſuivi le nouveau differend qu'eut Theodoret avec Saint Cyrille au ſujet de Diodore & Theodore. [Je croirois plutoſt qu'elle a precedé ce differend. Mais il paroiſt toujours neanmoins que c'eſtoit aprés la ſignature generale contre Neſtorius. Ce qu'il ne faut pas entendre de celle de l'an 433, qui preceda de plus d'un an la réunion de Theodoret. Car S. Cyrille ne pouvoit pas ignorer que Theodoret n'avoit point alors condanné Neſtorius avec les autres Eveſques. Elle ne fut pas meſme generale, les deux Cilicies & l'Iſaurie n'ayant point ſigné alors contre Neſtorius. C'eſtoit donc aprés celle de 435 & 436, pour laquelle Ariſtoleüs fut envoyé une ſeconde fois. Et ainſi]

Lup.ep.197. p.194.b. a n.p.446. 'quoique Jean d'Antioche diſe que l'Euphrateſienne ſigna alors, [a] il en faudra neanmoins excepter Theodoret, dit le P. Lupus, & ſans doute auſſi quelques autres. Que ſi Theodoret ne ſigna point alors, on peut dire qu'il ne l'a point fait depuis juſqu'au Concile de Calcedoine, puiſqu'on ne voir point qu'il ait eu de neceſſité, ni meſme d'occaſion de le faire. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on ne trouve point qu'il l'ait fait.

[Dans l'epiſtre 83.[e], qu'il écrit à Dioſcore vers l'an 447, pour ſe juſtifier contre ſes calomniateurs, il ne dit point

dutout, ſelon l'edition du Pere Sirmond, qu'il ait rien ſigné contre Neſtorius; d'où l'on auroit quelque ſujet de tirer qu'il
Thdrt.t.5.p. 101.c. ne l'auroit point encore fait.] 'Mais le P. Garnier qui nous a donné cette meſme lettre augmentée ſur un manuſcrit du Vatican, 'y ajoute cet article. Ma
p.103 b. » main me rend témoignage que j'ay auſſi » ſouſcrit par deux fois aux tomes com- » poſez ſur Neſtorius par Jean d'heureuſe » memoire. [Cela parniſt aſſez formel, » pour dire qu'il avoit ſigné la condanna- tion de Neſtorius. Neanmoins il dit des *actes faits ſur Neſtorius*, & non *contre Neſtorius*. D'ailleurs, il eſt difficile de ne pas croire que ces deux ſignatures ſe raportent l'une au temps de ſa réunion en 434, & l'autre à la ſeconde ſignature exigée par Ariſtolaüs. Or il eſt certain que dans la premiere il n'avoit rien ſigné contre Neſtorius, & nous avons tout ſujet de le croire de la ſeconde, comme nous venons de le dire. Il eſt vray qu'il paroiſt vouloir dire que Dioſcore croit qu'il avoit condanné Neſtorius; ce qui peut paroiſtre peu conforme à la ſincerité, s'il croyoit encore Neſtorius innocent. Mais rien ne nous empeſche de croire qu'il avoit deslors reconnu ſon hereſie; & qu'ainſi il eſtoit preſt de le condanner, s'il s'en preſentoit quelque neceſſité,] 'comme il le fit
Conc.t.4.p. 622.b. au Concile de Calcedoine.

[On ne peut pas meſme douter qu'en ſe réuniſſant avec Jean d'Antioche & Saint Cyrille, il ne ſoit en meſme temps entré dans la communion de S. Procle, & ne l'ait reconnu pour legitime Eveſque de Conſtantinople: ce qui eſtoit en quelque ſorte ſigner la depoſition de Neſtorius. Mais il y a bien de la difference entre acquieſcer à la depoſition d'un Eveſque, lorſque cela eſt neceſſaire à la paix de l'Egliſe, pour laquelle tout Eveſque doit eſtre preſt à ſe depoſer, & ſigner que cette depoſition eſt juſte, lorſqu'on croit qu'elle ne l'eſt pas.]

NOTE LXXXVI.

Pour la Page 624 § 139.

Epoque du trouble arrivé ſur Theodore de Mopſueſte.

[Il faut commencer en 435 au pluſtard le trouble qui arriva au ſujet de Theodore de Mopſueſte, ſi nous recevons] 'la Conc.t.3.p. 1232.c. date miſe à la fin de la grande lettre de Procle aux Armeniens, ſelon le latin, *Conſulatu piiſſimorum Theodoſii, Auguſti XV. & Valentiniani IV*, [c'eſt à dire en 435.] 'Le Pere Garnier croit que Liber.c.20.n. cette date eſt bien ſuſpecte; parcequ'il p.554.55. n'eſtoit pas ordinaire de dater les lettres des Eveſques; & parceque tout ce qui donna occaſion à celle-ci n'a pu arriver dans les cinq mois qui reſtoient de cette année aprés la publication de la loy qui ordonnoit de ſupprimer & de bruler tous les écrits de Neſtorius, comme Liberat le ſemble dire. C'eſt pourquoi il veut qu'au moins au lieu de *Conſulatu*, on liſe *poſt Conſulatum*.

'Neanmoins puiſqu'il eſt certain que p.54. les Papes datoient leurs lettres, [les Eveſques de Conſtantinople ont bien pu les imiter en cela, ſurtout dans des lettres auſſi importantes que celle-ci.] 'Le meſ- Merc.t.2.b. me P. Garnier ne fait point difficulté de 69. croire que la troiſieme lettre de Saint Cyrille à Neſtorius eſtoit datée. 'La let- Conc.t.3.p. tre du Concile d'Epheſe à Theodoſe en- 745.d. voyée par Pallade l'eſtoit auſſi, & encore celle que quelques Eveſques 'écrivirent p.772.d.e. de Conſtantinople au meſme Concile.

[L'autre raiſon eſt bien plus forte. Car quoique Liberat ne ſoit pas tout à fait formel,] 'puiſqu'il dit que l'on com- Liber.c.10.p. mença à produire les livres de Theodo- 44. re, ſur ce que ceux de Neſtorius ſe trouvoient condannez par la loy [du 3. aouſt 435,] & par le Concile d'Epheſe; [ce qui donne quelque lieu de dire qu'on avoit commencé à produire Theodore, & à le traduire, auſſitoſt aprés le Concile d'Epheſe: neanmoins l'autorité du Concile avoit peu ou point de lieu à l'égard

de ceux qui ſubſtituerent les livres de Theodore à ceux de Neſtorius. Car c'eſtoient des Orientaux, qui ne receurent point le Concile avant la fin de 435 au pluſtoſt. C'eſtoient de vrais Neſtoriens qui ne le receurent jamais. Ainſi il eſt aſſurément bien difficile de ſoûtenir la date de la lettre de Procle, ſi l'on ne veut abandonner entierement Liberat.

[Mais il eſt tout à fait ſoûtenu par Conc.t.p.p. 991.b.c. Irenée témoin original,] 'qui faiſant S. Cyrille auteur du trouble arrivé ſur Theodore, dit qu'il l'excita pour tirer encore quelque choſe des Orientaux, aprés en avoir obtenu une nouvelle ſignature par le moyen d'Ariſtolaüs: '& il p.893.c. raporte une lettre de Jean d'Antioche ſur cette ſeconde ſignature, écrite quatre ans aprés que Paul fut revenu d'Egypte. Paul n'en revint qu'en l'an 433. Ainſi la lettre de Jean ne ſe peut mettre au pluſtoſt que vers le milieu de 436. On n'a pas donc commencé à parler de Theodore avant la fin de la meſme année; & par conſequent la lettre de Procle peut eſtre de 473, mais ne peut eſtre de 435.] Act.t.2.p. 62.c. 'Nous voyons en effet que les Eveſques d'Orient, en écrivant à l'Empereur pour Theodore ſemblent marquer la tranſlation du corps de Saint Chryſoſtome à Conſtantinople, [qui ne ſe fit que le 27 janvier 438.] *Cujus memoriam rediviuam feciſtis*, diſent-ils, *maximam hinc gloriam pietatis veſtra imperio facientes*.

[Il ſe rencontre cependant en ceci une Lib.c.10.p. 45. difficulté.] 'Car la lettre de Procle fut écrite, ſelon Liberat, en conſequence de celles que Rabula & Acace avoient écrites aux Armeniens contre ceux qui debitoient, & qui traduiſoient les écrits de Theodore. [Si donc Procle n'a écrit qu'en 437; il ſemble neceſſaire de dire que Rabula a vécu juſqu'à la fin de 436 au moins, & qu'Ibas qui luy ſucceda n'a pas pu eſtre pluſtoſt Eveſque d'Edeſſe.] Conc.t.4.p. 654.e. 'Cependant nous trouvons qu'il reprit Samuël l'un de ſes Preſtres, d'une parole qui pouvoit eſtre Eutychienne; qu'aprés cela Samuël communiqua encore avec luy durant dix ans, '& qu'il p.658.b.c. ſe ſepara de ſa communion, lorſque Domnus d'Antioche vint inthroniſer Eſtienne d'Hieraple; [ce qu'il faut mettre ſelon toutes les apparences en 445.] Il ſemble donc neceſſaire de reconnoiſtre qu'Ibas eſtoit Eveſque dés l'an 435.

[Mais avec cela il ne ſera point fort étrange quand Ibas aura conté pour dix ans les 9 ans preſque entiers, qu'on peut trouver depuis la fin de 436; juſqu'à l'inthroniſation d'Eſtienne; car ce n'eſtoit pas ſurquoi rouloit la difficulté. Il ſe pourroit bien faire meſme que Rabula auroit écrit aux Armeniens contre les ouvrages de Theodore dés 435, ou encore pluſtoſt ſi nous voulons, & qu'Acace ayant écrit enſuite ſur le meſme ſujet en 436 ou 437, cela ait commencé à remuer davantage les eſprits, & à exciter le trouble qui obligea Procle d'écrire. Rabula eſtoit toujours preſt à parler & à écrire contre Theodore. Quand meſme on n'auroit point traduit ſes livres en ſyriaque, & quand Liberat aura joint ſa lettre avec celle d'Acace, quoiqu'elles fuſſent écrites en des temps differens, & que ce ne fuſt pas tout à fait ſur le meſme ſujet, ce ne ſera qu'un defaut d'exactitude ordinaire à ceux qui veulent abreger, & fort pardonnable. Neanmoins puiſqu'on peut ſauver Liberat, en mettant la lettre & la mort de Rabula à la fin de 436, je penſe que c'eſt le parti qu'il faut prendre.

Comme on ne peut pas faire commencer ce trouble avant la fin de l'an 436, on ne peut pas auſſi le faire finir pluſtard qu'en l'an 441, auquel Jean d'Antioche mourut. J'S. Cyrille écrivit Conc.t.5.p. 467.d. ſur cette affaire à Firme de Ceſarée en Cappadoce, à la place duquel Thalaſſe Socr.l.7.c.48. p.391. fut fait Eveſque l'an 439.

NOTE LXXXVII.

Pour la page 628, § 140.

Que Rabula & Acace ont écrit à la grande Armenie contre Theodore.

[Il y avoit deux Armenies en 437. La

grande eſtoit audelà de l'Euphrate, & avoit apparemment encore ſon dernier Roy nommé Arſace, ou eſtoit diviſée entre ſes deux enfans, qui aimerent mieux ceder tous leurs Etats, l'un aux Perſes, & l'autre aux Romains, que de ſe ceder l'un à l'autre quelques provinces. *V. Theodoſe II.* § 27. 'L'autre Armenie ſurnommée la petite eſtoit eo deçà de l'Euphrate, & ſoumiſe depuis long-temps aux Romains, qui l'avoient diviſée en deux provinces, donnant Sebaſte pour metropole à la premiere, & Melitene à la ſeconde. Les hiſtoriens ne marquent pas ſi ce fut aux Eveſques de la grande ou de la petite Armenie, que Rabula ou Acace écrivirent contre les ouvrages de Theodore de Mopſueſte. Mais il paroiſt plutoſt que c'eſtoit à des Eveſques eloignez, qui avoient peu de connoiſſance des diſputes arrivées ſur le ſujet de Neſtorius, '& qui n'avoient point de conſideration particuliere pour Acace l'un des Metropolitains de la petite Armenie. Nous verrons que]dans la ſuite de cette affaire on preſenta une requeſte à Procle au nom des fideles de la grande Armenie, de la Perſe, & des autres nations voiſines. 'Lupus qui veut qu'on ait écrit à la petite Armenie, & meſme à la ſeconde, s'y trouve fort embaraſſé: [Et je ne voy rien qui l'ait obligé à ſe jetter dans cet embaras.]

Greg. fac.

Conc. t. 5. p. 463. c.

Lup. ep. n. p. 220. 221.

Pour la page 933. § 142.

NOTE LXXXVIII.

Que la requeſte attribuée aux deputez de l'Armenie, eſt de Baſile.

[Nous raportons au Diacre Baſile] 'la requeſte adreſſée à Procle, qui eſt inſerée dans le V. Concile, parcequ'elle a un entier raport & à la perſonne de ce Baſile, comme on le voit dans le texte, '& à ce que Liberat dit de ſa requeſte. [Mais au moins c'eſt une faute viſible à ceux qui la prodoiſirent dans le V. Concile,] 'de l'attribuer aux Preſtres & aux Diacres depotez par les Egliſes de la grande Armenie, & de la Perſe. [Si on le veut entendre] 'des moines Armeniens, dont Liberat parle un peu aprés avoir parlé de Baſile; ces moines vinrent d'abord à Conſtantinople avant que de parcourir le reſte de l'Orient, 'au lieu que les auteurs de cette requeſte avoient d'abord eſté en Egypte. Il y eſt parlé amplement de Neſtorius: [& cela convient fort bien à Baſile, & peu aux Armeniens, qui n'avoient guere eu de part à l'affaire de Neſtorius. Je ne croy pas non plus que perſonne leur veuille attribuer] 'ce que diſent les auteurs de la requeſte, qu'ils n'avoient rien oublié pour s'oppoſer à Neſtorius, & qu'ils avoient combatu pour cela juſqu'à la mort. 'On peut encore moins dire que cette requeſte ſoit la lettre adreſſée à Procle par le Concile d'Armenie; 'eſtaot certain par ces paroles, *Contigit iſtam Eccleſiam viduam fieri &c.* [que la requeſte a eſté dreſſée à Conſtaotinople.

Liber. c. 10. p. 47.

Conc. t. 5. p. 463. c.

Conc. p. 465. c. d.

Lup. ep. n. p. 220. 221.

Conc. p. 465. c.

Le titre faux qu'elle porte, peut venir de quelque autre requeſte preſentée ou par les moines Armeniens, ou par les deputez du Concile d'Armenie.] 'Il eſt vray que ces deputez n'eſtoient que deux Preſtres ſelon Liberat: & que dans ce titre il eſt parlé de Preſtres & de Diacres. 'Mais il eſt aiſé que Liberat ſe ſoit contenté de marquer les deux Preſtres, comme les chefs de la deputation, ſans ſe croire obligé de parler des autres. [On ne voit pas meſme que les moines Armeniens aient agi au nom de l'Egliſe d'Armenie, ni d'aucune autre, ni meſme qu'ils fuſſent plutoſt de la grande Armenie que de la petite.]

Liber. c. 10. p. 49.

Conc. p. 465. c.

NOTE LXXXIX.

Pour la page 938. § 144.

Fauſſe lettre de Saint Cyrille pour Theodore.

'Facundus cite une réponſe de Saint Cyrille à Jean d'Antioche & à ſon Concile ſur Theodore, [fort differente de celle que nous mettons dans le texte ' qui eſt la 51.e entre celles de S. Cyrille. 'Liberat marque auſſi celle que cite Fa-

Fac. l. 8. c. 5. p. 346. b c. l. 11. c. 6. p. 355-357.

Liber. c. 10. p. 49.

Conc.t.5.p. 482.483. cundus. 'Le V. Concile la raporte toute entiere, mais il ſoûtient qu'elle eſt ſuppoſée. [Et ce n'eſt pas par le ſimple prejugé de ce que cette lettre n'eſt pas favorable aux intentions du Concile, en ne voulant pas que l'on condanne Theo-
p.486. dore,] puiſqu'il ne laiſſe pas de recevoir la lettre à Procle, qui ne le veut pas non plus, ſe contentant de s'en tirer comme
p.489.b. il peut ſans la rejetter. 'Il allegue contre la lettre à Jean, qu'elle ne ſe trouvoit point parmi les écrits de Saint Cyrille: [à quoy on peut ajouter, que de quelque condeſcendance que S. Cyrille ait voulu uſer en cette affaire pour ne pas bleſſer les Orientaux, il eſt difficile de croire qu'il ſoit jamais entré dans leurs ſentimens comme cette lettre y entre,]
c. 'ni qu'il ait voulu approuver l'ardeur avec laquelle ils combatoient pour un homme auſſi admirable, dit-on, & auſſi illuſtre parmi eux qu'eſtoit Theodore, contre ceux qui paroiſſoient ne l'attaquer que par une paſſion perſonnelle contre luy. [Ces termes ne ſauroient
p.489.c.d. eſtre de S. Cyrille.] 'Le Concile remarque fort bien qu'elle a une oppoſition viſible avec les autres écrits de Saint Cyrille, partieulierement avec la lettre qui commence ὅτι προέμενος ὁ θρόνων. [Et je ne croy pas qu'il y ait moyen de la défendre ſans accuſer de faux la 51, 52, & 53.e lettre de S. Cyrille; la 54.e meſme ne s'y pourroit accorder qu'avec
Fac.l.8.c.6.p. 348.&c. beaucoup de difficulté.] 'Facundus ne s'eloigne pas de croire que tout ce qui eſt dans Saint Cyrille contre Theodore eſt ſuppoſé. [Je ne ſçay ſi quelqu'un ſeroit aſſez hardi pour le ſoûtenir: mais il eſt bien plus aiſé de ſe retirer de cette
Pet.dog.t.4.l. 2.c.11.§5.p.53. difficulté en rejettant une ſeule lettre,] comme fait le Pere Petau.

NOTE XC.

Pour le page 643.& 645.

Sur le trouble excité par Maxime.

Conc.t.3.p. 491.Liber.c. 10.p.48.50. [Je ne ſçay ſi l'on ne pourroit point joindre] 'ce qu'Irenée dit de Maxime, avec ce que Liberat dit des moines Armeniens. Car Irenée marque aſſez que Maxime n'agiſſoit pas ſeul: [Et il eſt aiſé que les moines Armeniens aient eſté ſecondez par des moines de Syrie, quoique Liberat ne le diſe pas. Par ce moyen l'epiſtre de Jean d'Antioche à Procle, raportée par Irenée, & qui eſt viſiblement contre des moines de Syrie, ſera le commencement de celle dont Facundus nous à conſervé quelques endroits: Et il ſemble que Liberat en ait pris] ce qu'il dit des moines Armeniens, *intrantes regiam civitatem, & multorum ſordidantes auditum.* [En ce cas il faudroit ce ſemble que Maxime d'Irenée fuſt
Fac.l.5.c.1.p. 322.b. different] de celui que Procle employoit pour faire ſigner ſon Tome par les Orientaux. 'En effet, celui-ci eſtoit Diacre:
Liber.p.49. '& nous trouvons un Maxime Preſtre
Conc.ap.p. 914.1202. & Abbé qui eſtoit fort uni à S. Cyrille.
Cyr.ep.53.p. 198.199. 'Mais d'autre part auſſi nous trouvons que Maxime Diacre & Abbé vint à Alexandrie, & fut de là à Conſtantinople porter des écrits de Saint Cyrille: 'de
Conc.ap.p. 911.n.d. ſorte qu'il eſt fort difficile de ne pas croire avec M.r Baluze, que c'eſt celui d'Irenée. [En un mot, il nous a paru plus aiſé & moins embaraſſant de faire un ſait à part de ce que dit Irenée, que de le joindre avec Liberat.]

Lup.ep.n.p. 546. 'Le Pere Lupus raporte au temps de Domnus d'Antioche, & de Dioſcore d'Alexandrie, la lettre du Concile d'Orient, dont Irenée raporte les premieres lignes. 'Mais Irenée la lie viſiblement
ep.199.196.& 190 191. avec le temps de Jean d'Antioche & de S. Cyrille, *ſubjectis ſynodicis litteris eſt uſus*: & aprés cette lettre, il en met encore d'autres de Jean d'Antioche. [Toute ſa tragedie ne paroiſt point paſſer l'an 438, ou 439. Et Lupus n'allegue aucune raiſon pour reculer cette lettre juſqu'aprés 444.]

NOTE XCI.

Pour la page 643. l. 14.

Fautes du Pere Garnier ſur l'ouvrage de Saint Cyrille contre Theodore.

Liber.n.p.56. 'Le Pere Garnier pretend que le livre de

de S.Cyrille ſur l'Incarnation, qui faiſoit, ſelon Liberat, le dernier des quatre contre Theodore, eſt le dialogue que nous avons dans la premiere partie du IV. ou plutoſt du V.e tome de S.Cyrille, & qu'il remarque eſtre le plus ſavant, & le plus excellent ouvrage que nous ayons de luy ſur ce ſujet. 'Et en un autre endroit il dit, que ce livre de l'Incarnation marqué par Liberat, eſt le dernier des neuf dialogues qui ſont dans ce V.e tome. 'Ce dialogue que le Pere Garnier loüe encore beaucoup en cet endroit, 'refute nommément Neſtorius. [Mais je ne voy point qu'il y ſoit jamais parlé de Theodore de Mopſueſte, contre lequel neanmoins il eſt aſſez viſible que celui dont Liberat parle, eſtoit écrit.] 'Le Pere Garnier pretend meſme que celui que nous avons, pourroit bien n'eſtre pas de S.Cyrille, 'quoiqu'il ſoit cité par Leonce de Byzance. [Ainſi il vaut mieux avouer que celui dont parle Liberat, eſt perdu avec les trois autres qui compoſoient l'ouvrage fait pour refuter Theodore.]

Merc.t.2.p. 319.1.

Cyr.dial.9.p. 716.c.

Merc.t.2.p. 63.a.

Leon.in Eut. l.2.p.981.d.

'Le P. Garnier pretend que dans tout l'ouvrage contre Theodore, S. Cyrille ne le nommoit point. Il cite pour cela la lettre [54] à Procle, [qui ne prouve rien ſi elle eſt poſterieure à cet ouvrage, comme cela paroiſt plus probable.] 'Et puiſque Saint Cyrille fit exprés cet ouvrage pour prouver que Theodore eſtoit heretique & impie, & pour porter les Orientaux à l'anathematizer, [il n'y a pas lieu ce me ſemble de douter qu'il ne l'ait nommé,] comme il le nomme dans ſa lettre aux Orientaux. a Il eſt en effet nommé dans les paſſages que l'on cite de cet ouvrage, b & S.Cyrille y raportoit ſes propres paroles pour le refuter.

Merc.t.2.p. 319.1.

Cyr.ep.52.p. 298.a|Conc. t.3.p.p.483.b

Cyr.ep.52.p. 295.d.
a Fac.l.3.c.3. p.107 b|Conc. t.3 p.471.c.
b Conc.p.456. &c.

NOTE XCII.

Pour la page 647. & 147.

Sur une lettre de Saint Cyrille touchant la Paſque.

'Bucherius dans ſon traité du cycle Paſcal de Victorius, raporte la Paſque de l'an 444, à la lettre 61.e de S.Cyrille à Aurele de Carthage, & aux autres Eveſques d'Afrique, à laquelle il ajoute beaucoup de choſes qui ne ſe trouvent point dans le grec. [Mais il eſt indubitable que cette lettre à Aurele mort en 429, ou 430, eſt de l'an 419. *V. S. Aug. ſtin note* 77.] 'Auſſi au lieu que, ſelon le latin, elle dit que Paſque devoit eſtre l'année ſuivante le 23 d'avril, 'le grec porte le 15 d'avril, τῇ πρὸ ἑπτακαιδεκάτης καλανδῶν μαΐων, [où il faut neanmoins δεκατεσσαρα, 14. au lieu ιζ. & en latin XIIII. au lieu de XVII, Paſque ayant eſté le 18 d'avril en 420.

Buch.p.72.

p.72-74.

p.72.

Cyr.ep.61.p. 213.

Pour l'addition latine de Bucherius, ſi elle eſt veritable, c'eſt une piece ſeparée, comme cela paroiſt aſſez, qui regarde effectivement la Paſque de l'an 444.]'*Pro cauſis quas ſupra diximus*, [fait voir que nous n'en avons pas le commencement.] Elle s'adreſſe à pluſieurs, qui vouloient faire Paſque le 26 de mars, comme c'eſtoit le ſentiment de S. Leon, pour l'an 444. [Elle eſt fort obſcure, ſoit par la difficulté de la matiere, & par l'obſcurité ordinaire du ſtyle de S.Cyrille, ſoit qu'il y ait beaucoup de fautes.] 'Bucherius y en remarque une qu'il corrige en mettant le ſamedi pour le dimanche, '& il ne croit pas que cela doive faire rejetter la piece, puiſqu'elle eſt attribuée à S.Cyrille par beaucoup de bons manuſcrits, & par deux citations de Denys le Petit. [Mais ce qui peut embaraſſer davantage,] 'eſt la fin, qui porte, J'ay répondu, comme je croy, à toutes les demandes que vous m'avez faites, & j'ay produit, *protuli*, tous les écrits authentiques du Concile de Nicée. [Si on peut entendre ſeulement par là, qu'il avoit cité ce que le Concile de Nicée avoit ordonné touchant la Paſque,] cela ne fait point de difficulté. [Mais il ſemble qu'on ait voulu faire alluſion à la lettre à Aurele qui eſt à la teſte de celle-ci, par laquelle il envoie aux Africains

p.73.

p.219.

p.219.4.

p.74.

"
"
"
"

une copie authentique des Canons de Nicée. Et ſi cela eſt, c'eſt une falſification faite à deſſein, qui ne peut manquer de rendre toute la piece ſuſpecte.]

Pour la page 697. § 48.

NOTE XCIII.

Epoque de l'affaire d'Athanaſe de Perrhe.

Conc.t.4.p. 794.c.

'L'affaire d'Athanaſe Eveſque de Perrhe duroit depuis deux ans, lorſqu'il fut condanné par le Concile d'Antioche.

b.

'Elle fut commencée avant la mort de S.Cyrille, [& meſme aſſez long-temps auparavant, comme on le voit par le texte; & ainſi en l'an 443 au pluſtard.]

p. 722.d.

'Athanaſe ſe plaignit dans le Concile de Calcedoine, que S.Cyrille ayant écrit pour luy, Domnus témoigna vouloir faire ce qu'il demandoit; mais qu'ayant appris que Saint Cyrille eſtoit mort, il avoit changé, & l'avoit cité pour le juger. [Il faut donc dire que ſon affaire commença en 443, que S.Cyrille écrivit pour luy en 444, quelque temps avant le mois de juin, auquel il mourut; que Domnus le cita la meſme année, & le condanna en 445, aprés d'aſſez longues procedures.

P.735-739.

Il faut remarquer neanmoins,] 'que Domnus dans le Concile d'Antioche, où il le depoſa, parle de la meſme maniere de S.Cyrille & de Procle, [ſans appeller le premier, *d'heureuſe memoire*, comme on avoit accoutumé de faire pour les morts. Et tous les autres Eveſques font la meſme choſe. C'eſt une raiſon conſiderable pour croire que S. Cyrille vivoit encore. Neanmoins l'autre raiſon paroiſt plus forte, n'y ayant point d'apparence qu'Athanaſe euſt oſé dire dans le Concile de Calcedoine, que Domnus avoit changé de conduite aprés la mort de S.Cyrille, s'il n'euſt rien fait en cette affaire que du vivant de ce Saint. Et perſonne ne l'accuſa d'impoſer en cela au Concile, où aſſiſtoient pluſieurs de ceux qui l'avoient condanné à Antioche, & où ils rendirent raiſon de ce qui s'eſtoit paſſé dans ſa condannation.]

Pour la page 614. § 11.

NOTE XCIV.

Que S. Cyrille eſt mort en 444, & apparemment le 27 de juin.

Socr.l.7.c.7. p.343.344. Conc.t.4.p. 460.e.

[Nous avons vu] 'que S.Cyrille avoit eſté fait Eveſque le 18 d'octobre de l'an 412. 'Il fut trente-deux ans Eveſque, c'eſt à dire, [a] comme le marque Liberat, qu'il mourut dans ſa 32.e année, [commencée le 18 octobre 443.] Dioſcore ſon ſucceſſeur fut depoſé [le 13 octobre 451, *V. S tint Leon*,] dans la ſetrieme année de ſon ordination, dit Liberat, [& ainſi il n'auroit eſté ordonné qu'aprés le 13 octobre 444. Mais Liberat ſe trompe d'un an,] 'puiſqu'Athanaſe neveu de S. Cyrille ſe plaignit au Concile de Calcedoine le meſme jour 13 d'octobre, des violences que Dioſcore luy avoit faites depuis huit ans, ἐν ὀκτὼ ἔτεσι. [Ainſi il faut placer la mort de Saint Cyrille, & l'ordination de Dioſcore, entre le 18 octobre 443, & le 13 octobre 444. Il la faudroit differer d'un an entier, ou meſme de deux, s'il falloit s'arreſter exactement] 'à ce que dit Theodore Diacre d'Alexandrie, que Saint Cyrille ayant eprouvé ſa fidelité, & ſon affection durant le Concile d'Epheſe, le fit Diacre, qu'il avoit paſſé 15 ans dans cette fonction, & que Dioſcore l'avoit depoſé dés [qu'il fut Eveſque.]

Conc.t.4.p. 460.e. a Liber.c 10. p.50.

c.13.p.88.

Conc.p.411.b

P.393.c.d e.

'Les Latins font la feſte de S. Cyrille le 28 de janvier, il y a plus de 800 ans, comme on le voit par les martyrologes d'Uſuard, Adon &c. 'Les Grecs la mettent le 2 de juin, & en font encore memoire avec S. Athanaſe le 18 de janvier.

Boll.28.jan. P.843. § 5.

§ 3.4.

'Si la lettre que S. Leon écrivit à Dioſcore le 21 de juin, ou le premier de juillet par Poſidoine, 'eſt la réponſe à celle que Dioſcore luy avoit écrite ſur ſon election, comme le P.Queſnel paroiſt le croire, [il eſt aſſez naturel que S.Cyrille ſoit mort le 28 de janvier que Dioſcore ait eſté elu quelques jours aprés, qu'il ait mandé ſon election au Pape par Po-

Leo,ep.11.p. 435.437.

n.p.573.t.

fidoine, & que le Pape luy ait écrit au mois de juin ou de juillet de la meſme année:] [a]au lieu que ſi Saint Cyrille n'eſt mort que le 9 de juin, comme le croit Baronius, il eſt difficile de voir pourquoi le Pape n'aura écrit à ſon ſucceſſeur que plus d'un an aprés;[les hiſtoriens ne marquant point que le ſiege ait vaqué long-temps avant l'election de Dioſcore, & eſtant certain que cette election fut faite avant le 13 d'octobre 444.]

[a] Par.444.§ 9.

[b] Chr.ori.p. 118.

'Mais la chronique Orientale, dit que S. Cyrille gouverna 31 an & 155 jours, ou plutoſt 255, comme on le voit par la colonne des années de J. C, & qu'il mourut le mardi 3.e jour d'Abib. 'Ce 3.e d'Abib, ſelon Scaliger, eſt le 27 de juin, qui en 444 eſtoit le mardi, & 255 jours depuis le 15.e d'octobre 412, auquel Theophile eſt mort. Il y a aſſurément pluſieurs fautes dans cette chronologie des Eveſques d'Alexandrie.[Mais tout ſe rencontre ſi juſte en cette occaſion, qu'il eſt impoſſible de ne pas croire que cette opinion eſt au moins auſſi bien fondée, & auſſi probable que les deux autres.]

[c] Scal.ifag l.2. p.225.

NOTES SUR SAINT ARSENE.

Pour la page 676.b.1.

NOTE I.

Que Saint Arſene n'eſtoit point Diacre.

[a] Sur.19.jul.p. 233.§ 1 a § 2. §3.

'METAPHRASTE dit que S. Arſene eſtoit Romain, [a] & qu'il fut fait Diacre à Rome, où il vivoit dans une grande pieté, & une grande retraite avec une ſœur qu'il avoit &c. Les Grecs diſent la meſme choſe dans leurs Ménées, 8 *may*, *p.*71. Baronius luy a donné cette qualité de Diacre de Rome dans ſon martyrologe. Car les anciens, comme ceux d'Uſuard, d'Adon & de Bede, non plus que les vies des Peres, ne diſent point qu'il fuſt Eccleſiaſtique. [Il faudroit voir neanmoins, ſi de lever des perſonnes des Fonts n'eſt pas une fonction de Diacre, '& s'il faut avoir égard aux actes qui attribuent la meſme fonction à S. Sebaſtien laïque, quoique dans la perſecution. Dans la traduction françoiſe des vies des Peres de Rufin, au lieu de mettre que S. Arſene a levé des Fonts Arcade & Honoré, ſelon que porte le latin, *'de baptiſmo ſuſcepit*; on a mis que Theodoſe les luy mit entre les mains, auſſi-toſt aprés leur batteſme. Mais j'ay peine à croire que ce ſoit le ſens.] 'M.r Cotelier l'entend comme nous. Mais au lieu que nous liſons dans l'edition de Roſweide *p.* 506, *Arcadium & Honorium Auguſtos*, il ſuppoſe qu'il y a *Auguſtus*, ce qui ne formant point de ſens, il dit qu'il faut lire *Auguſtos*, ou oſter *Arcadium & Honorium*: & cela feroit dire à Rufin, que Theodoſe tint ſur les Fonts les enfans de Saint Arſene. Cela ne s'accorderoit guere avec ſon diaconat. Mais aſſurément il vaut mieux lire *Auguſtos*.

[b] Boll 20.jan. t.2.p.270. 62.p.275.

[c] Vit.p.1.3.c. 373.p.506.2.

[d] Corel.g.t.2. p.799.800.

On peut encore combatre ſon diaconat [par Metaphraſte meſme,] lorſqu'il ajoute que Theodoſe mit Arſene au nombre des Senateurs, & luy donna le titre & la dignité de pere non ſeulement de ſes enfans, mais de luy meſme. [Il eſt viſible qu'il marque le titre de Patrice, qui eſtant alors le premier de l'Empire, convenoit peu à un Diacre, quand Nicephore le diroit avec Metaphraſte, & tous les Ménées avec eux. Cependant Metaphraſte paroiſt bien autoriſé en ce point,] 'puiſque les vies des Peres appellent Saint Arſene le pere des Empereurs. 'Mais la vie de Saint Euthyme nous apprend que c'eſtoient les ſolitaires qui luy avoient donné ce titre, parcequ'il avoit inſtruit Arcade & Honoré.

[e] Sur.19.jul.p. 234.c.

[f] Corel.g.t.2.p 367.c.

[g] p.198.b.c] Anal gr.p. 43.

[Ce que nous pouvons donc dire ſur le diaconat de S. Arſene, c'eſt que nous

ne le trouvons pas autoriſé par les anciens, & qu'il ne s'accorde guere avec] 'cette magnificence & cette moleſſe dans laquelle on marque qu'il a vécu à la Cour de Theodoſe.

Cotel.t.1.p. 367.c.|Vit.p.l. 3.c.33.79.p. 505.a|507.c.

[Nous ne voyons pas non plus que cela nous permette de nous arreſter à tout ce que] 'Metaphraſte & les Ménées nous diſent de la grande pieté de Saint Arſene dans cette Cour, & avant que d'y avoir eſté appellé.

Menæa,8. may.p.971| Sur.19 jul.p. 233.§ 3.8.

NOTE II.

Pour la page 667.§ 1.

Narrations fabuleuſes des Grecs ſur le precepteurat de Saint Arſene.

'Metaphraſte dit que Theodoſe voulant trouver une perſonne ſur qui il puſt ſe repoſer de l'education & de l'inſtruction de ſes enfans Arcade & Honoré, s'adreſſa à Gratien, qui ayant demandé au Pape un homme capable de ce ſoin, le Pape luy nomma Arſene que Gratien envoya à Theodoſe, en luy faiſant un eloge. 'Baronius a reconnu le vice de cet endroit : car comme il eſt certain qu'Honoré n'eſt né qu'aprés la mort de Gratien, il dit que Theodoſe ne vouloit un precepteur que pour Arcade. Les Ménées diſent ſeulement que Theodoſe cherchoit un precepteur pour ſes enfans : mais ils luy font écrire pour cela à Gratien & au Pape Innocent, [qui ne fut Pape que pluſieurs années aprés la mort de Theodoſe, & plus long-temps encore depuis que S. Arſene eut quitté l'education des enfans de ce Prince pour ſe retirer à Sceté.] 'Metaphraſte dit enſuite qu'Arſene demeuroit debout durant qu'il inſtruiſoit les deux Princes qui eſtoient aſſis, reſpectant en eux la dignité imperiale [qu'Honoré n'eut qu'en l'an 393.] Mais que Theodoſe les ayant une fois trouvez en cet état, il s'en mit ſi fort en colere, qu'il oſta à ſes enfans les marques imperiales. [Ces marques leur avoient eſté données publiquement, & avec beaucoup de ſolennité : ainſi il eſt difficile de croire qu'on les leur oſtaſt de cette maniere, quelque âge qu'ils euſſent, outre qu'Arcade eſtoit agé de 16 ans, & Auguſte depuis dix ans, lorſque ſon frere receut le meſme titre.]

Sur.19.jul.p. 233.§ 3.4.

Bar.383.§ 24.

Sur.19.jul.p. 234.§ 6.7.

NOTE III.

Pour la page 677.§ 1.

Temps de la retraite de Saint Arſene.

'Metaphraſte dit que Saint Arſene ſe retira dans le deſert du vivant de Theodoſe, [mort au commencement de 395,] & ce Prince, dit-il, le fit extremement chercher ; [les vies des Peres le confirment,] 'en diſant ſeulement qu'il avoit eſté à la Cour de Theodoſe. [a] S'il a inſtruit Honoré déja Auguſte, comme les termes des auteurs pris à la rigueur portent à le croire, [& comme il le faut dire, ſelon Metaphraſte, Honoré n'a receu ce titre au pluſtoſt que le 10 janvier 393. Ainſi il ſemble qu'on peut mettre la retraite de S. Arſene en 394.

Sur.19.jul.p. 233.§ 8.9.

Vit.P.l.3.c.37. p.506.l.5.c. 15.§ 10.p.621.

[a] Cotel.t.1. p.371.a|c.2.p. 248.b.

Cela ne s'accorde guere avec ce que pretend Metaphraſte, qu'il ſe reſolut abſolument à la retraite, ſur ce qu'ayant eſté obligé de fouetter Arcade pour quelque faute importante, il apprit que ce Prince en colere le vouloit faire tuer. [Arcade né eo 377, *V. Theodoſe I.* § 2, avoit 16 ou 17 ans en 394, & il eſt peu probable qu'on chaſtiaſt par le foüet un Auguſte de cet âge.

Ce qui peut paſſer pour certain,] 'c'eſt qu'il ne ſe retira qu'aprés le batteſme de Honoré, [né le 9 ſeptembre 384, & meſme aſſez long-temps aprés cette naiſſance,] j'puiſqu'il l'a inſtruit auſſi-bien que ſon frere Arcade. [Il eſt certain encore] 'qu'il eſtoit déja retiré, & ce ſemble depuis pluſieurs années, lorſqu'il vit Evagre, [qui mourut l'an 399.] Il eſt viſible auſſi, que c'eſt ſans raiſon que quelques uns liſant dans S. Jerome Arſene, où les autres liſent Arſete, ont pretendu que Sainte Paule vit S. Arſene entre les plus illuſtres Peres de Nitrie, [où elle paroiſt eſtre venüe dés l'an 386.]

Vit.P.l.3.c. 37.p.506.a.

Cotel.t.1. p.248.b.c.

Vit.P.l.3.c. 10.§5.p.556.

Bar.383.§29.

Daniel ſon diſciple dit qu'il demeura

Cotel.t.1. p.375.a.

40 ans à la Cour de Theodoſe, [qui n'en a regné que ſeize.] Ainſi il eſt viſible par l'endroit meſme, que Daniel veut dire qu'il y demeura juſques à l'âge de 40 ans. [Il en euſt dû neanmoins avoir 65,] 's'il avoit vécu 120 ans, comme le pretend Metaphraſte.[a] Mais Daniel reduit ces 120 à 95.

Sur. 19. jul. c. 2. § 27. p. 440. [a] Cotel. g. t. 1. p. 371. a.

NOTE IV.

Pour la page 693. § 9.

Sur la viſite que l'oncle de l'Archeveſque d'Alexandrie rendit à Arſene.

Cotel. g. t. 1. p. 366. a.

'Nous liſons dans le recueil de M.r Cotelier, que lorſque S. Arſene eſtoit à Troé, il y fut viſité par quelques ſolitaires d'Alexandrie, entre leſquels eſtoit l'oncle de l'ancien Timothée Archeveſque d'Alexandrie, ſurnommé le pauvre.

p. 371. a. b.

'Saint Arſene ne vint à Troé que 40 ans aprés avoir quitté la Cour de Theodoſe, [c'eſt à dire au pluſtoſt en l'an 430, & Timothée eſt mort dés l'an 385; de ſorte qu'il faudroit que ſon oncle euſt vécu 45 ans aprés luy, quoique Timothée, & Pierre ſon frere & ſon predeceſſeur, ſoient morts eux meſmes fort âgez.

Ce qui augmente encore la difficulté, c'eſt que] 'les meſmes perſonnes revinrent depuis voir S. Arſene dans la baſſe Egypte, [c'eſt à dire ſans doute à Canope,] où il vint aprés avoir paſſé dix ans à Troé, [& ainſi en l'an 430 au pluſtoſt.]

p. 366. b.

p. 371. b.

Sur. 19. jul. p. 239. § 22.

'Dans la vie de Saint Arſene par Metaphraſte, il eſt dit que c'eſtoit l'oncle du Patriarche Theophile; [& il eſt encore aſſez difficile, que Theophile eſtant mort dés 412, ſon oncle ait vécu juſques en 440: mais l'epithete de *pauvre* ne convient nullement à Theophile.

Nous marquons la difficulté, & nous en laiſſons la ſolution à de plus habiles. Car nous n'oſerions pas dire ſur cela que durant les 40 ans, qu'on marque que S. Arſene demeura à Sceté, il ſoit venu faire quelque ſejour à Troé, & enſuite dans la baſſe Egypte, quoique cela ſe puiſſe preſumer du temps que les Maziques ravagerent Sceté la premiere fois vers 395.]

NOTE V.

Pour la page 694. § 9.

Quel Archeveſque d'Alexandrie vint voir Saint Arſene à Canope.

Sur. 19. jul. p. 238. § 27. Cotel. g. t. 1. p. 360. c.

'L'Archeveſque d'Alexandrie qui vint voir Saint Arſene à Canope, eſt toujours nommé Theophile. Mais ſi le Saint ne vint à Canope qu'aprés 50 ans de retraite à Sceté, & à Troé, il y avoit long-temps que Theophile eſtoit mort: & Saint Cyrille ſon neveu tenoit ſa place juſqu'en 444.

NOTE VI.

Pour la page 701. § 12.

Sur Jean de Thebaïde.

Vit. Pat. l. 3. c. 155. p. 523. l. 5. c. 16. § 4. p. 630. l. 7. c. 19. § 2. p. 671. Cotel. g. t. 1. p. 505.

'Jean de Thebaïde diſciple d'Ammoés eſt ſurnommé *minor*, ὁ μικρός, qui peut ſignifier le petit ou le jeune; & peut-eſtre que quelques uns pourroient croire ſur cela que ce ſeroit le meſme que Jean le nain, ſi l'on ne voyoit qu'ils ſont quelquefois mis l'un aprés l'autre comme deux perſonnes differentes.

NOTES SUR SAINT PROCLE.

NOTE I.

Pour la page 745.

S'il y a des raiſons qui nous obligent de rejetter l'hiſtoire qu'on fait du Triſagion.

Triſag. p. 27.

'PIERRE le Calviniſte auteur de la diſſertation ſur le Triſagion, voulant montrer que l'origine qu'on donne à cette priere eſt une fable, & comme il dit, la fable la plus fauſſe & la plus ſotte qu'on ſe puiſſe imaginer, 'allegue pour une de ſes principales raiſons, que le conſentement commun des Grecs la met dans un tremblement de terre arrivé p. 30.

le 24 ſeptembre en l'an 59 de Theodoſe le jeune, c'eſt à dire en l'an 446, & qu'il n'y eut cette année là aucun tremblement. [Je ne ſçay qui ſont ces Grecs qui la mettent en 446. Ce que j'en trouve,

Cod.cr.C.p. 22.c. c'eſt que J'Codin la met dés la 3.e année de Theodoſe, [qui eſt l'an 412, long-temps avant l'epiſcopat de Saint Procle, auquel il eſt vray que tous les Grecs la

Thphn.p.80. b. raportent. J'Theophane la joint à l'an 50 de Theodoſe, mais il marque aſſez clairement qu'il ne pretend point luy donner d'autre epoque que l'epiſcopat de Saint Procle, [depuis 434, juſqu'en

Cedr.p.342. a. 446] J'Cedrene fait la meſme choſe.

[Il eſt vray cependant que nous ne trouvons point de tremblement de terre marqué par les auteurs du temps, de-

Trifag.p.31. puis 434, juſqu'an 446. J'Car celui dont parle Evagre paroiſt plutoſt eſtre celui que Marcellin & la chronique d'Alexandrie mettent en 447. Et il ne faut pas confondre ces deux tremblemens, comme il eſt viſible qu'a fait [Nicephore,

Bar.446.53. & J'Baronius aprés luy, puiſque tous les auteurs conviennent à mettre l'hiſtoire du Triſagion ſous Procle; & aucun ne la met ſous S. Flavien ſon ſucceſſeur. Baronius ſe ſauve de cette difficulté, en mettant le tremblement en l'en 446, & il

Boll.12.feb. p.78.§ 30. pretend que Marcellin le dit. Bollandus qui le ſuit pour la date de ce tremblement, avoue neanmoins que le texte de Marcellin ne le met qu'en 447, non plus que la chronique d'Alexandrie. Il pretend que c'eſt une faute dans l'un & dans l'autre. [Mais il le pretend ſans aucune preuve à l'egard de Marcellin; & pour la cronique d'Alexandrie, ſi elle met le faux Concile d'Epheſe un an trop tard, ce n'eſt pas à dire qu'elle faſſe la meſme faute dans les autres choſes des années precedentes qui n'ont aucun ra-

Chr.Al.p. 714. port à ce Concile. J'Elle met le tremblement la meſme année, & aprés la mort

Boll.t.febr. p.78.§30. d'Arnegiſcle, que Bollandus veut bien qu'on mette en 447.

[Il ſeroit plus aiſé de differer la mort de S. Procle juſqu'en 447, ce qui n'eſt pas ſans fondament, J & Pierre veut bien qu'il ſoit mort le 24 d'octobre. J Ainſi le tremblement de 447, pourra eſtre celui où arriva l'hiſtoire du Triſagion, comme le Pere Garnier le ſoûtient ou le ſuppoſe, [puiſque les Grecs en faiſant la memoire le 24 ou le 25 de ſeptembre, il y a lieu de croire qu'elle arriva ce jour là; J Et Pierre dit qu'on la met le 24. [Mais comme il s'agit ici de chercher la verité, & non pas de combatre qui que ce ſoit, nous ne voulons point nous ſervir de cette réponſe, parcequ'il nous paroiſt plus probable que Saint Procle eſt mort l'an 446, au mois de juillet, quoique cela ne ſoit pas certain, comme nous le verrons dans la note ſuivante, Ainſi nous voulons bien accorder que nous ne trouvons point dans les auteurs originaux aucun tremblement marqué durant l'epiſcopat de Procle; & que s'il faut conclure de là qu'il n'y en ait point eu, il faut mettre en un autre temps l'hiſtoire que l'on fait de l'origine du Triſagion, peut-eſtre en l'an 412, ou dire abſolument qu'elle eſt fauſſe.

P.19. Thdrt.G.p. 208.t.d. P.30.

Mais il eſt ſi ordinaire que les hiſtoriens omettent les choſes les plus veritables, & quelquefois les plus conſiderables, qu'il eſt dangereux de tirer des concluſions certaines de leur ſilence. La chronique d'Alexandrie marque un grand tremblement en 450, dont les autres ne parlent point. Et peut-eſtre qu'on n'a pas marqué celui du temps de Procle, parcequ'il ne cauſa pas de ruine conſiderable. Il faut remarquer de plus, que nous n'avons aucun auteur qui ait écrit avec quelqua exactitude l'hiſtoire de Theodoſe le jeune. Nous n'avons que des chroniques, où l'on met rarement des miracles, & des choſes qui ne regardent que l'Egliſe, ou des fragmens d'hiſtoriens perdus. Pour Evagre, outre qu'il eſt aſſez court pour ce qui regarde Theodoſe, il eſtoit de Syrie, où l'on chantoit le Triſagion, avec l'addition

de Pierre le Foullon : de ſorte qu'il faut moins s'etonner, s'il n'a pas raporté une hiſtoire que l'on alleguoit pour condanner la pratique de ſon pays. Le ſilence de Socrate qui s'attache à ces evenemens extraordinaires, ſeroit plus fort, ſi l'on ne pouvoit mettre celui-ci qu'avant l'an 439, auquel il finit ſon hiſtoire. Mais le témoignage de Theophane, quand il ſeroit plus poſitif qu'il n'eſt pour l'an 438, ne nous empeſchera jamais de le mettre deux ans pluſtard, ſi nous croyons que l'omiſſion de Socrate ſoit une raiſon ſuffiſante.

Je ne croy pas non plus qu'on puiſſe rien conclure contre l'hiſtoire du Triſagion,] 'de ce qu'il paroiſt qu'elle a eſté inconnuë à Saint Avit de Vienne, [qui ignoroit meſme les choſes qui ſe paſſoient de ſon temps dans l'Orient :] ni 'de ce que les Armeniens contre qui on s'en ſervoit, en ont conteſté la verité ; [ni de ce que les Grecs la raportent dans leur menologe, avec des circonſtances inſoûtenables ;] ni de ce qu'on ne trouve point la loy que Theodoſe publia, ſelon Theophane, pour le faire chanter partout.

Triſag. p. 37. 44.

p. 25.

p. 33.

NOTE II.

Pour la page 717.

Temps de la mort de Saint Procle, & de l'origine du Triſagion.

Thdrt. G. p. 208.

'Il faudroit differer la mort de Saint Procle juſqu'en 447, comme a fait [le Pere Petau, & le Pere Garnier, s'il eſtoit conſtant que S. Flavien ſon ſucceſſeur, n'a gouverné qu'un an & dix mois,]

Boll. 18. febr. p. 78. § 29.

'comme on le dit dans la chronologie de Nicephore, & dans les Ménées des

Thphn. p. 84. b.

Grecs ; '& Theophane ne s'en eloigne pas, puiſqu'il ne luy donne que deux ans. [Car l'epiſcopat de Flavien finiſſant au pluſtoſt le 8 aouſt 449, auquel il fut depoſé ; on ne le pourroit commencer que ſur la fin de 447. Et il n'y auroit pas d'apparence de dire que le ſiege auroit vaqué plus d'un an avant l'election de Flavien, l'hiſtoire ne nous donnant aucun fondement pour le croire.]

Mais d'autre part meſme les Grecs ne donnent jamais plus de 12 ans & trois mois à S. Procle, 'comme on le lit dans les Ménées des Grecs, [a] & dans le menologe d'Ughellus. [Et il eſt conſtant qu'il avoit eſté fait Eveſque de Conſtantinople le 12 d'avril 434, ou le lendemain.] Ainſi ſi on veut ſuivre les Ménées, on ne peut pas mettre ſa mort pluſtard que vers le 12 de juillet 446.

Men. 24. oct. p. 259. [a] Ugh. t. 5. p. 1213. c.

'La chronique de Theophane qui luy donne 12 ans, (ce qu'on trouve auſſi dans une liſte des Eveſques de Conſtantinople, & dans Zonare, p. 36. a,) s'accommode aiſément à tout cela. Mais on n'y accorde pas de meſme la chronique de Nicephore, qui ne met qu'onze ans, 'non plus que l'hiſtoire de Nicephore Calliſte. 'Et meſme Theophane dit qu'il mourut la meſme année que S. Cyrille, c'eſt à dire l'an 444, ce que nous aurions peine à accorder avec Theodoret.

Thphn. p. 79. d. Proc. vit. p. 13.

Nphr. l. 14. c. 47. p. 546. b. c.

Thphn. p. 84. a.

'Le P. Garnier pretend trouver dans Nicephore qu'il a gouverné 13 ans, mais c'eſt en changeant ſon texte. Car au lieu qu'on y lit onze ans, δέκα πρὸς τῷ ἑνὶ, il veut qu'on liſe δώδεκα πρὸς τῷ ἑνὶ, [par une expreſſion auſſi inconnuë, ce me ſemble, parmi les Grecs, que l'autre y eſt ordinaire. Il eſt aſſurément plus aiſé] de croire que Nicephore a ignoré l'année du tremblement dont il parle.

Thdrt. G. p. 208. l. c.

Je penſe que tout ce qu'on peut dire d'aſſuré ſur cela, c'eſt qu'il ne ſe faut guere fier à l'exactitude des nouveaux Grecs, eſtant certain qu'ils ont donné un an de moins ou à Saint Procle, ou à Saint Flavien. Neanmoins comme ſelon eux il ſeroit plus aiſé d'avancer la mort de S. Procle, [que de la differer,] nous aimons mieux mettre la mort, & commencer l'epiſcopat de Saint Flavien dés 446, comme font communément les modernes. 'Bollandos meſme qui s'accommoderoit fort de ne mettre la mort de S. Procle qu'en 447, a mieux aimé neanmoins la laiſſer en 446, & y met-

Triſag. p. 32.

Boll. 18. febr. p. 78. § 30. 31.

tre le tremblement de 447 malgré la foy des hiſtoriens. [Il me ſemble que cette chronologie s'accommode auſſi aſſez bien avec les lettres de Theodoret, & les autres monumens de ce temps là.

Pour ſavoir s'il vaut mieux mettre ſa mort au mois de juillet, en ſuivant les trois mois marquez par les Ménées, ou au 24 d'octobre auquel on fait ſa feſte, ce n'eſt pas une choſe aiſée à determiner, ni l'autorité des Ménées, ui le jour de la feſte d'un Saint, n'eſtant pas des preuves fort conſiderables pour nous aſſurer du jour de ſa mort.] Baronius & d'autres la mettent le 24 d'octobre: [a] Et le P. Garnier ſuppoſe que c'eſt une choſe conſtante. Cependant en meſme temps que les Grecs marquent ſa feſte ce jour là, [b] ils diſent qu'il fut fait Eveſque le jeudi ſaint, & qu'il gouverna 12 ans & trois mois. [Ils n'auroient pu manquer de s'appercevoir d'une contradiction ſi viſible, s'ils euſſent cru que le 24 d'octobre eſtoit le jour de ſa mort.] Auſſi Richard qui le ſoûtient, eſt reduit à dire qu'il faut lire ſix mois dans les Ménées, ς. au lieu de γ. Cela eſt poſſible: [mais juſqu'à ce que nous en trouvions des preuves plus fortes que le jour de ſa feſte, je penſe que nous ne devons pas changer ce que nous trouvons.] [c] Car quoique Richard écrive que tout le monde dit qu'il eſt mort le 24 d'octobre, je ne croy pas qu'il trouve un ſeul auteur ancien qui le diſe.

[d] Les Grecs font meſme encore une memoire plus ſolennelle de S. Procle le 20 de novembre, [que l'on devroit ainſi prendre encore plutoſt pour eſtre le jour de ſa mort.] [e] Richard pretend par une double correction que je ne comprens pas, que ce n'eſt qu'une faute de copiſte. [Mais il eſt viſible qu'on a voulu mettre cette feſte le 20 de novembre, & non pas le 24 d'octobre.]

Bar. 446. § 17. Triſag. p. 32.
a Thdrt. G. p. 208. a. c.
Ugh. p. 1113.
b Men. p. 259.
Proc. vit. p. 51. Thdrt. G. p. 208. a. b.
Proc. vit. p. 51.
P. 54.
P. 53.

NOTE III.

Pour la page 718.

Sur les ouvrages attribuez à S. Procle.

[Des 22 diſcours ou homelies que Vincent Richard nous a données comme de Saint Procle, la premiere eſt celle qu'il preſcha au commencement de 429. *V. S. Cyrille d'Alexandrie* § 21, & que tout le monde reconnoiſt eſtre de luy.

J'avoue que la ſeconde me paroiſt peu digne de S. Procle, & pour le ſtyle, & pour les choſes.] [a] Richard allegue un manuſcrit, avec les citations de S. Ephrem, & Anaſtaſe de Nicée. [b] Tout ce que je trouve dans les paſſages qu'il raporte de ces deux auteurs, c'eſt un endroit de S. Procle, qui ne ſe lit point dans ce ſermon, [c] & que Richard meſme dit eſtre tiré d'un autre ſermon que nous n'avons plus.

Il y a quelque ſujet de douter, ſi la quatrieme n'eſt pas de Theodote d'Ancyre. *V. S. Cyrille d'Alexandrie note* 93. [d] La cinquieme homelie eſt quelquefois attribuée à Saint Chryſoſtome; mais Richard montre par l'autorité de S. Jean de Damas, qu'elle eſt de Procle.

La 6.e [e] paroiſt indigne de Saint Procle, ſoit pour les penſées, ſoit pour le ſtyle, & quelquefois meſme pour la doctrine. [f] Richard ne la luy attribuë que ſur l'autorité d'un ſeul manuſcrit.

[g] La 12.e parle d'abord d'un enrichiſſement qu'une vierge Imperatrice avoit fait à l'Egliſe; [ce qui ne peut convenir qu'à Pulquerie.] [h] Le Pere Combefis croit que c'eſt plutoſt un extrait, qu'une homelie entiere.

[i] On marque que Nicetas cite un endroit de la 13.e

[k] Richard meſme ne reconnoiſt point le ſtyle de S. Procle dans la 17.e Et l'autorité de Photius nous oblige de dire qu'elle eſt de Saint Aſtere d'Amaſée. *V. Saint Aſtere*. [l] Le Pere Combefis l'a miſe parmi les ſiennes, & l'a oſtée d'avec celles de S. Procle.

[Le ſtyle de la 18.e paroiſt bien affecté, & bien mauvais pour croire qu'il ſoit de S. Procle,] [m] quoique pluſieurs manuſcrits le luy attribuent auſſi-bien que la precedente. [n] Et le Pere Combefis pretend meſme

Proc. or. 2. p. 110.
p. 6.
p. 529.
p. 182.
p. 384.
Auct. 1. p. 488. b.
c.
Proc. p. 496.
Auct. 1. p. 496.
Proc. p. 518.
Auct. 1. p. 490. d.

meſme y trouver tout ſon ſtyle, & tout ſon air. [Les habiles en jugeront.]

Proc.p.453. La 20e eſt quelquefois attribuée à S. Chryſoſtome. Outre l'autorité de divers manuſcrits, Richard croit y trouver p.551.552.560. tout à fait le ſtyle de Procle. Il y a un endroit aſſez long qui eſt de meſme dans la 19.a

p.567. La 21e eſt celle que Procle fit en l'honneur de S. Chryſoſtome, dont le corps eſtoit encore alors à Comane dans le Pont.

p.582. La 22e eſt un diſcours ſur la liturgie, que beaucoup de modernes citent ſous Tr.fol.3.p.7. le nom de S. Procle. Pierre le Calviniſte qui a écrit ſur le Triſagion en 1674, promet de montrer un jour que cet écrit n'eſt point de S. Procle: Et le Pere Combefis ne l'a point mis dans le recueil de ſes ſermons. Outre ces diſcours de Saint Procle, l'antiquité en marque encore quelques uns que nous n'avons plus, comme celui dont parle Socrate ſur la fuite des Huns.a Saint Ephrem d'Antioche dans Photius, cite une oraiſon faite aprés Noël dans l'egliſe de Pulquerie. Leonce de Byzance en cite une ſur la nativité de JESUS CHRIST,b & une autre ſur ces paroles d'Iſaïe, *Puer natus eſt nobis*. Ce qu'il cite de cette derniere, eſt cité par S. Ephrem de la 40e oraiſon de Procle. Cette oraiſon ſur *Puer natus eſt nobis*, eſt meſme citée par le Concile de Calcedoine. S. Ephrem cite en general le diſcours de S. Procle ſur la naiſſance du Sauveur.

Proc.p.499. 600.

Socr.l.7 c.43. p.387.388.

a Phot.c.229. p.628.

Leon.in Ent.l. 1.p.979.c. b d.972.a.

p.972 c. Phot. c.229.p.805.c.

Conc.t.4.p. 831.b.

Phot.p.208.b

246, & en Paleſtine, *p.*247, où elle meurt en 432, ou 433, *p.*248.
Alethe ou *Aluthe* Eveſque de Cahors, *p.* 129. peut eſtre Alece de S. Jerome, *p.*730. 2, demande quelque écrit à S. Paulin, *p.* 59. Le Saint s'en excuſe, *p* 121. 122.
Alinge ou *Alengon* lieu dependant de Saint Paulin, *p.*3.
Alexandre Eveſque d'Antioche ſe réunit à Rome en 414 ou 415, *p.* 274. 274. 227 270, veut ſe loumettre à l'Égliſe de Cypre, *p* 443.
Alexandre Ev. d'Hierapie, Acace luy écrit, *p.*226 Il vient au Concile d'Epheſe, *p.* 370 762, prie qu'on attende Jean d'Antioche, & ſe plaint de ce qu'on le previent, *p.* 300-393, s'unit à luy pour condamner le Concile, *p* 409, écrit à Acace de Berée, *p.* 417, ſigne la commiſſion des deputez, *p.* 472 Theodoret luy mande ce qu'ils font, *p.* 479 Parthene Abbe luy marque l'etat des Nestoriens à CP. *p.* 493. Il va à Tarſe à un Concile des Orientaux &c. *p.* 495. André de Samoſates luy écrit contre Rabula &c. *p.*706. Jean d'Antioche le mande pour deliberer ſur la paix, *p.*517. 518 Il va conſulter Acace de Berée, *p.* 519, ne peut approuver la réponſe de Saint Cyrille à Acace &c. *p* 522-525. 551, eloigne les autres de la paix, *p.* 525. 529, reçoit mal la lettre de Jean d'Antioche ſur l'y *porter &c. p.*528-530. Il écrit à André de Samoſates ſur la paix qu'on negocioit, *p* 551, romp la communion avec Jean d'Antioche & André, *p.*554-556. 576. Le Concile de Zeugma ne peut le ramener, *p.* 557. 558, non plus que les prieres touchantes d'André, *p.*562. 563. Il ſe prive par ſon ſchiſme des droits de Metropolitain &c. *p.* 574 575. On etige Sergiople en eveſché dans ſon diocese malgré ſon oppoſition, *p* 578. 579. Theodoret ne peut l'engager à conferer avec Jean, *p* 582 584. Il écrit à Melece de Mopſueſte pour l'empeſcher de ſe *réunir*, *p.*589. 590 Euthere de Tyanes luy adreſſe un écrit contre Jean & S. Cyrille, *p.*591. Jean d'Antioche & Theodoret ne peuvent le gagner, *p.* 596-600. Il eſt banni &c. *p.*602. 603.
Alexandre Eveſque d'Apamée vient au Concile d'Epheſe, *p.* 378. 704, prie qu'on attende Jean d'Antioche, & ſe plaint de ce qu'on le previent, *p.* 390-393, s'unit à luy pour condamner le Concile, *p.*409, va voir Acace de Berée ſur ces troubles, *p.*496, eſt deputé pour porter un nouveau decret des Orientaux à Alexandrie, *p.* 539-541, demande à conferer avec Alexandre d'Hierapie, *p.*577.
Alexandre Preſtre de Syrie, Saint Cyrille luy adreſſe une explication du ſymbole de Nicée, *p* 640.
Alexandre Acemete trouble CP. en eſt chaſſé vers 426, *p.* 109. 210, etoit fort contre Theodoſe d'Antioche, *p.* 290, convertit Rabula depuis Eveſque d'Edeſſe, *p.*504.
Alexandre diſciple de Saint Arſene &c. *p.* 680, qui le quitte, puis le rejoint, *p.*695. 696, ce qu'on en dit, *p.*700.
Alexandre moine de Cypre au 5 e& 6.e ſiecle, *p.* 715.
Alexandrette ville de la 2.e Cilicie, *p.*558.
Alexandrie : on ſe plaint que les Eveſques s'y donnoient trop d'autorité, *p.*156. Ses Parabolans, leurs fonctions, & leur nombre, *p.*276-277. Dignité de ſon Égliſe, *p.*289-290. Elle eſtoit chargée de mander à Rome le jour qu'il falloit faire la feſte de Paſque, *p.*623. On y faiſoit le Chreſme le jeudi ſaint, *p.*624.
Alinge. V. Alengon.
Alphie Eveſque depoſé pour le Neſtorianiſme, *p.*490.
S. *Alype* Eveſque de Tagaſte, voit en 394 une hymne de Saint Paulin, *p* 41, luy écrit par Julien, *p.*62. S. Paulin luy répond &c *p.* 62. 63. Il récrit à S. Paulin en 396, *p.*72, ſe plaint de n'en pas recevoir de réponſe, *p.* 77, reçoit chez luy Pinien & Melanie en 410, *p.*243-246.
Alype Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, approuve en tout Saint Cyrille *p.*360.
Alype Curé de Conſtantinople, écrit à Saint Cyrille à Epheſe &c *p* 462. 617.
Amalecites heretiques Eutychiens de l'Armenie, *p* 715.
S. *Amand* Eveſque de Bordeaux, *p.*129, ami & catechiſte de S. Paulin, *p* 11. 13. qui luy écrit apparemment en 394, *p.*41. 42, & en 396, *p* 76, puis en faveur d'un bon Preſtre, *p.*79, 801. S. Amand luy mande le ſuccés de cette affaire, *p.*81.
Amand écrit à S. Paulin avec Sanſte &c. *p.*66.
Amande femme d'Aper *l'imite* dans ſa converſion &c. *p.* 114-120. S. Paulin luy écrit en 405, *p.*123, & en 406, *p.* 27.
Amaque Soudiacre de S. Delphin, porte à S. Sulpice une lettre de Saint Paulin, *p.*90.
S. *Ambroiſe* Eveſque de Milan, mande à Saint Sabin la converſion de S. Paulin, *p.*27. 29. 30, le voit & le veut aſſocier à ſon Clergé, *p.*43, écrit à l'Eveſque Severe ſur Jacque de Perſe, *p.*45 Saint Auguſtin demande ſon ouvrage contre les philoſophes, *p.*73. Il envoie des reliques à S. Paulin, *p.*77. Saint Celeſtin Pape avoit paſſé quelque temps auprés de luy, *p.* 148. Sa chambre eſtoit

toujours ouverte, p.222.
Ambroiſe porte à Saint Jerome des preſens & lettres de Saint Paulin, p.63.
Ammane Roy des Sarrazins, arreſte leurs incurſions ſur les Romains, p.204.
Ammon ou *Ammonés* va voir Saint Arſene, p. 682, fait voyage avec Daniel, p. 699, ce qu'on en dit, p.701.
Ammons Diacre d'Alexandrie va faire ſigner à Jean d'Antioche la condannation de Neſtorius, p.542. 782. 2.
Ammone moine de Nitrie viſite Saint Jean de Lycople, p.227.
Ammone moine écrit le maſſacre des ſolitaires de Sinaï, p 201.
Ammone moine de Nitrie frape à ſang le Prefet Oreſte, & meurt dans la queſtion, p.273.
Ammone Comte avance 1500 livres d'or pour Saint Cyrille, p.540.
Ampele ou *Apelle* Eveſque d'Eluſe vient au Concile d'Epheſe, p. 79.
S. *Amphiloque* Eveſque d'Icone combat les Meſſaliens, p 449.
Amphiloque Eveſque de Side, p.774. 1, aſſiſte au Concile d'Epheſe, p 378. 380. où il fait condanner les Meſſaliens, p.400.
Anacoretes ſublimité de leur vie, p 12.
Anaſtaſe Pape en 398, p. 62. Saint Paulin luy écrit ſur ſa promotion, & il écrit en faveur de S. Paulin, p 82, le reçoit honorablement à Rome en 399, p. 89, l'invite a ſon anniverſaire, p.90.
Anaſtaſe de Theſſalonique, p.297. Sixte III. le fait ſon Vicaire, p.262.
Anaſtaſe Eveſque de Acuedos quitte l'epiſcopat pour viſiter les Ichtimatiques exilez, p.604.
Anaſtaſe Preſtre d'Antioche ſort eſtimé de Neſtorius, p.319, qui l'emmene à Conſtantinople, p.286, atreſte la pureté de ſoy des Preſtres Antoine & Jacque, p.299. 300, oſte à Marie le titre de Mere de Dieu, p. 313, propoſe un accommodement entre S. Cyrille & Neſtorius, p.336, demeure attaché à Neſtorius, p.494, rend témoignage à la catholicité de Saint Procle, p.581.
Anaſtaſe Preſtre & Abbé, Saint Cyrille luy adreſſe une explication du ſymbole de Nicée, p.640.
Anatole Eveſque de Conſtantinople fait Maxime Eveſque d'Antioche, p.626.
Anatole General: Jean d'Antioche luy fait mander les apparences de la réunion &c. p.527. 528.
André Eveſque de Querſoneſe eſt deputé pour appeller Neſtorius au Concile d'Epheſe, p 396.
André Eveſque de Samoſates refute les anathematiſmes de S. Cyrille, p.359. 370. 371, écrit contre luy, p. 373, tombe malade, ne peut venir à Epheſe, p. 408, Rabula anathematize ſon écrit contre S Cyrille, p. 505, André en écrit à Alexandre d'Hieraple, p.506, fait un nouvel écrit contre S Cyrille & Rabula, p. 507, va d'Antioche deliberer ſur les conditions de la paix, p. 527, Alexandre d'Hieraple luy envoie la répenſe de S. Cyrille à Acace &c. p. 513 Il a peine de voir Jean d'Antioche ſi porté à la paix, p. 523. 526, ſoupçonne quelque mal du ſilence de Paul envoyé à S. Cyrille pour la paix, p.533, reconnoiſt enfin la catholicité de S. Cyrille, p 551. 552, embraſſe ſa communion, p 554, ménage Alexandre, p. 555. Le Conſeil de Zeugma le charge d'écrire à Jean d'Antioche, p.557. Il ne peut gagner Alexandre, p. 562. 563, ſe reconcilie avec Rabula, p 563. 564, embraſſe la communion de S. Procle, p 586, ne peut ſe trouver au jugement d'Athanaſe de Perrhe, p.650.
André moine de Conſtantinople, p.553.
Anices famille illuſtre de Rome, p.2.
Anthemе Prefet du Pretoire gouverne ſous Theodoſe II. p.288.
Anthropomorphites, S. Cyrille écrit contre eux à Calofyre &c. p 663.669.
Antioche, dignité de ſon Egliſe, p.289.
Antioche ville d'Iſaurie, p.592.
Antiochus Roy de Comagene, rétabli dans ſes Etats par Caius, p.285.
Antiogus Ev. de Boſtres arrive à Epheſe avec Jean d'Antioche, p.408, ſigne la condannation de Neſtorius en 436 &c. p.621.
Antioque Prefet du Pretoire & Conſul, p. 344, porte à Celeſtin des écrits & une lettre de Neſtorius, p.343. 757. Les Orientaux luy écrivent contre le Concile, p. 425, Il fait conduire Neſtorius à ſon monaſtere, p. 473. Jean d'Antioche luy écrit contre Theodore &c. p.495.
Anteine Ev. de Germee eſt tué par les Macedoniens qu'il perſecutoit, p 301.
Antoine Eveſque de Calcide preſche la ſemaine ſainte à Antioche, p.583.
Antoine Eveſque de Fuſſale, Saint Auguſtin en écrit au Pape Celeſtin, p.148.
Antoine Preſtre de CP. va en Lydie pour convertir les Quartodecimans, p 299.300.
Auyſe Eveſque de Thebes, eſt deputé pour viſiter Neſtorius au Concile d'Epheſe, p. 396. 397.
Auyſe Notaire & Lecteur de Ceſarée, cite Neſtorius au Concile d'Epheſe, p.397.
Apelle. V. Ampele.
Apenien, c'eſt Pinien.

Aper Eveſque de Lion n'eſt pas l'ami de Saint Paulin, *p.*210.
Aper ami de S Paulin dans le monde, *p.* 9, ſe convertit, & devient, dit-on, Eveſque de Toul, *p.*114-120. Saint Paulin luy écrit en 405, *p* 213, & pour la troiſieme fois en 406, *p* 227.
Aphrons Preſtre preſche les Neſtoriens à Calcedoine &c. *p.*495.
Aphtone Samaritain, Saint Nil luy écrit ſur la reſurrection, *p.*196.
Les *Apollinariſtes* : Theodoſe II leur défend les egliſes dans les villes, *p.*299. Ils renaiſſent aprés le Concile d'Epheſe dans Eutyche, *p.*500. Voc ſeule nature du Verbe incarnée, expreſſion d'Apollinaire, *p.*534.
Apollonie ville de l'Epire, *p* 150.
Appiarias Preſtre d'Afrique appelle à Rome &c. *p.*148.149.375.
Appinien Duc de Meſopotamie. Jean d'Antioche luy écrit, *p.*496.
S. *Apre* Ev. de Toul, ce qu'on en dit : ſi c'eſt Aper ami de S. Paulin, *p.*727-729.
Apringe Eveſque de Calcide, conſeille à Jean d'Antioche d'écrire à Neſtorius, *p.* 340. vient avec luy à Epheſe, *p* 408, eſt deputé vers l'Empereur, *p.*472.
Apronien eſtoit à Nole en 406 avec S. Paulin, *p.*125
Aquilin Eveſque de Byblos, depoſé dans le faux Concile d'Epheſe, peut eſtre Acylin Eveſque de Barbeliſſe, *p.*592.
L'*Aquitaine* province riche, mais corrompue, *p.*10.
Corona *Arabiques*, meuveiſes pieces, *p.*445
Arcade Empereur elevé par Seint Arſane &c. *p.*677.678, écrit à S Nil qui luy repreſente ſon injuſtice envers Saint Chryſoſtome, *p.* 299, à laquelle des Eveſques peſſionnez l'evoient engagé, *p.*224.
Arcade Eveſque Legat de Celeſtin au Concile d'Epheſe, *p* 375, y arrive, & ſigne la depoſition de Neſtorius, *p.*469, eſt deputé du Concile à l'Empereur, *p.*470-472.
Arcadie fille d'Arcade Empereur, *p* 288.
Archelaüs Eveſque, conſeille à Jean d'Antioche d'écrire à Neſtorius en 430, *p.* 354, eſt condanné à une groſſe amende, *p.*529.
Archelaüs Evaſque de Minde, cite Jean d'Antioche au Concile d'Epheſe, *p.*432.
Arſiſe, on le confond avec S. Arſene, *p.*690.
Ardabure Generel Got & Arien, *p.*297.
Ariens, Ils brulent une egliſe que Naſtorios vouloit abatre, *p.* 298. Saint Cyrille écrit contre eux, *p.*670.
Ariſtolaüs Secretaire d'Etat, commis pour pacifier les Orientaux avec Saint Cyrille &c. agit beaucoup pour cela, *p.*510-521, envoie un officier à Berés porter la lettre de S. Cyrille à Acace, *p.* 527. Maximien luy écrit de preſſer S. Cyrille de condenner ſes anathematiſmes, *p* 535. S. Cyrille s'ennuie de ſes inſtences &c *p.*539-541. Il va à Antioche preſſer la concluſion de la paix, *p.* 542 543, en porte les nouvelles à l'Empereur &c. *p* 548. 567, retourne en Orient avec de nouveaux ordres pour feire condaoner Neſtorius, *p.*617 618. 621. 622.
Ariſtophane homme de qualité. S. Nil predit ſe mort, *p.* 197.198.
Armenie, ſon état & ſon partege en 437, *p.* 791 1. Les Eveſques d'Armenie conſultent S. Procle ſur Theodore. Il leur répond &c. *p.*628-633. Il y avoit des moines Apollinariſtes, *p.*633.
Arquebe Eveique de Panephyſe, eſtoit vers 390 à Tanneſs pour y elire un Evaſque &c. *p.*161 : y reçoit Caſſeo & Germain, & les mene à divers anacoretes, *p.*162.
Arquebe Ev. de Diolque, *p.*162.
Arquebe Preſtre, à qui Saint Iſidore écrit, *p.* 162.
Arquebe ſolitaire cede ſouvent ſa cellule à ceux qui vouloient embraſſer le meſme genre de vie, *p.*164.
Arſace Roy d'Armenie, vivoit peut-eſtre encore en 437 &c. *p* 791.1.
S *Arſene* ſolitaire d'Egypte. *V. Jan nicre p* 676. —795. —
Arthebas, Saint Cyrille le porte à feire dechoir Chryſoſtome, *p* 540.
Artheme Preſtre, deputé de Sixte III au Concile de Theſſalonique en 488, *p* 264.
Aſclepiade Eveſque de Tralles, écrit, dit-on, du Triſagion, *p* 713.716.
Aſpar General Got & Arien, *p.*297, eſt défait en Afrique, *p.*775.3.
Aſphale Preſtre d'Antioche, & Nonce à CP. eſtoit au Concile d'Epheſe, *p.*435.
S. *Aſtere* Eveſque d'Amaſée, *p.*749 2.
Aſtere Eveſque d'Amide, *p.*404, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile d'Epheſe, *p.*409.
Aſtere diſciple de S Julien Sabas, attire Acace dans ſon moneſtere, *p* 22.
Aſtere fils d'Aproniso eſtoit à Nole en 406, *p.* 125.
Ataulphe Roy des Gots mort en 415, *p.*734.1.
S. *Athanaſe* : on luy attribuë un écrit d'Apollinaire, *p* 534 Sa lettre à Epictete alterée, *p.*538 546.
Athanaſe Eveſque de Parale, indigne à Neſtorius la tenuë du Concile d'Epheſe, *p.* 392.
Athanaſe ordonné Eveſque de Doliqne, quoiqu'indigne, *p.*575, ce qui cauſe un ſchiſme, *p.*576-578.

Athanaſe Eveſque de Perrhe accuſé, ſe demet, puis ſe veut rétablir, p.647-649. 712, eſt depoſé par le Concile d'Antioche, p.649. 652, rétabli par le faux Concile d'Epheſe, depoſé à Calcedoine, p.652. 654.794.
S. *Athanaſe* Eveſque de Naple, p.726.
Athanaſe Preſtre d'Alexandrie, neveu de S. Cyrille, p.267. Dioſcore le depoſe &c. p. 655.794 2.
Athenaïde ou Eudocie épouſe Theodoſe II, p.283.
Attalie ville conſiderable de la Pamphylie, p.774 2.
Attique Eveſque de CP. chaſſe tous les Preſtres qui ne le reconnoiſſent pas, p. 273. Acace luy écrit ſur le rétabliſſement de la memoire de S. Chryſoſtome, p 215. 779. Il s'accommode de Pierre & d'Edeſſe Diacres d'Alexandrie, p.276, rejette les Pelagiens, p.305, agit contre les Meſſaliens, p. 419 430. Le Preſtre Maximi n luy eſt fort attaché, p. 489. Il prend ſoin de l'inſtruction de S Proclc, p.705, qui l'imite dans le bien, p. 708. Il meurt en 425, p.140.
Attique de Nicople ſuccede à Donat, aſſiſte au Concile de Calcedoine, p 542.
Audiens, Theodoſe II. fait une loy contre eux, p.299.
Ave, quand on y a joint la ſeconde partie, p.487.
S. *Auguſtin* loué & benit Dieu dans la converſion de S. Paulin, p.27, luy envoie Lieent pour s'en edifier, p. 28. Saint Paulin luy écrit, p. 63. Il fait un eloge de ſes lettres, p.51, le conſulte ſur l'action des Saints dans le Ciel, p.58, luy écrit par Romanien, p. 70, puis par Agile & Romain &c. p. 71-73. eſtime fort ſes conſultations, p.75. 76, ſe plaint de n'en pas recevoir de réponſe, p.77, luy écrit & reçoit de ſes lettres en 405, p. 122. 123, en 407 & 408, p 128, en 412 & 413, p 184. En 412, il luy écrit contre les Pelagiens, p. 137. Il écrit en 418 à Saint Celeſtin alors Diacre, p.178. Les Marſeillois s'elevent contre ſa doctrine, p 183. 184. Il écrit à Pinien & Melanie, les reçoit &c. p.243. 246, écrit en 412 à Voluſien, p 249. Son union avec Poſſide qui écrit ſa vie, p. 255-258. Theodoſe luy écrit pour l'inviter au Concile d'Epheſe, p.363, luy écrit ſur ce qui s'y paſſa, p 428.
Avite femme d'Apronien eſtoit à Nole en 406, p.125, eſtoit morte en 420, p. 248.
S. *Aurele* Eveſque de Carthage écrit à Saint Paulin, qui luy répond en 344, p.62, luy réecrit peut-eſtre en 395, p 67, & 396, p. 72.
Auſone avoit des Paulins pour parens, non S. Paulin de Nole, p.2, qu'il éleva, & ſert beaucoup dans le monde, p. 4. Il blaſme ſon changement, p.33.36.
Auſpice Eveſque de Toul, p.727.728.

B

BALSAMON Patriarche d'Antioche. p. 447.
S. *Baradat* ſolitaire preſſe Theodoret de ſe réunir avec Jean d'Antioche, p.581. 582.
Barbaliſſe ville de l'Euphrateſienne, p.592.
Barcelone, Saint Paulin y demeure aſſez longtemps en 373, p.38, y eſt fait Preſtre cette année à Noel, p. 9.
Saint *Barnabé*: Son corps fut trouvé en Cypre vers 488, p.447.
S. *Barſe* Eveſque d'Edeſſe défend genereuſement la foy, p 684.
Barſumas diſciple de Theodora, ſeme le Neſtorianiſme en Perſe, p 616.
Barſumas moine heretique, miniſtre de la fureur de Dioſcore, p.277.
S. *Baſile* le Grand: Aeſce le va conſulter au nom de l'Egliſe de Berée &c. p.221. Il eſt auteur de la vie monaſtique en Cappadoce &c. p 742 2.
Baſile Eveſque d'Epheſe ſucceſſeur de Memnon, p 196, ordonné par S. Proele, p 712.
Baſile de Seleucie releve fort la 2.e lettre de S. Cyrille à Neſtorius, p.338.
Baſile Eveſque de Lariſſe, p.762. 769. 2. Saint Celeſtin luy écrit, p.150. Il vient au Concile d'Epheſe, p.378, s'unit à Jean d'Antioche pour condamner le Concile, p. 409, ſouffre beaucoup, ſans vouloir ſe réunir aux Eveſques du Concile, p 499.
Baſile Abbé à CP. eſt arreſté priſonnier & maltraité, puis renvoyé par Neſtorius, p 314. 315. 750, preſente une requeſte à l'Empereur contre les violences de ce Preſt. p.326. 340, agit à Alexandrie & à CP. pour faire anathematiſer Theodore, p.632. 633. 792.
Baſile Preſtre, Theodoret l'envoie à Hellada pour le porter à ſe réunir, p.589.
Baſile Preſtre de Capoue: S. Paulin luy fait rendre juſtice, p. 70.
Baſſien fait Eveſque d'Epheſe d'une maniere irregulliere, p.722.
Baſſien fait Eveſque d'Evazes en Aſie malgré luy, p 296.
Baſſule bellemere de Sulpice Severe, p. 8, Saint Paulin la ſalue en 395, p.69.
Fl. *Baſſus* peut eſtre Preſet d'Italie vers 435, p.608
Ancius *Baſſus* Conſul en 431, accuſateur, dit-on, de Sixte III, p.261.
Belide ville de l'Epire, p.158.
Belpuch ville du dioceſe de Toulouſe, p.39.
Beneace. V. Venance.
Benjamin ſolitaire tué par les Sarrazins, p. 202.

Benjamin ſolitaire trompé par le demon, *p.* 170.
Benjamin Juif. S. Nil luy écrit ſur l'abolition du ſabbet, *p.* 196.
S. *Benoiſt* honoré dans le Poitou comme Confeſſeur, *p.* 97. 726.
Benoiſt Diacre frere de Sebeſtien ermite, *p.* 97.
Bereaien Ev. de Perge, c'eſt *Verinien*.
Bernard Archev. de Naple en 1252, *p.* 734. 2.
Beronicica Eveſque de Tyr, ne veut point paſſer les ordres de l'Empereur contre Neſtorius &c. *p.* 619.
Betime ſoliteire de Sceté, ce qu'on en dit, *p.* 702. 703.
Blemmyes barbares, courent la Libye &c. *p.* 610.
Les *Bogomiles* heretiques deſcendus des Meſſaliens, *p.* 450. 451.
S. *Boniface* Pape eſt elu en 419, *p.* 137, & ſoûtenu contre Eulale, *p.* 138, écrit à Hilaire Eveſque de Narbone, *p.* 151, à Saint Ceſtor Ev. d'Apt, *p.* 176, meurt en 422, *p.* 148.
Boniface, Preſtre d'Hippone envoyé au tombeau de S. Felix, *p.* 122.
Bordeaux eſtoit la partie de S. Paulin, *p.* 2. 3.
Bourg petite ville ſur le Garonne, fondée par le pere de S Paulin, *p.* 2.
Buſa Martyre Diacre de l'Egliſe d'Alexeodrie, en fait les affaires à Conſtantinople en 419, *p.* 331-333 733.
S. *Brice* chaſſé de Tours en 430, y revient en 437, *p.* 155. 156, avec des lettres de Sixte III, *p.* 204.

C

CABASES metropole de le 2e Egypte, *p.* 361.
Caduce Seigneur rend juſtice à Baſile Preſtre de Capoue, *p.* 76.
Caius Caligule rétablit Antiochus dans ſes Etats, *p.* 28 3.
Calamite: rien ne nous en oſte plus la crainte que le crainte de Dieu, *p.* 90.
Calamon montagne du deſert de Caleme, *p.* 661.
Caland en Ev. d'Antioche en 412, *p.* 714.
Callinique Ev. de Gangres &c. *p.* 712.
Calliſte Preſet d'Egypte, tué par ſes gents en 422, *p.* 282.
Caloſyre Ev. d'Arſinoé : Saint Cyrille luy écrit contre les Anthropomorphites, *p.* 662. 663.
Le *Campanie*: Saint Ambroiſe en fait l'eloge, *p.* 43.
Candidien Preſtre peut-eſtre de Roüen, connu de S. Auguſtin & de S. Paulin, *p.* 112, apporte à S. Paulin le traité de S. Auguſtin Du ſoin pour les morts, *p.* 138.
Candidien Diacre de CP. va trouver S. Cyrille à Epheſe, *p.* 469.
Candidien Comte des Domeſtiques va au Concile d'Epheſe pour y meiotenir l'ordre, *p.* 380-382, veut & ne peut faire atteodre Jean d'Antioche pour le Concile, *p.* 390. 395. 766. 2, affiche une proteſtetion contre ce qu'on ſeroit ſuparsvenr, *p.* 396, écrit à l'Empereur contre le Concile, *p.* 402. 407. ſe pleint eux Orienteux du procedé du Concile, *p.* 410, veut empeſcher S. Cyrille & Memnon de celebrer les Myſteres, *p.* 414. Le Concile ſe pleint de luy à l'Empereur, *p.* 418. Le Comte Jacque luy donne Nelloriius en garde, *p* 456
Canope : S. Arſene y paſſe 3 ans, *p.* 694.
Capoue etigée en metropole en 927, *p.* 731. 2.
Capreole Ev de Cerihage depute au Conſile d'Epheſe, *p* 376.
Cardamas eſclave, puis exorciſte à Bordeaux, *p.* 81. 82, feit peoirence avec Saint Paulin dureni le Careſme de 398, *p.* 48 81, 723, le retourne voir en 400, *p.* 90. 93.
Careſme : Il ſvoit ſix ſemaines, & commençoit le lundi en Egypte, *p.* 270. On s'y abſtenoit du vin, *p.* 723. 2
Carene ou Marin, Jean d'Antioche luy écrit ſur le paix, *p* 548.
Cariſe Preſtre œconome de Philadephie, *p.* 748. 2, s'oppoſe à deux Preſtres de Neſtorius, *p* 382, vient ſe pleindre de ſa depoſition eu Concile d'Epheſe, *p.* 442.
Carmoſyn Preſtre d'Alexandrie, agent de S. Cyrille à CP. *p.* 581. Saint Cyrille luy écrit ſur la réunion des Orientaux, *p.* 542.
Carmoſya Preſet d'Egypte, eſt tué eux combats de l'amphiteetre, *p.* 624.
Carpe Eveſque e une viſion ſur ſe conduite dare envers les pecheurs, *p.* 105.
Carpien Valentinien. Saint Nil le raille ſur les folies de ſa ſecte, *p.* 196.
Carthage eſſiegee par les Vendales, *p.* 258.
Caſſie ville d'Egypte, *p* 510.
Jean *Caſſien* Preſtre & Abbé à Merſeille. *V. ſon titre p* 137. 239, refute Neſtorius à la priere de S. Leon, *p.* 348 349.
Caſſien, à qui S. Iſidore de Peluſe écrit, *p.* 263. 745. 2.
Caſſius Diacre de S. Cyrille ve feire ſigner à Jean d'Antioche la condamnation de Neſtorius, *p* 542. 785. 2.
S. *Caſtor* Ev. d'Apt, ce qu'on en dit, *p.* 175. 176. Caſſien écrit pour luy ſes Inſtitutions &c. *p.* 176-180 741.
Catzinizares heretiques Eutychiens de l'Armenie, *p.* 715.
Celenes, illuſtre famille Romeine, *p* 233. 234.
Celancie dame de qualité & fort Chrétienne, ſi S. Paulin luy e écrit, *p.* 145.
Celeſte Pelegien: S. Celeſtin ne veut pas l'écou-

Cyrus Eveſque d'Aphrodiſiade, *p.*404, vient au Concile d'Epheſe, *p* 378. Son humilité & ſa reputation, *p.* 378. Il ſigne la relation de Neſtorius contre le Concile, *p* 403, & cependant eſt mis entre ceux qui le depoſerent, *p.*763.2.

Cyrus Eveſque de Tyr aſſiſte au C. d'Epheſe, *p.*617.

Cythere homme de qualité & de pieté, ami de S. Paulin, *p.* 97, qui luy adreſſe un poëme &c. *p.*98.99.

D

DALMACE moine fait Eveſque de Cyzie, *p.*424, au lieu de Saint Procle, *p.* 705, vient au Concile d'Epheſe, *p.* 378, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour le commencer, *p.*393.

S. *Dalmace* Abbé à CP. ſa retraite, ſon zele pour la foy &c. *p.*321-323. Il porte Theodoſe II. à écrire plus favorablement au Concile d'Epheſe, *p.*418, obtient la permiſſion d'en faire venir les deputez à CP. &c. *p.* 421-423, empeſche qu'on ne banniſſe Saint Cyrille & Memnon, *p.* 465. Le Concile luy écrit pour le remercier &c. *p.* 468 Saint Cyrille le fait prier d'agir contre Neſtorius, *p.* 540 Son zele a'échauffa contre Ibes, *p.*632.

Damaſcius philoſophe payen du V. ſiecle, *p.* 275.

Damaſe Pape : en 377 ou 378 on traite devant luy de l'hereſie d'Apollinaire, *p.*221.

S *Damien* : ſa baſilique dans le dioceſe de Cyr, *p* 557.558.

Daniel Eveſque de Darnis, ſignifie à Neſtorius ſa depoſition par le Concile de Rome, *p.*366, vient au Concile d'Epheſe, *p.* 378, eſt deputé pour y citer Neſtorius, *p.* 337, & à l'Empereur pour l'informer de ce que avoit fait le Concile, *p.*424, qui luy écrit à CP. *p.*467. S. Cyrille l'envoie conſulter des Eveſques ſur la condannation de Theodore, *p.*638.

Daniel Eveſque de Colonie cite Jean d'Antioche au Concile d'Epheſe, *p* 434. S. Cyrille l'envoie peuteſtre conſulter des Eveſques ſur la condannation de Theodoret, *p.*638.

Daniel Preſtre dit à S. Cyrille que Theodoret n'a point condanné Neſtorius *p.*621.

Daniel diſciple de S. Pierre de Galacie, *p.*254.

Daniel ſolitaire de Sceté, *p.*166, diſciple de S. Arſene, *p.*678-681, ce qu'on en dit, *p.*648-700.

Daniel corrupteur d'un monaſtere de filles en Orient, ſe fait Eveſque dans les Gaules, *p.* 152.

Darnis metropole de la Libye Marmarique, *p.*167.

Decani, divers officiers eccleſiaſtiques & ſeculiers, *p.*740.

Decence Eveſque d'Eugube, conſulte le Pape Saint Innocent, *p.*148.

S. *Delphin* Eveſque de Bordeaux battize Saint Paulin & ſon frere, *p.* 3. 11. 13. 54, luy écrit, & reçoit ſa réponſe peuteſtre en 394, *p.*42, luy récrit, & reçoit encore réponſe en 396, *p.*76. 77, eſt fort malade en 398, *p.*81. 82. Saint Paulin reçoit des lettres de luy, & luy écrit en 400, *p* 92.93.

S. *Denys* l'Areopagite. S. Nil cite une hiſtoire de ſes lettres, *p.* 195. Liberat le confond avec *Denys* de Corinthe, *p.*643.

Denys Comte, Grand Maiſtre de la milice en Orient, & Proconſul, *p.*528, écrit à Conſtantie ſur l'election de l'Eveſque en 431, *p.* 446,776.2, maltraite Theodoret, *p.* 578. Jean d'Antioche luy envoie la loy contre les ſchiſmatiques pour la faire executer, *p.* 581. Il fait bannir Melece de Mopſueſte, *p.* 596, traite de meſme Alexandre inflexible, *p.*600.

Deodat, le meſme qu'Adeodat.

Deſtin, vanité du deſtin, *p.*86.

Dexien Eveſque de Seleucie vient au Concile d'Epheſe, *p.*378, demande qu'on attende Jean d'Antioche, *p.* 393, s'unit a luy pour condanner le Concile, *p.*409.

Diadoque, à qui S. Nil écrit, *p.*211.

Didier Preſtre prie S. Paulin de luy expliquer les benedictions de Jacob, *p.*57. 123. Sain Paulin s'en excuſe, *p.*126.

Diocletien, à qui Saint Nil écrit, *p.* 191, ſu Apollinaire, *p.*197.

Diodore Eveſque de Tarſe fournit à Neſtorius les principes de ſon erreur, *p.* 312. Euthere de Tyanes le loue fort, *p.*591. Les Neſtoriens eſtimoient beaucoup ſes écrits, *p.*616. S. Cyrf le veut faire condanner, *p.* 624. écrit contre luy, *p.*643.

Diogene Eveſque bigame, peuteſtre de Seleucobelle, *p.*225.

Diogene Eveſque de Cyzic, aſſiſte au faux Concile d'Epheſe, *p.*706

Diogenien Eveſque d'Albi, fort Saint, *p.*129.

Diomede œconome Saint Nil le reprend de quelque erreur, *p.*197.

Dioſcore Eveſque d'Alexandrie ſuccede à Saint Cyrille, perſecute ſe parens & ſes amis, *p.* 654-656, cauſe peuteſtre de la brouillerie dans la 6.e ſeance du Concile d'Epheſe, *p.* 772. 773. Theodoret luy écrit en 447, *p* 788.

Dioſcore Conſul en 441, *p.*742.

Domitien Queſteur prie Hellade de Tarſe de prevenir une loy contre les ſciſmatiques, *p.*500. écrit à Theodoret pour le porter à ſe

réunir avec Jean d'Antioche, *p.*584.
S. Demetrien Preſtre de Rome, reçoit en 394. S. Paulin, *p* 43, qui luy envoie demander la chronique d'Euſebe, *p.*62.
Domnus Eveſque d'Oponte eſt deputé pour eſtre Neſtorius au Concile d'Epheſe, *p.*397.
Domnus neveu de Jean d'Antioche quitta la ſolitude pour réunir ſon oncle avec les Catholiques, *p.* 513. Theodoret luy écrit, *p.* 587. 588. Il ſuccede à ſon oncle, *p.* 646. S. Cyrille luy écrit, *ibid.* Il renvoie l'accuſation d'Athanaſe de Perrhe au jugement de Panolbe ſon metropolitain, *p.* 647. Saint Cyrille & Saint Procle luy écrivent en ſa faveur, *p.* 648. Domnus revoit ſon affaire & le depoſe, *p* 649-652. 712. Il inthronize Eſtienne d'Hieraple, *p* 790.2.
Donat Eveſque de Nicople, *p.*150. S. Cyrille luy écrit ſur la réunion des Orientaux, *p.*549
Donat Preſtre reporte de CP. une lettre du Queſteur Domitien à Theodoret, *p.*584.
Donatiſtes. Theodoſe II. fait une loy contre eux, *p.*299.
Dorothée Eveſque de Marcionople preſche le Neſtorianiſme à Conſtantinople, *p* 572, & ſouleve toute les fidelles, *p.*319. 320. 331-333, vient au Concile d'Epheſe, *p.* 78, demande qu'on attende Jean d'Aotioche, *p.*393, s'unit à luy pour condanner le Concile, *p.* 409, ſigne le pouvoir des deputez, *p.*472, envoie un Preſtre aux Neſtoriens de Conſtantinople, *p.* 476, deplore leur état &c. *p.* 498. Maximien de Conſtantinople le depoſe, *p.*457. 536. Il ſe ſoûtient contre Saturnin ordonné en ſa place, *p.* 498. Jean d'Antioche luy mande le voyage de Paul d'Emeſe pour faire la réunion &c. *p.*530. Il prie Jean de luy mander la verité de la paix, *p.* 561, y demeure oppoſé, & privé de l'epiſcopat, *p.* 591, eſt banni à Ceſarée en Cappadoce &c. *p* 499. 603. 604. S Procle écrit à ſon Egliſe contre luy, *p.*708.
Dorothée ſolitaire prée d'Antinople, ne veut pas diſtribuer des aumoſnes, *p* 247,
Douceur: Il faut quelquefois y renoncer pour la défenſe de la verité, *p* 222.
Dynamo. ſaint Eveſque d'Angouleſme, *p* 129.
Dynate Eveſque de l'Illyrie. Saint Celeſtin luy écrit, *p.*150.

E

EBROMAGUE, peut-eſtre *Embrau* ou Brau, appartenoit à S. Paulin, *p* 3.720.
Les Eccleſiaſtiques n'eſtoient point diſtinguez des laïques par leurs habits, *p.*151.
Ecriture ſainte, les paroles en ſont terribles aux demons, *p.*688.
Edeſe Diacre d'Alexandrie appaiſe l'Empereur ſur le maſſacre d'Hypacie, *p.*275.276.
Edeſe metropole de l'Oſrhoene, Egliſe tres conſiderable &c. *p.*504. Il y avoit un college pour les Chrétiens de Perſe, *p.* 616. 617
Egliſes, on les ornoit de fleurs & de cierges &c. *p.* 72, de peintures d'hiſtoires ſaintes &c. *p.*105-107. Elles regardoient ordinairement l'Orient, *p* 106.
Elie œconome de Sceté, *p* 712.
Elie ſolitaire tué par les Sarrazins, *p* 202.
Eliſée Eveſque Neſtorien chaſſé de ſon Egliſe, *p.*409.
Eluſe ville de Paleſtine convertie par Saint Hilarion, *p.*203.
Emile Eveſque de Benevent eſtoit à Nole en 406, *p.*125.
Emeſe ville celebre de la Phenicie, *p.*528.
Endoloque ami de S. Paulin l'engage à faire le panegyrique de Theodoſe, *p.* 65.66. Il eſt different de Sanſle, *p* 725.
Epaphrodite Lecteur & notaire de Rhode, elite Neſtorien au Concile d'Epheſe, *p* 96.
Epheſe: Theodoſe y indique la Concile contra Neſtorius &c. *p* 364.
Epheſien ſolitaire d'Egypte, jette dans l'eau l'or que Melanie avoit mis chez luy, *p* 247.
Epiſtete: la lettre que S. Athanaſe luy écrivit corrompuë par des heretiques, *p* 538. 546.
Epiſtete Diacre de Conſtantinople porta au Pape la nouvelle de l'ordination de Maximien, *p* 490.502 503.
Epiſtete philoſophe payen: un Chrétien r'habille mal ſon enchiridion, *p.*210.
Epinique ſolitaire, conſulte S. Nil ſur ſes penſées, *p.*194.
S. Epiphane Eveſque de Salamine mort le 12 de may 403, *p.*440.773 2.
Epiphane Archidiacre d'Alexandrie: Maximien luy écrit ſur les Anathematiſmes, *p* 535 Il écrit à diverſes perſonnes, & preſſe de conclure la paix à force d'argent, *p.*539 540.
Epiphane Diacre du temps du VII. Concile, *p.*193
Epiphane moine d'Alexandrie fait contre une fauſſe lettre d'Hypacie, *p.*906.
Eraſiſtrate Eveſque de Corinthe en 449, *p.* 263.
Eſtienne eſt fait Eveſque d'Hieraple en 445, *p.*790.2, ordonne Sabinien Eveſque de Perrhe, *p.*652.
Eſtienne officier conduit Irenée & Photius en exil, *p.*608.
Etherie Diacre ſigne au Concile d'Epheſe pour Theodore de Cadares ſon Eveſque, *p.*400.
Etherie Eveſque de Smyrne en 448, *p.* 64.
Evagre de Pont viſite Saint Jean de Lycople, *p.* 218. *S.* Arſene &c. *p.*683.
Eucaire Défenſeur de l'Egliſe de Conſtanti-

nople, le Concile d'Epheſe luy écrit, p.401.
Eucariſtie, miracle que Dieu opere pour confirmer la foy de ce myſtere, p.691.693.
Eucarpe ami de S. Nil qui luy écrit, p.213.
S. Euchet eſtoit apparemment de Lion p.739, prend S. Paulin pour ſon modele, p.2; l'envoie viſiter & p.135, S. Paulin luy écrit, p.732. 2. Il fait l'abregé de quelques ouvrages de Caſſien, p 178.
Euchites heretiques approchant des Pelagiens, p.441.
Eudoce Eveſque de la 2.e Meſie, quitte l'epiſcopat pour le ſchiſme, p.604.
Eudocie Imperatrice, fille de Leonce Sophiſte &c. p.288. Sainte Melanie l'exhorte à viſiter les ſaints lieux, p 251, & l'y reçoit &c, p 252. S. Cyrille luy écrit contre Neſtorius p.340. 342. Elle raporte des reliques de S. Eſtienne à Conſtantinople, p.721.
Eudoce Eveſque de Come, elite Jean d'Antioche au Concile d'Epheſe, p.432.
Eveſques: bel exemple dans S. Paulin, p.130-132. On peut quelquefois les changer de ſiege, p.150. 571-573. Celeſtin veut qu'ils paſſent par les degrez interieurs, ne ſe diſtingu ne point par l'habit &c, p 15 S. Ambroiſe, Acace veulent eſtre toujours expoſez aux yeux du monde, p 222. Ce que c'eſtoit que la communion epiſcopale, p.44. Le Concile d'Epheſe permet à des Eveſques de gouverner pluſieurs villes, p 449 Un Eveſque qui ſuit les regles de l'Egliſe, eſt une regle vivante, p.662.
Evethe officier; S. Nil ecrit contre ſon evatice, p.146
Eugene uſurpateur de l'Empire, dé fait en 394, p.41.
Eugraphie. on cherche chez elle le moyen d'opprimer S Chryſoſtome, p.223.
Eulale Antipape elu à la mort de Zoſime en 418, p 137. Son ſchiſme dure juſqu'en 425, p 140.
Euloge de Cefarée preſide au Concile de Dioſpolis, p.451.
S. Euloge Eveſque d'Alexandrie au VI. ſiecle, p.568.660, prudent & moderé, p 642.
Euloge Preſtre de S. Cyrille reſidant apparemment à Conſtantinople, p 539. Ce Saint luy adreſſe l'abregé do Concile d'Epheſe, p.406, luy écrit pour juſtifier ſa conduite & la foy des Orientaux, p.568 569.
Euloge moine à qui S. Nil écrit, p.208.
Saint *Euloge* martyr en Eſpagne au 9.eſiecle, p.735.1.
Euloge ami de Theodoret traduit en Armenien des ouvrages de Diodore & de Theodore, p 627.
Eulogie, pain beni, & preſens, p.63, 520.
Eunomie fille d'Apronien, p.248, eſtoit à Nole en 406, p.125, eſtoit morte en 420, p.248.
Eunomiens, Theodoſe II. fait une loy contre eux, p.299.
S. *Evode* va voir S. Paulin en 405, p.122.
Evopce Eveſque de Ptolemaïde envoie à Saint Cyrille l'écrit de Theodoret contre ſes anathematiſmes, p.372, vient au Concile d'Epheſe, p. 378, qui le depute à l'Empereur, p 470 Il porte peut-eſtre à Saint Cyrille la nouvelle de l'ordination de Maximien, p 490.
Sainte *Euphemie* Martyre à Calcedoine, Sainte Melanie ſent une excellente odeur à ſon tombeau, p.250.
Sainte *Euphemie* martyre inconnuë, tranſferée à Alexandrie vers 437, p.624.
Euprepe; il y avoit à Antioche un monaſtere de ce nom, p.284.
Euprepe Eveſque de Byſie, p 404, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Epheſe, p.393.
Saint *Evre*, le meſme que Saint Apre Eveſque de Toul, p.718
Eurycien Tribun va à Cyr ſommer Theodoret de ſe reunir à Jean d'Antioche, p 581.
S. *Euſebe* de Samoſates, ſa generoſité p.584. donne à l'Egliſe pluſieurs bons Eveſques en 379 &c. p 221.
Euſebe de Ceſarée trop eſtimé par Saint Paulin, .63.
Euſebe de Cremone eſtoit en Paleſtine en 394, p.64
Euſebe d'Ancyre ordonoé par S. Proclo, p.292. 712.
Euſebe de Dorylée, qui il eſtoit p 318 319 752. Il s'eleve le premier contre Anaſtaſe Preſtre de Neſtorius &c, p 313, & contre Neſtorius meſme, p. 318, affiche, dit-on, un placard contre luy, p. 327 753, releve fort la ſecode lettre de S Cyrille à Neſtorius, p 338, eſt condamné au faux Concile d'Epheſe, p 511.
Euſebe Eveſque de Peluſe vient au Concile d'Epheſe, p.378. S. Iſidore le juge digne d'eſtre depoſé, p.661
Euſebe Preſtre ou Eveſque écrit à Saint Cyrille contre Valerien le Pelagien, p.278
Saint *Euſebe* Abbé de Teledo, p.220.
Euſebe ſolitaire tué par les Sarraſins, p.202.
Euſebie Abbeſſe tuée à Marſeille, p.175.
Euſtathe à qui Enthere adreſſe un écrit contre Saint Cyrille, p.508.509.
Euſtathe Eveſque de Sebaſte, auteur du monachiſme en Cappadoce &c. p 144.1.
Euſtathe Eveſque de Parnaſe uni aux Orientaux, p.509.718.
Euſtathe Eveſque de Doclme, cite Jean d'Antioche au Concile d'Epheſe, p.432.
Euſtathe Eveſque d'Attalie, p.774.1, ſe depoſe: le Concile d'Epheſe luy conſerve le nom & la dignité d'Eveſque, p.448.

Enſtobien Eveſque de la 2e Cilicie enathematize Saint Cyrille, *p* 558.

Enſtoyne Preſtre porte à Jeen d' Antioche uoe lettre de Dorothée de Marcianople, *p.*561.

Euſtrace, peuteſtre Euſtathe de Pernaſe, *p.* 768.

Enthere Eveſque de Tyenes vient au Concile d'Epheſe, *p.*378, demeode qu'on attende Jeen d'Antioche pour le commencer, *p.*393, s'unit à luy pour condanner le Concile, *p.*409. Meeimien de Conſtantinople le depoſe, *p.* 497. 536. Il écrit contre S. Cyrille pluſieurs diſcoure, *p.* 508.509. Jean d'Antioche luy écrit pour le porter à le paix &c. *p.*517. Il écrit eo Pepe contre 3e paix &c. *p.* 559. 561. Il juge S. Procle orthodoxe, *p* 583, demeore obſtiné dene ſon ſchiſmoe, & depoſé, *p.*582, eſt beoni à Scythople, meurt à Tyr, *p.*604.

S. Eutoyme Abbé celebre dans la Peleſtine, *p.* 291, elevé par Acace de Melitene, *p.*294, ioinite S. Arſeoc, *p* 698, reçoit Juvenel de Jeroſoleim, & le Preſtre Heſyque pour dedier ſoo egliſe, *p.*227. Il porte Pierre Eveſque de Paremboles à s'unir à S. Cyrille, *p.*379. détourne Domnus de s'en retourner à Antioche, *p.*513, eeteuſe Jeeo d'Aotioche dene ſon ſchiſme, *p.*544.

Entrope Preſtre loue S. Paulin & Theraſe, *p.* 29.

Entyche hereſierque ſort de ſon monaſtere pour combatre Neſtorius, *p.*482. On l'emploie pour ſolliciter Chryſorete, *p.* 539. Il pouvoit appuyer l'Abbé Baſile, *p.*539.

Entyche Diacre porte à l'Empereur uoe lettre du Concile d'Epheſe, *p.*431.

Entychien Diaere; Heſyque eommente le Levitique à ſa priere, *p.*229.

Les *Entychiens* heretiquee nouveeux Apollinariſtes, *p.*545.

Entyque Quertodeciman, *p* 748.

Excommunication: Il y eo avoit qui o'emporoit pes la ſeparation des Sacremens, *p.*41e.

S. Exupere Eveſque de Touloufe, *p.*129, n'eſt pee apparemment le ſuivent, *p.* 79.

Exupere Curé prés de Bordeaux, *p.*79.

F

FABIUS Eveſque Pelagien chaſſé d'Itelie, demende un Concile à Theodoſe qui le fait chaſſer de Conſtantinople, *p.*305-307.

Faltone Pinieo Proconſul d'Aſie ſous Dioeletien, *p.*234.

Famothin mine en Egypte, lieu d'exil, *p.*602.

Fauſte file de S. Dalmace ſe retire avec luy, *p.*322, eſt honoré per les Greee, *p.*323.

Fauſte Eveſque de Riés ſoit les anethematiſmee de Saint Cyrille, *p.* 362.

Fauſte ſolitaire conſulte Saint Nil ſur ſes peines, *p.*194.

Fauſte Prefet de Rome eo 425, *p.*149.

S. Felix Pepe, S. Cyrilla allegue ſon autorité *p.*643.767.20.

S Felix Preſtre de Nole & Confeſſeur; ſon tombeau eſtoit hore la ville, *p.*46. Saint Paulin s'attache dée ſes premieres ennéee à l'honorer, *p.*12, veut aſtre ſoo portier, *p* 27.39, commence epparemment en 394, à honorer ce Saint par un poéme, *p.*41, ce qu'il continuë toue les ens juſqu'à ſon Epiſcopat, *p.* 60. 61 67. 72. 77. 81. 82. 92. 99. 102. 109. 113. 122. 124. 227. 228. S. Paulin orne ſon tombeau per pluſieurs edifices, *p.*104-102. Il epparoiſt eux Gots qui aſſiegeoieot Nole en 410, *p.*133.

Felix Eveſque d'Apollonie, & Belide deliveré de l'oppreſſion per S. Celeſtin, *p.*150.

Firme Eveſque de Ceſaree en Cappadoce, *p.* 292, mort en 439, *ib.* vient eu Concile d'Epheſe, *p.*279, 394, approuve les lettreeda *S.* Cyrille, *p.* 397, aſſure lee Legats de Celeſtio de le depoſition de Neſtorius, *p.*429. Les Eveſques qui eſtoient à Conſtaotioople &c. luy écrivent, *p* 465. Il eſt deputé par le Coneile à l'Empereur, *p.*470. écrit à Ancyre contre les Orientaux, *p.*491. veut en vain ramener Alexandre d'Hieraple, *p.*558. S. Cyrille le conſulte ſur la condannetion de Theodore, *p.*638, meurt en 439, *p.*711. 790, 2.

Flaccille fille d'Arcade, ſœur de Theodoſe II, *p.*288.

S. *Flavien* Eveſque d'Aotioche, ſon ordinetion eſt fort blaſmée, *p.*222. Il chaſſe les Meſſaliens de Syrie, *p* 459.

Flavien Eveſque de Philippes, S. Celeſtio luy mande la condannation de Neſtorius, *p.*352, 758. Il ve eu Concile d'Epheſe, *p.*379, y tient le reng de Ruſe de Theſſalonique, *p.*394, demode qu'on depute à Neſtorſue, *p.*396, approuve les lettres de S. Cyrille, *p.*397. demode qu'oo seporte la doctrine des Peres ſur l'Incarnation, *p.*398, eſt ſeul ſigné dans la réponſe du Concile à l'Empereur, *p.*418, fait lire en grec la lettre da Celeſtin au Concile, *p.*429, & le ſymbole de Theodore de Mopſueſte pour le condanner *p* 442. Il proteſte à la teſte du Concile qu'il ne cooſeotira jemais à la depoſition de Saint Cyrille & de Memnon, *p.* 456, eſt deputé à l'Empereur par le Concile, *p.* 470.

S. *Flavien* Eveſque de CP. releve ſort la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius, *p.*338, eſt condanné au faux Concile d'Epheſe, *p* 511.

Flavien baoqueroutier, *p.*334.

Fleurs, on eo mettoit aux egliſes & aux tombeaux des Saiots, *p.*72.

Flore Eveſque Pelagien cheſſé d'Itelie, demande uo Concile à Theodoſe qui le fait chaſſer de Conſtantinople, *p.*305-307.

Florent Eveſque, de Cahors écrit à Saint Paulin qui luy répond, *p.*212.

Florent Prefet du Pretoire en 428, *p.*299.

Fondi, S. Paulin y avoit des terres, *p.* 4, y baſtit une egliſe, *p* 10, 110.
Fordun ville d'Ecoſſe. *S.* Pallade y meurt, *p* 155.
Fortunat Soudiacre de Rome en 425 *p.* 152.
Fortunatien Preſtre de Tagaſte va à Rome en 405, *p* 122.
Fredibal roy des Vandales eſt pris & envoyé à Honoré, *p.* 734. 1.
Fritilas Evesque d'Heraclée envoie an Concile d'Epheſe, *p* 378. Euprepe demande en ſon nom qu'on y atteode Jean d'Antinche, *p.* 393, ſigne la relation de Neſtorius, *p.* 403, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile, *p.* 409. Ses Suffragans ſe font autoriſer par le Concile dans la gouvernement de pluſieurs villes, *p.* 449.

G

GAINAS General des Gots conſulte *S.* Nil, *p.* 198. 199.
Galla femme de Saint Enches embraſſe avec luy la vie ſolitaire, *p.* 135
S. Gallican, ſon hiſtoire au moins incertaine, *p.* 8.
Gaſcogne pays riche & beau, mais corrompu, *p.* 10.
Gavinien de Perrhe, c'eſt Sabinien, *p.* 654.
Gelaſe Eveſque de Cyzic, *p.* 706.
S. Genés martyr à Arles: on attribuë ſon hiſtoire à Saint Paulin, *p.* 144.
S. Gennade Eveſque de Conſtantinople condanne les anathematiſmes de S. Cyrille, *p.* 359.
Gennade Preſtre & Abbé ſcandalizé de la condeſcendance de Saint Proclo envers Juvenal, *p.* 452. 709.
Genſerie amene les Vandales en Afrique, *p.* 733, 2.
S. Germain Eveſque d'Auxerre eſt envoyé en Angleterre contre les Pelagiens *p.* 154.
Germain Preſtre ami de Caſſien: ſon hiſtoire, *p.* 660-674.
Germain Preſtre d'Arabie va en Galice, *p.* 608-609.
Germain Comte à qui S Iſidore écrit, *p* 741. 1.
Germanicie ville de la Syrie Euphrateſienne, pourquoi & par qui ainſi nommée, *p.* 283.
Germanicus Ceſar pere de Caius Caligula, *p.* 2.
Geronce Superieur des monaſteres de Sainte Melanie, *p.* 251.
Geſtide: S. Paulin luy adreſſe deux poëmes, *p* 6.
Gondicaire ou *Gonthaire* roy des Vandales s'étoit mort en 427, *p.* 734.
Les *Gots* font trembler l'Italie en 401, &c. *p* 99. 733. 2, la ſavageant en 409 & 410, *p.* 733, 734.
S. Gregoire Thaumaturge: *S.* Cyrille allegue ſon autorité, *p.* 64.
S. Gregoire de Nazianze: on fait Heſyque ſon diſciple, *p.* 227.
S. Gregoire de Nyſſe, ſon diſcours ſur la Reſurrection, peut-eſtre d'Heſyque, *p.* 230.
Saint *Gregoire* le Grand previent les Evesques d'Otient ſur de faux Canons d'Epheſe, *p.* 771. 772.
Guoſnay hiſtorien peu aſſuré, *p.* 740 2.

H

HABITS d'Eveſque & d'Eccleſiaſtique, uniforme avec ceux des laïques &c. *p.* 151. 152.
Heliade Eveſque de Zeugme, conſeille à Jean d'Antioche d'écrire à Neſtorius, *p.* 354, 1 vient avec luy à Epheſe, *p.* 408.
Helladе Eveſque de Tarſe: Jean d'Antioche luy écrit ſur la condannation de Neſtorius, *p.* 355. 356. Il vient au Concile d'Epheſe, *p.* 378. Il rejette la Synodique de Maximien de Conſtantinople &c, *p* 406. 497. On luy mande les propoſitions de paix, *p.* 518. Il ſuit les impreſſions d'Alexandre d'Hieraple, *p* 515. 551. Theodoret luy écrit, *p.* 526. Saint Cyrille refuſe de le rétablir, *p.* 497. 536. Alexandre & luy s'animent à ne point entrer dans la communion de Saint Cyrille &c, *p.* 558. 559. Il ne répond pas à Theodoret plus pacifique que luy, *p.* 561, écrit au Pape contre la paix, *p.* 560. Il conſulte Melece & Theodoret ſur la loy contre les ſchiſmatiques &c, *p.* 580, & contre luy meſme nommément, *p.* 581. Il jugeoit S. Proclo orthodoxe, *p.* 583. Il ſe réunit à Jean d'Antioche &c, *p.* 589. 590, taſche en vain de réunir Melece de Mopſueſte, *p.* 593. Son eloge, *p.* 604. 605. On luy fait ſigner la condannation de Neſtorius &c. *p.* 618.
Hellade Eveſque de Ptolemaïde eſt deputé à l'Empereur pour les Orientaux, *p.* 472.
Hellade Eveſque des Gaules, à qui Caſſien adreſſe ſes Inſtitutions, *p.* 17.
Hermias S. Cyrille luy adreſſe un ecrit, *p.* 373. 654 655.
Hermogene de Rhinocorures, *p.* 510, ſon eloge, *p.* 512, cite Neſtorius & ſes adherans pour voir au Concile d'Epheſe, *p.* 392, eſt deputé à Rome par S Cyrille, *p.* 510, aſſiſte à l'ordination de Sixte III. *p.* 260. 512
Heron ſolitaire ſe jette dans un puits &c. *p.* 170.
Heſyque Eveſque de Salone écrit à Saint Auguſtin, *p* 725. 2.
Heſyque Eveſque de Caſtabales ſe ſepare de Jean d'Antioche, *p.* 577, 1 s'y réunit, *p.* 589
Heſyque Preſtre de Jeruſalem, & Docteur de l'Egliſe. *V ſon titre p* 227 744.
Heſyque Preſtre de Conſtantinople, *p.* 228.
Hieraple, le Concile d'Epheſe y écrit, *p.* 438, mais appremeot une lettre circulaire, *p.* 439.
Hierax grammairien eſt arreſté par une ſedition des Juifs, & mis à la queſtion, *p.* 272
Hilaire Ev. d'Arles par un miracle, *p* 153

Hilaire Eveſque de Narbonne, le Pape Boniface luy écrit, *p.* 151.

Hilaire écrit à S Auguſtin & à S. Celeſtin ſur les Semipelagiens, *p.* 184. 185

Himere de Nicomedie vient au Concile d'Epheſe, 378, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile, *p* 409, eſt deputé à l'Empereur pour les Orientaux, *p.* 472. 473. Maximien de CP. le depoſe, *p.* 497. 536. Les Orientaux demandent ſon rétabliſſement pour ſe réunir, *p.* 525 Il écrit à Theodoret qui luy répond ſur la paix, *p.* 526 Il l'embraſſe, & demeure Eveſque, *p.* 591.

Hippone aſſiegée, puis brulée par les Vandales, *p.* 258.

Saint Honorat Eveſque d'Arles envoie viſiter S. Paulin en 413, *p.* 135. S. Celeſtin luy écrit contre un Daniel miſerable Evesque, *p.* 152 Il engage Caſſien à continuer ſes conferences, *p.* 279.

Honoré Empereur elevé par S Arſene, *p.* 617, invite S. Paulin aux Conciles ſur le Pape Boniface, *p.* 138, ſoûtient Melanie contre ſon Evesque Severe, *p.* 237. 238, meurt en 423 ſans enfans *p* 149 287.

Huns : S. Proclefait un diſcours ſur leur défaite, *p.* 706.

Hypace officier porte l'ordre pour chaſſer Alexandre d'Hieraple, *p* 601

Hypace ſolitaire tué par les Sarrazins, *p.* 202.

Hypacie philoſophe payenne eſt maſſacrée cruellement, *p* 271-275. On luy attribue une fauſſe lettre à S Cyrille pour Neſtorius, *p.* 606.

Hypate eveſché de la Theſſalie, *p* 604.

I

JACQUE Preſtre va en Lydie pour réunir les Quartodecimans à l'Egliſe, *p* 299. 300.

Jacque Coreveſque, *p.* 748. 2.

Jacque Preſtre de Perſe ſe retire dans la Campanie, *p* 45.

S. *Jacque* ſolitaire de Cyr preſſe Theodoret de ſe réunir avec Jean d'Antioche, *p.* 181.

Jacque Comte a en ſa garde Saint Cyrille & Memnon, *p* 459.

Jalouſie, rien ne l'enflamme tant que la preſence de l'objet, *p.* 44

S. *Janvier* Eveſque de Benevent & martyr apparoiſt à Saint Paulin, *p.* 139.

Janvier Eveſque d'Aquilée, les Orientaux veulent l'engager dans leurs intereſts, *p* 479. 480.

Ibas Eveſque d'Edeſſe, ſucceſſeur & antagoniſte de Rabula ; *p* 504 505. 628, écrit à Marie de Perſe ſur le Neſtorianiſme &c *p* 564, ſe trouva Preſtre au Concile d'Epheſe, *p* 757. 2. Proclе deConſtantinople veut qu'il ſe juſtifie, *p.* 631 Il s'excuſe d'aller au jugement d'Athanaſe de Perithe, *p.* 650.

Idolatrie défenduë par Theodoſe & Arcade, *p.* 742.

Iduas Eveſque peut-eſtre de Smyrne, declaré innocent par Proclе de Conſtantinople, & par Sixte III. *p* 261. 771.

S. *Jean* l'Evangeliſte : il y avoit une egliſe de ſon nom ſur ſon tombeau à Epheſe, *p* 454.

S. *Jean* Chryſoſtome Archeveſque de Conſtantinople, fait Germain Preſtre, & Caſſien Diacre, *p.* 173, n'a pu inſtruire S. Nil à Conſtantinople, *p* 190. Saint Proclе fut, dit-on, ſon diſciple &c. *p.* 704. 705. S Nil défend ſon innocence, *p.* 199. 200. Acace de Berée fit un de ſes principaux perſecuteurs, *p.* 222 225, ne rétablit ſa memoire que par force, *p* 279, & Saint Cyrille à l'extremité, *p.* 280. 281. On commence en 428 à celebrer ſa feſte à la Cour *p* 301. Saint Proclе fait rapporter ſon corps à Conſtantinople, *p.* 718.

Jean de Ceſarée conſacre S. Porphyre Eveſque de Gaza, *p* 441.

Jean de Jeruſalem : Vigilance prend ſon parti contre S. Jerom., *p.* 74 Il fait peut-eſtre Saint Eveſque Preſtre, *p* 228. Jean de Ceſarée fait S Porphyre Preſtre de Jeruſalem Eveſque de Gaza, ſans la permiſſion de Jean ſon Eveſque, *p.* 451.

Jean d'Antioche Eveſque fort eſtimé *p.* 291. S. Celeſtin luy écrit ſur la tranſlation des Eveſques *p.* 156, luy mande la condanna.ion de Neſtorius par ſon Concile, *p* 352. S. Cyrille luy écrit ſur le meſme ſujet, *p.* 35 : Il écrit une belle lettre à Neſtorius, *p.* 354-356 Il eſt choqué de Anathematiſmes de S. Cyrille, *p.* 358. 359. 370. & les fait refuſer, *p.* 370 371. Il vient tard au Concile d'Epheſe, prie qu'on l'attende, ne le peut obtenir, *p.* 387-391. Soixante-huit Eveſques le demandent inutilement, *p* 392-394 Il arrive le 20 ou 27 de juin, *p.* 767. 768, avec 16 ou 17 Eveſques, *p.* 768. Il ne veut pas ecourer les deputez du Concile, *p* 408 409, les maltraite, eſt ſeparé de la communion, *p.* 413-415. Le Concile le fait citer, il y répond par un placard *p.* 431-434. Il le ſepare de la communion, caſſe ſa ſentence &c. 434-436. S. Cyrille prononce un diſcours contre luy, *p.* 439. Il écrit deux lettres, l'une à Antioche, l'autre à Acace de Berée, *p.* 459, eſt deputé à l'Empereur, *p.* 472, parle beaucoup pour Neſtorius, *p.* 478, panche à ſe reconcilier avec le Concile, *p.* 479, preſche à Calcedoine, *p.* 495, emmene peut-eſtre Neſtorius luy fait des preſens, *p.* 494, écrit à Antioque contre Theodoret &c. *p.* 495, tient divers Conciles &c *p.* 495 496. Il porte les Suffragans d'Edeſſe à ſe ſeparer de Rabula, *p.* 506. Sixte III veut bien le recevoir &c. *p* 511. Domnus ſon neveu vient pour le porter à ſe réunir aux Catholiques, *p* 513. L'Empereur luy ordonne d'aller à Nicomedie

peur s'accorder avec S. Cyrille, p. 515 Il tient ſon Concile, va à Berée &c. p. 517-521 Il approuve la lettre de S. Cyrille à Acsee &c. p. 521, luy depute Paul d'Emeſe, écrit à divers Eveſques, p 528-536, preſſé de conclure la paix, p. 539 541, il ſigne l'acte dreſſé par S. Cyrille, p. 542 543, luy écrit, au Pape & à Maximien, p. 545 546. Il n'a point eſté dans l'erreur, p 543-545, récrit au Pape qui luy répond &c, p. 548-550, demande des loix contre les ſchiſmatiques, ordonne des Eveſques en leur place, p. 573-575, erige un eveſché à Sergiople, p. 578. 579, obtient une loy contre les ſchiſmatiques, p 580. 581, ſe réunit à Theodoret, l'engage à luy réunir les autres, p. 585-588. Les autres Cilicies s'y réuniſſent, p. 588-590. Il fait bannir Melece de Mopſueſte &c. p. 594-596. Il ne peut gagner Alexandre, p 596-600, le fait bannir, p. 600 601, offre de le rétablir s'il veut ſe réunir, p. 601. Il approuve l'intronization de S. Procle, p. 701. 573. S. Cyrille luy adreſſe une nouvelle declaration de ſoy en 430 &c. p. 619. Jean ſe plaint de ces nouvelles ſignatures uniquement propres à troubler &c. p. 620 623. Procle luy envoie ſa lettre aux Armeniens pour la ſigner, & luy écrit contre Ibas, p. 631 Il refuſe avec ſon Concile de condamner Theodore, &c. p. 636-641 Sa mort & ſon eloge, 644-646.

S. Jean Eveſque de Naple meurt peu apres S. Paulin qui luy apparut &c. p. 141. 142. 736

Jean d'Epheſte eſt deputé pour aller Neſtorius au Concile d'Epheſe, p 397.

Jean de Damas arrive au Concile d'Epheſe avec Jean d'Antioche, p 408, eſt deputé à l'Empereur, p. 412, meurt en 435 ou 436, p. 621.

Jean de Cyr, p. 654.

Jean de Germanicie s'unit à S. Cyrille, y exhorte Alexandre d'Hieraple, p 558. 567.

Jean d'Hieraple eſt exclus du jugement d'Athanaſe de Perrhe &c. p. 650. 651.

Jean Eveſque depoſé pour le Neſtorianiſme, p 499.

Jean Talaia Eveſque de Nole en 485, p. 734. 2.

Jean Eveſque de Conſtantinople au ſixieme ſiecle, p. 772. 1.

Jean Preſtre d'Antioche à la fin du V. ſiecle, condamne quelques expreſſions de Saint Cyrille, p. 360.

Jean Preſtre de Conſtantinople va porter au Pape la nouvelle de l'ordination de Maximien, p. 490. 502. 503.

Jean Syncelle de Saiot Cyrille qui l'envoie d'Epheſe à Conſtantinople, p. 427.

Jean œconome de Sceté, p. 172.

Jean Abbé en Syrie envoie à S Cyrille, p. 619. qui luy adreſſe une explication du ſymbole de Nicée, p 640.

Jean Diacre auteur de la vie de S. Gregoire le Grand, p. 146.

Jean Germeliarque, ou ſacriſtain de Naple, p. 736. 1.

Jean ſolitaire, puis cœnobite prés de Diolque, p. 164.

Jean tyran uſurpe l'empire en 423, eſt tué en 425, p. 649.

Jean Comte & Intendant des Largeſſes envoié par l'Empereur au Concile d'Epheſe, p. 418, y fait arreſter Neſtorius, Saint Cyrille & Memnon, p 455-457, ne peut obliger le Concile à donner une declaration de ſa foy, p. 640, fait beaucoup ſouffrir les Eveſques. p 462-464. indiſpoſe la Cour contre le Concile, p. 466.

Jean ſerviteur des ſolitaires de Sinaï eſt tué par les Sarrazins, p. 201.

Jean de Thebaïde diſciple d'Ammoés ; p. 701 702 797.

Jephtahé Eveſque depoſé pour le Neſtorianiſme, p. 499.

Jeruſalem, dignité de cette Egliſe : Le Concile d'Epheſe ne veut point en faire un patriarcat &c. p. 431.

S. Jerome loué l'eloquence de S Paulin &c. p. 5, anima Theraſie ſon epouſe à la vertu, p. 7, propoſe ſon exemple à Julien, p. 28. Il répond à S. Paulin qui luy avoit écrit en 391, p. 63. 64. Il eſt fort mécontent de Vigilance que Saint Paulin luy avoit envoyé en 396, p 74 75, eſt viſité par Poſtumien, p. 85. S. Paulin luy demande un commentaire ſur Daniel &c. p 91. Caſſien n'a pas eſté elevé ſous luy, p 158. Il eſt viſité par Pinien & Melanie, p. 247.

Jeſſeens, Juifs d'une vie ſimple & auſtere, p. 209

L'Indiction commençoit en ſeptembre, p. 775. 1.

S Innocent Pape: S Celeſtin Diacre luy écrit ſur Decence, p 148. Le Clergé de CP luy écrit par Germain & Caſſien &c. p. 173. 4 Il ſe reconcilie avec l'Orient &c. p. 225, condamne les Pelagiens, p 302, veut ſoumettre l'Egliſe de Cypre à celle d'Antioche, p. 445

Jobe auteur eccleſiaſtique du VI. ſiecle. p. 714.

Joſeph anacorete viſité par Caſſien & Germain, confere avec eux, p 162 163.

Joſeph de Peluſe donne un habit apparemment à S. Nil, p. 192.

Jove ami de S. Paulin dans le monde, p. 9. Ce Saint luy écrit une lettre & un poëme pour le gagner à Dieu, p. 83 88.

Jove Prefet d'Italie en 409, p 84.

Jovin prend la pourpre, & perit en 411, p. 84.

Jovinien ſolitaire des isles d'Hyeres, p. 180.

Jours civils, ils commençoient ou à minuit, ou le matin au lever du ſoleil, p. 764. 765.

Irenée Comte porte une lettre d'amitié de Jean à Neſtorius, p. 354. Il accompagne Neſtorius à Epheſe, p. 377, le ſoûtient tant qu'il peut à la

Cour, p.407, va audevant de Jean d'Antioche, p.403 Le Concile ſe plaint de ſes violences à l'Empereur, p.418. Les Orientaux le luy deputent contre le Concile, p. 425, l'inſtruiſent des nouvelles procedures du Concile contre eux, p.438 Theodoret luy écrit pour Theophane, p. 499. Il eſt banni, p.787.2, fait Eveſque de Tyr aprés ſa diſgrace, p.606 608.613.614.

S. Iſaac Abbé à Conſtantinople forme Saint Dalmace, & le deſigne ſon ſucceſſeur, p.322.

Iſaac Lecteur del'eſrhe preſente une requeſte contre Athanaſe ſon Eveſque, p.650.

Iſaac ſolitaire tué par les Sarrazins, p.202.

Iſaac ſolitaire de Sceté, p.166.

Iſaac diſciple de Saint Ariſene, p.700.

L'*Iſaurie* ſe réunit à Saint Cyrille & à Jean d'Antioche, p 590.

Iſice Eveſque à qui S Gregoire écrit, p.744.

S. *Iſidore* de Peluſe écrit à un Cyrille moine avec reproche, p. 268, auſſibien qu'à Pierre Lecteur, p.276, preſſe & engage Saint Cyrille à honorer la memoire de Saint Chryſoſtome, p. 281. Theologe avocat payen luy écrit, p. 329. Il exhorte l'Empereur d'aſſiſter au Concile d'Epheſe, p 381, écrit à Saint Cyrille pour moderer ſon zele, p. 403. 501, puis pour regler ſa complaiſance, p.566. S. Cyrille reçoit bien ſes avis, p 669.661. Il écrit à Hermogene & Lampece Eveſques d'Egypte, p.510.511.

Iſidore Preſet du Pretoire, & Conſul en 436, fait conduire Neſtorius en exil, p. 607. Theodoſe luy adreſſe un edit contre les Neſtoriens, p 608.787.788.

Iſidore philoſophe n'a point epouſé Hypacie, p.274.

Iſidore ſœur de Saint Cyrille d'Alexandrie, p. 266.

Iſquyrion fait Diacre par S.Cyrille, eſt perſecuté par Dioſcore, p.656.

Les *Juifs* ſont chaſſez d' Alexandrie en 414. p.270 272.

Julien Eveſque Apollinariſte, qu'Alexandre d'Hieraple efface des Diptyques, p.602.

Julien Eveſque de Lariſſe, p.404.405.

Julien Eveſque de Sardique vient au Concile d'Epheſe, p. 378, prend parti pour Neſtorius aux depens de tout, p 404.405. Ruſé luy écrit, p 480.

Julien Eveſque Pelagien: S.Paulin fait ſon epithalame, p.128.129, chaſſé de ſon ſiege, p. 303, il taſche en vain de s'y rétablir ſous Sixte III, p.265. Il demande un Concile à Theodoſe II, qui le fait chaſſer de Conſtantinople, p.305. 307.

S. *Julien* Sabas, Aſtere & Acace, l'engagent à aller à Antioche défendre la foy, p.220. 221.

Julien l'Apoſtat: S. Cyrille relute ſes livres, p.671.

Julien homme de qualité: S. Jerome l'excite par l'exemple de S.Paulin, p.28.

Julien va à Carthage de la part de S. Paulin, p.62.

S. *Juſte* enfant martyr celebre à Complute, p. 15.

Juſtin II. transfere à Conſtantinople les reliques de divers ſolitaires tuez par les Sarrazins, p.205.

Juſtinien intrus à Tours meurt à Vercelli vers 430, p.136.

Juſtinien Empereur ſoutient les anathematiſmes de S.Cyrille, p.360.

Juvenal ſuccede à Prayle de Jeruſalem vers 425, p.291, dedie l'egliſe de S.Euthyme, p.227. S.Celeſtin luy mande la condannation de Neſtorius par ſon Concile, p.352. Saint Cyrille luy en écrit &c. p.353 356. Il vient au Concile d'Epheſe, p.377, preſide à quelques ſeances, p. 393. 435. 464, fait lire la lettre de l'Empereur qui le convoquoit, p. 396, fait commencer le Concile aprés trois citations de Neſtorius &c. p.397. Le Concile s'oppoſe à l'election de ſon patriarcat, p.45. Les Eveſques qui eſtoient à Conſtantinople &c. luy écrivent, p.465 Le Concile le depute à l'Empereur, p. 470. Les Orientaux l'accuſent de pluſieurs ordinations illicites, p.482. Il ordonne Diacre Domnus neveu de Jean d'Antioche, p 513.

L

LÆTA fille d'Albin pontiſe, femme de Toaoce, p.234.

Lampece Eveſque de Caſſie, p 500, ſon eloge, p. 511, aſſiſte à l'ordination du Pape Sixte III, p. 260.512, Saint Cyrille l'ayant deputé à Rome, p. 510.

Lampius Eveſque de Barcelone, ordonne Saint Paulin Preſtre en 393, p 40

Lampon Preſtre de S. Cyrille porte penteſtre ſa lettre à Neſtorius & la réponſe, p.332.333, S. Cyrille le prie de preſenter un écrit à l'Empereur, p.640 641.

Lunules: on les diſoit au commencement du crepuſcule, p.140

Laurent ſolitaire conſulta Saint Nil ſur ſes peines, p.194.

Lauſe grand Chambellan reçoit chez luy Sainte Melanie la Jeune, p.250. Theodote d'Ancyre luy adreſſe peut-eſtre quelque ouvrage, p. 293. S.Cyrille le veut faire mettre en la place de Chryſorete, p 539.

Lauſe, Saint Nil luy predit la perte des fruits de ſon avarice, p.198.

Lerins ou *Alerins* terre de Saint Paulin, p.3. S. Delphin y baſtit une egliſe apparemment aux dépens de S.Paulin, p.93.

S. *Leon*, s'il a eſté baptizé par Saint Celeſtin, p. 757.1. Il engage vers 430, Caſſien à écrire con-

tre Neſtorius, p.185.186, empeſche Sixte III. de retablir Julien le Pelagien, p.265. releve fort la ſeconde lettre de Saint Cyrille à Neſtorius, p.339, fait refuter Neſtorius par Caſſien, p.348. 349, prie qu'on s'oppoſe à l'erection du patriarcat de Jeruſalem, p.452, conſulte ſur le jour qu'il faudroit faire Paſque en 444, p.646.647, ſa doctrine approuvée comme conforme à celle de S. Cyrille, p.660. Il écrit aux Eveſques de France en 452, p.749.

Leon d'Abbé Eveſque d'Ancyre, p.216, ce qu'on en dit, p.217.218, c'eſt le maiſtre d'Albien p.744.

Saint *Leonce* Eveſque de Frejus : Caſſien luy adreſſe ſes conferences, p.179.

S. *Leonce* Eveſque de Ceſarée en Cappadoce, n'eſt point le maiſtre d'Albien, p.744.

Leonce Preſtre deputé des Eveſques d'Armenie à Saint Procle, p.629.

Leonce Diacre agent de S. Cyrille à Conſtantinople, p.521. S. Cyrille luy écrit ſur la réunion des Orientaux, p.542.

Leonce de Byzance avoit eſté Neſtorien &c. p.615.616.

Leonce moine des iſles d'Hyeres, p.280.

Leonce Preſet de Conſtantinople, Theodoſe luy adreſſe un edit contre les Neſtoriens, p.608.

Leonce Sophiſte pere d'Eudocie Imperatrice, p.288.

Liberius Eveſque de Melitene combat les Meſſaliens, p.449.

Leucade Archidiacre partiſan de la préexiſtence, p.197.

Libyen Gouverneur de l'Euphrateſienne chaſſe Alexandre d'Hieraple, p.601.

Licent: S. Auguſtin l'envoie à S. Paulin, p.28, le luy recommande inſtamment, p.72. S. Paulin luy écrit &c. p.73.

S. *Limine* Martyr à Clermont, p.129.

Lollien Diacre, Legat du Pape Sixte III au Concile de Theſſalonique en 435, p.263.

S. Longin martyr, ſon hiſtoire fort mauvaiſe, p.231.232.

Longras Comte ſoutient Euthere de Tyane contre ſon competiteur, p.498.

Lot Abbé prend conſeil de S. Arſene, p.690.

S. *Loup* Eveſque de Troies tiré de Lerins, p.153, eſt envoyé en Angleterre contre les Pelagiens, p.154.

Luc Eveſque, Sixte III. écrit par luy à Perigene de Corinthe, p.263.

Lupus nous donne pluſieurs pieces importantes ſur le Concile d'Epheſe, en ſupprime d'autres, p.605.

Luze peut eſtre Eluſone où a demeuré Saint Sulpice, p.98.39.

Lycurgue homme de qualité, S. Nil luy predit la punition de ſon avarice, p.197.

M

MACAIRE. V. Comare.

Saint *Macaire* ſeigneur Romain reçoit en 394, S. Paulin, p.43, qui luy écrit en 409, en faveur de Secondinien, p.133.

Macaire Eveſque de Laodicée conſeille à Jean d'Antioche d'écrire à Neſtorius ſur ſa condamnation par le Pape, p.354, vient avec luy à Epheſe, p.408, eſt deputé à l'Empereur, p.472, va à Berée pour deliberer ſur la paix, p.519, ſe ſepare de Jean d'Antioche, & en parle mal, p.590.561.

Macaire ſolitaire tué par les Sarrazins, p.202.

Macaire ami de S. Paulin, p.43.

Macedone de Mopſueſte, p.568.

Les *Macedoniens* avoient encore en 430 des egliſes à Conſtantinople &c. p. 297. Theodoſe II. fait une loy contre eux, p.299. S. Cyrille écrit contre eux, p.669.670.

Magadon Senateur de Pharan eſt tué par les Sarrazins &c. p.202.

Magna Diaconiſſe d'Ancyre, p.210. Saint Nil luy adreſſe un traité, p.743.2.

Male Soudiacre d'Antioche, oblige Alexandre Acœmete de ſe retirer, p.209.

Malte peut eſtre ſauvée par Pioien, p.243.

Magnete illuſtre ſolitaire de Sceté, p.170.

Maranas Preſtre d'Hieraple entend prescher Antoine de Calcide, p.583.

S. *Marc*, Saint Cyrille tranſere de ſes relique à *Manuthe* prés d'Alexandrie, p.269.

Marc ancien ſolitaire de Sceré, p.685.

Marc diſciple de Silvain conſulte S. Arſene, p.685.687.

Marc ſolitaire tué par les Sarrazins, p.202.

Marcel d'Ancyre maiſtre de Photin, p.404.

Saiote *Marcelle* : S Paulin n'eſt pas auteur de ſa lettre qu'on luy attribuë pour elle, p.145.

Marcellin Tribun taſche inutilement de convertir Voluſien, p.249.

Saint *Marcien* ſolitaire eſt viſité par Flavien, Acace &c. p.222.

S. *Marcien* Abbé à Apt, p.176.

Marcien Eveſque d'Abryte vient au Concile d'Epheſe, p.768.2.

Marcien Empereur rejette les Neſtoriens, p.611.612, renvoie Sabinien de Perrhe au Concile de Calcedoine, p.652-654.

Marcionites, Theodoſe II. fait une loy contre eux, p.299.

Marien Eveſque de Tarſe a quelque different avec Dexien de Selcucie, p.605, a pour ſucceſſeur Hellade, p.604.

Marin, Jean d'Antioche luy écrit ſur la paix &c p.548.

Marine fille d'Arcade & ſœur de Theodoſe II, p.288.

Marinien ordonné Eveſque de Barbaliſſe,

quoique tres indigne de l'epiſcopat, p.573, ce qui cauſe un ſchiſme, p.576-578.

Maris peutestre Eveſque de Perſe, Ibas luy écrit ſur les troubles du Neſtorianiſme, p. 569. Il traduit en Perſan des ouvrages de Diodore & de Theodore, p 627.

Marius affranchi de S. Paulin ſert l'egliſe de Bordeaux, p.79.

S. *Marole* Eveſque de Milan, eſtoit originaire de Meſopotamie, p.480, meurt vers 425 p.778.

Marracin valet de Sabin, porte à S.Paulin des lettres de S. Sulpice, p 89.

Marſeille : Caſſien y établit des monaſteres &c. p.174-176, y trouble l'Egliſe par ſes erreur. Semipelagiennes, p.183.184.

S. *Martin* Eveſque de Touraguerit S. Paulin d'un mal à l'œil, p.11, trouve ſon ſiecle heureux d'avoir un ſi grand exemple p 28. S.Paulin l'honore extremement, p.61, publie ſa vie en 397, p. 78. S. Sulpice fait peindre Saint Martin dans le Battiſtere, p.110,111. Ce Saint apparoiſt à S.Paulin à ſa mort, p. 139.

S. *Martin* Pape ſe ſert des anathematiſmes de Saint Cyrille, p.361.

Martin Preſtre, envoyé aux Neſtoriens de Conſtantinople par Dororhée de Marcianople, p 492.492.

S. *Martinien*, *Martin*, ou *Martinien* Archeveſque de Milan, ce qu'on en ſçait, p.480 777.778. Les Orientaux veulent l'engager dans leurs interêts, p.479.

Martinien Preſtre de Rome, Legat de Sixte III. au Concile de Theſſalonique en 435, p.563.

Martinien Preſtre & œconome infidele de Peluſe, vent acheter l'epiſcopat &c p.661.

Martinien Preſtre & Abbé de Syrie, S.Cyrille luy adreſſe un écrit, p.640.

Martinien: Saint Paulin décrit ſon hiſtoire & ſon naufrage, p 98.99.

Buſa *Martyre* Diacre de l'Egliſe d'Alexandrie, en fait les affaires à Conſtantinople en 429, p. 331.

Martyre Preſtre de Conſtantinople parriſan de Neſtorius, p.494.

Martyre patriarche de Jeruſalem en 479, p. 251.

Les 40 *Martyrs*, S. Procle en transfere quelques reliques, p.711.

S *Maruthas*, S. Chryſoſtome taſche de ſe le réunir, p.228

Maxime Eveſque d'Antioche, on luy renvoie l'affaire d'Athanaſe de Perrhe, p.653.

Maxime Eveſque de Valence en 419, p 176.

Maxime Abbé en Syrie envoie à S.C rille, p.619, luy écrit peut-eſtre contre Muſée ou Moyſe d'Antarade, p.620, ſe ſepare peut-eſtre de Jean d'Antioche, p.626.

Maxime Diacre d'Antioche & Abbé ſe ſepare de Jean ſon Eveſque, p, 504.626, écrit peut-eſtre à S Cyrille contre Muſée ou Moyſe d'Antarade, p.620 S. Cyrille l'excite à demander la condannation de Theodore, p 624. S. Procle luy écrit pour faire ſigner ſa lettre aux Armeniens &c p.523, ſe plaint à luy de ce qu on avoit attribué à Theodore les propoſitions qu'il vouloit faire condamner, p.627, luy adreſſe une explication du ſymbole de Nicée qu'il avoit demandée &c. p.640, obtient des ordres pour faire condanner Theodore, p.641. 702.2.

Maxime œconome de l'Egliſe d'Hieraple, Theodoret luy écrit ſur Alexandre ſon Eveſque, p.597.

Maxime officier porte une lettre de S Cyrille à Acace de Berée pour la paix, p 521.

Maxime ou *Maximien* Eveſque de Demetriade s'unit aux Orientaux, p 299

Maximien Preſtre de Conſtantinople s'unit à Saint Dalmace contre Neſtorius, p.423, eſt elu Eveſque de CP. en la place de Neſtorius, p. 487-491. 707 S. Celeſtin luy écrit ſur ſon election &c. p.156.502.503. I. envoie ſa Synodique à divers Metropolitains, p.396, depoſe ceux qui la rejettent, p 497. 778. 779. Sixte III. luy écrit pluſieurs fois pour le porter à la paix de l'Egliſe, p.513. Il veut engager S. Cyrille à condanner ſes anathematiſmes, p.535, ce qui touche fort S. Cyrille, p.539. Jean d'Antioche luy écrit une lettre de communion à la paix, p.545. Saint Cyrille, Atiſtolaüs luy écrivent ſur la paix, p. 549. Il meurt le 22 avril 434 p.571. Saint Procle ſon ſucceſſeur fait ſon enterrement, p 707.

Maximin Eveſque d'Anazarbes vient au Concile d'Epheſe, p.378, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile, p.409. Jean luy écrit pour le porter à la paix, p 526. 527 Il renouvelle tout ce qu'on avoit fait contre S. Cyrille à Epheſe, p 538. Theodoſe donne une loy contre luy p 580. 581. Il ſe refuſe unir avec Jean d'Antioche, p 588, ne peut y réunir Melece de Mopſueſte, p. 593.

Maziques barbares courent la Libye &c. p. 609 610, ravagent Sceté, p.693.

Megale Eveſque de Calame meurt en 397, p. 250.

Saint *Melanie* l'aycule revient de Jeruſalem en 402, pour fortifier Pinien & Melanie dans leur converſion, p 236, apporte du bois de la vraie Croix, p 8, en fait preſent à S. Paulin qu'elle va viſiter &c. p 102.236. Elle va en Afrique en 487, p.127 128, va à Rome, en Sicile, retourne à Jeruſalem, & y meurt, p.222.

Sainte Melanie la jeune. *V. ſon titre* p.232. Sainte Melanie l'aycule vient de Jeruſalem pour la retirer du monde, p.102. Elle eſtoit à Nole en

406, p.225, meurt en 439, p.228, fait deux voyages à Alexandrie, p.282. va à CP. pour convertir Volusien, p.709.

S. *Melece* Evesque d'Aotioche soûtient genereusement la foy, p.584.

Melece Evesque de Mopsuelle, p.354, assiste au Concile de Tarse tenu par les Orientaux, p. 405, rejette la paix, & le mande à Alexandre d'Hieraple &c. p.559, veoir écrire au Pape conere la paix. p.561, se separe de Jean d'Antioche, p.557, ne veut se rendre ni aox prieres, ni aux loix pour la réunion &c. p.580.581.588. 590. est depouillé de son evesché &c. p.592, chassé & banni à Melitene où il meurt, p.593-596. Alexandre d Hieraple envie son sort. p.148.

Meleze Evesque de Neocesarée travaille inutilement à la paix de l'Eglise &c. p.577.

Melesiens : S. Cyrille tient contre eux, p. 663.

Melitene metropole de la seconde Armeole, p. 791.1.

Memnon Evesque d'Ephese, p.205.296, assemble les Evesques de sa jurisdiction pour le Concile d'Ephese, p.378, y fait venir, dit on, beaucoup de payſans, p.384, preſide à quelques seances du Concile, p.393, approuve les lettres de S.Cyrille, p 397. Les Orientaux la deposent, p.411. Il ne défere pas à sa deposition, p.419. Ils veulent le faire chasser, p.420.423. Il fait casser sa deposition, p.432-434. Le Comte Jean le fait arrester, p.450. Les Evesques &c. luy écrivent de CP. durant sa déteotion, p.465. L'Empereur luy rend la liberté, p 483.

Memor Eve que pere de Julien Pelagien : S. Paulin luy écrit, p.128.129. Saint Augustin luy écrit par S. Posside en 408, p.257.

Meone Evesque de Sardes vient au Concile d'Ephese, p.378.

Marius *Mercator* presente à Theodose &c. uo memoire contre les Pelagiens, & les fait chasser de CP. p.305-307.

Merope nom de Saiot Paullo Evesque de Nole, p.1.

Messaliens infectent particulierement la Pamphilie, p.297. Theodose II fait une loy contre eux, p.299. Les Orientaux accusent le Concile d'Ephese d'en avoir receu, p.441. Ce Concile les condanne eux & leurs livres p.449.450. 774. S. Cyrille écrit contre eux, p.663

Minere ou *Minerve* moine des Gaules, estimé de Saint Jerome &c, p.180.

S. *Moce* martyrizé à CP. eglise de son nom sur son tombeau, p.423

Monophysites espece d'Eutychiens, p.617.

Montanistes : Theodose II, fait une loy contre eux, p.299.

Moyse solitaire de Scetè est visité par Cassien, p.266-269, reçoit bien ceux qui la vont voir, p.685.686.

Musée ou *Moyse* Evesque d'Antarade, Jean d'Antioche luy écrit sur la condamnation de Nestorius par le Pape, p.355, vient avec loy à Ephese, p.408. L'Abbé Maxime écrit contre luy à S. Cyrille &c. p.620.

Musone notaire va citer Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, p.434.

N

NATHYR Evesque de Pharan tiré du mont Sina, p.191.

Nectaire fait peut-estre Saint Procle Lecteur, p. 704.

Nemerte solitaire : Saint Nil le rassure sur ses frayeurs, p.197.

Nemesin ami de Saiot Cyrille qui luy adresse quelques écrits, p.665.670.

Neocesarée ou Cesaree Auguste ville de l'Euphratesienne, p.577.

Nestore Comte porte une lettre de Jean d'Antioche aux Evesques de la seconde Cilicie, p. 588.

S. *Nepotien* Evesque de Clermont, p.129.

Neron grand Maistre & Consul : S. Nil luy predit une chute effroyable, p.198.

Nesteros anacorete confere avec Cassien & Germain, p.162.163.

Nestorius est fait Evesque de Constantinople en 428, p.149. Tout le monde s'en rejouit, p. 285.286 Ses bonnes qualitez & ses defauts, p. 283-289. Son zele contre les heretiques, p.297-301. Ses sentimens sur la Grace, p 303.304. Il favorise les Pelagiens, p.305-307. Quelle estoit son heresie, p.308.309. Sa vanité, p.310.311. Il insinuë insensiblement son erreur, p.312. Anastase son syncelle la preſche, il le soûtient, p. 313-315. S. Procle preſche contre ses erreurs en sa presence, p.315.316.776. Nestorius fait aussitost un discours, contraire, p.316 317. Plusieurs de son clergé &c. s'opposent hautement à luy, p 317-319 se separent de sa communion, p. 320. 321. Il les fait condanner par un Concile, les maltraite, p 324. 326. On affiche un placard contre luy, p.327.328. S Cyrille écrit aux solitaires contre son erreur, p.329. 330. Nestorius s'en offense. S. Cyrille luy écrit, p.331 333. Il suscite une accusation contre S.Cyrille, p.334. 335, feint de vouloir appaiſer le trouble, p.336. S.Cyrille luy écrit une seconde lettre, p.337. Il luy répond, p 338. 339 S.Cyrille écrit contre luy à l'Empereor & aux Imperatrices, p 340-342. Nestorius écrit au Pape pour luy & pour les Pelagiens, p.342-344. Saint Cyrille & son Concile écrivent aussi ao Pape sur luy, p.344-346. S. Cyrille écrit co otre luy à Acace de Beroee & à d'autres &c. p.347.348. 353. Saint Leon le fait refuter par Cassien : Le Pape Celestin le condanne dans un Concile, écrit contre luy, p.

348-353. Jean d'Antioche luy écrit une belle lettre, p.354-356. S. Cyrille luy envoie ſignifier ſa depoſition par le Pape, avec ſes douze anathematiſmes, &c p.357. 358. Neſtorius obtient le Concile œcumenique d'Epheſe, p 365, accorde à la Vierge le titre de Mere de Dieu, p 367. 368, oppoſe douze anathematiſmes à ceux de Saint Cyrille, p.369. Celeſtin veut qu'on le reçoive à penitence, p.374. Il ſe rend des premiers à Epheſe, p 377, y decouvre de plus en plus ſon hereſie, p.385-386, s'oppoſe à la tenuë du Concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche & des Orientaux, p.390.391, cité trois fois, il s'excuſe d'y aller ſur leur abſence, p.395.396. Le Concile le depoſe, p. 397-400. Neſtorius, en écrit à l'Empereur appuyé par le Comte Candidien, p.402. 403. Pluſieurs Eveſques de ſes partiſans l'abandonnent, p.404. Les Orientaux la ſoutiennent &c. p.415. 416. 425. L'Empereur de ſapprouve ſa depoſition, p. 418, puis la confirme, p.438 Les Legats du Pape la ſignent, p.430. Neſtorius taſche de gagner Scholaſtique Chambellan, p 454. Le Comte Jean le fait arreſter, p 456. 457. La Cour ne le peut plus ſouffrir, p 458. Il eſt banni, p.473. L'Empereur ne veut plus qu'on luy en parle, p 478. On luy donne un ſucceſſeur, p 487-490. S. Cyrille ne veut point de paix ſans la condamnation de Neſtorius, p.520. Les Orientaux n'y peuvent conſentir, p.520: puis la ſignent. p.536. 541-543. Theodoſe le bannit à Oaſis. fait un edit contre ſes livres, p 600-600. Il écrit pour ſon hereſie, eſt pris par les barbares, perit miſerablement, p 610.611.

Neſtoriens, leur état à CP. ſous Maximien & ſous S. Proclo, p.491-494. Ils taſchent de troubler l'Egliſe par de fauſſes lettres, p.565.566 Theodoſe fait un edit ſevere contre eux, p.608.

Nicandre Stylite : S Nil ne luy a point apparemment écrit, p.214.

S. *Nicephore* Ev. de CP. écrit contre les Iconoclaſtes, p.294.

S. *Nicetas* va à Nole voir S. Paulin en 398, p. 578, y retourne en 402 à la feſte de S. Felix &c p.501.502.

Nicetas Eveſque d'Heraclée vers 860, fait une chaine des Peres, p.210.

Nicon ſolitaire de Sinaï, ſouffre patiemment une horrible calomnie, p.191.192.

Nil fleuve, on faiſoit une feſte de ſon debordement &c. p.623.

S. *Nil* Eveſque & Martyr en 310, p.206. 207.

S. *Nil* Preſtre & ſolitaire de Sinaï. *V. ſon titre*, p.189.742.

Nil Diacre à qui S. Iſidore de Peluſe écrit, p. 207.

Nil grammairien à qui Saint Iſidore de Peluſe écrit, p 207.

S. *Nil* de Roſſane en Italie, p 213.

Noel : on y chantoit à Milan une hymne de Saint Ambroiſe, p.148.

Nole : ſa ſituation, ſon antiquité, ſon état preſent, p.45.46.130 131.

Noles petites cloches, p.46.

Nomades, nom de barbares ſans demeure &c. p.610.

Nomus, puiſſant dans l'empire, miniſtre des violences de Dioſcore, p.656.

Nonne Eveſque d'Edeſſe en 449, p.628.

Notaires, ainſi nommez des notes dont ils ſe ſervoient pour écrire, p.405.

Novat Eveſque d'Afrique, Confeſſeur ſous Genſerie en 439, p.258.

Les *Novatiens* : un Novatien maiſtre d'un vaiſſeau perit prés de Marſeille, p.98. S. Nil écrit contre leur dureté envers les pecheurs, p.196.

O

OASIS, lieu d'exil; pluſieurs villes de ce nom &c. p.609.787.

L'*Office* de l'Egliſe ſe fait en latin, parceque c'eſtoit la langue du peuple, p.152.

Olympe Eveſque : S. Nil le reprend de ſa dureté envers les pecheurs, p.195.

Olympe ami de S. Paulin luy mande la mort de Pauline, p.80.731.2.

Olympiade : S. Cyrille la fait ſolliciter d'agir en ſa faveur, p.540.

Olympiodore Preſet veut baſtir une egliſe, conſulte S. Nil &c. p.214.215.

Optime, à qui on écrit ſur la punition de Caïn, p.674.

Oreſte Preſet d'Egypte ne s'accorde pas avec S. Cyrille qui le menage peu, p.272-273. Il avoit beaucoup de conſideration pour Hypatie &c. p.275.748.2.

Oreſte officier conduit Irenée & Photius en exil, p 608.

Origene : S. Jerome ne le condamne ni ne l'approuve en ſon entier, p.91. S. Cyrille écrit contre cet auteur, p.663.

Orence Eveſque Pelagien chaſſé d'Italie, demande un Concile à Theodoſe qui le fait chaſſer de CP. p.305-307.

Orſiſe, belle parole qu'on cite de luy, p.689.

Oſtracine ville d'Egypte, p.361.

Otrée I. & *Otrée* II. Eveſques de Melitene, p. 294.295.

P

PACATUS peut eſtre fils de Latinus *Pacatus*, veut écrire la vie de Saint Paulin, p. 142 143.

S. *Pacien* Eveſque de Barcelone mort avant 392, p.40.

S. *Pallade* eſt fait, dit-on, premier Eveſque d'Hibernie, p.154.155, meurt en Ecoſſe, p. 155. 737.

Pallade Eveſque d'Helenople, va en 390 au

deſert de Nitrie &c. p.216. 217. ve à Rome en 404 ou 405, pour S. Chryſoſtome, p.240.

Pallade Diacre écrit, dit-on, le dialogue ſur la vie de S. Chryſoſtome, p.737.

Pallade avec qui S. Cyrille fait des dialogues ſur l'Ecriture, p.672.

Pallade Magiſtrien & courier de Theodoſe II, porte ſa lettre au Concile d'Epheſe, p. 478. 770.

S. *Pammaque* parent de Pinien ou de Melanie, p.234 S. Jerome le propoſe pour modele à Julien, p.28. Il reçoit S. Paulin en 494, p.43. Saint Paulin lui écrit ſur la mort de Paulina en 397, p.580.

Pane ville de la Thebaïde, p.610.

Panelle Eveſque d'Hieraple peut-eſtre en la place d'Alexandre, p 601, cite Athanaſe de Perthe accuſé, reçoit ſa demiſſion &c. p.647, meurt vers 444, p.650.

Paphnuce ſolitaire de Sceté reçoit & inſtruit Caſſien & Germain, p.166, 167 171.

Parabolans d'Alexandrie, ce que c'eſtoit, leurs fonctions, leur nombre &c. p.276-278.

Paregoire Preſtre & Abbé de Syrie, S. Cyrille luy adreſſe un écrit, p.640.

Parthene Preſtre & Abbé à Conſtantinople, ſoutient le parti de Neſtorius &c. p.493.585.

Paſcaſe Diacre de Roüen va à Rome & à Nole en 399, p 90.

Paſcaſin Eveſque de Lilybée, S. Leon le conſulte ſur le jour qu'il faudroit faire Paſque en 444, p.647.

Paſque : les Eveſques, s'écrivoient à cette feſte, p.374.

S. *Paſteur* enfant martyr celebre à Complute, p.15.

S. *Patrice* Eveſque & Apoſtre d'Hibernie, envoyé, dit-on, par Saint Celeſtin, p.155.

Patrice Eveſque de Perrhe, p 654.

Patrice Preſtre Quartodeciman ſe réunit à l'Egliſe, p. 300.

Paul Eveſque de Nole en 402 & 403, p.109. evoit en 421 S. Paulin pour ſucceſſeur, p.130.

Paul Eveſque d'Emeſe agit au nom d'Acace à Epheſe, p.225. 388, y vient avec Jean d'Antioche, p.408, eſt deputé à l'Empereur, p.472, panche, dit-on, à ſe reconcilier avec le Concile d'Epheſe, p.749, eſt deputé à S Cyrille pour faire la réunion & y travaille beaucoup, p.527-536 Saint Cyrille le reçoit à ſa communion & le fait preſcher, p.635-538.581 Il va à Antioche preſſer la concluſion de la paix, p.542-543, retourne à Alexandrie porter la figoature des Orientaux, p.546, raporte à Antioche des lettres de S. Cyrille, p.548.781.782.

Paul Eveſque de Lampé iodique à Neſtorius la tenuë du Concile d'Epheſe, p.392, y cite Jean d'Antioche, p.432.

Paul Chambellan de Pulquerie : S. Cyrille luy écrit & luy fait des preſens, p.540.

Paul neveu de Saint Cyrille, p.207, ſollicite & gagne, dit on, par preſens Scholaſtique pour ſon oncle, p.484, meurt des perſecutions de Dioſcore, p.655.

Paul Abbé pres de Celeide écrit à S. Epiphane &c. p.221.

Paul Abbé prés de Dioique: Caſſien & Germain le vont voir, p 163.164.

Paul Preſtre & ſolitaire de Dalmacie va en Orient diſtribuer les biens de Melanie, p.238.

Paul de Gelacie ſolitaire celebre en Sceté, p. 171.

Paul ſolitaire prés de Penephyſe, p.161, fuit les femmes & meurt aſſiſté par elles, p.168.169,

Paul ſolitaire de Sceté: Caſſien le viſite, p.169.

Paul ſoliteire de Sineï eſt tué par les Sarteziots, p 201.

Paul ſolitaire de Porphyrion, p 170.

Paul de Gelacie ſolitaire à Porphyrite au 6.e ſiecle, p.271.

Sainte *Paule* mere de Peuline femme de Saint Pammaque, p 80.

Paulianiſtes, Theodoſe II. fait une loy contre eux, p.299.

Ponce *Paulin* pere de S. Paulin de Nole, p.2.

S. *Paulin* Eveſque de Nole. *V. ſon titre* p.1.720. eſtoit parent de Melanie, p.234, la ſoutient dans la pieté. p.240, S. Poſſide ~~le va voir~~ en 408, p.257.

Paulin Eveſque de Beziers vers 420, p.2. On le croit auteur de l'hiſtoire du martyre de Saint Genés, p.144 145.

Paulin de Perigueux écrit en vers la vie de S. Martin, p.2.145.146.746.734.2°

Paulin Preſtre de Nole, p.2,134 peut eſtre le ſucceſſeur de Saint Paulin, p.142, meurt le 10 ſeptembre 442, p.734.736.737.

Paulin entend de quelques ſermons vers 450 e p.2.

Paulin Diacre diſciple de S. Ambroiſe, p.2, a écrit ſa vie, p.145.

Paulin Conſul en 325, & *Paulin* Conſul en 329, p.2.2.

Paulin Preſet de Rome en 380, peut eſtre S. Paulin, p.8.

Paulin laïque demeuroit à Nole avec Saint Paulin, p 2,134.

Paulin ami de Therſide à Rome, p.2, y reçoit & habille Martinien aprés ſon naufrage, p.98. 99°

Paulin penitent petit fils d'Auſone, p.2.134.

Pauline femme de S. Pammaque, p.50, meurt en 397, p.80.81.

Pauſien Eveſque d'Hypate quitte ſon Egliſe pour le ſchiſme, p.604

Pegaſe ſaint Eveſque de Perigueux, p.129.730.

Pelage II. écrit aux Eveſques d'Iſtrie, p.507.

Eutyche heresiarque estoit ami de beaucoup de Saints, *p.* 122.123. Melanie tasche de le porter à condamner ses erreurs, *p.*247.

Les *Pelagiens* chassez de Constantinople, *p.* 307.440, rejettez du Concile d'Ephese, *p.*441.

S. *Pemen* se fait reprendre pour corriger S. Arsene, *p.*678, qui le consulte, *p.*683. Il l'estime heureux &c. à sa mort, *p.*697.

Penitence ne peut estre refusée à la mort, *p.*151.

Pergame Comte d'Orient : sa femme guerie par S. Pierre de Galacie, *p* 254.

Perigene Evesque de Corinthe : Saint Celestin luy écrit, *p.*150. Sixte III l'exhorte à se soumettre à l'Evesque de Thessalonique &c. *p* 263. Il vient au Concile d'Ephese, *p.*379.

Peristerie dame fort loüée par le moine Agathe, *p.*109.

Perrhe ville de la Syrie Euphratesienne, *p.*647

Petra en Arabie lieu d'exil, *p.*787.

Phalere Evesque de Tarse en 394, *p.*605.

Pharan ville voisine de Sinaï, *p* 201.

Philippe Prestre Legat de S. Celestin au Concile d'Ephese, *p.*375, y arrive & y signe la deposition de Nestorius &c. *p.*425 Le Concile le depute à l'Empereur, *p.*470 776.1. On suppose une lettre de luy contre la paix, *p* 509.510 565.566.

Philippe Prestre de Constantinople s'eleve contre Nestorius qui le depose &c *p* 321. 345. On le veut faire son successeur, *p* 487. S. Cyrille le recommande à Maximien, *p.*539.

Philippe Soudiacre de Perrhe presente requeste contre son Evesque, *p.*650.

Philippe bourgeois de Cyr, Saint Procle le sert beaucoup, *p.*713.

Philippes, si cette ville à esté metropole &c. *p.*758.

Philemon pecheur traité durement par Olympe, *p.*295.

Philen Evesque consulte Saint Nil sur la conduite de son monastere, *p.*295

Philon Prestre Manichéen, S. Nil écrit contre luy, *p* 197.

Photin heresiarque disciple de Marcel d'Ancyre, *p.*454.

Photiniens, Theodose II fait une loy contre eux, *p* 299.

Photius Prestre de Constantinople atteste la pureté de la foy d'Antoine & de Jacque Prestres, *p* 299 300, refute peut-estre la lettre de S. Cyrille aux solitaires, *p.*331.333, demeure un des principaux partisans de Nestorius, *p.*494, est banny à Petra, *p.*607. 608.787.788.

Phua, S. Cyrille écrit aux moines de ce lieu, *p* 663.

Piammon exhorte Caſſien & Germain à la vie solitaire & les y conduit, *p.*164.

Pierre Evesque de Trajanople vient au Concile d'Ephese, *p.*378 404.

Pierre fait Evesque de Parembolez par Juvenal de Jerusalem, *p* 451, vient au Concile d'Ephese, *p* 378. 379, en indique la tenuë à Nestorius, *p.* 392, y cite Jean d'Antioche, *p* 432.

S. *Pierre* Chrysologue fait premier Archevesque de Ravenne, *p.*480, par Sixte III *p.*204, ordonne Projecte Evesque d'Imola, *p.*375. Les Orientaux luy écrivent pour l'engager dans leurs interests, *p.*479.480.

Pierre le Foulon Evesque Entychien d'Antioche, *p.*714, veut se soumettre à l'Eglise de Cypre, *p.*447, ajoute au Trisagion ses erreurs, *p.* 714.715.

Pierre Evesque demis, a recours à S. Cyrille qui écrit pour luy, *p.*646.712.

Pierre Ev. de Gangres ordonné par S Procle, *p.*712.

Pierre Prestre de Rome bastit l'Eglise de Sainte Sabine, *p.*157.

Pierre Prestre d'Alexandrie est comme Promoteur au Concile d'Ephese, *p* 379.380, y propose l'affaire de Nestorius, *p.*396, y presente la lettre de Capreole au Concile, *p* 399 y lit en grec celle de Celestin, *p.*429, lit à ses Legats la premiere session, *p* 430, demande la condamnation du symbole de Theodore de Mopsueste, *p.*442.

Pierre Diacre d'Alexandrie estoit à CP. en 415 pour S. Cyrille, *p.*276.

Pierre Lecteur d'Alexandrie fait massacrer Hypacie, *p.*275. S. Isidore de Peluse luy écrit fortement, *p.*276.

S. *Pierre* de Gelasie. *V son titre p.*253.747.

Pierre l'Egyptien compagnon de S. Pierre de Galacie, *p.*253.

Pierre l'Egyptien habitant de Bethléem, *p.* 253.

S. *Pierre* de Galacie moine du 8.e siecle *p.*255.

Faltone *Pinien* Proconsul d'Asie sous Dioclesien, *p* 234.

Pinien mari de Sainte Melanie la jeune. *V. son histoire*, *p.*234-249.746, Sainte Melanie l'ayaule vient pour le retirer du monde, *p.*102. il estoit en 406 à Nole, *p.*123, fait deux voyages à Alexandrie, *p* 381.

Pinufe Prestre & Abbé prés de Panephyse, quitte sa maison pour aller obéir à Tabenne & à Bethléem *p.*160.165.266.

Pionet S. Nil reprend son luxe, *p.*223.

Placidie Imperatrice gouverne pour Valentinien III. son fils, *p.*149 287. depute pour le marier Volusien vers Theodose II. *p.*140.

Saint Platon martyr à Ancyre en Galacie, *p.* 190. Taurien viole l'asyle de son eglise &c *p.* 148. Il delivre un jeune homme de captivité, *p* 315.

Plinthe General Got & Arien, *p.*197, veut mettre Saturnin en possession du siege de Marcianople, *p.*481.

Pneumace pere de Celſe, parent de S. Paulin, *p.* 1.

Polychrone Ev. de Jeruſalem accuſé : hiſtoire fabuleuſe, *p* 262.

Polychrone Diacre: S. Nil luy écrit ſur la compoſition, *p.* 213.

Pompeien Eveſque d'Emeſe aſſiſte au jugement d'Athanaſe Ev. de Perrhe, *p.* 650.

Pompeien Preſet de Rome en 408 &c, *p.* 242.

Pence nom de S. Paulin & de ſon pere, *p.* 1 2.

S. *Porphyre* Ev. de Gaza ordonné par Jean de Ceſarée, *p.* 451.

Porphyre Ev. d'Antioche ordonné par Acace, *p* 224.

Porphyrion, ſolitude appareoument dans la Thebaide, *p.* 171.

Portraits : peut-on penſer à faire le ſien, lorſqu'on a defiguré l'image de Dieu ? *p.* 53.

Poſidoine Diacre de S. Cyrille porte au Pape Celeſtin des lettres contre Neſtorius, *p.* 345. 675. 757.

S. *Poſſide* Ev. de Calame. *V. ſon titre p.* 255, porte une lettre de S. Auguſtin en 408, *p.* 228.

Poſtumien Gaulois de neiſſance voyage en Orient & en Italie, *p.* 83. 106. S. Sulpice l'oblige à repeſſer en 405 par Nole, *p.* 124. Il eſtoit pres à la mort de S Paulin en 431, *p.* 124. 139.

Poſtumien Senateur Romain : S. Paulin le fait prier de rendre juſtice à Secondinien, *p.* 233

Potamon Ev. d'Egypte ſignifie à Neſtorius ſa depoſition par le Concile de Rome, *p* 366. 388 S. Cyrille luy adreſſe l'abregé du Concile d'Epheſe, *p.* 405, qui luy écrit à Cp *p.* 467.

Prayle Ev. de Jeruſalem condamne les Pelagiens, *p.* 291.

Prapide celebre ſolitaire, *p* 218.

Preſbyte, on n'y doit pas elever tout d'un coup un laïque, *p* 44.

Primo, office établi du tems de Caſſien, *p* 158

Priſque pere du Pape S. Celeſtin, *p.* 148.

S. *Proclo* Archeveſque de Conſtantinople. *V. ſon titre p.* 704 797, avoit eſté fait Eveſque pour Cyzic, *p.* 149. 150 Neſtorius le fait preſcher, puis preſche contre luy, *p* 316 317. On veut le faire ſon ſucceſſeur *p.* 587. Il ſuccede à Maximien en 534, *p.* 551. 573. On veut faire recevoir ſe Synodique, & approuver ſon intronization, *p.* 581. Alexandre d'Hieraple rejette ſe Synodique, parceque'il communiquoit avec Saint Cyrille, *p.* 58 ; Aprés l'expulſion des ſchiſmatiques, il fait donner de nouveaux ordres pour condamner Neſtorius &c. *p.* 716, declare Iddua Ev. innocent &c *p* 264. Jean d'Antioche luy écrit ſur la foy, *p* 622, & le prie d'erreſter l'exaction des nouvelles ſignatures, *p* 623. Les Armeniens le conſultent ſur Theodore, *p.* 629. Il leur répond par une excellente lettre, *p.* 630, l'envoie aux Orientaux pour la ſigner &c. *p.* 631, demande qu'Ibas ſe juſtifie du Neſtorianiſme, *p.* 631. 632, ne peut faire condamner par les Orientaux des propoſitions de Theodore, *p.* 634-639. Domnus luy écrit ſur Pierre Eveſque qui s'eſtoit demis *p.* 646. Il écrit à Domnus en faveur d'Athanaſe de Perrhe, *p.* 638. 649. Il battize Volusien Preſet du Pretoire &c. *p.* 250, communique avec Juvenal de Jeruſalem deos le ſort de ſon ambition, *p* 452.

Procle ſolitaire tué par les Sarrazins, *p.* 202.

Proculo Preſet de C.P. en 428. *p.* 315.

Proſore Juif de neiſſance eſtoit à Nole avec Saint Paulin, *p.* 46.

Proſuture Ev. de Cyrthe écrit à Saint Paulin en 396, *p.* 72.

Proſpere Ev. Legat du Pape Celeſtin au Concile d'Epheſe, *p.* 375, y arrive & ſigne la depoſition de Neſtorius, *p.* 429. 432 aſſiſte peut-eſtre à l'ordination de Maximien, *p.* 490.

Proponien Ev. d'Eurethe anathematize Saint Cyrille ; *p* 558.

S. *Proſper* n'a point apparemment fait l'eloge de Caſſien, *p.* 821 écrit contre luy, *p.* 283. 285. Le poëme *Ad Conjugem* plutoſt de luy que de Saint Paulin, *p.* 722.

Pulqueric Imperatrice gouverne pour ſon frere Theodoſe II, *p.* 288. S. Cyrille luy écrit contre Neſtorius &c. *p.* 340-342. 539. 540, pour qui elle avoit beaucoup d'everſion, *p.* 486. Elle bâtit une egliſe de la Sainte Vierge à Conſtantinople, *p.* 487, & une de S. Laurent, *p.* 921.

Publicola Senateur pere de Melanie, *p.* 233, meurt en 407, *p.* 241.

Publicola petit-fils de Melanie l'ayeule, *p.* 234. Les eſclaves de ſa ſœur aiment mieux le ſervir que d'avoir leur liberté, *p.* 239. Melanie l'emmene en Sicile, *p* 241.

Q

QUARTODECIMANS, Neſtorius les perſecute : Pluſieurs ſe réuniſſent à l'Egliſe, *p* 209-00.

Queremon ſolitaire conf re avec Caſſien & Germain, *p.* 182. 163. Caſſien luy fait avancer ſes erreurs, *p* 183.

Queremon accuſateur de Saint Cyrille, *p* 334. 470.

Quintre Diacre porte en 402 une lettre de Saint Auguſtin à S. Paulin, *p* 128.

Quintin Ev. d'Apt predeceſſeur de Saint Caſtor, *p.* 175.

R

RABULA Ev. d'Edeſſe, ce qu'on en ſçait juſqu'à ſon ordination, *p* 104 Il ſe joint à S. Cyrille aprés le Concile d'Epheſe *p.* 505. preſche & écrit contre Theodore de Mopſueſte, *p.* 504. 506. 790. 628 S. Cyrille luy écrit, & ſe plaint des Orientaux, *p.* 521 André piqué de ſes anathemes contre Theodore, *p.* 505. 506, ſe reconcilie avec luy, *p.* 563 564. Il eſtoit aveugle en 437

p.623, envoie apparemment Jean d'Antioche contre le Neſtorianiſme, p.628.
Radagaiſe ravage l'Italie en 405, p.123.124, eſt defait par les Romains, p.124.729.2.
Recabites deſcendans de Jonadab, appellez Jeſſéens, p.209.
Reſpecte Abbeſſe à Marſeille: Saint Gregoire le Grand luy écrit, p.187.
Reſtitat Juif de naiſſance eſtoit à Nole avec S. Paulin, p.46.
Rhege brulée par Alarie en 410, p.242.
Rhegia fait Ev. de Conſtancie en 431, p.446. vient au Concile d'Epheſe, p.379, y prononce un diſcours contre Neſtorius, p.401.
Rhegin Preſet d'Illyrie: Theodoſe luy adreſſe un edit contre les Neſtoriens, p.608.
Richeſſes, c'eſt les eſtimer, non les mepriſer, que de les donner aux pauvres, p. 29. C'eſt preſter à Dieu à intereſts, p.22.33. Ce n'eſt pas eſtre parfait, mais s'y preparer, p.23.25.
Vincent *Richard* Clerc Regulier, donne au public les œuvres & la vie de S. Procle, p.718.
Rhinocerures ville d'Egypte, p.510.
Romain Ev. S. Nil luy écrit contre les Novatiens, p.196.
Romain va en Afrique de la part de S.Paulin, p.71 72, en raporte des lettres de S. Auguſtin, p. 72.73.
Egliſe *Romaine*, nom donné à l'Egliſe Catholique, & pourquoi, p.485.
Romanien va voir S. Paulin de la part de Saint Auguſtin, p.72-74. S. Paulin luy envoie une eulogie &c. p.73.
Rome, ſa metropole contenoit les parties meridionales de l'Italie, p.701.2. S.Paulin y eſt mal receu par le Clergé, p.43 457, y alloit tous les ans à la feſte des Apoſtres, p.61.62. On ſe plaint que les Papes y prenoient trop d'autorité, p.156.
Romule Abbé prés de Marato, diſciple d'Helade, Ev. de Tarſe, p.605.
Roſſe ville de la ſeconde Cilicie, p.558.
Ruffe Ev. de Theſſalonique, p.296.297. Saint Celeſtin luy écrit ſur la tranſlation des Eveſques, p.550, ſur la condannation de Neſtorius par le Concile de Rome, p. 352. Il depute au Concile d'Epheſe, p 379 Flavien de Philippes qui y tient ſa place, p.394. Il écrit à Julien de Sardique, p 405. L'Empereur luy écrit ſur le Concile d'Epheſe, p.428. Les Orientaux veulent l'engager dans leurs intereſts, p 479 482.
Ruſin Eveſque de Samoſates en 451, p.372.654.
Ruſin Preſtre d'Aquilée exborte S.Paulin à apprendre le grec, p 6. Vigilance prend ſon parti contre S. Jerome, p 74. S. Paulin conſerve toujours ſon amitié, p.62, luy envoie un memoire de difficultez ſur l'Ecriture propoſées par Saint Sulpice, p.203. Rufin luy explique les beoedictions de Jacob, p.126.127.730.1, accompagne Pinien & Melanie en Sicile, & y meurt, p.242. 243.
Ruſin à qui S. Proſper écrit, p.284.
Ruſticale Ev. Novatien à Rome: S.Celeſtin le r eprime, p.256.
S. *Ruſtique* Eveſque de Clermont, p.129.
Ruſtique Diacre de Rome ſous Vigile, p.759.1.
Rutilius poëte payen, p.233.

S

SABBAS Eveſque de Palte aſſiſte au jugement d'Athanaſe Eveſque de Perrhe, p. 650, ſuit la doctrine de S. Cyrille, p.659.
S. *Sabin* Eveſque de Plaiſance; S. Ambroiſe luy mande la converſion de S. Paulin, p.27.
Sabin Eveſque de Salamine, p.445.773.2.
Sabin parent de Saiot Sulpice & ami de Saiot Paulin, p.89.
Sabinien Eveſque de Perrhe en la place d'Athanaſe, p.65, eſt depoſé dans le faux Concile d'Epheſe, rétabli à Calcedoine, p.652-654.
Sabinien par qui Alexandre d'Hieraple écrit à André de Samoſates, p.523.
Saïde Eveſque de Pheno aſſiſte au Concile d'Epheſe, p.451.
Salamine, ſon Eveſque n'eſtoit ſoumis à aucun, p.190.
Salvien ami d'Aper & de Vere leur écrit, p. 120.
Sanche ami de S.Paulin dans le ſiecle, p.9, luy écrit aprés y avoir renoncé &c. p.66. Il eſt different d'Endeleque, p.705.
Saprice Eveſque de Paphos meurt au Concile d'Epheſe, p.440.446.
Sarrazins: ils maſſacrent, pillent, & emmenent des ſolitaires de Sinaï, p.200.201.
Satarain Evaſque de Marcianople, p.498, va pour de poſſeder Dorotbée, p.492.498.
Scholaſtique Chambellan, les Orientaux luy écrivent contre le Concile d'Epheſe, p.321.425. Il ſe declare contre Neſtorius, p.426, gagné, diton, par les preſens de S.Cyrille, p.484. Neſtorius tache de le regagner, p.452.473.
Scyllace Preſtre d'Hieraple & ſacriſtain avoit peutestre demeuré en Egypte &c. p 597.
La petite *Scythie* s'étend du 45 au 47.e degré, p.739.
Sebaſte metropole de la premiare Armenie. p. 791.1.
Sebaſtien ermite: Saint Paulin luy écrit en 400 &c. p.96.
Sebaſtien Superieur d'un monaſtere, p.97.
Secondinien va redemander un vaiſſeau à Poſtumien Senateur en 409, p 133.
Serapien ſolitaire de Sceté, p.766.
Sereae ſolitaire de Sceté d'une vertu eminente, p.166-168.
Serene femme de Stilicon, couſine germaine de l'Empereur Honoré, p.237.238.747.1.

Sergiople

Serglopie de ſimple paroiſſe du dioceſe d'Hieraple, devient eveſché, puis metropole, *p.*578. 579.

Serres ville, c'eſt l'ancienne Philippes, *p.*758.

Severe Eveſque de la Campanie: S. Ambroiſe luy écrit ſur Jacque de Perſe, *p.*45.

Severe Eveſque de Mileve écrit en 396, à Saint Paulin, *p.*72.

Severe different de Sulpice écrit à Paulin, *p.*126.

Severe Preſtre de Conſtantinople en 403, *p.*173.

Severe Preſet de Conſtantinople en 398, S. Nil luy écrit, *p.*200.

Severe Preſet d'Italie pere de Pinien, *p.*234.

Severe ſon fils frere de Pinien le trouble dans la poſſeſſion de ſes biens, *p.*237.

Severien Eveſque d'Afrique Confeſſeur ſous Genſeric en 439, *p.*258.

Severien Eveſque Pelagien d'Angleterre, *p.*154.

Les *Severiens* tirent avantage des 12 anathematiſmes de S. Cyrille, *p.*759.1.

Silence, ſon avantage, *p.*685.

Silvain Preſtre, S. Nil le reprend ſur quelque erreur, *p.*197.

Silvain ſolitaire de Sceté, *p.*686,

Silvain Superieur de Sinaï, *p.*191.

Simeon ſolitaire Italien ami de Caſſien &c *p.*264.

S. Simeon Stylite commence à vivre ſur une colonne vers 423, *p.*214. Theodoſe recommande à ſes prieres la paix de l'Egliſe, *p.*516. 517. 778.2. Il preſſe Theodoret de ſe réunir avec Jean d'Antioche, *p.*581-582.

Simplice Eveſque de Vienne tres celebre, *p.*129 730.

Sina, verto des ſolitaires qui habitoient cette montagne, *p.*191. Les Sarrazins n'oſoient approcher le haut de cette montagne, *p.*201.

Sirice Pape reçoit mal S. Paulin en 394, *p.*44, meurt en 398, *p.*82.

Sirice notaire de l'Egliſe Romaine va au Concile d'Epheſe, *p.*373, y lit la lettre du Pape au Concile, *p.*429.

Siſinne Eveſque de Conſtantinople, *p.*450 Les Pelagiens ont recours à luy, *p.*305, il fait S. Proclе Eveſque de Cyzic, *p.*705, meurt en 427, *p.*149. 283, eſt regretté de Celeſtin, *p.*286.

Siſinne Eveſque Novatien à Conſtantinople, redemande à Leonce d'Ancyre une egliſe pour les ſiens, &c. *p.*218.

Sixte pere du Pape Sixte III, *p.*259.

Sixte III. Pape. *V. ſon titre p.*259, ſuccede à S. Celeſtin, *p.*303, 738. Deux Eveſques d'Egypte aſſiſtent à ſon ordination, *p.*512. 779. Il écrit à Neſtorius pour le retirer de l'erreur, *p.*353, baſtit à Rome une egliſe de la Vierge, *p.*487, travaille beaucoup pour rétablir la paix dans l'Egliſe d'Orient, *p.*509. 510, écrit aux Eveſques du Concile d'Epheſe, *p.*512, & à Acace de Berée, *p.*521. Jean d'Antioche luy écrit à la paix de l'Egliſe, *p.*541, loy depute &c. *p.*548. Sixte repond à S. Cyrille & Jean d'Antioche, *p.*550. 783. Euthere de Tyanes &c. loy écrivent contre la paix &c. *p.*559 561. On publie fauſſement qu'il deſapprouvoit la depoſition de Neſtorius, *p.*565. 566. Il écrit à S. Procle contre les Eveſques d'Illyrie qui alloient à la Cour ſans les lettres de l'Eveſque de Theſſalonique &c. *p.*710. 711, fait ſon eloge, *p.*717.

Sophrone accuſateur de S. Cyrille, *p.*334. 470.

Serien porte à Saint Paulin une lettre de Saint Sulpice en 400, luy en porte encore en 402, *p.*100.

Seſandre pecheur traité durement par ſon Eveſque, *p.*195.

Sozonte Ev. de Philippes aſſiſte au Concile de Calcedoine, *p.*758.2.

Spes laïque envoyé par S. Auguſtin au tombeau de S. Felix à Nole, *p.*121.

Stratege Diacre de Nicomedie porte une lettre à Theodoret, *p.*526.

Suarés Ev. de Vaiſon fait la vie de Saint Nil, *p.*207, & un recueil de ſes ouvrages, *p.*208.

Succenſe ou *Succeſſe* Ev. de Dioceſarée: S. Cyrille luy écrit deux fois ſur ſa réunion avec les Orientaux, *p.*570.

S. *Sulpice* Severe ami de S. Paulin dans le monde, *p.*9, ſe donne en meſme temps que luy à Dieu, *p.*26, gagne à J.C. ſa famille & ſes ſerviteurs, *p.*54. Saint Paulin luy défend de ſe juſtifier devant le monde, *p.*30-32. Leur amitié ſe perfectionne par leur converſion, *p.*37 Ils s'écrivent en 393 & 394, *p.*38-41. Il envoie un cuiſinier &c. à Saint Paulin, *p.*48, qui luy envoie une recuelle de boüis &c. *p.*49. 70, le reprend de ce qu'il l'appelloit ſon Seigneur, *p.*55. 69, luy envoie quelques écrits, *p.*59, le preſſe de le venir voir &c *p.*68-70, reçoit de luy la vie de S. Martin & la publie, *p.*77. 78. Sulpice luy promet de l'aller voir, *p.*81. Saint Paulin luy envoie Theride & Puſiomien, *p.*85, le preſſe de le venir voir en 399, *p.*89, reçoit une lettre de luy en 400, & luy répond, *p.*93, par pluſieurs lettres, *p.*94-96, luy faie des preſens & en réçoit en 402 &c. *p.*102-104. Saint Paulin luy envoie des vers pour une egliſe qu'il baſtit, *p.*110, 112, luy écrit par Victor en 406 &c. *p.*123-126.

Symmaque Eveſque de Capoue aſſiſte à la mort de Saint Paulin, *p.*139.

Symmaque fut gouverneur vers l'âge de vingt ans, *p.*8.

Syneſe écrit à la philoſophe Hypacie, *p.*275.

Synode Eveſque de Melitene forme S. Euthyme dans la pieté, *p.*295.

T

TALAIA. V. Jean.

Taurien Preſet payen, Saint Nil luy pre-

dit ſa diſgrace, *p.*198.

Taurus Patrice & Preſet d'Orient, mande à Jean d'Antioche l'inrhronizasion de S. Procle à CP. 573 707 Jean l'approuve, & luy demande le ſecours de l'Empereur contre les ſchiſmatiques, *p.*574.

Teie ville de la Bithynie, *p* 644.

Tenedos iſle de la province des Cyclades, *p.*604.

Tennese ville d'Egypte, peuteſtre Thenexa, *p.* 362

Thalaſſe Ev. de Ceſarée en Cappadoce en 439, *p.*202.710.722.

Thalaſſe Abbé en Syrie envoie à Saint Cyrille, *p* 619.

Thalaſſe Lecteur & moine de CP. eſt fait priſonnier, maltraité, puis renvoyé par Neſtorius. *p.*314.315.

Thartice Diacre à CP. ſoutient le parti de Neſtorius, *p.*494, rend témoignage de la catholicité de *S.* Procle, *p.*581.

Thaumaſe nom donné à Ammone moine ſeditieux, *p.*273.

Theaſe Ev. d'Afrique & Confeſſeur va voir S. Paulin en 405, *p.*122.

Sainte *Thecle*: punition d'un Ev. qui défendit d'aller à ſon tombeau, *p.*605.

Thebaïs pluſieurs ſolitaires y ſont tuez vers 400 par Sarrazins, *p.*169.205.

Themiſon Archidiacre d'Alexandrie, deputé à Rome par Saint Cyrille, *p.*511, preſſe Sixte III. d'écrire aux Ev. du Concile d'Epheſe, *p.*512.

Theoclion Valentinien: S. Nil refute ſes Eons, *p.*196.

Theodiſte Ev. de Berée vers 442, *p.*226, aſſiſte au jugement d'Athanaſe de Perrhe, *p.*650.

Theodore Ev. de Mopſueſte: ſes ſentimens ſur la grace, *p* 303. Il reçoit les Pelagiens, *p.*302 Neſtorius le voit allant à CP. & tire de luy ſon erreur, *p.*312. Le Concile d'Epheſe condanne ſon ſymbole, épargne ſon nom, *p.*442-444. Rabula preſche, écrit contre luy, *p.*505.506. Theodoret, André de Samoſates, le défendent, *p.*506.587. Les Neſtoriens relevent fort ſes écrits, *p.*624.625 789-792. On fait courir de ſes écrits favorables à Neſtorius, *p.*627. Les Eveſques de Cilicie écrivent pour luy aux Armeniens, *p.*329 Les Orientaux refuſent de condanner des propoſitions extraites de ſes livres &c. *p.*634-639. Saint Cyrille écrit contre luy, Theodoret le défend, *p.*642-644. Fauſſe lettre de S. Cyrille pour luy, *p.*791-797.

Theodore Ev. de Tarſe en 431, *p.*605.

Theodore Ev. de Cypre, eſt battu avec outrage, *p.*445; pour l'Egliſe de Cypre, *p.*773.2.

Theodore Ev. de Gadares aſſiſte au Concile d'Epheſe, *p.*400.

Theodore Ev. d'Attalie, *p.*448, demande qu'on atteode Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Epheſe, *p.*393, qui confirme ſon election, *p.*448.

Theodore Eveſque de Damas ordonné vers 436, *p.*623, aſſiſte au jugement d'Athanaſe Eveſque de Perhe, *p.*650.

Theodore Magiſtrien ſert dans le Concile d'Epheſe S. Cyrille qui le fait Diacre, *p.*465. Dioſcore le depoſe, *p.*656.794.

Theodore prophete à Alexandrie, *p.*246.

Theodore moine des Gaules, *p.*180.

Theodore des Cellules: Caſſien le va viſiter, *p.*169.

Theodore ſolitaire de Sceté, *p.*166.

Theodore gouverneur de Cypre & Conſulaire en 431, *p.*446.773.2.

Theodoret Eveſque de Cyr deſtiné dés l'enfance à la vie ſolitaire, *p.*254, preſche à Antioche ſous Theodote avant ſon epiſcopat, *p.*290, conſeille à Jean d'Antioche d'écrire à Neſtorius ſur ſa condannation par le Pape, *p.*354, écrit par ſon ordre contre les anathematiſmes de S. Cyrille, *p* 359.370-373, arrive à Epheſe avant Jean d'Antioche pour le Concile, *p.*390, s'unit à luy pour condanner le Concile, *p.*409, & pour écrire diverſes lettres, *p.*459, eſt deputé à l'Empereur, *p.* 472, preſche à Calcedoine, *p* 475, parle beaucoup pour ſon parti, *p.*478. 479, écrit à Alexandre d'Hieraple, *p.*479. Les Neſtoriens de Conſtantinople luy écrivent, il leur répond, *p.*492. 493. Il écrit au Comte Candidien pour l'Eveſque Theophane. *p.*499. Rabula écrit contre luy, *p.*506. Il écrit de nouveau pour les Orientaux, *p.*507. 780. On luy attribue mal des ouvrages d'Euthere de Tyanes, *p.*508. Il va à Antioche & à Berée pour deliberer de la paix, *p.*517-529. Il approuve la lettre de S. Cyrille à Acace pour la doctrine ſeulement &c. *p.*522-525. Il fait la profeſſion de foy envoyée à S. Cyrille par Jean d'Antioche, *p.*531, reconnoiſt la catholicité de S. Cyrille, ne peut pas conſentir à la depoſition de Neſtorius &c. 552. 553, procure un Concile à Zeugma &c. *p.* 554-556, qui entre dans les meſmes ſentimens que luy &c. *p.*557-558. Il écrit à Hellade, *p.*561. Abibe luy écrit ſur l'ordination d'Athanaſe en ſa place &c. *p.*575. Il ſe ſepare de Jean à cauſe des ordinations illegitimes &c. *p.* 576, eſt maltraité par le General Denys &c *p.*577.578, qui le ſomme de ſe réunir à Jean ou d'aller en exil &c *p.*581. Ses moines l'en preſſent Il conſulte Alexandre &c. *p.*581-585. Il ſe réunit à Jean & à S. Cyrille, & travaille à y réunir les autres &c. *p.*585 588, ne peut rien gagner ſur Alexandre, *p.* 596-600.784. Derniers ſentimens de Theodoret ſur Neſtorius, *p.*620.622.788.789. Il défend Theodore de Mopſueſte contre *S.* Cyrille, *p* 644. Athanaſe de Petrhe le refuſe pour juge, *p.*649. Il écrit à S. Procle pour Philippe &c. *p.*713. On

luy attribue mal des lettres & un ſermon contre S. Cyrille, *p.* 783-785, 786. Il écrit à Dioſcore en 447, *p.* 788.

S. Theodoſe d'Antioche eleve Hellade de Tarſe, *p.* 604.

Theodoſe I. Empereur défait les tyrans Maxime & Eugene, *p.* 41. 65. S. Paulin fait ſon panegyrique, *p.* 5. 65. Il confie à S. Arſene l'education d'Arcade & d'Honoré, *p.* 677.

Theodoſe II. boo, mais foible Prince, *p.* 288, voit Sainte Melanie, *p.* 251, pardoone le maſſacre d'Hypacie, *p.* 275. 276, regle le oombre & la qualité des Parabolans, *p.* 277. 278, fait une loy contre les hetetiques à la priere de Neſtorius, *p.* 297-299, chaſſe les Pelagiens de Conſtaotinople, *p.* 305-307, reſpecte fort S. Dalmace, *p.* 322, ſoutient Neſtorius juſqu'à ſa condannation, *p.* 323. 328. S. Cyrille luy écrit contre Neſtorius, *p.* 340. 341. 756. 757. Theodoſe trouve manvais qu'il euſt auſſi écrit en particulier aux Princeſſes, *p.* 342, indique le Coocile general d'Epheſe, *p.* 63. 364. 760, écrit à Saint Cyrille une lettre fulmioante, *p.* 362. 365. 760, envoie le Comte Candidieo pour maioteoir l'ordre dans le Concile, *p.* 380. 381. Ce Coonte luy écrit cootre le Concile, *p.* 402, à qui il ferme les aveoüés de la Cour, *p.* 405. 407. Theodoſe deſapprouve la depoſition de Neſtorius, *p.* 417. 769. 770, permet au Concile de luy deputer, *p.* 422. 423. Le Concile luy envoie quelques Eveſques, les Orientaux *luy écrivent*, *p.* 424. 425 Il confirme la depoſitioo de Neſtorius, de S. Cyrille, & de Memnon &c *p.* 426-428. Le Concile luy récrit pour ſe ſeparer, *p.* 430, luy mande ce qu'il avoit fait contre les Orientaux, *p.* 439. Il prend Neſtorius en averſion, *p.* 458. Les Orthodoxes de Conſtaotinople luy preſentent une requeſte pour le Concile, *p.* 466-468. Il mande huit Eveſques de chaque parti, *p.* 470 472, leur donne andieoce à Calcedoioe, *p.* 475. 781, fait ordonner un Eveſque à Conſtantinople, termine le Concile &c. *p.* 481-485. S. Cyrille luy adreſſe une apologie, *p.* 501. Il travaille fortement pour la réunioo, *p.* 514-516, commet Ariſtolaüs Secretaire d'Etat pour la cooclure, *p.* 516, fait inthronizer Saint Proclo auſſitoſt aprés la mort de Maximien, *p.* 571-573. 707, bannit Neſtorius &c, *p.* 605-611, fait écrire S. Procle en Orient contre Theodore, *p.* 634. Les Orientaux luy écrivent pour cet auteur, *p.* 636. Il appaiſe ces troubles, *p.* 642.

Theodoſe Eutyehien uſurpe le ſiege de Jeruſalem, *p.* 251.

Theodore Eveſque d'Antioche peu zelé pour S. Chryſoſtome, *p.* 225, eſt neaomoins fort eſtimé, *p.* 299, condaone les Pelagiens, *p.* 291-307.

Theodore Eveſque d'Aneyre, idée de ſa vie & de ſes écrits, *p.* 292-294. Il vient au Coocile d'Epheſe, *p.* 379, diſpute contre Neſtorins avant le tenuë du Concile, *p.* 385. 386, demande qo'il ſoit appellé au Concile, *p.* 396, approuve les lettres de Saint Cyrille, *p.* 397, raporte ſon entretien avec Neſtorius, *p.* 398, prononce divers diſcours ſur l'Incarnatioo &c. *p.* 401. 453. 454. Le Concile le depute à l'Empereur, *p.* 470. Il écrit à ſon Egliſe cootre les Orieotaux, *p.* 491. S. Cyrille le conſulte ſur la condannation de Theodore, *p.* 538.

Theodore Diacre de Conſtantinople porte à Antioche la lettre de S. Procle aux Armeniens, *p.* 632. *S.* Procle le redemande, *p.* 637. 638.

Theodule Eveſque d'Eluſe vient au Coocile d'Epheſe, *p.* 379, eſt deputé pour y citer Neſtorius, *p.* 396.

Theodule Preſtre ſolitaire de Sinaï y eſt tué par les Sarrazins, *p.* 200. 201.

Theodule fils de S. Nil le ſuit dans la ſolitude, *p.* 190, eſt emmeoé captif par les Sarrazins, *p.* 200. 201. Il eſt veodu à l'Eveſque d'Eluſe qui le fait Cleric, *p.* 202. 203, & enſuite Preſtre avec ſon pere, *p.* 203-205.

Theodule à qui Heſyque adreſſe 200 ſentences, *p.* 231.

Theologe avocat payen écrit à Saint Iſidore de Peluſe, *p.* 329.

Theognoſte Preſtre d'Alexandrie agent de S. Cyrille à Conſtantinople, *p.* 521. S. Cyrille luy écrit ſur la réunion des Orientaux, *p.* 542. 982. 2.

Theon philoſophe pere d'Hypacie, *p.* 274.

Theonas ſolitaire œconoma de Sceté, *p.* 172, viſite Caſſien & Germain, *p.* 169. 171.

Theopempte Eveſque de Cabaſſes ſignifie à Neſtorius ſa depoſition par le Concile de Rome, *p.* 366-368, vient au Concile d'Epheſe, *p.* 378, eſt deputé à Neſtorins pour le citer, *p.* 396, & à l'Empereur pour luy rendre conte du Concile, *p.* 424, qui luy écrit à Conſtantioople, *p.* 467.

Theopempte Eveſque Novatien à Alexandrie depouillé par Saint Cyrille, *p.* 269.

Theophane Eveſque de Philadelphie réunit pluſieurs Quartodecimaos, *p.* 300, s'unit aux Orientaux, *p.* 442, eſt apparemment depoſé &c. 499 763. 764.

Theophile Eveſque d'Alexaodrie, chef des perſecuteurs de S. Chryſoſtome, *p.* 223-224, oocle de S. Cyrille ſon ſucceſſeur, *p.* 267 747-748, va voir Saiot Arſene, *p.* 581. 797, le trouve heureux de penſer toujours à la mort, *p.* 684.

Theoſebe Eveſque de Cie ou Teie demeure attaché à Neſtorius & daos ſon ſiege &c. *p.* 553. 554. 604.

Therapie femme de Saint Paulin, ſa vertu & ſon caractere, *p.* 7. Ella heſite, dit-on, à donoer à un pauvre le ſeul pain qui luy reſtoit, *p.* 19. 20. Les Saiots la loueot comme ſon mari, *p.* 27, qui fainé S. Sulpice de ſa part en 395, *p.* 96 Sebaſtien ermite en 400, *p.* 96, Aper & Amande, *p.* 120. 123,

paroiſt eſtre morte en 413, p.136.
Theride quitte les Gaules pour eller trouver S.Peulin à Nole où il eſt gueri,p.83.Il revient le retrouver en 401,p.100.
Theride evoit avec luy à Rome un Paulin,p.2. 98, eſtoit fort ami de S. Peulin, p.83
Theſſalonique: les Papes en ſont les Eveſques leurs Vicaires, p.150. Droite qu'ils luy attribuent,p.262.
Sainte *Thomaïde* martyrizée par ſon beau pere, p 700.
Thomas eſt fait Eveſque de Mopſueſte au lieu de Melece,p.596, aſſiſte eu jugement d'Athanaſe Eveſque de Perrhe, p 650.
Thomas moine porte à Jean d'Antioche une lettre de Dorothée de Marcianople, p 561.
Thomas porte à S. Cyrille une lettre de Mo, ſe d'Antarede, p.620.
Timothée Eveſque de Tomee demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Epheſe, p. 393.404.
Timothée Eveſque de Termeſſe cite Jean d'Antioche au Concile d'Epheſe, p.432.
Timothée Eveſque de Germe cite Jean d'Antioche eu Concile d'Epheſe, p.434.
Timothée Preſtre peute ſtre de Saint Cyrille qui luy adreſſe l'abregé du Concile d'Epheſe,p.406.
Timothée Archidiacre d'Alexandrie eſt demandé pour ſucceder à Theophile, p.869.
Timothée diſciple d'Apollinaire, p.767.2.
Tite Comte chargé d'executer la loy contre les ſchiſmatiques d'Orient, p.581,envoie ſommer Theodoret &c. p.581. 582, ne pouvant rien gagner ſur Melece de Mopſueſte, il le chaſſe, p. 593·595,traite de meſme Alexandre d'Hieraple inflexible à ſes prieres, p 600 601.
Tombeaux des Saints ornez de fleure & de luminairee, p.72.
Toxoze fils de Seinte Paule, mari de Læta, p. 234.
Tranquillin d'Antioche en Piſidie demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Epheſe, p. 393.404, ſigne le premier une lettre à l'Empereur ſur lee huit deputez des Orientaux, p.476.
Triſole Preſtre de Rome ſous Hormiſde, p. 759.1.
Triſagien, ſon antiquité, ſon origine, ſes changemens &c.p.713-716.
Troé ſolitude prés de Babylone d'Egypte, p. 692.
Troïle Eveſque de Conſtancie meurt en 421 &c. p.445.773.
Tuence Eveſque: S. Celeſtin luy écrit contre les Pelagiens, p.156.

V

Valens Empereur: Seint Iſaac Abbé à Conſtantinople luy predit ſa mort malheureuſe, p.322.
Valentiniens, Theodoſe II. fait une loy contre eux, p.299.
Valentinien III. ſuccede à Honoré,p.287,fait des loix pour l'Egliſe, p.149,ve à Conſtantinople en 436 ou 437 epouſer Eudoxie, p.227-228. 250.
Valere Eveſque d'Anizarbes aſſiſte au jugement d'Athanaſe Eveſque de Perrhe,p.650.
Valere Eveſque de Laodicée aſſiſte en jugement d'Athanaſe Eveſque de Perrhe, p.650.
Valere Comte beaufrere de Theodoſe II, p. 244.
Valere Chambellan porte une lettre de Neſtorius an Pape Celeſtin, p.344.
Valerien Eveſque d'Icone aſſiſte au Concile d'Epheſe.p.378,y fait condanner lee Meſſaliens, p.450, s'étonne que S. Cyrille approuve la profeſſion des Orientaux, p.567 S.Cyrille luy écrit pour ſe juſtifier luy & les Orientaux, p.569.
Valerien Eveſque de la 2.e Meſie quitte ſon Egliſe pour le ſchiſme p.604.
Valerien, eſclave Pelagien eſt receu par S.Cyrille, p.278.
Vargius .V. Victor.
Vandales: Ils ravagent, dit-on, l'Italie & la Campanie,p.136 Ce ſont plutoſt lee Goth, p.733. 2, s'emparent de l'Afrique, & le poſſedent un ſiecle, p.287.
Vararane roy de Perſe eſt défait ſouvent par lee Romeins, p 287.
Veanne ancienne abbaye de filles à Marſeille, p.175.
Venance, dit Beneage, Ev. d'Hieraple, aſſiſte eu Concile d'Epheſe, p.409.763.2.
S *Venerand* Ev.de Clermont: ce qu'on en dit, p.129.
Venere Ev.de Milan mande ſa promotion à S. Paulin, qui luy écrit en 400, p.93.
Venere Ev. de Merſeille depuis 429, juſqu'en 452. Saint Celeſtin écrit contre luy, p.152.153.
Verinien ou Berenien Eveſque de Perge, p.404. 774. 1, vient au Concile d'Epheſe, p.378. 380, demande qu'on attende Jean d'Antioche,p.393. 763.2, y preſide à quelques ſeances, p.394. 471.
Verine femme de l'Empereur Leon, p.746.2.
Vere ami de Salvien qui luy écrit, p.120.
Veri ne egent de Jean d'Antioche à Conſtantinople, p.579.
Veſpres: on les diſoit aprés le coucher du ſoleil, p.140.
Veſulas Diacre de Carthage deputé au Concile d'Epheſe, p.376.393 770.
Veturtin: S. Auguſtin le recommande à Saint Paulin, p.73.
Victor Ev.de Martyrite en Afrique retranche les erreurs des ouvrages de Caſſien, p.281.
Victor moine de S.Sulpice apprend le menege

&c. à S. Paulin, *p.* 48, luy rend quelque ſervice, *p* 54 94.95. Saint Paulin écrit par luy à un officier d'armée, *p.*96. Il paſſe le printemps de 402 avec S. Paulin, *p.*102. 103. Il y retourna en 405, & y paſſe une année &c. *p.*123.125. 729. 1

Victor auparavant Valgius, fait naufrage, eſt baptiſé à Noie &c *p.*132.133, eſt different de Victor ci-deſſus, *p.*729. 2.

Victor moine deſavoue l'accuſation qu'on luy imputoit contre S. Cyrille, *p* 334.

Saint *Victor*, Abbaye de Marſeille fondée par Caſſien, *p* 175.

S. Victrice Ev. de Rouën & Confeſſeur, Saint Paulin le voit à Vienne &c. *p.*11. 12, luy écrit en 399 par le Diacre Paſcaſe, *p.*90.91 S. Paulin ſe plaint de ce qu'il ne l'eſt pas venu voir allant à Rome en 404, *p.*111.

La S.te *Vierge*, l'Egliſe d'Epheſe croyoit poſſeder ſon corps en 431, *p.*364. Neſtorius & ſes adherans luy diſputent la qualité de Mere de Dieu, *p.*313. 314. 319. Neſtorius la luy accorde enfin, *p.*367. On faiſoit alors une feſte de la Vierge à Conſtantinople, *p.*750, 2.

Vigilance porte à S. Paulin des lettres de Saint Sulpice en 395, *p.*68, 69. S. Paulin l'envoie à Saint Jerome avec qui il ſe brouille, *p* 74.75.

Vigile pape ſoutient les anathematiſmes de Saint Cyrille, *p.*360.

Vigile Eveſque de Tapſe défend les anathematiſmes de Saint Cyrille *p* 361.

Virin porte des lettres de Saint Sulpice à Saint Paulin en 401, *p.*100.

Vital moine, Theodote d'Ancyre luy écrit, *p.*294.638.

S. *Vivence* Preſtre honoré en Bourgogne, *p.* 726.

Ceci omise Rufue *Voluſianus*, & Fl. Rufius Sabinus *Voluſianus*, *p.*234.

Voluſien frere d'Albine, oncle de Melanie, *p.* 233.745.746, eſt apparemment celui à qui Saint Auguſtin écrit, *p.*234, eſtuit Proconſul d'Afrique vers l'âge de vingt ans, *p* 8, paſſa par les plus grandes charges, *p.*243 250, ſe fait Chrétien, meurt à Conſtantinople, *p.*250, 251. 709.

Urane prive Saint Paulin des nouvelles de Saint Delphin, *p.*92.

Urane fait une relation de la mort de Saint Paulin, *p.*141.735.1.

Urbain V. enchaſſe la teſte de Caſſien &c. *p.* 787.

X

XYSTE Pape. V. Sixte.

Z

ZACARIE moine de Sinaï, *p.*191.

Saint *Zachée*, il y en avoit une egliſe à Antioche, *p.*583.

Zebina anathematize Saint Cyrille à Antioche d'Iſaurie, *p* 591.

Zenobe Eveſque de *Zephyre ſchiſmatique*, *p.* 595, banni à Tiberiade &c. *p.*590 592.

Zenon Eveſque de Rhinocorures en 449, *p.*511.

Zenon Coreveſque Quartodeciman ſe réunit à l'Egliſe, *p.*300.

Zenon Empereur declare l'Egliſe de Cypre independante, *p.*447, abolit le college des Perſes d'Edeſſe, *p.*606.617.

Zephyre ville de la premier Cilicie, *p.*590.

Zoïle diſciple de S. Arſene, *p.*680, qui le quitte, puis le reçoit, *p.*695.696.

Zoſime Pape ſurpris d'abord par les Pelegiens, *p.*302, les condanne enſuite, *p.*259.392, ſe réunit avec l'Egliſe d'Alexandrie, *p.*280.

Zoſime Preſtre de Peluſe incorrigible & deſeſperé, *p.*511.

A01 1169514

Digitized by Google